


SIGILLVM ACADEMIAE HARVARDIANAE IN NOV ANG
VE
RI
TAS
CHRISTO ET ECCLESIAE






HISTOIRE POLITIQUE GÉNÉRALE

HISTOIRE

DU

MOYEN AGE

DEPUIS LA CHUTE DE L'EMPIRE ROMAIN

JUSQU'A LA FIN DE L'EPOQUE FRANQUE

(476-950 APRÈS J.-C.)

PAR

CHARLES MŒLLER

PROFESSEUR D'HISTOIRE GÉNÉRALE A L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN

Καινὰ καὶ παλαιά

PARIS

A. FONTEMOING, LIBRAIRE

4, RUE LE GOFF, 4

1898-1902




MANUEL

D'HISTOIRE DU MOYEN AGE.

CHEZ LES MÊMES ÉDITEURS :

MANUELS DE L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN

POUR SERVIR A L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

DES SCIENCES HISTORIQUES.

---

1. JEAN MOELLER, *prof. d'histoire générale :* **Traité des études historiques** (publié avec des **Additions** par le prof. CHARLES MOELLER) 1887-92. in-8° de 674 pp. 10 00

2. PIERRE WILLEMS, *prof. de philologie classique :* **Le droit public romain** ou les institutions de Rome depuis l'origine de la ville jusqu'à Justinien. 6e édition, 1888. in-8° de 672 pp. 12 00

3. CHARLES MOELLER, *prof. d'histoire générale :* **Histoire du moyen âge,** depuis la chute de l'Empire romain jusqu'à la fin de l'époque franque. 1898-1902.
   Première moitié : xv-368 pp. 10 00

4. EDMOND POULLET, *prof. d'histoire nationale :* Origines, développements et transformations des **Institutions dans les anciens Pays-Bas** [Belgique, Hollande et Nord de la France] ; deux volumes (le second publié par le prof. PROSPER POULLET) 1882-92, in-8° de 600 et 624 pp. 15 00

5. LÉON DE MONGE, *prof. d'histoire des littératures modernes :* **Cours d'histoire de la littérature française,** en deux parties : 1888-89. in-8° de 285 et 230 pp. 6 00

6. EDMOND REUSENS, *prof. d'archéologie et de paléographie :* **Éléments d'archéologie chrétienne.** 2e édition, 1885-1886. deux vol. de 576 et 622 pp. avec nombreuses gravures. 20 00
   Relié en toile anglaise. 24 00

7. *Id.* **Éléments de paléographie.** 1899, vol. in-8° de 496 pp. et 60 planches phototypiées. 20 00
   Relié en toile anglaise. 22 00

HISTOIRE POLITIQUE GÉNÉRALE

HISTOIRE
DU
MOYEN AGE

DEPUIS LA CHUTE DE L'EMPIRE ROMAIN

JUSQU'A LA FIN DE L'EPOQUE FRANQUE

(476-950 APRÈS J.-C.)

PAR

CHARLES MŒLLER

PROFESSEUR D'HISTOIRE GÉNÉRALE A L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN

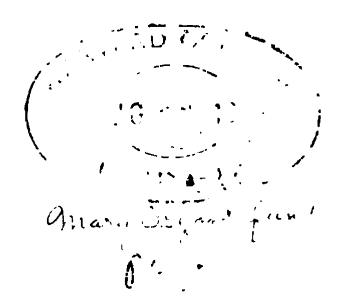
Καινὰ καὶ παλαιά

PARIS,

A. FONTEMOING, LIBRAIRE

4, RUE LE GOFF, 4

1898-1902



Imprimerie Ch. Peeters, rue de Namur, 20, Louvair.

PRÉFACE

Cette histoire du moyen âge n'en comprend que la première moitié, à savoir les cinq siècles écoulés entre la chute de l'empire romain et la naissance des États modernes : des dix siècles du moyen âge, ce sont les plus importants, en tant qu'ils contiennent toutes nos origines, mais en même temps les plus difficiles, à raison des lacunes, des hypothèses et des discussions auxquelles l'historien se heurte à chaque pas. Longtemps cette époque de transition a été qualifiée de chaos. Pour en sortir, il fallait une synthèse. Cette synthèse du moyen âge a été tracée une première fois, il y a plus d'un demi-siècle, par le fondateur de cet enseignement à l'Université de Louvain, Jean Mœller, dans son *Manuel d'histoire du moyen âge*. Louvain 1838. Depuis de nouveaux textes, d'autres systèmes, s'ils ont tranché d'anciennes controverses, en ont fait naître de nouvelles. Il suffit, pour marquer le chemin parcouru, de rappeler que les autorités en ce temps-là étaient Hallam, Guizot, Fauriel, Eichhorn, Döllinger, etc. tandis que nous avons aujourd'hui Fustel de Coulanges, Waitz, Hefele, Wattenbach, Hergenröther, pour ne citer que les morts récents. Cette synthèse était à refaire; nous en avons conservé, et c'est ce qui fait l'unité

de cet enseignement, — les principes, le cadre, la méthode. Mais l'abondance des détails, soit nouveaux soit autrement présentés, est telle qu'il a fallu renoncer à faire une nouvelle édition de ce *Manuel*. Une nouvelle rédaction était nécessaire.

Ce Manuel d'enseignement supérieur, tel qu'il est conçu ici, s'adresse à deux catégories de travailleurs, aux professeurs d'histoire qui débutent dans la carrière, et aux étudiants qui s'y préparent à l'Université.

Nous ne nous sommes pas borné à recueillir tous les faits importants et à les exposer dans leur enchaînement historique, comme le font la plupart des synthèses de ce genre publiées en ces derniers temps[1], qui s'adressent au grand public plutôt qu'aux travailleurs. Dans l'intérêt de ceux-ci, nous nous en sommes tenu à la vieille méthode, qui consiste à justifier les faits exposés dans notre *texte* par une référence perpétuelle aux originaux dans les *notes*. Pour certains points plus importants, nous avons fait davantage, en donnant un extrait textuel des originaux, la pratique de l'enseignement nous ayant appris combien ce recours au texte simplifie les discussions. Par contre, nous avons voulu être sobre en considérations, laissant celles-ci à l'enseignement oral, où c'est tout à fait leur place.

Cette synthèse est intitulée : *Histoire politique générale*, et nous entendons par là préciser notre cadre en le limitant

1) Il est à peine nécessaire de signaler à nos lecteurs les deux grandes synthèses d'histoire générale, Oncken, *Allgemeine Geschichte in Einzeldarstellungen*, et Lavisse et Rambaud. *Histoire générale du IVe siècle à nos jours*, l'une et l'autre productions collectives de nombreux travailleurs, avec cette différence que la tâche a été sectionnée dans l'ouvrage allemand par *époques* et dans l'ouvrage français par *chapitres*. Dans le premier, les références sont exclues systématiquement. Le second a, pour l'ensemble de chaque chapitre, une *bibliographie* utile, mais très courte. Puisque c'est voulu, il n'y a pas lieu de leur en faire un reproche. Il suffit d'épargner une déception au lecteur, que nous renvoyons une fois pour toutes à ces deux ouvrages hors pair.

à la formation des nations et des États, réservant aussi à notre enseignement oral ce que nous appelons *l'histoire politique spéciale* ou la formation des institutions. Éliminer celles-ci tout à fait de notre cadre était impossible, puisque c'est surtout par les institutions que les nations se définissent et se diversifient. Mais les §§ qui leur sont consacrés, n'en donnent que l'essentiel.

Enfin il n'est pas possible non plus de faire l'histoire politique du moyen âge sans toucher sans cesse à *l'histoire ecclésiastique* : mais il va de soi que nous ne pouvions le faire que de seconde main, n'étant pas théologien. Nos autorités ici sont les grands théologiens allemands sortis de l'école de Jean-Adam Möhler : Döllinger, Gams, Hefele, Hergenröther, auxquels se rapportent presque toutes nos références dans la matière.

Est-il nécessaire d'ajouter qu'il n'en va pas autrement des §§ consacrés à l'histoire de l'Orient, dont les sources originales ne sont accessibles qu'aux orientalistes ?

Malgré ces inégalités, inhérentes à toute synthèse historique, la présente publication nous a paru non seulement utile, mais indispensable à nos Étudiants en histoire, appelés à suivre un enseignement supérieur, qui ne serait pas supérieur vraiment, s'il n'apportait avec lui les éléments de sa justification.

NOTE BIBLIOGRAPHIQUE.

Le *Traité des études* qui a paru en 1887, comprend un tableau systématique de tous les ouvrages que l'on doit considérer comme les classiques dans l'étude du moyen âge. On y trouve non seulement leurs titres, mais encore une indication très sommaire, mais précieuse, que les *Bibliographies* ne donnent pas, de leur contenu. Ce sont : 1° les *Répertoires* (pp. 263-267); — 2° les *Traités auxiliaires* (pp. 268-270); — 3° les *Collections de textes originaux* (pp. 271-278) ; — 4° les grands *Travaux modernes*, ceux de longue haleine, sur l'ensemble de l'histoire du moyen âge (pp. 278-288). — Il faut encore y ajouter les *Ouvrages collectifs* sur l'histoire générale, dont le moyen âge fait partie (pp. 446-451); — les *Biographies générales* (p. 452); — les *Dictionnaires historiques* (pp. 452-454); — et les *Revues d'histoire générale* (p. 454).

Il nous reste à compléter ce tableau, en mentionnant dans le même cadre et d'après les mêmes principes, les nouveautés principales, avec les éditions nouvelles relatives au sujet traité ici, qui ont paru dans la dernière période décennale (de 1887 à 1897), depuis la publication du *Traité des études historiques*.

A. Répertoires.

Litterature : Langlois, *Manuel de bibliographie historique*. Paris 1896 in-12 (ce n'est pas une *bibliographie*, mais un traité de *méthode*, enseignant « la manière de se servir des instruments bibliographiques qui existent » p. 7 de la *préface*.).

1° Répertoire général des textes littéraires :

Potthast, *Bibliotheca historica medii aevi*. **2e édition.** Berlin 1895-97.

(Contenu, voir *Traité*, cité, p. 265).

2° Répertoires généraux des textes diplomatiques :

Jaffé - Wattenbach, *Regesta pontificum romanorum*. **2e édition.** Berlin, 1885-88.

Depuis la 1re édition, publiée en 1851 (*Traité*, p. 267), ce répertoire a doublé, porté de 10.749 nos à 17.679. Une concordance des nos permet de retrouver dans cette 2e édition les références faites d'après la 1re.

Boehmer, REGESTA IMPERII. *Die Regesten der karolinger*. **Nouvelle édition** par Mühlbacher tome I. Inspruck. 1889.

Depuis la 1re édition (*Traité*, p. 267), ce répertoire a quadruplé. Mais il n'est pas complet. Le vol. II, qui doit comprendre les Carolingiens d'Italie, de Bourgogne, de France et d'Aquitaine, reste à publier.

3° Répertoire particulier de textes diplomatiques :

Langlois et Stein, *Les archives de l'histoire de France*. Paris, 1891-93.

« *Archives* » est pris ici au sens propre. On pourrait s'y tromper. De plus les auteurs y ont compris, ce que leur titre ne dit pas, les *Bibliothèques publiques* où des *fonds d'archives* sont conservés. Répertoire capital, mais dont l'utilité ne commence qu'avec la formation de ces dépôts, postérieure à la période traitée ici. Par contre, cette utilité grandit avec les temps modernes, que cet ouvrage comprend.

4° Répertoires particuliers comprenant textes et travaux modernes :

Waitz-Steindorff, *Quellenkunde der Deutschen Geschichte*. **6e édition.** Gœttingue, 1894.

(Contenu, voir *Traité*, p. 266). La période traitée ici comporte dans cette dernière édition 560 nos (pp. 151-204).

Monod, *Bibliographie de l'histoire de France*. Paris, 1888.

Pirenne, *Bibliographie de l'histoire de Belgique*. Gand, 1893.

L'un et l'autre sur le plan de Waitz. Dans le premier, notre période comprend 335 nos (pp. 132-162).

5° Répertoire spécial :

Chevalier (U), Répertoire des sources historiques du moyen-âge : *Topo-bibliographie*. Paris, 1894 (en publication).

Mêmes défauts que la *Bio-bibliographie* du même auteur (*Traité*, p. 265).

B. Traités auxiliaires.

1° Critique des textes littéraires.

Wattenbach, *Deutschlands Geschichtsquellen*, bis zur Mitte des XIII Jahrh. 6e édition. Berlin, 1893-95. 2 vol.

Voir *Traité*, p. 268.

2° Critique des textes diplomatiques.

H. Bresslau, *Handbuch der Urkundenlehre fuer Deutschland und Italien*, vol. I. Leipzig, 1889.

C'est une synthèse des travaux de la science allemande, qui a renouvelé la *Diplomatique* dans le cours de ce siècle. A signaler surtout les chapitres qui traitent de l'*autorité juridique* des diplômes.

Giry, *Manuel de diplomatique*. Paris, 1894.

Plus vaste que le précédent, car il s'étend à tous les pays, — mais moins profond : la question juridique, qui est capitale, n'est pas abordée.

3° Institutions.

Nous ne renseignons ici ce genre de traités que pour autant que la connaissance des institutions est indispensable à l'intelligence des textes originaux de notre période. Les traités classiques dans la matière sont aujourd'hui :

Waitz, *Deutsche Verfassungsgeschichte*, 3e édition. Kiel, 1880-85.

Vol. I : époque germanique ; vol. II-IV : époque franque.

Brunner, *Deutsche Rechtsgeschichte*. Leipzig, 1887-92. 2 vol.

Ces deux volumes ne vont pas au-delà de l'époque franque.

Glasson, *Histoire du droit et des institutions de la France.* Paris, 1887-89. 6 vol.

Tome I : époque celtique et romaine ; — tome II-III : époque franque.

Fustel de Coulanges, *Histoire des institutions politiques de l'ancienne France.* Paris, 1888-92.

Tome Ier : Empire romain, Germains, Mérovingiens ; — tome II : Monarchie franque ; — tome III-IV : Institutions locales ; — tome VII : époque carolingienne.

Viollet, *Histoire des institutions politiques et administratives de la France.* Paris, 1890.

Tome Ier comprend trois périodes : gauloise, — gallo-romaine, — franque.

Vanderkindere, *Introduction à l'histoire des institutions de la Belgique au moyen âge.* Bruxelles, 1890.

Comprend l'époque celtique, romaine et franque jusqu'au traité de Verdun.

C. Collections de textes originaux.

Les grandes publications scientifiques renseignées sous ce chef, les Acta sanctorum (*Traité*, p. 272), le Dom Bouquet ou Recueil des historiens de France (p. 273), les Monumenta germaniae historica de la société Pertz (p. 274), les Rolls series de l'Angleterre (p. 274), continuées durant la dernière période décennale avec plus ou moins de lenteur, se sont toutes enrichies de quelques volumes, dont il serait oiseux d'arrêter à ce jour le chiffre, qui ne sera plus exact demain. Nous ne pouvons toutefois nous dispenser de signaler une de ces collections qui est spécialement consacrée à notre période, et à laquelle il sera renvoyé sans cesse dans le corps du présent ouvrage : il s'agit de la nouvelle *série dite in-4°* des Monumenta de Pertz, qui succède à la *série in-folio,* arrivée à son 30e et dernier volume. Cette série, d'un format plus commode et qui avance rapidement, comprend déjà les divisions suivantes relatives à notre période :

Scriptores : Auctores antiquissimi, vol. I-XIII.
Scriptores rerum Merowingarum, vol. I-III.

Scriptores rerum Langobardicarum et Italicarum Saecc. VI-X.
Poetae latini aevi Karolini, vol. I-III.

LEGUM SECTIO I : Leges nationum germanicarum, vol. I, V.
» » II : Capitularia regum Francorum, vol. I-II.
» » III : Concilia aevi Merowingici.
» » V : Formulae Merowingici et Karolini aevi.

EPISTOLAE : vol. I-III.

Nous ne détaillerons pas ici le contenu de ce recueil monumental, puisque les textes en question vont défiler à même notre narration, les *textes littéraires* en tête de chaque §, les *textes diplomatiques* dans les notes, à mesure que les faits les amèneront. Mais comme les MONUMENTA DE PERTZ ne se rencontrent que dans nos bibliothèques publiques, pour l'utilité de ceux qui travaillent loin de celles-ci, nous indiquerons ici des collections plus modestes, qui sont accessibles à tous les travailleurs, réimpressions, qui, pour être économiques, n'en sont pas moins scientifiques.

Dans la PATROLOGIA LATINA DE MIGNE, tous les historiens de l'époque franque sont compris, reproduits le plus souvent d'après les grandes éditions des Bénédictins, qui ont les premiers publié des textes vraiment critiques, et dont les éditeurs modernes ne cessent pas de s'inspirer.

Le classement est chronologique. Les historiens y sont rangés dans cet ordre, mêlés aux autres auteurs ecclésiastiques du même siècle. Ces derniers, bien qu'étrangers à l'histoire proprement dite, n'en sont pas moins utiles à celui qui veut étudier le moyen âge dans toutes ses manifestations littéraires. Sont compris :
dans les vol. 50 à 64, les *auctores Saeculi Vi* (2e moitié);
dans les vol. 65 à 79 : les *auctores S. VIi*;
dans les vol. 80 à 88 : les *auctores S. VIIi*;
dans les vol. 89 à 96 : les *auctores S. VIIIi*;
dans les vol. 97 à 131 : les *auctores S. IXi*;
dans les vol. 132 à 138 : les *auctores S. Xi*.

Dans la reproduction des **Monumenta** *in usum scholarum :*

1° SCRIPTORES. édités chez Hahn, Hanovre :

Pauli, Hist. Langobardorum.
Einhardi, Vita Karoli.
Annales Regni Francorum (741-829).

Nithardi, Historiarum libri IV.
Annales Fuldenses.
Annales Bertiniani.
Gesta Abbatum Fontanellensium.
Abbonis, De bello parisiaco.
Rimberti, Vita Anskarii; Vita Rimberti.
Reginonis chronicon; continuatio Treverensis.
Liudprandi, Opera.
Widukindi, Res gestae saxonicae.
Richeri, Historiarum libri IV.

2° Leges, chez le même éditeur :

Lex ripuaria; — lex Francorum chamavorum.
Edictus, ceteraeque Langobardorum leges.

3° Scriptores, édités chez Weidmann à Berlin :

Eugippii, Vita St Severini, ed. Mommsen.
Pauli, Historia romana, ed. Droysen.
Vita Si Bonifacii, ed. Jaffé.
Einharti, Vita Caroli Magni, ed. Jaffé.

Dans le Germanischer Bücherschatz, édité chez Mohr, Fribourg en B. :

Jordanis, De origine actibusque Getarum.
Baedae, Historia eccl. gentis Anglorum.
Einhardi, Vita Karoli imperatoris.
Nithardi, Historiarum libri IV.

Dans la Collection de textes pour servir à l'enseignement de l'histoire, Paris, chez Picard :

Grégoire de Tours, Histoire des Francs, livre I-VI, p. p. Omont.
Grégoire de Tours, item. livre VII-X, p. p. Colon.
Textes relatifs aux Institutions privées de l'époque franque p. p. Thévenin.

D. Travaux modernes.

Les nouveautés à signaler sous cette rubrique se retrouveront dans le corps de l'ouvrage, mêlées aux auteurs plus anciens demeurés indispensables. Toutefois on a dû faire un choix dans cette littérature, qui a grossi au point d'être devenue encombrante. On regrettera peut-être de ne pas y trou-

ver cités les travaux fondamentaux, ceux de Baronius, Pagi, Valois, Lecointe, Tillemont, qui ont dégrossi les matériaux de cette époque, triant les sources, éliminant une foule d'erreurs, fixant la chronologie, débrouillant les généalogies. Mais obligé de faire un choix, nous avons préféré aux anciens auteurs les nouveaux, non pas que ceux-ci soient toujours les meilleurs, mais parce que les premiers sont cités et utilisés par les seconds. Cette littérature rétrospective d'ailleurs a été suffisamment indiquée dans les *Manuels* de Jean Mœller, qui, bien qu'épuisés, ne sont pas introuvables : on peut toujours y recourir. Mais il va de soi que, dans les auteurs nouveaux, nous avons fait un choix aussi, et éliminé non seulement les auteurs de seconde main, mais encore ceux de première main, qui se sont dispensés de donner leurs références. Parmi ceux-ci, il y en a d'excellents, qu'il nous coûte de devoir exclure; mais nous tenons à ne pas faire perdre du temps aux travailleurs en les égarant sur une fausse piste.

Parmi les nouveautés de la dernière période décennale, durant laquelle la production historique n'a pas cessé d'augmenter, nous devons pour finir une mention aux périodiques consacrés exclusivement au moyen âge.

A la suite de la *bibliothèque de l'École des chartes* (Traité, p. 280), d'un âge déjà vénérable, sont venus se ranger pas moins de quatre Revues nouvelles, dont les titres indiquent suffisamment l'objet. Ce sont :

LE MOYEN-AGE. Bulletin d'histoire et de philologie. Paris (depuis 1888). Mensuel.

ARCHIV FÜR LITERATUR-UND KIRCHENGESCHICHTE DES MITTELALTERS. Berlin (depuis 1885); Fribourg en B. (depuis 1888). Trimestriel.

REVUE DE L'ORIENT LATIN. Paris (depuis 1893). Trimestriel. Continuation des *Archives de la société de l'Orient latin* (1881-1891).

Byzantinische Zeitschrift. Munich (depuis 1892). Trimestriel.

Il va de soi que ces publications n'ont pas supplanté les *Revues d'histoire générale*, énumérées au *Traité des études* (p. 454-455); — dans le nombre, il faut mettre hors pair la *Revue historique*, parce qu'elle donne une analyse consciencieuse de toutes les autres Revues, ce qui dispense les chercheurs de ce premier travail, souvent fastidieux, de dépouillement.

HISTOIRE DU MOYEN AGE

DEPUIS LA CHUTE DE L'EMPIRE ROMAIN

JUSQU'A LA FIN DE L'ÉPOQUE FRANQUE

(476-950 après J.-C.)

CHAPITRE PREMIER.

Les origines du monde moderne.

Les nations chrétiennes du moyen âge sont sorties d'une formation laborieuse qui, datant des premières migrations des races européennes, ne s'achève que sous Charlemagne. C'est durant cette période que s'est opérée la fusion des trois éléments de notre civilisation moderne. A la base de celle-ci, en effet, on constate un *élément national*, ici germanique, là celtique, ailleurs slave. Sur ce fond primitif et persistant, vint se superposer un *élément romain*, qui s'est répandu et chez les peuples qui durent subir la domination de Rome, tels que les Gaulois, et chez les peuples qui renversèrent cette domination, tels que les Germains. Enfin le *christianisme*, adopté plus tôt par les uns, plus tard par les autres, leur a donné à tous cette supériorité religieuse et morale qui les distingue des peuples les plus célèbres et les plus intelligents de l'antiquité. Ces trois éléments, *origines nationales*, — *civilisation romaine*, — *christianisme*, il faut les reprendre à leur point de départ et définir leurs caractères respectifs à la veille des grandes invasions qui allaient les mettre en présence dans toutes les contrées de l'Europe.

TABLEAU SYNOPTIQUE

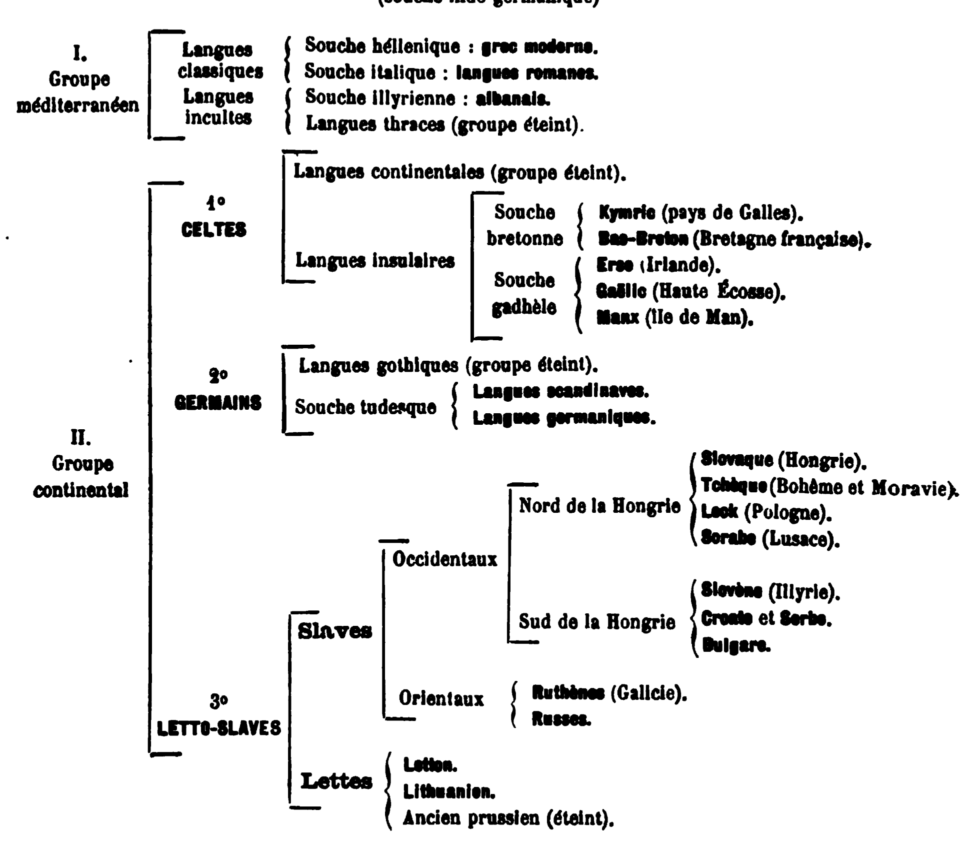
DES LANGUES ET DES RACES DE L'EUROPE.

A. — Langues pré-européennes.

Nous y rangeons certaines langues irréductibles, c'est-à-dire ne se rattachant à aucun groupe de langues reconnu par la science actuelle : ce sont, parmi les langues vivantes, le *basque*, et, parmi les langues mortes, l'*étrusque;* on peut y voir un débris de groupes linguistiques dont les autres représentants ont disparu. Les *Aquitains*, les *Ligures*, les *Ibères*, dont les langues sont perdues, en fesaient peut-être partie.

B. — Langues européennes

(souche indo-germanique)



C. — Langues asiatiques

(importées en Europe).

1° Langues **finnoises** (Tshoudes). — N. Cette région n'appartient pas à l'Europe dans la géographie du moyen âge.

2° Langue **hébraïque**, importée par les Juifs de la dispersion depuis l'ère chrétienne.

3° Langue **madgyare**, importée au IX[e] siècle par les Hongrois.

4° Langue **turque**, importée au XIV[e] siècle par les Ottomans.

5° Le **zingari**, importé au XV[e] siècle par les nomades improprement dits Bohémiens.

§ I. — LES ORIGINES NATIONALES DE L'EUROPE.

1° Les origines celtiques.

TEXTES GRECS : Hérodote ; — Polybe ; — Strabon ; — Historiens byzantins (**Extraits des auteurs grecs** concernant les Gaules. Paris, 1878-1881. 3 vol. p. p. la Société de l'histoire de France). — TEXTES LATINS : César. — Pline. — Trogue-Pompée. — Tacite. — TEXTES CELTIQUES : **Recueil des inscriptions gauloises.** (p. p. la Commission de la topographie de la Gaule). — *Ancient laws of Ireland* vol. I. : **Senchus Mor**, Dublin, 1865.

TRAVAUX MODERNES : Arbois de Jubainville, *Les premiers habitants de l'Europe*. Paris, 1877. — Dieffenbach, *Celtica*. Stutgart, 1840, 3 vol. — Walter, *Das alte Wales*. Bonn, 1859. — Valroger, *La Gaule celtique*. Paris, 1879. — Contzen, *Die Wanderungen der Kelten*. Leipzig, 1861. — Arbois de Jubainville, *Etudes sur le droit celtique*. Paris, 1881. — Thierry (Am.), *Histoire des Gaulois*. Paris, 1840. — Cuno, *Die Kelten*. Leipzig, 1878.

Par leurs origines nationales, les anciens habitants du continent européen[1] se rattachent pour la plupart à trois grandes races qui ont prévalu sur toutes les autres races : les *Celtes*, — les *Slaves*, — les *Germains*[2]. Le domaine de la race celtique comprenait autrefois toute l'Europe occidentale depuis les Alpes et les montagnes de Bohême jusqu'à l'océan Atlantique. On y range : 1° les *Ligures*, dont font partie les *Aquitains* (Guyenne), et auxquels on a voulu rattacher parfois les *Ibères* (Ebre) de l'Espagne[3]. Les

1) Dans la géographie du moyen âge, le continent européen ne s'étend pas jusqu'aux monts Ourals ; la plus grande partie de la Russie actuelle appartenait encore à l'Asie, qui n'était point limitée alors par une frontière naturelle ; on ne peut en tracer qu'une frontière idéale partant de la mer Baltique et allant rejoindre la mer d'Azof. Voir Kiepert, *Handbuch der Geographie*, p. 27.

2) Voir le tableau synoptique ci-contre, qui fera mieux saisir, que de longs développements, la filiation de ces races, constatée par la parenté des langues.

3) La nationalité des Ibères est obscure : si le basque, langue des Vascons, était celle de tous les Ibères, il faut exclure les Ibères non seulement du groupe celtique, mais même de la classification indo-européenne ; car le basque est une langue irréductible. Cette exclusion des Ibères entraînerait celle des *Aquitains*, que César distingue en effet des Celtes ou Gaulois « *lingua*, institutis, legibus ». Mais il leur donne pour limite la Garonne. Tout le reste de la Gaule au sud de la Loire était occupé par les Ligures,

Ligures habitaient entre la *Loire* (Liger, Ligys), qui a conservé leur nom, et la Méditerranée, dont ils occupaient le littoral jusqu'au golfe dit de *Ligurie*; — 2° les *Celtes* proprement dits, appelés *Galates* chez les Grecs, *Gaulois* par les Romains; ils occupaient la Gaule au nord des Ligures et se subdivisaient en un grand nombre de tribus : les principales étaient les *Séquanes* (Seine), les *Eduens*, les *Arvernes* (Auvergne) et les *Venètes* (Vendée); — 3° les *Belges*, parmi lesquels il faut distinguer les Celtes proprements dits, *Rhémois*, *Suessions*, *Atrebates* (Artois), *Ménapiens* (Mempisque), de ces tribus germaniques[1] que César signalait déjà sur la rive gauche du Rhin, sur la Meuse inférieure (Tongres), et dont il fait des Belges aussi, dans le sens géographique de ce mot; — 4° les *Celtes transalpins*, établis sur tout le cours supérieur du Danube, à savoir les *Helvètes*, qui s'étendaient jusqu'au Mein; les *Boïens*, qui ont laissé leur nom à la Bohême; les *Taurisques* du Noricum, les *Scordisques* de la Pannonie, auxquels il faut peut-être ajouter les *Bastarnes* dans les Carpathes[2].

Du continent, la race celtique avait gagné et peuplé les grandes îles voisines de l'Atlantique, la *Britannie* (Grande

dont la langue s'est perdue de bonne heure, en sorte que leur nationalité celtique n'est pas démontrée. Cf. Dieffenbach, II, p. 22-52; Contzen, p. 37-43. Bertrand, *Les Ibères et les Ligures de la Gaule*. Paris, 1883.

1) Sur les *Germani cisrhenani* de César (VI, 2 cf. *ib.* 32), qui reçoivent dans Tacite, *Germ.* 2, le nom de *Tungri*, voir plus loin, p. 18. Ils occupaient le bassin inférieur de la Meuse, depuis assez longtemps (« *antiquitus* Rhenum transductos », César, *ib.* II, 4), et déjà avant la migration des Cimbres et des Teutons, A° 113 av. J.-C. Il y a donc lieu de distinguer deux groupes de Belges, l'un celtique, dans le bassin de l'Escaut, l'autre germanique, dans le bassin de la Meuse.

2) La nationalité des *Bastarnes* (Dieffenbach, II, p. 218-229) est discutée : *celtique* d'après les premiers auteurs qui en parlent, Polybe 26 : 9, Plut. *Paul.* 9, 12, Livius 44 : 26; mais ces auteurs ne distinguent guères entre Celtes et Germains; *germanique*, d'après Pline 4 : 14; Tacite *Germ.* 46, ce dernier spécifie même en quoi ils le sont : *sermone*. Mais ce qui reste inexplicable dans ce cas, c'est qu'on les trouve déjà sur les frontières de la Thrace à l'époque macédonienne, 50 ans avant la plus ancienne migration germanique.

Bretagne) et l'*Hibernie* (Irlande). Dans la Bretagne[1], il faut distinguer un premier groupe de Celtes réputé indigène[2] parce qu'il datait d'une haute antiquité, du groupe des *Belges* et des *Atrebaces*, arrivés plus récemment de la Belgique[3]. Les Bretons indigènes portaient les noms de *Cantii* (Kent) et *Dumnons* (Devon) au sud ; *Trinobantes* sur la Tamise ; *Brigantes* au nord de l'Humber ; il faut y ajouter, dans le pays de Galles, les *Silures*, qui passaient pour apparentés aux Ibères de l'Espagne[4], et dans la moderne Écosse les *Calédoniens*, appelés aussi *Pictes*[5] par les Romains, à cause de leur coutume barbare de se tatouer le corps. Les mêmes noms de certains peuples se retrouvaient en Irlande, tels que les *Brigantes* et les *Belges Ménapiens*, par suite d'invasion récentes. *Ivernes* ou *Iernes* (Irish) y était le nom commun des indigènes.

Les Celtes du continent se répandirent aussi dans les contrées plus civilisées de l'Europe méridionale, et promenèrent leurs armes successivement : au VI[e] siècle[6], au delà

[1]) Sur la Bretagne avant l'époque romaine, les textes classiques sont : César, IV, 20-36; V, 8-23; Tacite, *Agricola;* Ptolémée, *Geogr.* II; Dion Cassius. Voir, parmi les modernes, Rhys, *Celtic Britain.* Londres, 1882.

[2]) César, V, 12 : « pars interior ab iis incolitur quos *natos in insula* ipsi memoria proditum dicunt. »

[3]) D'après César, la cause de cette migration des Belges en Bretagne serait : « praedae ac belli inferendi causâ » *(ib.)*. On pourrait l'expliquer mieux par l'invasion en Belgique des Germains ci-dessus, qui en ont chassé les tribus celtiques « Gallos, qui ea loca incolerent, [Germanos] expulisse » *(ib.* II, 4). Où ces Gaulois ont-ils émigré ?

[4]) Tacite, *Agricola,* c. 11.

[5]) Eumène, *Paneg.* Const. Aug. VII « Caledonum aliorumque Pictorum. » Sur les discussions interminables au sujet du nom des *Pictes* ou *Peghtes* et au sujet de leur nationalité (bretonne ou gadhèle ou germanique ?) voir Dieffenbach, *Celtica* II, 2, p. 208-292 ; p. 325-337 ; Rhys, *Celtic Britain,* p. 235. La solution la plus simple est d'admettre *Calédoniens* et *Pictes*, comme noms synonymes, l'un indigène, l'autre latin, de cette portion de la Bretagne demeurée barbare, et où s'est conservé le tatouage autrefois commun à tous les Bretons. César, V, 14. La forme *Peghte* ne serait qu'une déformation anglo-saxonne du vocable latin.

[6]) Cette date de l'établissement des Celtes en Espagne est conjecturale : on est porté à croire qu'ils y sont arrivés avant l'époque d'Hérodote (V[e] siècle),

des Pyrénées, en Espagne; au IVe siècle, au delà des Alpes, en Italie; au IIIe siècle au delà du Danube, en Thrace, d'où ils portèrent leurs ravages en Grèce et jusqu'en Asie-Mineure (les Galates). A l'époque de leur plus grande expansion, les Celtes occupaient plus de la moitié de l'Europe, des extrémités de l'Écosse jusqu'aux Apennins et des montagnes de la Bohême au littoral de l'Atlantique. Mais, faute d'une organisation politique commune, les Celtes, en se dispersant, se sont affaiblis et se sont trouvés ainsi hors d'état de résister aux attaques de leurs voisins, des Germains d'une part et des Romains de l'autre. Partis du nord, les Germains refoulèrent les Celtes devant eux, les rejetant au midi au delà du Danube, à l'ouest au delà du Rhin. Déjà les Germains avaient profité des divisions qui régnaient entre les Gaulois pour franchir ce dernier fleuve, lorsqu'arriva César à la tête de ses légions romaines (A° 58 ante C.). César se présentait aux Gaulois comme libérateur, pour les aider à repousser les Germains d'Arioviste au delà du Rhin. Une fois en Gaule, les Romains n'en sortirent plus. César y passa huit ans à réduire les Gaulois sous la domination romaine. Auguste organisa le pays conquis en provinces, et à partir de ce moment, les Gaules formèrent la portion la plus considérable de l'empire en Occident. Sous le même règne d'Auguste, son gendre Tibère joignit encore à cette domination les contrées celtiques situées entre les Alpes et le Danube, où furent organisées les provinces de Rhétie, Norique et Pannonie.

Après Auguste, les Romains passèrent du continent dans l'île de Bretagne, dont la conquête fut achevée au IIe siècle, sous Domitien, par le général Agricola, sauf la Calédonie. Les Romains renoncèrent à soumettre les tribus barbares de

qui les mentionne dans le voisinage des Cynètes de la Lusitanie. D'autre part, au VIe siècle, lors de la fondation de Marseille par les Phocéens, il est question d'une migration gauloise, des Gaulois de Bellovèse (Justin, 43 : 5, Tite-Live, V, 34), qui semble impliquer une poussée générale des peuples celtiques du nord vers le sud.

ce dernier pays ; ils se bornèrent à élever une barrière fortifiée à travers l'isthme qui sépare l'Angleterre de l'Écosse, de façon à couper la communication entre la Bretagne romaine et les barbares du nord. Ceux-ci conservèrent ainsi leur indépendance ; les tribus celtiques de l'Irlande ne furent pas non plus inquiétées. Mais, sauf ces deux points extrêmes de l'Occident[1], toutes les contrées celtiques font dès lors partie de l'empire romain et ont perdu, durant cette longue domination, leur nationalité et leur langue[2] pour adopter la langue, les mœurs et la civilisation du vainqueur. Ainsi s'explique que cette race, si puissante dans l'antiquité, n'a pas pris, dans la formation de l'Europe moderne, une part proportionnée à son expansion géographique.

Institutions celtiques.

A l'arrivée des Romains, les peuples celtiques n'étaient plus tout à fait barbares. Déjà cinq siècles avant César, les Grecs avaient colonisé le littoral de la Gaule entre le Rhône et les Alpes, et ces colonies dont Marseille était la principale, furent là, comme ailleurs, des foyers de civilisation. Les Grecs ont appris aux indigènes de la Provence à

1) C'est là aussi que s'est maintenu ce qui reste des langues celtiques parlées autrefois dans la moitié de l'Europe : ce sont les trois dialectes des Gaëls ou Gadhèles (forme primitive, qui exclut tout rapport avec les *Galli)*, à savoir le gaëlic proprement dit, l'erse et le manx ; et les deux dialectes bretons, le Kymri de la Grande-Bretagne (le cornique du Cornouailles est éteint depuis un siècle) et le bas-breton de la Bretagne française, importé sur le continent au v[e] siècle après J.-C.

2) Le bas-breton n'est pas une exception, puisqu'il appartient au groupe insulaire. Quant au celtique du continent, il en est question pour la dernière fois dans saint Jerôme, qui l'entendit parler aux environs de Trèves, au IV[e] siècle, ce qui prouve qu'on ne parlait plus que latin dans les villes. Les inscriptions gauloises, au plus une centaine, les plus longues n'ayant pas plus de douze mots, sont insuffisantes pour reconstituer cette langue, qui paraît aussi distante du bas-breton, que le bas-breton l'est du gadhèle. Aussi faut-il se défier des fantaisies des Villemarqué et autres bretonnisants à propos de soi-disant restes d'une littérature gauloise. Voir Pictet, *Nouvel essai sur les inscriptions gauloises. (Revue archéologique,* 1867.)

cultiver la vigne et l'olivier[1]. C'est à la Grèce que les Gaulois ont emprunté l'alphabet[2] et la monnaie[3].

Leur principale occupation était l'agriculture. Néanmoins ils avaient déjà des *oppida* ou bourgades fortifiées, où ils s'adonnaient aussi à l'industrie et au commerce. Ils travaillaient les métaux, qu'ils tiraient des mines de la Gaule et des îles Cassitérides. Le commerce était facilité par les grands fleuves qui sillonnent le territoire de la Gaule. Les Venètes de l'Armorique s'adonnaient à la navigation et leurs voiliers d'un type spécial s'aventuraient déjà sur l'océan Atlantique[4].

Un fait non moins frappant, c'est l'existence de classes sociales bien tranchées, à savoir : les Druides, les chevaliers et les clients, qui formaient le peuple proprement dit.

Les Druides étaient organisés comme un ordre religieux, vivant séparé du reste de la nation, et exempt des charges publiques[5]. Ce n'était pourtant pas une caste, puisque leurs rangs étaient ouverts aux autres classes[6] ; mais on n'y entrait qu'après un long noviciat, qui durait quelquefois vingt ans. Il y avait aussi des Druidesses[7]. Ils avaient un chef suprême ou grand-prêtre, dont la dignité était conférée à vie par élection ; ils tenaient des conciles généraux sur le territoire des Carnutes (Chartres), considéré comme le centre de la Gaule[8]. Il y avait trois classes[9] parmi eux : les *prêtres* ou

1) Justin, 43 : 4. « Ab is Galli usum vitae cultioris... didicerunt. Tunc et vitem putare, tunc olivam serere consuerunt. »

2) César, VI : 14. « Graecis utuntur litteris. » Et en effet, nos inscriptions gauloises emploient l'alphabet grec. Voir les *fac-simile* de la Commission topographique.

3) Muret, *Catalogue des monnaies gauloises de la Bibliothèque nationale.*

4) Sur la navigation des Vénètes, César donne les renseignements les plus intéressants, *Bell. G.* III, 13.

5) César VI, 14 : « Militiae vacationem omninumque rerum habent immunitatem. »

6) César VI : 14; Pomp. Mela III : 2.

7) Strabon IV, p. 197. Sur leur prétendu rôle de prophétesses, voir *Revue celtique*, t. 18, p. 1. Quant à ces devineresses isolées que l'on rencontre çà ou là dans les biographies de quelques empereurs, elles n'ont aucun caractère officiel.

8) César, VI : 13.

9) Ammien Marc. XV : 9.



Druides proprement dits, qui vaquaient au culte ; les *devins (vates* ou *euhages)*, qui sondaient l'avenir en consultant les astres, en interprétant les songes, en inspectant les victimes; enfin les *bardes* ou chantres, qui s'adonnaient à la poésie, et ceux-ci se répandaient davantage dans le peuple ou dans les maisons des grands. Les Druides prétendaient au monopole de la science ; mais ils n'avaient pas de littérature ; leurs doctrines ne se transmettaient qu'oralement[1]. On leur attribue un système religieux dont la croyance à une vie future[2] était la base. Leur science, leur vie retirée, leur forte organisation leur assuraient une action prépondérante dans la société ; ils y exerçaient une juridiction suprême, et comme ils parlaient au nom de la religion, nul n'osait braver leurs ordres, pas mêmes les rois. Après les Druides, venaient les chevaliers, formant une noblesse héréditaire dont la supériorité reposait sur la profession exclusive des armes et sur la possession de vastes domaines. Vis-à-vis de cette classe de grands, le reste du peuple vivait dans une dépendance personnelle[3] analogue à l'ancienne clientèle romaine; les classes inférieures, pour s'assurer des moyens de subsistance et une protection efficace, étaient forcées de se mettre au service des chevaliers, dont ils cultivaient les terres.

Tel était l'état social des Celtes de la Gaule. Quant à leurs institutions politiques, il y avait eu autrefois chez eux des rois puissants. A l'époque des Cimbres et des Teutons (A° 113 ante C.), un roi des Arvernes, Betuitus, dominait le midi de la Gaule; un roi de Soissons, Divitiacus, étendait son autorité non seulement sur la plupart des Belges, mais encore sur les Bretons au delà de la Manche[4]. Toutefois à l'arrivée

[1]) César VI, 14.

[2]) On y a vu la métempsychose, comme César le laisse entendre : « Non interire animas, sed ab aliis post mortem transire ad alios. » cf. Diod. V : 28. Mais, d'après leur rituel funéraire, il s'agirait plutôt d'une autre vie, puisqu'on brûlait, avec le défunt, ses armes, ses ustensiles, des animaux, des esclaves mêmes, dont il devait se servir dans cet autre monde.

[3]) César, VI, 13 : « plebes pene servorum habetur loco. Plerique ... sese in servitutem dicant nobilibus. In hos eadem omnia sunt jura quae dominis in servos. » Ailleurs (VI, 15), César leur applique l'expression de *clientes*.

[4]) César, II, 4.

de César (A° 58 ante C.), la royauté avait partout décliné; chez certains peuples, elle était abolie et avait fait place à un magistrat annuel, nommé le *vergobret*[1] : c'est à une assemblée[2] formée par la noblesse qu'appartenait la souveraineté. Sous ce régime, des factions surgirent partout; des chevaliers puissants, appuyés sur le nombre de leurs hommes d'armes *(ambacti)* et de leurs clients, se disputaient le pouvoir[3], divisions qui ont favorisé la conquête des Gaules par les Romains.

Entre ces peuplades indépendantes et souvent rivales, la religion nationale maintenait une certaine unité. Cette religion druidique non seulement était commune à toute la Gaule; mais elle s'étendait encore chez les Celtes insulaires de la Grande Bretagne et de l'Irlande. La Grande Bretagne était même considérée comme le principal foyer des doctrines druidiques, et beaucoup s'y rendaient du continent pour recevoir l'initiation[4]. Sur les divinités druidiques, on n'a que des renseignements vagues et incomplets[5]. Il y avait une divinité suprême, que les Romains assimilaient à leur Mercure[6], soit *Teutatès*, soit *Hesus*. On parle de *Taranis* comme du dieu de la foudre. On cite un dieu *Beal* ou *Belenus*, qui rappelle le *Bel sémitique*, et qui pourrait être une importation des marchands phéniciens. En tout cas, les dieux[7] cel-

[1]) César, I, 16 : « Vergobretum appelunt, qui creatur annuus et vitae necisque in suos habet potestatem. »

[2]) César, II : 5, 28.

[3]) César, I, 31; VI, 11. Polybe (II, 11) constate déjà chez les Gaulois de la Cisalpine, ce même esprit de faction, qu'il appelle hétairie (ἑταιρεία).

[4]) César, *Bell. Gall.* VI, 13.

[5]) César, *ib.* VI, *passim*; Lucain, I : 445; III : 399.

[6]) D'après César (VI, 17) : « Deum maxime Mercurium colunt. » Mais ces assimilations sont toujours forcées. Aussi les scoliastes se contredisent. D'après l'un : « Teutates=Mercurius » d'après un autre : « Hesum Mercurium credunt, si quidem a mercatoribus colitur. » Voir ces textes dans : *Revue celtique*, t. 18 (1897), p. 140.

[7]) Lucain (I, 446) est le seul ancien qui ait senti cette différence, exprimée dans ces vers :

Et quibus immitis placatur sanguine diro
Teutates, horrensque feris altaribus Hesus
Et Taranis scythicae non mitior ara Dianae.

tiques ressemblaient plus aux dieux féroces de l'Asie qu'aux divinités classiques auxquelles les anciens se sont plus à les comparer. Comme ceux-là, ils réclamaient des sacrifices humains, et en leur honneur étaient brûlés ces grands mannequins d'osier dans lesquels les victimes humaines étaient entassées vivantes[1]. Cette religion commune entretenait chez les Celtes l'esprit national et opposait une résistance tenace à la domination romaine. Aussi le gouvernement romain s'appliqua-t-il à extirper le druidisme[2], qui disparut sur le continent et trouva son dernier refuge en Irlande, où il régnait encore au v[e] siècle, à l'arrivée de saint Patrice, l'apôtre du christianisme[3].

2° Les origines slaves.

TEXTES GRECS : Hérodote IV, 17-136 (sur les Scythes) ; — Ptolémée, *Geogr.* III : 5 (sur les Sarmates). — **Corpus hist. Byzantinorum** (Procope, Theophylacte, etc.). — Mauricii, *Ars militaris*. Upsala 1664. — TEXTES LATINS : Jordanis, *De rebus geticis ;* — An. Ravennatis, *Cosmographia*, edd. Pinder et Parthey. Berlin, 1860. — *Geographus Bawarus* (dans : **Monumenta Poloniae historica.** Vol. I. Lemberg, 1864).

TRAVAUX MODERNES : **Niebuhr**, *Skythen*, *Geten und Sarmaten* (1828). — Cuno, *Die Skythen*. Berlin, 1871. — **Shafarik**, *Abkunft der Slawen*. Ofen, 1828. — Id. *Les antiquités slaves* (en tchèque). Prague 1837 (Traduction allemande, Leipzig 1843). — **H. Jireçek**, *Das Recht in Böhmen und Mähren*. Vol. I, Prague, 1866. — **Léger**, *Les Slaves du sud et leur civilisation*. Paris, 1869. — Id. *Le monde slave*. Paris, 1873.

Cinq siècles avant notre ère, dans la description qu'Hérodote nous a laissée des contrées situées au nord de la mer Noire, toute cette région orientale de l'Europe était occupée par les Scythes. Au début de notre ère, lorsque la domination romaine s'avança jusqu'au Danube, les Scythes d'Europe avaient fait place aux *Sauromates* ou *Sarmates :* on comprenait sous ce nom des tribus diverses, dont les principales

[1]) César, VI, 16 : « Alii immani magnitudine simulacra habent, quorum contexta viminibus vivis hominibus complent ; quibus succensis, circumventi flamma exanimantur homines. »

[2]) Suétone, *Claudius* 25. Pline, *H. N.* 30, 1. Aurelius Vict. 4.

[3]) Vita S. Patricii Hibern. (17 mars).



étaient les *Alains*, entre le Caucase et la mer Noire, les *Roxolains* au nord de la mer d'Azof, les *Jazyges*, qui s'étendaient jusqu'au Danube[1]. Quant aux *Slaves*, il en est fait mention pour la première fois dans les historiens byzantins du VIe siècle de notre ère[2]. Depuis quand étaient-ils en Europe? Il n'est nulle part fait mention d'une immigration récente des Slaves dans les contrées jusque là occupées par les Sarmates. De là, cette question controversée de la parenté des Sarmates avec les Slaves, question qui a partagé les savants slaves en deux camps opposés[3]. On a fait valoir, en faveur de cette parenté, en premier lieu la situation géographique des deux peuples que l'on trouve disséminés à la même époque dans la même région de l'Europe entre la mer Noire et la Baltique. De plus on fait remarquer que les auteurs classiques[4] énumèrent parmi les peuples sarmates certaines tribus reconnues pour slaves telles que les *Wendes* ou *Venèdes*. Enfin on a cru retrouver la racine même du mot *Sarmate* dans le nom d'une autre tribu slave, celle des *Serbes*, qui a donné son nom à la Serbie actuelle. Il résulterait de là que les Slaves ne sont arrivés en Europe qu'avec les Sarmates, environ un siècle avant notre ère lorsque ceux-ci ont détruit la puissance des Scythes.

D'autre part on constate dans Hérodote qu'à l'époque où les Scythes exerçaient encore leur domination au nord de la mer Noire et du Danube, il y avait dans cette contrée

[1]) Deux de ces tribus sont mentionnées dans Tacite : les Roxolains, *Hist.* I : 76; les Jazyges *ib.* III : 5 et *Ann.* XII : 29.

[2]) On croyait avoir découvert la mention des Slaves déjà au Ve siècle, dans l'historien arménien, Moïse de Chorène. Mais voici que M. Carrière vient de démontrer que cet auteur vivait au VIIIe siècle, et non au Ve, et que loin d'avoir précédé les Byzantins, il n'a fait que les compiler.

[3]) Shafarik, justement considéré comme le fondateur de la science des antiquités slaves, a varié lui-même dans cette question. Car, après avoir soutenu l'identité des Slaves et des Sarmates dans un premier ouvrage, il démolit cette thèse dans ses *Antiquités slaves*, qui ont paru depuis.

[4]) Entre autres Ptolémée *Geogr.* 3 : 5; la *Tabula* dite de Peutinger (a° 423) porte : *Venadi Sarmatae.* Quant à Tacite *Germ.* 46, il est embarrassé de classer les Venèdes *(Venedi)*, qui, d'après lui, ne sont ni Germains, ni Sarmates.

appelée alors la Scythie d'Europe des peuples qui n'étaient pas Scythes, mais qui se distinguaient de ceux-ci par un état social différent, à la fois sédentaires et agricoles. Hérodote les nomme les *Scythes agricoles*[1], et cite dans ce nombre les riverains du Borysthènes, les *Alazons* et les *Callipides*; et ce seraient là les vrais ancêtres des Slaves qui occupent aujourd'hui la même région de l'Europe. Dans ce cas, les Slaves seraient les plus anciens habitants de l'Europe orientale, qu'ils occupaient déjà sous d'autres noms avant l'invasion des Sarmates et même avant celle des Scythes.

Et en effet, les Slaves appartiennent par leur langue à la même grande famille indo-européenne, dont font également partie les Celtes et les peuples germaniques.

Quant au nom de *Slave*, qui n'apparaît qu'au VIe siècle de notre ère[2], on le fait venir de *Slowo* (parole), d'où *Slovènes*, les parlants, et cette étymologie paraît confirmée par le nom de *Nyemzen* ou *muets*, donnés par les Slaves aux étrangers dont ils ne comprenaient pas la langue.

Institutions slaves.

Les historiens byzantins, qui les premiers se sont occupés des Slaves, nous les représentent comme un peuple vivant encore avec la simplicité des mœurs patriarcales, adonné surtout à l'agriculture, d'un caractère pacifique, hospitalier envers les étrangers, mais aussi très susceptible et en proie à des divisions perpétuelles. L'agriculture était tellement l'occupation dominante que c'est aux Slaves que les Germains ont emprunté la charrue, qu'ils appellent encore *pflug* du mot slave *plog*. Déjà à l'époque de la colonisation grecque,

[1]) Hérodote, IV : 17, 18. M. Shafarik classe en outre parmi les Slaves les *Budines* et les *Neures* de la Scythie. Mais le texte d'Hérodote ne justifie pas cette conjecture.

[2]) Procope, *De bello Gothico*, III, 14; Maurice, *Ars militaris*, XI, 5; Théophylacte, *Hist.* VI, 2 : la forme *Sclavi*, *Sclaveni* (d'où *esclaves)* de ces auteurs rend l'exacte prononciation du *l* guttural des langues slaves; on trouve aussi les formes, *Slovènes*, *Slovaques*, *Slavines*, *Esclavons*.



l'agriculture slave produisait assez de blé pour l'exportation, qui se fesait par les ports grecs de la mer Noire et de la Crimée[1]. Ce genre de vie excluait l'existence de villes. Hérodote, il est vrai, mentionne chez les Gélons une ville du même nom, qui présentait cette particularité d'être construite entièrement avec les matériaux du pays, c'est-à-dire en bois, aussi bien les temples et les fortifications que les maisons. Mais, en réalité, ces Gélons étaient, non pas des slaves, mais des réfugiés d'origine grecque[2].

Les institutions politiques des Slaves avaient aussi un caractère patriarcal : le gouvernement y était exercé par les Anciens, sous le nom de *starosty*. Dans la suite, il se forma une noblesse, composée de grands propriétaires *(lecky)*. Les *Knèzes* ou princes étaient des chefs de tribus. En temps de guerre, on choisissait un chef unique ou *Woywody*, dont l'autorité n'était que temporaire.

Les Slaves ne se sont pas fait remarquer dans l'histoire de cette époque comme des peuples belliqueux ou conquérants. Cependant, dans la guerre, ils ne manquaient pas de bravoure. Leurs grands défauts, c'étaient la légèreté, l'inconstance et la manie d'imiter les peuples étrangers. De là de fréquentes guerres intestines et leur asservissement aux peuples belliqueux qui les entouraient. Ainsi s'explique qu'au moyen âge la servitude a pris le nom d'*esclavage ; esclave* vient, en effet, du mot *slave*.

Quant à leur religion primitive, on trouve chez les Slaves la croyance à une divinité suprême *Boh* ou *Bog*, qui, susceptible d'être envisagée sous plusieurs aspects, comme du dieu du soleil *(Dagh-Bog)* dieu des tempêtes *(Stribog)*, etc. dégénéra en polythéisme. De plus ils y joignirent des divinités empruntées aux étrangers, aux Grecs, la déesse des céréales, *Ziwa*, aux Germains, le dieu de la guerre, *Zwatowit*. Ils croyaient aussi à des *Esprits* (Diasi), répandus dans toute la nature, les uns bienfaisants *(bozi)*, les autres méchants

1) Hérodote, IV, 17, en parlant des Scythes agricoles. Sur les blés de la mer Noire, voir Perrot, *Le commerce des céréales en Attique au IVe siècle avant notre ère* (*Revue historique*, 1877).

2) Hérodote, IV, 108.



(biesi). Cette déification de la nature les avait conduits à l'idolâtrie. Les Slaves n'étaient pas dépourvus de sentiment artistique. On signalait déjà leurs dispositions pour la musique[1] et la tournure gracieuse de leurs danses.

Établis entre la Baltique et la mer Noire, les Slaves étaient partagés en trois grandes fractions[2], à savoir : les *Venèdes* ou *Wendes*, établis sur le littoral de la Baltique, appelée de leur nom *sinus Veneticus*[3]; les *Antes*, situés au sud entre le Dniester et le Dniepr ; enfin au centre les *Slavines* ou *Slaves* proprement dits, dont le nom a été étendu dans la suite à toute la nation. Quant aux *Srb* ou *Serbes*, leur nom se rencontre un peu partout sous les formes diverses de *Spores*, *Sorbes*, *Sorabes*, et semble avoir été un nom collectif de la race avant que celui de *Slave* ne prévalut[4]. On doit encore rattacher à cette énumération, comme apparentée aux Slaves, bien qu'à un degré déjà plus éloigné, la nation des *Lettes* ou *Lettons*, qui appartiennent aux populations européenne de la Russie actuelle. Ils sont aussi anciens que les Slaves, dont ils partagèrent les destinées, bien qu'ils n'apparaissent que beaucoup plus tard[5] sous leur nom particulier de *Lettes*, *Prusses*, *Lithuaniens*. Peut-être faut-il les retrouver dans les *Esthiens* qui habitaient dès l'époque romaine[6] le littoral de la Baltique qui s'appelle encore l'Esthonie.

1) Les premiers Slaves dont l'empereur Maurice (A° 595) fit la rencontre, étaient des joueurs de cithares, qui cumulaient les fonctions d'ambassadeur auprès du Khan des Avares. Théophylacte, *Hist.* VI, 2.

2) Jordanis, c. 23 : « Hi, ab una stirpe exorti, tria nunc nomina ediderunt, id est, Venethi, Antes, Sclaveni. »

3) Ptolémée, *Geogr.* III, 5.

4) Sur cette classification des Slaves, les auteurs diffèrent. Procope *(ut supra)* ne connaît que deux branches, *Antes* et *Sclavènes*, et fait des *Serbes* (défigurés en *Spores*, par suite d'une assimilation au mot grec σποράδην) le nom collectif de la race. Dans Jordanes c. 5, le nom collectif est : *Venèdes (Venethae)*, dont les Antes et les Sclavènes sont les branches. Shafarik, pour accorder Procope et Jordanis, adopte *Srb* comme nom indigène et voit dans celui de *Wende* un nom donné aux Slaves par les Allemands, leurs voisins.

5) Première mention dans le *Geographus bawarus* qui ne remonte pas au delà du IX° siècle. Cf. Shafarik, vol. II, p. 673.

6) Tacite *Germ.* c. 45, qui place les Esthiens sur le littoral de la Baltique, ajoute : *lingua Britannicae proprior;* il reconnaît ainsi une différence

3° Les origines germaniques.

TEXTES GRECS : Pytheas, *Fragmenta geographica;* — Strabon. — TEXTES LATINS : César, *De bello Gallico ;* — Tacite, *Germania* ; — Ammien. — TEXTES FRANCS : *Lex Salica ; Lex Ribuaria.* — TEXTES ANGLO-SAXONS : *Ancient Laws of England.* Ed. Thorpe. Londres, 1840.

TRAVAUX MODERNES : Barth, *Teutschland's Urgeschichte.* Erlangen, 1841-46, 5 vol. — **Mullenhoff,** *Deutsche Alterthumskunde*, vol. I-III. Berlin, 1870-83. — Eichhorn, *Deutsche Staats- und Rechtsgeschichte*, 5e éd. vol. I, Goettinguen, 1843. — **Waitz,** *Deutsche Verfassungsgeschichte*, vol. I, 3e éd. Kiel, 1880. — **Dahn,** *Deutsche Geschichte*, vol. I, Gotha, 1883. — J. Grimm, *Deutsche Rechtsalterthümer*, 3e éd., Göttingue, 1881.

Le littoral de la mer du Nord et de la Baltique, ainsi que les îles et les presqu'îles comprises entre ces deux mers doivent être considérés comme le berceau des peuples germaniques en Europe. C'est là que les rencontra déjà vers l'an 330 avant notre ère, le plus ancien explorateur de ces contrées, le grec Pythéas de Marseille[1]. A l'est, les Germains touchaient aux Slaves, dont ils étaient séparés par la Vistule ; à l'ouest et au sud, ils avaient pour voisins les peuples celtiques. Les Germains finirent par se trouver à l'étroit dans cette région limitée dans son étendue comme dans ses ressources ; à partir du IIe siècle avant notre ère, ils ont commencé leurs migrations et n'ont plus cessé d'envahir le continent européen dont ils devaient enlever la plus grande partie aux deux autres races européennes, aux Celtes à l'ouest et aux Slaves à l'est.

Les peuples germaniques appartiennent par leur langue à la grande famille indo-européenne. Mais comme les autres races de l'Europe, ils avaient perdu le souvenir de leur ori-

de langue entre les Esthiens et leurs voisins. Quant au rapprochement avec le Breton, on sait ce que valent chez les auteurs anciens ces comparaisons entre deux langues barbares qu'ils ne se donnaient pas la peine d'apprendre. Cette parenté existe dans le cas présent, en tant que le letton (sous ses diverses formes, lithuanien, ancien prussien) représente, dans le groupe indo-européen, un type très ancien, assez voisin du sanscrit.

1) Lelewel, J. *Pythéas de Marseille et la géographie de son temps.* Bruxelles, 1836. Müllenhoff, *Pytheas von Massilia* dans sa *D. Alterthumskunde*, vol. I, 1870.



gine asiatique. Ils se considéraient comme indigènes, nés sur leur sol, et dans leur *cosmogonie barbare*, dont Tacite nous a conservé un fragment[1], ils se fesaient tous descendre du dieu *Tuisto*, fils de la Terre et père de *Mannus (Mann*, l'homme), qui, à son tour, eut trois fils, ancêtres de leurs trois tribus nationales, les *Herminen* (Herminŏnes), les *Ingaeven* (Ingaevŏnes) et les *Istaeven* (Istaevŏnes). La race germanique n'avait pas encore de nom collectif. Autant de peuples, autant de noms propres : tels les noms *Teutes* (Teutŏnes) ou *Gothes* (Guthŏnes), que l'on rencontre au IVe siècle avant notre ère, dans le géographe Pythéas ; tels les noms de *Cimbres* et de *Teutons*, donnés aux peuples de la première grande migration germanique en l'an 113 av. J.-C. C'est à ses voisins de la Gaule que la race doit ce nom collectif de *Germains*, qui lui fut donné à l'époque où ses premières tribus franchirent le Rhin et s'établirent au milieu des Celtes de la Gaule Belgique, au IIe siècle avant notre ère[2]. Quant au nom de *Deutsch* ou *Dietsch* qui signifie *national*[3], il n'apparaît qu'au IXe siècle sous les successeurs de Charlemagne. Malgré cette multiplicité de noms et de peuples, la race germanique n'en était pas moins une, homogène, pure d'éléments étrangers[4].

1) Tacite, *Germania*, 2.

2) Tacite, *ib.* « Germaniae vocabulum [quidam dicunt] recens et nuper additum, quoniam qui primi Rhenum transgressi Gallos expulerint, ac nunc Tungri, tunc Germani vocati sint ; ita nationis nomen in gentis evaluisse paulatim. » Il résulte du texte de Tacite que ce nom a pris naissance en Belgique, d'abord comme nom particulier des *Tongres* ou Germains cisrhénans (cf. César. *B. G.* II, 4, VI, 32) d'où il a passé, comme nom collectif, aux Germains transrhénans.

3) La forme primitive est *teódisc*, adjectif, du nom *teod* = nation. Dans ces formes, la diphtongue eo se prononce différemment selon les dialectes, soit eu, d'où la forme *deutsch*, soit i long, (comme people en anglais) d'où la forme *dietsch* usitée en Neerlande. Le terme *teodisc* a été appliqué à la langue, avant de l'être à la nation ; *lingua theodisca*, c'est la langue nationale ; ex. les serments de Strasbourg en 842 (Nithard III, 5), l'un *romana lingua*, l'autre *teudisca lingua* ; — les *carmina linguae theodiscae formata*, mentionnés en 800 (Waldo de Reichenau).

4) Tacite, *ib.* « Germanos minime aliarum gentium adventibus et hospitiis mixtos. » — 4. « Germaniae populos nullis aliarum nationum connubiis in-

Cette unité de la race ne ressort pas seulement de leurs traditions. On la constate également dans leurs institutions nationales et dans leur religion. Les Romains, qui ont été presque toujours en guerre avec les Germains, se sont représenté le plus souvent ceux-ci comme un peuple exclusivement guerrier, à demi-nomade, ne vivant que de butin ou de chasse[1]. Mais leurs plus anciennes institutions prouvent que les Germains étaient sédentaires et agricoles. Il est vrai qu'il n'y avait point de villes en Germanie[2]. Mais si la vie rurale plaisait seule à ses habitants, ceux-ci n'en avaient pas moins une résidence fixe au milieu des champs qui fournissaient à leur subsistance[3]. Ils n'exerçaient guère d'industrie et ne faisaient que peu de commerce[4]. C'était l'agriculture leur principale occupation. Aussi connaissaient-ils la propriété foncière, et y avait-il chez eux déjà des distinctions sociales fondées sur la répartition du sol.

A côté des hommes libres qui formaient la grande masse de la population, il y avait, en effet, des familles nobles et des serfs[5]. Chez les hommes libres, l'indépendance supposait

foctos propriam et sinceram et tantum sui similem gentem extitisse. » Tacite en donne, comme preuve, l'identité du type physique, « habitus corporum. »

1) C'est ainsi que César (VI, 21) les peint : « Vita omnibus in venationibus atque in studiis rei militaris consistit. » Tacite (*Germania*, 15) nous fait la même peinture, mais ne l'applique qu'à certaines classes, telles que les bandes guerrières, lorsqu'il dit : « Quoties bella non ineunt, multum venatibus, plus per otium transigunt, » ou à certains peuples, tels que les Chattes dont il dit (*ib.* 31) : « Nulli domus aut ager aut aliqua cura. » Car ailleurs opposant les Germains aux Sarmates nomades « in plaustro equoque viventibus », il dit expressément : « domos fingunt ».

2) « Nullas Germanorum populis urbes habitari satis notum est, ne pati quidem inter se junctas sedes. » Tacite, *Germ.* 16.

3) « Colunt discreti ac diversi, ut fons, ut campus, ut nemus placuit. » *ib.*

4) Ce commerce n'était qu'un simple troc. De là, l'absence de monnaie dans l'intérieur du pays « interiores permutatione mercium utuntur » (*ib.* 5), et l'absence de spéculations : « foenus agitare ignotum » (*ib.* 26). L'impôt est inconnu ; les dons sont en nature (*ib.* 15), de même les amendes (*ib.*).

5) Les termes de *nobiles*, *nobilitas*, se rencontre sans cesse sous la plume de Tacite. La hiérarchie des classes se dessine nettement dans la distinction qu'il fait en parlant des affranchis (*liberti*), qui dans certaines parties de la Germanie « non multum suprà *servos* sunt, » tandis que dans d'autres « et super « *ingenuos* et super *nobiles* ascendunt » (*ib.* 25). Ce classement est repété au c. 44 sur les Suions.



toujours la propriété, tout au moins d'un territoire indivis, où ils vivaient dans une sorte de communauté[1]. Les nobles étaient de grands propriétaires, chefs de domaine, qui vivaient du travail d'autrui. Au contraire étaient serfs ou dans une condition voisine du servage ceux qui étaient obligés de travailler pour autrui. Parmi ces serfs, il y avait même de véritables esclaves, les uns faits prisonniers à la guerre, les autres ruinés par la passion du jeu. Ces esclaves étaient la propriété de leur maître, qui avait le droit de les vendre et même de les tuer[2]. Mais, en dehors de ces cas extrêmes, la condition des esclaves, en tant qu'ils cultivaient la terre, n'était pas fort différente des autres colons[3]. Les uns et les autres n'étaient astreints qu'à des redevances fixes en

[1]) Ces communautés rurales, *marka*, *allmende*, *almening* (en scandinave) font l'objet d'une controverse qui n'est pas tranchée. Les textes classiques sont : César (VI. 22) : « Neque quisquam agri modum certum aut fines habet proprios ; sed magistratus ac principes in annos singulos... quantum et quo loco visum est agri attribuunt atque anno post alio transire cogunt » ; Tacite (*Germ.* 26) : « Agri pro numero cultorum ab universis in vices occupantur, quos mox inter se partiuntur ; facilitatem partiendi camporum spatia praebent. Arva per annos mutant, et superest ager. » On trouvera les interprétations diverses auxquelles ces textes donnent lieu dans : Waitz, I, p. 103 ; Maurer, *Geschichte der Markverfassung*. Erlangen, 1856 ; Inama-Sternegg, *Deutsche Wirtschaftsgeschichte*, vol. I, 1879 ; de Laveleye, *De la propriété et de ses formes primitives*, Paris, 1874 ; en sens contraire, Fustel de Coulanges, *Problèmes d'histoire*. Paris, 1885.

[2]) « Servos... per commercia tradunt. Verberare servum ac vinculis et opere coercere rarum. *Occidere* solent, non disciplina et severitate, sed impetu et ira, ut inimicum, nisi quod *impune est*. » Tacite, *ib.* 25.

[3]) De là les significations diverses du même terme germanique *leode*, *liti*, *laeten*, *lazzi*, qui s'applique chez les uns aux *colons*, chez les autres aux *esclaves*. Dans la loi salique, le *litus* est classé au-dessus du *servus*, mais inférieur à l'*ingenuus*. Chez les Saxons, on distingue d'après Nithard, IV : 2, « *edhilingi*, *frilingi*, *lazzi* illorum lingua dicuntur ; latina vero lingua hoc sunt : *nobiles*, *ingenuiles* atque *serviles*. » — En réalité, le sens de *leode* ou *lide* doit être *colon*, en général, soit *libre* soit *esclave*. On pourrait y ramener les deux formes conjecturales que l'on croit discerner dans les gloses de la *lex salica* : *freoledo*, qui serait le *colon* libre, et *theoleod*, qui serait le *colon esclave* (d'où la forme *theuleudina* = serva.) cf. *Lex salica* von Merkel. Berlin, 1850. *Vorrede von J. Grimm*, p. 30 ; Kern, *Die Glossen in der lex Salica*. La Haye, 1869.

nature, soit blé, soit têtes de bétail, soit vêtement[1]. Il en résultait qu'il n'y avait guère de différence non plus entre l'esclave et l'affranchi. Il pouvait y avoir aussi des esclaves domestiques *(servi ministeriales)*, mais seulement par exception dans les maisons des chefs ou des grands[2].

Trois prérogatives politiques distinguaient l'homme né libre de celui qui ne l'était pas : le droit de participer aux assemblées publiques ; le droit de n'être jugé que par ses pairs, et le droit de porter les armes.

Au point de vue politique, le territoire de chaque peuple était divisé en cantons[3] *(gau, shire, folk)*, qui comprenaient à leur tour un certain nombre de villages et de domaines. Il y avait des assemblées publiques, soit cantonales *(gauthing)*, soit générales *(landthing)*. Tous les hommes libres en état de porter les armes prenaient part à ces assemblées, où s'exerçait le pouvoir suprême. Il va de soi que les nobles ou chefs y occupaient la première place. « Dans les moindres affaires, dit Tacite, les chefs seuls décident ; dans les grandes, c'est toute la nation, de manière pourtant que même sur les objets proposés à la foule, il y a toujours une délibération préalable entre les chefs. Ils prennent séance tout armés. Le roi ou les chefs se font écouter plutôt par la puissance de leur parole que par leur droit de commander. Si leur avis déplaît, on le rejette par un murmure ; s'il est accepté, on entre-choque les framées[4]. » Tout jeune homme arrivé

1) « [Servo] frumenti modum dominus aut pecoris aut vestis, ut colono, injungit et servus hactenus paret. » *ib.*

2) On ne trouve dans Tacite une allusion à l'esclavage domestique que dans ce texte : « Dominum ac servum nullis educationis deliciis dignoscas : inter eadem pecora, in eadem humo degunt, donec aetas separet ingenuos » c. 20, tandis qu'il est très affirmatif en sens contraire c. 25 : « Servis non in nostrum morem discriptis per familiam *ministeriis* utuntur. »

3) Sur le continent germanique, le terme *gau* prévaut : Hennegau, Mosagau, Rheingau, Brisgau, Argovie ; Thurgovie ; sur les bords de l'Escaut, on trouve parfois dans le même sens la terminaison *Bant :* Bracbant, Osterbant, Teisterbant ; en Saxe : *Ostphalie* et *Westphalie ;* chez les Anglo-Saxons : *Shire (Scyre),* aussi *Norfolk* et *Suffolk ;* chez les Scandinaves : *Fylki ;* en Suède : *Heradh.*

4) Tacite, *Germ.* c. 11.

à l'âge de prendre les armes était décoré, au sein de cette assemblée, de la framée et du bouclier par l'un des chefs, soit son père, soit quelqu'autre parent. C'est dans ces assemblées que l'on décidait de la guerre ou de la paix, que l'on jugeait les crimes considérés comme publics, que l'on déléguait les magistrats chargés de présider les tribunaux locaux. Un certain nombre de ces peuples avaient déjà à leur tête des rois ; ceux-ci étaient toujours électifs, bien que généralement ce choix fût borné à une seule famille, formant une vraie dynastie; mais même là, le pouvoir du roi était limité par l'assemblée nationale[1].

Chez les Germains ainsi organisés, il n'y avait pas encore de puissance publique. Leurs lois ne visaient qu'à maintenir la paix intérieure, à défendre la propriété, à pourvoir à la sûreté individuelle. Pour atteindre ce but, les hommes libres étaient groupés en petites communautés, dont les liens de famille formaient le premier noyau, puis venaient les amis et enfin les voisins *(vicini)*[2]. La communauté entière était responsable de chacun de ses membres. Chaque chef de maison était responsable de son hôte. Les serfs y entraient par leur maître, qui répondait d'eux. Comme compensation

[1]) César leur dénie la royauté, comme institution permanente : « In pace nullus est communis magistratus » (VI, 23). Tacite, soit qu'il ait vu de plus près soit que l'institution ne vint qu'après César, affirme l'existence de rois, mais non partout et avec un pouvoir très mitigé : « Nec regibus infinita aut libera potestas. » *Germ.* 7. De là, parmi les modernes, ces deux thèses opposées, trop absolues l'une et l'autre, sur l'origine de la royauté, institution exotique d'après les uns, empruntée de toute pièce aux Romains (Sybel, *Entstehung des deutschen Königsthum*, Francfort 1844), institution foncièrement germanique d'après les autres, ayant débuté sous une forme cantonale, par de soi-disant *Gaukönige* (Dahn, *Die Könige der Germanen*. 7 parties, 1861-95).

[2]) Il est à remarquer que Tacite ne parle que du premier lien, celui de la parenté, et ne fait nulle allusion aux *vicini*. Dans la marka germanique, la parenté, résultant d'une souche commune, demeurait le lien principal ; c'était une famille élargie et accrue de quelques éléments adventices. Le terme de *vicini* comprend ici tous les habitants de la même *marka* (vicus), appelés parfois aussi *commarchant*.



de cette solidarité[1], les membres de la communauté avaient les uns à l'égard des autres les droits suivants : il n'était permis à personne d'aliéner sa portion de terre sans le consentement de toute la communauté[2] ; à la mort d'un propriétaire qui ne laissait pas d'héritiers, sa succession était partagée entre les membres restants de la communauté[3]. Quand un membre de la communauté était lésé, tous les associés devaient prendre fait et cause pour lui[4].

Dans le principe, en effet, chacun avait le droit de se venger d'une offense et de se faire justice soi-même. La composition fut instituée dans la suite pour corriger ce qu'il y avait de vicieux dans ce droit de vengeance. Mais longtemps encore les hommes libres conservèrent le choix entre la ven-

1) La *solidarité judiciaire (Gesammtbürgschaft)* est une institution qui n'apparaît clairement qu'après les invasions ; mais, comme on la constate à la fois chez des peuples tout à fait indépendants, en Gaule dans la *trustis franque*, en Grande-Bretagne dans la *Frithborg* anglo-saxonne, on est arrivé par induction à en faire une institution plus ancienne, appartenant au premier fond germanique *(Urgermanisch)*. De part et d'autre, cette solidarité se lie à l'institution de la *centaine* (centena, hundred), que quelques auteurs veulent rattacher aussi aux antiquités germaniques, en s'appuyant sur les *centeni comites* du ch. 12 de la *Germania*, dont le texte est aussi obscur que controversé. Il est plus simple d'admettre que cette solidarité, dans sa première forme, se liait à la marka, d'où elle aurait passé dans la centaine. En tout cas, cet alinéa est pour la plus grande part conjectural. Sur cette question obscure, voir Gneist, *Geschichte des Selfgovernment in England*, p. 26 (avec les auteurs y cités) ; Stubbs, *Documents ill. of English constitution. Hist.* p. 68 ; Waitz, vol. I. Beilage I « *Von der sogenannten Gesammtbürgschaft*, » où l'auteur ne prononce contre l'antiquité de l'institution ; Deloche, *La trustis sous les deux premières races*. Paris, 1873. dissertation à consulter pour les textes, mais viciee dans ses conclusions par une assimilation malheureuse des *antrustions* à la *trustis*.

2) Cette restriction au droit d'aliéner les immeubles ruraux se rencontre dans un grand nombre de coutumes du moyen âge. La faire remonter aux origines germaniques, n'est qu'une conjecture, mais justifiée en tant que tout adaptée à la *marca*.

3) Ce droit des *vicini* à l'héritage résulte de l'absence de tout testament : « *Nullum testamentum*. » Tacite, 20. Dans le droit franc, les *vicini* passaient même avant certains groupes de la parenté. Voir *Chilperici edictum*, c. 3 dans le Recueil des **Capitularia regum Francorum.**

4) Tacite, 21. « Suscipere tam inimicitias seu patris seu propinqui quam amicitias necesse est. »

geance et la composition. De là ce genre de guerre privée qu'on appelait la *faida*. La composition prenait le nom de *Werigeld* ou *Widrigeld*[1]. Cette composition variait selon la classe à laquelle appartenait la victime : il va de soi que le meurtre d'un homme libre entraînait une peine plus forte que celui d'un serf. Comme la communauté était solidaire de chacun de ses membres, elle était tenue de contribuer à la composition, lorsque le coupable lui appartenait; mais aussi elle se partageait l'indemnité lorsque la victime était des siens[2]. Et attendu que tout attentat à la vie ou à la propriété troublait la paix publique *(freda)*, garantie par la société, celle-ci ou son chef avait aussi une part dans ces compositions[3]. C'est pourquoi l'on distinguait, dans la composition, la part revenant à la famille *(compositio pro faida)* et la part revenant à la société *(compositio pro freda)*[4].

La plupart des crimes soit contre les personnes soit contre les propriétés ne donnaient lieu qu'à des amendes[5]. Les crimes considérés comme publics, c'est-à-dire commis contre la société entière, étaient seuls punis de mort[6]. Les tribunaux étaient composés de tous les hommes libres de la communauté présidés par un magistrat délégué par l'assemblée pu-

1) *Werigeld* et *Widrigeld* sont identiques pour certains germanistes, tandis que d'autres en donnent des étymologies différentes. *Widrigeld* serait *Wieder-vergeltung*. tandis que *werigeld* s'explique par son équivalent anglo-saxon, *leodgeld, leod=wer* ou *vair* (goth.), dans le sens de *homo;* le composé = *Mannes-vergeltung*.

2) Tacite, *ib.* « Recipit satisfactionem universa domus. »

3) Tacite, 12. « Pars multae regi vel civitati, pars... propinquis exsolvitur. »

4) Le mot *faida* ou *faidus* s'applique parfois à la composition elle-même qui l'éteint, et le mot *fredus* ou *freda* à l'amende due pour l'infraction à la paix.

5) Tacite, *ib.* « equorum pecorumque numero convicti mulctantur. » Comparer la *lex Baiwariorum*, Tit. II, c. 1 : « Ceteras quacumque commiserit peccatas [liber Baiwarius] usque habet substantiam, componat secundum legem. »

6) Tacite en donne, non pas la liste, mais un choix, à titre d'exemple, à savoir : *proditores*, — *transfugae*, — *ignavi*, — *imbelles*, — *corpore infames*. La même *lex Baiwariorum* ne connaît que trois cas d'accusations capitales, attenter à la vie du souverain, — appeler l'étranger dans le pays, — lui livrer une ville.

blique[1]. Aux hommes libres, appartenait la sentence; au magistrat, était réservée la sanction[2]. Le condamné qui refusait de s'exécuter dans un délai voulu, était exclu de la société; il perdait tout droit à la protection des lois et s'exposait à être traité comme un ennemi public.

Les Germains étaient également organisés en vue de la défense militaire du pays. Cette organisation comprenait deux institutions tout à fait différente, l'*armée nationale* et la *bande guerrière*. L'armée nationale *(Heer)* se composait de tous les hommes libres en âge de porter les armes; elle n'était convoquée[3] que dans une guerre d'intérêt national et formait la défense du pays contre un ennemi étranger. Cette armée combattait sous les auspices du dieu national[4]. Les hommes libres se groupaient par famille et étaient souvent accompagnés de leurs femmes et de leurs enfants[5]. Tout autre était l'organisation de la bande guerrière[6].

Les jeunes gens, libres de leur personne, mais ne possédant pas de terre pour vivre et regardant comme indigne d'eux de cultiver la terre pour autrui, se choisissaient un chef réputé par sa bravoure et ses richesses, dont ils formaient l'escorte. Ces compagnons volontaires s'obligeaient à l'obéissance et au dévouement le plus absolus envers le chef de la bande, et en retour celui-ci se chargeait de leur entretien. Les bandes ainsi organisées cherchaient toutes les occasions de faire la guerre; elles se mettaient au service de quiconque réclamait leurs secours; souvent elles quit-

1) Tacite, *ib.* « Eliguntur et principes qui jura per pagos vicosque reddunt. »

2) L'action du juge s'exprimait par les termes de *doom* (a. saxon), *doeming* (neerlandais), *tuom* (a. h. allemand): la sanction du magistrat prend le nom de *ban, bannus* (jussio, mandatum).

3) Cette convocation portait le nom de *Haribannus, Heerbann*, c'était un ordre de marche. Le *dux* s'appelait *haritogo* (heertog, Herzog).

4) Tacite, 7 : « (deum) adesse bellantibus credunt. »

5) Tacite, *ib.* « Non casus nec fortuita conglobatio turmam aut cuneum facit, sed familiae et propinquitates : et in proximo pignora [feminae, infantes]. »

6) La bande guerrière est appelée dans Tacite *comitatus*. On ne connaît pas l'équivalent germanique. Cette institution est une des mieux décrites tant par César *(B. Gall.* VI, 15, 23) que par Tacite *(Germ.* 13-15).

taient leur pays pour faire du butin à l'étranger ou y conquérir des terres nouvelles à se partager. Dans ce dernier cas, ces guerriers amenaient leurs femmes et leurs enfants. Ce sont ces bandes guerrières qui pendant des siècles ne cessèrent d'infester les frontières de l'empire romain ; de bonne heure, elles se mirent au service des empereurs[1], qui leur accordaient alors la permission de s'établir endéans les frontières de l'empire; ils contribuèrent à précipiter la ruine de la puissance romaine.

Les peuples germaniques se distinguaient par un profond sentiment religieux ; la religion sanctionnait toutes leurs institutions et ils accordaient au prêtre, qui parlait au nom de la divinité, un pouvoir très étendu. Ils se rassemblaient de préférence dans les lieux sacrés, et laissaient au prêtre le soin d'y maintenir l'ordre et de régler leurs débats[2]. Ils consultaient les dieux avant d'entamer aucune affaire importante[3]. En temps de guerre, ils empruntaient à leurs forêts sacrés des simulacres portatifs, qui leur servaient de bannière[4]. Des prêtres accompagnaient l'armée et ils avaient seuls le droit d'infliger aux guerriers des peines corporelles[5]. Outre les prêtres, les Germains avaient des vierges sacrées, qu'ils consultaient comme des prophétesses, et auxquelles ils rendaient des honneurs presque divins[6].

Les Germains n'avaient ni temples, ni idoles de forme humaine; leur religion n'en était pas moins fort grossière ; dans leurs forêts sacrés, ils adoraient avant tout des divini-

¹) Tacite, *ib.* 15. « Jam et pecuniam accipere docuimus. »

²) Tacite, *ib.* 11. « Silentium per sacerdotes quibus tum et coercendi jus est, imperatur. »

³) Tacite, *ib.* 10. « Si [auspicia] prohibuerunt, nulla de eadem re in eumdem die consultatio. »

⁴) Tacite, *ib.* 7. « Effigies et signa quaedam detracta lucis in praelium ferunt. »

⁵) Tacite, *ib.* « Neque animadvertere neque vincire, ne verberare quidem, nisi sacerdotibus permissum. »

⁶) Tacite, *Hist.* IV : 61. « Apud Germanos plerasque feminarum fatidicas et augescente superstitione arbitrantur deas. » — *Germ.* 8. « Vidimus sub Vespasiano Veledam dici apud plerosque numinis loco habitam. »



tés visibles et dont ils ressentaient les effets sensibles[1], à savoir le Soleil, la Lune, le Feu, qui est leur dieu *Thor*, la Foudre *(Thunar)*[2], les Arbres, la Terre, sous le nom de *Nerthus*. Ils reconnaissaient pourtant un dieu suprême qu'ils appelaient *Wodan* (Odinus)[3], et ils allaient jusqu'à lui offrir des sacrifices humains[4].

Les anciens ont vanté la pureté des mœurs des peuples germaniques[5] ; la polygamie y était une exception[6] ; l'adultère y était punie avec une sévérité extrême[7]. Ils profes-

[1]) César, VI : 21. « Deorum numero eos solos ducunt, quos cernunt et quorum aperte opibus juvantur, Solem et Vulcanum et Lunam ; reliquos ne fama quidem acceperunt. » Les assimilations forcées que Tacite fait entre les dieux romains et les divinités germaniques, nous empêchent de retrouver le véritable caractère de celles-ci. Sauf *Nerthus*, il n'en désigne aucune par son nom germanique. Il hésite d'ailleurs sur le caractère du dieu suprême, qu'il identifie à Mercure dans un passage *(Germ.* 9) et à Mars dans un autre (Hist. IV, 64). Dans cette question, César a vu peut-être plus juste que Tacite. On a essayé de compléter ces renseignements insuffisants sur le panthéon germanique à l'aide des sagas scandinaves. Mais il ne faut pas oublier qu'il y a un intervalle de huit siècles entre celles-ci et l'époque de Tacite ; la valeur historique des *Sagas* a beaucoup diminué dans ces derniers temps, depuis les travaux de Bugge, *Studien over de nordiske Gude- og Helte-sagas oprindelse*. Christiania, 1881. Sur l'ensemble de ces religions de l'antiquité, le guide le plus sûr est toujours, Döllinger, *Heidenthum und Judenthum*. Ratisbonne, 1857.

[2]) On retrouve les noms de ces dieux dans le calendrier germanique, où les jours de la semaine ont reçu les noms des divinités nationales répondant plus ou moins aux noms classiques des planètes : ainsi *Sunday*, *Sonntag* = dies Solis ; *Monday* = dies Lunae ; *Tuesday* = dies Martis, du dieu *Tio* ou *Zio* que l'on assimilait à Mars ; *Wednesday*, *Woensdag* (en néerlandais) = dies Mercurii, auquel on comparait *Wodan ; Thursday* = dies Jovis, l'équivalent de *Thor ; Friday*, *Freitag* = dies Veneris, répondant à la *Freya* des Germains.

[3]) Tacite appelle ce dieu suprême « regnator omnium deus » (*Germ.* 39). Ce ne peut être que *Wodan*, appelé le « père de toutes choses, *Allfödhr*, *Allvater* » dans la mythologie scandinave. C'est celui que le calendrier assimile à Mercure (Wodan, Woensdag), et Tacite, dans un autre passage, l'appelle *Mercure* en effet. « Deorum maxime Mercurium colunt » *(ib.* 9).

[4]) Tacite, *ib.* « cui certis diebus humanis quoque hostiis litare fas habent. » Ces sacrifices humains ont persisté jusqu'au VIIe siècle chez les Frisons (vita S. Wulframni, 20 mars), jusqu'au Xe siècle chez les Danois (Diethmar I, 19).

[5]) Tacite, *ib.* 18. Salvien, *De gubern. Dei*, VII, *passim*.

[6]) On ne la rencontrait que chez les chefs, et Tacite ajoute que c'était par politique, non par volupté « non libidine ».

[7]) Tacite, *ib.* 19.



saient un grand respect pour la femme et exerçaient une hospitalité généreuse envers l'étranger[1]. Cependant ces bonnes qualités étaient ternies par deux vices grossiers, par l'ivrognerie et la passion du jeu. Ils portaient cette dernière passion à un tel excès que souvent, après avoir tout perdu, le Germain jouait sa liberté sur un dernier coup de dé[2].

Tellle est la description que les anciens nous ont laissée des peuples germaniques, lorsque ceux-ci se mirent en branle et entrèrent en contact, puis en lutte avec les autres peuples. Leur première invasion connue est celle des Cimbres et des Teutons, au temps de Marius (A° 113 av. J.-C.). Un demi siècle plus tard, les Suèves d'Arioviste franchirent le Rhin et voulurent s'établir dans les Gaules, où ils se rencontrèrent avec Jules César. C'est contre eux que César commença ses célèbres campagnes des Gaules. Après les avoir repoussés, il les poursuivit jusqu'en Germanie, au-delà du Rhin : il est le premier général romain qui mit le pied sur la rive droite de ce fleuve, mais en explorateur plutôt qu'en conquérant (A° 55 av. J. C.). Arrêtés sur le Rhin, les Germains se portèrent dans la direction du Danube, qui alors était encore en possession des peuples celtiques : les Marcomans de Maraubod envahirent la Bohême et s'y établirent après avoir refoulé les Boïens, auxquels cette contrée doit son nom (A° 12 av. J.-C.). Mais, là aussi, les Germains devaient être arrêtés par la puissance romaine : c'est l'époque où, en effet, les généraux d'Auguste, Drusus et Tibère, réduisaient en province les contrées situées entre les Alpes et le Danube, la Rhétie, le Norique et la Pannonie (A° 15 av. J.-C.). A partir de ce moment, l'empire romain s'est trouvé en contact avec les peuples germaniques, sur toute l'étendue de sa frontière européenne. Alors commença la lutte plusieurs fois séculaire de la puissance romaine contre l'indépendance germanique. Mais tous les efforts des géné-

[1]) César, *ib.* VI « hospitem violare fas non putant. » Tacite, *ib.* « Notum ignotumque, quantum ad jus hospitii, nemo discernit. »

[2]) Tacite, *ib.* 22, 24.



raux romains pour réduire la Germanie en province ne purent triompher des obstacles de la nature ni du courage de ses habitants. Déjà l'empereur Auguste se croyait maître des contrées comprises entre le Rhin et l'Elbe lorsque le vaillant Armin anéantit dans la forêt de Teutoburg les légions de Varus (A° D. 10). Enfin, après les succès inutiles du jeune Germanicus, l'empereur Claude retira les garnisons romaines de la rive droite du Rhin et adopta ce fleuve comme la frontière définitive de la domination romaine du côté des Germains. Il établit sur la rive gauche sa *colonia Agrippina*, aujourd'hui Cologne (A° D. 50). Les rives du Rhin et du Danube furent garnies d'un cordon de forteresses destinées à interdire l'entrée de l'empire aux barbares. La trouée qui demeurait libre entre ces deux fleuves, fut fermée par une barrière artificielle en forme de chaussée[1] partant de Ratisbonne sur le Danube pour aboutir au confluent de la Lahn et du Rhin : la zone comprise dans cet angle portait le nom de *terres decumates* ou de *la dîme*, parce qu'elles furent livrées au premier occupant à charge de payer la dîme à l'État[2].

Pour consolider encore cette frontière, Rome usa à l'égard des Germains d'une politique qui eut plus de succès que ses armes. Elle conclut des alliances avec leurs chefs, profita de leurs divisions habituelles pour intervenir chez eux, prêtant son appui à une faction contre l'autre ; elle sut utiliser leur bravoure guerrière en y recrutant des corps auxiliaires. Certains peuples de la frontière, tels que les Caninéfates et les Frisons, consentirent à payer tribut à Rome ; d'autres, tels que les Bataves et les Chérusques, devinrent les alliés des Romains, alliés inconstants, il est vrai, comme il arriva des Bataves, lorsqu'ils se soulevèrent sous leur général Civilis, et menacèrent de renverser la domination romaine dans les Gaules (A° D. 69). Mais ce ne

1) Voir la description de ce *limes* dans Mommsen, *Roem. Geschichte*, t. V, p. 111, p. 140.

2) « Decumates agri ». Tacite, *Germ.* 29 ; voir Mommsen, *ib.* p. 138.



fut qu'une alerte, et après l'échec de Civilis[1], il se produisit un apaisement prolongé dans les relations entre les deux nations, Rome se tenant sur la défensive, et les migrations des barbares ayant complétement cessé pour un temps.

Cette accalmie permit à l'empereur Trajan (A° 106) de porter ses armes dans une autre direction, sur le bas Danube, où il soumit les Daces, la dernière tribu thrace qui eût conservé son indépendance; la frontière de l'Empire fut reculée jusqu'à la chaîne des Carpathes et le territoire des contrées danubiennes forma la province romaine de *Dacie*[2].

A part la guerre de Marc-Aurèle contre les Marcomans de la Bohême (166-180), le *statu quo* fut maintenu pendant tout un siècle sur la frontière germanique, et un commerce assez actif s'établit même entre Romains et barbares. La colonie d'*Augusta* (Augsbourg) en Vindélicie était le centre de ces échanges, où les Germains apportaient pour leur part leurs laines, leurs fourrures et ces chevelures blondes si recherchées des dames romaines.

Il nous reste à voir comment les peuples germaniques étaient répartis à cette époque dans l'Europe centrale au nord du Danube, qui les sépare des Romains. On peut les partager en cinq groupes géographiques[3], à savoir :

1° Les **Germains cisrhénans**[4], qui durent subir la domina-

[1]) Voir l'histoire détaillée de cette insurrection des Bataves dans les livres IV et V des *Historiae* de Tacite.

[2]) Il ne reste rien de la langue nationale des Daces, qui furent rapidement latinisés comme le prouvent les inscriptions et monuments romains si nombreux dans cette région danubienne. Après la perte de la province de Dacie, ces provinciaux latinisés se condensèrent au sud du Danube, dans la *Dacia nova*, et telle est l'origine des Roumains actuels ou du moins de la langue qu'ils parlent. Voir Roesler, *Rumänische Studien*. Leipzig, 1871.

[3]) Nous renonçons à nous servir ici de la classification indigène des Germains en trois tribus nationales, que Tacite mentionne, mais sans spécifier. Cette classification d'ailleurs était au fond géographique, comme la nôtre : « *Ingaevones* = proximi Oceano, *Herminones* = medii, *Istaevones* = ceteri. » (*Germ.* 2.)

[4]) On a contesté la nationalité germanique de ces tribus belges, dont César disait (B. G. II, 4) : « plerosque Belgas esse ortos ab Germanis, » et qu'il appelle encore (*ib.* VI, 2) : « Germani cisrhenani. » (cf. VI, 32). Ces textes sont tranchants. La seule discussion possible, c'est de savoir lesquelles de ces

tion romaine avec le reste de la *Belgica*, où ils s'étaient établis en plusieurs fois : ce sont les *Tongres*, sur la Meuse inférieure; les *Nemêtes* sur le cours supérieur du Rhin, les *Ubiens* sur son cours inférieur; les *Bataves* aux embouchures de ce fleuve;

2° Les **Germains transrhénans**, à savoir : près des bouches du Rhin, fesant face aux Bataves, les *Frisons;* puis, en remontant ce fleuve, les *Chamaves* dans le Hamaland[1]; les *Bructères* et les *Tenctères* en face des Ubiens ; enfin les *Chattes*, qui ont laissé leur nom à la Hesse (Hattia);

4° Les **Germains du nord** : les *Chauques* situés derrière les Frisons; plus loin les *Chérusques* derrière les Chauques, et enfin les restes des *Cimbres* dans le Jutland;

4° Les **Germains du midi**, compris aussi sous le nom collectif de Suèves, à savoir : les *Hermundures*, auxquels on rattache les Thuringes[2]; les *Marcomans* en Bohême; les *Quades* en Moravie;

5° Les **Germains de l'est**, que l'on rattachait aux mêmes Suèves, et dont les principaux étaient : les *Rugiens* (Rügen) et les *Goths* sur le littoral de la Baltique; les *Langobards*, les *Angles*, et les *Warins* sur les bords de l'Elbe, les *Semnons*

tribus sont d'origine celtique, et lesquelles d'origine germanique. Pour les Nerviers et les Trévires, il y a doute (Tacite, *Germ.* 28), mais non pour les Tongres. La question n'a qu'un intérêt archéologique, les uns et les autres ayant été complétement latinisés, sous la longue domination romaine. La rencontre fortuite d'une soi-disant druidesse chez les Tongres du IIIe siècle (Vopiscus, *Numer.* 13) ne prouve rien. cf. p. 8.

[1]) Les *Chamaves* se retrouvent à l'époque des Francs et sont même compris dans le nom collectif de ceux-ci : « Chamavi qui et Franci. » Carte de Peutinger, avec la correction). cf. Ammien Marc. 17 : 8 (A° 358). Quant aux *Sicambres* des poëtes et des chroniqueurs de l'époque franque, c'est une appellation poétique, synonyme de *germanique* (pars pro toto), comme dans l'apostrophe si connue de S. Rémy à Clovis. Voir Kurth, *Hist. des Mérovingiens*. Paris, 1893. *Appendice* 3, p. 524. Toutes les hypothèses bâties sur cette pure métonymie tombent devant le témoignage des historiens d'Auguste, affirmant la dispersion des Sicambres par Tibère, et devant le silence de Tacite, qui les ignore dans la description de la Germanie de son temps.

[2]) On rattache les noms de *Thuringi* et *Hermunduri* par une racine commune, les *Duri* ou *Thuri*, le second combiné avec une autre racine *Ermin*, que l'on retrouve dans *Herminones*, *Irminsul*, *Arminius*.

entre l'Elbe et l'Oder, les *Lugiens* entre l'Oder et la Vistule. Dans ce groupe figuraient enfin les *Suions* (Suède), habitant sur le littoral opposé de la Baltique, le seul peuple scandinave dont le nom fût parvenu jusqu'aux Romains[1].

§ II. — L'HÉRITAGE DU MONDE ROMAIN.

TEXTES : **Codex Theodosianus** (constitutions des Césars du IVe siècle). Ed. Haenel. Bonn, 1842, in-4°. — **Corpus legum** ante Justinianum latarum extra constitutionum codices. Leipzig, 1857, in-fol. — **Notitia dignitatum** (A° 412), ed. Seeck. Berlin, 1876.

TRAVAUX MODERNES : Willems, *Le droit public romain jusqu'à Justinien*. Louvain, 1888. — Naudet, *L'administration de l'Empire, de Dioclétien à Julien*. Paris, 1817. 2 vol. — Les *Commentarii* de Godefroy dans son édition du *Codex Theod.* Lyon, 1655.

La domination des Romains en Occident durait depuis cinq siècles lorsque les peuples germaniques la renversèrent définitivement. Pendant cette longue période, les peuples les plus divers, Celtes et Bretons, Ibères et Libyens, soumis à cette domination commune, avaient perdu leur caractère national et s'étaient laissés absorber par la civilisation romaine. Il ne restait plus qu'une différence juridique entre la condition du peuple romain régnant en Italie et les peuples sujets répandus dans les provinces. Au début du IIIe siècle, l'empereur Antonin Caracalla, supprima cette différence d'un trait de plume, en étendant le droit de cité à tous les habitants libres de l'Empire.

Alors disparurent les derniers restes du gouvernement républicain, cette ombre d'autorité qu'Auguste avait laissée aux magistratures et au sénat, en fondant le pouvoir impérial, et sur un terrain désormais nivelé, la monarchie absolue et centralisée s'établit sans résistance. C'est à l'empereur Constantin que l'État romain doit cette organisation définitive, celle qui règne uniformément dans toutes les provinces à l'arrivée des barbares.

1) Voir la description plus complète dans Tacite, *Germania*, les chap. 28-44. Nous nous bornons ici aux noms les plus importants, ceux qui se retrouveront dans la suite des événements.

Sous ce régime, l'empereur était tout : il concentrait en sa personne tous les pouvoirs de l'État. Il était la loi suprême, créant, modifiant, abrogeant à son gré toutes les autres lois. En droit, la succession au trône dépendait également de sa seule volonté, bien qu'en fait l'empereur ne pût se passer de l'assentiment de l'armée, seul corps qui limitât jusqu'à un certain point l'exercice du pouvoir absolu. Le sénat n'eut plus aucune part au gouvernement, et n'était convoqué que pour assister soit à l'avènement d'un nouveau souverain soit à la promulgation d'une nouvelle loi. Le sénat avait fait place au *consistoire du prince*, sorte de Conseil d'État, composé des grands dignitaires de la Cour, en tête les quatre premiers fonctionnaires, qualifiés de *vir inluster*, à savoir le chancelier du palais *(quaestor sacri palatii)*, le chef des offices civils *(magister officiorum)*, le ministre de la trésorerie *(comes sacrarum largitionum)* et le ministre du fisc personnel du prince *(comes rerum privatarum)*; puis venaient les conseillers proprement dits *(comites consistoriani)* et enfin les secrétaires *(notarii)*, avec leur chef *(primicerius notariorum)*, chargés de rédiger les arrêtés du conseil. Tous dépendaient absolument de l'empereur et n'avaient qu'une voix consultative, dépourvue de toute sanction.

A côté de l'empereur, il y avait encore des *patrices*, dont le titre était viager, et des *consuls*, toujours annuels; mais leur dignité n'était plus qu'honorifique. Pour assurer l'exécution de ses ordres, le prince disposait de toute une armée de fonctionnaires civils.

A la tête de ce personnel, il y avait depuis Constantin le Grand les quatre préfets du prétoire, qui se partageaient le territoire de l'Empire : l'un avait dans son ressort administratif les diocèses d'Orient, du Pont, de l'Asie-Mineure, de la Thrace et de l'Égypte; le deuxième les diocèses de Macédoine, d'Achaïe et de Dacie; le troisième les diocèses d'Illyrie, d'Italie et d'Afrique, et le quatrième les diocèses de Gaule, de Bretagne, d'Espagne et de Mauritanie. A la tête de chaque diocèse, se trouvait un vicaire *(vicarii praefectorum)*; à la tête de chaque province, un gouverneur, sous

le titre de *rector*, *consularis*, *proconsularis* ou *praeses*. Le pouvoir civil était entièrement séparé du pouvoir militaire en sorte qu'en principe ces fonctionnaires civils n'avaient aucune action sur les troupes qui stationnaient dans les provinces. Chacun des préfets du prétoire ou de la ville avait dans ses bureaux *(scrinia)* jusque cent employés *(officiales)* et souvent davantage. Les vicaires des diocèses, les gouverneurs des provinces avaient à leur tour chacun un bureau sous ses ordres. C'était une véritable milice civile, dont les agents étaient nommés par l'empereur, dotés d'un traitement fixe, et où l'avancement se réglait sur l'ancienneté. Il n'y avait de recours contre les agents inférieurs qu'auprès de leurs supérieurs immédiats et en dernier ressort auprès du souverain. Afin de mieux assurer leur impartialité, aucun d'eux ne pouvait être employé dans sa province natale. Aux chefs de cette administration était dévolue, dans leurs ressorts respectifs, la juridiction civile et criminelle.

Ce gouvernement centralisateur, qui étouffait toute vie publique dans l'empire, avait également enlevé toute autonomie aux autorités locales des villes. Depuis la constitution de Caracalla, les anciennes distinctions entre municipes, colonies, villes alliées, villes libres, avaient disparu.

Les deux capitales, Rome et Constantinople, étaient seules soumises à un régime exceptionnel. Dans ces centres populeux, où dominait la classe des prolétaires, et où les émeutes étaient aussi dangereuses que faciles, c'était une préoccupation constante de l'empereur que d'en assurer l'alimentation et d'y maintenir l'ordre. Le *préfet de la ville*, nommé par l'empereur, dont il est le représentant immédiat, présidait à ces deux services publics. Il avait, sous ses ordres, le *préfet des vivres* (praefectus annonae), chargé de veiller aux approvisionnements, auxquels toutes les provinces étaient tenues de fournir leur quote-part annuelle, et le *préfet de police* (praefectus vigilum), préposé à la police de nuit, au service des incendies, et aux restes de l'ancien ordre équestre. Il y avait aussi un *intendant de plaisirs* (tribunus vo-

luptatum), qui avait l'administration des théâtres et des jeux publics.

Dans toutes les autres villes, assimilées désormais aux municipes, l'organisation était uniforme : la juridiction inférieure était exercée par des magistrats annuels toujours élus par la curie de la ville, mais agréés par le gouverneur de la province. Leur titre officiel était *duumvirs* (IIviri jure dicundo); ce n'est qu'improprement qu'on les qualifiait parfois du titre de *consuls*, de même qu'on appelait du nom de sénat la curie municipale. Dans les villes de la Gaule, par exception, les duumvirs étaient remplacés par un *principalis*, nommé pour quinze ans. La curie était à la fois un ordre et une assemblée : comme ordre, la curie comprenait tous les citoyens *municipes*, appelés aussi *décurions*, soumis aux charges publiques *(munera curialia)*, impôt, recrutement, travaux publics, fonctions locales, et possédant à cet effet un minimum de fortune; comme assemblée, la curie avait l'élection des duumvirs, celle des édiles et questeurs locaux, l'admission dans l'ordre des décurions, la gestion des intérêts locaux. Même dans cette sphère modeste, les autorités municipales étaient débordées par l'envahissement progressif des agents impériaux. Au IVe siècle, l'empereur Valentinien institua une autorité municipale nouvelle : c'est le *defensor civitatis*, élu pour cinq ans par la généralité des habitants parmi les notables de la localité. Sa mission principale était de protéger les habitants et en particulier les petites gens tant contre les tracasseries de ces agents impériaux, que contre l'oppression des classes supérieures. Le rôle de ces défenseurs grandit rapidement : au siècle suivant, ils supplantèrent les duumvirs dans les attributions judiciaires de ceux-ci.

La puissance extérieure de l'empire romain reposait sur une double base : l'armée et les finances. L'armée se composait en partie de Romains provinciaux, en partie de barbares. Les recrues indigènes étaient fournies les unes par les familles de vétérans, dans lesquelles le service militaire était

héréditaire, les autres par les grands propriétaires, qui devaient enrôler chacun un nombre d'hommes proportionné au chiffre de sa fortune. Mais ces légions romaines avaient dégénéré de leur ancienne valeur, au point que les empereurs, pour combler les vides de leur armée, devaient recruter une partie de leurs soldats à l'étranger, parmi les barbares. L'esprit guerrier des peuples germaniques ainsi que leurs institutions les disposait à devenir d'excellents auxiliaires, et Rome en profita. Chaque année, des centaines de barbares passaient à son service, et en récompense ils recevaient des terres situées sur les frontières dégarnies, qui se repeuplaient ainsi. Constantin avait étendu à l'armée son système centralisateur et bureaucratique. A la tête de celle-ci se trouvaient les *maîtres de milice* (magistri militum), deux, puis quatre, qui se partageaient le commandement avec rang égal. Chacun d'eux avait sous ses ordres tout un personnel de bureau. Les corps d'armée dans chaque province avaient à leur tête un *duc* militaire. Enfin chaque légion avait son *préfet* (praefecti legionum), qui avait sous ses ordres des *tribuns*. Les contingents barbares avaient leur propre préfet. Les chefs barbares se montrèrent souvent plus capables à la guerre que les généraux romains, et ils finirent par supplanter ceux-ci auprès des empereurs : ils en arrivèrent ainsi à jouer un rôle prépondérant à la cour de leurs maîtres et même à s'emparer de l'élection des derniers Césars.

Quant aux finances, il s'agissait d'assurer la rentrée régulière des revenus de tout genre nécessaires pour faire face aux frais énormes que coûtaient et l'administration intérieure de l'empire et sa défense extérieure. Les empereurs avaient adopté à cet effet le système suivant. Tous les quinze ans, il se fait une revision des bases de l'impôt dans toutes l'étendue de l'empire[1]. Chaque année, un édit impérial *(indictio)* fixe le

[1]) C'est probablement l'origine du cycle de l'indiction, si répandu dans les documents et la chronologie du moyen âge. En effet l'année de l'indiction à l'origine avait le même point de départ que l'année financière romaine, au 1er septembre, ce que l'on appela plus tard l'*indiction grecque* ou de *Constantinople*. Les plus anciens exemples de cette annotation chronologique datent du IVe siècle. Un édit de Justinien *(Novellae*, 47*)* en généralisa l'usage au VIe siècle.



taux de la contribution à payer d'après ces bases. Dans chaque cité, les décurions doivent avancer à l'État la totalite de l'impôt imputé à leur ville et se font ensuite rembourser à leurs risques et périls des sommes dues par les autres contribuables. Ces impôts étaient très variés et comprenaient des taxes directes, foncières ou personnelles, et des taxes indirectes, péages, douanes, patentes sur les industries, etc. La plupart de ces revenus vont directement au trésor ou fisc impérial, qui reçoit en outre les produits du domaine de l'État, des biens caducs ou vacants, et des biens des condamnés réunis au fisc. Ce régime aboutissait à une véritable oppression fiscale, pesant sur toutes les classes de la société.

Les habitants de l'empire se divisaient en cinq classes : les sénateurs, la classe moyenne des propriétaires, le petit peuple, les colons et les esclaves.

1° Les sénateurs formaient le premier ordre de l'État : l'empereur seul conférait cette dignité, qui se transmettait héréditairement. Les uns habitaient la capitale, Rome ou Constantinople, et étaient membres effectifs du sénat de ces villes; les autres étaient répandus dans les provinces. Presque tous les grands propriétaires fesaient partie de cet ordre. Ils étaient exempts de la juridiction ordinaire, de la torture, et des fonctions municipales dans les villes de leur province; mais aussi ils payaient des taxes plus élevées et devaient enrôler sur leurs terres des recrues pour l'armée. Leurs richesses les exposaient plus que tout autre aux persécutions arbitraires du pouvoir impérial, auquel ils portaient ombrage.

2° La classe moyenne des propriétaires comprenait ceux qui possédaient une propriété foncière de vingt-cinq arpents au moins. C'étaient eux qui formaient l'ordre des décurions dans les villes ; toutes les charges municipales, en particulier la perception de l'impôt dont ils étaient solidairement responsables, pesaient sur eux et contribuaient à ruiner cette classe. Aussi cherchait on à se soustraire aux charges de décurionat et il fallut des lois sévères pour interdire aux citoyens d'en sortir.

3° Le petit peuple des villes comprenait les propriétaires possédant moins de vingt-cinq arpents, les négociants et les artisans, ceux-ci groupés en collèges en vue de prestations qu'ils devaient soit en nature soit en corvées à l'État ; ces prestations étaient héréditaires, en sorte que les artisans ne pouvaient plus sortir de la condition où ils étaient nés.

4° Les colons formaient une classe récente, qui n'apparaît qu'à l'époque impériale. On explique leur origine de diverses façons[1]. La ruine de la petite propriété[2] sous l'empire a contribué sinon à créer, du moins à multiplier cette classe. Autrefois, les petits propriétaires des campagnes avaient, outre leur patrimoine, une part dans la jouissance des biens communaux *(agri subsecivi, compascua, silvae communales)*. Les empereurs Vespasien et Titus, en confisquant ces biens, privèrent ces petits propriétaires d'un moyen indispensable de subsistance et amenèrent par là leur ruine. Un grand nombre se trouvèrent forcés de vendre leur héritage et reprirent des terres aux grands propriétaires à titre de colons ou fermiers[3]. Libres de toute charge vis-à-vis de l'État, ils partageaient avec le propriétaire les fruits de leur culture. Par degrés, ils aliénèrent leur indépendance, tout en conservant la liberté personnelle, et bien que ce fût un avantage que de transmettre leur condition à leurs enfants, ils étaient tombés dans un état voisin de la servitude *(servus terrae)*. Ainsi toute la classe libre avait disparu dans les campagnes romaines, où l'on ne rencontrait plus que de grands propriétaires, entourés de leurs colons et de leurs esclaves. Ainsi s'expliquent les révoltes qui éclatèrent dans les campagnes à diverses reprises, celle des Bagaudes[1] en Gaule au IIIe siècle, qui se renouvelèrent au Ve, et que les contemporains

1) Fustel de Coulanges, *Le colonat romain* (dans ses *Problèmes d'histoire*. Paris, 1885).

2) Pline, *Hist. N.* « Latifundia perdidere Italiam, jam perdunt provinciam. »

3) Salvien, *De gubernatione Dei*, V, 43 : « Itaque nonnulli eorum de quibus loquimur, cum domicilia atque agellos suos aut pervasionibus perdunt, aut fugati ab exactoribus deserunt, quia tenere non possunt, fundos majorum expetunt atque coloni divitum fiunt. »

attribuent, non pas à un mouvement national, mais à une crise sociale[2].

5° Quant à la classe des esclaves, tant de causes de misère ne pouvaient qu'en accroître le nombre, et bien que le droit romain, sous l'action du christianisme, eut commencé à s'adoucir à leur égard, ils n'en restaient pas moins une véritable plaie de la société romaine.

Ainsi, sous les apparences trompeuses d'une brillante civilisation, le monde romain était miné dans toutes ses parties et marchait fatalement à sa dissolution. Les invasions des peuples barbares devaient révéler cette faiblesse. Plus d'une fois, on les vit pénétrer dans des villes populeuses sans rencontrer de résistance; les habitants y étaient dans un tel état de désorganisation et de découragement qu'ils ne songeaient même plus à se défendre[3]. Il y a plus. On vit des citoyens romains chercher un asile chez les barbares, aimant mieux vivre libres chez ceux-ci que de subir l'oppression des fonctionnaires impériaux[4]. « Le nom de citoyen romain, dit un contemporain du ve siècle, autrefois si estimé, payé si cher, aujourd'hui on le fuit, on le répudie; il n'a plus de valeur; il est presque infâme[5]. »

[1]) Sur la signification de ce mot celtique, voir Dieffenbach, *Celtica*, I, p 195.

[2]) « Vocamus rebelles, vocamus perditos, quos esse compulimus criminosos. Quibus enim aliis rebus *Bagaudae* facti sunt, nisi iniquitatibus nostris, nisi improbitatibus judicum, nisi eorum proscriptionibus et rapinis qui exactionis publicae nomen in quaestus proprii emolumenta verterunt... » Salvien, *De gubernatione Dei*, lib. V, 25.

[3]) « Et miramur si non vincuntur a nostris partibus Gothi, cum malint apud hos esse, quam apud nos Romani. Itaque non solum transfugere ab eis ad nos fratres nostri omnino nolunt; sed ut ad eos confugiant, nos relinquunt. » Salvien, *ib*, lib. V, 37.

[4]) « Inter haec vastantur pauperes, viduae gemunt, orphani proculcantur, in tantum ut multi eorum et non obscuris natalibus editi et liberaliter instituti, ad hostes fugiant, ne persecutionis publicae adflictione moriantur... Malunt enim sub specie captivitatis vivere liberi quam sub specie libertatis vivere captivi. » Salvien, *loc. cit.* V, 21. cf. l'historien grec Priscus, *Excerpta*, p. 62.

[5]) Salvien, lib. V, 23.

Mais, au sein de cet empire finissant, une autre société s'organisait, jeune encore et déjà pleine de vie, appelée à régénérer le monde et à substituer au despotisme des Césars le règne de la liberté chrétienne : c'est l'Église.

§ III. — LES COMMENCEMENTS DE L'ÉGLISE CHRÉTIENNE.

TEXTES LATINS : **Corpus scriptorum ecclesiasticorum latinorum** (publication de l'Académie de Vienne), vol. I-XXXV. Vienne, 1866-96. — TEXTES GRECS : *Corpus scriptorum ecclesiasticorum græcorum* (publication sous presse de l'Académie de Berlin); en attendant, utiliser la **Patrologie grecque** de Migne.

TRAVAUX MODERNES : Hergenröther, *Handbuch der Kirchengeschichte*, vol. I. Fribourg, 1876. — Döllinger, *Christenthum und Kirche*. Ratisbonne, 1860. — Schelstraete, *Antiquitas ecclesiae illustrata*. Rome 1697, 2 vol. in-fol. — Duchesne, *Les origines du culte chrétien*. Paris, 1890.

Une époque nouvelle avait commencé dans l'histoire de l'humanité avec le christianisme. Jésus-Christ, en quittant la terre, y laissait dans son Église une lumière et une force qui devaient non seulement régénérer l'homme individuel, mais encore transformer les sociétés. Pour remplir cette mission, il a fallu à l'Église une organisation merveilleuse, capable de résister à toutes les vicissitudes humaines. Cette organisation, l'Église l'a reçue de son divin Fondateur, qui en posa les principes, et qui en confia le développement à ceux qu'il avait choisis pour ses successeurs sur la terre. L'unité de cette organisation résulte de la hiérarchie du sacerdoce dans lequel les évêques, les prêtres et les diacres sont coordonnés entre eux par un lien spirituel et indissoluble. Au centre de ce grand corps et le régissant, est le siège de Rome, de St-Pierre et de ses successeurs, auxquels le fils de Dieu a confié la conservation de sa doctrine et le gouvernement de son Église, en les investissant du privilège surnaturel de l'infaillibilité.

On a soutenu à tort que dans les premiers temps il y avait une égalité absolue entre les chrétiens, et que tous exerçaient indifféremment les fonctions de prêtre ; ou, s'il y a eu dès lors un sacerdoce distinct, que du moins ces prêtres

ont commencé par avoir tous le même rang dans l'Église, et que ce n'est que plus tard que quelques hommes ambitieux s'étaient arrogé un pouvoir plus étendu, en prenant le titre d'évêques : ces assertions des théologiens protestants[1] ne reposent que sur une interprétation abusive de quelques textes des Écritures et des pères de l'Église. Il est plus vrai de dire que le principe de la hiérarchie ecclésiastique se trouvait déjà dans la constitution religieuse du peuple de Dieu, avec son sacerdoce, ses grands-prêtres et ses lévites. Car dans sa forme extérieure, l'Église n'est que l'achèvement des institutions de l'Ancien-Testament, comme sa doctrine n'est que le complément de la révélation faite à Moïse et, par Moïse, au peuple élu.

Dès les temps des apôtres, il y a eu une différence tranchée entre le *clergé* (κλῆρος, choix, élite) et les *laïcs* (λαός, peuple). Ceux qui se destinaient au service de Dieu, se séparaient du reste des fidèles, en recevant leur mission par l'imposition des mains d'abord des apôtres, plus tard des évêques, comme successeurs des apôtres. Celui qui était une fois entré dans cette élite y demeurait toujours et l'imposition des mains lui imprimait un caractère indélébile.

Toutefois, à tous ceux auxquels les apôtres ont imposé les mains, ils n'ont pas communiqué les mêmes pouvoirs. Ils constituèrent quelques uns comme *prêtres* (πρεσβύτεροι, anciens), d'autres comme *évêques* (ἐπίσκοποι, gardiens, pasteurs[2]). Partout où les apôtres prêchèrent l'Évangile, et où

1) On sait assez quel désaccord règne à ce sujet entre les théologiens du protestantisme, qui sont ou épiscopaliens ou presbytériens ou congrégationnalistes, les uns soutenant l'institution divine de l'épiscopat ; les autres rejetant l'épiscopat et restreignant l'institution divine au presbytérat ; les derniers rejetant le presbytérat aussi ou plutôt l'identifiant avec l'assemblée des fidèles. « In der gleichen kirchlichen Handlungsfähigkeit aller Gläubigen besteht das *allgemeine Priesterthum* des in Wahreit apostolischen christlichen Glaubens. » Rud. Sohm, *Kirchengeschichte im Grundriss*. Leipzig, 1887. Dans les textes que M. Sohm invoque, il confond sans cesse le sacerdoce qui est une fonction, partant durable, avec les *charismata* ou états surnaturels, toujours momentanés dans ceux qui en étaient favorisés. Sur ces *charismata*, voir Döllinger, *Christenthum*, p. 300 et ss.

2) Sur la différence entre *episcopi* et *presbyteri*, voir Hergenröther, vol. I,

une communauté de fidèles s'établit, ils en ont confié la juridiction à un évêque unique appelé à succéder à l'apôtre dans la direction de l'Église nouvelle. Pas de communauté nombreuse sans évêque et d'autre part, dans chaque église, un seul évêque[1]. Dans cette hiérarchie, les diacres (διάκονοι, serviteurs) ne venaient qu'en troisième lieu, et après eux, les *sous-diacres*, les *acolytes*, les *exorcistes*, les *lecteurs*, les *ostiaires* ou portiers, tous contribuant aux besoins soit moraux soit matériels de la communauté religieuse. Dans ces premiers temps où les fidèles d'une communauté n'était pas trop nombreux, et qu'une même charité les unissait tous, il n'était pas rare de voir l'évêque associer la communauté entière aux délibérations sur les intérêts communs[2]. Plus tard, le nombre des fidèles s'étant accru, les prêtres seuls formèrent le conseil *(presbyterium)* de l'évêque, qui continuait à les consulter dans toutes les affaires importantes. Mais, à l'évêque seul, appartenait la sanction du pouvoir exécutif. Tous les fidèles aussi prenaient part à l'élection de leur pasteur, ordinairement choisi dans la communauté qu'il était appelé à gouverner. Plus tard, quand cette élection fut réservée au clergé, le peuple conserva longtemps un droit d'acclamation, c'est-à-dire de manifester son assentiment à l'élection qui lui était proposée. Toutefois ce n'est pas l'élection qui fesait l'évêque. L'élu le devenait, comme il le devient encore, par le sacrement de l'ordre que conférait, en lui imposant les mains, un évêque assisté de deux autres[3].

Si chacune de ces communautés était organisée sur le même type, on y distingue de bonne heure des *églises-mères* ou *métropoles* et d'autres, plus récentes, qui leur sont en un certain sens subordonnées. On pense que les apôtres,

p. 254-258. cf. De Smedt, *L'organisation des Églises chrétiennes* (*Revue des Quest. hist.* 1888 et 1891).

[1]) Cypriani, *Epist.* 66 : 8 : « Unde scire debes episcopum in ecclesia esse et ecclesiam in episcopo, et si qui cum episcopo non sit, in ecclesia non esse. »

[2]) Sur cette intervention des fidèles, Hergenröther, *ib.* p. 259.

[3]) Cypriani, *Epist.* 55 : 8 : « Factus est Cornelius episcopus de Dei et Christi ejus judicio, de clericorum pene omnium testimonio, de plebis quae tunc affuit suffragio.... »

s'adressant surtout aux Juifs, ont commencé leur mission par les plus grandes villes, celles où les Juifs formaient toute une colonie, laissant aux évêques qu'ils y ont établis, le soin de continuer leur œuvre en répandant l'Évangile dans les villes de second ordre. Aussi l'église de Jérusalem donna naissance à toutes les autres communautés chrétiennes de la Palestine. Après la destruction de Jérusalem, cette dignité de métropole passa à Césarée. Les deux autres métropoles d'Orient étaient Antioche et Alexandrie. En Occident la seule église métropolitaine fut Rome[1]. Tel est l'origine du système métropolitain. Ce système fut étendu par la suite à toutes les provinces de l'Empire romain, et enfin, au IVe siècle, un concile d'Antioche, celui de 341, décréta que le nombre des métropoles répondrait à la division administrative de l'Empire, en sorte, que dans chaque province, l'évêque résidant au chef-lieu aurait l'autorité de métropolitain sur les évêques des autres cités[2].

A la suite de ce développement de la hiérarchie dans l'Église, des synodes d'évêques sous la présidence de leur métropolitain s'organisèrent. Ce que le *presbyterium* était pour l'évêque, le synode le fut pour le métropolitain. Au sein du synode, chaque évêque représentait en quelque sorte le corps de son église, et il était le témoin le plus sûr de la doctrine traditionnelle de celle-ci. Le plus ancien des conciles est celui des apôtres, assemblés à Jerusalem. Depuis ce temps, il n'est plus question de concile avant le milieu du IIe siècle. Mais alors les querelles naissantes des schismes ou des hérésies donnèrent lieu à des conciles de plus en plus fréquents, d'abords provinciaux, enfin généraux. C'est dans ces conciles que se manifestait l'unité de l'Église par l'unité de l'épiscopat[3].

[1]) Hergenröther, p. 297.

[2]) Concile d'Antioche, canon IX dans *Collectio Concil.* ed Coleti. Venise 1728, t. II, p. 607. On continua néanmoins à distinguer de ces métropoles provinciales les premières métropoles qui dataient des temps apostoliques, et auxquelles l'on a donné, depuis, le nom d'églises patriarcales.

[3]) Hergenröther, *ib.* p. 298.

Mais il n'y a pas d'unité sans un centre commun, et la merveilleuse architecture de l'Église eût été défectueuse, sans cette clef de voûte. La primauté d'un chef suprême était le complément nécessaire de la hiérarchie. Ce que l'évêque est au sein de son diocèse, le métropolitain dans sa province, l'évêque de Rome, le pape, l'est pour toute l'Église. Ce gouvernement suprême fut donné à St Pierre par le divin Fondateur de l'Église dans un langage si clair qu'il se passe de commentaire[1]; et St Pierre, en établissant son siége définitif à Rome[2], légua à son tour cette prérogative à ses successeurs, évêques de cette ville; aussi les témoignages[3] surabondent pour prouver que dès les premiers siècles les évêques de Rome étaient déjà vénérés comme les chefs spirituels de toute l'Église. Dans plusieurs occasions, les évêques tant d'Orient que d'Occident invoquent la décision du Saint-Siège; ils envoyent à Rome des relations détaillées d'événements survenus dans leurs diocèses respectifs; les papes président ou en personne ou par des légats les conciles généraux et confirment leurs décrets[4]. Il est vrai que cette action de la papauté ne s'est pas manifestée de la même manière à toutes les périodes de l'histoire; mais le principe en a été reconnu dans l'Église dès sa fondation.

L'Église et l'Empire romain[5].

Mais si l'Église est stable dans ses institutions, l'Église, dans ses relations avec l'Empire romain, n'a pas cessé d'être

[1]) Sur la primauté de S. Pierre, Döllinger, *Christenthum*, p. 30; Hergenröther, *ib.* p. 86.

[2]) Sur St Pierre à Rome, Döllinger, *ib.* 96. La science protestante a fini par le reconnaître. Parlant de la première persécution à Rome, M. Sohm ajoute : « Unter den *römischen* Blutzeugen starb (so darf angenommen werden) der Apostel Petrus den Märtyrtod. » *o. cit.* p. 7.

[3]) Voir, entre autres, Cypriani, *De ecclesiae unitate*; — Irenaei, *Adv. haer.* III : 3; — Ignatii Antioch. *Epist. ad Romanos;* — Tertulliani, *De pudicia*, 21.

[4]) Voir les faits dans Hergenröther, *o. cit.* p. 554-556.

[5]) Voir un résumé excellent de tout ce qui se rapporte à ce sujet dans : Allard (Paul), *Le christianisme et l'Empire romain*, Paris, 1896; plus développé et toujours classique, est l'ouvrage de Broglie, *L'Église et l'empire romain au IVe siècle.* Paris, 1856-1866. 6 vol. in-8°.

en butte aux plus grandes agitations. Son histoire se divise, à ce point de vue, en deux époques : *l'Église sous les Césars payens*, — et *l'Église sous les Césars chrétiens*. La première époque est celle des persécutions, qui fut l'âge héroïque de l'Église. Pendant trois siècles, le sang des martyrs coule à Rome et dans toutes les provinces, semence féconde, qui ne cesse de multiplier le nombre des chrétiens, au point qu'à l'avènement de Constantin, l'Église comprenait la moitié au moins des habitants de l'Empire.

Constantin, par son édit de tolérance (A° 311), ferme l'ère des persécutions; une seconde époque commence alors pour l'Église, celle de la protection officielle, mais qui apporte avec elle de nouvelles épreuves et des luttes d'un nouveau genre. Les Césars chrétiens, en entrant dans l'Église, n'ont pas renoncé à cet esprit autoritaire qui tenait à la nature du pouvoir impérial. Le culte public avait été de tout temps dans les attributions de l'empereur, en tant que *pontifex maximus*. De là cette funeste tendance à intervenir, qui semblait justifiée d'ailleurs par la gravité des dissidences doctrinales qui éclatèrent alors parmi les chrétiens. Une série de contestations, naissant les unes des autres, s'engage autour de la personnalité du Christ, dont on allait nier tour à tour soit la divinité, soit l'humanité, soit les deux natures. La première en date de ces grandes hérésies *christologiques* fut l'arianisme, qui niait à la fois la divinité du Christ et le dogme de la Sainte-Trinité. L'auteur de cette doctrine, Arius, prêtre de l'église d'Alexandrie, se fit tant de partisans que, pour y couper court, il fallut réunir le célèbre concile de Nicée, le premier des conciles œcuméniques (A° 325), qui condamna solennellement l'arianisme.

A partir de ce moment, la question religieuse allait primer toutes les autres questions intérieures, et les divisions de l'Église devinrent les divisions de l'Empire. La lutte n'est plus entre payens et chrétiens; la lutte est entre Ariens et orthodoxes. L'empereur Constantin, qui avait convoqué le concile de Nicée, prit d'abord fait et cause pour l'orthodoxie. Mais circonvenu par les évêques du parti arien,

il changea ensuite d'attitude et alla jusqu'à frapper d'exil le patriarche d'Alexandrie, le grand Athanase, parce que celui-ci refusait de recevoir Arius dans son église (A° 335). La mort d'Arius ne mit pas fin à cette lutte scandaleuse (A° 336). Les successeurs de Constantin embrassèrent ouvertement l'arianisme, et celui-ci paraissait devoir l'emporter lorsque l'avènement du grand Théodose, la réunion d'un deuxième concile œcuménique, convoqué par ce prince à Constantinople (A° 381), rendirent enfin la paix à l'Église.

Ces grandes assises religieuses qui réunissaient l'élite de toutes les églises dans la profession d'une foi commune[1], n'ont pas seulement assuré le triomphe de l'orthodoxie; elles ont encore, par les discussions qui les ont précédées et par les définitions qui en sont sorties, fait faire aux sciences théologiques un progrès considérable. Toutes les branches de la littérature chrétienne, les *études bibliques*, l'*éloquence sacrée*, l'*hymnologie*, la *poésie didactique* ou *morale*, ont déployé, sous cette impulsion bienfaisante, une activité inconnue jusque-là. Le IVe siècle est, en effet, le premier des grands siècles littéraires de l'Église.

Cette littérature se divise en trois branches. La littérature grecque, qui règne dans les provinces d'Orient, fut illustrée alors par les écrits de S. Athanase d'Alexandrie († 373), de S. Basile le Grand, de Grégoire de Nysse frère du précédent et de leur ami commun S. Grégoire de Nazianze († 390), ainsi que par l'éloquence de S. Jean Chrysostome († 407)[2]. La littérature syriaque, qui a son foyer à Edesse, atteignit son apogée dans les œuvres à la fois exégétiques, oratoires et poétiques de S. Ephrem († 373)[3]. Dans les provinces d'Occident, la littérature latine[4] rivalisait avec les précé-

[1]) L'ouvrage classique sur les conciles est : Hefele, *Conciliengeschichte*, vol. I. Fribourg, 1855.

[2]) Un bon résumé vient de paraître sous le titre : Battifol, *Anciennes littératures chrétiennes*. Paris, 1897.

[3]) Un recueil des classiques de cette littérature est en cours : PATROLOGIA SYRIACA, accurante Graffin. Paris, 1894.

[4]) Voir l'ouvrage classique : Ebert, *Die Geschichte der christlich-lateinischen Literatur*, vol. I. Leipzig, 1874.

dentes : elle produisit alors en Gaule S. Hilaire de Poitiers († 368), en Italie, S. Ambroise de Milan († 397) et S. Jérôme († 420). L'Afrique à son tour a donné à l'Église latine S. Augustin († 430), dont le génie universel vint arrêter la synthèse des sciences sacrées; et pendant la plus grande partie du moyen âge, l'on ne fera plus, dans les écoles comme dans les livres, que reproduire et transmettre ces enseignements des Pères du IVe siècle.

Mais si la conversion de l'empire romain a été un triomphe pour l'Église, le IVe siècle est loin d'avoir été pour le christianisme une époque de progrès. Jusque-là l'Église et le monde romain avaient formé deux sociétés séparées par un antagonisme radical. La conversion des Césars amena un rapprochement et un mélange dont l'Église n'eut pas à se féliciter. Les vices qui souillaient la société payenne, s'infiltrèrent parmi les chrétiens, et il se produisit un relâchement profond dans la vie et les mœurs du clergé comme des fidèles[1]. Parmi les fidèles, s'étaient glissés une foule de payens devenus chrétiens sans conviction, uniquement pour conserver ou gagner la faveur du monarque. Le haut clergé, à son tour, fut envahi au contact de la cour par l'esprit d'intrigue, le goût des richesses et l'ambition qui régnaient dans cette sphère. Mais surtout le pouvoir impérial, qui résume toutes les institutions de l'empire, souffrait d'un vice inhérent à ce régime. Cette disposition suprême de toutes les ressources du monde civilisé, l'habitude du commandement militaire, l'obéissance passive du soldat, l'adulation des courtisans, l'espèce d'adoration dont la personne même de l'empereur était l'objet, tout portait celui-ci à se mettre au-dessus des lois de la morale et de l'évangile. Est-il nécessaire de rapporter tants de faits où éclatent ces abus du despotisme chez les empereurs les plus chrétiens ? On sait la cruauté avec laquelle Constantin sévit contre sa propre famille, en faisant mettre à mort son fils Crispus, sa seconde femme Faustine, son neveu Lucinien[1]. Le meilleur de ses succes-

1) Voir le tableau de ce relâchement, avec les renvois aux sources, dans Hergenröther, vol. I, p. 635.



seurs, Valentinien Ier, dans ses accès de colère, punissait de mort la moindre désobéissance et se repaissait des souffrances des suppliciés[2]. Les devins ayant prédit à l'empereur Valens que le nom de son successeur commencerait par les lettres *Theod*, Valens fit une hécatombe de nobles dont le seul crime était de porter un nom commençant par ces lettres fatales[3]. Enfin le grand Théodose lui même ne s'est-il pas souillé par le massacre horrible de Thessalonique[4] ?

Ainsi, même après la conversion des Césars, le christianisme continuait à être paralysé dans son action par les empereurs; il avait pu régénérer l'individu; il lui restait à régénérer la société, et cette mission ne pouvait s'accomplir que par la chute de l'empire romain. Cet empire, fondé sur la force, ne se soutenant que par l'exploitation de l'humanité, n'était point certes la société idéale telle que la concevait le christianisme. L'empire romain devait donc périr. Dieu se servit des invasions des peuples germaniques pour le renverser et préparer un nouvel ordre de choses où la société toute entière serait pénétrée de l'idée chrétienne.

Pour s'en convaincre, il suffit de comparer la longue décadence de l'empire byzantin, qui continue l'empire romain en Orient, avec l'élan si vigoureux des nations nouvelles de l'Europe chrétienne. Des auteurs modernes ont parfois représenté le moyen âge comme un retour de la barbarie qui aurait envahi de nouveau le genre humain. Rien de plus injuste que cette appréciation, et le moyen âge doit être défini plutôt la jeunesse de la société chrétienne.

1) de Broglie, *L'Église et l'empire romain*, vol. II, p. 103.
2) *Ib.*, vol. V, p. 242.
3) *Ib.*, vol. V, p. 309.
4) *Ib.*, vol. VI, p. 305.

CHAPITRE II.

Les migrations des barbares et la chute de l'Empire romain d'Occident.

(200-476 après J.-C.)

---

§ I. — LES MIGRATIONS DES NOUVELLES NATIONS GERMANIQUES.

(200-376)

TEXTES LATINS : Jordanis, *De origine, actibusque Getarum* (Edition de Mommsen dans les MONUMENTA de Pertz : **Auctores antiq.** vol V). — Grégoire de Tours, *Historia Francorum* (fragments de Sulp. Alexander, de Frigeridus, du ve siècle ?) — Widukind, *Res gestae saxonicae* (MONUMENTA de Pertz : vol. III des *Scriptores*). — **Ammien Marcellin**, livres 14-31 (353-378 après J.-C.) — Scriptores *historiae Augustae*. — *Panegyrici veteres* XII. — TEXTES GRECS : **Zosime**, *Historia nova* (270-410 ap.J.-C.) dans le CORPUS HISTORIAE BYZANTINAE, vol. 28 : Bonn, 1837.

TRAVAUX MODERNES : **Wietersheim-Dahn**, *Geschichte der Völkerwanderung*. 2 éd. Leipzig, 1880-81. — **Dahn**, *Die Könige der Germanen*. Munich 1861-93. 7 parties. — Muller (Ferd.), *Die deutschen Stämme*. vol. I. Berlin, 1840.

Il y avait longtemps que Rome avait renoncé à soumettre les barbares de la Germanie, et pendant la plus grande partie du IIe siècle, la guerre avait cessé sur cette frontière de l'Empire. Au IIIe siècle, lorsque la lutte reprit, les rôles étaient renversés ; ce sont les barbares qui deviennent les aggresseurs, et les Romains, minés par les dissensions des armées et les vices de leur gouvernement, en sont réduits à se défendre. Dans l'intervalle, de grands changements ont dû s'opérer au sein de la Germanie, lesquels ont échappé à l'attention des historiens anciens. Des peuples autrefois célèbres, Sicambres, Chérusques, Semnons, ont, en effet, disparu, tandis que des peuples jusque là sans éclat, tels que les Goths, les Vandales, les Langobards, ont acquis tout à

coup une importance imprévue. Il y a plus : des peuples ou du moins des noms de peuple entièrement nouveaux apparaissent alors pour la première fois sur la frontière romaine et se rendent aussitôt redoutables : ce sont les *Alemanes* sur le cours supérieur du Rhin ; ce sont les *Francs* sur le Rhin inférieur; ce sont encore les *Saxons* le long du littoral de la mer du Nord. Sur les causes de ces changements, on ne peut faire que des suppositions. D'après une opinion toujours très répandue[1], ces noms nouveaux ne seraient pas des noms géographiques, mais des noms collectifs adoptés en vertu d'une sorte de convention, par un groupe de peuples réunis en ligue ou confédération. Cette hypothèse n'est rien moins que démontrée; elle ne repose que sur des étymologies, qui traduisent le mot *Francs*[2] par *ligue des libres*, *Alemanes* par *hommes de toute race* (Mischvolk,) étymologies hasardées, qui sont loin d'être conformes aux règles philologiques. Mais, de plus, le système fédératif qu'on attribue à cette époque reculée, suppose un esprit d'organisation, un dessein suivi qui étaient encore bien étrangers aux populations incultes de la Germanie. Sans doute on a vu se produire de bonne heure parmi eux des groupements de peuples en vue surtout d'une guerre déterminée ; mais ces coalitions passagères n'ont jamais survécu à l'homme ou aux circonstances qui les avaient provoquées[3]. Il est plus simple de voir dans ces mots *Franc*, *Alemane*, *Saxon*, un nom propre comme un autre, porté d'abord par un seul peuple, étendu ensuite à d'autres peuples à raison

[1]) Cette opinion, combattue déjà par Leibnitz, *De origine Francorum*, Hannovre 1715, continue à être professée par Watterich, *Die Germanen des Rheins und der Bundesgedanke*. Leipzig, 1872; par Mommsen, *Röm. Gesch.* t. V, p. 149; par Dahn, *Deutsche Geschichte*, I, p. 454 et d'autres modernes.

[2]) Il est assez connu que *Franc* = *libre*, dans la langue du moyen âge. Mais des deux termes de cette équation, c'est le premier dans le sens *géographique*, qui est le plus ancien, et qui a donné naissance au second, dans le sens *juridique* : de même des mots *Slaves* = *esclaves* (voir p. 14); d'un nom propre de peuple, on a fait un terme commun pour désigner une condition.

[3]) Telle la confédération organisée par Arminius, mais dissoute après lui.

soit du voisinage[1], soit d'une certaine identité de mœurs ou d'aspect. C'est ainsi qu'à l'époque franque, on constate avec quelle rapidité ce nom s'est propagé des deux côtés du Rhin, transformant ici la Gaule en *France*, là une partie de l'Allemagne en *Franconie*. Il est tout aussi rationnel d'admettre qu'à une époque plus reculée il est arrivé à une petite tribu, obscure, mais vaillante[2], de grandir peu à peu, en étendant autour d'elle son nom en même temps que sa domination.

On peut diviser les peuples nouveaux en deux groupes géographiques, les uns massés sur la frontière du Rhin, ce sont les *Francs*, les *Saxons*, les *Alemanes;* les autres échelonnés le long du Danube, ce sont les tribus gothiques, non seulement les *Goths* proprement dit, mais les *Vandales*, les *Gépides*, les *Hérules*, les *Burgondes*.

Le groupe occidental.

Des peuples nouveaux du groupe occidental, le premier dont le nom paraisse déjà au IIe siècle de notre ère, dans le géographe Ptolémée[3], ce sont les Saxons, que celui-ci renseigne à l'embouchure de l'Elbe. D'après une tradition indigène, mais recueillie beaucoup plus tard, les Saxons y seraient arrivés des contrées scandinaves[4]. Il est impossible néanmoins de les distinguer des Germains du continent,

[1]) C'est le cas des *Chamaves*, dans le Hamaland, mentionnés comme peuple particulier dans Tacite, rangés plus tard parmi les Francs : *Chamavi qui et Franci*. Voir p. 30.

[2]) Au caractère guerrier de ces tribus nouvelles. on a rattaché l'étymologie de leurs noms; *Saxon*, d'après une tradition indigène (Widukind, c. 7). serait dérivé de leur arme, un couteau appelé *Sahs* ou Sachs; *Langobard* proviendrait de leur *Barde* ou hache (d'où aussi *hallebarde) ;* même rapport, dit-on, entre *Franc* et la *francisque*, autrefois la *framée*, le nom germanique de la *lance :* « hastas vel ipsorum vocabulo *frameas* » (Tacite, *Germ.* 6).

[3]) Ptolémée, *Geogr.* II : 11; voir J. Moeller, *Saxones, Commentatio historica*. Berlin, 1830, p. 1-5.

[4]) Cette tradition fut recueillie au IXe siècle, par Widukind, le plus ancien historien de la Saxe : « *aliis arbitrantibus* de Danis Nortmannisque originem duxisse Saxones. » *Rex gestae Saxonicae*, c. 2. Cette thèse est soutenue dans la dissertation citée note précédente.



dont les mœurs ne différaient que peu des mœurs scandinaves. Les Saxons se propagèrent le long du littoral de la mer du Nord, absorbant les Cimbres, les Teutonovares, les Angrivares, dont les noms disparaissent à la même époque. Du littoral, les Saxons ont pris le chemin de la mer, comme feront plus tard les Normands, infestant par leur piraterie les côtes de la mer du Nord, la Bretagne romaine, la Belgique, l'Armorique. C'est contre eux que le gouvernement romain établit un poste militaire à demeure sur le littoral belge, appelé *littus saxonicum*[1]. A la fin du IIIe siècle, nous trouvons préposé à cette défense le Ménapien Carausius, résidant à Boulogne, d'où il passa plus tard en Bretagne, comme empereur (A° 285)[2].

Le nom d'Alemanes apparaît pour la première fois, au IIIe siècle, sous le règne de Caracalla (A° 216), à l'occasion d'une victoire remportée sur eux par ce prince, qui en prit le titre d'*Alamanique*[3]. Ces Alemanes étaient une fraction du groupe des peuples suèves déjà connus au temps de César et décrits par Tacite. Ils absorbèrent, peu à peu, la plupart des autres peuples de ce groupe, et de là le nom de *Souabes* qu'ils prennent indifféremment au moyen âge. Ainsi renforcés, les Alemanes envahirent les *terres décumates*, que Rome occupait encore sur la rive droite du Rhin, et se massèrent sur le cours supérieur de ce fleuve, en face de Mayence et de Bâle, qu'ils ne cessèrent d'inquiéter par leurs incursions.

Vers la même époque, le peuple nouveau des Francs se massait sur le cours inférieur du Rhin, entre l'embouchure

1) La *Notitia dignitatum*, c. 37, mentionne un tribun de cohorte *in littore saxonico*. L'appellation de ce littoral dérive du nom de la mer du Nord à cette époque, autrefois *mare germanicum*, devenu ensuite *mare saxonicum*, depuis que les pirates saxons y régnaient sans partage. C'est une fausse interprétation que de suppóser ce littoral peuplé de Saxons, dont quelques auteurs veulent faire descendre les Flamands du littoral belge.

2) Eutrope, IX, 21 : « Carausius, cum apud Bononiam, per tractum Belgicae et Armorici, pacandum mare accepisset, quod Franci et Saxones infestabant. »

3) Spartien, *Vita Caracallae*, 19 : « quum Germanici, Parthici et Arabici et *Alemanici* nomen adscriberet... »



du Mein et la mer du Nord. C'est aussi à l'occasion d'une victoire remportée sur eux par les Romains (A° 240) que leur nom apparaît pour la première fois dans un refrain chanté par les soldats du général, plus tard empereur, Aurélien[1]. Quelques années après, les Francs et les Alemanes prirent leur revanche, en envahissant la Gaule, et poussèrent leurs ravages jusqu'en Espagne, où ils prirent d'assaut Taragone (A° 264)[2]. Dans une seconde invasion, ils brûlèrent plus de soixante villes dans la Gaule (A° 276)[3].

Le groupe oriental.

Dans le groupe oriental, les Goths passent pour un des peuples les plus anciens : on a cru trouver leur première mention déjà trois siècles avant l'ère chrétienne, dans le géographe grec Pythéas[4]. Tacite les renseigne de son temps sur les bords de la Vistule[5]. Un groupe de ce peuple franchit la Baltique et s'établit en Scandinavie, dans le midi de la Suède appelé *Gothaland*. Les autres remontèrent le cours de la Vistule. De là, ils étendirent leur domination jusqu'au littoral de la mer Noire, entraînant avec eux les barbares de toute race qui occupaient alors l'Europe orientale. Devenus voisins de l'Empire romain, ils commencèrent une série d'expéditions contre les frontières de l'Empire, à la fois par terre et par mer. En l'an 238, ils franchirent pour la première fois[6] le Danube, et détruisirent le port d'Istros en Mésie. L'empereur Gordien III remporta sur eux une victoire, mais ne mit pas fin à leurs incursions (A° 242).

1) Ce refrain (cantilena) chanté par les soldats d'Aurélien, nous est parvenu par Vopiscus, *Vita Aureliani*, 7 :

Mille Francos, mille Sarmatas semel et semel occidimus,
Mille *(quater)* Persas quaerimus.

2) Eutrope IX, 8 ; Aurelius Victor, 33.

3) Vopiscus, *Vita Probi*, 13.

4) La leçon Γούτονες, dans ce fragment de Pythéas, a été corrigée en Τεύτονες. Kiepert, *Lehrbuch*, p. 540.

5) Tacite, *Germania*, c. 43, les appelle : *Gotones*.

6) Dexippos, fragm. 18, 19.

Les Goths saccagèrent Philippopolis, sous le règne de Dèce, qui périt en les combattant (A° 251). Sur mer, les Goths, mêlés aux pirates du littoral, infestèrent les côtes de l'Asie-Mineure, de la Thrace, de la Grèce, et des îles : Trébisonde, Nicodémie, Nicée, Athènes furent saccagées. L'empereur Claude sauva l'empire et mérita le titre de *Gothique* (A° 269). Son successeur Aurélien fit la paix avec les Goths, mais en abandonnant la Dacie, la première province romaine qui tomba au pouvoir des barbares (A° 272).

Politique des empereurs.

Son successeur Probus (276-282), après avoir encore une fois rejeté les barbares au-delà des frontières et leur avoir infligé une grande défaite sur leur propre territoire, adopta vis-à-vis d'eux une nouvelle politique : ce fut d'opposer les barbares aux barbares. Il transplanta, en effet, les vaincus en masse sur le territoire romain, afin de repeupler celui-ci et de le faire défendre par un élément rajeuni. Ce fut l'origine d'une catégorie nouvelle de sujets, établis dans l'empire à côté des Romains provinciaux, mais ne jouissant pas comme ceux-ci du droit de cité romaine; on les appela *gentiles* ou *laeti* [1].

Pour défendre plus efficacement l'empire contre ces attaques sans cesse répétées, Dioclétien prit une mesure d'une portée historique considérable : il partagea le commandement entre deux empereurs, chargé l'un de la défense de l'Occident, l'autre de celle de l'Orient. Néanmoins son collègue Maximien ne réussit pas à empêcher les Francs saliens de s'établir à demeure dans les îles bataves (A° 286). Les Alemanes, de leur côté, entrèrent en Gaule, mais furent défaits par le général Constance dans la bataille de Langres (A° 301).

1) La condition juridique des *laeti* est obscure ; ce qui est certain, c'est qu'ils étaient traités comme pérégrins, comme le prouvent leur nom, *gentiles*, et l'interdiction du *connubium* avec les Romains, CODE THÉOD. III, 14 : *De nuptiis Gentilium* (A° 365).

Après une paix de près de cinquante ans, les Goths, massés sur le Danube, passèrent encore une fois ce fleuve sous Constantin le Grand et envahirent la Thace; l'empereur les repoussa et renouvela la paix avec eux (A° 322). Ceux-ci consentirent même à lui fournir un contingent de 40,000 hommes, et ce fut avec leur concours que Constantin remporta la victoire sur son rival Licinius et se rendit maître du monde romain (A° 324). Ainsi les armées impériales se recrutaient de plus en plus parmi les barbares : des Alemanes et des Francs combattaient en Bretagne contre les Calédoniens; des Goths repoussaient les Perses en Asie. Sous les fils de Constantin, en guerre entre eux, les Germains dévastèrent de nouveau la Gaule. Julien, neveu de l'empereur Constance, fut envoyé contre les barbares. Il vainquit les Alemanes dans la grande bataille de Strasbourg[1] et les poursuivit au delà du Rhin. Puis il marcha contre les Francs et délivra Cologne qu'ils assiégeaient. Il se tourna enfin contre les Francs Saliens; mais après les avoir battus, il se contenta de leur soumission, et leur permit de s'établir définitivement en Taxandrie, à la condition de fournir un corps d'armée aux empereurs. (A° 358)[2].

A la même époque, de grands changements avaient lieu parmi les peuples échelonnés le long du Danube. Jusque-là, les Goths étaient divisés en un grand nombre de tribus, parmi lesquelles dominaient les *Thervingen*, établis entre la Theyss et le Dniester, et les *Greuthingen*, établis à l'est des précédents, entre le Dniester et le Don. De ces deux tribus surgirent deux dynasties, celle des *Baltes*, qui fondèrent le royaume de West-Goths (*Vesegothi*), et celle des *Amales*, dont le royaume prit le nom d'Ost-Goths (*Ostrogothi*)[3]. Profitant de la paix conclue avec les Romains, les Amales

[1]) Ammien Marc. XVI, 12. Eunape, *fragm.* Zosime, III, 3.

[2]) Ammien Marc. XVII, 8.

[3]) Jordanis, c. 5 : « Tertia sede super mare Ponticum... divisi per familias populi, Vesegothae familiae Balthorum, Ostrogothae praeclaris Amalis serviebant. »

avaient tourné leurs armes contre leurs voisins, germaniques, slaves ou sarmates : les Gépides, les Burgondes, les Vandales, les Marcomans, les Quades, les Wendes, durent reconnaître leur autorité. Sous leur roi Hermanric (350-376), la domination des Ost-Goths s'étendit sur la plus grande partie de l'Europe orientale depuis la Baltique jusqu'à la mer Noire[1].

Les West-Goths seuls avaient maintenu leur indépendance sous leur roi Athanaric (366-381). Voisins de l'empire romain, ils avaient soutenus un usurpateur Procope contre l'empereur Valens, et celui-ci, après s'être défait de son rival, passa le Danube pour châtier les Visigoths. Après une guerre de trois ans (367-369), la paix fut rétablie[2], et Valens, qui était un arien zélé, en profita pour envoyer chez les Visigoths des missionnaires ariens : c'est ainsi que l'arianisme a pénétré chez les peuples gothiques. Déjà auparavant les premières semences du christianisme y avaient été répandues par les étrangers que le négoce, la servitude ou d'autres vicissitudes amenaient en pays barbare. A l'époque du concile de Nicée, on constate la résidence chez les Goths d'un évêque Théophile, grec de nom et sans doute d'origine[3]. Leur premier évêque national fut Ulfilas, qui avait été ordonné à Constantinople (A° 341) et en rapporta l'arianisme mitigé qui régnait dans cette capitale. Cependant, le roi Athanaric prit fait et cause pour ses dieux payens, et il en résulta une véritable persécution[4]. Ulfilas fut obligé de fuir, et il trouva un refuge dans l'empire romain, où il fonda avec ses partisans, près de Nicopolis, une colonie de Goths, appelée la *Gothie mineure*[5] : il continua à y exercer l'épis-

[1]) Ammien Marc. 31 : 3; Jordanis, 23.

[2]) Ammien Marc. 27 : 4, 5; Zosime, IV : 11, 12; Themistius, *Oratio X*a. Ed. Dindorf, Leipzig, 1832.

[3]) SUBSCRIPTIONES CONCILII NICAENI : « de Gothis, Theophilus Bosporitanus. »

[4]) Sur les martyrs de cette persécution, voir les *Acta S. Sabae Gothi* (12 avril) et *S. Nicetae Gothi* (15 sept.).

[5]) Jordanis, 51 : « Erant siquidem et alii Gothi, qui dicuntur minores, populus immensus, cum suo pontifice ipsoque primate Vulfila, qui eos dicitur

copat pendant 33 ans et mourut à Constantinople, après avoir achevé la traduction de la Bible en langue gothique, qui est le plus ancien monument des littératures germaniques[1].

Jusque-là l'intégrité du territoire romain n'avait pas été entamée, à l'exception de la Dacie, la dernière province conquise qui fut la première abandonnée aux barbares. Quant aux Germains établis dans les autres provinces, ils continuaient à reconnaître l'autorité de l'empereur et à servir dans ses armées. Tels sont les résultats de la première période des migrations, qui précède l'arrivée des Huns en Europe. C'est cette invasion nouvelle qui va donner le branle à ce que l'on est convenu d'appeler la grande migration des peuples barbares.

§ II. — LES HUNS EN EUROPE : LA GRANDE MIGRATION DES BARBARES.

(376-451)

TEXTES LATINS : **Chronica minora** : *Prosper* (400-455), *Idace* (427-467) *et les autres continuateurs de S. Jérôme*. Edition Mommsen dans les vol. IX et XI (1892-93) des AUCTORES ANTIQUISSIMI de la Collection Pertz. — Claudien, *Opera* (vol. X *ib.*) — Orose, *Historia*, livre VII (378-417) dans le CORPUS SCRIPT. ECCL. de Vienne. — TEXTES GRECS : **Historici græci minores**. Ed. Dindorf. Leipzig. 1870, vol. I : Petrus Patricius, Priscus, Malchus, Olympiodorus. — Zosime, cité p. 48.

TRAVAUX MODERNES : De Guignes, *Histoire générale des Huns, des Turcs et des Mongoles*. Paris, 1756. — Fauriel, *Histoire de la Gaule méridionale*. vol. I. Paris, 1836. — **Pallmann**, *Die Volkerwanderung von der Gothenbekehrung bis zum Tode Alarich* (369-411). Weimar, 1863. — **Wietersheim-Dahn**, *Geschichte der Völkerwanderung*. Leipzig, 1880-81, 2 vol. — Marcus, *Histoire des Vandales*. Paris, 1836. — **Dahn**, *Die Koenige der Germanen*, vol. I (Vandales); vol. V (Visigoths); vol. VI (Suèves).

Les Huns, qui ont fait leur apparition en Europe dans la seconde moitié du IVe siècle, sont un peuple barbare et

et litteris instituisse. Hodieque sunt in Moesia regionem incolentes Nicopolitanam ad pedes Hemimonti. »

1) De la Bible d'Ulfilas, il n'existe plus que des fragments, dispersés dans diverses bibliothèques : le plus célèbre est le *Codex argenteus* d'Upsala,

nomade arrivé de l'Asie : on les a identifiés avec les *Hiognou*, une nation mongole, qui avait dominé anciennement sur une grande partie de l'Asie centrale. Au premier siècle de notre ère, leur domination avait été renversée par les empereurs de la Chine[1]. Les Huns émigrèrent alors en masse à travers l'Asie et, passant les monts Ourals, arrivèrent aux rives du Volga. Ils y rencontrèrent la tribu sarmate des Alains[2], qui habitaient les plaines entre le Volga et le Don. Une partie des Alains se retirèrent dans le Caucase, où ils défendirent leur indépendance[3]. Les autres, vaincus par les Huns, furent forcés de les suivre. Les Huns étaient ainsi arrivés jusqu'au Don, qui formait alors la frontière entre l'Asie et l'Europe[4].

Sur cette frontière s'étendait l'empire récent des Ost-Goths. Le vieux roi Hermanric s'apprêtait à résister à ces hordes asiatiques, en leur opposant tous les peuples réunis sous son sceptre, lorsqu'il fut assassiné. Son successeur Withimer périt peu après dans une grande bataille, qui mit fin à la domination des Ost-Goths. Tous les peuples, soumis aux Goths, passèrent sous le joug des Huns, qui dominèrent pendant soixante ans, sans renoncer à leurs mœurs nomades, dans la région qui s'étend depuis le Volga jusqu'à l'Oder.

Quant aux Visigoths, ils étaient encore moins en état de résister aux Huns, affaiblis qu'ils étaient par leurs divisions en deux partis, l'un payen sous le roi Athanaric, l'autre

contenant les évangiles, en lettres d'argent et d'or sur parchemin pourpre. C'est en même temps un spécimen de l'alphabet qu'Ulfilas composa pour les Goths, en combinant les lettres grecques et romaines. La dernière édition est : Massmann, *Die hl. Schrift in gothischer Sprache*. Stutgart, 1856.

1) L'origine mongole des Huns est démontrée par leur type physique tel que l'ont décrit Ammien Marc. 31 : 2; Sidoine Apollinaire, *Paneg. Anthemii* v. 245; Jordanis, c. 35, comme par leur genre de vie nomade Mais quant à leur identité avec les Hiognou, thèse défendue par de Guignes, elle n'est pas admise par tous les modernes.

2) Voir plus haut, p. 12.

3) Ammien Marc. 31 : 2.

4) Jordanis, *Getica* 5 : « Hic (Thanaïs) Asiae Europaeque terminus famosus habetur. »

chrétien, formé d'une tribu qui reconnaissait pour chef Fridigern. A l'arrivée des Huns, le roi Athanaric, avec ses partisans, se retira dans les Carpathes, tandis que les chrétiens, avec leurs chefs Fridigern et Alaf, acculés au Danube, sollicitaient la permission de passer la frontière pour échapper aux Huns. L'empereur Valens, qui régnait en Orient, accorda à cette fraction des West-Goths la permission de s'établir dans la Thrace depuis longtemps dépeuplée, à la condition qu'ils livreraient leurs armes et donneraient leurs enfants en otage.

Les Goths et l'empire d'Orient.

Ces Goths n'étaient pas moins de 200,000 adultes, accompagnés de leurs familles. Ils furent parqués dans un territoire peu étendu, obligés, pour se ravitailler, de recourir aux gouverneurs romains de la province. Ceux-ci voulurent profiter de cette occasion de s'enrichir, et se livrèrent aux plus honteuses exactions. Les Goths se révoltèrent et se vengèrent par la dévastation du pays. L'empereur Valens accourut à la tête d'une nombreuse armée. Mais à la bataille d'Andrinople, il fut vaincu et tué (A° 378)[1]. Les Goths étendirent leurs ravages jusque sous les murs de Constantinople. Le collègue de Valens dans l'empire, Gratien, qui régnait sur l'Occident, appela alors, pour succéder à Valens, le général espagnol Théodose et lui confia la défense des provinces d'Orient contre les barbares. Théodose justifia ce choix en remportant une grande victoire sur les Goths, et la guerre se termina par un traité en règle, conclu avec Athanaric, qui, après la mort de Fridigern, avait consenti à renoncer au paganisme[2], avec le reste des Visigoths, et était venu rejoindre l'autre fraction de son peuple, déjà établie dans l'empire : en vertu de ce traité, les Visigoths reçurent

1) Ammien Marc. 31 : 4-13. Jordanis, *Getica*, 26. Orose, VII : 33. Voir Judeich, *Die Schlacht bei Adrianopel* (vol. VI de la D. Z. für Geschichtwissenschaft).

2) Socrate, *Hist. eccl.* IV : 27. Sozomène, *Hist. eccl.* VI : 36.

des terres dans la Moesie et jouirent d'une grande autonomie, tout en reconnaissant la souveraineté de l'empereur et en s'engageant à lui fournir un contingent de 40,000 hommes (A° 380)[1]. Athanaric mourut l'année suivante à Constantinople (A° 381)[2]. Les Goths demeurèrent fidèles à cet engagement, et aidèrent Théodose à repousser les autres barbares, Huns et Ost-Goths, qui infestaient la frontière du Danube. Cependant, en Occident, le jeune Valentinien avait succédé à son père Gratien. Un Franc d'origine, Arbogast, commandait ses armées. La mésintelligence éclata entre l'empereur et son général, et Valentinien fut trouvé mort dans son lit. Arbogast, accusé de ce meurtre, appela au trône le rhéteur Eugène[3]. Mais Théodose refusa de reconnaître cette usurpation et dans une bataille livrée en Italie près d'Aquilée, avec le concours de ses Goths, Théodose l'emporta et réunit ainsi pour la dernière fois les deux moitiés de l'empire romain (A° 394). En effet, après la mort du grand Théodose (A° 395), l'empire fut partagé définitivement entre ses deux fils, Arcadius, qui obtint l'Orient, et Honorius, appelé à régner en Occident. Les barbares profitèrent de cette division funeste, de la faiblesse des successeurs de Théodose et des intrigues de leurs ministres, pour gagner de plus en plus du terrain dans l'empire, tandis que la politique maladroite des Romains, qui s'efforçaient d'opposer une nation barbare à l'autre, acheva de fortifier la situation de celles-ci dans les provinces romaines.

La plus puissante de ces nations, les Visigoths, établis dans l'Empire d'Orient, ne tarda pas à se révolter de nouveau à la suite de la destitution de l'un de ses chefs, Alaric, qui avait reçu un commandement militaire sous Théodose, et qui le perdit par les intrigues de Rufin, ministre d'Arcadius. Alaric était issu de la dynastie nationale des Baltes[4]; il n'eut

1) Jordanis, *ib.* 27-28.

2) Idatius, (A° 381).

3) Sulpice Alexandre, *Fragm.* dans Grégoire de Tours, II, 9. Zosime, IV, 55-58. Orose, VII, 35.

4) Jordanis, 29 : « Alarico... Balthorum ex genere origo mirifica. » Zosime V, 5. Claudien, *in Ruffinum* II, 7-100.



pas de peine à rallier tous les Goths sous son autorité, et, avec eux, il se vengea en dévastant les plus belles provinces de l'empire d'Orient en Europe, la Macédoine, la Grèce, l'Illyrie. A la fin, il força le successeur de Rufin, le ministre Eutrope, à l'investir du gouvernement de l'Illyrie, dans le voisinage immédiat de l'empire d'Occident.

Les Goths et l'empire d'Occident.

A partir de ce moment, les Goths commencèrent à convoiter les richesses de l'Italie, poussés d'ailleurs par la cour de Constantinople, qui ne demandait qu'à se débarrasser de ces barbares. Dans une première expédition Alaric porta ses ravages jusqu'en Ligurie (A° 402). L'année suivante, il revint à la charge; mais cette fois il fut défait par le général romain Stilicon, dans les batailles de Pollentia et de Vérone (A° 403)[1]. Stilicon était un Vandale d'origine, mais tout dévoué aux intérêts de son maître, le jeune empereur Honorius[2]. Stilicon eut encore le mérite de sauver l'Italie d'un danger plus grand : une masse innombrable de barbares de la Germanie, mis en branle à la suite des progrès des Huns, et conduits par un chef Rhadagast, pénétra en Italie par les Alpes, jusqu'en Etrurie; Stilicon réussit à les cerner dans les défilés des Apennins, où un grand nombre périrent avec Rhadagast. Le reste repassa les Alpes (A° 406)[3]. Mais pour leur résister, Stilicon avait dû dégarnir de troupes la frontière du Rhin, qui fut aussitôt franchie par de nouvelles hordes d'autres barbares, qui mirent la Gaule au pillage[4]. En même temps, les légions romaines de la Grande-Bretagne proclamaient empereur leur général, nommé Constantin, qui fit cause commune avec les barbares

1) Claudien, *De bello Getico*, 302-420; id. *De VI consulatu Honorii*, Orose VII, 37.

2) Keller, *Stilicho, Geschichte des Weström. Reichs von* 394-408. Berlin, 1884.

3) Jordanis, *Getica*, 31; Zosime V, 26; Orose, *ib.*

4) Prosper, *Chronicon* (A° 406).

pour étendre son autorité sur la Gaule et jusqu'en Espagne (A° 407)[1]. Débordé par tant d'ennemis à la fois, Stilicon s'avisa de se rapprocher d'Alaric et d'enrôler au service de son maître les forces des Visigoths. Ce traité perdit Stilicon, qui devint suspect à son maître et fut mis à mort comme traître par ordre de celui-ci. Mais Alaric, irrité de la mort de son allié, n'en demanda pas moins l'exécution du traité avantageux conclu au nom de l'empereur, et sur le refus d'Honorius, les Goths reprirent le chemin de l'Occident, où ils devaient trouver enfin une nouvelle patrie (A° 408).

Les Goths pénétrèrent sans peine en Italie, où non seulement ils ne rencontrèrent pas de résistance, mais où ils furent grossis par les mercenaires germains, au nombre de 30,000, qui avaient pris parti pour Stilicon contre Honorius. Quant à celui-ci, il ne trouva rien de plus pressé que de se renfermer dans la ville de Ravenne, que sa situation insulaire rendait imprenable. Alaric marcha directement sur Rome, qui consentit à lui payer des sommes immenses pour se racheter. L'empereur ayant refusé de ratifier ce marché, Alaric s'empara du port d'Ostie, dont dépendait le ravitaillement de Rome, où la famine ne tarda pas à se déclarer. Rome ouvrit ses portes aux barbares, qui lui imposèrent un nouvel empereur dans la personne du préfet de la ville Attale. Alaric croyait trouver celui-ci plus accommodant qu'Honorius. Mais Attale refusa de se plier aux exigences croissantes d'Alaric; il en résulta une rupture et la déposition d'Attale (l'an 410). Cette fois Rome fut prise d'assaut et mise à sac par les barbares[2]. Alaric ne survécut pas longtemps à cet acte de vengeance; il mourût en Campanie, d'où il comptait passer en Sicile et en Afrique; ses Goths lui creusèrent une tombe dans le lit du Busento afin de mettre sa sépulture à l'abri de toute profanation[3]. Les Goths reconnurent,

[1]) Sur l'histoire de cet usurpateur, voir Fauriel, *Gaule méridionale* vol. I, chap. 1 et 2; Freeman, *The tyrants of Brittain, Gaul and Spain* (406-411). *historical Review* t. I. (1886) p. 53-85.

[2]) Orose, VII, 39-40. Procope, *De bello Vandalico*. I, 2.

[3]) Jordanis, c. 30.

comme successeur d'Alaric, son beau-frère, Ataulf, qui entra de nouveau en négociation avec l'empereur Honorius. Celui-ci, qui ne cherchait qu'à débarrasser l'Italie de la présence des barbares, détermina par ses promesses les Goths à prendre le chemin de la Gaule, qui était en ce moment en proie à l'anarchie.

L'usurpateur Constantin, qui occupait la Gaule, avait réussi à se faire reconnaître par Honorius. Mais Constantin eut, à son tour, à lutter contre son lieutenant Géronce, qu'il avait investi du gouvernement de l'Espagne, et qui y appela les hordes d'Alains, de Suèves et de Vandales campées en Gaule[1]. Honorius profita de cette rébellion pour envoyer dans ce dernier pays le général Constance avec la mission d'y rétablir son autorité. Constantin avait pris à sa solde les Francs et les Alemanes. Constance, de son côté, enrôla dans son armée les Burgondes, et avec leur concours, vainquit Constantin, qui fut livré à Honorius et mis à mort par ordre de celui-ci[2]. Cependant un nouvel usurpateur s'était levé en Gaule, Jovin, secondé par son frère Sébastien et proclamé empereur à Mayence par les légions du Rhin. C'est dans ces conjectures qu'Ataulf entrait en Gaule à la tête des Goths. Jovin essaya de négocier avec lui : mais ils ne purent s'entendre, et Ataulf prit alors ouvertement le parti d'Honorius. Les rebelles furent écrasés, et la tête de l'usurpateur envoyée à Honorius (A° 413)[3].

Mais Honorius ayant réclamé la délivrance de sa sœur Placidie, qui était tombée au pouvoir des Goths lors du pillage de Rome, Ataulf, au lieu de la rendre, épousa cette fille du grand Théodose dans la ville de Narbonne, dont il s'était rendu maître[4]. Menacé alors par les armes du général Constance, Ataulf se décida à conduire ses Goths en Espagne (A° 414)[5].

1) Isidore, *Hist. Vandalorum et Gothorum*. Idatius, (A° 410).
2) Orose VII, 42. Marcellin, *Chronicon* (A° 411).
3) Olympiodore, p. 58. Idace, (A° 412-413).
4) Id. p. 59. On y trouve une description curieuse de ces noces.
5) Orose, VII, 43.



L'Espagne venait d'être cruellement ravagée par les barbares, que le gouverneur rebelle Géronce avait appelés naguères à son secours. Les barbares se partagèrent cette province : les Suèves s'établirent dans la Galice; les Alains prirent possession de la Lusitanie et du territoire de Carthagène, et les Vandales se fixèrent une partie en Galice, une autre partie, les Silingues, en Bétique (Andalousie)[1]. Il ne restait au gouvernement romain que la province de Tarragone. Dans cette situation, Ataulf n'eut pas de peine à s'emparer de Barcelone (A° 414). Il n'eut pas le temps d'étendre ses conquêtes; car, dès l'année suivante, il mourut assassiné (A° 415)[2]. Son successeur Wallia, après avoir triomphé d'un autre prétendant, se rapprocha d'Honorius, auquel il rendit la princesse Placidie. Grâce à cette alliance, Les Goths combattirent pour le compte de l'empire romain les autres barbares de l'Espagne : dans une lutte de trois ans, ils anéantirent les Alains, refoulèrent les Vandales et les Suèves dans les montagnes de la Galice et rétablirent enfin la domination romaine dans la plus grande partie de la péninsule (A° 418)[3]. En récompense d'un pareil service, Honorius consentit à leur céder en Gaule le territoire de la seconde Aquitaine, entre les Pyrénées, la Garonne et la mer[4]. Les Visigoths y fondèrent le premier royaume germanique compris dans les limites de l'empire romain. Wallia établit à Toulouse sa résidence royale, où il mourut peu après, ne laissant qu'une fille (A° 419).

Les Goths choisirent pour roi un parent d'Alaric, Théoderic Ier (419-451), souche de la dernière branche des Baltes[5].

1) Idatius, (A° 411) : « Gallaeciam Wandali occupant et Suevi; Alani Lusitaniam et Carthaginensem provincias; et Wandali cognomento Silingi Baeticam sortiuntur. »

2) Olympiodore, p. 60; Orose, VII, 43. Jordanes. 31.

3) Idace, (A° 418). « Wandali Silingi per Walliam regem omnes extincti. Alani adeo caesi sunt a Gothis ut pauci, qui superfuerant, abolito regni nomine, Gunderici regis Wandalorum, qui in Gallaecia resederat, se patrocinio subjugarent. »

4) Prosper (A° 419), Idace, *it.*

5) Olympiodore, p, 61.

Les Vandales en Afrique.

Les Vandales, déjà mentionnés dans Tacite[1], sont un des anciens peuples de la Germanie. Ils habitaient primitivement non loin de la Baltique[2], dans le voisinage des Wendes, avec lesquels on les a à tort confondus parfois[3]. Apparentés aux Goths, ils suivirent ceux-ci sur les bords du Danube, qu'ils quittèrent à la suite de l'arrivée des Huns. Entraînant avec eux les Alains, ils marchèrent sur le Rhin et se rencontrèrent avec les Francs, qui leur firent éprouver une défaite, où leur roi Godegisel périt (A° 406)[4]. Les Vandales n'en pénétrèrent pas moins en Gaule, qu'ils ravagèrent pendant trois ans, et d'où ils passèrent en Espagne, menés par leur roi Gunderic, fils de Godegisel (A° 409). Ils furent d'abord refoulés par les Visigoths, qui, on l'a vu, avaient pris le parti des Romains en Espagne. Mais, après le départ des Visigoths, les Vandales, avec lesquels se fusionnèrent les restes des Alains, reprirent la lutte et battirent le général romain Castinus (A° 422). Les Vandales se répandirent de nouveau dans tout le midi de la péninsule, où ils prirent la ville de Séville (A° 425)[5]. Gunderic méditait la conquête de la riche province d'Afrique, lorsqu'il mourut, léguant cette tâche à son frère Gaiselic, qui fut secondé dans l'exécution de ce plan par les compétitions incessantes des généraux romains.

L'empereur Honorius venait de mourir à Ravenne (A° 423), sans laisser d'héritier direct. Ce fut la sœur d'Honorius, Placidie qui prit les rênes du gouvernement au nom du jeune Valentinien III, issu de son mariage en secondes noces avec le général Constance. Veuve pour la seconde fois,

1) Dans Tacite, *Germ.* 2, *Vandilii* est un nom collectif, comme *Suèves*. Pline *Hist. nat.* IV, 14, qui l'emploie de même, y comprend les Goths et les Burgondes.

2) Ptolémée, *Géogr.* II, 11, donne cette situation aux Silingues, qui sont une fraction des Vandales.

3) Cette confusion est courante dans les auteurs du moyen âge. Voir Shafarih, *Slav. Altérthümer* vol. I. p. 419. Marcus, *Hist. des Vandales*, p. 3-15.

4) Frigeridus, *fragm.* dans Grégoire de Tours, II, 9.

5) Idace, (A° 422-425). Salvien, *de Gubern. Dei*, VII.

Placidie avait partagé sa confiance entre Boniface, le gouverneur de l'Afrique, et Aétius, le gouverneur de la Gaule. Mais Aétius, jaloux de ce rival, réussit, par une double supercherie, à rendre Boniface suspect à Placidie, en même temps qu'il fesait croire à celui-ci que Placidie se préparait à le perdre. Boniface, pour échapper à ce danger, eut le malheur d'appeler à son secours les Vandales d'Espagne[1], qui déjà projetaient la conquête de la riche province d'Afrique. Gaiseric aborda en Afrique avec 80,000 barbares (A° 429), et se mit en possession du pays, malgré la résistance qu'essaya de lui opposer Boniface, détrompé trop tard. Carthage, Hippone[2] et quelques autres villes fortes se défendirent quelque temps encore contre les Vandales. Elles ne furent prises qu'après la mort de Boniface, qui périt en Italie, en combattant son rival Aétius. Carthage (A° 439)[3] devint la capitale du nouveau royaume des Vandales, qui s'étendait depuis l'océan Atlantique jusqu'à la Cyrénaïque. Gaiseric, après avoir dévasté le pays, rétablit la puissance navale de cette ancienne rivale de Rome, et avec ses flottes, il commença à infester les côtes de l'Italie, de la Grèce et de l'Illyrie : la Sicile, la Sardaigne, la Corse, les îles Baléares, durent reconnaître son autorité[4].

Aétius en Gaule.

Cependant, après la mort de Boniface, son rival Aétius, refugié chez les Huns, en avait ramené un corps de mercenaires, avec lequel il força l'impératrice Placidie à l'investir du commandement général des armées de l'Occident (A° 432). Dans cette haute charge, Aétius parvint à reculer de quelque temps la chute de cet empire, en opposant sans cesse une

[1]) Procope, *Bellum Vandal.* I, 3. S. Augustini, *Epistola* 20.

[2]) C'est à cette époque que le grand évêque d'Hippone S. Augustin (396-430) terminait sa carrière après avoir achevé son Traité *de Civitate Dei* (en 427) et peu avant l'occupation d'Hippone par les Vandales.

[3]) Idace, (A° 439). Isidore, *Hist. Wand.* Ed. Th. Mommsen, p. 297.

[4]) Idace, (A° 440). Prosper *it.*

nation barbare à l'autre[1]. Avec le secours des Alemanes et des Francs, il vainquit les Burgondes, qui, arrivés en Gaule avec les Vandales, y étaient restés et occupaient alors le cours supérieur du Rhin (A° 435)[2]. Quelques années plus tard, Aétius gagna aussi à son alliance les restes de ces Burgondes, décimés dans un combat contre les Huns, en leur cédant le territoire de la Savoie (A° 443) : ce fut le second royaume germanique fondé en Gaule en vertu d'une concession régulière, et à condition de reconnaître l'autorité des empereurs[3]. Mais les Romains ne tardèrent pas à être débordés par l'humeur conquérante de ces sujets barbares. Pendant qu'Aétius avait tourné ses armes contre une nouvelle sédition dite des Bagaudes[4], les Visigoths rompaient l'alliance romaine et assiégeaient la grande ville de Narbonne[5]. Aétius, survenant, fit lever le siège et força les Visigoths à rentrer dans l'alliance romaine (A° 427). Avec l'aide des Visigoths, Aétius espérait rétablir aussi l'autorité impériale en Espagne. Dans cette province, après le départ successif des Visigoths et des Vandales, les Suèves, seuls barbares demeurés en Espagne, avaient regagné du terrain sur les Romains : sous leur roi Rechila, qui avait succédé à Hermeric (A° 438), après avoir défait les généraux de l'empire, ils avaient successivement occupé Emerita, Séville et Carthagène avec la Bétique (A° 441). A la demande d'Aétius, et en exécution du traité conclu avec les Romains, le roi des Visigoths, Theoderic I passa avec son armée les Pyrénées[6]. Mais, au lieu de combattre les Suèves, il s'allia avec leur roi Rechiar, qui venait de succéder à Rechila (A° 448), et lui donna l'une de ses filles en mariage. D'autre part, Theoderic se rapprocha des Vandales, en mariant une autre de ses

1) Voir le portrait d'Aétius par Frigeridus, *fragm.* dans Grégoire de Tours II, 8.

2) Prosper, (A° 435).

3) Prosper (A° 443). Voir Binding, ***Burgundisch-Romanische Reich.*** Leipzig, 1868, p. 1-13.

4) Supra, p. 37.

5) Idace et Prosper (A° 437). Isidore *Hist. Gothorum.* Ed. Mommsen, p. 277.

6) Idace (A° 449).

filles au fils de Gaiseric, Huneric. Cette ligue formidable des trois plus puissants des peuples germaniques renversait tous les plans d'Aétius et mettait l'existence même de l'empire en question, lorsqu'une brouille domestique la rompit. Gaiseric, soupçonnant sa belle-fille d'avoir trempé dans une conspiration contre sa vie, lui fit couper le nez et la renvoya ainsi à son père[1]. Le roi des Visigoths prit le parti de sa fille, et pour se venger, renouvela son alliance avec Aétius et celui-ci préparait une grande expédition contre les Vandales. Alors Gaiseric, menacé par les forces coalisées des Visigoths, des Suèves et des Romains, sollicita l'alliance du puissant roi des Huns Attila et le décida à tourner ses armes victorieuses contre l'Occident.

§ III. — L'EMPIRE BARBARE D'ATTILA ET LA CHUTE DE L'EMPIRE ROMAIN D'OCCIDENT.

(450-476.)

TEXTES LATINS : Eugippe, *Vita S. Severini* (vol. I des **Auctores antiq.** de Pertz). — Eutrope, *Breviarium* (*ib.* vol. II). — Victor Vitensis (*ib.* vol. III). — Jordanis, *Getica* (*ib.* vol. V). — Ennodius (*ib.* vol. VII). — Sidoine Apollinaire (ib. vol. VIII). — *Chronica minora* (Ed. Mommsen *ib.* vol. IX et X). — Grégoire de Tours. *Hist. Francorum* (vol. I des **SS. Rerum Merowingarum** de Pertz). — TEXTES GRECS : *Historici graeci minores* (cité p. 56). — Procope, *Opera* (dans le **Corpus Hist. Byzant.** Bonn, 1833).

TRAVAUX MODERNES : Am. Thierry, *Derniers temps de l'empire d'Occident.* Paris, 1860. — Id. *Histoire d'Attila et de ses successeurs.* Paris, 1864. — Pallmann, *Der Sturz des Weström. Reiches.* Weïmar, 1864. — Sievers, *Studien zur Geschichte der röm. Kaiser von* 455-480. Berlin, 1870.

Depuis la destruction de l'empire des Ost-Goths, le gros de la nation des Huns n'avaient pas quitté l'Europe orientale, où ils continuaient à vivre en nomades. Fractionnés en plusieurs tribus sous des chefs indépendants, ils n'avaient pas cessé de faire des incursions dans les provinces romaines de l'empire d'Orient. Quelques bandes détachées avaient fait

[1]) Jordanes, c. 36.

leur apparition aussi en Occident, mais comme mercenaires dans l'armée romaine, sous Aétius. Vers le milieu du v[e] siècle, Attila, fils de Moundzuk, après avoir tué son frère Bléda, parvint à réunir sous son autorité les hordes éparses des Huns[1]. Ce conquérant farouche, que les traditions ont surnommé *Godegisel* ou le *fléau de Dieu*[2], étendit son autorité sur tous les peuples établis depuis le Volga jusqu'à l'Elbe et du Danube à la mer Baltique. Avec ces forces réunies, il recommença la guerre contre l'empire d'Orient, et força Théodose II à lui acheter la paix moyennant une majoration du tribut annuel imposé autrefois[3]. Attila fixa sa résidence habituelle sur les bords de la Theiss, où il continuait à vivre avec une simplicité patriarcale. Lorsqu'il y reçut les ambassadeurs grecs, porteurs du tribut annuel, tandis que ses convives étaient servis dans de la vaisselle d'or, Attila n'usait que d'une écuelle en bois[4]. Il y était encore lorsqu'il conçut le projet de porter ses armes en Occident, où il fut appelé à la fois par le roi des Vandales, Gaiseric, menacé par Aétius, et par la propre sœur de l'empereur, qui, chassée de la cour, offrit sa main au roi des Huns pour se venger[5]. Attila, en traversant l'Europe, entraîna à sa suite, soit de gré, soit de force, toutes les nations sarmates, slaves et germaniques, qu'il rencontrait sur sa route : les Ost-Goths, avec leurs chefs, trois frères de la race des Amales, les Gépides avec leur roi Ardaric, les Hérules, les Rugiens, les Suèves, formaient son contingent germanique[6]. Aétius, qui attendait Attila en Gaule, avait de son côté renouvelé l'alliance romaine avec les barbares établis dans les provinces d'occident : son armée comprenait les Visigoths, sous leur

1) Voir le portrait d'Attila dans Priscus, *fragm.*; Jordanis, c. 35.

2) D'après la légende, Attila lui-même se plaisait à prendre ce titre. Voir sur l'Attila légendaire, dans le 2[e] volume d'Amédée Thierry, la 4[e] partie intitulée : *Histoire légendaire et traditionnelle d'Attila.*

3) Priscus, *Fragm.* p. 34.

4) Voir dans Priscus, qui fit partie de cette ambassade, la description d'un festin à la cour barbare d'Attila.

5) Jordanis, c. 42. Marcellin (A° 434); Priscus.

6) Jordanis, 38. Paul Diacre, *Hist. rom.* 14 : 2.

roi Theoderic Ier et son fils Thorismond, les Burgondes, les restes des Alains, plusieurs tribus franques, plus un corps mercenaire de 20,000 Saxons [1]. Cette lutte allait mettre aux prises les deux groupes des barbares, le groupe oriental et le groupe occidental.

A la tête d'une armée qu'on évalue à 300,000 barbares, Attila remonta le cours du Danube, franchit le Rhin à Strasbourg et pénétra jusqu'au cœur de la Gaule, détruisant sur son passage Metz, Trèves, Rheims, menaçant Paris, et investissant Orléans [2]. L'approche de l'armée recrutée par Aétius força Attila à lever ce siège et à se replier sur la Marne. C'est dans la grande plaine dite de Châlons qu'eut lieu la rencontre décisive : les barbares de l'ouest, sous la conduite d'Aétius, y remportèrent la victoire sur Attila et les barbares de l'est. Plus de 150,000 morts restèrent sur le champ de bataille [3]. Aétius toutefois dut renoncer à poursuivre les vaincus, par suite de la retraite des Visigoths, auxquels il devait surtout la victoire, mais qui y perdirent leur roi Theoderic. Le fils de celui ci, Thorismond, s'empressa de retourner dans sa capitale pour se faire reconnaître

1) Jordanis, 36. Paul Diacre. 14 : 4.

2) A l'expédition de Huns en Gaule, se rattachent une foule de traditions locales, plus légendaires qu'historiques. Le rôle d'Attila n'est pas moindre, en effet, dans la légende que dans l'histoire ; il figure non seulement dans les légendes nationales qui aboutissent au poème germanique des Nibelungen, mais encore dans les légendes ecclésiastiques, recueillies dans les vies des saints : le fait à retenir, c'est l'impression de terreur laissée par le passage des Huns, si bien qu'au moyen âge, on leur attribue toutes les dévastations des barbares. Les Huns figurent à Cologne dans la légende des onze mille vierges de Ste Ursule (texte du xe siècle dans les ANALECTA BOLLANDIANA vol. III, 1884) ; à Tongres, dans la destruction de cette ville épiscopale jusqu'alors (voir Grégoire de Tours II, 7, et la *Vita S. Servatii seu Aravatii*, 13 mai) ; à Rheims, dans la *Vita S. Nicasii* (dans *Analecta Boll.* vol. I 1882) ; à Orléans dans la *Vita S. Aniani Aurelian.* dans les SS. R. MEROWING. III, p. 104 (cf. Sidoine Apol. *Epist.* 8 : 15) ; à Troyes, dans la *Vita S. Lupi Trecensis* (29 juillet) ; à Paris, dans la *Vita S. Genovefae* 3 janvier, (texte du vie siècle après Kohler, *Bibl. Hautes études*, n° 48, 1881).

3) Jordanis, 38-41. Idace (A° 451). Prosper, *item*. Paul Diacre, *Hist. rom.* XIV. Grégoire de Tours II, 7.

roi contre ses frères. Attila put donc repasser le Rhin sans être inquiété (A° 451)[1].

L'année suivante, Attila, ayant renforcé son armée en Germanie, tourna ses armes contre l'Italie, où Aétius n'était pas en mesure de lui opposer des forces suffisantes. Une ville après l'autre tomba au pouvoir des Huns, Aquilée, Milan, Pavie, et déjà Attila se préparait à marcher contre Rome. L'empereur Valentinien III envoya à sa rencontre une ambassade, à la tête de laquelle se trouvait le pape S. Léon le Grand : c'est au pape que l'empire dut cette fois son salut. S. Léon parvint à fléchir ce formidable ennemi, en lui parlant au nom de Dieu[2]. Cette entrevue mémorable eut lieu en Vénétie, sur les bords du Mincio (A° 452)[3]. Attila rebroussa chemin et repassa les Alpes. Il mourut l'année suivante, et son empire éphémère tomba avec lui (A° 453).

En effet, à sa mort, les peuples germaniques qui avaient dû subir son joug, les Ost-Goths, les Gépides, les Hérules, tournèrent leurs armes contre ses fils : à la bataille du Nétad (A° 454), le fils aîné d'Attila, Ellak, périt; ses frères repassèrent le Danube, et les débris des Huns se retirèrent au nord de la mer Noire. Les peuples germaniques reprirent possession de la grande plaine du Danube : les Ost-Goths s'établirent dans la Pannonie; les Gépides dans la Mésie; les Hérules dans la Dacie; les Langobards, qui venaient d'arriver sur le Danube, se cantonnèrent au nord des Hérules, au pied des Carpathes.

Aétius, le vainqueur d'Attila, ne lui survécut guère; il

[1]) Jordanis *ib.* Gregoire de Tours II, 7.

[2]) Prosper (A° 452). « Suscepit hoc negotium beat. papa Leo, Auxilio Dei fretus ». Le fait est rappelé en 512 dans une *Epistola ad Symmachum.* « Leo archiep. ad Attilam per se currere non duxit indignum ut captivitatem corrigeret corporalem, nec tantum christianorum, sed et Judaeorum atque paganorum, » dans les EPISTOLAE IMPERATORUM, PONTIFICUM, ALIORUM (A° 367-553), vol. 35 du *Corpus scr. eccl. latinorum.* » Voir dans Paul Diacre *H. Rom.* 14 : 12, la légende postérieure d'une intervention surnaturelle de St Pierre.

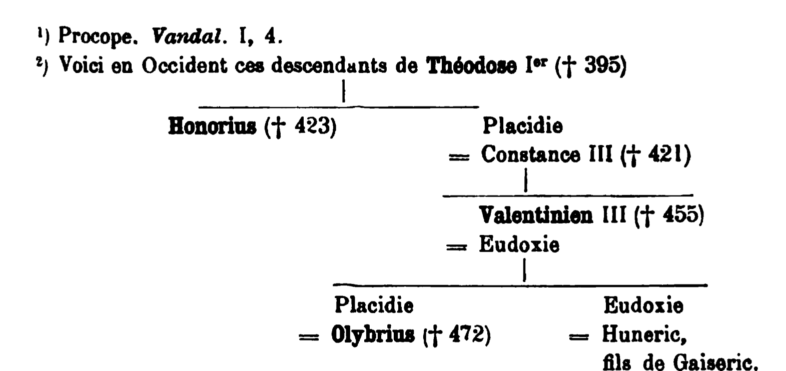
[3]) Jordanis, 42 : « Leo Papa per se ad eum accedit in agro Venetum Ambulejo, ubi Mincius amnis transitur. »

mourut l'année suivante, tué par la main de son maître auprès duquel il avait été calomnié[1], et avec lui disparaissait le seul homme capable de retenir l'empire d'Occident sur la pente de la ruine. Quant à Valentinien III, il ne tarda pas a être assassiné à son tour par un sénateur, Maxime, qu'il avait outragé. Il est le dernier des descendants[2] du grand Théodose dans l'empire d'Occident. Les Césars qui lui succèdent, n'ont plus qu'un fantôme d'autorité. Les princes germaniques, de plus en plus indépendants dans les provinces romaines, ne reconnaissent que les empereurs qu'ils ont contribué à élever sur le trône[3].

Ce fut d'abord le roi des Vandales qui intervint à Rome appelé par la veuve de Valentinien III, l'impératrice Eudoxie, contre l'usurpateur Maxime, qui s'était emparé du trône et de sa main[4]. Maxime fut tué dans sa fuite par la populace de la capitale, et Gaiseric entra à Rome sans combat. Le pape Léon le Grand dut intercéder de nouveau et préserva, par ses prières, la ville de l'incendie et du carnage[5].

1) Procope. *Vandal.* I, 4.

2) Voici en Occident ces descendants de **Théodose Ier** († 395)



3) Ces derniers empereurs sont :

1. Avitus (455-457), élevé à l'empire par les Visigoths.
2. Majorien (457-461), nommé par le Suève Ricimer.
3. Libius Sévère (461-464) item.

Interrègne (464-467).

4. Anthemius (467-472), nommé par l'empereur d'Orient.
5. Olybrius (472), soutenu par les Vandales.
6. Népos (474-475), nommé par l'empereur d'Orient.
7. Romulus Augustule (475-476), nommé par son père Oreste.

4) Procope, *ib.* Marcellin, A° 455.

5) Prosper : « Urbem omni praesidis vacuam Gensericus obtenuit, occu-

Les Vandales se bornèrent à piller les richesses de Rome pendant 14 jours (A° 455). Gaiseric en ramena, avec son butin, l'impératrice et ses deux filles. Cependant le roi des Visigoths, Theoderic II, avait proclamé en Gaule comme empereur son ami Avitus, qui se rendit en Italie pour prendre possession de cette dignité[1]. Mais le Suève Ricimer, qui y remplissait les fonctions de patrice ou régent (456-472), refusa de reconnaître Avitus et proclama empereur le général romain Majorien (A° 457)[2], qu'il déposa cinq ans plus tard, pour élever au trône une autre de ses créatures, Libius Severus (A° 461). Les provinces refusèrent de reconnaître ce dernier, et il en résulta une sorte d'interrègne. En Gaule, le gouverneur romain, Egidius refusa l'obéissance au successeur de son ami Majorien et s'assura une indépendance de fait, qu'il lègua à son fils Syagrius[3]. En Espagne, les Visigoths avaient recommencé, pour leur compte, la guerre contre les Suèves; Theoderic II, à la bataille de Paramo, vainquit et fit mettre à mort le roi des Suèves, Rechiar[4] (A° 456). Les Visigoths se mirent en possession de la plus grande partie de l'Espagne (A° 460). Après Theoderic II, son frère Euric (A° 466) acheva la conquête de la péninsule, excepté la Galice, où les Suèves avaient repris leur indépendance (A° 468)[5]. En Afrique, Gaiseric avait rendu la liberté à l'impératrice Eudoxie, après avoir donné en mariage la fille de celle-ci à son fils Huneric. Gaiseric aurait voulu ensuite élever à l'empire l'autre gendre de cette princesse, le sénateur romain Olybrius, et par suite du refus

rente sibi extra portas S. Leone episcopo : cujus supplicatio eum, Deo agente lenivit, ut... ab igne tamen et caede atque suppliciis abstineretur. » (A° 455). an qui finit sa chronique. Victor de Tunnena, continuateur de Prosper, *it.*

1) Idace. A° 455; Sidoine, *in Avitum;* Marius d'Avenches, qui commence A° 455 où Prosper finit.

2) Procope, *Vandal.*, I, 7. Sidoine, *In Majorianum.*

3) Priscus, *Fragm.*; Idace, (A° 463); Isidore, *Hist. Gothorum.* Mommsen p. 280.

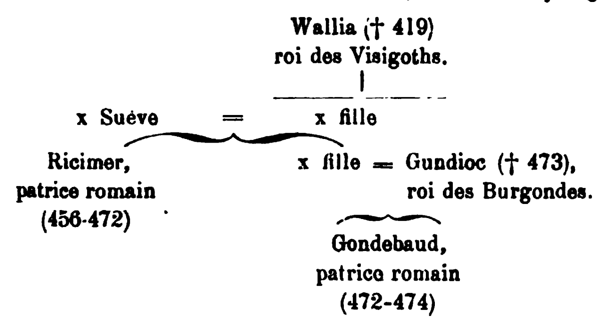
4) Idace, A° 456. Marius, *it.*

5) Idace, A° 468, c'est l'an qui termine sa chronique.

des Romains, il renouvelait chaque année ses descentes sur les côtes de l'Italie[1].

Pour mettre un terme à cet interrègne, l'empereur d'Orient, Léon, envoya en Italie Anthémius, apparenté à la famille impériale, avec la mission de porter la guerre en Afrique contre les Vandales[2]. Pour cette expédition, les deux empires d'Orient et d'Occident réunirent leurs forces et armèrent une flotte de de 1113 navires, portant une armée de 100,000 hommes. Mais Gaiseric, par un stratagème, brûla une partie de cette flotte dans la rade de Carthage et força ainsi les Romains à la retraite (A° 468)[3]. Ricimer, qui avait épousé la fille d'Anthemius, se brouilla avec celui-ci et se rallia alors à la candidature d'Olybrius (A° 472); il en résulta une guerre civile dans laquelle Anthémius périt[4]. Ricimer et Olybrius moururent dans le courant de cette même année. Un neveu de Ricimer, le prince burgonde Gondebaud[5], lui succéda dans la dignité de patrice et disposa du trône en faveur du commandant de la garde, Glycerius. Mais l'empereur d'Orient, ayant refusé de reconnaître celui ci, envoya en Italie un autre homme de guerre, du nom de Népos (A° 474)[6]. Le règne de Népos ne fut pas

[1]) Procope, *ib.* I, 6. Priscus, 10, 11.
[2]) Théophane; Ennodius, *Vita S. Epiphanii*; *Epist.* I, 7.
[3]) Procope, *ib.* I, 6. Théophane.
[4]) *Fasti Vindobonenses* (Ed. Th. Mommsen) p. 306. Paul Diacre, *Hist. rom.* 15 : 3-4.
[5]) Sur ces alliances entre chefs barbares, voici un crayon généralogique :



[6]) Malalas; Evagrius II, 16; Marcellin (A° 474). *Fasti Vindob.* ib. Jordanis, 45.

plus long que les précédents et ne fut marqué que par la cession de l'Auvergne[1] aux Visigoths, dont la domination comprenait désormais, avec une grande partie de l'Espagne, toute la Gaule méridionale jusqu'à la Loire. Il ne resta bientôt plus à partager en Occident que l'Italie. Ce fut l'armée elle-même, chargée de la défense de l'Italie, qui en demanda le partage. Le général Oreste, ayant soulevé ses soldats contre Népos (A° 475), accepta le diadème qu'on lui offrait, pour son jeune fils Romulus Augustule[2]. A titre de récompense, les mercenaires germaniques de l'armée réclamèrent alors le tiers du sol de l'Italie et sur le refus d'Oreste, ils se mutinèrent et prirent pour chef un des leurs, le Rugien Odoacre[3]. Oreste, assiégé dans Pavie, fut vaincu et tué. Son fils Romulus Augustule fut déposé. Odoacre prit le gouvernement de l'Italie, qu'il devait conserver sans rencontrer de résistance (A° 476).

C'est ainsi que l'empire romain s'éteignit sans bruit en Occident. Cet événement mémorable ne changea rien, du moins immédiatement, à la situation des provinces qui en firent partie si longtemps. Il n'en marque pas moins le commencement d'une nouvelle ère dans l'histoire universelle; car, avec cet empire, disparaissait définitivement la civilisation payenne pour faire place à une société nouvelle et meilleure. Il nous reste à considérer l'état général du monde au moment solennel où va s'opérer ce renouvellement.

Etat du monde à l'époque de la chute de l'empire d'Occident.

En Italie, les maîtres nouveaux qui succédaient à la domination romaine, n'appartenaient pas à une nation déterminée. Mais c'était un ramassis de ces barbares de toute nation dont se composaient alors les armées impériales[4]. Leur chef Odoacre était Rugien; le gros de ses soldats

[1]) Jordanis, 45. Ennodius, *Vita Epiphanii*. Sidoine, *Epistolae*, passim.

[2]) Marcellin (A° 475). Théophane. Candide, *Fragm*. dans le CORPUS BYZANT.

[3]) Marcellin (A° 476). Jordanis, 46. Procope, *De bello Goth*. I, 1. Eugippe, 7 Cassiodore, Chronica A° 476. Ennodius, *Vita Epiphanii*.

[4]) Supra, p. 35.

était Hérules. Appuyé sur cette armée, le gouvernement d'Odoacre était avant tout militaire. Dans l'ordre civil, il se borna à distribuer à ses barbares le tiers des terres réclamé en Italie et laissa subsister pour le reste l'administration romaine telle qu'il la trouvait établie.

En Afrique, les Vandales formaient, par contre, un royaume homogène, gouverné par leur roi Gaiseric[1]. Ce royaume comprenait tout l'ancien territoire romain depuis l'Atlantique jusqu'à la Cyrénaïque; les Vandales avaient conquis en outre plusieurs des îles de la Méditerranée, et leurs flottes commandées par le vieux Gaiseric étaient la terreur de toutes les populations riveraines de cette mer. Les Vandales passaient, en effet, pour les plus barbares parmi les peuples germaniques. En outre, ils professaient l'arianisme et étaient par là en opposition de croyance religieuse avec les Romains orthodoxes de l'Afrique. Il en résulta des persécutions parfois cruelles, qui contribuèrent dans la suite à la chute de ce royaume.

L'Espagne n'était pas remise de la terrible dévastation des Vandales, des Alains et des Suèves. Sur les ruines de la civilisation romaine, deux peuples nouveaux s'étaient partagé cette province, les Suèves et les Visigoths. Les Suèves occupaient la Galice et le nord du Portugal jusqu'au Tage. A leur entrée en Espagne sous la conduite de leur roi Hermeric[2], les Suèves étaient encore payens. La première conversion à la foi catholique fut celle de son petit-fils Rechiar (448)[3], mais qui régna trop peu de temps pour enraciner la foi nouvelle. Rechiar, qui avait épousé une fille du roi des Visigoths, Theoderic Ier[4], se brouilla avec son beau-frère Theoderic II, qui lui enleva le trône et la vie (A° 456)[5]. Les Suèves parvinrent néanmoins à reconstituer leur royaume sous un nouveau chef, Remismond, qui

1) Supra, p. 65
2) P. 66.
3) Idace (A° 448). Isidore, *Hist. Suevorum*. Dahn, *Könige*, vol. VI p. 562.
4) Supra, p. 66.
5) Supra, p. 72.



apostasia en épousant une princesse des Visigoths, dont il embrassa la foi arienne. Dès lors l'arianisme prit pied en Espagne et y devint tout à fait prépondérant à la suite des conquêtes des Visigoths en Espagne[1]. Ceux-ci mirent fin à la domination romaine dans la péninsule. La foi catholique ne se maintint que chez les provinciaux romains, grâce au zèle de leur clergé, auquel l'Espagne doit aussi la conservation des restes de la civilisation romaine.

Dans l'ancienne Gaule, il n'y avait pas moins de quatre nations nouvelles : les Visigoths au midi de la Loire, les Francs au nord de la Somme, les Burgondes à l'est du Rhône, les Bretons à l'extrémité ouest du continent. De ces peuples, les Visigoths étaient les plus puissants : non seulement, ils occupaient toute l'ancienne Aquitaine entre la Loire, le Rhône et les Pyrénées; mais, on l'a vu[2], sous leur roi Euric, ils avaient étendu leur domination sur la plus grande partie de l'Espagne; néanmoins leur centre était toujours en Gaule, où Toulouse leur servait de capitale. A la suite de la cession faite par l'empereur Honorius[3], il avait été procédé à un partage régulier du sol, dont deux tiers furent attribués aux barbares et un tiers laissé aux Romains. Au contact des Romains, les Visigoths avaient commencé à se civiliser. Ils s'adonnaient à l'agriculture et avaient déjà quelques lois écrites. Les Burgondes habitaient à l'Est du Rhône, qui les séparait des Visigoths. Dans le partage du sol qui suivit la cession de la Savoie[4], les Burgondes avaient obtenu un tiers des terres; les deux autres tiers avaient été laissés aux anciens habitants, avec lesquels les Burgondes entretenaient des relations amicales. Au nord, l'ancienne *Belgica* était presque toute entière passée sous la domination des Francs, les uns établis au IVe siècle dès les temps de l'empereur Julien[5], les autres arrivés au Ve siècle, à la suite de la

1) Supra, p. 72.
2) Supra, p. 63.
3) Gaupp, *Ansiedelungen der Germanen*. Breslau, 1844. p. 394.
4) *Ib.* p. 317.
5) Supra, p. 54.

grande migration des barbares. Les Francs ne formaient pas un royaume; mais ils étaient partagés entre un grand nombre de petits chefs indépendants. L'un d'entre eux, Clodion, qui avait sa résidence à Dispargum, poussa ses conquêtes jusqu'à la Somme. Mais là il fut arrêté par Aétius[1], et rejeté de l'autre côté de la forêt charbonnière (A° 431), qui demeura la frontière des Francs. Bien qu'en relation avec les Romains depuis un siècle, les Francs avaient conservé leurs institutions germaniques et leur paganisme barbare. A côté de ces races germaniques, un quatrième peuple, arrivé en Gaule de la Grande-Bretagne, y avait rapporté la langue et les mœurs celtiques : ce sont les Bretons. De tout temps, il y avait eu des relations entre les Celtes de l'Armorique et ceux de la Grande Bretagne[2]. Lorsque ceux-ci furent refoulés dans leur île par l'arrivée en masse des Anglo-Saxons, une partie passa la mer et alla chercher un refuge sur le littoral qui a pris de là le nom de *Petite-Bretagne*. Au milieu de ces populations nouvelles, il existait toujours en Gaule une enclave romaine que l'invasion avait respectée, c'était le territoire compris entre la Loire et la Somme demeuré sous le gouvernement de Syagrius, qui venait de succéder dans cette dignité à son père le comte Egidius[3].

La Grande-Bretagne n'avait jamais appartenue toute entière à l'empire romain. Au nord de la province romaine, il y avait une Bretagne barbare, d'où les Pictes, renforcés par l'arrivée des Scotes de l'Irlande, ne cessaient de faire des incursions sur le territoire des Bretons proprement dits. Depuis le IVe siècle, la Bretagne était exposée du côté de la mer aussi, aux descentes des pirates saxons. Le général romain Stilicon avait fait un dernier effort pour débarrasser le sol romain de ces envahisseurs barbares. Mais après sa mort, l'empereur Honorius fut obligé de retirer de cette frontière éloignée les légions romaines afin de les opposer aux

[1]) Sur ce Clodion, les textes sont : Sidoine Apol. V, 211. Grégoire de Tours II, 9; les autres auteurs dérivent de ce dernier.

[2]) Supra, p. 8.

[3]) Supra, p. 72.

barbares qui menaçaient l'Italie. Après leur départ, les Bretons tuèrent les gouverneurs romains; des chefs indigènes s'emparèrent du pouvoir; mais déshabitués du service militaire, ils se trouvèrent hors d'état de résister aux attaques simultanées des Calédoniens par le nord et des Saxons par la mer. Ils firent un dernier appel à l'intervention des armées romaines, mais en vain. Alors un de ces chefs indigènes Vortigern s'avisa de combattre l'un de ces peuples barbares par l'autre. Il prit à sa solde les pirates Saxons, repoussa avec leur concours les Calédoniens, et crut s'assurer leurs services pour l'avenir en leur donnant des terres dans son royaume. Mais la fertilité du sol attira une bande de barbares après l'autre. Les Saxons s'y trouvèrent bientôt en tel nombre qu'ils furent à même de se rendre maître de tout le pays; ils se retournèrent alors contre les Bretons qui les avaient appelés. Cette guerre dura plus d'un siècle et eut pour résultat la fondation des royaumes Anglo-Saxons. La Bretagne avait été l'une des provinces les plus prospères de l'Empire. Le christianisme, introduit dès le second siècle, y fut florissant, et la province renfermait un grand nombre de sièges épiscopaux. Toute cette civilisation fut détruite par ces peuples germaniques, qui étaient encore payens. Quant à l'ancienne population, elle fut refoulée dans les montagnes de la région occidentale de l'île, où elle sut défendre son indépendance.

L'invasion des Huns en Europe, l'expédition d'Attila dans l'Occident, et la ruine de l'empire de ce prince après sa mort, produisirent de grands changements dans l'état des peuples de la Germanie. La race germanique, qui s'était autrefois étendue dans l'est jusqu'à la Vistule, avait alors pour limite l'Elbe et les montagnes de la Bohême. Les *Frisons*, les *Saxons*, les *Angles* et les *Jutes*, qui occupaient le littoral de la mer du Nord, avaient conservé leur indépendance. Les Saxons étaient les plus puissants parmi eux. Les *Thuringes* étoblis au sud des Saxons et à l'est des Francs, n'avaient pas non plus quitté leur patrie. Mais l'est de la Germanie n'étaient plus habités par les mêmes peuples. Toutes les

tribus germaniques avaient successivement évacué les contrées sitüées entre la Vistule et l'Elbe, où les *Slaves*, leurs voisins du côté de l'est, vinrent les remplacer. Soumis d'abord aux Huns, les Slaves étaient devenus indépendants après la mort d'Attila. Ils occupent depuis lors les vastes contrées qui s'étendent entre l'Elbe, la Baltique, et la mer Noire.

Au sud de la Germanie, la mort d'Attila n'exerça pas une moindre influence sur le sort des peuples germaniques qui avaient obéi à ce prince. Son fils Ellak ayant été vaincu dans la grande bataille que lui livrèrent sur le Nétad les Ostgoths et les Gépides, les Huns furent refoulés au nord de la mer Noire[1]. Les *Gépides* s'établirent alors dans l'ancienne Dacie entre le Danube et les Carpathes; les *Hérules* se fixèrent à l'est du Danube, et les *Ostgoths* occupèrent la Pannonie, que leur céda l'empereur Marcien. Enfin dans les dernières années du cinquième siècle, les *Langobards* vinrent s'établir au pied des Carpathes.

Les contrées entre le Danube et les Alpes souffrirent beaucoup pendant cette période de bouleversements; c'était par là que passaient tous les peuples barbares dans leurs migrations du nord et de l'est vers le sud et l'ouest. Les *Boïens*, anciens habitants de ces contrées, recueillirent les familles qui ne purent suivre ces peuples, et la nation des Bavarois se forma de ce mélange. A l'est des Bavarois, s'étendaient les Alemanes, échelonnés le long du Rhin.

L'empire romain d'Orient comprenait *en Europe*, la Thrace, la Macédoine, l'Epire et la Grèce; *en Asie*, l'Asie-Mineure et la Syrie jusqu'à l'Euphrate; *en Afrique*, l'Egypte et le littoral jusqu'à la Cyrénaïque. Les Slaves et les Bulgares en menaçaient les frontières septentrionales. Le royaume d'*Arménie* séparait le territoire grec de la monarchie *néopersane*, fondée au troisième siècle par le Persan *Ardshir* fils de *Sassan* et devenue puissante sous la dynastie

[1]) Supra, p. 70.

des Sassanides. L'autorité de ces princes s'étendait depuis l'Arménie et l'Euphrate jusqu'à l'Indus. La caste des Mages, rétablie par le fondateur de la monarchie, exerçait une grande influence sur le gouvernement. Les Persans combattirent pendant plusieurs siècles contre les *Huns* qui habitaient au nord de la mer Noire, du Caucase et de la mer Caspienne, et contre les *Turcs* qui, vers la fin du sixième siècle, régnaient sur tout le haut plateau de l'Asie entre la mer Caspienne, l'Atlas, l'Himalaya et la Chine. Les *Arabes* n'avaient pas encore renoncé à la vie nomade et patriarcale qu'ils menaient depuis les temps les plus reculés. Quant aux habitants des *Indes orientales* et de l'*empire chinois*, ils n'entretenaient aucune relation directe avec le reste du monde civilisé. Tel était l'état du monde à l'époque de la chute de l'empire romain d'Occident.

CHAPITRE III.

La domination des barbares et l'Empire d'Orient.

(VIe siècle.)

---

§ I. — CLOVIS ET LES NATIONS GERMANIQUES DE LA GAULE.

(481-532)

TEXTES LATINS : **Scriptores rerum Merowingarum** (Mon. Pertz, série in-4) : vol. I : Grégoire de Tours, *Historia Francorum;* — vol. II : Fredégaire, *Chronica;* Anonyme, *Liber historiae Francorum*; (=*Gesta Regum Francorum); Vitae Sanctorum;* — vol. III : continuation des *Vitae*. — **Marius d'Avenches**, *Chronicon* de 455 à 581. Ed. Mommsen (**Auctores antiq**. vol. II.). — Sidoine Apollinaire, cité, p. 67.

TRAVAUX MODERNES : **Richter**, *Annalen des fränkischen Reiches*. 1873. — **Dahn**, *Deutsche Geschichte* (Collection Perthes) vol. I. Gotha, 1888; id. *Könige*, vol. V. — **Binding**, *Das Burgundisch-romanische Koenigreich* (443-532). Leipzig, 1868. — **Hauréau**, *L'Église et l'État sous les premiers rois de Bourgogne*. (Mém. Institut 1867). — **Kurth**, *Clovis*, Tours, 1895. — Fauriel, *Gaule méridionale*, vol. II. — Aschbach, *Geschichte der Westgothen*. Francfort, 3837.

L'histoire des Francs ne commence pas avant l'époque où ils entrèrent pour la première fois en contact avec les Romains, au IIIe siècle de notre ère[1]. Ce n'est que plus tard que leurs chroniques nationales cherchèrent à remonter plus haut dans leurs origines et imaginèrent de les faire descendre des Troyens[2]. Il faut renoncer à déterminer leur berceau[3].

1) Voir supra, p. 52.

2) La plus ancienne chronique qui fait commencer l'histoire des Francs à la prise de Troie, est la *Gesta* anonyme (ou *Liber historiae Francorum*), qui fut compilée à St-Denys au VIIIe siècle, et dont toutes les chroniques franques postérieures dérivent. Sur la genèse de cette fable, voir Jean Moeller, *Traité des Études historiques*, p. 294; Kurth, *Histoire poétique des Mérovingiens*, Appendice I.

3) Quant à la tradition recueillie par Grégoire de Tours (*Multi dicunt*), qui fesait venir les Francs de la Pannonie, on n'en a donné jusqu'ici aucune



On les trouve pour la première fois occupant la rive droite du Rhin sur le cours inférieur de ce fleuve. Refoulés vers l'ouest par d'autres tribus germaniques, les Frisons et les Saxons, ils envahirent les îles bataves et bientôt le territoire romain de la *Belgica*[1]. Ils contribuèrent par leurs incursions répétées à dépeupler ces pays et les empereurs romains finirent par les leur céder sous la condition de reconnaître l'autorité impériale et de fournir des auxiliaires à l'armée romaine, tout en laissant à chacune de ces tribus ses chefs propres et ses institutions germaniques. Ainsi l'ancienne *Belgica* a été occupée par la race nouvelle des Francs, qui s'étendaient, à la chute de l'empire romain, depuis la rive droite du Rhin et les bords de la Moselle jusqu'à la mer du Nord. Ils étaient partagés par leur situation en deux grandes fractions géographiques, les *Francs ripuaires* ou *riverains* sur les deux rives du Rhin et les *Francs saliens*[2] ou *maritimes* le long du littoral de la mer. Dans les anciennes cités romaines, règnent désormais des chefs francs : il y en a à Cologne et à Tongres, à Tournai et à Cambrai. Les plus puissants parmi eux étaient chez les Saliens Childeric, qui résidait à Tournai, et chez les Ripuaires Sigebert, régnant à Cologne. Ces chefs, bien qu'unis entre eux par des alliances et se considérant comme parents, ne formaient pas une dynastie[3].

explication satisfaisante. La Pannonie, en tous cas, était depuis longtemps une province romaine, latinisée comme les autres; les indigènes étaient d'origine illyrienne, et leur langue (dont l'albanais actuel dérive) est appelée *lingua pannonica* par Tacite, qui la distingue et de la *lingua gallica* et des langues germaniques (voir *Germania*, c. 43).

1) Voir supra, p 54. Occupation de la *Taxandrie* par les Saliens en 358, d'après Ammien Marc. 17 : 8 : c'est le territoire des *Texuandri*, une fraction des Ménapiens (Pline, H. N. IV, 31), à l'époque romaine, lequel devint un pagus franc au moyen âge.

2) *Salii* viendrait du latin *salum* dans le sens de mer; d'autres le font venir du nom d'un pagus, *Sallande*, sur l'Yssel (Isala).

3) Au temps de Clovis, on trouve, outre Sigebert à Cologne, un roi Ragnachar à Cambrai, Richar a Térouane, Rignomer au Mans. Greg. Tur. II, 40-42.

Les Francs Saliens en Gaule.

La première dynastie franque, celle des *Mérovings*[1], date de Childeric (A° 457). Il ne régna pas moins de vingt-quatre ans; mais les aventures de sa vie, son expulsion par les Francs, son exil chez les Thoringes[2], son retour et son mariage avec Basine, la mère de Clovis, appartiennent à la légende plutôt qu'à l'histoire[3]. Ce qui est certain c'est que Childeric, contemporain de la chute de l'empire d'Occident, vécut en bons termes avec les derniers gouverneurs romains, avec Egidius († 463) et avec le fils de celui-ci, Syagrius (463-486), auquel cet appui des Francs saliens permit de se maintenir dans une partie de la Gaule et de conserver son indépendance, même après la chute des empereurs. Depuis Childeric les Francs saliens, qui avaient renoncé à leurs invasions, vivaient de la culture de leurs terres, à côté des restes de la population romaine, qui y conservait, avec la langue latine, les premiers éléments de la civilisation. Mais, entre ces deux races, la diversité des religions creusait un

1) On a dérivé ce nom soit d'un prédécesseur de Childeric, *Mérovée*, soit d'un pays, la *Meruwe*, sur la Meuse inférieure, soit d'un héros éponyme, *Merovech*, dont la légende a fait un monstre marin, *Meer-wicht* (voir cette légende dans la *Gesta* c. 6); cf. Kurth, *Histoire poét.* p. 150.

2) Ces *Thoringes*, distincts des *Thuringiens* de la Germanie, sont un problème de la géographie franque, soit qu'on les identifie aux *Tungri* de l'époque romaine ou aux *Toxandri* ci-dessus. Non moins controversée est la situation de *Dispargum* « in termino Thoringorum », (Greg. Tur. II, 9) : Diest ou Duysbourg en Brabant, Duisbourg sur le Rhin, Famars en Hainaut. Hermann Muller, *Der lex Salica Alter und Heimat*. Wurzbourg. 1840 (avec carte).

3) Les prédécesseurs de Childéric, *Mérovée*, *Pharamond*, appartiennent à la légende. La royauté de Childéric, au contraire, est confirmée depuis 1653, par la découverte à Tournai de son tombeau. Chifflet, *Anastasis Childerici I*. Anvers, 1655. Cochet, *Le tombeau de Childeric Ier*. Paris, 1859. L'identité de ce dépôt résulte de la découverte d'un *anneau sigillaire*, reproduisant le buste du prince, avec l'inscription : CHILDIRICI REGIS. Ce sceau est le premier monument de la diplomatique franque. Douët d'Arcq. *Collection de sceaux*. n° 1. Giry, *Manuel de diplomatique*. Paris, 1894, p. 631. Bresslau, *Handbuch der Urkundenlehre*. Leipzig, 1889, p. 923. Quant aux récits légendaires sur ce prince dans Grégoire de Tours et Frédégaire, voir Kurth, *Histoire poét.* chap. 7.

abîme. La population romaine était chrétienne, tandis que la nation des Francs professait encore le paganisme barbare qu'elle avait apporté du fond de la Germanie. Il en fut ainsi jusqu'à Clovis, avec lequel les Francs sortent de leur obscurité et jettent les fondements de leur future suprématie en Europe (A° 481).

Les guerres par lesquelles Clovis, fils de Childeric, soumit la plus grande partie des Gaules, ne sont plus des invasions faites en vue du butin; ce furent de véritables guerres de conquête. Aussi ambitieux qu'habile à la guerre, Clovis, à peine parvenu à la tête de ses Francs, réunit une armée de 5000 guerriers et attaqua son voisin, le gouverneur romain Syagrius. Il le vainquit dans la bataille de Soissons et mit fin ainsi à ce qui restait de la domination romaine dans la Gaule. Syagrius, réfugié chez les Visigoths, fut livré au vainqueur et mis à mort[1]. Par cette victoire (A° 486), Clovis avait étendu sa domination jusqu'à la Loire et eut désormais pour voisins au sud les Visigoths, à l'est les Burgondes. Ses premières relations avec les Burgondes aboutirent à un mariage : Clovis épousa une princesse burgonde de race royale, Clotilde (A° 492), qui était catholique[2], mariage qui devait être, pour les Francs et pour toute la Gaule, d'une portée immense. Cette pieuse princesse entreprit la conversion du roi payen des Francs; elle n'y serait peut-être point parvenue, si un événement

1) Gregor. Turon. II, 27.

2) Sur les versions romanesques de ce mariage, voir Kurth, *ib.* p. 225. La catholicité de Clotilde est un problème. Car chez les Burgondes, la dynastie, comme la masse de la nation, étaient ariennes. Toutefois une *Inscription de Lyon* (Leblant, *Inscriptions chrét. de la Gaule* n° 31) nous a conservé l'épitaphe d'une reine burgonde, morte en 506, Carétène, qui était catholique, on ignore de quelle nationalité. Une hypothèse moderne en fait la mère de Clotilde, et tous les détails du texte s'y adaptent parfaitement. Par contre, il faut dans ce cas rejeter la version de Grégoire de Tours (II, 26; III, 6), d'après lequel les parents de Clotilde auraient été assassinés avant son mariage. Il est vrai qu'il y a encore d'autres objections à la version de Grégoire, entre autre S. Avite, *Epistola n° 5*, adressé à Gondebaud, auquel Grégoire impute ce crime. La *Vita S. Chrotildis* (3 juin) est une compilation sans valeur. Voir Kurth, *Ste Clotilde*, Paris, 1897.

mémorable n'eût achevé son ouvrage. Les Alemanes, descendant le cours du Rhin, venaient d'envahir le territoire de Sigebert, chef des Francs ripuaires, qui appela Clovis à son secours. La bataille engagée entre les Francs et les Alemanes fut sanglante, et Clovis était sur le point de la perdre, lorsqu'il se souvint du Dieu de Clotilde et fit vœu de se faire chrétien, s'il était vainqueur. Le courage des Francs se ranima aussitôt; les Alemanes furent battus définitivement et réduits à se placer sous la protection de leur voisin du midi, Theoderic, roi des Ost-Goths d'Italie, qui interposa son influence pour arrêter leur entière destruction.

Cette victoire dite de Tolbiac (A° 496)[1] décida la conversion de Clovis : il se fit baptiser[2], avec plus de 3000 de

[1]) Tolbiac ou Zulpich dans l'Eifel, déjà mentionné dans Tacite : « Tolbiacum in finibus Agrippinensium » (*Hist.* IV, 79), donc sur le territoire de Sigebert. Admettant, d'après Greg. Tur. II, 37, une alliance militaire entre Clovis et Sigebert, nous supposons ici deux batailles contre les Alemanes, l'une où Sigebert fut attaqué seul et vaincu, l'autre où Clovis, secourant son allié, fut vainqueur. A l'une de ces deux batailles, Sigebert fut blessé; c'est celle-là qui fut livrée à *Tolbiac.* « Sigebertus pugnans contra Alamannos apud Tulbiacense oppidum percussus in geniculo claudicabat (*ib.*). » Est-ce la première bataille ou la seconde? Le contexte ne permet pas d'en décider. Mais il y a sur ce point une opinion populaire qui équivaut à une prescription.

[2]) Du nombre des témoignages sur le baptême de Clovis, il faut retrancher l'*Epistola Anastasii pp. Chludoecho* (Jaffé, Reg. n° 497), qui est une fabrication moderne d'après les recherches de Havet (Bibl. E. Chartes vol. 46, 1885). Restent les documents suivants : 1° Aviti *Epistolae*, n° 46, qui fixe la date du baptême à la Noël; « eo die quo natum... Caeli Dominum mundus accessit, » le reste de la lettre ne sont que des félicitations de la part de cet évêque de Vienne, qui travaillait avec moins de succès à la conversion des Burgondes : « Votre conversion est pour nous une victoire; la Grèce (l'empire d'Orient) certes peut se féliciter de posséder un prince de notre loi; désormais elle n'est plus seule à jouir de cet avantage; en Occident aussi, brille un nouvel astre dans la personne d'un roi point nouveau... » 2° Cassiodore, *Epistolae Variae*, II n° 41, relatif à la victoire de Clovis. — 3° Nicetii arch. Trevirensis, *Epistola ad uxorem Alboïni* (dans les *Epistolae Austras.* n° 8), document postérieur d'un demi-siècle, avec cette variante importante, qu'au lieu d'attribuer la conversion à une victoire antérieure, ce document attribue les victoires subséquentes de Clovis sur les Goths et les Burgondes à sa conversion : « Audisti D. Hrodehildis, qualiter in Francia venerit, quomodo D. Hlodoveum ad legem catholicam adduxerit, et cum esset homo astutissimus, noluit

ses Francs, par l'évêque de Rheims, S. Rémy, dans une cérémonie solennelle qui fut comme l'inauguration de la jeune dynastie des Mérovings dans les Gaules. Car dès lors, l'action de l'Église commença chez les Francs et prépara cette aînée des nations chrétiennes à la suprématie qu'elle allait exercer durant les premiers siècles du moyen âge[1]. Dès lors aussi tous les provinciaux romains qui formaient la majorité de la population, se prirent à regarder Clovis comme un libérateur appelé à les délivrer du joug odieux de leurs maîtres ariens, Visigoths et Burgondes. Un conflit entre les Francs et les autres nations germaniques de la Gaule devenait inévitable. Ce fut contre les Burgondes que Clovis allait porter la guerre d'abord.

Les Burgondes en Gaule.

Établis depuis un demi-siècle en Savoie[2], en vertu d'une concession régulière des Empereurs (A° 443), les Burgondes n'avaient pas attendu la chute de ceux-ci pour s'étendre dans la Gaule orientale : d'abord dans le bassin de la Saône; ensuite, en descendant le Rhône, jusqu'à la Méditerranée. Ils n'en étaient pas moins en bons termes avec l'Empire, et leurs rois s'honoraient de porter les titres

adquiescere antequam vera agnosceret. Cum ista... cognovit, humilis ad D. Martini limina (à Tours) cecidit et baptizare se sine mora promisit. Qui, baptizatus, quanta in hereticos Alaricum vel Gundobadum reges fecerit, audisti. » — Quant à la version recueillie un siècle plus tard dans Grégoire de Tours (II, 30) avec les paroles de S. Remy, « *baisse la tête, Sicambre, adore ce que tu as brûlé, brûle ce que tu as adoré,* » ce style poétique, très différent de la prose de l'historien, trahit une source littéraire perdue, soit une *épopée romane* (opinion de G. Paris, *La litt. française au M. A.*), soit une *Vita Remigii*, écrite dans la prose poétique du temps (opinion de Kurth, *Les sources de l'histoire de Clovis*, 1888).

[1]) Sur l'importance politique de la conversion de Clovis, voir Ranke, *Französische Geschichte*, 1852, vol. I p. 10.

[2]) « Sabaudia Burgundionum reliquiis datur, cum indigenis dividenda » Prosper (A° 443). La Savoie est mentionnée pour la première fois dans un document du siècle précédent, la *Notitia dignitatum*. Marius d'A. *Chronica minora* I p. 234.

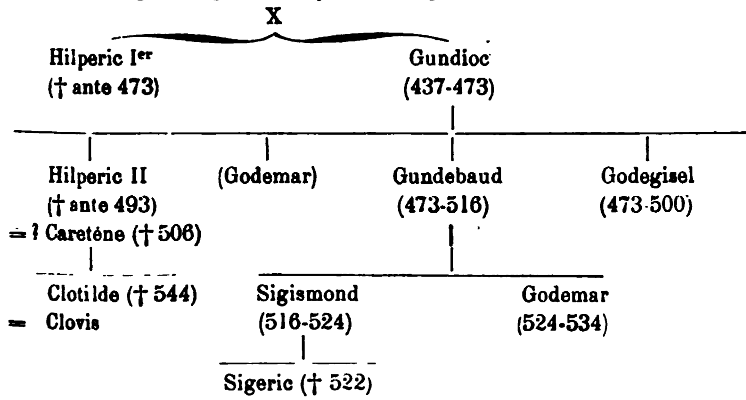


romains de *patrice* ou de *maître des milices*[1] : ainsi Gundioc (450-473), le fondateur de la dynastie burgonde[2], et après lui son fils Hilpéric (473-480), le père de la catholique Clotilde. Depuis la chute de l'Empire, les Burgondes continuaient à ménager les provinciaux romains vivant sous leur autorité et s'efforçaient de fusionner les deux races en présence, par des lois qui établissaient une égalité parfaite entre Burgondes et Romains ; ce sont les lois connues sous le nom de *lex Gundebada* (loi Gombette)[3], du nom du roi qui les réunit en code. Malheureusement pour eux, le fondateur de la dynastie, Gundioc avait embrassé l'arianisme des Goths, auxquels il se rattachait par une alliance dynastique, et depuis lors, il y avait dans son royaume deux clergés, l'un arien, l'autre catholique, avec le grand évêque, S. Avite[4], à sa tête, et la cour même était divisée. A ces dissidences religieuses, vinrent se joindre des compétitions personnelles[5]. Gundioc avait laissé trois fils, qui s'étaient

1) *Supra*, p. 35.



2) Voici la généalogie de la dynastie burgonde :



3) *Infra*, chap. IV, § 6.

4) Les œuvres de St. Avite († 525). *Poèmes*, *Homélies*, *Lettres* (87), ces dernières surtout, sont une source importante pour l'histoire du temps ; voir les **Auctores Antiq.** vol. VI : *Alcimi Aviti opera*. Le *Colloque de* 499 (ib. p. 161) est un acte faux d'après Havet. A consulter : Parizel, *St. Avite, sa vie et ses écrits*. Louvain, 1858. Cucheval, *De S. Aviti operibus*. Paris, 1863.

5) Sur ces querelles au sein de la dynastie burgonde, on n'est renseigné que par Grégoire de Tours II, 28, cf. III, 6, qui est contredit par les documents cités *note* 2 p. 84. Voir Binding, *cité*, p. 114.

partagé ses États : Hilpéric résidait à Lyon, Gundebaud à Vienne, Godegisel à Genève. Le plus ambitieux des trois, Gundebaud, cherchait à supplanter ses frères. La mort le débarrassa de Hilpéric (circa 480), qui ne laissait que des filles. Clovis, en épousant l'une de celle-ci, Clotilde, eut bientôt l'occasion d'intervenir dans les querelles des Burgondes. En effet, Godegisel, aux prises avec Gundebaud, sans doute au sujet de l'héritage de Hilpéric, appela Clovis à son secours. A la bataille de Dijon (A° 500)[1], Gundebaud fut défait ; il se hâta de se reconnaître tributaire de Clovis, afin de retourner toutes ses forces contre son frère Godegisel, qui, assiégé dans la ville de Vienne, dut se rendre et fut tué. Gundebaud se trouvait ainsi seul roi des Burgondes, et songeait déjà à reprendre aux Visigoths le bas Rhône que ceux-ci avaient conquis sur eux naguères. Il chercha alors à se rapprocher de Clovis, et de l'entrevue que ces deux princes eurent près d'Auxerre[2], sortit une coalition des Francs et des Burgondes contre la troisième nation germanique établie en Gaule, celle des Visigoths.

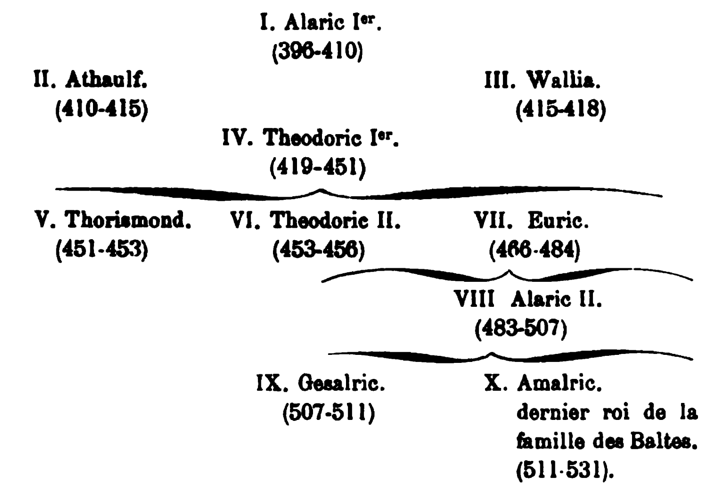
Les Visigoths en Gaule.

Séparés par la Loire du nouveau royaume des Francs, par le Rhône des Burgondes, les Visigoths étaient alors, par l'étendue de leur domination, la plus puissante des nations germaniques : ils tenaient d'une concession impériale (A° 418) Toulouse, leur capitale, avec une portion de l'Aquitaine[3]. Dans cette situation, ils avaient profité de la faiblesse de l'Empire romain pour étendre leurs conquêtes des deux côtés de cette province, au nord dans la Gaule, au midi en Espagne. Leurs premiers succès datent de Theoderic Ier (419-451), avec lequel arrivait au trône une

[1]) Marius (A° 500). Grégoire de Tours II, 32.
[2]) Allusion à cette entrevue dans la *Vita S. Eptadii*, 24 août.
[3]) Supra, p. 63.

nouvelle branche de la dynastie nationale des Baltes[1]. Suspendues par l'invasion d'Attila et le choc formidable de Chalon sur-Marne, où Theoderic périt glorieusement après avoir battu les Huns, ces conquêtes furent reprises par ses trois fils : Thorismond, l'aîné (A° 451), ne régna, il est vrai, que trois ans, tué par son frère, Theoderic II (A° 453)[2]. Celui-ci commença la conquête de l'Espagne sur les Suèves. En Gaule, il échoua au siège d'Arles ; mais il arracha à la faiblesse de l'empereur Severus Narbonne avec la moitié de la Provence (A° 462)[3]. Theoderic II fut tué à son tour par son frère Euric (A° 466). Euric porta le royaume des Visigoths à l'apogée de sa puissance, en achevant la conquête de l'Espagne. En Gaule, il occupa l'autre moitié de la Provence, avec Marseille et Arles[4], et arracha aux derniers empereurs l'Auvergne (A° 474)[5], étendant ainsi sa domina-

[1]) Rois des Visigoths de la dynastie des Baltes :



[2]) Voir le *portrait* de Theoderic II dans Sidoine Apollinaire (*Epist.* I, n° 2.), qui nous dépeint en même temps la vie journalière des rois barbares de ce temps.

[3]) Idace (A° 462).

[4]) Jordanis, c. 47. « Euricus Arelatum et Massiliam propriae subdidit ditioni ». La date, comme l'extension, de cette conquête en Provence est très controversée. Voir Aschbach, *Westgothen*, p. 155. n. Binding, *cité*, p. 91.

[5]) Supra, p. 74.

tion jusqu'à la frontière de la Loire. Toulouse demeura le centre de son royaume agrandi. Sa cour vit affluer des ambassadeurs de toutes les nations : les Burgondes, les Francs, les Saxons, les Ost-Goths, les Vandales, les Romains du royaume d'Odoacre se disputaient son amitié[1]. Mais arien zélé, Euric prépara la décadence de son royaume par son fanatisme : les évêques furent surtout l'objet de sa haine, les uns mis à mort, les autres chassés de leurs sièges, qui demeurèrent vacants[2]. Il y eut toujours ainsi dans son royaume deux nations, l'une de conquérants, l'autre de vaincus, qui coexistaient sur le même sol, et dont les antipathies n'étaient adoucies par rien, n'ayant ni les mêmes lois, ni les mêmes mœurs, et séparées en outre par leurs croyances religieuses. Tant qu'Euric régna, son énergie comprima cette aversion des Romains.

Mais lorsqu'il mourut après un règne de dix-neuf ans (A° 485), le trône passa à son fils unique, Alaric II, un prince bon, mais faible. Celui-ci essaya de réparer les fautes de son père. Il fit cesser les persécutions contre les catholiques. Il permit aux évêques de rentrer dans leurs diocèses et même de s'assembler en synodes[3]. Alaric fit plus encore. Pour se concilier l'attachement des provinciaux romains, il institua une commission chargée de réunir toutes les lois romaines dans un code abrégé, d'après lequel ils devaient être régis dorénavant. Une assemblée du haut clergé et de l'élite des provinciaux fut réunie à Aduris pour accepter et promulguer ce code, connu sous le nom de *Bréviaire d'Alaric* (A° 506)[4].

Mais le danger pour Alaric était à l'extérieur, dans le voisinage de la puissance croissante des Francs. C'est pour

1) Voir dans Sidoine Apollinaire VIII n° 9, le tableau de cette animation qui régnait à la cour d'Euric.

2) Sidoine Apollinaire, VII, n° 6. Gregor. Tur., II, 25.

3) Concilia Galliae, ed. Sirmond, I p. 160 : synode d'Agde en 506, sous la présidence de S. Césaire d'Arles.

4) Lex Romana Visigothorum ed. Hänel, p. 2-4 : *Commonitorium* adressé aux fonctionnaires préposés à la juridiction.

éviter ce danger qu'Alaric avait livré à Clovis le comte romain Syagrius, qui s'était refugié chez lui. De plus il chercha un appui auprès d'une autre puissance en voie de formation, celle des Ost-Goths, sous leur grand roi Theoderic, dont Alaric épousa la fille Theodegotha[1]. D'autre part Theoderic avait épousé Audefleda, la sœur de Clovis. Theoderic mit tout en œuvre pour conjurer la lutte imminente entre son beau-frère et son gendre[2] : il y eut, en effet, une entrevue près d'Amboise, dans une île de la Loire[2], où les deux rivaux se promirent amitié; mais ce ne fut pas pour longtemps.

La conversion de Clovis avait produit, en effet, une sensation profonde parmi la population catholique de toutes les Gaules. Les évêques des pays soumis aux Visigoths n'avaient pas dissimulé la joie que leur causait la conversion des Francs, et cette joie qu'ils manifestaient hautement, ainsi que leur aversion bien connue pour l'arianisme, suffirent pour les rendre suspects aux Goths[3]. La persécution recommença contre les évêques, et les provinciaux romains prenant le parti de leurs pasteurs, la haine se ralluma entre les deux races. Clovis fut informé des divisions qui existaient dans le royaume de son voisin, et sous prétexte de tirer vengeance de ces hérétiques, Clovis franchit la Loire avec son armée. Dans la bataille livrée non loin de Poitiers dans la plaine de Vouillé[4], Alaric fut tué (A° 507)[5] par la main

[1]) Jordanis, c. 58. Procope. *Bell. Goth.* I, 12.

[2]) Quatre lettres de Theoderic sur cette médiation dans Cassiodore, *Epist. Variae*, III, n° 1-4.

[3]) Tout ce que les auteurs modernes tels que *Fauriel*, *Aschbach*, *Sismondi*, ont dit des intrigues et surtout des complots de St. Volusien, évêque de Tours, de Quinctianus, évêque de Rhodez, de St. Césaire, évêque d'Arles, ainsi que des autres membres du clergé catholique dans les pays occupés par les Goths n'a d'autre fondement qu'un soupçon sans preuves de ces derniers. Une lecture attentive et impartiale des passages de Grégoire de Tours (*Hist.* I, II, c. 36, I, X. c. 31 et *Vit. Patrum*, IV) invoqués par les auteurs que nous venons de nommer, suffit pour justifier notre assertion. Comparez *Vita S. Caesarii*. (27 août).

[4]) Gregor. Turon. II, 37. Fredeg. *Epit.* c. 25. Procope *De bello Goth.* I, 12. Ce dernier parle des Francs, sans nommer Clovis, qu'il semble ignorer.

[5]) Isidore, *Historia Gothorum*, Ed. Mommsen, p. 281.

de Clovis, et sa mort fut le signal de la déroute. Comme il ne laissait de Theodogotha qu'un fils de cinq ans, Amalric, les Visigoths se rallièrent autour d'un fils d'une autre femme, le bâtard Gaisalic; mais leur puissance dans l'Aquitaine était brisée. Une de leurs villes après l'autre, Bordeaux, Toulouse, leur capitale, ouvrit ses portes au vainqueur, accueilli par les provinciaux romains comme un libérateur. Clovis laissa le soin de compléter cette conquête à son allié burgonde, Gondebaud, assisté de son fils aîné Theuderic. Les coalisés prirent Narbonne, où Gaiselic s'était refugié, et mirent le siège devant Arles. La domination des Visigoths en Gaule aurait été anéantie, sans Theoderic le Grand, qui cette fois envoya une armée d'Ost-Goths sous les ordres de son général Ibbas[1]. Les Francs, qui n'étaient plus commandés par Clovis, furent vaincus sous les murs d'Arles[2] et obligés de lever le siège de cette ville. Grâce à cette intervention, les Goths reprirent la ville de Narbonne, avec le territoire de la Septimanie, appelée aussi *Gothie*, entre le Rhône et les Pyrénées. Les Francs échouèrent dans une dernière tentative contre Narbonne. Quant à Gaiselic, qui s'était retiré en Espagne, Ibbas le força à se refugier chez les Vandales en Afrique (A° 510), et le trône fut maintenu au jeune Amalric[4], sous le protectorat de son aïeul et tuteur, Theoderic le Grand. On ignore de quelle manière et à quelles conditions la paix fut rétablie.

Cette guerre n'était pas finie que Clovis reçut de l'empereur d'Orient, Anastase[5], une dignité qui acheva de lui concilier l'obéissance des sujets romains de son royaume agrandi : il fut revêtu du titre de *patrice romain*, qui était le rang le plus élevé à la cour impériale, après l'empereur (A° 508).

[1]) Sur l'expédition des Ostgoths, Procope, *ib.* I, 12; EPISTOLAE de Cassiodore VIII : n° 10 ; IV : n° 17.

[2]) Jordanis, c. 58. *Vita S. Caesarii*, c. 15.

[3]) Cassiodore, Chronic. (A° 508.)

[4]) EPISTOLAE de Cassiodore V, n° 43.

[5]) Gregor. Tur. II, 38.

Les Francs ripuaires en Gaule.

Clovis eut plus de peine à se faire accepter comme souverain par cette fraction de la nation franque, qui avait conservé, tout au nord de la Gaule, entre le Rhin et l'Escaut, son indépendance avec ses rois particuliers. Clovis évita de faire la guerre à ceux-ci. Profitant des intelligences qu'il s'était ménagées parmi les Francs, le rusé barbare trouva plus politique de se débarrasser de l'un de ses parents après l'autre, par une série de trahisons et d'assassinats. Le plus puissant d'entre eux, Sigebert le Boiteux, roi des Ripuaires, fut assassiné par son propre fils Cloderic, à l'instigation de Clovis, qui fit ensuite tuer ce dernier; après cela, Clovis accourut à Cologne se faire reconnaître comme roi par l'assemblée des Francs ripuaires. Clovis se fit livrer encore par trahison un autre chef franc Ragnachar de Cambrai et le tua de sa main. Il suffit d'un ordre de Clovis pour faire tuer Rignomer du Mans et bien d'autres de ses parents, dont la puissance portait ombrage à la domination des Mérovingiens[1]. Avec la disparition de ces derniers chefs payens[2], le paganisme germanique que les Francs avaient

[1]) Grégoire de Tours (II, 42) est la source unique pour l'histoire de cette annexion des Ripuaires, dont il fait le dernier chapitre de la vie de Clovis, et qui présente plus d'une difficulté, tant géographique que chronologique. On ne peut le lire sans être frappé de la sérénité avec laquelle ce pieux historien déroule une série de meurtres, finissant par ce trait sheahspearien : « Après avoir tué ses parents, on rapporte qu'il s'écriait : « Malheur à moi, » demeuré comme un voyageur au milieu d'étrangers et n'ayant plus aucun » parent pour me secourir en cas d'adversité ». Ce n'est pas qu'il s'affligeât sincèrement de leur mort; il parlait ainsi par ruse seulement, afin de découvrir s'il restait encore quelque parent pour le faire tuer ». Voir Lecoy de la Marche, *Clovis, ses meurtres politiques* (*Revue des Q. hist.* 1866); Kurth, *Histoire poétique*, p. 290. Ces critiques enlèvent à Grégoire de Tours la paternité de ces récits odieux pour les mettre au compte soit de la malignité romaine (Lecoy), soit de la poésie barbare (Kurth). Il faut en tout cas renoncer à en dégager les faits objectifs et en retenir l'impression très réaliste qu'avait laissée dans les esprits des contemporains la vie de ces barbares baptisés.

[2]) Il est à remarquer que cette extermination systématique des chefs francs qui formaient une sorte d'aristocratie nationale, ne visait pas leur paganisme ; car il y avait parmi eux des chrétiens, comme Chararic et son fils, que Clovis fit tonsurer.

apporté en Gaule, perdait son principal appui; la conversion du reste de la nation n'était plus qu'une affaire de temps.

Ainsi la Gaule redevenait chrétienne. Déjà dans un concile tenu à Orléans, le premier concile de l'époque franque (juillet 511), trente évêques, appartenant à sept des provinces ecclésiastiques de la Gaule, purent se réunir et délibérer sous la protection du roi des Francs[1]. Ce fut le dernier acte du règne de Clovis[2], qui termina ses jours assez brusquement à Paris, dans la force de l'âge (nov. 511), laissant à ses fils le soin d'étendre encore le patrimoine des Mérovingiens.

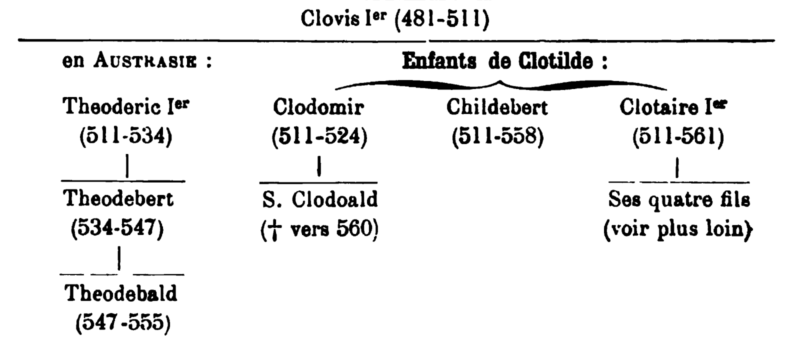
Les fils de Clovis.

La dynastie fondée par Clovis était représentée par quatre princes, l'aîné Theuderic ou Thierry (Theoderic), fils d'un premier lit, les autres, enfants de Clotilde[3]. Ces quatre

[1]) CONCILIA AEVI MEROVINGICI, n° 1 ed. Maassen, dans la collection de Pertz, série in 4°, Hanovre, 1893, p. 1-13.

[2]) Quant aux documents du règne de Clovis, les cinq DIPLOMES qu'on lui attribue, sont faux. cf. Bréquigny. *Diplomata aevi Merovingici* Paris 1791 ; DIPLOMATA GERMANIAE vol. I Hannovre, 1872, dans la série in-fol. de Pertz. Plus authentique est une *Circulaire de Clovis aux évêques*, après la conquête de l'Aquitaine (dans les CAPITULARIA REGUM FRANCORUM, série in-4° de Pertz, vol. I p. 1-2), ainsi que *deux lettres de S. Remy à Clovis* l'une (n° 2) avant sa conversion, l'autre (n° 1) après, dans les *Epistolae Austriasicae* (vol. 3 des EPISTOLAE série in-4° de Pertz).

[3]) Succession de la 1re génération des Mérovingiens, de Clovis Ier à la mort de Clotaire Ier :



frères commencèrent par un partage des vastes conquêtes de Clovis. Aucune pensée politique n'a présidé au règlement de cette succession. Les Gaules furent divisées comme un simple héritage germanique, sur le pied d'une parfaite égalité. On ne songea pas davantage à sauvegarder le principe monarchique. Au lieu d'un roi, les Francs en eurent quatre, portant chacun le même titre de *Rex Francorum*. Il n'y avait toujours qu'une seule dynastie, celle des Mérovings, et cela semble leur avoir suffi. Pour maintenir l'union entre ses membres, il importait seulement d'assurer à chaque héritier une part équivalente en hommes de guerre et en revenus du domaine. Ainsi de l'ancienne province romaine de Syagrius, on fit quatre parts : Theuderic, l'aîné, eut Rheims; Chlodemir, Orléans; Childebert, Paris, et Clotaire, Soissons. Clotaire eut, en outre, le pays des Francs Saliens; les Francs Ripuaires furent attribués à Theuderic, qui y joignit une moitié de l'Aquitaine; Chlodomir eut l'autre moitié de l'Aquitaine, et le reste de la Gaule fut laissée à Childebert[1]. A la mort de Clovis, il y avait encore en Gaule trois peuples qui ne reconnaissaient pas l'autorité des Mérovingiens, les Bretons dans l'Armorique, les Visigoths en Septimanie, les Burgondes de l'autre côté du Rhône.

Ce fut contre les Burgondes que les fils de Clovis tournèrent d'abord leurs armes. Gondebaud venait de mourir, peu d'années après Clovis (A° 516)[2], laissant comme successeur son fils Sigismond, qui était déjà catholique, et qui fit son abjuration solennelle entre les mains de S. Avite[3]; ce fut la fin de l'arianisme dans son royaume, comme le prouvent les homélies de S. Avite et les décrets des conciles de temps[4]. Mais Sigismond ne tarda pas à se souiller par un crime horrible. Sigismond avait eu pour première femme une fille

1) Agathias I, 3. Gregor. Tur. III, 1. — Longnon, *Géographie de la Gaule au VIe siècle*. Paris, 1878.

2) Marius (A° 516).

3) S. Avite, *Homélies* dans ses *Opera* (vol. 6 des Auctores Antiq).

4) Concile d'Epone 17 sept. 517 dans les Concilia de la série in-4° de Pertz, vol. I n° 2, p. 15-31.

de Theoderic le Grand, qui lui donna un fils Sigeric. S'étant remarié, il fit froidement tuer ce fils plein de promesse, à l'instigation de sa seconde femme[1]. Ce crime lui attira l'inimitié du puissant roi des Ost-Goths, qui ne fut pas sans doute étrangère à la guerre[2] que lui déclarèrent les Francs : le fils aîné de Clovis, il est vrai, s'abstint de cette lutte, peut-être parce qu'il était gendre de Sigismond. Ce furent les trois fils de Clotilde qui entamèrent la lutte contre le cousin de leur mère[3] : les Burgondes furent battus, et livrèrent Sigismond aux Francs (A° 423). Son frère Godomar restaura une dernière fois le royaume des Burgondes. Ceux-ci durent céder à leurs voisins les Ost-Goths une partie de leur territoire au nord de la Durance[4]. Néanmoins la guerre continua entre Godomar et le roi Clodomir, qui se hâta de se débarrasser de Sigismond, son prisonnier, en le faisant précipiter dans un puits avec femme et enfants[5]. Cette exécution cruelle ne lui porta point bonheur. Car, dans une nouvelle bataille livrée à Godomar près de Véséronce, Clodomir fut tué, et son armée dispersée[6]. Ses frères, Clotaire et Childebert, en profitèrent pour se partager sa portion du royaume de Clovis, après avoir lâchement

1) Marius (A° 522).

2) Procope I, 12, parle d'une coalition formelle des Francs et de Theoderic contre les Burgondes; il est contredit sur ce point par Cassiodore, Epist. VIII : 10. De plus, sa chronologie est erronée; il rapporte ces événements à la 1re guerre contre les Burgondes. Mais ce n'est pas une raison pour nier toute intervention de Theoderic dans la guerre. Procope reste l'historien le plus rapproché du temps de cette guerre L'*argumentum ex silentio* qu'on peut tirer de Grégoire de Tours, ne renverse pas un pareil témoignage. cf. sur ce point embrouillé, Binding, *cité*, p. 252, *n*.

3) D'après Grég. de Tours, III, 6, ce serait Clotilde qui aurait poussé ses fils dans cette guerre de vengeance contre des parents dont elle aurait eu à se plaindre dans sa jeunesse. Voir Kurth, *Hist. poét.* p. 327, sur les invraisemblances de cette version, qui n'est pas inconciliable pourtant avec la sainteté de Clotilde; ce serait se montrer plus difficile qu'un évêque et un autre saint du même temps.

4) Binding, *cité*, p. 265-267.

5) Marius (A° 523). Voir *Vita S. Sigismundi* (1er Mai), texte du VIIIe siècle dans les Scriptores R. Merowing. vol. II.

6) Agathias, I, 3. Gregor. Tur. III, 6.

assassiné deux de ses enfants (A° 524)[1]. Le troisième, connu sous le nom de S. Cloud, entra dans les ordres et passe pour le fondateur du monastère du même nom[2]. Huit ans plus tard, Clotaire et Childebert envahirent de nouveau le royaume bourguignon, et en chassèrent Godomar, avec lequel finit la dynastic nationale et l'indépendance des Burgondes. Leur territoire fut partagé entre les fils de Clovis (A° 532)[3].

L'année précédente, le même sort avait atteint la dynastie nationale des Visigoths. Leur dernier roi, Amalric, qui devait la conservation de son trône à la protection de son aïeul, Theoderic le Grand, sollicita, après la mort de celui-ci, l'alliance des Francs, ses voisins, dont il redoutait la puissance. Il épousa dans ce but la princesse Clotilde, fille de Clovis. Mais Clotilde, ne voulant pas quitter la foi catholique pour l'arianisme de son mari, invoqua, contre les mauvais traitements de celui-ci, le secours de son frère Childebert, auquel elle envoya, pour l'exciter à la vengeance, un linge teint de son sang. Une armée franque marcha sur Narbonne, où Amalric résidait : Amalric dut fuir, se refugia à Barcelone, où il fut tué par ses propres soldats[4]. Childebert ramena sa sœur à Paris après avoir dévasté la Septimanie, qui resta néanmoins aux Visigoths. Mais c'en était fait de leur puissance en Gaule, ainsi que de leur dynastie nationale, qui s'éteignit avec Amalric, le dernier des Baltes. Désormais une seule dynastie, celle des Mérovingiens, règne d'un bout à l'autre de l'ancienne Gaule (A° 531).

[1]) Gregor. III, 18.

[2]) *Vita S. Clodoaldi*, 7 septembre : texte du XI[e] siècle, partant sans valeur historique.

[3]) Marius (A° 534).

[4]) Greg. Tur. III, 10. Procope, *B. Goth.* I, 13. Isidore, *Historia Gothorum*. Ed. Mommsen, p. 283.

§ II. — THEODERIC LE GRAND ET LES NATIONS GOTHIQUES.

(476-534 après J.-C.)

TEXTES LATINS : les CHRONICA MINORA de Cassiodore, de Marcellin, de l'anonyme dit *Valesianus* (Ed. Mommsen, **Auctores Antiq.** vol. IX). — Victor Vitensis, *De persecutione Vandalica* (ib. vol. III). — Jordanis, *Getica* (ib. vol. X). — Eugippe, *Vita Severini* (ib. vol. I). — Ennodius, *Opera* (ib. vol. VII). — Paul Warnefried, *Historia romana* (ib. vol. II). — TEXTES GRECS : Procope, *Opera* (dans le **Corpus hist. Byzant**).

TRAVAUX MODERNES : **Dahn**, *Koenige*, vol. I (Vandales), vol. II (Ost-Goths), vol. V (Visigoths). — Du Roure, *Théodoric le Grand*, Paris 1846. — Naudet, *Histoire de la monarchie des Goths en Italie*. Paris, 1811. — Sartorius, *Die Regierung der Ost-Gothen in Italien*. Hambourg, 1811. — **Hodgkins**, *Italy and her Invaders*, Londres, 1892. 3 vol. — **Troya**, *Storia d'Italia nel medio evo*. vol. II Eruli e Gothi (476-555). 3 parties. Naples 1844-50. — **Manso**, *Geschichte des Ostgothischen Reichs in Italien*. Breslau, 1824.

Les mercenaires d'Odoacre en Italie.

Lorsqu'Odoacre, assisté de ses mercenaires, dépouilla de la pourpre le dernier César d'Occident, rien ne montre qu'il songeait à renverser l'empire romain. Obtenir, pour ses mercenaires, des terres en Italie et, pour lui-même, le commandement militaire suprême, semble avoir été toute son ambition. Il entra même en négociation sur ce sujet avec Zénon l'empereur d'Orient, et, en attendant, il s'abstint de prendre le titre de roi et de faire battre monnaie à son effigie[1]. Mais l'empereur Zénon le traita comme usurpateur et ne voulut entretenir aucune relation avec lui. Odoacre chercha alors à s'affermir en Italie par des alliances avec les princes barbares, ses voisins, avec Euric, roi des Visigoths[2] avec Gaiseric, roi des Vandales, qui consentit même à lui laisser la Sicile, moyennant un tribut annuel[3]. Il fit aussi une expédition heureuse dans le Norique contre les Rugiens, et en les forçant à reconnaître son autorité, il étendit sa frontière jusqu'au Danube. Fava, le roi des Rugiens, fut tué (A° 487). Son fils Frédéric se réfugia chez

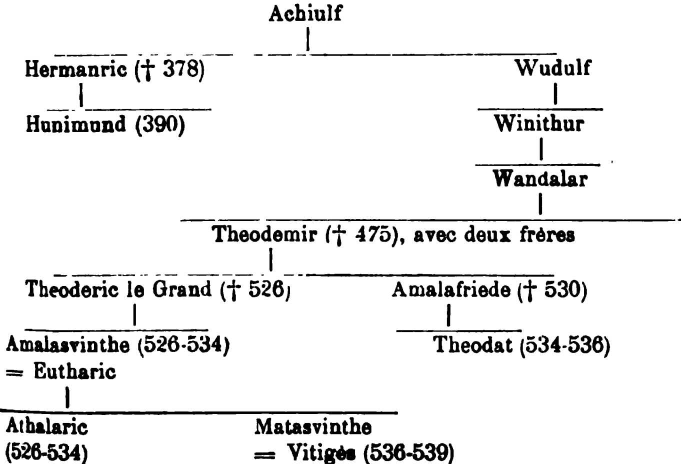
[1]) Cassiodore, Chronicon (A° 477). Il en résulte que les monnaies portant FLODOVAC (Flavius Odoacer) sont postérieures à sa rupture avec l'empereur.
[2]) Procope, *B. Goth.* I, 12. Jordanis c. 47.
[3]) Victor Vitensis c. 1. Procope, *B. Vandal.* I, 5.

les Ost-Goths en Pannonie[1]. Il y avait encore en Norique une nombreuse population de provinciaux romains, qui, sur l'invitation d'Odoacre, abandonnèrent ce territoire dévasté et vinrent repeupler l'Italie[2]. Au dedans, Odoacre n'avait rien changé à l'administration romaine. Les terres qu'il y distribua à ses mercenaires, remplacèrent les soldes de plus en plus élevées, dont la charge retombait sur les habitants. En somme, l'Italie commençait à respirer sous le règne de ce chef barbare, lorsque tout à coup ce repos fut troublé par une nouvelle invasion.

Les Ostgoths en Italie[3].

Depuis la chute de l'empire des Huns (A° 454), les Ost-Goths, établis en Pannonie, y vivaient sous leurs lois et leurs chefs particuliers, tout en reconnaissant la souveraineté de l'empereur d'Orient, dont relevait cette province. Trois frères se trouvaient à leur tête, Walamir, Widemir, Theodemir, tous trois issus de la dynastie nationale des Amales[4].

1) Eugippe, *Vita Severini*, 44.
2) Ennodius, *Panegyricus*, 6.
3) Jordanis, c. 52.
4) L'historien national des Goths, Jordanis, leur donne le nom de *Gètes*, à la suite des auteurs classiques, qui ont attribué à ce peuple germanique le nom de la tribu thrace des *Gètes*, qui, chez les Grecs, sont un seul et même peuple que les *Daces* des Romains (*supra*, p. 29). Il n'y a rien de commun entre les Gètes-Daces et les Gètes-Goths, sinon de s'être succédé dans la grande plaine du Danube inférieur, d'où provient cette confusion.
5) Voici la succession de ces Amales depuis Hermanric (supra, p. 57).



Des hostilités ne tardèrent pas à éclater entre eux et la cour impériale (A° 460). La guerre, qui dura trois ans, finit par un traité (A° 463), par lequel l'empereur Léon I[er] consentit à payer tribut aux barbares. En retour, comme gage de leur fidélité, le fils de Theodemir, Theoderic fut envoyé à la cour de Constantinople, où il fut élevé. Il n'avait que sept ans; il y demeura jusqu'à sa dix-huitième année (A° 471), s'initiant à tous les progrès de la civilisation romaine. Cependant son oncle Walamir périt dans une guerre avec les barbares ses voisins. Widemir quitta l'Orient pour tenter fortune en Italie et en Gaule, où les restes de son armée allèrent se joindre aux Visigoths (A° 473). Theodemir était donc seul chef des Ost-Goths, lorsqu'il mourut; et Theoderic fut reconnu sans peine comme son successeur par la nation entière (A° 474)[1].

A Constantinople, Theoderic avait noué des relations d'amitié avec l'empereur Zénon. Lorsque celui-ci fut renversé par un usurpateur, Theoderic l'aida à remonter sur le trône et fut investi en récompense du commandement des armées de l'empire[2]. Mais des intrigues de cour et l'inconstance de Zénon amenèrent bientôt des mésintelligences entre celui-ci et Theoderic; la guerre éclata et Constantinople même fut menacé. Enfin un traité fut conclu par lequel l'empereur cédait au chef barbare tous les droits qu'il prétendait avoir sur l'Italie depuis la déposition d'Augustule, et Theoderic en retour s'engageait à évacuer, avec tout son peuple, les provinces de l'empire d'Orient (A° 488)[3].

Toute la nation des Ost-Goths se mit en marche vers l'Italie; les guerriers, menant avec eux leurs familles montées dans des chariots, suivirent quelque temps le Danube, se frayèrent ensuite par le fer un passage à travers

[1]) Dans *Theoderic*, la première syllabe doit se prononcer, selon les dialectes (voir p, 17) soit *Thíderic* (d'où Diedrich, Thierry) soit *Theuderic* (Θευδέριχος Procope, *Theudericus* Grégoire de Tours), jamais *Théodoric*, comme on le fait par une assimilation erronée au nom classique de *Théodoric*.

[2]) Jordanis, c. 57.

[3]) Procope, *B. Goth.* I, 1. Jordanis, c. 57.



le pays des Gépides et prenant par les Alpes Juliennes, ils arrivèrent sur les bords de l'Adriatique, au milieu de l'hiver, non sans avoir perdu beaucoup de monde. Comme ils manquaient de vaisseaux, ils durent contourner le golfe et pénétrèrent jusque Aquilée. Odoacre leur opposa une résistance vigoureuse; mais il fut battu une première fois près d'Isonzo, une seconde fois près de Vérone[1]; de plus la trahison se mit dans son armée; un de ses généraux Fufa passa du côté de Theoderic. Odoacre fut obligé de se renfermer dans Ravenne (A° 489).

Mais l'année suivante, la fortune tourna contre Theoderic. Il fut abandonné par le même traître Fufa[2], qui entraîna dans sa défection Frédéric, le prince rugien, dont il a été question plus haut; ayant de plus perdu beaucoup de monde par les maladies, Theoderic fut obligé à son tour de se renfermer dans Pavie. Il était perdu sans les Visigoths, qui vinrent renforcer son armée épuisée[3]. Theoderic remporta alors sur l'Adda une troisième victoire (A° 490) sur Odoacre, qui, de nouveau, dut se réfugier à Ravenne, où il tint encore trois ans. Mais la conquête de l'Italie était achevée; l'armée d'Odoacre était anéantie. Quant aux indigènes, ils changèrent de maître sans résistance. La Sicile fut livrée à son tour à Theoderic par le gouverneur de l'île, Cassiodore, père de l'historien. Enfin Theoderic, avec le concours de la flotte dont il s'empara dans le port de Rimini, parvint à bloquer Ravenne des deux côtés et força Odoacre à capituler (A° 493)[4]. Malgré son serment de lui laisser la vie, Theoderic, quelque temps après, invita

[1]) Cassiodore, VARIA, I n° 18. Ennodius, *ib.* 8. Jordanis, c. 57. Pauli. *Historia*, XV.

[2]) Ennodius, *Vita Epiphanii*, 111.

[3]) Valesianus c. 53. Ennodius, *Panegyricus*, 10. Il est aussi question d'une intervention des Burgondes en Italie, soit pour Odoacre, soit contre lui, soit uniquement pour piller. Sur ce point obscur, cf. Binding, *Burgundisch-Romanische Reich*. p. 103, note.

[4]) Sur la capitulation d'Odoacre, *fragment inédit* de Jean d'Antioche, dans le HERMÈS DE BERLIN vol VI, p. 332.

son rival à un festin et le tua de sa main[1]. C'est ainsi que les Goths sont devenus maîtres de l'Italie.

La domination de Theoderic ne tarda pas à s'étendre au delà des Alpes, et tout d'abord dans les anciennes provinces romaines entre les Alpes et le Danube. Les Gépides, qui s'étaient emparés de Sirmium sur la Save, furent forcés de lui livrer cette place[2]. Le jeune chef des Hérules se plaça volontairement sous son patronage, par une sorte d'adoption, en recevant de ses mains les premières armes[3]. Les Vandales furent obligés de renoncer à leurs expéditions maritimes par les mesures prises par Theoderic pour la sécurité des côtes de l'Italie. Mais la politique de Theoderic le Grand fut avant tout pacifique : il chercha à consolider sa dynastie par des alliances plutôt que par les armes. C'est ainsi qu'il s'unit par des liens de famille à la plupart des souverains germaniques de l'Occident[4]. Il donna en mariage au roi des Vandales Trasamund sa sœur Amalafriede[5]. Celle-ci avait d'un premier mariage une fille, Amalaberge, qui épousa Hermanfried, roi des Thuringiens[6]. Theoderic lui-même épousa en secondes noces Audeflède, une sœur de Clovis[7]. Des deux filles qu'il avait d'un premier mariage, l'une, Theudigothe, épousa le roi des Visigoths, Alaric II; l'autre, Ostrogothe, fut donnée en mariage au futur roi des Burgondes, Sigismond[8]. Toutefois ces alliances l'obligèrent à

1) Procope, *ib.* I, 1. Valesianus, 55. — Agnellus, *Vitae pontif. Ravennatensium* c. 40 (dans la série in-4° de Pertz. Scriptores Rerum italicarum).

2) Jordanis, c. 58. Ennodius 12 : 1-4.

3) Cassiodore, Varia. IV no 2.

4) Sa politique pacifique est résumée par son ministre en ces termes, Cassiodore, Varia, I n° 1 : « Omni quippe regno desiderabilis debet esse tranquillitas in qua et populi proficiunt et utilitas gentium custodiatur. » Sur ses alliances de famille, *ib.* III n° 4 : « Adeo inter reges affinitatis jura divina coalescere voluerunt ut per eorum placabilem animum proveniet quies optata populorum ».

5) Procope, *B. Goth.* I, 12. Ennodius, 13. Jordanes, 58. Cassiodore, Epist. IV n° 1.

6) Cassiodore, Varia VIII n° 10. Procope, *ib.* I, 84.

7) Gregor. Tur. III, 31.

8) Jordanis, 58. Ennodius, *Vita Epiphanii.*

intervenir à diverses reprises dans les querelles de ces souverains. La guerre entre les Visigoths et les Francs lui fournit l'occasion d'étendre sa protection chez les Visigoths sur son petit-fils Amalaric. Son général Ibbas, on l'a vu, arrêta les Francs devant Arles et débarrassa le jeune roi des Visigoths d'un compétiteur Gaiselic (A° 510)[1]. Theoderic prit, au nom de son petit-fils, la régence du royaume des Visigoths, qu'il fit exercer par Theudes, un autre de ses généraux (A° 510-526)[2]. Theoderic en profita pour joindre à ses États une partie de la Provence jusqu'au Rhône. Quelques années, il tira un nouveau profit des embarras des Burgondes aux prises avec les fils de Clovis pour leur enlever un territoire au nord de la Durance (A° 523)[3]. Theoderic devint ainsi, après la mort de Clovis, le souverain le plus puissant de l'Occident. Quant à l'empire d'Orient, malgré la tension de leurs relations, Theoderic ne cessa d'affecter des sentiments de respect filial vis-à-vis de l'Empereur, auquel il prodiguait dans sa correspondance les titres de *Père* et de *Seigneur*[4].

Theoderic mérita le surnom de Grand que l'histoire lui a donné, plutôt comme organisateur de son royaume que comme conquérant. Les Goths se contentèrent de ce tiers des terres, qui avait été précédemment donné aux soldats d'Odoacre; les serfs ou colons attachés au sol ne firent que changer de maîtres[5]. Les autres habitants conservèrent la pleine jouissance de leurs biens et celle de leurs droits. La haute administration ne fut pas changée et resta entre les mains des Romains. Les villes gardèrent leur régime municipal[6]. Les Goths étaient soumis à des comtes de leur nation et jugés d'après leurs propres lois, en sorte que les deux populations restèrent d'abord séparées l'une de l'autre,

1) Supra, p. 92.
2) Procope I, 12.
3) Supra, p. 96.
4) Epistolae Theodoricianae, *passim*, dans Cassiodore.
5) Procope, *De bell. Goth.* I, 1. Cassiodore *Varia*, I, 18. II, 16.
6) Savigny, *Hist. du droit rom.* t. I. ch. 5.

quant à l'administration et à la juridiction[1]. Un changement fut cependant introduit dans la législation par la publication d'un édit, appelé *Edictum Theoderici* et tiré entièrement du droit romain. Il fut déclaré applicable aux Goths comme aux Romains; le droit criminel en forme la principale partie[2]. Mais les Romains furent exclus de l'armée; le droit de porter les armes fut exclusivement réservé aux Goths. Ceux-ci étaient ou en garnison dans les grandes villes ou stationnés sur les frontières[3]. Ils continuaient à obéir en tout à l'autorité militaire du roi.

L'agriculture, l'industrie et le commerce prirent un nouvel essor sous Theoderic, et l'Italie parvint à un haut degré de prospérité. Le blé produit dans le pays put suffire aux besoins de ses habitants, lesquels ne pouvaient plus compter sur les flottes chargées de grains qui arrivaient autrefois annuellement de la Sicile, de l'Afrique et de l'Asie-Mineure. De grands travaux furent entrepris pour dessécher les marais voisins de Spolète ainsi que les marais Pontins[4]. Les chaussées romaines qui sillonnaient l'Italie furent rétablies, et facilitèrent les communications intérieures[5]. Mille petits

1) On trouvera les institutions de l'Italie gothique dans Manso p. 73-122 et l'appendice VIII, avec le tableau complet de l'administration du royaume; dans Dahn, Könige, partie III : *Verfassung des Ostgotischen Reichs*. Wurzbourg, 1866. La source principale sont les Varia de Cassiodore, surtout les livres VI-VII, qui ont conservé le *formulaire* officiel de la chancellerie royale; le reste du recueil sont des *Epistolae* officielles aussi, écrites les unes (livre I-V) sous le règne de Theoderic, en qualité de secrétaire; les autres (livre VIII-XII), sous les successeurs de Theoderic, en qualité de préfet du prétoire. Edition de Mommsen dans les Auctores antiq. de Pertz, vol. XII.

2) S'il y avait un procès entre un Romain et un Goth, le comte Goth s'associait un ou deux assesseurs romains et ils jugeaient ensemble. Cassiodore, VII n° 3.

3) Savigny, *Hist. du droit rom.* tom. II. ch. 11. Dahn, Könige, partie IV : *Die Edicta der KK. Theoderich und Athalarich*. Wurzbourg, 1866.

4) Ennodius, *panegyric.* 19. Cassiodore, *Var.* passim. Procope, *de bell. Goth.* passim.

5) Cassiodore, *Var.* II, 21, 32, 33. Une inscription trouvée à Terracine prouve que les tentatives faites dans les marais Pontins ne furent pas sans succès. Manso, *appendice* XI.

6) Cassiodore, *Var.* V, 16, 17.

navires appelés *dromones*, coureurs, stationnant dans les différents ports, étaient chargés de protéger le commerce sur la Méditerranée[1]. Les monuments de l'architecture à Rome étaient entretenus; les écoles de droit, de médecine et de philosophie à Rome, Ravenne et Pavie eurent à se féliciter de la munificence du grand roi, qui orna ces deux dernières villes de palais magnifiques[2]. Les hommes les plus distingués du siècle affluèrent à sa cour. Cassiodore, aussi célèbre comme théologien et comme historien que comme administrateur, était le principal secrétaire de Theoderic[3]; Boèce et son beau-père Symmaque, qui l'un et l'autre comptent parmi les hommes les plus instruits de leur temps, étaient admis dans son intimité. Bien qu'il professât lui-même l'arianisme avec la majorité de son peuple, Theoderic laissa d'abord à l'Église sa pleine et entière liberté. Denys le Petit, célèbre par sa collection des canons de l'Église et ses travaux chronologiques, et S. Benoît de Nursia, le premier fondateur de la vie monastique en Occident, vivaient à cette époque en Italie.

Theoderic souilla cependant la fin de son règne par des actes violents et cruels. Voici quelle en fut la première occasion, Dans l'empire d'Orient, les sectes hérétiques s'étaient multipliées sous le règne de deux empereurs, Zénon et Anastase, qui leur avaient été favorables. Sous leur successeur Justin, éclata une réaction : cet empereur fit restituer aux catholiques ou fermer les églises des hérétiques[4]. Cette mesure qui atteignait également les Ariens, blessa Theoderic, leur coréligionnaire. Il se constitua le chef et le protecteur des Ariens et envoya à Constantinople une ambassade pour intercéder en faveur de ceux-ci : le pape

[1]) Cassiodore, *Var.* I, 21. II. 34. III, 30. IV, 51.

[2]) Cassiodore, *Var.* IV, n° 6. IX, n° 21.

[3]) Sur Cassiodore, Mommsen, *Ostgotische Studien*, dans le N. ARCHIV, vol. XIV (1889); comme source, *Anecdoton Holderi*, ed. Usener. Leipzig, 1877.

[4]) Une correspondance à ce sujet entre Justin et le pape Hormisdas s'est conservée : voir vol. 33. du CORPUS SS. ECCLES. LATINORUM. Edition de Vienne.



lui-même, Jean Ier, fut forcé de se mettre à la tête de cette députation (A° 524). Durant leur absence, un sénateur Romain Albinus fut accusé d'entretenir une correspondance secrète avec Justin. Le sénateur Boèce prit la défense de son collègue et protesta ouvertement contre les violences de Theoderic. Là dessus il fut arrêté avec d'autres membres du sénat et mis à mort sans jugement[1]. Symmaque, beau-père de Boèce, eut le même sort, et lorsque le pape revint de Constantinople, il fut chargé de chaînes et jeté en prison à Ravenne, où il mourut bientôt après (A° 525)[2]. Enfin, pour combler la mesure, Theoderic préparait un édit qui enlevait aux catholiques toutes leurs églises, lorsque la mort le surprit (A° 526)[3].

La régence d'Amalasvinthe.

La puissance des Ost-Goths commença aussitôt à décliner. Theoderic ne laissait, de ses filles, que des petits-fils : l'un de ceux-ci, Amalric monta sur le trône qui lui revenait chez les Visigoths, qui reprirent ainsi leur indépendance. Les Burgondes reprirent possession des terres cédées autrefois entre les Alpes et le Rhône[4]; les contrées entre les Alpes et le Danube se déclarèrent indépendantes, en sorte que l'héritage de Theoderic fut réduit à l'Italie, avec l'Illyrie et la Sicile. Theoderic avait fait reconnaître pour son successeur en Italie, l'autre de ses petits-fils Athalaric, sous la tutelle de sa fille Amalasvinthe[5], qui avait épousé un parent éloigné, issu prétenduement des Amales[6]. Cette princesse se

[1]) Le *Valesianus*, 85. Boethius, *De consolatione* I, 4.

[2]) *Valesianus*, 87. Marcellin (A° 425). *Vita Johannis I* dans le LIBER PONTIFICALIS. Ed. Duchesne. 1er vol. Paris, 1886.

[3]) Valesianus, 95. Procope, *B. Goth.* I, 1. Ce projet d'édit est sujet à caution. Pfeilschifter, *Theoderic der Grosse und die katholische Kirche.* Munster, 1896,

[4]) Cassiodore VARIA XI, n° 1.

[5]) ib. VIII n° 2-7.

[6]) Cette descendance, telle que Jordanis c. 14, la donne, est, en effet, suspecte.

hâta de se réconcilier avec la cour de Constantinople. Elle s'attacha à faire oublier les derniers torts de son père, en rendant aux enfants de Boèce et de Symmaque leurs biens confisqués. Elle fit plus : elle confia exclusivement à des maîtres romains l'éducation du jeune Athalaric et s'entoura elle-même de conseillers romains. Cette préférence excita la jalousie de ses sujets goths. Elle fut forcée d'abandonner à ceux-ci la direction de l'héritier du trône, qui, à partir de ce moment, se laissa entraîner par des compagnons corrompus à tous les désordres, à ce point qu'il mourut à la fleur de l'âge[1], victime de ses excès. Amalasvinthe conserva néanmoins le pouvoir en y associant son cousin Theodat[2], fils d'Amalafriede, cette sœur de Theoderic le Grand. Mais Theodat la trahit; il commença par éloigner peu à peu des affaires, et la fit assassiner au moment où elle venait de se mettre sous la protection de Justinien[3]. Cet empereur, qui achevait de reprendre l'Afrique sur les Vandales, n'attendait qu'un prétexte pour attaquer les Goths en Italie : ce fut le signal de la grande guerre gothique, qui devait se terminer par la chute du royaume de Theoderic le Grand (A° 534).

Le royaume des Vandales à l'époque de Theoderic le Grand.

A la différence des Ost-Goths de Theoderic, les Vandales avaient traité les provinciaux romains en vaincus. Non seulement, ils s'étaient partagé les meilleures terres (*sortes Vandalorum*)[4], situées dans l'Afrique proconsulaire, à portée de la capitale. Mais encore dans les provinces plus éloignées, le roi s'était attribué le haut domaine sur toutes les terres laissées aux anciens possesseurs romains, et il en profitait pour les accabler de charges de toute espèce. Les anciens habitants sans doute ne furent pas réduits en servitude : mais les uns, ruinés, étaient condamnés à se mettre au service des barbares. Quant aux autres, plus ils étaient

[1]) Cassiodore, ib. X, n° 1.
[2]) Fragment d'un *panégyrique de Theodat*. Bibl. E. Chartes, 1862, p. 139. cf Hermès de Berlin VII (1873). p. 377.
[3]) Procope, B. Goth. I, 4. Jordanis, *Getica*, 59.
[4]) Voir l'*Edictum de Huneric* A° 484 (dans Victor Vitensis IV, 2).

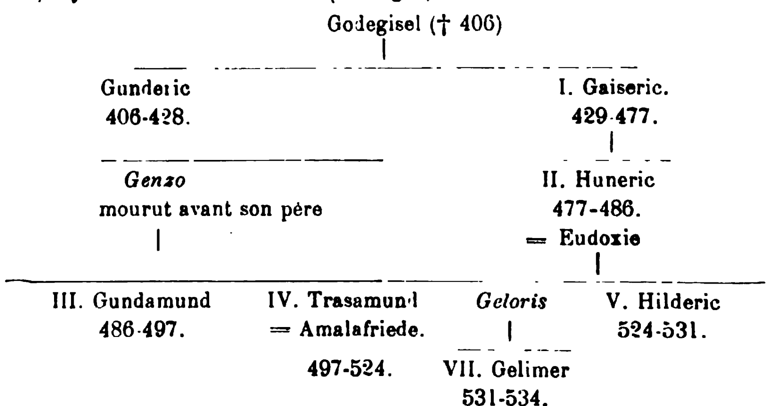
riches, plus ils étaient exposés aux confiscations ou aux vexations les plus arbitraires[1]. Les habitants des villes, qui continuèrent à se livrer au négoce, se virent imposer également des taxes élevées. Mais ce qui portait au comble la haine des vaincus contre les vainqueurs, c'était l'opposition des croyances religieuses. Les Vandales étaient ariens, à leur arrivée en Afrique[2]. Maîtres du pays, ils crurent pouvoir extirper la foi orthodoxe; il y eut une véritable persécution contre les catholiques, dont les églises furent données aux Ariens, et dont les pasteurs furent ou bannis ou même exécutés. Telle avait été la situation de l'Église durant tout le règne de Gaiselic, qui ne lui laissa de relâche qu'à la fin de sa vie, lorsqu'il conclut la paix avec l'empereur d'Orient, Zénon[3]. Gaiselic mourut un an après la chute de l'empire d'Occident. Avant de mourir, il prit une mesure capitale, concernant la succession au trône : il établit la règle du *séniorat*, qui réservait la couronne au plus âgé des parents du souverain décédé et non pas à son parent le plus proche. Il espérait assurer ainsi la stabilité de sa dynastie[4], en prévenant les inconvénients des minorités, mais il ouvrait par

1) L'édit de Huneric, *cité*, reconnaît plusieurs ordres parmi les Romains, puisque les amendes y sont proportionnées (pro gradibus).

2) Gaiseric aurait été catholique d'abord, d'après Idace (A° 423), « *ut aliquorum relatio habet.* »

3) Procope, *B. Vandal.* I, 7.

4) Dynastie des rois Vandales (Asdingen) :



contre la porte à une foule de contestations non moins désastreuses pour le royaume.

La décadence des Vandales était d'ailleurs inévitable, par le concours des causes suivantes : d'abord, à la suite de la chute de l'empire romain, les Vandales durent renoncer à la piraterie qu'ils exerçaient sur les côtes de la Méditerranée; désormais ils y rencontrèrent une résistance vigoureuse, de la part des jeunes nations établies sur les ruines de cet empire. Ensuite le climat de l'Afrique et la richesse du sol amollirent les mœurs de ces barbares, réputés jusque-là pour leur vertu[1], et on les vit se laisser entraîner dans tous les genres de plaisirs et de vices. Enfin les Vandales avaient pour voisins immédiats d'autres barbares, les Maures d'Afrique, qui ne cessaient de s'attaquer à cette province. Gaiselic les avait contenus, non sans peine. Aussitôt après sa mort, ils relevèrent la tête, ils s'emparèrent de la Numidie et de là, portèrent leurs dévastations sur le territoire de Carthage[2].

Néanmoins les débuts du règne de Huneric (A° 477), fils et successeur de Gaiselic, furent heureux pour les catholiques de son royaume. Il renouvela le traité conclu par son père avec l'empereur Zénon[3] : il était stipulé que la liberté serait rendue aux catholiques d'Afrique et que Carthage aurait de nouveau un métropolitain. Le clergé fut invité par un édit (A° 479)[4] à procéder à cette élection. Cependant les Maures, qui avaient repris leur indépendance, occupaient la Numidie et dévastaient les autres provinces. Plusieurs expéditions de Huneric contre eux échouèrent. Sur la fin de son règne, Huneric commença par sévir dans sa propre famille dans le but d'assurer la couronne à son jeune fils Hilderic, qu'il avait eu de son mariage avec la fille de l'empereur Valentinien III[5]. Il se tourna ensuite contre ses sujets catholiques, reléguant leurs évêques, excluant les laïcs de toutes les

1) Eloge des mœurs des Vandales, par Salvien, *De Gub. Dei*, V. *passim*.
2) Sur les mœurs des Maures, voir la description de Procope *ib.* II, 6.
3) Malchus, *Excerpta*, p. 236.
4) Edit. de Huneric, A° 479 (?) dans Victor Vitensis II, 1.
5) Supra, p. 72.

fonctions officielles[1]. Après avoir provoqué par un édit[2] un colloque entre les évêques des deux cultes, admettant comme démontrée l'erreur des catholiques, il retorqua contre eux tous les édits portés contre l'hérésie par les empereurs chrétiens : confiscation de leurs églises et de leurs biens au profit des Ariens; incapacités civiles frappant les particuliers; amendes infligées aux fonctionnaires[3]. Non seulement cet édit fut exécuté avec rigueur; mais il y eut des supplices et des martyrs. Heureusement le persécuteur mourut la même année (A° 484).

Huneric n'avait pas réussi à assurer la couronne au jeune Hilderic, qui dut se retirer avec sa mère à Constantinople. tandis que son cousin, plus âgé, Gundamund, était appelé à règner en vertu de la disposition du fondateur du royaume. Sous ce règne, les catholiques purent respirer : l'évêque de Carthage fut réintégré sur ce siège; les prêtres bannis furent rappelés, les églises rouvertes[4]. Mais Gundamund ne fut pas heureux dans ses guerres contre les Maures; et il dut céder ce que les Vandales avaient conservé de la Sicile[5] à Theoderic le Grand, devenu maître de toute l'Italie (A° 491). Son frère Trasamund, qui lui succéda (A° 497), s'empressa d'entrer dans l'alliance du puissant roi des Ost-Goths[6], en épousant Amalafriede, la sœur de celui-ci, qui amenait avec elle une garde imposante de 6000 Goths. Ce mariage avec une princesse arienne confirma Trasamund dans son animosité contre les catholiques, auxquels il reprit les églises, et dont il relégua les évêques en Sardaigne[7]. Il recommença la guerre contre les Maures, mais fut battu par leur chef Cabaon[8].

1) Victor Vit. II, 7.
2) Edit. de Huneric du 20 mai 483, dans Victor Vit, II. 13.
3) Edit. de Huneric du 25 février 484, dans Victor Vit. IV, 2.
4) Victor Tunn. *Chronic.* (A° 485).
5) Cassiodore, Varia I, n° 4. Ennodius, *Panegyricus*, c. 13.
6) Voir les lettres de Theoderic dans les Varia de Cassiodore, V, n° 1, 43, 44.
7) Victor Tunn. (A° 497). Pauli, *Historia romana* XV.
8) Procope ib. I, 8.

Enfin, à sa mort (A° 524), son cousin Hilderic put rentrer de Constantinople, où il avait vécu 38 ans, et reprendre la couronne comme le plus âgé des princes survivants. En vain la reine Amalafriede essaya de s'emparer du trône avec l'assistance de ses Goths. La conspiration fut découverte à temps; les Goths furent mis à mort; la princesse jetée dans une prison, dont son frère Theoderic le Grand fit de vaines démarches pour la retirer[1]. Deux ans plus tard, quand Theoderic mourut, elle fut mise à mort (A° 526).

Hilderic, prince bon et doux, fit aussitôt cesser la persécution contre les catholiques et rappela les évêques qui rentrèrent dans leurs églises[2]; mais il s'attira l'animadversion des Ariens. Cependant les Maures, de nouveau vainqueurs dans plusieurs batailles, menaçaient Carthage. Un parent du roi, Gelimer, fut envoyé contre eux et remporta à son tour une victoire signalée. Alors l'armée, mécontente de Hilderic, proclama Gelimer roi; celui-ci s'empressa de faire alliance avec les Maures, et avec eux détrôna Hilderic et le fit charger de chaînes. Or Hilderic, durant son long séjour à Constantinople, s'était lié d'amitié avec un neveu de l'empereur Justin, Justinien, qui venait de monter sur le trône. Justinien intercéda aussitôt auprès de l'usurpateur en faveur de son ami détrôné. Gelimer accueillit cette démanche avec dédain et n'en traita que plus durement l'infortuné Hilderic. Il devait en résulter une guerre dans laquelle fut renversé le royaume récent des Vandales.

[1]) Cassiodore, VARIA IX n° 1.
[2]) Victor Tunn. (A° 523). Isidore, *Chron. Vandal.* p. 299.
[3]) Voir les lettres de Justinien et de Gelimer, Procope, *ib.* I, 9.

§ III. — LES MÉROVINGIENS ET LES NATIONS DE LA GERMANIE TRANSRHÉNANE jusqu'à la mort de Clotaire Ier.

(511-561)

TEXTES LATINS : **Scriptores rerum Merowingarum** (cité p. 81). — Venantius Fortunatus, *De excidio Thuringiae; Vita S. Radegundis* (13 août) dans ses Opera (vol. IV des **Auctores Antiq.**) — TEXTES GRECS : Procope, Agathias, Ménandre (dans le **Corpus Hist. Byzant.**)

TRAVAUX MODERNES : Dahn, *Deutsche Geschichte*, vol. II. — Ferd Muller, *Die deutsche Stämme und ihre Fürsten.* vol. II. Berlin, 1811. — Gloel, *Zur Geschichte der alten Thuringer* (vol. IV des FORSCHUNGEN Z. D. GESCH.). — Schubert, *Die Unterwerfung der Alamanen unter die Franken.* Strasbourg, 1884. — Riezler, *Geschichte Bayerns.* vol. I. Gotha, 1878.

Les Thuringiens.

Tandis que les nations gothiques établies dans les provinces romaines déclinaient rapidement, les Francs poursuivaient leurs conquêtes. Ils n'avaient pas achevé la soumission de la Gaule, qu'ils commencèrent à s'étendre au-delà du Rhin, dans la Germanie propre, dont ils étaient sortis autrefois : ils se heurtaient là à d'autres peuples barbares, Thuringiens, Alemanes, Bavarois, leurs égaux en valeur, mais qui, faute d'organisation, étaient condamnés à être absorbés l'un après l'autre par les Francs. Les Thuringiens[1], qui occupaient le centre de la Germanie, étaient la plus puissante de ces nations : ils s'étendaient depuis l'Elbe, où ils avaient pour voisins les Saxons, jusqu'au Mein, qui les séparait des Alemanes. De plus ils avaient une dynastie nationale, qui apparait déjà au ve siècle, avec un roi du nom de Basinus (Bisin)[2]. Ces barbares étaient assez puissants

[1]) Leur nom apparaît pour la première fois en 451, dans le contingent germanique d'Attila (Sidon. Apoll. VII, 323); mais ce n'était pas un peuple nouveau; ils occupaient le territoire des anciens Hermundures, dont ils sont les descendants. Voir supra, p. 30. Quant aux *Thoringi*, qu'on retrouve sur la rive gauche du Rhin, supra, p. 83.

[2]) Le nom de cet ancêtre de Ste Radegunde est certifié par le biographe de celle-ci, Venantius Fortunatus, I, 1; ce que l'on peut contester, c'est la relation que Grégoire de Tours suppose entre lui et son contemporain Childeric; sur ce point, voir Kurth, *Hist. poétique*, p. 198.



pour que Theodoric le Grand ne dédaignât pas de les faire entrer dans son système d'alliances matrimoniales : il donna la princesse Amalaberge, fille de sa sœur[1], en mariage à Hermanfried, qui avait succédé en Thuringe à son père Basinus. Hermanfried avait dû partager cette succession avec ses deux frères, Berthar et Baderic[2]. L'ambitieuse Amalaberge poussa son mari à se débarrasser de ceux-ci pour augmenter sa puissance. Hermanfried obtint le concours des Francs de la rive gauche du Rhin, en promettant de partager avec eux. Baderic succomba sous des forces supérieures; mais Hermanfried garda tout pour lui (A° 516)[3]. De là l'hostilité entre les Francs et les Thuringiens, qui n'éclata toutefois qu'après la mort de Theoderic le Grand (A° 526). C'est le fils aîné de Clovis, Theuderic seul, qui avait pris part à cette première guerre. Cette fois il se concerta avec son frère Clotaire Ier et réunit ainsi toutes les forces des Francs. De plus, il s'assura du concours d'un autre peuple, les Saxons, en leur promettant le partage des dépouilles. Cette guerre de Thuringe eut pour conséquence la chute de la dynastie : Hermanfried, vaincu dans une grande bataille sur l'Unstrut (A° 531)[4], dut se rendre à Theuderic, qui lui promit un traitement honorable, mais s'en débarrassa par un assassinat. Amalaberge se retira avec ses enfants, chez son frère Theodat, le roi des Ost-Goths[5]. Quant aux princes issus de Berthar, Clotaire les amena en captivité, dans ses États; il épousa la princesse Radegunde, qui le quitta, après le meurtre de son frère, pour se retirer dans le monastère de

[1]) Voir Cassiodore, *Varia* III, n° 3; IV, n° 1; et supra, p. 102.
[2]) Généalogie de la dynastie de Thuringe :

	Basinus	
Hermanfried († 531) = Amalaberge	Baderic	Berthar († 516)
		Ste Radegunde († 587) = Clotaire Ier

[3]) Procope *B. Goth.* I, 12. Gregor. Tur. III, 4.
[4]) Gregor. Tur. III, 7.
[5]) Procope, *ib.* I, 13.

Poitiers, où elle vécut plusieurs années encore, en grande réputation de sainteté (A° 587)[1]. Après la chute de la dynastie, le territoire des Thuringiens fut partagé entre les vainqueurs. Les Saxons occupèrent le territoire au nord de l'Unstrut[2]. Les Francs s'attribuèrent le cours du Mein et le colonisèrent : telle est l'origine des Franconiens ou Francs transrhénans. Le reste du pays devint tributaire des Francs : les Thuringiens y conservèrent leurs lois nationales ; ils étaient partagés en deux tribus, les Angles et les Warnes[3].

Les Alemanes et les Bavarois.

On est moins renseigné sur la manière dont les Francs ont soumis les deux autres nations qui s'étendaient du midi de la Germanie jusqu'aux Alpes, à savoir les Alemanes et les Bavarois. Les premiers occupaient le cours supérieur du Rhin compris autrefois dans la Rhétie romaine ; les provinciaux romains s'étaient retirés dans la haute Rhétie, où ils formaient une sorte d'enclave, avec Coire pour centre, et où l'on continue à parler le dialecte roman des *Ladins*[4]. Le reste du pays, entièrement germanisé, prit le nom tantôt d'*Alemanie* tantôt de *Suévie*, dont les Alemanes étaient une branche[5], et qui finit par prévaloir sous la forme de *Souabe*

1) *Vita Radegundis*. II, 22.

2) Cette participation des Saxons à la guerre de Thuringe est ignorée des historiens francs ; on ne la trouve que trois siècles plus tard dans l'historien des Saxons, Widukind I, 9-13. Mais elle est confirmée par l'existence dans la géographie saxonne d'un *Nordthuringo*.

3) C'est ainsi qu'on explique le mieux la rubrique de leurs lois nationales, *Lex Anglorum et Werinorum, id est Thuringorum*. Leur situation géographique, fort discutée par les modernes, doit être cherchée sur la frontière de l'Unstrut, où leur nom s'est conservé dans deux *pagi*, *Engelin* et *Warinofeld*. L'existence d'un roi des Warnes du nom de Hermégiscle, beau-frère du roi franc Theodebert (534-547), est attestée par Procope, *B. Goth.* IV, 20, contemporain immédiat. Mais la géographie de celui-ci est très confuse, quand il s'agit de ces peuples éloignés. A consulter, Wersebe, *Beschreibung der Gaue zwischen Elbe und Werra*. Hannovre, 1829. Muller (Hermann), *Der* LEX ANGLIORUM ET WERINORUM *Alter und Heimat*. Wurzbourg, 1840.

4) Planta, *Das alte Raetien*. Berlin, 1872.

5) Voir supra, p. 51. Jordanis (c. 53) les distingue encore : « Regio Sua-

dans toute sa partie orientale. A l'ouest, les Alemanes s'étendaient au-delà du Rhin jusqu'à la chaîne des Vosges, dans le territoire qui a pris de bonne heure le nom particulier d'Alsace[1].

Sur leur frontière des Vosges, les Alemanes étaient en contact avec les Francs et ne tardèrent pas à entrer en lutte avec eux. La victoire de Clovis sur les Alemanes[2] fut le point de départ de leur soumission (A° 496). Néanmoins tous les Alemanes ne furent pas soumis en même temps. Une fraction se plaça sous la protection du puissant roi des Ost-Goths, Theoderic le Grand. La domination de Clovis ne s'étendit guère au-delà du Rhin. L'ancienne province de Rhétie fut réunie à l'Italie sous l'autorité des Ost-Goths[3]. Mais après la mort de Theoderic et surtout durant la guerre gothique, les Francs ne manquèrent pas l'occasion d'achever la soumission des Alemanes.

C'est la branche aînée des Mérovingiens qui bénéficia seule de cette conquête. Elle était alors représentée par le fils de Theuderic, Theudebert Ier, qui semble avoir été, après Clovis, le plus grand des Mérovingiens[4]. Ce que Clovis avait été pour la Gaule, Theudebert le fut pour la Germanie, sur laquelle sa domination s'étendit jusqu'aux Alpes. Il ouvrit son règne par cette conquête de la Rhétie (A° 534).

La soumission des Alemanes entraîna celle des Bavarois. Le nom de *Bavarois* apparaît pour la première fois dans des textes du VIe siècle[5]. Non seulement leur nom est récent;

vorum ab oriente *Baivaros* habet, ab occidente Francos, a meridie Burgundzones, a septentrione Thuringos. Quibus *Suavis* juncti aderant *Alemani*, ipsique Alpes Reticas omnino regentes.»

[1]) Le nom d'*Alsace* se rencontre pour la 1re fois, dans Frédégaire, c. 37 : *Alesaciones*.

[2]) Sur l'époque et l'étendue de la défaite des Alemanes, voir Vogel dans Sybel. Hist. Z. 1886, p. 385; Krusch, *N. Archiv*, vol. XII p. 289.

[3]) Voir la *Formula ducatus Retiarum* dans les VARIA de Cassiodore, VII, n° 4.

[4]) Voir son portrait dans Agathias (I. 4), qui est contemporain; son éloge par l'évêque d'Arles, n° 10 des *Epistolae Austras.*

[5]) Dans Jordanis, texte cité ci-dessus.

mais ils étaient alors des nouveau-venus aussi dans le pays qu'ils occupent entre le Danube et les Alpes. C'est avec eux, en effet, que la race germanique franchit définitivement la barrière romaine du Danube et que le nom de Germanie a été prolongé au moyen âge jusqu'aux sommets des Alpes. Auparavant ce territoire formait la province romaine du Norique, dont les habitants, Celtes d'origine, étaient devenus Romains par leur civilisation. Ce territoire, situé sur le passage des peuples barbares, eut beaucoup à souffrir de leurs invasions. Il s'y forma un mélange des tribus les plus diverses[1], mais où dominent les Marcomans et les Quades. C'est ainsi qu'on explique ce nom de *Bavarois*, qui est dérivé du nom d'un peuple celtique, celui des *Boïens*[2]. Le nom de *Bojohemum* était resté au pays occupé en dernier lieu par les Marcomans : le nom de *Bojovarii* fut donné aux habitants provenant de cette contrée. Quant aux provinciaux romains, qui habitaient le Norique, après la chute de l'empire d'Occident, ils se replièrent sur l'Italie, où Odoacre leur offrit un refuge[3]. Pourtant quelques communautés chrétiennes doivent s'y être maintenues. Car, lorsqu'il est question pour la première fois de la dynastie bavaroise des Agilolfings, au VI[e] siècle, cette dynastie était déjà catholique : c'est le duc Garibald, le père de la célèbre reine des Langobards, Theodelinde. On ignore comment cette dynastie en vint à reconnaître la suprématie des Mérovingiens, soit par une soumission forcée, soit par une alliance volontaire. En tout cas, à la différence des autres nations de la Germanie transrhénane, les Bavarois ont toujours conservé leurs ducs nationaux. Cette soumission des Bavarois était un fait accompli[4], lorsque les Francs, poursuivant

1) Il y a quatre ou cinq systèmes sur l'origine ethnique des Bavarois, qui a donné lieu à une nombreuse littérature : voir le répertoire de Krones, *Grundriss der Œsterreich. Geschichte*. Vienne, 1882, p. 142.

2) Supra, p. 4.

3) Supra, p. 99.

4) Dans le vol. III des EPISTOLAE, série in-4° de Pertz, n° 20 des *Epistolae Austras.*, où Theodebert se vante de dominer jusqu'à la frontière de la Pannonie, ce qui implique la soumission des Bavarois, situés en-deçà de cette frontière.

leurs conquêtes, franchirent les Alpes pour porter leurs armes en Italie.

Le moment semblait bien choisi : les Impériaux et les Goths s'y fesaient la guerre. Theudebert s'y ouvrit un passage, en promettant son alliance à chacun des belligérants[1]. Une fois en Italie, il se retourna contre ses soi-disant alliés et battit les Goths d'abord, les Romains ensuite. Une maladie qui sévit dans son armée, arrêta seule le cours de ses succès[2]. Laissant en Italie ses généraux, il reprit ses négociations avec les Goths et força leur roi Vitigès à lui céder une grande partie de la Cisalpine entre les Alpes et l'Adriatique (A° 539). Cette campagne lui valut en outre un butin considérable, et il en méditait d'autres lorsqu'il mourut[3]. Il est le premier Mérovingien, qui battit monnaie d'or à son effigie[4], et il s'y arrogeait le titre d'*Auguste* (A° 548). Il ne laissait comme héritier qu'un enfant incapable, Theudebald ou Thibaud[5], qui abandonna la conduite de la guerre à ses généraux. Deux frères, Leuthaire et Bucelin, de la nation des Alemanes, recrutèrent, tant chez ceux-ci que chez les Francs, une armée imposante de 75,000 hommes, avec laquelle ils ravagèrent l'Italie depuis la Cisalpine jusque dans la Campanie (A° 552). L'année suivante, eut lieu la bataille du Volturne, où le général romain, Narsès, anéantit l'armée de Bucelin (A° 553)[6].

[1]) Voir, dans les *Epistolae* (ib.) deux lettres (n° 19 et 20) de Theudebert à Justinien.

[2]) Sur cette guerre, les mieux informés sont les Byzantins, Procope II, 25, IV, 35 et Agathias I, 15-II, 5. Viennent ensuite Marius (A° 539); Grégoire de Tours III, 32; plus récent, Paul Warnefried, *Hist. Langob.* II, 2.

[3]) Marius (A° 548) : « Eo anno Theudebertus rex magnus Francorum obiit. » Sur les cœurs de sa mort, il y a deux versions, celle d'Agathias, qui est contemporaine (I, 4), et celle très différente de Gregor. Tur. III, 36.

[4]) Le fait n'est pas seulement connu par Procope, III, 33; il est constaté par la numismatique. Deloche, *Mémoires sur les monnaies d'or au nom du roi Theodedert Ier*. Académie des Inscr. tome 32, 1re partie (Paris, 1880), 2e partie (Paris, 1891).

[5]) *Epistolae Austras.* n° 18, lettre de Theudebald à Justinien.

[6]) Agathias II. 5, où il y a une description de cette bataille, très importante pour l'histoire militaire du temps.

Cette défaite mit fin pour un temps aux entreprises des Francs en Italie. Quelques années plus tard mourut sans postérité le roi Theudebald (A° 555), avec lequel s'éteignait la branche ainée des Mérovingiens.

Ce fut le chef de la branche cadette, Clotaire Ier, qui recueillit l'héritage de Theudebald; il y joignit le royaume de son frère Childebert, lorsque celui-ci vint à mourir trois ans après, sans laisser non plus de postérité (A° 558)[1]. Clotaire Ier se trouva ainsi, sur la fin de son règne, seul maître d'un royaume immense qui comprenait à la fois la Gaule et la plus grande partie de la Germanie. Devenu voisin des Saxons, il essaya de les soumettre aussi; mais les Saxons conservèrent leur indépendance, tout en consentant à fournir aux Francs un tribut annuel de 500 vaches[2]. Avant de mourir, Clotaire Ier eut encore à combattre contre son propre fils aîné, Chramm, qui expia cette rébellion impie par un châtiment cruel, brûlé vif avec femme et enfants (A° 560)[3]. En mourant, Clotaire laissait quatre autres fils, qui devaient se partager sa succession (A° 561).

1) Marius (A° 558). Agathias, II, 14. Gregor. IV, 20.

2) Marius (A° 556). Gregor. IV, 14-17.

3) Marius (A° 560). Gregor. IV, 20. Cet épisode de Chramm est bien exposé dans Fauriel, *Gaule mérid.* II. p. 146.

§ IV. — JUSTINIEN ET L'EMPIRE ROMAIN D'ORIENT.

(395-565)

TEXTES GRECS : **Corpus Scriptorum byzantinorum**. (Ed. Niebuhr, Bonn, 1828-1855) : Procope, *Opera historica* (vol. 16-18). — Agathias, *Historiae* (vol. 1). — Ménandre, *Continuation d'Agathias* (vol. 12). — CHRONIQUES BYZANTINES de Jean d'Antioche (vol. 13), — du Syncelle (vol. 10), — de Théophane (vol. 31). — FRAGMENTS de Malchus, de Candide (vol. 12). — HISTOIRES ECCLESIASTIQUES de Socrate, de Sozomène, de Theoderet, d'Evagre (dans **Patrologie grecque** de Migne).

TRAVAUX MODERNES : Guldenpenning, *Geschichte des Oströmischen Reichs unter Arcadius und Theodosius II.* Halle, 1885. — Diehl, *L'Afrique byzantine*. Paris, 1896. – Pflug-Hartung, *Belisars Vandalenkrieg*. (HIST. ZEITSCHRIFT, 1889). — Finlay, *History of Grece from the roman Conquest*. Oxford, 1877. — De Muralt, *Chronographie byzantine de* 395 *à* 1057. St-Pétersbourg, 1855. — Lebeau, *Histoire du Bas-Empire*. Edition de St-Martin. vol. 6 à 9. Paris 1824. — Bury, *History of the later roman Empire* (395-800). Londres, 1892.

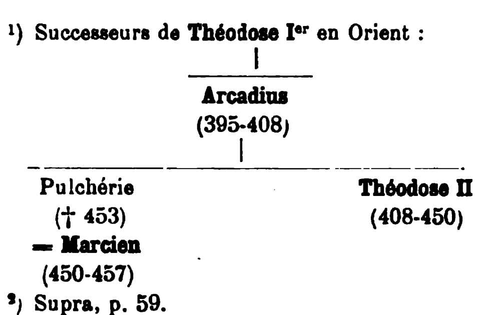
L'empire d'Orient avant Justinien.

Tandis que l'empire romain d'Occident était tombé sous les coups répétés des barbares, l'autre moitié de l'empire romain, celui d'Orient, subsistait toujours et devait se perpétuer, avec des vicissitudes diverses, à travers tout le moyen âge. Dans cet empire, se perpétuèrent aussi les institutions romaines sous la forme monarchique et centralisée que leur avait donnée le grand Constantin. L'ancienne Byzance, transformée par ce prince, en était devenue la capitale, sous le nom de Constantinople. Elle demeura le centre du commerce et de la civilisation, étalant toutes les richesses de l'Orient. Ses habitants, comme autrefois ceux de Rome, étaient passionnés pour les jeux du cirque; il s'y formait à cette occasion des divisions, telles que les *verts* et les *bleus*, qui dégénèrent souvent en factions politiques, et plus d'un empereur perdit le trône à la suite d'une émeute commencée dans le cirque. De plus, l'empereur, lorsqu'il était faible de caractère, était sans cesse tiraillé entre l'influence de la cour livrée aux cabales et celle de l'armée recrutée parmi les barbares et commandée par des généraux de même extraction. Aux partis politiques, vinrent se joindre les divisions

religieuses. Dans ces provinces d'Orient, l'esprit spéculatif de l'hellénisme continuait à prévaloir, et, en voulant expliquer le dogme, enfantait sans cesse de nouvelles hérésies : la grande controverse christologique, après la chute de l'arianisme, fut reprise par les Nestoriens, par les monophysites, par les monothélites. Quant aux empereurs, ils ne cessèrent de s'immiscer dans ces discussions théologiques, s'arrogeant le droit de définir le dogme, le plus souvent tombant eux-mêmes dans l'hérésie et persécutant les évêques orthodoxes qui refusaient de se soumettre aux décisions impériales.

Tel fut déjà le caractère du règne des descendants du grand Théodose dans l'empire d'Orient[1], de son fils Arcadius, de son petit-fils Théodose II. Arcadius se laissa constamment mener par ses ministres, Rufin d'abord, Eutrope ensuite, enfin par sa femme Eudoxie. Il assista impuissant aux ravages de ses plus belles provinces par les Visigoths, jusqu'au départ de ceux-ci pour l'Occident[2]. La paix religieuse ne fut pas moins troublée par une querelle au sujet de la théologie d'Origène; le patriarche de Constantinople, S. Jean Chrysostome, mêlé à cette querelle, eut le malheur de déplaire à l'impératrice par son zèle contre la corruption de la cour. Ses adversaires en profitèrent pour le faire exiler en Asie-Mineure, où il mourut (A° 407)[3]. Sous Théodose II, ce fut sa sœur Pulchérie qui s'empara du gouvernement, et qui le conserva durant tout son règne. L'empire

1) Successeurs de **Théodose Ier** en Orient :



2) Supra, p. 59.

3) Théodoret, V. Socrate VI. Sozomène VIII. Palladius, *Vita Chrysostomi* (dans la PATROLOGIE GRECQUE de Migne).

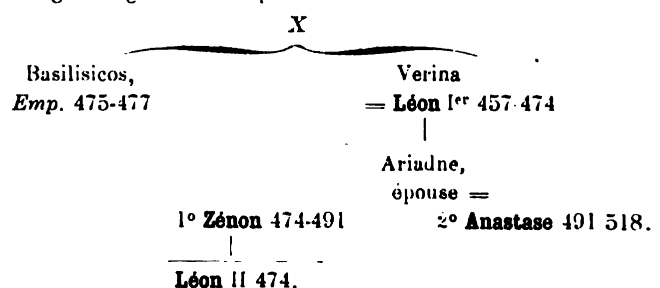
dut acheter la paix aux Huns par un tribut annuel. Les Byzantins furent plus heureux dans la guerre qu'ils eurent à soutenir contre la monarchie voisine des Persans, où les chrétiens étaient cruellement persécutés. L'Arménie, placée entre ces deux puissances et déchirée par la guerre civile, finit par être partagée entre elles (A° 422). Au dedans, deux hérésies nouvelles désolèrent l'Eglise. Nestorius, patriarche de Constantinople, enseignait qu'il y avait en Jésus-Christ deux personnes, comme il y a deux natures, et que la Sainte Vierge n'était pas en réalité la mère de Dieu, mais seulement de la personne humaine dans le Sauveur [1]. Cette hérésie, soutenue d'abord par la cour, fut condamnée par le concile d'Ephèse, le troisième des conciles oecuméniques (A° 431)[2]. Cependant, un moine de Constantinople, Eutychès, en combattant l'hérésie de Nestorius, tomba dans l'erreur opposée en soutenant qu'il n'y avait dans le Christ qu'une seule nature [3]. Condamné par son patriarche Flavien, Eutychès en appela au pape, S. Léon le Grand, qui confirma cette première sentence. Eutychès voulut alors provoquer un nouveau concile général, avec l'assistance du patriarche d'Alexandrie, Dioscore, gagné à ses doctrines. Mais ce soi-disant concile, connu sous le nom de *brigandage d'Ephèse* (A° 449) [4], fut troublé par le fanatisme des partisans d'Eutychès, qui, armés de bâtons, attaquèrent les évêques orthodoxes ; plusieurs furent contraints de signer en blanc ; d'autres se sauvèrent par la fuite. Le patriarche Flavien mourut des suites de ces mauvais traitements. Néanmoins l'empereur maintint ces décrets scandaleux, et approuva l'excommunication que le patriarche d'Alexandrie, ce partisan d'Eutychès, avait prononcée contre le pape S. Léon le Grand. La mort de Théodose II mit fin à ce schisme (A° 450). Sa sœur Pulchérie ménagea la réunion à Chalcédoine d'un concile plus régulier, le quatrième oecuménique (A° 451)[5],

[1]) Pour ce chapitre de l'histoire eccl. voir Hergenröther I, p. 447-462.
[2]) Hefelé. *Conciliengeschichte* II, p. 178.
[3]) Hergenröther, ib. p. 462-489. Arendt. *Leo der Grosse*. Mayence, 1835.
[4]) Hefelé, II p. 350-370.
[5]) Hefelé, II p. 390-446.

qui condamna définitivement cette hérésie connue sous le nom de *monophysite* (μόνη *una*, φύσις *natura)*.

La dynastie du grand Théodose finit dans l'empire d'Orient déjà avec sa petite-fille, Pulchérie, qui mourut sans laisser d'héritier de son mariage avec Marcien (A° 453). Celui-ci ne lui survécut que trois ans. A sa mort (A° 457), commencèrent les compétitions pour le trône. Le général qui commandait alors les armées, Aspar, de la nation barbare des Alains, y appela son protégé, Léon, de la province romaine de Thrace[1]. Léon I[er] ne tarda pas à s'affranchir de cette tutelle; il reporta sa faveur sur son beau-frère Basiliscos et mit à la tête de ses armées un autre général barbare, Isaurien de naissance, qui prit le nom grec de Zénon et épousa sa fille Ariadne. Aspar fut tué[2]. On a vu l'intervention de Léon I[er] dans l'empire d'Occident, dont il ne réussit pas à retarder la chute[3]. En Orient, comme il n'avait point d'héritier, il se laissa circonvenir par sa fille, l'intrigante Ariadne, et consentit à désigner pour lui succéder son petit-fils Léon II, que cette princesse avait eu de son mariage avec Zénon (A° 474). Zénon fut associé à l'empire et en devint bientôt seul maître par la mort de ce fils, qui n'avait régné que quelques mois[4]. Il perdit le trône, il est vrai, par suite d'une intrigue de palais, qui y appela Basiliscos (A° 475). Mais la guerre qui s'en suivit, tourna en sa faveur (A° 477)[5]. C'est durant cette guerre, que l'empire d'Occident

1) Candide, *fragm.* 1. Jordanis, *Romana* § 335.
2) Marcellin (A° 471); Candide, *ib.* Jordanis, *Getica*, 45.
3) Supra, p. 73.
4) Voici la généalogie de ces empereurs :



5) Marcellin (476). Jordanis, *Romana* § 344.

fut renversé. Zénon refusa de reconnaître l'usurpation d'Odoacre et profita de l'occasion pour se débarrasser, au détriment de l'Italie, du voisinage redoutable des Ost-Goths, auxquels il fit cession de ses prétentions sur la péninsule[1]. Zénon préféra donner tout son temps aux querelles religieuses qui agitaient son empire. Son rival Basiliscos avait pris parti pour les monophysites. Zénon se flattait de rétablir l'orthodoxie et publia à cet effet (A° 482) son *Hénotique* ou édit d'union, qui lui fut suggéré par le patriarche Acacius de Constantinople. Mais cet édit, où l'empereur s'érigeait en juge suprême de la foi, eut justement l'effet contraire et provoqua un schisme dans l'Église qui dura trente-cinq ans. En effet, le pape Félix III rejeta l'Hénotique et excommunia Acacius. Les trois patriarches de Constantinople, d'Antioche et d'Alexandrie se séparèrent de Rome, entraînant dans le schisme la plus grande partie de l'Orient. Les évêques et les moines qui demeurèrent fidèles au pape, furent persécutés[2]. La mort de Zénon ne mit pas fin à cette division déplorable (A° 491). Ce fut encore l'intrigante Ariadne qui disposa de l'empire en faveur d'un fonctionnaire du palais, le silentiaire Anastase, qu'elle épousa aussitôt[3].

Anastase Ier était incapable de tenir tête aux difficultés croissantes auxquelles l'empire était en lutte au dedans comme au dehors : au cirque, les factions en vinrent aux mains et il s'y livra une véritable bataille, où trois mille personnes périrent[4]. Des séditions éclatèrent dans les provinces, tandis que les frontières étaient assaillies par de nouveaux ennemis. L'empire d'Orient s'était à peine débarrassé des Ost-Goths qu'arrivaient sur le Danube les Bulgares (A° 493)[5]. Anastase ne put empêcher la dévastation

[1]) Supra, p. 100.

[2]) Voir Hergenröther, *K. G.* I. p. 478-483.

[3]) Priscianus, *Laus Anastasii* dans : Panegyrici latini. Ed. Baehrens Leipzig, 1874. Procope, *Panegyris in Anastasium* dans : ANECDOTA GRAECA de Villoison. Venise, 1781.

[4]) Marcellin (A° 501); Theodorus lector, *fragm.* dans : PATROLOGIE GRECQUE de Migne.

[5]) Infra, § V.

des provinces danubiennes par ces barbares et se borna à défendre la capitale et ses environs, en faisant élever de la mer Noire à la Propontide la longue muraille fortifiée appelée l'*Anastasion* (A° 512)[1]. En Asie, les Perses ayant recommencé la guerre, Anastase fut réduit à acheter la paix, qui lui coûta 11.000 livres d'or. Après avoir traversé cette longue crise, l'empire d'Orient put enfin respirer à la mort d'Anastase (A° 518), auquel le sénat donna pour successeur le vaillant Justin, chef de la garde impériale[2].

Justin I[er] rétablit l'ordre dans la capitale, défendit les frontières avec succès contre les Bulgares et mit fin au schisme. Le pape Hormisdas envoya à Constantinople ses légats et leva l'anathème porté contre les patriarches de cette ville (A° 519)[3]. Sous ce règne, les habitants de la Colchide, les Lazes, appartenant à la race des Ibères du Caucase, embrassèrent le christianisme, et, après avoir secoué la domination des Perses, se placèrent volontairement sous l'autorité des empereurs d'Orient. Le dernier acte de Justin, et non le moins avantageux à l'empire, fut l'adoption comme son successeur de son neveu Justinien (A° 527)[4].

L'empereur Justinien.

Le règne de l'empereur Justinien fut la dernière période de splendeur dans l'histoire de l'empire romain. Ce qui en rehaussait l'éclat, c'est le contraste des autres contrées du même temps que l'invasion des peuples nouveaux avait plongées dans la barbarie. Les provinces, au contraire, qui formaient désormais le centre de l'empire, joignaient à la douceur du climat et à la fécondité du sol, les avantages acquis par des siècles de civilisation. Un cordon de places fortes érigées ou restaurées par Justin, protégeait les frontières contre les attaques tant des barbares que des armées

1) Evagre, *Hist. eccl.* III, 38.
2) Marcellin (A° 519); Jordanis. *Romana* § 360.
3) Hergenröther, I. p. 486.
4) Marcellin (A° 527). Procope, *Hist. arcana*, 9.

persanes. Dans ces frontières, l'empire ne comptait pas moins de 912 villes, la plupart riches et peuplées, réparties dans 64 provinces[1]. Constantinople, Alexandrie et quelques autres anciennes capitales concentraient l'activité de l'industrie et du commerce, ruinés partout ailleurs[2]. Ainsi Justinien avait à sa disposition des ressources comme n'en offrait aucun autre État de son temps. De plus Justinien eut le bonheur de rencontrer quelques hommes éminents par leur savoir ou leurs talents, qu'il plaça à la tête de ses armées et de son conseil. C'est à ces hommes, Bélisaire, Narsès, Tribonien, que revient la meilleure partie de la gloire qui rejaillit sur le règne de cet empereur. Son principal mérite, c'est d'avoir su utiliser leurs services. Il n'avait lui-même aucun talent militaire et ne commanda jamais ses armées en personne. Justinien ne manquait pourtant pas de connaissances étendues. Il parlait plusieurs langues avec facilité. Il était sincèrement pieux et se piquait d'être versé dans les sciences théologiques. Comme administrateur, il calculait avec prudence toutes les chances de ses entreprises, mais manqua plus d'une fois de l'énergie nécessaire pour les pousser jusqu'au bout. Dans sa conduite personnelle, il était à la fois despotique et pusillanime, défiant et pourtant accessible à la flatterie, se laissant trop souvent dominer par sa femme, l'impératrice Théodora, qu'il avait élevée du théâtre au trône, et qui était l'âme des cabales de la cour. Dans le règne de Justinien, on peut faire trois parts : ses guerres en Orient, ses guerres en Occident et son gouvernement intérieur.

1) Voyez cette statistique dans la *topographie* (Synecdemos) de Hiéroclès, Corpus Hist. Byzant. vol. 38.

2) C'est sous le règne de Justinien que deux moines rapportèrent à Constantinople du pays des *Sères* ou Chinois les premiers vers à soie (serica), qui donnèrent naissance à une industrie nouvelle, celle des manufactures de soie, en Europe. Procope, *B. Goth.* IV, 17.

Premières guerres de Justinien en Orient.

La guerre entre les Perses et les Romains avait recommencé dans les dernières années de Justin à la suite des persécutions du roi persan Cobad contre les chrétiens de l'Ibérie. Gugerne, le roi chrétien qui régnait dans cette province persane, chassé par les Perses, vint à Constantinople se placer sous la protection de Justin. A la tête de l'expédition envoyée en Asie par Justin, se trouvait le jeune Bélisaire, dont le nom apparaît alors pour la première fois, et qui amenait comme secrétaire l'historien Procope[1]. Bélisaire, qui devait égaler en illustration les plus grands capitaines de l'antiquité, sortait d'une famille obscure, originaire de la Thrace[2]. Après avoir dévasté l'Arménie persane (A° 526), Bélisaire porta ses forces sur la frontière du Tigre, pour réparer l'échec que les armées romaines venaient de subir en Mésopotamie. Justinien lui donna l'ordre d'ériger sur cette frontière la forteresse de Mindone (A° 528). Mais cet ouvrage fut interrompu par les Perses; il s'y livra un grand combat où les Romains durent reculer (A° 529). Après avoir essayé de négocier avec Cobad, Justinien concentra une nouvelle armée sous les murs de Dara et nomma Bélisaire général des armées d'Orient. Bélisaire livra bataille à une armée persane de 70,000 hommes et remporta une grande victoire (A° 530). Les Perses prirent leur revanche l'année suivante en franchissant l'Euphrate et portèrent la guerre dans la province romaine de Syrie. Bélisaire les suivit. Il fut forcé de combattre par ses soldats, contre un ennemi supérieur en nombre et dans cette bataille, livrée à Callinicos, il fut vaincu[3]. Justinien le rappela alors, et donna

1) Dans l'œuvre historique de Procope, il y a contradiction entre l'*Histoire de son temps* et son *Histoire secrète* (Anecdota), dénigrant dans le second de ces écrits ceux-là qu'il glorifie dans le premier. Pour la critique, voir Dahn. *Procopius von Caesarea*. Berlin, 1865; Debidour, *L'impératrice Théodora*, étude critique. Paris, 1885.

2) D'après Procope, *B. Vandal.* I, 11.

3) Procope, *B. Pers.* I, 12-18.

4) Procope, *ib.* I, 21-22.

le commandement à un autre général, Sittas. La mort de Cobad mit fin à la guerre. Son successeur Chosroès avait besoin de s'affermir sur le trône et se montra disposé à entrer en négociations. Le traité portait restitution de part et d'autre des conquêtes et des prisonniers (A° 532)[1].

Guerres de Justinien en Occident.

Un événement imprévu releva bientôt Bélisaire de la disgrâce où il était tombé, et le plaça de nouveau à la tête des armées de l'empire. Les exactions du grand chancelier Tribonien avaient irrité le peuple à Constantinople, et, à la suite d'une querelle survenue dans le cirque, une révolte générale éclata contre l'empereur. Bientôt toute la ville fut remplie de carnage, et Justinien, désespérant de pouvoir réprimer la sédition, était sur le point de s'enfuir en Asie, lorsque la fermeté de l'impératrice Théodora et l'intrépidité de Bélisaire le sauvèrent. Pendant que Théodora inspirait du courage à son faible mari, Bélisaire se mit à la tête de 3000 vétérans, chargea les mutins et parvint à rétablir la tranquillité après un massacre effroyable (A° 532)[2].

L'empereur confia alors à Bélisaire, en récompense de ses services, le commandement d'une armée de 15,000 hommes, destinée à venger sur Gélimer, roi des Vandales, la déposition de Hilderic. Lorsque ce faible corps aborda sur les côtes de l'Afrique, tous les anciens habitants et même un parti assez considérable de Vandales, mécontents de l'usurpation de Gélimer, se déclarèrent pour Bélisaire. Une autre circonstance vint encore faciliter la conquête du pays. Gaiseric, après avoir pris possession de l'Afrique, y avait fait démolir les fortifications de toutes les villes, excepté celles de Carthage[3]. Gelimer campait avec son armée sous les murs de

[1]) Procope, *ib.* I, 22. Agathias, II, 30.

[2]) Les mutins avaient pris pour cri de ralliement le mot *νίκα*, c'est-à-dire *victoire*, et ce mot depuis fut employé pour désigner cette sédition. Procop. *de bello Persico* I, 24. Theophan. *chronographia* p. 154-158. Marcellin, *chron.* (A° 532). Joan. Malalas, *hist.* p. 213.

[3]) Procop. *de bell. Vand.* I, 5.

cette ville pour la défendre contre Bélisaire. Mais, vaincu dans une bataille, il se retira dans les provinces montagneuses de son royaume, et Carthage ouvrit ses portes aux vainqueurs. Bélisaire gagna l'amour des habitants par une sévère discipline et répara les murs de la ville[1]. Cependant Gélimer avait assemblé une nouvelle armée, avec laquelle il marcha sur Carthage. Bélisaire allant à sa rencontre, gagna une seconde bataille dans la plaine de Tricamora. Le roi vaincu se réfugia d'abord sur le mont Papua, qu'il commença à fortifier, mais, assiégé par Bélisaire, il se rendit et fut envoyé à Constantinople[2]. Trois mois avaient suffi pour renverser le royaume des Vandales et pour soumettre l'Afrique au sceptre de Justinien. Bélisaire, honoré d'un triomphe et nommé exarque de la nouvelle province, reconquit encore la plupart des îles de la Méditerranée[3]. La Sicile fut aussitôt l'occasion d'une guerre plus longue entre Justinien et les Goths de l'Italie (A° 534).

Ce fut le meurtre d'Amalasvinthe, assassinée, ainsi que nous l'avons vu, par son cousin *Theodat*, qui décida Justinien à déclarer la guerre aux Ost-Goths (A° 535), plus coupables en réalité à ses yeux par leur refus de lui livrer la partie de la Sicile qu'avaient occupée les Vandales[4]. Après avoir vaincu les Maures de l'Afrique romaine[5], Bélisaire passa avec quelques troupes en Sicile et s'empara de cette île sans coup férir. Une seconde armée, commandée par Mundus, entra en même temps en Dalmatie et prit Salone[6]. Effrayé par les succès rapides des Impériaux, Theodat négocia avec l'empereur et se déclara prêt à céder sa couronne en échange d'un revenu annuel de 12,000 livres d'or. Mais le mécontentement des Goths et la victoire que leur général Grippas venait de remporter sur les Impériaux, chassés

1) Procop. *de bell. Vand.* I, 11-23.
2) Procop. *ib.* I, 23-25. II, 1-4, 6-7. Theophan *chronographia* p. 158-170.
3) Procop. *de bell. Vand.* II, 5.
4) Procop. *ib.* et *de bello Gothico.* I, 4.
5) Procop. *de bell. Vand.* II, 8-13. Theophan. *chronographia.* p. 170-171.
6) Procop. *de bell. Vand.* II, 14; *de bell. Goth.* I, 5.



par lui de la Dalmatie, rompirent les négociations[1]. Bélisaire passa alors en Italie à la tête de 7000 hommes, prit Naples d'assaut et marcha sur Rome[2]. Cependant une révolte avait éclaté parmi les Goths, Theodat fut déposé et tué, et *Vitigès*, l'un de ses plus habiles généraux, lui succéda[3]. Rome ouvrit ses portes à Bélisaire, qui s'y fortifia. Assiégé par Vitigès qui avait assemblé une armée de 80,000 hommes, le général impérial défendit la ville pendant une année entière[4]. Enfin il fut délivré par des maladies qui envahirent les assiégeants, et par les progrès que fesait l'autre armée dans l'Italie septentrionale (A° 538). Vitigès dut lever le siège et marcher contre Milan, qui s'était rendue aux Romains. Il prit et saccagea la ville, pendant qu'une querelle entre Bélisaire et Narsès, venu avec des renforts de Constantinople, empêchait ceux-ci de la secourir[5]. L'empereur rappela Narsès et confirma Bélisaire dans le commandement des troupes en Italie[6]. Aussitôt ce général habile reprit l'offensive, vainquit les Goths partout, et mit le siège devant Ravenne, où Vitigès s'était retiré (A° 539). C'est dans le cours de cette campagne, que les Francs, sous la conduite de leur roi Theudebert, firent subitement irruption en Italie, et, repoussant à la fois les Goths et les Impériaux, se mirent en possession d'une partie de la Cisalpine. Pressés de tous côtés, les Goths essayèrent alors de négocier. Dans le cours des pourparlers, ils en vinrent à proposer à Bélisaire, dont ils admiraient les qualités guerrières, de le reconnaître pour roi d'Italie, à condition qu'il voulût se détacher de l'empereur. Bélisaire feignit d'entrer dans ce plan bizarre, et à la faveur de cette illusion, il se fit livrer leur capitale Ravenne (A° 540)[7]. Bélisaire, rendu suspect à Justinien, fut rappelé à Constantinople. Il ramenait avec lui le roi des Goths et la reine

1) Procop. *de bell. Goth.* I, 6-7.
2) Ib. I, 8-10.
3) Ib. I, 11.
4) Ib. I, 15-29. II, 1-10.
5) Ib. II, 12-13; 16-22.
6) Ib. II, 18.
7) Ib. II, 26-30.

Matasvinthe, petite-fille du grand Theoderic. Justinien n'en refusa pas moins à son général victorieux les honneurs d'un second triomphe[1].

Suite des guerres en Orient.

Cependant Chosroès, alarmé par les succès que les armes romaines remportaient partout, sollicité de plus par les émissaires de Vitigès, rompit le traité qu'il avait conclu sept ans auparavant avec Justinien, et envahit la province de Syrie (A° 540). La grande ville d'Antioche, capitale de cette province, fut prise et ruinée de fond en comble. Maîtres de l'Asie antérieure, les Perses menaçaient d'un côté la Palestine, de l'autre les possessions romaines dans la mer Noire[2]. Bélisaire, qui avait justifié sa conduite en Italie, fut placé à la tête d'une armée contre les Perses. Évitant de livrer bataille avec des troupes inférieures, il franchit l'Euphrate, menaça Ctésiphon, la capitale des Perses et par cette manœuvre hardie, il força ceux-ci à repasser la frontière (A° 542)[3]. Le rappel de Bélisaire permit aux Perses de s'avancer de nouveau jusqu'à Edesse, qu'ils assiégèrent en vain (A° 544). L'année suivante Chosroès consentit à conclure une trève de cinq ans, mais en se faisant payer une nouvelle indemnité (A° 545)[4]. Cependant les Lazes de la Colchide étaient retournés sous l'autorité des Perses, à la suite des exactions des gouverneurs romains. Justinien envoya une armée assiéger la forteresse de Pétra, qu'il avait fait ériger naguères sur leur littoral, et qu'il fit raser (A° 551). Une nouvelle trève de cinq ans, conclue la même année[5], ne fit que localiser cette guerre de Colchide, qui se prolongea avec des succès et des revers jusqu'à la paix définitive, conclue pour cinquante ans. Dans ce traité, les Perses renonçaient à la Colchide, moyennant un tribut à

1) Procope, *B. Goth.* III, 1.
2) Procope, *Persica*, II, 9-10. *Auctarium* Marcellini (A° 540).
3) Procope, *ib.* II, 21.
4) *Ib.* II, 28. *Auctarium* Marcellini (A° 546).
5) Procope, *Goth.* IV, 15.

payer par les Romains, Quant aux chrétiens de la Perse, le traité leur garantissait la liberté de leur culte, à condition de ne pas faire de prosélytes aux dépens de la religion officielle des Mages (A° 562)[1].

Dernières guerres en Occident.

En Occident, les Goths venaient de reconquérir l'Italie sous la conduite du vaillant Totilas. Depuis le départ de Bélisaire, qui s'était dérobé à la royauté offerte par eux, les Goths avaient pris pour chefs successivement Ildibad, gouverneur de Vérone, qui fut tué par un de ses gardes; Eraric, un Rugien, que les Goths ne supportèrent pas longtemps (A° 541), et enfin un neveu d'Ildibad, Totilas[2], commandant de la garnison qu'ils avaient à Trévise. Les vexations du gouverneur romain, Alexandre, et la négligence des généraux qui commandaient l'armée, fournirent au nouveau chef des Goths l'occasion de reconquérir l'Italie (A° 543). En moins d'une année il reprit tout ce que ses prédécesseurs avaient eu, excepté Rome et Ravenne[3]. Enfin Justinien envoya de nouveau Bélisaire en Italie, mais sans lui donner les troupes nécessaires pour triompher d'un ennemi aussi habile que Totilas (A° 545). Celui-ci assiégea et prit Rome à la vue de l'armée impériale trop faible pour l'en empêcher (A° 546)[4]. Bélisaire ne reprit Rome, qu'après qu'elle eut été abandonnée par Totilas dans sa marche sur le midi de l'Italie (A° 547). Mais, ne recevant aucun secours de Constantinople, le général romain fut bientôt obligé de se retirer et s'embarqua pour Messine en Sicile (A° 548)[5]. De là il sollicita son rappel, qu'il obtint enfin, par l'entremise de sa femme (A° 549)[6]. Justinien perdit ainsi l'Italie, grâce aux continuelles hésitations qui l'empêchèrent de soutenir avec

1) Analyse du traité dans Ménandre, *fragm.* 11.
2) Procope. *de bell. Goth.* III, 2.
3) *Ib.* III, 3-9.
4) *Ib.* III, 10-13; 15-20.
5) *Ib.* III, 22-28.
6) *Ib.* III, 30.

vigueur les efforts de son illustre général. Après le départ de Bélisaire, Rome retomba au pouvoir de Totilas[1], qui étendit sa domination jusqu'au Danube, où il rétablit les fortifications élevées pour protéger ce fleuve contre les invasions des Langobards et des Gépides. Ravenne et Ancône furent les seules villes qui demeurèrent aux Impériaux. Le nouveau souverain de l'Italie attaqua alors la Sicile et envoya un ambassadeur à Constantinople pour négocier la paix avec Justinien (A° 550)[2].

L'empereur, alarmé par les progrès de Totilas, rejeta ses conditions et envoya une flotte au secours de la Sicile. En même temps il assembla une armée considérable, et en donna le commandement à son neveu *Germanus*, qui avait épousé Matasvinthe, veuve de Vitigès et petite-fille du grand Theoderic (A° 551)[3], mais qui mourut subitement à Sardica. Justinien lui donna pour successeur *Narsès*, l'ancien rival de Bélisaire[4]. Narsès réunit sous ses drapeaux toutes les troupes stationnées dans la Thrace et l'Illyrie; il renforça son armée par des mercenaires pris parmi les Huns, les Gépides et les Hérules. Audoin, roi des Langobards, lui envoya 2500 guerriers. L'empereur profita aussi de la mort du roi franc Theudebert, le fidèle allié des Goths, pour conclure un traité de paix avec son fils Theudebald[5]. Cette alliance était d'autant plus avantageuse, que les Francs étaient maîtres de la Ligurie et de la Vénitie[6]. Après une marche difficile le long du littoral de l'Adriatique, Narsès gagna Ravenne, d'où il dirigea sa marche sur Rome. Totilas alla à sa rencontre, et la bataille s'engagea au pied de l'Apennin non loin d'Ariminium (A° 552). Les Goths furent vaincus après un combat acharné qui avait duré toute une journée, et Totilas, qui avait été blessé, mourut bientôt

1) Procop. *de bell. Goth.* III, 36. *Vita Vigilii* dans le LIBER PONTIFICALIS.
2) *Ib.* III, 37.
3) *Ib.* III, 39-40.
4) Agathias, lib. I, 27.
5) Agathias I, 15. Procop. *de bell. Goth.* IV, 24. Supra, p. 117.
6) Procop. *ib.* III, 33; IV, 24.

après[1]. Cette victoire décida du sort de l'Italie; toutes les villes qui n'avaient pas de garnisons gothiques, ouvrirent leurs portes à Narsès. Les restes de l'armée de Totilas se rallièrent sous son général, le vaillant Téjas qui se retira dans le midi de l'Italie. Une dernière bataille eut lieu au pied du Vésuve (A° 553); Téjas périt après avoir soutenu pendant deux jours à la tête de quelques milliers de Goths un combat aussi opiniâtre qu'inégal[2]. Les Goths des contrées situées entre le Pô et les Alpes essayèrent en vain de se défendre, secourus par une armée de *Francs*, qui envahit l'Italie sous la conduite de Leuthaire et de Bucelin. Narsès vainquit d'abord les Francs, puis força les restes des Goths, qui s'étaient retirés dans une forteresse de l'Apennin, à se rendre. Ils furent envoyés à Constantinople, et la grande nation des Ost-Goths disparut ainsi de l'histoire (A°554)[3].

Justinien, maître de l'Italie, le fut bientôt de la Sardaigne, de la Corse et des Baléares, que Totilas avait conquises dans l'année même de sa mort[4]. Une guerre civile dans le royaume des Visigoths fournit à cet empereur l'occasion d'occuper une partie des côtes de l'Espagne. *Athanagild*, qui s'était mis à la tête des Goths révoltés contre leur roi Agila, demanda du secours à l'empereur Justinien. Une flotte nombreuse commandée par le patrice *Liberius* aborda en Espagne et aida Athanagild à s'emparer du pouvoir (A° 554). Les Romains se mirent alors en possession de tout le littoral de la Bétique et de Valence, et se défendirent avec succès contre Athanagild et ses successeurs dans les villes maritimes qu'ils avaient fortifiées[5]. Ils s'y maintinrent pendant plus de soixante dix ans.

Tandis que les armées de Justinien soutenaient ces guerres lointaines aux deux extrémités du monde romain, la frontière la plus rapprochée de la capitale, celle du Danube, demeu-

1) Procop. *de bell. Goth.* III, 26-32.
2) Procop. *ib.* IV, 33-35.
3) Agathias, lib. II. 39-51. Gregor. Turon. III, 32. Supra, p. 117.
4) Procop. *de bell. Goth.* IV, 24.
5) Isidor. p. 286. Jordanes *Getica*, c. 58. Gregor. Turon. IV, 8.

rait exposée aux attaques incessantes des peuples barbares qui continuaient à affluer dans les plaines ouvertes de l'Europe orientale. Après les Huns, qui avaient donné la première impulsion au grand mouvement des migrations, étaient arrivés les Bulgares[1], qui ne tardèrent pas à entraîner dans leurs courses dévastatrices les peuples slaves. C'est au début du règne de Justinien que les Slaves franchirent le Danube (A° 527), et commencèrent à se répandre dans les provinces grecques de l'empire. Un nouveau peuple asiatique, qui avait adopté le nom redouté d'*Avars*[2], fit sa première apparition sur le Danube dans le cours du même règne (A° 552). Contre ce flot envahissant, Justinien se bornait à pratiquer l'ancienne politique romaine, en opposant un peuple barbare à l'autre. C'est ainsi qu'il arma les Huns Utigoures contre les Huns Cuturgoures, qui éprouvèrent une grande défaite sur les bords du Danube (A° 553). Quelques années après, Zamergan, le roi des Cuturgoures, comptant prendre sa revanche, franchit le Danube, envoya une partie de son armée en Grèce et marcha lui-même avec le reste jusque sous les murs de la capitale. Dans cette extrémité, Justinien songea de nouveau à Bélisaire, qui depuis son retour vivait dans la retraite. Le vieux général se montra à la hauteur du péril, et avec de faibles troupes, il sauva l'empire par une dernière victoire (A° 559)[3]. Tant de services rendus à son prince et à sa patrie ne purent le mettre à couvert des accusations de ses envieux, qui l'impliquèrent dans une conjuration tramée contre la vie de Justinien. Bélisaire fut déclaré coupable, ses biens furent confisqués, et lui-même retenu prisonnier dans son propre palais. Il est vrai, son innocence fut bientôt reconnue et l'empereur lui rendit ses biens; mais Bélisaire mourut huit mois après (A° 563)[4]. Quant aux Huns du Danube, ils ne se relevèrent plus de cette

[1]) Infra, p. 146.

[2]) Infra, p. 141.

[3]) Agathias, V, 10-14; Malalas, p. 490. Victor Tunnensis, A° 559.

[4]) Malalas, II. p. 234, La fable de Bélisaire aveugle et mendiant a été réfutée déjà par Pagi, *Critica* A° 561, n° 7.

défaite; mais leur place fut prise par d'autres Asiatiques, qui reprendront la lutte contre les successeurs de Justinien.

Gouvernement intérieur de Justinien.

Dans le gouvernement intérieur, deux affaires préoccupèrent constamment Justinien : la refonte de la législation et les controverses théologiques. Son œuvre législative se réduit à un travail de codification; et l'entreprise n'en était pas nouvelle chez les Romains. De tout temps on avait codifié à Rome[1]. La loi des XII tables, qui jeta les fondations du droit romain dès le début de l'époque républicaine, n'était que la codification du *mos majorum* ou des coutumes non écrites en vigueur à cette époque. Les édits prétoriens, par lesquels le droit romain avait continué à se développer, s'étaient accumulés avec le temps et rendirent nécessaire un travail de revision et de fusion, dont l'empereur Hadrien chargea le célèbre jurisconsulte Salvius Julianus : cette nouvelle rédaction, connue sous le nom d'*Edictum perpetuum*, fut revêtue de la sanction législative du sénat romain (A° 129). Le même Julien en fit ensuite un Commentaire *(Digestorum libri XC)*, qui allait servir de modèle à Justinien. Il fut continué par une série d'auteurs, dont les travaux portèrent le droit romain à sa perfection : c'est l'époque des empereurs Sévères, au IIIe siècle, qui fut l'âge d'or de la jurisprudence romaine, représentée par les trois grands noms de Papinien, Paul et Ulpien. Cependant l'activité législative des empereurs avait donné lieu à un grand nombre de constitutions impériales, qui rendirent nécessaire une nouvelle codification : ce fut l'œuvre de deux jurisconsultes, Grégoire et Hermogène, qui vivaient à l'époque de Constantin le Grand. Ces recueils sont connus sous le nom de *Codes Grégorien* et *Hermogénien*.

1) Krüger (P.), *Geschichte der Quellen und Litteratur des römischen Rechts*. Leipzig, 1888. Karlowa, *Röm. Rechtsgeschichte*. Leipzig, 1885. L'histoire de la codification chez les Romains est bien résumée dans Rudorff, *Röm. Rechtsgeschichte*. vol. I. chap. 3 : « *Die Incorporation und codification des Rechts* ».



Avec la conversion des Césars, les constitutions impériales qu'ils continuèrent à publier, s'inspirèrent de l'esprit nouveau du christianisme : l'empereur d'Orient Théodose II les fit recueillir dans le *Code théodosien*, qui fut également adopté et publié dans l'empire d'Occident. Ce travail fut suivi d'un certain nombre de constitutions isolées, connues sous le nom de *Novellae*. Il était temps de fondre en un tout ces divers recueils : cette codification finale est l'œuvre du règne de Justinien.

Justinien chargea de cette tâche le questeur *Tribonien*, le plus célèbre jurisconsulte de son temps, et lui associa neuf autres jurisconsultes. Ils commencèrent par faire un nouveau recueil méthodique de toutes les constitutions impériales contenues dans les codes Grégorien, Hermogénien et Théodosien, ou publiées sous le titre de Novelles. Ce premier *code* qui devait remplacer toutes les lois antérieures, fut promulgué en 529. La concision du code rendit nécessaire un ouvrage plus étendu pour lui servir de commentaire et l'appliquer aux cas particuliers. Le même Tribonien et seize autres savants firent alors un extrait des meilleures décisions de tous les anciens jurisconsultes. Cet ouvrage reçut le nom de *Digesta* ou *Pandectae*[1]. De plus, comme les Pandectes à leur tour étaient trop étendues pour servir de base à l'enseignement du droit, Tribonien fut chargé de la composition d'un abrégé, qu'il publia sous le titre d'*institutes (instituta, elementa)*, et qui contient un extrait du droit

[1]) Le mérite de ce *thesaurus* de la jurisprudence romaine est apprécié diversément par les modernes. Pris en lui-même, ce n'est qu'une compilation. Sa valeur réside dans l'excellence des matériaux, qui datent de la belle époque. « On a prétendu que loin de rendre à la postérité un service signalé, Justinien, en rendant inutiles les ouvrages des jurisconsultes classiques a amené leur destruction et leur perte. Au lieu d'éloges, cette compilation ne mériterait que le blâme ! Mais cette critique n'est pas fondée. A supposer que le Digeste n'eût pas été rédigé, les écrits des jurisconsultes classiques, ne s'en seraient pas moins perdus. Grâce aux compilations de Justinien, nous possédons les sources du droit romain, sinon en entier, du moins dans de telles proportions que l'antiquité ne nous a laissé de semblables richesses pour aucune autre branche de la science. » (Krüger, *cité*, p. 346.)



romain de la meilleure époque de l'empire[1]. Force de loi fut donnée au digeste et aux institutes à dater du même jour (A° 533). Pendant ces travaux législatifs Justinien avait publié 50 décisions sur les points les plus contestés du droit ancien. De nouveaux changements devinrent dès lors nécessaires dans le code : Tribonien en fut encore chargé. Ce texte revisé fut publié (A° 534) sous le titre de *codex repetitæ prælectionis* : le premier code fut abrogé et n'est pas parvenu jusqu'à nous. Justinien publia encore après un certain nombre de lois appelées *nouvelles (Novellæ)*. Elles contiennent des dispositions additionnelles ou dérogatoires au code.

Ce même règne, sous lequel le droit romain a pris sa forme définitive, vit disparaître deux institutions surannées de l'antiquité : l'école d'Athènes, qui fut fermée comme le dernier refuge de la philosophie payenne (A° 529)[2], et le consulat romain, dont le renouvellement annuel n'était plus qu'une cérémonie vaine, mais dispendieuse par les fêtes qu'elle occasionnait (A° 541)[3].

La législation de Justinien confirmait une fois de plus l'autorité absolue des empereurs, dont la seule volonté fesait toujours loi. Cette autorité, Justinien prétendait la porter même dans les discussions théologiques de son temps. Dans son zèle pour l'orthodoxie, il se mêla de censurer, par un *édit dogmatique* (A° 544), trois écrits théologiques, entachés en effet de l'hérésie nestorienne. Mais dans la pensée de la secte contraire des monophysites, il s'agissait tout autant de protester indirectement contre le concile de Chalcédoine, qui

1) Tribonien se servit surtout de l'ouvrage que Gaius avait publié sous le même titre (A° 170), et dont le texte, retrouvé par Niebuhr, a été pour la première fois imprimé à Berlin, 1820.

2) Malalas, *fragm.* p. 451.

3) Le dernier titulaire fut un Basilius. Après lui et jusqu'à la mort de Justinien, on compta les années *post cons. Basilii.* Sous les successeurs de Justinien, qui cumulèrent le consulat avec l'empire, l'année de l'avènement fut considéré comme *consulat* et les années suivantes comme *post-consulaires.* Clinton, *Chronology of Rome.* Oxford, 1853. Giry, *Manuel de diplomatique*, p. 84.



l avait condamnée. L'on comptait cette fois sur le concours du pape alors régnant, Vigile, qui passait pour une créature de de la cour. Comme il hésitait pourtant à se prêter à ces empiétements du pouvoir civil, il fut appelé à Constantinople pour s'expliquer. Il y fut reçu avec de grands honneurs (A° 547). Mais presqu'aussitôt il éclata, au sujet de l'édit impérial, un conflit dans lequel le pape fut violenté, obligé même de fuir à plus d'une reprise, jusqu'à ce que l'on s'accordât à convoquer à Constantinople, un nouveau concile, le V[e] œcuménique (A° 553)[1]. Dans ce concile, les *trois chapitres*, objet de cette querelle, furent examinés à nouveau et condamnés comme hérétiques. Le pape, de son côté, par un acte officiel, confirma cette décision du concile (A° 554). Néanmoins bien des évêques d'Occident, qui voyaient dans ce nouveau concile une sorte de désaveu du précédent, réfusèrent d'y souscrire et donnèrent ainsi lieu à un nouveau schisme, qui se prolongea un demi-siècle sous le nom de *schisme d'Aquilée*[2].

Malgré ses guerres continuelles, Justinien n'avait pas cessé, durant un règne de trente-huit ans, de se livrer à son goût pour les constructions. Il en éleva dans toutes les parties de l'empire[3], mais surtout dans sa capitale, qui fut ornée de palais et d'églises, en même temps qu'alimentée par de nouveaux aqueducs : parmi les vingt-cinq églises dues à Justinien, la grande église, celle de Ste-Sophie, détruite par un incendie, et rebâtie à grands frais (A° 537), demeure le monument le plus remarquable de ce règne[4]. Mais, par ces dépenses, Justinien achevait de gaspiller les ressources de son empire, qui fut affligé d'autre part, sous son règne, par de fréquents tremblements de terre et par une peste, qui

[1]) Hefelé, *Conciliengeschichte* II, p. 755-837.

[2]) Hergenröther, *Kirchengeschichte* I, p. 489-505.

[3]) Voir l'énumération des constructions de Justinien dans le traité de de Procope. *De aedificiis Justiniani* (CORPUS HIST. BYZANT. vol. 18).

[4]) Description de Ste-Sophie par Paul Silentiaire, *Descriptio* etc. (CORPUS HIST. BYZANT. vol. 30.)

éclata à plusieurs reprises, et enleva à Constantinople plus de 400,000 habitants. Aussi lorsque Justinien mourut (A° 565), laissait-il à son neveu et successeur, Justin II, un empire épuisé[1], en face de nations jeunes, entreprenantes, prêtes à profiter de la moindre défaillance de l'empire, pour se répandre de nouveau dans ses provinces. En Afrique, depuis la destruction des Vandales, les Maures avaient repris leurs incursions sur le territoire romain. Justinien avait dû y envoyer de nouveau une flotte et une armée sous le général Jean Troglita et reconquérir cette province sur les tribus barbares de l'Afrique (A° 550)[2]. L'Italie, à peine délivrée de la domination des Goths, était déjà convoitée par les Langobards. Enfin le centre même de l'Empire allait s'ouvrir aux populations slaves, cédant elles-mêmes à la pression de nouvelles migrations asiatiques.

§ V. — L'EMPIRE D'ORIENT ET LES INVASIONS SLAVES.

(565-600)

TEXTES GRECS : Ménandre, *Fragmenta*, cités p. 119. — Evagre, *Historia eccl.* Edd. Bidez et Parmentier. Londres, 1898. — Théophylacte, *Historiae Mauricii* (582-602). Ed. de Boor. Leipzig, 1887. — Les CHRONIQUES BYZANTINES, citées p. 119. — TEXTES LATINS : Corippe, *De laudibus Justini II carmina* (**Auctores Antiq. 3.**) Paul Warnefried, *Hist. Langobardorum* (**Scriptores rerum Langobardicarum**, cité p. 151). — Frédégaire, (**Scriptores rerum Merowing**. cité, p. 81). — Libellus *de conversione Carentanorum* (**Scriptores** de Pertz, série in-fol. vol. XI).

TRAVAUX MODERNES : Groh, *Kaiser Justin II.* Leipzig, 1889. — Hopf, *Geschichte Griechenlands von Beginn des Mittelalters* (vol. 85¹ de l'Encycl. Ersch et Gruber). — Jireçek (C.), *Geschichte der Bulgaren.*

[1]) On ne peut néanmoins ajouter aucune fois aux chiffres donnés dans l'*Histoire secrète* de Procope (c. 18, 23), d'aprés lequel le règne de Justinien aurait vu périr par la guerre, par la peste ou la famine, cent millions d'habitants. Il y a ici exagération évidente, inspirée par un esprit de dénigrement systématique.

[2]) La guerre de ce Jean Troglite contre les Maures d'Afrique vers 550, mentionnée par Procope, *Vandal.* II, 28, a fait l'objet d'une épopée latine, la *Johannide* ou *De bellis Libycis*, par Corippe, découverte en 1820, rééditée dans les **Auctores Antiq.** vol. 3.



Leipzig, 1876. — Büdinger, *Œsterreich. Geschichte*. Leipzig, 1858. — Shafarick, *Antiquités slaves* (cité, p. 11). — Am. Thierry, *Histoire d'Attila et de ses successeurs* (comprend aussi l'*histoire des Avars*). Paris 1865, 2 vol.

Premier empire des Turcs et migration dite des Avars.

C'est à l'époque de Justinien que le nom des Turcs est pour la première fois[1] mentionné dans l'histoire, où ils n'ont pas cessé de jouer depuis un rôle considérable. Ils étaient alors encore établis dans ces régions de l'Asie centrale sur lesquelles les historiens byzantins n'ont recueilli que des données décousues. Dans les Annales chinoises[2], on trouve des renseignements plus suivis sur les révolutions dont la haute Asie a été le théâtre, dans ces temps reculés. Après la destruction de l'empire des *Hiongnou* ou Huns, en l'an 93 de notre ère[3], avait régné un peuple tartare, nommé par les Chinois *Sienpi* (les *Sibirs)*, dont l'empire fut renversé à son tour en l'an 233; puis vinrent les *Jouen-Jouen*, qui fondèrent un nouvel empire en 390, sous un chef Thulun, qui prit le premier le titre de *Kha-kan* (Chaganus), si répandu dans la suite (A° 402). Enfin au VIe siècle les *Tou-kioue* renversent la domination des précédents et subjuguent les autres peuples barbares de cette région de l'Asie entre les monts Altaï et l'Oural. Ces Tou-kioue des Annales chinoises sont les Turcs des historiens byzantins. Leur souverain, qui reprit ce titre de Kha-kan, Dizaboul, en étendant ses conquêtes, devint voisin de l'empire persan des Sassanides, toujours en guerre avec les empereur romains. Les premières relations entre les Turcs et les Byzantins furent au contraire pacifiques. Une ambassade turque étant arrivée à Constan-

1) Le nom de *Turc* apparait pour la première fois dans l'historien byzantin, Agathias, I, 3, mais en passant, à propos d'un détail de coiffure. Ménandre, *fragm.* II, 8, est le premier qui en traite ex professo, à l'occasion des ambassades envoyées dans le pays des Turcs par Justin II (A° 571). Dans les chroniques latines, le nom de *Turc* n'apparaît pas avant la compilation de Frédégaire, au VIIe siecle.

2) D'aprés de Guignes, *Histoire générale des Huns, Turcs*, etc. — Cahun, *Turcs et Mongols. Introduction à l'histoire de l'Asie*. Paris, 1896.

3) Supra, p. 57.



tinople, peu après la mort de Justinien, son successeur Justin II en profita pour faire entrer ce peuple nouveau dans une ligue contre la puissance persane (A° 571)[1].

Cependant les conquêtes des Turcs en Asie devaient avoir un contre-coup plus grave pour les nations de l'Europe. Ils venaient de subjuguer une tribu hunnique, celle des Ogores, établie sur le cours du Volga. Une fraction de ces Ogores, au nombre de 20,000, plutôt que de se soumettre, s'étaient expatriés, et avaient pénétré en Europe, où, changeant de nom[3], ils se fesaient passer pour un reste de la nation des Avars (A° 552). Avant la domination des Turcs, les Avars avaient été les maîtres de l'Asie[3] et leur nom y était toujours redouté. Les Ogores avaient été les sujets des Avars. En reprenant de ceux-ci le titre de *Chagan*, ils se rendirent à leur tour redoutables. Arrivés à la frontière du Danube, ces pseudo-Avars essayèrent d'intimider l'empereur Justinien[4], qui s'en débarrassa en leur donnant quelque argent (A° 558). A son instigation, ils tournèrent leurs armes contre les Slaves du Danube, qui furent conquis sans peine. Ils rencontrèrent plus de résistance de la part des nations germaniques demeurées dans cette région. Ils contribuèrent à la destruction des Gépides, grâce à l'alliance des Langobards, et ce n'est qu'après le départ de ceux-ci pour l'Italie, qu'ils prirent définitivement possession de la Pannonie entière; ils devinrent dès lors les voisins les plus redoutables de l'empire d'Orient (A° 568).

[1]) Ménandre *ib.*

[2]) Cette imposture fut bientôt découverte, à la suite d'un message des Turcs à l'empereur. On serait porté à mettre en doute ce fait étrange, s'il n'était affirmé aussi formellement par Théophylacte (VII, 8-9). qui est contemporain.

[3]) Cet empire des Avars, qui n'est mentionné que dans Théophylacte (VII, 7), coïncide avec l'empire des Jouen-Jouen, renseigné dans les auteurs chinois, et quant à l'époque et quant au titre de Kha-kan.

[4]) Evagre, IV, 1; Malalas, 498. Jean d'Ephèse, *Hist. eccl.* (en syriaque). Ed. Cureton. Oxford, 1853.

L'empire des Avars et les successeurs de Justinien.

L'empire asiatique fondé par les Avars dans les plaines de l'Europe orientale, rappelait par sa situation, comme par les mœurs sauvages de ses maîtres, l'ancien empire des Huns, dont il fut une sorte de restauration[1]. Non seulement les peuples slaves subissaient cette nouvelle domination, avec leur docilité habituelle, mais les Francs eux-mêmes eurent peine à résister aux attaques des Avars, devenus leurs voisins par la conquête des contrées slaves : un roi franc Sigebert, dans une de ces rencontres, devint leur prisonnier, et demeura leur tributaire, sous le titre adouci d'allié (A° 568)[2]. En Italie aussi, malgré leur ancienne alliance avec les Langobards, les Avars firent plusieurs descentes, mettant tout à feu et à sang (A° 611)[3]. Et nous voyons que jusque chez les Visigoths d'Espagne, on fesait des préparatifs dans l'attente d'une invasion de ces barbares redoutés (A° 610)[4]. Mais c'est l'empire d'Orient qui devait le plus souffrir de leurs attaques.

Au moment où Justinien mourut, les Avars avaient pour chef le célèbre Baïan, type accompli de ces Khakans asiatiques (A° 562)[5]. A la fois insolent et astucieux, Baïan se targuait d'être l'allié des Romains, qu'il importunait de ses ambassades, de ses exigences et de ses serments sans cesse parjurés. L'objet constant de ses convoitises, était la grande ville romaine de Sirmium, qu'il revendiquait comme une dépendance de son domaine récemment acquis de Pannonie. Pour lui tenir tête, il aurait fallu à l'empire un

1) Grégoire de Tours ne les appelle que *Chuni* (IV, 23). Paul Diacre. « *Huni, qui et Avares* » (II, 10).

2) Sur cette alliance, Ménandre, *fragm.* 23. Sur la captivité de Sigebert, Gregor. Tur. IV, 23.

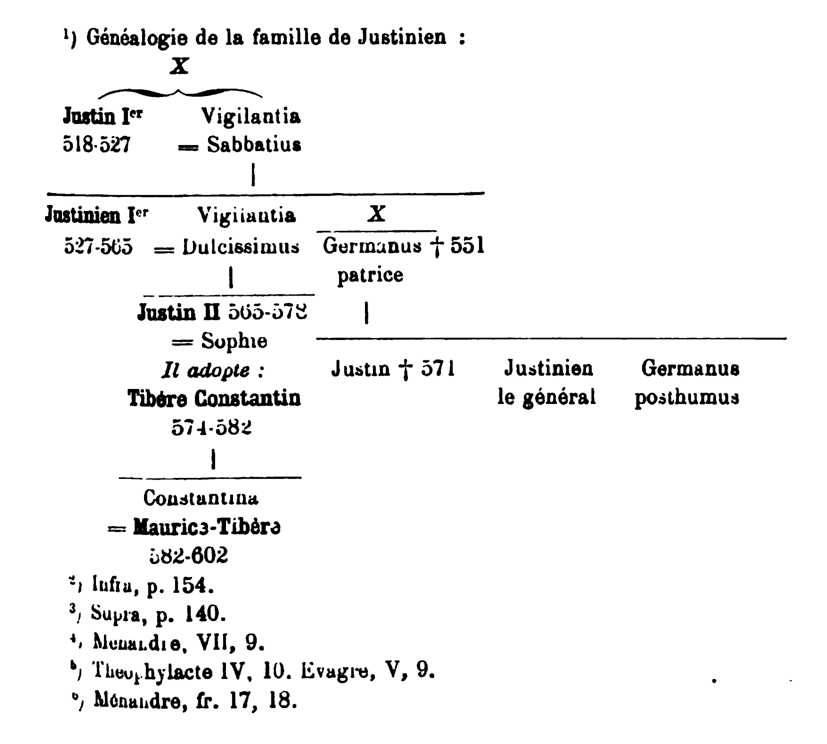
3) Paul Diacre, IV, 38.

4) Voir dans les *Epistolae Wisigothae* (Pertz, EPISTOLAE vol. 3), deux lettres à ce sujet d'un comte de Septimanie, Bulgar (n° 11 et 12).

5) On trouvera un portrait réussi de Baïan dans Am. Thierry, *Histoire d'Attila etc.*, t. I, p. 392.

souverain énergique. Mais le faible Justin II[1], qui devait la couronne à la seule faveur de son oncle, en héritant de la lourde succession de Justinien, n'avait pas hérité de l'habileté de celui-ci. Il destitua le célèbre Narsès, gouverneur de l'Italie et ouvrit ainsi cette péninsule à l'invasion des Langobards (A° 568)[2]. En Asie, il s'aliéna le roi des Perses, en se liguant avec leurs adversaires, avec Dizaboul, le Khakan des Turcs[3], avec les rois abyssins, que les Perses venaient de chasser de l'Arabie[4]. Chosroès, ayant rompu la paix de cinquante ans, mit le siège devant la ville frontière de Dara, pendant qu'Adarman, son lieutenant, dévastait la Syrie et pillait les faubourgs d'Antioche (A° 573)[5]. En même temps, Baïan, rompant son alliance avec l'empire, franchissait le Danube avec ses barbares et infligeait un échec au chef de la garde, Tibère[2]. Au milieu de ces revers, Justin II, dont les facultés commençaient à baisser, cédant aux conseils de l'impératrice Sophie, adopta Tibère pour son successeur, en l'associant à l'empire sous le titre de César (A° 574)[6].

1) Généalogie de la famille de Justinien :



2) Infra, p. 154.

3) Supra, p. 140.

4) Ménandre, VII, 9.

5) Théophylacte IV, 10. Evagre, V, 9.

6) Ménandre, fr. 17, 18.

Tibère profita d'une trêve conclue avec les Perses pour concentrer une armée imposante, à la tête de laquelle il plaça le général Justinien. Sous la conduite de celui-ci, les Romains remportèrent une victoire brillante près de Mélitène et pénétrèrent jusqu'aux bords de l'Araxe (A° 577)[1]. Ces revers disposèrent Chosroès à négocier. Mais, dans le cours des négociations, Justin II mourut, bientôt suivi dans la tombe par Chosroès (A° 579)[2].

Devenu empereur par la mort de son collègue, Tibère rencontra un compétiteur dans le général Justinien, neveu de Justin, instigué par Sophie, la veuve de celui-ci. Tibère déjoua ces complots par sa fermeté et désarma ses ennemis par sa clémence[3]. Les quatre années de son règne furent absorbées par la guerre contre les Perses, dont il remit la continuation à son général Maurice. Dans la dernière année, il abandonna Sirmium à Baïan, qui n'avait pas cessé de négocier ou de batailler pour obtenir cette forteresse (A° 581)[4].

Au retour de ses campagnes victorieuses contre les Perses, Maurice fut appelé à succéder à son maître Tibère, dont il épousa la fille[5]. Maurice se montra digne de son prédécesseur par sa prudence politique comme par ses vertus religieuses. On ne pouvait lui reprocher que son avarice[6], qui devait être en effet la cause de sa perte. Au début de son règne, il eut à combattre à la fois les Avars et les Perses, contre lesquels il renoua l'alliance avec les Turcs. Mais une révolution dans la monarchie des Sassanides changea subitement la face des affaires en Orient. Hormisdas, le successeur de Chosroès Ier, est renversé du trône par une conspiration; son fils Chosroès II, obligé de chercher un refuge auprès des Romains, tandis qu'un de ses généraux

1) Ménandre, fr. 21. Evagre, V, 13. Théophylacte III, 11.
2) Evagre, V, 23.
3) Gregor. Tur. V, 50. Paul Warnefried, III, 12.
4) Ménandre, fr. 30, 31.
5) Théophylacte I, 2. Evagre V, 22-23.
6) Grégoire I, qui fut son ami, se plaint néanmoins de son humeur tyrannique dans une lettre à son successeur : *Registrum*. XIII, n° 334, Jaffé n° 1899.

Bahram se fait proclamer roi des Perses (A° 590)[1]. Maurice se montra magnanime envers cet ennemi désarmé. Il lui fournit des troupes, avec un Narsès, comme général, qui renversa l'usurpateur et rétablit Chosroès II sur le trône des Sassanides. Ainsi cessa l'hostilité séculaire entre les deux peuples, qui fit place à une alliance étroite entre Maurice et Chosroès (A° 591).

Maurice fut moins heureux dans ses relations avec l'intraitable Khakan des Avars. Toutes ses concessions pour conserver la paix ne faisaient qu'encourager l'insolence de celui-ci, et comme Maurice lui refusait une nouvelle augmentation du tribut annuel[2], Baïan envahit la Thrace, s'empara d'une série de forteresses romaines, et poussa ses ravages jusqu'à l'Adriatique, tout en continuant à négocier (583-590). Enfin Maurice profita de la paix conclue avec les Perses pour réunir toutes ses troupes disponibles et se décida à marcher en personne contre les Avars (A° 592)[3]. Mais son ardeur se ralentit bientôt; quinze jours après il rentra dans sa capitale, laissant la poursuite des opérations à son général Priscus, qui par ses talents militaires sauva l'honneur de l'empire. Priscus remporta cinq victoires sur les barbares, qui furent rejetés au-delà du Danube et lui même s'avança jusqu'au cœur de la Pannonie, où Baïan, dans un dernier combat, perdit la plus grande partie de son armée, avec quatre de ses fils (A° 600)[4]. Malheureusement l'avarice reprochée à l'empereur fit éclater une sédition parmi les soldats. Déjà irritée par une réduction de la solde, l'armée se révolta ouvertement, lorsque l'empereur, trouvant de l'économie à la faire subsister aux dépens de l'ennemi, voulut la faire hiverner au-delà du Danube. Un centurion obscur, Phocas, se mit à la tête des séditieux, marcha sur la capitale, où la faction des verts souleva la populace en sa faveur, et où il se fit couronner empereur. Le premier acte

[1]) Voir infra, chap. V, § 1.
[2]) Théophylacte I : 3.
[3]) *Id*, VI, 2-4.
[4]) Ib. VIII, 2-6.

de l'usurpateur fut de faire exécuter le malheureux Maurice avec ses quatre fils (A° 602)[1]. A la même époque Baïan disparaît aussi de l'histoire, sans que l'on connaisse la date exacte de sa mort[2].

Les invasions slaves, depuis la migration des Bulgares jusqu'à leur arrivée dans les Balkans.

Ce que les invasions germaniques avaient été pour les provinces romaines de l'Empire d'Occident, les invasions slaves l'ont été pour les provinces grecques de l'Empire, avec cette différence que l'Empire d'Orient continua à subsister : les Slaves l'ont envahi et, pour ainsi parler, rajeuni, sans le renverser. Ils s'y sont infiltrés, tantôt par des irruptions violentes, tantôt par une colonisation pacifique, celle-ci favorisée par les empereurs eux-mêmes. A la vérité, les plus belliqueux de ces barbares, les Bulgares n'étaient pas slaves d'origine[3] : ils s'étaient détachés des populations finnoises, répandues sur les confins de l'Asie, près du Volga, auquel ils doivent peut-être leur nom. Jusqu'au XIII[e] siècle, une fraction de leur nation, s'y est perpétuée dans la *Grande-Bulgarie*[4], et il s'y trouve encore un village appelé *Bolgari*, près de Kasan. C'est de là que sont partis les Bulgares, qui firent leur première apparition aux frontières de l'Empire d'Orient au V[e] siècle : en 493 ils franchissent le Danube; en 499 ils menacent Constantinople, et c'est contre eux que l'empereur Anastase érigea la longue muraille qui réunit les deux mers au-dessus de sa capitale[5]. Ils ne tardèrent pas

1) Théophylacte VIII, 6-12.

2) Il est certain qu'il ne vivait plus en 610, lors de l'invasion des Avares dans le Frioul, puisque leur Chagan, qui n'est pas nommé, était encore un jeune homme, « juvenili aetate florentem » d'après Paul Warnefried IV, 38.

3) La langue bulgare actuelle est du pur slave, mais cela ne prouve pas que le peuple l'ait toujours été. Cette thèse de l'origine asiatique des Bulgares a déjà été démontrée, contre certains slavisants, par Shafarik, *Antiquités* t. II, p. 165-169.

4) Théophane dans la description qu'il en donne, l'appelle *l'ancienne Bulgarie*.

5) Supra, p. 124.

à entraîner les Slaves dans ces expéditions, qu'ils poussèrent en 517 jusqu'aux Thermopyles[1], en 540 jusqu'à l'Isthme[2].

L'arrivée des Avars sur le Danube suspendit leurs incursions Justinien en profita pour retourner contre les Slaves les armes de ces nouveaux barbares, dont il se fit à prix d'argent des alliés[3]. Slaves et Bulgares furent forcés de subir le joug du fameux Baïan. Mais dans la suite cet allié déloyal retourna contre les successeurs de Justinien les armes de ces mêmes Slaves, qu'il jeta sur les provinces grecques de l'Empire. C'est en 581, sous le règne de Tibère, qu'eut lieu la grande poussée des Slaves, qui passèrent le Danube au nombre de plus de cent mille[4], et se répandirent dans les provinces grecques, dévastant tout sur leur passage; dévastations qui se renouvelèrent sous le règne suivant, en 589[5]. Décimée ainsi par la guerre, par la misère qui s'en suivit, par le retour fréquent de la peste et d'autres calamités, la population indigène était en voie de dépérir[6], et c'est pour repeupler leurs provinces que les empereurs ouvrirent eux-mêmes leurs frontières à une immigration de Slaves, à la condition de reconnaître leur autorité : telle est l'origine de la population slave de la Croatie, de la Serbie et de la Bosnie actuelle.

Les Croates[7] étaient un peuple montagnard habitant sur le revers septentrional des Carpathes, où leur nom se retrouvait dans la *Croatie* appelée *blanche* ou *payenne*. C'est l'empereur Héraclius, le successeur de Phocas, qui les fit

1) Zonaras 14 : 4.
2) Procope, III, 6; *De aedificiis* IV, 2.
3) Victor Tunnensis A° 563.
4) Ménandre. fr. 47, 48.
5) Evagre, VI, 10.
6) L'extinction totale de la race des anciens Hellènes à la suite de ces calamités, telle est la thèse soutenue dans un livre qui fit sensation par Fallmerayer. *Geschichte der Morea* (1re partie : *Geschichte des Untergangs der Hellenen*. Stuttgart, 1830), d'après lequel les Grecs actuels sont les descendants non pas des Hellènes, mais des Slaves. Cette thèse déjà combattue par Zinkeizen. *Geschichte Griechenlands*. Leipzig 1832, est démolie par Hopf, dans l'*Encycl.* de Ersch et Gruber vol. 85[1] p. 100-118.
7) Sur le berceau des Croates, cf. Shafarik, *Antiquités* II, p. 242.

venir de là et leur céda le littoral dévasté de la Dalmatie, dont les Avars furent expulsés (vers 630). Les Croates ne tardèrent pas à embrasser le christianisme, qui leur fut apporté, avec le rite latin, par des missionnaires romains. Le berceau des Serbes actuels est plus difficile à préciser puisqu'ils portent un nom collectif[1], répandu un peu partout dans la zone des races slaves. C'est encore Héraclius qui passe pour leur avoir assigné leur territoire actuel depuis les montagnes de la Macédoine jusqu'en Epire[2]. Dans les montagnes de l'Epire, toutefois, il s'était maintenu des restes des anciens Illyriens, et cette race indigène est la souche des Albanais modernes[3], qui, de l'Epire, devaient se répandre plus tard dans une grande partie de la Grèce actuelle.

Quant aux Balkans, la Bulgarie actuelle était déjà occupée par des tribus slaves[4], avant l'établissement définitif des Bulgares. A plusieurs reprises, les Bulgares avaient tenté de s'emparer des terres de l'empire. Mais toujours repoussés, et subissant d'ailleurs avec impatience le joug des Avars, ils allèrent en grand nombre chercher un refuge sur le territoire voisin des rois francs. Dagobert, qui régnait chez les Francs, assigna aux Bulgares un canton de la Bavière, mais pour les faire égorger traîtreusement

1) Supra, p. 15.

2) Sur cette colonisation slave, on n'a pas de document antérieur au xe siècle, à Constantin VII, Porphyr. *De thematibus* c. 29-36. (**Corpus hist. Byzant**. vol. 38). Il rapporte cet événement au règne d'Héraclius, sans fixer de date. Mais on peut croire qu'il a puisé ses renseignements aux archives mêmes de son Empire.

3) *Albanais* (dont on ignore l'origine) ou *Arnaute*, qui est la forme turque, n'est pas leur nom indigène. Ils s'appellent *Skipetars* (de *Skjipoig*, je comprends). Quant à leur langue, elle n'est ni slave, ni hellénique, bien que pénétrée de ces éléments étrangers : en réalité l'albanais est une branche inculte du groupe des langues italo-helléniques (voir le *Tableau synoptique*, p. 2). Hahn, *Albanesische Studien*. Iéna, 1854. Miklosich, *Alb. Studien*. Vienne, 1870. Quant aux Albanais de la Grèce, où ils forment près d'un tiers de la population, cette infiltration, qui s'est faite peu à peu, ne remonte guère au-delà du xive siècle.

4) D'après Théophane, p. 299.

dans une même nuit. Plus de 9000 Bulgares avaient péri dans cette catastrophe (A° 630)[1]. D'autres Bulgares passèrent en Italie, où ils furent mieux reçus par les Langobards, qui, pour consolider leur propre domination, les cantonnèrent dans le duché de Bénévent (A° 663)[2]. Quant aux Bulgares du Danube, affaiblis par cette dispersion, il a fallu, pour les renforcer, une seconde immigration des Bulgares du Volga, produite par la pression d'un peuple asiatique nouveau, les Khazars, qui s'établirent à cette époque dans leur voisinage, sur les bords de la mer Noire et jusqu'en Crimée (A° 668)[3]. Ces Bulgares se cantonnèrent solidement sur le bas Danube, d'où l'empereur alors régnant, Constantin IV, essaya de les déloger sans succès (A° 679). Les Bulgares, poursuivant l'armée impériale dans sa retraite, franchirent le Danube, s'emparèrent de la ville de Varna et s'établirent alors définitivement dans le territoire entre le Danube et les Balkans qui a formé la nouvelle Bulgarie (A° 680)[4]. Ils fusionnèrent avec les Slaves, qui les y avaient précédés, et dont ils adoptèrent la langue et la nationalité : c'est de ce mélange que sont issus les Bulgares modernes.

Les Slaves n'en demeurèrent pas là ; mais par une infiltration lente, ils pénétrèrent jusque dans la Grèce propre, où leur présence est constatée par les noms slaves donnés à bon nombre de localités[5]. Toutefois la race indigène n'y a pas été exterminée, comme le prouve la survivance de la langue grecque. Il y a plus, les Slaves de la Grèce ont fini par oublier leur langue : en devenant chrétiens, ils ont adopté, avec le rite des Grecs, la langue de ceux-ci[6], non sans l'altérer par le mélange de mots slaves, à la différence des autres Slaves de l'Empire, les Croates, les Serbes, les

[1] Frédégaire, c. 72.
[2] Paul Warnefried, V, 29.
[3] Nicéphore, p. 39. Théophane, p. 264.
[4] Nicéphore, p. 40. Théophane, p. 299.
[5] Cette argumentation, fondée sur la *toponymie*, est développée avec complaisance par Fallmerayer *(cité)* I. p. 250-342 ; mais il y aurait lieu d'en rabattre, d'après ses contradicteurs cités plus haut.
[6] Hopf *(cité)*, p. 127.

Slavo-Bulgares, qui conservèrent sur le sol grec leurs langues nationales.

Le royaume slave de Samon dans l'Europe centrale.

Tandis que les Slaves méridionaux se plaçaient sous l'autorité des Césars byzantins, qui leur avaient donné des terres au sud du Danube, l'autre fraction des Slaves, située au nord de ce fleuve, continuait à subir le joug dégradant des Avars, dont la domination s'étendait jusqu'à la frontière des Francs. A la fin, lassés de la brutalité de leurs maîtres asiatiques[1], les Wendes ou Slaves de l'Elbe se soulevèrent, et pour s'organiser, se donnèrent à un aventurier étranger, un marchand franc du nom de Samon (A° 623), originaire du centre de la Gaule[2]. Samon se montra à la hauteur de ce rôle improvisé, refoula les Avars et sut même tenir tête à sa propre nation des Francs, dont les Wendes envahirent plus d'une fois le territoire. Samon régna ainsi pendant trente ans. Mais ce premier royaume slave ne lui survécut pas. A sa mort (A° 659), le lien entre les Wendes se rompit, et ces Slaves de l'Elbe ou *Polalbingi* se fractionnèrent de nouveau en un grand nombre de tribus[3] : c'étaient les *Obodrites* à l'est des Saxons; les *Welatabes* (Wilzi) en Lusace; les *Sorabes* à l'est des Thuringiens ; les Wendes de Bohême[4] (Beeheimi) à l'est des Bavarois ; les *Moraves* (Marvani) au sud des montagnes de Bohême ; enfin plus au midi, une fraction de ces Wendes s'étaient avancés sur le territoire bavarois (vers 595) et furent la souche des *Slovènes* de Carinthie. Cec derniers, évangélisés par les missionnaires

1) Frédégaire, c. 48.

2) Le *Senonago* de Frédégaire est le *pagus senonicus* de la géographie franque, répondant au diocèse de Sens. Ce témoignage si précis ne peut être détruit par la qualification vague de Slave que donne à Samon la *Conversio Carentanorum*, texte anonyme et plus récent, dont le patriotisme slave a fait trop d'état. cf. Shafarik, *cité*, II, p. 416-420.

3) Première mention dans les *Annales Regni Francorum* du VIIIe siècle, *passim*.

4) Les *Annales moissiacenses* (A° 805, 809) les appellent *Beuh-Winidi*.

francs[1], avaient adopté dès cette époque le christianisme (A° 630). Les autres Slaves du nord étaient toujours plongés dans l'idolâtrie. Quant aux Slaves de l'Oder et de la Vistule, des ténèbres impénétrables couvrent encore toute cette région ; ils n'entreront dans l'histoire que par leur conversion au christianisme.

Pour achever l'histoire du VI[e] siècle, il nous reste à retracer les dernières migrations germaniques, celle des Langobards en Italie, celle des Anglo-Saxons dans la Grande Bretagne.

§ VI. — LA DOMINATION DES LANGOBARDS EN ITALIE.

(568-591).

TEXTES ANCIENS : **Scriptores rerum Langobardicarum et Italicarum** (Mon. Pertz série in-4) : *Origo gentis Langobardorum; — Anonymus gothanus;* — Paul Warnefried, *Historia Langobardorum;* — Agnellus, *Vitae pontificum Ravennatensium.* — LIBER PONTIFICALIS ed. Duchesne, vol. I. Paris, 1886. — Grégoire de Tours (cité p. 81).

TRAVAUX MODERNES : **Troya**, *Storia d'Italia* vol. III (Greci e Langobardi) Naples, 1851 — id. *Della Condizione dei Romani vinti dai Langobardi.* Naples, 1841. — **Dahn**, *Koenige*, vol. II (Hérules, — Gépides). — id. *Langobardischen Studien.* Leipsig, 1876. — Bluhme, *Die gens Langobardorum : I. Ihre Herkunft; — II. Ihre Sprache.* Bonn, 1868-74. — Turk, *Die Langobarden* (dans ses *Forschungen.* IV, Rostock, 1835). — Aschbach, *Geschichte der Heruler und Gepiden.* Francfort, 1835.

Les Langobards sur le Danube.

La nation germanique à laquelle allait écheoir la possession définitive de l'Italie, n'était pas un peuple nouveau. Les Langobards étaient déjà célèbres, au temps de Tacite[2]. Ils habitaient alors au nord de la Bohême, dans le voisinage des Saxons, avec lesquels nous les trouvons encore en rapport au moment de leur invasion en Italie. A la fin du V[e] siècle, ils commencèrent leurs migrations. Des bords de

[1]) *Vita S. Amandi* (6 février).

[2]) Tacite, *Germania*, c. 40 : « Langobardos paucitas nobilitat. Plurimis ac valentissimis nationibus cincti, non per obsequium, sed praeliis et periclitando tuti sunt. » cfr *Annales* II, 45-46; XI, 17.

l'Elbe, les Langobards se transportèrent sur les bords du Danube et prirent possession du *Rugiland*[1] ou territoire des Rugiens, vacant depuis la destruction récente de ce dernier royaume par Odoacre (A° 491)[2]. Ils devinrent ainsi les voisins des Hérules et des Gépides, restes des tribus gothiques, et c'est là sans doute qu'ils embrassèrent l'arianisme, dont ils fesaient encore profession à leur arrivée en Italie[3].

Les Hérules, établis dans l'ancienne Dacie étaient depuis longtemps les alliés des Romains, qui y recrutaient des auxiliaires. Au temps d'Odoacre, ils formaient la plus grande partie de son armée[4]. A l'arrivée des Langobards, les Hérules allèrent chercher du renfort chez les Goths de Scandinavie[5] et en ramenèrent un roi du nom de Rodolphe. Ainsi renforcés, ils soumirent à leur domination leurs voisins, tant Langobards que Gépides. Mais les Langobards ne supportèrent pas longtemps ce joug. Sous la conduite de leur roi Tato, ils prirent les armes et vainquirent les Hérules dans une grande bataille, où périt le roi Rodolphe (A° 495)[6]. Une partie des vaincus franchit le Danube et obtint de l'empereur Anastase des terres. Le reste des Hérules se fusionna avec les Gépides.

Les Gépides, arrivés jadis avec les Goths sur le Danube, avaient contribué, après la mort d'Attila, à la destruction de l'empire des Huns[7] et s'étaient rendus maîtres alors de la grande ville de Sirmium sur la Save, qu'ils durent livrer plus tard à Theoderic le Grand[8]. Après la défaite des

[1]) *Origo*. c. 2. Warnefried I, 19.

[2]) Supra, p. 98.

[3]) Dans une harangue que Procope (*Goth*. III, 34) leur prête (A° 546), les Langobards se vantent pourtant d'avoir la même foi que Justinien, à la différence des Gépides ariens !

[4]) Supra, p. 75.

[5]) Procope II, 15. qui appelle la Scandinavie *Thulé* et y mentionne deux populations, des Goths et des Finnois (Scrithifini). Sur ces Goths de Scandinavie, voir p. 52.

[6]) Le chef des Hérules qui se plaça sous la protection de Theoderic le Grand (supra, p. 102) doit être le fils de ce Rodolphe.

[7]) Supra, p. 68, p. 70.

[8]) p. 102.

Hérules, ils se trouvèrent voisins des Langobards, avec lesquels ils ne tardèrent pas à entrer en lutte. Les Gépides avaient alors pour roi Torisind; les Langobards, Audoin (A° 546)[1]. L'un et l'autre réclamèrent l'appui de l'empereur Justinien[2]. Ce prince, qui avait à se plaindre des Gépides, prit le parti des Langobards. En retour les Langobards fournirent des auxiliaires aux Romains, en dernier lieu à l'armée de Narsès, lorsque celui-ci reconquit l'Italie sur les Goths[3]. Mais Justinien ne soutint que mollement ces alliés, dont la prépondérance eût été un danger pour l'empire. Après une guerre indécise, la paix fut conclue et dura jusqu'à la mort de Torisind et d'Audoin (vers 550). L'arrivée des Avars sur les bords du Danube modifia complètement la situation. Aussitôt après la mort de Justinien (A° 565), les Langobards rompirent l'alliance romaine, et leur roi Alboin se coalisa avec le fameux Baïan pour détruire son rival Cunimond et la nation des Gépides. Ainsi fut fait. Dans cette bataille, l'une des plus meutrières du temps (A° 566)[4], Cunimond fut tué de la main d'Alboin, qui se fit une coupe du crâne de son rival[5]. Les Gépides furent exterminés[6]; leurs débris cherchèrent un refuge dans les provinces de l'empire. Conformément au traité, leur territoire fut d'abord partagé entre les Langobards et les Avars et laissé à ceux-ci tout entier, lorsque les Langobards quittèrent le Danube pour l'Italie, leur patrie définitive.

1) *Origo* c. 5. Warnefried I. 22. Procope, *Goth.* IV, 26.

2) Pròcope, *Goth.* III, 34, qui prête aux deux ambassades de longs discours de sa propre composition.

3) Ib. III 39, IV 26, 33. Paul Warnefried II, 2.

4) Jordanis, *Romana*, § 386.

5) Warnefried I, 27 : « ex eo (capite) poculum fecit, quod genus poculi apud eos *scala* dicitur, lingua vero latina patera vocitatur »; et il affirme plus loin (II, 28) avoir encore vu cette relique barbare : « ego hoc poculum vidi in quodam die festo Ratchis principem (A° 745), ut illud convivis suis ostentaret, manu tenentem. »

6) Priscus, dans sa dernière campagne contre Baïan (p. 145), rencontra dans quelques villages sur la Theiss les restes de ces Gépides (Théophylacte, 8 : 3).

Les Langobards en Italie.

On assigne plusieurs motifs à la dernière migration des Langobards : l'arrivée sur le Danube des Avars, qui devenaient des voisins dangereux ; la description de l'Italie faite par les Langobards au retour de leur campagne dans ce pays sous les ordres de Narsès; les convoitises que leurs récits enflammèrent, jointes à l'ambition personnelle de leur roi Alboin; enfin la trahison de Narsès[1], qui aurait appelé en Italie les Langobards pour se venger de sa récente destitution. Alboin se mit en marche avec toute sa nation, accompagné d'un contingent de 20,000 Saxons[2] et suivi d'un ramassis d'aventuriers de toutes les populations danubiennes, Gépides, Bulgares, Slaves, Suèves, Pannoniens[3]. Franchissant les Alpes (A° 569), Alboin conquit d'abord le Frioul, qu'il laissa à un duc de sa famille[4], et qui forma depuis lors l'*Austrie* langobarde. Les Langobards se répandirent ensuite dans la grande plaine du Pô sans rencontrer de résistance : Vérone, Milan leur ouvrirent les portes. Seul Ticinum fut défendu avec obstination. Après un siège de trois ans, Alboin prit possession de cette ville (A° 572), qui devint, sous le nom

1) Sur la trahison de Narsès, les modernes sont partagés, depuis Baronius, qui la nie et son critique Pagi, qui contredit Baronius. Le silence des auteurs byzantins est certes étonnant dans cette question. Mais, d'autre part, il n'est pas moins étrange d'entendre les vainqueurs propager une fable de ce genre, qui est l'excuse ordinaire des vaincus. Marius, contemporain, atteste la disgrâce (A° 568), mais non la trahison. Celle-ci se rencontre d'abord dans Isidore, *Chronica* (Mommsen II, p. 476) et dans les *consularia italica* (Mommsen I, p. 337), dont le texte presqu'identique suppose une source commune plus ancienne. Viennent ensuite l'*Origo Langobardorum*, c. 5, enfin Warnefried, qui en dérive II, 5.

2) Gregor. Turon. IV. 43, V. 15. Warnefried II, 6, III, 5-7.

3) On les distinguait encore en Italie au VIIIe siècle, d'après Warnefried, II, 26 : « usque hodie eorum in quibus habitant vicos, Gepidos, Bulgares, Sarmatas, Pannonicos, Suavos, Noricos sive aliis hujuscemodi nominibus appellamus. »

4) Voir notre *généalogie* (p. 156). Warnefried II, 9, nomme le premier duc de Frioul Gisolf; mais il est contredit par les EPISTOLAE AUSTRAS. n° 41, 48, qui le nomment Grasolf et Gisolf, le fils de celui-ci. cfr. Muratori, Annali d'Italia (A° 590).

de Pavie[1], la résidence royale : c'est ce territoire qui forme la *Neustrie*[2] langobarde. Dans l'intervalle, les Langobards avaient pris déjà possession de la *Toscane*, leur troisième territoire. Les Romains ne possédaient plus dans le nord de l'Italie que le littoral de Gênes, celui de Ravenne, appelé dès lors l'*exarchat*, comme siège de l'exarque ou gouverneur byzantin, les îles de Venise et la Pentapole de l'Adriatique, de Rimini à Ancone. Dans le centre de l'Italie, les Langobards prirent possession de l'Ombrie, où ils fondèrent le duché important de *Spolète*. Rome leur résista, grâce à la vigilance des souverains-pontifes. Enfin dans le midi, les Langobards se taillèrent un cinquième grand territoire, le duché de *Bénévent*[3], qu'ils occupèrent à une époque inconnue, plus probablement après la mort d'Alboin.

Alboin, en effet, ne jouit pas longtemps de ses conquêtes. Après avoir tué le roi des Gépides, Alboin avait forcé Rosamonde la fille de ce rival à l'épouser. Celle-ci, à l'instigation d'un écuyer du roi[4], Helmechis, pour venger son père Cunimond, fit assassiner son mari Alboin (A° 572). Mais Helmechis ne réussit pas à s'emparer de la couronne. Pour échapper à la vengeance des Langobards, la reine et son complice durent chercher un refuge à Ravenne, où ils trouvèrent dans une fin tragique le châtiment de leurs forfaits[5]. Les Langobards

1) Ce nom de *Pavie* lui vient de la tribu romaine *Papia*, dont Ticinum fit partie sous l'empire.

2) *Neustria*, *Austria* et *Tuscia* est la division légale *(Leges Liutprandi, prol.* ed. Pertz in-fol. IV p. 108). Il en est tenu compte dans les délais judiciaires, qui sont proportionnés à la distance (ib. n° 61, 88).

3) Hirsch, *Das Herzogthum Benevent*. Leipzig, 1870.

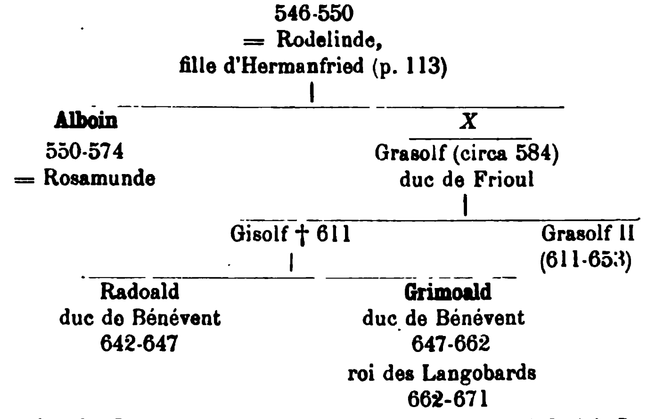
4) Warnefried II, 28 : « qui regis *scilpor*, hoc est armiger, erat » (de *Schild* et *burden)*.

5) Cette histoire de Rosamonde dans l'*Origo* c. 5, et chez Warnefried (II, 28-29) est très romanesque dans ses détails, mais très germanique. Grégoire de Tours contemporain (IV, 41) et Marius (A° 572) n'en donnent que la substance, sans le détail.

se donnèrent un autre roi[1] du nom de Cleph (A° 573), qui fut tué dès l'année suivante, ne laissant qu'un enfant incapable de régner. Il en résulta un interrègne de dix ans, pendant lequel les Langobards vécurent sous l'autorité particulière de leurs ducs respectifs (A° 574).

Cependant, par la conquête du nord de l'Italie, les Langobards étaient devenus voisins des Francs, avec lesquels ils eurent bientôt des conflits[2]. Déjà à l'époque de la guerre gothique, les Francs étaient intervenus en Italie. L'empereur régnant Maurice s'avisa d'acheter, moyennant 50,000 sols d'or, leur alliance contre les Langobards[3]. En présence de ce danger, les ducs des Langobards sentirent la nécessité d'unir leurs forces et se donnèrent pour roi Authari, le fils de Cleph (A° 584)[4]. L'expédition franque, envoyée par le roi Childebert II, échoua par suite des mésintelligences qui éclatèrent entre le général franc et l'exarque byzantin[5]. Authari chercha à se rapprocher des Francs ; il

[1]) Généalogie des rois de la 1re dynastie *(Gausings)* des Langobards :



[2]) Invasion des Langobards en Gaule en 575. Marius (ad. A.) Gregor. Turon. VI, 6.

[3]) Nous avons dans les EPISTOLAE AUSTRAS. n° 25-48 des documents officiels sur ces relations entre Maurice et les Francs. Sur leur chronologie, cfr *N. Archiv* XIII p. 365-387.

[4]) *Origo*, 7. Biclar, p. 216 (Ed. Mommsen).

[5]) EPISTOLAE ib. n° 40, c'est la relation officielle de l'exarque Smaragdus, qui rejette naturellement la faute sur Henus, le général franc. Grégoire de Tours (VIII, 18), attribue cet échec à des dissensions entre les Alemanes et les Francs.

devait épouser la sœur de Childebert. Mais celui-ci ayant rompu cet engagement, Authari s'allia avec un autre de ses voisins, le duc des Bavarois, dont il épousa la fille Theodelinde (A° 589)[1]. La guerre continua. Les Langobards essayèrent en vain de prévenir, par des promesses d'argent, une nouvelle expédition. Childebert envoya deux armées sous la conduite de vingt ducs militaires, qui s'avancèrent victorieusement jusqu'à Vérone ; la maladie et la famine purent seules arrêter le cours de leurs succès. Authari s'empressa de demander la paix ; mais il mourut dans le cours des négociations (A° 590)[2], sans laisser d'héritier ; il était réservé à sa veuve la grande Theodelinde de donner aux Langobards une nouvelle dynastie et de les amener à la foi catholique.

État de l'Italie depuis l'invasion.

La domination des Langobards n'a jamais embrassé l'Italie entière ; elle ne fut donc pas aussi complète que celle des Ost-Goths ; mais, là où elle s'exerça, elle fut plus radicale dans ses effets. La civilisation romaine y fut détruite[3], et avec elle, les lois et les institutions romaines, qui firent place aux institutions germaniques. Les Langobards étaient si peu disposés à tolérer un autre régime que les Saxons, leurs alliés et leurs auxiliaires dans la conquête, se virent refuser la liberté de vivre sous le régime du droit saxon et préférèrent retourner dans leur patrie[4]. Les anciennes villes

[1]) Warnefried III, 29.

[2]) Ib. III, 35. Son empoisonnement n'est pas certain ; l'auteur ne le rapporte qu'à titre de *on dit* (ut tradunt).

[3]) Gregorii I Registrum III n° 29. Jaffé, n° 1233, Id. *Dialogi* III, 38 : « depopulatae urbes, eversa castra, concrematae, ecclesiae, destructa sunt monasteria virorum ac feminarum ; desolata ab hominibus praedia, atque ab omni cultore destituta ; in solitudine vacat terra, nullus hanc possessor inhabitat ; occupaverunt bestiae loca quae prius multitudo hominum tenebat », peinture effrayante, mais qui n'est peut-être pas exempte d'une certaine exagération oratoire. Grégoire de Tours (IV, 41) insiste sur la dévastation des églises : « (Italiam) maxime per annos septem pervagantes, spoliatis ecclesiis, sacerdotibus interfectis in suam redigunt potestatem. »

[4]) Gregor. Turon. IV, 42. Warnefried, III, 5-7.

romaines furent privées de leur régime municipal[1]; leurs habitants, tout en conservant la liberté personnelle, furent traités en vaincus, accablés d'impôts frappant les immeubles et le négoce. Plus dure encore fut la condition des anciens habitants des campagnes[2]. La classe des grands propriétaires romains disparut. Les uns furent massacrés. Les autres se retirèrent dans les villes demeurées romaines de Gênes, Ravenne, Venise ou Rome. Les colons attachés à la culture des terres, passèrent, sous le nom de *Haldiones*[3], dans la dépendance de maîtres barbares. Ce qui ne contribua pas moins à la persécution des vaincus, c'est la différence de religion. L'arianisme, tombé en Italie avec les Ost-Goths, y fut ramené par les Langobards. Dans toutes les villes au pouvoir des Langobards, les évêques catholiques avaient été d'abord chassés et remplacés par des évêques ariens[4]. L'invasion finie, les évêques orthodoxes revinrent, il est vrai, et dès lors il y eut dans chaque ville deux évêques, l'un arien, l'autre catholique. Mais, quand les sièges de ces derniers se trouvaient vacants, l'élection de leurs successeurs ne se faisait qu'avec grande difficulté, et ce n'est que par des voies détournées que les élus obtenaient du Saint Siège leur confirmation canonique[5].

Quant à la constitution politique des vainqueurs, ils

1) La thèse de la survivance des municipes, soutenue par Savigny, *Hist. du droit romain* t. I, ch. 5, Gaupp, *Ansiedelungen*, p. 515, a été démolie par Leo, *Entwickelung der Verfassung der lombardischen Staedte*. Hambourg, 1824; Bethmann-Hollweg, *Ursprung der lomb. Städtefreiheit*. Bonn, 1846; Haulleville, *Histoire des communes Lombardes*. Gand 1857. I, p. 439; Troya, *Della Condizioni dei Romani*, cité supra.

2) Sur le régime des terres, les passages classiques sont Warnefried, I, 32 : « His diebus multi nobilium Romanorum ob cupidatem interfecti sunt. Reliqui vero per *hospites* divisi, ut tertiam partem suarum frugum Langobardis persolverent, tributarii efficiuntur »; id. II, 16 : « Populi adgravati per Langobardos *hospites* partiuntur. » Sur ce régime de l'*hospitalitas* barbare, voir Gaupp, *Germanischen Ansiedlungen und Landtheilungen*. Breslau, 1844.

3) *Haldiones* sont les tenanciers, *Holders*, de *halten*,

4) Warnefried IV, 6.

5) Gregorii I, Registrum, III, n° 30; XI, n° 6. Jaffé, n° 1234,1796.

avaient à leur tête un roi électif, dont dépendaient les ducs, au nombre d'une trentaine. Les trois plus grands de ces duchés, Frioul, Spolète et Bénévent, formaient, à raison déjà de leur éloignement du centre, des principautés quasi-souveraines. Au domaine royal furent préposés des *Gastaldes*[1], investis de la juridiction dans leurs ressorts; au-dessous d'eux, étaient des *Scultètes*[2] ou écoutètes et des *decani* ou doyens, exerçant les mêmes fonctions dans les moindres localités. Les Romains étaient exclus de toutes les fonctions publiques. C'est ainsi que l'Italie, cet ancien centre de la civilisation romaine, devint barbare ou germanique[3]. A la même époque, la Bretagne romaine subissait une transformation non moins radicale sous la domination des Anglo-Saxons.

§ VII. — LA DOMINATION DES ANGLO-SAXONS DANS LA GRANDE-BRETAGNE.

(445-591).

TEXTES LATINS du groupe breton : CHRONICA MINORA. Ed. Mommsen, vol. III (= vol. VIII des **Auctores antiqui**, Pertz in-4): Gildas, *De excidio et conquestu Britanniae*; — Anonyme, *Historia Brittonum* (VIIe siècle); — Nennii, *Additamenta* (IXe siècle). — TEXTES LATINS du groupe anglo-Saxon : Beda, *Historia eccl. Gentis Anglorum*. Ed. Holder. Freibourg i. B. 1882. — *Annales Cambriae* (444-954). Rolls Series n° 20. — TEXTES GERMANIQUES : *The Anglo-Saxon Chronicle*. Rolls Series n° 23. — Recueil de tous les textes précédents dans **Monumenta historica Britannica**, vol. I. Londres 1848. fol.

TRAVAUX MODERNES : J. Moeller, *Saxones*. Berlin, 1830. — Bolze, *Die Sachsen vor Karl dem grossen*. Berlin, 1860. — de Geer, *De Saksen voor en onder Karel d. Gr.* Utrecht, 1861. - Sharon Turner, *History of the Anglo-Saxons*. Londres, 1799-1835, 3 vol. — Lappenberg, *Geschichte von England*. Vol. I, Hambourg, 1834. — Kemble, *The Saxons in England*. Londres, 1849, 2 vol.

1) *Gastaldius (Leges Langobardorum*, passim), angl.-saxon *Gesteald*, = préposé, de *stellen*.

2) *Sculdahis* (ib. passim, Warnefried VI, 26, « rector loci »), c'est le *Schultheis*, *Schulz*, *Schoute*, des pays germaniques.

3) Schupfer da Chiogga, *Instituzioni politiche Langobardiche*. Florence, 1863. Pabst, *Das Langobardische Herzogthum* dans les FORSCHUNGEN II (1862) p. 405; id. *Die niederen Beambten bei den Langobarden* ib. p. 493.

Les dernières migrations celtiques.

Les migrations germaniques en Grande-Bretagne furent précédées et accompagnées d'un déplacement local des populations insulaires de race celtique[1], dont il faut chercher le point de départ dans l'Hibernie barbare ou l'Irlande. C'est là que l'on rencontre pour la première fois au IVe siècle la mention des *Scotes*[1] ou Ecossais, qui d'Irlande passèrent en Calédonie. A cette époque la Calédonie était habitée par les Pictes[2], une autre branche de la race celtique. Le berceau des Scotes, c'est l'Irlande, qui a porté le nom de *Scotia*[3], longtemps avant l'Ecosse. En Calédonie, les Scotes étaient les envahisseurs, et leur domination y fut toujours limitée aux montagnes (Highlands) de la haute Ecosse, où l'on parle encore le *Gaëlic*, une langue sœur de l'*erse* et distincte de la langue indigène des Calédoniens[4]. Depuis longtemps les Pictes étaient en guerre avec les Romains de la province de Bretagne, qui avaient élevé contre eux une double barrière artificielle d'une mer à l'autre. L'arrivée des Scotes, qui firent cause commune avec les Pictes, donna aux invasions celtiques un nouvel élan (A° 343). Le grand Théodose les avait refoulés une dernière fois au-delà du second rempart et reconquis le territoire, qui fut appelé

1) Sur la chronologie et la topographie des invasions celtiques, Varin, *Etudes sur l'état politique et religieux des îles Britanniques au moment de l'invasion saxonne*. Ac. Inscr. Mémoires étrangers. t. V [1] 1857.

1) D'abord dans Ammien Marcellin, 26 : 4; 27 : 8; ensuite dans les poëmes de Claudien, *passim*. Bien que les Scotes dont ils parlent, fussent déjà en Calédonie, leur origine hibernienne n'était pas oubliée : « Scotorum cumulos flevit glacialis Ierne » (Claudien, *Laus Stiliconis)*.

2) Supra, p. 5.

3) Ce nom de *Scotia*, revendiqué à la fois par les antiquaires de l'Irlande et ceux de l'Ecosse, a brouillé singulièrement cette question d'ethnographie. A consulter, Dieffenbach, *Celtica* (cité p. 3), Skene, *Celtic Scotland*. Londres, 1880.

4) La basse Ecosse, où habitaient les Pictes, a été germanisée à l'époque danoise, si bien que leur langue et jusqu'à leur nom ont disparu. Cette langue différait du breton comme du gaëlic, d'après Beda I, 1 ; l'Irlandais Colombkill, l'apôtre des Pictes, eut besoin, pour se faire entendre d'eux, d'un interprète, d'après Adamnan, *Vita S. Columbae* II, 32.

alors *Valentia*, du nom de l'empereur régnant (A° 369). Au ve siècle, les invasions celtiques redoublèrent (A° 411), tandis que la province de Bretagne était évacuée par les légions romaines, rappelées sur le continent pour faire face aux invasions germaniques (A° 423). Les Bretons, abandonnés à eux-mêmes, firent de vains efforts pour résister aux Calédoniens, en s'organisant sous des chefs indigènes. Les attaques simultanées des pirates saxons, arrivant par mer, la difficulté de tenir tête à tant d'ennemis à la fois, le manque d'unité dans la direction partagée entre plusieurs chefs indépendants, souvent rivaux[1], et surtout l'absence de toute armée régulière depuis le départ des légions, devaient aboutir à une catastrophe. Déjà les Calédoniens avaient reconquis la Valentia et fondé au nord de l'Humber les royaumes celtiques de Bernicie et de Déira (A° 448). Cette catastrophe fut précipitée par la politique d'un chef indigène, Vortigern, qui s'avisa d'opposer aux barbares de la Calédonie les pirates de la Germanie[2]. Il fit alliance avec la bande des deux frères Hengist et Horsa, repoussa, en effet, avec leur concours les Calédoniens et laissa ces pirates prendre possession de quelques points du littoral (A° 450). Une fois la Bretagne ouverte aux peuples germaniques, il devint impossible d'arrêter l'affluence de ceux-ci, qui retournèrent leurs armes contre les indigènes. Une autre migration celtique s'ensuivit, celle des Bretons, refoulés sur toute la ligne jusque dans les montagnes occidentales de leur île. Le premier qui arrêta les progrès de l'invasion germanique, fut le chef breton Arthur, célèbre par la victoire de Badonhill[3],

[1]) Rien de plus obscur que le caractère de ces chefs indigènes, succédant aux autorités romaines. Leur existence seule est constatée, par Procope (*Vandal.* I, 2), qui les appelle *tyranni;* leurs dissensions sont déplorées par le breton Gildas, 27, qui les qualifie de même : « Reges habet Britannia, sed tyrannos. »

[2]) Le fond de cette alliance attestée par Gildas c. 23, est conforme à la politique du temps, dont on a vu tant d'exemples plus haut (p. 52, 59, 66, 134). Mais tout le détail, et jusqu'aux noms propres, sont fort sujets à caution.

[3]) En 494 d'après Beda (I, 16) en 516 d'après les *Annales Cambriae.* Cette bataille du *Mons badonicus* (emplacement discuté) est suffisamment attestée

plus célèbre par le cycle de légendes et d'épopées qui se forma au moyen âge autour de son nom. Grâce à cette victoire, une partie de Bretons parvinrent à se maintenir dans les principautés de l'ouest. D'autres s'étaient déjà expatriés et avaient trouvé un refuge sur les côtes de l'ancienne Armorique, qui est devenue la Bretagne française[1]. De cette époque date la distribution actuelle des restes de la grande race celtique, qui ne survit plus en groupes compactes que sur quatre points, à savoir : en Irlande les *Erses* (Irish), dans la haute Ecosse les *Gaëls*, dans le pays de Galles les *Kymris*, dans la Bretagne française les *bas-bretons*. Dans la Grande-Bretagne, la race indigène se réduisait à trois tronçons, celui du centre dans la Cambrie, celui du nord dans le Cumberland, celui du sud dans le Cornouailles. Ce sont les Anglo-Saxons qui leur donnèrent le nom de *Welsh*, appelation commune des étrangers (Welsche, Wallons) en langue germanique, d'où provient le nom moderne de leur pays, *Wales* en anglais, *Gualia* en latin, pays de *Galles* en français.

Les nations maritimes de la Germanie.

Sous le nom d'Anglo-Saxons, on doit comprendre toutes les populations qui avoisinaient alors la mer du nord, et dont sortaient sans cesse des essaims de pirates, fléau du littoral des provinces romaines. Cette zone maritime qui s'étendait de l'Elbe jusqu'au Rhin, comprenait, outre les Saxons, trois peuples principaux, à savoir : les *Jutes*, établis dans la péninsule danoise, le Jutland, à laquelle ils ont laissé leur

par le contemporain Gildas; elle suppose la direction d'un homme de guerre, mais qui est encore anonyme dans Gildas c. 26, ainsi que dans Beda. L'auteur de l'*Historia Brittonum* (du VII[e] siècle, d'après Mommsen), est le premier qui nomme Arthur, non pas roi, mais seulement *dux bellorum*. Viennent ensuite les *Annales Cambriae* (X[e] siècle), enfin Geoffrey de Montmouth (XII[e] siècle), qui ont successivement amplifié la légende d'Arthur. cfr. Rhys, *Celtic Britain* p. 231.

[1]) Loth, *L'émigration bretonne en Armorique* du V[e] au VIII[e] siècle. Rennes, 1883. De la Borderie, *Histoire de Bretagne*. t. I. Paris, 1897.



nom ; ensuite les *Angles*, qui porteront le leur en Angleterre, et qui habitaient encore entre l'embouchure de l'Elbe et la Baltique; enfin, les *Frisons*, qui n'ont pas quitté le Zuiderzée, qu'ils occupaient déjà au temps de Tacite[1], tout en profitant des migrations de leurs voisins pour reculer leurs frontières. C'est ainsi que les îles des Bataves, occupées naguères par les Francs Saliens[2], ont passé de ceux-ci aux Frisons. De l'Ems, qui formait leur frontière orientale au temps de Ptolémée, les Frisons s'étendirent jusqu'au Weser, qui les sépare des Saxons. Depuis cette époque, ils étaient partagés en trois groupes, les *Ost-Frisons*, entre le Weser et la Laubach ; les Frisons du centre, dans le *Friesland* proprement dit, entre la Laubach et le Zuiderzée (Flevo), et les *West-Frisons* ou les habitants de la Hollande entre le Zuiderzée et le Zwyn (Sincfala) en Flandre[3].

Quant aux Saxons, tandis qu'une fraction s'établit dans la Grande-Bretagne, l'autre fraction, demeurée sur le continent, continua d'envahir le nord de la Germanie, soit par conquête, soit par suite d'une émigration de leurs voisins. Graduellement, ils occupèrent en amont de l'Elbe le territoire évacué par les Langobards (A° 490), le nord de la Thuringe conquise avec l'assistance des Francs (A° 531)[4], au nord de l'Elbe l'ancien pays des Angles, qui touchait à la Baltique. Enfin au VIIe siècle, les Saxons devaient encore faire la conquête du territoire des Bructères, dans le voisinage du Rhin (vers 695)[5]. Depuis lors, les Saxons continentaux forment trois groupes, les *Westphaliens* ou Saxons de l'ouest, les *Ostphaliens* ou Saxons de l'est, et les Saxons du centre

1) Tacite, *Germania*, 34. *Annales*, passim. Türck, *Altfrisland und sein Volksrecht*, dans ses FORSCHUNGEN, n° 5.

2) Supra, p. 82.

3) Cette division est nettement marquée dans les gloses de la LEX FRISIONUM, qui note des variétés juridiques entre ces trois régions.

4) Supra, p. 113.

5) Beda, V, 11 : « Expugnatis non longo post tempore (circa 695) Boructariis a gente Antiquorum Saxonum. »

(Engern)[1]. On en distinguait les Saxons *Nordalbingi*[2] dans le Holstein, entre l'Elbe et la Baltique[3].

Malgré leur extension géographique, les Saxons continentaux n'ont point formé une puissance politique, faute d'une dynastie nationale[4]. Ils devaient finir par perdre même leur indépendance, à la suite de leurs luttes contre les Francs, leurs voisins mieux organisés. Tout autre ont été les destinées des Saxons insulaires.

Invasion de la Grande-Bretagne par les Anglo-Saxons.

C'est au milieu du ve siècle que les pirates germaniques prirent pied sur le littoral de la Grande-Bretagne dont jusque-là ils avaient été repoussés : c'étaient des Jutes, arrivés sous la conduite de Hengist, qui, de gré ou de force, prirent possession de l'île de Thanet (A° 450)[5]. Renforcés par d'autres bandes, ils enlevèrent aux Bretons tout le territoire des Cantuariens, où ils fondèrent le royaume germanique de Kent (A° 453), sous la dynastie des Ascings[6]. Une autre fraction de Jutes s'emparèrent de l'île de Wight et du littoral voisin. Vingt-quatre plus tard, arrivèrent les premiers Saxons proprement dits, qui s'établirent au sud de la Tamise, où ils fondèrent le royaume des Saxons du sud (Sussex)[7]. Ella, leur chef, et son fils Kissa, fondateur

1) C'est la division juridique, consacré par la LEX SAXONUM, titres VIII-IX.

2) *Nordalbingi* dans Helmold (I, 26); *Transalbiani* est la forme latine dans les Annales carolingiennes, *passim*.

3) La géographie saxonne a conservé le souvenir de ces annexions dans les noms de ses cantons, le *Bardengo*, le *Nordthuringo*, le *Borktergo*.

4) Beda, V, 10 : « Non enim habent regem iidem *Antiqui Saxones* (il entend par là les Saxons continentaux), sed satrapas plurimos (les *Ethelings* ou *principes* locaux) suae genti praepositos... tempore belli ducem omnes sequuntur, huic obtemperunt; peracto autem bello, rursum aequalis potentiae omnes fiunt satrapae. » Les Saxons en étaient donc restés à la situation décrite par César (supra, p. 21, n. 1).

5) *Hist. Brittonum* c. 31. Chron. Saxon. A° 449.

6) Beda, II, 5. « Oisc, a quo reges Cantuariorum solent Oiscingas cognominare. »

7) Chronicon Saxon. A° 477, cf. Beda. II. 5.

de Chichester (Kissae castrum), y implantèrent une seconde dynastie (A° 477). Une autre bande de Saxons, conduite par Cerdic et son fils Kynric, aborda au VIe siècle au littoral de la Manche, où les Bretons leur opposèrent d'abord une vive résistance. Il y eut une lutte acharnée à laquelle les Saxons des royaumes voisins prirent part. Les Bretons furent finalement refoulés dans le Devon (A° 508), et le territoire conquis sur eux forma le nouveau royaume des West-Saxons (Wessex)[1]. Il règne plus d'incertitude sur l'époque exacte où les Saxons s'établirent au nord de la Tamise : on y distingue deux groupes, les Est-Saxons (Essex) et les Saxons du centre (Middelsex), dont Londres fesait partie ; ils formèrent, sous une dynastie commune, un quatrième royaume germanique (vers 530)[2].

Pendant que les Saxons consolidaient leur domination sur les deux rives de la Tamise, arrivaient par la même voie de mer les Angles, auxquels l'Angleterre allait devoir son nom : se répandant sur tout le littoral de la mer du nord jusqu'aux frontières de l'Ecosse, où une colonie de Frisons les avait précédés[3], les Angles envahirent successivement la Bernicie celtique, sous la conduite de leur chef Ida (A° 547); puis la Déira voisine, où s'établit un autre chef du nom d'Aëlla (vers 579)[4] ; un peu plus tard, le fils de ce dernier Edwin réunit ces deux territoires en un seul royaume qui prit le nom de NORTHUMBRIE (A° 617). A ces

[1]) Chron. Saxon. A° 495.

[2]) Beda, II, 3.

[3]) Au temps du roi franc Theudebert († 547), Procope, contemporain immédiat *(Bell. Goth.* IV, 20), place dans cette région trois peuples, qu'il appelle *Frisons*, *Angles* et *Brittons*. Dans son ignorance de la géographie, il en fait une île, *Brittia*, située entre la Bretagne romaine, qu'il appelle *Britannia*, et la Scandinavie, qu'il appelle *Thulé*. Cela répond assez bien à l'Ecosse, que les Angles longent, et où les Frisons ont laissé des traces. La baie de Forth est appelée *Mare Fresicum* dans l'*Historia Brittonum* 38 (Ed. Mommsen p. 179). cf. Skene. *Frisian settlement on the Firth of Forth*. Ce passage, l'un des plus embarrassants dans Procope, trahit une provenance germanique et par cette forme, *Brittie* pour *Britannie*, et par le caractère romanesque et très germanique du fond.

[4]) Aëlla était contemporain du pape Benoît Ier, d'après Bède II, 1.

Angles établis au nord de l'Humber[1], on opposait, au midi de cette rivière, les Angles du sud *(Sutangli)*[2], subdivisés à leur tour en plusieurs fractions : la principale était celle des *Est-Angles*, occupant les cantons de *Norfolk* (bande du nord) et *Suffolk* (bande du sud), qui, réunis sous la dynastie des Uffings[3], formèrent le royaume d'ESTANGLIE (vers 597). Moins importante était la fraction appelée, de sa situation au centre de l'Angleterre, les *Middel-Angles*, qui ne formait qu'une dépendance de ses voisins ; ils étaient séparés du territoire des Bretons de l'ouest par une marche *(Mercia)* ou bande *(Borderland)*, qui, exposée aux inconvénients de toute frontière, ne se peupla que lentement : c'est là que devait se former dans la suite un troisième royaume indépendant, celui des ANGLES DE MERCIE (A° 626).

La Grande-Bretagne depuis l'invasion.

Tels sont les États dont l'ensemble a été appelé l'HEPTARCHIE ANGLO-SAXONNE ou les sept royaumes, bien que le nombre de ces États n'ait pas cessé d'osciller autour de ce chiffre. En effet, cette première organisation de l'Angleterre manquait encore de stabilité, tout autant que d'unité. Il est vrai qu'il s'y rencontre dès cette époque une autorité commune, mais non permanente, sous le nom de *Bretwalda*[4]. Le premier qui ait pris ce titre, est Ella, le roi des Sud-Saxons (A° 480), à la suite des victoires qu'il remporta sur les Bretons. Après un long intervalle, on trouve, dans cette

1) Beda I, 25 : « Humbrae fluminis, quo meridiani et septentrionales Anglorum populi dirimuntur. »

2) Diplôme de 736 : « Rex non solum Merciorum, sed et omnium provinciarum quae generali nomine *Sut-Angli* dicuntur. » CODEX DIPLOMATICUS I, n° 96.

3) Beda II, 15 : « Reges Orientalium Anglorum *Vuffingas* appelant ». *Hist. Brittonum* c. 55 56.

4) Beda (II, 5) énumère sept Bretwalda anglo-saxons. Quant à l'étymologie, ce mot, écrit aussi *Bretenanwealda*, équivaut à *Brettonum* (habitant de la Bretagne, dans le sens géographique) *dux* (wealdan, wield = dominer). Rhys, *Celtic Britain*. p. 134.

dignité, un roi des West-Saxons, Keawlin, arrière-petit-fils de Cerdic, le fondateur du Wessex (A° 560). Toutefois cette suprématie ne lui fut pas reconnue sans contestation ; il eut à lutter contre les Bretons de la Damnonie, contre les Scotes du nord et même contre ses propres sujets, qui se révoltèrent et le déposèrent. Il mourut peu après (A° 593), laissant son royaume de Wessex à son neveu Ceolric[1]. Quant au titre de Bretwalda, il passa à Ethelbert, le quatrième successeur d'Hengist dans le royaume de Kent (depuis 568). Ethelbert fit reconnaître, en effet, son autorité jusqu'à la frontière de l'Humber. Il contracta une alliance avec ses voisins du continent, avec les Mérovingiens, en épousant la fille du roi Charibert de Paris[2], une princesse catholique, Bertha, qui allait ramener dans la Grande-Bretagne le christianisme.

Avant l'arrivée des Anglo-Saxons, la Bretagne romaine était entièrement chrétienne, comme les autres provinces de l'empire. Le druidisme celtique ne s'était maintenu que chez les Celtes indépendants de l'Hibernie et de la Calédonie. Avec les Anglo-Saxons, le paganisme germanique envahit la Grande-Bretagne refoulant le christianisme, avec la population indigène, dans les montagnes de l'ouest. La lutte, en effet, entre les indigènes et les envahisseurs, y avait pris dès l'abord un caractère acharné qu'elle n'eut pas dans les autres provinces envahies. Ailleurs, où les barbares n'avaient eu à combattre que les légions romaines, la population civile changea de maîtres sans aucune résistance. En Bretagne, les indigènes avaient pris eux-mêmes les armes pour se défendre. Ce fut une guerre de race, à la suite de laquelle les vaincus préférèrent se retirer ou s'expatrier que de se soumettre. Cantonnés dans leurs territoires respectifs, les royaumes chrétiens des Bretons et les royaumes payens des Anglo-Saxons formaient deux groupes irréconciliables, et la haine des vaincus était telle que le clergé breton

[1]) *Chron. saxon.* 560-593.
[2]) Beda, I : 25.



refusait de faire le moindre effort pour porter le christianisme chez les conquérants[1].

Résultats de la domination des barbares en Occident.

Avec le vi^e siècle, s'achève le grand mouvement des migrations qui termine l'histoire de l'antiquité et ouvre celle des nations modernes. L'empire romain est détruit en Occident définitivement, et l'ancienne civilisation a disparu avec lui. A l'unité de croyances, de lois et de langue dont l'empire romain avait donné le spectacle, succèdent la complexité des populations, l'hostilité des races, la diversité des lois et des coutumes[2], la confusion des langues[3]. Au point de vue politique, le régime nouveau que l'on essaya çà et là, manquait de stabilité. Theoderic le Grand ne réussit pas à réaliser cette union des nations germaniques, qu'il voulait baser sur les alliances conclues entre leurs dynasties. Les efforts de Justinien pour rétablir la domination romaine dans sa première étendue, échouèrent par l'épuisement de son empire et par la faiblesse de ses successeurs. En Italie, l'unité politique fut définitivement détruite par l'invasion des Langobards et par le morcellement du territoire. En Espagne, l'antipathie des Visigoths conquérants et de la population romaine était telle que les mariages mixtes étaient prohibés par leurs lois. Au point de vue religieux, la diversité des croyances maintenait une barrière entre les provinciaux romains demeurés fidèles à la foi orthodoxe et leurs nouveaux maîtres, la plupart ou ariens ou payens, qui abusaient de leur supériorité pour persécuter les catholiques.

[1]) C'est le reproche que leur fait S. Grégoire dans son *Registrum* VI, n° 49, 57. Jaffé n° 1432.

[2]) Sur le Régime du *droit personnel*, qui date de cette époque, voyez chap. V, § 6.

[3]) Beda (I, 1) énumère en Angleterre pas moins de cinq langues, à savoir *Anglorum* (anglo-saxon), *Brettonum* (kymric), *Scottorum* (gaëlic), *Pictorum* (éteint), *Latinorum*, qui servit de langue commune, « *ceteris omnibus facta communis,* » mais seulement après la conversion de ces peuples au christianisme.



Dans la Gaule, les Francs eux-mêmes, qui avaient adopté les doctrines du christianisme, étaient loin d'en observer les lois. A la cour des rois chrétiens, régnait une corruption effrénée; parmi leurs sujets, tout se décidait par la violence, et une grande partie du haut clergé était atteint par la démoralisation générale[1]. Dans la Bretagne romaine, le clergé n'était pas moins relâché et soucieux uniquement de ses intérêts temporels[2]. La régénération de la société par le christianisme, la fusion des vainqueurs et des vaincus, restaient à opérer : ce sera l'œuvre de la papauté; elle commence avec le pape saint Grégoire le Grand.

[1]) Gregor. Turon. *Hist. Francorum* IV-X *passim*. Jonas, *Vita S. Colombani*.

[2]) Gildas, *De excidio Britanniae*, 66 : « Sacerdotes habet Britannia, sed insipientes; quam plurimos ministros, sed impudentes; clericos, sed raptores subdolos; pastores, ut dicunt, sed occisioni animarum lupos paratos; non commoda plebi providentes, sed proprii plenitudinem ventris quaerentes. »

CHAPITRE IV.

S. Grégoire le Grand : l'entrée des nations germaniques dans l'Église chrétienne.

(de 590 à 630)

—

§ I. — L'INSTITUTION MONASTIQUE ET LES MISSIONS CHRÉTIENNES AVANT S. GRÉGOIRE LE GRAND.

TEXTES ANCIENS : **Acta Sanctorum** *ordinis S. Benedicti*. Ed. Mabillon. SAECULUM I. Paris, 1757. fol. — **Acta SS.** *Belgii*, ed. Ghesquières. Bruxelles, 1783-94. 6 vol. fol. — **Acta SS.** *Hiberniae*. Ed. Colgan. Louvain, 1645-47. 2 vol. fol. — **Acta Sanctorum** *quotquot toto orbe coluntur*, opere Bollandistarum. Anvers-Bruxelles 1643 1896. 65 vol. fol.

TRAVAUX MODERNES : Mabillon, *Annales Ordinis S. Benedicti*. Paris, 1705. 4 vol. in-4°. — Montalembert, *Les moines d'Occident*. Paris, 1860-67. 8 vol. — Greith, *Geschichte der altirische Kirche* (430-630). Fribourg, 1867. — Bellesheim, *Geschichte der K. Kirche in Irland*. vol. I, Mayence, 1890. — id. *Geschichte der K. Kirche in Schottland*. vol. I. ib. 1883.

Les origines monastiques.

On a dit les luttes et les triomphes de l'Église durant les deux premières périodes de son histoire; comment elle avait résisté à trois siècles de persécution sous les Césars payens; comment, après la conversion des Césars, au IVe siècle, elle avait triomphé du péril plus redoutable peut-être que lui fit courir l'arianisme, ainsi que les autres hérésies nées dans son sein. La chute de l'empire romain remettait tout en question. C'est alors que l'Église donna une preuve éclatante de sa vitalité surnaturelle. Au milieu de l'effondrement universel, seule l'Église demeura debout, ralliant dans son sein les populations vaincues, ravivant leur foi, adoucissant leurs souffrances. Mais le christianisme n'en avait pas moins

perdu par les invasions un terrain immense, qu'il s'agissait de reconquérir. L'Église va se trouver aux prises avec la barbarie : c'est la troisième période de son histoire qui commence, signalée, comme les précédentes, par des luttes poignantes, mais aussi par des triomphes éclatants.

Pour la conversion des barbares, l'institution monastique qui achevait alors de s'organiser, devait rendre les plus grands services. C'est là que St Grégoire le Grand et ses successeurs iront recruter les missionnaires de cet apostolat parmi les nations lointaines de l'Occident. L'œuvre des missions pourtant n'était pas prévue par les premiers statuts des moines. Dans toutes leurs maximes, ce qui prévalait, c'est la lutte contre soi-même, la victoire de l'esprit sur la chair, l'exercice rigoureux des vertus évangéliques. Mais cette supériorité morale que les moines portaient partout avec eux, devait agir comme un ferment au sein des sociétés barbares et les transformer, par l'exemple autant que par la prédication, en nations chrétiennes.

L'institution monastique a pris naissance en Orient. Dès les premiers temps du christianisme, des chrétiens nouvellement convertis quittèrent le monde, soit pour éviter le contact d'une société corrompue soit pour se soustraire aux persécutions des empereurs payens. Ce furent d'abord des solitaires ou *monachi*, appelés aussi *anachorètes*, parce qu'ils s'étaient *retirés* du monde, ou *ermites*, parce qu'ils vivaient dispersés dans les *déserts*. La Thébaïde dans la haute Égypte se prêtait particulièrement à ce genre de vie. C'est là que brillèrent, par leurs austérités, un S. Paul l'Ermite, qui atteignit l'âge de 113 ans († 340), un S. Antoine, qui mourut à 105 ans († 356). Tout en cherchant la solitude, ils attirèrent par leur exemple une affluence de disciples qui se groupaient autour d'eux. Le premier qui songeât à les réunir dans des habitations communes, fut S. Pacôme († 349), qui devint ainsi le fondateur des *cénobites* (κοινὸς βίος). Cette vie commune impliquait une règle uniforme et une autorité reconnue, celle d'un Père ou Abbé (*abbas*,

père, en syriaque), au sein de chaque communauté. Vers la même époque, se formèrent aussi des communautés de femmes, appelées *nonnes (nonna*, vierge en copte). De l'Égypte, la vie monastique s'était propagée en Asie; S. Hilarion (✝ 371) la fit connaître en Palestine; S. Basile le Grand (✝ 379) soumit à une règle déterminée tant les solitaires que les cénobites de l'Asie-Mineure, et sa règle finit par être adoptée comme loi uniforme dans l'Église grecque pour la plupart des monastères, ceux qu'on appelle *basiliens*. Les solitaires se plièrent plus difficilement à ce genre de règle, et il y eut toujours parmi eux une grande variété, les uns sans demeure, errant dans les montagnes et se nourissant d'herbes sauvages; les autres, au contraire, les *reclus*, se faisant enfermer leur vie durant dans une étroite cellule. Il y eut aussi des *stylites*, qui, à l'exemple de S. Siméon (✝ 459), choisissaient pour habitation le sommet d'une colonne.

En Occident, l'institution monastique fut introduite au IVe siècle par le patriarche d'Alexandrie, S. Athanase, lorsqu'à trois reprises il fut forcé d'y chercher un refuge. A Rome même, il donna l'éveil à la ferveur religieuse qui pénétra dans quelques unes des premières maisons sénatoriales, et qui amena une élite de dames romaines à se faire les disciples de S. Jérôme et à le suivre jusqu'en Palestine. Au cœur de la Gaule, le célèbre évêque de Tours S. Martin fonda un monastère près de Poitiers, un second, Marmontiers, aux portes de sa cité épiscopale (A° 375). Sur le littoral de la Provence, cet exemple fut suivi par S. Honorat, fondateur du monastère de Lérins (A° 410), par S. Jean Cassien, fondateur de St-Victor à Marseille et théoricien de l'ascétisme, par S. Césaire, qui donna une règle aux religieuses d'Arles. En Afrique, la vie monastique rencontra un promoteur zélé dans S. Augustin. Enfin, S. Patrice, l'apôtre de l'Irlande, formé à l'école de S. Martin, porta l'organisation monastique, avec le christianisme, parmi les nations celtiques[1]. Des monastères de l'Irlande, on cite

[1]) S. Patrice dit lui-même dans sa *Confessio*, en parlant de son œuvre : « Filii Scotorum et filiae regulorum monachi et virgines Christi esse videntur. »



comme les plus célèbres, Kildare, un couvent de femmes fondé par Ste Brigitte († 525); Clonard, fondé par S. Finnian, et Bangor dans l'Ulster, qui eut pour fondateur S. Comgall († 602).

Cependant la plus grande diversité régnait dans les pratiques suivies dans ces monastères et puisées un peu partout, dans les règles orientales, dans les maximes des SS. Pères, dans les canons des conciles. Une codification devenait nécessaire : ce sera l'œuvre de S. Benoît, le véritable patriarche des moines d'Occident.

St Benoît et sa règle monastique.

S. Benoît naquit à Nursia en Sabine, en 480[1], quatre ans après la chute de l'empire romain. Issu d'une maison sénatoriale, il se retira à l'âge de 14 ans (A° 494) dans une caverne de la vallée de l'Anio, à Subiaco (Sublaqueum), pour y vivre en ermite. Sa vie austère, ses prédications populaires attirèrent l'attention sur lui. Les moines du couvent voisin de Vicovaro le voulurent pour abbé; mais ses plans de réforme y rencontrèrent une opposition si violente qu'il faillit être empoisonné; il dut s'en retourner dans sa caverne. D'autres disciples vinrent l'y rejoindre, et il se trouva bientôt à la tête de douze communautés, comptant chacune une douzaine de religieux. De nouvelles persécutions le forcèrent d'abandonner cette retraite, et il se fixa alors, avec quelques moines, sur le mont Cassin en Campanie. Il y bâtit le célèbre monastère de ce nom sur les ruines d'un sanctuaire payen (A° 529), et c'est là qu'il acheva sa célèbre *Règle de la vie monastique*. A la même époque, sa sœur Ste Scholastique fondait au pied de la montagne une communauté de religieuses, où l'on retrouvait encore son inspiration. Néanmoins après la mort de S. Benoît (A° 543), une dernière épreuve était réservée à son œuvre. Quarante ans plus tard, le monastère du mont Cassin fut détruit par les

[1]) Gregorii Magni, *Dialogi*, lib. II, *De vita et miraculis S. Benedicti*, a l'autorité d'une source contemporaine.



Langobards du duché de Bénévent (A° 583), et les moines obligés de se réfugier à Rome, où le pape Pélage II leur assigna une résidence près du Latran. Mais ce fut le commencement de leur fortune. Car, une fois adoptée dans ce centre de la chrétienté, la règle bénédictine allait rayonner dans toutes les contrées de l'Occident.

La règle de S. Benoît, divisée en LXXIII chapitres[1], a pour fondement les trois vœux d'obéissance, de chasteté et de pauvreté : pour la première fois, ces vœux sont exigés dans une forme solennelle et à perpétuité de tous ceux qui se destinaient à la vie monastique. Ces vœux, étant irrévocables, doivent être précédés d'un noviciat ou épreuve d'une année au moins. De plus, avec la prière et la lecture, la règle fait alterner le travail manuel[2], qui était avant tout agricole[3]. Fuyant le monde, établis dans les lieux les plus déserts, qui étaient encore à défricher, les moines devaient vivre de la terre cultivée par leurs mains. Quant au gouvernement intérieur, il est dévolu dans chaque maison à un abbé, que les moines nommaient à vie, et qui ne prenait aucune décision grave sans les consulter. La règle de S. Benoît en somme n'était pas trop dure; elle se distingue plutôt par une grande douceur. C'est ce qui lui valut d'être adoptée si facilement tant dans les monastères déjà existants que dans ceux qui furent fondés dans la suite. Un siècle après S. Benoît, l'on peut dire qu'il n'y a en Occident plus que des moines bénédictins.

1) Sti Benedicti *Regula Monachorum*, ed. Wölflin (d'après les MSS du VIII[e] siècle). Leipzig, 1892.

2) Ib. § 48, de opera quotidiana : « Certis temporibus occupari debent frates in labore manuum, certis iterum horis in lectione divina. »

3) Il est déjà question dans le texte de la règle d'une *bibliotheca* et de *codices*, mais seulement à l'occasion de la *lectio divina*. Le berceau des études monastiques doit être plutôt cherché au monastère de Viviers en Calabre, fondé par un contemporain de S. Benoît, le célèbre Cassiodore (p. 105), qui s'y retira de la vie publique (A° 540) et y mourut presque centenaire (A° 570), après avoir composé à l'usage de ses moines une sorte d'encyclopédie des sciences divines et humaines. C'est lui qui donna l'impulsion à la transcription des manuscrits par les moines. Franz, *Cassiodor, zur Geschichte der theolog. Litteratur*. Breslau, 1872.

S. Benoît, dans son humilité, n'avait certes pas prévu ce succès de sa règle, pas plus qu'il ne pouvait deviner le rôle nouveau que ses moines allaient remplir, comme auxiliaires de la papauté, dans l'œuvre des missions lointaines. Ce rôle supposait des clercs, et les moines de S. Benoît ne l'étaient pas, sauf le petit nombre des prêtres vaquant aux besoins spirituels de la communauté[1].

Les missions celtiques.

Déjà avant S. Grégoire le Grand, les missions chrétiennes avaient commencé par ces nations celtiques de l'Hibernie et de la Calédonie, demeurées étrangères à l'empire romain comme au christianisme. C'est là que l'on rencontre les premiers moines prêtres et missionnaires; ces moines, antérieurs à S. Benoît, forment un groupe spécial parmi les moines d'Occident. Leur point de départ est obscur; mais on peut les rattacher à S. Patrice, le fondateur du christianisme en Irlande. On sait peu de choses de sa vie, qui appartient au ve siècle[2]. Mais son œuvre subsiste. A son arrivée, le

1) Cela ressort du § 62 de la *Regula :* « De sacerdotibus monasterii ». Aussi les termes de *clerici* et *monachi* sont souvent opposés, dans les textes du temps. C'est S. Grégoire Ier qui appela les Bénédictins au ministère public. Quelques années après, le concile romain de 610 trancha les objections qu'on fesait encore à cette innovation, en décrétant que les moines étaient admissibles à tous les degrés du sacerdoce, y compris l'épiscopat. (Mansi, t. X, p. 503).

2) Bien que S. Patrice nous ait laissé un document précieux et d'un genre unique dans la *Confessio de vita sua,* tout est contesté dans sa biographie : 1° son **époque**, selon qu'on le fait mourir en 457 (Annales Cambriae) ou en 493; — 2° son **berceau,** qu'on place soit dans la Belgique romaine, selon un texte, *Bonnonia Tarveniae,* Boulogne sous Thérouane; soit en Calédonie, ou dans la Bretagne romaine, selon un autre texte qui lit *Bannavem Taberniae* (sur l'identification topographie, cfr. *Analecta Bolland.* XVI p. 194), celui-ci confirmé par le contexte où il parle de son retour *in Britaniam, quasi ad patriam ;* — 3° la nature de ses **fondations** (Armagh ?), monastères ou évêches; — 4° ses **écrits,** dont on conteste l'authenticité, même sa *Confessio,* dont la sobriété contraste pourtant avec les hyperboles de l'*Historia Brittonum* (du VIIe siècle) ou de la *Vita tripartita* (du IXe). Aussi son dernier éditeur Stokes (Rolls Séries, n° 89) en soutient l'authenticité p. 93 de l'*Introd.*

druidisme celtique régnait toujours en Irlande. A sa mort, non seulement l'Irlande était chrétienne[1]; mais elle fut l'un des premiers foyers de l'apostolat chrétien tant parmi les barbares insulaires que chez les nations du continent. Né dans la Bretagne romaine, mais ordonné prêtre en Gaule, St Patrice était moine en même temps, et tel est aussi le double caractère de ses continuateurs. C'est du monastère irlandais de Clonard que sortit St Colombkill, l'apôtre de la Calédonie, et le fondateur de l'abbaye insulaire d'Iona (A° 563), qui fut mère à son tour de l'abbaye de Lindisfarne (A° 635), sur les côtes de Bernicie, les deux centres de l'apostolat celtique dans les îles Britanniques. D'un autre monastère irlandais, celui de Bangor en Ulster, est sorti St Colomban, qui sema de ses fondations le continent : Luxeuil chez les Francs (A° 573), St-Gall établi par son disciple de ce nom chez les Alemanes (A° 612), enfin Bobbio chez les Langobards, où il termina sa carrière (A° 615). Mais ces missions celtiques ne furent que les préliminaires de l'œuvre plus vaste qu'allait entreprendre le pape saint Grégoire le Grand.

§ II. — PONTIFICAT DE St GRÉGOIRE LE GRAND.

(590-604)

TEXTES ANCIENS : *Die älteste Biographie Gregor's I.* par Ewald, 1886, (retrouvée dans un *Codex Sangallensis*). — Paul Diacre (?), *Vita S. Gregorii I.* — Jean Diacre, *Vita S. Gregorii Magni* (dans les Recueils des **Acta SS.** cités). — Grégoire de Tours (cité p. 81). — Beda (cité p. 159 .

TRAVAUX MODERNES : Denys de Sainte Marthe, *Histoire de S.Grégoire le Grand.* Rouen, 1697, in-4°. — Lau, *Gregor I der Grosse.* Leipzig, 1815. — Pingaud, *La politique de St Grégoire le Grand.* Paris, 1872.

St Grégoire appartenait à l'une des grandes maisons sénatoriales de Rome, maison illustre par ses alliances, non

[1]) Patricii, *Confessio* : « unde autem Hiberiones qui nunquam notitiam Dei habuerunt nisi idola, quomodo facta est plebs Domini ? »

moins illustre par ses traditions de foi et de piété[1]. Déjà ses aïeux avaient donné à l'Eglise romaine plus d'un ministre et même un pape, Félix III. D'un esprit vif et plein d'ardeur pour les sciences humaines, Grégoire se destinait à la magistrature. L'empereur Justin II lui confia la haute charge de préteur urbain à Rome (A° 573)[2]. Mais il ne tarda pas à renoncer aux honneurs du monde, à l'exemple de ses parents, pour entrer dans un monastère, celui de St-André, qu'il fonda de ses deniers auprès de la maison paternelle (A° 575)[3]. Quelque chère que lui fût cette retraite, il ne s'en montra pas moins toujours prêt à la quitter, dès que le service Dieu l'appellerait à d'autres devoirs[4]. Passant un jour au forum où se vendaient les esclaves, il fut touché par la beauté et l'air de candeur de quelques jeunes captifs étrangers. Ayant appris d'eux qu'ils étaient des Angles de la Grande-Bretagne, et que leur patrie était encore plongée dans les ténèbres de l'idolâtrie, il les racheta et demanda au pape, — c'était Benoît Ier, — la permission d'aller porter l'Évangile dans cette contrée lointaine. Il partit; mais telle

1) Inscriptions du temps concernant les parents de S. Grégoire à Rome dans Reumont, *Geschichte Rom's* t. II, p. 1180.

2) *Registrum* IV, n° 2 (Jaffé n° 1274) : « inter quos ego quoque tunc urbanam praeturam gerens pariter subscripsi. »

3) Sur le monastère de St André, Reumont, ib. p. 158. — Voir la *pagina donationis* de Grégoire diacre, datée du 28 déc. 587 *(Registrum*, Appendix n° I). Il dit lui-même en parlant de son monastère : « in eo monachicum habitum sumpsi » *Registrum* I n° 14 a, Jaffé n° 1082.

4) « Hic de senatoribus primis, ab adolescentia devotus Deo, in rebus propriis... monasteria instituit... septimus levita ad adjutorium papae adsciscitur. Tantaque ei abstinencia in cibis, vigilancia in orationibus, strenuitas in jejuniis erat ut, infirmato stomacho, vix consistere possit. Litteris grammaticis, dialecticisque ac rhetoricis ita est institutus ut nulli in Urbe ipsa putaretur esse secundus » (Gregor. Turon. X, 1). Ces lignes de Grégoire de Tours († 594) sont d'autant plus précieuses qu'elles ont été écrites encore du vivant de S. Grégoire le Grand, qui ne venait que d'arriver au pontificat, et partant exemptes de cette exagération oratoire habituelle aux éloges posthumes. Quant aux biographes proprement dits de ce pape, écrivant deux siècles après lui, ils sont sujets à caution. Dans le LIBER PONTIFICALIS, sa *Vita* est d'une concision décevante. Heureusement les *Ecrits* de S. Grégoire, et surtout ses *Epistolae* fournissent à l'historien moderne d'abondants matériaux. Voir note 1 de la page 180.

était déjà sa popularité que le peuple de la ville contraignit le pape à le rappeler. Benoît Ier, pour s'assurer ses services, le nomma alors l'un des sept diacres régionnaires[1] de l'Église romaine (A° 577). Le pape suivant, Pélage II, l'envoya comme apocrisiaire à la cour de Constantinople, chargé entre autres de réclamer le secours de l'empereur Tibère contre les Langobards (A° 580)[2]. Grégoire se concilia la bienveillance de cette cour et s'y lia avec plusieurs des personnages les plus distingués. Le successeur de Tibère, Maurice, le tenait en tel estime qu'il le choisit comme parrain de l'un de ses fils[3]. Mais ces honneurs ne diminuèrent en rien son goût pour la vie monastique. Rappelé à Rome, il rentra dans son monastère, dont il fut élu abbé (A° 584)[4]. Le pape Pélage n'en continua pas moins à recourir aux conseils de Grégoire, et plusieurs de ses lettres sont l'œuvre de celui-ci[5].

A la mort de Pélage II, tous les suffrages du clergé et du peuple se réunirent pour lui donner comme successeur le diacre Grégoire, qui essaya en vain de se dérober à cette élection par la fuite. Il ne fut pas plus heureux en s'adressant à l'empereur, demeuré un ami, pour le détourner d'y donner sa confirmation. Il fut ramené à Rome presque de force et, sur l'ordre de l'empereur, il dut se soumettre à l'ordination, non sans un tremblement assez justifié[6].

1) Sur ce clergé régionnaire, antérieur aux paroisses et premier noyau du collège des cardinaux, Reumont, *ib.* t. I p. 425; p. 543. On a un document de S. Grégoire Ier lui-même sur ces sept régions dans sa 1re *allocution aux Romains* (reproduite par Grégoire de Tours X, 1), où le pape organise ses grandes *litanies* ou prières publiques contre la peste, à la quelle se rattache la légende du *Château* dit *St-Ange*.

2) *Lettre de Pélage II à Grégoire*, 4 oct. 584 *(Registrum*, Appendice n° II).

3) « Mauricium cujus filium ex lavacro sancto [Gregorius] susciperat » Greg. Turon. *ib.*

4) Mabillon, *De vita monastica S. Gregorii I* dissertatio. Paris, 1676, in-4°.

5) Paul Warnefried *Hist. Langob.* III; 20, lui attribue entre autres la lettre de Pélage II sur la question des trois chapitres, « quam beatus Gregorius, cum esset adhuc diaconus, conscripsit. » *(Registrum.* Appendix n° III).

6) Ces détails sont de première main, recueillis encore par Grégoire de Tours *(ib.)*, qui cite ici sa source, un témoin oculaire, revenu à Tours de Rome.

Qu'on se représente la situation : l'Occident était devenu étranger à Rome; sur ses cités saccagées et ses églises détruites, campaient des nations nouvelles, hostiles pour la plupart à la foi catholique. En Bretagne, sur les bords du Rhin et du Danube, le christianisme avait été extirpé; en Espagne, en Italie, des princes ariens persécutaient leurs sujets orthodoxes[1]. La ville même de Rome tombait en ruine, et une peste terrible achevait de la dépeupler tandis que les Langobards, assiégeant les portes, guettaient l'occasion d'y pénétrer[2]. Le désordre était universel et arrivé à un tel degré que l'on croyait toucher à la fin des temps.

L'homme qui était appelé à faire face à tant de difficultés, était chétif de santé, usé avant l'âge par les austérités du cloître[3] et partageant au fond le découragement qui régnait autour de lui, et dont on retrouve un écho mélancolique dans ses *Homélies*[4]. C'est au milieu de ces circonstances difficiles que s'ouvrait le pontificat du premier des grands papes du moyen âge.

Ce qui distingue la papauté sous S. Grégoire le Grand, c'est l'universalité de son action : depuis les frontières de l'Écosse jusque dans les déserts de l'Afrique, et de l'Atlantique aux rives de l'Indus, rien de ce qui peut intéresser l'Église, n'échappe à sa vigilance; et en même temps, il descend aux moindres détails de l'administration des domaines que l'Église de Rome possédait dès lors, en Italie ainsi qu'en

[1]) *Registrum* V n° 37 : « Cuncta in Europae partibus barbarorum juri sunt tradita; destructae urbes; eversa castra; depopulatae provinciae; nullus terram cultor inhabitat; saeviunt et dominantur cotidie in nece fidelium cultores idolorum. » Jaffé, n° 1360.

[2]) Ib. III n° 29 : « in nobis ipsis paucissimis qui ad modicum relicti sumus, cum supernae percussionis cladibus, humanus gladius incessanter saevit. » Jaffé, n° 1233. — Ib. VI n° 58 : « Quanta nos a Langobardorum gladiis in cotidiana nostrorum civium depraedatione vel detruncatione atque interitu patimur, narrare recusamus. » Jaffé, n° 1442.

[3]) Voir Grégoire de Tours (supra, note p. 177), et Grégoire le Grand, lui-même, qui dans ses *Epistolae* (passim), se plaint souvent de sa santé.

[4]) Voir ses *Homélies sur Ezechiel*, II, 6 et passim.

Sicile. Sa vaste correspondance, qui nous est conservée, reste un monument durable de cette fièvreuse activité[1].

Le premier service que Grégoire le Grand rendit à l'Eglise, ce fut d'y mettre fin aux divisions funestes produites par les dernières controverses dogmatiques, en même temps que de rétablir la discipline qui s'était relâchée dans le clergé. Il s'attaqua d'abord au schisme d'Aquilée[2], et s'il n'obtint pas ici un succès complet, il parvint néanmoins à ramener plusieurs évêques schismatiques[3]. Il réussit mieux dans sa résistance aux mouvements des Donatistes en Afrique, et il arrêta les progrès de cette hérésie, encore qu'il trouva peu d'appui chez les évêques de cette province[4]. En Gaule, Grégoire le Grand apporta une sollicitude spéciale à extirper le vice de la simonie qui s'était glissé dans les rangs du clergé franc. Dans des lettres nombreuses aux souverains et aux prélats francs, il les exhorte à réunir des synodes pour rendre à la discipline ecclésiastique sa première vigueur. Ces exhortations étant demeurées sans effet, il envoya en Gaule Cyriaque, abbé de son monastère de St-André, porteur de nouvelles lettres pour les personnages les plus importants des royaumes francs et chargé d'y assembler un synode à cet effet[5]. Cette mission remplie, Cyriaque reçut l'ordre de passer chez les Visigoths d'Espagne, où il assembla également les évêques

1) Cette correspondance est, en même temps, le plus ancien monument de la diplomatique pontificale. Ces 844 lettres classées en XIV livres répondant aux 14 années de ce pontificat, reproduisaient le *Registrum* officiel conservé au *scrinium* ou archives pontificales. Bresslau, *Urkundenlehre* I, p. 94. Ewald, *N. Archiv*. III p. 433. Sur l'authenticité de certaines lettres contestées, cf. Mommsen, ib. vol. XVII, p. 189. Dernière édition, Gregorii I *Registrum epistolarum* dans les **Monumenta** de Pertz, section des EPISTOLAE vol. I-II. Hanovre, 1891-95. Le grand mérite de cette édition, c'est d'avoir fixé plus exactement la chronologie de ces lettres. Mais l'édition des Bénédictins au tome II des *Opera S. Gregorii Magni* Paris 1705, reste utile par ses notes précieuses donnant un commentaire dont le texte a besoin.

2) Supra, p. 138.

3) *Registrum* I n° 16, II n° 49, VI n° 36, 45.

4) Ib. I n° 59, 73, 75, 82, II n° 46, III n° 47-48, IV n° 7, 34, 35, V n° 3, VI n° 34, 39, VIII n° 13, 15.

5) Voir § VI infra.

dans le synode de Barcelone[1]. Pendant, que le pape travaillait ainsi à la réforme du clergé en Occident, il ne perdait pas de vue les églises d'Orient; il s'opposa avec énergie à l'usurpation du patriarche de Constantinople, Jean le Jeûneur, qui s'était arrogé le titre d'*évêque œcuménique*, c'est-à-dire *universel*, s'élevant par là au-dessus des autres patriarches[2]; et pour lui donner en même temps une leçon d'humilité, le pape adopta pour lui-même la formule désormais consacrée dans la chancellerie pontificale : *Episcopus*, *Servus Servorum Dei*[3].

Les relations de S. Grégoire le Grand avec les empereurs d'Orient donnèrent lieu à des conflits non moins délicats. Tandis qu'il s'efforçait de maintenir la paix entre les Romains et les Langobards, qu'il achetait sur les trésors de l'Église[4] la retraite du roi Agilolf, qui bloquait la ville de Rome (596-598)[5], il était obligé de défendre les habitants des provinces romaines contre les exactions du gouvernement impérial[6]. Bien qu'ami personnel de l'empereur Maurice, il revendiqua contre lui la liberté des vocations ecclésiastiques, violée par un édit de ce prince qui interdisait la vie monastique à tous ses officiers militaires ou civils[7]. Et quand Maurice fut renversé par l'usurpateur Phocas, il eut pour ce tyran tous les ménagements compatibles avec la dignité pontificale[8].

[1]) *Registrum* IX n° 230.

[2]) *Ib.* V n° 37, 39, 41, 44, 45.

[3]) Giry, *Diplomatique*, p. 667.

[4]) C'est dans ce sens qu'il allait jusqu'à dire qu'il subsidiait, lui, l'armée langobarde, tandis que l'empereur fesait les frais de l'armée romaine : *Registrum* V n° 39 : « Viginti autem jam et septem annos in hac urbe in Langobardorum gladios vivimus. Sed breviter indico quia, sicut in Ravennae partibus Dominorum pietas apud primum exercitum Italiae sacellarium habet... ita et in hac urbe ex causis talibus eorum *(sc.* Langobardorum) sacellarius ego sum. »

[5]) Registrum V n° 34, 36; IX n° 66, 67.

[6]) *Ib.* V n° 39. X n° 51.

[7]) Ib. III, n° 61, 64.

[8]) On a reproché au pape Grégoire ses lettres, trop élogieuses en effet (Registrum XIII n° 34, 41, 42), adressées à ce Phocas, usurpateur et meur-

Mais le plus beau titre de gloire de ce pontificat, ce fut la conversion des nations payennes de la Grande-Bretagne, dont St Grégoire n'avait cessé de se préoccuper après avoir renoncé à y porter l'Évangile en personne[1]. Plus près de Rome, il y avait encore dans l'île de Sardaigne une population payenne, connue sous le nom de Barbariciens, qui, grâce à ses efforts, embrassa le christianisme[2]. Chez les Langobards, secondé par leur pieuse reine Theodelinde, il commença l'œuvre de leur conversion, en gagnant à des sentiments plus orthodoxes leur roi arien, Agilolf[3]. S. Grégoire ne fut pas non plus étranger à la conversion des Visigoths en Espagne, à laquelle travaillait son ami, l'évêque Léandre de Séville[4]. C'est ainsi que S. Grégoire fut pendant toute sa vie l'esprit vivifiant et comme l'âme de l'Église universelle.

Au milieu de ses nombreuses occupations, S. Grégoire trouvait encore le temps de publier une collection d'écrits théologiques, des *dialogues* sur les vies des Saints d'Italie, dont le second livre est entièrement consacré à S. Benoît; un *commentaire* du livre de Job; des *homélies* sur le prophète Ezéchiel et sur les Évangiles, et une *Regula pastoralis*, son chef d'œuvre, sur le ministère ecclésiastique. En même temps, par son *Sacramentaire* et son *Antiphonaire*, il fixa

trier de son ami Maurice. Pour s'expliquer cette défaillance, unique dans une vie si remplie, il faut replacer le pape parmi les Romains de son temps, dont il partageait les illusions et les préjugés, et auxquels le principe de la légitimité dynastique avait toujours été étranger. Le culte que les Romains professaient pour la personne de l'empereur régnant, quelle que fût son origine, ne leur paraissait pas incompatible avec la liberté républicaine telle qu'ils l'entendaient. C'est dans ces sentiments républicains que S. Grégoire écrivait au même Phocas : « Hoc enim inter reges gentium et imperatores Reipublicae distat : quia reges gentium domini servorum sunt, imperatores vero Reipublicae domini liberorum. » Il subsiste à Rome un monument, qui témoigne des illusions des Romains à l'égard de Phocas, c'est la colonne érigée à ce tyran : « PRO . INNUMERABILIBUS . PIETATIS . EJUS | BENEFICIIS . ET . PRO . QUIETE | PROCURATA . ITAL . AC . CONSERVATA . LIBERTATE » Reumont, *Geschichte Rom's* II p. 1221.

1) Voir plus loin § III.

2) *Registrum* IV n° 23-27; XI n° 12.

3) Voir § V.

4) Voir § IV.

le rite et les cérémonies en usage depuis lors dans l'Église latine. La tradition lui fait honneur du beau chant de l'Église latine, qui s'est propagé dans toutes les cathédrales de l'Occident sous le nom de *chant grégorien*[1]. Ce qui est certain, c'est qu'il érigea et dota la corporation des chantres *(schola cantorum)*[2], qui se partageait le service des basiliques de Rome. En mémoire de son zèle pour la formation des jeunes chantres[3], les écoliers de Rome, après sa mort, ont choisi son anniversaire pour en faire la fête des écoles[4]. Ce pontificat si rempli avait duré à peine quatorze ans. La postérité reconnaissante a décerné au pape Grégoire Ier le titre de *Grand*. Ses vertus l'ont placé au nombre des saints[5].

§ III. — LA CONVERSION DES ANGLO-SAXONS.

(593-630)

TEXTES LATINS : Beda, *Historia ecclesiastica gentis Anglorum* (cité p. 159). — VITAE *Sti Augustini* (26 Mai), *Sti Laurentii* (2 février), *Sti Melliti* (24 avril), *Sti Paulini* (10 octobre).

TRAVAUX MODERNES : Montalembert, *Conversion de l'Angleterre* par les Moines (vol. III-V des *Moines d'Occident)*. — Lingard, *History of the*

[1]) On ne rencontre aucune allusion à cette réforme du chant romain ni dans la correspondance de S. Grégoire, ni dans aucun écrivain contemporain. De là une controverse intéressante qui s'est élevée, au sujet de la paternité du chant grégorien, entre M. Gevaert *(Les Origines du chant liturgique de l'Église latine.* Gand 1890) et dom Germain Morin *(Les véritables origines du chant grégorien.* Maredsous, 1890). Le premier, partant d'études profondes sur l'évolution de *la Mélopée antique dans le chant de l'Église latine,* retarde l'achèvement du chant liturgique jusqu'au temps de Grégoire III (740), auquel ce chant devrait son nom Mais si ses arguments ont fortement ébranlé l'attribution traditionnelle, dom Morin combat avec un succès égal l'attribution nouvelle. La conclusion qui se dégage de cette controverse, c'est que le chant grégorien serait en réalité l'œuvre anonyme et collective de plusieurs générations. Ce qui lui aurait valu ce nom (dont la tradition remonte au VIIIe siècle), c'est que S. Grégoire fut le régulateur de la liturgie, dont le chant ecclésiastique fait partie intégrante.

[2]) D'après Jean Diacre, *Vita S. Gregorii*, II, 6.

[3]) D'après une anecdote du même auteur *ib.*

[4]) Lau *(cité)*, p. 245.

[5]) Sur la sépulture et l'épitaphe de S. Grégoire, Reumont, *cité*, II p. 1180, p. 1220.



Anglo-Saxon Church. Londres, 1815, 2 vol. — Bright, *Early English Church History.* Oxford, 1878. — Hook (W.), *Lives of the Archbishops of Canterbury.* vol. I. Londres, 1860.

Les origines romaines de l'Église d'Angleterre.

Dès son élévation au pontificat, S. Grégoire le Grand, qui avait tant à cœur la conversion de l'Angleterre, prit les premières mesures à cet effet en faisant acheter en Gaule et élever dans la foi chrétienne de jeunes esclaves anglo-saxons[1]. Mais ses principaux auxiliaires, il les recruta dans son monastère de St-André : ce fut le moine Augustin, avec quarante autres prêtres romains[2], qui furent envoyés comme missionnaires chez un peuple redouté par la sauvagerie de ses mœurs,et dont ils ne comprenaient pas même la langue[3]. Arrivés en Gaule, ils furent si effrayés de ce qu'ils en apprirent qu'il fallut une nouvelle exhortation du pape pour les décider à poursuivre leur route[4]. Ils étaient porteurs de lettres nombreuses[5] adressées par le pape aux rois francs et aux chefs du clergé en Gaule, leur demandant leur appui et des interprètes[6]. Lorsqu'ils abordèrent enfin dans l'île de Thanet, Ethelbert, alors Bretwalda et roi du Kent dont cette île dépendait, leur donna toute facilité de prêcher l'Evangile, grâce à la protection de la reine Berthe, qui était une princesse franque et catholique. Leur succès fut aussi considérable que rapide : à la Pentecôte de l'année suivante (A° 597), le roi lui-même reçut le baptême avec 10,000 de ses sujets. Le pape, transporté de joie à la nouvelle de ce triomphe, qu'il s'empressa de publier[7], nomma Augustin archevêque et primat d'Angleterre, et lui envoya un nouvel essaim de missionnaires, porteurs de lettres pour le roi et la reine[8] de

1) Gregorii I *Registrum* VI n° 10 (A° 595).

2) Beda, I, 23.

3) *Ib.* « gentem barbaram, feram, incredulamque, cujus ne linguam quidem nossent. »

4) *Registrum* VI n° 50 *a* (A° 596).

5) *Ib.* VI n° 49-57.

6) Beda, I, 25 : « acceperunt de gente Francorum interpretes. »

7) *Reg.* VIII n° 29.

8) *Ib.* XI n° 35 et 37.



Kent avec des présents et de nombreuses recommandations[1]. S. Augustin fixa son siège à Cantorbéry, dans le royaume devenu le berceau de l'Église d'Angleterre, tandis que Londres, que le pape[2] lui avait désigné comme métropole, n'était pas dans ce royaume. Les Est-Saxons, dont Londres dépendait, ne se convertirent que quelques années plus tard, avec leur roi Sebert, un neveu d'Ethelbert (A° 604). Londres par suite ne fut qu'un évêché, dont le moine romain Mellitus fut le premier titulaire : il y érigea deux monastères, St-Paul et St-Pierre (Westminster). Après ces premières conversions, Augustin, devenu archevêque, fut appelé à réformer la discipline parmi l'ancien clergé breton, soumis à sa juridiction. Mais ici il échoua. Il avait convoqué les évêques bretons à un synode pour obtenir leur concours dans la conversion de l'Angleterre. Mais aussitôt des dissidences éclatèrent sur certains points accessoires de discipline, tels que la fixation de la Pâque et le rite du baptême[3]. La dispute s'échauffant,

[1]) *Registrum* XI n° 47-56 *a*.

[2]) *Ib.* XI, n° 39. cf. Jaffé, n° 2006, n° 2020.

[3]) Entre les moines romains et le clergé breton, il n'y avait aucune dissidence doctrinale : sinon Augustin ne leur aurait pas demandé de concourir à la conversion des Anglo-Saxons à la foi romaine. Les dissidences celtiques ne portaient que sur trois points, nettement définis dans l'ultimatum adressé aux Bretons par Augustin, à savoir : « 1° observation du comput romain dans la fixation de la Pâque; — 2° adoption du rit romain dans l'administration du baptême; — 3° concours des Bretons pour prêcher l'évangile aux Anglais. » Beda II, 2. Quant à la protestation de l'abbé de Bangor contre la suprématie papale (publiée par Spelman, *Concilia Magnae Britanniae.* Londres, 1737), non seulement la copie est moderne, comme Spelman le reconnaît, mais c'est une imposture protestante, dont la fausseté est établie par l'examen du fond, — reconnue d'ailleurs par les derniers éditeurs, Haddans et Stubbs, *Councils and eccl. Documents.* Oxford, 1869, qui la reproduisent, mais en caractères microscopiques, uniquement « *on account of his-notoriety.* » Il y a plus : dans la querelle de la Pâque, la dissidence provenait uniquement de la trop grande fidélité des Bretons à l'ancien comput romain, le cycle de 84 ans, corrigé à leur insu durant les invasions qui avaient suspendu toute relation entre les Bretons et Rome. L'origine romaine de ce cycle breton est démontrée déjà dans : (Van der Haegen). *Observationes in Anonymi laterculum paschalem* Amsterdam, 1733. L'authenticité de ce *laterculus*, mise en doute par Ideler, *Chronologie* II p. 275, a été définitivement établie par Rossi (p. 86 de ses Prolégomènes aux

les Bretons refusèrent de reconnaître Augustin comme archevêque et se retirèrent, inspirés uniquement par leur haine nationale contre les conquérants anglo-saxons. S. Augustin mourut peu après (A° 604), et eut encore un romain, Laurence, pour successeur sur le siège de Cantorbéry[2].

Pourtant à la mort du roi de Kent, Ethelbert (A° 616), éclata une réaction payenne. Son fils Eadbald était toujours payen; de plus il épousa sa seconde femme, qui avait succédé à la reine Berthe, décédée trois ans auparavant (A° 613). Son neveu Sebert étant mort la même année, les successeurs de celui-ci dans le royaume des Est-Saxons, entraînés dans cette réaction payenne, allèrent jusqu'à chasser le premier évêque de Londres, Mellitus, qui dut se réfugier à Cantorbéry. Le roi des Est-Angles, Redwald, qui succéda à Ethelbert dans la dignité de Bretwalda, après avoir accepté le baptême à la cour de son prédécesseur, était retourné à ses dieux germaniques, et sacrifiait dans un même temple aux idoles et au vrai Dieu. La chrétienté d'Angleterre, naissante à peine, allait périr, lorsque S. Laurence la sauva en arrachant le successeur d'Ethelbert à ses dieux payens et à son mariage incestueux[1]. S. Laurence fut moins heureux dans ses efforts pour ramener le clergé breton[2]. Il mourut peu après (A° 619); ce fut Mellitus, toujours un romain, qui lui succéda comme troisième archevêque de Cantorbéry[3].

Son extension au nord de l'Humber.

Chez les Angles qui venaient de s'établir au nord de l'Humber, une seconde chrétienté fut fondée par un autre des missionnaires de S. Grégoire le Grand, S. Paulin, secondé

Inscr. Christ., t. I) et par Mommsen (p. 332 du *Corpus Inscr. lat.*) Sur les autres dissidences de moindre importance, voir Varin, *Causes des dissidences entre l'Église bretonne et l'Église romaine* (Ac. Inscr. Mémoires divers t. V[2] 1858.).

1) Beda, II, 5.

2) Voir la *Lettre de Laurence et de ses collègues aux Evêques et abbés d'Irlande* dans Beda, II, 4.

3) Beda, II, 8.

également par le zèle d'une princesse déjà chrétienne, la fille de la pieuse Berthe de Kent, Ethelburge, qui venait d'épouser Edwin, le fondateur du royaume de Northumbrie. Edwin était le fils du roi de Déira, mais avait été privé de son héritage par son beau frère, Ethelfrid, qui régnait sur le royaume voisin de Bernicie. Réfugié chez les Est-Angles, Edwin avait épousé en premier mariage la fille du Bretwalda, et avec l'appui de celui-ci, il détrôna son beau-frère, qui périt à la bataille d'Idla; il força ses neveux, fils d'Ethelfrid, de se réfugier en Ecosse; et réunissant la Bernicie conquise à son héritage de Déira, il fonda un nouveau et puissant royaume, appelé depuis lors Northumbrie. Aussi fut-ce lui qui succéda à son beau-père dans la dignité de Bretwalda (A° 617)[1]. Bientôt veuf, Edwin épousa Ethelburge, qui se fit accompagner du moine Paulin, et grâce aux prières de la pieuse reine, aux instructions de Paulin, aux lettres du pape Boniface V[2], Edwin se décida à renoncer aux dieux de ses pères : il convoqua, à cet effet, une assemblée nationale des principaux de son royaume, qui adoptèrent avec lui la foi nouvelle[3]. Le nombre des néophytes fut tel qu'il fallut procéder à des baptêmes en masse dans les eaux des rivières (A° 627). Une église fut érigée dans la résidence royale, à York, qui devint, selon le plan de S. Grégoire le Grand, la seconde métropole de l'Angleterre, et Paulin, le moine romain, en fut le premier archevêque[4]. L'ascendant qu'Edwin avait conservé chez ses alliés de l'Est-Anglie, entraîna également leur conversion : le successeur de Redwald dans ce royaume, Erpwald, devait à Edwin la conservation de sa couronne; il ne fit aucune difficulté d'adopter la foi de son bienfaiteur[5]. Ainsi, dans le court espace de trente ans, l'Église d'Angleterre était constituée

[1]) Beda, II, 9-12.

[2]) Jaffé, n° 2008, 2009.

[3]) Voir dans Beda II, 13, un compte rendu curieux, s'il est authentique, de ce débat solennel.

[4]) Beda, III, 1, 14.

[5]) Beda, II, 15.

dans ses grandes lignes. Sans doute, elle allait encore traverser une grave épreuve; mais, la crise passée, elle devait revenir à ce premier plan, que S. Grégoire le Grand avait tracé à l'avance, et qui subsiste jusqu'aujourd'hui dans la hiérarchie anglicane.

§ IV. — LA CONVERSION DES LANGOBARDS.

TEXTES LATINS : **Scriptores rerum Langobardicarum** (cité p. 151). — Jonas, VITAE SS. *Columbani* (21 novembre). *Attali* (10 mars). *Bertulphi* (19 août). — Frédégaire, *Chronica* (cité p. 81).

TRAVAUX MODERNES : Weisse. *Italien und die Langobarden Herrscher* von 568 bis 628. Halle, 1887. — Flegler, *Das Königreich der Langobarden in Italien*. Leipzig, 1851. — Balan, *Storia d'Italia*. vol. II. Modène, 1876. — Cantu, *Storia degli Italiani*. vol. IV, Turin 1860.

A la différence des Anglo-Saxons, les Langobards avaient abandonné le paganisme germanique, depuis près d'un siècle, lorsqu'ils arrivèrent en Italie. Mais l'arianisme dont ils faisaient profession, non sans y mêler quelques superstitions payennes, ne les rendait que plus intolérants à l'égard du clergé catholique, qui fut l'objet d'une véritable persécution. Sous Authari (A° 584), l'Église commença à respirer; le clergé catholique fut toléré, à la condition de ne pas faire de prosélytes parmi les Langobards : un édit interdit de baptiser les enfants de ceux-ci dans la foi catholique[1]. Ce prince avait épousé une princesse catholique, Theodelinde, issue de la dynastie bavaroise des Agilolfings, qui devait être l'instrument de la conversion des Langobards (A° 589)[2]. Cette union, il est vrai, ne dura que quelques mois, et avec Authari, mort sans postérité, s'éteignait sa dynastie (A° 590). Mais, dans ce court espace, la jeune reine avait su gagner l'affection de ses sujets à ce point que les ducs du royaume lui offrirent de reconnaître pour souverain celui d'entre eux qu'elle choisirait pour époux. Son choix tomba sur le duc de Turin, Ago ou Agilolf, un Thuringien d'origine, qui fut

1) Gregorii I *Registrum* I n° 47.
2) Warnefried, III, 29.

proclamé roi aussitôt (A° 591)[1]. A Rome, S. Grégoire Ier venait d'être élu pape de son côté, et il s'empressa d'entrer en relation avec la pieuse Theodelinde. Il n'eut aucune peine à la détacher du schisme d'Aquilée, qui comptait encore quelques partisans obstinés dans l'épiscopat italien (A° 593)[2]. Dans ses relations avec les Langobards ariens, ce grand pape ne déploya pas moins de charité chrétienne qu'envers les nations payennes. Grâce à l'appui de l'ancienne population demeurée catholique, il n'eut tenu qu'à lui de détruire ces ennemis de l'Eglise et de l'empire[3] : il préféra se les concilier, et par cette politique de paix, il amena le roi Agilolf, alors en guerre avec l'exarque impérial, non seulement à lever le blocus de Rome, mais à ouvrir son royaume à la propagande catholique. Theodelinde fonda plusieurs églises, entre autres celles de S.-Jean Baptiste à Monza (A° 602)[4]. Quand le grand moine celtique, S. Colomban, fut chassé de la Gaule, c'est chez les Langobards qu'il vint terminer sa carrière agitée, et il y laissa dans le monastère de Bobbio, sa dernière fondation, un foyer permanent d'apostolat[5].

Il y a plus. Theodelinde venait de donner au roi un héritier, du nom d'Adoald[6]. Ce fut dans la foi catholique que cet espoir de la dynastie fut baptisé par l'historien Secundus de Trente (A° 603)[7]. Dès l'année suivante, cet enfant fut reconnu et déjà couronné comme roi des Langobards

1) *Origo* c. 6. Warnefried, III, 35.

2) Gregorii I, *Registrum* IV n° 4, 38.

3) *Registrum* V n° 6 : « Si ego servus eorum (des Empereurs) in morte vel Langobardorum me miscere voluissem, hodie Langobardorum gens nec regem, nec duces, nec comites haberet atque in summa confusione esset divisa, sed quia Deum timeo, in morte cujus libet hominis me miscere formido. »

4) Warnefried IV, 21.

5) Dans un *diplome de confirmation* de Louis II l'empereur, en date du 7 oct. 860 (*Regesta Carolingorum* n° 1183), est rappelé un *acte de donation* d'Agilulf en faveur de Bobbio, qui est perdu. Le texte publié sous ce titre (Troya, *Codex diplomaticus* n° 246), n'est pas authentique.

6) Warnefried, IV, 25.

7) *Ib.* IV, 27. On discute si Secundus était évêque ou abbé de Trente; il est mentionné dans le *Registrum* XIV n° 12.

(A° 604)[1]. La conversion de la nation n'était plus qu'une question de temps. Ce fut un nouveau triomphe pour S. Grégoire le Grand, qui s'empressa d'envoyer à la reine des félicitations et à ses enfants des présents[2].

Après la mort de ce pape, son successeur Boniface III put réunir à Rome un concile de 72 évêques[3], qui constate le rétablissement de l'unité religieuse en Italie (A° 607). Toutefois le schisme d'Aquilée n'était pas tout à fait éteint. L'exarque de Ravenne, pour y mettre fin, s'avisa de convoquer les évêques de l'Istrie et de les forcer à élire un patriarche orthodoxe, Candidianus, qui transféra son siège d'Aquilée à Grado, sur le territoire romain. Mais les Langobards, maîtres d'Aquilée, firent consacrer un autre candidat, du nom de Jean[4], qui maintint le siège patriarcal dans cette ville, en sorte qu'il y eut désormais deux patriarches d'Aquilée, l'un romain et l'autre langobard[5]. Ainsi la mission de l'Eglise continuait à être entravée en Italie par les divisions politiques de la péninsule. La guerre entre Langobards et Romains n'était interrompue que par de courtes trêves, et Agilolf ne cessait d'étendre sa domination, conquérant ou détruisant les villes romaines enclavées dans son royaume[6]. Non moins belliqueux étaient les ducs langobards, qui se comportaient en souverains quasi-indépendants. C'est à cette époque que le duché de Frioul eut à subir une terrible invasion des Avars, qui avaient été jusque là les alliés des Langobards. Le duc Gisolf, de la famille d'Alboin, fut battu et tué; sa résidence détruite par le Khakan, de connivence avec sa veuve; et ses enfants amenés en captivité, avec un butin immense (A° 610)[7]. Quelques années après (A° 616) mourut Agilolf, on ignore

1) Warnefried IV, 30.
2) Gregorii I, *Registrum*, XIV n° 12.
3) *Vita Bonifacii III* dans le Liber pontificalis I p. 316.
4) *Epistola Johanis ep. Aquiliensis ad Agilulfum* (Troya n° 282).
5) Warnefried IV, 33.
6) Warnefried, IV, 28-32.
7) Ib. IV 37.

dans quelle religion[1]. Theodelinde, qui lui survécut dix ans[2], demeura régente du royaume. Le fils de Theodelinde, Adoald, n'avait, en effet, que treize ans. Il allait bientôt rencontrer un compétiteur dans le duc de Turin, Arioald, qui avait épousé Gundeberge, la fille de Theodelinde. De plus Theodelinde avait amené autrefois de Bavière un frère, Gundoald, catholique comme elle, qui avait reçu alors le duché d'Asti de son premier mari, Authari[3]. Sous le règne de son second mari, Agilolf, Gundoald fut assassiné, on ne sait pour quel motif[4], mais il laissait un fils Aripert, qui devait régner un jour, et c'est à ce neveu de la grande Theodelinde[5] qu'était réservé l'achèvement de la conversion des Langobards[6].

1) Sur la conversion du mari et du fils de Theodelinde, les documents contemporains se contredisent : certains documents supposent son mari catholique, tels que l'*Epistola Colombani*, n° 5, qui réclame du pape Boniface IV, une profession de foi orthodoxe contre le schisme d'Aquilée, au nom du roi : « Reges nostram rogant fidem roborari; rogat Rex ut fiant omnia unum. » Par contre Sizebut, le roi des Visigoths convertis, adresse un *Traité contre l'arianisme* (Epistolae Wisigothae n° 9) au fils de Theodelinde Adoald, pour le ramener à la foi orthodoxe, ce qui suppose que celui-ci faisait toujours profession d'arianisme, quoique baptisé catholique.

2) La date de sa mort n'est pas connue exactement, on ne peut s'en rapporter à un *Nécrologe de Monza* du XIIe siècle, qui fixe cette date : *XI kal. febr. a. 627*; on sait que les Nécrologes sont des *calendriers* et non pas des *chronologies*, d'où leur exactitude quant au jour du mois et d'autre part leur négligence ou leur silence quant à l'année, souvent ajoutée après coup. Il est invraisemblable que Theodelinde ait survécu à son fils † 626.

3) *Origo*, 6 : « Et venit cum Theudelinda frater ipsius nomine Gundoald et ordinavit eum Authari rex ducem in civitate Astense. »

4) Warnefried, IV, 40 « nemine sciente auctorem mortis ipsius. » Frédégaire c. 49, l'attribue à une haine personnelle d'Agilolf.

5) Voir le brillant éloge décerné de son vivant à cette reine par le roi Sisebut (*Epist.* cité note 1) : « Habes illic omni matrem veneratione colendam, doctricem fidei firmissimam, operibus claram, virtutibus cunctis onustam, suavem eloquio, acrem ingenio, dapsilem dono »...

6) *Carmen de synodo Ticinensi* (circa 698) :

Rex Haribertus pius et catholicus
Arrianorum abolevit heresem
Et christianam fidem fecit crescere.

§ V. — CONVERSION DES SUÈVES ET DES VISIGOTHS EN ESPAGNE.

(550-610)

TEXTES ANCIENS : les CHRONICA MINORA de Johannes Biclarensis (jusque 590). Isidorus Hispalensis (jusque 628) ed. Mommsen (dans **Auctores Antiq.** vol. XI in-4° de Pertz). — Isidorus Hispalensis, *De viris illustribus* (dans ses OPERA). — Paulus Emeritensis, *Vitae patrum Emeritensium* (dans la PATROLOGIA LATINA de Migne, vol. 80).

TRAVAUX MODERNES : de la Fuente (V.), *Historia eccl. de España* vol. II. Madrid, 1873. — Gams, *Kirchengeschichte von Spanien*. Ratisbonne, 1862 67. 3 vol. — Dahn, *Könige*, vol. V (Visigoths), vol. VI (Suèves).

La conversion des Suèves.

A la même époque, l'arianisme succombait dans son dernier foyer, en Espagne, où il avait été apporté par les Visigoths, lorsqu'ils s'étaient emparés de la plus grande partie de cette péninsule. Ils avaient entraîné dans l'hérésie les Suèves, établis en Espagne avant eux. C'est par les Suèves que l'œuvre de conversion commença. Dans l'histoire de ce royaume, il y a une lacune de tout un siècle, entre les années 469 et 550[1]. Les noms mêmes de leurs rois, successeurs de Remismond, qui avait introduit chez eux l'arianisme[2], sont inconnus jusqu'à Charraric ou Theodemir Ier[3], qui régnait au milieu du VIe siècle, lorsqu'arriva en Galice un moine romain du nom de Martin, originaire de la Pannonie[4], comme son homonyme, le grand évêque de Tours. La conversion du prince amena celle de la nation. Martin devint archevêque de Braga en Galice et y réunit le concile de ce nom (A° 572)[5], qui réorganisa la division diocésaine dans cette partie de l'Espagne. Il fonda, en outre, le monas-

1) La chronique d'Idace, qui finit en 469, n'a pas eu de continuateur en Espagne avant Jean de Biclar, d'où cette lacune d'un siècle.

2) Supra, p. 75.

3) Ce prince est nommé Charraric par Grégoire de Tours, *Mir. St Martini*, I, 11, Theodemir, par Isidore (p. 302); des critiques espagnols (Florez, *Espana Sagrada*, t. II) font Charraric pere de Theodemir; mais ce n'est qu'une hypothèse.

4) Gregor. Tur. *Hist. Francorum*, V, 38.

5) Villanano, *Summa conciliorum* tome I, p. 126.

tère voisin de Dumes, qui continua son œuvre apostolique parmi les Suèves. Le royaume catholique des Suèves n'eut toutefois qu'une courte durée. Leur roi Miro[1] ou Theodemir II fut impliqué dans la guerre qui éclata dans le royaume voisin des Visigoths, entre le roi Athanagild et son fils Herménegild. Il fut repoussé et mourut au retour de cette expédition (A° 583), laissant un fils Evoric et un gendre Audika, qui ne tardèrent pas à se disputer la couronne. Athanagild en profita pour intervenir de même dans le royaume des Suèves. Il prit les armes contre Audika, qui avait détrôné son beau-frère, et qui fut détrôné à son tour[2]. Le royaume des Suèves était vacant; Athanagild le réunit à ses Etats; à partir de là, les Suèves ont disparu de l'histoire comme nation.

Les Visigoths depuis l'extinction de la dynastie des Baltes.

Depuis la chute d'Amalric, le dernier des Baltes (A° 531)[3], le royaume des Goths avait subi deux grands changements : le centre de leur puissance, qui avait été en Gaule jusque-là, était transféré en Espagne, à Barcelone d'abord, à Tolède ensuite. De plus la couronne, cessant d'être l'apanage d'une dynastie, se trouvait livrée aux entreprises des factions et des prétendants soutenues par celles-ci. Le premier qui s'en empara, fut un étranger, Theudès, général ost goth, envoyé jadis par Theoderic le Grand pour gouverner le royaume de son petit-fils Amalric durant cette minorité. Theudès en avait profité pour prendre pied en Espagne, où il acquit, par un riche mariage, des terres et des partisans[4]. Il est soupçonné de complicité dans la mutinerie militaire où périt Amalric[5]. Il prit la couronne vacante et régna 17 ans non sans succès. Il repoussa une invasion des successeurs de Clovis, qui avaient franchi les Pyrénées

[1]) Biclar. p. 212.
[2]) Biclar, p. 216-217.
[3]) Supra, p. 97.
[4]) Procope, *B. Goth.* I, 13.
[5]) Isidore, *Chronica*, p. 285.

et assiégé Sarragose (A° 543)[1]. Il tenta, à son tour, une descente en Afrique, dans les possessions romaines de Justinien, alors en guerre avec les Ost-Goths[2]. Mais cette diversion échoua. Son armée fut repoussée devant le port de Ceuta par les habitants de cette ville (A° 544). Quatre ans plus tard, il fut assassiné (A° 548)[3]. Theudès laissait un général habile dans la personne de Theudegisel, qui fut élevé sur le trône par les Goths, mais massacré après un an à cause de ses dérèglements (A° 549)[4]. Agila, son successeur, périt à son tour, à la suite d'une révolte des grands du royaume, qui éclata à Cordoue. Athanagild, le chef des rebelles, réclama le secours de l'empereur Justinien, redevenu le maître de la Méditerranée par la conquête de l'Italie et des îles. Le patrice romain Libérius, envoyé avec une flotte nombreuse[5], défit Agila, qui fut tué par ses propres partisans (A° 554)[6]. Les impériaux se mirent aussitôt en possession d'une partie du littoral espagnol, comprenant les ports de Carthagène et de Malaga. Cordoue devint le centre de cette portion romaine de l'Espagne. Athanagild, débarrassé de son rival, se retourna contre ses alliés[7]; mais il ne réussit pas à leur reprendre ces ports de mer, si utiles au commerce de Constantinople. Athanagild se rapprocha alors des rois francs, souverains de la Gaule, où les Visigoths avaient conservé un pied, par la possession de la Septimanie : ses deux filles Brunehilde et Galsvinthe épousèrent deux des fils de Clotaire Ier[8], mariages qui allaient être pour les Francs une source de querelles et de malheurs. Athanagild mourut peu après (A° 567)[9], ne laissant qu'une veuve Gosvinthe, qui ne devait pas causer moins de troubles dans le royaume des Visigoths.

1) Gregor. Turon. III, 21, 29. Jordanes, *Getica*, 58. Isidore, p. 284.
2) Procope, *B. Goth.* II, 30.
3) Isidore, *Chronica*, p. 284.
4) Jordanis, *Getica*, 58.
5) Jordanis, *ib.*
6) Isidore, *Chronica*, p. 286.
7) Gregor. Turon. IV, 8. Isidore, *ib.*
8) Gregor. Tur. IV, 27-28.
9) Isidore, *ib.*

St Léandre de Séville. Leovigild et Herménegild.

Sous la domination de ces rois ariens, les évêques catholiques d'Espagne n'avaient pas cessé d'être traités en suspects; les conciles ne se réunissaient qu'avec difficulté, et s'il y eut quelques conversions individuelles parmi les Goths[1], les apostasies parmi les Romains, même dans le haut clergé[2], n'étaient pas rares non plus. La position des catholiques commença à s'améliorer à la suite des alliances de leurs souverains avec la dynastie catholique des Francs[3], grâce aussi à l'exemple donné par la conversion des Suèves, enfin par l'appui qu'apportait au clergé le rétablissement de la domination impériale dans le midi de l'Espagne. Carthagène était le centre de cette domination. C'est de là que sont sortis St Léandre, d'abord moine, puis évêque de Séville, et ses deux frères, St Fulgence et St Isidore, celui-ci son successeur sur le même siège. Une tradition[4] leur donne pour sœur

[1]) Le chroniqueur Jean de Biclar et l'archevêque Mausone de Mérida étaient Goths d'origine.

[2]) « Sicut Vincentium Caesaraugustum, de episcopo apostatam factum ». Isidore, p. 288.

[3]) Voici la parenté de ces rois Visigoths et leurs alliances :

Severianus duc (?) de Carthagène		X		**Athanagild** † 567 = Gosvinthe † 588		Clotaire I[er] † 561
? Théodosie	=	**Leovigild** † 586	**Liuwa I[er]** † 572	Brunehilde † 613	=	Sigebert I[er] † 575
		Reccared I[er] † 601	**Herménegild** = † 585	Ingunde † 585		Childebert II † 596
		Liuwa II † 603	*Athanagild,* † à Constantinople.			

[4]) D'après un *Isidorus interpolatus* : « Theodosia filia Severiani ducis carthaginensis ». Cette première femme de Leovigild est anonyme dans les textes contemporains de Grégoire de Tours (IV, 38) : « duos filios de *prima* conjuge », et de Jean de Biclar (p. 213) : « duos filios suos ex *amissa* conjuge ». St Léandre ne cite pas cette sœur en parlant de sa famille dans sa *Regula ad Florentinam*. St Isidore *(De viris illustribus* c. 41) nomme

Théodosie, la première femme du roi Leovigild et mère des princes Herménegild et Reccared. En tout cas elle mourut jeune et fut sans influence sur la conversion de ceux-ci, qui fut l'œuvre de St Léandre, voici dans quelles circonstances.

Après la mort d'Athanagild, suivie d'un interrègne de six mois, les Goths de la Septimanie offrirent la couronne à leur gouverneur Liuwa (A° 568), qui était frère de Leovigild. Liuwa conserva sa résidence à Narbonne, et, pour se concilier les Goths de l'Espagne, il partagea son royaume avec son frère et l'en laissa seul maître par sa mort précoce (A° 572). Leovigild fut l'un des grands souverains de l'Espagne gothique[1]. Il consolida son pouvoir au dehors par des guerres heureuses contre les Basques de la Cantabrie[2], contre les Impériaux, qu'il refoula dans les ports du littoral; au dedans par son énergie à reprimer les factions des grands et par le prestige dont il se plut à entourer sa personne royale, ne recevant ses sujets qu'assis sur un trône et revêtu de la pourpre[3]. Il fit aussi recueillir les lois des Visigoths. Après avoir affermi son pouvoir, il aspirait à le transmettre dans sa famille. Il associa de son vivant à la couronne ses deux fils, Herménegild et Reccared. Il allia sa maison avec la maison royale des Francs, en fesant épouser par son aîné la fille du roi Sigebert Ier, Ingunde, qui avait pour mère Brunehilde et pour grand'mère Gosvinthe, la veuve d'Athanagild[4]. Leovigild, veuf de son côté, épousa lui-même cette dernière, afin d'accroître encore le nombre de ses partisans[5]. Mais Gosvinthe était une

leur père, « Leander genitus *Severiano* Carthaginensis provinciae », mais sans le qualifier de gouverneur. Pour la critique de cette tradition, cfr Dahn, *Könige* vol. V. Appendice. Görres, *Über die Anfänge des K. Leovigild*, dans les FORSCHUNGEN XII (1872), p. 593.

[2]) Biclar (p. 212) et Isidore (p. 287) font son éloge comme restaurateur de la puissance des Visigoths.

[3]) Isidore, p. 287 : « Primus inter suos regali veste opertus solio resedit; nam ante eum et habitus et consessus communis ut populo ita et regibus erat ».

[4]) Gregor. Turon. IV, 38.

[5]) Biclar, p. 213. Gregor. Tur. *ib.*

arienne fanatique, tandis que Ingunde était catholique. Gosvinthe, ne réussissant pas à faire apostasier sa petite-fille, la prit en haine et alluma la discorde au sein de la cour de Tolède[1].

Pour couper court à ces querelles domestiques, Leovigild assigna à Herménegild la ville de Séville comme résidence; c'est là qu'Herménegild se lia d'amitié avec Léandre, le saint évêque de cette ville, et le zèle de celui-ci[2], joint aux exemples de la pieuse Ingonde[3], son épouse, déterminèrent le jeune prince à se faire catholique (A° 579). Connaissant la haine implacable de sa belle-mère et l'influence qu'elle exerçait sur le roi, Herménegild n'avait que le choix entre les pires traitements ou une rébellion ouverte[4] : il se décida à ce dernier parti, soulevant en sa faveur la masse des provinciaux romains placés sous son autorité et ralliant à sa cause tous les éléments réfractaires de l'Espagne, les Suèves de la Galice, les Basques des Pyrénées, les garnisons romaines du littoral. Il sollicita même une intervention directe du gouvernement impérial, et c'est dans ces circonstances que l'évêque St Léandre, investi de cette mission à Constantinople, s'y rencontra et s'y lia d'amitié avec le futur pape St Grégoire le Grand (A° 580)[5]. Mais l'empereur régnant était trop loin et trop absorbé par les affaires d'Orient pour prêter un secours efficace. Leovigild triompha de tous ses adversaires en Espagne. Pour tenir tête aux catholiques, il raviva le fanatisme de son clergé arien[6]. Les Suèves furent

1) Gregor. Turon, V, 38.

2) Gregorii Magni, *Dialogi* III, 31 : « Nuper Herminigildus rex ab ariana haeresi ad fidem catholicam viro ven. Leandro ep., dudum mihi in amicitiis familiariter juncto, praedicante conversus est. »

3) Gregor. Turon. V, 38 : « tandem commotus ad ejus [Ingundis] praedicationem, conversus est ad legem catholicam. »

4) Biclar (A° 579) attribue cette rupture « *rixa domestica* », à Galsvinthe, « *factione Galsvinthae* », mais sans s'expliquer plus clairement sur le rôle de celle-ci. La correction *Ingunthae* est une conjecture.

5) Gregorii I, *Moralia, praef.* rappelle sa rencontre avec Léandre à la cour impériale.

6) *Synode arien de* 580 (Biclar, hoc A°); persécution de l'évêque Mausone de Mérida, Paulus Emeritensis c. 9-15.

non seulement vaincus, mais obligés de reconnaître la domination du vainqueur[1]. Les Basques furent refoulés dans leurs montagnes, et une partie d'entre eux, passant la frontière, allèrent fonder en Gaule une nouvelle province, la Gascogne[2]. Pour les dompter, une ville fut fondée sur leur territoire par Leovigild, *Vittoria*, qui perpétue dans son nom le souvenir de ce fait d'armes. C'est alors seulement que Leovigild se retourna contre son fils rebelle, qui, renfermé dans Séville, y soutint un siège de deux ans[3]. Séville prise d'assaut, Herménegild se jeta dans Cordoue. Trahi par le gouverneur de celle-ci, il ne trouva de refuge que dans une église, d'où il consentit à sortir enfin sur la promesse de son pardon. Il lui fut généreusement accordé, par la médiation de son frère Reccared[4]. Mais son père ne sut pas lui pardonner sa conversion. A quelque temps de là, Herménegild fut sommé d'accepter la communion des mains d'un prêtre arien : mis en demeure de choisir entre l'apostasie et la mort, Herménegild repoussa l'évêque et fut décapité en prison, préparant par son martyre[5] la conversion de sa nation. Leovigild, en

1) Supra, p. 193.

2) Biclar, A° 581.

3) Biclar, A° 584.

4) Cette réconciliation n'est racontée que dans Grégoire de Tours V, 39. Biclar A° 584 ne mentionne que la défaite d'Herménegild et son exil à Valence. Quelques critiques modernes attribuent à ce prince une seconde rébellion, par suite d'une interprétation toute gratuite du texte de l'historien franc, qui parle de cette rébellion en deux endroits; il n'en résulte pas qu'il y eut plus d'une rébellion, ni qu'Herménegild fut justement mis à mort pour avoir repris les armes contre son père. Cet épisode si dramatique d'Herménégild n'est dans aucun contemporain tout d'un tenant : il a fallu le reconstituer avec des fragments épars et susceptibles de combinaisons autres que celle adoptée ici.

5) Ce titre de martyr n'est donné à Herménegild que par un seul témoignage contemporain, mais d'un grand poids, celui du pape lui-même (Dialog. III, 31) : « Recaredus, rex, non patrem perfidum (*sc.* hérétique), sed fratrem martyrum sequens. » Cela vaut une canonisation. On ne peut invoquer le silence des contemporains espagnols Biclar et Isidore, qui sont des annalistes et non pas des historiens. Grégoire de Tours, qui blâme la rébellion du fils contre son père (VI, 43) mentionne sa mort sans commentaire (VIII, 28). Le pape St Grégoire Ier, en racontant cette mort (*Dialogi*, III, 31) s'appuie sur des témoignages immédiats, comme il le dit : « sicut multorum relatione qui ab Hispaniarum partibus veniunt, cognoscimus ».

effet, regretta, sur son lit de mort, cet acte de fanatisme, et comprenant sans doute combien il était impolitique de s'aliéner les masses catholiques de son royaume, il recommanda lui-même son successeur Reccared au zèle apostolique de S. Léandre (A° 586)[1]. Avant de mourir, Leovigild avait achevé la conquête du royaume des Suèves et repoussé, par les armes de Reccared, les Francs, qui, sous le prétexte de venger Herménegild, avaient attaqué son royaume à la fois par terre et par mer[2].

Reccared le Catholique.

Reccared, reconnu roi par ses Goths, fit la paix avec les Francs, mit fin à la persécution arienne et convoqua à Tolède une assemblée ou concile général tant des grands laïcs que des évêques du royaume; il y fit profession solennelle de sa foi catholique (A° 589)[3]. Son exemple fut suivi par la masse de ses sujets, qui abjurèrent l'arianisme. Il y eut encore çà et là quelques soulèvements isolés, provoqués par le fanatisme des derniers évêques ariens : tels sont à Mérida le compétiteur de Mausone, l'évêque arien Suna[4] ; en Septimanie l'évêque Attaloc de Narbonne[5]; à la cour même l'évêque Uldilas, qui conspira avec la reine mère Gosvinthe contre le roi, mais fut découvert à temps : l'évêque fut exilé;

1) Leovigild mourut catholique, d'après Gregor. Turon. VIII, 46; hérétique, d'après Paul de Mérida c. 16. La version suivie ici est celle du pape *(ib.)*, laquelle peut expliquer la contradiction des deux précédents.

2) Cette intervention des Francs invoquait comme prétexte, avec la mort d'Herménégild, la captivité de sa femme Ingunde, la fille de Brunehilde. En réalité, Ingonde et son fils Athanagild étaient retenus par les Impériaux, qui avaient pris sous leur protection la famille d'Herménégild, mais qui, au lieu de les reconduire chez les Francs, les emmenèrent à la cour impériale, comme otages, en attendant l'exécution de l'alliance promise par les Francs contre les Langobards. Ingunde mourut en route; Athanagild resta à Constantinople. Les *Epistolae Austriasicae* n° 27, 28, 29, 43, roulent sur une négociation ayant pour objet la restitution de cet otage de race royale.

3) COLLECTIO CONCILIORUM HISPANIAE, ed. Aguirre. Rome, 1693. Frédégaire c. 8. Gregor. Turon. IX, 15. Isidore, p. 289.

4) Paulus Emerit. c. 17-18.

5) *Ib.* c. 19. Gregor. Turon. IX, 15.

la reine se donna la mort[1]. Reccared eut de même à soutenir une dernière attaque des Francs, qui n'était plus justifiable par le prétexte religieux. Il s'agissait en réalité d'enlever aux Goths la Septimanie : mais le duc Claudius remporta sur les Francs une victoire éclatante[2], qui mit fin à leurs entreprises de ce côté (A° 589).

A partir de ce moment, Reccared régna encore dix ans dans une paix profonde, qui lui permit de consacrer toute son activité à régler l'état intérieur de son royaume[3], assisté par son principal conseiller St Léandre et encouragé par le grand pape St Grégoire, qui venait d'arriver au siège pontifical. Dans ses lettres adressées au roi[4] et à l'évêque[5] et accompagnées de présents, St Grégoire se félicitait du triomphe de la foi catholique et les encourageait à persévérer dans l'œuvre commencée. Reccared en profita pour obtenir, par l'entremise du pape, un nouveau traité avec l'empereur Maurice fixant les limites respectives entre son royaume et l'enclave occupée par les Impériaux[6]. A la mort de Reccared il y eut une dernière réaction arienne (A° 601). Le chef de cette faction, Witteric, détrôna le jeune fils de Reccared Liuwa II, qui n'avait régné qu'un an, et le fit mettre à mort (A° 603). Mais cette tentative n'eut aucun succès. Après un règne de sept ans, l'usurpateur, qui avait échoué dans une guerre contre les possessions impériales du littoral, et que

1) Biclar A° 588.

2) Isidore, p. 289 : « Nulla unquam in Hispaniis Gothorum victoria vel major vel similis extitit. » Gregor. Turon. IX, 31. Biclar. Frédégaire c. 10. A ce général Claudius, est adressée une lettre élogieuse du pape : *Registrum*, IX, n° 230.

3) Voir le brillant éloge de Reccared dans Isidore, p. 289.

4) Gregorii I *Registrum* IX n° 228, 229.

5) Ib. I n° 43, 61.

6) Reccaredi *Epistola ad Gregorium* dans Baluze, COLLECTIO *Veterum Monumentorum*. t. V Paris 1700, (reproduit dans *Registrum* IX, n° 227 a). A l'occasion de cette négociation, S. Grégoire IX n° 229, nous apprend que les archives *(Chartophylacium)* du règne de Justinien, qui gardaient les anciens *pacta* avec les Visigoths, venaient d'être détruites par le feu, « ita subita flamma incensum est ut omnino ex ejus temporibus pene nulla charta remaneret ».

sa vie dissolue et ses violences contre les catholiques avaient rendu odieux, fut à son tour victime d'une conspiration : il fut tué dans un festin (A° 610)[1]. Avec lui, disparaît l'arianisme définitivement. L'Espagne entière était catholique.

§ VI. — LES FRANCS SOUS LES MÉROVINGIENS JUSQU'AU CONCILE DE PARIS DE 614.

TEXTES ANCIENS : **Scriptores rerum Merowingarum** (cité p. 81) : Grégoire de Tours; Frédégaire; l'anonyme de l'*Historia Francorum.* — Marius d'Avenches (cité *ib.).* — Fortunat, *Opera* (vol. IV des **Auctores Antiq.**). — Les VITAE SS. *Germani Parisiensis* (28 mai), *Desiderii Viennensis* (23 mai), *Mauri abbatis* (15 janvier), *Gaugerici* (11 août), *Medardi* (8 juin), *Vedasti* (6 février), *Columbani* (21 novembre).

TRAVAUX MODERNES : outre les auteurs cités p. 81, Kurth, *La reine Brunehaut* (REVUE DES Q. HIST. 1891[2]). — Kellet, *Gregory the Great and his relation with Gaul.* Londres, 1889. — Loebell, *Gregor von Tours und seine Zeit.* Leipzig, 1839. — Digot, *Histoire du royaume d'Austrasie.* Paris 1863. — Fehr, *Staat und Kirche im Fränkischen Reiche.* Vienne, 1869.

Pendant que l'Eglise regagnait pied à pied chez les autres nations germaniques le terrain perdu par les invasions, chez les Francs, l'aînée des nations chrétiennes, elle subissait une crise terrible : ailleurs les barbares entraient dans l'Église; ici l'Église était envahie par la barbarie. La première cause de cette recrudescence de barbarie, il faut la chercher dans cette funeste coutume franque des partages, qui, traitant le royaume comme un héritage, mettait aux prises des héritiers rapaces, jaloux, effrénés dans leur ambition ou leur vengeance et ne reculant, pour les satisfaire, devant aucun genre de crimes : tel est le caractère de la seconde génération des Mérovingiens, celle qui se lève à la mort du dernier fils de Clovis, Clotaire Ier (A° 561). Il avait laissé, comme son père, quatre fils, qui reprirent le partage fait à la mort du fondateur de la monarchie en y adaptant les territoires conquis depuis : à Chari-

1) Isidore, p. 291.

bert échut Paris ; à Gontran , Orléans ; à Sigebert Ier, Rheims; à Chilperic Ier, Soissons[1]. Rien de moins stable d'ailleurs que cette division, exposée dans le cours de leurs querelles à des remaniements incessants. Mais de ces partages réitérés, sortit avec le temps une division historique en quatre régions, répondant à la diversité de leur origine respective, à savoir : l'*Austrasie* ou la *région de l'est* (royaume de Sigebert), comprenant les Francs Ripuaires et les Francs transrhénans ; la *Nevstrie*[2] (Chilperic), qui répond aux Francs Saliens; l'*Aquitaine* (Charibert), conquise sur les Visigoths; la *Bourgogne* (Gontran), répondant au territoire des Burgondes.

Cette division était donc nationale autant que territoriale. Mais elle était surtout tranchée au point de vue de la civilisation. En Austrasie, où l'élément romain avait été quasi extirpé, subsistait un fond de paganisme[3] et de barbarie germanique, qui ne disparaîtra qu'au VIIIe siècle, avec l'apostolat de St Boniface. La Neustrie, au contraire, où la population romaine était plus dense, ainsi que les deux autres territoires, avaient conservé de beaux restes de la civilisation antique, qu'attestent l'activité industrielle et commerciale, la survivance des arts plastiques et des lettres

1) Gregor. Turon. IV, 22. Longnon, *Géographie de la Gaule au VIe siècle*. Paris, 1878.

2) Ces dénominations, *Austria* et *Neustria*, qui se rencontrent aussi chez les Langobards (supra p. 155) sont d'origine germanique. Le sens d'*Austria*, *Oost-rijck*, emprunté à l'orientation, est clair. On le rencontre pour la première fois dans Grégoire de Tours V, 14. *Neustria* n'est pas en usage avant Frédégaire. On le rencontre dans la diplomatique à la date de 681 (Pardessus n° 397) sous la forme *in Niustreco*. La meilleure explication est *neuest rijck*, mais suppose un autre royaume plus ancien, auquel serait opposée une *nouvelle France* ou *jeune France*. Il n'était alors certes plus question de la *Francia* de la carte de Peutinger. Ce peut être le territoire *nouveau* conquis sur Syagrius par Clovis, en tant que distinct de l'ancien royaume des Saliens, l'héritage de Childeric.

3) C'est ainsi que St Grégoire Ier nous apprend dans ses lettres à Brunehilde que ses sujets Francs, bien que baptisés, adoraient encore les idoles et les arbres. *Registrum* VIII n° 4 : « pervenit ad nos quod multi et ad ecclesias occurant et a culturis daemonum non abscedant. » Il demande : « ut idolis non immolant cultoresque arborum non existant. »



latines[1]. De là entre Neustriens et Austrasiens une opposition latente, que les querelles de leurs princes allaient faire éclater. C'est la seconde des causes qui expliquent les discordes du temps[2]. En effet les Francs ne pouvaient demeurer spectateurs passifs des querelles des Mérovingiens : la nation en profita pour reprendre son droit d'intervention dans l'élection du prince au sein de la dynastie. Bientôt il surgit çà et là des factions formées des premiers du royaume. Ce n'était point encore une aristocratie territoriale et héréditaire; leur puissance personnelle résultait des hautes fonctions qu'ils occupaient à la cour ou dans les provinces; cette puissance qu'ils tenaient de la royauté, les grands la retournent contre le roi pour le mettre en tutelle, pour s'emparer, sous son nom, du gouvernement du royaume. Cette intervention des grands est la troisième cause qui contribua à plonger la nation dans les désordres des luttes intestines.

Dans la lutte de ces factions le haut clergé fut entraîné fatalement. Les grands convoitaient les évêchés à cause des avantages temporels y attachés. Les rois, de leur côté, s'emparant de l'élection ou de la confirmation des évêques, en profitaient pour investir leurs créatures de ces hautes dignités : c'etait un moyen d'accroître le nombre de leurs partisans et de grossir leur trésor. De là le vice de la simonie contre lequel le pape St Grégoire le Grand devait s'élever avec plus de vigueur que de succès[3]. De là, à côté de quelques évêques modèles, tels que St Grégoire de Tours, le grand historien du temps, tant d'autres dont il flétrit dans ses écrits la conduite scandaleuse : tel l'évêque du Mans,

[1]) Voir le tableau remarquable qu'en a tracé Maurice Prou, *La Gaule mérovingienne*. Paris, 1895. On y constatera que les faits recueillis sur cet état de la civilisation ne sont pas empruntés aux Austrasiens. Sur le commerce de l'époque, Heyd, *Geschichte des Levantehandels im M.-A.* vol. I. Leipzig, 1879.

[2]) Augustin Thierry et son école, partant de leur théorie sur le rôle des races en histoire, ont exagéré la part que cette seconde cause a eue aux luttes du VIe siècle : ils en font uniquement une rivalité de race entre Germains et Gallo-Romains, alors qu'il ne s'agit que d'une explosion de la barbarie se manifestant par des violences personnelles et décousues. Aug. Thierry, *Lettres sur l'histoire de France*. Paris. 1827.

[3]) Voir plus loin, p. 214.

Baudegisel, qui laissait passer à peine un jour sons dépouiller ses concitoyens ou leur susciter des procès; tels les évêques Salonius d'Embrun et Sagittaire du Gap, deux frères, qui se mêlaient aux combats, armés du casque et du bouclier, et s'abandonnaient chez eux aux vices les plus honteux [1]. Avec des exemples [2] partis de si haut, on s'explique le débordement de crimes et de vices qui ne pouvait manquer d'entraîner toutes les classes de la société [3].

Durant cette crise, les monastères, qu'on a vu naître en Gaule, continuaient à se multiplier, derniers refuges alors des vertus et de la civilisation chrétienne. Parmi ces nouvelles fondations, plusieurs sont dues à la munificence de ces mêmes rois mérovingiens, chez lesquels les passions n'avaient pas pourtant éteint la foi [4]. La plus célèbre est le monastère double de Poitiers, fondé par la reine Ste Radegonde, qui y donna, jusqu'à sa mort (A° 587), l'exemple d'une haute piété [5]. La règle de St Benoît com-

1) Sur l'Église franque au VIe siècle, Hergenröther I, p. 695-697; Löbell (cité) p. 309-358.

2) Ainsi parle le pape s'adressant à la reine franque Brunehilde, *Registrum* XI n° 171 : « Causa sunt ruinae populi sacerdotes mali. »

3) Gregor. Turon. VI, 6 : « Est enim omnis populus infidelis, perjuriis deditus, furtis obnoxius, in homicidiis promptus, at quibus nullus justitiae fructus nullatenus crescit. » Ces lignes suffisent; elle valent un tableau. C'est pour couper court à la multiplication de ces crimes privés, que les *trustis* locales furent alors organisées ou, si elles existaient déjà chez les Germains, introduites dans les cantons non germaniques, où cette institution est nouvelle. C'est le sens le plus simple à donner à cette prescription : « *decretum est centenas fieri* » du plus ancien capitulaire mérovingien; la date est controversée, selon qu'il s'agit de Clotaire Ier ou de Clotaire II. **Monumenta** de Pertz in-4° : CAPITULARIA REGUM FRANCORUM vol. I, n° 3, § 9.

4) C'est à des fondations monastiques que se rapportent presque tous les documents qui nous restent de la diplomatique mérovingienne, au nombre de *cent et une vingtaine*, dont la moitié sont faux ou falsifiés. Les éditions classiques sont : DIPLOMATA AETATIS MEROVINGICAE ed. Pardessus (Bréquigny). Paris 1841-49. 2 vol. fol. DIPLOMATA IMPERII t. I. Hanovre, 1872 (série in-fol. des **Monumenta** de Pertz). Trente-sept diplômes existent encore en originaux aux Archives nat. de France, reproduits en *fac-simile* dans : DIPLOMATA ET CHARTA MEROVINGICAE AETATIS in Archivo Franciae asservata. Paris 1844-66. Atlas. Ce sont les controverses engagées sur ces précieux restes qui ont donné lieu au *De re diplomatica*, le chef d'œuvre de Mabillon.

5) Le *Testamentum Radegundis* en faveur de Poitiers est authentique (Pertz n° 7).



mençait à se répandre en Gaule aussi, apportée, dit-on, par son principal disciple St Maur, auquel la fondation du monastère de St-Maur-sur-Loire est attribuée[1]. Mais l'événement le plus considérable dans l'histoire religieuse du temps, est l'arrivée en Gaule du moine celtique S. Colomban, avec ses douze compagnons. Etablis dans les Vosges, ils y fondèrent trois monastères, dont Luxeuil fut le principal (A° 590). Colomban y apportait, avec les usages celtiques, une règle propre, qui fit quelque temps concurrence à la règle bénédictine dans les monastères de la Gaule[2]. S. Colomban fit davantage en donnant une nouvelle impulsion aux missions parmi les populations barbares du continent. Son caractère indépendant allait, il est vrai, lui susciter des adversaires qui contrarièrent son œuvre. Mais il laissait des disciples pour la continuer, St Gall, l'apôtre des Alemanes, St Livin apôtre et martyr en Flandre, St Amand, auquel la Flandre doit le monastère de ce nom. C'est au zèle de ces hommes de Dieu, qui vivent encore dans la mémoire reconnaissante de la postérité[3], que la nation doit d'avoir traversé cette crise violente, sans y périr.

1) Pour St Maur, St Grégoire le Grand (*dialogi* II c.) ne fait aucune allusion à sa mission en Gaule, sujet d'une controverse inépuisable : cfr dom Plaine, dans les *Benedictiner Studien* vol. 16 (1895), Giry, *Bibl. E. Chartes* vol. 57 (1896). La *Vita auctore Fausto*, condamnée déjà par Papebroich, doit être abandonnée. Reste le diplôme de Clotaire Ier (c. 550) en faveur de St-Maur sur-Loire « in quo, dit le texte, Ven. Maurus, patris Benedicti discipulus, abbatis more videtur prodesse potius quam praeesse », Pertz n° 6, Pardessus II n° 1 : l'un et l'autre le classent parmi les diplômes authentiques, sans en discuter la valeur. Une mention de cette donation dans Aimoin II c. 25 prouve seulement que cet acte, vrai ou faux, existait déjà au x° siècle. Il doit être tenu au moins pour suspect.

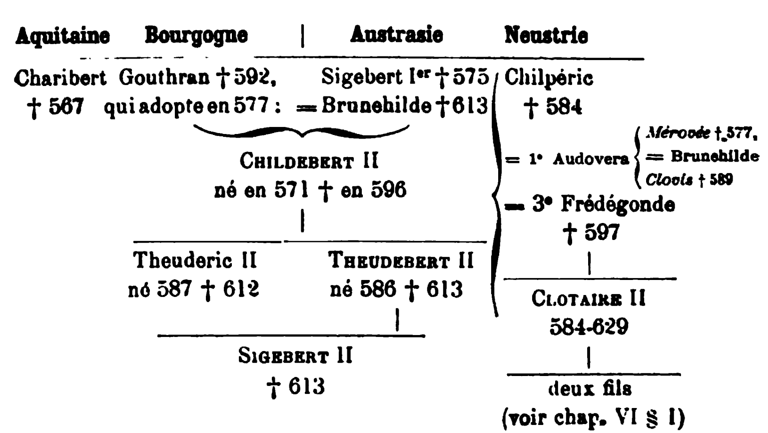
2) St Columbani, *Regula coenobialis*, ed. Seebass. 1896.

3) Il reste encore beaucoup à faire dans ce domaine de l'*hagiographie mérovingienne*, l'une des plus riches, en un sens des plus intéressantes, mais dont la critique est des moins faciles : le triage des VITAE originales dépend en grande partie du dépouillement des MSS : il faut suivre ce travail dans les ANALECTA BOLLANDIANA (trimestriel depuis 1882) et dans les inventaires des MSS, qui y sont annexés : *Catalogus codicum hagiographicorum* Bibl. R. Bruxellensis 2 vol. Bruxelles, 1886-89. *Item Bibl. N. Parisiensis*. 3 vol. Paris, 1889-93. Dernière édition de ces *Vitae* aux vol. 2 et 3 des SS. RERUM MEROWING.

Les Mérovingiens jusqu'à la mort de Sigebert Ier (l'an 575).

Presque aussitôt après le partage des États de Clotaire I[1], une première guerre fratricide mit aux prises deux de ses fils, Sigebert, qui régnait sur l'Austrasie, et Chilpéric son voisin de Neustrie. Sigebert, dont les possessions s'étendaient jusqu'à l'Elbe, s'était porté avec toutes ses forces sur cette frontière pour repousser une incursion des Avars arrivés d'Asie récemment[2]. Chilpéric, son frère, en profita pour envahir son domaine et s'emparer de sa résidence royale de Rheims. Sigebert, après un premier succès remporté sur les Avars, revint sur ses pas, reprit Rheims et à son tour se mit en possession de Soissons la capitale de Chilpéric, qui dut transférer sa résidence à Tournai (A° 562)[3]. La mort de leur frère Charibert, qui ne laissait pas d'héritier (A° 567), les rapprocha, en leur fournissant l'occasion d'un nouveau partage à l'amiable entre les trois survivants. Paris, la capitale de Charibert, fut laissé dans l'indivision, avec cette clause qu'aucun d'eux ne pourrait entrer dans cette ville sans

[1]) Généalogie de la 2e génération des Mérovingiens, de Clotaire Ier à Clotaire II :



[2]) Supra, p. 142.

[3]) Grégoire IV, 23.

l'autorisation des deux autres[1]. La paix fut ainsi rétablie et parut encore consolidée lorsque les deux frères eurent épousé deux sœurs, les filles du roi des Visigoths Athanagild. Sigebert, qui se distinguait par la régularité de ses mœurs, épousa la célèbre Brunehilde ou Brunehaut. Chilpéric sollicita et obtint la main de l'autre sœur Galsvinthe, en renonçant à sa vie déréglée. Ces princesses, qui étaient ariennes, embrassèrent la foi catholique des Francs[2]. Mais ces mariages allaient être pour les Francs une source de calamités. Car Chilpéric, retombant dans ses désordres, reprit une concubine de basse extraction, Frédégonde, et pour élever celle-ci au trône, fit poignarder lâchement sa femme (A° 567)[3]. Tel est l'origine de la haine mortelle qui éclata entre les reines de Neustrie et d'Austrasie, Frédégonde et Brunehilde, celle-ci sœur de la victime, celle-là complice du meurtre, l'une de race royale, l'autre de basse extraction, la première étrangère d'origine, la seconde franque de nation, mais toutes deux implacables dans leur soif de vengeance et sans scrupule dans le choix des moyens. Toutefois la guerre n'éclata pas immédiatement, grâce sans doute à l'intervention du troisième frère, Gonthran, qui décida Chilpéric à céder et Brunehilde à accepter, comme composition du meurtre, Bordeaux et quatre autres villes d'Aquitaine, formant le douaire de Galsvinthe[4]. Durant la paix qui suivit, les Avars reparurent sur les bords de l'Elbe, où Sigebert éprouva un grave échec. D'autre part Gonthran eut un nouvel ennemi à combattre dans les Langobards, devenus voisins des Francs et bientôt

[1]) Ce *traité de partage* n'est connu que par les allusions qu'y fait, en divers passages, Grégoire de Tours, IV, 45; VI, 27, VII, 6, et en particulier par le traité d'Andelot, *ib.* IX, 20.

[2]) Grégoire IV, 27, 28.

[3]) Grégoire, *ib.*

[4]) Traité d'Andelot (Gregor. Tur. IX, 20), § : *de civitatibus* « quas Gailesoinda, tam in dote quam in *morganegaba*, hoc est *matutinale donum*, in Francia veniens certum est adquisisse, quas etiam, per judicium domni Guntchramni, domna Brunichildis noscitur adquisisse. » L'institution de droit privé, visée ici sous le nom de *morgengabe*, se retrouve dans les lois de toutes les nations germaniques et a été déjà décrite par Tacite, *Germania*, c. 18.



aggresseurs (A° 568-572). Pour les combattre, Gonthran eut recours au talent de l'un de ses sujets romains, le général Mummolus, qui eut également à repousser une incursion de Saxons les alliés des Langobards[1]. Subitement, il éclata une seconde guerre fratricide, où Chilpéric fut de nouveau l'aggresseur, et qui donna lieu aux plus horribles dévastations, Chilpéric persécutant les sujets de Sigebert comme des rebelles[2], Sigebert déchaînant à son tour sur la Gaule ses sujets barbares d'outre-Rhin. La vengeance de Brunehilde paraît ne pas avoir été étrangère à ces dernières horreurs[3].

Paris tomba au pouvoir de Sigebert, Chilpéric fut forcé de se renfermer dans sa ville de Tournai, et déjà une fraction de ses sujets[4] allait se détacher de lui pour se donner à Sigebert lorsque celui-ci fut assassiné par deux sicaires de Frédégonde (A° 575)[5]. Sa mort manqua d'entraîner la chute de la branche royale d'Austrasie : son fils Childebert II, âgé de cinq ans, ne fut sauvé qu'avec peine par l'un de ses hommes de guerre; sa veuve Brunehilde, restée à Paris, tomba entre les mains de Chilpéric, qui reprit cette ville; elle fut reléguée à Rouen, réduite à une complète impuissance. Frédégonde, sa rivale, pouvait triompher[6].

Les Francs jusqu'à la mort de Childebert II (l'an 596).

La minorité prolongée de Childebert II, — la première de ce genre chez les Francs, — vit naître aussi les premières

1) Grégoire IV, 42. Marius (A° 569).

2) Grégoire IV. 48 : « ecclesias incendit,... clericos interficit... cuncta devastat; fuitque tempore illo pejor in ecclesiis gemitus quam tempore persecutionis Diocletiani. »

3) L'évêque St Germain de Paris se fait l'écho de ce soupçon populaire dans une *Lettre à Brunehilde* (Epistol. Austrias. n° 9) : « Vulgi verba quasi *vestro* voto, consilio et instigatione Sigebertus tam ardue hanc velit perdere regionem. »

4) Gregor. Turon. IV, 52 : « Franci qui quondam ad Childebertum adspexerant seniorem » (*sc.* Childebert I). Il résulterait de là que cette faction avait un caractère plutôt territorial que national.

5) Marius [A° 575]. Grégoire, IV, 52.

6) Grégoire V, 1.

factions de ces grands dont l'ambition s'épuisait à conspirer tantôt avec Gonthran contre Chilpéric, tantôt avec Chilpéric contre Gonthran, tantôt les uns contre les autres. Cependant Brunehilde avait échappé des mains de sa rivale, avec la complicité d'un fils du premier lit de Chilpéric, le jeune Mérovée, qui épousa cette tante en bravant la colère de Frédégonde[1]. Mais les Austrasiens repoussèrent ce jeune prince, qui périt misérablement (A° 577)[2], et ne permirent pas à Brunehilde de prendre la régence, qui avait été dévolue à un Austrasien du nom de Gogon[3]. L'intervention de Gonthran ne fut pas plus efficace : il venait de perdre ses fils; il adopta son neveu Childebert comme héritier dans son royaume de Bourgogne : ce fut l'objet de l'entrevue de Pompierre (A° 577)[4]. Mais une cabale de traîtres, ayant à leur tête un homme de guerre, Boson, et un évêque, Egide de Rheims, auxquels se rallia son meilleur général, Mummolus[5], réussit à brouiller son neveu avec lui (A° 581), tandis qu'arrivait de Constantinople un prétendant du nom de Gondevald, qui se fesait passer pour bâtard de Clotaire Ier, et qui réussit à se faire le centre des intrigues nouées entre les principaux des trois royaumes francs[6]. Sur ces entrefaites, Chilpéric, le roi de Neustrie, fut assassiné sans qu'on sache par qui[7] ni pourquoi, victime peut-être des haines amassées durant un règne signalé par des excès de tout genre : impo-

1) Grégoire V, 2, 14.

2) *Ib.* V, 18.

3) Il existe trois lettres de ce Gogon, qualifié de *nutricius Childeberti regis.* (Epist. Austrias. n° 13, 16, 22.)

4) Grégoire V, 18.

5) Marius (A° 581). Grégoire VI, 1.

6) Sur Gondevald, Grégoire VII, 10-38. Frédégaire *Chron.* c. 2. Ce personnage et ses aventures forment un épisode des mieux traités par Fauriel, vol. II. c. 16. La complicité de l'empereur Maurice dans cette entreprise n'est rien moins qu'établie : cette controverse fait le sujet de trois *Mémoires* par Deloche et Robert, ACAD. DES INSCR. vol. 30[2]. Paris, 1883.

7) Frédégaire (c.93 de l'*Epitome)* met en cause Brunehilde; l'anonyme des *Gesta* c. 35, impute le meurtre à Frédégonde, toutes imputations gratuites en présence du texte de Grégoire de Tours, d'après lequel les perquisitions a ce sujet n'eurent aucun résultat (VII, 21, 29).

sitions arbitraires sur les terres franches, spoliation des églises, prétention à trancher les controverses dogmatiques, en même temps qu'à réformer l'alphabet, offrant dans ce mélange de tyrannie et d'impuissance une vraie contrefaçon du bas-empire[1]. Chilpéric ne laissait qu'un enfant de quatre mois, incapable de régner, avec une mère Frédégonde, non plus capable de le protéger. Brunehilde était vengée (A° 584).

Aussitôt éclata la conjuration des grands tramée depuis longtemps pour proclamer roi le prétendant Gondevald, qui fut reconnu, en effet, par un groupe d'Aquitains mécontents. La nation allait tomber dans l'anarchie. Dans cette situation critique, c'est Gonthran qui sauva la dynastie et la nation avec elle, en recueillant et fesant élever à sa cour le fils de Frédégonde, le jeune Clotaire II, qui devait recueillir un jour la succession entière des Mérovingiens. Gonthran se rapprocha en même temps de son autre neveu Childebert, et fit écraser les rebelles, en réunissant les forces de l'Autrasie et de la Bourgogne. Gondevald et Mummolus furent mis à mort. Les Aquitains firent leur soumission[2].

Ces désordres intérieurs expliquent l'insuccès des armes franques à cette époque : ils facilitèrent l'établissement des Basques ou Vascons d'Espagne, qui s'emparèrent de l'ancienne Novempopulanie en Aquitaine et lui donnèrent le nom nouveau de Gascogne. Le duc franc de cette région fut impuissant à réprimer leurs dévastations (A° 587)[3]. Les

[1]) C'est le portrait qu'en trace Grégoire de Tours VI, 46, mais qui force la note en le qualifiant : « Nero nostri temporis et Herodes ». C'est plutôt un type de César byzantin.

[2]) Frédégaire, c. 2, 4.

[3]) Le nom de *Wasconia* se rencontre pour la première fois alors, dans Grégoire (VI, 12), qui parle un peu plus loin des dévastations des Basques dans cette région (IX, 7), mais sans fixer l'époque exacte de leur migration. Cette migration résulte de l'identité des noms géographiques et des dialectes entre les Basques d'Espagne *(Spanovasconia)* et ceux de France *(Gallovasconia)*. Sans doute, il y avait déjà une parenté ethnique entre les Ibères d'Espagne et les Aquitaines de la Gaule (supra, p. 3); mais ceux-ci avaient été latinisés sous la domination romaine. Seuls les Basques d'Espagne étaient demeurés refractaires à cette assimilation. La géographie romaine

armées de Gonthran tentèrent vainement d'enlever la Septimanie aux Goths de l'Espagne (585-587)[1]. D'autre part, les armées de Childebert, appelées en Italie par l'Empereur[2], ne réussirent pas davantage à en expulser les Langobards (584-589)[3].

Ces désordres ne cessèrent même pas à la majorité de Childebert (A° 586). Brunehilde reprenait aussitôt tout son ascendant en Austrasie[4] ; ce fut assez pour provoquer une nouvelle conspiration des grands, qui n'allait à rien moins qu'à tuer Childebert avec sa mère afin de s'emparer du gouvernement sous le nom de ses deux enfants trop jeunes pour régner. Childebert ne se débarrassa de ces traîtres que par une série d'assassinats. Il se rapprocha ensuite de son oncle Gonthran, avec lequel il conclut la *convention d'Andelot* (28 nov. 587)[5] : c'était un pacte de famille « par lequel ces deux princes réglaient les limites de leurs royaumes ; fixaient l'ordre de succession au sein de la dynastie, sans intervention de la nation, et quant à leurs sujets respectifs, s'interdisaient de recevoir chez l'un ceux qui avaient prêté serment à l'autre, tout en garantissant que les concessions faites jusque-là sur le domaine royal seraient maintenues et au besoin restituées. » Ce pacte renouvelait les droits de Childebert comme héritier présomptif de Gonthran dans le royaume de Bourgogne, qui lui échut, en effet, trois ans après, par la mort de cet oncle (A° 592). Cette concentration des forces de deux royaumes allait mettre Childebert à même de reprendre la guerre contre les Neustriens et de soumettre les populations

d'ailleurs ne renseigne des Basques ou *Vascŏnes* que sur le versant espagnol des Pyrénées. On ne peut donc admettre la thèse de Fauriel (vol. II, chap. 18), qui va jusqu'à nier cette migration du VI[e] siècle.

1) Supra, p. 200.

2) Le hasard nous a conservé un lot de 24 pièces d'archives relatives à cette négociation de Childebert dans les *Epistolae Austriasicae*.

3) Supra, p. 156-156.

4) Dans sa lettre à l'impératrice, Brunehilde lui notifie cette majorité de son fils : « accessit mihi tempus optabile quo Childebertus illam aetatem pertingeret qua... annis robustioribus, per se, firmius exerceret » (*Epistol. Austrias.* n° 44).

5) Textuel dans Grégoire IX, 20.

demeurées réfractaires à l'autorité des rois francs, les Gascons de l'Aquitaine, les Bretons de l'Armorique, les Warnes de la Thuringe[1]; les Warnes furent effectivement exterminés; mais les Bretons demeurèrent indomptables[2], et quant aux Gascons, Childebert légua cette guerre à ses successeurs; car il mourut trois ans après son oncle, ce qui mit fin à l'union des deux royaumes. Childebert laissait en effet, deux fils, dont l'un, Theudebert II, lui succéda en Austrasie et l'autre, Theuderic ou Thierry II, en Bourgogne, tous deux encore mineurs, et comme l'héritier de la Neustrie n'avait non plus que douze ans, les Francs retombèrent dans les inconvénients des minorités, aggravés par l'inimitié implacable des reines-mères, Brunehilde et Frédégonde (A° 596)[3].

Brunehilde et St Grégoire le Grand.

C'est en ce moment que St Grégoire le Grand entrait en relations suivies avec les Francs, jusque-là la seule nation catholique en Occident. Aussi ne leur ménage-t-il pas ses louanges[4], qui ne sont pas toujours méritées. Il avait besoin

1) Sur ces Warnes, mentionnés ici pour la dernière fois, voir supra, p. 114.

2) Frédégaire c. 15.

3) D'après la chronologie du *Registrum*, la mort de Childebert, auquel est adressée une dernière lettre en sept. 595 (VII n° 6), est antérieure à juillet 596 (VI n°49), première lettre à ses successeurs. Il est mort après le 1[er] mars 596, date du seul capitulaire conservé de son règne (vol. I n° 5).

4) *Registrum* VI n° 6 : « Ceterarum gentium regna regni vestri profecto culmen excellit. Esse regem, non mirum est; sed esse catholicum, quod alii non merentur, hoc satis est. Fidei vestrae claritas inter aliarum gentium perfidiam (*sc.* hérésie) rutilat ac coruscat. » Dans ces éloges adressés à des barbares couverts du sang de leurs proches autant que de leurs ennemis, il faut faire la part de la courtoisie diplomatique et du respect professé par le pape pour les autorités établies. Voir un autre exemple, p. 181, n. 8. Par contre, ce respect n'est pas, chez lui, inconciliable avec les menaces de déchéance comminées contre la royauté par d'autres bulles adressées aux mêmes princes francs. « Si quis *regum*, antistitum, judicum... contra venire temptaverit, potestatis dignitate careat. » *Privilèges d'Autun* dans le REGISTRUM XIII, n° 11, 12, 13. Dans la conception romaine de l'État, dont St Grégoire est imbu, il n'y a de souverain que l'empereur, vis à vis desquels ces *reges* barbares n'étaient que des subordonnés d'un rang plus élevé. Il

de leur concours dans la grande œuvre de la conversion de l'Angleterre, et il y avait du reste dans les premiers sièges de la Gaule, à Arles, Lyon, Autun[1], quelques évêques disposés à seconder ses réformes. Son admiration pour l'orthodoxie des Francs, en effet, ne l'aveugle pas sur les abus de l'époque qu'il entreprit d'extirper chez eux, à savoir : la simonie et l'intrusion des laïcs dans les hautes dignités de l'Église[2]. La plupart de ces lettres, il les adresse à Brunehilde[3], reconnaissant ainsi l'ascendant que cette princesse avait su prendre sous le règne de son fils d'abord, de ses petits-fils ensuite. Mais Brunehilde était alors de nouveau aux prises avec Frédégonde. Après avoir échappé à plusieurs tentatives d'assassinat, elle eut à tenir tête à une invasion des Neustriens, qui reprirent possession de Paris et infligèrent aux Austrasiens une défaite sanglante à Lafaux près de Soissons (A° 596)[1]. Enfin la mort de Frédégonde la débarrassa de cette dangereuse rivale (A° 597). Mais presqu'aussitôt une nouvelle cabale d'Austrasiens la força de quitter le royaume de Theudebert pour se refugier en Bourgogne, dans le royaume de Theuderic. Une rupture entre ces deux royaumes était imminente. Toutefois elle fut retardée par les hostilités pendantes avec les Neustriens. Cette fois les fils de Childebert prirent leur revanche à la bataille de Dormeille et se partagèrent les possessions du vaincu, ne laissant à Clotaire II, qui venait d'atteindre sa majorité, que douze cantons entre l'Oise et la Manche (A° 600)[2]. Leur dernière expédition commune eut pour effet

n'y a donc pas lieu de considérer ces bulles comme fausses ou interpolées, comme l'ont fait, par scrupule monarchique, les diplomatistes de l'ancienne école. Pardessus, *Diplomata* I p. 283.

[1]) *Registrum* VI n° 52, IX n° 218.

[2]) *Registrum* V n° 58 : « agnovi quod nullus ad sacrum ordinem sine commodi datione perveniat... alia quoque nobis res est valde detestabilis nuntiata, quod quidam ex laico habitu — defunctis episcopis — fiunt subito sacerdotes. »

[3]) *Registrum* V n° 5 (595), VIII n° 4 (597), IX n° 212, 213 (599), etc.

[1]) Frédégaire c. 17.

[2]) Ib. c. 20.

de soumettre les Gascons de l'Aquitaine, qui avaient regimbé jusque-là contre la domination des Francs (A° 602)[1].

Au milieu de ce tumulte des armes, la voix du pape se fesait entendre vainement : il comptait toujours sur la réunion du concile, qu'il avait réclamé pour la réforme des abus (A° 599)[2]. Il écrivit séparément aux souverains de chacun des trois royaumes (A° 601)[3]. Il envoya un légat chargé de convoquer l'épiscopat de toute la Gaule. Mais le haut clergé franc partageait l'apathie des souverains. Loin de songer à se réformer, il se faisait en ce moment même l'instrument des rancunes de ses maîtres contre ceux de ses membres qui avaient eu le malheur de leur déplaire. Brunehilde surtout se montrait acharnée à se venger. Déjà, sous le règne de son fils Childebert, elle avait fait condamner et déposer au concile de Metz (A° 590)[4], l'archevêque Egide de Rheims, qu'on a vu plus haut mêlé à toutes les conspirations des grands contre la royauté. Cette exécution n'était que trop méritée. Maintenant retirée au royaume de Bourgogne, elle n'usa de son crédit auprès de son petit-fils Theuderic, devenu majeur (A° 602)[5], que pour s'attaquer aux personnages les plus zélés du clergé de cet État. On ignore le motif de ses premiers griefs contre St Didier, évêque de Vienne, qu'elle fit condamner pour un crime imaginaire au concile de Châlons, avec la complicité de l'archevêque de Lyon (A° 603)[6]. Rappelé d'un exil injuste par la voix de son peuple, Didier n'hésita

1) Frédégaire c. 21.

2) Gregorii I *Registrum* IX n° 213, 215.

3) *Ib.* XI n° 47, 49, 50, 51.

4) Voir les détails très curieux de ce procés dans Grégoire de Tours X, 19.

5) Le pape St Grégoire, auquel Theoderic avait notifié son avènement (« scripta vestra ex quibus agnovimus excellentiae vestrae gubernacula fuisse commissa » nov. 602, *Registrum* XIII n° 9), le loue de sa déférence pour Brunehilde : « hoc quoque laudabile quod in his quae aviam vestram desiderare cognoscitis, juvare festinatis. »

6) Sisebut, *Vita Desiderii* c. 4; Frédégaire, c. 24. C'est le même Didier de Vienne auquel le pape reprochait son goût frivole pour la littérature profane, *Registrum* IX n° 157.

pas à s'élever contre les vices de ses persécuteurs[1]. Cette fois on lui ferma la bouche en le faisant tuer (A° 606). Au même concile de Châlons, les évêques du royaume de Theuderic II s'en prirent au célèbre Colomban, dont les fondations récentes relevaient de cette couronne. On lui reprochait et d'affecter une complète indépendance vis-à-vis de l'épiscopat franc[2] et en particulier de ne pas se conformer dans la célébration de la Pâque au calendrier romain[3]. Au lieu de se rendre au concile en personne, Colomban lui adressa un mémoire justificatif. Condamné, il en appela[4] au pape St Grégoire, qui mourut sur ces entrefaites, avant d'avoir rendu sa décision (A° 604). Peu après, il encourut la disgrâce de Brunehilde pour avoir osé flétrir les mœurs dissolues de la cour de Theuderic. Colomban, expulsé de son monastère de Luxeuil, fut d'abord relégué à Besançon, finalement embarqué à Nantes pour l'Irlande (A° 609). Une tempête le rejeta sur les côtes de l'Austrasie, où il reçut le meilleur accueil du roi Theudebert, qui lui permit de se fixer dans son royaume, mais dont la mort le força de passer en Italie, fuyant toujours la vengeance de Brunehilde (A° 612)[5]. Il ne tarda pas à y apprendre le châtiment qu'il avait prédit à ses persécuteurs.

La réunion des Francs et le concile de 614.

La nation franque était toujours partagée en trois royaumes, lorsqu'une contestation au sujet de l'Alsace mit aux prises

[1]) D'après Sisebut, *ib.* c. 15, Didier attaquait Theoderic et sa mère « cum magis perdere quam regere vitiis cernerentur infestis »... « Desiderium », disaient les princes eux-mêmes, « moribus nostris infestum et operibus inimicum. » (ib. c. 16).

[2]) Voir sur ce conflit les *Epistolae Columbani* au tome III des Epistolae série in-4° de Pertz. Dans son appel au pape (*Epistolae* n° 1), il invoque un décret conciliaire portant « ecclesias in barbaris gentibus constitutas suis vivere legibus. »

[3]) L'origine de cette dissidence a été déjà expliquée *supra*, p. 185.

[4]) Ce mémoire est le n° 2 de ses *Epistolae*. Sur leur chronologie, N. Archiv, XV, p. 500.

[5]) Jonas, *Vita Columbani.*

les rois de Bourgogne et d'Austrasie. Theudebert, vaincu par son frère dans les deux batailles de Toul et de Tolbiac, fut fait prisonnier et mis à mort, avec son fils Mérovée, par ordre de Brunehilde (A° 612). Theuderic II, après avoir réuni l'Austrasie à la Bourgogne, se préparait à attaquer son cousin, le roi de Neustrie, lorsqu'il mourut subitement ne laissant que des bâtards encore mineurs. L'infatigable Brunehilde comptait s'emparer de la régence une troisième fois, à l'âge de 67 ans, au nom de l'un de ceux-ci, Sigebert II. Mais, appuyés sur la faction des grands, les maires du palais, Warnachaire en Bourgogne et Arnolf en Austrasie, se déclarèrent contre elle et offrirent la couronne à Clotaire II de Neustrie, qui devint ainsi, sans coup férir, souverain unique des trois royaumes[1]. Clotaire fit mettre à mort Sigebert II et, pour donner plus d'éclat au châtiment de Brunehilde, il la fit promener sur un chameau au milieu des moqueries des soldats et lier, pour dernier supplice, à la queue d'un cheval emporté (A° 613)[2].

La réunion de tous les Francs par Clotaire II, mettant fin aux discordes intérieures, fut suivie de la convocation d'un concile national, qui ne rassembla pas moins de quatre-vingts évêques de toutes les parties de la Gaule[3] : on y procéda aux réformes réclamées naguères par St Grégoire le Grand et résumées en dix-sept canons, dont le principal portait abolition de la simonie et rénovation des élections épiscopales[4]. Ces décrets, promulgués à la date du 10 octobre l'an 614, furent confirmés dans une assemblée des grands laïcs et ecclésias-

1) Frédégaire. c. 38-42. Jonas, *Vita Columbani*, 57.

2) Le supplice de Brunehilde est rapporté, dans un texte antérieur à Frédégaire, la *Vita S. Desiderii Viennensis* par le roi contemporain, Sisebut d'Espagne († 620). Quant à la culpabilité de Brunehilde, les attaques passionnées des auteurs anciens, qui vont jusqu'à en faire une autre Jézabel (« tunc secunda Jezabel nostris est suscitata temporibus » *Vita II Desiderii*), ont provoqué une réaction chez les critiques modernes, qui la justifient avec plus ou moins de succès depuis Le Cointe (1665) jusqu'au prof. Kurth (1891), le plus récent de ses défenseurs, et le plus complet.

3) Dans le série in-4° de Pertz, section des CONCILIAE vol. I p. 185-193.

4) Ib. canon 2 : « Ordinari debeat quem metropolitanus, clerus vel populus civitatis illius, absque ulla datione pecuniae, elegerint. »

tiques et revêtus de la sanction royale par un édit du 18 octobre suivant. Cet édit[1], qui comprend vingt-quatre *capitula*, est plus étendu que l'acte conciliaire dont il reprend les dispositions, avec une atténuation significative, où reparaît la suprématie du roi sur l'épiscopat[2]. Cet édit redresse en plus les abus de l'ordre politique qui n'avaient pas moins signalé les règnes précédents, en particulier, les impositions établies arbitrairement sur les terres franches[3] et les fonctionnaires étrangers, partant odieux aux justiciables auxquels ils étaient préposés non moins arbitrairement[4]. C'était une réaction salutaire contre le despotisme byzantin des Mérovingiens, sous lequel les libertés germaniques n'avaient pas eu moins à souffrir que l'Eglise. Une ère nouvelle s'ouvrait pour les Francs.

Mais tandis que les nations germaniques entraient à leur suite dans l'Eglise chrétienne, il surgit tout à coup des profondeurs de l'Arabie un ennemi nouveau et redoutable qui allait arracher au christianisme la plus grande partie de l'Asie et mettre en péril ses conquêtes récentes en Europe : il s'agit de l'islamisme.

1) Dans la série in-4° de Pertz section des CAPITULARIA n° 9.

2) L'*Edictum Clotharii* c. I. ajoute au texte du canon ci-dessus : « si persona condigna fuerit, *per ordinationem principis* ordinetur », c'était maintenir le droit régalien de confirmation en matière d'élection épiscopale.

3) *Ib.* « ut ubicunque census novus impie additus... est, justa inquisitione emendetur. »

4) *Ib.* « ut nullus judex de aliis provinciis aut regionibus in *alia loca* ordinetur. »

CHAPITRE V.

L'islamisme et les conquêtes des Arabes en Orient.

—

§ I. — L'ASIE ET L'EMPIRE GREC A L'ÉPOQUE D'HÉRACLIUS.

(600-632 après J.-C.)

TEXTES GRECS : Théodoret, *Hist. eccl.* 325-427 (**Patrologie grecque** de Migne). — Evagre, *Historia eccl.* (cité p. 139). — Nicéphore patriarche *Breviarium* 602-769. Ed. de Boor, Leipzig, 1880. — *Chronicon pascale* **Corpus hist. Byzant.** n° 14, 15); George Pisides, *Carmina* (ib. n° 30); Théophane, *Chronographia* (ib. n° 37, 50); Procope, *De bello persico* (ib. n° 16). — TEXTES SYRIAQUES : Josué le Stylite, ed. Martin (avec trad. française). Leipzig, 1870. — Jean d'Ephèse, ed. Cureton. Oxford, 1853. — **Acta sanctorum** syriace. Ed. Bedjan t. II Leipzig, 1892 (Martyres Chaldaei et Persae). — TEXTES ARMÉNIENS : Elisée, — Moïse de Khoren, — Etienne de Daron. — (Les historiens persans sont sans autorité ici, les plus anciens ayant écrit au XVe siècle).

TRAVAUX MODERNES : Drapeyron, *L'empereur Héraclius et l'empire grec* au VIIe siècle. Paris, 1869. — Rawlinson (G.), *The seventh oriental Monarchy*. Londres, 1876. — Saint-Martin, *Mémoires sur l'Arménie*. Paris, 1818. — Nève, *L'Arménie chrétienne et sa littérature*. Louvain 1886. — Dulaurier, *Histoire de l'Église arménienne*. Paris, 1855.

En Asie, comme en Europe, le christianisme a précédé l'islamisme, dont l'avènement marque un recul dans l'histoire de l'humanité et de la civilisation. Non seulement le christianisme régnait exclusivement dans la portion de l'Asie antérieure, comprise dans l'empire byzantin, mais, dès les temps apostoliques, il s'était répandu au-delà, chez les Parthes et peut-être jusqu'aux Indes. D'après une tradition très ancienne, l'apôtre St Thomas leur prêcha l'évangile, et la ville d'Edesse près de l'Euphrate s'honorait de conserver

le tombeau de cet apôtre[1]. De nombreuses communautés chrétiennes existaient dans les villes et les campagnes. Plusieurs sièges épiscopaux étaient établis; des monastères fondés. Ce mouvement religieux fut, il est vrai, arrêté subitement par la chute de la dynastie parthe des Arsacides, qui fit place à une monarchie néo-persane, celle des Sassanides. Le fondateur de cette monarchie, Artaxerscès ou *Ardshir* petit-fils de Sassan, pour affermir son trône, rétablit l'ancienne religion de l'Iran, le *Magisme* ou culte du feu, et rendit à la caste des Mages une influence prépondérante sur la vie publique et privée; de là une hostilité croissante de ceux-ci contre les chrétiens de l'Iran (A° 226).

Vers la même époque, une autre aberration religieuse prit naissance dans la monarchie persane, d'où elle devait se répandre jusqu'en Occident : c'est le manichéisme. Manès, son auteur, d'abord mage, puis prêtre chrétien, s'érigea en réformateur religieux, en prêchant un mélange de dualisme, de gnosticisme et de christianisme[2]. Il eut un succès éphémère sous le règne de Sapor Ier († 272), suivi d'une réaction sous les successeurs de celui-ci. Lui-même périt misérablement (A° 277); mais il laissait des disciples qui continuèrent à répandre ses doctrines anti-sociales un peu partout. Partout aussi, ils furent répudiés et proscrits. Dans l'empire romain, ce fut contre eux que furent allumés les premiers bûchers, par un empereur payen, Dioclétien (A° 287)[3]. Cette réprobation universelle condamnait les Manichéens à se cacher : ils s'organisèrent en société secrète et continuèrent à vivre, sous cette forme, pendant une grande partie du moyen âge, reparaissant de siècle en siècle sous les noms

[1]) Sur l'apostolat des disciples de St Thomas, cf. *Acta Si Mari* apostoli Mesopotamiae. Ed. Abbeloos (texte syriaque, avec trad. latine). dans le vol. IV (1885) des ANALECTA BOLLAND.

[2]) Hergenröther I, p. 212 sqq.

[3]) CODICIS GREGORIANI fragmenta, XIV, n° 4 : *De maleficis et Manichaeis.* Cet édit cruel fut adouci sous les empereurs chrétiens : CODE THÉODOSIEN, XVI, n° 9. Mais en 690 Justinien II fit revivre cette peine du feu contre les Pauliciens, et au XIIIe siècle, les bûchers se multiplieront en Occident, en même temps que s'y répand la secte des cathares.

divers de *Pauliciens*, *Cathares*, *Bogomiles* ou *Bulgares*, et soulevant chaque fois la même réprobation.

Tandis que le christianisme reculait dans l'Iran, l'Arménie voisine devenait chrétienne. Le royaume d'Arménie, où régnait une branche des Arsacides, avait maintenu jusque-là son indépendance, grâce à la rivalité de ses deux puissants voisins les Perses et les Romains. Tiridate III, chassé de son pays, par les Perses, était parvenu à remonter sur le trône avec l'assistance des Romains (A° 276). A la même époque, un parent de ce prince, Grégoire l'Illuminateur, rapportait de l'Asie-Mineure, où il fut élevé, la connaissance de l'évangile, la répandit dans son peuple, et, après avoir subi plus d'une persécution, finit par convertir le roi lui-même (A° 302)[1]. Depuis lors l'Arménie est demeurée chrétienne, et c'est à cette constance dans sa foi qu'elle doit la conservation de sa nationalité, à travers les plus grandes vicissitudes.

L'Arménie serait sans contredit le plus ancien des royaumes chrétiens, si cette priorité n'était revendiquée par un petit Etat syrien de la Mésopotamie, l'Osrhoène ou le pays d'Edesse dont le prince, un Abgar, aurait fait profession publique de christianisme dès l'an 160[2], et qui fesait remonter à l'an 200 la construction de sa première église monumentale. Mais ce petit royaume, enclavé dans l'empire romain dont il était tributaire, finit par être absorbé par celui-ci, et à partir de ce moment les chrétiens de la Mésopotamie subirent le sort des autres chrétiens de l'empire, tour à tour tolérés ou persécutés et enfin triomphants par la conversion du grand Constantin.

L'ère des persécutions s'était à peine fermée, par cette conversion, dans l'empire romain qu'elle s'ouvrit dans la

1) Hergenröther, I p. 330.

2) La *Lettre du Christ à un Abgar d'Edesse* de son temps, doit être rangée au nombre des faux. Hergenröther I, p. 93. Mais cette pièce, tenue pour authentique au temps d'Eusèbe (A° 325), témoigne que la priorité de cette chrétienté était admise dès lors.

monarchie persane. Cette coïncidence n'est pas fortuite. Les chrétiens de la Perse devaient regarder les Romains convertis comme des alliés, au besoin des protecteurs contre les vexations qu'ils avaient à subir de la part des Mages et des Juifs. Sapor II, alors en lutte avec les Romains, commença à se défier de ses sujets chrétiens; il en vint vouloir extirper le christianisme dans ses États,en ordonnant une persécution sanglante, signalée par de nombreux martyrs (A° 330)[1].

Ce prince dit Sapor le Grand, qui avait fixé sa capitale à Ctésiphon sur le Tigre, régna 70 ans (309-379). Il fut presque toujours en guerre tantôt avec les barbares, qui infestaient le nord de ses États, tantôt avec les Romains, contre lesquels il revendiquait la possession de la Mésopotamie et de l'Arménie[2]. Il fut arrêté par les armes triomphantes de Julien,qui s'avança jusqu'aux portes de Ctésiphon. Mais la mort brusque de celui-ci amena la retraite des Romains, qui n'échappèrent à un désastre qu'au prix d'une paix humiliante, en restituant à Sapor la Mésopotamie et en abandonnant à sa discrétion l'Arménie (A° 363)[3]. Sapor en profita pour détrôner la dynastie arménienne et y persécuter le christianisme[4].

Sous les successeurs de Sapor II, l'Arménie chrétienne recouvra son indépendance. L'ancienne dynastie remonta sur le trône avec le roi Para[5]. Les chrétiens de la Perse aussi commencèrent à respirer. Le roi Isdigerd Ier (A° 399) leur permit de rebâtir leurs églises et de rendre aux évêques leurs sièges vacants. Ce prince montrait même de l'inclination pour la foi chrétienne, lorsque le zèle inconsidéré d'un évêque, Abdas de Suze, qui détruisit un *pyrée* ou sanctuaire du feu, ralluma, avec la haine des mages, la persécution

[1]) *Acta Mar Kardaghi martyris sub Sapore II*, ed. Abbeloos (texte syriaque avec version latine) dans le vol. IX (1890) des ACTA BOLLAND.

[2]) Zosime, II, 55.

[3]) Ammien Marcellin, 25 : 3.

[4]) Ammien, 25 : 7; Zosime III, 31-32.

[5]) Ammien, 30 : 1.

[6]) Theodoret, IV, 32.

contre les chrétiens (A° 418)[1]. Cette seconde persécution dura quatre ans.

A la même époque disparut le royaume indépendant d'Arménie, à la suite de la discorde qui éclata au sein de la dynastie. L'un de ces princes, du nom d'Arsace, se plaça sous la protection des Romains, tandis que son frère Tigrane fit sa soumission aux Perses. Ceux-ci en profitèrent pour s'emparer de la plus grande partie de l'Arménie, convertie en satrapie, sous le nom de Persarménie. Le dernier des Arsacides, qui régnait sur le restant de la nation, ne tarda pas à abdiquer en faveur des Romains, qui de leur côté en firent une province romaine (A° 422)[2].

Ce partage de l'Arménie ne mit pas fin à la rivalité des Perses et des Romains. Mais leurs forces respectives furent alors absorbées par le grand mouvement des nations barbares qui se fesait sentir en Asie aussi bien qu'en Europe : c'est l'époque de la chute de l'Empire d'Occident. Le roi des Perses Pérosès ou Pirous, aux prises avec les Huns asiatiques, subit de son côté un désastre, où il périt avec la plupart de ses fils (A° 488)[3]. Cobad, le seul survivant de ceux-ci, eut en outre à lutter contre des prétendants : après avoir été tour à tour renversé et rétabli, il reprit la guerre contre l'empereur des Romains, Anastase, qui acheta son repos à prix d'argent (A° 505)[4]. Plus longue fut la lutte qu'il entama contre Justin I[er] et Justinien pour la possession de la

1) Theodoret, V, 39.

2) D'après Procope, *B. Pers.* I, 2; *De Aedif.* III, 1 : 5. Toute différente est la version de Moïse de Khorène, l'historien national des Arméniens, mais dont l'autorité a été récemment ébranlée par la critique de M. Carrière. Il résulterait de là que les additions si estimées de M. de St-Martin au *Bas-Empire* de Lebeau pourraient n'être qu'une malencontreuse interpollation. Car elles sont puisées en grande partie à cette source suspecte. Tout ce chapitre de l'histoire est à refaire. Aussi nous n'insisterons pas sur les destinées de l'Arménie à cette époque, sur leurs rebellions contre la domination persane, celle de 452, sous Vartan, celle de 484, sous son neveu Vahan, tout cela ne reposant que sur l'autorité incontestée jusqu'ici de Moïse de Khorène. Voir Carrière, *Nouvelles sources de Moïse de Khoren*. Paris, 1893.

3) Procope, *B. Pers.* I, 4.

4) Supra, p. 124.

Colchide[1], et qui fut continuée par son successeur Chosroès Ier (A° 531). On l'a exposé plus haut, ainsi que le traité définitif qui la termina (A° 563)[2].

Ce traité accordait la liberté religieuse aux chrétiens de la Perse, mais avec une réserve qui devait être une source de nouvelles persécutions : il était interdit aux chrétiens de faire des prosélytes. Or il arriva que le fils d'un mage se fit chrétien en dépit de tous les obstacles, au point de mourir martyr plutôt que de renoncer à la foi[3]. En retour, Chosroès voulut imposer aux chrétiens d'adorer le feu[4]. Ce fut le signal de la défection des Persarméniens, qui invoquèrent la protection des Romains. Justin II, auxquels ils s'adressèrent, n'était guère en mesure de les protéger efficacement. Mais il en résulta une nouvelle rupture entre les Romains et les Perses[5]. Dans le cours de cette lutte, la monarchie persane fut bouleversée par une révolution inattendue.

Bahram ou Varanès était un gouverneur de province, appartenant à une grande famille du pays, qui se rattachait à la race des Arsacides[6]. Il s'était distingué au service de Chosroès Ier en guerre avec les Romains et avait été investi de son gouvernement par Hormisdas IV, le successeur de Chosroès (A° 579). Menacé par une coalition formée entre les Byzantins et les Turcs, Hormisdas chargea Bahram de la défense de son royaume. Bahram se tourna d'abord contre les Turcs, qu'il battit et força même à se reconnaître tributaires des Perses. Mais dans sa rencontre avec les Byzantins, qui s'étaient avancés jusqu'à l'Araxe, il éprouva un grave échec. Hormisdas, auquel la puissance de son

1) Supra, p. 126.

2) Supra, p. 131.

3) Ce martyr persan, Izbouzid, a été célébré par l'historien byzantin Ménandre, contemporain immédiat, dans un poème intitulé : *Tragodia*. Il en reste une citation : Krumbacher, *Byzant. Literatur*, p. 646.

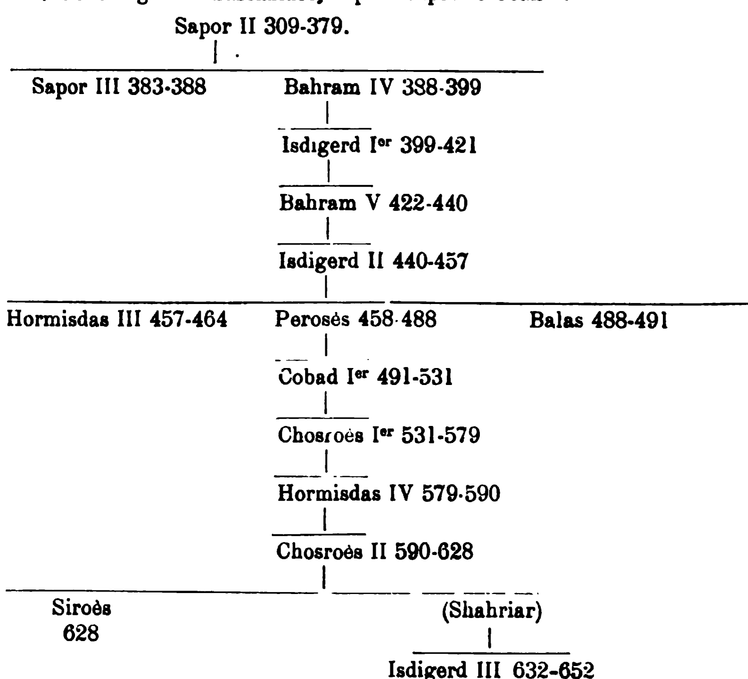
4) Grégoire de Tours IV, 40, est le seul contemporain qui signale cette persécution des Persarméniens. Il devait tenir cette information lointaine d'un évêque arménien, Simon, qui fesait en ce moment (A° 592) une tournée en Gaule (*ib.* X, 24).

5) Supra p. 143-144.

6) Théophylacte, III, 8.

sujet portait ombrage, en profita pour le destituer[1]. Mais Bahrman, refusant d'obéir, souleva l'armée contre son maître. En même temps, une sédition, causée par les violences de celui-ci, éclata dans la capitale; Hormisdas fut jeté en prison, et son fils Chosroès II ou le Jeune fut proclamé roi (A° 590)[2]. Ce dernier eut la faiblesse d'accepter. Mais cela ne lui porta point bonheur. Car Bahram, le général rebelle, refusa de reconnaître cette usurpation; Chosroès, obligé de recourir aux armes, fut battu si complètement qu'il ne trouva de retraite que sur le territoire des Romains, ces ennemis séculaires de son royaume. Son père fut tué en prison[3]. La monarchie des Sassanides était renversée[4]. Les Romains pouvaient triompher[5].

1) Théophylacte IV, 1-2.
2) Ib. IV, 3-7.
3) Ib. IV, 8-9.
4) Généalogie des **Sassanides**, depuis Sapor le Grand :



5) St Grégoire le Grand se faisait l'écho de ce triomphe, en écrivant à la cour de Constantinople, Registrum III n° 64 (A° 593) : « numquid subjugaverit omnipotens Deus imperium Persarum ? »

Cette monarchie fut restaurée pourtant, et cela par l'empereur Maurice, à la générosité duquel le jeune Chosroès ne s'était pas adressé en vain[1]. Chosroès II rentra dans ses Etats à la tête d'une armée byzantine, avec un général romain, Narsès, vainquit deux fois Bahram, qui s'était fait proclamer roi, et le força à fuir chez les Turcs, où celui-ci mourut peu après[2]. Maurice avait espéré convertir le roi persan, auquel il avait donné pour conseiller un évêque Domitien, son cousin[3]. Mais Chosroès n'alla point jusqu'au baptême[4]. Il conserva seulement pour le culte chrétien une certaine vénération, entretenue par sa femme préférée, *Sira*, qu'il avait épousée, bien que grecque et chrétienne[5]. En tout cas la paix religieuse semblait enfin assurée aux chrétiens de l'Asie à la faveur de l'alliance étroite qui unissait Chosroès à l'empereur Maurice.

Malheureusement toutes ces espérances furent renversées par l'usurpation odieuse de Phocas (A° 602)[6]. Le meurtre de Maurice non seulement amena la rupture de ces relations. Mais Chosroès, que les Mages ne cessaient d'instiguer, reprit la lutte sous le prétexte de venger son bienfaiteur : cette guerre ouvrit pour l'empire d'Orient une période de revers, aggravés encore par la défection du général Narsès, par des conspirations à la cour et par des séditions en province. Enfin, les excès de Phocas lui ayant aliéné sa propre famille, son gendre Crispus entra en relation avec l'exarque d'Afrique, qui avait toujours refusé de reconnaître l'usurpateur. Une flotte, armée dans le port de Carthage et conduite par

[1]) Supra, p. 145.

[2]) Théophylacte, III, 18; IV 1-15; V, 1-11.

[3]) Sur ce Domitien, cfr Evagre, VI, 16-18; Simocatte IV et V, *passim*. Théophane, p. 410.

[4]) St Grégoire, REGISTRUM III n° 62, adressé à Domitien (A° 593), dit : « Imperatorem Persarum non fuisse conversum doleo. » Frédégaire, moins bien informé, accueille dans sa *chronique* c. 9, le bruit que le roi des Perses s'est fait baptiser. Mais les faits et les noms propres n'arrivaient à cette distance que très altérés. Le roi, chez lui, s'appelle *Arnaulfus*.

[5]) Théophylacte, V, 13-15. Evagre VI, 21.

[6]) Supra, p. 146.

Héraclius, le fils de l'exarque, vint jeter l'ancre devant Constantinople, avant que Phocas eût songé à se préparer à la défense. Aussitôt le peuple de la ville s'empara de la personne de Phocas, qui expia ses crimes dans les derniers supplices (A° 610)[1]. Il avait régné sept ans.

Le règne d'Héraclius.

Héraclius était appelé à succéder à Phocas, par le vœu du sénat et du peuple, au milieu des plus grands périls. Son règne n'est qu'un tissu formé de revers, de triomphes et de nouveaux revers. Ces vicissitudes s'expliquent par le caractère de ce prince, mélange singulier d'apathie et de courage. Les six premières années de son règne, il demeura spectateur passif des succès des Perses, qui lui enlevaient une province après l'autre. Son avénement fut signalé par la perte d'Antioche, la capitale de la Syrie (A° 613)[2]. Césarée, Damas, Jérusalem suivirent (A° 614). Chosroès II passa d'Asie en Afrique, toujours vainqueur, remonta le Nil jusqu'aux cataractes, prit Alexandrie et pénétra jusqu'en Cyrénaïque. C'était refaire presque l'empire des anciens Perses, au temps de Darius. Pendant ce temps, son général Saën achevait la conquête de l'Asie-Mineure jusqu'à Chalcédoine, en face de Constantinople (A° 615)[3]. En vain Héraclius fesait des propositions de paix tantôt aux Perses, tantôt aux Avars, qui ravageaient de leur côté les provinces européennes de l'Empire. Chosroès exigeait que l'Empereur embrassât d'abord son culte du Soleil. Les Avars, qui s'étaient montrés empressés à faire la paix, l'attirèrent à Héraclée, soi-disant pour la conclure[4], et allaient s'emparer de la personne de l'empereur, qui n'eut que le temps de fuir à toute bride, poursuivi jusqu'aux portes de sa capitale (A° 620). Les Avars firent prisonniers une multitude immense, surprise

[1]) Nicéphore patr. p. 3-17. Théophane, p. 242-250.
[2]) Dévastation de Jérusalem, Eutychius, *Annales*, II p. 219. Chron. pascal.
[3]) Nicéphore, p. 7-8. Théophane, p. 251-255.
[4]) *Chron. pasch.* Nicéphore, p. 9-10.

sans défense, qu'ils ramenèrent avec eux au-delà du Danube.

La situation était si désespérée qu'Héraclius songeait sérieusement à se réfugier à Carthage avec ses trésors, dont il avait déjà chargé plusieurs navires. Constantinople allait tomber aux mains des étrangers, sans la fermeté du patriarche Sergius. Se faisant l'organe du peuple consterné par ces préparatifs, Sergius entraîne Héraclius à la grande église et là lui arrache le serment de vivre ou de mourir au milieu de son peuple. Ce fut le signal du revirement. Une ardeur subite s'empare de tout le monde, et l'on se décide à porter la guerre au cœur de la puissance persane. Celle-ci, possédant tout le continent, n'était plus abordable que par la voie de mer. Une flotte était nécessaire. Les dons gratuits, les richesses des églises affluèrent. Avec la petite flotte armée ainsi, l'empereur s'embarqua pour la Cilicie. Après avoir exercé ses soldats, il remporta une victoire sur les Perses, franchit le Taurus et alla camper sur les bords du Halys : ce fut sa première campagne (A° 622)[1]. L'année suivante, changeant de direction, il cingla par la mer Noire, rejoignit l'armée qu'il avait laissée en Arménie, et la conduisit en Perse (A° 623), forçant Chosroès d'abandonner ses conquêtes dans l'Asie-Mineure pour secourir sa capitale menacée[2]. En vain essaya-t-on de barrer le chemin à Héraclius, qui franchit le Tigre, abattant partout les pyrées persans sur son passage. Après avoir atteint Amida, Héraclius retourna en Asie-Mineure ayant recouvré dans l'espace de trois ans presque toutes les provinces asiatiques de son empire (A° 624).

Alors Chosroès tenta un dernier effort pour anéantir l'empire d'Orient. Il conclut une alliance offensive avec le kakhan des Avars et appela aux armes tous ceux qui étaient capables de les porter dans ses États. Il divisa ses forces en trois armées : la première, forte de 50,000 hommes, marcha contre Héraclius, retranché sur les bords du Phase en Colchide ; la seconde, envoyée en Asie-Mineure, devait

1) George Pisides, *Acroas*. II, 10. Gerland, *Die persischen Feldzüge K. Heraclius* (Byzantinische Zeitschrift. 1894).

2) Theophane, p. 253-256.

s'opposer à la jonction des renforts que Théodore, frère de l'empereur, amenait de Constantinople ; la troisième, dirigée sur Chalcédoine, devait seconder les attaques des Avars, qui assiégeaient la capitale. Héraclius triompha de tous ces ennemis. Constantinople, défendue par ses habitants, repoussa les Avars par terre et par mer (A° 626)[1]. Théodore anéantit l'armée envoyée contre lui. Héraclius, ayant obtenu l'alliance des Turcs et des Khazares, força les Perses à la retraite, et reprenant l'offensive, il franchit une seconde fois le Tigre et gagna une grande bataille sur Chosroès près des ruines de Ninive. Il s'avança ensuite sans résistance jusqu'aux environs de Ctésiphon ; les rigueurs de la saison l'empêchèrent seules de pousser plus loin ses conquêtes : telle fut la sixième et dernière campagne d'Héraclius (A° 627)[2].

Chosroès, vaincu sur toute la ligne, refusa pourtant la paix qu'Héraclius lui offrait. Mais une conspiration, à la tête de laquelle se plaça son fils aîné Siroès, lui enleva le trône et la vie. Le premier acte du nouveau monarque fut de conclure un traité de paix, en vertu duquel il retira toutes ses garnisons de l'Égypte et de la Syrie et rendit le bois de la vraie croix, que son père avait enlevée de Jérusalem (A° 628)[3]. Héraclius put rentrer en triomphe dans sa capitale, tandis que la mort prématurée de Siroès plongeait la monarchie persane dans une guerre pour le trône, qui vit se succéder sept prétendants dans l'espace de trois ans (628-632).

L'année suivante, Héraclius se rendit à Jérusalem pour y reporter la vraie croix dans la basilique restaurée de la Résurrection : solennité dont l'Église continue à célébrer la commémoraison à la date anniversaire du 14 septembre (A° 629)[4]. Cinq ans plus tard, Héraclius, qui n'avait pas quitté la Syrie, rapportait cette insigne relique à Constantinople[5],

1) *Chron. pasch.* Georges Pisides *Bell. avaric.* p. 45-54. Nicephore, p. 12-13. Theophane, p. 263-264.
2) *Chron. pasch.* Theophane, p. 271. Zonaras XIV, 16.
3) *Ib.* Zonaras, XIV, 17.
4) Nicéphore, p. 15-13. Théophane, p. 272-273.
5) Nicéphore, p. 17. Théophane, p. 280.

afin de la soustraire à un nouvel ennemi qui s'était levé en Orient, et qui allait reconquérir toute l'Asie sur Héraclius : c'étaient les Arabes musulmans (A° 635). Déjà plusieurs armées romaines avaient été battues. La grande ville de Damas venait d'être prise. En présence de ces nouveaux désastres, qui remplirent les dernières années de son règne, Héraclius retomba dans sa léthargie antérieure, consumant dans les querelles théologiques de son clergé byzantin ce qui lui restait d'activité. Le seul résultat durable de son règne fut la nouvelle organisation qu'il donna aux provinces, transformées en autant de *thèmes militaires* : depuis Dioclétien, le pouvoir militaire et le pouvoir civil étaient séparés. Héraclius fut amené à les concentrer de nouveau dans les mêmes mains afin d'assurer la défense d'un empire assailli sans cesse et de tant de côtés[1].

Schisme des chrétientés d'Orient[2].

Le règne d'Héraclius n'est pas moins important dans l'histoire religieuse, parce que de cette époque date la scission qui sépara définitivement de l'Eglise universelle les chrétientés d'Orient. Ces dissidences doctrinales dataient de loin ; elles se rattachent aux controverses christologiques dont les provinces grecques de l'empire étaient le principal foyer[3]. Toutefois si l'esprit spéculatif et hardi des Grecs avait enfanté tant d'hérésies, il est juste de reconnaître que jusque-là ces discussions avaient toujours fini par le triomphe de la foi orthodoxe : l'Orient grec, berceau des grandes hérésies, fut aussi le siège des conciles solennels qui les retractèrent.

Mais tandis que les Grecs revenaient à l'orthodoxie, les autres nations de l'Orient s'obstinèrent dans leur égarement, et devant cette opiniâtreté de l'esprit oriental, toutes les tentatives d'union allaient échouer. Sous le règne d'Héraclius, le patriarche de Constantinople, Sergius (610-638), en pré-

[1]) Constantin porphyrog. *De Thematibus* (Corpus hist. Byzant. vol. 38).

[2]) Pichler, *Geschichte der kirchliche Trennung*. Munich 1863, 2 vol. Neale, *History of the eastern Church*. Londres, 1850, 2 vol.

[3]) Supra, p. 44, p. 120.

sence de la discussion provoquée par l'hérésie monophysite, crut trouver un terrain de conciliation en professant que, bien qu'il y ait deux natures dans le Christ, il n'y a qu'une seule volonté : c'était une nouvelle hérésie, qui fut qualifiée de *monothélisme* (μονὴν θέλημα, volonté)[1]. Héraclius, qui y voyait surtout un moyen de ramener les chétientés dissidentes de l'Asie, prit vivement le parti de cette prétendue solution Le pape alors régnant, Honorius (625-638), auquel Sergius soumit son projet d'union, ne s'y montra point défavorable[2]. Aussitôt après la mort de ce pape, Héraclius publia, sous le nom d'*Ecthèse*, un édit dogmatique (A° 638), où l'hérésie monothélite était insinuée. L'édit reçut l'adhésion des trois patriarches de l'Orient. Mais à Rome, les successeurs d'Honorius le condamnèrent solennellement comme hérétique (A° 640), et l'empereur lui-même le désavoua avant sa mort (A° 641)[3]. Néanmoins l'hérésie nouvelle continua à faire des adeptes en Orient jusqu'à sa condamnation définitive par le VI° concile œcuménique, qui s'est tenu à Constantinople sous Constantin IV (A° 680).

L'Asie n'en demeura pas moins divisée en sectes profondément tranchées. Les Nestoriens, qui n'admettent que les deux premiers conciles œcuméniques et rejettent le III°, avaient leur foyer principal dans les États des rois persans, qui les avaient pris sous leur protection, tandis qu'ils persécutaient les orthodoxes : ces Nestoriens de la Perse formaient la *chrétienté chaldéenne*; ils avaient leur patriarche résidant à Ctésiphon.

1) Hergenröther I p. 512-530.

2) Cette défaillance du pape Honorius Ier, interprétée de plusieurs manières, a donné lieu à la controverse connue sous le nom de *Question d'Honorius*, soulevée déjà au XVIIe siècle par l'école gallicane, mais qui devint brûlante à l'occasion du concile du Vatican. Voir la copieuse littérature dans Hergenröther I, p. 527-530.

3) On doit peut-être rattacher à ce particularisme arménien l'introduction vers cette époque d'une ère indigène, qui date de l'an 552 après J.-C. Le point de départ paraît être une réforme de leur calendrier national. Sur cette *ère arménienne*, cfr Ideler, *Chronologie* II p. 438; Dulaurier, *Chronologie arménienne*. Paris, 1859.

Les Arméniens n'avaient pas cessé de combattre le nestorianisme; mais ils se laissèrent entraîner dans l'hérésie opposée, celle des monophysites. Héraclius fit un dernier effort pour les ramener à l'unité. Un synode arménien, réuni en 645 à Tovin, qui déclara admettre les trois premiers conciles, mais rejeta le IV[e], consomma la séparation[2].

Les monophysites ne comptaient pas moins d'adhérents dans la province de Syrie, où ils étaient connus depuis le VI[e] siècle sous le nom de *chrétiens jacobites*, du nom de Jacques Baradeus, le fauteur principal de cette doctrine parmi eux.

Un troisième foyer de la même hérésie s'était formé en Égypte; presque tous les indigènes, au nombre de plusieurs millions, s'y rallièrent : on les nomme les *chrétiens coptes*, tandis que les Grecs de l'Égypte demeurés orthodoxes étaient appelés *Melchites* ou *Impériaux*. L'un et l'autre parti avaient son patriarche à Alexandrie.

Quant aux *monothélites*, ils n'eurent qu'un succès éphémère. Après leur condamnation définitive, ils trouvèrent un refuge dans les montagnes du Liban, séparés du reste de l'Église par la domination des Arabes musulmans. On les a appelés les *chrétiens maronites*, du monastère de St-Maron, fondé au VI[e] siècle, aux sources de l'Oronte et devenu le centre religieux de ces populations[1].

Telle était la situation de l'Orient au moment de la conquête arabe, conquête rendue facile autant par ces divisions religieuses que par l'épuisement résultant de la dernière lutte politique des Romains et des Persans.

[1]) Ce nom de *Maronites* apparaît pour la première fois au VIII[e] siècle, dans les écrits de S. Jean Damascène *(De recta sententia*, c. 8), qui les qualifie d'*hérétiques*. Ils étaient encore monothélites au XI[e] siècle, à l'époque des croisades, qui amenèrent leur réunion à l'Eglise catholique : ceci est attesté par un contemporain immédiat, l'historien Guill. de Tyr, XXII, 8. Depuis leur conversion, les Maronites ont voulu faire croire pourtant que leurs ancêtres n'avaient jamais versé dans l'hérésie. Sur cette controverse, Hergenröther I p 532.

§ II. — LES ARABES AVANT MAHOMET.

TEXTES ARABES : *Monumenta vetustiora Historiae Arabicae*, ed. Schultens, Leyde, 1740. — Tabari (at), *Annales*. SECTIO I (usque 635). ed. Goeje, Barthe etc. Leyde, 1879 (en publication, mais inaccessible aux non-arabisants, faute d'une version : il n'en existe traduits que des extraits : *chronique de Tabari*, traduite sur la version persane, par Zotemberg. Paris 1867-74. 4 vol.; Tabari, *Geschichte der Zeit der Sassaniden*. über. von Nöldeke. Leiden, 1879.) - Eutychii Alex. *Annales* ed. Pocoke (avec version latine). Oxford. 1659. 3 vol. in-4.

TRAVAUX MODERNES : Caussin de Perceval, *Essai sur l'histoire des Arabes avant l'islamisme et sous Mahomet*. Paris, 1847. 3 vol. — Sprenger, *Die alte Geographie Arabiens*. Bern, 1875. — Glaser, *Geschichte Arabiens bis zum Muhamed*. Berlin, 1889-90.

« Habitant sous un ciel brûlant, dans une presqu'île défendue d'un côté par les déserts et entourée par la mer des trois autres côtés; isolés des autres nations qu'ils n'ont jamais craintes, ni recherchées; préférant la vie nomade à l'établissement des grandes sociétés; fiers, libres et indépendants; jamais asservis par aucun conquérant étranger; de tous les peuples incultes de l'Asie, le peuple nomade ou *Bédouin* par excellence », tel est le portrait que nous fait des Arabes l'un des grands arabisants du siècle[1]. La contrée qu'ils habitent, bien qu'immense, n'a pas une seule rivière digne de ce nom. Aussi la culture n'y existe qu'à l'état sporadique, sous forme d'oasis plus ou moins étendues. Le reste n'est habitable que par des populations nomades, qui vivent de leurs troupeaux et subsidiairement du trafic qui se fait par les caravanes à travers les déserts. Dès les temps les plus reculés « le pillage y passait pour un moyen légitime de s'enrichir; c'était le lot assuré aux braves. La vengeance qui demandait du sang, non seulement pour le sang répandu, mais encore pour l'affront reçu, était la première loi de la bravoure arabe. Celui qui ne lavait pas l'injure dans le sang de l'offenseur, était déshonoré. De là ces guerres perpétuelles qui ruinaient des tribus entières pour un propos injurieux ou pour une jument enlevée. » A cet esprit guerrier, au

[1]) J. de Hammer, *Mines de l'Orient*. Vienne, 1809. t. I, p. 372 et ss.

goût des aventures, les Arabes unissaient une passion plus noble pour la poésie et l'éloquence. Déjà leur genre de vie fournissait, par ses aventures ample matière à la poésie, et leur langue ne s'y prêtait pas moins par sa richesse et sa flexibilité. « Ceux que la nature avait faits poètes, jouissaient de tous les prestiges de la gloire. Ils récitaient leurs vers aux foires qui se tenaient à Ocadh et en présence des tribus assemblées au pèlerinage de la Mecque, et s'ils recueillaient les applaudissements du peuple, ils suspendaient à la Caaba leurs poèmes. » Une troisième qualité qu'on prêtait aux Arabes, est l'hospitalité. « Il suffit d'avoir bu de l'eau d'un puits, d'avoir touché aux cordes de la tente, pour avoir un titre à la protection de celui à qui le puits ou la tente appartient. » Ce sont les trois choses dont l'Arabe se faisait gloire, le courage, l'amour de la poésie et l'hospitalité. Ils considéraient la liberté comme un de leurs biens les plus précieux. Il n'y avait d'esclaves parmi eux que des étrangers devenus captifs par la guerre. Leurs institutions avaient conservé un caractère patriarcal : elles se résumaient dans la tribu et dans l'autorité des *sheiks* ou anciens. « Ils avaient une noblesse bien établie pourtant, non seulement pour eux-mêmes, mais encore pour leurs chevaux, et ils conservaient avec soin la généalogie de leurs chevaux de race, dont ils étaient aussi orgueilleux que de celle de leurs familles. »

L'histoire des Arabes avant Mahomet est pleine de lacunes que les historiens musulmans se sont évertués à combler après coup, en la rattachant aux origines mieux connues du peuple juif, telles qu'elles sont consignées dans la Bible. La parenté des Hébreux et des Arabes est incontestable, démontrée qu'elle est par l'affinité de leurs langues appartenant l'une et l'autre à la grande famille sémitique[1]. Aussi ceux qui se considéraient comme Arabes par excellence *(Arab al Arada)*, se faisaient-ils gloire de descendre, comme les Juifs, du patriarche Abraham, par le fils d'Agar, Ismaël. Toutefois la Bible rattache les tribus de l'Arabie à deux

[1]) Renan, *Histoire des langues sémitiques*. Paris, 1855.



souches différentes : elle distingue les Arabes-Ismaélites [1], qui ont peuplé le nord de cette contrée, et les Arabes-Jektanides (Kahtan), établis dans le midi, ceux-ci descendant, par une autre généalogie, du patriarche Sem [2]. Les Jektanides y fondèrent le royaume biblique de Saba, qui florissait au temps du roi Salomon. Dans la suite de l'histoire, il n'est question des Arabes que de loin en loin, en tant qu'ils se sont trouvés en relation avec les nations commerçantes de l'antiquité. Les marchands phéniciens utilisèrent les nomades de l'Arabie pour le transit par les déserts des produits de l'Asie tropicale. A l'époque macédonienne, les souverains d'Alexandrie établirent des communications directes par la mer Rouge avec la zone tropicale de l'Arabie et avec les Indes. Le petit royaume des Himyarites (*Homérites* est la forme grecque), qui avait absorbé le royaume précédent des Sabéens, jouissait alors d'une prospérité qui valut à ce coin de la grande péninsule la qualification d'*Arabie heureuse*, et dont témoignent encore les ruines des monuments et de nombreuses inscriptions. La ville de Mareb était le centre de cette puissance. Les ports de Mouza et Aden servaient d'intermédiaire au commerce entre les Indes d'un côté et les nations de la Méditerranée de l'autre. A l'époque romaine, lorsque l'empereur Auguste se trouva maître de l'Egypte, il tenta de s'emparer aussi de ce coin reculé de l'Arabie, siège d'un commerce aussi important : mais l'expédition de Gallus échoua devant les murs de Mareb (l'an 24 avant J.-C.) [3]. Les Romains, pour se venger, détournèrent le commerce qui se fesait par les ports du littoral arabe de la mer Rouge

[1]) Dans les écrivains byzantins, on donne parfois aux Arabes le nom d'*Agareni*, qui parait provenir du nom biblique d'*Agar*, la mère d'Ismaël. Strabon, p. 767, mentionne déjà un peuple des *Agraei* dans sa géographie de l'Arabie.

[2]) Le midi de l'Arabie était déjà occupé, avant l'arrivée des Jektanides, par une population pré-sémitique : on y a retrouvé, dans les inscriptions, les restes d'une langue plus ancienne. Aussi dans la *Table ethnographique* de Moïse, les mêmes éponymes, *Saba*, *Havila*, figurent deux fois, d'une part dans la généalogie des *Coushites* et d'autre part dans celle des *Sémites*.

[3]) Le grand géographe Strabon, ami de Gallus, nous en a conservé la relation, p. 780.

vers les ports du littoral égyptien. A partir de ce moment, la prospérité des Himyarites déclina, et ils finirent par tomber sous la domination des rois voisins de l'Abyssinie.

L'Abyssinie, située en face de l'Arabie heureuse, avait été occupée quelques siècles auparavant par une population de souche arabe, rejeton des Himyarites : le seul document, mais durable, de cette migration arabe en Afrique, c'est l'ancienne langue des Abyssins, le *Ghez*, qui a une parenté incontestable avec les dialectes du sud de l'Arabie[1]. A l'époque macédonienne, ce royaume abyssin existait déjà[2]; il avait pour capitale Axom et un port important, Adulis, sur la mer Rouge. La civilisation grecque y pénétra par l'intermédiaire de l'Égypte macédonienne et continua à y régner à l'époque romaine. A la suite de la conversion de Constantin, les Abyssins embrassèrent le christianisme, qui leur fut apporté par quelques disciples du grand Athanase, et qui, bien qu'altéré, y règne encore aujourd'hui. Presqu'en même temps, un évêque arien, émissaire de l'empereur Constance, répandait sa doctrine chez les Himyarites de l'Arabie. Mais la conversion de ce pays ne fut jamais complète. Il s'y trouvait non seulement des payens, mais une faction de Juifs si puissante qu'ils réussirent à convertir à leur religion l'un des rois, Dunaan (Dhu Nowa), qui suscita contre les chrétiens une sanglante persécution (A° 523). A l'appel des chrétiens d'Arabie et des ambassadeurs romains de Justin Ier, le souverain d'Abyssinie, Elesbaan accourut au secours de ses coréligionnaires, renversa le prince juif et y rendit le pouvoir à des princes chrétiens, mais tributaires des Abyssins[3].

1) Renan, *Histoire des langues sémitiques*. Dillmann, *Zur Geschichte des Axum Reiches*. Berlin (Ac.) 1878, 1880, in-4°.

2) Leur migration, dont la date est inconnue, est en tout cas antérieure à l'année 115 av. J.-C., qui est le point de départ d'une ère nationale des Abyssins, découverte récemmont : *Z. der D. Morgenländ. Gesellschaft*. t. 44, p. 175.

3) Sur cette domination éthiopienne en Arabie, au VIe siècle, cfr George, *De Æthiopum imperio in Arabia felici*. Berlin, 1833; Glaser, *Die Abessinier in Arabien und Afrika*. Munich, 1895.



A l'autre extrémité de l'Arabie, sur la lisière nord du désert, on rencontre aussi quelques États organisés dès l'antiquité : à l'époque macédonienne, on y trouve les Arabes Nabatéens, sur la frontière de la Palestine, dans l'ancien territoire des Iduméens, avec Petra pour capitale; ils durent dans la suite reconnaître la suprématie des Romains, qui finirent par faire de ce territoire leur *province d'Arabie*[1]. Durant cette domination romaine deux autres royaumes arabes se formèrent, l'un, le royaume de Gassan, sur la frontière de la Syrie romaine, l'autre, celui de Hira, sur la frontière de la Chaldée persane[2] : ils furent impliqués, l'un et l'autre, dans la rivalité séculaire entre Persans et Romains, dans laquelle le premier se mit au service des Romains, tandis que le second devint tributaire des rois persans. Le contre-coup de cette rivalité se fit sentir jusque dans le royaume lointain des Himyarites.

En effet Justinien entreprit de détourner le commerce de la soie, qui était une source de richesses pour les Perses, ses rivaux; ce fut l'objet d'une ambassade qu'il envoya au souverain de l'Abyssinie[3], dont dépendait alors le sud de l'Arabie, pour le déterminer à ramener dans les ports du golfe Arabique le commerce des Indes, qui se fesait alors par le golfe Persique. Si cette tentative n'eut pas le succès espéré[4], il en résulta néanmoins une alliance entre Romains et Abyssins, dans laquelle les Himyarites entrèrent malgré

1) Sous Trajan, en l'an 105 de notre ère, date de l'*ère provinciale* d'Arabie. Cfr. Kiepert, *Alte Geographie*, p. 184.

2) Les historiens arabes rattachent la fondation de ces deux royaumes du nord à la dévastation de Mareb par une catastrophe connue sous le nom de *Seil al Arim* ou *rupture des digues*, arrivée vers l'an 120 de notre ère. Les restes de ces digues, dont dépendait la fertilité de ce pays, existent encore. L'émigration des habitants n'est pas la conséquence, mais la cause de cette dévastation du pays, laissé à l'abandon. C'est à ces États particuliers du Nord de l'Arabie que fut donné d'abord le nom de *Sarrasins*, qui date de l'époque romaine (cf. Ammien Marcellin, XIV, 4), mais qui, au moyen âge, ira s'étendant à tous les Musulmans.

3) Malalas, *chron.*, p. 456. Il ne reste qu'un *fragment de la relation* de l'ambassadeur Nonnosos, CORPUS HIST. BYZANT. vol. 12.

4) C'est à ces efforts de Justinien pour s'assurer le commerce de la soie, qu'il faut attribuer l'introduction des vers à soie en Europe, *Supra*, p. 125.

eux. Pour secouer cette domination étrangère, ceux-ci firent appel au roi des Perses, Chosroès Ier, qui en profita pour envoyer une armée dans le sud de l'Arabie; il renversa la domination des Abyssins et y substitua celle des Perses (A° 575), qui durait encore à l'avènement de Mahomet.

Toutefois le centre de l'Arabie demeura étranger à ces événements qui se passaient sur ses frontières. La majeure partie de la population y était formée des tribus toujours nomades des Arabes *scénites* ou Bédouins. On n'y rencontrait qu'un petit nombre de villes, qui servaient de station aux caravanes. Les principales étaient Yatreb, qui est devenue Médine, Ocadh, importante par ses foires, et la Mecque, célèbre déjà par la *Caaba*, le sanctuaire national des Arabes, plus célèbre depuis comme berceau de l'islamisme.

Les religions de l'Arabie.

Avant l'islamisme, il n'y avait pas moins de quatre religions opposées entre elles en Arabie : le christianisme, le judaïsme, le magisme et le sabéisme. Le christianisme régnait déjà partout où la civilisation avait pénétré. Au ive siècle, il avait été apporté dans le sud de l'Arabie, chez les Himyarites, par un évêque d'origine indienne, Théophile [1], envoyé par l'empereur Constant (A° 343). Il est vrai qu'il y apportait en même temps l'hérésie arienne, qu'il avait reçue de l'évêque Eusèbe de Nicomédie. Toutefois la vraie foi y prévalut, et les chrétiens de l'Yémen étaient catholiques lors de la persécution suscitée par le prince juif Dunaan (A° 523). Durant la domination des Abyssins, un évêque, envoyé par le patriarche d'Alexandrie, mais originaire de Milan, Gregentius se signala par son zèle pour la conversion des Juifs : il a laissé un monument de son apostolat dans une sorte de code moral à l'usage des Himyarites, mais écrit en grec [2]. Lorsque ce royaume tomba dans la dépendance des rois persans, l'hérésie des Nestoriens, si répandue en Perse, s'y

[1]) Caussin de Perceval, cité, I, p. 111.
[2]) Voir le texte de ce code bizarre dans la PATROLOGIE GRECQUE, vol. 86.

introduisit aussi. Dans le nord de l'Arabie, le christianisme régnait déjà dans les royaumes de Gassan et de Hira ; mais ce fut l'hérésie des Jacobites qui y comptait le plus de sectateurs.

La présence des Juifs en Arabie paraît remonter à leur première dispersion sous Nabuchodonosor. Ils s'y multiplièrent à la suite de la ruine de Jérusalem par Titus. D'autres enfin y étaient venus après la destruction de Palmyre, par l'empereur Aurélien. C'était dans les villes commerçantes que ces colonies juives s'étaient établies de préférence. Dans l'Yemen, ils étaient si nombreux qu'ils furent un instant les maîtres du royaume, sous Dunaan, le persécuteur des chrétiens. Au centre de l'Arabie, ils étaient non moins nombreux à Yatreb, où leur attente d'un Messie ne fut pas étrangère au succès de Mahomet.

Tandis que le christianisme régnait sur les frontières, le cœur de l'Arabie était encore plongé dans une idolâtrie grossière, qui avait son siège principal dans la ville de la Mecque. Là se trouvait la Caaba, le temple carré, bâti d'après leur légende par le patriarche Abraham. On y vénérait la pierre noire, censée former le centre de la terre, « pierre qui avait perdu sa blancheur par les péchés des hommes et devait la recouvrer au jugement dernier. » L'astrolâtrie, appelée aussi *sabéisme*, était le fond de leur religion. Les Arabes sabéens reconnaissaient sans doute une divinité principale, *Allah* ou *Ilah*[1], dans laquelle on retrouve le dieu *El* des Sémites de la Mésopotamie et l'*Elohim* des Hébreux. Mais ils lui associaient un grand nombre de divinités locales : chaque tribu, chaque famille avait son dieu tutélaire sous la forme d'idoles, qu'on habillait, parfumait et devant lesquelles on se prosternait. On rapporte qu'il n'y avait pas moins de 360 de ces idoles autour de la Caaba, autant que de jours dans l'année. Le culte n'était pas moins grossier. Il comportait des sacrifices humains, surtout d'enfants. La coutume d'exposer les enfants de sexe féminin y était d'ailleurs très répandue. L'une des pratiques princi-

[1]) De là leur déesse Ἀλιλάτ (al ilâhat), mentionnée par Hérodote (I, 131).



pales de ce culte consistait dans le pèlerinage que l'on fesait chaque année à la Mecque pour faire sept fois le tour de la Caaba et pour en baiser la pierre noire. L'intendance d'un sanctuaire de cette importance, qui était une source de profits pour la ville de la Mecque, ne pouvait manquer de susciter des rivalités : après une dernière lutte, elle avait passé, de la tribu des Khozaïtes, dans celle des Coréishites, et c'est de celle-ci que devait sortir le fondateur de l'islamisme.

§ III. — MAHOMET ET LE CORAN.

Textes anciens : Ibn Ishak, *Vie du prophète*. texte arabe. Wustenfeld. Gottingue, 1858-60 (version allemande par Weil. Stuttgart, 1864). — *Alcorani textus universus*, auctore Lud. Maruccio (avec version latine). Padoue, 1695, fol. (version française par Kazimirski. Paris, 1860). — Ibn Kaldoun, *Prolegomènes de l'histoire des Berbers*. Texte arabe avec version française par de Slane, dans les vol. 16 à 19 des Notices et extraits des MSS. (Ac. des Inscr.). Paris, 1858-1870.

Travaux modernes : Caussin de Perceval (cité p. 232). —Weil, *Mohamed der Prophet*. Stuttgart, 1843. — Döllinger, *Muhammed's Religion*. Ratisbonne, 1838, in-4°. — Sprenger, *Das Leben und die Ehre des Mohammad*. Berlin, 1861-65, 3 vol. — Muir, *The Life of Mahomet*. Londres, 1858.

Mahomet ou *Mohammad*, qui signifie en arabe *digne de louange*, appartenait à la famille des Hachémites, de la tribu des Coréishites. L'année où il naquit (A° 570), fut signalée par une expédition tentée contre la Mecque par une armée d'Abyssins, sous la conduite du vice-roi du Yemen, Abraha. Ce prince chrétien méditait la destruction de la Caaba, ce foyer de polythéisme. Mais il éprouva un échec, que les indigènes ne manquèrent pas d'attribuer à la protection du ciel[1]. Cette année fut appelée l'*ère de l'éléphant*, à cause de l'impression que fit sur les Arabes ce genre de monture usité chez les Abyssins : c'est la même année que naquit Mahomet.

Les ancêtres de Mahomet, son bisaïeul Hachem et son grand-père Abd el Motaleb, avaient eu l'intendance de la Caaba et, avec elle, le gouvernement de la Mecque. Son

[1]) Caussin de Perceval, I, p 277.

père Abdallah mourut jeune, avant la naissance du prophète, en sorte que cette intendance passa, après la mort de son grand-père, à son oncle Abou-Taleb. A la mort de sa mère, qu'il perdit à l'âge de six ans, il ne restait à Mahomet pour tout héritage qu'une esclave et cinq chameaux. Abou-Taleb, son oncle, se chargea de son éducation et le destinait à l'état de commerçant, le plus honorable alors parmi les Arabes. A treize ans, Mahomet fit son premier voyage, en accompagnant cet oncle, qui se rendait à Bostra, dans la province romaine d'Arabie. A l'âge de vingt-cinq ans, il entra au service d'une riche veuve, qu'il épousa plus tard, et il devint ainsi un des habitants les plus riches de la Mecque. Jusqu'à l'âge de 40 ans, il s'occupa principalement de négoce, ce qui lui fesait entreprendre des voyages fréquents en Perse et en Syrie. Mais déjà il avait un goût prononcé pour la solitude : il se retirait du monde un mois tous les ans, qu'il allait passer dans une caverne du mont Héra près de la ville. Dans la quarantième année de sa vie, il abandonna les affaires et commença à publier la mission dont il se croyait investi comme prophète de Dieu.

Voici comment il raconte lui-même dans quelles circonstances il reçut cette mission. Pendant une nuit qu'il passait dans sa caverne, l'archange Gabriel lui apparut en songe, tenant dans les mains un livre et le lui présenta en disant : « *Lis.* » — « *Comment lirais-je ?* » répondit Mahomet. Car il ne savait pas lire. L'ange lui répéta jusque trois fois : « *Lis, au nom du Dieu créateur.* » Et Gabriel, en lui communiquant la faculté de lire, lui annonça sa mission comme envoyé de Dieu[1]. Rentré dans la ville, Mahomet raconta aux siens ce qui venait de lui arriver : il ne fut cru que d'un petit nombre d'entre eux, tels que sa femme Kadisha, son esclave Zéid, et Abdallah, nommé plus tard *Abou Becr;* et comme il commençait à s'élever contre le culte des idoles qui entouraient la Caaba, la plus grande partie de sa tribu se déclara contre le novateur, qui mettait en péril un culte si profitable par les étrangers que cela attirait dans la ville. Les

[1]) Le Coran, chap. 96.

Coréishites eussent tué Mahomet, sans la protection de son oncle Abou-Taleb, l'intendant de la Caaba. Néanmoins la famille de Mahomet fut frappée d'une sorte d'excommunication par le reste de la tribu, et à la mort d'Abou-Taleb, dont le fils Ali avait embrassé vivement la cause de son cousin, la garde des clefs du sanctuaire passa à une autre branche de la même tribu, à la famille des Ommayades, représentée alors par Abou-Sofian. Mahomet, forcé de quitter la ville à plusieurs reprises, se mit à prêcher sa doctrine dans les autres villes, où il rencontra plus d'adhérents, mais nulle part avec tant de succès qu'à Yatreb, où il existait une ancienne rivalité avec la Mecque, et où les Juifs, très nombreux, avaient répandu la croyance à l'arrivée prochaine d'un Messie. Les Coréishites, voyant le succès du prophète, conspirèrent contre sa vie. Il fut sauvé par la fidélité de son cousin Ali et dut fuir de la Mecque à Yatreb, où il fut reçu à bras ouverts.

L'hégire du prophète.

Cet événement, appelé l'hégire *(Hechra)* ou la fuite du prophète, est le point de départ de l'établissement de l'islamisme. Yatreb reçut le nom de *Médine* ou ville du prophète *(Medinat al Nabi)*. Sa date, qui répond au 15 juillet de l'an 622 de l'ère chrétienne, fut adoptée plus tard comme ère dans la chronologie musulmane[1]. Fixé à Médine, Mahomet commença à propager sa religion par les armes, fesant un devoir à ses partisans de faire la guerre aux infidèles, c'est-à-dire à tous ceux qui ne professent pas l'islamisme. Pendant cinq ans, il fit à ses ennemis une petite guerre, pillant les riches caravanes qui se rendaient à la Mecque : il augmenta ainsi le nombre de ses partisans, gagnant les uns par l'espoir du butin, contraignant les autres par les armes à le reconnaître comme l'envoyé de Dieu.

[1]) C'est la date officielle de l'hégire, qui fut reportée au 15 juillet, parce que c'était le premier jour de cette année chez les Arabes, tandis que Mahomet n'est arrivé à Médine en réalité qu'au mois de septembre suivant.

Les Coréishites, sous la conduite d'Abou-Sofian, marchèrent contre lui ; mais dans la rencontre de Bedr, ils furent repoussés, grâce à l'assistance du vaillant Omar (A° 624). Après plusieurs combats, où Mahomet ne fut pas toujours heureux, il fit la paix avec les Coréishites (A° 628). Il tourna ensuite ses armes contre les Juifs, qui durent se soumettre, et se trouva enfin en mesure de rassembler une armée de 10,000 hommes, avec laquelle il attaqua à son tour la Mecque. La ville tomba en son pouvoir, et tous les habitants furent forcés d'embrasser l'islamisme. Les idoles de la Caaba furent renversés, et le nouveau culte fut installé dans ce sanctuaire national des Arabes, qui embrassèrent alors en masse la réforme religieuse de Mahomet (A° 630). Deux ans après, Mahomet se préparait à porter la guerre hors de l'Arabie contre les souverains étrangers, qui avaient refusé de le reconnaître, lorsqu'il mourut, empoisonné, dit-on, par une esclave juive, qui avait à venger la mort d'un frère. Il avait atteint l'âge de 61 ans et fut inhumé à Médine, qui conserve le tombeau du prophète.

Une discussion intéressante a surgi depuis sur le vrai caractère de Mahomet et de sa mission. Dans les auteurs chrétiens du moyen âge, il est toujours parlé de lui comme d'un imposteur, et déjà de son vivant, ses adversaires à la Mecque n'avaient cessé de lui jeter cette injure de *fourbe*, *menteur*, *charlatan*. Toutefois on s'est demandé comment Mahomet a pu supporter pendant douze ans, sans renoncer à son rôle d'apôtre, les railleries, les insultes, les persécutions de ses compatriotes, s'il n'avait pas eu foi en lui-même; et cette foi, qu'il n'aurait pas eue, comment a-t-il réussi à l'inspirer à tant d'hommes éminents de son entourage et enfin à toute une nation[1] ? De là une autre théorie, mais non moins excessive, d'après laquelle il n'y aurait pas lieu de douter de la parfaite sincérité de Mahomet. Les apparitions surnaturelles, dont Mahomet fait un récit si circonstancié, ne sont pas un mensonge. Mais, en considérant l'action prodigieuse exercée

[1]) Caussin de Perceval, vol. I, *préf.* p. x.

par cet homme inculte sur une moitié du monde et depuis douze siècles, on serait tenté d'attribuer son œuvre à une puissance infernale, dont Mahomet aurait été le jouet et l'instrument inconscient, et de voir dans cette antithèse exacte du christianisme une arme forgée par l'Esprit du mal pour combattre et tenir en échec l'Église de Jésus-Christ[1]. Enfin il y a une opinion moyenne et plus acceptable qui distingue dans la carrière de Mahomet deux périodes.

Appartenant par sa naissance à une famille où la conservation d'un sanctuaire religieux était héréditaire, Mahomet était habitué dès sa jeunesse à attacher une importance capitale à la religion. Cherchant à se rendre compte de ses croyances, il acquit, dans le cours de ses voyages, la conviction que l'idolâtrie des Arabes n'était pas la religion primitive des patriarches, dont ils étaient fiers de descendre. Il conçut ainsi peu à peu le projet de réformer le culte de sa patrie et d'y rétablir le monothéisme d'Abraham. A mesure qu'il se pénétrait de la nécessité de cette réforme et de la gloire que Dieu devait en retirer, la pensée que Dieu le destinait à opérer cette réforme, naquit dans son esprit, s'y développa et le conduisit à se persuader qu'il était investi à cet égard d'une mission divine. Il se sentait d'ailleurs les qualités nécessaires pour diriger un peuple inculte, auquel il ne laissait pas d'être très supérieur. Alors il se retira du monde pour mûrir son projet dans la solitude; plongé dans de profondes méditations sur les choses religieuses, il fut sans doute visité par des hallucinations et des rêves que

[1]) N. Mœller, *Historischer Versuch über Muhamed und der Ursprung des Islam.* Bonn, 1845 (dans la KATHOLISCHE ZEITSCHRIFT FÜR WISSENSCHAFT). Mentionnons pour mémoire l'opinion paradoxale de l'arabisant J. de Hammer : « Mahomet fut moins un imposteur et un fourbe qu'un homme religieux et croyant, vraiment (?) inspiré de la divinité et envoyée par elle pour détruire les idoles. » (MINES DE L'ORIENT, vol. I, p. 360). Un autre auteur, Laurent, dans ses *Études sur l'histoire de l'humanité* (vol. V, p. 503) a découvert que l'islamisme a été un progrès sur le christianisme, pour l'Orient du moins, en vertu de sa philosophie du progrès constant et fatal, philosophie éminemment simpliste, qui réduit toute discussion sur la valeur comparative des systèmes religieux ou politiques à une pure question de date.

son âme ardente prit pour des réalités. Dans la première partie de sa carrière, jusqu'à sa fuite à la Mecque, il ne songeait à propager sa réforme que par la persuasion, et il parlait avec douceur des chrétiens et des juifs. Il se bornait à prêcher contre le culte des idoles et ne se lassa point de le faire, malgré les persécutions qu'il eut à endurer de la part des Coréishites. Ces persécutions, qui l'obligèrent à fuir, aigrirent son caractère, et quand il fut accueilli à Médine comme un triomphateur, l'ivresse du succès acheva de lui tourner la tête.

A partir de ce moment, Mahomet enseigna qu'il fallait combattre les ennemis de l'islamisme par les armes; il se servit de son ascendant pour tromper ses partisans, en prétendant avoir des entrevues avec les anges et recevoir des communications de Dieu lui-même[1]. Dès lors ses passions ne connurent plus de frein, et il alla jusqu'à s'autoriser, dans le dérèglement de ses mœurs, du nom de la divinité elle-même. Plus d'une fois, il dut éluder la demande répétée de ses partisans, qui le sommaient de leur prouver sa mission divine par des miracles dont ils seraient témoins. Il s'en référait à ses victoires, « victoires remportées, disait-il, à l'aide de légions d'anges invisibles qui se mêlaient à ses troupes. » Après sa mort, ses partisans ne manquèrent pas de raconter des miracles opérés sur son tombeau. Le Coran qu'il avait laissé à ses fidèles, fut regardé par ceux-ci comme le plus grand des miracles.

Le Coran de Mahomet.

Pour bien apprécier le Coran, devenu le livre sacré des Musulmans, il faut tenir compte de la manière dont il a été composé et des sources où son auteur a puisé. Le Coran est un recueil de 114 *Sures* ou chapitres, divisés à leur tour en

[1]) On ne peut pas prendre ce voyage nocturne de Mahomet au ciel pour un simple songe ou vision. C'est aller à l'encontre de la parole du prophète, qui répéta publiquement les détails de ce récit, malgré ses amis qui l'engageaient à se taire, et dont il repoussa la prudence comme de la faiblesse. (Caussin de Perceval, I, p. 412.)

plusieurs versets, qui ont été publiés par Mahomet successivement dans le cours de vingt-trois années, en sorte que chaque verset a été écrit sous l'inspiration de quelqu'événement important. Cette publication graduelle fournit à Mahomet un moyen facile de surmonter chaque difficulté nouvelle, de sanctionner chacun de ses actes et de modifier aussi souvent que cela lui convenait ses opinions et ses doctrines. Voilà pourquoi le Coran abonde en contradictions, dont l'auteur avait si bien conscience que, dans un de ses chapitres, il se fait adresser par l'ange ces paroles : « Si nous révoquons un verset du Coran ou si nous en effaçons un de ta mémoire, nous le remplacerons par un autre semblable ou meilleur. » Ces versets, Mahomet les avait écrits sur des feuilles volantes, et ce n'est que deux ans après sa mort qu'on en fit un premier recueil. Le texte définitif fut arrêté sous le califat d'Othman (A° 645) pour couper court aux versions dissidentes qui circulaient de son temps. Ce texte fut revu par Ibn Thabit, qui s'en était déjà occupé sous le calife précédent, déposé à Médine, avec défense de se servir encore d'exemplaires qui n'y fussent pas conformes. Dans cette rédaction officielle, on n'observa aucun ordre chronologique, en sorte que des versets qui appartenaient d'abord aux premiers chapitres, furent rejetés dans les derniers. Cette interversion a beaucoup contribué à l'obscurité du Coran. Un grand nombre de passages sont susceptibles d'interprétations différentes et ont donné lieu, chez les théologiens musulmans, à une multitude de commentaires et de controverses [1].

Quant aux sources du Coran, trois éléments y sont reconnaissables : le *christianisme*, le *judaisme* et l'ancien *sabéisme*

[1]) Les Musulmans orthodoxes admettent, outre le Coran, la *Souna* ou l'autorité de la tradition orale. Le *Coran*, c'est la parole de Dieu, recueillie par le prophète ; la *Souna*, c'est la parole du prophète, conservée par ses disciples et transmise à leurs successeurs. A ces deux sources canoniques, vinrent se joindre plus tard l'*Ijimar* ou l'unanimité des Imams orthodoxes sur les points soumis à leur jugement et le *Kias* ou analogie tirée des jugements existants pour des cas nouveaux. MINES DE L'ORIENT, I, p. 370.

des Arabes[1]. Du sabéisme, Mahomet a conservé le culte extérieur, mais en le purifiant de toute pratique idolâtrique. Les passages du Coran où il est question du christianisme, prouvent à l'évidence que Mahomet n'en avait qu'une connaissance imparfaite. En général, il a emprunté assez peu de choses au Nouveau-Testament, et lorsqu'il l'a fait, c'est en défigurant les vérités chrétiennes et les récits des saints évangiles. Il est même vraisemblable qu'il n'en avait jamais lu le texte, et qu'il devait ce qu'il en savait à ses relations orales avec les chrétiens. La religion de l'Ancien-Testament tient une place plus large dans le Coran. Le Pentateuque et les psaumes y sont cités expressément. Mahomet nomme comme ses prédécesseurs dans la dignité de prophètes Adam, Noë, Abraham, Ismaël, Isaac, Jacob, Moïse, David et Jésus-Christ. C'est surtout Moïse et Notre-Seigneur qu'il considère comme les plus grands prophètes avant lui. Son but avoué était le rétablissement de l'ancienne religion des patriarches : il devait par conséquent attacher beaucoup plus d'importance à l'ancien Testament qu'au nouveau.

Dans l'islamisme, comme dans le judaïsme, le dogme fondamental est la croyance en un seul Dieu. Ce principe monothéiste est fortement inculqué dans le Coran. « Il n'y a de Dieu que Dieu ; il n'y a qu'un seul Dieu ; Dieu, et hors de lui pas de Dieu, » voilà des maximes qui y sont répétées à chaque instant. Pour mieux affermir l'unité de Dieu, Mahomet rejetait, comme entaché de polythéisme, le dogme de la Trinité, dont son esprit inculte ne pouvait pénétrer la profondeur. Le Coran parle des différentes qualités de Dieu, de sa toute-puissance, de sa miséricorde infinie, de sa justice, de sa bonté et de son omniscience. Dieu d'après le Coran a tiré le monde du néant ; il est le Créateur des anges et des hommes. Mais un des chefs des anges

[1]) Les auteurs chrétiens du moyen âge veulent que l'auteur du Coran ait eu des collaborateurs, qu'ils vont jusqu'à désigner par leur nom : un juif, *Abdallah Ibn Salem*, un persan converti à l'islamisme, *Selman*, et un moine nestorien, *Sergius*.



refusa d'obéir à Dieu, et expulsé du ciel, il devint *Eblis* ou Satan. Cet esprit déchu séduisit les hommes, qui, après leur chute, furent chassés du paradis. Le Coran enseigne l'immortalité de l'âme et la résurrection du corps à la fin du monde : il parle souvent du dernier jugement et de la vie future; mais ses peines et ses récompenses sont toutes matérielles. La béatitude éternelle consiste, selon la doctrine de l'Islamisme, en voluptés purement physiques : un jardin de délices reçoit les véritables fidèles et leur offre tout ce qu'une imagination sensuelle peut souhaiter. C'est là surtout le côté faible du Coran, qui, dans sa conception d'une autre vie, ne s'élève pas au-dessus des notions humaines et grossières de la vie présente. « La foi, dit-il d'ailleurs, suffit pour conduire l'homme au paradis, » et cette doctrine a exercé une influence néfaste sur la moralité des partisans de l'islamisme.

Le Coran ne se préoccupe guères non plus, — et c'en est une autre lacune, — de l'amélioration intérieure de l'homme, bien qu'il défende plusieurs crimes tels que le meurtre, le suicide, l'usure et surtout l'idolâtrie, le plus affreux de tous les crimes. Comme l'islamisme autorise la polygamie, la continence lui est inconnue; il est cependant interdit aux Musulmans de violer les lois du mariage, et l'adultère est puni par des peines sévères. Les cinq principaux devoirs que l'Islamisme impose à ses partisans sont les *ablutions*, l'*aumône*, la *prière* cinq fois par jour, le *jeûne* un mois par an, le mois du Ramadhan, et le *pèlerinage* de la Mecque, une fois dans leur vie. Plus tard Mahomet y ajouta, comme sixième commandement, la *guerre sainte* contre les infidèles. Chez les Musulmans, tout est subordonné au devoir de se sacrifier pour la cause de Dieu dans la guerre sainte : « Le paradis, dit le Coran, est à l'ombre des épées; les fatigues de la campagne sont plus méritoires que le jeûne, la prière et toutes les autres pratiques de la religion; les braves qui périssent sur le champ de bataille montent au ciel comme martyrs. »

Mahomet conserva l'ancien usage des Arabes qui interdisait toute hostilité pendant quatre mois de l'année;

mais il permit d'attaquer ceux qui ne respectaient pas cette trève sacrée. Au lieu du dimanche des chrétiens et du samedi des juifs, Mahomet consacra le vendredi au culte public, parce que c'était un *vendredi* qu'il avait fait sa première entrée à Médine et peut-être aussi parce que la création du premier homme aurait eu lieu un vendredi. Parmi les choses défendues par le Coran se trouvent, outre le culte des images, l'usage du porc, du lièvre et des animaux étouffés et celui du vin, des liqueurs fermentées, du jeu et de la musique. Mahomet conserva le *circoncision* comme une pratique recommandable, mais non obligatoire.

Quant au culte public, les *Mosquées* ne sont que des maisons de prière. Il n'y a pas de sacrifices publics, bien que Mahomet laissa subsister les sacrifices d'animaux que les pèlerins fesaient dans la Caaba. Mais ces sacrifices, comme ceux qui ont lieu à l'occasion de quelque événement domestique, la naissance ou la circoncision d'un enfant, la fin d'un voyage ou de toute autre entreprise, ont un caractère purement privé. Comme il n'y a pas de sacrifices, il n'y a pas non plus de sacerdoce dans l'islamisme. Mahomet et les califes, ses successeurs, fesaient eux-mêmes la prière publique et adressaient des exhortations aux croyants. Mais, dans la suite, ils durent se faire remplacer, ce qui donna naissance aux *Imams*, qui, réunis aux *Khatibs* ou lecteurs, aux *Ulemas* ou interprètes, ont formé une sorte de clergé musulman.

Parmi les doctrines du Coran, celle qui a exercé sur ses adeptes l'action le plus profonde, c'est sans contredit le *fatalisme* ou la prédestination des hommes et de leurs actes, qui sont écrits dans les décrets immuables de Dieu[1]. C'est ce fatalisme qui dans le principe a surtout contribué à donner aux partisans de l'islamisme cette bravoure invincible, ce mépris de tous les dangers, avec lequel ils se précipitèrent sur l'ennemi et remportèrent tant de victoires. C'est encore ce même dogme qui les a plongés plus tard

1) De là vient le nom de l'*Islamisme*, du mot *Islam*, qui signifie en arabe *résignation*, *entier abandon* à la volonté de Dieu; d'Islam vient *Muslim* ou *musulman*. Caussin de Perceval, I, p. 357.



dans une apathie profonde. Cette résignation illimitée à la volonté de Dieu impliquait nécessairement une obéissance aveugle à ses volontés manifestées par son envoyé le prophète et par les successeurs de celui-ci. « Reconnaissez, dit le Coran, l'autorité souveraine de l'envoyé de Dieu ou de son successeur : car l'empire est à Dieu et il le donne à qui il veut, la terre est à Dieu et il la donne à qui il veut. » Sur ces deux principes si religieux, les théologiens musulmans ont fondé « d'abord les droits absolus et monarchiques du souverain sur ses sujets, qu'il le soit devenu par succession ou par conquête, et ensuite les droits de propriété de ce même souverain sur les terres de son empire, qui sont considérées comme lui appartenant de droit divin en propriété pleine et absolue. Il n'y a hors de là que des stipulations passées réellement ou que l'on suppose avoir été passées entre le souverain musulman et ses sujets dans les pays conquis, stipulations en vertu desquelles le souverain aurait cédé ses droits de propriété sur une partie de terres. » Cet absolutisme donna aux Arabes la puissante unité qui leur fut si avantageuse contre les peuples divisés et les États désorganisés de l'Orient.

§ III. — LES PREMIERS SUCCESSEURS DE MAHOMET JUSQU'AU CALIFAT DES OMMAYADES.

(632-661.)

TEXTES ANCIENS : Tabari(at), *Annales*. Sectio II (635-737). Leyde, 1889, (supra p. 232). Taberistanensis *Annales, pars V* (632-637), ed. Kosegarten. Greiswald 1831-38, 3 vol. in-4° (avec version latine). — Beladsori(al), *Liber expugnationis regionum*, ed. de Goeje. Leyde, 1861-65. — (Abu Abdalla?) *Liber de expugnatione Memphidis et Alexandriae*, ed. Hamaker. Leyde, 1825. — (al) Wakedi, *Liber de Mesopotamiae expugnatione*, ed. Ewald. Göttingue, 1827, in-4° (version allemande par Wellhausen, 1882). — Eutychius (cité p. 232).

TRAVAUX MODERNES : Weil, *Geschichte der Chalifen*. Vol. I. Mannheim, 1846. — Muir, *Annals of the early Caliphate*. Londres, 1883. — J. von Hammer, *Die Landerverwaltung unter dem Chalifate*. Berlin, 1835.

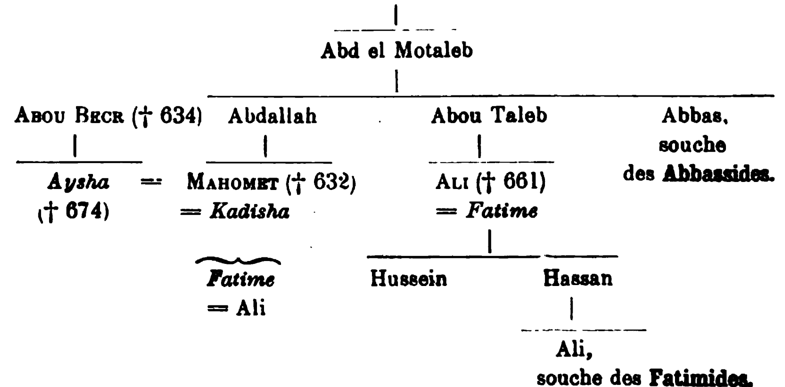
Abou Becr.

Mahomet, absorbé par la propagande de sa réforme religieuse d'abord par la persuasion, ensuite par les armes,

avait négligé de donner une organisation politique à la société nouvelle qu'il venait de fonder. Il mourut sans avoir réglé sa succession, ne laissant qu'une fille, Fatime, dont les deux fils étaient encore en bas âge [1]. Ali, leur père, qui était à la fois le gendre et le cousin de Mahomet, semblait devoir succéder à celui-ci. Mais Ali fut supplanté par Abou Becr [2], le beau-père de Mahomet, qui, durant sa dernière maladie, l'avait désigné comme son remplaçant, pour présider à la prière publique. A ce titre, il fut reconnu comme le ***vicaire du prophète de Dieu*** (Khalif resoul Allah), d'où le nom de ***calife***, qui est resté aux successeurs de Mahomet, et sous lequel ceux-ci concentrent dans leurs mains les deux pouvoirs, spirituel et temporel. Cependant la mort de Mahomet faillit rompre le lien qui venait de réunir les tribus indépendantes de l'Arabie. La plupart refusèrent de reconnaître Abou Becr; de nouveaux prophètes, séduits par le succès de Mahomet, parmi lesquels se distinguèrent Toleicha et Moseilama, s'élevèrent et réunirent un grand nombre de partisans. Le calife dut rassembler les fidèles qui lui étaient restés à Médine et deux autres villes, et réduire les rebelles par les armes.

Abou Becr reprit ensuite les projets de conquête de

1) Généalogie des parents de Mahomet, de la branche des Hachémites :



2) *Abou Becr* est son surnom, qui signifie *père de la vierge*, c'est-à-dire d'*Aysha*, la préférée des femmes du prophète. Il s'appelait auparavant *Abdallah*.

son prédécesseur, dont il chargea ses généraux, Kaled, surnommé l'*épée de Dieu*, Abou Obeidah et Amrou. Le premier, après avoir vaincu le faux prophète Moseilama, porta la guerre dans la province persane d'*Irac*, l'ancienne Chaldée, qui était arabe dès lors par sa population, et qu'il conquit facilement sur les armées persanes, grâce à la connivence des indigènes. Il renversa le royaume arabe de Hira, qui confinait à la monarchie persane, tandis que l'autre général, Amrou, attaquait le royaume arabe de Gassan, sur les confins de la Syrie romaine. Abou Obeidah, le troisième général, porta la guerre sur le territoire de l'Empire, où il fut rejoint par les deux autres armées. Les Arabes, avec ces forces réunies, fesaient le siège de Damas, lorsqu'Abou-Becr mourut, laissant la réputation d'un musulman pieux, intègre et humain. Ce caractère se réflète dans les instructions qu'on lui attribue, lorsqu'il envoya les armées arabes à la conquête du monde : « Invitez les peuples à embrasser la vraie foi avant de leur faire la guerre, n'exigez de profession de foi que des hommes faits, respectez tout ambassadeur, n'exercez jamais de cruautés sur l'ennemi, ne tuez point les vieillards, les femmes et les enfants, ne coupez pas les arbres fruitiers, ne ravagez pas les champs en culture[1]. » Avant de mourir Abou Becr désigna *Omar* pour son successeur ; il l'avait chargé de faire la prière publique pendant sa maladie.

Omar Ier.

Mahomet avait dit d'Omar que si Dieu avait arrêté dans ses décrets de donner au monde un autre prophète que lui, son choix n'eût pu tomber que sur Omar. Cette parole du prophète fut pleinement justifiée par les succès de son second successeur, le plus grand peut être de tous les califes. « D'un caractère austère et farouche, observateur sévère des préceptes du Coran, repoussant loin de lui et de son peuple toute idée de luxe et de culture, c'était un Moslim accompli. »

[1]) D'après al Wakedi. Dans le texte d'at Tabari ces instructions sont formulées autrement, mais l'esprit en est le même. Cfr Weil I, p. 9\

Jusqu'à la fin de sa vie, il garda cette simplicité de mœurs, ne se nourrissant que de pain d'orge, d'herbes et de légumes et ne portant qu'un vieux manteau rapiécé. Il se considérait seulement comme administrateur des trésors qui affluaient en Arabie à la suite des conquêtes de ses généraux, et il en rendait un compte exact aux Musulmans. Omar tâcha de conserver chez son peuple une simplicité de mœurs semblable à la sienne : il interdit la navigation, proscrivit l'architecture et on lui attribue la destruction des livres de la littérature profane[1]. Les Musulmans lui donnèrent le titre d'*Emir al Moumenim*, chef des croyants. Sous ce califat, les conquêtes se succédèrent rapidement. La première nouvelle qu'il reçut, fut celle de la prise de Damas par les armées réunies sous le commandement d'Abou Obeidah, auquel les deux autres généraux furent subordonnés (A° 634). L'empereur Héraclius renonça à combattre en personne contre ces formidables ennemis. Son armée envoyée au secours de Damas avait été défaite. Emèse fut prise après un siège de deux mois, et les Grecs vaincus dans deux batailles, la première près de Kinnesrim et la seconde sur l'Iarmuk, affluent du Jourdain (A° 636). Toute la Syrie tomba au pouvoir des Arabes, et ils assiégèrent enfin Jérusalem, d'où Héraclius venait de retirer le bois de la vraie croix. La ville se défendit deux ans et capitula enfin sous la condition de se rendre au calife même (A° 638). Omar arriva de Médine et signa lui-même les conditions de la capitulation : il accorda aux habitants la liberté de leur culte sur l'entremise de leur patriarche Sophronius, en leur imposant le tribut ordinaire et en leur défendant l'usage des armes. Une mosquée fut

[1]) On connaît sa réponse à son général Amrou, qui, après la conquête d'Alexandrie, lui écrivit pour savoir ce qu'il fallait faire de cette masse de livres accumulés dans les bibliothèques célèbres de cette ville : « Si ces livres ne contiennent que ce qui est dans le Coran, ils sont inutiles ; et s'ils renferment autre chose, ils sont dangereux. Il faut donc les brûler. » Il n'y a à retenir de cette anecdote que l'opinion qu'Omar a laissée de lui. Car il est reconnu que ces bibliothèques d'Alexandrie n'existaient plus au IVe siècle, à l'époque d'Orose (VI, 15) et d'Ammien Marcellin (XXII, 16).



élevée à côté de l'église de la Résurrection[1]. La conquête de l'Asie jusqu'au Taurus fut achevée par la prise d'Antioche et de Césarée, tandis qu'Héraclius, découragé, s'embarquait avec son armée pour Constantinople (A° 638). Abou Obeidah mourut dans la même année et eut pour successeur dans le gouvernement de la Syrie Moaviah, cousin d'Abou Sofian, de la famille d'Ommaya. Saad fut chargé de continuer la guerre en Perse; Amrou pénétra en Égypte.

Deux partis hostiles existaient, on l'a vu, en Égypte : les anciens habitants, que l'on désignait sous le nom de Coptes et dont le nombre s'élevait à six millions, professaient l'hérésie des Jacobites, tandis que les Grecs ou impériaux étaient orthodoxes. Benjamin, le patriarche des Jacobites à Alexandrie, avait été chassé de cette ville : il entra au nom des Jacobites en négociations avec Amrou. Le général arabe leur promit la liberté religieuse et parvint jusqu'au Nil, où il s'empara de la ville de Mesr, l'ancienne Memphis, presque sans résistance. L'armée grecque campa pendant quelque temps en face des Arabes; mais abandonnée et trahie par les Coptes, elle fut obligée de se retirer à Alexandrie. Le reste de l'Égypte tomba au pouvoir d'Amrou, qui assiégea la ville d'Alexandrie et la prit après un siège de deux ans (A° 641).

A la même époque tombait en Asie la monarchie des Sassanides. Après une guerre civile pour le trône, le dernier de ceux-ci, Isdigerd III, âgé de quinze ans, était monté sur le trône. Déjà Basra sur l'Euphrate était occupée par les Arabes (A° 635). Une armée persane de 100,000 hommes, envoyée au devant de ceux-ci, fut totalement défaite dans la bataille de Cadésia (A° 636). Après une deuxième bataille qu'il gagna sur les Persans près de Djalula, le général Saad s'avança jusqu'au Tigre et assiégea Ctésiphon, que les Arabes appelaient *Madaïn* ou *les deux villes*, en y comprenant le faubourg de la rive gauche. Cette capitale repoussa toutes les attaques des Arabes, dont le camp fut transformé plus

[1]) Théophane, p. 519.



tard en ville, sous le nom de *Coufa*[1]. Ctésiphon fut pris après une héroïque défense de deux ans[2], et la bibliothèque du roi de Perse fut jetée dans le Tigre. Isdigerd, après avoir tenté en vain la fortune dans plusieurs batailles, se retira à *Rey* (Rhagès), lieu remarquable par un des plus anciens temples consacrés au culte du feu, et abandonna à son général Firuzan la défense de son royaume. Les Persans appelés aux armes accoururent sous les drapeaux de *Firuzan* au nombre de cent cinquante mille et combattirent pour leur indépendance dans la bataille de *Nahavend* (A° 641)[3] : ils succombèrent; leur général fut tué, et le dernier descendant de Sassan s'enfuit dans le Chorasan. Poursuivi par ses infatigables ennemis, il chercha un asile chez le kakhan des Turcs. Secouru par celui-ci, il ne rentra dans son royaume que pour y périr, assassiné par une main inconnue[4]. Le royaume des Perses fut ainsi détruit, mais la haine des adorateurs du feu contre l'Islamisme ne tomba pas aussi vite. Un esclave persan nommé *Firouz* assassina Omar dans la mosquée de Médine, vengeant ainsi les malheurs de sa patrie.

Omar a été le premier organisateur du califat. Pendant que ses généraux combattaient, ils visitaient les provinces conquises, et en réglaient le nouveau gouvernement. Il s'attacha principalement à empêcher le mélange des musulmans avec leurs sujets, les infidèles. Pour assurer l'unité religieuse de l'Arabie, il en exclut tous les dissidents, tant juifs que chrétiens, en leur fournissant les moyens d'émigrer dans les autres provinces. Il ne voulut pas non plus que les Arabes conquérants s'établissent dans les anciennes capitales de l'Orient, où ils seraient exposés à se vicier au contact d'autres mœurs. Après la prise de Ctésiphon, la capitale de la Perse, il établit la résidence du gouvernement de cette contrée dans la ville nouvelle de Coufa, bâtie en deçà de l'Euphrate. Il donna pour capitale

1) Weil, I p. 75.
2) Rawlinson, *Seventh Oriental Monarchy*, p. 565.
3) *Ib.* p. 573.
4) *Ib.* p. 575.

à l'Égypte, au lieu d'Alexandrie, la ville plus rapprochée de Fostat, aujourd'hui le *vieux Caire*[1]. Aux peuples conquis, il laissa, avec des restrictions, la liberté religieuse et se contenta d'imposer aux infidèles[2] un tribut modique, moins élevé que les charges de tout genre dont ces pays avaient été accablés sous la domination romaine. L'Égypte fut surtout une conquête précieuse parce qu'elle devint un grenier d'abondance pour l'Arabie et sa capitale Médine. Dès le califat d'Omar, on chercha à rétablir la communication qui avait existé autrefois entre le Nil et la mer Rouge. Dès son temps aussi, les Berbers, ces Bédouins de l'Afrique, entrèrent en relations avec les Arabes, avec lesquels ils ont tant de ressemblance. Ils envoyèrent des ambassadeurs à Omar, et reçurent de lui le titre de *parents des Arabes*. La conquête du nord de l'Afrique, jusqu'à l'Atlantique, fut ainsi préparée.

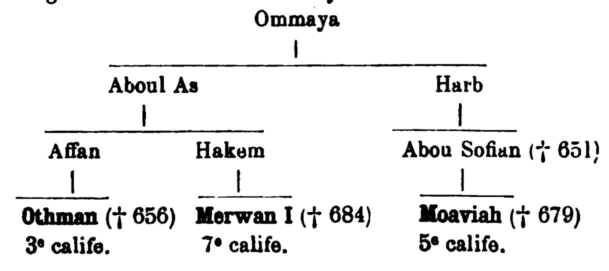
Othman.

Othman ou *Osman* (c'est la prononciation turque), de la famille des Ommayades,[3] fut l'un des six disciples de Mahomet, auxquels Omar délégua le soin de choisir son successeur

1) *Fostat* (qui signifie *tente* en arabe) leur avait servi de camp; mais il occupait l'emplacement d'une ancienne ville connue sous le nom de *Babylone d'Égypte*. D'où le nom de *soudan de Babylone* donne au souverain d'Égypte au temps des croisades. Guill. de Tyr XIX : 14. Cf. Kiepert, *A. Geogr.*, p. 200.

2) Ce tribut des infidèles était déjà prévu dans le Coran, qui porte : « Ne forcez pas les infidèles à embrasser la vraie foi contre leur gré et contentez-vous de leur soumission en leur imposant un tribut. » Par contre les croyants sont exempts de tout tribut; ils ne doivent que l'aumône.

3) Généalogie de la branche des Ommayades :



Il réunit le plus grand nombre de suffrages, malgré l'opposition d'Ali, qui dut se soumettre à ce rival. Othman, qui était d'un âge avancé et d'un caractère faible, se laissa constamment conduire par sa famille, qui s'empara ainsi toutes les premières places dans le califat, ce qui fut l'origine de l'opposition qui finit par éclater contre lui. Son cousin, Moaviah, était déjà gouverneur de l'importante province de Syrie. Othman, levant la prohibition de son prédécesseur, lui permit d'armer une flotte et de commencer les conquêtes maritimes tandis qu'Abdallah, le gouverneur de l'Égypte, remportait sur les Grecs la victoire de Jacoubé et rapportait un immense butin d'une expédition entreprise sur le territoire de Carthage. Cependant Moaviah poursuivait le cours de ses opérations maritimes : il occupa l'île de Chypre (A° 648), conquit l'île de Rhodes et disposa tout pour attaquer Constantinople à la tête d'une nombreuse flotte. Après une victoire navale dans laquelle il anéantit, près des côtes de la Lycie, la flotte grecque commandée par l'empereur Constantin II, il était au moment de faire voile vers le Bosphore, lorsque la nouvelle de l'assassinat de son cousin le calife arrêta ses projets. La destitution d'Amrou, au profit d'un parent d'Othman, avait irrité les Arabes d'Égypte et fourni aux Byzantins l'occasion de reprendre Alexandrie. Replacé à la tête des armées, Amrou prit Alexandrie une seconde fois; mais il ne fut pas rétabli dans sa première dignité. Le mécontentement éclata au retour des troupes d'Egypte : le calife fut insulté en pleine mosquée, et, poursuivi jusque chez lui, sur son refus d'abdiquer, il fut assassiné (A° 656).

Ali.

L'assassinat d'Othman fut le signal d'une première guerre civile, qui dura cinq ans et sema la dévastation dans toutes les parties du nouvel empire. Ali fit de nouveau valoir ses droits au califat, et cette fois il s'y fit nommer par ses partisans à Médine. Mais il se forma contre lui une cabale à la tête de laquelle se plaça la veuve du prophète, Aysha, que les Arabes appelaient la *mère des croyants*. En vue d'éviter

l'effusion du sang, Ali demanda une entrevue avec ses adversaires, mais dans le cours de celle-ci, la lutte s'alluma inopinément; de part et d'autre l'on cria à la trahison : ce fut Ali qui l'emporta (A° 654); Aysha, qui assistait au combat montée sur un chameau, tomba entre les mains du calife, qui la traita d'ailleurs avec beaucoup d'égards, et la ramena à Médine, où elle vécut encore jusqu'à un âge avancé (A° 674). Une opposition plus sérieuse fut suscitée à Ali par Moawiah, qui avait succédé à Othman comme chef des Ommayades, et qui voulut venger son parent. Gouverneur de Damas, il refusa de livrer cette ville au nouveau gouverneur choisi par Ali, et se ligua avec Amrou, qui lui promit les troupes de l'Égypte. Moaviah assembla ses partisans dans la Syrie et après s'être réuni avec Amrou, il prit aussi le titre de calife. Les deux rivaux se rencontrèrent près de *Saffain* en Syrie et restèrent en présence pendant cent jours sans qu'une action générale s'engageât. Quarante-cinq mille Musulmans de l'armée de Moaviah et vingt-cinq mille de celle d'Ali avaient déjà péri dans plus de quatre-vingt-dix combats. Enfin le premier redoutant une défaite complète proposa de remettre la décision de leur querelle à deux arbitres : *Abou Mousa* fut choisi par le parti d'Ali, *Amrou* par celui de Moaviah. Ils décidèrent que les deux califes se démettraient de leur dignité et que l'on procéderait à une nouvelle élection. Abou Mousa fidèle à la convention proclama la déchéance d'Ali; mais Amrou, violant l'engagement qu'il avait contracté, salua Moaviah du titre de calife. La guerre se ralluma avec fureur, et l'Irac ainsi que l'Arabie furent cruellement dévastés par les deux partis. Cependant il se forma un troisième parti, celui des *Kharégites* ou fanatiques, qui réclamait une décision par le Coran. Enfin trois Kharégites s'engagèrent à assassiner les trois chefs de partis Ali, Moaviah et Amrou. Celui-ci échappa au danger qui le menaçait, mais les deux autres furent dangereusement blessés. Ali mourut peu après à Coufa. Moaviah, étant guéri, fut reconnu seul calife après que *Hassan*, fils

d'Ali, eut solennellement abdiqué. Maoviah rendit cette dignité héréditaire dans sa famille.

Cette division des Musulmans en deux partis qui d'abord n'avaient été que des partis politiques, subsista après la mort d'Ali. Deux sectes religieuses se formèrent, les *Shiites* ou les partisans d'Ali, qui s'en tiennent à la lettre du Coran, et les *Sounites*, qui se considèrent comme les seuls orthodoxes, et qui admettent, à côté du Coran, l'autorité de la *Souna* ou tradition; et cette scission a été s'approfondissant toujours depuis cette époque. Ainsi, trente ans après Mahomet, l'édifice religieux élevé par celui-ci était déjà entamé.

Mais la domination politique des Arabes devait continuer à s'étendre sous le califat des Ommayades, qui ouvre une ère nouvelle dans l'histoire de l'Orient. Dès cette époque aussi, l'islamisme se révélait avec ses caractères délétères, tels qu'ils seront résumés sept siècles plus tard par l'un de leurs plus grands auteurs[1] : « Les Arabes, dit Ibn Kaldoun[2], font consister la liberté et l'indépendance dans leur existence nomade. Or une telle disposition s'oppose au progrès de la civilisation. Si les Bédouins ont besoin de pierres pour servir d'appuis à leurs marmites, ils dégradent les bâtiments afin de se les procurer; s'il leur faut du bois pour en faire

[1]) Ibn Kaldoun, qu'on a appelé le Montesquieu arabe, vivait au XIVe siècle. Ses *prolégomènes à l'histoire* sont surtout temarquables par ses vues politiques, supérieures, comme originalité et pénétration, à la masse des historiens orientaux.

[2]) P. 310-314 de la traduction de Slane. Il va de soi que cet auteur, Ibn Kaldoun, n'a pas voulu imputer à sa religion les ravages dont il nous trace ce tableau désolant. Il s'en prend uniquement au caractère natif des Bédouins ou Arabes nomades que la religion n'est pas parvenue à corriger. Mais les faits qu'il cite, sont en tout cas objectifs, et renversent la thèse de ceux qui représentent l'islamisme comme un progrès relatif. — D'après J. de Hammer, il faudrait s'en prendre, non pas au caractère arabe, mais au contact des nations étrangères, dont les Arabes ont emprunté les vices. « L'esprit de mollesse et de corruption finit par miner les fondements du Mahométisme, qui ne devint plus qu'un prétexte pour autoriser les cruautés les plus atroces et les outrages les plus sanglants à la pauvre humanité. L'histoire politique et religieuse du califat, de cet empire par excellence dans l'Islam, n'offre qu'un tableau révoltant de cruautés, de trahisons, d'assassinats et d'horreurs en tout genre. D'autres empires ont eu leurs époques d'horreurs, mais ils ont eu aussi leurs

des piquets ou des soutiens de tente, ils détruisent les toits des maisons pour en avoir. Par la nature même de leur vie, ils sont hostiles à tout ce qui est édifice; or construire des édifices, c'est faire le premier pas dans la civilisation. Tels sont les Arabes nomades en général. Toujours prêts à enlever de force le bien d'autrui, ils méprisent les lois destinées à protéger les propriétés et les richesses des habitants. Sous leur domination, la ruine envahit tout... Ils imposent aux artisans et gens de métiers des corvées sans rétribution. Or quand les professions manuelles cessent d'être profitables, on perd l'espoir du gain et l'on renonce au travail : l'ordre établi se dérange et la civilisation recule. Ils négligent les soins du gouvernement. Veiller à la sécurité publique, prévenir les crimes, pourvoir à la prospérité du peuple conquis, ils n'y songent même pas. Aussi sous leur domination les crimes ne cessent d'augmenter.

» On trouve chez les Arabes beaucoup de chefs et de gens revêtus d'une certaine autorité. Tous ces personnages s'occupent, les uns après les autres, à pressurer la race conquise et à la tyranniser. Cela suffit pour ruiner la civilisation. Voyez tous les pays que les Arabes ont conquis depuis les siècles les plus reculés : la civilisation en a disparu, ainsi que la population. Dans l'Yemen, tous les centres de la population sont abandonnés, à l'exception de quelques grandes villes. Dans l'Irac arabe, il en est de même; toutes les belles cultures dont les Persans l'avaient couvert, ont cessé d'exister. De nos jours, (au XIVe siècle) la Syrie est ruinée; dans l'Africa et le Maghreb depuis l'irruption des Berbers, qui, pendant trois siècles et demi, ont continué à s'acharner sur ce pays, la dévastation et la solitude règnent. Avant cette invasion, toute la région qui s'étend depuis le pays des Nègres jusqu'à la Méditerranée était bien habitée, les traces d'une ancienne

jours de félicité et de paix; celui des califes n'a jamais connu le repos : toujours turbulent, toujours agité par des factions politiques et des sectes religieuses, il n'y a pas un seul règne qui n'ait été souillé de forfaits. Les mœurs y furent plutôt amollies que radoucies par les lettres et l'humanité ne put jamais y quitter le deuil. » (*Mines de l'Orient*, I, p. 382-385.)

civilisation sont là pour l'attester : c'est le nombre de monuments et d'édifices, de villes et de villages qui sont en ruine aujourd'hui. »

Après l'Asie, après l'Afrique, l'Europe allait à son tour éprouver le choc de cette puissance envahissante de l'islamisme, choc d'autant plus redoutable que les nations chrétiennes en étaient encore à la phase critique de leur première formation.

CHAPITRE VI.

Les commencements des nations chrétiennes jusqu'à l'invasion des Arabes en Europe.

(de 614 à 714).

—

§ I. — LA NATION DES FRANCS, AU TEMPS DE LEURS MAIRES DE PALAIS.

(614-714).

TEXTES LATINS : **Scriptores rerum Merowingarum** t. II : Frédégaire, *Chronica*; Anonyme, *Gesta aerum Francorum* alias *Liber historiae Francorum*; *vitae Sanctorum*; t. III : continuation des *vitae*. — *Annales Metten ses* (**Monumenta** de Pertz in-fol. vol. I). — Paul Warnefried, *Gesta episc. Mettensium (ib.* vol. II) — Heriger, *Gesta episc. Tungrensium* (ib. vol. VII). — **Acta SS. opere Bollandistarum** : *Vitae SS. Balthildis* (26 janvier); *Aldegundis* (30 janvier); *Amandi* (6 février); *Gertrudis* (17 mars); *Pippini* (ib); *Arnulfi* (18 juillet); *Audoëni* (24 août); *Leodegarii* (2 oct.). cfr. ACTA SS. ORDINIS S. BENEDICTI Saec. II, (600-700) ed. Mabillon. Paris, 1769. — *Vita S. Eligii* (t. III des ACTA SS. BELGII). — *Vita S. Desiderii Cadurcensis* ed. Poupardin, Paris 1900.

TRAVAUX MODERNES : Outre les ouvrages de Fauriel, Richter, Dahn, cités p. 81, Pertz, *Geschichte der Meroving. Hausmeier*. Hanovre 1819. — **Bonnell**, *Aufänge des karolingischen Hauses* Berlin, 1866. — Warnkoenig et Gérard, *Histoire des Carolingiens*, vol. I. Bruxelles, 1862. — Pitra, *S. Léger et l'Église des Francs au VIIe siècle*, Paris, 1846. — Daris, *Histoire du diocèse de Liège depuis les origines*, Liège, 1890.

A la suite de la conversion des nations germaniques[1], un nouvel ordre de choses avait commencé en Occident : si l'unité politique en avait disparu pour jamais, l'unité religieuse y était refaite. Il s'agissait maintenant de donner à

[1]) Voir le chap. IV ci-dessus.

ces nations diverses une organisation commune, assez forte pour résister à l'assaut imminent des armées fanatiques de l'islamisme, déjà maître de tout l'Orient. A qui allait revenir cette mission? La puissance des Mérovingiens, qui datait d'un siècle à peine, était déjà en baisse : ces fils aînés de l'Église ne s'étaient signalés jusque là que par la violence de leurs passions et l'éclat de leurs querelles [1]. Il était temps qu'une autre dynastie, celle des Carolingiens, prît la place de la dynastie si tôt épuisée de Clovis. Entre ces deux dynasties, il y une période de transition qui fut occupée par les maires de palais.

Les origines ripuaires de la maison des Pépins.

Les ancêtres des Carolingiens appartiennent à la race des Francs Ripuaires [2] : ce sont les Pépins d'une part et les Arnolfings de l'autre, deux maisons distinctes d'abord, mais

1) *Supra* p. 201-216.

2) Le territoire des Ripuaires, qui entrent avec les Pépins dans l'histoire, répond au territoire des Lotharingiens sous les successeurs de Charlemagne; ainsi s'explique le titre de *Rex Ripuariæ*, *Rex Ripuariorum* donné parfois à Lothaire II par les historiens du IXe siècle (Ann. Bertiniani 879; Xantenses 861, 870). Tout autre est la thèse de Schroeder, qui réduit la *Ripuaria* au seul territoire de Cologne (voir la *carte* annexée à son *Lehrbuch*). En réalité ce terme géographique, comme beaucoup de ce genre, est élastique, s'appliquant tantôt à un seul *pagus* (dans les textes invoqués par Schroeder), tantôt à tout un *ducatus* ou *provincia* (dans la *lex Ripuaria*, passim), et dans ce dernier sens, il comprend, comme la Lotharingie plus tard, les Francs de la Moselle et ceux de la Meuse. Les *Mosarii* sont nne fraction des *Ripuarii* pris dans ce sens. Ce que Schroeder enlève aux Ripuaires, il le donne aux Francs saliens, qu'il étend énormément, en tirant un argument de la diffusion du droit salique *(Ausbreitung der Salischen Franken*, vol. 19 des F. D. G.). Mais le régime du droit personnel suffit à expliquer cette diffusion, d'ailleurs fort irrégulière, comme le constate la variété des coutumiers, lorsque le droit, de personnel, est devenu local. L'emploi de ces critères juridiques pour fixer la géographie franque se retourne contre la thèse de Schroeder. Car il se fait que les coutumiers du territoire de Cologne ne sont rien moins que Ripuaires, d'après les recherches nouvelles de Ficker, *Heimat der Lex ribuaria*. 1896. Par contre le *droit liégeois* du moyen âge (dit *Loy de Charlemagne*) a un caractère ripuaire très prononcé. Voir Poullet, *Droit criminel de Liège*. Bruxelles (Ac.) 1874, in-4.



qui, en se fusionnant, ont préparé la fortune des Carolingiens. On doit chercher le berceau des Pépins aux rives de la Meuse, dans l'ancienne Tongrie, qui avait été envahie par les Ripuaires, lorsque ceux-ci se répandirent des bords du Rhin jusque dans le bassin de la Moselle. Cette invasion germanique semble avoir été plus dense que celle des Francs Saliens. Chez les Ripuaires, l'élément romain ne forme qu'une minorité. Dans les colonies autrefois si florissantes de Trèves et de Cologne, il fut extirpé. Il ne s'était guère maintenu que dans la vallée de la Meuse, en amont de Herstal, et dans la vallée de la Moselle en amont de Metz [1]. Il semble s'être concentré autour des *villas* dites *publiques* qui formaient dans cette région le domaine royal : Jupille, Amblève, Theux et Herstal, avec son *vicus* ou hameau appelé *Leodius* [2]. Ces restes des anciens Tongres, bien que d'origine germanique [3], étaient devenus romains de nationalité, ne parlant que latin, d'où le nom de *Wallen* ou *Wallons*, qu'ils reçurent de leurs envahisseurs. Quant aux Pépins, ils sont sortis des rangs des conquérants, des Francs de la Meuse, et non pas des provinciaux romains. Leur illustration était récente. Avant Pépin l'ancien dit *de Landen*, ils n'ont point d'ancêtres connus, il leur manque un nom de famille, et même leurs prénoms ont je ne sais qu'elle tournure populaire, qui contraste avec les prénoms sonores, ceux de *Sigebert*, *Chilpéric*, *Dagobert*, usités dans les grandes maisons du temps [4]. D'autant plus rapide dut

[1]) Kurth, *La frontière linguistèque en Belgique*. Bruxelles, 1897.

[2]) Kurth, *Les origines de la ville de Liège*. Liège, 1882.

[3]) Supra, p. 4 et 18. Il y aurait lieu de rechercher dans les *Inscription de l'époque romaine* ce qui était resté de germanique dans les noms propres de cette région. Ce travail n'a été qu'amorcé par Kern dans la *Revue archéologique* de 1874. t. 27, p. 101.

[4]) Le nom de Carolingiens ou *Carolingi*, qui dans les auteurs du moyen âge, signifie *descendants de Charlemagne*, a été étendu par les modernes, à toute sa race, à défaut d'un nom de famille. D'autres modernes ont adopté, pour désigner les ascendants de Charlemagne, le nom d'*Arnolfingi*, plus exact peut-être, mais non moins étranger aux contemporains de ce prince. Quant à son prénom *Karl*, qui signifie *mâle*, avec la nuance familière du

être leur fortune. Dès le début du VII[e] siècle, les Pépins ont une situation prépondérante dans l'ancienne Tongrie, grâce à leurs vastes domaines, disséminés dans les cantons francs de *Haspingau*, (Hesbaye) *Luichgau* (Liège) Toxandrie, Lommegau, Ardenne, Condroz, Brabant et Hainaut[1]. La concentration de tant de terres entre leurs mains leur assurait déjà sur une multitude de colons, serfs et *vassi*, dans toute la région Mosane une autorité quasi princière. Cette puissance temporelle, ils la mirent de bonne heure au service de l'Eglise et s'assurèrent par là un appui moral qui allait contribuer à leur élévation.

Plus germaniques que les Francs Saliens, les Ripuaires étaient aussi plus barbares, moins dégagés des vielles superstitions de leur paganisme. Encore au temps de la *loi Ripuaire* (vers 630), c'était parmi les provinciaux romains que le clergé se recrutait exclusivement. La composition pour le meurtre d'un clerc, qui n'était pas plus élevée que pour celui d'un laïc de naissance romaine[2], le prouve, ainsi que les noms tout romains des évêques de cette région au VI[e] siècle, en Tongrie Domitianus (concile de 549); à Metz Hesperius (c. de 535); à Cologne, Remedius et Solatius

français *gars*, il n'apparait dans la famille qu'avec Charles-Martel, qui n'était, à sa naissance, qu'un bâtard sans avenir. D'ailleurs leurs prénoms, *Pépin*, à raison du redoublement, *Grimoald* (rapproché de *Grimi*, chagrin, en a.h.a.), *Grippon*, semblent tenir du sobriquet aussi. Quant aux surnoms *de Landen* et *de Herstal*, par lesquels on distingue les deux premiers Pépins, ces qualifications tirées d'une terre ou d'un château sont inconnues à l'époque franque. Elles datent des chroniqueurs de l'époque féodale, et ne sont même pas exactes. Herstal était une *villa publica*, relevant du fisc royal, partant n'a jamais pu faire partie du patrimoine des Pépins.

[1]) Si l'origine de la puissance territoriale des Pépins demeure un mystère, on peut assez bien en reconstituer l'extension, à l'aide des diplômes concernant leurs donations monastiques, disséminées dans tout le bassin de la Meuse : en Brabant (Nivelles), dans le Masgau (Susteren), en Ardenne (Ambra), dans le Condroz (Leignon, Wellin), dans l'Entre-Sambre et Meuse (Fontaines), en Campine (Ham), etc. Voir un diplôme de confirmation de Charlemagne A° 779 (REGESTA KAROL. n° 215).

[2]) Wodon, *Du Wergeld des Romains libres chez les Ripuaires*. Annales de l'Un. de Bruxelles, 1888.

(c. de 614), à Trèves, Nicetias (c. de 549) et Sabaudus (c. de 614). Par contre au VIIe siècle, ces sièges épiscopaux sont illustrés par des Francs de nom comme d'origine : en Tongrie l'évêque Bettolf (c. de 614), à Cologne S. Cunibert (c. de 627), à Metz S. Arnolf ou Arnoul (c. de 627)[1].

Le mouvement de conversion que ce changement accuse, fut encore activé par de nouveaux missionnaires arrivés du midi de la Gaule, parmi lesquels brillent deux moines aquitains. S. Amand, et son successeur S. Remacle. Le fruit immédiat de cette propagande, fut une efflorescence nouvelle de la vie monastique : presque tous les grands monastères du diocèse de Tongres surgissent comme simultanément, dans le cours du VIIe siècle : Stavelot-Malmédy, St-Trond, Chévremont, St-Hubert, Susteren, Andenne, Nivelles. Presque tous aussi ne se fondent ou ne subsistent que grâce au concours des Pépins, qui profitèrent de leurs richesses immenses pour les doter en terres ; et parmi les membres de cette famille illustre, plusieurs finirent leur vie dans le cloître. La veuve de Pépin l'Ancien, Sainte Itta, qui était d'origine aquitaine comme S. Amand, après avoir fondé avec le concours de celui-ci, le monastère de Nivelles en Brabant, s'y retira avec Ste-Gertrude sa fille. Ste-Begga, son autre fille, qui fut mère du second Pépin dit de Herstal, fonda de même, pour s'y retirer, le monastère d'Andenne sur la Meuse. L'autre grande maison ripuaire celle des

[1]) Voyez ces souscriptions épiscopales dans le recueil des **Concilia** *aevi Merovingici* (passim). Ces noms propres, romains ou germaniques, ne sont pas un critère absolu de nationalité. Cfr. Giry, *Diplomatique* p. 356. Il y a des exceptions que les mariages mixtes suffisent à expliquer. Ainsi l'historien des évêques de Metz. Paul Warnefried *(Gesta episc. Mettensium)*, qui se sert de ce critère pour certains évêques, reconnait que les prédécesseurs immédiats de S. Arnoul sont de famille romaine et sénatoriale, bien que portant les noms germaniques d'Agiolf et Arnoald, dus peut-être à leur alliance avec les Mérovingiens, dont ils descendent par les femmes : « Tres isti (Agathander, etc.) sicut in eorum *nominibus* attenditur, *de origine Graecorum*. XXVI^us (episcopus) Agiulfus qui fertur patre ex nobili senatorum familia orto, ex Chlodovaei regis Francorum filia procreatus. Post istum, nepos ipsius Arnoaldus ».

Arnolfings, dont sortait Pépin de Herstal, ne fut pas moins renommée par son zèle religieux. Arnoul ou Arnolf, son grand père, qui était maître de plusieurs domaines dans la vallée de la Moselle, après avoir exercé les plus hautes dignités, d'abord à la cour austrasienne de Metz, ensuite dans l'Église, comme évêque de cette ville, quitta tout pour se retirer dans un monastère des Vosges, où il finit ses jours dans une haute réputation de sainteté. De ses deux fils, l'un, Clodulf, lui succéda à Metz dans sa dignité d'évêque ; le second, Anségise, qui lui succéda dans ses dignités de cour, fut gendre de Pépin l'Ancien et père de Pépin de Herstal [1]. C'est de cette religieuse maison dont le premier auteur connu [2] fut évêque, moine et saint que devait sortir Charlemagne.

1) **Généalogie** des Pépins de la maison dite de Landen :

Pépin l'ancien (✝ 640)
= Iduberge ou Itta d'Aquitaine (✝ à Nivelles en 652).

Grimoald (✝ 656)		Ste-Gertrude, 1re abbesse de Nivelles. (✝ 658)	Begga = Ansegisel (✝ 685?) : fonde Andenne en 691.
Childebert (✝ 656)	Vulfetrude 2e abbesse de Nivelles depuis 658.		

2) Il faut rejeter comme un paradoxe la thèse qui a voulu faire de Charlemagne un représentant de la nationalité romane (Leo, H. *Karl der Grosse seiner Abstammung nach ein Romane*, vol. I de la *Zeitschrift für Geschichte* de Rosenkring), ne descendant des Francs que par la fille de Pépin. S. Arnoul, qui est l'ancêtre mâle le plus reculé de Charlemagne, n'était pas moins que Pépin de race franque, comme l'atteste son historien Warnefried, *ib.* « Post hos (supra n. 1), Arnulfus ex nobilissimorum *Francorum stemmate* ortus. » Il le fait même descendre des Troyens, c'est-à-dire, dans sa pensée, de la souche primitive des Francs, pour expliquer le nom prétendûment troyen du fils de S. Arnoul, Ansegisel, qu'il croit emprunté à Anchise, père d'Enée, *ib.* Quant aux *généalogies carolingiennes* du IXe siècle, qui, pour ennoblir les origines des Pépins, se sont avisées de les rattacher par les femmes aux Mérovingiens, les recherches de Bonnell (*Anfänge*, cité, p. 9) en ont dévoilé la fausseté, ainsi que le procédé du faussaire, qui s'est emparé, en le dénaturant, du texte de Warnefried, cité *supra*, où il est question d'un autre évêque Arnoald, descendant présumé (*ut fertur*) de Clovis. On commença par greffer la famille de Charlemagne sur celle d'Arnoald, en faisant de

Clotaire II, seul roi des Francs (613-629).

Pépin l'Ancien et Arnoul de Metz avaient débuté ensemble à la cour d'Austrasie, sous la régence de Brunehilde ; en provoquant la chute de cette reine altière, ils avaient contribué à la réunion de tous les Francs sous l'autorité unique du fils de Frédégonde, Clotaire II (A° 613). A la cour de Neustrie où ils se fixèrent alors, Arnoul et Pépin se rencontraient avec quelques hommes d'élite, Aquitains pour la plupart, qui devaient dans la suite illustrer l'Église et qui déjà édifiaient le monde par leur vie exemplaire : c'étaient S. Didier de Cahors, attaché au palais comme trésorier du roi, S. Eloi, alors orfèvre de la cour et préposé à la monnaie royale, Dadon (S. Ouen), qui remplit les fonctions élevées de réfendaire sous le roi Dagobert [2]. Dans ce groupe d'hommes unis d'une étroite amitié, on voit poindre la rénovation religieuse qui date des réformes réclamées naguère par S. Grégoire le Grand et décrétées récemment par le concile de Paris (A° 614). L'union politique des Francs qui devait faciliter l'accomplissement de ces réformes, ne fut pas, il est vrai, de longue durée. Les Ripuaires avaient eu trop longtemps leurs rois particuliers pour descendre au rang de simple annexe du royaume des Neustriens. Aussi dès que le fils aîné de Clotaire II, Dagobert I fut en âge de régner, son père lui délégua le gouvernement particulier de l'Austrasie, avec Metz pour résidence (A° 623). Dans l'Austrasie,

celui-ci le père de S. Arnoul. La famille d'Arnoald fut à son tour greffée sur une famille sénatoriale d'Aquitaine, les *Tonantii Ferreoli*, et l'on put ainsi remonter dans la généalogie de Charlemagne jusqu'au v° siècle. Voir Bonnell, *cité*, p. 42. En réalité, le père de S. Arnoul est inconnu aussi bien à l'auteur contemporain de la *vita S. Arnulfi*, qu'à Warnefried.

[1]) *Vita* S. *Desiderii Cadurcensis :* « Desiderius... inter palatii ministeria... habebat amicos bonæ fidei viros, Paulum scilicet, Arnulphum, Eligium et Audoenum. » Il nous est parvenu un monument plus immédiat de ces amitiés dans une correspondance du temps, les **Epistolae Desiderii Carducensis** au tome III des Epistolae, série in-4°, de Pertz.

[2]) Mentionné en cette qualité dans les **Diplomata** n° 14-17 édit. de Pertz.

dont ce jeune prince reçut alors la couronne étaient compris tous les peuples de la Germanie transrhénane, les Saxons exceptés. Encore parmi ceux-ci, les plus voisins de la frontière franque avaient dû se reconnaître tributaires des Mérovingiens déjà au temps de Clotaire I, et ils continuaient à fournir depuis lors leur tribut annuel de 500 vaches. Il paraît toutefois qu'à l'avénement de Dagobert, croyant Clotaire II mort, ils essayèrent de secouer cette domination : une prompte intervention de ce dernier aurait coupé court à ce soulèvement[1].

Cette association du fils au gouvernement du père était une innovation heureuse : elle avait l'avantage de laisser à chaque fraction des Francs une certaine autonomie, sans les exposer au péril de ces guerres fratricides issues des partages précédents. Un concile national réuni à Clichy (A° 627)[2], et auquel prirent part tous les évêques de la Gaule, atteste que s'il y avait deux royaumes, il n'y avait pourtant qu'une nation. Pépin et Arnoul, qui avaient présidé à l'éducation du jeune Dagobert, furent chargés de l'assister de leurs conseils, l'un comme maire du palais, l'autre comme évêque de Metz. Unis par une amitié déjà ancienne, que resserra encore le mariage de Begga la fille de Pépin avec

[1]) Cette guerre de Clotaire II contre les Saxons est très contestée, déjà dans l'ouvrage fondamental d'A. de Valois (1658). Frédégaire, en effet, n'en parle pas. La seule source, la *gesta Francorum* (dont les autres sources franques dérivent raconte cet épisode avec un luxe de détails dramatiques dont M. Kurth a supérieurement démontré le caractère légendaire *(Mérovingiens*, p. 436). D'après lui, ce ne serait qu'une doublure de la guerre de Saxe sous Clotaire I (supra, p. 118). Deux textes, toutefois, sont indépendants de la *gesta* : 1° Paul Warnefried (IV, 31), parlant d'une guerre entre Francs et Saxons, au VIIe siècle, donc après Clotaire I; — 2° le *carmen rusticum* en l'honneur de S. Faron de Meaux, un évêque du VIIe siècle (voir ses diplômes dans Pardessus, vol. II p. 39), ce qui exclut l'application à Clotaire I de ces rimes populaires, qui n'ont d'ailleurs rien d'épique, ni de germanique :

De Chlotario est canere rege Francorum,
Qui ivit pugnare in gentem Saxonum :
Quam graviter provenisset missis Saxonum
Si non fuisset inclytus Faro de gente Burgundionum.

[2]) Concilia aevi Merowingici (Pertz in-4, SECTIO V LEGUM) p. 196.

Anségise le fils d'Arnoul, ces deux hommes n'usèrent de leur influence que pour empêcher le retour des querelles qui avaient troublé les règnes précédents. Tant que vécut Clotaire, il n'y eut que des conflits passagers et facilement aplanis soit au sujet des frontières, qui avaient été si souvent remaniées, soit à propos de certains personnages qui, brouillés avec l'une des cours, allaient chercher protection dans l'autre[1]. Mais cette union fut compromise plus gravement à la mort de Clotaire II, (A° 629), qui laissait un fils d'un autre lit du nom de Charibert. Un oncle de ce dernier, Brodolf, suscita en Neustrie une faction qui réclamait ce Charibert pour roi. Dagobert se hâta de désintéresser son frère par une transaction qui laissait à celui-ci le gouvernement de l'ancienne Aquitaine au delà de la Loire. Pour s'assurer la fidélité des Francs de Neustrie, Dagobert se décida à reprendre la résidence de son père parmi eux. Il fallut que Pépin l'y suivît, tandis que son ami Arnoul quittait définitivement la cour pour le cloître. Ce furent les Austrasiens alors qui commencèrent à se plaindre et dans leur dépit, ils s'en prirent à Pépin[2], qu'ils cherchèrent à perdre. Cependant Charibert ne tarda pas à mourir, ne laissant qu'un enfant qui ne lui survécut guère, et l'Aquitaine retourna sous l'autorité de Dagobert (A° 631)[3].

Dagobert I (630-639).

Le règne de Dagobert I, dont la domination s'étendait depuis les Pyrénées jusqu'à l'Elbe, fut une époque de grande prospérité intérieure, qui profita surtout au commerce franc :

[1]) Frédégaire c. 52-53.

[2]) Ib. 61 : le texte porte « zelus Austrasiorum » — Pertz, *Hausmeier* p. 164, y substitue *Neustrasiorum*, correction adoptée par le dernier éditeur *SS. rerum Merowing* t. II, p. 578. Mais cette correction, inutile en soi, est condamnée par les compilateurs subséquents, l'anonyme de la *Vita Pippini*, Sigebert de Gembloux, *Vita S. Sigeberti*, c. 6, dont le texte confirme la lecture adoptée ici.

[3]) Ib. c. 67.



les foires annuelles qui se tenaient aux lieux de pèlerinage les plus fréquentés étaient le centre de ce commerce ; la plus célèbre est la foire de S. Denys, auprès du monastère de ce nom fondé par Dagobert[1]. A ces foires affluaient les marchands et les marchandises qui arrivaient de l'Orient par les ports de Marseille et de Narbonne, de l'Espagne par Bordeaux, de la Grande-Bretagne par Rouen et Wissant. Il y avait des colonies de marchands syriens dans les plus grandes villes, à Marseille, Arles, Bordeaux. Les Juifs n'étaient pas moins nombreux, en particulier à Clermont, Orléans et Paris. D'autre part les marchands francs, voyageant en caravane, trafiquaient dans les autres contrées. Un de ces marchands du nom de Samon, s'étant aventuré dans les pays slaves, y avait fondé, on l'a vu[2], avec le concours des indigènes, un royaume qui s'étendait de l'Elbe jusqu'en Bohême (A° 623).

Mais, à partir de ce moment, les Slaves devinrent des voisins dangereux pour les contrées franques. Comme ils avaient dépouillé et exterminé une caravane de marchands francs, Dagobert réclama une réparation. Son ambassadeur fut mal reçu, ayant d'ailleurs traité de *chiens* ces Slaves, qui étaient encore païens[3]. Il fallut en appeler aux armes. Pour écraser cette puissance naissante des Slaves, Dagobert provoqua une coalition de toutes les nations du voisinage, Austrasiens, Alemanes et jusqu'aux Langobards. Mais tandis que Langobards et Alemanes étaient victorieux sur leurs frontières, les Austrasiens, s'étant engagés imprudemment au cœur des pays slaves, éprouvèrent un grave échec devant une obscure localité (A° 630)[4]. Leur retraite désastreuse fut suivie d'une invasion des Slaves dans la Thuringe

1) Praeceptum Dagoberti concernant la foire de S. Denys (Pardessus, n° 247). Document interpollé.

2) *Supra*, p. 150.

3) Frédégaire, c. 68.

4) Les érudits slaves n'ont pas réussi à identifier cette localité qui n'est mentionnée, sous la forme de Vocastinburg, que dans le texte de Frédégaire c. 68, cfr. Bachmann, *Geschichte Böhmens*. Gotha, 1899, vol. I p. 87 n° 2.

franque. Dagobert, à la tête de nouvelles forces, réunies pour réparer cet échec, s'était avancé jusqu'à Mayence[1], lorsque entra en scène une quatrième nation, les Saxons, qui vinrent le trouver et lui offrirent de défendre la frontière franque contre les Slaves à la condition d'être libérés du tribut annuel de 500 vaches. Ces offres furent acceptées, et les Saxons cessèrent ainsi d'être tributaires des Francs (A° 631). Les dévastations des Slaves n'en continuèrent pas moins.

Enfin Dagobert, qui avait un fils de trois ans du nom de Sigebert, se décida à l'associer au trône, comme son père Clotaire II avait fait autrefois, de façon à rendre aux Ripuaires leur gouvernement particulier, avec Metz comme même centre. Il rendit en même temps une place dans ce gouvernement aux grands du pays : le fils de S. Arnoul, Anségise eut le commandement militaire sous le titre de duc. L'évêque Cunibert de Cologne partageait avec lui l'administration du palais (A° 634). Quant à Pépin l'Ancien, Dagobert le retint à sa cour, on ignore pour quel motif. Dagobert établit aussi en Thuringe un duc particulier, du nom de Radolf pour la défense de cette frontière. Grâce à ces mesures, les incursions des Slaves prirent fin[2]. Ce ne fut pas la seule guerre que Dagobert eut à soutenir à l'extérieur. Il intervint en Espagne entre les prétendants qui se disputaient le trône, sans en retirer d'autre profit qu'une grosse somme d'argent[3]. En Gaule même, les Gascons et les Bretons, toujours réfractaires, durent être ramenés à l'obéissance, les premiers, par une expédition armée, les seconds par la menace d'un traitement pareil (A° 635)[4].

[1]) Epistola *Ad Desiderium Cadurc.* n° 15 (tome III des Epistolae p. 211) : « Cognoscite... regem modo Mogontiae esse ». Ce témoignage d'un contemporain immédiat confirme l'exactitude de Frédégaire, c. 74. Il est à regretter que ces allusions aux événements politiques soient si rares dans les correspondances du temps.

[2]) Frédégaire, c. 75.

[3]) Voir *infra*, § 2.

[4]) Frédégaire, c. 78.

Plus importants dans le règne de Dagobert, sont les progrès que le christianisme continuait à faire dans les vastes Etats de ce prince, grâce à l'apôtre S. Amand, Aquitain d'origine, mais se rattachant aux missions celtiques [1], par son éducation monastique et aussi par l'ubiquité de son apostolat : partout où il y avait encore des païens à convertir, chez les Basques de la Gascogne, chez les Slaves du Danube, parmi les Francs des rives de l'Escaut, on retrouve ses traces; mais c'est dans ce dernier pays qu'elles ont été le plus durables : les colonies monastiques de S. Bavon et de Blandin, berceau de la ville de Gand, lui doivent leur première fondation; le monastère de S. Amand, sur la Scarpe, perpétue son nom [2]. Des colonies du même genre surgissaient partout alors, créées ou dotées par la générosité des grands; Solignac, fondé par S. Eloi, alors qu'il était encore ministre de Dagobert [3]; Rebaix, fondation du référendaire Dadon [4]; St-Amantius, édifié par Didier élu récemment évêque de Cahors [5]. Dagobert lui-même se plut à prodiguer ses largesses à son monastère de S. Denys [6], dont il fit la nécropole royale : il y fut inhumé le premier, laissant, comme maint de ses prédécesseurs, une mémoire

[1]) *Supra*, p. 205.

[2]) Baudemundi, *Vita Si Amandi*, c. 11 : « pagum... Gandavum, cujus loci habitatores... *relicto Deo*, arbores et ligna pro deo colerent. » Il résulte de ce texte que les Francs de ce diocèse, ceux de Tournai, étaient non pas demeurés, mais retombés dans le paganisme, ce qui rend plus explicable l'édit de Dagobert, qui aurait décrété (d'après Baudemund) le baptême obligatoire pour les enfants de ces apostats (relicto Deo).

[3]) **Charta S. Eligii** A° 631 en faveur de Solignac. n° 254 de Pardessus.

[4]) **Praeceptum Dagoberti** A° 635 (en faveur du monastère de Rebais) n° 15 de Pardessus des DIPLOMATA de Pertz.

[5]) **Epistola Desiderii**, n° 2 pour recommander au maire d'Austrasie l'abbé de ce monastère. Voir aussi l'**Indiculus regis** de Dagobert proposant pour l'évêché de Cahors ce Didier son trésorier (*Vita Desiderii*).

[6]) Havet, *Questions mérovingiennes*, fait remonter cette fondation à l'année 624, au temps où Dagobert régnait conjointement avec son père. Le monastère est à distinguer de la basilique (S. Denys de l'Etrée), qui existait alors déjà sur le tombeau de cet ancien évêque de Paris († 251).

discutée, mélange de qualités et de vices, pratiquant la polygamie d'un Salomon[1], tout en faisant montre de zèle contre les Juifs ou les apostats[2], prodigue envers ses moines et non moins avide de grossir ses trésors aux dépens des richesses du clergé aussi bien que des laïcs[3]. Il n'en fut pas moins le dernier grand Mérovingien. Après lui, commence une lignée de princes incapables[4], qui ont livré le gouver-

[1]) Frédégaire (c. 59) et ses compilateurs font dater les désordres de Dagobert de l'époque où il se fixe en Neustrie. Cette coïncidence est fortuite, et il faut se garder d'en faire retomber la faute sur son nouvel entourage neustrien, où il y avait des chrétiens comme Didier de Cahors ou Eloi, qui ne le cédaient en rien aux Pépins et aux Arnoul.

[2]) D'après Frédégaire c 56, Dagobert aurait décrété le baptême obligatoire, sous peine d'exil, pour les Juifs. Mais d'après Baudemund (*supra* n. 2), ce décret aurait visé non les Juifs, mais les chrétiens apostats de la Flandre.

[3]) Ces spolations des églises sont attestées par le texte de Frédégaire c 60 et confirmées par les restitutions faites, après la mort de Dagobert, par le moine de palais Æga *ib.* c. 80. Cfr. *Miracula Martini vertavensis* c. 7. (Scriptores rerum Merowingicarum, t. III).

[4]) Généalogie des derniers Mérovingiens, descendants de Clotaire II (faisant suite à celle de la p. 206) :

Clotaire II (613-629)

- Dagobert I, 623-639
  - en Austrasie : Sigebert III (632-654)
    - Dagobert II (676-680)
  - en Neustrie : Clovis II, 639-656
    - Clotaire III, réunit les 3 royaumes : 656-660, règne sans l'Austrasie : 660-673
    - Childeric II, 660-676
      - Chilperic II, 715-720
        - Childeric III, 744-755 (déposé en 751).
    - Theoderic III, 676-691
      - Clovis III, 692 694
      - Childebert III (695-710)
        - Dagobert III (711-715)
          - Theodric IV (720 737)
- en Aquitaine : Caribert II, 629-631

La chronologie de ces règnes adoptée ici repose sur un *Catalogus Regum*, qui fait suite à la *Lex Salica* dans des MSS du VIIIe siècle ; mais elle n'est qu'approximative parce que ce texte ne tient pas compte des fractions d'année. Voir une chronologie différente par Krusch dans les *Forschungen* vol. 22 (1882).

nement à leurs maires de palais, en attendant l'élévation de la dynastie nouvelle des Carolingiens.

La mairie du palais.

Les maires de palais, qui sont devenus les premiers dignitaires du royaume franc après le roi, n'ont pas toujours eu cette importance. Le titre officiel de *majordomus* qu'ils n'ont pas cessé de porter, conserve le souvenir de leur modeste origine. Simples intendants, ils n'exerçaient d'abord qu'une autorité d'emprunt, celle que le roi voulait bien leur déléguer, et ils ne l'exerçaient que sur les autres *domestici* ou intendants, qui administraient, sous leurs ordres, le domaine royal. De fonctionnaires domestiques, ils devinrent subitement fonctionnaires politiques, à la suite des minorités de plus en plus fréquentes parmi les rois mérovingiens du VIIe siècle. Ils n'avaient jusque là que l'administration du domaine ; ils en obtinrent la disposition, et dès lors c'est du maire du palais que dépendent ces libéralités de tout genre *(beneficia)*, par lesquels le prince s'attachait ses fonctionnaires ou récompensait ses favoris. Il y a plus. Durant la minorité du souverain, alors que la régence était le plus souvent exercée soit par la reine soit par un évêque, il fallut laisser au maire du palais le commandement militaire suprême et en ces temps barbares, celui qui tenait l'épée, était véritablement le maître. Enfin, sous un régime où la succession au trône était réglée par le roi, cette importante attribution, durant la minorité de celui-ci, passa également au maire du palais, en sorte que désormais les rôles furent intervertis : ce n'est plus le roi qui nomme le maire du palais ; c'est le maire qui nomme le roi. Mais quand la mairie du palais eut ainsi accaparé successivement toutes les attributions de la royauté, une dignité aussi haute ne tarda pas à être l'objet de toutes les ambitions et donna lieu à des rivalités qui replongèrent la nation dans l'anarchie, jusqu'au jour où les Pépins, prenant le dessus, fixèrent dans leur dynastie la mairie et, avec elle, la prépondérance de leur maison.

Les maires de Palais en Austrasie : Pépin l'Ancien († 639). — Otton (640-643). — Grimoald (643-656). — Wulfoald (660-680).

A la mort de Dagobert I, son fils aîné Sigebert, qui régnait depuis cinq ans sur l'Austrasie, hérita en outre du gouvernement de l'Aquitaine, tandis que son fils cadet Clovis II prenait possession du reste de ses États, comprenant la Neustrie et la Bourgogne. Le royaume d'Austrasie, tel qu'il fut constitué alors, comprenait un territoire central, celui des Ripuaires, avec deux annexes assez disparates : d'une part, au delà du Rhin, les peuples encore barbares de la Germanie, d'autre part, au sud de la Loire et séparée du reste par la Neustrie, la population toute romaine d'Aquitaine. Pour gouverner ces vastes Etats, le roi Sigebert II, qui n'avait que dix ans, n'avait que trop besoin de toute l'expérience d'un homme tel que Pépin, qui y reprit ses fonctions de maire du palais comme au temps de Dagobert. Malheureusement Pépin l'Ancien mourut dans le cours de la même année[1]. Il laissait à la vérité un fils Grimoald capable de lui succéder, mais qui fut supplanté par un rival, Otton, fils du gouverneur du jeune roi. Ce favori ne se trouva pas à la hauteur de ses fonctions. Il ne sut tenir tête aux Thuringiens, qui aspiraient à l'indépendance depuis qu'ils avaient leur duc particulier. Tandis que la désunion régnait dans le camp des Francs, Rodolf s'était assuré du concours des Slaves, ses voisins, et fortement retranché sur l'Unstrut, il repoussa l'armée de Sigebert, qui ne dut son salut qu'à la vigilance de Grimoald (A° 642)[2]. Deux ans après, Grimoald se débarassa d'Otton par les mains de Leuthaire, duc des Alemanes. Grimoald obtint ainsi la mairie du palais, premier objet de son ambition (A° 644)[3]. Le royaume fut aussitôt pacifié, et son maître Sigebert put se féliciter de la paix profonde dont jouissaient sous son

1) Frédégaire c. 85. *Vita Pippini.*
2) Frédégaire c. 86-87.
3) Ib. c. 88.

sceptre les Francs Ripuaires ainsi que les barbares transrhénans [1]. Ce gouvernement vigoureux se faisait sentir jusqu'en Aquitaine, où l'on voit le prince lever ou concéder des péages sur la Loire [2], étendre son patronage sur les monastères, autoriser ou prohiber les synodes épiscopaux [3], recruter des fonctionnaires : le chef de sa chancellerie, Bonitus [4], est un romain arrivé de l'Auvergne. C'est de l'Aquitaine aussi que le pieux Sigebert fait venir des missionnaires et des évêques pour évangéliser les derniers païens de la Meuse, à défaut du clergé indigène, qui se ressentait encore de la barbarie régnante. Ce fut d'abord S. Amand, qui venait de présider à la fondation de l'abbaye de Nivelles, devenue la retraite d'Itta la mère de Grimoald et de Ste-Gertrude, sa sœur [5]. S. Amand fut élevé au siège si important de Maestricht, dont dépendait toute l'ancienne Tongrie. Mais ce moine aquitain, aussi inconstant que zélé, renonça à son siège, après trois ans (647-650), malgré les instances du pape régnant, Martin I [6], rebuté qu'il fut par la grossiereté du clergé indigène [7]. Il fit place à un autre moine aquitain, S. Remacle, le célèbre apôtre des Ardennes. Il venait du monastère de Solignac [8], dont il fut le premier abbé (A° 631). Il avait passé en la même qualité au monastère de Cougnon fondé sur la Semoy par

1) **Epistola Sigeberti** ad Desiderium, II n° 9 : « gentes patriae *(Ripuaires)* pacifico ordine nobis obediunt ; gentes autem barbarae (*transrhénans*) pacatissime nobiscum cohabitant ».

2) **Diplôme** de 648 (n° 22 de Pertz).

3) **Indiculus Sigeberti**, ib. n° 7, interdisant un synode convoqué, sans son autorisation, par le métropolitain de Bourges, dont dépendait S. Didier, l'évêque de Cahors.

4) *Vita S Boniti* c. 3.

5) Ces deux saintes, Itta et Gertrude, dont l'existence avait été reléguée parmi les fables des chroniques brabançonnes par l'hypercritique de Bonnel (p. 182 de l'ouvage cité), viennent d'être rendues à l'histoire par la découverte d'un texte de la *Vita S Gertrudis* du VIII[e] siècle, partant contemporain, édité par Krusch, SS. RERUM MEROVING t. II.

6) **Epistola Martini** ad Amandum (REGESTA n° 2.059).

7) *Ib.* « Quod presbyteri, seu diaconi, aliique sacerdotalis officii, post suas ordinationes, in lapsu coinquinantur ».

8) *Supra*, p. 272 n. 3.

Sigebert (A° 644)[1]; puis aux abbayes jumelles de Stavelot-Malmédy, qui surgirent au cœur des bruyères ardennaises, grâce aux libéralités du même prince et de son maire Grimoald (A° 648)[2]. De là il fut élevé au siège épiscopal de Maestricht, qu'il occupa dix ans (650-660), et quand il se retira enfin dans sa thébaïde ardennaise, la réforme du clergé indigène avait fait assez de progrès pour se passer de l'étranger : car on constate que ses successeurs immédiats dans l'église de Tongrie, S. Théodard (660-670)[3] et Saint Lambert (670-700?), sont des Francs.

Associée à toutes les mesures utiles de ce règne, la maison des Pépins jouissait d'une popularité incontestée, surtout dans le clergé, lorsqu'elle faillit tout perdre par l'ambition prématurée de son chef Grimoald. Grimoald s'était avisé de faire adopter par son maître, qui était de santé précaire et jusque là sans enfant, son propre fils sous le prénom tout à fait mérovingien de Childebert[4]. La survenance d'un héritier royal, Dagobert II, annulait cette adoption. Mais, quand Sigebert III fut mort, Grimoald, poursuivant son premier dessein, fit tonsurer l'enfant royal, confié à sa loyauté, et l'exila dans un monastère lointain en Irlande

1) **Diploma Sigeberti** A° 644 (n° 21 de Pertz).

2) **Diploma Sigeberti** A° 648 (n° 22 de Pertz) **Dipl. Grimoaldi** (n° 1 des DIPLOMAT. ARNULFORUM de Pertz). Pour le commentaire topographique, voir Ch. Grandgagnage, *Mémoire sur les anciens noms de lieux dans la Belgique orientale*. Bruxelles (Ac.) 1855 in-4.

3) Mentionné dans un **diploma Childerici II** de 667 pour Stavelot (n° 29 de Pertz).

4) Sigeberti Gembl. *Chronica* A° 652 : « Sigebertus rex Hildebertum filium Grimoaldi majoris domus adoptat in filium. » Cf. du même, *Vita S. Sigeberti* (1er février). Bien qu'un auteur du XIe siècle ne fasse pas autorité ici, il est à remarquer que Sigebert de Gembloux a dû puiser dans un texte plus ancien ce fait de l'adoption, qu'il est incapable d'avoir inventé. Il existe d'ailleurs un texte du VIIIe siècle, qui atteste l'antiquité de cette tradition : c'est un appendice à la *Loi salique*, la *Regum Francorum genealogia*, qui, dans le MS de Paris 4409, mentionne, entre Sigebert III et Childeric II : « Regnavit Childebertus, id est **adoptivus** Grimaldus. » Le prénom même de Childebert est en faveur de l'adoption. Pour nier le fait, il ne suffit pas d'y opposer le droit public du temps, alors que tout est illégal dans cette conduite de Grimoald.

pour proclamer roi son propre fils Childebert. Les Francs Ripuaires opposèrent une résistance énergique à cette usurpation, soit qu'ils fussent révoltés par cet acte d'insigne trahison, soit inspirés par un sentiment profond des intérêts de la nation, qui pouvait bien s'accomoder de deux rois, mais non pas de deux dynasties. Car c'en était fait de l'unité nationale des Francs, partant de leur puissance, si le plan de Grimoald avait réussi (A° 656).

En tout cas, il devait y avoir alors parmi les Francs Ripuaires un parti dynastique, qui s'empara de la personne de Grimoald et le livra au Mérovingien de Neustrie Clovis II, qui le fit mourir en prison [1]. Le franc Wulfoald semble avoir été l'âme de ce parti. C'est lui qui reprit les fonctions du maire de palais en Austrasie, quand le fils de Clovis, Childéric II, y fut envoyé comme roi (A° 660). C'est lui encore qui rappela de son exil en Irlande le dernier Mérovingien d'Austrasie, Dagobert II (A° 674).

Les maires de palais en Neustrie et en Bourgogne : Ægà (639-641). Erchinoald (641-657). Ebroïn (657-681). Waraton (681 686). Berthaire (686-690).

En Neustrie et en Bourgogne, Clovis II, qui avait succédé à son père Dagobert à l'âge de sept ans, fut toujours incapable de gouverner à cause de son imbécillité, suite de ses débauches. Le pouvoir effectif était exercé par ses maires de palais, Ægà d'abord, Erchinoald ensuite. En Bourgogne, une lutte ouverte éclata entre le patrice de ce royaume, Willibald, et un autre maire de palais Flachoald, proposé et soutenu par la reine-mère Nantehilde, qui l'avait marié à sa nièce : dans une bataille livrée près d'Autun, Willibald fut tué, mais son rival mourut onze jours après. Erchinoald se trouvait être déjà seul maître dans les deux royaumes, lorsqu'il y réunit encore l'Austrasie par suite de la trahison de Grimoald : pour la troisième fois, tous les Francs furent

[1]) La seule autorité où la fin de Grimoald soit racontée, est la *Gesta Francorum*, c. 43. La chronique proprement dite de Frédégaire s'arrête, en effet, en 641.



ainsi réunis sous l'autorité de Clovis II, qui mourut sur ces entrefaites (A° 656), et de son fils Clotaire III, qui lui succéda. Ce dernier, l'aîné de trois enfants, n'avait que cinq ans; ce fut sa mère, la reine Bathilde, qui prit la régence, qu'elle exerça avec une capacité inattendue : c'était une étrangère, d'origine anglo-saxonne, amenée en Gaule comme captive, d'abord esclave du maire Erchinoald, qui l'avait ensuite fait épouser par le roi Clovis. Dans cette haute situation de régente, Balthilde eut la sagesse de s'aider des conseils des évêques qui illustraient alors l'Eglise de Gaule, après avoir passé par les grandes charges de l'Etat : S. Eloy, devenu de financier du roi Dagobert évêque de Noyon-Tournai, son ami l'évêque de Rouen, S. Ouen, et le grand évêque d'Autun S. Léger, qui dut à cette reine sa promotion à l'épiscopat. On lui fait un mérite d'avoir avec eux couper court à l'abus invétéré de la simonie[1]. On lui doit en outre plusieurs fondations monastiques, celle de Corbie près d'Amiens, celle de Chelles près de Paris, où elle se retira du monde, à la suite de l'exécution d'un évêque de Lyon[2], dont on lui imputa la responsabilité (A° 664). Dans le cours de sa régence, pour faire droit à la jalousie des Francs Ripuaires, qui demandaient de nouveau leur roi particulier, elle avait restauré le royaume d'Austrasie en faveur du second de ses fils, Childeric II, avec Wulfoald comme maire du palais (A° 660). Elle avait eu la main moins heureuse en appelant à la mairie du palais en Neustrie, après Erchinoald (A° 657), le fameux Ebroïn. A peine eut elle quitté la régence, que celui-ci commença à exercer une véritable tyrannie[3] et se rendit particulièrement odieux aux grands, en leur inter-

[1]) *Vita S. Eligii*, II : 1.

[2]) Beda V, 19 nomme cet évêque Dalfinus; la *Vita S. Balthildis*, 10 : l'appelle Sigobrandus. Ces doubles noms d'un même personnage ne sont pas rares à cette époque. Cf. Giry, *Diplomatique*, p. 359.

[3]) Ebroïn a été fort maltraité par les hagiographes du temps. Par réaction, des modernes, Fauriel, Dahn, l'ont surfait en le faisant agir dans un esprit purement politique. En réalité, ses violences trahissent sa faiblesse, et font contraste avec le gouvernement à la fois ferme et pondéré d'un Pépin de Herstal.



disant l'accès de la personne royale, en vendant la justice au plus offrant pour s'enrichir et en frappant la moindre offense du dernier supplice. Il y mit le comble, à la mort de Clotaire III (A° 671), en disposant du trône en faveur du frère de celui-ci, Theoderic III, sans consulter les grands. Ceux-ci, l'évêque Léger d'Autun, à leur tête, firent appel à l'autre frère, Childeric II, qui régnait sur l'Austrasie, et dont l'autorité fut alors reconnue dans les trois royaumes. Ebroïn fut rélégué dans un couvent, ainsi que son prétendant. Les grands, auxquels la mairie de palais était devenue odieuse, essayèrent de corriger l'institution, en y introduisant en leur faveur un certain roulement[1]. L'évêque d'Autun, l'inspirateur de cette mesure, fut placé à la tête de ce gouvernement[2]; mais, disgracié après trois ans, il fut rélégué à son tour dans le monastère de Luxeuil, où il retrouvait son ancien rival Ebroïn. La même année (A° 676), Childeric II fut assassiné par une faction de grands, et il s'ensuivit une complète anarchie[3]. On vit alors reparaître au jour les victimes des gouvernements précédents. En Austrasie, Wulfoald, le chef du parti dynastique, fit revenir du fond de l'Irlande le moine Dagobert II, qui restaura le royaume de son père dans son ancienne étendue, y compris l'Aquitaine[4]. En Neustrie, Theoderic III sortit de son côté de son monastère pour reprendre la couronne, tandis qu'une troisième faction se ralliait auteur d'un imposteur qu'on faisait passer pour un fils de Clotaire III. En même temps s'échappaient de Luxeuil Ebroïn et S. Léger.

[1]) *Leodegarii vita prior*, 4 : « ut nullus ad instar Ebroïni tyrannidem assumeret, sed mutua sibi successione culminis habere cognoscerent. »

[2]) C'est improprement que S. Leger est appelé *majordomus* par l'un de ses biographes (Ursinus, c. 5), puisqu'il était hostile à cette institution Il lui était d'ailleurs interdit d'en remplir les fonctions militaires, que nous voyons exercées alors par le patrice Victor de Provence.

[3]) *Gesta*, 45 : surrexit magna turbatio patriae... dum rex tunc non erat stabilitus in culmine. »

[4]) Le règne de Dagobert II en Aquitaine, mis en doute par les auteurs de l'*Histoire du Languedoc* (tome I p. 733 de l'édition de 1874), vient d'être démontré par la découverte d'un diplôme de Poitiers, daté de la 2e année de ce prince, l'acte de fondation de Noirmoutier par l'évêque Ansoald.

Cette fois l'évêque d'Autun, restauré sur son siège, prit le parti de Theoderic III, auquel un fils d'Erchinoald, Leudesius, fut donné comme maire du palais. Ebroïn chercha alors un appui chez le faux Mérovingien, en attendant l'occasion, qu'il ne tarda pas à trouver, de se débarrasser de Leudesius et de prendre sa place auprès du roi légitime, Theoderic III. Redevenu le maire de deux royaumes, Ebroïn n'usa de sa puissance que pour se livrer aux plus violentes représailles : neuf évêques[1], des grands laïcs, des prêtres et des moines furent les victimes de sa vengeance; la plus illustre est S. Léger, qui subit un martyre de deux ans, avant de recevoir le coup final (A° 676). Le seul abri contre ces violences était l'Austrasie, qui revivait sous l'autorité paisible de Dagobert II. Ebroïn déclara la guerre à celui-ci, et, après la mort violente de ce prince, mit les Austrasiens en fuite à la bataille de Lucofao. L'Austrasie à son tour allait subir le joug odieux d'Ebroïn, lorsque celui-ci fut tué par un grand dont il méditait la perte. La mairie du palais était vacante : ses successeurs ne firent qu'y passer, Waraton, bientôt supplanté par son propre fils Gislemar, restauré après la mort de celui-ci, mais pour mourir peu après[2]; à sa mort, les Francs se divisèrent : les uns prirent parti pour son gendre Berthar; ses adversaires firent appel au second des Pépins, qui était dès lors le chef reconnu des Francs Ripuaires. La bataille de Testry décida entre eux; ce fut Pépin qui l'emporta (A° 687).

Origine et gouvernement de Pépin dit de Herstal.

De grands changements doivent s'être accomplis en Austrasie durant les trente années qui ont suivi l'usurpation

[1]) Il y a peut-être à en rabattre de cette imputation, si le synode de Marly (5e année de Theoderic, n° 47 des **Diplomata** de Pertz) a eu lieu durant la mairie d'Ebroïn, car l'évêque d'Embrun a été déposé très régulièrement par ce synode, ce qui prouverait que Ebroïn aussi avait un grand nombre d'évêques pour lui tant en Bourgogne qu'en Neustrie.

[2]) Cette succession des maires, Ebroïn, Waraton, Gislemar, de nouveau Waraton, est confirmée par un diplôme remarquable (n° 57 des **Diplomata** de Pertz), concernant une terre du fisc baillée à ces fonctionnaires comme bénéfice temporaire; Berchar y figure aussi, mais à titre de témoin de l'acte.



et la chute de Grimoald. Qu'était devenu l'héritier légitime Dagobert II, déporté en Irlande, et comment en est-il revenu? les chroniques franques n'ont conservé le souvenir ni du règne, ni de la chute de ce dernier des Mérovingiens d'Austrasie [1]. Cette restauration inespérée après une absence de vingt ans fut l'œuvre sans contredit d'un parti dynastique, auquel on peut attribuer encore le culte religieux [2] dont sa mémoire continua à être entourée aux lieux témoins de sa fin malheureuse après un court règne de quatre ans. En réalité, cette mort obscure semble l'œuvre d'une faction contraire, formée de grands et d'évêques [3], dont le mobile demeure impénétrable.

Non moins inexpliqué est le relèvement soudain de la race des Pépins, éteinte dans sa lignée masculine, dès la troisième génération, avec le fils de Grimoald, et déconsidérée par la trahison de celui-ci [4]. De plus cette trahison aurait dû entraîner la confiscation de l'immense domaine, source première de la puissance de cette maison. Néanmoins,

1) Ces chroniques, qui se répètent toutes, se ramènent à un seul original la *Gesta* : car le Frédégaire primitif s'arrêtait en 641 et le premier de ses continateurs carolingiens ne reprend l'histoire qu'en 680. Le compilateur qui est venu combler après coup cette lacune dans le Frédégaire, ne fait que reproduire la *Gesta*. Or l'historien anonyme de la *Gesta*, écrivant en Neustrie, semble avoir ignoré ce qui se passait alors en Austrasie. Ce Dagobert II, dont aucune chronique franque ne parle, a été reconstitué à l'aide de sources étrangères, et de diplômes. Cette exhumation historique d'un Mérovingien oublié est dûe au Bollandiste Henschenius, *De tribus Dagobertis Francorum regibus*. Anvers, 1655.

2) Ce culte, mentionné dans le *Martyrologe d'Adon* (25 déc.), a donné lieu à une *Vita S Dagoberti*, doit l'auteur a commis une méprise perpétuelle en identifiant le fils de Sigebert Dagobert II, sur lequel ses sources étaient muettes, avec le personnage plus connu de Dagobert III fils de Childebert III.

3) *Vita Wilfridi*, c. 31 : « per dolum ducum et consensu episcoporum », Les deux versions de cette mort, celle du Wilfrid et celle du martyrologe, sont inconciliables ; mais la dernière est suspecte de partialité.

4) Nous constatons que la réaction s'en prit, non seulement aux propres des Pépins, mais même à leurs donations antérieures. La fille de Grimoald eut peine à défendre son abbaye de Nivelles contre les ennemis de son pere *ex odio paterno* (*Vita S. Gertrudis*, c. 6). Stavelot se fit confirmer la donation de Grimoald par un diplôme de Childeric II (A° 667), sans aucune mention du donateur (n° 29 de Pertz).



aussitôt que disparaît, avec Dagobert, son fidèle maire du palais Wulfoald[1], on retrouve un autre Pépin dit de Herstal à la tête du royaume vacant d'Austrasie : c'était, par son père Anségise, un petit-fils de S. Arnoul de Metz. Mais il était neveu de Grimoald par sa mère Begga, qui, depuis la mort d'Anségisel (A° 685?), vivait retirée dans sa fondation d'Andenne sur la Meuse. C'est à cette parenté que Pépin doit d'être entré en possession du vaste domaine qui ne peut provenir que de ses ascendants maternels, et dont nous le voyons disposer dans toute la vallée de la Meuse depuis les Ardennes jusque dans la Campine[2]. Sa puissance égalait celle du premier Pépin et lui valut parmi les Francs Ripuaires une autorité en tout semblable à celle des *ducs nationaux* que l'on rencontre à cette même époque chez les Thuringiens, les Alemanes, les Bavarois. Cette autorité, il la partagea d'abord avec le duc Martin[3], un autre petit-fils de S. Arnoul[4]. Ils commandaient ensemble les Francs d'Austrasie, à la bataille de Leucofao, où ils furent battus par le maire Ebroïn. Le duc Martin, réfugié dans la ville de Laon, en sortit sur la foi des émissaires du vainqueur, qui jurèrent sur un reliquaire de respecter sa vie; mais le reliquaire était vide, et Martin fut tué dans le camp d'Ebroïn (A° 680)[5]. A la suite de cette défaite, les Francs d'Austrasie durent reconnaître la suprématie du roi de Neustrie. Ce ne fut pas pour longtemps, Pépin, demeuré leur chef unique, réussit à se créer aussi un parti parmi les Neustriens, victimes des violences d'Ebroïn. Après avoir sommé le successeur de celui-ci, Berthar, de leur rendre leurs droits et

1) *Gesta*. 46 : « Decedente Vulfoaldo, Martinus et Pippinus... dominabantur in Auster. »

2) Voir les donations de ce Pépin énumérées dans un *acte de confirmation* de 779 (Regesta Karoling, n° 215).

3) Gesta, 46.

4) La place de Martin dans la généalogie des *Arnulfingi* est discutée, fils de Clodulfe, d'après la *Genealogia Caroling*. (Scriptores II, p. 309); fils d'Anségisel, partant frère de Pépin, d'après un nécrologe de Vienne, cité dans Krusch, *Merowing*. vol. II, p. 599.

5) Gesta, 48.

leurs biens, Pépin prit l'offensive, et cette fois, à la bataille de Testry, il remporta une victoire complète (687)[1].

Pépin n'abusa point de sa victoire. L'échec de son oncle Grimoald lui servit de leçon. Il respecta l'autorité du Mérovingien régnant et se rallia ainsi le parti dynastique. Il consolida son influence à la cour, en se conciliant la veuve du maire Waraton, par un mariage entre la fille de celui-ci et son fils Drogon, et quand Berthar périt peu après par les artifices de cette veuve, Pépin prit la place de Berthar comme maire de palais des trois royaumes (A° 688)[2], dignité qui ne devait plus sortir de sa famille, en sorte qu'il y eut désormais une dynastie des maires, comme il y avait une dynastie des rois.

Mais tout en maintenant le cadre du gouvernement ancien, Pépin accomplit une révolution d'une portée considérable, bien qu'elle ait échappé à l'attention des contemporains. Il laissa la royauté en Neustrie; mais lui-même, après sa victoire, retourna en Austrasie[3], et il y fixa avec lui le centre des affaires et les forces vives de la nation; ce centre passe de Neustrie en Austrasie, des bords de la Seine aux bords de la Meuse; à la prépondérance des Francs Saliens succède celle des Francs Ripuaires, et ce déplacement fut la conséquence la plus remarquable de la victoire de Testry.

C'est avec Pépin de Herstal que commence le règne des rois dits *fainéants*, parce qu'ils n'ont laissé d'autre trace dans l'histoire que leurs noms, dont on continua à faire usage en datant les actes officiels. Tout ce que l'on en apprend, c'est que Theoderic III alors régnant mourut en 691, qu'après lui régnèrent successivement ses deux fils Clovis III jusqu'en 694, Childebert III jusqu'en 710, qui

1) *Gesta*, 48.

2) *ib.*

3) *ib* « Thesauris acceptis, [Pippinus] Nortbertum quemdam de suis cum rege reliquit, ipse in Austriam remeavit. » Les diplômes de ces rois fainéants entre 692 et 727 sont datés de Compiègne, Montmacq, Paris, Soissons, Bourges, Conflans (et non Coblenz), Valenciennes, Noyons, toutes localités situées en Neustrie Quant aux diplômes de Pépin, quatre seulement sont authentiques et datés de localités dont l'identification est douteuse.



fut suivi de Dagobert III, fils de ce dernier[1]. Ce sont ces fantômes de roi que l'on nous dépeint entourés d'une cour modeste, végétant dans une villa de peu de rapport, dont ils ne sortent, dans leur chariot attelé de bœufs, que pour assister passivement aux actes officiels qui requéraient leur présence, soit au palatium royal soit aux assemblées annuelles, où ils se bornent à trôner sans autre signe distinctif que la longue chevelure et la barbe flottante de la race de Mérovée[2].

Ce n'en est pas moins au nom de ces rois fantômes que Pépin gouvernait les trois royaumes, sans violences, mais avec fermeté, expédiant partout ses ordres, disposant du trésor royal, c'est-à-dire du *fisc*, avec tout ce qui en dépendait en terres et en hommes, recevant les ambassades et réclamant l'obéissance des peuples de la Germanie, les Thuringiens, les Alemanes, les Bavarois, qui avaient jadis fait leur soumission aux Mérovingiens d'Austrasie. Car depuis que cette branche de la dynastie était éteinte, ces peuples se considéraient comme indépendants[3] et ne reconnaissaient d'autre autorité que celle de leurs ducs nationaux, qui, en se perpétuant, avaient fondé de véritables dynasties. La plus ancienne est celle des Agilolfings de Bavière[4], représentée alors par le duc Theodon; chez les Thuringiens, qui durent leur premier duc à Dagobert lui-même, cette fonction

[1]) *Gesta*, c. 49.

[2]) Einhardi, *Vita Karoli imp.* c. 1 : « Neque regi aliud relinquebatur quam ut, regio nomine contentus, crine profuso, barba summissa solio resideret ac speciem dominantis effingeret... cum nihil aliud possideret quam unam et eam parvi reditus villam... Quocumque eumdum erat, carpento ibat, bubus junctis. Sic ad palatium, sic ad publicum populi conventum (annuatim) ire solebat. » Ce croquis de l'époque des rois fainéants par un auteur qui écrit un siècle après, n'est pas exempt d'exagération et l'exactitude en est contestée, voir Bonnell, *cité*, p. 126. Toutefois il n'est pas inconciliable avec les déplacements que supposent les diplômes cités plus haut (p. 284 n. 4), puisqu'Eginard aussi les fait voyager soit *ad palatium*, soit *ad conventum*, et que ces diplômes ont pu être octroyés au cours de ces pérégrinations.

[3]) Erchemberti *Breviarium* (SCRIPTORES in-fol. de Pertz II p. 327).

[4]) Voir plus haut p. 116.

est remplie au temps de Pépin par un duc Hethan [1]; chez les Alemanes, Pépin fut aux prises avec leur duc Wilhar [2]. Ce n'est pas sans peine, en effet, qu'il put ramener ces peuples à l'obéissance, il dut leur laisser leurs ducs et se contenter d'y exercer une autorité indirecte.

Pépin fut plus heureux dans sa lutte avec la nation jusque là indépendante des Frisons : non seulement il mit fin à leurs fréquentes agressions contre les Francs du nord, mais il leur enleva le territoire des West-Frisons, formant, entre le Zuidersée et le Zwyn, la Hollande et la Zélande, qui furent réunies alors au royaume des Francs[5]. Cette conquête fut consacrée par une alliance entre Pépin et le prince frison Ratbod, dont la fille épousa le fils de Pépin, Grimoald. De plus les Frisons s'obligèrent à ouvrir leur pays aux missionnaires qui depuis quelque temps déjà travaillaient à leur conversion. En ce moment même (A° 690) y débarquait un missionnaire anglo-saxon, Willibrord, qui devait être l'apôtre de la nation frisonne.

La propagation du christianisme chez les Frisons donna lieu à la fondation d'un nouveau centre religieux dans ces contrées qui n'avaient jamais relevé de la domination romaine : c'est l'évêché d'Utrecht dont le ressort s'étendit sur tout le delta du Rhin, et dont Willibrord fut le premier évêque. Dans le diocèse voisin de Tongrie, il s'accomplit à la même époque un changement non moins durable. Son évêque S. Lambert venait d'être assassiné (A° 700) [3], victime d'une vengeance privée [4], et déjà il était vénéré comme

1) **Charta Hedeni ducis** de 704 (n° 458 de Pardessus).

2) *Annales S. Amandi*, A° 709, 710.

3) Voir De Smedt, *L'année de la mort de S. Lambert*. Bruxelles, 1877. La basilique de S. Lambert existait déja en 714 (*Gesta*, 50), et comme elle fut inaugurée dans la XIII° année de l'épiscopat de S. Hubert (*Vita*, ci-dessous), le prédécesseur de celui-ci doit être mort vers 700.

4) Sur les deux versions différentes concernant les causes de ce meurtre, voir Daris, *cité*, p. 109-115 cf. Kurth, *Biographie nationale*, v° Lambert. La première *Vita S. Lamberti* (17 septembre), qui fasse S. Lambert victime de la vengeance de la concubine de Pépin, n'est pas antérieure au XI° siècle. Il existait une *vie* tout à fait contemporaine, citée par le compagnon de S. Hubert (*Vita Hugberti* 3 novembre), faisant allusion aux « miracula, in *gestis illius sancti* (Lamberti) tradita ». Mais le texte en semble perdu.

martyr[1]. Le lieu qui fut le théâtre de cette fin tragique, en reçut une sorte de consécration religieuse; ce bourg insignifiant allait devenir la ville et l'évêché de Liège. L'évêque S. Hubert y éleva, en effet, une basilique où il fit transférer les ossements de son grand prédécesseur, et où il fixa définitivement son siège épiscopal, au centre des possessions des Pépins.

C'est dans la villa voisine de Jupille que Pépin de Herstal, après un règne glorieux de vingt sept ans, sentit s'approcher sa fin. Il ne lui restait plus qu'à régler sa succession, lorsque tous ses plans furent renversés par une catastrophe dans laquelle sa maison manqua de sombrer pour la seconde fois. De sa femme légitime, Plectrude, une princesse de la race bavaroise des Agilolfings, il avait eu deux fils, dont l'aîné, Drogon, son délégué dans le duché de Champagne, mourut avant lui (A° 708) : restait le second Grimoald, qui remplissait, en Neustrie, les fonctions de maire auprès du roi Dagobert III. Se rendant à Jupille auprès de son père malade, comme il s'était arrêté à Liège et faisait ses dévotions au tombeau de S. Lambert, Grimoald fut tué traitreusement par un païen, un Frison[2]. Il ne laissait qu'un enfant de six ans Theodoald, dernier représentant légitime de sa race. Pépin avait bien eu d'une autre femme, Alpaïde, un fils qui allait se rendre célèbre sous le nom de Charles Martel; mais c'était un bâtard, et la hautaine Plectrude fut assez habile pour écarter ce fils d'une rivale au profit de son petit-fils Theodoald. Malheureusement Pépin mourut peu après (A° 714)[3], avant que son successeur désigné eut atteint l'âge d'homme, et sa mort fut le signal d'une confusion générale. En vain la veuve de Pépin essaya de continuer le gouvernement de son mari, dont l'héritage était à sa garde. Fixée à Cologne, elle fit jeter en prison Charles Martel; elle envoya comme maire du palais en Neustrie son

[1]) Lantbertus, . martyrii palmam adeptus, martyrum collegio sociatus » *Vita Hugberti*, c. 1.

[2]) *Gesta*, c. 50.

[3]) *Annales S. Amandi* 714.

Theodoald[1], aussi enfant que le Mérovingien régnant. Les Neustriens se soulevèrent et, sous un maire de leur choix, Ragenfred, déclarèrent la guerre à Plectrude. Les Francs d'Austrasie se rallièrent autour de Charles Martel, échappé de prison, tandis que les Saxons reparaissaient sur le Rhin[2] et que Radbod, avec ses Frisons, rompait le traité de paix et envahissait la West-Frise[3].

Plus critique encore était en ce moment la situation de la chrétienté. Depuis trois ans déjà les Arabes étaient en Europe; ils étaient maîtres de l'Espagne jusqu'aux Pyrénées et ce n'est pas cette barrière de montagnes qui pouvait arrêter l'élan jusque là irrésistible de l'islamisme.

§ II. — LA NATION DES GOTHS AU TEMPS DES ROIS CATHOLIQUES.

610-711.

TEXTES ANCIENS : Isidorus Hispalensis (cité p. 192); — Isidorus continuatus, *alias* Pacennis, *alias* anonyme de Cordoue (Ed. Mommsen, **Auctores antiq**. vol. XI p. 361). *Laterculus Regum Gothorum* (*ib.* vol. XIII p. 465). — Isidorus Hispalensis, *De viris illustribus*, avec les continuations des évêques de Tolède, S. Ildefonse, S. Julien, Félix (**Patrologie** de Migne, vol. 96). — Juliani Toletani, *de Wambae regis expeditione* (Migne, ib.). — Frédégaire, *Chronica*, cité p. 261. — *Chronicon Moissiacense* (**Scriptores** de Pertz vol. I in-fol.).

TRAVAUX MODERNES : outre les ouvrages de Dahn, Lafuente, *cités* p. 192, Aschbach *cité* p. 81, **Guerra**, **Hinojosa**, *Monarchia visigoda* (dans l'*Historia de España*). Madrid, 1890-96. 2 vol.

En Espagne aussi, l'avénement des rois catholiques avait ouvert une ère nouvelle : la conversion des Visigoths commença la fusion des races dont devait sortir la nationalité espagnole. Les mariages mixtes, jusque là prohibés entre Goths et Romains, furent autorisés par une

[1]) *Gesta Abb. Fontanel.* c. 6.
[2]) *Annales Tiliani*, 715.
[3]) *Annales Amandi*, 716. *Gesta Abb Fontanel.* c. 3.

loi anonyme[1]. La diversité qui subsistait encore entre le droit romain et le droit national, allait disparaître à son tour. En attendant, une grande activité législative se manifeste alors dans le droit national, que les rois catholiques revisent ou complètent de règne en règne, aussi bien que dans le droit ecclésiastique, élaboré soit dans les synodes provinciaux, soit dans les conciles généraux de Tolède, dont il n'y eut pas moins de quinze réunis dans le cours d'un siècle. D'autre part, on constate une nouvelle activité littéraire qui doit à l'Eglise sa première impulsion. Saint Isidore, qui avait succédé à S. Léandre, son frère, comme évêque de Séville, fut la principale illustration littéraire du VII[e] siècle. Héritier de la culture classique, il condensa toute la science de l'antiquité dans ses *XX livres d'origines*, sorte d'encyclopédie où le moyen âge devait longtemps puiser son principal savoir : une simple compilation sans doute, mais qui n'a pas perdu toute sa valeur depuis que les originaux auxquels l'auteur avait emprunté ses matériaux, ont disparu. Parmi les écrivains du siècle, on cite encore l'ami d'Isidore, Braulion de Saragosse, dont les lettres témoignent une culture toute classique, et S. Eugène de Tolède, dont il reste un recueil de vers latins. Il y eut des écrivains non moins estimés alors parmi les Goths, tels que le moine historien Jean de Biclar et l'évêque S. Ildephonse de Tolède, réputé comme théologien. Enfin les rois eux-mêmes ne furent pas tout à fait étrangers aux lettres; le roi Sisebut, disciple de S. Isidore, nous a laissé une *Vie de S. Didier de Vienne*[2] et un *Traité contre l'arianisme*[3]. Un

[1]) C'est la loi III, 1 : 1 de la **Lex Visigothorum**, qui porte la rubrique : *antiqua*, d'où Zeumer conclut qu'elle se trouvait déjà dans le premier code, celui de Leovigild ; mais, en réalité, cette loi convient mieux à l'epoque de son fils Recarred, comme l'admet Aschbach, *Westgothen*, p 231.

[2]) Sisebuti, *Vita Desiderii Viennensis* : SCRIPTORES MEROWING. t. III, p. 30.

[3]) N° 9 des **Epistolae Wisigothae** (tome III des EPISTOLAE de la série in-4° de Pertz).

autre roi, Chindasvinth, faisait des vers latins comme son ami S. Eugène[1].

Toutefois les belles espérances que faisait naître cette civilisation précoce des Goths d'Espagne[2], ne devaient pas être réalisées. L'unité religieuse y était restaurée, sans doute, à l'exception de la population juive, qui y était très nombreuse, et qui demeura réfractaire à tous les efforts de propagande du clergé. Le gouvernement essaya, sans plus de succès, les moyens de coaction et il en résulta finalement une odieuse persécution, qui devait contribuer à l'affaiblissement du royaume. Mais le vice essentiel de ce royaume fut l'absence d'une dynastie nationale. Depuis l'extinction des Amales, aucun de leurs successeurs ne parvint à fixer la couronne dans sa famille. Sous une royauté élective, l'ambition des grands se donnait carrière et causait de nouvelles scissions à chaque changement de règne.

Les rois catholiques de Gundemar à Chindasvinth (612-642).

Entre Reccared et Receswinth, aucun de ces règnes n'alla jusqu'à douze années. Gundemar, le premier qui fut élu après la chute de l'usurpateur Witteric[3], mourut dans la seconde année de son règne (A° 612). La seule mesure durable, ce fut d'avoir transféré le siège métropolitain de la province de Carthagène, de la ville de ce nom, qui était encore aux mains des Byzantins, dans la ville de Tolède, au centre politique des Goths[4].

Sisebut, qui régna huit années, fut l'un des meilleurs souverains de l'époque gothique. Il s'efforça d'unifier l'Espagne, en faisant disparaître ou en domptant les éléments réfractaires, qui s'y trouvaient toujours. Au nord, les Basques

[1]) Sur l'ensemble de cette littérature, voir l'ouvrage classique d'Ebert, *Geschichte der christl.-lat. Literatur*. vol. II.

[2]) Sisebuti **Epistola** (n° 9 cité ci-dessus) : « postquam orthodoxa fides mentibus emicuit, Gothorum viget imperium. »

[3]) Voir plus haut, p. 200.

[4]) Patrologia latina de Migne vol. 80, p 180.

qui restaient encore en Cantabrie, furent forcés de reconnaître son autorité qu'il étendit ainsi jusqu'aux Pyrénées[1]. Au midi, il reprit la lutte contre les villes romaines du littoral qui continuaient à dépendre de la Mauritanie byzantine. Il remporta deux victoires sur le patrice romain Césaire, et imposa à celui ci un traité[2] qui arrachait la plupart de ces villes aux empereurs de Constantinople. Sisebut, en détruisant ces villes de fond en comble[3], commit la faute de dégarnir le littoral du côté de l'Afrique par où devaient arriver les Musulmans. On doit attribuer à une pensée semblable d'unification les mesures violentes que Sisebut prit contre les Juifs, et qui tranchent avec ce que l'on sait du caractère humain et doux de ce prince. Il les mit en demeure de choisir entre le baptême et la proscription[4]. On a vu plus haut que Sisebut a une place aussi dans la littérature du temps. Il laissait un fils que les Goths consentirent de son vivant à reconnaître pour son successeur, mais qui ne lui survécut que quelques mois (A° 621).

Le roi Svinthila, sur lequel tomba l'élection des Goths, s'était distingué déjà dans les guerres précédentes contre les Basques et contre les Byzantins. Il acheva d'expulser ceux-ci du sol de l'Espagne, qui d'une extrémité à l'autre n'eut désormais plus qu'un maître[5]. Il se tourna ensuite contre les Basques, qui avaient envahi la Tarragonaise, et, après les avoir vaincus, il leur imposa d'élever sur leur

[1] Frédégaire, c. 33.

[2] Les **Epistolæ Wisigothæ** n° 3-6, se rapportent à cette négociation.

[3] Frédég. : « plures civitates ab imperio abstulit et usque fundamentum destruxit ». De cette époque, date la suppression du port autrefois si important de Carthagène. Isidore, *Origines XV*, 1 : 66. « Carthago spataria (= nova) nunc a Gothis subversa atque in desolationem redacta est. »

[4] La **Lex Visigoth.** XII, 2 : 13-14, qui est de Sisebut, ne va toutefois pas aussi loin : elle ne condamne à mort que le Juif qui fait un prosélyte parmi les chrétiens, et à l'esclavage le chrétien qui se fait juif. Quant aux conversions forcées des Juifs, le clergé les désapprouva, aussi bien S. Isidore (A° 612), que les conciles de Tolède : voir le *IV concile canon* 57 (Aguirre II, p. 477).

[5] Isidor. Hispal « Totius Hispaniæ monarchia regni primus potitus ». Isidor. contin. « Totius Hispaniæ monarchiam obtinuit ».

frontière une forteresse, Oligite, destinée à les tenir en respect[1]. A son tour, il essaya de fonder une dynastie, en associant au trône son fils Ricimer. Mais il encourut la haine des grands, qui se rallièrent autour d'un Goth de Septimanie, Sisenand, et avec le concours du roi Dagobert, qu'on paya 200.000 sols d'or, ils renversèrent Svinthila et élevèrent Sisenand à sa place[2]. Sous le règne de cet usurpateur, eut lieu à Tolède le deuxième concile national (A° 633)[3], auquel prirent part quatre-vingts prélats et seize grands laïcs : on y régla la procédure de ces assemblées mixtes ; on y confirma le caractère électif de la royauté ouverte à tous, à l'exclusion des clercs, des non-libres et des étrangers. Pour abréger l'interrègne, il fut stipulé qu'immédiatement à la mort du roi, les grands ecclésiastiques et laïcs se réuniraient à Tolède pour procéder à l'élection de son successeur. Enfin des peines sévères furent portées contre quiconque tenterait d'usurper le trône ou s'opposerait au roi élu légitimement. Sisenand ne régna que cinq ans (A° 636).

Son successeur Chintila, élu conformément aux règles précédentes, n'en régna pas davantage : dans les deux conciles de Tolède tenus sous son règne, le III° et le IV° des conciles nationaux[4], ces règles furent confirmées, ainsi qu'un nouvel édit de proscription porté par ce prince contre les Juifs. Avant de mourir (A° 640), Chintila parvint à faire élire à la royauté son propre fils Tulga, dans un âge trop tendre pour exercer une telle autorité. Aussi fut-il supplanté par un nouvel usurpateur, Chindasvinth, un vieillard de 80 ans, mais qui avait su gagner l'appui des grands et

1) C'est sur ce fait, que s'arrête la *chronique* d'Isidore, A° 631. et au milieu du règne de Svinthila. A partir de cette date, on a l'*Isidorus continuatus*, plus maigre encore que son devancier.

2) Frédégaire, c. 73. Voir *plus haut*, p. 271.

3) **Collectio conciliorum Hispaniae**, ed. Aguirre. Rome. 1694. vol. II p. 477.

4) **Concilia Hispaniae**, ib. vol. II p. 507 et 512.

des masses. Tulga fut tonsuré et relégué dans un monastère (A° 642)[1].

Chindasvinth et Recesvinth (642-672).

Avec l'avénement de Chindasvinth, la monarchie gothique reprit une certaine vigueur et donna à l'Espagne ses dernières années de prospérité. Cet usurpateur n'hésita pas à appliquer toute la rigueur des décrets conciliaires à ceux qui avaient trempé dans les conspirations précédentes : il n'y eut pas moins de deux cents nobles et cinq cents hommes libres mis à mort et leurs biens furent confisqués[2]. D'autres, craignant le même sort, prirent le chemin de l'exil, les uns au delà des Pyrénées, les autres en Afrique. Un concile national de Tolède[3], le V°, condamna ces émigrés au bannissement perpétuel avec confiscation des biens. Ces mesures implacables atteignirent leur but : l'ordre intérieur fut rétabli pour un temps, au grand avantage du peuple, et Chindasvinth, fort de sa popularité, essaya de donner à l'Espagne la dynastie qui lui manquait, en associant au trône son fils Recesvinth durant les trois dernières années de sa vie, qu'il termina paisiblement à l'âge avancé de 90 ans (A° 652)[4]. Arrivé au trône sans élection régulière, Recesvinth s'efforça de se rendre populaire par des mesures d'apaisement, en accordant aux victimes des rigueurs de son père une loi d'amnistie et aux contribuables une réduction des charges publiques.

Au début de ce règne, les conciles nationaux de Tolède,

[1]) Isidorus continuatus, c. 11.

[2]) Frédégaire, c. 82.

[3]) **Concilia Hisp.** ib. vol. II, p. 522.

[4]) **L'Epitaphe de Chindasvinth,** attribuée à S. Eugène de Tolède et conservée dans ses *Œuvres,* a été composée par le roi lui-même, qui y parle à la première personne ; cette confession publique de ses péchés était une formule de piété alors en usage pour implorer les prières des survivants. Cela ne doit pas s'entendre à la lettre. Voir la *confession publique* de S. Isidore, et la propre *Épitaphe de S. Eugène,* qui sont du même genre. Cfr Vollmer, *Die Gedichtsammlung* des Eugenius von Toledo (vol. 26 du N. ARCHIV) 1900.

interrompus depuis dix ans, furent repris. Le VIe fut surtout remarquable par le nombre de ses membres, 52 évêques et 17 grands laïcs, et par la gravité de ses décrets concernant la constitution de l'Etat : le caractère électif de la royauté y fut affirmé à nouveau; au lieu où le roi serait mort, on procèderait à l'élection; les héritiers du roi décédé ne succèderaient qu'à son domaine privé, celui qu'il possédait avant son élection ; mais les biens de la couronne seraient réservés au prince élu. L'élu dut s'engager à la défense de la foi, spécialement contre les Juifs (A° 653)[1]. Moins important fut le concile national suivant, le VIIe (A° 656)[2], après lequel ces assemblées célèbres furent suspendues de nouveau pendant plus de vingt-cinq ans.

Mais l'œuvre capitale du règne de Recesvinth, ce fut d'achever la fusion des deux races qui peuplaient l'Espagne en faisant disparaître la différence qui existait encore entre les Goths et les provinciaux romains dans le droit civil. Le droit romain dont ceux-ci jouissaient encore, fut aboli[3], et un code uniforme fut imposé à toute l'Espagne : ce code, qui réunit l'*antiqua* du roi Léovigild avec les *novelles* de ses successeurs, dans un recueil systématique, divisé en douze livres, fut promulgué, la deuxième année de ce règne (A° 654), dans une assemblée générale des évêques et des grands du palais[4] et demeura la loi des tribunaux du moyen âge sous le nom de *forum judicum*. Le règne de Recesvinth ne semble avoir été troublé que par une seule sédition, provoquée par un seigneur goth du nom de Froja et appuyée par les Basques[5]. Ce règne, le plus long de l'époque gothique, avait duré 24 ans (A° 672).

1) **Concilia Hisp.** ib. II, p. 538.
2) *Ib.* II. p. 579.
3) **Lex Visigothorum,** II, 1 : 9.
4) *Ib.* II, 1 : 1.
5) Ce fait n'est connu que par une allusion dans une lettre contemporaine de l'évêque Tajon, *Tajonis præfatio ad Quiricum* (Patrologie de Migne vol. 80). La *Continuation* d'Isidore c. 15 ne mentionne que l'incursion des Basques.

Décadence du royaume gothique (672-711).

C'est à partir de la mort de Recesvinth que les Goths éprouvèrent tous les inconvénients d'une royauté élective, telle que la firent les conciles de Tolède qui semblent avoir voulu réduire le roi au rôle subalterne d'un ministre laïc de l'Église. Tel se montra le successeur de Recesvinth, élu selon les règles, le jour même de son décès et au même lieu, une villa obscure, où celui-ci était mort. Il s'y passa un fait inattendu. Un goth Wamba, qui était tout désigné par sa noblesse, par son âge et son expérience, fut acclamé d'une voix unanime. Il refusa ce fardeau, et pour vaincre sa résistance, il fallut qu'un des nobles présents lui mît le couteau sur la gorge. Il n'en prit toutefois le titre que vingt jours plus tard, à Tolède, après s'être fait donner par le métropolitain, Quirice, l'onction royale, qui est mentionnée dans l'histoire de l'Espagne alors pour la première fois. Wamba se montra aussitôt à la hauteur de la tâche qu'il avait déclinée. Il eut, en effet, à faire face à une défection, qui commença au delà des Pyrénées, dans la province gauloise de la Septimanie, et qui prit rapidement des proportions inquiétantes. Cette défection, provoquée par le gouverneur de Nîmes, Hilderic, gagna de proche en proche non seulement les indigènes de cette province qui aspiraient à l'indépendance, mais encore au sud des Pyrénées les habitants de la Tarragonaise, les Basques, toujours réfractaires, et finalement le propre général de Wamba, Paulus, qui tourna ses armes contre son maître, tandis que celui-ci était occupé à vaincre les Basques. C'est dans ces circonstances que Wamba, par une loi de la 2e année de son règne[1], obligea sous des peines sévères à prendre les armes, en temps d'insurrection, tous ses sujets, sans en excepter les ecclésiastiques, qu'il mêla ainsi de plus en plus aux luttes sanglantes des factions. Après avoir vaincu les Basques, reconquis les villes de la Tarragonaise, Wamba franchit les

[1]) **Lex Visig.** IX, 2 : 8.

Pyrénées, reprit la capitale Narbonne, où Paulus s'était déjà fait proclamer roi et alla enfin étouffer l'insurrection à Nîmes, qui en avait été le berceau, et où Paulus et ses partisans avaient cherché un dernier refuge. Les insurgés durent se rendre, et bien que la loi les condamnât à mort, Wamba, clément dans la victoire, commua cette peine en celle de la décalvation, avec confiscation des biens [1]. Sous le règne de Wamba, on fit revivre les synodes provinciaux, qui étaient tombés en désuétude, et qui durent remédier au relâchement qui en était résulté dans la discipline et dans les mœurs [2].

Après un règne, qui n'avait duré que huit ans, Wamba perdit la couronne par les manœuvres perfides d'un de ses parents, Ervig, qu'il avait comblé de faveurs, et qui aspirait à sa succession. Ervig lui fit prendre un breuvage maléfique qui le fit tomber dans une profonde léthargie [3]. Les évêques et les grands de son entourage, croyant le roi en péril de mort, le revêtirent de l'habit de pénitent, selon une coutume du temps [4]. Wamba ne mourut pas; il fut censé néanmoins avoir renoncé au monde en recevant l'habit religieux, et Ervig élu à sa place, fut sacré cinq jours plus tard par le métropolitain Julien de Tolède, tandis que Wamba alla finir ses jours dans un cloître. Mais comme celui-ci vivait encore, pour calmer les scrupules de ceux qui se croyaient liés envers lui par leur serment de fidélité, un concile de Tolède, le VIII[e] national, qui se réunit alors,

[1]) Juliani Toletani, *Historia Wambae*, ne contient que l'histoire de cette rébellion de Paulus, mais exposée en détail; c'est le seul morceau étendu d'*histoire profane*, que nous ait laissé la littérature gothique. Les autres se bornent à une simple chronologie. Cet épisode est bien raconté dans Fauriel, *Gaule mérid.* t. III, c. 22.

[2]) Voir les plaintes du **XI[e] concile de Tolède** (Aguirre, ib. p. 660).

[3]) Cette anecdote du breuvage est rapportée pour la première fois dans une chronique du x[e] siècle, celle d'Alphonse III, *alias* Sebastiani, *chronicon* (Florez XIII p. 476), qui commence au règne de Wamba. La *continuation* d'Isidore n'en parle pas. L'*Epitome Oventensis* (Mommsen II, p. 374) dit simplement : « Wamba ab Erwigio regno privatur. »

[4]) Sur cette coutume, voir le canon 54 du **IV[e] concile de Tolède** (Aguirre, p. 477).

déclara la déchéance de Wamba irrévocable et valida l'élection de son successeur Erwig[1] (A° 681).

Wamba, qui eut pour historien S. Julien de Tolède, est le dernier roi de l'Espagne gothique qui ait laissé une trace dans l'histoire de son temps. Sous ses successeurs, l'histoire nationale se tait[2], et toute la vitalité de l'Espagne semble s'être réfugiée dans son Église, seule active et puissante en face d'un État qui allait chaque jour s'affaiblissant. Cette vitalité s'affirme dans les conciles nationaux de Tolède, de plus en plus fréquents : on n'en compte pas moins de huit dans l'espace de vingt ans. Ces conciles s'immiscèrent de plus en plus dans les matières politiques, et pas toujours heureusement. Leurs décréts violents contre les Juifs peuvent avoir été une mesure de légitime défense[3]. En tout cas, ils ont manqué leur but : au lieu de sauver le royaume, cette proscription des Juifs devait l'ouvrir aux Musulmans. Quant à la royauté, tombée sous la tutelle des conciles, ceux-ci ne réussirent pas à la consolider. Elle était sans cesse ballottée entre les factions, comme le prouvent les représailles contre lesquelles il fallu garantir la famille du roi défunt, et les mesures de réparation et de clémence par lesquelles le roi nouveau, en ouvrant son règne, était obligé de réparer les mesures de rigueur de son prédécesseur[4].

Sur les derniers rois des Goths, on n'a que des données décousues que l'on doit glaner, çà et là. Erwig, après un règne de huit ans, se retira dans un monastère, en laissant la couronne à Egica, qui avait épousé sa fille (A° 687)[5]. Egica associa au trône son fils Witiza[6], auquel il donna le

1) **XII° concile de Tolède** (Aguirre, p. 681).

2) C'est ce qu'atteste une chronique du IX° siècle, dite d'Alphonse III : « *de Historia Gothorum* (après Isidore) pigritia veterum scribere noluerunt, sed silentio occultaverunt. »

3) **Le XVII° concile de Tolède**, *canon* 8 (Aguirre, p. 752) signale une conspiration des Juifs contre le royaume, mais sans préciser.

4) Cfr. les **conciles XIII° et XV° de Tolède**, *passim*.

5) Cette reine, Cixilo, est mentionnée dans le *canon* 7 du **XVIII° concile** (*ib.*)

6) Ce double règne est attesté par une **Monnaie** de Narbonne, avec l'effigie des deux rois, reproduite dans l'*Histoire du Languedoc* des Bénédictins, I, p. 375.

gouvernement de la Galice, et qui lui succéda (A° 701). Cette dernière tentative de fonder une dynastie échoua, comme les précédentes. Les factions ne cessèrent de troubler le royaume A la tête d'une conspiration tramée pour égorger le roi Egica et sa famille[1], on trouve l'archevêque même de Tolède, Sisebert, successeur de S. Julien sur ce siège. Une autre faction de nobles se souleva contre la famille de Witiza et réussit à la supplanter. Les détails manquent[2]. Leur chef Roderic (Rodrigue) se fit proclamer roi (A° 710). Mais les fils de Witiza se soulevèrent à leur tour, et en s'alliant avec les Musulmans d'Afrique, ils livrèrent l'Espagne à l'étranger[3]. Roderic succomba dans une seule grande bataille et il n'eut pas de successeur. Sans chef, sans autre centre de ralliement, les villes et les provinces de l'Espagne tombèrent, l'une après l'autre, au pouvoir des Musulmans (A° 711).

A cette catastrophe aussi rapide qu'inattendue, on a assigné les causes les plus diverses. On a tracé un tableau effrayant de la dissolution du peuple, qui aurait gagné le clergé, en invoquant les actes des conciles de Tolède[4]. Mais ces décrets ne prouvent pas que les péchés de tout genre qu'ils étaient obligés de prévoir, fussent plus fréquents alors qu'en d'autres temps. D'autres se sont plu à charger la mémoire du dernier roi Witiza, auquel on veut imputer la chute de son royaume[5]. Mais c'est après coup que se

1) Cette conspiration est connue par le **concile XVI de Tolède** (*ib.* p. 735), qui déposa le primat rebelle. Les chroniques n'en parlent pas.

2) La *Continuation* d'Isidore c. 34 n'y consacre qu'une ligne : « Rudericus tumultuose regnum hortante senatu (= noblesse) invadit. » Il demeure incertain si Roderic s'est insurgé contre Witiza ou contre les fils de celui-ci.

3) Cette alliance des fils de Witiza avec les Arabes est mentionnée pour la première fois au IXe siècle, dans la chronique d'Alphonse III.

4) Les historiens Rosseeuw et Dahn font abus de ce genre d'argument, pour démontrer la corruption effrénée des Goths, en généralisant et en amplifiant les crimes condamnés par les conciles du temps.

5) La *Continuation* d'Isidore n'en parle qu'en bonne part : « florentissime regnum retemptat atque omnis Hispania gaudio nimio freta alacriter lætatur » (c. 30). Il ne parle pas de ses mauvaises mœurs, qui sont flétries un siècle après dans le *Chronicon Moissaciense* et amplifiées dans les chroniques du Xe siècle. Voir la critique de ces textes dans Rosseeuw, *Histoire d'Espagne* (I p. 359) et dans Lembke, *Geschichte von Spanien* (I, p. 119).

sont produites ces accusations, dont on ne trouve aucune confirmation dans les documents contemporains. Et quand ces rois d'Espagne auraient eu toutes les vertus, les mérites personnels du prince n'ont pu compenser les vices de l'institution, de ce pouvoir royal, qui, en l'absence d'une dynastie reconnue et obéie, était livrée à toutes les entreprises des factions.

Tels sont, dans l'histoire de l'Espagne, les résultats de l'époque gothique : on y voit d'une part la destinée fatale d'un État mal assis, qui succombe au premier choc extérieur ; d'autre part, la mise à l'épreuve d'une Église naissante qui survivra à cette catastrophe, et qui sauvegardera la nation espagnole durant six siècles de domination musulmane.

§ III. — LA NATION DES LANGOBARDS SOUS LA DYNASTIE DES AGILOLFINGS. (616-712).

TEXTES LATINS : Scriptores rerum Langobardicarum et Italicarum (Mon. Pertz série in-4°) : *Origo gentis;* — Paul Warnefried ; — Agnellus, cités p. 151. — Frédégaire, cité p. 261. — *Liber pontificalis* (cité *ib.*). — TEXTES GRECS : Nicéphore patriarche, *Breviarium* (cité p. 218). — Théophane, *Chronographia*, ed. de Boor. Leipzig, 1883.

TRAVAUX MODERNES : outre les ouvrages de Balan, de Cantu, cités p. 188, de Turk, cité p. 151, Bianchi-Giovini, *Storia dei Langobardi*, 1846. — **Bertolini**, *Storia dei dominaziani barbariche*. Milan, 1880. — **Hodgkins**, *Italy and her Invaders*. Vol. VI. Londres, 1895. — **Hartmann**, *Geschichte Italien's*. Vol. II. Gotha, 1900.

Parmi les nations nouvelles établies sur le sol romain, les Langobards se sont montrés les plus lents à se fusionner avec l'ancienne population de l'empire. Ils venaient sans doute de renoncer à l'arianisme pour embrasser la foi romaine [1]. Ils ne firent non plus difficulté d'adopter le latin comme langue officielle [2]. Par contre, ils maintinrent avec ténacité leur caractère germanique dans leur droit, dans leurs institutions et jusque dans l'aspect extérieur de la

1) Voir p. 190.
2) Bluhme, *Die gens Langobardorum : Ihre Sprache*. Bonn, 1874.

coiffure et du costume[1]. Aussi continuaient-ils à être l'objet d'une antipathie prononcée de la part des Romains d'Italie[2].

Dans l'Italie qu'ils avaient envahie, les Langobards n'occupaient en masse compacte que l'ancienne Cisalpine, qui deviendra la Lombardie[3]. Dans le reste de la péninsule, le terrain leur était disputé pied à pied par les empereurs byzantins, et toute leur histoire se résume dans cette lutte séculaire dont l'Italie était l'enjeu, et qui se dénouera d'une façon inattendue par l'intervention d'une troisième puissance, celle des Francs, appelée à faire de l'Italie le centre de la chrétienté du moyen âge. En attendant, les Césars de Constantinople avaient toujours en Italie une position très forte, parce qu'ils en occupaient encore toutes les côtes, avec lesquelles leur capitale demeurait en communication par la mer, et dont la possession intéressait surtout celle-ci à cause du commerce maritime dont elle avait alors le monopole. De plus Rome leur restait, et avec cette tête du monde, les héritiers des Césars conservaient l'espoir de récupérer un jour la domination de celui-ci.

Le royaume des Langobards en Italie n'était d'ailleurs guères mieux assis que celui des Goths en Espagne faute, ici comme là, d'une dynastie nationale, celle d'Alboin, son fondateur, s'étant éteinte brusquement au lendemain de la conquête ; il n'en restait qu'une branche éloignée, qui régnait, avec une quasi-indépendance dans les duchés excentriques du Frioul et de Bénévent[4]. La dignité royale allait

[1]) P. Warnefried IV, 22 décrit leurs « vestimenta laxa et linea qualia Angli-saxones habere solent, » en invoquant les peintures murales de S. Jean de Monza, qui existaient encore de son temps. — Voir dans le *Liber pontificalis*, deux cas où les habitants de l'Italie, en changeant de maître, changeaient aussi de costume, *Gregorius III* c 14 *Hadrianus I* c. 32.

[2]) Les papes eux-mêmes de ce temps n'échappent pas à la contagion de cette aversion, qui se traduit, dans leur correspondance, par les expressions les plus blessantes ; ils partagent le préjugé populaire sur la puanteur des Langobards (voir d'autre part l'ingénieuse explication de leur historien national, Warnefried IV, 39).

[3]) Voir p. 155.

[4]) Voir la *généalogie* plus haut, p. 156.

périr livrée aux compétitions des factions lorsqu'elle fut relevée par la grande reine Theodelinde : les Langobards lui doivent, avec la foi catholique, une nouvelle lignée de princes, de la race des Agilolfings, bavaroise d'origine, mais bientôt nationale par une sorte d'adoption. Ce fut d'abord le fils de Theodelinde, Adoald (A° 616), prince faible d'esprit, qui ne tarda pas, à se trouver en lutte avec son beau-frère, Ariovald. Il succomba malgré l'appui que lui prêtèrent le pape Honorius et l'exarque byzantin Isace [1].

Devenu roi à son tour (A° 626), Ariovald ne bénéficia pas moins du souvenir toujours populaire de Theodelinde, dont il avait épousé la fille Gundeberge ; son règne ne fut troublé que par une courte rébellion, celle du duc Tason de Frioul, qui fut promptement étouffée avec le concours de l'exarque byzantin. A sa mort, comme il ne laissait pas d'héritier, les Langobards donnèrent à Gundeberge, comme autrefois à Theodelinde, le droit de désigner comme roi celui qu'elle prendrait comme second époux : ce fut Rothari, duc de Brescia, qu'elle choisit (A° 636), prince qui professait encore l'arianisme, dont il y eut alors une recrudescence en Italie [2]: on vit dans toutes les villes reparaître, à côté des évêques catholiques, d'autres qui étaient ariens; mais cela n'alla point jusqu'à la persécution cette fois; la conversion des Langobards en fut seulement ralentie [3]. Rothari illustra son règne par deux grands actes : il acheva de soumettre aux Langobards tout le nord de l'Italie, en faisant la conquête du territoire de Gênes, demeuré jusque là byzantin ; en vain l'exarque Platon essaya de lui disputer cette possession; il fut battu et y perdit une grande partie de son armée [4]. L'autre acte durable de ce règne fut le

[1]) Voir **Epistolae Langobardicae**, n° 2. (Jaffé n° 2016).

[2]) Sur ces deux mariages de Gundeberge, il faut suivre les contemporains Jonas, *Vita S. Bertulfi*, c. 50 et Frédégaire, c. 50 et non Warnefried, IV, 47, qui lui donne pour époux Rodoald, le successeur de Rothari, erreur déjà relevée par Baronius ; cfr. Muratori *Annali*, A° 652.

[3]) Warnefried, IV, 42.

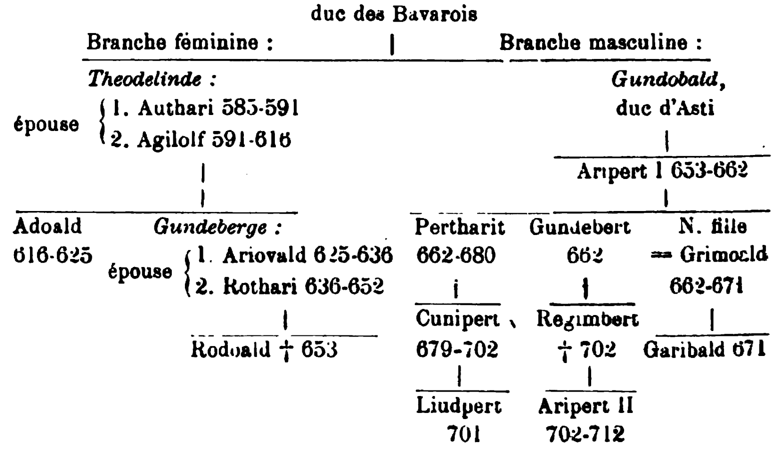
[4]) Ib. IV, 45.



premier recueil du droit langobard que Rothari publia sous forme d'*Edit royal*[1]. Avec son fils Rodoald qui ne règna que quelques mois (A° 652), la descendance directe de Theodelinde s'éteignit; il fallut procéder à une élection. Ce fut encore le souvenir de cette princesse, qui valut la couronne à son neveu Aripert, avec lequel commence la branche masculine des Agilolfings d'Italie (A° 653)[2]. L'avènement de cette branche issue du frère de Theodelinde et catholique comme elle marque la fin de l'arianisme dans la Cisalpine[3], et l'unité de foi qui y régna depuis, devait contribuer à consolider cette dynastie nouvelle. Malheureusement, à la mort d'Aripert (A° 661), la dynastie se divisa soit en vertu du testament de ce prince, soit à la suite d'une contestation entre ses deux fils, Gundebert et Pertharit; le premier régnait à Pavie; le second à Milan, et les Langobards eurent deux capitales et deux rois[4]. Gundebert s'avisa d'appeler à son aide le puissant duc de Bénévent, Grimoald, qui abusa de son hospitalité pour faire tuer Gundebert. Pertharit, menacé à son tour, prit la fuite, laissant entre

1) Voir infra § VI.

2) Généalogie des Agilolfings d'Italie :



3) Voir le *Carmen de synodo Ticinensi*, cité supra, p. 191.

4) Warnefried, IV, 51.

les mains de l'usurpateur sa femme et son fils Cunipert (A° 662). Grimoald ceignit ensuite la couronne et bien qu'issu de l'ancienne dynastie nationale des Gausingen [1], il trouva plus politique de se rattacher à la dynastie nouvelle en épousant la sœur des deux rois qu'il venait de détrôner [2].

L'avènement de Grimoald rendit plus d'unité à la nation en resserrant le lien entre les Langobards du nord et ceux du midi, dont il avait délégué le gouvernement à son fils du premier lit, Romuald. Cette circonstance sauva la monarchie, menacée en ce moment d'un retour offensif des empereurs de Constantinople. Pendant longtemps les forces de l'empire avaient été absorbées par la lutte qu'il avait à soutenir en Asie contre la puissance croissante des Musulmans. Mais la scission entre Ali et Mohavia donna aux armes romaines un répit, dont l'empereur alors régnant, Constant II, voulut profiter pour reconquérir l'Italie. Il s'y rendit à la tête d'une flotte imposante qui débarqua à Tarente [3]. Il y avait deux siècles que l'Italie n'avait plus vu d'empereur (A° 663). Constant II s'attaqua d'abord aux Langobards du midi, qui étaient les moins nombreux. Mais le moment était mal choisi. Grimoald accourut au secours de son fils Romuald, en sorte que l'armée byzantine dut tenir tête aux forces réunies des Langobards du midi et du nord [4]. L'empereur dut renoncer à s'emparer de Bénévent, dont il avait commencé le siège, et dans une bataille livrée ensuite en Campanie, son armée éprouva une défaite totale. Constant II se contenta de faire une courte apparition à Rome [5], et, abandonnant ses projets sur l'Italie, il concentra ses forces dans la Sicile, pour faire face aux Musulmans qui faisaient de nouveaux progrès en Afrique, et mourut six ans plus tard à Syracuse, où il s'était retiré.

[1]) Voir sa place dans cette *Généalogie*, supra p. 156.
[2]) Warnefried, V, 1.
[3]) Théophane p. 292.
[4]) Warnefried V, 7-10.
[5]) *Liber pontificalis* : Vita Vitaliani.

Cet échec de Constant II eut pour effet de restreindre encore sa domination en Italie. Romuald en profita pour faire la conquête de Tarente, de Brindes avec toute l'ancienne Calabre[1]. Son père Grimoald lui céda définitivement le duché de Bénévent (A° 667), et à la même époque, les Langobards de ce duché abandonnèrent à leur tour l'arianisme, qu'ils professaient encore, avec un mélange de superstitions germaniques, et qu'ils abjurèrent enfin à la voix du pieux évêque Barbatus de Bénévent[2].

Grimoald, après avoir réprimé avec le concours des Avars une rébellion du duc de Frioul, laissa le trône à son autre fils issu de son mariage avec la princesse de la maison des Agilolfings, à Garibald[3]. Mais Pertharit, le frère de cette princesse, vivait encore; après une existence aventureuse, tour à tour chez les Avars, chez les Francs, qui tentèrent sans succès une intervention en sa faveur, il avait trouvé un dernier refuge en Angleterre, d'où il revint subitement après la mort de l'usurpateur. Garibald fut abandonné (A° 672) et toute la nation se tourna vers le roi légitime, qui reprit possession du trône et y associa son fils Cunipert (A° 680)[4]. Malgré la popularité de leur maison, leur règne ne laissa pas d'être troublé par de nouvelles rébellions de la part des ducs sur lesquels les rois n'exerçaient qu'une autorité intermittente. L'un d'eux, le duc Alahis de Trente, tenta même de s'emparer du trône. Maître de Pavie, il en fut chassé par Cunipert (A° 692)[5], qui laissa en mourant le trône à son fils mineur Liutpert (A° 700)[6] sous la tutelle d'Ansprand, chargé de défendre celui-ci contre les factions des ducs. L'un de ceux-ci, Regimbert, duc de Turin, qui se trouvait en même temps être le fils du

1) Warnefried VI, 1.

2) *Vita S. Barbati beneventani* (19 février) dans les Scriptores rerum Langob. p. 556.

3) Warnefried V, 33.

4) Ib. V, 35

5) Ib. V, 38-41.

6) Warnefried VI, 17.

feu roi Gundepert, frère de Pertharit, aspira au trône sur lequel son père avait régné, et réussit à s'en emparer[1]. Il mourut presque aussitôt (A° 701), mais laissant un fils, Aripert II, capable de lui succéder. Ansprand fit un vain effort pour restaurer son jeune maître. Celui-ci fut tué; Ansprand dut chercher un refuge en Bavière[2]. Dix ans plus tard, avec le secours des Bavarois, Ansprand reprit la guerre, mais cette fois à son profit. Aripert II, après un combat indécis entre Bavarois et Langobards, ne se crut plus en sûreté dans sa capitale, mais en voulant traverser à la nage le Tessin, il s'y noya[3]. Avec lui s'éteint la branche des Agilolfings d'Italie (A° 712).

Sous les souverains de cette dynastie, la nation des Langobards ne réussit pas à fonder en Italie une puissance durable. Leur développement politique ne cessa d'être paralysé par trois circonstances : par la dispersion de leurs forces, divisées en trois tronçons, nord, centre et midi; par la quasi-indépendance de leurs duchés, et surtout par ce fond chez eux si persistant de l'esprit germanique, en tout temps réfractaire au principe d'unité. Si les Langobards continuèrent néanmoins à gagner du terrain en Italie aux dépens des Romains, ce fut moins le résultat de leur politique qu'un effet imprévu du péril arabe qui tenait alors en échec la puissance des empereurs d'Orient et ne permit pas à ceux-ci de rétablir leur domination sur l'Italie entière. Ainsi les armes arabes eurent des effets opposés en Italie et en Espagne : en Espagne, elles venaient de renverser le royaume germanique des Goths; en Italie, elles contribuèrent au maintien du royaume germanique des Langobards.

Plus importants furent les progrès de la nation des Langobards dans l'ordre religieux, depuis l'avènement de la dynastie catholique des Agilolfings : ce fut la fin de

[1]) Warnefried VI, 18.
[2]) *Ib.* VI, 20.
[3]) *Ib.* VI, 35.

la grande hérésie arienne, qui n'avait réussi à se maintenir que dans les royaumes barbares et grâce à la protection de princes incultes et faciles à séduire ; l'Italie lombarde, son dernier refuge, fut aussi son tombeau. Le règne du roi Cunipert vit s'éteindre encore une autre scission religieuse, moins grave, mais non moins tenace, le schisme d'Aquilée[1], qui s'était localisé en Istrie, et qui fut discuté une dernière fois au synode de Pavie, convoqué par ce prince : les évêques schismatiques y reconnurent leur erreur concernant le V[e] concile œcuménique, et y firent leur soumission, qui fut ensuite portée à Rome par une députation des deux partis et reçue solennellement par le pape régnant Serge I (A° 698)[2].

Désormais l'Italie entière était catholique, à part les Juifs, auxquels le roi Pertharit essaya en vain d'imposer de force le baptême[3]. Les évêques reprirent possession de leurs diocèses[4]: les monastères se multiplièrent. La piété des Langobards, des rois et des ducs, se manifesta par de nombreuses donations de terre[5]. Le Saint-Siège ne fut pas oublié et reçut ou reprit pour sa part le patrimoine important des Alpes cottiennes[6].

Parmi les monastères les plus florissants, il faut signaler chez les Langobards de la Cisalpine celui de Bobbio, la

1) Sur le schisme d'Aquilée, *supra*, p. 138, p. 180.

2) *Carmen de synodo Ticinensi* (dans les SCRIPTORES LANGOB. p. 189); — cfr Warnefried, VI, 14. — *Vita Sergii* c. 15 (dans le LIBER PONTIFICALIS).

3) *Carmen*, cité, vers 9.

4) Sur la restauration des diocèses d'Italie, voir Hartmann, p. 268-270

5) On trouvera les matériaux de la **diplomatique lombarde** dans Troya, CODICE DIPLOMATICO LANGOBARDO (Naples, 1852, 5 vol.), qui ne comprend pas moins de 995 n[os] (de 568 à 774), mais ce chiffre est grossi par une foule de textes soit d'origine littéraire, soit d'origine épigraphique, et comme tels étrangers à la diplomatique. Les REGESTES de ces actes, dressés par Bethmann (dans N. ARCHIV, vol. III), forment 522 n[os], ne comprenant que les diplômes, mais sans distinction, authentiques, suspects ou faux. Le plus ancien **diplôme authentique** est du roi Pertharit A° 673 (REGESTA, n° 28). Cfr Chroust, *Untersuchungen über die langobardischen Urkunden*. Gratz, 1888.

6) Warnefried, VI, 28.

fondation du moine irlandais, Colomban[1]; chez les Langobards du centre celui de Farfa, fondé par un moine bourguignon, Thomas de Maurienne, et doté par le duc de Spolète Faroald[2], et surtout dans le duché de Bénévent le célèbre Mont-Cassin.

Ce berceau du monachisme bénédictin, à peine fondé, avait été détruit par les Langobards de l'invasion. Les corps de S. Benoît et de sa sœur Scholastique qui y étaient restés, avaient été enlevés un siècle après (A° 673) par des moines francs et transportés en Gaule[3]. Ces lieux étaient complétement déserts lorsqu'y arriva une moine de Brescia, Pétronace, qui releva le monastère de ses ruines et fut le premier abbé du Mont-Cassin restauré (A° 706)[4]. Les princes et les papes comblèrent de faveurs son abbaye, dont la renommée ne tarda pas à se répandre au loin; des princes illustres, fatigués du siècle, vinrent y chercher un asile : Carloman, le frère du roi Pépin; le roi langobard Ratchis, successeur de Luitprand.

Ces monastères furent le berceau de la première culture intellectuelle parmi les barbares. On s'y adonnait avec zèle à la transcription des auteurs classiques, dont on doit aux moines de ce temps la conservation. Leurs manuscrits sont encore reconnaissables au genre spécial d'écriture dite

[1]) Voir sur l'origine de Colomban, p. 176; sur son rôle en Gaule, p. 205 et 215; sur son arrivée en Italie, p. 189

[2]) Le *diplôme de Faroald* (A° 705) est suspect : REGESTA n° 39-40; plus authentique celui du duc Lupon (A° 749) : REGESTA n° 212.

[3]) Adrevaldi, Historia *translationis S. Benedicti* (dans *Miracula* S. Benedicti, éd. Certain, Paris, 1856 Soc. H. France). Ce fait de l'enlèvement ne peut être contesté, étant affirmé par un historien tel que Warnefried (VI, 2), moine lui-même du Mont-Cassin. Que ce fût au monastère de Fleury (St-Benoît-sur-Loire) que se soit fait ce transport, n'est pas aussi certifié et demeure un sujet de controverse entre les Bénédictins d'Italie et ceux de France. Mabillon, *Dissertatio in translatione S. Benedicti* (dans ses ACTA SS. vol. II, p. 337). Chamard, *Les reliques de St-Benoît*. Paris, 1881. Cuissant, *De reliquiis S. Benedicti* (Benedict. Studien) 1884.

[4]) Warnefried, VI, 40. — *Chronica Sti-Benedicti Casinensis* (dans les SS. RERUM LANGOB. p. 467).



lombardique[1]. Il s'y forma ainsi des bibliothèques : celle du Mont-Cassin est redevable de son premier fonds à un don du pape Zacharie, qui y envoya, entre autres manuscrits, l'exemplaire original de la *Règle de S. Benoît*[2].

Ces moines ne se bornèrent pas à copier ou compiler les œuvres d'autrui. Il y en eut qui tentèrent d'enrichir la littérature de nouvelles productions. C'est au Mont-Cassin qu'un moine originaire du Frioul, le diacre Paul, fils de Warnefried, écrivant l'*histoire des Langobards*, a élevé un monument durable à la mémoire de sa nation trop méconnue[3]. Dans les épisodes qu'il retrace avec la sincérité d'un historien, s'il en est beaucoup qui se ressentent de la barbarie du temps, on y rencontre d'autre part maints traits de générosité, maints exemples de ce dévouement chevaleresque d'homme à homme, de serviteur à maître, qui avait ses racines dans les mœurs de la Germanie antique, et qui se retrouvera à la base de la société féodale.

La construction ou la restauration de tant d'églises ne manqua pas de donner un certain essor aux beaux-arts. Le *style lombard*[4], qui a sa place dans l'histoire de l'architecture, n'est sans doute qu'un dérivé alourdi du style byzantin. Les Langobards, sans pouvoir prétendre à l'originalité, n'en ont pas moins devancé les Francs sous ce rapport, et quand Charlemagne s'avisera de faire entrer ceux-ci dans le grand courant de la civilisation, c'est à l'Italie qu'il demandera pour ses écoles des maîtres, pour ses constructions des modèles et des matériaux.

1) Sur l'écriture lombardique, Reusens, *Eléments de paléographie*, p. 60.

2) Warnefried, ib. cfr Traube, *Textgeschichte* der Regula S. Benedicti, Munich (ac.) 1898, in-4°. On a un *Catalogue de la bibliothèque* de Bobbio au xe siècle, publié par Muratori, dans ses ANTIQUITATES, vol. III, p. 817.

3) Kurth, *Histoire poétique des Mérovingiens*, p. 37 : « Nul autre peuple n'a trouvé dans son historien national un si fidèle écho de sa vie, un interprète si ému de ses sentiments. »

4) Sur le *style lombard*, Reusens, *Éléments d'archéologie chrétienne*, p. 316.

§ IV. — LA NATION DES ANGLO-SAXONS, AU TEMPS DE L'HEPTARCHIE.

(630-800)

TEXTES LATINS du groupe breton : *Historia Brittonum*, cité p. 159. — TEXTES LATINS du groupe anglo-saxon : **Beda**, *Opera historica*, p. p. Plummer, Oxford, 1896; *Annales Cambriae*, cité p. 159. — TEXTES ANGLO-SAXONS : Two of the **Saxon Chronicles**, p. p. Plummer, Oxford, 1892-99, 2 vol. — **Vitae SS**. *Bleitmaci* par Walafrid (19 janvier), *Botulfi* (17 juin), *Cutberti* par Bède (20 mars), *Wilfridi* par Eddius (24 avril), *Patrum ec·lesiae eboracensis* par Alcuin (dans Mabillon, ACTA SS. O. S. BENEDICTI : Saeculi II et III, Paris 1757, in-fol.)

TRAVAUX MODERNES : Outre les ouvrages de Lappenberg, Kemble, cités p. 159, Hunt, *The English Church from her Fundation to the normand Conquest*. Londres, 1900. – Lanigan, *Ecclesiastic History of Irland*. Dublin, 1829. — Montalembert, *Conversion de l'Angleterre* (vol. III-V des *Moines d'Occident*).

Depuis l'invasion des Anglo-Saxons [1], la Grande-Bretagne semblait condamnée à ne plus sortir de son isolement insulaire, absorbée qu'elle était par ses rivalités intérieures. Outre l'hostilité de deux races irréconciliables, les indigènes bretons et les envahisseurs anglo-saxons, il existait parmi ceux-ci une division irréductible, résultant de la coexistence de plusieurs dynasties, égales, sinon en puissance, du moins en prestige, se targuant chacune, dans sa généalogie, d'avoir succédé au premier des dieux germaniques, à l'*Allfather Wodan* [2]. Tandis que chez les Goths et chez les Langobards on avait un royaume sans dynastie, la multiplicité des dynasties anglo-saxonnes faisait de l'Angleterre une heptarchie : c'étaient les Ascings dans le royaume de Kent, les Uffings dans l'Est-Anglie, les Gewissi en Wessex, les descen-

[1]) Voir plus haut, p. 164.

[2]) Ces *généalogies légendaires* sont reproduites en tête des *Saxon Chronicles*, et dans l'*Historia Brittonum*, (c. 57-61). Plus historiques étaient les **fastes royaux**, canon officiel, qui servait à dater les actes publics : on y enregistrait l'avènement des rois légitimes. On constate, dans un exemple donné par Bède (III, 1), que cet avènement était parfois antidaté, d'un accord commun *(cunctis placuit)*, pour combler une lacune correspondant au règne d'un usurpateur (*ablata de medio regum perfidorum memoria*). Ce furent là les plus anciens documents écrits de l'histoire anglo-saxonne.

dants d'Ida en Northumbrie, ceux de Kissa et d'Askwin en Sussex et en Essex.

Mais, à défaut d'unité politique, la Grande-Bretagne est arrivée dès lors à l'unité religieuse grâce au christianisme, qui lui ouvrit en même temps un champ nouveau d'activité extérieure. On a dit[1] les origines romaines de l'Église d'Angleterre, fondée de toute pièce par les missionnaires et sur le plan de S. Grégoire le Grand. Il restait pourtant à triompher de la résistance des derniers païens, qui essayèrent de reprendre le dessus par les armes, et, pour achever leur conversion, il fallut une nouvelle fournée de missionnaires étrangers, les moines celtiques, dont l'arrivée amena dans cette Église naissante une scission secondaire, mais passionnée, au sujet des dissidences déjà signalées, dont la principale portait sur la célébration de la Pâque, fixée à une autre date dans le calendrier celtique que dans le calendrier romain[2]. Avec ces démêlés religieux, qui remplissent l'histoire du VII[e] siècle, vont de pair les rivalités politiques, qui se prolongent jusqu'à la fin du VIII[e] siècle, au sujet de la suprématie, disputée entre les trois principaux royaumes, au nord la Northumbrie, au centre la Mercie, au midi le Wessex, auquel était réservé le triomphe final.

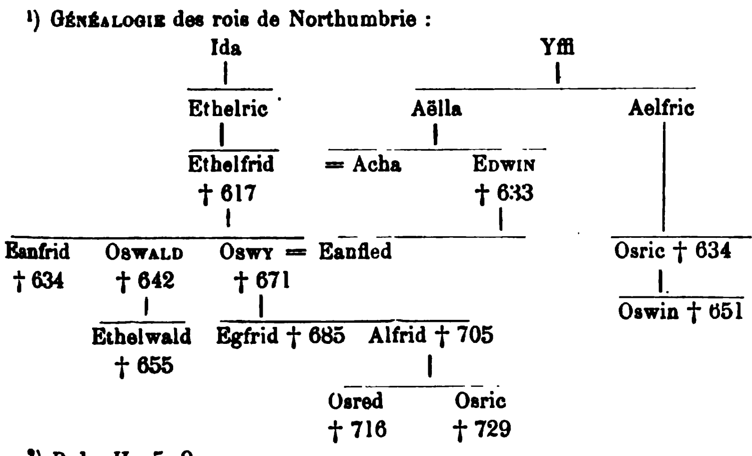
1) Voir plus haut, p. 184.

2) Sur le caractère anodin de ces dissidences, qui ont été travesties par tant d'historiens protestants, voir plus haut, p. 185, note 3, ainsi que le dernier historien de cette époque, Winkelmann, *Geschichte der Angelsachsen*, Berlin 1883 (dans la collection Oncken, citée p. VI).

Prépondérance du royaume de Northumbrie au VIIe siècle[1].

Le royaume de Northumbrie doit la prépondérance dont il jouit d'abord parmi ses rivaux, à son fondateur le roi Edwin, qui avait réuni sous son sceptre tous les Angles établis au nord de l'Humber et divisés avant lui en deux royaumes, Bernicie et Déira (A° 617). Ce prince fit en outre reconnaître son autorité dans le nord par les Pictes, sur la frontière desquels il éleva la forteresse appelée de son nom *Edimbourg*. A l'ouest, il fit la conquête des îles de la mer d'Irlande, Man et Mona, devenu l'*île des Angles* (Anglesey). La suprématie qu'il exerça ainsi sur une grande partie de la Bretagne, lui valut le titre officiel de *Bretwalda*[2]. Mais en implantant dans son royaume le christianisme, Edwin provoqua un soulèvement chez les païens qui occupaient les marches de l'ouest, et qui fondèrent alors, sous leur chef Penda, un septième royaume, celui de *Mercie* (A° 626)[3]. Simultanément surgit parmi les Bretons de l'ouest un nouveau chef national, Cadwallon, plus historique que leur Arthur. Bien que chrétien, ce roi breton n'hésita pas à se coaliser avec le parti païen de Penda, et ils remportèrent ensemble la grande victoire de Heatfild, où Edwin périt

1) GÉNÉALOGIE des rois de Northumbrie :



2) Beda, II : 5, 9.

3) Hist. Brittonum, c. 65.

avec son fils aîné. Cette défaite amena la dislocation du royaume de Northumbrie (A° 633)[1]. Les Angles de la Bernicie rappelèrent de l'exil Enfrid, fils de leur ancien roi Ethelfrid ; les Angles de Déira reconnurent comme roi Osric, un parent d'Edwin. Ni l'un, ni l'autre ne purent tenir tête au farouche Cadwallon, dont les ravages portèrent un coup funeste au christianisme naissant. Le premier archevêque d'York, Paulin, dut se réfugier avec sa protectrice, la reine Ethelberge et les enfants de celle-ci, dans le royaume de Kent, où il mourut quelques années après, second évêque de Rochester (A° 644)[2].

Eanfrid et Osric ayant été tués l'un après l'autre par Cadwallon (A° 634), le royaume de Northumbrie fut relevé par Oswald, le frère d'Eanfrid. A la tête d'une petite armée de chrétiens rassemblée en Calédonie, il rencontra près de Hexham les Bretons, qui ravageaient la contrée. Avant d'entamer le combat, il érigea une croix de bois, la première en Bernicie, devant laquelle il se prosterna avec son armée. Cet acte de foi fut, dit-on, le signal de la victoire : Cadwallon fut à son tour vaincu et tué (A° 634)[3]. La Bernicie et la Déira ne formèrent de nouveau qu'un royaume. En même temps, le christianisme y fut restauré. Oswald, amenant de la Calédonie, où il s'était converti, des missionnaires scotes, fonda avec eux le monastère et l'évêché de Lindisfarne (Holy Island), qui remplaça pour un temps celui d'York, et qui devint le principal foyer de l'apostolat celtique[4]. Il seconda d'autre part le missionnaire romain, Birinus, qui, arrivant d'Italie, aborda aux côtes du Wessex et jeta les premières semences du christianisme chez les West-Saxons : les rois Cuichelm et Cynegils, tous deux de leur dynastie nationale, embrassèrent la foi nouvelle[5]. Mais

1) Beda, II, 20.
2) *Id.* II : 20.
3) *Id.* III : 1.
4) *Id.* III : 2. Voir plus haut, p. 176.
5) *Id.* III : 7.

Penda, chef du parti païen, reprit les armes : à la bataille de Maserfeld [1], Oswald succomba, dans la fleur de l'âge, à trente-huit ans, vénéré depuis comme l'un des saints de l'Église anglo-saxonne. Il est le sixième Bretwalda, ayant régné comme tel sur quatre nations, Angles, Pictes, Scotes et Bretons (A° 642) [2].

A la mort d'Oswald, le royaume de Northumbrie se divisa de nouveau : son frère Oswy ne fut reconnu pour son successeur que par les Angles de Bernicie, tandis que ceux de Déira appelèrent au trône un fils d'Osric, Oswin. Entre ces deux princes, la lutte était inévitable : Oswin voulut s'y dérober, convaincu qu'il était de l'infériorité de ses forces, mais il fut livré par un traître à son rival, qui le fit égorger (A° 651) [3]. Pour consolider son trône, Oswy sollicita ensuite et obtint la main d'une parente de sa victime, la princesse déirienne Eanflède, qui s'était retirée dans le royaume de Kent, avec sa mère Ethelberge, après la mort de son père Edwin [4]. Oswy consentit néanmoins à laisser aux Déiriens une existence séparée en leur donnant pour roi son neveu Ethelwald, fils de son frère Oswald [5].

Cependant Penda, avec les Angles de la Mercie, continuait à faire la guerre à tous ses voisins. Après avoir vaincu les Angles de la Northumbrie, il s'attaqua aux Est-Angles, qui, retombés dans le paganisme à la mort de leur premier roi chrétien Erpwald, avaient été récemment ramenés au christianisme par le frère de celui-ci, Sigeberchtt (A° 631). Après les avoir convertis, ce pieux souverain renonça à la couronne en faveur de son cousin Egric, pour embrasser la vie monastique, donnant le premier exemple d'un roi anglo-saxon passant du trône dans le cloître. Il y était d'un an à peine, que Penda vint fondre sur son royaume : Sigeberchtt périt aux côtés du roi son cousin

[1]) Beda, III : 9.
[2]) *Id.* II : 5
[3]) *Id.* III : 14.
[4]) *Id.* III : 15.
[5]) *Id.* III : 23.

(A° 635)[1], dont la couronne passa à un parent plus éloigné, mais non moins religieux, Anna, qui devait vingt ans plus tard périr de la même main. Penda avait étendu son influence jusque chez les West-Saxons, et donné sa sœur en mariage au fils et successeur de Cynegils, Coinwalch (A° 643)[2], qui, à la différence de son père, etait demeuré païen. Une brouille éclata à la suite de la répudiation de cette princesse : Coinwalch fut vaincu par Penda, chassé de son royaume, forcé de chercher un asile chez le roi Anna des Est-Angles. Mais il en revint converti et, à partir de ce moment, le christianisme prévalut dans le Wessex (A° 648). Ainsi la foi nouvelle, combattue par le roi de Mercie, mais soutenue par celui de Northumbrie, continuait à se répandre. Elle pénétra jusque dans la famille de Penda, à la suite du mariage de son fils Peada avec la fille de son rival Oswy. En obtenant la main de cette princesse, Peada dut accepter le baptême et le propagea ensuite parmi les Middel-Angles, dont son père lui avait délégué le gouvernement (A° 653)[3]. Oswy eut encore le bonheur de ramener au christianisme les Est-Saxons, avec leur roi Sigebercht, qui vint recevoir à sa cour le baptême et en ramena un moine angle d'origine, mais disciple des moines celtiques, Cedd, qui fut consacré évêque du royaume d'Essex[4]. Cependant l'infatigable Penda n'avait pas déposé les armes : il s'attaqua d'abord au roi des Est-Angles, Anna, qui périt comme son prédécesseur (A° 654)[5], et il força son successeur Ethelhere à marcher avec lui contre Oswy. Il gagna ensuite le propre neveu de celui-ci, Ethelwald, roi de Deire, et à la tête de cette coalition, dans laquelle entrèrent de nouveau les Bretons, Penda, qui avait 80 ans, tenta un effort suprême. Le dernier combat entre le paganisme et le christianisme fut livré près de Leed, sur les bords de la Winead[6] : Oswy remporta une

1) Beda, III : 18.
2) *Id.* III : 7.
3) *Id.* III : 21.
4) *Id.* III : 22.
5) *Id* III : 18.
6) *Id.* III : 24. — *Hist Brittonum,* c 5.

victoire éclatante; Penda périt et avec lui la puissance du paganisme anglo-saxon (A° 655). Le roi de Northumbrie, après avoir soumis la Mercie et les Bretons voisins du Strathclyde, put prendre à son tour le titre de Bretwalda, que deux de ses prédécesseurs avaient déjà porté, et qu'il conserva jusqu'à sa mort (A° 670)[1].

Dans le cours de ce règne de 28 ans, Oswy eut encore le mérite de mettre fin à la controverse de la Pâque qui troublait l'Église de son royaume, et de réconcilier les deux fractions de son clergé, dont l'une suivait dans cette question l'observance romaine et l'autre l'observance celtique. Une assemblée nationale, réunie à cet effet au monastère de Witby (A° 664)[2], après avoir entendu les deux partis, décida d'adopter la Pâque romaine. Quelques moines dissidents, à leur tête l'évêque Colman de Lindisfarne, préférèrent quitter le royaume que de renoncer à leurs usages celtiques[3], tandis que le défenseur le plus énergique de l'orthodoxie romaine, Wilfrid, était élu évêque de Northumbrie[4].

Enfin c'est sur l'initiative du roi Oswy, d'accord avec Egbert, quatrième roi chrétien de Kent, que l'Angleterre accueillit alors comme primat un nouvel envoyé direct de la papauté, l'archevêque S. Théodore de Cantorbéry, appelé à terminer l'œuvre de conversion entamée un demi siècle auparavant par les missionnaires de S. Grégoire le Grand. Le sixième archevêque de Cantorbéry et le premier de race saxonne, Deusdedit (Frithona de son nom germanique) venait de mourir (A° 664). Théodore, que le pape Vitalien lui donna pour successeur, avec l'agrément des rois de Kent et de Northumbrie[5], était un moine oriental, grec

[1]) Beda, II : 5; III : 24.

[2]) On peut considérer comme quasi-officiel le Compte-rendu de cette assemblée dans Bède (III : 25), qui qualifie celle-ci du nom de *synodus* bien qu'il y suppose une assistance laïque de grands et d'inférieurs (*majores cum mediocribus*) et que ces laïcs y votent. Cfr Eddius, *Vita Wilfridi*, c. 10.

[3]) Beda, III : 26.

[4]) Eddius, *Vita Wilfridi*, c. 12. — Bède III : 28.

[5]) Epistola *Vitaliani PP.* (Jaffé, n° 2089).

d'éducation et versé dans toutes les sciences divines et humaines[1], dont la Grèce gardait le dépôt, et qu'il allait propager à son tour en Angleterre. Après avoir pris possession de son siège (A° 669), Théodore rassembla à Hertford le **premier concile** national anglo-saxon, qui, entre autres décisions[2], confirma l'observance romaine de la Pâque, adoptée déjà à Whitby, et l'étendit à toute l'Angleterre (A° 673). Quant aux chrétientés celtiques, qui n'étaient pas présentes au concile de Hertford, l'adoption de l'observance romaine s'y fit en plusieurs fois : chez les Scotes du midi de l'Irlande, c'était un fait accompli depuis le concile de Leighlin en 634. Les Pictes de la Calédonie s'y rallièrent en 710; les Scotes du nord en 729. Les derniers à se rendre furent les Bretons de la Cambrie, qui n'abandonnèrent leurs usages vicieux qu'en 770, à la suite de leur évêque Elbod de Bangor[3].

Les Bretons continuaient aussi à contester à Cantorbéry son rang de métropole. Mais quant aux Anglo-Saxons, leur nouvel archevêque Théodore régna assez longtemps pour voir la suprématie de son siège reconnue graduellement dans toute l'étendue de l'Heptarchie, non seulement par les dynasties chrétiennes de plus longue date, celle de **Kent**, où Eadric (673-686) venait de succéder à Egbert son père;

1) Bède, IV, 1. — Id. *Historia abbatum*, 3. — **Concilium Romanum** A° 679 (Mansi XI, 179). — **Epistolae** : Agathonis PP (Jaffé n° 2110), *Zachariae PP.* A° 748 (Jaffé, n° 2274). — **Epitaphium** *Theodori Canterb.* (fragments dans Bède V : 8).

2) **Le texte du I[er] Concile anglican** (d'après Bède IV : 5) dans Haddans et Stubbs, COUNCILS AND ECCL. DOCUMENTS, vol. III p. 118. On retrouve la substance de ces canons dans le **texte anglo-saxon des Domas** du roi Witred, promulgués dans un concile diocésain ou mixte à Bergham A° 696 sous le successeur de Théodore. ANCIENT LAWS de Thorpe, p. 16.

3) Cette controverse si passionnée a laissé sa trace dans les **documents officiels** du temps, dont les principaux sont : les *Epistolae* des Papes : Honorius aux Scotes d'Irlande A° 634 (Jaffé n° 2022), Jean IV aux Scotes du nord A° 640 (Jaffé n° 2040); — Cummiani, *Epistola abbati Hiensi* A° 630 (Migne, P. L. vol. 87 p. 969); — Aldelmi, *Epistola ad regem Damnoniae* A° 705 (vol. III p. 231 des EPISTOLAE série in-4° de Pertz); — Ceolfridi, *Epistola ad regem Pictorum* A° 710 t. III, p. 231, (dans Bède V : 21).

celle de **Northumbrie**, représentée en ce moment par Egfrid (670-685), fils et successeur d'Oswy; mais encore par les nouveaux princes chrétiens qui ne faisaient que de sortir du paganisme.

C'était alors en **Mercie** le fils du grand chef païen Penda, Wulfhere (658-675), qui avait été élevé secrètement dans le christianisme et en faisait profession ouverte depuis qu'il avait réussi à reconquérir le trône paternel.

Dans l'**Est-Anglie**, où le christianisme avait résisté aux assauts répétés de Penda, c'était un fils ou neveu du roi Anna, Aldwolf (664-713), qui représentait alors la dynastie si religieuse des Uffings.

Par contre, dans le royaume voisin d'**Essex**, où l'un des princes, Sighere, avait apostasié avec une partie du peuple, dans un moment d'affollement causé par les ravages d'une épidémie, il fallut l'intervention du roi Wulfhere de Mercie pour rendre le dessus au christianisme, qui prévalut enfin avec le pieux roi Sebbi (664-694).

Quant au **Wessex**, il était alors en proie à l'anarchie, du sein de laquelle surgit un dernier prince païen, Caedvalla (686-688), qui, après avoir fait la guerre avec succès à la plupart de ses voisins, se laissa gagner au Christ par le grand évêque Wilfrid[1], au point de tout quitter pour faire le pèlerinage de St-Pierre à Rome, où il reçut, à huit jours d'intervalle, le baptême et la sépulture (A° 688)[2].

Restait un septième et dernier royaume, celui de **Sussex**, demeuré jusque là en dehors de la propagande chrétienne à raison de son isolement à l'extrémité méridionale de l'île : le prince, il est vrai, Adelwach (648-686) venait d'accepter le baptême à la cour de Wulfhere de Mercie; mais les Saxons de son royaume ignoraient encore la foi nouvelle, lorsque le même Wilfrid, brouillé avec son prince, y vint

1) Eddius, c. 42.

2) Warnefried VI, 15. — Epitaphe de Caedval à St-Pierre de Rome A° 689, dans Rossi, INSCR CHRISTIAN. vol. II, p. 70.



demander un asile, qu'il ne quitta qu'après avoir achevé leur conversion (A° 686)[1].

L'île voisine de **Wight** devint chrétienne en ce même temps, mais non de la même façon; les habitants, des Jutes d'origine, qui étaient toujours païens, s'étant attirés la colère du belliqueux Caedwalla, furent exterminés jusqu'au dernier et firent place à des colons chrétiens arrivés du Wessex (A° 686)[2].

En même temps que s'achevait la conversion de l'Angleterre, le zélé métropolitain profitait de son ascendant universel pour y multiplier le nombre des évêchés, qui n'était que de huit à son arrivée à Cantorbéry. Ce ne fut pas sans rencontrer une résistance bien inattendue de la part de l'évêque non moins zélé de Northumbrie, le célèbre Wilfrid, conflit que l'intervention directe du pape eut toute la peine du monde à terminer[3]. Plus importante encore est l'efflorescence des monastères, ces foyers de la civilisation nouvelle, que les princes et les grands ne se contentent pas de fonder ou de doter[4], mais vers lesquels ils se sentent entraînés eux-mêmes par un courant général et tel qu'on ne compte pas moins de trente rois ou reines des différents royaumes anglo-saxons qui se firent religieux du VII[e] au VIII[e] siècle. Parmi les monastères datant de cette époque[4], on doit citer

[1]) Eddius, c. 41.

[2]) Outre Eddius, *Vita S. Wilfridi*, à citer, comme **documents** le *Concile romain* de l'an 679 (Mansi XI p. 179), une *Epistola Johannis VI PP.* A° 704 (Jaffé, n° 2142), l'*Epistola Theodori* aux rois anglo-saxons (dans Eddius, c. 41).

[3]) La **diplomatique** anglo-saxonne a donné lieu à deux recueils généraux, le CODEX DIPLOMATICUS *aevi saxonici* (604-1061) p. p Kemble [1369 documents] Londres, 1839-48, 6 vol ; — le CARTULARIUM SAXONICUM (430-975). p.p. Gray-Birch. Londres, 1883-1893, 3 vol. in 4.

[4]) Beaucoup de ces monastères sont devenus des villes, dont les noms rappellent toujours l'origine religieuse : Malmesbury *(Maldumesburgh)* doit son nom à un moine celtique, *Maldaın* ou *Maildulf* (Beda, V, 18) qui le fonda vers 650. *Boston* est une contraction de *Botulphstown*, de son fondateur, moine d'Est-Anglie (vers 654). Peterborough tire ce nom d'un monastère érigé sous le vocable de St Pierre en 664.

comme les plus célèbres Ripon et Yarrow en Northumbrie, Peterborough et Boston en Mercie, Malmesbury en Wessex. Dans ces monastères, comme dans ceux du continent, se concentre tout ce qui survit ou renaît en fait de culture intellectuelle ou artistique à cette époque. Mais un fait nouveau, et alors sans pareil, c'est l'éclosion spontanée d'une poésie germanique, chrétienne d'inspiration, mais saxonne de langue, la première en date des littératures nationales. Elle fut créée de génie par un simple bouvier d'abbaye du nom de Caedmon [1], qui, au milieu des chants du cycle barbare en vogue autour de lui, fit entendre les premiers accents d'une poésie nouvelle, en chantant les grands faits de l'histoire sacrée [2]. Ce fut comme une révélation, et le cycle biblique eut dès lors sa place dans les créations de la muse moderne. Toutefois cette littérature populaire fut retardée dans son développement par la concurrence de la littérature savante, qui prit bientôt le dessus, représentée alors par deux maîtres, romains l'un et l'autre, Théodore l'archevêque et Adrien, son ami, placé à la tête de l'école de Cantorbéry [3]. De cette école, où les lettres sacrées et profanes, le grec et le latin, étaient également cultivées, sortit une pléiade de disciples qui en portèrent le goût et les traditions dans les autres monastères ou écoles de l'Angleterre. L'un des plus célèbres fut Aldelhm, abbé, puis évêque en Wessex, qui essaya de mener de front la littérature saxonne et la littérature latine [4]. Mais, après lui, le courant classique l'emporte et atteint son apogée dans un moine northumbrien, Bède le Vénérable, la lumière du VIIIe siècle, et demeuré l'un des maîtres du moyen âge par son savoir encyclopédique, embrassant la grammaire et la

[1]) Voir cet épisode littéraire exposé tout au long dans Bède, IV : 24.

[2]) Sur la paternité douteuse des *fragments anonymes* attribués à Caedmon, cfr Plummer, *cité*, vol. II, p 251-258.

[3]) Bède, IV : 1, 2; — cfr **Epistola** Aldhelmi Adriano (Migne, vol. 89 p. 99); — **Diploma** Adeodati Pp. (Jaffé n° 2104).

[4]) On n'a conservé que les œuvres latines d'Aldelhm, dans Migne P. L. vol. 89.

théologie, le calcul et l'astronomie, la poésie et l'histoire[1]. Telle fut la transformation opérée en moins d'un siècle au sein d'une nation, hier l'une des plus barbares, désormais l'une des plus chrétiennes.

Ce furent, au témoignage d'un contemporain[2], les plus beaux jours de l'époque anglo-saxonne. Car, peu de temps après la mort d'Oswy, son royaume, le principal foyer de cette civilisation naissante, commença à décliner. Son fils Egfrid, qui lui succéda (A° 675), après avoir porté la guerre chez les paisibles insulaires de l'Irlande, qu'il fit cruellement ravager (A° 684), s'engagea imprudemment dans les montagnes de l'Écosse, où il périt dans une embuscade (A° 685)[3]. Les Pictes, prenant à leur tour l'offensive, reconquirent alors leur ancien territoire jusqu'au cours de la Tweed, qui est demeurée la frontière définitive de l'Écosse. Le royaume ainsi réduit de Northumbrie passa à un autre fils d'Oswy, Aldfrid, un disciple des moines celtiques, et prince plus philosophe que belliqueux[4]. Son fils Osred, qui n'avait que huit ans en arrivant au trône (A° 705), ne se distingua que par son libertinage sacrilège, ne respectant même pas la sainteté des cloîtres[5]. Aussi périt-il de mort violente (A° 716)[6]. Avec son frère Osric, qui, après un règne troublé, périt de même (A° 729), s'éteignit la dynastie nationale de Northumbrie; d'où une lutte pour le trône entre les grandes familles du pays, lutte qui plongea le royaume dans l'anarchie et acheva de le ruiner.

1) Les *Opera omnia* de Bède ne remplissent pas moins de six volumes de Migne P. L. vol. 90-95, cfr l'*Introduction* de Plummer, *cité*, et le *Dictionnary of Christian Biography* v° Beda.

2) Bede, IV, 2 : « Neque unquam prorsus ex quo Brittaniam petierunt Angli, feliciora fuere tempora. »

3) Bède, IV : 26.

4) Bède, *Vita Cutberti*, c 24. — Alcuin, *Patres eccl. ebor*. v. 843.

5) **Epistola** S. Bonifacii n° 19.

6) Bède, V : 22.

Prépondérance du royaume de Mercie au VIII[e] siècle[1].

A la suite de la décadence du royaume de Northumbrie, la prépondérance fut disputée quelque temps entre les deux autres royaumes, la Mercie et le Wessex. Dans le Wessex, Ina, le successeur du belliqueux Ceadwalla, continua avec avantage les guerres de ce cousin contre les petits Etats de son voisinage. Il laissa un monument plus durable de son règne, en commençant le recueil des coutumes de son royaume[2]. Comme Ceadwalla, il finit ses jours à Rome, dans la retraite. Son abdication (A° 725)[3] fut suivie de compétitions pour le trône dont le royaume voisin de Mercie profita pour assurer sa suprématie : le roi des Merciens, Ethelbald, appelé au trône par l'extinction de la descendance directe de Penda (A° 716)[4], dont il était arrière-neveu, fit à son tour plier sous ses armes les petits États de Kent, d'Essex et d'Estanglie. Il fut également aux prises avec le successeur d'Ina, le roi Cutred de Wessex. Mais à la bataille livrée entre ces deux rivaux à Burford (A° 752)[5], Ethelbald éprouva une grave défaite, et le Wessex conserva ou récupéra son indépendance — Durant cette rivalité, le royaume de Northumbrie vit renaître une dernière fois la paix et la prospérité[6] sous le gouvernement de deux frères régnant, l'un, Eadbert, comme roi, l'autre, Egbert, comme archevêque (732-768). Egbert était un disciple du célèbre Bède, et ce fut

1) Pour faire l'histoire de l'Angleterre au VIII[e] siècle, nous n'avons plus une œuvre magistrale comparable à celle de Bède (dont l'histoire finit A° 730). Il ne reste après lui que de maigres annales, compilées dans la *chronique anglo-saxonne;* plus des renseignements de toute première main, mais décousus, dans les correspondances de S. Boniface et d'Alcuin.

2) Voir plus loin § VI.

3) Bède, V : 5-7

4) Ib. V, 23. Voir S. Bonifatii, Epistola n° 59 *(ad Aethilbaldum regem Merciorum)*, sur le caractère de ce prince et ses mœurs dépravées.

5) Bedae *Continuatio* A° 750, *Sax. chron.* A° 752.

6) Alcuini, *de PP. eccl. eboracensis* v° 1276 :

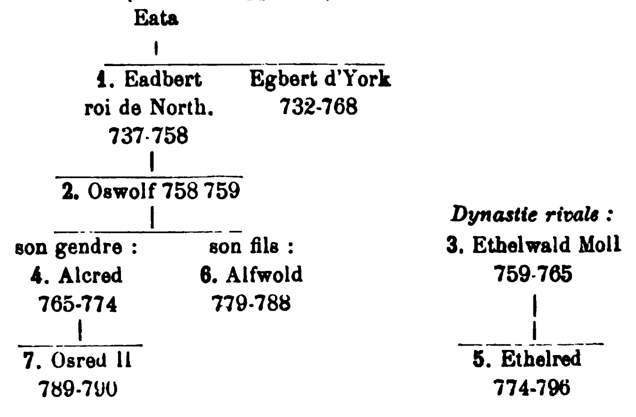
« Tempora tunc hujus fuerant felicia gentis,
Quam rex et praesul concordi jure regebant. »

par un ami de celui-ci, le roi Cedwolf, qu'Egbert fut appelé au siège jadis si disputé d'York, qui reprit alors, grâce à Egbert, le rang de métropole, rang que S. Grégoire le Grand avait réservé à cette église, mais qu'elle avait perdu presque aussitôt après sa fondation. Comme métropolitain, Egbert d'York eut à réformer le relâchement des monastères dont son maître Bède dénonçait dès lors les abus avec une sévérité impitoyable[1]. Mais son mérite le plus signalé, c'est l'essor qu'il donna à son école d'York. Après y avoir fondé une bibliothèque[2] et groupé des disciples, il en laissa la direction à l'un de ceux-ci, Aelbert, qui eut à son tour pour disciple et pour successeur le célèbre Alcuin (A° 766). Mais cette prospérité renaissante fut de courte durée. Dans le sol agité de ce royaume, aucune dynastie ne réussit à prendre racine[3]; presque tous les successeurs d'Eadbert périrent de mort violente, et déjà les premiers pirates normands faisaient leur apparition sur ces côtes si exposées (A° 793).

1) Voir Bedae, **Epistola** *ad Ecgbertum Episcopum* dans ses OPERA HISTORICA, p. p. Plummer.

2) Voir dans Alcuin, ib. vers 1540-1554, une sorte de **Catalogue** versifié des auteurs principaux réunis dans cette bibliothèque, remarquable en ce temps et en ce pays réputés barbares. Les classiques latins y sont mêlés aux SS. Pères tant grecs que latins ; mais il n'est pas fait mention de classiques grecs.

3) Voici la **généalogie** de cette dynastie que certains auteurs ont rattachée à l'ancienne race d'Ida (Nennius, *Appendix*) :



Dans le royaume de Mercie, au contraire, le roi Ethebald et son successeur Offa ne régnèrent pas moins de quarante ans chacun ; et si la succession d'Ethebald, tué par sa propre garde (A° 757), donna lieu à quelques troubles, le roi Offa ne tarda pas à reprendre le dessus et à rétablir sa domination sur les petits États de l'Heptarchie. Les autres États sollicitèrent son alliance : le roi de Northumbrie épousa l'une de ses filles ; le roi Beotric de Kent, une autre de ces princesses. Le résultat le plus durable de son règne, c'est l'extension de son territoire du côté des Bretons, jusqu'au cours de la Wye et de la Dee, qui sont demeurées la limite définitive entre l'Angleterre et le pays de Galles. Une barrière artificielle, appelée la *digue d'Offa*, compléta cette frontière[1]. Offa est le plus grand des rois de l'Heptarchie, et son contemporain, Charlemagne lui-même n'hésitait pas à le traiter en égal[2], sollicitant pour son propre fils la main d'une fille de ce souverain anglo-saxon. Offa, de son côté, demanda, sans l'obtenir, l'une des filles de Charlemagne pour son fils unique, Egfrid[3], qui ne lui survécut guère, et avec sa descendance directe, finit la prépondérance du royaume de Mercie (A° 796). C'était le tour du Wessex.

Le royaume de Wessex : fin de l'Heptarchie.

Le VIII[e] siècle avait vu s'éteindre, l'une après l'autre, les vieilles dynasties germaniques dans la plupart des États anglo-saxons, en même temps que ceux-ci perdaient leur indépendance : tel fut le sort du royaume des Est-Saxons, qui disparaît de l'histoire avec le successeur du roi Offa d'Essex (A° 746)[4]; puis ce fut le tour de l'Est-Anglie, où la race royale des Uffings finit avec Alfwald, le second fils du

[1]) Asserius, *Vita Aelfredi.*

[2]) Caroli, Epistola *ad Offam*, t. IV, p. 144 des EPISTOLAE série in-4 de Pertz.

[3]) Alcuini, Epistola n° 79 *(ad Osbertum).*

[4]) Saxon Chron. A° 746.

roi Ethelhere (A° 749); enfin dans le royaume de Kent, Adelric, un neveu du roi Eardric et le troisième fils de Witred[1], fut le dernier des Ascings (A° 775). Ainsi le nombre de ces États était déjà réduit de moitié, lorsqu'un roi de Wessex entreprit de les réunir sous une autorité unique et suprême. Le Wessex avait toujours conservé, avec sa dynastie nationale, son indépendance politique, un instant menacée par la prépondérance des Merciens, mais récemment consolidée par la victoire de Burford (A° 752), que le roi Cutred remporta sur ses belliqueux voisins. Lorsque le successeur de Cutred, Cynewolf périt après un règne de trente ans, de mort violente[2], sans laisser d'héritier direct (A° 784), deux prétendants de race royale se trouvèrent en présence : Alcmund et Beotric. Alcmund était déjà roi de Kent. Ce fut Beotric qui fut élu roi de Wessex, et pour consolider son trône, il sollicita l'alliance de son puissant voisin, Offa de Mercie, dont il épousa la fille, Eadburge. Cette princesse altière entendait gouverner le royaume de son époux, n'hésitant pas à user du poison pour se débarasser de ses ennemis. Ce fut ainsi qu'elle causa la mort du roi son mari, qui but par mégarde le poison préparé pour un autre ; poursuivie par la haine du peuple, Eadburge dut chercher un refuge dans les États de Charlemagne, où, après avoir dissipé les richesses qu'elle emportait dans sa fuite, elle mourut mendiante dans les rues de Pavie (A° 802)[3]. Le royaume de Wessex était de nouveau vacant : heureusement vivait encore un rejeton de cette dynastie à la cour même de Charlemagne, le jeune Egbert, fils d'Alcmund, qui revint après treize ans d'exil, rapportant de ce séjour à l'étranger de précieuses leçons de gouvernement : ce fut lui qui mit fin à l'Heptarchie et donna aux Anglo-Saxons l'unité qui leur avait manqué jusque là,

1) Bède V : 26.
2) Saxon. Chron. A° 775.
3) Asseri, *Vita Aelfredi.*

et faute de laquelle cette nation n'avait encore exercé aucune action dans l'histoire politique du temps.

Dès lors pourtant cette race expansive des Anglo-Saxons ne tenait plus dans l'île où l'océan semble les emprisonner en vain : ils débordaient sur le continent, poussés par les motifs les plus divers : le lucre, la soif de la science, la dévotion, le zèle apostolique. On rencontrait leurs marchands dans tous les ports du continent, leurs écoliers dans les écoles au renom lointain, leurs pèlerins auprès des grands sanctuaires de la chrétienté ; et, au centre de celle-ci, à Rome, ils étaient venus si nombreux, moines, laïcs, femmes, les rois en tête, qu'ils y formaient tout un quartier, la *schola saxonum* [1], au Vatican, à l'ombre de la basilique du prince des Apôtres. Enfin c'est encore l'Angleterre chrétienne qui fournit alors les auxiliaires les plus zélés de la papauté dans l'œuvre de la conversion des païens du continent ; c'est de son sein que sont sortis, parmi bien d'autres, S. Willibrord, l'apôtre de la Hollande, S. Boniface, l'apôtre de l'Allemagne, qui furent, avec Bède et Alcuin, les vrais grands hommes de l'Heptarchie anglo-saxonne.

[1]) Cette colonie étrangère formait au vatican à la fois un quartier, le *vico* ou *Borgo di Sassia*, et une corporation, la *schola saxonum ;* tel est le sens, dans le latin byzantin, de ce mot *schola,* dont on a fait à tort une *école* au sens moderne du mot. L'*hospice*, auquel se rapportaient les donations des rois anglo saxons, est devenu au XIIIe siècle l'*Hospitale di S. Spiritu in vico di Sassia*, cfr Pappencordt, *Rom im Mittelalter*, p. 117, 126.



§ V. — LES INSTITUTIONS DE L'ÉPOQUE MÉROVINGIENNE.

TEXTES : MONUMENTA de Pertz, série in-4° : **Legum sectio I** : LEGES NATIONUM GERMANICARUM vol. I-V (en cours de publication) Hanovre, 1888-98. — **Sectio II** : CAPITULARIA REGUM FRANCORUM, vol. I-II. *Ib.* 1881-90. — **Sectio III** : CONCILIA AEVI MEROWINGICI, vol. I. *Ib.* 1893. — **Sectio IV** : FORMULAE MEROWINGICI ET KAROLINI AEVI. *Ib.* 1886. — DIPLOMATA aetatis Merowingicae, éd. de Bréquigny-Pardessus. Paris, 1841-49, 2 vol. in-fol. — CODICE DIPLOMATICO LANGOBARDO, p. p. Troya. Naples, 1852 55, 5 vol. — RECUEIL GÉNÉRAL DES FORMULES usitées dans l'empire des Francs, p. p. de Rozière. Paris, 1869-71, 3 vol.

TRAVAUX MODERNES : Outre les traités classiques de Waitz, Fustel de Coulanges, Vanderkindere etc. cités p. X-XI de la *Préface*, **Sohm**, *Die Fränkische Reichs-und Gerichtsverfassung.* Weimar, 1871. — **Tardif**, *Institutions de la France. Période Mérovingienne.* Paris, 1881. — **Löning**, *Das Kirchenrecht im Reiche der Merowinger.* Strasbourg, 1878. — **Dahn**, *Könige* (vol. VI : *Verfassung der West Gothen* : — vol. VII : *die Merowinger*) 1885, 1895. — Schupfer, *Instituzione politiche Langobardiche.* Milan, 1880. — Pujol, *Historia de instituciones de la España Goda.* Valence, 1896, 4 vol. in-4.

Les peuples germaniques avaient porté partout avec eux leurs institutions nationales : une royauté élective, mais ordinairement dans le sein d'une famille privilégiée ; des assemblées générales, qui réunissaient tous les hommes libres, pour décider de la paix et de la guerre ; des institutions cantonales pour l'exercice de la juridiction. Dans les provinces romaines où ils s'étaient établis, ces peuples trouvèrent un gouvernement déjà organisé, l'ancienne administration impériale, avec ses codes de lois, ses impôts, ses institutions municipales. De ce contact sortit un régime mixte, avec lequel commence une nouvelle période dans l'histoire des institutions du moyen âge. Chez les seuls Anglo-Saxons, les institutions germaniques subsistèrent presque sans alliage. Chez les autres peuples germaniques du continent, ce mélange se retrouve à des degrés divers, mais nulle part plus complètement que dans les institutions franques, qui devaient faire la loi au reste de l'Europe.

Mais, on ne doit pas l'oublier, ces institutions de l'époque franque sont des institutions historiques, c'est-à-dire antérieures à toute législation, et par conséquent il leur manque

le caractère défini et impérieux que la loi imprime à ses créations[1]. De plus ces institutions sont en voie de formation, subissant des fluctuations perpétuelles, sous la pression des événements extérieurs ou intérieurs. C'est ainsi que chez les Francs la royauté des Carolingiens n'est plus celle des Mérovingiens, à laquelle elle succède, comme celle-ci n'est pas davantage l'ancienne royauté germanique. On a parfois représenté la royauté germanique comme une institution exotique, empruntée de toutes pièces aux Romains[2]. Elle n'appartient pas, en effet, au premier fonds des institutions nationales. Au temps de César, elle n'existe pas encore. Entre l'époque de César et celle de Tacite, elle apparaît çà et là, mais sans être encore la règle, et si l'on considère la distribution géographique de cette institution, on constate qu'elle se multiplie rapidement sur les frontières, et non seulement sur la frontière occidentale, où les Germains entrèrent en contact avec les Romains, mais plus encore sur leur frontière orientale, où ils devaient faire face aux Slaves et aux Sarmates, tandis qu'au cœur de la Germanie, dans le groupe des peuples saxons, il n'y a pas encore de rois au temps de Charlemagne. Là où la royauté existe, c'est la continuité de l'état de guerre sur ces deux frontières qui l'a fait naître, en amenant la prolongation des commandements militaires : les ducs temporaires ont fait place par degrés à des rois permanents ; et ainsi issue des événements

[1]) C'est ainsi que *M. Fustel de Coulanges* ne semble avoir vu dans les institutions germaniques qu'une masse inorganique, où tout est incohérence et confusion ; pour lui tout ce qui est organisé chez les Francs, est un emprunt à l'héritage romain. C'est le mérite de *M. Sohm* d'avoir dégagé du chaos des lois barbares les règles qui y président ; peut-être par une exagération en sens contraire, a-t-il trop systématisé un droit qui est encore à l'état de formation. Entre ces opinions extrêmes, on trouve une doctrine plus mesurée, jointe à une science aussi vaste que sûre, dans **Brunner**, *D. Rechtsgeschichte* (cité p. X). Quant au *Lehrbuch* de Schröder (3e éd. Leipzig, 1898), il est précieux surtout comme bibliographie.

[2]) Voir, sur cette controverse entre les historiens germanistes, les auteurs cités p. 21, n. 1.

la royauté moderne est, par excellence, une institution historique.

La royauté.

Comme le duc militaire était élu par l'assemblée des guerriers qu'il devait commander, ainsi, à l'origine, la royauté était une autorité élective; mais comme elle était en même temps permanente, l'intervention de la nation se fit plus rare ; il n'y avait lieu à élection qu'une fois par génération. De plus, si tous les hommes libres étaient électeurs, on constate de bonne heure que leur choix se restreint à une famille, seule éligible, et s'il n'y a pas encore hérédité, il y a déjà des dynasties.

Chez certaines de ces nations, c'est la conquête qui a suscité ces dynasties ou du moins les a mises hors pair : ainsi des Mérovingiens; ainsi des nombreuses dynasties anglo-saxonnes. Au contraire, chez des peuples qui avaient des dynasties nationales déjà anciennes, on a vu souvent celles-ci disparaître au lendemain de la conquête : ce fut le cas des Amales chez les Ost-Goths, des Baltes chez les Visigoths, des Gausingen chez les Langobards[1]. De là le sort très différent de ces différentes nations. Là où une dynastie nationale n'a pas réussi à se consolider, tant chez les Goths que chez les Langobards, la nation elle-même manque de stabilité et finit par perdre jusqu'à son indépendance. Ce qui a fait, au contraire, la fortune des Francs, c'est leur attachement à une même dynastie séculaire, et à peine celle-ci menace de défaillir que déjà une race nouvelle, celle des Pépins, a surgi pour suppléer à son insuffisance en attendant l'heure de recueillir sa succession. Il est vrai que cette royauté des Mérovingiens n'a pas laissé d'avoir ses secousses aussi par suite de la funeste coutume des partages, qui s'est introduite en même temps que les assemblées nationales étaient tombées en désuétude. Les rois en avaient

[1]) Voir plus haut p. 99 (Amales) p. 89 et 97 (Baltes), p. 156 (Gausingen).



profité pour se substituer à la nation dans la disposition de leur royaume, qu'ils se sont habitués à partager entre leurs fils comme un héritage de famille. Mais alors même que le territoire était divisé, l'unité dynastique s'est maintenue[1], et avec elle l'unité nationale des Francs.

Non moins divers sont les pouvoirs que les rois de ces temps exercent au sein de leurs nations respectives. A son début, la royauté germanique se réduisait à un *mundium*, c'est-à-dire une tutelle ou un patronage (*tuitio* dans les textes latins)[2], semblable à celui que le chef de famille exerce dans sa maison, que le grand propriétaire exerce dans son domaine. Le *mundium* implique le droit de représentation, en vertu duquel le Roi est censé personnifier son peuple dans les relations que celui-ci peut avoir avec d'autres peuples, paix ou guerre, alliances ou contestations. Vis-à-vis des peuples étrangers, le *mundium* oblige le roi à maintenir l'indépendance de sa nation et la sécurité des frontières ; son rôle à l'extérieur est, non pas agressif, mais défensif. Non moins pacifiante doit être l'action du *mundium* à l'intérieur. Le Roi est le gardien de la paix publique, que la Germanie n'avait connue que sous forme de trêves religieuses et intermittentes[3], et qui apparaît ici pour la première fois sous le nom de *la paix du roi*.

Toutefois cette action du Roi ne va pas jusqu'à empêcher les guerres privées. Les parties préfèrent-elles se réconcilier moyennant une composition pécuniaire? C'est alors qu'intervient la sanction du Roi et qu'il reçoit le *fredus* ou *friedgeld*, comme garant de la paix rétablie[4].

1) Voir *supra* p 97, p. 278.

2) Clovis s'adressant aux Ripuaires, les invite à le prendre pour roi « ut sitis sub mea *defensione* » (Greg. Tur. II, 40). Gonthram, menacé dans sa vie dit à son peuple : « me defuncto simul pereatis, cum de genere nostro robustus *(un prince adulte)* non fuerit qui *defenset* » (ib. VII, 8).

3) « Pax et quies tunc tantum » dit Tacite, *Germania*, c. 40, en parlant de certaines fêtes religieuses.

4) Tacite, *Germania*, 12 : « pars multae regi... exsolvitur ». Voir plus haut, p 23.

Pour remplir la mission qui lui est dévolue, le roi germanique est investi du *Bannrecht*, c'est-à-dire du droit de publier un ban (*jussio*, *mandatum*)[1], qui oblige sous peine de perdre la paix du roi. Ce droit, il l'exerce dans deux sphères : par le ban militaire ou *Heerbann*, c'est le Roi qui, la guerre une fois décidée, oblige tous les hommes libres à marcher; par le ban judiciaire, c'est encore le Roi qui donne la sanction aux jugements des tribunaux, en mettant hors la loi le condamné qui refuse de se soumettre à la justice de son pays.

Ce droit d'ordonner a pour corollaire le *droit d'amende*, sans lequel la volonté royale manquerait de sanction. Ce *banngeld* (appelé parfois *ban* tout court), évalué à l'origine en têtes de bétail, est fixé, à l'époque franque, au taux uniforme de 60 sols d'or, somme considérable d'ailleurs, équivalant à 10 chevaux ou 30 bœufs ou 60 vaches. En payant cette amende, on était censé racheter la paix du roi[2] et l'on rentrait dans ses droits et ses possessions au sein de la communauté.

A la suite des migrations germaniques, et au contact des populations et de la civilisation romaines, cette royauté encore rudimentaire prit un accroissement subit et démesuré. Les rois barbares adoptèrent aussitôt les habitudes et le langage de leur nouvel entourage romain : ils conservèrent le latin comme langue officielle et s'approprièrent le protocole en usage dans la chancellerie impériale : leurs greffiers, des Romains, ne leur ménagèrent pas les qualificatifs outrés de *Dominus*, *gloriosissimus*, *Excellentia*, *Sublimitas*. Chez les Goths d'Espagne et les Langobards d'Italie, ils accolèrent le prénom de *Flavius*, usité dans la famille

[1]) Cet ordre ou *ban royal* (bannus dominicus) peut prendre deux formes : ou il est verbal, d'où l'expression de *verbum Regis*. *sermo Regis*, ou il est écrit et s'appelle alors *testamentum* (attestation) *Regis* (Loi Ripuaire), soit encore *praeceptum de Rege* (Loi salique), soit *charta regalis* (Formules de Marculf).

[2]) De là une confusion assez fréquente entre deux notions si voisines, le *Friedgeld* et le *Banngeld*, appelé également *fredus* dans certains textes.

impériale, aux rudes vocables de leurs maîtres germaniques, et il semble que, pour égaler les Césars, il ne leur ait manqué que le seul titre qui leur fut toujours refusé, celui d'empereur.

Toutefois il ne faut pas se laisser prendre aux termes fastueux des protocoles[1]. La puissance de ces rois germaniques était moins de droit que de fait. Leur autorité personnelle reposait sur le serment que leur prêtaient à leur avénement tous les hommes libres *sui juris*, et ce serment, qui pouvait tenir en deux lignes, c'était toute la constitution du temps, l'unique titre légal que le roi pouvait invoquer en excerçant ses droits de souveraineté. Aussi donnait-il une grande importance à l'accomplissement de ce devoir. Quand le roi ne pouvait recueillir lui-même ces serments dans sa tournée d'avénement, il envoyait sur les lieux ses fonctionnaires, munis de reliques, sur lesquelles chacun jurait à son tour[2]. Le serment était, en effet, individuel. En vertu de ce serment, tous, Romains ou Germains, sont ses sujets, ses *fideles*, c'est le terme latin, ses *leudes*, c'est l'équivalent germanique.

Mais la puissance du roi était avant tout une puissance de fait, reposant sur une base territoriale. Par la conquête, le roi s'était mis en possession de toutes les anciennes terres publiques ou terres du fisc, qui étaient considérables à la fin de l'empire, disséminées dans toutes les provinces et

[1]) C'est en s'appuyant principalement sur le jargon des chancelleries que Fustel de Coulanges cherche à battre en brèche à peu près tous les résultats des grands travaux des germanistes sur le droit et les institutions de l'époque franque. Cette foi dans le protocole fait contraste avec l'indépendance d'esprit dont cet éminent critique fait preuve partout ailleurs. D'ailleurs l'auteur lui-même, lorsqu'il arrive aux derniers Carolingiens, dont l'impuissance est notoire, est bien forcé de reconnaître le vide des formulaires. « Si l'on s'en rapporte, dit-il, aux circulaires que ces rois rédigeaient et aux formules de leur chancellerie, il semble qu'ils fussent de véritables monarques. Ils se donnaient les titres les plus solennels et se qualifiaient des épithètes les plus pompeuses ». *Institutions*, vol. VI, p. 640.

[2]) Formule de Marculfe I n° 40.

sans cesse accrues, soit par deshérence, soit par confiscation. De plus, si les conquérants ont laissé les Romains en possession de leurs terres privées, ils ont continué à percevoir l'ancien impôt romain sur la terre, le *census*, qui devient une redevance foncière perpétuelle, et en ce sens, ces terres étaient désormais une dépendance du fisc royal. Vis-à-vis des Germains, le roi s'est arrogé le haut domaine sur tout ce qui subsiste des anciennes terres communes de la *marca*. Ici encore, le roi respecte les droits acquis. Mais les habitants, de co-propriétaires qu'ils étaient, deviennent simples *usagers*. Le roi se réserve le droit d'y établir des possesseurs nouveaux [1]. De plus il met hors de l'usage public (*aforestare*) les parties de bois destinées aux chasses du prince; c'est l'origine des *forêts* royales. Enfin au domaine du roi se rattache encore le domaine public, au sens spécial du mot, c'est-à-dire tout ce qui est indispensable à l'existence de la communauté, partant non susceptible d'être approprié, places publiques, marchés, voies de communication par terre et par eau, routes, rivières, ponts, etc. Le souverain perçoit pour l'usage de ce domaine public qu'il considère comme sien, des péages ou *tonlieues*, origine des impôts indirects. Pour administrer ce vaste domaine, le roi dispose d'une armée d'agents libres ou serviles, les *domestici*, qui sont répartis sur toute la surface du territoire et forment le personnel administratif du temps. L'étendue de ce domaine permettait au roi de faire de nombreuses libéralités en terres, soit aux églises, soit aux particuliers. D'autres terres étaient affectées, à titre temporaire, à certaines dotations, telles que le douaire de la reine [2], la mense du maire du palais [3] ou d'autres grands personnages. Par les libéralités de ce genre, le roi aliénait un revenu, mais gardait le fonds. Le

[1]) Voir le titre : *Homo migrans* de la **Loi salique.**

[2]) Sur le douaire de la reine Galsvinthe, comprenant cinq villes de l'Aquitaine, voir *supra*, p. 207, n° 4.

[3]) Sur la terre fiscale affectée aux maires de Neustrie, voir le diplôme cité *supra*, p. 281 n° 2.

restant des revenus du domaine royal était consacré à l'entretien du roi et de sa maison. Le roi, qui voyageait sans cesse de villa en villa, consommait sur place les provisions accumulées en son absence et mesurées à la durée de son séjour[1].

Disposant désormais de ces deux éléments de la puissance politique, les hommes et l'argent, les rois barbares acquirent alors la plénitude de la souveraineté. Le roi est le haut justicier dans toute l'étendue de son royaume, et, soit qu'il rende la justice en personne, *in palatio*, soit qu'il la fasse rendre par ses délégués dans les autres parties du territoire, tous les produits de justice, amendes, *fredus*, confiscations, reviennent au fisc royal. Entre ces juridictions diverses, il n'y avait pas de hiérarchie. Il était permis de porter devant le roi toute cause, à condition qu'il n'y eût pas déjà chose jugée. Le droit d'appel n'existait pas encore et tout jugement de bonne foi était irrévocable. Le recours au roi supposait soit un déni de justice, quand le premier juge refusait de juger, soit une iniquité commise par le juge, agissant de mauvaise foi. Il y avait enfin des cas réservés au roi soit à raison de la gravité de certains délits considérés comme publics, soit à raison de la qualité de certaines personnes placées sous la protection royale.

Au roi, en tant que souverain, revenait l'exercice du droit de vie et de mort[2], droit appliqué aussitôt avec une sévérité inconnue aux temps germaniques : furent rangés parmi les délits méritant la mort, non seulement le meurtre clandestin (*mordridus*), le vol ou brigandage, le rapt, mais jusqu'aux moindres offenses faites au roi : manquer de respect à sa personne ou seulement à sa signature[3], parler avec irrévérence

[1]) Louis le Pieux, tant qu'il ne fut que roi d'Aquitaine, avait pour règle de ne repasser dans la même villa qu'au bout de quatre ans. L'Astronome, *Vita Ludovici Pii*, c. 1.

[2]) Thonissen, *Les peines capitales dans la législation mérovingienne*. Bruxelles (ac.), 1877, in-8.

[3]) **Lex Ripuaria**, 60 : 6.

de la reine, braconner dans les chasses royales, ces délits là aussi sont punis du dernier supplice[1].

Au roi revenait enfin le pouvoir législatif dans la mesure où il pouvait s'exercer alors. A lire les formules en usage dans les chancelleries, on ne voit pas de différence entre la législation impériale et la législation royale qui lui succède : même terminologie, *edictus*, *constitutio;* même ton autoritaire; il arrive que, dans une loi mérovingienne, le préambule soit calqué exactement sur le texte d'une loi romaine[2]. Tant s'en faut pourtant que le roi barbare soit, comme l'empereur, supérieur à la loi, qu'il la fasse à son gré et qu'il soit seul à la faire. Il y a ici deux sphères à distinguer. En vertu de son *Bannrecht* ou pouvoir édictal, le roi prend librement toutes les mesures d'exécution que réclame le maintien de la paix publique (*pro tenore pacis*)[3] parce qu'il se meut ici dans son domaine propre. Mais il y a un droit national, séculaire, bien que non écrit, antérieur, partant supérieur à la royauté. Tout ce que le roi peut dans cette sphère, se réduit aux trois points suivants : faire rédiger et codifier les coutumes particulières de la nation ; — introduire dans ces codes des *capitula* ou novelles destinés à les corriger et à les compléter; — ébaucher peu à peu un droit nouveau qui s'inspire soit de l'esprit chrétien soit de réminiscences romaines; et encore ne le peut-il qu'avec le concours ou tout au moins l'adhésion implicite de la nation. Et c'est ici que se dessine le rôle des assemblées nationales, qui

1) Les historiens de nation romaine, comme Grégoire de Tours (IX, 13, X, 19) parlent de ces condamnations comme d'une application du *crimen laesae majestatis* de l'empire romain. Cette expression se retrouve chez les auteurs carolingiens qui affectent l'emploi de cette terminologie classique, pour désigner le cas de félonie, *Annales Einhardi*, A° 788, 792. Il ne résulte pas de ces locutions littéraires que les Francs ont fait cet emprunt au droit romain. On peut y voir aussi bien une explosion spontanée des passions barbares du temps.

2) Cfr la **Praeceptio Chlotarii** (Leges in-4° vol. I n° 8) et la **Novella 8** de Valentinien III. Boretius, *Capitularienkritik*. Leipzig, 1874, p. 22.

3) C'est l'intitulé explicite d'une constitution mérovingienne, le **Pactus pro tenore pacis** de Childebert et Clotaire (Leges *ib*. n° 3).

sont la seconde grande institution publique de l'époque franque.

Ces assemblées portent les noms les plus divers : *Folk-gemote* et *Witena-gemot* chez les Anglo-Saxons ; — *concilia* chez les Goths d'Espagne ; — *thinx* ou *gairethinx* chez les Langobards ; — *campus*, *placitum*, *conventus* chez les Francs. Institution historique en voie de formation, ces assemblées ne présentent encore aucune fixité, ni quant à leur composition, ni quant à leur compétence. C'est une puissance de fait, comme la royauté elle-même, qui doit compter avec cette puissance. Mais, pour s'imposer au roi, la nation doit être réunie, et elle ne l'est qu'en tant qu'armée. Comme dans le *landthing* germanique, l'*exercitus* et le *populus* se confondent. Le roi ne peut faire marcher l'armée sans le concours de celle-ci, et il arrive que l'armée entraîne le roi dans une guerre dont il ne voulait pas[1]. Image de la nation, l'assemblée était hiérarchique comme elle, et l'on voit se former dans son sein plusieurs ordres. Il y a, en effet, une élite, qui existait déjà dans les assemblées germaniques ; c'étaient alors les *principes*[2] ; ce sont désormais les *potentes*, les *primates* ou *optimates*, dont la voix, quand ils sont d'accord, est prépondérante et entraîne ou suppose l'adhésion implicite des masses. Aussi le roi cherche-t-il à s'assurer avant tout de l'adhésion des grands, et très souvent il ne réunit que ceux-ci, d'autant plus que l'étendue des royaumes rendait impraticable un rassemblement des masses. On devait se contenter de prendre l'avis des présents. Parmi les ordres de la nation, le haut clergé jouissait à son tour d'une influence d'autant plus grande qu'il était plus indépendant vis-à-vis des rois. Les grands laïcs étaient pour la plupart des fonctionnaires royaux, partant à la merci du roi qui pouvait les destituer, tandis que l'évêque était, en principe, inamovible. Il y avait donc alors plusieurs espèces

[1]) Grégoire de Tours III, 11 : mutinerie de l'armée austrasienne contre le roi Theuderic, qui refusait de les conduire à la guerre de Bourgogne A° 532.

[2]) Voir plus haut, p. 20.

d'assemblées, différant par leur composition, selon que le roi y convoquait les optimates avec les évêques ou les optimates sans les évêques, ou parfois les évêques seulement. Le *Wintenagemot* anglo-saxon était une réunion de *Wittan* ou *sapientes* laïcs. Les *concilia* de Tolède étaient, au contraire, composés presque exclusivement d'évêques [1]. Les seules assemblées vraiment nationales étaient celles de l'armée convoquée une fois l'an, le plus souvent aux calendes de mars, comme revue d'inspection [2] : c'est le *campus Martius* des Francs et des Langobards.

Quant à la compétence, pour tous les actes requérant une publicité, l'assistance des assemblées allait de soi : c'est dans une assemblée soit générale soit restreinte que le roi rendait ses jugements, exerçait son pouvoir législatif, déclarait une guerre, concluait un traité avec l'étranger, réglait sa succession, disposait du domaine public sous forme de donation, procédait à certains affranchissements solennels qui équivalaient à une naturalisation [3]. Cette assistance de l'assemblée n'était pas purement passive : toujours elle est consultée, et toujours son adhésion est énoncée dans l'acte officiel sorti de cette délibération [4]. Cette adhésion était surtout indispensable lorsqu'il s'agissait de déroger aux coutumes nationales, parce que celles-ci tenaient à des habitudes invétérées vis-à-vis desquelles la loi eût été impuissante si elle n'eût pas été librement acceptée par la nation [5]. Aussi les rois devaient-ils, pour user de leur initia-

[1]) Voir plus haut, p. 292-297.

[2]) Grégoire de Tours, II, 27, parlant de Clovis : « Jussit omnem advenire phalangem, ostensuram in *campo Martio* suorum armorum nitorem. » C'est la plus ancienne mention de cette institution.

[3]) Sur les assemblées, les documents, dispersés dans les recueils d'actes publics, *formules*, *leges*, *diplômes*, soient trop nombreux pour être cités ici ; on en trouvera un choix dans Waitz, Fustel de C. etc.

[4]) Ces deux points sont admis par Fustel de C. vol. III, p. 98 quoique, dans sa théorie, les assemblées franques ne sont pas de vraies assemblées.

[5]) Voir les documents groupés dans la dissertation de Boretius. *Capitularienkritik*. p. 8-16.

tive en cette matière profiter des champs de Mars, qui réunissaient la nation armée.

En résumé, de ces deux institutions, également nationales, l'une, la royauté, rappelait davantage le gouvernement autoritaire de l'empire romain, l'autre, l'assemblée, continuait dans une certaine mesure les traditions libres de la Germanie.

Les institutions cantonales et judiciaires.

Ce dualisme se retrouve dans les institutions locales de l'époque, qui mettaient en présence, d'un côté, le délégué du prince, de l'autre, les hommes libres de son ressort. Chez les Francs les divisions territoriales présentaient une certaine diversité, résultant de la différence de leur origine. Les Germains avaient leurs cantons; les provinciaux romains, leurs cités. Ces subdivisions préexistantes furent plus ou moins assimilées sous le nom commun de *pagus*. Dans le nord de la Gaule, le pagus répond à un *gau* germanique; dans le midi, à une *civitas* romaine. Mais leur organisation était la même. Dans les unes comme dans les autres, il y avait un représentant du roi, appelé *grafio* en pays germanique, *comes* en pays latin. A raison de la justice royale qui lui est déléguée, il porte assez souvent le nom de *judex fiscalis*[1] ou *judex* tout court, et ce dernier nom se retrouve pour désigner le délégué royal chez les Langobards. Chez les Visigoths, prévalait le nom de *comes*. Enfin chez les Anglo-Saxons, on ne connaissait que l'autre nom usité chez les Francs, le *gerefa* germanique (d'où *shire-reeve*, sheriff). Le comte franc n'était encore qu'un simple agent royal, nommé à volonté, révoqué de même. Au début, ces comtes, sortant de l'entourage du roi, étaient imposés par lui dans n'importe quelle ville ou canton[2]. Mais ces fonctionnaires

[1]) **Lex Ripuaria**, 53 : 1 : « judex fiscalis quem comitem vocant ».

[2]) Sur la nomination des comtes francs avant 614, voir les recherches de Kurth, *Les comtes d'Auvergne* au VIe siècle. Bruxelles (ac.), 1899, in-8°; — id. *Les comtes de Tours*, ib. 1900.

étrangers s'étant bientôt rendus odieux à leurs justiciables, l'édit réparateur de 614[1] interdit de choisir les agents judiciaires en dehors de leur ressort. Il en résulte que ces agents devaient être romains dans la partie romaine de la Gaule, francs dans la partie germanique. De plus ces comtes, ayant des racines dans leur ressort, à raison des biens et de la parenté qu'ils pouvaient y avoir, étaient plus difficiles à déplacer, partant moins dépendants de la royauté. Toutefois il y a encore loin du comte franc au comte féodal; car, en principe, il ne cessait pas d'être révocable.

Comme agent du roi, le comte concentrait entre ses mains des attributions multiples, judiciaires, fiscales, militaires; aussi y avait-il à côté de lui des fonctionnaires spéciaux, qui le déchargeaient d'une partie de ses fonctions : pour l'armée, il y avait les *ducs militaires*, délégués par le roi ; pour la justice, les *centeniers* ou *viguiers*, un par centaine, délégués par le comte.

Les actes officiels du comte, comme ceux du Roi, requéraient la publicité, et ici nous voyons naître les assemblées locales, qui sont vis-à-vis du comte ce que l'assemblée générale était vis-à-vis du roi. A l'époque mérovingienne, il règne dans ce genre d'institutions encore une grande variété, résultant de la différence des lieux, des nations et de leurs lois ou coutumes respectives. L'uniformité ne s'est introduite que graduellement, au détriment des institutions romaines et au profit des institutions germaniques, qui devaient prévaloir à la longue. C'est ainsi qu'au début les cités romaines avaient pour la plupart retenu certains vestiges du régime impérial : on y rencontrait encore une *curia* et un *defensor*, mais dépourvus de tout pouvoir judiciaire ou politique : leur plus importante fonction, c'était l'enregistrement (*insinuatio*)[2] des actes authentiques. La solennité de

1) Voir plus haut, p. 217.

2) On vient de retrouver et de publier dans la Bibliothèque de l'Éc. des Chartes vol. 69 (1898), p. 237, l'acte de fondation de Noirmontier (A° 677), qui contient le procès verbal de cette *insinuatio* devant la curie de Poitiers :

cette procédure montre assez le vide de leurs fonctions. Il ne leur restait plus que cette juridiction gracieuse. Il va de soi que les parties pouvaient toujours les prendre comme arbitres dans une contestation. Mais toute juridiction contentieuse avait passé aux comtes francs et à leurs délégués.

Aux Francs, par contre, remontent les assemblées judiciaires du moyen âge, qui, sous les noms de *gauthing*[1], *mallus*, *placitum*, prenaient une part active à la juridiction. Le rôle du comte ici se bornait à convoquer les hommes libres, à recueillir leur jugement (*doom*) et à le revêtir de leur *ban* ou sanction, qui obligeait les parties à s'exécuter[2]. Il va de soi aussi que dans ces assemblées il y avait une élite et une foule. A l'élite, à ceux qu'on appelait les *Rachimburgi* en francique ou *boni homines* en latin, et qui étaient d'habitude au nombre de sept, on demandait de formuler le jugement, qui était ensuite accepté ou rejeté par la foule. Il y avait généralement dans chaque centaine un *mallus*, auquel les hommes libres du ressort étaient obligés d'assister, sous peine d'amende. Pour eux c'était moins un droit qu'une corvée. Mais, pour les parties, le droit de n'être jugé que par ses pairs était un droit essentiel et une garantie précieuse de la liberté germanique.

Germanique enfin était la procédure, qui admettait devant ces tribunaux trois modes distincts de justification : 1° la justification par serment, — 2° l'*ordalie* ou l'épreuve judiciaire, et — 3° le duel judiciaire. Pour se justifier par serment, l'accusé devait amener devant le *mallus* un certain nombre de notables de son ressort, parents, voisins ou amis, qui

l'acte mentionne la présence du *defensor*, de sept *curiales* et d'un *amanuensis*, dont trois ont des noms romains et cinq, des noms germaniques. La procédure est identique à celle suivie à la même époque à Ravenne sous le régime byzantin. Cfr les *Papiri diplomatici* de Marini. Rome, 1805.

[1]) Ce nom germanique ne se trouve plus dans nos textes francs, qui sont tous en latin ; mais il s'est perpétué sans cette forme dans les populations de langue germanique, en particulier en Flandre, où le *gouding* reparaît encore dans les Keures du XI[e] siècle et jusque dans les coutumes homologuées.

[2]) Cfr supra, p. 24, n. 2.

juraient avec lui son innocence ; c'étaient des témoins à décharge, qui témoignaient, soit sur le fait incriminé, qu'ils étaient à même de connaître, soit sur l'ensemble des antécédents de l'inculpé. On les appelait *jureurs*, *co-jureurs*, *aideurs*[1], et, selon la gravité du cas, la loi en fixait le nombre, qui variait de 6 à 200.— Dans l'ordalie[2] ou épreuve judiciaire, c'est à la Divinité que l'accusé faisait appel pour confirmer son serment et contribuer à se justifier. Il se soumettait à cet effet à une épreuve matérielle à laquelle on attribuait la vertu, Dieu aidant, de discerner l'innocent du coupable. La plus ancienne forme, celle qu'on trouve à la fois dans la loi salique et dans les poèmes germaniques, c'est l'épreuve du *chaudron* (*hineum*), une eau bouillante avec une pierre au fond, qu'il s'agissait de retirer, sans se brûler la main, pour être justifié. Vinrent ensuite d'autres formes, telles que le *fer incandescent*, l'*eau froide*, les *bras en croix*, etc. Ces ordalies s'appelaient encore jugements de Dieu (*judicium Dei*) parce qu'on croyait que la Divinité y intervenait pour faire éclater l'innocence, par un miracle au besoin. Quant au duel judiciaire, que l'on rangeait également et pour le même motif parmi les jugements de Dieu, il consistait dans un défi, jeté en justice à la face de son adversaire, de se mesurer dans un combat singulier : le vainqueur gagnait son procès. Il va de soi que le défendeur avait toujours le choix entre deux partis, ou donner satisfaction immédiate au demandeur ou se soumettre au mode de justification en vigueur devant les juridictions ordinaires ; ou, ce qui au fond revenait au même, il rachetait sa main moyennant une somme proportionnée à l'importance du délit, s'il voulait échapper à l'ordalie, tout comme en cas de condamnation à mort, il pouvait racheter sa vie en payant le prix auquel celle-ci était tarifée. Cette procédure, où respirait la barbarie d'un autre âge, était certes en contradiction avec l'esprit

1) Edictus Rothari, § 359 : « *aidi*, id est, sacramentalis ».

2) L'*ordalie* est le même mot que *Ordeel* en neerlandais, *Urtheil* en haut allemand.

nouveau du christianisme. Elle se maintenait pourtant par la force de l'habitude, et il fallut même que le clergé de ce temps s'y prêtât en bénissant les instruments de l'ordalie et en invoquant l'assistance de Dieu[1].

Non moins stationnaire nous apparaît le droit pénal du temps. L'autorité publique était encore loin de s'intéresser à la poursuite de tous les crimes et délits, dont la plupart, au contraire, passaient pour être d'ordre privé. C'était l'affaire des particuliers. La seule mesure prise pour faciliter la répression de certains délits tant chez les Francs que chez Anglo-Saxons, a été l'organisation au sein de chaque centaine de la solidarité judiciaire connue sous le nom de *trustis* chez les premiers, de *Frithborg* chez les seconds. A partir de ce moment, tous les membres de cette solidarité sont responsables des vols commis dans leur ressort et doivent coopérer à l'arrestation du malfaiteur ou à la réparation du dommage, s'il est latitant[2]. Cette innovation ne faisait que remplacer l'ancienne solidarité familiale[3], tombée en désuétude par suite du relâchement des liens de famille.

Pour les homicides, c'était toujours aux proches de la victime qu'incombait la poursuite du meurtrier, et c'est le seul cas où reparaisse cette ancienne solidarité de la famille. C'était, en effet, un devoir de parenté[4] autant qu'un droit. Ce *droit de vengeance*, autre legs des temps germaniques, on chercha à le restreindre. D'une part, l'Église y opposa son *droit d'asile*, qui suspendait la poursuite du coupable et ne permettait de le livrer qu'à la condition que sa vie fût épargnée. D'autre part, l'État était intéressé à étendre le

[1]) Voir les **Ordines judiciorum Dei** parmi les **Formulae** du tome V des LEGES in-4° de Pertz.

[2]) Voir la **Decretio Clotarii** (I ou II?) citée *supra* p 204. Pour l'Angleterre, les **Laws of king Edgar** dans Thorpe, p. 109.

[3]) Sur la solidarité germanique et la controverse à ce sujet, voir *supra*, p. 22.

[4]) On cite le cas des fils du duc Sandregisil qui sont accusés et condamnés pour n'avoir pas poursuivi les meurtriers de celui-ci, voir les : *Gesta Dagoberti*, c. 35.

système des compositions, sur lesquelles il prélevait sa part, à titre de *fredus*. Restreinte aux homicides, la vengeance privée devait s'exercer, non par une exécution clandestine, mais à ciel ouvert, en exposant dans un carrefour la tête ou le cadavre de l'exécuté [1]. De plus la famille renonçait à son droit de vengeance, du moment qu'elle acceptait le wergeld offert par le coupable, et, dans ce cas, la parenté de celui ci intervenait de son côté pour parfaire le wergeld fixé par la loi [2].

Les lois germaniques, en effet, n'abandonnaient pas aux parties le droit de fixer le chiffre de l'indemnité due pour la réparation d'un délit, ce qui aurait donné lieu à une sorte de marchandage, au détriment de la part revenant au roi. C'est la loi qui fixait elle-même, dans un tarif détaillé et minutieux, le chiffre des compositions pour tous les genres de délit, *délits contre les personnes*, *délits contre les mœurs*, *délits contre les biens d'autrui*, etc., tout en tenant compte des circonstances soit aggravantes soit atténuantes dans l'appréciation du délit. De plus, dans la composition du meurtre ou *wergeld*, entre en ligne de compte la qualité ou le rang de la victime, esclave ou colon ou ingénu. Enfin dans les États où Germains et Romains vivaient juxtaposés, comme chez les Francs, la nationalité influe sur ce tarif, et l'on constate qu'au même degré de la hiérarchie sociale, la vie du Franc était estimée au double de la vie du Romain. Voici quelques chiffres empruntés aux lois franques [3].

1) Voir la **Loi Salique** c. 41 : 4, **Loi Ripuaire** c. 15; c. 77. Le fait de cacher le cadavre soit dans un puits soit sous des branchages constitue, en effet, le meurtre clandestin, qui est puni de mort : Supra, p 333.

2) Cette solidarité passive de la parenté du meurtrier, confirmée par la **Loi Salique** (la *Chrenecruda* du titre 58), abolie au contraire par un **Capitulaire de 596** de Childebert II (n° 7 du t. I des CAPITULARIA, série in-4° de Pertz), s'est maintenue malgré cette abolition encore longtemps après et jusqu'au XIIIe siècle en Flandre (Voir Thonissen, *Loi Salique*, p 231); ce qui montre bien l'impuissance du législateur à changer les coutumes régnantes alors.

3) **Lex Salica** et **Lex Ripuaria**, *passim*. Les chiffres adoptés ici sont une moyenne entre les variantes que présentent les textes. On retrouve la même

Pour l'esclave, qui est sans nationalité, le *wergeld* uniforme est de 30 sols chez les Saliens, de 36 sols chez les Ripuaires.

Parmi les colons, le colon romain (*Romanus tributarius*), a un *wergeld* de 62 sols 1/2; le colon germain (*lidus*), de 100 sols.

A un rang supérieur, dans la classe des hommes libres, la loi fixe le *wergeld* du Romain (*Romanus possessor*) à 100 sols, celui de l'ingénu franc (*Francus salicus* ou *ingenus*) à 200 sols.

Enfin il y avait un rang encore plus élevé, résultant du rapport plus étroit qu'on avait avec le roi : c'était, d'une part, le Romain vivant à la cour (*Romanus conviva regis*), avec un *wergeld* de 300 sols, et d'autre part, le Franc de la suite du roi (*in truste regia*, ou *antrustio*), avec un *wergeld* de 600 sols.

L'état social.

Cet extrait du tarif légal nous donne en même temps un tableau fidèle de la société mérovingienne, avec la diversité de ses classes et de ses rangs. Cette société, en effet, formait une hiérarchie où l'on peut distinguer quatre classes principales :

1° Les esclaves formaient toujours la classe infime de toute nation, et c'est à peine s'ils étaient considérés comme portion intégrante de celle-ci, aussi bien dans les lois barbares, qui assimilaient l'esclave au bétail[1], que dans le droit romain, qui le traitait non comme personne, mais comme chose. L'Église seule avait apporté quelque adoucissement à cette condition inhumaine, en appliquant à

proportion dans quelques petites amendes, par exemple, pour la violation du repos dominical, l'esclave doit 3 sols, le Romain 7 1/2 sols, le Salicus 15 sols. Capitulaire n° 7.

[1]) Lex Salica, 10 : 1 : « Si quis servum aut caballum vel jumentum furaverit ».

l'esclave ses principes égalitaires, en lui ouvrant ses asiles, en multipliant les causes et les modes d'affranchissement. Mais l'esclavage n'en subsistait pas moins, parce que ces affranchissements d'esclaves, d'une part, étaient balancés par les asservissements d'hommes libres, qui continuaient à se pratiquer, d'autre part, soit en vertu du droit de guerre, soit pour cause de misère, et malgré le zèle que le clergé déployait tant pour le soulagement des misères humaines que pour le rachat des captifs de guerre, beaucoup restait à faire sous ce rapport. En attendant, ces esclaves étaient employés soit aux travaux domestiques dans la maison du maître sous le nom de *vassi*, *pueri*, *ministeriales*, soit aux travaux des champs, disséminés dans les grands domaines, comme *servi casati* ou *mansuarii*. Mais tandis que les esclaves domestiques tendaient à disparaître, pour faire place à une domesticité libre, les esclaves colons devaient, en se perpétuant, former la classe des serfs du moyen âge. Parmi les esclaves de ce genre, on distinguait ceux du roi, *servi regii* ou *fiscalini*, qui étaient attachés à une terre du fisc, et ceux des églises, *servi ecclesiastici*, qui dépendaient d'un domaine ecclésiastique.

2° Les colons libres formaient une classe sociale intermédiaire entre la servitude et la liberté : ce sont ceux qui étaient désignés par les noms de *leti* ou *lidi* chez les Francs, *laeten* ou *laezen* chez les Saxons et les Frisons, *haldiones* chez les Langobards[1], *coloni* ou *tributarii* dans les textes latins. Cette condition, pas plus que celle des esclaves, n'était nouvelle; elle existait, on l'a vu, tant chez les Germains que parmi les Romains. Comme l'esclave, le colon était dans la dépendance d'un autre, dont il était l'*homo*. Les uns étaient dans la dépendance du roi, *homines regii*, *fiscalini*; d'autres, dans la dépendance d'une église, *homines ecclesiastici*, et, à mesure que les domaines laïcs s'étendirent, il

[1]) **Edictus Rothari**, *passim*. La vulgate donne la forme *aldii*, postérieure à la chute de l'aspiration. La forme *haldiones* de quelques MSS (de *haldan*, tenir) a le même sens que le *holder* anglais dans l'acception de *tenancier*.

y eut aussi des colons libres sur les terres des grands. Toutefois cette dépendance n'affectait que le sol, que le colon cultivait pour autrui, et pour lequel il était astreint à des redevances fixes. Il demeurait libre de sa personne, avait le droit d'aller et venir et pouvait faire acte de droit civil. A cette classe intermédiaire, étaient assimilés les affranchis, qui, en passant de la servitude à la liberté, demeuraient dans une certaine subordination vis-à-vis de leur ancien maître. Ici encore, on distinguait plusieurs catégories, résultant de la diversité des modes d'affranchissement. Il y avait des affranchis selon le droit romain, *per cartam* ou *cartularii*, qui étaient assimilés aux provinciaux romains; il y avait des affranchis devant l'Église, *per tabellam* ou *tabularii*, qui jouissaient de la protection de celle-ci, en retour de certaines prestations, telles que la cire, que les *cerarii* fournissaient aux besoins du culte. Enfin il y avait un affranchissement royal, *per denarium* ou *denararii*, qui assimilait au franc ingénu ou né libre; c'était une sorte de naturalisation. Il va de soi que le roi ne pouvait affranchir directement que ses propres esclaves; pour qu'il pût étendre cette faveur aux esclaves des particuliers, ceux-ci devaient s'en être déssaisis par un affranchissement préalable.

3° La classe des hommes libres de naissance, *ingenui*, n'était pas non plus homogène : les uns descendaient des Germains envahisseurs; les autres, des provinciaux romains, qui avaient conservé leurs droits et leurs terres partout, excepté chez les Anglo-Saxons et chez les Langobards. Chez les premiers, les indigènes, les *Wealas* (Gallois), qui ne s'étaient pas retirés devant l'invasion, furent réduits en servage. Chez les seconds, les Romains des campagnes tombèrent dans la condition d'*haldiones* ou colons. Même chez les Francs, le Romain libre n'était pas l'égal du Franc; leur *wergeld* respectif le constate. Cette supériorité, les Francs de Clovis la devaient à leurs armes. L'homme libre était, par

excellence, l'homme de guerre, l'*hariman*[1]. A l'époque germanique, c'est par la cérémonie solennelle de l'armement que le jeune homme était introduit dans l'assemblée des hommes libres, désormais ses pairs[2]. A l'époque franque, la remise des armes est encore une des formes de l'affranchissement : on la rencontre chez les Anglo-Saxons et chez les Langobards ; on la suppose chez les Francs. Aussi, quand les successeurs de Clovis étendirent le *heerban* aux provinciaux romains, on peut dire qu'ils firent tomber la dernière barrière qui séparait les deux nations. Les Romains, en s'armant, acquirent le droit de participer aux assemblées publiques comme aux expéditions militaires. La liberté personnelle supposait une seconde condition : c'est la liberté de la terre, c'est-à-dire la possession d'une propriété non grevée de redevances. Non seulement, c'est par là que l'homme libre se distingue du colon ; mais ce n'est qu'à raison de sa fortune qu'il peut remplir son service militaire, dont tous les frais sont imputés par l'État aux particuliers, service très onéreux depuis que les Francs avaient adopté l'armure du légionnaire romain. A partir de ce moment, le service militaire, bien que général en principe, tendait déjà à se restreindre en pratique aux *possessores* tant francs que romains. Des autres, on ne pouvait exiger que le service des fourrages *(fodrum)* et du guet *(wachta)*. Déjà aussi on constate une diminution dans la classe des hommes libres chez les Francs. Ceux des campagnes, s'ils ne sont pas propriétaires, sont obligés pour vivre d'aliéner une partie de leur liberté personnelle, en se mettant dans la dépendance des grands. Ceux des villes souffrent de l'état précaire du négoce et des industries. La classe marchande que l'on rencontrait encore dans quelques villes de la Gaule, était formée d'étrangers, Byzantins, Syriens ou Juifs. En Espagne, ces marchands d'outre-mer jouissaient

1) *Hariman* est devenu, par la chute de l'aspiration, l'*arimannus* lombard, qui a pour équivalent latin *exercitalis* : **Leges Langobardorum**, *passim*.

2) Tacite, *Germania*, c. 13.

d'une juridiction autonome, sous leurs *telonarii*[1]. Ce n'est qu'en Italie, dans les villes lombardes, que l'on constate une classe prospère de marchands indigènes; aussi étaient-ils soumis, à raison de leur fortune, aux mêmes charges militaires que les propriétaires fonciers[2].

4° Il y avait enfin une classe supérieure qui n'était pas la même non plus dans tous les pays. De familles nobles, on n'en rencontrait plus que dans l'ancienne Germanie au delà du Rhin, principalement chez les Saxons, dont les *Ethelings* formaient encore une véritable aristocratie[3]. Dans les autres pays où la royauté prévalut, on voit la noblesse germanique disparaître ou se fondre dans la cour royale. Chez les Bavarois, il n'y a plus que quatre familles nobles qui subsistent à côté de leur dynastie ducale des Agilolfings[4]. On n'en retrouve non plus que des restes chez les Alemanes et dans les duchés Langobards. Enfin, chez les Francs, il n'en est plus question depuis que Clovis avait supprimé systématiquement tous les chefs particuliers qui lui étaient apparentés[5].

Mais déjà une nouvelle élite sociale avait surgi parmi eux, appelée à l'existence par la royauté elle-même : c'est la classe des grands, des *potentes*, dont la puissance personnelle résulte, pour les uns, du privilège de l'immunité que le roi leur concédait dans leurs domaines privés, pour les autres, des fonctions publiques que le roi leur déléguait dans un ressort déterminé. Les premiers étaient de grands propriétaires soit laïcs, soit ecclésiastiques qui avaient sous eux pour cultiver leurs terres un petit peuple de tenanciers, serfs, colons, affranchis ou vassaux. Il n'y avait pas une

1) **Lex Visigothorum**, XI, 3 : *De transmarinis negotiatoribus*.
2) **Leges Æstulphi**, A° 750 : c. 2.
3) Le wergeld de l'*Adelung* ou *nobilis* est double de celui de l'*ingenuus* dans la **Lex Frisionum**, triple dans la **Lex Thuringorum**, sextuple dans la **Lex Saxonum**; cfr *supra*, p. 19 n. 3.
4) **Lex Bajuwariorum** : Tit. II, c. 20.
5) *Supra*, p. 93.

église épiscopale, pas une abbaye célèbre qui n'eût ses sujets plus ou moins nombreux. A côté de ce domaine ecclésiastique, se multiplièrent avec le temps les grands domaines laïcs, dont les uns remontaient à l'époque romaine : ce sont les anciennes terres sénatoriales[1] ; les autres dataient de la conquête : ce sont les lots (*sortes*)[2], qui furent répartis dans le midi de la Gaule entre les Burgondes et entre les Goths; d'autres enfin provenaient d'une libéralité (*beneficium*)[3] faite sur le domaine royal par les rois mérovingiens. Soustraites en vertu de l'immunité à la juridiction des fonctionnaires royaux, ces terres formaient autant d'enclaves, où ceux-ci ne pouvaient faire aucun acte d'autorité, ni poursuivre, ni juger, ni lever des taxes, ni enrôler des hommes. Quant aux habitants, ils n'en demeuraient pas moins justiciables des tribunaux ordinaires, devant lesquels ils étaient ou amenés ou représentés par le propriétaire. C'était un privilège purement négatif à l'origine, mais qui devait se développer et se généraliser à l'époque féodale[4].

La seconde catégorie des *potentes*, ceux qui tenaient du roi une fonction publique, formait une hiérarchie de ducs, comtes, intendants *(domestici)*, répandus sur tout le territoire. Le sommet de cette hiérarchie, c'était la cour du roi, avec ses grands dignitaires, attachés au prince par une fonction domestique et par là même exerçant une influence prépondérante, parce qu'ils étaient à la source des faveurs et de la puissance. Dans cette domesticité royale, on retrouve le mélange, propre à cette époque, de mœurs germaniques et de réminiscences romaines. Si les termes de *sénéchal*, *maréchal*, *échanson*, sont tirés des langues germaniques, ceux de *chambellan*, *référendaire*, de *comes stabuli* ou

1) *Supra*, p. 36.

2) *Supra*, p. 76.

3) *Supra*, p. 332.

4) Voir les **Formules** et les **Diplômes** *d'immunité*, dans les Recueils cités : cfr Fustel de C. *Étude sur l'immunité mérovingienne* (vol. V des *Institutions)*. La portée exacte de ces immunités reste un point controversé.

connétable remontent à la cour des empereurs romains. Le personnel de ces fonctions de cour se recrute dans l'une et l'autre nation. C'est parmi les Francs que le roi prend ses *antrustions*, des hommes de guerre qui lui sont attachés par un lien plus étroit, et dans lesquels on a voulu voir une continuation de la bande guerrière des temps germaniques[1]. Aux Romains, il demande de préférence des hommes lettrés, versés dans le droit, dont il a besoin pour le service des écritures dans la chancellerie royale : tels sont les *Romani convivae regis*[2] mentionnés plus haut. L'ensemble de cet entourage qui suit le roi partout, porte le nom essentiellement romain de *palatium*[3].

Ces grands, les uns, dignitaires du palais ou de l'Église, les autres, fonctionnaires ou grands propriétaires dans les provinces, formaient une puissance intermédiaire entre la royauté et la nation. Dans les assemblées publiques, ils tenaient le premier rang, et en l'absence des assemblées ce sont eux, les *optimates*, les *proceres*, que le roi devait consulter; c'est leur consentement qui est toujours mentionné dans les actes publics[4]. Le roi, en effet, ne pouvait se passer de leur concours, et, en se coalisant, il ne leur était même pas difficile d'imposer leur volonté au roi. Ils finirent par se consolider dans leurs fonctions, et à partir de ce

[1]) Deloche, *La trustis et l'antrustion royal*. Paris 1873. C'est par l'antrustionat qu'on a cherché à rattacher les *comites* de la bande guerrière aux *vassi* militaires de l'époque féodale. Cette thèse, que Montesquieu avait prise sous son patronage, après avoir joui d'une longue vogue, est aujourdhui partout abandonnée. Les analogies que Deloche relève entre ces trois institutions, s'expliquent suffisamment par l'esprit général des institutions germaniques et ne prouvent pas que l'une dérive de l'autre.

[2]) Ce *conviva* mérovingien ne doit pas se traduire par *commensal*, mais signifie, dans son sens étymologique, « *qui vit à la cour du roi* ».

[3]) Voir sur le *palatium* les chapitres très complets que lui consacre Fustel de C. vol. III, p. 135-180, et vol. VI, p. 60-84.

[4]) Formule de Marculf I, 40 : « una cum *consensu* procerum nostrum filio nostro regnare praecipimus ». — Indiculus Sigeberti : « nobis cum nostris proceribus convenit », et les préambules de nombreux diplômes *passim*.

moment, le roi perdit presque toute prise sur eux. En résumé, si la royauté mérovingienne était une puissance alors, cette puissance était loin d'être absolue, contenue qu'elle était par d'autres puissances, en haut par l'insolence croissante des grands, en bas par la force de résistance qu'oppose toute nation armée. Le gouvernement despotique, là où il régnait, soit chez les Byzantins, soit chez les Musulmans, suppose la séparation de l'armée d'avec le peuple et l'oppression de celui-ci par la force de celle là. Mais chez les Francs, où nation et armée ne font qu'un, pareil régime était impossible, et si leurs rois sont plus autoritaires que ne l'étaient les anciens chefs des Germains, ils ne sont en rien comparables aux Césars byzantins[1].

Telle fût l'époque mérovingienne, une transition entre l'antiquité et le moyen âge, une organisation mixte où se sont rencontrés et fusionnés les deux éléments que l'invasion avait mis en présence, l'élément germanique et l'élément romain. Par la conquête franque, ce mélange allait se continuer dans le reste de l'Europe, d'une part, ouvrant à l'influence romaine les contrées du nord où tout était germanique, d'autre part, rajeunissant au contact de l'esprit germanique les populations énervées des provinces romaines. A ce mélange, Rome, comme la Germanie, devaient gagner. Car, si les Germains y ont trouvé les premiers éléments de la civilisation, ils y ont apporté en retour leurs libres institutions, et c'est à bon droit que la liberté politique, durant tout le moyen âge, s'est appelée, du nom national des Francs, *franchise*, *homme franc*, *affranchissement*[2].

[1]) Cette différence radicale entre le régime impérial et le régime franc a échappé à Fustel de C. qui ne voit dans celui-ci qu'une continuation plus grossière de celui-là. Sans doute, ce critique a beau jeu quand il prend la peine de réfuter les exagérations des autres qui ont introduit, dans la définition des institutions franques, nos conceptions démocratiques modernes. Mais c'est verser dans l'exageration contraire que de conclure comme il le fait : « nous n'apercevons pas que l'invasion germanique ait amené avec elle une seule institution de liberté. » Vol. III, p. 651.

[2]) Dans la langue politique de l'Angleterre, le mot *franchise* désigne toujours la plus importante des libertés publiques, celle d'être représenté au parlement.

§ VI. — LES PREMIÈRES LÉGISLATIONS NATIONALES DU MOYEN AGE.

TEXTES : **Legum tomi III-V** dans la série in-fol. des MONUMENTA de Pertz. — **Leges nationum germanicarum.** (Vol. I-V. Hanovre, 1889-98 (dans la série in-4° des MONUMENTA). — CORPUS JURIS GERMANICI ANTIQUI, ed. Walter, vol. I. Berlin, 1824.

TRAVAUX MODERNES : **Stobbe**, *Geschichte der deutschen Rechtsquellen.* Brunswick, 1860-64, 2 vol. — Philipps, *Grundsätze des Deutschen Privatrechts*, vol. I. Berlin, 1829. — **Heusler**, *Institutionen des deutschen Privatrechts.* Leipzig, 1885-86, 2 vol. — **Viollet**, *Histoire du droit civil français* Paris, 1893. — Laboulaye, *Histoire de la propriété foncière en Occident.* Paris, 1839. — Id., *Recherches sur la condition des femmes depuis les Romains.* Paris, 1843. — Wodon. *Les contrats francs.* Malines, 1893.

Tandis que les distinctions nationales allaient s'effaçant dans l'ordre politique, la différence des nationalités continua pendant longtemps à se faire sentir dans le droit privé. Un droit uniforme était impossible, tant en présence de la ténacité avec laquelle chacune de ces nations entendait garder ses vieilles coutumes[7], qu'à raison de la distance qui existait entre un Barbare et un Romain, au point de vue de la culture sociale. De plus, dans celles des provinces romaines que les barbares avaient envahies avant la chute de l'empire romain, les barbares, pour conserver les terres conquises, avaient dû traiter avec les empereurs, qui, en cédant le territoire, avaient réservé la liberté des habitants : ainsi on s'explique que les provinciaux conservèrent leurs lois romaines chez les Goths, chez les Burgondes, chez les Francs[1], tandis que le droit romain disparut là où le choc de l'invasion ne fut pas amorti par une transaction de ce genre,

[7]) La **Lex Luitprandi** A° 731, c. 118, en fait l'aveu : « propter consuetudinem gentis nostrae, legem impiam *(le duel judiciaire)* vetare non possumus ».

[1]) Cession de l'Aquitaine aux Visigoths *(supra*, p. 63), de la Savoie aux Burgondes (p. 86). Quant aux Francs, la **Lex Salica** suppose la persistance de Romains libres parmi eux. La **Praeceptio Chlotarii** (CAPITULARIA, n° 8) nous paraît une simple confirmation d'un droit acquis : « Inter Romanos negotia causarum Romanis legibus praecipimus terminari ».

tant chez les Langobards[1] que chez les Anglo-Saxons. Chez les Francs prévalut ce régime étrange du *droit personnel*, qui consiste dans la coexistence de plusieurs législations nationales dans un même État et vis-à-vis d'un même juge[2]. L'application de la loi dépendait du lieu de naissance[3], et ce droit natal suivait la personne en n'importe quel lieu la justice était rendue. Si les parties en présence ne professaient pas le même droit, c'est la loi du défendeur qui était appliquée[4]. Pour les juges chargés de cette application, c'eût été le gâchis, si l'on ne s'était avisé de bonne heure de codifier les coutumes en vigueur. Cette codification toutefois ne fut jamais que partielle, et une portion importante du droit demeura, sous le nom de *ewa*, à l'état de coutume non écrite. La loi écrite s'appelle *pactus*, quand elle est faite dans une assemblée, *edictus*, *capitulare*, quand l'initiative est partie du roi, *dooms*, quand elle consiste en jugements rendus par les tribunaux et recueillis à titre de précédents. De quelque côté que vînt l'initiative, du roi ou de la nation, le travail de rédaction n'a pu être l'œuvre que d'un petit nombre d'experts en droit, et, en effet, on mentionne çà et là ces interprêtes des coutumes sous le nom germanique de *âsega* (ewa-sagan), en latin *sapientes*, *legis periti*, *legislatores*[5]. C'est à ces praticiens que l'on doit aussi les recueils de *formules* ou modèles sur lesquels les chancel-

[1]) La question de la perpétuité du droit romain chez les Langobards est controversée entre les modernes, de Savigny *(Histoire du droit romain)*, Troya *(Storia d'Italia)*, Haulleville *(Histoire des communes lombardes)*, etc.

[2]) Le juge devait avoir constamment sous la main plusieurs de ces lois : c'est ce qu'attestent nos MSS, par exemple, le MS 731 de St-Gall, qui en comprend trois : une romaine, *Lex Romana Visigothorum* et deux germaniques, *Lex Salica* et *Lex Alamanorum*.

[3]) **Lex Rip.** 31 : 3 : « in judicio interpellatus, sicut *lex loci* continet *ubi natus fuit*, sic respondeat. »

[4]) *Ib.* 31 : 4 : « Quod si damnatus fuerit, secundum legem propriam, non secundum Ribuariam, damnum sustineat ».

[5]) La **Lex Frisionum** mentionne deux *sapientes*, Wlemar et Saxmund, auteurs d'une **Additio**. Le prologue de la **Lex Bajuvariorum** en mentionne quatre; cfr *infra* le prologue de la **Lex Salica**.

leries du temps rédigeaient leurs actes ou diplômes : calqués eux-mêmes sur les formulaires en usage chez les Romains, mais adaptés au droit germanique, ces recueils sont une source indispensable pour la connaissance de l'ancien droit civil[1]. Sauf les *domas* anglo-saxons, tous ces textes sont en latin, mais dans un latin grossier qui témoigne de l'absence de toute culture littéraire. Il n'y a pas non plus d'ordre ni de plan dans la plupart de ces recueils : c'est l'œuvre informe de cerveaux barbares, incapables de s'élever aux idées générales. Il n'en régna pas moins alors, dans ce domaine de la législation, une activité remarquable, faisant contraste avec la longue stagnation législative qui suit l'époque franque, et qui ne prendra fin qu'avec la renaissance du droit romain.

1° Loi salique.

TEXTES : LOI SALIQUE (huit textes), éd. Pardessus. Paris 1843, in-4°. — LEX SALICA (dix textes), éd. Hessels. Londres 1880, in-4°. — LEX SALICA, p. p. Holder (6 textes en autant de fascicules). Leipzig, 1879-80. — Behrend (J. Fr.), LEX SALICA[2]. Weimar, 1897.

COMMENTAIRES : **Geffken**, Lex salica... *erläutert*. Leipzig, 1898. — **Pardessus**, *Dissertations*, en appendice de son édition. — Waitz, *Das alte Recht der salischen Franken*. Kiel, 1846. — **Thonissen**, *L'organisation judiciaire, le droit pénal et la procédure pénale de la loi salique*. Bruxelles, 1882. — **Sohm**, *Der Process der* Lex salica. Weimar, 1867. — Sur les gloses malbergiques, J. Grimm, *Vorrede* (dans la *Lex salica* p. p. Merkel). Berlin, 1850. — Kern, *Die Glossen in der* Lex salica. La Haye, 1869. — Lizeray, *Explication des gloses malbergiques*. Paris, 1886.

De ces monuments législatifs, le code des Francs Saliens, *Lex salica*, est le plus ancien dont le texte nous soit conservé : c'est un recueil de 65 *capitula*, dont trois seulement sont des dispositions de droit civil et concernent *le droit héréditaire dans les biens de famille* (de alode), *l'adoption d'héritier*, et les *droits de la parenté vis-à-vis de la veuve qui se remarie*. Le reste est un catalogue de délits et de

[1]) Thévenin, *Textes relatifs aux institutions privées*. Paris, 1887 a groupé, sous ce titre, tous les éléments du droit civil franc.

pénalités tarifées en monnaie. Le fond est purement germanique. L'influence romaine ne s'y fait sentir que par l'emploi de la monnaie romaine et de la langue latine comme langue officielle. Sur les origines de ce code, on en est réduit aux conjectures. Comme tarif des amendes, il a des antécédents très anciens, puisque, dès les temps de Tacite, alors que les amendes étaient évaluées en têtes de bétail, on constate l'existence d'un tarif officiel[1], et un tarif de ce genre était déjà un acte législatif[2], impliquant l'adoption d'une règle commune et fixe, bien que non écrite, comme ne s'écrivait encore aucune production en langue germanique. Les premières lois écrites des Germains ne sont pas antérieures à leur établissement en pleine civilisation romaine, dans un pays de droit écrit, qui leur aura suggéré l'idée de rédiger, en latin aussi, leurs coutumes judiciaires et d'assurer par là la conservation de leur droit national en face d'un droit étranger. En même temps la substitution, dans le calcul des amendes, des sols et deniers romains aux têtes de bétail, permettait de tarifer une plus grande variété de délits et de dresser une échelle d'amendes allant de sept deniers à 1800 sols. D'autre part, si la promulgation d'un tarif uniforme pour tous les Francs Saliens suppose que la nation entière était encore massée dans un territoire restreint, soit en Toxandrie, soit en Flandre, elle ne peut pas être postérieure à la conquête de Clovis; et en effet, l'adoption de la langue latine et de la monnaie romaine était un fait accompli sous le règne de son prédécesseur, Childeric[3].

D'après une tradition recueillie un siècle après

1) Tacite, *Germania*, c. 21 : « Luitur homicidium **certo** (*fixe et non pas facultatif*) armentorum ac pecorum numero. »

2) C'est ainsi que le mot *lex*, dans les textes francs, est parfois synonyme de *tarif* : « *super legem tollere* » (**Lex Salica** c. 51) signifie dépasser le tarif; « *totam legem solvere, complere* » (*ib* c. 58), solder tout le tarif.

3) Dans le tombeau de Childeric à Tournai (*supra*, p. 83), on a retrouvé 90 sols d'or impériaux et 200 deniers d'argent romains, ainsi que son sceau avec une *légende latine*, qui prouve que le latin était dès lors la langue officielle dans sa chancellerie.

Clovis[1], ce tarif compliqué, sorte de casuistique pénale, serait l'œuvre de quatre experts ou *sapientes* désignés nominativement, mais aurait en tout cas été revisé sous le règne de Clovis (A° 500)[2], dont daterait notre *texte actuel*, où la Loire (*Ligeris*), en effet, est mentionnée comme frontière franque. Cette intervention de la royauté se manifeste par ailleurs dans bon nombre d'articles réservant expressément les droits du fisc royal. Après Clovis, d'autres *sapientes*, interprètes autorisés de ce code, n'ont pas laissé d'en reviser le texte avec une très grande liberté, les uns en insérant au milieu du texte primitif des *novelles* soit d'origine royale, soit d'origine judiciaire (*weisthümer*, *records*), les autres en y ajoutant certains capitulaires dus aux premiers successeurs de Clovis, dont ils ont fait un IIe et un IIIe livre du Code. De là, la diversité des MSS, qui ne nous présentent pas moins de quatre textes irréductibles entre eux[3]. Il y a des MSS d'une latinité plus barbare; il y en a d'autres dont la latinité a été retouchée (*lex emendata*). Il y a aussi une grande diversité dans la numération des *capitula*, 65 dans les uns, 99 dans les autres. Mais la plus grande différence porte sur les *gloses malbergiques*, qui figurent dans les plus anciens de ces MSS et ne figurent pas dans les plus récents : ce sont des mots franciques, non latinisés, dits malbergiques, parce qu'ils sont précédés du sigle *malb.* pour *mallobergo*, ou siège du *mallus;* et considérés comme

1) Cette tradition a été recueillie dans un *Prologus* ajouté au code après coup (entre les années 575 et 700), et où l'histoire est déjà contaminée par la légende, par ex. dans les noms des quatre *sapientes*, Wisogast, Hodogast, Salegast et Widugast, où l'allitération saute aux yeux. Cfr., sur ce monument littéraire, Kurth, *Histoire poétique*, p. 101-131.

2) D'après un *Epilogus* qui date aussi du VIIe siècle, la loi serait tout entière due à Clovis, tant le texte primitif que la revision.

3) De ces quatre textes, le premier est représenté par 4 MSS, le 2e par 2 MSS; le 3e par 9 MSS, le 4e *(lex emendata)* par environ 50 MSS. On a de plus un texte imprimé par Herold (Bâle, 1557), d'après un MS perdu. Dans la publication de ces textes, les éditeurs ont dû adopter l'une de ces trois méthodes : soit à la file (édition Pardessus), soit en tableau synoptique (édition Hessels), soit en fascicules séparés (édition Holder).

gloses, parce qu'ils sont suivis de : *hoc est*; et pourtant ils sont inutiles à l'intelligence du texte, si inutiles que, de ces MSS, les plus récents ont pu les supprimer sans inconvénient, et que les plus anciens MSS, faute déjà de les comprendre, ont défiguré ces mots d'une façon irrémédiable. C'est à peine si l'on y a reconnu une langue germanique. Leur sens, leur origine, leur emploi, sont autant de mystères[1]. En résumé la *Loi salique*, loin d'être un code homogène, est une œuvre composite à laquelle plusieurs facteurs ont concouru : la coutume, le législateur, la jurisprudence[2]. Comme loi personnelle, elle a été colportée, après la conquête, un peu partout, en même temps que la qualification de *Salique*, étendue soit aux personnes, soit aux terres soumises au droit des Francs Saliens[3]. Mais c'est surtout au nord de la Loire, dans les pays dits *du droit coutumier*, que le droit franc devait se perpétuer dans la pratique des tribunaux comme coutume non écrite, et, de là, il est entré dans la formation du droit moderne.

1) On peut ramener les hypothèses des auteurs modernes sur la glose malbergique à trois principales : 1° On y a vu les restes d'un texte germanique primitif, dont le texte latin actuel ne serait qu'une traduction : hypothèse de Kern, p 149, 164, reprise par Calmette (Bibl. Écoles des Chartes 1899); — 2° ce serait tout au contraire une traduction en francique des termes latins que les juges n'auraient pas compris : hypothèse de Wiarda, Amira; — 3° ce seraient les termes sacramentels dont les parties devaient se servir en justice pour se conformer au formalisme de la procédure : opinion de Sohm, Brunner, Schroeder.

2) L'exposé ci dessus est en grande partie conjectural : la plupart de ces assertions sont controversées entre les modernes, qui se divisent sur cette question en trois groupes, selon qu'ils attribuent à la loi salique une *origine nationale* : thèse de Waitz, et de la plupart des auteurs belges, Wendelinus, Anvers 1649; Rapsaet, Bruxelles (ac.) 1820; Thonissen, Bruxelles (ac.), 1882; ou bien une *origine monarchique* : thèse de Brunner, Schroeder, Fustel; ou enfin une *origine privée* : thèse de Wiarda, 1808, de Guizot, 1829.

3) Telle est dans le *cap.* 59 (*de alode*, c'est-à-dire *des propres*, par opposition aux acquêts) la signification des mots : *terre salique*, c'est-à-dire *terre possédée selon le droit franc*, qui n'est ainsi appelée que dans les textes récents; les premiers MSS emploient le mot *terra* tout court.

2° Loi ripuaire.

Textes : Lex Ribuaria ; lex Chamavorum, dans le vol. V des **Leges**, série in-fol. des Monumenta de Pertz. Hanovre, 1889.

Travaux modernes : Ficker, *Die Heimat der* Lex ripuaria. Vienne, 1896. — Mayer, *Zur Entstehung der* Lex Ripuariorum. Munich, 1886. — Gaupp, Lex Francorum Chamavorum. Breslau, 1855. — Froidevaux, *Études sur la* Lex dicta Francorum Chamavorum. Paris, 1892.

Le code des Francs Ripuaires a été rédigé après la Loi salique et sous l'influence de celle-ci. Des 91 *capitula* qu'il contient, les chapitres 32 à 56 ne sont qu'une reproduction d'un texte primitif de la Loi salique, non seulement quant au fond, mais souvent quant à la forme. Les chapitres 1 à 31, qui concernent *les blessures et les homicides*, sont, au contraire, originaux. Enfin les 35 derniers chapitres sont un mélange de dispositions, les unes communes aux deux codes, les autres propres aux Ripuaires. De plus, l'intervention royale s'y fait sentir, non seulement dans un certain nombre de *novelles* interpollées dans le cours de la rédaction, mais par l'insertion au beau milieu du code d'un capitulaire royal anonyme concernant *les affranchissements et les ventes*. Comme la Loi salique, la Loi ripuaire est avant tout un tarif pénal. Trois dispositions seulement visent le droit civil, l'une qui lui est commune avec la Loi salique, concernant l'*alleud*, les deux autres, originales, concernant le *testament* et le *douaire de la femme mariée*. Pas plus que la Loi salique, le code ripuaire n'est donc homogène, bien qu'il ne nous en soit parvenu qu'une seule rédaction. D'après un *Prologue* [1], commun à plusieurs coutumes de l'Austrasie, celles-ci auraient été codifiées déjà sous le premier de ses rois, Theuderic, le fils aîné de Clovis (A° 525). Un siècle plus tard, Dagobert en aurait fait faire une revision générale par quatre grands de sa cour, deux Romains, Claudius et

[1]) C'est le *prologue* de la **Lex Bajuvariorum**.

Magnus, et deux Francs, le référendaire Chadoin et l'évêque Agilolf[1] (A° 630).

Plus récent est un recueil en 48 *capitula* des coutumes (*ewa*) en vigueur chez les Francs du Hamaland (*in Amore*) : d'après le titre, *Notitia seu commemoratio*, ce serait une œuvre privée, émanée sans doute de quelque expert du pays, et qu'on retrouve égarée parmi les Capitulaires de Charlemagne, qui aurait provoqué cette rédaction.

3° Lois des autres peuples germaniques du groupe franc.

TEXTES : **Leges** dans les MONUMENTA de Pertz, série in-fol. : vol. 3 : Leges Alamannorum, Bajuwariorum, Frisionum; vol. 5 : Leges Saxonum, Thuringorum; — série, in-4° : vol. 5 : Lex Alemanorum.

TRAVAUX MODERNES : Milczewsky, *Entstehung des Pactus und der lex Alamannorum*. Heidelberg, 1894. — Richthofen (K. von), *Zur lex Saxonum*. Berlin, 1868. — Patetta, *La lex Frisionum*. Turin (ac.) 1892, in-4°. — Richthofen (K. von), *Untersuchungen über Friesische Rechtsgeschichte*. Berlin, 1880-86, 3 vol. — Gauppe, *Recht und Verfassung der alten Sachsen*. Breslau, 1837.

A mesure que de nouveaux peuples ont été soumis à la domination des Francs, la diversité de leurs coutumes nationales a rendu nécessaire une première rédaction de celles-ci, comme, dans la suite, le progrès des idées et des mœurs en a provoqué une ou plusieurs revisions. Ainsi en fut-il des Alemanes et des Bavarois, dont les lois auraient été recueillies une première fois sous le règne de Theuderic d'Austrasie, et revisées ensuite sous le règne de Dagobert. Les rédacteurs n'ont pas laissé de faire plusieurs emprunts aux codes des Francs, qu'ils avaient sous les yeux. Cette influence franque se fait déjà sentir dans le *Pactus Alamannorum*, une rédaction primitive dont il ne reste que cinq fragments. Dans la rédaction définitive de leur *Lex* en 98 chapitres, celle qui nous est parvenue entière, on distingue une partie plus ancienne, concernant *la justice*, et une partie plus récente, qui date, d'après la rubrique, de l'époque du

[1]) De ces personnages, trois ont figuré dans les événements du temps, Claudius en 606 (Frédégaire, c. 28), Chadoin en 635 (*ib* c. 78), Agilolf en 641 (*ib*. c. 90).

duc Lantfrid (vers 720), et dont la matière relève plutôt du droit public, car elle concerne l'*Église* d'une part et le *Duc* de l'autre. — De même des 22 titres de la *Loi des Bavarois*, le premier est consacré à l'*Église*, le second au *Duc*. Dans les titres suivants, la part du droit civil est moins réduite que dans les codes francs. La rédaction qui nous en est parvenue, est antérieure au règne du duc Tassilon II (770), qui y a fait deux additions (*Decreta Tassilonis*).

La *Lex Saxonum* en 66 *capitula* a été recueillie également après la soumission des Saxons aux Francs et ne date par conséquent que du règne de Charlemagne. Aussi est-elle plus homogène que les précédentes, d'une rédaction plus coulante et fait-elle une part notable au droit civil, au *mariage*, à la *tutelle*, aux *ventes*. Bien que l'impulsion soit venue du vainqueur, l'esprit en est bien saxon et conforme aux coutumes en vigueur au sein de la nation, et dans chacune de ses fractions, Westphaliens et Ostphaliens, dont les variétés juridiques sont soigneusement marquées. La forme est récente, des environs de l'an 800, mais le fond est antique et se ressent de la rudesse des temps barbares, en particulier dans l'application plus fréquente de la *peine de mort*, dans l'*incapacité juridique de la femme*, dans l'*achat de la fiancée*, dans la *domination des ethelings* ou *chefs locaux*.

Non moins antique est le droit frison, bien que la rédaction de la *Lex Frisionum* ne remonte pas au delà du règne de Charlemagne : cette rédaction en 22 *capitula*, qui traitent principalement des *délits et des amendes*, paraît être une compilation privée (*Notitia*), émanée des *âsega*, aussi bien que l'*Additio* de deux *sapientes* en 11 *capitula*, qui ont le caractère d'amendements au texte précédent.

Deux petits peuples de la Thuringe, les Angles et les Warnes, avaient un droit particulier, qui donna lieu, à la même époque de Charlemagne, à une rédaction en 61 *capitula*, connue sous le nom de *Lex Angliorum et Werinorum, id est Thuringorum* [1].

[1]) Il n'y a pas lieu de s'arrêter à l'hypothèse fantaisiste de Hermann Müller, *Lex Angliorum et Werinorum Alter und Heimat*. Wurzbourg, 1840,



4° Lois des Anglo-Saxons.

TEXTES : ANCIENT LAWS AND INSTITUTES OF ENGLAND, p. p. Price et Thorpe. Londres, 1840, in-fol. — GESETZE DER ANGELSACHSEN, p. p. Liebermann. Halle, 1898.

TRAVAUX MODERNES : Phillips, *Geschichte des angelsächsischen Rechts*. Goettingue 1825. — **Pollock** and **Maitland**, *History of english Law*, vol. I. — Jenks, *Law and Politics in the middle Ages*. Londres, 1898. — Gneist, *Die Geschichte des* Selfgovernment *in England*. Berlin, 1863.

Chez les Anglo-Saxons, on ne peut pas parler d'une législation commune avant le règne d'Alfred le Grand, qui les a réunis dans un royaume unique. Aux temps de l'Heptarchie, leurs rois particuliers se sont bornés à recueillir, avec le concours des *Witan* ou *Sapientes*, un certain nombre de *domas* ou décisions judiciaires, rendues dans la langue nationale et non pas en latin : c'est là leur principale originalité. L'influence romaine ne s'y fait sentir que dans l'évaluation des amendes en schellings et deniers. Par contre l'influence chrétienne y est très sensible. Le premier roi chrétien, Ethelbert de Kent (A° 600), a été aussi le premier de ces législateurs : il a recueilli, à titre de précédents fixant la coutume, 90 décisions portant principalement sur des points soit contestés, soit nouveaux [1]. Ses successeurs, Lothaire et Eadric (A° 680) y ont ajouté 16 autres *domas* et enfin sous Wihtred (A° 696) furent promulgués 28 *domas*, qui ne font en grande partie que reproduire les canons du premier concile anglican [2]. Dans le royaume de Wessex, on doit au roi Ina (A° 690) 76 décisions, qui ont été reprises ensuite, avec 77 autres articles anonymes, dans le code d'Alfred le Grand. — Quant au royaume de Mercie, les lois écrites qu'il reçut de son roi Offa, ne nous sont point parvenues [3].

qui place ces deux peuples en Hollande. Voir sur leur situation géographique *supra*., p. 114 et 212.

[1]) Beda, II : 5 : traduit le terme *domas* par « decreta judiciorum » et le 1er article, concernant la propriété ecclésiastique, qu'il cite, répond exactement au 1er doma du texte anglo-saxon.

[2]) *Supra*, p. 316 n. 2.

[3]) Ces lois ne sont mentionnées que dans le préambule des **Lois d'Alfred**.

5° Lois des Burgondes et des Visigoths.

TEXTES : LA LOI GOMBETTE, p. p. Valentin-Smith, Lyon, 1889-90. — LEGES BURGONDIONUM (dans la série in-4° des **Leges** de Pertz). 1892. — *Leges Visigothorum antiquiores*, p. p. Zeumer, 1894. — LIBER JUDICUM. Madrid, 1815 fol. — **Leges et consuetudines** (dans les : PORTUGALIAE MONUMENTA). Lisbonne, 1856 fol.

TRAVAUX MODERNES : Turk, *Altburgund und sein Volksrecht* (dans ses *Forschungen*). Rostock, 1829. — **Zeumer**, *Geschichte der Westgotischen Gesetzgebung* (dans : *N. Archiv* de Pertz, vol. 23-24). Hanovre, 1898-99. — Dahn, *Enstehunggeschichte der* Lex Visigothorum. Wurzbourg 1874, in-4°.

La loi nationale des Burgondes doit à son premier auteur, le roi Gundebaud (A° 500)[1], son nom de *Lex gundebalda*, *loi gombette*. Elle est suivie de deux suppléments dus aux successeurs de ce prince, Sigismond (A° 517)[2] et Godomar (A° 525). Le droit civil y tient une plus grande place que dans les codes précédents. L'influence du droit romain y est aussi plus sensible, et il y règne une parfaite égalité entre Burgondes et provinciaux romains[3]. Après la fusion des deux nations, il est toujours resté certains groupes qui continuèrent à professer en justice la loi gombette, et auxquels on donnait le nom de *Gundobadi*[4]. — Plus complète encore, et plus romaine aussi, est la célèbre *Lex Visigothorum*. Elle est le résultat d'une élaboration successive à laquelle plusieurs rois ont contribué. Le roi Euric (A° 470) est l'auteur d'un premier édit, destiné à ses sujets germaniques, tandis que ses sujets romains continuaient à vivre sous leurs lois romaines, qui furent recueillies par son successeur Alaric II (A° 506). L'édit d'Euric fut ensuite revisé par le roi Leovi-

1) Voir la *Praefatio I Gundobadi* en tête de la **Lex Burgondionum**.

2) Voir *ib.* la *Praefatio Sigismundi*.

3) Grégoire de Tours, *Hist.* II, 35 : « Gundebaldus Burgundionibus leges mitiores instituit ne Romanos obpraemerent ».

4) C'est contre eux que fut écrit au IXe siècle le traité d'Agobard, *Adversus legem Gundobadorum*. (EPISTOLARUM, t. V p. 150).

gild (A° 575)[1], revision connue sous le nom de *Lex antiqua*, par opposition aux *novelles* de ses successeurs, Reccared, Sisebut, Chindasvinth. Enfin le roi Recesvinth codifia les matériaux précédents dans un recueil systématique en douze livres, divisés en titres et subdivisés en *aerae*. Les cinq premiers livres traitent du droit civil ; les suivants du droit pénal, et le XIIe est principalement consacré aux hérétiques et aux juifs. Le droit romain y entre pour une bonne part. Aussi celui ci fut-il aboli par Recesvinth comme droit personnel des Romains. L'Espagne ne connut plus dès lors qu'un droit territorial uniforme jusqu'à la conquête arabe. Sous cette domination étrangère, les vaincus conservèrent leur droit particulier[2], qui reprit le dessus à mesure que les Arabes furent refoulés par les chrétiens : au XIIIe siècle, le roi S. Ferdinand en fit faire une version en langue castillane (*Fuero de Juzgo*) à l'usage des habitants de la ville de Cordoue (*Fuero de Cordova*).

6° Loi des Langobards.

TEXTES : LEGES LANGOBARDORUM dans les MONUMENTA de Pertz, série in-fol. **Legum t. IV.** — EDICTA REGUM LANGOBARDORUM, p. p. Baudi di Vesme, dans les **Historiae patriae monumenta**. Turin, 1855, in-fol.

TRAVAUX MODERNES : Turk, *Die Langobarden und ihr Volksrecht* (dans ses : *Forschungen*). Rostock, 1835. — Schupfer, *Storia del diritto Italiano*. Turin, 1895. — Pertile, *Storia del diritto Italiano*. Turin, vol. I, 1891.

De toutes les lois germaniques, la législation des Langobards est la plus remarquable et par son étendue comprenant à la fois un droit civil et un droit pénal, et par son esprit foncièrement germanique. Cette loi écrite date du roi Rothari (A° 643), qui promulgua dans une assemblée

1) Isidore, p. 288 (Mommsen) : « in legibus ea quae ab Eurico inconsulte constituta videbantur, Leovigildus correxit, plurimas adiciens, superfluas auferens. »

2) On a même cru à l'existence d'une version arabe du code gothique par Jean de Séville (A° 790); mais le fait est contesté.



nationale son *Liber edictus* en 386 §§. Ses successeurs y firent des additions, dont les plus importantes, au nombre de quinze, ont été promulguées séparément par le roi Liutprand dans les assemblées annuelles de mars. Ces lois demeurèrent en vigueur sous les rois Carolingiens, qui y ajoutèrent un certain nombre de capitulaires. Ainsi complétée, cette législation a eu la fortune de survivre à la plupart des autres lois germaniques, tombées rapidement dans l'oubli. Grâce à ce recueil, l'Italie n'a pas cessé d'être le foyer d'une certaine activité juridique, en attendant la renaissance du droit romain : c'est ainsi qu'on y a fait dans le cours du XI° siècle deux compilations non officielles, l'une, chronologique, le *Liber papiensis*, l'autre, systématique, la *Lombarda*, dans lesquelles on trouve réunis les édits langobards avec les capitulaires carolingiens.

7° Les derniers recueils du droit romain dans les États germaniques.

TEXTES : LEX ROMANA VISIGOTHORUM, p. p. Hänel. Bonn, 1849, in-4°. — LEX ROMANA BURGONDIONUM dans les **Leges** de Pertz, série in-4°, vol. V. Berlin 1892. — EDICTUM THEODERICI; LEX ROMANA RAETICA dans les **Leges** de Pertz, série in-fol. vol. V Hanovre.

TRAVAUX MODERNES : **Savigny** (de), *Geschichte des römischen Rechts im Mittelalter*. Heidelberg, 1815-31, 6 vol. — Dahn, KOENIGE, vol. IV : *Edikte der KK. Theoderich und Atalarich*. Wurzbourg, 1866. — Gaudenzi, *Editti di Teodorico e di Atalaricho*, 1884. — **Conrad**. *Geschichte des römischen Rechts im früheren Mittelalter*. Marburg, 1890.

On a vu à quelles conditions, et dans quelles provinces, le droit romain avait survécu aux invasions germaniques. Dans trois de ces provinces, les nouveaux souverains prirent l'initiative d'une codification du droit romain pour la facilité de leurs fonctionnaires qu'embarrassaient la multiplicité des textes législatifs et les contrariétés qui existaient souvent entre eux. En Italie, durant la domination des Ost-Goths, Theoderic le Grand fit codifier dans ce but un *Edictum* en 154 articles, emprunté tout entier aux sources romaines, mais qu'il rendit obligatoire également pour ses sujets goths (A° 500). Après la chute du royaume des Ost-Goths,

le droit romain, supprimé dans les parties de l'Italie occupées par les Langobards, demeura en vigueur dans les provinces voisines qui avaient dépendu de Theoderic le Grand, d'une part en Provence, où l'on retrouve des traces de son édit, d'autre part en Rhétie, où, encore au IXe siècle, le droit romain a fourni la matière d'un recueil local connu sous le nom de *Capitula Remedii* (A° 800). — Dans le royaume de Toulouse, fondé par les West-Goths, le roi Alaric II fit rédiger en code les lois en vigueur parmi ses sujets romains, *Lex romana Visigothorum* (A° 506), qui n'est au fond qu'un abrégé du *Code Théodosien*[1], ce qui lui valut le nom de *Bréviaire d'Alaric*. Ce code devait faire loi pour la population romaine des deux côtés des Pyrénées, dans l'Aquitaine au nord, dans l'Espagne au sud. Mais en Espagne, le droit romain, on l'a vu, finit par être supplanté par le code de Recesvinth, en sorte que le code d'Alaric n'a survécu qu'en Aquitaine, où il s'est maintenu durant la domination franque, et il a contribué à maintenir le règne du droit romain à l'époque féodale, dans toute cette région de la France au sud de la Loire, connue sous le nom de *pays du droit écrit*. — Enfin, dans le royaume de Bourgogne, le roi Gundebaud fit pour ses sujets romains ce qu'il venait de faire pour ses sujets burgondes, un recueil, en 47 titres[2], des lois romaines qui devaient continuer à leur être appliquées. C'est par ces codes de Gundebaud et d'Alaric que le droit romain s'est perpétué dans la Gaule méridionale, tandis qu'il était aboli dans la plus grande partie de l'Italie par les Langobards. Il faut ajouter qu'il demeura en vigueur dans les tribunaux ecclésiastiques, pour les questions de droit civil se rapportant au domaine temporel des églises. Familiarisé avec les lois romaines, seules

[1]) *Supra*, p 136.

[2]) Ce recueil, **Lex romana Burgondionum**, est plus connu sous le nom étrange de **Papianus**, nom qu'il doit à une double méprise de copiste; on a pris pour l'*incipit* de ce texte l'*explicit* d'un traité de *Papinien*, dont il était précédé dans le même MS, et on a lu *Papien* pour Papinien.

en vigueur avant les invasions, le clergé continua, dans son administration temporelle, à se servir du droit romain, qui fut considéré comme le droit personnel des clercs[1], et l'Église contribua ainsi de son côté à conserver, à travers les temps barbares, cet héritage si important de l'antiquité classique.

8° Les premiers monuments du droit ecclésiastique.

TEXTES : Ecclesiae occidentalis MONUMENTA JURIS ANTIQUISSIMI, p. p. Turner, Oxford, 1899. – Die irische CANONENSAMMLUNG. Leipzig, 1885. — Dionysius Exiguus, *Codex canonum ecclesiasticorum* (dans la : PATROLOGIE de Migne, vol. 67). — *Collectio canonum ecclesiae Hispanae*, p. p. Gonzalez. Madrid, 1821, in-fol.

TRAVAUX MODERNES : Laserna Santander, *Praefatio in collectionem veterum canonum ecclesiae hispaniensis*. Bruxelles, 1799. — Walter, *Lehrbuch des Kirchenrechts*. Bonn, 1864. — Maassen, *Quellen und Literatur des canonischen Rechts*, vol. I. Gratz, 1870. — Phillips, *Kirchenrecht*. Ratisbonne, 1845.

Des premiers siècles du moyen âge, datent enfin les plus anciens recueils canoniques applicables aux questions disciplinaires dans les tribunaux de l'Église. Les canons des conciles et les décisions des souverains pontifes qui régissent cette matière, s'étaient multipliés depuis la fin des persécutions : il était temps de les codifier. Déjà des recueils de ce genre circulaient dans les provinces grecques de l'Orient. Un moine originaire de ces contrées, Denys le Petit, les fit connaître en Italie, lorsqu'il vint s'établir à Rome sous le règne de Theoderic le Grand. Il y apportait aussi le cycle pascal en usage chez les Orientaux, et qui se répandit en Occident sous le nom de *Cycle dionysien*[2]. Il est encore l'auteur de notre ère vulgaire de la naissance de Jésus-Christ, qu'il fixa par erreur à l'an 753 de Rome[3]. Mais son œuvre principale, c'est le recueil canonique connu sous le nom de *Dionysien*, qui se compose de deux collections dis-

1) **Lex Ripuaria**, c. 58 : « Secundum legem romanam qua ecclesia vivit. »
2) Jean Moeller, *Traité des Études historiques*, p. 93.
3) Ib. p. 95.

tinctes, l'une de *canons conciliaires*, l'autre de *décrets pontificaux*. Le plan est purement chronologique. Il existe de la même époque deux autres recueils anonymes. La collection dite *Hispana* fut faite en Espagne au VIIe siècle et se répandit de là en Gaule sous le nom d'Isidore de Séville, auquel on l'a attribuée sans fondement. La troisième collection dite *Hibernensis* est originaire de l'Irlande. Elle réalise un progrès sur les deux précédentes, en classant les matériaux qui y sont recueillis, dans un ordre, non plus chronologique, mais systématique. Elle eut également une certaine vogue sur le continent. Mais, à Rome même, la collection dionysienne continuait à être en usage. C'est celle que Charlemagne, étant à Rome, en 774, reçut du pape Hadrien I, et qu'il rapporta en Gaule, et à partir de ce moment, cette collection y jouit d'une autorité prépondérante, jusqu'au IXe siècle, où elle fut supplantée par la *collection pseudo-isidorienne*, œuvre d'un faussaire audacieux, qui prit pour base l'*Hispana*, mais n'y inséra pas moins de 60 fausses décrétales, attribuées aux papes des trois premiers siècles[1]. Toutes ces compilations avaient cela de commun que c'étaient des œuvres privées, ne valant que pour autant que les matériaux recueillis émanassent d'une autorité officielle, papes ou conciles. Ce n'est qu'au XIIIe siècle que le premier code officiel de droit canon devait être publié sur l'initiative et avec l'approbation d'un pape, de Grégoire IX, dans son recueil des *Décrétales*. En attendant, tandis que le droit civil demeurait stationnaire, le droit canon ne cessa de donner lieu, au sein du clergé, à des travaux suivis, qui devaient aboutir au vaste ensemble connu sous le nom de *Corpus juris canonici* : c'est, par excellence, l'œuvre du moyen âge, comme le *Corpus* du droit romain a été l'œuvre de l'antiquité. Si l'on met ces deux monuments juridiques en parallèle, le droit romain l'emporte sans doute par la régularité de l'ordonnance, par la logique des déductions, par la justesse de

1) Ch. De Smedt, *Les fausses décrétales*. Paris, 1870.

l'expression. Le droit canon n'est pas exempt du défaut commun aux œuvres du moyen âge, recueillant sans critique des matériaux d'âge différent, juxtaposés plutôt que fondus, et souvent disparates. Mais il l'emporte par son esprit qu'il doit au christianisme, et qu'il a fait pénétrer dans le domaine voisin de la législation civile, en particulier dans les lois de la famille et du mariage : c'est la part du droit canon, — et elle n'est pas mince, — dans la formation du droit moderne.

CHAPITRE VII.

Les conquêtes des Arabes en Occident et le règne de Charles Martel.

(661-741).

§ I. — LES OMMAYADES OU LES CALIFES DE DAMAS.

(661-750).

TEXTES ARABES : Tabari (at), *Annales :* Sectio II. Leide, 1881-1896, texte arabe (*versions* ut supra, p. 232). — *Historia khalifatus Omari II, Jazidi II, Hischami.* Ed. de Goeje. Leide, 1869. — Eutychius, cité p. 232. — TEXTES SYRIAQUES : Denys de Tell Mahré, 4e partie (jusqu'en 775). Ed. Chabot (avec version française). Paris, 1895. — TEXTES ARMÉNIENS : Ghevond, *Histoire des Arabes en Arménie* (VIIe-VIIIe siècle), version française par Chahnazarean. Paris, 1857. — Jean Catholicos, *Histoire d'Arménie* (jusqu'en 925), trad. française par Dulaurier. Paris, 1841. — TEXTES GRECS : Théophane, *Chronographia.* Ed. de Boor. Leipzig, 1883. — Nicéphore patriarch. *Breviarium* (602-769). Ed. de Boor. Leipzig, 1880. — TEXTES LATINS : *Biclarensis*, alias, *Isidorus continuatus*, cité p. 288. — LIBER PONTIFICALIS, cité p. 261.

TRAVAUX MODERNES : Outre Weil et Muir, cités p. 249, Lebeau, cité p. 119, van Vloten, *Recherches sur la domination des Omayades.* Amsterdam, (ac.) 1894, in-4. — Fournel, *Les Berbers. Études sur la conquête de l'Afrique par les Arabes.* Paris, 1876-80, 2 vol.

Avec le VIIIe siècle, commence la lutte qui allait mettre aux prises, durant la plus grande partie du moyen âge, l'Occident et l'Orient, la chrétienté et l'islamisme. Dans la première phase de cette lutte, les musulmans sont les agresseurs; l'Europe est menacée à ses deux extrémités à la fois : du côté de l'Asie, les flottes arabes s'avancent jusque sous les murailles de Constantinople; du côté de l'Afrique, Arabes et Berbers réunis inondent l'Espagne, pénètrent jusqu'au cœur de la Gaule et ne sont arrêtés que

par la bravoure de Charles Martel et de ses Francs. Tel est le danger que courut la chrétienté au VIIIe siècle; ce péril arabe est, dans l'histoire politique du temps, la question dominante, celle à laquelle toutes les autres sont subordonnées.

Ces succès militaires, les Arabes ne les doivent pas seulement à leurs qualités natives, à la verdeur de la race, à l'élan de leur première ferveur religieuse, mais tout autant aux ressources immenses qu'ils tiraient de l'exploitation des contrées les plus fertiles du globe, pays d'antique culture, qui formaient autrefois les plus belles provinces des empires romain et persan. A l'avènement du calife Moaviah, fondateur de la dynastie des Ommayades, la domination des Arabes, outre l'Arabie, comprenait, en effet, la Syrie, la Chaldée (*Irak Arabi*), avec les anciennes provinces persanes entre la mer Caspienne et le golfe Persique, Susiane (*Khusistan*), Perse propre (*Farsistan*), Parthiène (*Khorassan*), Hyrcanie (*Tabaristan*), plus encore l'Égypte; enfin l'Afrique romaine était déjà menacée du même sort. Toutefois l'autorité du premier des Ommayades était loin d'être reconnue dans toute l'étendue de cette domination. En Arabie, ses adversaires, les alites, étaient encore si puissants que Moaviah renonça à fixer sa résidence à Médine, ville du prophète et siège des califes, ses prédécesseurs. Il ne quitta point Damas, dont il était gouverneur depuis vingt ans, et où il avait eu le temps de se faire des partisans. En Égypte, il pouvait compter entièrement sur le conquérant de ce pays, Amrou, qui avait été le principal auteur de son élévation. Quant à la Perse, Zyad, partisan d'Ali, qui lui en avait donné le gouvernement, fut gagné par le nouveau calife, qui consentit à le reconnaître pour son frère (la mère de Zyad avait été une esclave de son père), et qui lui accorda un accroissement territorial considérable. Les alites n'étaient pas moins nombreux en Perse qu'en Arabie; mais Zyad parvint à les contenir par la terreur des supplices, en exerçant une répression impitoyable contre tous ceux qui lui devenaient suspects.

Le calife Moaviah et le premier siège de Constantinople (660-679)[1].

Ainsi affermi au pouvoir, Moaviah put rompre la paix humiliante[2] qu'il avait dû conclure, durant sa lutte pour le califat, avec l'empereur d'Orient, et reprit aussitôt la guerre contre celui-ci avec une vigueur nouvelle. Il l'attaqua à la fois sur terre et sur mer : sur terre, il envoya ses généraux ravager les possessions asiatiques des Byzantins (A° 671). Sur mer, il arma une flotte chargée de donner l'assaut à leur capitale. Pendant sept années consécutives (673-678), cette flotte revint à la charge, mais tous les efforts des Arabes furent paralysés par l'invention nouvelle du feu grégeois [3]. Ils durent se retirer et, poursuivis dans leur retraite, ils éprouvèrent un dernier désastre, qui mit fin à cette première expédition des Arabes contre Constantinople.

Plus heureuses furent d'abord les armes arabes en Afrique. Au conquérant de l'Égypte, Amrou, dont les armées commandées par Abdallah[4] n'avaient pas dépassé Tripoli, succéda Okbah, qui eut l'habileté de s'assurer le concours des tribus berbères, nomades comme les Arabes et non moins guerrières. De plus, comme les conquérants précédents, Okbah donna à la domination arabe dans ces contrées un centre militaire en fondant la ville nouvelle de Caïrwan, située à 15 lieues de la côte, au sud-est de Carthage (A° 670). Mais les Byzantins, qui occupaient toujours cette capitale ainsi que le littoral de la mer, reprirent l'offensive, et avec le concours des Berbers mutinés, ils infligèrent une défaite à Okbah, qui fut tué ; les Arabes durent évacuer Caïrwan. Du côté de l'Orient, les

1) Sur ce règne, voir Eutychius, *Annales*, t. II, p. 344-360 ; — *Isidorus continuatus* c. 28-33 ; — Théophane, A° 6147-6171. — Tabari A° 40-60. Ce dernier auteur, source des autres historiens arabes, est de l'époque des Abbassides. Sur les Ommayades, dont il n'est pas contemporain, il a recueilli des traditions orales, dont il indique avec soin la filiation, mais qui sont, de parti pris défavorables aux Ommayades.

2) *Infra*, p. 377.

3) *Infra*, p. 378.

4) *Isidorus continuatus*, c. 24.

armes arabes entamèrent la conquête du Turkestan, franchirent l'Oxus et pénétrèrent jusqu'en Boukarie, où ils infligèrent aux tribus turques une grande défaite (A° 674).

Toutefois sur la fin de sa vie, Moaviah eut à se défendre contre un ennemi nouveau, les Mardaïtes, qui s'étaient cantonnés dans le Liban, aux portes de Damas, et qui du haut de leurs montagnes ne cessaient d'inquiéter cette capitale[1]. Le danger fut tel que Moaviah dut suspendre la guerre contre l'empereur et qu'il fut forcé de renouveler le traité de paix humiliant par lequel il avait consenti autrefois à payer un tribut annuel aux Romains (A° 678)[2]. Avant de mourir (A° 679), Moaviah eut soin de faire reconnaître son fils Yesid comme son successeur[3]. Ainsi s'acheva la transformation du califat, qui perdit son caractère patriarcal pour devenir une monarchie héréditaire et despotique. En même temps, les mœurs arabes commencèrent à s'altérer, à la suite de cette translation en Syrie du centre politique de l'islamisme. Au contact de la civilisation et du luxe asiatique, les Arabes se policèrent, mais s'amollirent en même temps. Les prescriptions trop sévères du prophète cessèrent d'être observées, et les effets de ce relâchement ne tardèrent pas à se faire sentir sous les successeurs de Moaviah.

Les successeurs de Moaviah et la seconde scission du califat (679-690).

Le calife Yezid I, dont les auteurs chrétiens vantent la

[1]) Sur l'origine de ces Mardaïtes, qui apparaissent tout à coup dans le Liban, où ils se maintiennent pendant dix ans jusqu'au traité de 686, il n'y a pas moins de trois opinions : 1° ce seraient un reste des Mardes, qui habitaient jadis au nord de la Médie, sur le versant de la mer Caspienne, et auraient été transplantés au Liban au temps des Arsacides; 2° ce seraient les ancêtres des Maronites, les habitants actuels du Liban, qui n'ont pas manqué de rehausser leur passé, en se donnant une pareille origine; 3° d'après le texte plus positif de Théophane (A° 6169), ce n'était pas un peuple, mais un ramassis de fugitifs, ainsi appelés d'un mot arabe qui signifie *rebelles*.

[2]) Théophane, A° 6169.

[3]) Théophane, A° 6171.

douceur et la simplicité [1], passe pour un prince dissolu et contempteur du Coran dans les historiens arabes, qui ne peuvent lui pardonner d'avoir fait périr Hussein, petit-fils de Mahomet. La secte des alites, décimée, mais non étouffée par Moaviah, releva la tête, après sa mort, à la fois dans l'Irak et en Arabie. Second fils d'Ali, Hussein vivait retiré à la Mecque depuis la mort de son frère Hassan (A° 670), lorsqu'il fut invité par les alites de l'Irak à se placer à leur tête. Mais, en s'y rendant à la tête d'une petite troupe de partisans, surpris près de Kerbelah par l'armée du gouverneur Obeidallah, fils de Zyad, Hussein périt dans ce combat inégal, avec tous ses partisans, et sa tête fut envoyée au calife de Damas (A° 680). Cette exécution d'un petit-fils du prophète excita une émotion profonde dans le monde musulman [2]. Un ambitieux, Abdallah, fils de Zobéir, en profita pour soulever à son tour la Mecque contre le calife. Médine, la ville du prophète, se déclara pour Abdallah, et les Ommayades de Médine, Mervan à leur tête, furent forcés de chercher un refuge à Damas. Le calife n'hésita pas à envoyer une armée syrienne contre ces deux berceaux de l'islamisme. Médine fut prise et saccagée. La Mecque fut assiégée, et le sanctuaire de la Caaba était à moitié ruiné par les projectiles des assaillants, lorsque la mort inopinée du calife vint suspendre la lutte (A° 683). Yezid I laissait deux fils, dont l'un, Moaviah II, ne lui survécut que six mois, dont l'autre, Chalid, âgé de 16 ans, était trop jeune pour tenir tête à une conflagration qui ne tarda pas à devenir générale. Partout, en effet, non seulement en Arabie et dans l'Irak, mais en Égypte et jusqu'en Syrie, une partie de

[1]) *Isidorus continuatus* (texte de 741) c. 27 : « jucundissimus et cunctis nationibus gratissime habitus,... cum omnibus civiliter vixit, » témoignage important, parce que cet anonyme est le témoin le plus rapproché de ce règne, tandis que l'historiographie arabe, qui ne commence que deux siècles plus tard, à l'époque des Abbassides, se ressent de la réaction de ceux-ci contre les Ommayades.

[2]) Le tombeau de Hussein (Meshhed Husein) est demeuré un lieu de pèlerinage pour les alites.



la population se déclarait pour l'usurpateur Abdallah, qui n'hésita plus à prendre le titre de calife. C'est dans ces conjonctures que Mervan, le chef des Ommayades de Médine, prit le gouvernement d'abord comme régent au nom de Chalid, bientôt comme calife (A° 684). Mais, âgé déjà de 60 ans, il régna à peine une année et dut léguer la continuation de la lutte à ses fils, laissant à l'aîné, Abd el Malec, l'Asie, au second, Abdel Aziz, l'Afrique, et au troisième, Mohamed, le commandement des armées de terre et de mer[1]. Avant de mourir, il avait négocié la prolongation pour neuf ans de la trève entre musulmans et Byzantins, moyennant la condition onéreuse de payer par jour mille sols d'or et de libérer tous les prisonniers de guerre (A° 685)[2].

A l'avénement d'Abdel Malec, le désordre parvint à son comble. Non seulement Abdallah était toujours maître de la Mecque. Mais il s'éleva bientôt un troisième prétendant dans l'Irak. En opposition avec les sounites, partisans des Ommayades, et avec les shiites, partisans de la famille d'Ali, la secte des kharégites, qui datait de la première guerre civile[3], soutenait que le califat devait rester une dignité élective et repoussait toute prétention fondée sur la parenté. Cette secte, qui avait son principal foyer dans l'Irak, chassa les gouverneurs, que les Ommayades avaient installés dans les deux villes de Bassora et de Coufa. Les kharégites de Coufa se donnèrent pour chef Soliman fils de Surad, ceux de Bassora se rallièrent autour d'un autre chef Nafi. Soliman ayant péri dans une expédition en Syrie, un

1) *Isidorus continuatus*, ib. c. 38.

2) *Isidorus continuatus*, ib. c. 37 : ce traité n'est mentionné que par cet anonyme, témoin le plus rapproché des événements. Les auteurs postérieurs placent à une autre date des traités du même genre, Théophane (A° 6176) place ce traité dans la première année d'Abdel Malec, mais s'accorde sur le chiffre du tribut, qu'il fixe à 365 mille pièces d'or par an. D'autres auteurs réduisent ce chiffre à mille pièces par an et non par jour. Enfin les auteurs arabes (d'après Weil I p. 396) parlent de mille dinars payables par semaine.

3) Supra, p. 257.

ambitieux plus habile, Moktar prit sa place en mettant en avant un troisième prétendant, Mahomed, fils d'Ali, mais d'une autre femme; et bien que celui-ci fût sans parenté avec le prophète, et retenu d'ailleurs à la cour d'Abdallah, Moktar le fit proclamer nominalement calife par les alites de Coufa, afin de pouvoir gouverner en son nom, en sorte que le monde musulman se trouva partagé entre trois califes, Abdallah en Arabie, Mahomed en Perse et Abdel Malec en Syrie. Attaqué par les deux autres califes, Moktar battit l'armée syrienne, sous le général Obéidallah, qui y périt [1], mais fut battu à son tour et tué par le général Mosaïb, frère d'Abdallah, en sorte que débarrassé de l'un de ses rivaux, Abdel Malec put tourner toutes ses forces contre l'autre. Il marcha en personne contre l'armée de Mosaïb, qu'il battit en Perse, et envoya contre la Mecque le général Hedjaji, renommé par son énergie et sa cruauté. Après un siège de six mois, Abdallah se fit tuer dans une sortie, et la Mecque dut se rendre (A° 692). Hedjaji fut ensuite nommé gouverneur de l'Irak, où la rébellion des alites fut étouffée dans le sang (A° 694). Il y bâtit une nouvelle ville, Wasit, pour contenir les peuples de cette province. Ainsi se termina cette guerre civile de six ans, par le triomphe des Ommayades. Dans le cours de la lutte, Abdel Malec avait été forcé de renouveler les traités de ses prédécesseurs avec l'empire byzantin, où régnaient les descendants d'Héraclius.

[1]) Théophane, A° 6178, fait ici une méprise en nommant au lieu d'Obéidallah son père Zyad, mort depuis plusieurs années.

L'empire d'Orient sous les descendants d'Héraclius (641-711)[1].

Depuis les temps d'Héraclius, l'empire byzantin subissait de son côté des agitations non moins grandes, passant par des alternatives d'abaissement ou de relèvement, qui n'étaient le plus souvent que le contre-coup des progrès ou du recul de la puissance arabe. Le péril arabe eut en outre pour résultat de donner à l'élément militaire la prépondérance dans le gouvernement impérial, de plus en plus à la merci de l'armée et de ses généraux. Constantin III (A° 641), déjà associé au gouvernement de son père Héraclius, ne lui avait guère survécu, empoisonné, disait-on, par la seconde femme d'Héraclius, Martine, qui aspirait à régner au nom de son fils à elle, le jeune Héracléonas[2]. Mais l'armée déjoua cette intrigue et obligea le sénat à proclamer empereur Constant II, le fils aîné de Constantin. Ce jeune prince, — il avait douze ans, — était appelé à tenir tête aux difficultés de tout genre dont l'empire était assailli : en Asie, aux attaques des Arabes, en Europe, aux barbares du Danube, au dedans, à l'agitation religieuse causée par la querelle du monothélisme. Pour trancher cette dernière question, l'empereur s'avisa de substituer à l'*Ecthesis* de son père, qui avait échoué, un nouveau formulaire ou *Typos*

1) Généalogie de la dynastie d'Héraclius :

Héraclius
610-641
|
Constantin III (641)
|
Constant II (641-668)
|
Constantin IV Pogonat (668-685)
|
Justinien II :
685-695
(interrègne 695-705)
restauré 705-711.

2) Nicéphore, p. 30-36. Théophane A° 6133.

(A° 648)[1], qui imposait le silence aux deux partis. Il comptait sans doute rallier les chrétientés d'Orient et ramener la paix religieuse, plus nécessaire que jamais en face des envahissements de l'islamisme. Mais cette intrusion despotique d'un pouvoir incompétent dans une questions dogmatique, ne fit qu'envenimer le débat et aboutit à une véritable persécution du parti orthodoxe. Le pape alors régnant, Théodore, condamna cet édit, qui mettait sur la même ligne l'erreur et la vérité, et excommunia le patriarche de Constantinople, Paul, qui en était l'inspirateur. Le pape Martin I, successeur de Théodore, rassembla à Rome un concile de 105 évêques, qui ratifia cette sentence (A° 649)[2]. Irrité de cette résistance à ses volontés despotiques, l'empereur donna à l'exarque de Ravenne l'ordre de saisir la personne du pape, qui était son sujet, et de l'amener dans sa capitale. Cet ordre fut exécuté avec la plus grande brutalité. Martin I fut arraché à son église par les soldats de l'exarque, déclaré déposé (A° 653)[3] et amené, comme prisonnier d'Etat, à Constantinople, subissant durant cette captivité des outrages et des mauvais traitements de tout genre; finalement condamné pour avoir pactisé avec les infidèles contre la sûreté de l'Empire, il fut relégué à Cherson en Crimée, au fond de la mer Noire, où il mourut dans le plus grand dénuement (A° 655), vénéré depuis comme martyr à la fois dans l'Église grecque et dans l'Église latine. D'autres défenseurs de l'orthodoxie, dans ce nombre le plus célèbre théologien du temps, S. Maxime, subirent le même sort, pour avoir soutenu le pape dans sa résistance à l'empereur (A° 662).

Cependant Moaviah, alors qu'il n'était encore que gouverneur de la Syrie, avait commencé ses expéditions maritimes, enlevé à l'Empire Chypre et Rhodes, et il mena-

1) Cfr Mansi X p. 1029.

2) Les **Acta** du concile dans Mansi X p. 790-1188. Cfr Hefele, III p. 189-208.

3) *Vita Martini* dans le Liber pontificalis.

çait Constantinople lorsque la rivalité qui éclata entre Ali et lui, le força à conclure une suspension d'armes, par laquelle il se reconnaissait tributaire de l'empereur, s'obligeant à lui donner par jour de trêve mille pièces d'or, un cheval et un esclave (A° 658)[1]. Néanmoins les armes arabes continuaient à faire des progrès en Afrique et menaçaient déjà la Sicile et l'Italie. Constant II se décida à abandonner sa capitale, où ses violences l'avaient rendu tout à fait odieux[2], pour se rapprocher de l'Italie, où il songea sérieusement à fixer sa résidence. Mais, en Italie, il échoua dans la guerre qu'il entreprit contre les Langobards[3], et après une courte apparition à Rome (A° 663)[4], — il est le dernier César qui y mit le pied, — il alla se fixer en Sicile, à Syracuse, où il ne tarda pas à se rendre non moins impopulaire par ses exactions; c'est là qu'il mourut, étouffé au bain par l'un de ses serviteurs (A° 668)[5]. Le fils aîné de Constant, Constantin IV, surnommé le Barbu (*Pogonat*) était resté à Constantinople, retenu avec ses frères par le peuple de cette ville, qui s'était opposé à les laisser partir avec leur père. Il y exerçait déjà la régence et y fut reconnu sans peine comme empereur. Mais il n'en fut pas ainsi dans l'armée, qui stationnait en Sicile, et qui s'était empressée de déférer la couronne à l'un de ses chefs, Miziz l'Arménien. Il fallut que Constantin armât une seconde flotte et marchât contre ses propres soldats; son arrivée en Sicile étouffa la rébellion, qui finit par l'exécution de Miziz et de ses complices[6].

A peine consolidé sur son trône, Constantin eut à soutenir les premières attaques des musulmans contre sa capitale. C'est sous son règne que les flottes du calife

1) Théophane, A° 6150.
2) Théophane, A° 6153.
3) Voir *supra*, p. 303.
4) *Vita Vitaliani* dans le LIBER PONTIFICALIS.
5) Nicéphore, p. 36. Théophane, A° 6160. Warnefried V : 12, 30. *Isidorus continuatus* c. 29.
6) Théophane, *ib.*

Moaviah s'emparèrent du port de Cyzique dans la Propontide et de là, pendant sept années consécutives (673-678)[1], vinrent assiéger Constantinople, repoussées chaque fois avec perte, grâce au feu grégeois, qu'un ingénieur grec, Callinicos, venait d'inventer[2]. Finalement Callinicos détruisit une partie des vaisseaux de l'ennemi dans le port de Cyzique, tandis que le reste était dispersé par la tempête. La même année, Moaviah, inquiété à son tour dans sa capitale par ses voisins les Mardaïtes, renouvela le traité antérieur, avec l'empereur dont il se reconnut tributaire aux mêmes conditions de fournir par an mille livres d'or, 50 prisonniers de guerre et autant de chevaux (A° 678)[3]. La mort de Moaviah et la scission du califat achevèrent de consolider la paix extérieure dans cette partie du monde. Mais à peine débarrassé des Arabes, Constantin IV eut à défendre sa frontière du Danube contre une seconde migration de Bulgares[4], déterminée par l'arrivée dans l'ancienne Sarmatie, des Khazares, un peuple de race touranienne, qui venait de prendre possession du littoral de la mer Noire, ainsi que de la Crimée, la Tauride des anciens, la *Gazzarie* du moyen âge. Cette guerre fut malheureuse pour l'Empire : non seulement l'empereur dut abandonner aux Bulgares la Bulgarie actuelle, où ils fusionnèrent avec les Slaves ; mais il consentit à leur payer, à son tour, un tribut annuel (A° 679)[5].

Après avoir ainsi assuré la paix extérieure, il s'agissait de la rétablir au dedans, en terminant la longue controverse

[1]) Nicéphore, p. 36-37. Théophane, 6165. L'*Isidorus continuatus*, dans la rédaction de 741, ne parle que de deux années, et c'est le seul texte contemporain. Il est vrai que ces deux années s'appliquent ici à l'expédition de Yezid, et que les Byzantins mentionnent plusieurs autres généraux, auxquels on peut attribuer les campagnes précédentes.

[2]) Voir, sur le *feu grégeois*, l'ouvrage classique du général Köhler, *Kriegswesen in der Ritterzeit* Breslau, 1887, vol. III p. 167-171.

[3]) Théophane A° 6169. Nicéphore, p. 37. Les historiens musulmans gardent le silence sur ces traités humiliants pour eux.

[4]) Voir plus haut, p. 149.

[5]) Nicéphore, p. 39. Théophane, A° 6171.

sur la personnalité du Christ, qui n'avait cessé d'agiter les chrétientés d'Orient depuis le triomphe du christianisme : tel fut l'objet du VI[e] concile œcuménique, qui siégea à Constantinople durant toute une année (680-681)[1], sous la présidence des légats du pape Agathon : dans cette assemblée de 174 évêques, le monothélisme, la dernière des grandes hérésies christologiques, fut condamné, avec ses auteurs, ses adhérents et même ses fauteurs indirects, parmi lesquels fut rangé un prédécesseur d'Agathon, le pape Honorius I[2]. Ces décrets furent ensuite confirmés à Rome par le pape Léon II (A° 683). Tels furent les résultats du règne de Constantin IV, l'un des meilleurs empereurs byzantins.

Son fils et son successeur Justinien II (A° 685), au contraire, en fut l'un des plus mauvais, à la fois présomptueux et maladroit, avide de faire la guerre et incapable de la conduire. Le calife Abdel Malec, en renouvelant le traité de paix conclu avec Constantin, y fit insérer une condition nouvelle, à savoir l'évacuation du Liban par les Mardaïtes, qui servaient alors de boulevard à l'empire byzantin contre les califes de Damas. De plus, les revenus de trois provinces, Chypre, l'Arménie et l'Ibérie devaient être partagés entre les deux puissances (A° 686)[3]. Les Mardaïtes furent transplantés par Justinien dans l'Arménie, dont le général Léonce venait d'expulser les Arabes (A° 687) : concession désastreuse qui ôtait à l'empire sa première ligne de défense. Il voulut également faire évacuer l'île de Chypre, dont une partie des habitants furent transplantés sur le continent. Rompant ensuite la paix conclue par son père avec les Bulgares, Justinien remporta sur eux, ainsi que sur les Slaves, une victoire, qui lui permit de transplanter une colonie de ces derniers sur la côte d'Asie et d'en tirer un nouveau corps d'armée (A° 688)[4]. Enflé par ce premier succès, Justinien

[1]) **Concilia** de Mansi (XI p. 175). Hefele, III p. 227-235.
[2]) *Supra*, p 230, n. 2.
[3]) Théophane, A° 6178. — Nicéphore. p. 41. Cfr *supra*, p. 374.
[4]) Théophane A° 6180.

n'hésita pas à rompre avec le calife, parce que celui-ci se serait avisé de payer le tribut convenu en monnaie, non plus byzantine, mais arabe, frappée au nom d'Allah[1]. Dans la bataille de Sébaste, livrée en Cappadoce[2], Justinien fut trahi par les Slaves de son armée, qui passèrent à l'ennemi et décidèrent la déroute des Impériaux. L'Arménie retomba au pouvoir des musulmans.

Dans sa politique intérieure, Justinien se montra plein de zèle pour l'orthodoxie et put satisfaire ses instincts cruels en sévissant contre les hérétiques : il est le premier souverain chrétien qui fit appliquer aux Manichéens le supplice du bûcher[3], conformément à l'édit de Dioclétien[4]. Non seulement il maintint les décrets dogmatiques du VI[e] concile, mais il lui donna un complément, en y faisant ajouter un certain nombre de canons disciplinaires par un concile d'évêques d'Orient convoqués dans son palais (in Trullo)[5]. Ces canons accentuaient certaines divergences jusque là latentes entre l'Église grecque et l'Église latine, particulièrement au sujet de la *clérogamie*, qui était tolérée dans le clergé grec : non seulement l'on admettait aux ordres des gens mariés, mais on leur permit, contrairement à la pratique de l'Église latine, de conserver leurs femmes, tout en continuant à interdire au prêtre célibataire de contracter mariage une

[1]) *Ib.* A° 6182. Ce texte est confirmé par une **Monnaie** d'Abdel Malec (reproduction dans Muller, *Islam*, vol. I, p. 396). C'est peut-être, comme protestation, que Justinien II, de son côté, fit alors pour la première fois figurer l'image du Christ sur les monnaies impériales.

[2]) Nicéphore, p. 42. — Théophane, A° 6183.

[3]) Ce fait n'est rapporté que dans un texte, qui n'est pas contemporain, dans Petrus Siculus, *Historia Manichaeorum*, c. 27 (en grec, dans la Patr. Graeca de Migne, vol. 104, p. 1240).

[4]) Cfr *supra*, p. 219. Cette secte odieuse ne fut pas moins proscrite alors par les princes musulmans. Cfr Denys de Tell-Mahré, p. 68 70, qui signale comme une pratique secrète des Manichéens de Harran le meurtre rituel.

[5]) Ce concile est appelé **Concilium Trullense** ou aussi **quini-sextum,** parce qu'il fut considéré comme le complément disciplinaire des deux conciles précédents, le V[e] et le VI[e], qui avaient été purement dogmatiques. Les **Acta concilii** dans Mansi XI, p. 930. Sur son histoire, Hefele III, p. 300.

fois dans les ordres (A° 692)[1]. Le pape Sergius I[2], demeuré étranger à ce concile tronqué, refusa sa confirmation à des canons disciplinaires en désaccord avec la discipline romaine; de là colère de l'empereur; ordre donné à ses agents de se saisir de la personne du pape et de l'amener devant lui, mais ordre qui, cette fois, ne fut pas exécuté : le peuple de Rome, l'armée impériale elle-même se déclarèrent pour le pape et empêchèrent le renouvellement des indignités dont le saint pape Martin avait été victime (A° 693).

Cependant l'état de guerre auquel l'Empire était condamné, pesait lourdement sur l'administration des finances impériales, obligée de pressurer la capitale et les provinces pour faire face aux besoins incessants d'une armée permanente. Le mécontentement croissant des populations éclate à Constantinople dans une émeute soudaine; avec la complicité d'un général disgracié, Léonce, les conjurés s'emparent de la personne de Justinien et l'entraînent à l'hippodrome : le peuple demandait sa mort; Léonce se contenta de le défigurer en lui coupant le nez et le relégua en Crimée, à Cherson (A° 695)[3], d'où il devait revenir, dix ans plus tard, régner une seconde fois. Dans l'intervalle, le trône impérial fut occupé par des généraux d'armée, Léonce d'abord (695-698), Apsimare ensuite (698-705). Léonce avait envoyé sa flotte au secours de Carthage, assiégée par les généraux arabes. Mais la flotte byzantine, accablée par des forces supérieures, fut obligée de battre en retraite. Cette défaite fut le signal d'une défection générale. Un corps d'armée, stationné en Crête, proclama empereur son général, Apsimare; les autres corps s'y rallièrent, et arrivés devant Constantinople, ravagée en ce moment par une peste, ils y entrèrent à la faveur de la trahison des troupes étrangères chargées de la défense de cette ville. Abandonné de toute l'armée, Léonce fut détrôné et enfermé dans un monastère

1) Théophane A° 6177.

2) *Vita Sergii* dans le LIBER PONTIFICALIS.

3) Nicéphore, p. 43-44; Théophane, A° 6187.

(A° 698)[1]. Apsimare, reconnu comme empereur sous le nom de Tibère, reprit la guerre contre les Arabes, qui avaient envahi l'Asie-Mineure. Son frère Héraclius, nommé général de l'armée d'Asie, venait de remporter sur eux plusieurs victoires, lorsqu'il fut subitement arrêté dans le cours de ses succès par une nouvelle révolution. Justinien, chassé de Cherson par les habitants lassés de ses violences, avait trouvé un refuge d'abord chez le khan des Chazares, dont il épousa la sœur Théodora. Brouillé bientôt avec son beau-frère, qui voulut le livrer à son rival Apsimare, il dut chercher un nouveau refuge chez ses anciens ennemis, les Bulgares, et s'allia avec leur khan Terbélis, en lui promettant sa fille en mariage. Avec le secours d'une armée de Slaves et de Bulgares, Justinien alla mettre le siège devant son ancienne capitale : il y pénétra par un aqueduc; il en ouvrit les portes aux barbares. Apsimare, qui n'eut que le temps de s'échapper, fut poursuivi et livré, avec Léonce, à Justinien, qui remonta sur le trône (A° 705)[2].

Ces dix années d'exil et de revers, loin de corriger ce prince violent, n'avaient fait que l'exaspérer, et, durant son second règne, Justinien se comporta comme un fou furieux[3]. Après avoir inondé de sang sa capitale, il exerça ses vengeances jusque dans les provinces les plus lointaines de son empire. Un conflit ayant éclaté entre l'archevêque de Ravenne et le pape Constantin (A° 708), il y envoya son armée de Sicile, moins pour faire raison au pape, que pour se venger des principaux de cette ville, qui s'étaient réjouis autrefois de sa chute, et qui furent cruellement décimés[4]. Il donna ensuite au pape l'ordre de se transporter à Constantinople pour traiter de la confirmation toujours en suspens de son dernier concile. Le pape obéit et fut d'ailleurs reçu par Justinien

1) Nicéphore, p. 44-45. Théophane, A° 6190.
2) Nicéphore, p. 47. — Théophane, A° 6198.
3) Warnefried VI : 32.
4) *Vita Constantini* dans le Liber pontificalis. — Agnellus, *Vitae pontificum Ravennatensium* dans les Scriptores rerum Langob.

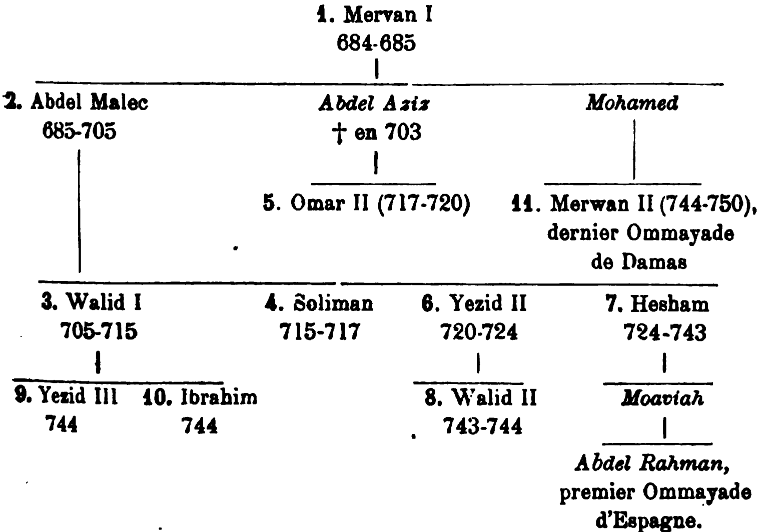
avec toutes les marques de respect dues à son rang. Toutefois le pape Constantin se borna à confirmer les canons conformes à la discipline romaine, en rejetant les autres[1]. Justinien dut s'en contenter. Il lui restait encore à se venger des Chersonites de Crimée, contre lesquels il envoya une flotte formidable avec l'ordre de massacrer tous les habitants. Cette horrible exécution fut arrêtée par une sédition des Chersonites, qui prirent pour chef un ancien prétendant à l'empire, du nom de Bardane, relégué alors en Crimée. Justinien envoya contre la ville rebelle une seconde flotte et lui-même, rassemblant ses troupes d'Asie avec un contigent de Bulgares, s'était avancé le long de la mer Noire jusqu'à Sinope, lorsqu'il aperçut sa propre flotte voguant à pleines voiles vers sa capitale. Elle revenait de Crimée, portant Bardane, qu'elle avait proclamé empereur. Justinien courut à Constantinople. L'usurpateur y était déjà. Abandonné de tous ses soldats, Justinien fut massacré, avec son fils, dernier des six empereurs que la dynastie d'Héraclius donna à l'Orient (A° 711)[2].

1) *Vita Constantini* — Warnefried VI : 31.
2) Nicéphore p. 50-53. — Théophane A° 6203.

Grandeur du califat et second siège de Constantinople (690-740)[1].

Le calife de Damas, Abdel Malec, qui venait de se débarrasser de tous ses rivaux, profita des dissensions de l'empire byzantin, pour reprendre le cours de ses conquêtes. Il s'agissait de faire la conquête définitive de l'Afrique romaine, contre laquelle les Arabes avaient déjà dirigé trois expéditions, chaque fois sans résultat durable : ils avaient dû abandonner leur ville de Caïrwan à peine fondée. Cette fois tous leurs efforts se portèrent contre Carthage, la capitale byzantine de cette province. Abdel Malec la fit attaquer du côté de la terre par une armée syrienne, grossie en route par un contingent égyptien, sous les ordres de son général Harsan. Carthage, dégarnie de troupes en ce moment, fut emportée à l'escadade sans grande peine : une partie des habitants s'étaient enfuis ; le reste fut passé au fil de l'épée (A° 697)[2]. L'empereur Léonce envoya au secours de cette ville une flotte nombreuse sous les ordres du patrice Jean ;

[1]) Généalogie des Ommayades de Damas depuis Mervan (faisant suite à celle de la p. 255) :



[2]) Nicéphore, p. 44. — Théophane, A° 6190.

Carthage fut reprise par les Romains. Mais au printemps suivant, le calife envoya, à son tour, une flotte supérieure à celle de l'empereur. Dans la bataille navale livrée en face de la ville, les Romains succombèrent. Le patrice Jean dut reprendre, avec les débris de sa flotte, la route de Constantinople, pour chercher du renfort; mais dans le cours de la révolution qui amena la chute de l'empereur Léonce, le patrice fut tué par ses soldats mutinés [1], et Carthage fut laissée au pouvoir des Arabes. Telle fut la fin de cette ancienne reine des mers, jadis détruite, puis rebâtie par les Romains et ruinée cette fois par le vainqueur jusque dans ses fondements (A° 698) [2]. Ce fut la fin aussi, et plus douloureuse, de la chrétienté naguère si florissante d'Afrique. La grande masse des Berbers, aussi incultes que les Arabes, après avoir résisté à ceux-ci quelque temps, finirent par embrasser l'islamisme, dès qu'ils eurent entrevu l'espoir de partager les bénéfices de la conquête. Caïrwan, dont les Arabes reprirent possession, remplaça désormais Carthage comme centre de l'Afrique devenue musulmane. Les généraux d'Abdel Malec en achevèrent la soumission jusqu'à l'Atlantique, et déjà ils se préparaient, avec le concours des Maures et des Berbers, à entamer la conquête de l'Europe par l'Espagne, lorsque le calife mourut (A° 705). Il avait régné vingt ans, survivant à son frère Abdel Aziz, désigné pour lui succéder. Mais il laissait des successeurs non moins capables dans ses fils, dont quatre régnèrent l'un après l'autre [3].

Du règne de son fils aîné, le calife Walid I, datent les dernières grandes conquêtes musulmanes tant en Occident qu'en Orient. C'est l'époque où les Arabes du *Magreb* (occident) passèrent d'Afrique en Espagne, d'Espagne en Gaule sous les gouverneurs de Caïrwan, Moussa et ses

[1]) Nicéphore, p. 45. — Théophane, A° 6190. Voir sur cette révolution, p. 282.

[2]) Bède, *Chronica* A° 4649. — Warnefried VI, 10.

[3]) *Isidorus continuatus*, c. 42.

successeurs, dont les campagnes en Europe seront retracées plus loin[1]. A la même époque un frère du calife, Maslama, refoulait les armées byzantines en Asie-Mineure, et repoussait les Turcs, qui avaient fait irruption en Arménie[2]. Un autre général, Coteiba, gouverneur du Khorassan, porta la guerre sur le territoire même des Turcs, dans la Transoxiane : il s'empara successivement de Boukara (A° 709), de Samarcand (A° 712), de Khiva et poussa son expédition jusqu'aux frontières de la Chine (A° 715). Enfin un quatrième général, Mohamed, envoyé par son oncle, Hedjaji, le gouverneur de l'Irak, entreprit la conquête des Indes[3] : il franchit l'Indus, battit l'armée indienne du roi Daher (A° 708), s'empara de la ville et du sanctuaire de Multan, célèbre par ses richesses (A° 711) et acheva la conquête du Pendjab (A° 715). Quelques années plus tard, son fils Amru bâtit sur l'Indus la ville nouvelle de Mansura, qui devint la capitale du Sind arabe (A° 740). C'est alors que la puissance des Ommayades atteignit sa plus grande extension, embrassant à la fois l'Asie, l'Afrique et un pays d'Europe depuis les Pyrénées et l'Atlantique jusqu'aux frontières de la Chine. Le calife méditait de porter à l'empire byzantin le coup final par la prise de Constantinople, lorsqu'il mourut (A° 714), léguant cette grande entreprise à Soliman, son frère et son successeur dans le califat.

La mort de Walid I fut le signal d'une réaction violente contre les meilleurs serviteurs de son règne : Mohamed, le conquérant des Indes, destitué, fut jeté dans les fers par son successeur et mourut dans les tortures. Le général Coteiba, menacé du même sort, essaya de soulever son armée contre le calife, mais fut tué par ses propres soldats. Moussa le conquérant de l'Espagne, rappelé à Damas déjà sous Walid pour se justifier d'une accusation de concussion,

[1]) *Infra*, p. 401.

[2]) Théophane, A° 6204-6206. — Nicéphore, p. 54.

[3]) *Isidorus continuatus*, c. 45 : Ulit (Walid) Indiae fines vastando perdomuit.

fut traité par Soliman comme un vulgaire criminel, frappé d'une amende énorme et mourut dans la plus grande pauvreté. Ces représailles n'avaient d'autre motif que des jalousies personnelles, qui se greffaient sur une rivalité séculaire toujours subsistante entre les tribus arabes, à savoir d'une part les Arabes-Ismaélites[1], dont descendaient les Modharites du nord, et d'autre part les Arabes-Jectanides, dont étaient issus les Yéménites du midi. De là, à la cour même des califes, deux coteries qui se disputaient les grands commandements des armées et des provinces. Walid avait favorisé les Modharites; son successeur, qui penchait pour les Yéménites, leur sacrifia les généraux du règne précédent (A° 715).

Dans l'empire byzantin, des dissensions non moins graves qui mettaient en ce moment aux prises les prétendants à la succession de la dynastie d'Héraclius[2], semblaient devoir faire réussir les plans du calife contre Constantinople. Le frère du calife, Maslama, qui, depuis dix ans, combattait les Byzantins en Asie-Mineure, était entré en pourparlers avec leur général, Léon l'Isaurien, qui aspirait à l'empire, et qui lui en promettait la moitié[3]. Mais dès que Léon fut maître de Constantinople, il se retourna contre les Arabes et se prépara à leur faire bonne résistance (A° 717). Maslama mit en branle toutes les forces musulmanes sur terre et sur mer. On évalue son armée à 120,000 hommes[4]. Maslama, après avoir emporté d'assaut la ville de Pergame[5], fit passer ses troupes en Thrace pour assiéger Constantinople du côté de la terre. Sa flotte, de 1800 navires, devait la cerner du côté de la mer. Mais le feu grégeois eut encore cette fois raison de la flotte, tandis que l'empereur Léon, par

1) *Supra*, p. 234.
2) Voir *infra*, ch. VIII § 1.
3) Théophane, A° 6208, et Tabari affirment également l'existence d'un pacte entre Maslama et Léon l'Isaurien, mais sans en préciser les clauses.
4) *Isidorus continuatus*, c. 47.
5) *Isidorus*, ib. — Nicéphore p. 58. — Théophane, A° 6208.

de fréquentes sorties, achevait de déconcerter les assaillants. L'hiver vint avec ses rigueurs. La famine se déclara dans le camp musulman; les flottes envoyées d'Egypte et d'Afrique pour le ravitailler, furent interceptées, et le manque de vivres engendra des maladies meurtrières, qui firent périr une masse considérable d'hommes [1]. Ce siège durait depuis treize mois [2], lorsque le calife, qui ne régnait que depuis trois ans, vint à mourir (A° 717) [3], et Maslama obtint du nouveau calife le rappel qu'il avait sollicité vainement jusque là. En chemin sa flotte essuya encore une tempête si violente qu'il n'en rentra que cinq navires dans les ports syriens : telle fut l'issue du second siège de Constantinople, non moins mémorable que le premier, ni moins glorieux pour les armes de la chrétienté.

Soliman, qui ne laissait pas d'enfants en âge de lui succéder, avait appelé au califat un autre de ses parents, réputé dans le monde musulman par son esprit religieux, dans la personne d'Omar II, fils de cet Abdel Aziz, qui avait partagé jadis la succession de leur grand-père commun, Mervan (A° 717). Le règne de Soliman avait marqué un arrêt dans la conquête. Son successeur, Omar II, y renonça systématiquement. Plus préoccupé de consolider cet empire que de l'étendre, il songeait à transplanter dans les provinces frontières les populations de l'intérieur demeurées réfractaires à l'islamisme, de façon à donner au califat un centre tout à fait homogène. Mais la mort prévint l'accomplissement de ce plan grandiose. Omar s'efforça de faire des prosélytes et se flatta même de gagner l'empereur, Léon l'Isaurien, auquel il adressa dans ce but une *épître dogma-*

1) Le chiffre des victimes évalué à 300,000, dans la *Vita Gregorii II* c. 12, et par Warnefried VI, 47, est une évidente exagération.

2) Sur la durée du siège, les textes sont en désaccord : trois ans, d'après Beda, *chronica*, A° 729; deux ans d'après la *Vita Gregorii II* c. 12; — Warnefried VI, 47, et *Isidorus cont.* c. 47; — treize mois, d'après Nicéphore, p. 60.

3) Tabari, A° 99.



tique, qui demeura sans doute sans réponse[1]. Parmi ses sujets chrétiens, il provoqua des apostasies en remettant en vigueur la règle qui dispensait du tribut la personne de tout musulman, mais qui en pratique avait été trop souvent méconnue par la rapacité des gouverneurs ; d'autre part, il interdit de recevoir en justice le serment d'un chrétien contre un musulman[2]. Omar II mourut après trois ans de règne (A° 720)[3], laissant la réputation d'un saint parmi les musulmans. D'après la tradition populaire, il ne possédait qu'un seul habit, n'avait qu'une épouse, qui était en même temps son unique domestique, et ne dépensait pour son entretien pas plus de deux dirhems par jour. On ajoute que dans un esprit de douceur il aurait aboli durant son règne l'usage établi par ses prédécesseurs de maudire publiquement chaque vendredi la race d'Ali[4]. En tout cas, il ne réussit pas à éteindre l'animosité des alites, qui étaient surtout nombreux dans le Khorassan, et qui y préparaient secrètement une nouvelle rébellion[5].

Après ce règne trop court, le califat revint à Yezid II, le troisième des fils d'Abdel Malec qui se sont succédé dans cette dignité. Le début de son règne fut signalé par un soulèvement de la Perse, provoqué par un autre Yezid, fils de Mohallab : le vaillant frère du calife, Maslamah, envoyé

1) Théophane, A° 6210 mentionne la lettre d'Omar, mais non la réponse. On doit tenir pour apocryphe celle que prête à l'empereur l'historien arménien Ghevond, *cité*, p. 42-97; cette apologie doctrinale, très bien raisonnée d'ailleurs, est inconciliable avec l'ignorance théologique bien connue de cet empereur. C'est une fiction littéraire d'un anonyme.

2) Théophane, *ib.* ajoute qu'il y eut même une persécution et des martyrs sous ce règne. Mais cela semble contredit par le témoignage favorable que rendent à Omar II d'autres auteurs chrétiens, tels que l'*Isidorus continuatus* : « Tantae benignitatis et patientiae fuit, tantus honor, lausque referatur a cunctis, etiam ab externis »... D'après Elmacin, p. 77, il avait fait restituer aux chrétiens de Damas plusieurs églises de cette ville.

3) Tabari, A° 101.

4) Ce fait est mis en doute par Weil I, p. 587 n. qui fait valoir le silence de Tabari, l'historien indigène le plus rapproché de cette époque.

5) Tabari, A° 100.

contre cet usurpateur, étouffa la rébellion[1]. Tandis que les armées arabes continuaient à combattre aux extrémités de cette vaste domination, le calife Yezid, plongé dans l'oisiveté, ne vivait que pour le plaisir. Heureusement, il mourut au bout de quatre ans (A° 724)[2], laissant sa succession à son frère Hesham, quatrième fils d'Abdel Malec, prince énergique, excellent administrateur, aussi simple dans son genre de vie qu'Omar, moins par religion que par avarice. Toutefois cette parcimonie qu'on lui reproche, ne l'empêcha pas de consacrer de grandes sommes aux travaux publics : il construisit des palais et des aqueducs; il planta des jardins, et mit des champs en culture[3]. Sous son règne, qui ne dura pas moins de vingt ans, les armées arabes perdirent quelques uns de leurs meilleurs généraux en combattant sur leurs frontières lointaines, qu'elles essayaient de reculer encore. En Gaule, à Poitiers, succomba l'émir d'Espagne, Abdel Rahman (A° 732)[4]. La même année, Maslamah, qui avait livré tant de combats sous les quatre califes, ses frères, périt dans une campagne obscure contre les Chazares, qui avaient ravagé la frontière d'Arménie[5]. Dans la guerre continuelle que les Arabes soutenaient contre Byzance, après avoir échoué au siège de Nicée, leur général al Battal se fit battre et tuer (A° 739)[6]. De toutes parts, la puissance arabe commençait à reculer. En même temps, les sectes

[1]) *Isidorus*, c. 50. — Théophane, A° 6212. — Tabari, A° 102.

[2]) *Isidorus*, c. 52. — Tabari, A° 104.

[3]) Théophane, A° 6216 : cet éloge par un étranger fait contraste avec le langage des historiens arabes, qui n'ont voulu voir dans ce calife qu'un avare sordide.

[4]) *Infra*, § IV.

[5]) Tabari, A° 114. Théophane, A° 6221.

[6]) Tabari, A° 122. Théophane, A° 6231. D'après Tabari, A° 114, ce général, dans une campagne antérieure, aurait fait prisonnier Constantin, le fils de l'empereur, que les Arabes se plurent à exhiber en Syrie comme trophée de leur victoire. Mais en réalité, d'après Théophane A° 6229, les Arabes (et Tabari avec eux) ont été victimes d'un vulgaire imposteur qui se donnait pour être un fils de Justinien II. Le fils de Constantin n'avait que douze ans à cette date.

relevaient la tête : en Afrique les kharégites suscitèrent une formidable rébellion parmi les Berbers, qu'ils avaient ralliés à leur cause. Dans le Khorassan, un petit-fils de Hussein, Zéid (A° 740), fit, pour rallier le parti des alites, un dernier effort, qui n'eut pas plus de succès que les précédents, mais qui ne laissa pas d'ébranler l'autorité déjà entamée des Ommayades. Mais avant de retracer leur chute, il est temps de faire connaître de plus près l'organisation intérieure de cet empire, plus vaste que solide, dont le siècle des Ommayades marque l'apogée.

Organisation du califat des Ommayades [1].

Comme les peuplés germaniques en Occident, les conquérants arabes en Orient avaient trouvé une organisation toute faite, celle des grandes monarchies persane et byzantine, organisation qu'ils n'eurent que la peine de continuer, en l'adaptant à l'esprit nouveau de l'islamisme. C'est au calife Abd el Malec que cette administration doit son caractère arabe : il est le premier qui battit monnaie au type musulman, avec inscription, mais sans effigie. Jusque là on s'était borné à contrefaire les monnaies grecques ou persanes [2]. Il est le premier qui introduisit la langue arabe dans les bureaux de l'administration. Jusque là les Arabes, incultes et adonnés uniquement à la guerre, avaient laissé le maniement de leurs finances aux indigènes, qui continuaient à se servir dans cette comptabilité de leur langue, du persan dans les anciennes satrapies, du grec dans les provinces byzantines [3]. Le cadre extérieur du califat ne fait

1) J de Hammer, *Ueber die Laenderverwaltung unter dem Chalifate*. Berlin 1835. La source principale est Ibn Chaldoun, cité p. 239.

2) Les Arabes ont également emprunté aux Byzantins les noms de leurs monnaies, *Dirhem* de drachme, *dînar* de denier.

3) D'après Théophane, A° 6199, la substitution de l'arabe au grec daterait du fils d'Abdel Malec, du calife Walid : il ajoute que l'on continuait à se servir dans cette comptabilité arabe des *lettres numérales* de l'alphabet grec, à défaut d'autres chiffres. Ce n'est qu'au IXe siècle, en effet, que les Arabes

non plus que reproduire les grandes lignes de l'empire persan : une monarchie despotique, où tous les pouvoirs sont concentrés dans le maître suprême, où toute fonction est déléguée et révocable par lui. Ce maître à la fois spirituel et temporel, c'était le *calife* ou vicaire du prophète, auquel il fallait obéir comme au représentant d'Allah sur la terre. C'est du calife que dépendait en premier lieu la désignation de son successeur, pris toujours dans sa famille, soit parmi ses frères, soit parmi ses fils : sa volonté était la seule règle à cet égard. S'il n'y a pas hérédité au sens strict, il y a désormais des dynasties : les califes de Damas sont toujours des Ommayades, comme plus tard, à partir du VIIIe siècle, les califes de Bagdad seront toujours des Abbassides. Le calife avait sous ses ordres des *émirs* ou commandants, qui étaient ses lieutenants, et qu'il choisissait librement, de préférence dans sa tribu ou parmi ses créatures : on en distinguait deux sortes, les *émirs des armées*, qui étaient les généraux, et les *émirs des provinces*, qui étaient des gouverneurs, ces derniers appelés aussi *Walis*. Le nombre des gouvernements variait de 25 à 30, tantôt séparés, tantôt cumulés sur une même tête. L'administration si importante des finances était partagée entre quatre *divans* (le mot est persan)[1] ou bureaux, à savoir : le budget des armées ; — les registres des impôts ; — le personnel des finances, — et la comptabilité du trésor. Quant à la justice, où régnait le plus grand arbitraire, elle était expédiée par des juges locaux, imposés aux populations sous le nom de *Kadis* ou *Alcades*. La police était faite par des *Moktisebs* et des *Kashefs* ou détectifs. Il y avait, enfin, un service de cha-

ont adopté les *chiffres indiens*, qui furent introduits sous le calife Mamoun par le mathématicien Alkaresmi, et qui ont été ensuite répandus en Occident sous le nom erroné de *chiffres arabes*.

[1]) D'après J. de Hammer, contre l'opinion d'autres orientalistes, p. 130-132. En tout cas, l'institution des divans, sinon le mot, est persane ; et de l'aveu des auteurs Arabes, Omar, qu'ils vantent comme leur grand organisateur, a été inspiré par un ancien satrape persan, Hormuzdan, qui avait passé à son service, après la chute de la monarchie persane. *ib.* p. 133.

meaux pour assurer les communications postales entre le souverain et toutes les parties de son vaste empire.

Ce qui est original dans le califat arabe, ce qui le distingue de tous les empires asiatiques qui l'ont précédé et dont il conservait le cadre, c'est sa base religieuse et non plus nationale. Si les Arabes y exercent la domination, ce n'est pas à titre d'Arabes, mais à titre de musulmans. Dans cet empire d'un genre tout nouveau, les maîtres, ce sont les croyants de n'importe quelle race ; les sujets sont les infidèles de toute race, du moment qu'ils sont soit païens, soit juifs, soit chrétiens. Par application de ce principe, les musulmans seuls ont le droit de porter les armes, de monter à cheval, de faire la guerre sainte, comme aussi d'en partager les bénéfices. Aux infidèles, au contraire, la loi interdit la possession des armes, l'emploi du cheval comme monture, en même temps que toute manifestation extérieure de leur culte. Comme seconde application du même principe, non seulement les musulmans sont dispensés de toute espèce de prestation pécuniaire directe, en dehors de l'aumône recommandée par le Coran ; mais ils ont le droit d'être entretenus, nourris et enrichis, soit comme soldats, soit comme fonctionnaires, aux dépens des infidèles, qui sont leurs tributaires ; par contre, toutes les charges retombaient sur ces derniers, tant la capitation personnelle (*djizieh*), que le Coran impose à tout infidèle, que l'impôt foncier (*karadj*), qu'ils devaient pour autant qu'ils étaient propriétaires. Outre ces impôts en argent, ils étaient soumis à des réquisitions en nature (*maâwin*), et ce qui achevait de rendre leur position souvent intolérable, c'étaient les exactions arbitraires et abusives auxquelles ils étaient livrés sans défense, de la part de fonctionnaires irresponsables à tous les degrés de l'administration. L'impôt foncier, il est vrai, ne faisant acception de persone, atteignait aussi le propriétaire musulman. Mais les Arabes, en vrais nomades qu'ils étaient, méprisaient la possession du sol, et plutôt que de le cultiver, ils préféraient vivre aux dépens des cultivateurs, étant en cela

bien différents des conquérants germaniques, qui convoitaient avant tout les terres, la principale richesse aux yeux de ces peuples agricoles.

Aussi, loin de se disséminer sur le territoire conquis, les Arabes restèrent-ils concentrés, en groupes sporadiques, dans les villes, fondées la plupart pour les recevoir : Coufa, Basra (Bassora), Fostat (vieux Caire) déjà sous Omar, Caïrwan sous Moaviah, Wasit, Erdebil sous Abdel Malec, plus tard Bagdad sous les Abbassides. Campés désormais dans les plus riches provinces de l'Orient, qui les nourrissaient, les Arabes purent s'adonner exclusivement au métier des armes. Grâce aux ressources de leur budget, ils eurent dès le début des soldats de carrière et une armée permanente : égaux sous ce rapport aux Byzantins, qui avaient été seuls jusqu'alors en mesure de tenir sur pied de vraies armées, ils étaient supérieurs aux peuples de l'Occident, qui ne s'armaient qu'en temps de guerre. Outre les soldes qui leur étaient fournies par le trésor, les Arabes avaient encore en perspective de riches butins de guerre à se partager, et la guerre sainte n'était souvent qu'un prétexte à ce qu'ils appelaient une *razzia*. Ces apôtres d'un nouveau genre avaient conservé l'instinct combatif et pillard du Bédouin, et c'est là le secret de leur rapide propagande parmi les tribus nomades et incultes comme eux, tels que les Berbers et plus tard les Turcs, tandis que dans le rang des propriétaires et des riches, la plupart des conversions étaient intéressées, inspirées par le désir de se soustraire aux charges des infidèles. Aussi quand les califes et les gouverneurs s'aperçurent qu'à la multiplication des convertis répondait une diminution des recettes, commencèrent-ils à éluder ce principe du Coran, qui, tour à tour méconnu ou invoqué, devint une source de querelles entre les premiers croyants et les néophytes.

Situation des chrétientés dans le califat.

Plus intéressantes sont pour nous les populations demeurées chrétiennes sous ce régime d'oppression et de vexation. En vertu de leurs capitulations, conclues au moment de l'invasion, ces chrétientés orientales avaient conservé leurs églises et leur clergé, leurs évêchés et leurs monastères, sous l'autorité de leurs trois antiques patriarches de Jérusalem, d'Antioche et d'Alexandrie[1]. Leurs nouveaux maîtres, auxquels ils étaient supérieurs sous tant de rapports, ne pouvaient d'ailleurs se passer d'eux. Jusqu'à la fin du VIIIe siècle, les califes n'employaient que des greffiers chrétiens pour les écritures de leur administration[2]. C'est avec le concours des architectes et des artisans byzantins qu'ont été bâties leurs plus célèbres mosquées, celle d'Omar à Jérusalem, celle des Ommayades à Damas. En dehors de la poésie, qui fut de tout temps un don naturel de la race[3], les Arabes n'ont pas eu de littérature avant les Abbassides. Au temps des Ommayades, c'étaient les chrétiens qui conservaient le dépôt de toutes les sciences, et le dernier représentant de l'hellénisme en Orient s'est rencontré alors à Damas dans la personne de S. Jean Damascène, à la fois orateur, philosophe, poète et théologien[4]. C'est à la cour

[1]) Sur la situation de ces chrétientés, voir Hergenröther, *Kirchengeschichte*, t. I, p. 749-752.

[2]) C'est ce qui existait encore au temps de l'historien Théophane († 817), comme il le constate en ces termes : « ἕως σήμερόν εἰσιν σὺν αὐτοῖς νοτάριοι χριστιανοί » A° 6199.

[3]) Sur les poètes antérieurs à Mahomet, voir *supra*, p. 233. A ces poètes populaires, avaient succédé les poètes de cour, qui fleurissent sous les Ommayades, tels que Djarir († 728), son rival Farazdak, dans le nombre un arabe chrétien, al Aktal, Weil, *cité* I, p. 489. Leurs poèmes sont la principale source écrite que les historiens arabes ont pu utiliser, sur cette époque.

[4]) Voir ses *Opera* dans Migne, PATROLOGIA GRAECA, vol. 94-96. Sa *Vita* (6 Mai) par Jean de Jérusalem. Cfr Nève (F.), *S. Jean de Damas et son influence sous les premiers califes*. Bruxelles (Revue belge). 1861. Langen. *Joannes von Damascus*. Gotha, 1879.

des califes, où sa famille occupait de hautes fonctions financières, qu'il publia ses premiers écrits, antérieurs à sa retraite dans le cloître fondé par S. Sabas aux portes de Jérusalem. Enfin, tandis que le Coran proscrivait la musique[1], si les traditions de cet art essentiellement hellénique se conservèrent, c'est grâce aux moines grecs de Syrie, parmi lesquels on cite particulièrement les mélodes sabaïtes dans le monastère de ce nom, au temps de Jean Damascène.

Malheureusement ces chrétientés, autrefois si florissantes, végétaient, en proie à un marasme causé moins encore par la domination musulmane que par leurs funestes et interminables querelles religieuses, qui mettaient aux prises Grecs, Jacobites, Coptes, Arméniens, Nestoriens[2]. C'est ainsi qu'entre l'Asie et l'Europe le contraste allait s'accentuant : tandis que l'Occident marchait à cette unité religieuse qui sera le caractère du moyen âge, en Orient non seulement il y avait un antagonisme radical entre musulmans et chrétiens, mais, comme les chrétiens, les musulmans étaient déchirés par un nombre chaque jour croissant de sectes, et il s'y préparait en ce moment même une nouvelle révolution religieuse qui devait aboutir à la chute des califes de Damas.

La chute des Ommayades (743-750)[3].

Depuis des années déjà, la secte des shiites[4], qui avait son foyer dans le Khorassan, travaillait sourdement à miner l'autorité des califes de Damas, au moyen d'émissaires secrets envoyés dans toutes les provinces. Les rejetons d'Ali, dont cette secte soutenait les prétentions, avaient échoué dans toutes leurs tentatives : tel fut encore le sort

[1]) Aucune défense, il est vrai, n'a été violée plus souvent, en particulier à la cour de ces princes Ommayades, connus pour leur relâchement. Sur leurs musiciens, cfr Kieswetter, *Die Musik der Arabes*. Leipzig, 1842, in-4.

[2]) Voir, *supra*, p. 229.

[3]) Sur les derniers Ommayades de Damas, Tabari, A° 125-127. — Théophane, A° 6234-6241.

[4]) *Supra*, p. 258.



du fils de Zéid, Jahja, qui se souleva après la mort du calife Hesham, et qui périt comme son père (A° 742). Mais il existait d'autres branches de la parenté du prophète qui commencèrent alors à revendiquer le califat, en contestant la légitimité des Ommayades : les plus nombreux étaient les Abbassides, ou descendants d'Abbas, oncle de Mahomet[1], en faveur desquels les shiites du Khorassan tournèrent leur propagande. En présence de cette agitation dangereuse, la dynastie régnante, au lieu de s'unir, se querella : une rivalité ouverte éclata entre Walid II, fils de Yezid II, et Yezid III, fils de Walid I. Walid II avait été d'abord reconnu calife à la mort d'Hesham (A° 743), conformément à l'ordre de succession fixé par son père[2]. Mais il se rendit bientôt impopulaire par ses mœurs dissolues et par la prodigalité avec laquelle il gaspilla les trésors amassés par l'avarice de son prédécesseur. De plus, il voulut faire reconnaître pour ses successeurs immédiats ses deux fils qui étaient encore des enfants. C'est alors que Yezid III, qui croyait avoir plus de droit à cette succession, se révolta. Cette querelle de succession se compliqua de la vieille rivalité toujours vivace entre les Modharites, dont Walid II avait pris le parti, et les Yéménites, qui, par contre, se déclarèrent en faveur de Yezid III. Yezid arma ses partisans, pénétra dans Damas, dont il débaucha la garnison, et fit périr le calife dans le château où celui-ci s'était retiré, abandonné des siens (A° 744)[3]. Toutefois Yézid III, proclamé calife, ne réussit pas à se maintenir au pouvoir. Un troisième Ommayade, Mervan II, petit-fils de Mervan I, qui était alors gouverneur de l'Arménie, prit les armes pour venger la mort de Walid II et pour délivrer ses fils, que Yezid II retenait prisonniers à Damas. Le calife essaya de négocier avec ce nouvel adversaire, mais il mourut subitement dans le cours des négociations, et ce fut son

[1]) Voir la généalogie des parents de Mahomet, *supra*, p 250.
[2]) *Isidorus*, c. 52.
[3]) *Isidorus continuatus*, c. 66 (du texte de 754).

frère Ibrahim qui fut d'abord appelé à lui succéder. Mais Mervan, ayant repris les armes, battit l'armée d'Ibrahim, qui fut forcé d'abandonner sa capitale, après avoir fait périr les fils de son cousin Walid II. Mervan II, qui jusque là avait soutenu les droits de ces derniers, prit alors à son tour le titre de calife, auquel Ibrahim renonça (A° 744)[1]; il est le dernier des Ommayades de Damas. Il ne parvint d'ailleurs jamais à faire reconnaître son autorité par toutes les factions qui demeuraient armées. De plus, il s'aliéna les Arabes de Syrie en transférant sa résidence à Harran, en Mésopotamie. Les Abbassides crurent le moment arrivé de faire valoir leurs droits. Le premier d'entre eux qui l'essaya, Ibrahim, fils de Mohamed, paya, il est vrai, cette tentative de sa vie. Le calife, averti de ses menées, fit saisir et mettre à mort le prétendant alors en pèlerinage vers le sanctuaire de la Mecque. Mais déjà ses partisans, à leur tête Abou Moslem, avaient déployé dans le Khorassan le drapeau noir des Abbassides[2]. Le gouverneur du Khorassan, Nazr, fut vaincu dans deux batailles et mourut dans sa fuite (A° 748). Les deux frères d'Ibrahim, Aboul Abbas et Al Mansor, sortirent alors de la retraite où ils se tenaient cachés, et le premier fut proclamé aussitôt calife par les shiites de l'Irac. Mervan, qui marcha contre eux à la tête d'une armée de 100,000 hommes, perdit une grande bataille aux bords du Zab, et, poursuivi dans sa fuite par Abd Allah, oncle d'Aboul Abbas, dut évacuer successivement Harran, puis Damas, qui ouvrit ses portes aux Abbassides, et fut enfin atteint en Égypte et tué dans une église chrétienne, son dernier asile (A° 750). Il s'ensuivit une guerre d'extermination contre la famille des Ommayades. A Damas, quatre-vingts d'entre eux, séduits par la fausse promesse d'une amnistie, furent tués dans un festin qui s'acheva sur leurs cadavres. Le même sort atteignit dans les autres villes les restes de cette maison, naguère

[1]) Tabari, A° 127. *Isidorus*, ib. c. 73. Théophane, A° 6235.
[2]) Théophane, A° 6240.

si puissante, à l'exception d'un seul rejeton, Abdel Rahman, petit-fils du calife Hesham, qui, cherchant son salut dans la fuite, trouva enfin un refuge assuré en Espagne, où les musulmans avaient établi leur domination quarante ans auparavant.

§ II. — LA CONQUÊTE DE L'ESPAGNE PAR LES MUSULMANS ET SON HISTOIRE

jusqu'aux Ommayades de Cordoue.

(711-750).

TEXTES LATINS : **Isidorus continuatus**, *alias* Pacensis, *alias* anonyme de Cordoue (ed. Mommsen, AUCTORES ANTIQ. vol. XI, p. 361). — Chronicon albedense, *alias* Emilianense; — Alphonsi III *alias* Sebastiani *Chronicon* (dans PATROL. LAT. de Migne, vol. 129). — TEXTES ARABES : *Recueil d'histoires*, en arabe, avec version française par Dozy, (dans ses *Nouvelles Recherches sur l'Espagne*. t. I). — [Quant aux historiens arabes compilés par Conde (Madrid 1820), dont aucun n'est antérieur au xe siècle, et qui sont la plupart du xIIe, ils ne peuvent être classés parmi les sources de notre époque].

TRAVAUX MODERNES : Dozy, *La conquête de l'Espagne par les Arabes* (dans ses *Recherches sur l'Espagne*, p. 1-90). — Lembke, *Geschichte von Spanien*, vol. I (dans la Collection Heeren). Hambourg, 1831. — de Masdeu, *Istoria critica de España*. Vol. XVI-XIX. Madrid, 1790, in-4.

La conquête.

L'invasion de l'Espagne par les musulmans fut au début une simple *razzia* arabe, qui est devenue une conquête à la suite d'un succès aussi prodigieux qu'inattendu[1]. Maîtres du littoral africain de la Méditerranée, les Arabes n'avaient pas tardé à faire des descentes de ce genre sur le littoral européen. Dès le viie siècle, ils en firent en Sicile[2]; ils en tentèrent sur les côtes de l'Espagne, mais chaque fois repoussées, en dernier lieu par un général de Wittiza, le

1) Dozy, *Histoire des Musulmans d'Espagne*, t. II, p. 37.

2) Première descente en Sicile mentionnée en 653 (*Vita Martini* dans le LIBER PONTIFICALIS), la seconde vers 673 (*Vita Adeodati* ib. Warnefried V, 13).

goth Theudimer[1]. Le succès si différent des musulmans au VIII[e] siècle s'explique par la situation troublée de l'Espagne, où un usurpateur, Roderic, était aux prises avec les héritiers de Wittiza son prédécesseur, lesquels firent alliance avec le conquérant Moussa, en train de consolider la domination arabe en Afrique. A la trahison de ces Goths[2], il faut encore joindre les sollicitations des Juifs d'Espagne exilés en Afrique et la complicité des faux convertis demeurés en Espagne. La première descente arabe, celle de Tarif en 710, n'était qu'une reconnaissance[3]. Il fut aussitôt suivi par une armée de dix mille cavaliers et d'autant de fantassins, principalement berbers, dont Moussa avait laissé le commandement à son affranchi, le général Tarek. En débarquant, Tarek prit possession du mont Gibraltar, auquel il a laissé

[1]) Première descente en Espagne sous Wamba vers 675 (Alphonse, *Chronica*, c. 3); seconde sous le règne d'Egica et Wittiza vers 698, celle qui fut repoussée par Theudimer *(Isidorus continuatus*, c. 38). Il est vrai, le texte de ce dernier porte : « in *Graecos* qui descenderant »; mais il faut lire sans doute : *Agarenos*, car les Byzantins, que l'auteur espagnol n'appelle jamais que *Romani*, loin de songer à s'établir en Espagne, étaient en ce moment même expulsés de l'Afrique.

[2]) La trahison des partisans de Wittiza est flétrie par les chroniques du IX[e] siècle : l'*Albedense*, c. 77 : « per filios Wittizani regis, quorum favore Sarraceni Spaniam sunt ingressi » ; — la *Chronique* d'Alphonse, *infra*, p. 402, n. 2. Quant au rôle du comte Julien de Ceuta, vengeur de sa fille outragée par le roi, il est mentionné pour la première fois dans une chronique du XI[e] siècle (le *Monachus Silensis*, c. 15), on ne doit y voir qu'un roman imaginé pour dramatiser la chute du roi Rodrigue *(Cronica del Rey don Rodrigo)*. Dozy (*Recherches* I, p 70), qui essaye de sauver l'existence de Julien, en fait un exarque byzantin, qu'il croit retrouver dans un texte obscur de l'*Isidorus*, où, au lieu de *Urbani exorti*, il veut lire : *Juliani exarci;* mais cette correction téméraire est rejetée par Mommsen, le dernier éditeur de ce texte.

[3]) Tarif, qui a laissé son nom à un promontoire de la côte espagnole, *Tarifa*, est assez souvent identifié par les modernes avec Tarek. En réalité, ce sont deux personnages différents comme le prouvent leurs différents patronymiques (Lembke I, p. 258). Celui-ci est *Tarek ben Zejad;* celui là, *Tarif Abou Zara*; le texte de l'*Isidorus*, c. 34, tout en citant les deux chefs, semble n'admettre qu'une seule descente : « Mauris a Muza missis, id est Tarik, Abuzara et ceteris » tandis que le texte de l'*Albeldense*, c. 77-78 en distingue deux : « ingressus est primum Abuzura in Spania. Alio anno Tarik ».

son nom (Gibel Tarek), pendant que le roi Roderic était retenu tout au nord de l'Espagne par une révolte des Basques. Roderic rassembla à la hâte toutes les forces disponibles de son royaume. Il avait pour lui le nombre. Mais il allait éprouver combien les soldats de carrière sont supérieurs aux milices improvisées. Dans la bataille livrée à Xerès de la Frontera (A° 711), l'armée gothique fut anéantie, et son roi Roderic disparut sans laisser de traces. Faute d'une tête, l'Espagne tomba dans l'anarchie, aggravée encore par la fureur des luttes intestines[1]. Enflammée par ce premier succès, l'invasion arabe se répandit comme un torrent sur toute l'Espagne : les campagnes ouvertes durent se soumettre aux conditions ordinaires de payer le tribut des infidèles. Les murailles mêmes des villes fortifiées n'opposèrent qu'une faible résistance : les unes, telles que Cordoue, furent prises d'assaut; les autres, telles que Tolède, la capitale, ouvrirent leurs portes au vainqueur. Les Juifs ou faux convertis qui s'y trouvaient, firent cause commune avec les musulmans, qui leur en confièrent la garde. Mais arrivé à Tolède, Tarek fut subitement arrêté dans le cours de ses succès par un ordre de son supérieur, Moussa, jaloux de ces victoires dont il avait hâte de partager le bénéfice. Arrivé avec une seconde armée, Moussa se jeta d'abord sur la Lusitanie, dont il prit la métropole Mérida, et vint rejoindre son lieutenant à Tolède. Rompant la capitulation accordée par Tarek aux habitants de cette ville, Moussa, à l'instigation de l'un des traîtres du parti du Wittiza et son propre frère[2], Oppa, évêque de Séville, fit décapiter un grand nombre de nobles goths demeurés dans la ville. Ceux qui s'étaient retirés devant l'invasion, Moussa

[1]) *Isidorus*, c. 36 : « dum Hispania vastaretur et nimium non solum hostili, verum etiam *intestino furore* confligeretur ».

[2]) *Ib.*, c. 36 : « per Oppam filium Egicae regis a Toleto fugam arripientem ». La *Chronique* du roi Alphonse, c 9, (il fait cet Oppa, non pas frère, mais fils de Wittiza) corrobore cette trahison : « Oppanem Hispalensis sedis episcopum, ob cujus fraudem Gothi perierunt ».

les poursuivit jusqu'à Sarragosse, leur refuge, qui dut se rendre à son tour. Les habitants des autres villes se hâtèrent de faire leur soumission, en sorte qu'au bout de deux ans, l'Espagne entière, sauf les montagnes inaccessibles des Asturies, était au pouvoir des Arabes, lorsque Moussa fut arrêté à son tour par un ordre du calife, auquel il avait été dénoncé par un groupe de mécontents. Moussa dut reprendre le chemin de l'Asie, traînant à sa suite un long convoi de captifs et de chameaux chargés des dépouilles de l'extrême Occident[1]. Mais il fut traité par son maître avec la plus noire ingratitude, et le conducteur de tant de richesses mourut dans la pauvreté[2].

L'Espagne sous les émirs arabes (712-740).

Aussi rapide avait été cette conquête, aussi longue et pénible en fut la consolidation, entravée qu'elle devait être par l'éloignement des califes, par la mésintelligence qui éclata parmi ses généraux, et par la rivalité des tribus de toute race qui réclamaient leur part dans cette curée. De là l'instabilité de ce gouvernement arabe en Espagne, où l'on ne vit pas moins de quatorze émirs se succéder dans l'espace de trente ans : les un succombant sur les champs de bataille de la Gaule; les autres destitués souvent au bout de quelques mois, ou encore simples intérimaires, en attendant les ordres qui devaient arriver tantôt de Damas, tantôt de Caïrwan, dont l'Espagne demeurait une dépendance immédiate.

Moussa, en quittant le théâtre de ses conquêtes, avait partagé ses gouvernements entre ses fils, Abdallah, qui était resté à Caïrwan en Afrique, et Abdel Aziz, qu'il laissa à Séville en Espagne (A° 713). Sous Abdel Aziz, les chrétiens d'Espagne respirèrent. Le général goth, Theudimer,

1) *Isidorus*, c. 38 : « lectis Hispaniae senioribus qui evaserant gladium, simulque Hispaniae cunctis spoliis adunatis ».

2) *Supra*, p. 387.



le dernier qui n'eût pas déposé les armes, obtint une capitulation honorable, par laquelle il conserva ses armes ainsi que une province, celle de Murcie, à gouverner sa vie durant et moyennant tribut[1]. Abdel Aziz lui-même épousa une chrétienne, Egilone, la veuve du dernier roi des Goths, et peupla son harem d'autres princesses de sang royal. Mais ses allures despotiques furent dénoncées au calife, et à la suite d'une sédition, il fut tué, avec la complicité de son parent Ajub, pendant qu'il présidait dans la mosquée à la prière publique[2].

Le calife Soliman lui donna pour successeur un général énergique, Al Horr (A° 716), le premier général arabe, qui franchit les Pyrénées, moins pour faire une nouvelle conquête, que pour reprendre la Gothie de Narbonne, l'ancienne Septimanie, qui avait toujours dépendu de l'Espagne[3]. Mais la sévérité avec laquelle il châtia ses coreligionnaires, en particulier les Berbers, pour avoir violé les capitulations en s'appropriant les richesses des indigènes[4], amena sa destitution.

Son successeur El Samah (A° 719) essaya de mettre plus d'ordre dans le gouvernement de la péninsule, en dressant une statistique de toutes les ressources du pays, dont il fit une sage répartition entre le trésor de l'État et les guerriers de son armée[5]. C'est de lui que date la domination arabe dans la Gothie de Narbonne, où il laissa une garnison. Mais, en voulant étendre cette domination sur l'Aquitaine voisine, il se heurta aux milices du duc Eudon, et dans la grande bataille de Toulouse, il fut vaincu et tué[6].

1) *Isidorus continuatus*, c. 38. Le texte de cette **Capitulation**, datée du 5 avril 713, est conservé en arabe et publié dans la BIBLIOTHECA de Casiri, II, p. 105.

2) *Ib.* c. 42 « Seditione suorum facta, orationi instans, consilio Ajub occiditur ».

3) *Ib.* c. 43.

4) *Ib.* c. 44.

5) *Ib.* 48 : « partem reliquit militibus dividendam, partem ex omni re mobili et immobili fisco associat. »

6) *Isidorus continuatus*, c. 52 du texte A (qui finit ici, à la mort de El

Abdel Rahman el Gafeki, qui ramena en Espagne les restes de l'armée battue, y fit l'intérim jusqu'à la nomination d'un nouveau gouverneur, Ambessa (A° 721), qui reprit les plans de conquête de son prédécesseur, mais sans succès durable : plusieurs de ses généraux ayant échoué, Ambessa marcha lui-même avec toutes ses forces contre la Gaule, où il promena la dévastation et finit par trouver la mort. On mit quelque temps à lui chercher un successeur capable, jusqu'à ce que le calife lui-même appelât à ce commandement le général Abdel Rahman, qui avait eu l'occasion de faire ses preuves (A° 729)[1].

En ce moment, un de ses lieutenants préposé à la défense de la frontière des Pyrénées, Munuza, un Berber d'origine, pour venger ses compatriotes opprimés en Afrique, méditait de renverser la domination arabe en Espagne. Abdel Rahman ne lui en laissa pas le temps. En vain, pour lui tenir tête, Munuza sollicita l'alliance de son voisin d'Aquitaine, le duc Eudon, dont il épousa la fille. Poursuivi avec celle-ci par les Arabes, il se donna la mort, en se précipitant du haut d'un rocher, pour ne pas tomber vivant entre les mains de ses adversaires, qui envoyèrent comme trophée au calife de Damas la tête et la femme du rebelle[2].

La conquête de la Gaule restait à faire; il s'agissait, en s'attaquant aux Francs, d'abattre la dernière puissance organisée qui tenait encore debout en Occident; il s'agissait aussi de donner un dérivatif à la population croissante[3] et à l'humeur turbulente des musulmans d'Espagne, qui cette fois amenaient avec eux en Gaule femmes et enfants[4] : ce

Samah), et c. 48 du texte B (qui continue jusqu'à l'élection de l'émir Joussouf A° 747).

1) *Isidorus*, c. 52-57.

2) *Ib.* c. 58 : « cujus caput statim et Regi una cum filia Eudonis praesentant. »

3) *Ib.* c. 59 : « Tunc Abderraman multitudine sui exercitus repletam prospiciens terram... terras Francorum intus experditat. »

4) Le fait est attesté par l'historien langobard Warnefried, VI, 46 : « cum uxoribus et parvulis venientes, Aquitaniam quasi habitaturi, ingressi sunt. »



fut une invasion en règle. Devant ce déploiement de forces, le duc Eudon dut appeler à son aide Charles Martel, suivi de toutes les armées disponibles de la Germanie. C'est alors que se livra la bataille décisive de Poitiers, où Abdel Rhaman périt, et sur laquelle on reviendra plus loin (A° 732).

Pour réparer ce désastre, son successeur Abdel Malec tenta de pénétrer en Gaule par une autre voie, qui traversait le centre des Pyrénées. Il s'y rencontra pour la première fois avec les restes des Goths demeurés indépendants dans ce refuge inaccessible, et fut obligé de rebrousser chemin[1]. Ce premier succès des chrétiens indépendants ne fit qu'appesantir le joug sous lequel gémissaient les autres chrétiens d'Espagne. Pressurés jusqu'à épuisement par Abdel Malec, ils obtinrent de son successeur Okbah un traitement plus équitable (A° 734). Okbah avait pour mission de réparer le désastre de Poitiers ; déjà il était arrivé jusqu'à Sarragosse à la tête d'une nouvelle armée, lorsque l'insurrection des Berbers d'Afrique qui couvait depuis quelque temps, vint à éclater. Okbah dut tourner toutes ses forces contre ceux-ci, et quitta l'Espagne, laissant son lieutenant Joussouf, le gouverneur de Narbonne, aux prises avec Charles Martel, qui venait d'envahir cette province arabe; ce fut l'occasion de la bataille de la Birre, non moins fatale aux armes musulmanes (A° 737).

Organisation de l'Espagne arabe.

L'Espagne arabe fut divisée en cinq provinces, qui reproduisaient sous d'autres noms les divisions de l'Espagne gothique, à savoir : 1° l'*Andalousie* (Andaloz), qui répondait à la Bétique des anciens, et où se trouvait le siège du gouvernement suprême, fixé depuis l'émir El Samah à

[1]) *Isidorus*, c. 60, seul passage contemporain où il est fait allusion aux chrétiens indépendants des Asturies : « Christiani perpauci montium pinnacula retinentes ». Quant à leur champion Pélage, il n'y est pas même nommé. Sur cette question de Pélage, on reviendra *infra*, ch. XII, § 3.



Cordoue, sur le Bétis, devenu en arabe le *Guadalquivir* ou grand fleuve; 2° la province d'*Emerida* (Mareda), qui comprenait la Lusitanie avec la Galice à l'est de la péninsule; 3° la province de *Tolède* (Tolaïtola), qui en occupait le centre ; 4° la province de *Sarragosse* (Sarkosta), qui répondait à l'ancienne Tarragonaise et s'étendait au nord jusqu'aux Pyrénées; enfin 5° la *Narbonnaise* (Arbuna), qui formait, entre les Pyrénées et le Rhône, une annexe, dont la possession, toujours disputée, ne fut définitivement enlevée par les Francs que sous le successeur de Charles Martel, Pépin le Bref (A° 759).

Dans ce cadre géographique, le personnel des fonctionnaires était le même qu'en Orient, avec un *wali* à la tête de chaque province et un alcade à la tête de chaque ville. Sous cette administration uniforme, les conquérants et les vaincus formaient deux masses bien tranchées, séparées par la barrière infranchissable des religions. Le gouverneur El Samah avait eu le projet de concentrer les vainqueurs sur certains points déterminés de façon à prévenir toute fusion. Mais son successeur Ambessa, suivant un plan contraire, commença à disséminer les musulmans en leur distribuant des terres, celles qui étaient devenues vacantes par l'exode de bon nombre de propriétaires chrétiens. La fortune des premiers dotés contribua à l'immigration incessante de nouveaux venus, qui fit de l'Espagne une véritable mosaïque de races et de tribus, Berbers, Égyptiens, Syriens, Arabes du nord et Arabes du midi, conservant sous une religion commune une grande diversité de mœurs et d'aspect.

Les chrétiens de l'Espagne, de leur côté, se divisaient en deux fractions inégales, d'une part le petit nombre des chrétiens indépendants, qui avaient trouvé un refuge dans les montagnes des Asturies et y demeuraient armés en attendant l'heure de la revanche, et d'autre part la grande masse des chrétiens dits *mozarabes*, restés sur le sol conquis, mais réduits à l'impuissance par le vainqueur, qui leur avait enlevé armes et chevaux. C'est sur eux que

retombait la grosse part des charges publiques : sur leur personne la capitation (*djízieh*), sur leurs terres l'impôt foncier (*karadj*), double de l'impôt dû par les terres musulmanes. En retour de ces charges, les chrétiens avaient conservé, avec leurs biens, certains droits : en matière judiciaire, ils étaient jugés selon leurs lois nationales[1] ; il est moins certain qu'ils aient eu dès lors leurs juges indigènes, connus dans la suite sous le nom de *comtes*. Malgré les termes de leurs capitulations, ils étaient exposés à bien des vexations et n'avaient d'autre recours que l'autorité rarement impartiale des émirs arabes, qui étaient sans cesse tiraillés entre les plaintes des chrétiens, s'ils laissaient faire les musulmans, et les plaintes des musulmans, s'ils voulaient faire justice aux chrétiens[2]. On laissa enfin à ceux-ci le droit de célébrer leur culte dans leurs églises portes fermées et avec défense de parler mal de Mahomet.

L'Église d'Espagne survécut ainsi à la conquête. Dans le midi de la péninsule, les évêques restèrent au poste, tandis que dans le nord, plusieurs prirent le chemin de l'exil, à l'exemple du primat de Tolède, qui alla terminer sa carrière à Rome[3]. Ce grand siège demeura vacant jusqu'à l'élection du métropolitain Cixila (vers 750)[4], dont les vertus et les écrits jetèrent un certain éclat au milieu des temps troublés que cet Église devait encore traverser avant de reprendre son ancienne vigueur.

Le soulèvement des Berbers en Afrique et en Espagne.

Les Berbers de l'Afrique, qui avaient embrassé l'islamisme avec enthousiasme et contribué à la conquête de l'Espagne, ne tardèrent pas à trouver insupportable la

1) *Isidorus*, c. 61, en parlant de l'émir Okbah : « neminem nisi per justiciam propriae legis damnat. »

2) *Ib.* passim.

3) *Ib.* c. 35. Le fait est confirmé par la souscription du concile de Rome de 740 par cet archevêque, du nom de Sindered.

4) *Ib.* c. 69.

domination des Arabes, qui se comportaient vis-à-vis d'eux non comme alliés, mais comme maîtres. Une formidable insurrection éclata parmi les Maures ou Berbers de l'Afrique occidentale (Magreb). Le calife Hisham envoya contre eux une armée de cent mille hommes et plaça le général Kolthum à la tête des forces réunies de l'Orient et de l'Occident. Dans la bataille livrée sur les bords du Masía[1], les Arabes furent attaqués avec une furie sans égale par une multitude de Maures descendus de leurs montagnes, presque nus, mais dont l'aspect sauvage suffit pour jeter l'effroi et le désordre dans la cavalerie de Kolthum; lui-même fut tué, son armée débandée, et les restes, sous les ordres de Balej, obligés de se réfugier dans les murs de Ceuta, d'où ils espéraient passer en Espagne (A° 742).

L'émir d'Espagne leur refusa d'abord le passage : c'était Abdel Malec, auquel Okbah mourant avait rendu le gouvernement. La nouvelle de la victoire des Berbers d'Afrique fut le signal du soulèvement des Berbers d'Espagne. Mais il n'eut pas le même succès. Les Berbers d'Espagne commirent la faute de se fractionner en trois bandes, l'une dirigée contre Tolède défendue par le fils de l'émir, l'autre contre Cordoue, pour surprendre l'émir lui-même, la troisième vers la côte pour s'opposer à la traversée des Arabes de Balej. Abdel Malec fit face à tout. Son fils Ommyah battit les Berbers de la première bande. Lui-même, enfermé dans Cordoue, envoya une flotte prendre les Arabes acculés à Ceuta, et avec leur concours, acheva de tailler en pièces les rebelles. Mais il se brouilla presque aussitôt avec Balej, dont il n'avait plus de service à attendre, et qui, se sentant en mesure de faire la loi avec ses soldats victorieux, se débarrassa par le glaive de ce rival à son arrivée dans la capitale, à Cordoue (A° 763).

Cette mort du seul chef reconnu de toute l'Espagne

[1]) *Isidorus*, c. 63, qui essaie de donner un tableau de ce combat dans son texte, précieux en tant que contemporain, mais désespérant par son obscurité.

plongea la péninsule dans l'anarchie. Le calife Walid qui venait de succéder à Hisham, eut beau envoyer, comme son représentant officiel, un nouvel émir Aboul Khatar, avec la mission d'étouffer ces dissensions. Le calife lui même voyait son autorité méconnue à Damas, et Aboul Khatar ne réussit pas davantage à se faire accepter par les factions alors en lutte partout, sur le sol de l'Espagne comme sur celui de l'Asie : non seulement les Arabes étaient aux prises avec les Berbers; mais eux-mêmes étaient divisés en deux factions, les Modharites et les Yeménites, qui ne tardèrent pas à se disputer le gouvernement de l'Espagne[1]. Ce déchaînement des factions n'est que le contre-coup de la défaite que les Arabes avaient subie à Poitiers, et dont date le recul de l'islamisme[2].

§ III. — CHARLES MARTEL ET LES DÉBUTS DES CAROLINGIENS. (714-732)[3].

TEXTES LATINS : Les **Continuateurs carolingiens** *de la chronique dite* de Frédégaire, c. 103-110. — Les *Gesta Regum Francorum*, c. 51-53. — *Vita Dagoberti III* (réunis dans le t. II des SCRIPTORES RERUM MEROWINGARUM). — *Annales Mettenses* (vol. I de la série in-fol. des SCRIPTORES de Pertz). — Les Annales monastiques : *Laubacenses. Laureshamenses, Fuldenses* (ib.), *Xantenses* (ib. vol. II), *Maximiliani* alias *chronicon universale ad* 741 (ib. vol. XIII), *Mosellani* (ib. vol. XVI), — *Vitae S. Erminonis* (25 avril), *S. Lantfredi* (21 juin), *S. Willibrordi* par Alcuin (dans les : MONUMENTA ALCUINA).

TRAVAUX MODERNES : **Breissig**, *Die Zeit Karl Martells* (714-741) dans les JAHRBÜCHER. Leipzig, 1869. — Warnkoenig et Gérard, *Histoire des Carolingiens*. Bruxelles, 1862, 2 vol. — Dahn, *Deutsche Geschichte*. vol. II, Gotha, 1888. — Muller (Ferd.), *Die deutsche Stämme und ihre Fürsten*, vol. II. Berlin, 1841.

[1]) Le continuateur anonyme d'Isidore avait retracé ces luttes dans un autre ouvrage intitulé : *Epitome temporum*, auquel il renvoie (c. 65), mais qui est perdu.

[2]) Mercier, *La bataille de Poitiers et les vraies causes du recul de l'invasion arabe* (Revue historique), 1878).

[3]) Avec les Carolingiens, commencent les **Regesta chronologico-diplomatica Karolorum** (supra, p. IX), que nous citons (*sigle* : Reg. K.) d'après la nouvelle édition de Boehmer-Muehlbacher. Inspruck, 1899. Sur la **Diplomatique carolingienne**, voir Sickel (Th.), *Acta Karolinorum*. Vienne, 1867.

Avénement de Charles Martel (714-720).

Charles Martel[1], par sa naissance, ne semblait pas appelé au rôle qu'il allait jouer dans l'histoire comme fléau des musulmans et champion de la chrétienté. C'était un bâtard de Pépin de Herstal, né de cette Halpaïde, qui passe, dans la légende[2], pour avoir provoqué la mort tragique du grand évêque S. Lambert de Liège. Il doit sa fortune aux vides que la mort venait de faire dans la maison de Pépin, enlevant coup sur coup ses deux fils légitimes, Drogon, duc en Champagne, Grimoald, maire en Neustrie, et enfin Pépin lui-même (A° 714). Cette mortalité imprévue livrait les Francs à l'anarchie. Le Mérovingien régnant, en effet, Dagobert III, ne comptait pas, bien qu'il ne fût plus un enfant. C'est autour de sa personne que la rivalité éclata entre deux factions, d'une part les leudes de Pépin et de Grimoald, groupés autour d'une femme et d'un enfant, Plectrude veuve de Pépin et Theodald, fils de Grimoald, et d'autre part tous les mécontents, qui avaient alors pour chef un Franc de Neustrie, Raganfred. Dans la bataille de Cuise (A° 715)[3], les Francs d'Austrasie eurent le dessous,

1) Ce surnom de *Martellus* ou *Tudites* (en latin classique) apparaît pour la première fois dans un auteur du IXe siècle, Adrevald, *Miracula S. Benedicti I*, c. 14 : « *Tudites cum adversantibus nullatenus cedere sciret nullique parcere* ». Dans les auteurs antérieurs, il est appelé simplement *Carolus major* ou *senior* pour le distinguer de son petit-fils Charlemagne. Le surnom de *Martel* se rencontre une fois appliqué à ce dernier, non chez les Francs, mais chez les Normands, d'après le *Sangallensis II*, 14 : « ut Northmani eum nuncupare solebant, *Martellus Carolus* ».

2) D'après une des versions de la mort de S. Lambert, Dodon, le meurtrier de cet évêque, aurait été l'instrument d'une vengeance d'Halpaïde, irritée du zèle de S. Lambert à rompre l'union adultère dont naquit Charles Martel. Cette version apparaît dans les sources pour la première fois au Xe siècle. Les contemporains n'en disent mot. Il n'est pas établi qu'il y eût un rapport quelconque entre Halpaïde et Dodon. On constate toutefois que l'un des complices du meurtre, Godebald, devint 25 ans plus tard abbé de S. Denys par un *praeceptum* de Charles Martel. *Miracula S. Dionysii* (9 oct.).

3) *Gesta*. c. 51. — Frédégaire, c. 106.

et Raganfred put prendre possession des fonctions suprêmes de maire du royaume.

C'est en ce moment que Charles Martel paraît : échappé comme par miracle de la captivité où le retenait la jalousie de sa marâtre, la hautaine Plectrude, il se présente aux leudes de son père comme libérateur. Avec eux, il organise une armée de volontaires[1], assez semblable à ces bandes guerrières qui, aux temps germaniques, se formaient spontanément autour d'un chef entreprenant. Il rallie à sa cause les survivants de la maison de Pépin, son frère, autre bâtard, Childebrand, avec un fils Nibelung[2]; les fils de Drogon, l'un laïc, Arnoul, l'autre clerc, Hugon. Autour de ce premier noyau, se groupent les Francs de la Hesbaye et de l'Ardenne. A la Hesbaye, appartenaient Rodbert[3], qu'il en fera comte; Chrodegang[4], qui sera chef de sa chancellerie; Godebald[5], un des meurtriers de St-Lambert, mais repentant, qu'il préposera à son abbaye favorite, St-Denys. De l'Ardenne, lui vint Charibert, qui y fondait en ce moment, avec sa mère, l'abbaye de Prum[6], et dont la fille sera la célèbre Bertrade mère de Charlemagne. Charles Martel ne devait pas dédaigner non plus le concours moral qu'appor-

1) Ces volontaires sont appelés tantôt *leudi* (dans un sens spécial), tantôt *sodales*, tantôt *satellites*, en attendant qu'on leur applique le terme, nouveau dans ce sens, de *vassi*. C'est une première forme de la vassalité, antérieure aux fiefs. Le butin de guerre pouvait en tenir lieu; car les chroniqueurs ont soin de noter que Charles, après chaque expédition, revient de Neustrie *cum multa praeda*, d'Aquitaine *cum multis muneribus*, etc.

2) C'est à l'inspiration de ces deux princes que l'on doit les deux continuations carolingiennes de Frédégaire.

3) Rodbert, *comes Hasbaniae*, est chargé en 732 de l'internement à St-Trond de l'évêque Euchère d'Orléans. En 741, il fait une donation à ce monastère (**Diploma** nº 521 dans Pardessus).

4) Chrodegang, « ex pago *Hasbaniensi*, ex Francorum genere primae nobilitatis » Warnefried, *Gesta Ep. Mett.*

5) « Godobaldus ortus provinciae *Hasbaniensi* » *Miracula S. Dionysii* (ut supra).

6) **Diploma** de 721 (Pardessus nº 516), par lequel Bertrade et son fils Caribert fondent dans un de leurs domaines le monastère de Prum en Ardenne.

taient à sa cause les églises et les abbayes naissantes de Tongrie : Stavelot, St-Hubert, St-Servais de Maestricht, Echternach, dont le fondateur, S. Willibrord, tint sur les fonts son second fils, le futur roi Pépin (vers 714)[1].

Comme les Francs de la Meuse, les Francs de la Moselle doivent être rangés dans le camp de Charles Martel : là, en effet, à Metz, se trouvait l'un des berceaux des Pépins et leur oratoire domestique, celui de S. Arnoul, dans lequel les fils de Drogon[2] venaient de déposer les restes de leur père, auprès du tombeau de ce religieux auteur de leur race. C'est là encore que Charles Martel comptait comme amis l'évêque de Verdun, Popon[3], et Milon de Trèves, apparenté aux évêques de ce dernier siège. Enfin, parmi les Germains Transrhénans, le duc des Thuringiens, Hethan le Jeune, se prononça dès le début en faveur de Charles Martel.

Avant de reprendre la lutte contre ce nouvel adversaire, Raganfred eut à pourvoir au remplacement de son maître Dagobert III, dont la mort inopinée remettait en question son titre officiel de maire du palais. Il fallait lui trouver un successeur légitime, qu'on alla chercher dans un monastère, où un fils de Childéric II, ancien roi d'Austrasie, vivait depuis quarante ans, oublié et tonsuré sous le nom de Daniel, qu'il quitta pour reprendre celui de Chilpéric II (A° 715)[4]. Ce fantôme de roi, déjà dans la cinquantaine, ne devait être, durant son règne de cinq ans, qu'un instrument machinal à la merci des factions.

En vain la vieille Plectrude, renfermée dans Cologne avec son petit-fils et ses trésors, essayait de retenir dans ses

1) *Vita Willibrordi*, c. 23.

2) Diplôme du 26 Juin 715 (Pardessus n° 493), par lequel Arnolf et son frère Hugon dotent cette « basilica ubi avus noster D. Arnulfus in corpore requiescit, ut ibidem genitorem nostrum Drogonem sepelire deberemus ».

3) Bertarius, *Gesta Episc. Vird.* c. 14. « Poppo partibus Caroli tempore seditionis favit. » — Hugo Flav. *item.* « In tempore dissensionis et partibus ejus favit et familiarius illi servivit ».

4) *Gesta*, c. 51. — Frédégaire, c. 106.

mains débiles un gouvernement méconnu de tout le monde. Pendant que Raganfred, avec l'armée de Chilpéric, franchissait la Meuse, les Frisons, entrés dans la coalition sous leur duc Radbod, marchèrent sur Cologne par le Rhin, dont Charles Martel tenta en vain de leur barrer le passage [1]. La déroute de Charles Martel fraya la voie à Raganfred, qui pénétra dans Cologne sans résistance : Plectrude se hâta de reconnaître Chilpéric, et, avec elle, l'Austrasie [2] entière, Charles Martel excepté. Comme les troupes royales s'en retournaient, emportant une partie du trésor livré par Plectrude, Charles Martel les surprit au passage de l'Amblève et leur infligea une première défaite (A° 716) [3]. Cette victoire lui valut sans doute de nouveaux adhérents, car, dès l'année suivante, il osa prendre l'offensive. Pénétrant à son tour sur le territoire de la Neustrie, il rencontre, près de Cambrai, à Vincy, l'armée royale, et lui inflige une seconde défaite, plus sanglante que la première (mars 717) [4]. Il poursuit Raganfred et son roi jusqu'à Paris, puis se retourne vers Cologne, où il arrache à Plectrude les derniers lambeaux de son autorité [5], et y installe de son côté un autre mérovingien, un Clotaire IV (A° 718),

1) *Gesta*, c 52. — Frédégaire, *ib*.

2) Cette première reconnaissance de Chilpéric II en Austrasie est constatée par la diplomatique : en pays messin par un *diplôme d'Arnolf*, le fils de Drogon (Pardessus, n° 502), daté de la première année de Chilpéric ; — en Alsace par un *diplôme de Wissembourg* (Pardessus, *Append.* n° 37), même date ; — en Thuringe par un *diplôme du duç Hedenus* (Pardessus n° 500), même date.

3) *Gesta*, c. 53. — Frédégaire, *ib*.

4) *Ib*.

5) Plectrude, en effet, détenait encore, avec le *trésor* de Pépin, ses *titres de propriété*, qu'elle dut livrer à Charles : « Carolus cum Plectrude disceptavit et thesauros *patris sui* recepit » *Gesta*, ib. — Cela est confirmé par un diplôme du 23 février (Pardessus, n° 503), par lequel il cede au monastère d'Echternach « Quantum mihi obvenerit de *genitore meo* Pippino in villa Bollendorf quod intra allodiones meos recepi. » Son neveu Arnolf venait de céder sa part personnelle dans ce même héritage de Bollendorf. Diplôme n° 502 de Pardessus.

qui ne régna, il est vrai, qu'un an; on ignore d'ailleurs sa place dans la généalogie des descendants de Clovis. Quoiqu'il en soit, à partir de ce moment, il y eut deux rois et deux maires de palais, et Charles Martel se trouva investi d'une autorité officielle égale à celle de Raganfred. Désormais ce n'est plus comme chef de bande, c'est à la tête d'une armée royale qu'il va poursuivre ses succès. Ses premières campagnes furent contre les peuples payens du nord, Frisons et Saxons, toujours prêts à envahir le territoire franc. Les Saxons venaient de promener la dévastation jusque sur la rive gauche du Rhin. Charles Martel, par représailles, porta la guerre chez eux jusqu'au Weser et en revint chargé de leurs dépouilles. Quant aux Frisons, la mort de Radbod, au milieu de ses préparatifs de guerre, suspendit la lutte de ce côté.

Cependant Raganfred, se sentant menacé par la puissance croissante de son adversaire, se chercha un nouvel allié dans son voisin du midi, le duc gascon Eudon, qui accourut avec son armée : mais la seule vue de l'armée de Charles Martel suffit pour mettre ces Gascons en fuite. Raganfred renonça à la lutte, et Charles Martel, dont le roi Clotaire venait de mourir, ne fit plus de difficulté à reconnaître la royauté nominale de Chilpéric II (A° 719). Celui-ci, il est vrai, avait suivi les Gascons dans leur fuite. Charles dut entrer en négociation avec leur duc Eudon pour se faire restituer ce fantôme royal, qui, revenu à Noyon, ne tarda pas à y mourir (A° 720). Charles lui donna pour successeur un enfant, le fils de Dagobert III, Theoderic IV, qui a été l'avant dernier Mérovingien[1]. Le souverain, en réalité et sauf le titre, c'était déjà Charles Martel.

Charles Martel et la politique carolingienne.

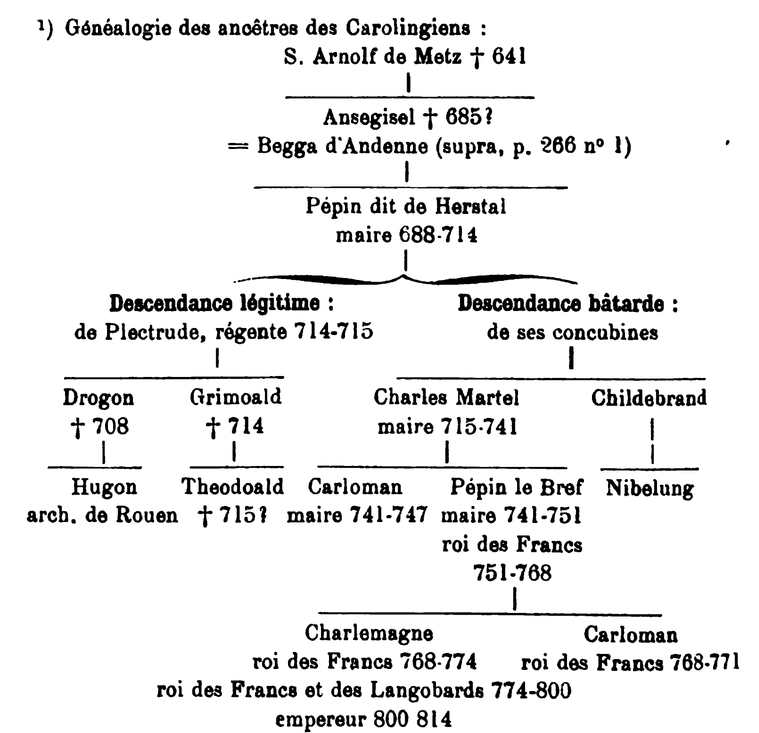
Cet avénement de Charles Martel ouvre, dans l'histoire des Francs et de l'Europe, la grande époque des Carolingiens.

[1]) *Gesta*, c. 53. Cet anonyme, qui écrivait sous la sixième année de Theoderic IV, finit son ouvrage avec l'avénement de celui ci : c'est un témoin immédiat.



Aucune maison n'eut une fortune plus rapide : elle débute avec lui par la mairie du palais; avec son fils, Pépin le Bref, elle arrive à la royauté, et enfin avec Charlemagne, son petit-fils, elle atteint les sommets et inaugure le grand empire du moyen âge. Les Francs Ripuaires, dont les forces vives se déploient alors dans ces trois générations[1], étaient appelés, par leur situation sur la limite de la Gaule qu'ils habitent, et de la Germanie dont ils proviennent, à opérer la soudure entre ces deux moitiés du continent européen. Déjà, une première fois, la Germanie et la Gaule avaient dû subir l'autorité commune de Clovis et de ses successeurs immédiats. Mais sous les derniers de ces Mérovingiens, le lien s'était relâché peu à peu, et à l'avénement de la nou-

[1]) Généalogie des ancêtres des Carolingiens :



Voir généalogie plus complète ad calcem des *Regesta Karolorum*, cité, ou de Richter, *Annalen der Karolinger*. Halle, 1885.

velle dynastie, l'œuvre de Clovis était à recommencer. Cette seconde conquête franque fut plus difficile que la première, parce qu'il s'agissait de combattre à la fois des deux côtés du Rhin, en Gaule et en Germanie. Dans la Gaule romaine, aux provinciaux désarmés et énervés du bas-empire, avait succédé une génération nouvelle, rajeunie par une infusion de sang germanique et réhabituée au métier des armes. Concentrés dans leurs anciennes cités, abrités par leurs vieux remparts, gouvernés par des comtes de leur race et par des évêques de leur choix, ces Gallo-Francs avaient reconquis, à la faveur de l'anarchie renaissante, une sorte d'indépendance municipale ; pour les soumettre, il faudra réduire une de ces villes après l'autre, par un siège souvent long, toujours difficile. Du côté de la Germanie, se dressaient les masses profondes des nations encore barbares, échelonnées sur toute la longueur du Rhin, au nord les Frisons, derrière eux les Saxons, à l'est les Thuringiens, au sud les Alemanes, plus loin sur le Danube les Bavarois. Pour ramener tant de peuples divers sous une commune dynastie, ce ne sera pas trop d'un siècle de combats soutenus par ces trois rudes batailleurs, Charles Martel, Pépin, Charlemagne, qui n'ont presque jamais déposé les armes, promenant la guerre sans cesse du nord au sud et de l'est à l'ouest. Cette lutte séculaire, accompagnée de toutes les violences permises par le droit de guerre de l'époque, massacre ou captivité des habitants, dévastation des cultures, assaut et pillage des villes, ont eu pour conséquence grave un recul marqué de la civilisation, en particulier dans les contrées plus romaines du midi. Par contre, les Carolingiens ont réalisé sur leurs devanciers un progrès, en inaugurant l'emploi de moyens moraux pour consolider leur domination. C'est avec eux que commence la vassalité franque ; c'est sous eux que s'accélère la propagande catholique, deux moyens d'action, qui devaient, l'un et l'autre, agir avant tout sur les âmes. Par la vassalité, le prince s'assurait l'attachement personnel des grands ; par la propagande religieuse, il faisait répandre

dans les masses un fonds commun de croyances et de sentiments propres à les affectionner à une dynastie catholique. Tel est le côté vraiment neuf de ce que l'on peut appeler la politique carolingienne.

Déjà Charles Martel, le plus rude de ces batailleurs, se montre soucieux de s'appuyer sur l'Eglise. Dans les pays nouveaux, à peine ouverts au christianisme, il seconde l'apostolat de S. Willibrord et de S. Boniface. Dans les contrées déjà chrétiennes, il a recours à des manœuvres souvent violentes pour s'assurer la docilité des évêques : il écarte les prélats rebelles ou suspects ; il distribue les siéges vacants entre ses parents et ses créatures, n'hésitant pas, pour simplifier cette tâche, à accumuler sur la même tête plusieurs évêchés [1]. A son neveu Hugon, il assigne les trois Églises si importantes de Paris, de Bayeux et de Rouen [2]. A Rheims, il dépose sans façon un évêque trop indépendant, Rigobert, qui lui avait fermé les portes de cette ville, et il le remplace par son partisan Milon, qui était pourvu déjà de l'Église de Trèves [3]. En Bourgogne, un évêque d'Auxerre, Savaric, armant ses ouailles et combattant à leur tête, avait commencé à se tailler en pleine anarchie une sorte de royaume ecclésiastique, qui s'étendait déjà depuis Troyes jusqu'à Orléans [4]. Un coup de foudre qui l'atteignit marchant sur Lyon, débarrassa Charles Martel de cet étrange compétiteur et lui permit de le remplacer par des hommes plus sûrs, par Hainmar sur le siège d'Auxerre, par Euchère, neveu de Savaric, sur celui d'Orléans [5]. Charles Martel usa de la même politique à l'égard des grandes abbayes, telles que Fontenelle, Jumièges, St-Denis, installant, partout où il le peut, ses partisans.

1) Hadriani papae Epistola ad Tilpinum (Reg. n° 2411).
2) *Gesta abbatum Fontanellensium*, c. 8.
3) *Vita S. Rigoberti* (4 janvier).
4) *Historia episc. Autissiodor.* c. 32 (dans Pertz, série fol. vol. XIII).
5) *Vita S. Eucherii* (20 février) c. 4.

Charles Martel et les nations germaniques (720-730).

Dans la première guerre que Charles Martel avait conduite au-delà du Rhin, contre les Saxons, ces ennemis séculaires des Francs étaient les agresseurs. Ils avaient profité de la confusion générale pour franchir le Rhin et dévaster le *gau* des Hattuaires sur la rive gauche de ce fleuve (A° 715). Charles Martel, dans sa première campagne, les avait repoussés jusqu'au Weser (A° 718)[1]. Toutefois, dans cette expédition, ainsi que dans les deux suivantes, en 720 et en 724, il s'est borné à leur rendre dévastations pour dévastations[2]. Il n'a rien fait pour soumettre ces peuples, d'autant plus réfractaires qu'ils étaient encore plongés dans leur grossier paganisme.

L'indépendance des Frisons avait été déjà entamée sous Pépin de Herstal, qui leur avait enlevé la West-Frise, et celle-ci était en voie de devenir franque et chrétienne, lorsque la mort de Pépin remit tout en question. Radbod, comme on vient de le voir, avait, lui aussi, prit l'offensive contre les Francs. Mais il était mort à son tour peu après (A° 719), laissant un successeur d'humeur plus pacifique, nommé Aldgisel, et Charles Martel rentra aussitôt en possession de la West-Frise : tel fut sans doute l'objectif de l'expédition qu'il fit en 722, au nord de ses États[3]. S. Willibrord rentra, de son côté, dans son évêché naissant d'Utrecht et reprit l'œuvre, un instant interrompue, de la conversion, qui marche de pair avec la soumission de ces peuples aux Francs.

Plus ancienne et mieux assise était la domination franque

[1]) Frédégaire, c. 107. — *Annales S. Amandi, Mosellani*, etc. A° 718.

[2]) *Annales monastiques*, A° 720, 724.

[3]) *Annales Lauresh. Mosell.* A° 722 : « bella contra Aquilonem ». Ce texte énigmatique ne peut en aucun cas s'appliquer à la Germanie; car, en prenant son orientation des pays francs, le nord, c'est la Frise. Cette interprétation est appuyée par un texte de Willibald, *Vita S. Bonifatii*, c. 5 : « Quum Carli ducis super Fresones roboratum esset imperium ».



chez les Thuringiens. Ils avaient, sans doute, leur duc particulier, mais qui s'était empressé de se rallier à Charles Martel. Ce duc, Hethan, était un prince religieux[1] et plutôt outré dans son zèle pour la propagande chrétienne. Ainsi on explique la réaction payenne qui éclata dans les masses, à sa mort (A° 717), et qui alla jusqu'à invoquer la protection des Saxons[2]. Mais, les Saxons battus à nouveau, Charles Martel reprit la dignité ducale vacante, pour conserver la Thuringe sous son gouvernement immédiat[3], en même temps qu'il ouvrait cette contrée au zèle apostolique de S. Boniface.

C'est de la même façon que Charles Martel implata l'autorité de sa maison chez les Alemanes, qui jouissaient jusque-là sous leurs ducs nationaux[4] d'une indépendance presque complète. Dans leur loi nationale, qu'ils revisaient en ce moment avec leur duc Lantfrid (724-730)[5], la royauté mérovingienne apparaît à peine; comme le maire du palais chez les Francs, le duc chez les Alemanes concentrait tous les pouvoirs : à lui, la législation avec le concours du peuple[6]; à lui, le *heerbann*[7]; à lui, l'institution de tous les

[1]) Comme le prouvent ses diplômes de 704 et de 716 en faveur de Willibrord (Pardessus. n° 458 et 500).

[2]) Willibald, *Vita S. Bonifatii*, c. 6 : « residua populi turba Saxonum se subjecerat principatui ».

[3]) Comme le prouve l'acte de partage de 741 infra, p. 433.

[4]) Généalogie de la dynastie ducale des Gotfrid :

Gotfrid † 709
- Wilhar (709-712)
- Huoching (712)
  - Nebi
  - Berthold
  - 720
- Lantfrid (724-730)
- Theodbald († 746 ?)

[5]) Sur la *Lex Alemanorum*, supra, p. 358. L'époque de cette revision ne résulte pas seulement de la rubrique de certains MSS : « textus lex Alemanorum, qui temporibus Landfrido filio Godofrido renovata est ». Mais les premiers titres concernant les *droits de l'Église* et *les droits du duc* supposent et l'entière conversion du peuple, achevée à la fin du VIIe siècle, et l'indépendance des ducs, telle qu'on la constate au début du VIIIe siècle.

[6]) Lex Alemanorum, c. 42 : « sic convenit duci et omni populo in publico concilio ».

[7]) *Ib.*, c. 27 : « si dux exercitum ordinaverit ».

juges et le recours suprême en justice[1]. L'intervention de la royauté est réduite au *minimum*, en cas de succession ou de dissension au sein de la dynastie ducale. Cette dignité n'était ni héréditaire, ni même viagère, puisqu'elle cesse lorsque le duc n'est plus capable de remplir ses obligations envers le roi[2]. Charles Martel respecta cette autonomie, si conforme à l'esprit germanique. Le conflit qu'il eut alors avec le duc Landfrid, semble avoir été purement personnel. Il arma une expédition contre lui[3]; mais Landfrid mourut sur ces entrefaites (A° 730)[4]. Charles Martel se hâta de prendre sa place, en sorte que tous les pouvoirs reconnus au duc alemane, passèrent au maire franc.

Chez les Bavarois, régnait toujours la dynastie nationale des Agilolfings[5], dont les Mérovingiens avaient reconnu l'autorité[6], se contentant d'une soumission plus ou moins nominale[7]. Mais les ducs alors régnants, Hugbert et Grimoald, étaient en lutte entre eux. C'est ce qui permit à Charles Martel d'intervenir. Par deux fois, il franchit le Danube et fit sentir aux Bavarois la supériorité de ses armes, en 725

1) *Ib.*, c. 42 : « Nullus causas audire praesumat nisi qui a duce, per conventionem populi, judex constitutus est ».

2) *Ib.*, c. 36, d'après lequel l'autorité ducale est hors de toute atteinte « dum (dux) potens est et utilitatem regis potest facere ».

3) *Annales monastiques*, A° 730 : « Karlus perrexit ad Suavos contra Lantfredum ».

4) *Ib.*, « Lantfredus mortuus ».

5) Généalogie des derniers Agilolfings de Bavière :

Theodon : 690-717	Theodebert † 725	Hugbert : 725-737	
	Grimoald † 728		
	Tassilon I	Odilon : 737-748	Tassilon II : 748-788.

6) **Lex Bajuwariorum**, titre II, c. 20 : « dux, qui praest in populo, ille semper de genere Agilolfingorum fuit et debet esse, quia sic reges antecessores nostri concesserunt eis ».

7) Dans leurs plus anciens **diplômes**, les ducs de Bavière datent, non des années des rois francs, mais des années de leur règne ducal : *A° ducatus, A° regni gl. ducis N...*, etc. Ce n'est qu'à partir de 754 qu'y figurent parfois les deux dates, celle du roi carolingien et celle du duc régnant. Sur la **diplomatique** bavaroise, voir Hundt, *Bayrische Urkunden aus der Zeit der Agilolfinger*. Munich (ac.). 1872, in-4°, qui dresse les **Regesta** de 130 n°s datés de 740 à 790.

et en 728. C'est tout ce qu'on sait de ces deux campagnes[1]. Elles n'augmentèrent pas l'autorité directe de Charles Martel. S'il commande en Bavière, c'était, non pas en son nom personnel, mais au nom de son fantôme de roi. Le duc bavarois demeurait coordonné au maire franc et non pas subordonné à celui-ci. Le résultat le plus avantageux de ces premières années de son gouvernement, ce fut de soumettre tous ces peuples au *heerbann* royal et de se ménager ainsi en Germanie une réserve inépuisable de combattants au moment où Charles Martel allait devoir défendre la chrétienté contre l'effort suprême de l'islamisme.

§ IV. — LA BATAILLE DE POITIERS ET LES DERNIÈRES ANNÉES DE CHARLES MARTEL.

732-741.

TEXTES ANCIENS : outre ceux cités § précédent, p. 140, le *Chronicon moissiacense* ad A^m 818 (SS. de Pertz, in-fol. vol. I). — *Isidorus continuatus*, cité p. 400. — Warnefrid, *Historia Langobardorum*, cité p. 151. — Id. *Gesta episc. Mettensium* (SS. de Pertz, in-fol. vol. II). — Vitae *S. Gregorii II*, *S. Gregorii III* (dans le LIBER PONTIFICALIS). — *Miracula S. Austresigili* (dans les SS. RERUM MEROWING. vol. IV). — *Vita S. Eucherii* (20 février); — *Translatio S. Servatii* (13 mai). — Théophane, cité p. 369.

TRAVAUX MODERNES : outre les auteurs du § III, Reinaud, *Invasions des Sarrazins en France*. Paris, 1836. — Fauriel, *Histoire de la Gaule méridionale*, vol. III.

Les musulmans dans l'Aquitaine : bataille de Toulouse (721).

Avant de retracer cette bataille mémorable, dont le sort de l'Europe pouvait dépendre, il convient de se représenter la situation de la Gaule Aquitaine, théâtre et enjeu de la lutte. Il y avait à peine vingt ans que les Arabes avaient pris pied en Europe, et déjà ils occupaient une position

[1]) *Annales monastiques*, A° 725 : « Karolus primum pugnavit in Baioaria ». — A° 728 : « Karolus secunda vice pugnavit in Baiovaria ». Le *Frédégaire carolingien*, c. 108, ne fait mention que de la première de ces deux expéditions.

solide à l'extrémité méridionale de la Gaule. De la ville de Narbonne, siège de l'un de leurs cinq gouvernements[1], non seulement ils dominaient toute la province de Gothie[2], mais ils pouvaient porter la guerre dans trois directions, soit à l'ouest dans l'Aquitaine, soit à l'est en Provence, soit au nord dans la Bourgogne. L'Aquitaine était la plus menacée. — Depuis que l'Aquitaine s'était détachée de l'Austrasie, dont elle avait presque toujours dépendu[3], un grand nombre de chefs particuliers[4] y avaient surgi spontanément, suscités sans doute par cet esprit d'autonomie signalé plus haut. Le plus heureux de ces chefs, Eudon, prit ou obtint le titre de duc d'Aquitaine, l'on ignore comment. La Gascogne, toujours réfractaire à la domination franque, semble avoir été le berceau, sinon de sa race[5], au moins de sa fortune. Car c'est avec les Gascons qu'il forme toujours le premier noyau de ses armées. Il réussit sans doute à prendre l'ascendant sur les autres chefs du pays, en les traitant moins comme sujets que comme alliés. Bientôt il eut l'occasion d'y joindre une consécration officielle. En prêtant son secours au roi Chilpéric II, au moment où ce prince malencontreux était aux prises avec Charles Martel, il en obtint une cession régulière de tout le duché d'Aquitaine[6]. L'approche du péril

[1]) *Supra*, p. 407.

[2]) *Supra*, p. 92.

[3]) *Supra*, p. 275, p. 280 n. 4. — Cfr Drapeyron, *Essai sur le caractère de la lutte de l'Aquitaine et de l'Austrasie.* Paris, 1877. — Perroud, *Des origines du premier duché d'Aquitaine.* Paris, 1881. — Chamard (Dom), *L'Aquitaine sous les derniers Mérovingiens* (Rev. des Q. hist.), 1884.

[4]) C'est de ces chefs qu'il faut entendre le texte d'Eginhard (*Vita Karoli*, c. 2), lorsqu'il signale à l'époque de Charles Martel : « tyrannos per totam Franciam dominatum sibi vindicantes ».

[5]) D'après les chroniques biscayennes, Eudon serait d'origine gasconne. Mais son nom germanique indique plutôt une souche gallo-franque. En tout cas, il faut rejeter la généalogie qui lui donne des ancêtres Mérovingiens, d'après la *charte d'Alaon* de 845 (Reg. K. n° 1572), dont la fausseté a été définitivement établie contre Fauriel par Rabanis, *Les Mérovingiens d'Aquitaine. Critique de la charte d'Alaon.* Paris, 1856. Sur cette critique, cfr l'*excursus* 7 dans les *Jahrbücher de Hahn.* Berlin, 1863.

[6]) Frédégaire, c. 107 : « Chilpericus et Raganfredus, ejus (Eudonis) auxilium postulantes, *regnum* et munera tradunt ». Par *regnum*, on entend ici

arabe fit le reste : toutes les villes menacées se rallièrent forcément autour de ce chef suprême et ouvrirent d'elles-mêmes leurs portes à ses garnisons[1]. C'est sur l'Aquitaine, en effet, que porta la première agression arabe, et le premier champion de la chrétienté, ce fut le duc Eudon. L'émir El Samah venait de prendre possession définitive de Narbonne. De là, il conduisait une armée immense contre Bordeaux, qui fut mis en état de siège. A l'appel d'Eudon, tous les Gallo-Francs d'Aquitaine accoururent, et avec une armée qu'on peut évaluer à 30,000 hommes au plus[2], Eudon infligea une défaite sanglante à l'armée d'El Samah, qui y périt; ce ne fut pas sans peine que son lieutenant Abdel Rahman parvint à en rallier les débris, qu'il ramena sous les murs de Narbonne (A° 721)[3].

Charles Martel en Aquitaine : bataille de Poitiers (A° 732).

Charles Martel était demeuré étranger à cette bataille de Toulouse, confondue parfois avec celle de Poitiers, dont elle n'est que la préface. Charles Martel était alors absorbé

non pas le titre de roi, mais celui de duc, celui qu'Eudon prend lui-même dans un acte officiel, dans l'**Epistola Eudonis Francorum ducis**, *pontifici missa*, citée dans la *Vita Gregorii II*, c. 11.

1) Cette occupation militaire de l'Aquitaine par les Gascons n'est attestée qu'à l'époque du roi Pépin. Mais il nous paraît vraisemblable de la faire dater de l'invasion arabe, conjecture qui explique la présence de garnisons étrangères dans ces villes aquitaines alors assez jalouses de leur autonomie.

2) Dans l'**Epistola Eudonis**, citée *supra*, le chiffre des morts du côté des Francs fut de 1500. En supposant que cette perte ne fut que de 5 p. °/₀, on arrive à un chiffre maximum de 30,000 combattants. Quant aux 375,000 morts du côté des Arabes, donnés par le même texte, il y aurait là une exagération inexplicable, même comme gasconnade; on doit supposer une erreur de lecture, si fréquente dans les chiffres, erreur qui a été commise à Rome même. Car c'est bien le chiffre identique dans les deux familles de MSS. et reproduit par Warnefrid, VI, c. 46, qui s'est servi de ce texte. En tout cas, ce renseignement concerne la bataille de Toulouse, qui a eu lieu sous Grégoire II, et non pas, comme le veulent quelques modernes, la bataille de Poitiers, qui eut lieu sous Grégoire III. Warnefrid, déjà, a confondu les deux batailles.

3) *Chronicon Moissiacense*, A° 721. — *Isidorus continuatus*, c. 48.



par ses démêlés avec les peuples germaniques. C'est ainsi qu'on doit expliquer encore son inaction lorsque, en 725, son royaume de Bourgogne fut attaqué par une nouvelle armée arabe. Dans le cours de cette razzia, où Autun fut saccagé, l'émir Ambessa ne rencontra aucune résistance sérieuse[1]. Entre Charles Martel et le duc Eudon, un pacte avait été conclu, lorsque celui-ci avait consenti à lui remettre le roi Chilpéric. Sous le prétexte que ce pacte aurait été violé, la première expédition que Charles Martel fit en Aquitaine, ce fut pour combattre, non pas les musulmans, mais le duc Eudon lui-même, dont il ravagea le territoire à deux reprises dans le cours de la même année (A° 731)[2]. Eudon, de son côté, se rapprochait alors des musulmans et entrait dans les rapports d'une étroite alliance avec un de leurs chefs, Munuza[3]. Mais cette politique maladroite n'eut d'autre effet que de provoquer la formidable expédition d'Abdel Rahman, non plus une simple razzia, mais une vraie migration cette fois, en vue de se fixer au cœur de l'Europe définitivement[4]. Au lieu de faire le détour par Narbonne, l'armée arabe traversa le pays des Basques par Pampelune et pénétra directement dans la Gascogne. L'armée d'Eudon, qui essaya de lui disputer le passage de la Garonne, fut anéantie; la grande ville de Bordeaux fut prise et saccagée. Eudon dut implorer le secours de Charles Martel, qui convoqua le ban général de tous ses peuples francs et germaniques. Cependant les Arabes, avançant toujours et semant la dévastation partout, avaient emporté les faubourgs

[1]) *Ib.*, A° 725.

[2]) *Annales monastiques*, A° 731 : « Karlus pugnavit in Wasconiam contra Eudonem... vastavit duas vices ultra Ligera ». — Frédégaire c. 108.

[3]) *Supra*, p. 405. Les motifs de cette alliance sont donnés différemment par les chroniques franques et par les gothiques : d'après les premières, (Frédégaire) : « ad defendendam patriam suam contra Carolum »; d'après les secondes *(Isidorus contin.)* : « ob persecutionem Arabum differendam ».

[4]) Eginhard, *Vita Karoli*, c. 2, parlant des victoires de Charles Martel sur les Arabes : « Sarracenos Galliam *occupare* tentantes ». Cfr le texte de Warnefrid *supra*, p. 405.

de Poitiers, où l'église de St-Hilaire fut livrée au pillage, et déjà la ville de Tours, avec le sanctuaire de St-Martin, était menacée du même sort, lorsque Charles Martel vint prendre position entre Tours et Poitiers.

C'est ici que les Arabes se rencontrèrent pour la première fois avec les peuples germaniques, si différents par leur haute stature, leurs formes massives, leurs mains de fer. Pendant toute une semaine, les deux armées demeurèrent en observation. Enfin le septième jour, un samedi d'octobre, l'engagement devint général. Du lever au coucher du soleil, on combattit avec acharnement, cavalerie arabe contre infanterie franque [1]. La fougue des races du midi vint se briser contre le sang-froid des hommes du nord, serrés en rangs compacts et immobiles comme un banc de glace [2]. Ce n'est que le lendemain matin que Charles Martel se rendit compte de sa victoire : les tentes des Arabes étaient encore debout dans la plaine, et l'on s'attendait à les voir revenir à la charge, lorsque les éclaireurs francs annoncèrent que le camp était vide : Abdel Rahman était tombé dans la mêlée de la veille, et sa mort avait décidé ses généraux à faire cette retraite précipitée dans le silence de la nuit. Il n'y eut pas de poursuite après la victoire [3]. Les Francs se

[1]) Des trois versions qui nous restent de cette bataille, la version arabe est trop éloignée de cette époque pour faire autorité. La version franque (*chroniques* de Frédégaire et de Moissac) est trop laconique. La version espagnole (*Isidorus continuatus*), bien que plus explicite, ne jette aucune lumière sur le côté militaire de cette mémorable rencontre : il ne dit rien ni de l'armement, ni du genre de combat, à pied ou à cheval. A tous ces clercs, auteurs de chroniques, manquait soit le goût, soit l'intelligence des choses militaires, avant les croisades. Voir l'ouvrage classique de Köhler, *Kriegswesen* (passim). On ne peut définir cette bataille que par conjecture. La version espagnole, que nous suivons de préférence, laisse l'impression d'un duel de cavalerie légère contre grosse infanterie. Cela résulte de l'attitude fortement défensive des Francs, de l'absence de toute poursuite après la victoire, et de ce qu'on sait par ailleurs de l'armement des deux peuples. — Sur l'erreur de Warnefrid, *supra*, p. 424.

[2]) *Isidorus*, c. 59. « Gentes septentrionales, ut paries immobiles, sicut zona rigoris glacialiter adstrictae ».

[3]) *Ib.* « Mittentes exploratorum officia, repererunt omnes tacite pernoctando diffugisse... ad persequendum gentes nullo modo vigilant ».

bornèrent à piller le camp abandonné[1] et se dispersèrent pour rentrer dans leurs foyers.

Cette invasion arabe n'en eut pas moins des conséquences fatales pour l'Aquitaine : ce fut le commencement de la décadence de cette province, renommée par le nombre et la prospérité de ses anciennes cités, où la civilisation romaine avait encore de beaux restes. Les églises dans les villes, comme les monastères dans les campagnes, furent particulièrement frappés. Leur décadence résulte, non seulement des dévastations arabes[2], mais tout autant des mesures extrêmes que les ducs d'Aquitaine durent prendre pour la défense du pays. Pour faire face à l'entretien des garnisons, le domaine ecclésiastique fut entamé[3]. Bon nombre d'évêchés du midi, privés de leurs ressources, demeurèrent vacants[4], nouvelle conséquence indirecte du péril arabe, qui se fait sentir dans tous les événements du siècle.

[1]) Il y a ici contradiction entre les deux versions : celle de Frédégaire, c. 108, place la destruction du camp *(tentoria eorum subvertit)* durant le combat de la veille, tandis que, dans la version espagnole, celle que nous suivons, le camp était encore debout le lendemain : « exsurgentes diliculo, prospiciunt Europenses Arabum tentoria ordinata ubi fuerant castra locata, nescientes cuncta esse pervacua ».

[2]) Acta SS *Æmilani* (25 février), *Theofredi* (19 oct.), *Ebbonis* (27 août), *Altigiani* (23 août), *Pardulfi* (6 oct.). — *Annales Besuenses* (A° 731).

[3]) Cet envahissement du domaine ecclésiastique n'est constant que pour l'époque du duc Waïfre : voir, dans l'*ultimatum de* 760, les réclamations du roi Pépin : « ut res ecclesiarum, sub immunitatis nomine, conservatas esse deberent » ; mais il ajoute : « quod a *longo tempore* factum non fuerat », ce qui reporte la date de ces infractions à l'époque d'Eudon.

[4]) Voir Duchesne, *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*. Vol. I et II. On a expliqué ces lacunes dans les catalogues épiscopaux du midi par la disparition des textes originaux ; mais il y a trop de symétrie dans ces lacunes pour l'attribuer au hasard. On ne peut non plus imputer ces vacances prolongées uniquement à la présence si éphémère des Arabes, moins encore aux spoliations de Charles Martel, qui n'a jamais eu d'autorité directe en Aquitaine. Reste à les imputer aux ducs Aquitains eux-même : l'entretien des garnisons étrangères dans les villes romaines est inexplicable en effet, en l'absence d'un trésor de guerre, à moins de les supposer logées aux dépens des évêchés, interprétation d'autant plus suggestive, qu'aucune des villes occupées militairement n'était sans évêché.

D'autre part, tandis que la Gaule Aquitaine marchait à la décadence, la Gaule franque prit alors le dessus définitivement. La gloire de ce triomphe rejaillit sur les Austrasiens [1], en particulier sur les Francs de la Meuse, ces fidèles compagnons d'armes de Charles Martel : un monument votif, élevé par Charles Martel à Maestricht sur le tombeau du patron de leur diocèse, S. Servais, auquel ce succès fut attribué selon les idées du temps, rappela longtemps le souvenir de la bataille de Poitiers [2].

Charles Martel profita du prestige de ses victoires pour consolider sa domination personnelle des deux côtés du Rhin, partout où elle rencontrait encore de la résistance. Son royaume de Bourgogne l'occupa tout d'abord. Les évêques trop indépendants furent écartés : l'évêque d'Orléans, S. Euchère, fut déposé et interné à Saint-Trond [3]. L'évêque d'Auxerre, Hainmar, qui semble avoir repris les plans d'agrandissement de son prédécesseur Savaric, eut le même

[1]) *Isidorus*, c. 59, les mentionne spécialement comme les vainqueurs de cette journée : « Gens Austriae mole membrorum praevalida et ferrea manu, perardue pectorabiliter ferientes ».

[2]) Dans la *Translatio S. Servatii* (13 mai), où ce monument votif est mentionné, il y a lieu de distinguer les honneurs rendus à S. Servais par Charles Martel, à savoir l'érection sur son autel-tombeau d'un baldaquin (*ciborium*, cf. Reusens, *Archéologie*, I, p. 424), et les honneurs rendus par l'évêque de Liège, la *translatio* proprement dite, à laquelle se rapporte cet anniversaire du 13 mai. Avant cette translation, la fête de S. Servais se célébrait à une date d'octobre, qui coïncida avec la journée de Poitiers, d'après l'hagiographe : « Actum est (praelium) in dies festivitatis B. Servatii, indubitatumque Carolo meritis ipsius indultam sibi ea die (*un samedi d'octobre*) victoriam. Placuit sanctum hunc solennius celebrari in terris. Mittitur Trajectum praesul Willigisus. Erexit super Sancti sepulchrum ciborium lucidissimum ». Ce prélat n'est autre que S. Wlgisus, un moine-évêque de l'abbaye de Lobbes (4 février dans les ACTA SS.), comme Mabillon l'a déjà supposé (*Annales*, II, p 103). Quant à la *translatio* du 13 mai, qui coïncida avec un lundi de Pentecôte (d'après une tradition), cette date appartient soit à l'année 726, si ce fait eut lieu sous l'évêque S. Hubert (dans ce cas, il y a interversion chronologique dans notre hagiographe), soit à l'année 737, s'il eut lieu sous S. Flobert (dans ce cas il faut lire *Flobertus* au lieu de *Hubertus* dans notre texte).

[3]) *Vita S. Eucherii* (20 février).

sort : il fut interné à Bastogne[1]. Dans la grande ville de Lyon, Charles transféra le gouvernement à ses vassaux, et il fit de même partout où il en eut l'occasion (A° 733)[2].

Expédition de Charles Martel contre les Arabes de Gothie : bataille de la Birre (A° 737).

Charles Martel n'avait pas achevé la soumission de la Gaule que déjà il entreprit d'étendre la domination franque en Germanie, sur les dernières nations encore indépendantes, les Frisons et les Saxons. En 733, il arma une flotte sur le Zuidersée et pénétra dans la Frise centrale, où régnait un successeur de Radbod, le duc Poppon. En deux campagnes, il conquit les deux îles qui correspondent à la Frise actuelle des Pays-Bas, le Westergau *(Wistrachia)*[3] et l'Ostergau *(Austrachia)*[4] : le duc Poppon fut tué; son armée détruite, et les sanctuaires payens livrés aux flammes. La Frise fut ouverte au christianisme jusqu'au Laubach (Lauwers), qui demeura la frontière entre la Frise franque et la Frise payenne (A° 734)[5].

En 738, Charles Martel entama la conquête de la Saxe, contre laquelle il avait déjà dirigé deux expéditions. Cette fois il recula la frontière de ses États jusqu'à la Lippe et rendit tributaires tous les Saxons habitant la Westphalie au sud de cette rivière[6].

Charles Martel fut moins heureux dans ses entreprises contre l'Aquitaine. L'occasion était pourtant favorable. Le

¹) *Gesta episc. Antissodorensium* (Pertz vol. XIII in-fol.).

²) Frédégaire, c. 109.

³) Frédégaire, *ib.* — *Annales monastiques*, A° 733 : « Karlus cum exercitu venit in Wistragou ».

⁴) *Annales monastiques*, A° 734 : « Karlus perrexit in Frisiam et eam vastavit usque ad internecionem ».

⁵) Liudger, *Vita Gregorii Traject.* c. 10 : « ripam occidentalem fluminis quod dicitur Lagbeki (Laubach), ubi confinium erat christianorum Fresonum ac Paganorum cunctis diebus Pippini regis ».

⁶) Frédégaire, c. 109. — *Annales monastiques*, A° 738.

duc Eudon venait de mourir (A° 735)[1], laissant deux fils, Hunold et Hatton, entre lesquels l'intelligence ne régnait pas. Dans une assemblée des grands, la guerre fut décidée. La Loire fut franchie, et Charles Martel pénétra jusqu'à la Garonne, où la ville de Bordeaux et la forteresse de Blaye tombèrent en son pouvoir[2]. Mais il renonça à continuer cette guerre de sièges, et, après s'être fait livrer Hatton, il laissa le duché d'Aquitaine à l'autre compétiteur Hunold, à la condition pour celui-ci de reconnaître la suprématie des Francs (A° 736). D'Aquitaine, Charles Martel était appelé en Provence, où les Arabes de Narbonne venaient d'entrer dans la grande ville d'Arles sans coup férir, et de là promenaient leurs ravages dans toute la région[3]. Arles fut reprise, et le gouvernement transféré à des vassaux de Charles[4]. Il était à peine parti, que les Arabes rentrèrent en Provence, appelés par la trahison d'un certain Maurontus, qui leur livra la ville d'Avignon. Charles Martel envoya une première armée sous son frère Childebrand pour cerner la ville, et lui-même, arrivant en seconde ligne, amena tout un appareil de machines de guerre pour un siège en règle. Avignon fut emporté d'assaut[5]. Charles Martel se décida aussitôt à prendre l'offensive contre les Arabes de Narbonne. Il franchit le Rhône et pénétra en Gothie, où il mit le siège devant cette capitale. Apprenant qu'une armée arabe, envoyée d'Espagne au secours de Narbonne, venait de débarquer, il se porta à sa rencontre et c'est alors qu'il

1) Généalogie des ducs d'Aquitaine :

Eudon † en 735	Hunold abdique en 745	Waïfre † en 768.
	Hatton, aveuglé en 745.	
	Rémistan † en 767.	

La suite de cette généalogie, telle qu'elle est donnée dans *L'histoire du Languedoc*, I, p. 426, ne repose que sur la fausse *charte d'Alaon* (supra, p. 423).

2) *Annales monastiques*, A° 735 : « Karolus cum exercitu pugnavit in Wasconia ». — Frédégaire, c. 109. — Adon, *Chronicon*.

3) *Chronicon Moissiacense*, A° 734.

4) Frédégaire, c. 109.

5) *Ib.*

livra, sur les rives de la Birre, sa seconde grande bataille contre les musulmans. Sa victoire fut éclatante. Les Francs, montant à leur tour sur des navires, poursuivirent les fuyards jusque dans la mer, qui engloutit les restes de la dernière expédition arabe[1]. Cette victoire de la Birre complétait celle de Poitiers, dont elle forme l'épilogue[2] (A° 737).

L'islamisme, battu en Gaule à trois reprises, ne se releva plus de ce coup final, qui marque l'arrêt définitif de sa puissance d'expansion en Europe[3]. L'Espagne seule lui demeura, avec cette position avancée de Narbonne, dont Charles Martel abandonna le siège, et dont la conquête était réservée à son fils Pépin. Charles se borna à détruire les grandes villes de la Gothie, Agde, Béziers, Maguelone et Nîmes : on essaya même de détruire, dans cette dernière, les célébres arènes romaines, mais en vain ; les traces qu'elles ont conservées de cette tentative, sont le seul monument durable qui rappelle encore aujourd'hui le passage de ce grand batailleur[4].

Par cette série de brillantes victoires, Charles Martel acheva d'éclipser le roi fantôme, dont il n'était toujours que l'intendant en droit; lorsque le prince régnant de nom, Theoderic IV, vint à mourir (A° 737), le maire du palais oublia ou négligea de le remplacer. Il en résulta dans la

1) *Ib.* — Warnefrid, *Historia Langobardorum*, VI, 54. — Eginhard, *Vita Karoli*, c. 2.

2) La portée européenne de ces victoires sur les Musulmans est attestée par toutes les chroniques du temps, non seulement chez les Francs, mais à l'étranger : en Italie par Warnefrid; en Angleterre par Béde V, 23; en Espagne, par le continuateur d'Isidore; et même en Orient par Théophane, A° 6216, ce dernier avec deux erreurs que la distance explique, l'une sur le lieu, mettant le Rhône pour la Loire, l'autre sur la personne, nommant Pépin au lieu de Charles Martel.

3) Warnefrid, *Gesta episc. Mettensium* : « Ita Sarracenos (Carolus) contrivit ut usque hodie gens illa truculenta et perfida Francorum arma formidet » — Eginhard, *Vita Karoli*, c. 2 : Karolus... Sarracenos... duobus magnis praeliis... ita devicit ut in Hispaniam eos redire compelleret ».

4) *Ib.* — *Chronicon Moissiacense.*

dynastie mérovingienne un interrègne de sept ans[1], dont on ne s'aperçut même pas, tellement on était habitué à considérer Charles Martel comme le véritable souverain des Francs.

C'est alors que se produisit une démarche étrangère qui montre bien l'importance croissante que Charles Martel et les Francs venaient d'acquérir en Europe. En ce moment, Rome, le centre de la chrétienté, était menacée par le roi des Langobards, Luitprand : le pape régnant, Grégoire III, au nom des Romains, envoyait solliciter le secours des Francs contre les Langobards, en invoquant l'intercession de S. Pierre, et joignant à ses lettres une relique insigne du prince des apôtres (A° 739)[2]. L'arrivée de cette ambassade solennelle produisit parmi les Francs une immense sensation. Mais Charles Martel avait trop de raisons pour ne pas se brouiller avec Luitprand : leurs familles étaient

[1]) Dans les **diplômes** postérieurs à Theoderic, les années sont datées « post defunctum Theudericum » : diplômes de Charles Martel du 17 sept. 741 (Pardessus, n° 563), de Robert de Hesbaie (ib. n° 562). Un seul diplôme, le **Testament d'Abbon** (ib. n° 559) est daté des années de Charles Martel, « A° XXI gubernante inlustro *nostro* (lire plutôt : *viro)* Karolo regna Francorum ». Dans son diplôme, Charles signe encore : *majordomus.* A l'étranger, on lui donnait d'autres titres : Grégoire II (Reg. n° 2162) l'appelle *patricius ;* Grégoire III (*ib.* n° 2250) *subregulus ;* l'Isidorus *consul Franciae;* Beda, *Chronologia,* A° 741, l'appelle improprement : *rex.*

[2]) Cette ambassade est mentionnée dans : la *Vita Gregorii III,* c. 14 ; — Frédégaire, c 110 ; — les *Annales monastiques,* A° 739 ; — les *Gesta abb. Fontan.,* c. 9 ; — les *Annales Mettenses.* La première **Epistola Gregorii III ad Carolum** est perdue, mais rappelée dans les deux lettres suivantes (Regesta, n° 2250 et 2252) : les *Claves confessionis* (= tombeau, Reusens, *Archéologie,* I, p. 103) *beati Petri,* apportées à Charles, n'étaient pas un symbole d'hommage ou de soumission. C'étaient des *Clefs-reliquaires* (Reusens, ib. p. 247), contenant une parcelle des chaînes de S. Pierre (*cum vinculis S.-Petri,* Frédég. *ib.*), transportées à Rome en 441 et conservées à S.-Pietro in vincoli. Voir dans Reussens, *ib.* une description, avec gravure, de la clef-reliquaire du trésor de Ste-Croix à Liège, qui, par son style lombard, correspond à l'époque carolingienne : l'attribution à St Hubert est controuvée ; des reliques de ce genre d'ailleurs ne s'envoyaient guère qu'aux souverains ; comme Charlemagne en reçut aussi en 797 (*Annales Regni*), la relique de Liège pourrait provenir aussi bien de lui que de Charles Martel.

liées d'une ancienne amitié[1]. En dernier lieu, lors de l'invasion arabe en Provence, Luitprand, à la demande de Charles, avait envoyé sur la frontière une armée dont la présence contribua à faire reculer l'invasion[2]. La Gaule, d'ailleurs, n'était pas pacifiée. Le même traître Mauronte venait de provoquer un soulèvement, qui obligea Charles, avec son frère Childebrand, d'occuper militairement toute la Provence jusqu'à Marseille[3]. Charles Martel fit sans doute tous les honneurs possibles à l'ambassade romaine. Il y répondit par une ambassade franque, chargée de présents : mais son intervention demeura diplomatique. Néanmoins cette démarche de la papauté, qui devait se renouveler et aboutir dans la suite, ouvrait un nouvel horizon à l'activité et à la puissance croissante des Francs. Quant à Charles Martel, sentant sa fin arrivée, il lui restait à régler sa succession politique.

Dans une assemblée de grands, il en fit un partage entre ses deux fils, l'aîné, Carloman, qui reçut l'Austrasie, avec ses dépendances, plus la Thuringe et l'Alemanie, et le second, Pépin, auquel échut la Neustrie, avec la Bourgogne et la Provence[4]. Dans ce partage, les territoires qui avaient leurs ducs particuliers, l'Aquitaine en Gaule et la Bavière en Germanie, ne furent pas compris. Charles ne disposait que des pays relevant de son gouvernement immédiat. Ce traité de partage avait reçu l'entière approbation des Francs[5]. Il n'en fut pas ainsi d'une dispo-

[1]) Charles Martel envoya à la cour de Luitprand son fils Pépin, arrivé à l'âge de la *capillaturia*, une cérémonie germanique, par laquelle Luitprand adoptait le fils de Charles Martel. Warnefrid, *Historia Langob.* VI, 53.

[2]) Warnefrid, VI, 54. — **Diplôme de Novalèse**, 5 mai 739 (Pardessus, n° 559).

[3]) *Annales monastiques*, A° 739 : « Carolus intravit in Provincia usque Massilia ». - Frédégaire, c. 109.

[4]) Frédégaire, c. 110. — Cfr Eginhard, *Vita Karoli*, c. 2-3. — *Annales Regni*, A° 741.

[5]) Frédég. *ib.* : « Concilio optimatum suorum expetito ».

sition personnelle[1] que Charles fit à la dernière heure, sous l'inspiration de Swanehilde, sa concubine, une princesse bavaroise qu'il avait ramenée de sa première campagne en Bavière, et qui lui avait donné un fils du nom de Grippon. En faveur de ce bâtard, il disposa d'un certain nombre de comtés taillés dans la part de ses héritiers légitimes, pour lesquels ce Grippon allait être une source de complications, et cela dans un temps où la dynastie nouvelle était encore en voie de formation. — Charles Martel n'était pas mort que déjà Pépin fut obligé de prendre les armes et d'occuper militairement le royaume de Bourgogne[2]. Cette occupation militaire impliquait le maintien dans les villes principales de garnisons franques[3], ce qui ne se fit pas sans entamer le domaine ecclésiastique, en Bourgogne comme en Aquitaine, mesures extrêmes qui révèlent la gravité de la situation. C'est dans ce moment critique que Charles Martel mourut le 21 octobre 741 dans le palatium royal de Kiersy, après un règne agité de 25 ans.

Charles Martel et l'Église.

Charles Martel, ce champion de la chrétienté, a-t-il été un oppresseur de l'Eglise? A la suite des plaintes trop fondées auxquelles donna lieu la situation de l'Église dans ses États et sous son gouvernement, il s'est formé une légende pieuse[4] qui endosse à ce prince tous les abus du

1) *Annales Mettenses*, 741 : « De hac autem tertia portione (Gripponis), Franci valde contristati erant ».

2) Frédég. *ib*.

3) Ces garnisons sont appelées *custodiae*, *scarae* (schaar) en germanique, peut-être *comitatus;* les soldats : *comites scaritae*, *satellites* (Fred. 135, cf. 74), *gasindi* (FORMULES, n° 44).

4) Cette tradition, connue sous le nom de *Visio Eucherii*, où s'est exhalée la mauvaise humeur des moines victimes de ces usurpations, a été recueillie au IXe siècle dans un document officiel, l'**Epistola ad Ludovicum regem** des évêques francs, datée de Quiersy 858. S. Euchère, qui aurait eu cette vision infernale, est mort trois ans avant Charles Martel, il est vrai; mais les légen-

temps, allant, dans son exagération naïve jusqu'à le condamner de ce chef aux peines de l'enfer! Il s'agit ici moins de savoir si Charles Martel doit être mis en cause seul ou avec ses successeurs, que d'apprécier dans son ensemble la conduite de ces premiers Carolingiens envers l'Eglise. Dans l'examen de cette question, il y a lieu de distinguer deux genre d'abus : les uns concernant le personnel du clergé, les autres concernant le temporel des églises. Que l'épiscopat franc de cette époque et en particulier la cour de Charles Martel fussent peuplés de prélats indignes, cupides, dépravés dans leurs mœurs, mondains dans leur conduite, partageant leur temps entre la guerre et la chasse, n'ayant en somme de clérical que la tonsure[1], qu'il en soit résulté un relâchement général et comme une recrudescence de la barbarie jusqu'au sein de l'Église, il n'est que trop vrai, et l'on ne peut disculper Charles Martel d'y avoir contribué par les mesures qu'il crut devoir prendre pour consolider son pouvoir encore discuté et pour s'assurer de l'appui et de la fidélité du haut clergé, ce premier ordre dans l'État. Il traitait ses évêques et les chefs de ses abbayes comme des vassaux. Non seulement il les impose aux évêchés vacants, mais il destitue les prélats rebelles ou suspects, Rigobert à Rheims, St-Euchère à Orléans, Haimar à Auxerre sans aucune procédure canonique; un abbé de Fontenelle, son parent Guidon, qu'on accusait de conspiration, il le fait arrêter et décapiter sans plus de façon (A° 730)[2]. Mais à ces mesures violentes, inspirées par la politique, on peut opposer l'appui constant que ce prince accorda aux grands missionnaires Willibrord et Boniface, son zèle pour la conversion des

daires ne se mettent pas en peine de ce détail chronologique. Les autres historiens qui mettent en cause Charles Martel sont d'une époque postérieure : Adrevald (IXe siècle), Adon (*it.*), Berthaire de Verdun (Xe siècle), Hugues de Flavigny (XIIe siècle).

1) Ce tableau du clergé est tiré des **Epistolae S. Bonifatii**, *passim*. Cfr **Epistola Hadriani** (Reg. n° 2411), parlant de Milon : « sola tonsura clericus ».

2) *Gesta abbatum fontanellensium*, c. 11.

peuples germaniques. — Ce qui n'est pas moins établi, c'est l'envahissement des biens de l'Eglise, détournés de leur destination sacrée, par une infraction brutale au principe de l'immunité ecclésiastique [1]. Cet abus criant ne s'introduisit toutefois que peu à peu. Il y a lieu de distinguer ici les charges de la paix et celles de la guerre, l'impôt et la milice. La milice était une double charge, à la fois personnelle et pécuniaire. En l'absence d'un trésor de guerre, les frais de la milice incombaient aux propriétaires, et les propriétés de l'Église n'en étaient pas exemptes : c'eût été priver l'Etat du concours des plus riches domaines. L'exemption militaire des clercs était strictement personnelle, et ne s'étendait pas aux laïcs dépendant des églises, et celles-ci avaient en tout cas à pourvoir à leur armement et à leur entretien [2]. On ne trouvait même pas étrange que des prélats amenassent leurs hommes à la guerre en personne, oublieux de leur caractère sacerdotal. Un archevêque de Trèves, l'intrus Milon, suivait son maître au combat; un archevêque de Mayence, Gérold, s'y fit tuer [3]. De ce concours temporaire aux charges de la guerre, on en vint, la guerre se prolongeant, à une conversion durable des revenus ecclésiastiques, absorbés par les besoins de l'armée [4]. Il en fut ainsi en

1) Sur cette question du domaine ecclésiastique, les textes sont fort rares, en dehors des historiens plus récents, partant de peu d'autorité : ce sont les **actes des conciles** de S. Boniface et un certain nombre de **diplômes de restitution.** Par contre il existe à ce sujet une littérature moderne d'autant plus riche. A citer : Roth, *Die Secularisation des Kirchengutes unter den Karolingern.* Munich (Ac.) 1865; — dans les *Jahrbücher :* de Breissig, *Excursus* 4; de Hahn, *Excursus* 11; de Œlsner, *Excursus* 3; — Rapsaet, *Défense de Charles Martel contre l'imputation d'avoir usurpé les biens ecclésiastiques.* Gand 1806 (repris dans ses *Œuvres complètes*); — Beugnot, *Sur la spoliation des biens du clergé attribuée à Charles Martel.* Paris (Institut). 1853; — Bondroit, *Les* « Precariae verbo Regis » *avant le concile de Leptines.* Louvain (Revue d'hist. eccl.) 1900.

2) Voir les textes dans Waitz, *D. Verfassung,* vol. IV², p. 596-598.

3) Voir sur Gérold, l'*Excursus* 16 dans les *Jahrbücher* de Hahn.

4) Tous les textes s'accordent à motiver par les besoins des armées ces concessions abusives des princes qu'il faut distinguer des spoliations privées, très fréquentes aussi, mais non imputables à Charles Martel. Cfr Adrevaldi,

particulier dans les grandes cités du midi, où il a fallu établir des garnisons permanentes aux dépens des évêchés[1]. On l'a vu dans le duché d'Aquitaine, sous le gouvernement d'Eudon. L'occupation militaire de la Provence par Charles Martel, de la Bourgogne par son fils Pépin, eut les mêmes effets : bon nombre d'évêchés, privés de leurs ressources, demeurèrent à l'abandon[2]. Ainsi le domaine ecclésiastique fut entamé, sinon dans son droit sur le fonds, du moins dans ses revenus. Mais, d'autre part, on peut se demander ce qui serait arrivé de ces richesses du clergé, si l'islamisme

Miracula S. Benedicti. I, 14 « : Ob (res bellicas) Karolus plurima juri ecclesiastico detrahens praemia, fisco associavit ac deinde militibus propriis distribuere studuit ». — **Concile de Leptines**, A° 745, parlant de la rétention temporaire (aliquanto tempore) des biens de l'Église par l'État : « propter imminentia bella... in adjutorium exercitus nostri ». — **Epistola Zachariae** (Reg. n° 2274) à S Boniface, A° 745 : « pro eo quod nunc tribulatio accidit Saracinorum, Saxonum vel Fresonum ».

[1]) C'est ainsi que l'on peut entendre les termes consacrés : « bona de episcopatu abstracta et in comitatu conversa » soit que le *comitatus* désigne la garnison seule, soit qu'il faille étendre ce terme à l'ensemble des dépenses afférentes au comté, dépenses dont la plus onéreuse devait être l'entretien des garnisons.

[2]) **Epistola Bonifatii**, n° 42 (Epistolae, vol. III, in-4) : « per civitates episcopales, sedes traditae laïcis ». — Les **Catalogues épiscopaux** de la Bourgogne présentent les mêmes lacunes qu'en Aquitaine, lacunes qui coïncident assez bien avec cette occupation militaire de la Bourgogne sous Charles Martel et confirment les plaintes recueillies dans les écrivains postérieurs : Adon de Vienne, *Chronicon* : « vastata Viennensis et Lugdunensis provincia, — sine episcopo utraque ecclesia fuit, laïcis res sacras ecclesiarum obtinentibus » ; — Hincmar, *Epistola*, n° 19 : « episcopi in paucis locis residui, episcopia laïcis donata ». — Parmi les **diplômes de restitution**, se rapportent à la Bourgogne un diplôme de Charles de Provence en faveur de Viviers 862 (Reg. K. n° 718) ; un diplôme de Louis le Bègue en faveur d'Autun 879 (Reg. K. n° 1849) : « terra quae olim ab episcopatu ablata fuerat et comitatui sociata » ; un diplôme de Louis l'Aveugle en faveur de Vienne 904 (Reg. K. n° 1474) : « terrae in usus comitiales redactae ». — C'est en tout cas à l'époque de Pépin qu'il faut placer l'occupation de l'église de Vienne, dont l'archevêque Willicar se retire à St-Maurice d'Agaune (Adon, *Chronicon*) ; l'installation de six chefs bavarois dans l'église d'Auxerre, dont l'évêque Aidulf contracta, de chagrin, une maladie incurable (*Historia episc. Autissiodor*. c. 32 dans vol. XIII in-fol. de Pertz).

avait triomphé en Gaule, comme il fit en Espagne. Si, au prix de ces sacrifices, la chrétienté a été sauvée des périls que lui faisaient courir au midi les musulmans d'Espagne, au nord les peuples payens de la Germanie, il ne faut pas le regretter et plutôt accepter les violences de ce temps, comme les spasmes douloureux, mais inséparables de l'enfantement d'un monde nouveau.

CHAPITRE VIII.

S. Boniface, Pépin le Bref et les débuts politiques de la papauté du moyen âge.

(de 741 à 768)

—

§ I. — SAINT BONIFACE ET L'EXTENSION DE L'ÉGLISE ROMAINE EN GERMANIE.

TEXTES ANCIENS : Beda, *Historia eccl. Anglorum*, dans ses OPERA HIST. cités, p. 309. — **Willibald**, *Vita S. Bonifatii* (5 juin) p. p. Jaffé. Berlin, 1866. — **SS. rerum Merowingarum**, vol. IV : *vita S. Fursei.* — **Acta SS.** *Willibaldi* (7 juillet), — *Walburgis* (25 février), — *Burchardi* (14 oct.).

TRAVAUX MODERNES : **Kurth**, *S. Boniface* (680-755). Paris, 1902. — Seiters, *Bonifacius*. Mayence, 1845. — Werner (A.), *Bonifacius, der Apostel der Deutschen*. Leipzig, 1875. — Muller, *Bonifacius, Eene kerkhistorische Studie*. Amsterdam, 1870, 2 vol. — Ozanam, *La civilisation chrétienne chez les Francs*. Paris, 1849. — **Hauck**, *Kirchengeschichte Deutschlands*, vol. I². Leipzig, 1899.

Pendant que Charles Martel défendait la chrétienté par l'épée, son contemporain S. Boniface en élargissait les bases par son apostolat[1]. La conversion des nations germaniques, dont S. Grégoire le Grand fut le promoteur, était un fait accompli chez les insulaires de la Grande-Bretagne, tandis que parmi les nations payennes du continent, le christianisme ne faisait que des progrès assez lents, suspendus autrefois

[1]) Sur l'œuvre de S. Boniface, sa correspondance : **S. Bonifatii et Lulli epistolae,** contient des matériaux de premier ordre. Nous les citons d'après l'édition de Jaffé, MONUMENTA MOGUNTINA. Berlin, 1866. Il en existe une édition plus récente par Dümmler dans les EPISTOLAE MEROWINGICI AEVI. Berlin, 1892, série in 4° de Pertz.

par les désordres de l'époque mérovingienne, maintenant par l'explosion de violences qui marque les débuts des Carolingiens. C'est de l'étranger que devaient arriver les apôtres de la Germanie; c'est en particulier à la Grande-Bretagne devenue chrétienne qu'il appartenait de reprendre l'œuvre de S. Grégoire le Grand. A la fois Germains par la la langue et les mœurs, mais devenus Romains par leur éducation chrétienne. les Anglo-Saxons étaient tout préparés à servir de trait d'union entre Rome et la Germanie. D'autres insulaires, de race celtique, qui les avaient précédés sur le continent, S. Colomban, S. Fursy et leurs disciples respectifs avaient essaimé çà et là leurs fondations monastiques[1]. Mais, pour faire œuvre durable, il fallait fonder des évêchés, et ceci ne pouvait se faire qu'avec le concours du siège apostolique, dont les missionnaires anglo-saxons ont toujours recherché et suivi les hautes directions. Un monastère lointain de l'Irlande fut le berceau de cet apostolat. Il s'était formé là, au monastère de Melifont[2], une colonie de jeunes Anglo-Saxons, que le goût des voyages autant que la soif de la science avaient poussés hors de chez eux. L'un d'eux, S. Egbert, y fit le vœu de ne jamais remettre le pied dans son pays natal. Pour donner un emploi utile à son zèle, il conçut le plan de porter l'Évangile parmi les payens de la Germanie, où il comptait retrouver une seconde patrie[3]. Il s'agissait de commencer par la Frise, dont les plages font face aux falaises de l'Angleterre. Mais des obstacles surgirent. Comme S. Grégoire le Grand,

1) Sur les fondations de S. Colomban, supra p. 176, p. 205. — A l'apostolat de S. Fursy († 650) et de ses parents et disciples, Foilan et Ultan († 680), se rattachent les fondations monastiques de Lagny près de Paris, de Péronne (*Peronna Scotorum*) en Picardie, de Fosses (*Scotorum Fossa*) en Tongrie : Beda, *H. eccl.* III : 19. — *Vita S. Gertrudis*, c. 8. — Eginhard, *Translatio SS.* On constate de plus une infiltration celtique dans bon nombre d'autres monastères du VIIe siècle, tels que St-Riquier, fondé en 640, St-Bertin, en 700, Lobbes en 637, St-Omer en 667.

2) Beda, III : 27.

3) Beda, *Hist. eccl.* V, 9.

S. Egbert dut renoncer à exécuter son grand dessein en personne. Il n'en est pas moins le promoteur des missions germaniques, en communiquant son zèle à la pléiade des moines anglo-saxons [1] qui allèrent prêcher l'Évangile sur le continent : Vicbert, Swidbert, les deux Ewald, S. Willibrord, qui, à leur tour, en entraînèrent d'autres, dans le nombre, leur compatriote Winfrid, plus célèbre sous son nom romain de S. Boniface. Disciple du savant Aldhelm [2], Winfrid professait à son tour avec éclat au monastère de Nursling en Wessex, lorsque son zèle pour la foi, joint à la passion nationale des voyages [3], lui inspira la vocation nouvelle qui a fait de lui l'organisateur de l'Église en Germanie. Pour se rendre compte de ce qui restait à faire sous ce rapport, il faut reprendre brièvement les antécédents religieux des divers peuples appelés à entrer dans le plan d'organisation de cette nouvelle chrétienté.

1° La conversion des Alemanes.

TEXTES ANCIENS : **SS. rerum Merowing.** vol. IV : *Vitae S. Galli; S. Thrutberti.* — **Acta SS.** *Pirminii* (3 nov.), — *Desiderii in Alsatia* (18 sept.), — *Odiliae* (ANALECTA BOLLAND, vol. 13).

TRAVAUX MODERNES : Hefele, *Einführung des Christenthums in südwestichen Deutschland.* Tubingue, 1837.

Sur le territoire occupé par les Alemanes des deux côtés du haut Rhin, depuis les Vosges jusqu'aux Alpes rhétiques, les anciennes cités romaines n'avaient pas disparu entièrement ; quelques-unes n'ont fait que changer de nom : la *Civitas argentina,* à gauche du Rhin, est devenue Stras-

1) *Id.* V, 10 : « (Egbert) retentus ob aliam ecclesiae utilitatem, tentavit mittere viros sanctos, in quibus eximius Vilbrord. »

2) *Supra*, p. 319.

3) S. Boniface en fait lui-même l'aveu dans ces lignes adressées à l'une de ses correspondantes en Angleterre : « postquam nos timor Christi et *amor peregrinationis* separavit. » (n° 86 Jaffé).



bourg[1]; la *Civitas augusta*, à droite du Rhin, se perpétue sous le nom d'Augsbourg. Çà et là aussi s'étaient perpétués, au sein de ces villes, d'anciens évêchés. Dans la haute Rhétie, l'évêque de Coire, une dépendance de l'Église de Milan, continuait à vaquer aux besoins religieux des provinciaux romains qui s'y étaient retirés[2]. Un autre évêque de Rhétie avait dû abandonner son premier siège, établi dans la colonie ruinée de Vidonissa; mais il en trouva un autre dans la ville de Constance sur le lac de ce nom (A° 560). Le christianisme n'avait donc pas disparu tout à fait de cette région, lorsque les disciples de S. Colomban vinrent le raviver et le propager par leur apostolat : le principal d'entre eux, S. Gall, passe à bon droit pour l'apôtre des Alemanes. Il déclina pour lui le siège épiscopal de Constance, où il fit nommer un de ses disciples, le diacre Jean (A° 615). Quand il mourut (A° 640), la conversion des Alemanes était en bonne voie. Avec le christianisme, s'y implanta aussi la vie monastique : les plus anciens de ces monastères furent St-Gall[3], fondé sur le tombeau de cet apôtre; Fussen, que l'on fait remonter à son condisciple Magnus; Dissentis, attribué à son propre disciple, Sigebert. L'influence franque ne fut pas étrangère à cette heureuse transformation : elle est représentée au delà du Rhin par le moine franc, Pirmin, fondateur de Reichenau (Augia insula)[4] dans une île du lac de Constance (A° 724). En deçà du Rhin, en Alsace, cette influence était dès lors prépondérante; la principale famille du pays, les Etichons, se distingue par ses libéralités envers les moines : le comte Adalbert venait de fonder Hohenau dans une île du Rhin en aval de Strasbourg; sa sœur Ste Odile transformait en monastère de femmes le manoir

[1]) Ce nom était déjà en usage au temps de Grégoire de Tours X, 19 « urbs argentoratensis, quam nunc Strateburgum vocant. » Sur l'étymologie, cfr Muller (Ferd.), *Deutschland im Mittelalter*, vol. II. Gotha, 1852, p. 370.

[2]) *Supra*, p. 114.

[3]) Muller (Ferd.), *ib.* vol. I, p. 186.

[4]) Muller, (Ferd), *ib.* I p. 184.

paternel (Odilienberg)[1]; son fils, le comte Eberhard, avec le concours de S. Pirmin, jetait les fondements de l'abbaye de Murbach[2]. En somme, à l'avénement des Carolingiens, l'Alemanie était chrétienne ; son code national, qui date de cette époque, constate et consacre ce triomphe du christianisme[3]; la hiérarchie épiscopale y était reconstituée, assez pour fournir des auxiliaires à l'œuvre de S. Boniface[4]. On ne peut pas en dire autant de la nation voisine des Bavarois.

2° La conversion des Bavarois.

TEXTES ANCIENS : *Conversio Bagoariorum et Carantanorum* (vol. XI des SS. de Pertz, série in-fol.). — *Vitae : S. Haimhrammi* (vol IV des SS. R. MEROWING.); — *S. Hroderti* (Rupert) p. p. Sepp. Ratisbonne, 1891; — *S. Corbiniani*. Munich (ac.), 1889, in-4°.

TRAVAUX MODERNES : Huber (A.), *Einführung des Christenthums in Südost-Deutschland*. Salzbourg, 1875, 4 vol.

Des deux rives du Danube, occupées par les Bavarois, l'une, la rive gauche, formant le Nordgau, n'avait jamais été sous la domination romaine, et ne connaissait ni cités ni évêchés. Quant à la rive droite, le Norique des Romains, elle avait, plus que toute autre, souffert du passage des barbares par ce chemin battu de toutes les invasions ; il ne restait de ses anciennes villes ou églises que des ruines. Le christianisme, autrefois florissant, doit y avoir pourtant laissé quelques vestiges, puisque la dynastie bavaroise est catholique dès le VI[e] siècle[5]. Aussi est-ce pour une bonne part

[1]) Pfister, *Le duché mérovingien d'Alsace et la légende de Ste Odile* (Annales de l'Est), 1892. Sur la fausseté du *Testament de Ste Odile* (Pardessus n° 510), voir *ib*. p. 76.

[2]) Sur ces diplômes alsaciens (ALSATIA DIPLOMATICA, p. p. Schöpfin, vol. I, Mannheim. 1772), cfr NEUES ARCHIV, vol. 27 (1902) p. 368-389.

[3]) *Supra*, p. 420.

[4]) Epistola Gregorii III, A° 737 (REGESTA, n° 2247) : sur les cinq évêques de Germanie dont le pape réclame le concours pour S. Boniface, quatre ont leur siége en Alemanie.

[5]) *Supra*, p. 116.

à ses efforts que la nation doit sa conversion. Les premiers missionnaires dont le souvenir s'est perpétué dans les traditions populaires, Rupert au VIIe siècle[1], Emmeran, Corbinian au VIIIe siècle, ont été, d'après ces traditions, ou appelés ou retenus au passage par les ducs bavarois. L'un de ceux-ci, le duc Theodon, est le premier souverain de la Germanie qui fit le pèlerinage de Rome (A° 716). Il en revint avec des légats pontificaux chargés de restaurer les anciens évêchés[2]; mais la mort de ce prince, et les dissensions qui s'ensuivirent (A° 719), entravèrent leur œuvre, en sorte que cette restauration n'était pas faite à l'arrivée de S. Boniface.

3° Le christianisme chez les Thuringiens.

TEXTES ANCIENS : *Vita S. Kiliani* (8 juillet).

TRAVAUX MODERNES : Emmerich, *Hl. Kilian*. Wurzbourg, 1896. — Gebhardt, *Thürinhgische Kirchengeschichte*. Gotha, vol. I, 1879.

Mais l'œuvre capitale de S. Boniface, ce devait être l'organisation ecclésiastique de la Germanie propre, c'est-à-dire de cet angle de pays compris entre le cours du Rhin et celui du Danube, ces deux frontières historiques de l'empire romain. Au delà de ces frontières, que la civilisation n'avait pas franchies, il n'y avait jamais eu d'évêchés; il n'y avait même aucune agglomération urbaine comme en suppose tout siège épiscopal. Parmi les peuples divers de cette région, les Thuringiens étaient le principal. Depuis la chute de la dynastie nationale (A° 587), la Thuringe avait perdu son indépendance; mais le roi Dagobert I, on l'a vu[3],

[1]) Sur la chronologie de Rupert, très controversée entre historiens bavarois, cfr une littérature très complète dans le répertoire de Krones, *Grundriss des Œst. Geschichte*. Vienne, 1882, p. 150.

[2]) Epistola Gregorii II, 716 (REGESTA, n° 2153).

[3]) Supra, p. 271.

leur avait rendu des ducs particuliers (A° 634). Bien que les Francs y eussent apporté le christianisme, et que la dynastie ducale en fît profession[1], le paganisme y était encore régnant, lorsqu'il arriva un premier missionnaire étranger, Kilian, le précurseur celtique des moines anglo-saxons. Mais il n'y laissa en mourant (A° 689) aucune fondation durable, et après l'extinction de la dynastie ducale (A° 716), il éclata chez les Thuringiens une réaction payenne, alimentée par le voisinage des Saxons. C'est sur ce sol ingrat, au cœur de la Germanie, que devait se déployer surtout le zèle de S. Boniface.

4° Le christianisme chez les Frisons.

TEXTES ANCIENS : Alcuini, *Vita S. Willibrordi*, p. p. Jaffé. Berlin, 1873. — Theodorici, *Chronicon Epternacense* (vol. 23 des SS. de Pertz, in-fol.). — Liudgeri, *Vita S. Gregorii ultraject.* (vol. XV *ib.*). — Eddii, *Vita S. Wilfridi*, cité p. 309. — *Vita S. Wulframni*, 20 mars.

TRAVAUX MODERNES : Royaerts, *Invoering en Vestiging van het Christendom in Nederland.* Utrecht, 1842. — Alberdingh-Thijm, *H. Willibrordus, Apostel der Nederlanden.* Amsterdam, 1861.

Les navires anglo-saxons qui démarraient des rives de l'Humber et de la Tamise en destination pour le continent, atterrissaient d'habitude aux plages basses et humides habitées par les Frisons : la conversion de ce peuple encore payen fut aussi le premier objectif des missions anglo-saxonnes. C'est à la Frise que S. Boniface consacra les prémices de son zèle apostolique, et c'est là qu'il devait revenir couronner sa carrière par le martyre. Cette chrétienté des Pays-Bas eut de longs et pénibles débuts. Le plus ancien missionnaire dont on y signale la présence, ne fut rien moins que le grand Wilfrid, l'évêque Northumbrien[2], dans l'une de ses pérégrinations vers Rome ; mais il ne put

[1] Supra, p. 420.
[2] Supra, p. 315.



qu'y jeter quelques semences en passant (A° 678)[1]. Le premier des missionnaires destinés à la Frise par S. Egbert, le prêtre Vicbert, en revint découragé, après deux années d'efforts stériles. Plus heureuse fut une seconde mission composée de douze moines et ayant à sa tête S. Willibrord. Justement Pépin de Herstal venait d'enlever au duc des Frisons le tiers de ses sujets, ceux de la West-Frise[2], en sorte que les missionnaires trouvèrent, en débarquant, un terrain tout préparé à recevoir leur prédication sous la protection des Francs (A° 690). La première démarche de Willibrord fut de se rendre à Rome pour se faire donner une mission régulière, et après ses premiers succès, il y retourna une seconde fois chercher la consécration épiscopale (A° 696)[3]. Pépin de Herstal, de son côté, lui fit donation d'un domaine temporel à Utrecht[4], et ainsi l'évêché de ce nom était fondé, lorsque la mort de Pépin vint tout remettre en question (A° 714). Radbod reconquit la West-Frise et en chassa Willibrord, qui dut se retirer dans son abbaye récemment fondée d'Echternach[5]. C'est dans cette situation critique que se trouvait la mission anglo-saxonne, lorsque Boniface débarqua la première fois sur les côtes de la Frise (A° 716). Il retourna presque aussitôt en Angleterre attendre des temps meilleurs. Heureusement cette crise fut passagère. Radbod mourut; Charles Martel reprit possession de la West-Frise; Willibrord, de son siège (A° 722)[6],

1) Cette mission de Wilfrid correspond au règne de Dagobert II (676-680) en Austrasie (supra, p. 282). Wilfrid, qui avait contribué à la restauration de ce prince, obtint son concours empressé, et c'est peut-être à cette date qu'il faut rapporter une première chapelle érigée par un Dagobert (non spécifié) à Utrecht, mais déjà en ruine à l'arrivée de Willibrord. Cfr **Epistola Bonifatii**, n° 109. Il n'y a du moins aucune preuve que ce roi fût Dagobert I, comme on l'admet généralement.

2) *Supra*, p. 286.

3) Beda, V, 11.

4) *Diplôme perdu*, rappelé dans la **confirmation** de Pépin le Bref : Regesta Karolorum, n° 70.

5) **Diplômes** de 706 (Reg. K. n° 14-15) : n° 467 et 468 de Pardessus.

6) *Supra*, p. 419.

et grâce à de nouvelles conquêtes des Francs sur les Frisons, son diocèse finit par se prolonger jusqu'au Laubach[1], si bien que, lorsque S. Willibrord mourut[2], la chrétienté des Pays-Bas était définitivement organisée (A° 739).

5° Le christianisme chez les Saxons du continent.

TEXTES ANCIENS : **Scriptores** de Pertz, série in-fol. vol. II : Eigil, *Vita S. Sturmii* (17 déc.); Anskar, *Vita S. Willehadi* (8 nov.); Hucbald, *Vita S. Lebuini* (12 nov.).

TRAVAUX MODERNES : Welter, *Einführung des Christenthums in Westphalen*. Munster, 1830. — Fischer, *Bonifatius und seine Mission unter den Sachsen* (FORSCHUNGEN z. d. G.). Goettingue, 1886.

Les missionnaires anglo-saxons, dans leur propagande, ne pouvaient oublier leurs frères du continent, ceux qu'ils appelaient les vieux Saxons *(Altsaxones)*. Le premier qui porta l'évangile à cette mère-patrie, fut un compagnon de Willibrord, S. Suidbert. Après être retourné en Angleterre recevoir de Wilfrid la consécration épiscopale (A° 793)[3], il franchit la frontière saxonne : il fut assez heureux pour convertir un reste des anciens Bructères[4], qui avoisinaient le cours du Rhin; mais cette chrétienté naissante fut détruite par une irruption soudaine des Saxons voisins, qui annexèrent ce canton à leur territoire de Westphalie. Suidbert dut abandonner sa mission et revint terminer sa carrière dans une île du Rhin, qui lui fut cédée par Pépin de Herstal, et

[1]) *Supra*, p. 429.

[2]) Le **Testamentum Willibrordi** (Pardessus, n° 540), attend encore une critique approfondie, avant d'être tenu pour authentique.

[3]) Beda, V, 11.

[4]) Les *Boructarii* de Bède sont les Bructères de Tacite (*supra*, p. 30). Ce nom se rencontre encore en 739, sous la forme de *Borthari* dans l'adresse d'une **Epistola** Gregorii III (REGESTA n° 2246); en 797, sous la forme de *Bortrini* dans le **Capitulare saxonicum**, où il équivaut aux *Westfali*. Il se perpetue dans le *Borktergau* de la géographie saxonne. Cfr Richthofen, *Zur* lex Saxonum, p. 35.

où il fonda le monastère de Werth (devenu Kaiserswerth)[1]. Plus tragique fut le sort de deux Anglo-Saxons, les Ewald, qui, à quelque temps de là, ne pénétrèrent dans le cœur de la Saxe que pour y trouver le martyre (vers 695)[2]. Les Saxons de la mère-patrie continuaient à faire une opposition irréductible. On eut beau leur représenter qu'ils s'isolaient dans leur paganisme suranné alors que les chrétiens remplissaient le monde; on eut beau leur vanter la prospérité des contrées où régnait le christianisme, en regard des terres glaciales occupées par les derniers payens[3]. Les saxons demeurèrent sourds à tous les genres d'exhortation.

En résumé, le christianisme était nul chez les Saxons, en péril chez les Frisons, sporadique chez les Thuringiens, sans organisation chez les Bavarois, lorsque S. Boniface vint pour la seconde fois rejoindre la mission anglo-saxonne. Cette fois il arrivait de Rome, où il était allé puiser à la source hiérarchique la confirmation de sa vocation apostolique (A° 718)[4]. Ce voyage de Rome, Boniface le refit encore deux fois : en 722, pour recevoir du pape Grégoire II la dignité épiscopale[5]; en 738, pour s'instruire de la mission plus étendue dont Grégoire III entendait l'investir en l'élevant à la dignité archiépiscopale[6].

Durant ces séjours au centre de l'Église, Boniface a complété sa formation : à la ténacité de l'Anglo-Saxon, il joint désormais le génie organisateur du Romain, ses

1) Beda, V, 11

2) Ib. IV, 10.

3) **Epistolae** Bonifatii, n° 15.

4) A son premier voyage, se rapportent la lettre de recommandation de son évêque parmi ses **Epistolae** n° 11, et le **Mandatum** de Grégoire II du 15 mai 719 (Regesta, n° 2157). C'est à Rome et alors que le pape lui donna le nom romain de *Boniface*.

5) A ce deuxième voyage se rapportent les **Epistolae** Gregorii II A° 722 (Regesta, n° 2160-2164).

6) **Epistola** Gregorii III (Regesta, n° 2239), envoyant à Boniface le *pallium* de métropolitain. A son troisième voyage, se rapportent les **Epistolae** de 737 (Regesta, n° 2245-2247).

deux qualités maîtresses, qu'il va déployer sur un théâtre de plus en plus vaste. Simple missionnaire, il s'était subordonné à son compatriote Willibrord et avait collaboré aux travaux de la mission anglo-saxonne parmi les Frisons (719-722). Evêque, il fit venir un nouvel essaim de compatriotes et fonda avec eux une seconde mission anglo-saxonne, qui prit pour théâtre le cœur de la Germanie, en particulier la Thuringe[1], où l'on évalue à cent mille le nombre des payens convertis par S. Boniface avec l'appui de Charles Martel (722-738)[2]. Enfin comme archevêque, il avait à remplir une double mission, à savoir : organiser l'Eglise germanique, réorganiser l'Église franque. Débutant par la Bavière, où il n'y avait qu'un seul évêque, celui de Passau, consacré récemment à Rome, il y fonda ou restaura trois autres évêchés, ceux de Salsbourg (l'ancienne *Juvavia)*, Frisingue et Ratisbonne (A° 739)[3]. Plus difficile était la création d'évêchés dans les contrées encore neuves de la Germanie, qui manquaient de villes. Il fallut tâtonner quelque temps, et des quatre évêchés fondés alors[4], deux seulement prospérèrent, Wurzbourg sur le Mein (A° 742) et Eichstaedt dans le Nordgau (A° 745). Boniface y installa deux de ses fidèles Anglo-Saxons, Burchard à Wurzbourg[5], Willibald à Eichstaedt. En même temps, sous son impulsion, surgissaient partout de nouveaux monastères, dont Fulda est resté le plus célèbre, comme principal foyer de civilisation au cœur de la Germanie encore inculte[6].

1) **Epistolae** Gregorii II A° 724 (REGESTA, n° 2168-2170).

2) **Epistola** Gregorii III (REGESTA n° 2251) : « ad centum millia animas in sinu S. Matris Ecclesiae tuo conanime et Carli principis Francorum aggregare (Deus) dignatus est. »

3) **Epistola** Gregorii III (*ib.*).

4) **Epistola** Bonifatii, n° 42. — **Confirmation** par Zacharie (REGESTA, n° 2264).

5) **Epistola** Zachariae (REGESTA, n° 2266).

6) Le **Diplôme** de Carloman A° 744 (REGESTA K. n° 47) est perdu; l'important **Privilegium** de Zacharie A° 751 (REG. n° 2293) est très controversé entre diplomatistes.

Quant à S. Boniface, métropolitain sans siège jusqu'alors[1], il formait le sommet de cette hiérarchie, gérant une sorte de vice-papauté[2] pour la Germanie, avec les pouvoirs de délimiter les diocèses, d'installer les évêques, de convoquer les synodes, d'y porter des décrets, en vertu d'une délégation pontificale, sous le titre de vicaire de S. Pierre *(missus S. Petri)*[3] ou encore de légat germanique de l'Eglise romaine.

Restait à réorganiser l'Église franque et à y corriger des abus invétérés, qui avaient malheureusement des complices à la cour même de Charles Martel. Cette seconde tâche, non moins considérable que la première, Boniface ne devait l'entamer qu'après la mort de ce prince (A° 741) et avec le concours zélé des fils de celui-ci, sans perdre de vue le progrès de sa chère mission chez les Saxons et chez les derniers Frisons qu'il restait à convertir. Aux Frisons, qui avaient reçu les prémices de son apostolat, il veut consacrer son dernier souffle de vie. C'est en leur portant le bienfait de la foi, à l'âge de 75 ans, qu'il devait se faire massacrer avec trente de ses compagnons (A° 755). Mais il leur laissera, avec cette semence féconde du martyre, deux foyers d'apostolat, l'un, sa fondation de Fulda, l'autre, la fondation de son disciple, S. Grégoire d'Utrecht dans la ville de ce nom. C'est aux missionnaires sortis de ces écoles qu'il était réservé de convertir les derniers payens de la Germanie et de compléter l'œuvre impérissable de S. Boniface.

1) **Epistola** Bonifatii, n° 70 : « Major nobis sollicitudo ecclesiarum et cura populorum, propter pallia credita et recepta, quam ceteris episcopis, quia proprias tantum procurant parrochias, incumbit ».

2) **Epistolae** Gregorii III (Regesta, n° 2247) : Bonifatium nostram agentem vicem »; — Zachariae (p. 190 Jaffé, *Epist. Bonifatii*) : « tua sanctitas sedis apostolicae et nostram illic praesentat vicem ».

3) **Acta** synodi Liftinensis : « constituimus super eos (episcopos) archiepiscopum Bonifatium, qui est *missus S. Petri* ».

§ II. — LA RÉFORME DE L'ÉGLISE FRANQUE ET L'AVÈNEMENT DE PÉPIN LE BREF.

741-752.

TEXTES ANCIENS : Les continuateurs carolingiens (**Childebrand**) de *Frédégaire*, c. 111-117. — *Annales Regni Francorum*, p. p. Kurze. Berlin, 1895 (série in-8° de Pertz). — Les *Annales monastiques*, les *Annales Mettenses*, citées p. 410. — Willibald, cité p. 439. — *Vita S. Chrodegangi* (vol. X, in-fol. de Pertz).

TRAVAUX MODERNES : Outre Fauriel, Warnkoenig et Gérard cités p. 410, Kurth, cité p. 439. — **Hahn**, JAHRBÜCHER *des fränkischen Reichs* 741-752. Berlin 1863. — Binterim, *Pragmatische Geschichte der deutschen Concilien*. Mayence, 1836, vol. II.

Carloman et Pépin (741-747).

Carloman et Pépin, en arrivant au pouvoir sans un titre défini[1], n'avait pas seulement à consolider la dynastie fondée par Charles Martel; ils avaient encore à réparer les désordres que la politique envahissante de leur père avait jetés dans tous les rangs de l'Eglise franque. Cette double tâche, ils l'accomplirent grâce à l'union fraternelle qui ne cessa de régner entre eux. Charles Martel avait à peine disparu que l'autorité encore mal assise de ses fils souleva de tous côtés des contradictions. Au sein même de leur famille, leur demi-frère, Grippon, mécontent de sa part d'héritage, se mit en rébellion ouverte, tandis que leur propre sœur, Chiltrude, poussée par sa belle-mère, l'intrigante Swanehilde, s'évadait furtivement chez les parents de celle-ci en Bavière, où elle épousa le duc Odilon, malgré l'opposition de ses frères. Pour couper court à ces intrigues, il fallut reléguer Swanehilde dans un monastère de Neustrie et enfermer son fils Grippon dans un château des Ardennes[2].

Plus rude et plus longue fut l'opposition des Aquitains en

[1]) Dans leurs **Capitulaires**, ils prennent le titre de *dux et princeps Francorum*. Durant l'interrègne, les **diplômes** privés sont datés A° *principatus*. Le titre de *Majordomus* reparaît après la restauration de Childeric III.

[2]) Le *Novum Castellum* que l'on a identifié soit avec Chèvremont soit avec Châteauneuf sur l'Amblève. Warnkoenig et Gérard, I, p. 199 n.

Gaule et des Bavarois en Germanie, deux peuples qui avaient leurs ducs particuliers, et que Charles Martel n'avait pas compris dans le partage de ses États. Ces ducs, en effet, Odilon en Bavière et Hunold en Aquitaine, se considéraient, dans leur ressort respectif, comme les égaux des maires du palais. En même temps chez les Alemanes, un prétendant, Theodbald, essayait de relever la puissance ducale, supprimée par Charles Martel. — En Aquitaine, où les deux fils de celui ci portèrent leurs armes d'abord, il n'y eut point de combat décisif. Le duc Hunold se déroba par la fuite. Les Francs, de leur côté, arrivés sous les remparts de Bourges, reculèrent devant les longueurs d'un siège : ils se bornèrent à en brûler les faubourgs et repassèrent ensuite la Loire avec leurs captifs et leur butin[1]. Mais, pendant qu'ils portaient la dévastation au delà du Danube pour ramener à l'obéissance les Alemanes, Hunold, avec son armée, franchissant à son tour la Loire, prit sa revanche en incendiant en pays franc la ville de Chartres (A° 742). — Quant aux Bavarois, leurs ducs n'étaient pas inférieurs aux Carolingiens par leur puissance domaniale, assez vaste pour leur permettre de fonder ou de doter dans le cours du VIII[e] siècle quatre évêchés et trente cinq abbayes. Ils leur étaient supérieurs par l'antiquité de leur race, et ils jouissaient en outre d'une considération non moindre à Rome, représentée en ce moment à leur cour par un légat pontifical. Aussi, pour en avoir raison, et raffermir leur autorité contestée de toutes parts, Carloman et Pépin s'avisèrent d'une démarche inattendue : après un interrègne de sept ans, ils restaurèrent la dynastie presque oubliée de Clovis, rappelant du monastère où il végétait, un Childeric, le troisième du nom et le dernier des Mérovingiens[2]. Cou-

[1]) Frédégaire, c. 111. — *Annales monastiques*, A° 742.

[2]) Les sources littéraires ne parlent de ce prince qu'à l'occasion de sa déposition. Son avénement n'y est nulle part mentionné. Son nom, durant son règne ne paraît que dans les documents de la diplomatique : diplôme de 744, Pardessus, n° 575. Cfr Levillain, *Childeric III* (dans : le MOYEN AGE). Paris, 1899.

verts désormais par cette suprématie royale, ils marchèrent résolûment contre le duc Odilon et ses Bavarois, qui, fortement retranchés derrière le cours du Lech, croyaient pouvoir braver leurs adversaires. Mais ceux-ci s'étant frayé un chemin détourné, les Bavarois furent pris à revers et taillés en pièces. Leur duc Odilon ne trouva de refuge que derrière le cours de l'Inn. La lutte finit par sa soumission, on ignore dans quels termes (A° 743)[1].

C'est au milieu de ce tumulte guerrier que S. Boniface accomplit la seconde partie de sa mission religieuse, la réorganisation de l'Église franque, qui, réformée une première fois par le concile parisien de 614, était retombée dans un relâchement voisin de l'anarchie : plus d'autorité métropolitaine, coordonnant les évêques d'une même province; dans maint diocèse, plus même d'évêque; ailleurs des évêques sans diocèse; les églises rurales encore en formation, semées au hasard, au gré des grands qui en étaient propriétaires; un bas clergé manquant de culture et de direction, avec des prêtres vaguant à l'aventure, et réduits, pour vivre, tantôt à entrer dans la domesticité d'un grand propriétaire, tantôt à exploiter la dévotion des masses, tel est le tableau que nous en trace, dans ses lettres, S. Boniface lui-même; et avec pareil clergé, quelle pouvait être la religion des masses? un christianisme grossier, saturé de superstitions, soit anciennes, vestiges du paganisme germanique[2], soit nouvelles, suggérées par des clercs charlatans, tel qu'un Adalbert, qui exploitait la crédulité des ignorants, colportant une lettre de Jésus-Christ tombée du Ciel, distribuant à ses dévotes en guise de reliques ses ongles

[1]) Frédégaire, c 112. *Annales mon.* A° 743. On suppose que l'une des conditions de la paix conclue alors fut la cession aux Francs du Nordgau bavarois, dont on voit, en effet, Charlemagne disposer comme de son domaine personnel en faveur du successeur d'Odilon (Reg. K. n° 416).

[2]) Ces superstitions ont donné lieu à l'**Indiculus superstitionum**, que l'on a justement appelé le « Syllabus errorum » du VIII° siècle (Kurth, p. 96). Voir les commentaires de ce document intéressant pour l'histoire du *folklore* dans : Warnkoenig et Gérard, *cité*, vol. I, p. 220-245.



et ses cheveux, apôtre dont S. Boniface eut bien de la peine à ruiner le crédit[1].

Heureusement pour l'Église de ce temps, les fils de Charles Martel, qui devaient leur première éducation au monastère de St-Denys[2], y avaient ravivé cet esprit religieux qui distinguait leurs pieux ancêtres, mais qui parut oblitéré dans Charles Martel. Avec eux, arriva dans les grandes charges de l'Église et de l'Etat une fournée de prélats tout différents de ceux qui faisaient l'entourage habituel de leur père. On doit citer en particulier l'abbé de St-Denys, Fulrad, qu'ils appelèrent à la dignité d'archichapelain du palais; Remedius, un bâtard de Charles Martel, qui devint archevêque de Rouen[3]; l'ancien chancelier de Charles Martel, Chrodegang, de la noblesse franque de Hesbaie[4], qui, entré dans les ordres, illustra par ses vertus et par ses réformes l'Eglise de Metz. C'est à ces prélats francs, réunis aux évêques anglo-saxons de S. Boniface[5], que l'Eglise du VIII[e] siècle doit sa régénération.

Depuis 80 ans, il ne s'était plus tenu de synodes chez les Francs[6], et, avec les synodes, était tombée l'organisation métropolitaine, dont ils sont l'organe périodique[7]. Dans l'intervalle d'ailleurs les centres d'influence s'étaient déplacés. Trèves, la métropole de l'ancienne Belgica, était éclipsé par l'Eglise de Metz[8], berceau de la race de S. Arnoul, dont

1) Sur cet Adalbert, voir la **Correspondance** de S. Boniface, *passim*, et les **Acta** du concile romain de 745, où il fut condamné.

2) **Diplôme** de Pépin du 29 juillet 755 (Reg. K. n° 78) en faveur de S. Denys : « ubi eram nutritus. »

3) *Vita Remigii Rothomag.* (vol. III du *Novus Thesaurus*, Martène).

4) « Ex pago Hasbaniensi, de Francorum genere primae nobilitatis ». Warnefrid, *De episcopis Mettensibus.* — *Vita Chrodegangi* (dans vol. X fol. de Pertz).

5) **Epistola** Bonifatii, n° 60 : « nos octo episcopi... de eadem Anglorum gente nati et nutriti. »

6) **Epistola** Bonifatii, n° 42.

7) Supra, p. 42.

8) Hugues de Flavigny I p. 342 : « tantum Trevirensis metropolis afflicta fuit ut..., vacante ea, Mediomatricae *(Metz)* civitatis praesules postmodum fungerentur archiepiscopi dignitate et nomine. » (fol. 8 de Pertz). Effec-

elle gardait le tombeau. Cologne, l'ancienne métropole de la Germanie romaine, ne pouvait plus soutenir la comparaison avec son siège suffragant de Tongres-Liège, situé au cœur des possessions franques[1] et rehaussé à la fois par le séjour habituel des Carolingiens et par le souvenir si vivace de ses grands évêques, S. Remacle, S. Lambert, en dernier lieu S. Hubert, dont on inaugurait en ce moment le culte par l'élévation solennelle de ses reliques en présence du prince Carloman (3 nov. 743)[2].

Pour rétablir la hiérarchie métropolitaine, S. Boniface, avec le concours des princes carolingiens, fit revivre l'institution des conciles : dans un premier concile germanique de sept diocèses des Etats de Carloman, S. Boniface fut reconnu métropolitain de toute la Germanie[3]; dans un concile gallican de 23 évêques, réuni à Soissons dans les Etats de Pépin, on rendit leur ancien rang aux métropoles de Rheims, Sens et Rouen, et l'on décréta que ces conciles provinciaux seraient désormais annuels. En même temps qu'on subordonnait les cités épiscopales à leur métropole, on mit fin à l'instabilité du clergé rural, en lui imposant la subordination vis-à-vis de l'évêque de la cité, et en interdisant aux simples prêtres de vaguer encore de diocèse en diocèse. En même temps, on appliqua à tous les clercs la défense de cohabiter avec des femmes, de se livrer à la guerre ou à la

tivement Chrodegang reçut le pallium métropolitain du pape Etienne II en France (*Vita Stephani*, c. 53); et son successeur Angilram continua à en jouir. Mais durant l'interrègne de 28 ans (791-819), qui suivit la mort d'Angilram, Metz perdit ce rang, qui revint à l'ancienne métropole de Trèves. C'est à cette restauration que fait allusion l'Epistola Caroli de 811 (Reg. K. n° 475).

1) « Trojugenarum metropolis Francorum Tungris, » selon l'expression d'un hagiographe (Catalogus Bruxellens. Bolland. II, p. 480).

2) *Vita S. Huberti*, c. 20. — Reg K. n° 46.

3) Cologne et Trèves n'avaient plus le rang de métropole, qu'ils ont encore dans le Concile de 614, d'après l'ordre des souscriptions (CONCILIA de Pertz, p. 193). Ils l'ont recouvré après S. Boniface, et avant 811, où ils ont ce rang dans le Testament de Charlemagne.

chasse, de porter des armes ou le costume laïc[1], canons disciplinaires déjà anciens, mais renouvelés sans cesse parce que sans cesse violés. Ce qui est nouveau dans les conciles de ce temps, c'est la consolidation des paroisses rurales, au profit desquelles on établit ou généralisa les dîmes foncières[2], de façon à affranchir le clergé de la dépendance où il s'était trouvé jusque là vis-à-vis des grands propriétaires. Restait à régler les rapports des métropolitains avec le chef de l'Eglise : c'est à partir de cette époque que la distinction du *pallium*, écharpe officielle réservée en Occident aux archevêques[3], devint le symbole de la juridiction qu'ils recevaient de Rome avec cet insigne. Quant à Boniface, archevêque jusque là sans siège, après avoir hésité quelque temps entre Cologne et Mayence, il finit par opter pour Mayence[4], qui resta dès lors le siège primatial de Germanie.

A côté de ces synodes provinciaux et annuels, S. Boniface, en sa qualité de légat du pape, convoqua et présida à plusieurs reprises des conciles pléniers ou nationaux. Dans le premier de ces conciles, tenu en 745, fut abordée la question brûlante du temporel des églises[5]. Il fut décidé que

[1]) La chronologie des Concilia de S. Boniface est fort controversée; sur cette controverse, voir Kurth, *cité*, p. 187-189. Les décrets de ces deux conciles ont été promulgués sous forme de capitulaires : ceux du concile germanique dans le *capitulaire* du 21 avril 742 (?) : « *Ego Carlomanus cum consilio* » (Reg. K. n° 44); ceux du concile de Soissons dans le *Capitulaire* de Pépin, 3 mars 744 : « *Dum pluribus non habetur* » (Reg. K. n° 55).

[2]) Cette institution des dîmes n'apparaît clairement que dans les capitulaires de Charlemagne. Mais il en est déjà question, au temps de S. Boniface, dans l'Epistola Zachariae, A° 748 (Reg. n° 2288).

[3]) Duchesne, *Origines du culte chrétien*, p. 370-372.

[4]) Epistolae Bonifatii n° 51 et 66.

[5]) Le canon 1 du 1er concile germanique « *fraudatas* pecunias ecclesiarum ecclesiis restituimus » ne vise que les spoliations privées, si fréquentes en tout temps, qu'on retrouve, déjà dans maints conciles antérieurs, ce texte devenu *tralatice* : voir canon 18 du *concile d'Epaone* de 511, c. 2 du *concile de Clichy* de 626, canon 1 du *concile de Rheims* de 627. Une de ces fraudes consistait à produire de fausses concessions du prince. Cfr sur cette distinction l'Epistola Nicolai I (Reg. n° 2697) : « hii qui res ecclesiae *quasi a principibus sibi datas* invadunt ».

l'État, en présence des besoins incessants de la guerre, retiendrait une portion des revenus des églises, mais à titre de *précaires* seulement[1], c'est-à-dire à charge de les restituer à la mort du bénéficiaire, tout au moins de les faire renouveler alors, s'il y a lieu, en vue des mêmes besoins, et de payer durant cette jouissance un cens récognitif d'un sol d'argent par ménage servile. Encore stipulait-on restitution totale aux églises et aux monastères trop pauvres pour supporter un partage de leurs revenus. Ce fut un véritable concordat entre l'Etat et l'Eglise, le plus ancien de ce genre sur cette question toujours délicate, et auquel le pape Zacharie donna toute son approbation[2]. Comme il s'agissait d'une question mixte, intéressant les deux ordres, l'assemblée était mixte aussi, composée de grands laïcs comme d'évêques.

National encore, mais purement ecclésiastique, fut le concile de 747, où, sous la présidence de S. Boniface, les évêques et le clergé de quatorze diocèses, tant germaniques que gallicans, se réunirent dans une protestation unanime de foi orthodoxe et de soumission au St-Siège. Pour S. Boniface, c'était le couronnement de son apostolat. Aussi s'empressa-t-il de députer à Rome son fidèle Burchard de Wurzbourg, porteur du *procès-verbal* officiel de cette importante décision, dont la teneur fut reçue par le pape avec une joie légitime[3]. Car, pour la papauté, c'était le commen-

[1]) Voir infra, chap. IX § 4.

[2]) Ce concordat nous est connu par deux textes indépendants, l'**Epistola Zachariae** du 31 oct. 745 (Reg. n° 2274) et un **Capitulaire** sans date de Carloman : « *Modo in hoc synodali* » (Reg. K. n° 45). L'accord de ces textes, et sur le chiffre du cens (12 deniers = 1 sol argent) et sur le motif allégué de la guerre, est tel que nous pouvons n'admettre qu'un seul et même concile, d'où cette conclusion que le concile de Leptines est de 745 et non de 743, qu'il fut national et non exclusivement germanique, d'autant plus que la plupart de ces biens envahis par l'État se trouvaient dans les vieux diocèses gallicans (Bourgogne, Provence, Aquitaine, voir supra, p. 437), et non pas dans les diocèses encore nouveaux et pauvres de Carloman.

[3]) De ce concile, on n'a plus que la **Responsio Zachariae** (Reg. n° 2287) aux évêques francs. Mais deux autres textes nous apprennent que l'**original**

cement d'une alliance durable et féconde avec les jeunes nations germaniques, appelées à supplanter dans l'Eglise le vieil empire romain. Et quant à la dynastie nouvelle des Carolingiens, qui s'étaient associés à chacun de ces progrès religieux, ce fut leur dernière étape vers les honneurs suprêmes de la royauté. C'est à Carloman, l'aîné, que ces honneurs semblaient devoir revenir : il choisit ce moment pour quitter tout à son frère plus jeune, Pépin, et ses biens et honneurs actuels et ses espérances prochaines. Après avoir achevé la pacification des Alemanes par un acte de sévérité, l'exécution de Canstadt (A° 746)[1], il n'eut plus d'autre ambition que de vivre retiré et confondu parmi les moines, pour lesquels il avait toujours eu des préférences, comme l'attestent ses libéralités[2]. C'est à Rome même qu'il voulut recevoir la tonsure des mains du pape Zacharie, qui lui fit donation d'un sanctuaire célèbre au mont Soracte, près de Rome. Mais importuné par le passage de fréquents pèlerins francs, il quitta ce voisinage pour s'enfoncer dans une solitude plus profonde au Mont-Cassin[3], où il ne réussit pourtant pas à se faire oublier, comme on le verra dans la suite de ce récit (A° 747).

Quant à Pépin, que cette abdication de son aîné mettait en possession de la succession entière de Charles Martel, il fut presque aussitôt aux prises avec le bâtard de celui-ci,

de cette *confessio* fut envoyé à Rome, « *ad corpus S. Petri* » (*Epistolae Bonifatii*, n° 70, p. 201), et comment cette « *charta conscripta verae atque orthodoxae professionis et catholicae unitatis* » (ib. n° 66, p. 190) fut accueillie par le pape.

1) Frédégaire. c. 115. — *Annales monastiques*, A° 746.

2) Les deux **Diplomata Carlomani**, qui nous sont conservés, concernent l'abbaye de Stavelot-Malmédy : donation en Condroz (Reg. K. n° 50) et restitution de Lierneux (*ib.* n° 51). Ils sont l'un et l'autre de l'an 747. Sont perdus un diplôme de 743 en faveur de Fulda (ib. n° 47) et celui de 745 en faveur de Lobbes (ib. n° 49).

3) Frédégaire, c. 115. — *Annales Regni*. A° 746. — *Vitae Zachariae*, c. 21. — Eginhard, *Vita Caroli*, c. 2. La légende n'a pas tardé à broder sur ce fait, comme le montre l'épisode recueilli par Reginon, *Annales*, 746.

Grippon, que Carloman détenait prisonnier dans un de ses châteaux, et auquel Pépin, dans un mouvement irréfléchi de générosité, rendit la liberté. Grippon fit d'abord cause commune avec les Saxons, chez lesquels chaque changement de prince était l'occasion d'un soulèvement. Il fallut que Pépin leur fît sentir de nouveau la supériorité des armes franques; il en profita pour les réduire à l'ancien tribut annuel de 500 vaches, dont Dagobert leur avait fait remise (A° 747)[1]. De Saxe, Grippon passa en Bavière, où, se targuant de sa filiation bavaroise, il essaya de supplanter l'héritier du duc Odilon, un enfant, Tassilon II, trop jeune pour gouverner, mais ayant encore sa mère, Chiltrude, la propre sœur de Pépin. Pour rendre à celle-ci la régence qui lui revenait, il fallut l'intervention armée de Pépin. En vain Pépin essaya de se concilier Grippon, en créant pour lui un apanage formé de douze comtés entre la Seine et la Loire (A° 748)[2]. Ce prince brouillon n'en continua pas moins à promener ses intrigues de pays en pays, jusqu'au jour où il trouva la mort dans une échauffourée, en voulant passer d'Aquitaine en Italie (A° 753)[3].

Pendant deux années de suite, il n'y eut aucune expédition guerrière; inaction si rare alors que les annalistes l'enregistrent comme un évènement[4]. Durant cette accalmie, l'attention des Francs put se concentrer tout entière sur un problème de gouvernement intérieur, la question dynastique, question des plus graves en ces temps de formation où la cohésion de la nation dépendait avant tout de la stabi-

1) *Annales Regni*, 747. — Frédégaire, c. 117.

2) *Annales Regni*, 748. — Frédég. *ib.* Cet acte inattendu de libéralité envers un rebelle s'explique peut-être par la médiation de Carloman, qui, du fond de son monastère, envoyait à Pépin « pacis et concordiae sermones », appuyées aussi par le pape Zacharie. (Reg. n° 2290). Cette lettre contient en plus une revendication du corps de S. Benoît, à laquelle s'intéresse également le frère de Carloman Remedius (*Vita S. Remigii Rotomag.* 19 janvier).

3) Frédégaire, c. 118. — *Annales monastiques*, 753.

4) Frédégaire, c. 117. — *Annales monastiques*, 750.

lité de la dynastie. Depuis trois cents ans, le trône royal n'avait jamais été occupé chez les Francs que par des princes mérovingiens. Une seule tentative de les supplanter, celle de Grimoald[1], n'avait fait que révéler l'attachement de la nation à sa vieille dynastie. Même l'incapacité des rois fainéants n'avait pas suffi pour ébranler ce sentiment tenace, et lorsqu'au temps de Charles Martel, le trône se trouva vacant, cet illustre capitaine n'osa pas s'y asseoir[2]. Pourtant le titre des Mérovingiens à la couronne ne reposait que sur une longue possession, et ce que la coutume avait établi en loi, une coutume contraire pouvait le défaire. C'est ce qui était arrivé. Une possession, déjà longue aussi, avait transféré et consolidé dans la maison des Carolingiens la puissance royale, en sorte que chez les Francs régnaient maintenant deux dynasties, dont l'une avait le titre sans la puissance, l'autre, la puissance sans le titre, situation insolite qui ne se prolongeait que par un scrupule de légalité.

On ne pouvait contester à la nation le droit de choisir entre les deux, d'autant moins que Childeric III, le dernier Mérovingien, n'avait été appelé au trône, après un interrègne de sept ans, que par le libre choix des fils de Charles Martel[3]. Mais la difficulté était ailleurs. Pour procéder à l'élection régulière d'un roi nouveau, il aurait fallu que le trône fût vacant, soit par décès, soit par abdication, et il ne l'était pas. On pouvait contester à Childeric le droit de transmettre la couronne à son fils, — car il en avait un ; — on ne pouvait lui dénier son droit personnel d'achever paisiblement le règne commencé. Il y a plus : en l'appelant au trône, les Francs, Pépin en tête, lui avaient prêté serment[4] ; comment

1) *Supra*, p. 277.

2) p. 432.

3) p. 452.

4) Ce « juramentum quod regi Hilderico [Pippinus] cum ceteris primoribus fecerat » n'est pas mentionné, il est vrai, par les chroniqueurs carolingiens, dont le silence sur cette question pénible s'explique assez. Un seul texte byzantin, Théophane A° 6216, parle du *parjure* (ἐπιορκία), dont Pépin

lui refuser l'obéissance sans se parjurer? Ce n'était donc pas une petite affaire que de le faire descendre du trône malgré lui. En présence de ce problème, les Francs se souvinrent qu'il y avait à Rome une juridiction supérieure en un sens à celle des rois et toute désignée pour résoudre les cas de conscience comme celui-là. Réunis en assemblée, les Francs dépêchèrent à Rome deux hommes de confiance, Burchard, le disciple de Boniface, qui ne faisait que d'en revenir, et Fulrad, le premier chapelain du palais. Ils étaient chargés de proposer au pape Zacharie la question de savoir « lequel des deux avait le plus de droit de régner, celui qui ne conservait de la royauté que le vain titre ou celui qui en exerçait déjà toutes les fonctions »[1]. La réponse ne pouvait être douteuse : elle était dans la question, et celle-ci a dû paraître plutôt naïve à l'un de ces Romains auxquels tout

se serait fait absoudre par le pape Étienne II. Les textes latins, où ce fait se retrouve, sont tous postérieurs, de seconde main, et dérivent de Théophane, par la traduction d'Anastase, *Chronographia* (p. 273 de Boor) : ce sont *Historia miscella*, livre 22 ; Ekkehard, *Chronicon* A° 754 ; *Vita II Buchardi*, 2 : 2. Ce qui donne à supposer que la religion du serment aurait subi alors un accroc, c'est qu'il a cessé d'être en usage sous les premiers Carolingiens. Ce n'est qu'en 786 (Reg. K. n° 273) qu'il a été rendu de nouveau obligatoire par Charlemagne.

1) La **consultation** de Zacharie : « ut melius esset illum regem vocari qui potestatem habeat quam illum qui sine regali potestate manebat » semble être demeurée orale ; du moins il n'est pas resté de trace d'un acte écrit ni dans le *Codex Carolinus*, ni dans les *Epistolae Bonifatii*, qui nous ont conservé d'autres lettres pontificales moins graves que cet acte. Ce n'est pas une raison pour en contester l'existence, suffisamment attestée par quatre textes littéraires indépendants : le continuateur de Frédégaire, c. 117, — les *Annales Regni*, — la *Vita* d'Eginhard, — la *Clausula de unctione Pippini*, texte daté de l'an 767, et retrouvé dans un *Codex bruxellensis* du x° siècle (*Catalogus Codicum hagiogr. bruxellens.* [par les Bollandistes]. Bruxelles, 1886). Quant à la *Vita Zachariae*, son silence sur ce point s'explique par le peu d'importance que cette question exclusivement franque devait avoir aux yeux d'un Romain. C'est donc à tort que cette consultation est niée par Mury, *La consultation du pape Zacharie* (Revue des Q. hist.). Paris 1867 ; par Uhrig, *Bedenken gegen die Æchtheit*. Leipzig, 1875, reprenant la thèse du P. Lecointe, *Annales eccl. Francorum* V, p. 319, auquel avait déjà répondu Montesquieu, *Lois*, 31 : 16.

sentiment dynastique était étranger, et qui avaient toujours acclamé comme souverain n'importe quel soldat de fortune que la victoire hissait à l'empire[1]. Cet acte de juridiction pontificale en matière politique n'en fut pas moins grave; il devait prendre l'autorité d'un précédent dans le droit public du moyen âge[2].

Le sacre de Pépin.

Tout scrupule étant levé, Pépin le Bref fut élu roi par l'assemblée générale des Francs[3], et ce qui était tout aussi nouveau chez les Francs, il est le premier de leurs rois qui fut sacré ensuite par les mains de l'archevêque S. Boniface. Son premier acte d'autorité fut de rendre son prédécesseur à la vie monastique, dont il l'avait tiré dix ans auparavant (A° 751) : Childeric III finit sa carrière comme moine de de St-Bertin; son fils Theoderic fut interné au monastère de Fontenelle[4].

Sans avoir de siège officiel, c'est à Soissons[5] que Pépin semble avoir résidé désormais de préférence; il s'y trouvait à la limite des deux moitiés de la nation, entre les Neustriens à l'ouest et les Austrasiens à l'est. C'est à

1) Voir la conduite de S. Grégoire le Grand vis-à-vis de l'usurpateur Phocas, *supra* p. 181, n. 8.

2) Les historiens de l'ancienne école monarchique n'ont pas laissé de regretter cet acte d'un pape se faisant le complice d'un usurpateur. Quelques-uns ont essayé de nier le fait pour sauver l'honneur de la papauté. Mais les papes du moyen âge n'ont pas eu ces scrupules : ils n'hésitent pas à invoquer ce précédent pour justifier leur juridiction sur les rois eux-mêmes. Voir les *Epistolae Gregorii VII*, livre IV, n° 2, VIII n° 21. Les adversaires de ces papes, de leur côté, ergotent de façon à diminuer la valeur de ce précédent (Waltrami, *De unitate ecclesiae I*, c. 2, 3); mais ils ne s'avisent pas de mettre en doute le fait lui-même

3) Frédégaire, c. 117 : « electione totius Franciae sublimatur in regno ». — *Annales Regni* : « secundum morem Francorum electus est in regem ».

4) *Gesta abbatum Fontanell*. c. 11.

5) *Annales monastiques* A° 768, parlant du successeur de Pépin : « in Suessiones civitate, in sede patris sui ». Soissons est aussi désigné, sous son regne, comme siege des conciles annuels : *Capit. Vern*. c. 4 (Reg. K. n° 77).

Soissons ou dans les villas environnantes de Quierzy, Verneuil, Verberies, Ponthion, qu'il préside aux plaids, qu'il tient ses cours plénières, qu'il convoque les assemblées. C'est là aussi qu'il devait recevoir un hôte inattendu, le pape en personne, Etienne II, le successeur de Zacharie. Un pape au nord des Alpes, un pape au milieu des Francs, c'était un fait inoui jusque là. Aussi est-il nécessaire de reprendre les événements de plus haut et de retracer les relations antérieures de la papauté avec les puissances temporelles, si l'on veut saisir toute la portée d'une pareille démarche : car nous sommes arrivés à un tournant de l'histoire.

§ III. — L'EMPIRE BYZANTIN ET LA PAPAUTÉ A L'ÉPOQUE DES EMPEREURS ICONOCLASTES.

(711-802).

TEXTES GRECS : Théophane et Nicéphore cités p. 369. — *Vitae SS. Stephani Nicomedensis* (dans Migne P. G. vol. 100); *Tarasii* (p. p. Heikel. Helsingfors 1891); *Gregorii Spatharii* (9 août); *Nicetae Mediciensis* (3 avril); *Andreae Cretensis* (17 octobre). — TEXTES LATINS : *Liber pontificalis*, cité p. 261. — Warnefrid, cité p. 151.

TRAVAUX MODERNES : Outre les ouvrages de Lebeau et Bury, cités p. 119, Finlay, *The byzantine Empire*, vol. I (710-1057). Oxford, 1877. — Schlosser, *Geschichte der bilderstürmenden Kaisern*. Francfort, 1812. — Schenk, *Kaiser Leo III*. Halle, 1880. — Lombard, *Constantin V*. Paris, 1902. — Diehl, *L'exarchat de Ravenne*. Paris, 1888. — Jireçeck, *Geschichte der Bulgaren*. Prague, 1876. — Hergenröther, *Kirchengeschichte*, vol. I.

Les premiers successeurs de Justinien II.

Ce n'est pas la première fois qu'on voyait un pape quitter le siège de Pierre pour entreprendre un lointain voyage : mais c'était toujours pour se rendre à Constantinople et y recevoir le plus souvent de la part d'un maître arrogant moins d'hommages que de leçons[1]. Cette situation était intolérable, et finalement les empereurs devaient eux-mêmes

[1]) Voir *supra*, les voyages des papes Vigile, p. 138, Martin, p. 377, Constantin, p. 383.

provoquer, par leur manie de dogmatiser, une scission religieuse qui entraîna une rupture politique et, comme heureuse conséquence, l'affranchissement de Rome et de la papauté. Déjà le successeur de Justinien II, Bardane, qui prit à son avénement le nom de *Philippique*, se déclara aussitôt en faveur du monothélisme, dont il était demeuré partisan malgré la condamnation du VI[e] concile œcuménique. Le patriarche orthodoxe Cyrus dut faire place à un intrus, Jean; et les décrets du concile précédent furent révoqués par un pseudo-synode réuni à Constantinople[1], révocation que l'empereur notifia ensuite au pape Constantin. Mais à Rome les habitants se soulevèrent; ils refusèrent de reconnaître un empereur hérétique[2] et le nouveau duc byzantin qu'il voulut leur imposer : il y eut un combat de rue entre les partisans de celui-ci et ses adversaires, combat que le pape eut la plus grande peine à faire cesser (A° 712)[3]. Heureusement ce règne fut court. Tandis que les provinces frontières étaient exposées aux dévastations habituelles des Arabes et des Bulgares, Philippique s'adonnait à de honteux plaisirs et dépensait en festins le trésor amassé par ses prédécesseurs. Il fut surpris, au milieu de ses débauches, par une poignée de conjurés, qui lui crevèrent les yeux, tandis que la foule proclamait empereur un grand fonctionnaire civil estimé pour ses capacités administratives, Artémius, qui prit le nom d'Anastase II (A° 713)[4]. Celui-ci s'empressa de faire une profession de foi orthodoxe, qu'il notifia au pape, et le peuple de Rome consentit à recevoir le nouveau duc, qui promit de soutenir la bonne doctrine. Mais Artémius ne devait guère régner plus longtemps que son prédécesseur. Il faisait de grands préparatifs pour repousser les Arabes lorsqu'il éclata une mutinerie dans sa

1) Nicéphore, p. 54. — Théophane, A° 6203
2) Warnefrid, VI : 32, 34.
3) *Vita Constantini*, c. 10.
4) Nicéphore, p. 55. — Théophane, A° 6205.

flotte qui stationnait à Rhodes : le commandant est massacré, et les rebelles, s'emparant d'un fonctionnaire subalterne, Théodose, qu'ils rencontrent sur leur route vers Constantinople, le forcent à se laisser proclamer empereur (A° 715)[1]. Anastase abandonna la défense de la capitale au reste de sa flotte, pour se retirer à Nicée. Une fausse manœuvre de celle-ci fit tomber Constantinople aux mains des rebelles. Anastase abdiqua, pour se faire moine, en faveur de Théodose (A° 716). Mais l'armée d'Asie refusa de reconnaître ce fantôme d'empereur, dénué de toute espèce de capacités ; il consentit à son tour à entrer dans les rangs du clergé, et fit place enfin à un véritable homme de guerre[2], comme il en fallait en ce moment pour sauver Constantinople, dont le second siège par les Arabes, déjà raconté plus haut[3], mettait une seconde fois l'existence en question.

L'empereur Léon l'Isaurien.

Ce sauveur de l'Empire, Léon l'Isaurien, fut en même temps le fondateur d'une dynastie nouvelle[4], dont le règne durant le VIII[e] siècle fut marqué par des secousses intérieures plus violentes encore, provoquées toujours par la question religieuse. Léon l'Isaurien, né dans la province de ce nom au sein d'une famille pauvre, avait grandi sous les armes et s'était élevé de grade en grade jusqu'au commandement suprême de l'armée d'Asie, avec laquelle il tenait tête aux Arabes au moment où ces vicissitudes imprévues le

[1]) Warnefrid VI : 36. — Nicéphore, p. 57. — *Vita Gregorii II*, c. 3.
[2]) Nicéphore, p. 59. — Théophane, A° 6207.
[3]) Supra, p. 388.
[4]) GÉNÉALOGIE de la dynastie dite Isaurienne :

Léon III 717-741	Constantin V 741-775	Léon IV 775-780 = Irène 1° régente : 780-790. 2° impératrice : 797-802.	Constantin VI 780-797
	Anna = Artavasde		

portèrent à l'empire. Il ne manquait pas de religion, comme le prouve la profession de foi orthodoxe qu'il fit au pape Grégoire II à son avénement (A° 716)[1]. Mais un faux zèle devait le porter aux pires excès en matière religieuse; et dès ses débuts, il donna une preuve de son intolérance, en voulant forcer au baptême les Juifs (A° 722), ainsi qu'une secte de fanatiques obscurs (Montanistes ou Manichéens), qui repoussaient ce sacrement quoique se disant chrétiens, et qui préférèrent se brûler eux-mêmes avec les édifices de leur culte[2]. Dans la querelle religieuse qu'il souleva à son tour, il ne s'agit plus de ces controverses fondamentales du christianisme qui avaient passionné si longtemps tout l'Orient et que six conciles œcuméniques avaient tranchées. C'est sur une question tout à fait accessoire, moins dogmatique que pratique, que la scission vint à éclater.

La découverte des peintures des catacombes[3] a démontré, contre les protestants, que l'emploi des images dans le culte est aussi ancien que le christianisme et n'est pas dû à une réaction de l'idolâtrie amenée par les invasions des barbares[4]. Que le culte des images ait donné lieu à des abus parmi ces masses grossières et incultes, il n'y a pas à s'en étonner. On rapporte qu'au VIe siècle l'évêque de Marseille Sérénus avait fait briser et jeter hors des églises les images parce qu'elles avaient donné lieu à des actes d'idolâtrie. Mais, à cette occasion, le pape S. Grégoire le Grand, dont la lettre nous a conservé la mémoire de ce fait, définit la véritable doctrine de l'Église en cette matière : « J'ai appris, écrit-il à Sérénus, que voyant quelques personnes adorer les images, vous les avez brisées et jetées hors des églises. Je loue votre zèle à empêcher qu'on adore des simulacres faits

[1]) Muratori, *Annali*, 716. Ce fait toutefois n'est attesté que par les pseudo-lettres du pape Grégoire II, *Infra*, p. 468.

[2]) Théophane, A° 6214.

[3]) Reusens, *Archéologie chrétienne*, I, p. 62-99.

[4]) Comme l'insinue, entre autres auteurs protestants, Gibbon au chap. 49 de son célèbre ouvrage.

par la main de l'homme; mais je pense que vous n'auriez pas dû les briser; car on met des peintures dans les églises afin que ceux qui ne savent pas lire, voient sur les murailles ce qu'ils ne peuvent pas apprendre dans les livres. Vous deviez donc les conserver en vous bornant à enseigner au peuple combien il se rend coupable en adorant les images[1] ».

D'où est venu à Léon l'Isaurien l'idée d'abolir cet usage aussi raisonnable qu'ancien dans l'Église? Il ne s'agit pas d'une hérésie déjà régnante dans laquelle ce prince aurait été entraîné comme maint autre César byzantin. A la différence de ses prédécesseurs hérétiques, l'Isaurien est le premier empereur hérésiarque. On a supposé, sans le démontrer, une influence exotique, une infiltration des doctrines du Coran, qui, à la suite de l'Ancien-Testament, rejette, en effet, comme idolâtrique toute reproduction de la figure humaine. Cet empereur, que ses campagnes avaient mis souvent en rapport avec les Arabes, a pu croire qu'il ôterait, avec les images, soit un obstacle à leur conversion, soit tout au moins un prétexte à leurs accusations. Quoi qu'il en soit de ces hypothèses[2], l'empereur crut d'abord rendre un service à la religion en publiant un édit déclarant que les icones du Christ, de sa Mère et des Saints étaient autant d'idoles, qu'il fallait faire disparaître des églises (A° 726)[3]. Son tort, ce fut de s'obstiner dans cette erreur et de ne reculer devant aucune violence pour l'imposer. Cette hérésie essentiellement laïque n'eut de succès que parmi les fonctionnaires de l'empire et surtout dans les rangs de l'armée, qui professait un véritable culte pour son empereur. Le haut clergé byzantin ne suivit qu'avec mollesse, tandis que l'hérésie avait pour adversaires surtout les classes inférieures, ainsi que

1) Gregorii I REGISTRUM VIII, n° 10.

2) Théophane (p. 340), parlant du mépris de l'Isaurien pour les reliques ajoute : « comme ses maîtres les Arabes ». D'autre part les auteurs byzantins attribuent son hérésie plutôt à une influence juive ; mais cela se concilie mal avec ses mesures contre les Juifs rapportées plus haut.

3) Nicéphore, p. 64. — Théophane, A° 6217.



les moines, qui faisaient de la peinture des images une de leurs occupations manuelles [1]. Déjà une première émeute éclata dans la capitale lorsque l'on fit enlever des portes du palais un crucifix de bronze particulièrement vénéré. Mais c'est surtout dans les provinces que la résistance prit le caractère d'une véritable révolution. Les habitants de la Grèce et des Cyclades proclamèrent empereur un certain Cosmas et équipèrent une flotte pour le conduire à Constantinople, où cette rébellion alla se briser contre la résistance de la flotte impériale : Cosmas eut la tête tranchée (A° 727)[2]. En Italie, quand les fonctionnaires impériaux voulurent appliquer les décrets iconoclastes, les habitants des villes les chassèrent, et ils se préparaient à élire un nouvel empereur lorsque le pape Grégoire II s'interposa pour arrêter les Italiens d'une part tandis qu'il suppliait d'autre part Léon l'Isaurien de revenir sur ses erreurs (A° 729)[3]. Pour toute réponse, l'empereur envoya contre l'Italie une flotte, qui fut dispersée par la tempête (732). Il demeura sourd à toutes les remontrances. En vain le plus grand théologien du temps, S. Jean Damascène[4], faisait entendre dans ses écrits les protestations des églises d'Asie, qui gémissaient alors sous le joug musulman. A Constantinople même, le patriarche Germain, invité à souscrire aux édits impériaux[5], déclara s'en référer à un concile œcuménique et préféra se démettre de sa charge, qui fut dévolue à un intrus du nom d'Anastase (A° 730), En présence de ces actes de despotisme, le pape Grégoire III, qui venait de succéder à Grégoire II, assembla à Rome un concile de 93 évêques (A° 731), qui prononça

1) Marin, *Les moines de Constantinople*. Paris, 1898, p. 426-433.

2) Nicéphore, p. 65 — Théophane, A° 6218.

3) Les *lettres de Grégoire II à Léon III*, publiées dans Baronius A° 726, ne sont pas authentiques ; c'est une fiction littéraire du temps, postérieure à 753. Duchesne, *Liber pontificalis I*, p. 413 ; Guérard, dans les Mélanges de Rome, vol. X (1890) p. 44.

4) Supra, p. 396.

5) Cette injonction lui fut faite dans un huis-clos (σελέντιον) d'après Théophane A° 6221, tandis que d'après Nicéphore p. 65, ce serait dans une assemblée publique. — Warnefrid, VI, 49.

l'excommunication des iconoclastes[1]. L'empereur non seulement refusa de recevoir les lettres du pape[2], mais, pour se venger, il confisqua les patrimoines de l'Eglise romaine en Sicile et en Calabre; il détacha de la juridiction du pape, pour les soumettre au patriarche de Constantinople, plusieurs diocèses d'Europe[3]; il en fit autant en Asie au détriment du siège patriarcal d'Antioche. — Dans les dernières années de son règne, Léon III eut de nouveau à lutter contre les musulmans, qui lui disputaient l'Asie-Mineure. Il publia aussi un code nouveau, l'*Ecloge en* 18 *titres*, soi-disant abrégé du *Corpus* de Justinien, mais s'en écartant en réalité sur une foule de points de droit civil. On y constate d'une part un progrès dans le sens des idées chrétiennes, mais en même temps le règne exclusif de la langue grecque dans cet empire qui n'a plus de romain que le nom (A° 740)[4].

L'empereur Constantin V *dit* Copronyme.

A la mort de l'Isaurien (A° 741), son fils déjà associé à l'empire, Constantin V surnommé *Copronyme*[5], ne conserva pas sans peine l'héritage paternel. Il trouva un compétiteur dans un général arménien, Artavasde, qui avait autrefois contribué à l'élévation de Léon et épousé en récompense la fille de son maître. Cette guerre entre beaux-frères prit aussitôt une couleur religieuse, les partisans des icones

1) Acta concilii dans Mansi XII, p. 300; Hefele III, p. 406.

2) *Vita Gregorii III*, c. 3.

3) Théophane, A° 6224. — Voir les *Nea tactica* p. p. Gelzer, dans son édition de Georges de Chypre. Leipzig, 1890.

4) L'Ἐκλογή a été découverte et publiée en 1852 par Zachariae, *Collectio librorum juris graeco-romani ineditorum*. Cfr Krüger, *Quellen und Literatur des römischen Rechts*. Leipzig, 1888, p. 368.

5) Ce surnom de *Copronyme* ou *le Stercoraire*, relativement récent dans les textes, pas antérieur aux Hagiographes, n'est qu'une plate injure, entre bien d'autres dont ce prince a été gratifié par ses adversaires, et dont on peut rapprocher le surnom de *Thérionyme*, accolé parfois au nom de son père. Il est inutile de l'expliquer par la soi-disant prophétie du *baptistère souillé* selon Théophane, A° 6211.

s'étant ralliés autour d'Artavasde, tandis que les iconoclastes soutenaient Constantin. Artavasde profita d'une absence de Constantin pour se rendre maître de la capitale; le patriarche, l'intrus Anastase, se déclara pour lui, et il en résulta une véritable guerre civile, qui se prolongea sur terre et sur mer pendant quatre ans. Constantin dut reprendre sa capitale d'assaut. Artavasde s'échappa, mais fut ramené prisonnier et eut les yeux crevés (A° 745)[1]. Heureusement pour l'empire byzantin, ses ennemis séculaires, les musulmans, étaient en proie en ce moment à des divisions semblables, qui les empêchèrent de profiter de cette situation critique. Le triomphe des Abbassides et la translation du califat de Damas à Bagdad permit aux Byzantins de respirer en éloignant le péril arabe de leur frontière d'Asie. Constantin put consacrer ce répit à relever ses provinces ravagées par la guerre civile ainsi que par une peste, qui l'avait suivie (A° 747)[2]. Pour repeupler ses provinces, il en ouvrit les frontières à de nouveaux essaims de Slaves, qui s'étendirent à cette époque jusque dans le Péloponèse : c'est la seconde grande poussée des Slaves dans l'empire romain d'Orient. Les villes, sans doute, demeurèrent helléniques ; mais dans les campagnes, les Slaves supplantèrent une bonne partie des indigènes, transplantés par l'empereur à Constantinople, qui avait besoin, elle aussi, d'être repeuplée[3]. Dans la question religieuse, Constantin continua les errements de son père : il se décida à réunir enfin le concile réclamé; mais ce fut un concile, non pas œcuménique, mais iconoclaste. Il ne s'y trouva pas moins de 338 évêques, tous plus ou moins créatures de l'empereur; mais pas un seul représentant des patriarches, pas même du siège de Constanti-

1) Nicéphore, p. 68. – Théophane, A° 6235. — *Vita Zachariae*, c. 20.

2) Nicéphore, p. 70. — Théophane, A° 6238.

3) C'est à cette invasion que se rapporte le passage si discuté de Constantin, *De thematibus* II, 6 : « Tout le Péloponèse fut slavisé et devint barbare. » Cfr sur cette question des Slaves en Grèce supra p. 147. — Sur les Slaves du Péloponèse, Shafarick, *Antiquités slaves* II, p. 190, p. 227.

nople, vacant en ce moment par la mort de l'intrus Anastase[1], en sorte qu'aucune voix indépendante n'a pu s'y faire entendre. Dans ce concile, qui fut laborieux, les adversaires des images, qui avaient contre eux la tradition, essayèrent, à force de subtilités byzantines, de mettre le culte des images en contradiction avec les dogmes définis par les grands conciles précédents, et, tout en maintenant le culte de la Vierge et des saints, ils conclurent en condamnant les icones et en jetant l'anathème sur leurs partisans (A° 753)[2]. De plus le concile autorisa l'emploi de la force contre les récalcitrants. Il y avait eu déjà des exécutions sanglantes sous l'Isaurien[3]. Mais la véritable persécution fut déchaînée par le Copronyme ; il y eut des martyrs comme au temps des Césars payens[4], et c'est surtout l'ordre monastique qui fut frappé. Le grand nombre des moines furent dispersés; ceux qui restèrent, on les forçait à se marier ou l'on se plaisait à les déshonorer en les produisant en public dans la société de femmes perdues[5] ; et ces actes d'une odieuse tyrannie se reproduisaient dans toutes les provinces où le pouvoir impérial était encore assez puissant pour se faire obéir.

Heureusement pour elles, les populations de l'Italie avaient déjà secoué ce joug, et tandis que Rome se détachait de Byzance et de l'Orient, il s'y produisait une évolution qui allait faire passer l'Italie, à la suite des autres peuples de

1) Théophane, A° 6247.

2) Nicéphore, p. 74. — Théophane A° 6245. — Les Acta concilii sont perdus, sauf les fragments repris dans le concile de 787.

3) *Acta S. Gregorii Spatharii* (9 août). — Warnefrid VI, 49.

4) Sur ces *néo-martyrs* de la persécution iconoclaste, il peut y avoir exagération quant au chiffre des victimes. Mais le fait de la persécution est indiscutable et trouve sa confirmation dans le *Martyrologe de Constantinople*, où il n'y a pas de mois sans mention de martyrs ou de confesseurs, se répartissant entre les règnes des iconoclastes du VIIIe au IXe siècle. Cfr le *Synaxarium Constantinop.* p. p. Delehaye, p. 72 des *prolegomena* (Acta SS. Propylaeum Nov. Bruxelles, 1903).

5) Nicéphore, p. 80-83. — Théophane, A° 6257/9. — Cfr Marin, *Les moines de Constantinople*, p. 340-345.

l'Occident, sous la prépondérance croissante des Francs. C'est à ce moment du règne du Copronyme que l'on vit pour la première fois un pape prendre le chemin de la Gaule et provoquer, par cette démarche, l'intervention des Francs en Italie (A° 754), intervention qui y porta à l'autorité déjà défaillante des empereurs le coup final. Ce terrain que les Byzantins y perdaient, ce sont les Francs qui le gagnent non sans protestation, mais sans résistance de la part des empereurs. La démarche que le Copronyme fit pour récupérer ses possessions italiennes, demeura purement diplomatique (A° 756)[1]. La cour de Constantinople semble s'être résignée au fait accompli, puisqu'on la voit entretenir des relations pacifiques avec la cour des Francs (A° 757)[2] et essayer même de nouer une alliance en proposant un mariage, qui ne fut pas accepté, entre le fils de l'empereur Constantin et Gisèle, la fille de Pépin (vers 765)[3].

L'empire d'Orient et les Bulgares.

La longue guerre que Constantin eut à soutenir contre les Bulgares, lui ôta d'ailleurs toute espérance de rétablir son autorité en Occident. Après la mort de Justinien II, les Bulgares, sous leur khan Terbelis[4], avaient recommencé leurs courses sur le territoire de l'empire; pour s'en débarrasser, Théodose III avait consenti à un nouveau traité assez onéreux avec ces barbares : d'après ce traité, la frontière entre eux et lui était fixée en Thrace; il leur serait fourni un tribut annuel en vêtements jusqu'à concurrence de 50 livres d'or; les transfuges des deux côtés seraient extradés; les marchands pourraient circuler d'un pays à l'autre, mais

[1]) Voir infra, p.

[2]) *Annales Regni Francorum*, A° 757.

[3]) Le fait n'est signalé que dans une Epistola Stephani III A° 770. (Reg. n° 2341). C'est peut-être à ce projet qu'il faut rattacher une croisière de la flotte byzantine vers la Gaule, où Constantin n'avait aucun sujet de guerre : Epistola Pauli I (Reg. n° 2345).

[4]) Supra, p. 383.

devraient se munir d'un passe-port, sous peine de confiscation (A° 716)[1]. Depuis lors les Bulgares s'étaient tenus tranquilles. A deux reprises même, ils étaient venus en aide à l'empereur Léon l'Isaurien, la première fois contre les Arabes qui assiégeaient Constantinople, et dont les Bulgares, par leur intervention, achevèrent la déroute, la seconde fois en lui livrant l'ex-empereur Artémius, qui fit une vaine tentative pour reprendre l'empire.

Mais cette entente fut rompue, lorsque Constantin se mit à élever sur la frontière des forteresses qui empiétaient sans doute sur le territoire bulgare. Sous prétexte que les traités étaient violés, les Bulgares, sous leur khan Cormesios, reprirent les armes et s'avancèrent jusqu'aux longs Murs d'Anastase (A° 755). Prenant alors l'offensive, Constantin ne fit pas moins de neuf campagnes contre eux et leur infligea deux défaites sanglantes, à Anchialos (A° 762) et à Lithosoria (A° 772). Les Bulgares découragés s'en prirent à leurs chefs; la dynastie nationale des Kubrates fut exterminée[2] et fit place à une série d'usurpateurs[3]. Constantin mourut au retour de sa dernière campagne (A° 775). Il avait épousé la fille du khan des Chazares[4], de ces nouveaux venus[5], dont la cour de Constantinople avait intérêt à se ménager l'amitié pour les opposer à ses autres rivaux. Il en avait eu un fils, Léon IV dit le Chazare, qu'il destinait au

[1]) Ce traité entre Théodose et les Bulgares est résumé dans Théophane (*texte* avec correction de l'éditeur de Boor), non pas à cette date, mais A° 6305, à l'occasion des réclamations du khan Krum. Il est à remarquer que dans ce texte Théodose traite non pas avec Terbelis, mais avec Cormesios, sans doute un rival de celui-ci.

[2]) Nicéphore, p. 77. — Théophane, A° 6254.

[3]) Succession des khans bulgares, de la dynastie des Kubratites : Asparak (668-700); — Terbelis (700-720) supra, p. 383; — Cormesios (716-760), Cubrat II (762). — Usurpateurs : Teletzès (762); Sabin (763); Bajan (764); Toktos (765); Tzérig (774-777); Kardam (790). Voir Jireçek, cité, p. 127, d'après un texte slave, la seule source indigène pour cette époque, publié par Popof (en russe). Moscou, 1866.

[4]) Nicéphore, p. 66. — Théophane, A° 6224.

[5]) Sur ces Chazares, voir p. 379.

trône, et auquel il avait fait épouser une Athénienne, Irène (A° 769)[1], simple sujette, mais appelée à jouer un grand rôle dans l'histoire byzantine.

Léon IV et l'impératrice Irène.

Le règne de Léon IV, qui ne dura que cinq ans, amena un répit dans les luttes tant intérieures qu'extérieures. La discorde sévissait parmi les Bulgares : un de leurs rois détrônés, Tzerig (Teleros), ne trouva de refuge qu'à la cour de Constantinople, où il se fit baptiser, épousa une cousine d'Irène et vécut sous le titre de patrice (A° 777)[2]. Léon IV ne révoqua point les édits contre les images, malgré la protection que leur accordait Irène, qui tomba en disgrâce sur la fin de ce règne[3]. Avant de mourir, il avait fait reconnaître son fils mineur Constantin VI, qui n'avait que dix ans, en sorte que l'impératrice Irène se trouva investie de la régence de l'empire (A° 780)[4]. Obligée de tenir tête aux Arabes, qui avaient de nouveau attaqué les possessions byzantines en Asie-Mineure, Irène chercha à se ménager l'appui de l'Occident, et négocia le mariage du jeune empereur avec Rotrude, fille de Charlemagne (A° 781)[5]. Pour se réconcilier avec la papauté, elle convoqua, à Constantinople, d'accord avec le patriarche Tarasius, un nouveau concile pour trancher la question des images. L'armée, il est vrai, qui continuait à être infectée de l'hérésie iconoclaste, se mutina dans la capitale, ce qui força Irène à transférer l'assemblée à Nicée (A° 787)[6]. Dans cette assemblée de 350 pères,

1) Théophane A° 6261. — Nicéphore, p. 86. C'est à cette date que s'arrête cet auteur. Pour la suite, Théophane demeure la seule source originale byzantine. Les autres sont dérivées.

2) Théophane, A° 6269.

3) *Id.*, A° 6272.

4) *Id.*, A° 6273.

5) *Id.*, A° 6274.

6) *Id.*, A° 6278.

le pape Hadrien était représenté par ses légats[1]; les patriarches d'Orient étaient absents; mais ils avaient donné à l'avance leur adhésion à l'orthodoxie dans leurs *lettres synodiques*, adressées au pape Paul I par le patriarche d'Alexandrie[2], à son successeur par les patriarches de Jérusalem et d'Antioche[3]. Ce II[e] concile de Nicée, le VII[e] des grands conciles d'Orient, où l'hérésie iconoclaste fut condamnée et la doctrine traditionnelle de l'Église confirmée, fut donc vraiment un concile œcuménique[4].

Chose étrange, ce concile, appelé à rétablir l'unité religieuse dans le monde chrétien, fut l'origine d'une nouvelle dissidence dogmatique entre l'Orient et l'Occident. Naguères, dans un concile du clergé franc assemblé à Gentilly sous Pépin le Bref (A° 767), la question des images, débattue entre Grecs et Latins, avait été tranchée dans le sens orthodoxe[5]. Lorsque les décrets du VII[e] concile furent soumis à un nouveau concile franc réuni sous Charlemagne à Francfort (A° 794), Charlemagne et son clergé refusèrent de reconnaître ce concile comme œcuménique. Ils s'offusquèrent d'un terme grec qui prêtait à l'équivoque[6], en effet, et déclarèrent s'en tenir dans la question des images à la doctrine exposée plus haut par S. Grégoire le Grand. Il en résulta une discussion, tant dans les conciles que dans les écrits, qui se prolongea pendant plus d'un demi-siècle en Occident. Le pape Hadrien, de son côté, tout en reconnaissant l'orthodoxie des Grecs, continuait à réclamer les patrimoines

1) Epistolae Hadriani : Reg. n° 2448-2449.

2) Reg. 2370.

3) Reg. 2375. — La lettre synodique de Théodore de Jérusalem est conservée et publiée dans les *Acta* du Concile, Mansi XII, p. 1135.

4) Acta Concilii Nicaeani II dans Mansi XII et XIII. Héfelé, vol. III.

5) *Annales Regni Francorum*, A° 767.

6) Le terme προςκυνήσις, qui est appliqué chez les Grecs au culte des images, est l'équivalent verbal du latin *adoratio*, qui est réservé dans l'Eglise romaine au culte divin, tandis que les Grecs appliquent à celui-ci un terme différent, celui de λατρεία. De là le malentendu.

confisqués de l'Église romaine et les diocèses détachés de sa juridiction[1].

Dans ces conditions, Charlemagne rompit le mariage projeté entre sa fille et le jeune empereur Constantin[2], qui était d'ailleurs supplanté dans le gouvernement par sa mère. Cette femme impérieuse tenait son fils enfermé dans son palais comme dans une prison et faisait gouverner l'empire par ses favoris, les eunuques Staurace et Aétius. En vain une révolution de palais, soutenue par l'armée, déclara Irène déchue de toute autorité (A° 790)[3]. Dès l'année suivante, une nouvelle intrigue ramena Irène au palais et lui rendit le titre d'impératrice, à la condition de n'être placé qu'après celui de l'empereur (A° 792)[4]. Mais les armes de Constantin furent malheureuses. Emporté par l'ardeur de son âge, il alla se faire battre par le khan des Bulgares, Kardam, qui lui tua son meilleur général Lachanodracon et lui imposa un nouveau tribut[5]. En même temps, il eut à punir une conspiration de ses oncles en faveur de l'un d'entre eux, Nicéphore, qui fut aveuglé et relégué loin de la cour. Mais, tandis qu'il faisait la guerre aux Arabes en Asie-Mineure, il se préparait une nouvelle révolution de palais fomentée par sa propre mère. A son retour les conjurés s'emparèrent de lui et, sur l'ordre d'Irène, lui crevèrent les yeux (A° 797)[6]. Incapable désormais de régner, Constantin traîna encore quelques années une vie languissante, qu'il acheva dans l'oubli. L'ambitieuse Irène triomphait, et pour la première fois, le pouvoir suprême dans cet empire essentiellement militaire se trouva aux mains d'une femme. A en croire quelques historiens occidentaux[7], cet événement

1) Epistola Hadriani ad Carolum, A° 794 (Reg. n° 2483).

2) Théophane, A° 6281.

3) *Id.*, A° 6283.

4) *Id.*, A° 6284.

5) *Ibid.*

6) *Id.*, A° 6288.

7) C'est la version des *Annales monastiques* de Lorsch, de Moissac et de leurs dérivés.

n'aurait pas été étranger à la résolution des Romains de Rome de restaurer la dignité impériale chez eux par le couronnement de Charlemagne (A° 800). Quoi qu'il en soit, cette restauration consomma la rupture politique entre l'Occident et l'Orient. En vain Irène tenta de nouveau de se concilier Charlemagne. Ses ambassadeurs à la cour franque étaient même autorisés à négocier éventuellement un mariage entre cette princesse de 50 ans et l'empereur franc, qui en avait 60[1]. La contre-ambassade de Charlemagne n'arriva à Constantinople que pour assister à la chute d'Irène. Déjà les eunuques du palais complotaient une nouvelle révolution. Ils gagnèrent la garde, tinrent l'impératrice enfermée, tandis que l'un des premiers fonctionnaires de la cour, du nom de Nicéphore, était conduit à la grande église et couronné par la main du patriarche intimidé (A° 802). Irène fut reléguée dans l'île de Lesbos, où elle mourut de chagrin et de misère (A° 803)[2].

[1]) L'ouverture d'une négociation à cette date est hors de doute, étant attestée des deux côtés par les Annales franques, A° 802, et par Théophane, A° 6293. Mais il y a contradiction entre eux sur l'initiative : attribuée à Irène, par les textes francs, à Charlemagne par l'auteur byzantin. Quant à l'objet de la négociation, les Francs l'énoncent en termes vagues : « de pace confirmanda », tandis que Théophane assure que ce fut une proposition de mariage et qu'elle fut faite à Irène par Charlemagne.

[2]) Théophane, A° 6295.

§ IV. — LE RÈGNE DE PÉPIN LE BREF ET SES EXPÉDITIONS EN ITALIE CONTRE LES LANGOBARDS[1].

TEXTES ANCIENS : Continuateurs carolingiens (**Nibelung**) du *Frédégaire* (c. 118-138), cité p. 410. — *Annales regni Francorum* (753-769) p.p. Kurze (dans série in-8° de PERTZ). Berlin 1895. — Les *Annales monastiques*, citées p. 410. — Warnefrid, *Historia Langobardorum*, cité p. 151. — LIBER PONTIFICALIS, cité p. 261. — Extraits des textes précédents dans Richter, *Annalen der Karolingern*. Halle, 1885.

TRAVAUX MODERNES : **Œlsner**, JAHRBUECHER *des fränkischen R. unter K.* Pippin (751-768). Leipzig, 1871. — Martens, *König Liutprand*. Heidelberg, 1880. — Abel, *Der Untergang des Langobardenreiches in Italien*. Göttingue, 1859. — Hodgkin, *Italy* vol. VII : *the frankish Invasions*. Oxford, 1899. — Muratori, *Annali d'Italia*, 712-756. — **Hartmann**, *Geschichte Italiens*. vol. II. Gotha, 1903.

Le royaume des Langobards depuis l'extinction des Agilolfings d'Italie.

A la chute de la puissance byzantine en Italie, les Langobards, déjà maîtres de plus de la moitié de la péninsule, semblaient appelés à en recueillir les restes, et ils y auraient réussi, s'ils n'avaient pas rencontré sur leur chemin la papauté, dont l'action, longtemps latente, allait enfin se faire sentir dans la direction des événements politiques du temps. A cette époque régnait chez eux le plus célèbre de leurs princes, Liutprand, fils de cet Ansprand, qui avait été autrefois tuteur du royaume, qui finit par s'en emparer, avec le concours des Bavarois, mais qui mourut après trois mois de règne[2]. Ansprand devait son trône à une intervention étrangère ; Liutprand, son fils, y fut porté par le libre choix de la nation (A° 712). Ni l'un, ni l'autre n'appartenaient à la dynastie des Agilolfings, qui venait de succomber à ses propres dissensions. Mais, ce vice d'origine, Liutprand

[1]) Sur les relations des Carolingiens avec la papauté, nous possédons 96 lettres pontificales, de 739 à 791, recueillies sur l'ordre de Charlemagne dans le CODEX CAROLINUS, que nous citons (sigle C. C.) d'après l'édition de Jaffé, *Monumenta Carolina*. Berlin, 1867. — Les EPISTOLAE AEVI KAROLINI de la série in-4 de Pertz (vol. III) en donnent une édition plus récente.

[2]) Supra, p. 305.

le rachetait par ses qualités personnelles : pieux, chaste, clément, libéral, sachant faire la guerre, mais plus porté pour la paix, sans instruction, mais y suppléant par son esprit naturel, tel est le portrait que trace, de ce prince, Warnefrid, l'historien national[1]. Liutprand enrichit la législation des Langobards par un grand nombre d'édits nouveaux, promulgués avec le concours de ses sujets[2]. Plein de vénération pour la papauté, qu'il proclamait « la tête du sacerdoce et des églises de l'univers[3] », il confirma ou renouvela la restitution par son prédécesseur Aripert du patrimoine de l'Église romaine dans les Alpes cottiennes (A° 719). Il contribua à la formation des États de l'Église, en lui faisant donation du territoire de Sutri, que les Langobards de Spolète venaient d'envahir, et qu'il leur reprit (A° 728). Il fit cause commune avec les Romains du parti orthodoxe pour s'opposer aux entreprises des exarques byzantins contre la personne du pape. En butte lui-même à de fréquentes conspirations, il ne maintint pas sans peine la suprématie royale dans les duchés de plus en plus indépendants de Frioul, de Spolète, de Bénévent; il fut obligé d'y reconnaître en fait la succession héréditaire qui avait prévalu dans ces dignités[4], et en particulier, dans le Bénévent, où régnait une véritable dynastie ducale descendant de l'ancienne dynastie royale des Gausingen[5].

Ces démêlés avec ses ducs, qui remplissent la plus grande partie de son règne, expliquent l'incohérence de la politique de Liutprand à l'égard des possessions des Byzantins en Italie. Plusieurs fois il envahit leur territoire, et chaque fois il leur en fit restitution ensuite. Il avait occupé une première fois leur capitale, Ravenne, à la suite des troubles

1) Warnefrid VI, c. 58.

2) Supra, p. 363.

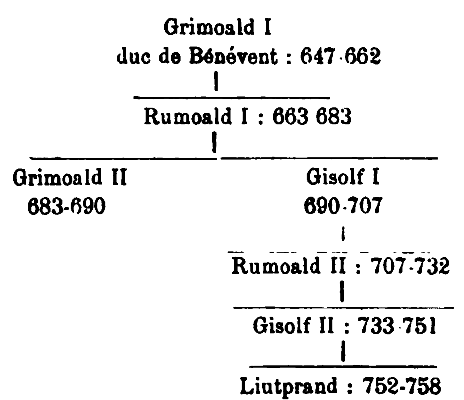
3) Liutprandi leges n° 33 : « papa urbis Romae, qui in omni mundo caput ecclesiarum Dei et sacerdotum est. »

4) Warnefrid VI, c. 51 : dans le Frioul, après la destitution du duc Pemmo, c'est à son fils Ratchis que le roi donne ce duché.

5) Suite de la généalogie des Gausingen (voir *supra*, p. 156) :

iconoclastes, où l'exarque Paul fut tué (A° 728)[1]. Mais pour obtenir le concours du successeur de celui-ci, Eutychius, contre ses ducs révoltés, il lui rendit Ravenne (A° 730)[2].

Ravenne fut envahie une seconde fois cinq ans plus tard[3], par Hilprand, neveu du roi. Lorsque les Byzantins de Venise l'en chassèrent (A° 737)[4], une nouvelle rébellion des ducs ne permit pas au roi de prendre sa revanche. Depuis la mort du duc de Bénévent, Rumoald II (A° 732), qui avait épousé une nièce du roi, Liutprand avait recueilli à sa cour le fils de ce duc, Gisolf, encore mineur, et faisait gouverner le duché par l'un de ses neveux, Grégoire. A la mort de ce Grégoire (A° 739), un usurpateur, Gotscalc, s'empara de Bénévent et entraîna dans son parti le duc de Spolète, Trasamund II, ainsi que le peuple de Rome. Liutprand, furieux, chassa Trasamund de son duché, le poursuivit jusqu'aux portes de Rome, réclamant l'extradition du rebelle, qui s'y était réfugié[5]. C'est alors que le pape régnant, Gré-



Cfr Poupardin, *Diplomatique des princes Lombards de Bénévent*. Rome (Mélanges), 1901.

1) *Vita Gregorii II*, c. 18. — Warnefrid, c. 49.

2) En 731, d'après une inscription datée, les Byzantins sont de nouveau maîtres de Ravenne.

3) C'est à cette seconde invasion qu'on peut rapporter les **Epistolae Gregorii** (Reg. n° 2177, 2178), à condition de les attribuer à Grégoire III et non II.

4) Warnefrid VI, c. 54.

5) Cette immixtion des Romains n'est connue que par les **Epistolae Gregorii III** et la *Vita Zachariae*.

goire III, invoqua le secours de Charles Martel et conçut le premier projet de placer Rome sous le protectorat immédiat des Francs. Liutprand dépêcha de son côté des envoyés à Charles Martel pour contrecarrer la démarche du pape[1], et en effet le secours attendu ne vint pas[2]. Rome ne dut qu'à ses fortes murailles d'échapper encore une fois au péril lombard. Liutprand se retira non sans avoir ravagé le territoire des Romains et enlevé quatre villes de leur duché.

Les Romains alors s'enhardirent jusqu'à prendre l'offensive contre Liutprand. Ils aidèrent Transamund à rentrer dans son duché et les Langobards de Spolète, réunis aux Romains, s'avancèrent dans la Pentapole, où Liutprand ne l'emporta que grâce aux Langobards du Frioul, amenés par le duc Ratchis et son frère Aistolf[3]. Mais Transamund, abandonné ensuite par les Romains, auxquels Liutprand promettait la restitution de leurs quatre villes, fut obligé de se rendre à discrétion, relégué dans un monastère et remplacé par Agiprand, un neveu du roi. Liutprand marcha ensuite contre Bénévent, où l'usurpateur fut tué dans sa fuite par les partisans de la dynastie ducale, et il rendit alors à Gisolf, son petit-neveu, le duché paternel (A° 742). Ainsi Liutprand avait achevé de rétablir son autorité sur tous les Langobards lorsqu'il mourut, après un règne glorieux et prospère de 32 ans[4] : ce furent les derniers beaux jours du royaume indépendant des Langobards. Il ne laissait pas de

[1]) C. CAROLINUS, n° 2 : **Epistola Greqorii III,** A° 740 : « ut conspicimus, eorum (regum L.) falsa suggestio plus quam nostra veritas apud vobis recepta est. »

[2]) Voyez supra, p. 433.

[3]) Sur cette bataille, obscure dans son objet et dans ses détails, voir Warnefrid VI, 56.

[4]) C'est ici que se termine brusquement l'*Historia Langobardorum* de Warnefrid. Il ne nous reste pour faire l'histoire de leurs trois derniers rois, de Ratchis à Désidère, que les sources étrangères, romaines et franques, avec leurs **diplômes** recueillis dans Troya. Sur la *chronologie* de ces princes d'après leurs diplômes, voir l'*Excursus I* de Œlsner, *K. Pippin*, cité.

fils. Son neveu, Hildprand, lui était associé comme roi depuis 11 ans; il fut détrôné au bout de 3 mois et remplacé par Ratchis, le duc de Frioul (A° 744). Les ducs de Spolète et de Bénévent, l'un neveu, l'autre petit-neveu de Liutprand, refusèrent de reconnaître ce successeur : à Spolète toutefois Agiprand ne tarda pas à faire place à un duc, Lupo, du parti de Ratchis (A° 745). Mais, à Bénévent, Gisolf II se maintint dans son duché, qu'il transmit à son fils Liutprand (A° 751). Ratchis eut le malheur de se rendre suspect à ses sujets par ses sympathies romaines; il subissait peut-être l'influence d'une Romaine, Tassia, qu'il avait épousée. Les Langobards lui ayant suscité un rival dans son propre frère Aistolf, Ratchis renonça à la lutte pour se retirer comme moine au célèbre monastère du Mont-Cassin (A° 749)[1].

Prince énergique et belliqueux, Aistolf ramena à l'obéissance les duchés réfractaires. Le duché de Spolète fut supprimé. Celui de Bénévent se soumit, et Aistolf put enfin tourner toutes les forces de son royaume contre les Byzantins d'Italie : en 751, les Langobards étaient maîtres de Ravenne; l'exarchat byzantin, établi dans cette ville par Justinien, après une existence d'environ deux siècles, disparut définitivement. Les Langobards triomphaient; ils étaient maîtres de l'Italie presque entière. Il n'y manquait que les extrémités méridionales de la péninsule, qui relevaient de l'exarchat byzantin de Sicile. Quant à Rome, ce n'était plus qu'une dépendance nominale des empereurs. Entre les Langobards d'une part et les Byzantins de l'autre, les Romains de Rome jouissaient dès lors d'une autonomie relative, sous l'égide tutélaire de la papauté[2]. Cette autonomie avait été reconnue par les Langobards eux-mêmes, lorsque Liutprand avait conclu avec le duché de Rome une trêve séparée de 20 ans, et cette trêve, Aistolf venait à son tour de la renouveler pour quarante ans avec le pape Étienne II,

[1]) Quelques uns de ces faits sont tirés d'une autorité discutable, la *Chronique monastique* de Benoît de Soracte, du x[e] siècle (in-fol. III de Pertz).

[2]) Infra, p. 513.

successeur de Zacharie (juin 752). Mais, une fois consolidé dans la possession de Ravenne, Aistolf ne résista pas à la tentation d'arrondir son royaume italien par la conquête de Rome. Devant le péril lombard, Étienne II reprit le projet de Grégoire III de placer l'Église et la ville de Rome sous le protectorat immédiat des Francs. Déjà il avait rouvert avec le roi Pépin les négociations entamées dix ans auparavant avec Charles Martel. A la vérité ce rôle de défenseur de Rome revenait à son souverain naturel, l'empereur byzantin. Le pape Etienne ne manqua pas de le lui rappeler, lorsque celui-ci envoya une mission en Italie, afin de revendiquer par la diplomatie ses possessions italiennes, qu'il n'avait pas su défendre par les armes. Le pape voulut bien s'associer à cette démarche diplomatique, en chargeant son frère Paul d'accompagner l'envoyé byzantin, un *silentiaire* ou huissier impérial du nom de Jean, qui se rendait à la cour d'Aistolf. Après échec de cette première démarche, le pape chargea ce même envoyé de lettres adressées au Copronyme pour le presser d'accourir lui-même avec son armée à la défense de Rome et de l'Italie[1]. L'empereur n'eut aucun égard au danger que courait Rome[2], et, quant à son exarchat de Ravenne, il se borna à intimer au pape l'ordre de se rendre en personne, avec Jean le Silentiaire, à la cour d'Aistolf et d'insister pour la restitution de l'exarchat. Le pape obéit, faisant une dernière fois acte de soumission envers le souverain légitime, bien que convaincu de son inutilité. Déjà d'autres envoyés, ceux de Pépin, étaient arrivés à Rome pour répondre aux ouvertures du pape et l'inviter à se rendre en Gaule. Lorsque le pape quitta Rome le 14 octobre 753, il était par conséquent chargé d'une double négociation, l'une concernant Ravenne, l'autre concernant

[1]) *Vita Stephani II*, c. 9 : « (papa) deprecans imperialem clementiam ut (juxta quod ei saepius scripserat) cum exercitu ad tuendas has Italiae partes adveniret. »

[2]) *Ib.* c. 15 : « (papa) cernens ab imperiali potestate nullum esse subveniendi auxilium ».

Rome, la première au nom de l'empereur avec le roi des Langobards, la seconde au nom de ses concitoyens avec le roi des Francs. La première négociation échoua; Aistolf demeura inflexible, et Jean le Silentiaire dut s'en retourner à Constantinople, les mains vides, tandis que le pape, continuant son voyage, prenait le chemin des Alpes.

Le voyage et le séjour du pape Etienne II en Gaule (753-754).

Le voyage du pape en Gaule avait été concerté à la suite d'un premier message, envoyé à Pépin secrètement par l'intermédiaire d'un pèlerin, et lui faisant connaître la situation critique de l'Église et du peuple de Rome[1]. Pépin préparait en ce moment une campagne pour étouffer une nouvelle rébellion des Saxons. Il dépêcha aussitôt à Rome un homme de confiance, l'abbé de Jumièges, et partit pour guerroyer contre les rebelles. Pépin, pénétrant en Westphalie, gagna sur eux la bataille d'Ibourg et il était arrivé à Remen sur le Wéser, lorsque les Saxons, faisant leur volte-face habituelle, accoururent se soumettre : ils donnèrent des otages et s'obligèrent par serment à ne plus s'opposer à la libre propagation du christianisme[2]. Cette expédition avait pris deux mois (juillet-août 753). A son retour, l'abbé de Jumièges lui apporta la grande nouvelle[3] que le pape demandait au roi une entrevue personnelle dans les États de celui-ci et attendait l'envoi d'ambassadeurs francs pour s'y rendre. Deux des premiers personnages du royaume furent délégués à cet effet : un archevêque, Chrodegang, dont il a été déjà question, et un duc, Autchaire (Oger), qui fera encore parler de lui.

C'est sous la garde de cette ambassade que le pape

1) *Vita Stephani*, c. 15.
2) *Annales Regni* 753.
3) C. C. n° 4 : **Stephanus Pippino**; n° 5 : **ducibus Francorum.** — Confiées à l'abbé de Jumièges, ces lettres ne disent rien de ce projet de voyage, laissé aux instructions orales du porteur : « congruum per eum, in ore ponentes, remisimus responsum. »

avait osé affronter le mauvais vouloir d'Aistolf, dans l'entrevue de Pavie. C'est encouragé par eux qu'il affronta le passage périlleux des Alpes, — car l'hiver s'avançait, — et atteignit enfin, par le grand St-Bernard, l'abbaye de St-Maurice en Valais, désignée pour l'entrevue avec Pépin. Pépin n'était pas au rendez-vous. Mais il dépêcha deux autres personnages, son chapelain Fulrad, et le duc Rotard, chargés d'amener l'hôte des Francs à la villa royale de Ponthion. Sur sa route, le pape fut rejoint d'abord par le fils aîné du roi envoyé en avant, le jeune Charlemagne, (il avait douze ans), ensuite par Pépin lui-même, qui, descendant de cheval, se prosterna et marcha ensuite quelque temps à côté de la monture pontificale, lui servant d'écuyer[1]. Arrivé à Ponthion, le pape, avec sa suite, se prosterna à son tour, dans la posture de suppliant, qu'il ne quitta que lorsque le roi lui eût tendu les mains en signe de délivrance[2]. L'alliance était faite. L'Eglise avait enfin trouvé un prince dont le dévouement filial allait répondre à toutes ses espérances. De part et d'autre, ce furent de grandes effusions d'amitié et d'allégresse[3], qui ne furent troublées que par une grave maladie du pape succombant aux rigueurs du voyage et de l'hiver[4]. C'est l'abbaye de St-Denys qui eut l'honneur d'héberger le chef de l'Église pendant son séjour en Gaule, qui fut de plus de six mois.

Ce temps se passa en négociations. En arrivant en Gaule, le pape espérait encore que, pour ramener Aistolf à de meilleurs sentiments, il suffirait d'une pression diplomatique,

1) Cet *officium stratoris* créait un précédent, qui devait être invoqué aux temps de la querelle entre papes et empereurs.

2) *Chronicon Moissiacense*, A° 741. Sur cette entrevue, C. C. n° 7 (p. 38 Jaffé).

3) Frédégaire, c. 119 : « cum gaudio et laetitia ». — *Vita Stephani* c. 26 : « cum omnibus suis excelsa voce gloriam et incessabiles laudes Deo referens, cum hymnis et canticis usque ad palatium Ponticonem [Stephanus] profectus est. »

4) Voir dans l'*Epistola Stephani II* (C. C. n° 7, p. 38) ses impressions de voyage. — Cfr *Epistola Stephani III* (C. C. n° 47, p. 162).

d'une sorte de médiation armée, qui n'irait pas jusqu'à la guerre. C'était une pieuse illusion, mais assez conforme à l'esprit de l'Église, à qui répugnait l'effusion du sang[1]. Pépin se prêta de bonne grâce à ces voies de douceur. Il dépêcha trois ambassades successives à la cour de Pavie. Il alla jusqu'à offrir une forte somme, 12,000 sols d'or, pour faire renoncer Aistolf à ses injustes prétentions. Toutes ces instances furent vaines. Il fallut se résigner à combattre. Ce fut l'objet d'une importante délibération au champ de Mars annuel, qui se tint aux environs de Soissons (A° 754)[2], et où la guerre fut décidée non sans une assez vive opposition, et malgré une menace de grève militaire de la part de quelques grands[3]. Aistolf, de son côté, ne laissa pas de faire jouer ses influences diplomatiques. Il avait mis en avant le propre frère aîné de Pépin, Carloman, devenu son sujet comme moine du Mont-Cassin situé dans ses États, et ce fut un autre étonnement pour les Francs que la réapparition sous le froc de cet ancien maître du pays, venu pour traverser les négociations du pape Etienne. Ce fut peine perdue. Non seulement Carloman échoua; mais on le retint en Gaule, dans un monastère du Dauphiné, où il tomba malade et mourut l'année suivante[4].

Avant de passer à l'exécution, il importait de donner une forme définitive aux revendications du pape en Italie et aux engagements respectifs de Pépin: tel fut l'objet d'une seconde assemblée, tenue à Quiersy aux pâques (14 avril) de la même année, où un acte solennel fut dressé et revêtu de la confirmation des deux fils du roi et des grands fonctionnaires présents[5]: c'est le célèbre pacte de Kiersy, sur la teneur duquel on reviendra plus loin.

1) *Vita Stephani*, c. 20 : « ne sanguis effunderetur Christianorum ».
2) *Chr. moissiacense*, ib. — Frédégaire, c. 120.
3) Eginhard, *Vita Caroli*, c. 6.
4) *Annales Regni*, 755.
5) *Vita Hadriani*, c. 41 : « promissionem illam [quae in Carisiaco facta est] quam Pippinus rex et ipse Carulus cum suo germano Carolomano atque omnibus judicibus Francorum fecerant S. Petro et ejus vicario. »

Enfin dans une troisième assemblée, réunie à St-Denys le 28 juillet suivant, le pape voulut renouveler le sacre royal de Pépin, en y associant ses deux fils, les jeunes princes Charlemagne et Carloman, et en leur conférant à tous les trois le titre nouveau de *patrices des Romains*[1]. En même temps, il imposa aux Francs l'engagement solennel de ne jamais élire leurs rois que dans la descendance de Pépin, transférant ainsi à la nouvelle dynastie le privilège dont l'ancienne avait joui jusque là. Mais pour les Carolingiens, il faisait plus encore : ce sacre d'un roi des Francs par les mains d'un pape était sans précédent dans l'histoire et élevait cette famille en dignité et en prestige au-dessus de toutes les autres maisons royales. Par là Pépin était devenu véritablement l'*oint de S. Pierre*[2], comme le pape se plaît à le rappeler. Enfin pour entrer dans un rapport tout à fait intime avec cette race de dilection, Etienne voulut être le parrain des jeunes princes en les confirmant, et à chaque naissance nouvelle dans la famille, on constate que ses successeurs n'ont pas manqué d'intervenir au baptême, sous le même titre, de façon à continuer cette filiation spirituelle[3]. Jamais alliance aussi entière n'exista entre la papauté et une maison royale. Tels ont été les fruits durables du séjour prolongé du pape Etienne parmi les Francs.

La première campagne de Pépin en Italie (A° 754).

Cependant les armées franques s'étaient mises en branle et étaient déjà arrivées à Maurienne, au pied des Alpes de Savoie, lorsque le pape tenta une dernière démarche pour

[1]) *Clausula de unctione Pippini*, cité, p. 461.

[2]) C. C. n° 6, p. 36 (Jaffé) : « B. Petrum qui vos *in reges unxit.* » — n° 7, p. 41 : « Princeps Apostolorum, prae ceteris regibus, vos *suos peculiares* faciens. » — n° 13, p. 71 : « [Deus] vos in regem per suum apostolum B. Petrum ungi praecepit. »

[3]) C'est à raison de cette filiation spirituelle que les papes, dans leurs lettres aux Carolingiens (C. C. *passim*), leur donnent la qualification familière de compère : *noster compater spiritalis.*



mettre Aistolf en demeure de traiter pacifiquement ou de prendre sur lui la responsabilité du sang chrétien qui allait couler. Mais Aistolf avait une confiance aveugle dans ses forces, qu'il concentrait de son côté aux Cluses lombardes, en face de la vallée de Suse, par où l'armée franque devait déboucher. Il n'essaya pas de lui disputer le passage des Alpes, dont les deux versants étaient compris dans le royaume franc de Bourgogne. Les Francs n'eurent à lutter ici qu'avec les difficultés du terrain. Ils se frayèrent un passage nouveau alors par le col du Mont-Cenis[1], précédés par une avant-garde de guerriers éprouvés. A l'arrivée de ceux-ci, Aistolf prit aussitôt l'offensive contre ce détachement peu nombreux ; mais malgré la supériorité de ses forces, il éprouva un échec, que la panique convertit en désastre : tel fut le combat de Suse, le seul livré dans le cours de cette campagne et aussitôt gagné, avant même l'arrivée de Pépin, qui suivait avec le gros de son armée[2]. Aistolf s'était jeté dans Pavie, où il fut aussitôt serré de près par les Francs et obligé enfin de négocier. Sous les auspices du pape, toujours enclin à traiter, la paix fut facilement conclue, une paix dont Pépin ne retirait aucun avantage sinon une vague promesse de soumission de la part du vaincu. Il se hâta ensuite de regagner ses Etats, sans avoir mis les pieds à Rome, où il fit ramener le pape sous la garde de son chapelain Fulrad et de son frère naturel Jérôme. On ignore ce qui brusqua ce retour de Pépin. Toujours est-il qu'en s'en allant il abandonnait l'exécution de ce traité à la bonne foi d'un adversaire habitué à se jouer des serments. Ce traité eut beau stipuler en faveur des Romains une restitution de territoires sur laquelle on reviendra plus loin. En réalité, pas un pouce de terrain

1) Sur les passages des Alpes au moyen âge, voir Ferd. Muller, *Deutschland im Mittelalter*, t. II. Berlin, 1852, p. 135-140.

2) Sur ce combat inégal de Suse, et cette victoire inattendue, il y a accord entre nos trois textes, qui sont indépendants : *Epistola Stephani* (n° 7, p. 39) ; — *Vita Stephani*, c. 20, — et Frédégaire, c. 120.

ne leur fut rendu. Aussi Pépin fut-il bientôt assailli de nouvelles lettres du pape, remplies de plaintes et d'affectueux reproches [1]. Mais il hésitait à recommencer la guerre. Voyant son inaction, Aistolfe conçut le plan audacieux de réduire Rome même en son pouvoir en coalisant toutes les forces des Langobards en Italie. Ce ne furent pas moins de trois armées, l'une fournie par Bénévent, l'autre recrutée en Toscane, outre celle qu'il amenait de la Cisalpine, qui vinrent investir Rome de tous côtés; on était au cœur de l'hiver, en janvier 756, à une saison où aucune armée franque ne pouvait franchir les Alpes [2].

La seconde campagne de Pépin en Italie (A° 756).

L'époque habituelle de l'assemblée que les Francs tenaient au printemps, approchaït lorsqu'arriva à la cour franque une légation romaine chargée de faire entendre le cri de détresse des Romains, que 59 jours de siège avaient réduits à l'extrémité. Dans une première lettre adressée au roi, le pape implorait sa protection en décrivant en termes émus les horreurs de ce siège conduit avec toute la barbarie du temps. Une seconde lettre, conçue dans les mêmes termes, était adressée à toute la nation franque par toute la nation romaine et destinée sans doute à être lue dans une assemblée publique ; et il y était joint une troisième lettre, lettre étrange, adressée au roi et à l'assemblée des Francs par S. Pierre lui-même, descendu du ciel dans une prosopopée hardie et faisant à son tour entendre ses plaintes et ses prières pour vaincre les dernières résistances et frapper le grand coup [3]. Cette éloquence eut son effet. Une explosion d'indignation souleva les Francs et précipita leurs armées sur la route des Alpes. Pépin était cette fois accompagné par son neveu Tassilon, suivi du contingent bavarois.

[1]) C. C. n° 6 et 7.

[2]) Sur le siège de Rome, *Vita Stephani II*, c. 22; — *Epistola Stephani*. C. C. n° 8.

[3]) C. C. n° 8, 9 et 10.



Le col du Mont-Cenis fut franchi comme la première fois. L'armée qu'Aistolf avait envoyée aux Cluses, fut cernée et en grande partie exterminée. Aistolf lui-même s'était empressé de lever le siège de Rome pour s'enfermer dans sa capitale, où il fut assiégé à son tour; on lui rendit ravages pour ravages. Enfin, se sentant perdu, il se mit complètement à la discrétion du vainqueur. Le jugement prononcé contre lui dans un conseil de guerre des Francs, l'obligeait cette fois à livrer à Pépin le tiers du trésor royal gardé à Pavie et à fournir en outre un tribut annuel, 12000 sols d'or, la même somme que les Francs avaient imposée aux Langobards après une victoire deux siècles auparavant [1]. Le traité précédent avec les Romains fut renouvelé, et, pour en garantir l'exécution, outre les otages que Pépin amenait avec lui, il laissait, aux ordres de Fulrad son chapelain, quelques-uns de ses hommes de guerre sur les lieux [2].

A partir de ce moment, Pépin se trouva être l'arbitre de l'Italie; on le vit déjà à la mort d'Aistolf, qui ne survécut guère à sa défaite. Parmi les prétendants à cette succession, c'est à l'appui moral de Pépin que Désidère dut son avénement à la couronne des Langobards. Néanmoins, quelque difficulté qu'il surgisse encore en Italie, Pépin n'y intervient plus que diplomatiquement, sans quitter la Gaule, où sa présence était nécessitée par la multiplicité des affaires intérieures auxquelles il devait faire face. Au dedans, c'est Pépin qui présidait les plaids généraux, qui, transférés de mars en mai, devinrent, sous le nom de *champs de mai*, des assemblées annuelles. De ces assemblées, auxquelles la présence des évêques donnait assez souvent le caractère de

[1]) Frédégaire, c. 121.

[2]) Il est fait allusion à la présence de ce contingent, lors de la compétition entre Rachis et Désidère, soutenu par les Francs : « properans Fulradus cum aliquantis Francis in auxilium Desiderii » *Vita Stephani II*, c. 50. — Il est vraisemblable que l'autre *missus* de Pépin, Rodbert, était un homme de guerre, le même peut-être que le partisan de Charles Martel, *supra*, p. 412.

conciles, sont sortis les capitulaires de Verneuil (A° 755), de Verberies (A° 756), de Compiègne (A° 757)[1], qui touchaient aux questions les plus diverses du droit canon ou du droit national : la discipline du clergé; le mariage et le divorce, qui fut restreint à deux cas; l'esclavage et l'affranchissement; la monnaie; les justices et immunités. Parmi les réformes de ces années, il faut signaler l'organisation des chapitres épiscopaux, dont l'Eglise de Metz emprunta le type aux règles monastiques, et qui passa de là dans les autres évêchés : c'est une création de l'archevêque Chrodegang (A° 755), auquel les deux grandes abbayes carolingiennes, celle de Gorze près de Metz (A° 757) et celle de Lorsch (Lauresham) près de Worms (A° 763), doivent également leur première fondation.

Les assemblées générales du printemps étaient en même temps le point de départ des expéditions militaires que le roi entreprenait presque chaque année avec l'assentiment des grands du royaume. Le centre de la Gaule était seul pacifié. Sur la périphérie des États francs, s'agitaient encore des population réfractaires, qui ne pouvaient être tenues en respect que par la force des armes : les Arabes en Septimanie, les Gascons en Aquitaine, les Saxons et les Bavarois en Germanie. A l'assemblée de Compiègne, le duc bavarois Tassilon, qui venait d'atteindre sa majorité, se rendit en personne pour faire, entre les mains de Pépin, acte d'hommage et entrer ainsi dans la vassalité carolingienne : premier exemple connu de l'application aux relations politiques de cette forme domestique de dépendance; vassalité d'ailleurs que ce jeune prince ne devait pas tarder à secouer malgré les serments solennels prodigués devant le roi. A la suite d'une expédition de Pépin en Saxe, les Saxons, à leur tour, se soumirent en promettant un tribut

[1]) **Capitulaire de Verneuil** (11 juillet 755) : « Sufficerant quidem » (Reg. K. n° 77); — **Capitulare incerti anni** : « si homo incertum » (*Ib.* n° 79); — **Capitulaire de Verberies** (756) : « in tertio genuclum » (*Ib.* n° 83); — **Capitulaire de Compiègne** (757) : « Si in quarta progenie » (ib. n° 85).



annuel de 300 chevaux, soumission qui ne devait pas être durable, non plus que les précédentes (A° 758)[1].

Une insurrection qui éclata alors contre les Arabes en Septimanie, fournit aux Francs l'occasion d'y étendre leur domination : déjà la plupart des villes s'étaient affranchies spontanément, sous leur chef goth Ansemund, et faisaient cause commune avec les Francs; mais Narbonne, la capitale, résistait encore. Enfin, en 759, les Goths de cette ville massacrèrent la garnison arabe et se donnèrent à Pépin à la condition de continuer à jouir de leur droit national[2]. Narbonne reçut une garnison franque, et la domination musulmane fut refoulée au delà des Pyrénées définitivement. Il y a plus : les musulmans, déjà divisés entre eux depuis le schisme entre Abbassides d'Asie et Ommayades d'Espagne, non seulement renoncèrent à toute entreprise contre la Gaule; mais ils ne tardèrent pas à envoyer de part et d'autre des ambassades à la cour de Pépin[3] pour se ménager l'amitié ou tout au moins la neutralité des Francs. Par des victoires de ce genre, Pépin achevait d'assurer l'ascendant de sa maison en Europe en lui donnant le rôle de défenseur de la chrétienté.

La conquête de l'Aquitaine par Pépin (760-768).

Plus rude fut la lutte pour la possession du duché d'Aquitaine, que Hunold, après s'être débarrassé de son frère Hatton, venait de transmettre à son fils Waïfre, pour se retirer comme moine dans une solitude de l'île de Rhé. Cette guerre, qui remplit la dernière partie du règne de Pépin, s'ouvrit par un ultimatum, contenant les griefs de celui-ci : « accueil fait à des Francs rebelles; refus des compositions dues pour le meurtre de certains Goths de Septimanie, devenus sujets de Pépin ; infraction au droit de propriété et

1) *Annales Regni*, A° 758.
2) *Annales Moissiacenses*, A° 759.
3) *Frédégaire*, c. 134. — *Annales Mettenses*, A° 752.



d'immunité des églises situées en Aquitaine ». (A° 760)[1]. Cette guerre, à laquelle ce dernier grief semble avoir voulu donner une teinte religieuse, ne dura pas moins de neuf ans, guerre fastidieuse, consistant en dévastations réciproques, sans une seule bataille en règle : car les Gascons enrôlés par Waïfre étaient incapables de soutenir le choc des Francs à découvert[2]. Les villes seules, occupées par leurs garnisons, firent meilleure résistance et donnèrent lieu à une guerre de sièges, qui ne pouvait avancer que lentement : Clermont fut emporté d'assaut (A° 761)[3]; Bourges ne se rendit qu'après un siège régulier, à l'aide de puissantes machines, et moyennant une capitulation honorable, qui laissait à la garnison de Waïfre la liberté de retourner dans ses foyers[4] (A° 762). Pépin laissa une garnison franque dans cette ville, où il se bâtit un palatium et qui devint le centre de sa domination en Aquitaine. Waïfre, désespérant de conserver l'Aquitaine, retira ses garnisons de toutes les villes au nord de la Garonne, qui furent démantelées. Toutefois à la veille de triompher, Pépin fut subitement arrêté dans le cours de ses succès par la défection de son vassal Tassilon, qui se retira subitement avec le contingent bavarois en prétextant une maladie (A° 763)[5]. Son cas fut agité au plaid de Worms (A° 764)[6], mais la solution remise à d'autres temps.

1) *Frédégaire*, c. 124. — *Annales Regni*. A° 760.

2) *Frédégaire*, c. 130 : « solito more omnes Wascones terga verterunt. »

3) Ib. c. 125. *Annales Regni*, A° 761. — *Translatio S. Austremonii*, dans N. ARCHIV, vol. 19 p. 24-25.

4) Le *Frédégaire*, c. 120, y voit un effet de la générosité de Pépin « clementia suae pietatis », mais il est facile de lire entre les lignes pour quel motif Pépin ne traite pas ceux-ci comme les autres garnisons, qui sont ou massacrées ou traînées en captivité.

5) Annales Regni, A° 763.

6) *Annales Regni* A° 764. Cette rupture est également établie par la Diplomatique bavaroise, où les diplômes de 754 à 765 sont datés du règne de Pépin, tandis que les diplômes subséquents jusqu'à la suppression du duché ne font plus mention que des années de Tassilon, (voir les REGESTES bavarois de l'époque des Agilolfings, p. p. Hundt. Munich (ac.), 1873, in-4). Sur une médiation du pape Paul I en faveur de Tassilon, voir C. C. n. 36.

Après une suspension de deux ans, Pépin reprit les hostilités contre l'Aquitaine et s'avança jusqu'à la Garonne. Les Gascons, cette fois menacés dans leur territoire, s'empressèrent de faire leur soumission (A° 767). Waïfre, resté presque seul, fut traqué de retraite en retraite et tué enfin par l'un des siens (A° 768). L'Aquitaine était conquise; il restait à la pacifier : ce fut l'objet de plusieurs plaids généraux, tenus sur son territoire, d'où sortit un capitulaire important, réglant : la situation respective des Francs et des provinciaux romains, qui conservent leur droit national; — l'extension des bénéfices sur le domaine royal et des précaires sur le domaine ecclésiastique; — le heerbann; — l'assistance aux plaids tant généraux que provinciaux[1]. C'en était fait de ce qui restait de civilisation dans cette Aquitaine ravagée tour à tour par les Arabes, par les Francs, par les Gascons eux-mêmes. Par contre, il s'y produisit une sorte d'infiltration franque, par la distribution des fonctions, des évêchés et des bénéfices au profit des partisans des Carolingiens.

Dans une assemblée générale[2] que le roi, se sentant mourir, réunit à St-Denys, il fut procédé au partage de ses Etats entre ses deux fils, assignant à l'aîné, Charlemagne, les États du nord, au second, Carloman, les États du midi, sauf l'Aquitaine, dont chacun eut une moitié; par contre la Neustrie semble être demeurée dans l'indivision (A° 768). Pépin mourut au mois de septembre suivant, après avoir gouverné la Gaule et la Germanie pendant 27 ans, d'abord

[1]) **Capitulare aquitanicum** (Reg. K. n° 105) : « ut illas ecclesias. »

[2]) *Frédégaire*, c. 136. — *Annales Regni* A° 768. — Einhardi, *Vita Karoli*, c. 3. Sur ce partage voir les discussions dans Abel-Simson, *Karl der Grosse I*, p. 23. Dans ces textes, la *Franconie* et la *Thuringe* ne sont pas mentionnées expressément parce qu'elles étaient comprises dans l'*Austrasie;* la *Bavière* non plus, probablement à cause de la sécession de Tassilon. Mais le silence des textes quant à la *Neustrie* ne s'explique pas, à moins d'admettre l'indivision. C'est en Neustrie que les deux successeurs de Pépin font leur avènement le même jour, Charlemagne à Noyon, Carloman à Soissons.

comme maire du palais, ensuite comme roi des Francs[1]. De tout son règne, le fait le plus considérable demeure son intervention en Italie, qui consolida l'indépendance temporelle de la papauté et inaugura une nouvelle ère dans l'histoire de cette grande institution.

[1]) Sur le surnom bizarre de Pépin *le Bref*, qui paraît dans les chroniques pour la première fois au XI[e] siècle, voir G. Paris, *La légende de Pépin le Bref.* Paris (Mélanges Havet), 1895.

§ V. — LES COMMENCEMENTS DES ÉTATS DE L'ÉGLISE[1]. (741-772).

TEXTES LATINS : *Vitae Zachariae, Stephani II, Stephani III* (dans le LIBER PONTIFICALIS *eccl. Rom.* ed. Duchesne). — *Vita S. Anselmi nonantulani.* Agnellus, *Liber pont. eccl. Ravenatensis* (dans les SS. R. LANGOBARDICARUM de la série in-4° de Pertz). — TEXTES GRECS : Théophane et Nicéphore, cités p. 369. — Le *Fragmentum Fantuzzianum* (dans le *Codice diplomatico langobardo*, p. p. Troya, n° 681).

TRAVAUX MODERNES : **Duchesne,** *Les premiers temps de l'État pontifical.* Paris, 1898. — **Hubert,** *La formation des États de l'Église* (REVUE HISTORIQUE). 1899. — Diehl, *L'exarchat de Ravenne.* Paris, 1888. — Hartmann, *Byzantinische Verwaltung in Italien.* Leipzig, 1889.

Les antécédents de l'autonomie romaine.

L'extension graduelle de l'Église dans toutes les contrées de l'Occident ne pouvait manquer d'amener une révolution dans la situation politique de la papauté. Le rôle éminent auquel le pape était appelé comme père commun de tant de nations diverses, était incompatible avec la sujétion étroite, souvent humiliante où il se trouvait toujours vis-à-vis de ses maîtres temporels, les Césars byzantins. Le pape aurait eu beau vouloir se renfermer dans les fonctions de sa charge apostolique. Forcément il était entraîné dans tous les conflits dont l'Italie était le théâtre. Comme citoyen romain, le pape était l'ennemi obligé des Langobards, qui n'en étaient pas moins ses fils spirituels[2], et non les moins dévoués,

[1]) Dans ce § hérissé de controverses, nous suivons de préférence les beaux travaux de Mgr Duchesne, auquel on doit le meilleur texte critique du *Liber pontificalis*, des *Commentaires* sur ce texte, aussi copieux que travaillés, comme nos éditeurs n'en font plus, ainsi qu'une *synthèse* non moins remarquable sous le titre donné ci-dessus.

[2]) Au plus fort de leurs démêlés avec ces rois langobards, les papes ne peuvent leur refuser ce titre de fils de l'Eglise : ainsi Grégoire III parlant de Liutprand et Hilprand : *filii nostri L. et H.* (Reg. n° 2253); Etienne II appelle une fois Aistolf : *excellentissimus rex* (ib. n° 2307), mais à l'avène-

comme le prouve la multiplicité des fondations pieuses de leurs rois[1]. Et d'autre part, par une seconde contradiction, contre ces princes religieux, le pape était tenu de soutenir la cour de Constantinople, où son autorité spirituelle était totalement méconnue par les empereurs iconoclastes. Cette situation fausse ne pouvait durer. L'impartialité qu'on était en droit d'attendre de la papauté, impliquait son indépendance temporelle. Cette indépendance si désirable ne fut pourtant pas le fruit d'une profonde politique. Les papes du VIII[e] siècle n'ont pas mérité ce genre d'éloges : venus à Rome des provinces les plus diverses, tantôt italiens, tantôt grecs[2], parfois syriens, appelés au pouvoir à un âge avancé, ne l'exerçant que peu d'années, ils semblent s'être résignés assez facilement au *statu quo*. Pour les en dégager, il a fallu un concours d'événements qu'ils ont subis, loin de les avoir provoqués. En revanche, on ne parle pas assez du rôle du peuple de Rome dans ces événements, de ce peuple dont le pape était le pasteur religieux, mais qui ne laissait pas d'avoir ses aspirations politiques propres et de peser en ce sens sur la ligne de conduite de la papauté.

Depuis que Rome avait cessé d'être le centre d'un empire, on n'y trouvait plus cette foule immense et cosmopolite, ramassis de provinciaux et d'affranchis, que la conquête du monde faisait sans cesse refluer dans ses murs. Ici comme ailleurs, une génération nouvelle avait surgi, retrempée dans les luttes et les épreuves qui avaient accompagné la chute de l'empire. Rome avait cessé d'être la cité des Césars ; elle demeurait la ville du prince des Apôtres, et à une époque où la pensée religieuse primait toute autre pensée, c'était encore une supériorité enviable que de posséder dans ses

ment de celui-ci ; car, à partir de leur rupture, il accumule les épithètes de : *iniquus impius*, *tyrannus*, etc. Paul I, parlant du successeur de celui-ci, de Désidère, le qualifie de : *excellentissimus filius noster* (C. C. n° 16, p. 76).

1) Voir le **C. diplomatico** de Troya, *passim*.

2) Dans le cours d'un siècle et demi treize papes helléniques ont gouverné l'Eglise latine. Diehl, *Exarchat de Ravenne*, p. 159.

murs le tombeau de S. Pierre et le siège de ses successeurs. Les Romains de Rome ne tardèrent pas à y voir affluer un flot nouveau d'étrangers, venus de ces contrées lointaines où les aigles romaines n'avaient jamais pénétré. Ce n'étaient pas des pèlerins seulement; mais des colonies étrangères, établies à demeure autour de la basilique de St-Pierre, Saxons[1], Francs, Frisons, Langobards, attestaient par leur présence l'étendue de cet empire nouveau des âmes, qui valait bien l'autre. Puis, avec les fidèles, affluaient des largesses sous toutes les formes, mais surtout en terres, largesses qui faisaient du prince des Apôtres le plus grand propriétaire de l'Italie, avec des patrimoines non moindres en Sicile, en Corse, dans les Alpes et jusqu'en Gaule.

Des revenus immenses de ces patrimoines, le pape avait la libre disposition; mais c'est le peuple de Rome qui en tirait le principal profit. La plupart des dépenses faites pour le culte, construction et réparation des sanctuaires, fabrication des ustensiles sacrés[2], fournissaient du travail et des salaires à tout un peuple d'artisans. Au trésor de l'Eglise, incombait encore l'entretien des plus pauvres, qui en recevaient des pensions alimentaires. Mais, de plus, le pape, en bon pasteur, ne pouvait se désintéresser des autres besoins de ses ouailles. Il assumait une bonne part des services administratifs de Rome : entretien et réparation des fortifications de la ville, travaux de voirie et d'aqueduc, approvisionnement des marchés, protection des petits contre l'oppression des fonctionnaires impériaux, toutes occupations dispendieuses et absorbantes[3], comme le constatait déjà S. Grégoire le Grand, se plaignant que son siège apos-

[1]) Supra, p. 325. — Ces quatre *scholae* d'origine germanique formaient le *Borgo* de St-Pierre, situé hors de l'enceinte de la ville.

[2]) Le Liber pontificalis s'étend avec complaisance sur les moindres de ces dépenses du culte à Rome, ce qui fait attribuer à des clercs attachés au trésor apostolique la rédaction de cette chronique informe, mais indispensable faute d'autres sources. C'est le texte cité autrefois sous le nom d'*Anastase*, qui en réalité n'est présumé l'auteur que de la dernière partie.

[3]) Diehl, *L'exarchat de Ravenne*, p. 332.

tolique fût assailli par ce flot croissant des affaires séculières. L'Eglise de Rome n'exerçait encore aucune des prérogatives du souverain qu'elle en supportait déjà toutes les charges. Ce sont là les premiers envahissements de l'Eglise dans le domaine de l'État. Fatalement la propriété, ainsi comprise, va l'élever à une sorte de principauté.

On devine, en effet, le dévouement passionné dont le peuple de Rome devait entourer une autorité aussi bienfaisante. On s'explique l'indignation avec laquelle il assistait aux coups de force tentés par les empereurs contre la personne de ses pasteurs. Cette indignation ne pouvait pas rester toujours passive. En présence du péril lombard, les habitants des villes s'étaient forcément réappliqués au métier des armes, dont les Romains de la décadence avaient perdu l'habitude. Des milices urbaines étaient partout organisées : c'était à Rome l'*exercitus romanus*, dont les douze *scholae* ou corps répondaient aux douze quartiers de la ville. Cette révolution militaire était un pas nouveau et considérable dans la voie de l'autonomie politique : sans doute l'armée obéissait à des ducs et tribuns militaires envoyés ou nommés par l'empereur. Mais, à la suite des édits iconoclastes, lorsque les officiers impériaux voulurent se porter à des voies de fait contre le pape, les habitants les chassèrent, affranchissant du même coup Rome et la papauté[1]. Ils se groupèrent autour du pape, sous des ducs et tribuns indigènes. Ils se firent les défenseurs de l'orthodoxie et de St-Pierre, qui en est le gardien.

De là, selon une conception familière au moyen âge, incarnant l'institution dans son patron, ils en vinrent à considérer le prince des Apôtres comme le prince des Romains[2]; le peuple de Rome fut réputé le *peuple spécial*

1) *Vita Gregorii II*, c. 8 : « sibi omnes ubique in Italia duces elegerunt atque sic de pontificis deque sua immunitate cuncti studebant. »

2) « Patriciatus B. Petri », semble le terme consacré, d'après l'**Epistola Hadriani** (C. C. n° 98, p. 290).

de St-Pierre[1] ; ce qui était enlevé aux Romains, était censé enlevé à St-Pierre[2] ; ce qui leur était donné ou rendu, était par là même rendu ou donné à St-Pierre[3]. Et au fort du péril lombard, on faisait descendre S. Pierre lui-même sur la terre pour solliciter, dans une prosopopée célèbre, l'assistance des Francs contre les Langobards en faveur de sa ville et de son peuple de Rome[4].

La politique romaine sous les papes Grégoire II et Grégoire III.

De bonne heure, les papes ont été amenés à intervenir dans la sphère de la politique extérieure. On se souvenait toujours de S. Léon le Grand arrêtant Attila au seuil de l'Italie[5] ; de S. Grégoire le Grand faisant lever le blocus de Rome par les Langobards d'Agilolf[6]. Soit qu'ils agissent sur un ordre de leur maître, soit qu'ils se rendent à la supplication de leurs concitoyens, aucune démarche ne cadrait mieux avec la mission pacifiante de l'Eglise. Aussi, une fois que les habitants de Rome furent maîtres de leurs destinées, le pape devint leur mandataire naturel dans toutes leurs relations extérieures. Les Romains ne songeaient pas encore à rompre avec l'empire, dont ils avaient besoin pour tenir tête aux Langobards. Lorsqu'éclata la rébellion contre l'empereur iconoclaste, ce que voulaient les Romains d'Italie, c'était élire un empereur orthodoxe pour aller l'installer sur le trône de Constantinople[7]. Ce fut le pape Grégoire II qui

1) « *S. Petri peculiaris populus* », c'est l'expression qui revient sans cesse dans les lettres du pape Grégoire III à Charles Martel (C. C. p. 14, 16, 17), du pape Étienne II à Pépin (*ib.* p. 58, etc.).

2) **Epistola Gregorii III** (Reg. n° 1734) au sujet des quatre villes enlevées par Liutprand « quatuor castella B. Petro erepta. »

3) Donation de Sutri par Liutprand : « Sutriense castrum B. apostolis Petro et Paulo rex restituit atque donavit » (*Vita Gregorii II*, c. 10).

4) **Epistola B. Petri** (C. C. n° 10) : « populus meus romanus, a Deo mihi commissus. »

5) Supra, p. 70.

6) Supra, p. 181.

7) *Vita Gregorii II*, c. 17 : « cognita imperatoris nequitia, omnis Italia consilium iniit ut sibi eligeret imperatorem et Constantinopolim duceret.

les en empêcha : Romain dans l'âme, comme il l'était d'origine, il prit le parti de l'autorité impériale, qu'il espérait encore ramener à l'orthodoxie. Lorsque d'autre part l'exarque de Ravenne s'avisa pour réduire les Romains de faire attaquer leur ville par Liutprand, Grégoire II n'hésita pas à se porter en personne à la rencontre de l'ennemi et le toucha, par cette démarche, tellement que le roi rebroussa chemin, après avoir déposé sur le tombeau du prince des Apôtres son glaive, sa couronne et son manteau royal. Quant à l'exarque, Grégoire II non seulement pardonna; mais il l'aida à réprimer un usurpateur, Petasius, qui soulevait en ce moment la Toscane[1]. Son successeur, Grégoire III, qui était Syrien d'origine, montra au début la même fidélité à l'autorité temporelle de l'empereur, tout en défendant contre lui les droits de l'orthodoxie. C'est sur sa démarche[2] que le doge ou duc byzantin, Orso, de Venise armait une flotte pour reprendre Ravenne occupée par les Langobards. Et lorsque les Romains, assiégés par Liutprand pour la seconde fois (A° 739), se tournèrent vers Charles Martel, le pape, en se prêtant à cette démarche, ne s'écartait pas des traditions politiques de l'Empire, qui avait essayé déjà de se débarrasser des Langobards en jetant sur eux les Francs, conformément à cette vieille tactique romaine d'opposer barbares à barbares[3]. Mais les Romains cette fois voulaient aller plus loin. On agitait parmi eux le projet de rompre, non seulement avec l'empereur, mais avec l'empire. On proposait d'offrir à Charles Martel le *consulat* c'est-à-dire la souve-

Sed compescuit tale consilium pontifex, sperans conversionem principis. Ne desisterent ab amore vel fide romani imperii, admonebat. » — Warnefrid VI, 49 : « nisi eos pontifex prohibuisset, imperatorem super se constituere sunt aggressi. »

1) *Vita Gregorii II*, c. 23.

2) Sur ces **Epistolae Gregorii** adressées au doge et au patriarche de Venise voir *supra* p. 408, n. 3.

3) Tel le conseil donné aux Romains par l'empereur Justin en 577. Ménandre, *Excerpta* (vol. XII du Corpus Byz., p. 327).

raineté de Rome[1]. Dans quelle mesure Grégoire III a-t-il trempé dans ce complot? Les documents ne permettent pas de l'établir[2]. Le pape mourut au milieu des anxiétés de cette lutte (déc. 741), presque en même temps que Charles Martel.

La pacification du pape Zacharie (741-752).

Son successeur, le pape Zacharie, était un Grec d'origine, le dernier des papes grecs : on lui attribue un esprit conciliant; une douceur extrême de caractère; un désintéressement parfait, n'ayant d'autre politique que de vivre en paix avec tout le monde; avec cela, les goûts d'un lettré, se plaisant à traduire en grec les *Dialogues* de son illustre prédécesseur, S. Grégoire le Grand[3]. C'est de ce pape Zacharie que l'on peut dater les débuts du pouvoir temporel du St-Siège. Fait significatif, Zacharie fut ordonné presque aussitôt qu'élu, sans attendre la confirmation habituelle de l'empereur : c'était un premier acte d'indépendance. Zacharie toutefois n'entendait pas mettre en question l'autorité impériale sur le territoire romain; entrant aussitôt en relation avec le Copronyme, qui venait de succéder à Léon l'Isaurien, il en sollicita et obtint la concession à l'Église romaine d'un patrimoine important, aux environs de Rome; ç'à été le

1) Les textes italiens sont muets sur ces événements, sauf une allusion dans la *Vita Stephani II*, c. 9. — Par contre les chroniques franques sont très explicites : Frédégaire, c. 110 : « eo pacto patrato ut a partibus imperatoris recederet (*papa* ou *populus?*) et consulatum romanum Carolo sanciret. » Chron. de Moissac A° 742 : « quod sese populus romanus, relicta imperii dominatione, ad suam (Caroli) defensionem convertere voluisset. »

2) Des **Epistolae Gregorii III** à Charles Martel, la première est perdue. Le n° 1 du C. C. n'est qu'une lettre de rappel. Le n° 2 a pour principal objet de réfuter les allégations des envoyés de Liutprand (supra p. 480). En tout cas, cette correspondance ne nous fait pas connaître les instructions des envoyés pontificaux, qui étaient orales : « in ore posuimus quae in auribus tuae Excellentiae suggerere debeat. » On ne peut rien conclure de l'envoi des clefs de St-Pierre, qui étaient des clefs-reliquaires (supra, p. 432, n. 2) « quae vobis ad *rogum* (= *rogationem* dans les diplômes lombards du temps) direximus ». La correction *ad regnum* de certains éditeurs est inadmissible.

3) Voir son portrait par l'anonyme de la *Vita Zachariae*, passim.

dernier acte de souveraineté accompli dans ce duché par un empereur byzantin. Pour le reste, on voit Zacharie gouverner l'État de St-Pierre avec la même indépendance que son Église. S'agit-il de la police intérieure, c'est Zacharie qui en assume la responsabilité [1], et s'il s'absente, il délègue ses fonctions au duc byzantin de Rome [2], qui n'est plus que son lieutenant. S'agit-il de défendre son peuple contre un envahisseur étranger, c'est encore lui qui entreprend cette tâche périlleuse sans autres armes que celle de la parole, qu'il avait singulièrement persuasive. Les Romains de Rome étaient en guerre avec Liutprand : Zacharie leur fait accorder par celui-ci une trêve particulière de 20 ans. Les Romains réclamaient quatre villes enlevées à leur duché par les Langobards : Zacharie, par une simple démarche personnelle auprès du roi, en obtient la restitution. Bientôt on accourut des autres parties de l'Italie implorer la médiation de ce négociateur irrésistible. A l'appel des Romains de l'exarchat, cernés par les Langobards, Zacharie dut retourner plaider leur cause à la cour de Liutprand, qui, pour la seconde fois, se laissa désarmer, et quand les Romains de Pérouse à leur tour furent assiégés par le roi Ratchis, il suffit d'une démarche personnelle du même pape pour débloquer cette ville. En même temps, Zacharie assurait la délivrance des captifs de guerre ; il rachetait de ses deniers de malheureux esclaves prêts à être embarqués pour l'Afrique. Ainsi, sans prétendre à un autre rôle que celui de bon pasteur et de père de son peuple, Zacharie fut pendant dix années l'ange tutélaire de l'Italie, à laquelle il assura une sécurité et une prospérité inconnues depuis longtemps [3].

[1]) Cette responsabilité résulte de l'**Epistola Bonifacii,** n° 42, qui s'en prend au pape de la tolérance des folies des *Januaria* et des *Brumalia* célébrés sur les places publiques de Rome, au grand scandale de ses barbares convertis ; ce dont le pape croit devoir de son côté se justifier, ib. n° 43.

[2]) *Vita Zachariae*, c. 8 : « relicta Romana urbe Stephano patricio et duci ad gubernandum. »

[3]) *Vita Zachariae*, c. 28 : omnes utpote pater et bonus pastor amplectens atque utiliter favens... Hujus itaque temporibus in magna securitate et laetitia populus a Deo illi commissus degens vixit. »

C'est ainsi que s'est formé à Rome même, et avant toute intervention étrangère, le premier noyau d'un État nouveau, au sein duquel le pape règne sans autre titre que son dévouement, sans autre appui que sa popularité. Mais ces heureux débuts du gouvernement temporel furent suivis d'une crise violente qui allait remettre en question l'existence du petit État pontifical.

Les négociations diplomatiques du pape Etienne II (752-757).

Le pape Etienne II[1] venait de succéder à Zacharie lorsque le roi Aistolf, déjà maître, par la conquête de Ravenne, de presque toute l'Italie byzantine, s'avisa d'exiger des habitants de Rome l'obéissance et le tribut qu'ils devaient naguère aux exarques byzantins. Ceci semblait directement contraire à la trève entre Romains et Langobards que le pape venait de faire renouveler pour quarante ans. Mais en vain députa-t-il deux abbés langobards pour rappeler leur maître au respect des traités jurés. Aistolf fut insensible à ces remontrances et renvoya ces moines dans leurs couvents, avec défense de repasser par Rome. Rome était aux abois. Il n'y avait plus d'armée byzantine chargée de la défense de l'Italie; on ne pouvait compter davantage sur les anciens alliés de Spolète et de Bénévent, que leur roi avait ramenés à l'obéissance. C'est dans cette situation, on l'a vu, que l'idée du protectorat franc était revenue à l'ordre du jour comme la seule défense efficace à opposer aux menaces des Langobards. Aussitôt s'ouvrirent entre Rome et la cour franque les préliminaires d'une longue négociation, qui ne devait se terminer qu'en Gaule dans le tête à tête du pape Etienne et du roi Pépin.

Le séjour d'Etienne en Gaule et la campagne de Pépin

1) Jaffé a jeté la confusion dans le numérotage de ces papes *Etienne*, en comptant comme Etienne II, un élu de ce nom qui est mort après trois jours, avant d'avoir été consacré, en sorte que, dans sa belle collection de textes, Etienne II est devenu Etienne III, et Etienne III porte le n° IV.



en Italie, qui ont été racontés plus haut, ont donné lieu à des actes diplomatiques sur lesquels il faut revenir, parce que c'est par ces actes que le pouvoir temporel du St-Siège, qui n'existait encore qu'en fait, est entré dans le droit public européen. On a encore les lettres de créance des premiers envoyés pontificaux[1], mais non la teneur de leurs instructions, qui étaient orales. On pressent que ce ne sont pas les querelles des habitants du duché de Rome avec leurs voisins les Langobards qui allaient émouvoir la nation des Francs aux prises avec tant d'autres difficultés.

Pour plaider cette cause avec quelque chance de succès, un intérêt plus grave devait être mis en avant : c'était l'indépendance du chef de l'Eglise universelle à laquelle toutes les nations catholiques étaient également intéressées. C'est dans ces termes que la question romaine fut alors débattue pour la première fois dans les pourparlers tour à tour interrompus ou repris durant le long séjour d'Etienne II parmi les Francs. Mais, comme rien n'en a transpiré, sinon les résultats, relatés dans les chroniques aussi maigres que sèches du temps, on en est réduit à conjecturer le pourquoi des solutions arrêtées alors.

L'autonomie romaine présentait une lacune grave : l'agression armée d'Aistolf venait de le démontrer. L'autorité morale dont le pape était revêtu, était très suffisante tant qu'il ne s'agissait que de négocier, d'envoyer ou de recevoir des légations, de conclure des alliances ou des traités. Mais contre la force armée, le pape était impuissant : il lui manquait le plus essentiel des droits du souverain, le pouvoir du glaive, ce *jus gladii*, dont l'exercice est incompatible avec son caractère sacerdotal. De là l'appel aux Francs, le recours au bras séculier de Pépin, et c'est ici qu'on se heurtait à la difficulté principale, qui n'était pas d'affranchir la papauté, mais bien de maintenir l'indépendance d'un souverain désarmé. Pour aboutir à une solution durable, il importait d'associer

[1]) Supra, p. 484, n. 3.

Pépin d'une façon permanente à l'œuvre qu'il allait entreprendre, et c'est dès lors sans doute que fut imaginé le titre nouveau de *patrice des Romains* [1], comme expression officielle du protectorat exercé désormais par le roi franc au sein de l'État pontifical. Ce patriciat des Romains est-il dû à une inspiration soudaine du pape dans le cours des négociations ou y eut-il sur ce point une entente préalable entre le peuple de Rome et lui? On ne le sait. Sans doute la proclamation officielle n'en fut faite qu'en Gaule, et vraisemblablement lors du renouvellement du sacre à St-Denys (28 juillet 754) [2] : ce qui justifie cette conjecture, c'est que, dans la *correspondance pontificale*, Pépin et ses deux fils sont toujours appelés ensemble *rois et patrices* [3], et que ses fils ne sont rois que depuis ce sacre. Mais le principe de cette combinaison était déjà arrêté dans les entrevues antérieures : c'est en sa qualité de futur patrice que Pépin avait pris les engagements si solennels contenus dans le célèbre pacte de Kiersy, conclu trois mois avant le sacre, entre le roi Pépin et le pape Etienne (14 avril 754).

Le pacte de Kiersy (A° 754) et la donation de Pépin (A° 756).

Ce pacte de Kiersy [4] est appelé, par le pape Etienne lui-même dans une lettre de l'année suivante, une *charte de*

[1]) Le titre de *patrice* tout court était purement décoratif dans le bas-empire; il était donné aux fonctionnaires les plus élevés, généraux ou gouverneurs, suivant immédiatement les membres de la famille impériale, auxquels étaient réservés les titres d'*Auguste* et *César*. Ce qui est nouveau, selon la juste observation de Mgr Duchesne (p. 25), c'est le mot *Romanorum* toujours accolé à celui de *patrice*, quand il s'agit des rois francs, pour définir leurs rapports durables avec Rome.

[2]) Supra, p. 487.

[3]) Codex Carolinus n° 8 : **Epistola Stephani**, A° 756 : « Pippino, Carolo et Carlomano tribus regibus et nostris Romanorum patriciis, » et *passim*.

[4]) Les **Privilegia S. Ecclesiae Romanae** (n° 1-4 du Codex diplomaticus *Dominii temporalis S. S.* p. p. Theiner, vol. I. Rome 1861) soulèvent un des problèmes les plus ardus de la diplomatique carolingienne. Du premier de ces trois diplômes de la **Promissio de Kiersy**, A° 754, qui est l'acte initial,

donation (donationis pagina), expression assez impropre puisque, pour donner, il faut avoir, et qu'à cette phase des négociations Pépin ne possédait en Italie pas un pouce de terrain qu'il pût donner. Le biographe du pape Hadrien appelle cet acte plus exactement une *promesse de donation* (donationis promissio), dont l'accomplissement était, en effet, subordonné à un futur contingent, au succès éventuel des armes franques en Italie. Comme dans les traités dits d'alliance, les parties contractantes stipulaient, non pour le présent, mais pour l'avenir. Ce qui donnait à cet acte l'aspect anticipé d'une donation pieuse, c'est que, comme dans celle-ci, Pépin

le texte est perdu; en dehors d'une version fort suspecte, connue sous le nom de *Fragmentum Fantuzzianum* (du nom du premier éditeur), on n'a sur ce document que des allusions vagues dans les *Epistolae du C. C.*. — De la **Confirmatio Caroli**, A° 774, on n'a plus que l'analyse du *Liber pontificalis* (Duchesne I, p. 498), qui a passé de là dans le cartulaire de Cencius, *Liber Censuum Eccl. R.* (p. 345 de l'édition de Fabre, Paris 1900). — De la **Confirmatio Ludovici**, A° 817, on a un texte complet, mais en copie dans le même cartulaire (p. 362 Fabre). En l'absence des originaux, la critique a contesté l'authenticité de ces diplômes, faux d'après les uns, interpollés d'après les autres, par des arguments intrinsèques, tirés de l'exagération territoriale de ces concessions. Dans cette condamnation, il fallait logiquement comprendre une 3me confirmation, le **Privilegium Ottonianum** de 962 (n° 235 des DIPLOMATA OTTONIS I, vol. I, p. 322 de la série in-4 de Pertz), qui présente les mêmes exagérations. Toutefois, de ce dernier diplôme, on a retrouvé non seulement une *copie authentique*, vidimée au concile de Lyon de 1245 (Huillard-Bréholles, *Rouleaux de Cluny*. Paris (Institut) 1865 in-4), mais l'exemplaire de luxe, conservé aux Archives Vaticanes, en lettre d'or sur parchemin de pourpre, qui équivaut à l'original, dont il est la réplique. En présence de ces textes authentiques, la critique a dû se rétracter. De plus, la réhabilitation du diplôme d'Otton entraîne celle des diplômes antérieurs, puisque les difficultés d'interprétation sont les mêmes des deux côtés. Cette réhabilition, commencée par Ficker, *Die Recuperationem der R. Kirche* (au vol. II de ses *Forschungen*. Inspruck, 1869), a été complétée par Th. Sickel. *Das Privilegium Ottos I*. Inspruck 1883, et par Lamprecht, *Die römische Frage*. Leipzig, 1889. Il n'est pas jusqu'au plus suspect de ces textes, le *Fragmentum Fantuzzianum*, qui ne doive bénéficier de cette réhabilitation dans une certaine mesure, au jugement de M. Hubert (cité : p. 258), d'après lequel : « c'est une contrefaçon de la *Promissio* de 754, dont on est obligé de tenir compte; l'auteur pouvait avoir vu quelque part une copie ou un résumé de ce texte; il écrivait de mémoire; d'où ses inadvertances ».

faisait cette offre à St-Pierre, c'est-à-dire, à l'Eglise romaine et ne demandait en retour d'autre avantage que des prières pour son salut éternel. Au point de vue de Pépin, c'était une libéralité pure. Au point de vue des Romains, au contraire, c'était moins une donation qu'une restitution puisque les territoires promis, jusqu'à la récente invasion d'Aistolf, leur avaient toujours appartenu, et il ne faut pas s'étonner que, dans la correspondance du pape, il soit question tantôt de *restitution*, tantôt de *donation*, termes parfois réunis, dans telle phrase, par exemple, où il est parlé des lieux dont Pépin stipulait « *la restitution par son acte de donation*[1]. » Avec cette promesse de donation à l'apôtre St-Pierre, c'est-à-dire à l'Église de Rome, le même pacte devait contenir une promesse de protection pour le peuple romain, et comme il importait de fixer sur qui et jusqu'où s'étendrait cette protection, le texte traçait une frontière géographique qui coupe la péninsule d'une mer à l'autre et en fait deux parts, l'une revendiquée par les Romains, l'autre laissée aux Langobards. Cette frontière, qui commence à Luna pour aboutir à Monselice, comprend, avec l'exarchat de Ravenne, aussi bien les provinces de Vénétie et d'Istrie, qui étaient toujours byzantines[2], que les duchés de Spolète[3] et de Bénévent, qui étaient depuis si longtemps langobards. De plus à l'Italie romaine, étaient encore rattachées ses dépendances insulaires, nominativement la Corse[4] et peut-être la Sicile.

En traçant cette frontière entre eux et les Langobards, sans consulter ceux-ci, il va de soi que les Romains se fai-

[1]) C. C. nº 6 (p. 36 Jaffé) : « per donationis paginam civitates et loca restituenda confirmastis. »

[2]) Ces deux provinces sont mentionnées en termes exprès dans le *pactum generale* de 754. Voir p. 508, n. 4.

[3]) Sur le duché de Spolète cfr. l'**Epistola Hadriani** C. C. nº 57, p. 191 : « ipsum Spoletinum ducatum vos (*les Carolingiens*) praesentaliter offeruistis Beato Petro ».

[4]) Sur la Corse, cfr **Leonis III Epistolae** nº 1 (Jaffé, p. 310) : « De insula Corsica... ut vestra donatio semper firma et stabilis permaneat. »

saient la part belle; ils en revenaient au temps où ces territoires étaient encore réunis sous une domination commune, et, à les entendre, la conservation ou la restitution de cette vaste zone était pour Rome une question d'existence[1]. Il faut ajouter, quant à Spolète et Bénévent, englobés dans cette zone, que depuis quelque temps ces duchés s'étaient détachés virtuellement du reste du royaume langobard, pour faire cause commune avec les Romains de Rome[2]. Telle serait l'explication du fameux pacte de Kiersy, dont la teneur demeure conjecturale, et qui fournit aux savants une matière inépuisable de discussions[3].

Pour réaliser ce programme, après l'échec de toutes les négociations, Pépin dut tirer l'épée, on a vu avec quel succès. Cette première campagne fut suivie d'un *traité général entre Romains, Francs et Langobards* (A° 754)[4], qui reproduisait dans ses grandes lignes, le pacte de Kiersy, puisque l'on constate que l'Istrie et la Vénétie[5] sont comprises dans les territoires dont Aistolf prenait l'engagement

1) C. C. n° 11, p. 64 : « quod nequaquam ipse populus vivere possit extra eorum fines et territoria atque possessiones, absque civitatibus illis quae semper cum eis sub unius dominii ditione erant connexae. »

2) Cette rupture est constatée par une **lex Ratchis regis** de 746. où Spolète et Bénévent sont rangés, avec Ravenne et Rome, parmi les territoires étrangers, où il est interdit d'envoyer un négociateur sans autorisation du roi.

3) On peut suivre cette discussion, qui a enfanté toute une littérature, dans les Revues les plus répandues, dans la REVUE HISTORIQUE, vol. 20 (Bayet, *Etienne III en France.* 1882); vol. 33 (Gasquet, *Royaume lombard.* 1887); vol. 69 (Hubert, *Etats de l'Eglise*, 1899); — dans l'HIST. ZEITSCHRIFT, vol. 44 (Sybel, 1882); vol. 70 (Kehr, 1893); vol. 72 (Schaube, 1894); — dans les MITTHEILUNGEN de l'Institut autrichien, vol. 5 (Scheffer-Boichorst, 1884); vol. 16 (Sackur, 1895); vol. 19 (*id.* 1898).

4) Ce **Pactum inter Romanos, Francos et Langobardos** est mentionné dans une **Epistola** Stephani II, C. C. n° 11 (Jaffé p. 65) : « sicut in pactis a tua (Pippini) bonitate confirmatis continetur, » — dans la *Vita Stephani II*, c. 22; — dans une **Epistola** d'Etienne III (voir la note 5); — dans une réponse à Désidere attribuée par l'auteur de la *Vita Hadriani*, c. 2, à ce dernier.

5) **Epistola Stephani III** (Troya, n° 946) : « in nostro *pacto generali*, quod inter Romanos, Francos et Langobardos dignoscitur provenisse, et ipsa vestra Istriarum provincia constat esse confirmata atque annexa simulque Venetiarum provincia ».

de respecter l'intégrité. En vertu de la même convention, ce prince devait évacuer tout le territoire conquis par lui. Mais à qui remettre le territoire devenu disponible? Impossible de le restituer à son ancien maître byzantin, qui n'avait su ni le défendre, ni le reprendre. Laissés à eux-mêmes, les habitants étaient moins encore en mesure de résister à une nouvelle agression des Langobards. C'est ici que la promesse de Kiersy devait sortir ses effets. En vertu de celle-ci, l'exarchat de Ravenne avec la Pentapole de l'Adriatique furent annexés au duché de Rome, sous l'autorité commune du Saint Père, et quoique celui-ci, s'adressant à Pépin lui-même, affecte de se servir du terme de restitution, pour le jeune Etat romain, c'était bel et bien doubler ses possessions.

Toutefois l'année suivante, comme Pépin redescendait en Italie pour forcer Aistolf à exécuter ce traité, aussitôt violé que juré, il rencontra sur son chemin les ambassadeurs d'une troisième puissance, du César byzantin, venus pour demander au nom de leur maître la rétrocession de ces anciennes possessions impériales. C'est alors que Pépin fit cette réponse mémorable : « qu'il n'avait tiré l'épée que pour l'amour du S. Pierre et la rémission de ses péchés, et que pour rien au monde il ne reprendrait ce qu'il avait une fois offert au prince des Apôtres[1]. »

A la suite de la deuxième campagne de Pépin, non seulement le traité général de l'année précédente fut renouvelé[2] ; mais cette fois Pépin fit dresser un acte spécial de donation, qui est beaucoup moins étendu que la promesse de Kiersy : la *promesse de Kiersy*, qui s'étendait à la plus grande partie de l'Italie, était avant tout dirigée contre les Langobards. La *donation de Pépin* (A° 756) semble plutôt dictée par la démarche de l'empereur byzantin : il ne comprend que l'exarchat de Ravenne et la Pentapole de l'Adria-

[1]) *Vita Stephani II*, c. 25.

[2]) *Vita Stephani II*, c. 26 : denuo confirmato *anteriore pacto*, qui per elapsam VIII indictionem (A° 754) provenerat. »

tique, conquis sur les Byzantins par Aistolf, reconquis sur Aistolf par Pépin; il ne comprend ni Rome, ni son duché, que les Langobards avaient menacés, mais non pas occupés. Cet acte daté de Pavie fut déposé sur le tombeau de S. Pierre, avec les clefs d'une vingtaine de villes formant l'accroissement territorial de l'Etat romain[1].

A partir de ces traités solennels, il existe dans le droit public européen un Etat d'un genre nouveau, défini par son nom même : c'est l'Etat de l'Eglise — *Sanctae Ecclesiae respublica*, — selon l'expression officielle qui apparaît déjà dans les documents pontificaux d'Etienne II[2]. Au sein de cet Etat, le pape exerce à la fois le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel, associés dans une union personnelle, mais toujours distincts par leur ressort comme par leur nature : car tandis que le pouvoir spirituel du pape embrasse le monde chrétien, son pouvoir temporel ne dépassait pas les frontières de l'ancien duché de Rome, accru par les restitutions d'Aistolf. C'était peu au gré du peuple de Rome, qui prétendait ne pouvoir exister sans les possessions qui avaient toujours été réunies sous une autorité commune[3]. En d'autres termes, les Romains ne réclamaient rien moins que les frontières de toute l'Italie byzantine : c'est ce qu'ils remontraient à l'envoyé de Pépin à Rome, et telle semble avoir été, en effet, la portée du pacte de Kiersy. Bientôt l'occasion se présenta de faire valoir ce vaste programme des Romains.

Quelques mois après sa défaite, Aistolf mourait d'un accident de chasse, sans laisser d'héritier (A° 756)[4]; le trône était vacant, et deux prétendants se le disputaient : d'une part un duc de Toscane, Désidère (Didier), qui était soutenu par les Langobards de son duché ; d'autre part le frère d'Aistolf, Ratchis, son prédécesseur devenu moine, mais qui avait

[1]) *Vita Stephani II*, c. 46 : « donationem in scriptis emisit quae et usque hactenus in archivio S. nostrae Ecclesiae recondita tenetur. »

[2]) C. C. n° 6 : **Epistola** de 755, p. 35 ; n° 11 : **Epistola** de 757, p. 65.

[3]) Voir le texte cité, p. 508 n. 1.

[4]) C. C. n° 11 (Jaffé p. 64). — *Vita Stephani*, c. 48. — *Annales Regni*, 756.

conservé des partisans dans le nord de l'Italie. Il fallut que le pape intervînt pour ramener Ratchis dans sa retraite, et en retour, Désidère, dans sa reconnaissance, s'empressa d'offrir aux Romains non seulement son alliance, mais encore de nouvelles restitutions, comprenant les conquêtes faites à leurs dépens par un autre de ses prédécesseurs, Liutprand : ce fut l'objet d'un nouveau *traité*, non moins solennel[1], conclu entre le roi Désidère et le pape Etienne II, représenté par son frère Paul (A° 757). Peu de mois après Etienne mourait à son tour, laissant la continuation de sa politique à ce même Paul, son frère, élu presque aussitôt, par le clergé et le peuple, son successeur[2].

Les relations extérieures de Rome sous le pape Paul I (757-767).

Initié à toutes les négociations du règne précédent, le pape Paul était mieux en mesure que personne de diriger les relations extérieures du jeune Etat romain soit avec ses anciens maîtres, les Byzantins, soit avec son nouveau protecteur, le roi franc, soit avec ses voisins les Langobards[3]. Entre Rome et Constantinople, les relations demeuraient tendues, envenimées qu'elles étaient par la querelle religieuse. Néanmoins l'autonomie romaine n'impliquait pas rupture avec l'empire romain, comme le constatent les actes officiels des papes, qui continuent à les dater des années de l'empereur régnant à Constantinople[4].

Pépin de son côté, tout en maintenant avec fermeté

1) C. C. *ib.* « Desiderius, in praesentia Folradi, pollicitus est restituendum B. Petro civitates reliquas, etc. » *Vita Stephani II*, c. 29 : « per scriptam *paginam* terribili juramento Desiderius professus est sponsionem adimplere ».

2) C. C. n° 12 (Jaffé p. 68) : **Epistola Pauli I.** — *Vita Pauli*, c. 1.

3) Le C. C. ne comprend pas moins de 32 lettres du pape Paul, qui nous permettent de suivre assez bien le détail de ces relations diplomatiques.

4) Voir les REGESTA PONTIFICUM de 757 à 772 (n° 2331-2395). A partir de cette dernière date, les papes compteront les années, non plus de l'empereur, mais du roi franc en Italie.

l'alliance romaine, ne donna aucune suite à la démarche du peuple de Rome, qui demandait déjà de nouveaux agrandissements de territoire[1]. Il refusa de retirer sa protection à Désidère, devenu roi des Langobards avec son appui. Il semble même s'être déchargé sur lui de son rôle de protecteur de l'Etat romain. Jamais il ne se prévalut de son titre de *patrice des Romains*, qu'il ne prend dans aucun de ses actes, alors que le pape met une véritable insistance à le rappeler en s'adressant soit à lui, soit à ses fils. Il ne se rendit pas davantage au vœu du pape, qui insiste pour avoir à Rome un envoyé franc permanent[2]. Il se borna à des légations temporaires pour résoudre les difficultés pendantes[3]. A diverses reprises, il recommande au pape de s'entendre avec Désidère et au besoin d'invoquer l'assistance de celui-ci[4].

Le roi des Langobards était loin pourtant de s'être réconcilié avec le nouvel ordre de choses créé en Italie par l'intervention des Francs. Avec lui, les relations du pape Paul ne cessèrent d'être difficiles. Dès le début de son règne, il avait tourné ses armes contre les duchés de Spolète et de Bénévent, qui s'étaient placés sous le protectorat franc. A Spolète, il destitua le nouveau duc Alboin, que les Langobards de Spolète s'étaient donné spontanément. A Bénévent, le duc Liutprand, dernier représentant d'une dynastie séculaire, dut chercher un refuge à Otrante, et Désidère le remplaça par son propre gendre Arichis (A° 758)[5]. Pendant toute la durée du pontificat de Paul I, Désidère non seulement éluda la promesse de restitution faite à son prédécesseur, et renouvelée dans deux entrevues personnelles[6]; mais

1) C. C. n° 13 : **Senatus populusque Romanus** ad Pippinum : « petentes ut dilatationem hujus provinciae perficere jubeatis. »

2) C. C. n° 30 (Jaffé p. 112); n° 32 (*ib.* p. 116).

3) Légation d'Autchaire en 760 : C. C. n° 19 (Jaffé p. 87).

4) C. C. n° 39 (Jaffé p. 137).

5) C. C. n° 17 (*ib.* p. 79).

6) L'une en 758 : C. C. **Epistolae Pauli**, n° 16 (Jaffé, p. 76), n° 17 (*ib.* p. 80); l'autre vers 765 : *item* n° 37 (ib. p. 133).

il était accusé de tremper dans les complots des Byzantins, qui avaient encore un pied en Italie, et qui épiaient le moment d'y récupérer l'exarchat. La mort du pape Paul allait lui fournir une occasion inattendue de faire la loi à la papauté elle-même (A° 767).

Luttes intérieures à Rome jusqu'à l'avénement du pape Hadrien I (767-772).

En passant de l'autorité des empereurs sous celle des papes, les institutions urbaines de Rome n'avaient pas subi de changement : c'était le régime byzantin en vigueur depuis la réforme de l'empereur Héraclius[1]. Les pouvoirs civils y avaient passé aux mains des autorités militaires : le peuple se confondait avec l'armée, et les chefs de l'armée étaient en même temps les chefs du peuple ; sous les titres militaires de *ducs*, *cartulaires*, *comtes*, *tribuns*[2], ils formaient l'aristocratie laïque de la ville, en regard du clergé cardinal de l'Église romaine, évêques, prêtres et diacres, qui formaient une sorte d'aristocratie ecclésiastique. Les deux ordres concouraient aux élections pontificales ; ils ne devaient pas tarder à s'y disputer la prépondérance, du jour où un pouvoir temporel considérable était venu se greffer sur le pouvoir spirituel de la papauté. A la mort du pape Paul I, la rivalité éclata ouvertement. Quatre frères appartenant à cette aristocratie militaire, en tête un duc de la ville de Népi, Toton, avec quelques troupes ramassées en chemin, pénétrèrent dans Rome, s'emparèrent du Latran et y proclamèrent pape Constantin, l'aîné des quatre. Ils forcèrent l'évêque de Palestrine à conférer les ordres sacrés à cet intrus, qui était encore laïc ; après quoi cet ancien soldat se fit prêter comme pape le serment par les Romains. Constantin II entra aussitôt en relation avec le roi des Francs, Pépin,

1) Supra, p. 229.

2) C'est l'ordre hiérarchique suivi dans la suscription des lettres écrites au nom du peuple romain, dont nous avons un specimen dans le C. C. n° 8 : « Duces, cartularii, comites, tribunentes et universus populus et exercitus Romanorum » (Février 756).

protestant, dans les lettres qu'il lui écrivit[1], n'avoir accepté cette haute dignité que malgré lui. Pépin laissa ces lettres sans réponse. Sans doute, il avait été déjà prévenu par les adversaires de l'intrus. A la tête de ceux-ci, se trouvaient les deux principaux personnages du règne précédent, l'un Christophe, qui était, comme *primicier*, le chef de la chancellerie pontificale[2], l'autre, son fils Serge, qui était, comme *sacellaire*, le chef des finances. Constantin s'était empressé de s'assurer de leurs personnes. Néanmoins ils réussirent à s'évader de Rome et trouvèrent un refuge chez les Langobards. Là, se prévalant de l'alliance qui n'était pas encore rompue entre Rome et le roi Désidère, ils provoquèrent une intervention militaire de celui-ci. Avec quelques troupes qui leur furent prêtées, sous la conduite d'un prêtre lombard, Waldipert, ils reprirent le chemin de Rome, et c'est la seule fois que Rome fut envahie par les Langobards, arrivant non comme ennemis, mais comme arbitres dans les dissensions intérieures de cette ville. Le chef de la faction militaire, le duc Toton, fut assassiné; le pape Constantin, son frère, traité en prisonnier. L'agent de Désidère, Waldipert, profitant du désordre du premier moment, avait déjà fait proclamer pape un candidat agréable à son maître; c'était un moine Philippe, vénérable, mais sans crédit, qui fut renvoyé dans son monastère dès le lendemain. Christophe, le primicier, avait un autre candidat, un prêtre de carrière, et dans une assemblée générale au forum, il réussit à le faire reconnaître à la fois par le clergé et par l'aristocratie laïque, sous le nom d'Etienne III (août 768). Aussitôt éclatèrent les représailles. Constantin II fut tiré de sa prison et eut les yeux crevés. Waldipert subit la même mutilation et en mourut presque aussitôt[3]. Pour légaliser cette révolution cléricale et en même temps couper court au retour de ces désordres, un concile était nécessaire : Serge le sacel-

1) C. C. nº 44 et 45 : **Epistolae Constantini II.**
2) Mentionnés dans l'**Epistola Pauli** (C. C. nº 36) Jaffé, p. 128.
3) Le récit de ces événements est consigné dans la *Vita Stephani III.*

laire envoyé à la cour franque, n'y trouva plus Pépin, qui venait de mourir ; mais il s'entendit avec ses fils, qui envoyèrent à Rome la plupart des archevêques de la Gaule, avec quelques évêques, et ceux-ci, réunis à une quarantaine de prélats italiens, y tinrent le concile du Latran (A° 769)[1]. L'élection de Constantin fut déclarée nulle ; ses actes furent cassés, y compris ses ordinations, et lui-même fut interné dans un monastère. Mais l'acte le plus important de ce concile, ce fut, dans la question capitale des élections pontificales, une première constitution canonique, souvent remaniée dans la suite, mais devenue nécessaire pour régler la participation des deux ordres, du clergé et du peuple, à l'élection du chef de l'Eglise et de l'État.

Pour achever l'apaisement intérieur de Rome, il eût fallu en ce moment une main ferme. Mais le pape Etienne III, recommandable comme prêtre, était comme politique d'une faiblesse déplorable, laissant tout aller à la dérive au gré des cabales qui s'étaient glissées jusque dans l'entourage pontifical. Les patrons de son élection, Christophe et Sergius, reprirent tout d'abord l'influence qu'ils avaient déjà exercée sous les papes précédents. Brouillés avec Désidère, dont ils avaient fait échouer le candidat et laissé assassiner l'envoyé, ils formèrent à Rome un parti anti-lombard[2], tandis que le propre frère du pape, le duc Jean[3], et un de ses chambellans, Paul Afiarte, étaient à la tête d'une cabale favorable à Désidère. Celui-ci était de plus soutenu par la reine-mère Bertrade, qui, depuis la mort de Pépin, continuait la politique conciliante de son mari et négociait même un mariage entre sa famille et celle de Désidère. Christophe et Serge eurent beau, dans des lettres écrites par le pape sous leur inspiration[4], protester contre ce projet de mariage,

[1]) Les **Acta concilii** dans Mansi, vol. XII, p. 713. Cfr Hefele III p. 434.

[2]) *Vita Stephani*, c. 28.

[3]) Mentionné comme tel dans la *Vita Hadriani*, c. 8.

[4]) C. C. n° 47 : **Epistola Stephani III**, aux rois Charles et Carloman pour les détourner de ce mariage à l'aide d'arguments contraires à la charité la

dénoncer à la cour franque les usurpations de Désidère sur le domaine de l'Eglise; grâce aux bons offices de la reine Bertrade, Désidère sut se ménager une entrevue avec le pape Etienne aux portes de Rome (A° 771). Ce fut le signal d'une réaction accompagnée de nouvelles violences[1]. Enhardis par l'arrivée du roi, Afiarte et le parti lombard levèrent la tête. En vain les conseillers du pape, Serge et Christophe, essayèrent de soulever le peuple en leur faveur. Malgré l'appui que leur prêtait un envoyé franc, présent à Rome, ils furent lâchés par leurs partisans intimidés et sommés de rejoindre, dans la basilique de St-Pierre hors les murs, leur maître, qui eut la faiblesse de les livrer au roi Désidère. Le pape les laissait, à la vérité, dans cette basilique sous la protection du droit d'asile. Mais, c'était un guet-apens : le soir venu, ils furent arrachés à cet asile sacré par Afiarte et ses complices et ramenés jusqu'aux portes de la ville, où ils eurent les yeux crevés : Christophe en mourut trois jours après; Serge fut jeté dans la prison du Latran, où il survécut encore une année. Quant au pape, loin de réparer ces crimes, il poussa la faiblesse jusqu'à écrire à la cour franque, sous l'adresse de Bertrade, une lettre d'excuses[2], où sans doute il déplore ces événements, mais en même temps où il exalte le zèle de Désidère pour sa personne et transforme lâchement

plus élémentaire, tels que la lèpre, la puanteur (supra, p. 300) et autres sottises que le populaire débitait à Rome sur les Langobards. Les inspirateurs sont nettement désignés par la *Vita Stephani*, c. 28 : « imminentibus atque decertantibus in hoc Christophoro et Sergio. »

[1]) Sur ces événements, voir *Vita Stephani III*, 29-32; une *chronique bavaroise*, dans la compilation d'Aventinus (d'après Duchesne, L. PONTIFICALIS, p. 484) et enfin l'**Epistola Stephani** (C. C. n° 50), mais qui est en contradiction avec sa *Vita*, et fort sujette à caution. Voir la note suivante.

[2]) C'est l'**Epistola** n° 50 du C. C. Il est impossible de contester l'authenticité de cette lettre, conservée dans un recueil officiel. Pour justifier le pape, on a soutenu que c'est Désidère qui lui aurait extorqué cette lettre, par intimidation. Mais la lettre a été écrite après l'exécution de Christophe, partant à Rome et après la libération du pape. D'après Mgr Duchesne, cette lettre est inspirée évidemment par Afiarte et le parti lombard, mais sans pouvoir absoudre le pape Etienne, qu'il qualifie de *lamentable* et dont il juge le pontificat déshonorant pour le Saint-Siége. *État pontifical*, p. 62-63.

les victimes en conspirateurs, en accusant ses anciens amis d'attentat à sa vie[1]. Il n'eut pas le courage de rompre avec les assassins, ni de rendre la liberté au malheureux Serge, qui fut finalement assassiné en prison par les sicaires d'Afiarte. D'autres victimes de la réaction furent exilées. Ce pape ne fut pas mieux obéi dans le reste de ses États. A Ravenne, une faction profita de la mort de l'archevêque Serge pour hisser sur ce siège important un des siens, Michaël, qui n'était pas même prêtre. Il n'en régna pas moins pendant un an, malgré les protestations du pape. Il fallut, pour débusquer l'intrus, provoquer une émeute avec le concours des Francs (A° 770)[2]. C'est au milieu de ces désordres que le pape Etienne mourut (A° 772). Il fut remplacé par un candidat agréable à la fois au clergé et à l'aristocratie, le pape Hadrien, qui appartenait par sa naissance à la première noblesse de la ville et par sa carrière au clergé du Latran[3]. C'était un homme d'énergie, qui allait se montrer à la hauteur de la situation. Les sanglantes tragédies dont Rome venait d'être le théâtre, n'en contenaient pas moins une leçon, en révélant les lacunes de ce gouvernement mal équilibré, qui avait trop de pouvoirs et pas assez de puissance. L'élévation temporelle de la papauté réclamait, comme complément, la rénovation de l'empire : ce sera l'œuvre de l'illustre successeur de Pépin, Charlemagne.

[1]) Cette odieuse accusation est détruite par le témoignage du pape Hadrien, qui fit poursuivre comme meurtriers les exécuteurs de Serge (Vita Hadriani, c. 4, 8).

[2]) *Vita Stephani*, c. 26. — Hadriani Epistola (C. C. n° 88).

[3]) *Vita Hadriani*, c. 1-4.

CHAPITRE IX.

Charlemagne et la fondation de l'empire du moyen âge.

—

§ I. — CHARLEMAGNE ROI DES FRANCS.

(768-774).

TEXTES ANCIENS : les **Annales Regni** et les *Annales monastiques*, citées p. 478 et 411. — **Eginhard**, *Vita Caroli imperatoris*; Poeta Saxo, *Vita Caroli*; Monachus Sangallensis, *De Carolo Magno* (textes de Jaffé dans ses : MONUMENTA CAROLINA. Berlin 1867). — *Vita B. Alchuini* (Jaffé dans MONUMENTA ALCUINIANA. Berlin, 1873). — *Vitae Stephani III*, *Hadriani I* (dans le vol. I du LIBER PONTIFICALIS, ed. Duchesne). — Warnefrid, *Gesta epp.* Mettensium (série in-fol. de Pertz vol. II). — *Genealogiae gentis Karolinae (ib.)*. — Extraits des *textes précédents* dans Richter, *Annalen*. Halle, 1887.

TRAVAUX MODERNES : **Abel-Simson**, *Jahrbücher des Fr. R. unter Karl d. Grossen*. vol. I. Leipzig 1883. — Alberdingk-Thijm, *Karel de Groote*. Amsterdam, 1867. — Vétault, *Charlemagne*. Paris, 1877. — **Duchesne**, *Les premiers temps de l'État pontifical*. Paris, 1904. — Hodgkins, *The frankish invasions*, cité, p. 299, vol. VII. — Hartmann, *Geschichte Italiens*, vol. II. Gotha, 1903.

Le règne de Charlemagne[1], auquel nous arrivons enfin, apparaît comme une halte dans le cours des révolutions du moyen âge. Avant lui, on assiste aux tâtonnements déconcertants d'une époque de formation : c'est la mêlée tumultueuse des nations nouvelles qui se disputent durant trois siècles les fragments épars de l'empire romain écroulé. Avec lui, l'ordre renaît ; l'histoire se simplifie : c'est l'apogée de

1) **Waitz**, *Verfassungsgeschichte*, vol. III, p. 333, passe en revue les jugements portés sur Charlemagne par les historiens les plus célèbres, depuis Montesquieu. Entre les jugements qui ont paru depuis sur ce prince, il faut citer encore et en première ligne, Ranke, *Weltgeschichte*, vol. V, et Kurth, *Origines de la civilisation*, tome II.

la puissance franque, qui finit par se subordonner toutes les nations germaniques du continent et parvient à contenir leur exubérance en les rangeant dans une organisation commune et bien ordonnée. Ces grands résultats n'ont pas été obtenus sans peine : comme Charles Martel son aïeul, comme son père Pépin, Charlemagne, durant son règne de 47 ans, n'a presque jamais quitté le harnais de guerre, arpentant sans cesse l'Europe du nord au sud et de l'est à l'ouest, et brisant sur son passage les dernières résistances de la barbarie. Son règne ne compte pas moins de quarante-trois expéditions militaires, conduites soit par lui, soit par ses lieutenants. Où il diffère de ses prédécesseurs non moins belliqueux, c'est dans sa conception de la guerre et dans sa méthode de la faire.

Épris avant tout de civilisation, Charlemagne n'aspirait qu'à être le pacificateur de l'Europe. S'il prend les armes, c'est pour rétablir la paix ou la maintenir partout où elle est ou troublée ou menacée. Avant de combattre, il offre toujours des transactions acceptables. Après la victoire, il se montre accueillant aux premières ouvertures du vaincu. La guerre est-elle inévitable? Il déploie aussitôt le maximum de ses forces, assuré que la campagne sera d'autant plus courte, qu'elle est menée plus vivement[1]. Aussi n'eut-il le plus souvent qu'à se montrer à la tête de ses forces redoutables pour voir tout fléchir devant lui[2]. La conquête de l'Italie se réduit au siège de deux villes. Dans la guerre de Saxe, qui lui coûta trente ans d'efforts, il ne livra en

1) Eginhard, *vita*, c. 11 : « Boaricum bellum *celeri* fine completum est. » — *Ib.* c. 13 : « Boemanicum et Linonicum [bellum], utrumque *celeri* fine completum est. » De ses nombreuses guerres, les deux seules tenues pour longues, celles contre les Saxons et contre les Avars, se décomposent en réalité en plusieurs guerres toujours menées rapidement.

2) Cette impression terrifiante des armées de Charlemagne s'est répercutée dans la légende, où elle prend les proportions hyperboliques que lui donne le *Monachus Sangallensis* dans un morceau bien connu, l'arrivée de Charlemagne à Pavie. II c. 17.

réalité que deux grandes batailles[1]. Une seule fois il se laissa entraîner à une exécution sanglante, celle de Verden, dont les résultats tournèrent contre lui. En somme, aucun autre conquérant n'a autant épargné les vies humaines soit des siens, soit même de l'ennemi[2]. Il devait avoir l'intuition de la grande stratégie, pour oser faire manœuvrer à la fois plusieurs armées opérant à grande distance et visant par des routes convergentes un même objectif. Mais le problème le plus difficile qu'il eut à résoudre, ce fut d'armer des expéditions aussi nombreuses sans aucun trésor de guerre, levant et faisant marcher ces masses d'hommes libres uniquement par la force de sa volonté, qui faisait plier sous ses ordres toutes les autres volontés. L'armement de chacun proportionné à ses ressources personnelles, la quantité de vivres qu'il lui impose, calculée d'après la durée de la campagne, le nombre et le conditionnement des chariots, tout est prévu dans ses ordres de marche[3], jusqu'au moindre détail. Ainsi, dans ses expéditions militaires comme dans ses institutions civiles, on peut dire que la qualité maîtresse de Charlemagne, c'est le génie de l'organisateur.

Les antécédents de Charlemagne.

A cette grandeur devenue inséparable du nom qu'il porte dans l'histoire[4], Charlemagne ne s'est élevé que par degrés.

1) Eginhard, *Vita* c. 8 : « Hoc bello [saxonico] ipse non amplius cum hoste quam *bis* acie conflixit. » —

2) Eginhard, c. 13 : « *Incruentum* pene Francis hoc bellum [contra Avares] fuit. » — Ib. c. 9 : « [ex Hispania] salvo et *incolumi* exercitu revertitur, praeter Wasconiam perfidiam (Ronceveaux). » — Le moine de St-Gall a recueilli, non sans la grossir, la même impression : II, c. 17 (p. 691 Jaffé) : « *Incruento* bello humiliatos in servitium accepit Longabardos. » — (p. 693) : « absque *cruoris effusione* civitatem superavit. »

3) Prenzel, *Kriegsverfassung unter den Karolingern.* Leipzig (Diss) 1887, p. 38-66. Le recueil des Capitulaires nous a conservé un de ces **Ordres de marche.** CAPITULAIRE n° 75. Reg. K. n° 418.

4) Le surnom de *Magnus* était déjà usuel vingt ans après sa mort, comme l'atteste une **Epistola** A° 835 de son fils Louis le Pieux, Reg. K. n° 951 : « Carolo, jure praenominato Magno. »



Premier né de Pépin le Bref, lorsqu'il naquit vers 742, son père n'était pas encore roi, et des deux frères qui se partageaient alors la mairie du palais, il était le plus jeune. On conçoit donc que la naissance de ce fils d'un puîné dans une maison qui n'était pas régnante, ait pu passer si inaperçue que les chroniqueurs du temps n'ont tenu note ni du lieu de cette naissance, ni de la date[1].

Son éducation fut purement militaire; à 18 ans, sa présence est déjà mentionnée dans les armées de son père. Durant cet apprentissage de la guerre, son intelligence, bien que ouverte à tout, était demeurée inculte, si bien qu'il n'apprit à écrire que tardivement. Les savants d'ailleurs étaient encore fort rares chez les Francs. Charles était dans sa quarantième année lorsqu'il fit la rencontre d'un savant étranger, l'anglo-saxon Alcuin, avec lequel il put refaire son éducation manquée; il le garda six ans auprès de lui et ne s'en passa qu'après avoir épuisé le cycle des sciences humaines cultivées en ce temps-là : la grammaire, la dialectique, la rhétorique, le comput, l'astronomie[2].

Ainsi, se déployant par degrés, son génie fut toujours à la hauteur des entreprises de plus en plus vastes où il fut engagé. Du vivant de Pépin, il avait eu déjà quelques comtés à gouverner (A° 763). Mais bien qu'il eût reçu dès

1) Eginhard, *Vita* c. 4 : « De cujue nativitate, ... neque scriptis umquam aliquid declaratum est. » La question du lieu de naissance de Charlemagne, à laquelle le patriotisme liégeois s'intéresse, est insoluble, parce que les trois données dont cette solution dépend, sont trois inconnues, savoir : 1° A quelle date, *jour*, *mois* et *année*, Ch. est-il né? L'année même n'est pas certaine : on hésite entre 742 et 743, selon l'âge qu'on lui donne à sa mort; — 2° Supposant, avec quelques auteurs (Muhlbacher Reg. K p. 60), que ce soit le 2 avril 742, en quel lieu se trouvait à cette date son père, qui était sans cesse par voies et chemins? Il y a des trous, en effet, dans son itinéraire, fondé sur les regestes de ses actes. — 3° Supposé la résidence de Pépin connue, resterait enfin à établir que la mère de Charlemagne suivait son mari, dans tous les déplacements de celui-ci, en particulier à la veille de ses couches? Sur cette question, Hénaux, *Charlemagne d'après les traditions liégeoises*. Liège, 1878. — Hahn, *Mémoire sur le lieu de naissance de Charlemagne*. Bruxelles (Ac.) 1861, MÉMOIRES, in-8.

2) Eginhard, *Vita*, c. 25.

lors le sacre de roi par les mains du pape, il n'en prit le titre[1] qu'à la mort de son père et après avoir fait renouveler le sacre par le clergé franc à Noyon (29 oct. 768)[2]. Il n'héritait par cette mort que de la moitié des États francs, l'autre moitié étant dévolue à son frère Carloman[3]. Celui-ci, bien que le plus jeune, nourrissait contre cet aîné une secrète jalousie, qui était attisée par son entourage. Ce mauvais vouloir se fit jour à l'occasion des troubles suscités en Aquitaine par un prétendant, Hunold[4], qui vivait retiré dans un cloître depuis plus de vingt ans, lorsqu'il s'avisa de récupérer le gouvernement enlevé à sa famille. Carloman refusa de marcher pour défendre cette possession commune, laissant à son frère toute la charge de la guerre. Charles, avec ses seules forces, termina rapidement cette campagne. Hunold ne l'attendit même pas et chercha un refuge chez le duc voisin des Gascons, un Lope (Lupus), qui, menacé à son tour par les armes de Charles, s'empressa de livrer le transfuge. Charles reçut en même temps la soumission des Gascons et bâtit, pour les tenir en respect, le fort de Fronsac sur la Dordogne. L'Aquitaine était de nouveau pacifiée (A° 769)[5]. Mais la mésintelligence était sur le point d'éclater entre les deux frères, et il fallut que leur mère Bertrade interposât sa médiation pour les réconcilier[6].

1) *Annales monastiques.* — Bien que le protocole des lettres pontificales ne manque jamais de qualifier de *reges Francorum* les fils de Pépin, du vivant de leur père (C. C. n° 35), ceux-ci ne prennent ce titre dans aucun acte franc.

2) *Annales monastiques.* — Les *Annales Regni* ne parlent pas du sacre.

3) Dans leurs diplômes, ils prennent, l'un et l'autre, le titre de : « Gratia Dei rex Francorum, vir inluster. »

4) Ce prétendant est-il le même que le père et prédécesseur de Waïfre (supra, p. 492)? Cela n'est pas certain, mais en tout cas s'est-il fait passer pour tel, sinon il n'aurait pas réussi à soulever les Aquitains.

5) *Annales Regni.* — Eginhard, *Vita*, c. 5.

6) C. C. n° 46 : le pape Étienne III aux deux rois pour les féliciter de cette réconciliation.

Les mariages de Charlemagne.

Cette princesse, profitant de l'ascendant qu'elle avait hérité de son mari, méditait de resserrer l'alliance entre sa maison et celle de Désidère, le roi des Langobards. Elle partit pour l'Italie, s'aboucha en passant par la Bavière avec le duc Tassilon, qui venait d'épouser Liutberge, l'une des filles de Désidère[1]. Celui-ci avait une autre fille, désignée parfois sous le nom de Désirée[2]. Il s'agissait de la marier à l'un des fils de Bertrade, en même temps que le fils de Désidère épouserait leur sœur Gisèle. En retour de ces alliances avantageuses, Bertrade réussit à décider le roi à donner satisfaction au pape Étienne III en lui restituant quelques territoires usurpés par les Langobards[3]. Ainsi Bertrade se flattait d'avoir rendu la paix à toute la chrétienté lorsqu'elle revint en Gaule, ramenant avec elle la jeune fille de Désidère (A° 770). Mais ce mariage politique devait être une source de brouilleries domestiques. Tout d'abord, le pape Étienne, qui n'avait pas été consulté, prit fort mal la chose et fit les remontrances les plus vives aux jeunes princes francs au sujet de cette union avec l'ennemi irréductible des Romains. Il ajoutait d'ailleurs qu'ils étaient déjà engagés à des femmes franques[4], ce qui était vrai pour Carloman, qui avait Gerberge pour épouse; ce qui est moins sûr pour Charles, dont la première femme, Himiltrude, n'était, en droit franc, que concubine. Aussi, sur le conseil de sa mère, ne fit-il aucune difficulté de la répudier pour

1) Un diplôme bavarois de 769 (Reg. Agilolf. n° 35) mentionne, dans la date, un voyage de Tassilon en Italie « *rediente de Italia* », événement sans portée si ce déplacement n'implique pas une alliance à cette date.

2) Le nom propre est douteux, parce que dans le seul texte où il figure (*Vita Adalhardi*, c. 7), *Desiderata Desiderii filia*, ce peut n'être qu'un adjectif dans le sens de *promise* ou *fiancée*.

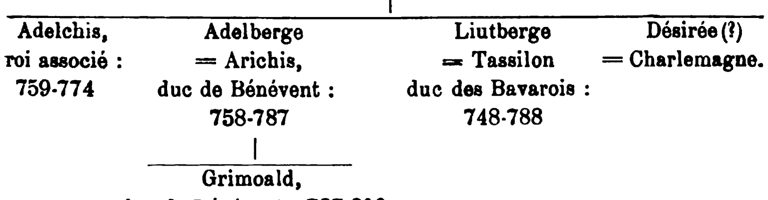
3) *Annales monastiques*, A° 770. — C. C. n° 48 : Étienne III à Bertrade, pour la remercier de son concours dans cette restitution.

4) C. C. n° 47 : Etienne aux rois francs pour les détourner de ce mariage. Voir supra, p. 516.

épouser la Désirée[1]. Il en résulta de nouveaux tiraillements entre les deux frères, Charles étant devenu le gendre de Désidère, dont Carloman, au contraire, s'était déclaré l'adversaire lors des troubles de Rome[2]. Puis, après moins d'un an de mariage, et pour une raison demeurée mystérieuse[3], Charles renvoya son épouse italienne subitement et la remplaça par Hildegarde, issue de l'ancienne dynastie ducale des Alemanes[4]. C'était un second divorce qui mettait Charles en opposition et avec sa mère, qui avait fait son premier mariage[5], et avec une cabale de cour, qui s'obstinait à maintenir l'alliance lombarde[6], et surtout avec le principal intéressé, le roi des Langobards (A° 771). Celui-ci ne devait pas manquer l'occasion qui se présenta aussitôt, de se venger de cet affront. La même année, en effet, mourut Carloman, après un règne inactif de trois ans, qu'il avait passé soit aux environs de Soissons, où il avait pris la cou-

1) Crayon des ALLIANCES DYNASTIQUES des derniers princes langobards :

Désidère,
roi des Langobards : 757-774



Adelchis, roi associé : 759-774	Adelberge = Arichis, duc de Bénévent : 758-787	Liutberge = Tassilon duc des Bavarois : 748-788	Désirée (?) = Charlemagne.
	Grimoald, duc de Bénévent : 787-806		

2) *Supra*, p. 517.

3) Eginhard *Vita*, c. 18 : « incertum qua de causa ».

4) Thegan, *Vita Ludovici Pii*, c. 1 : généalogie d'Hildegarde.

5) Eginhard, *ib.* fait allusion à cette *discordia* avec sa mère « in divortio filiæ Desiderii regis, quam, *illa suadente*, acceperat. » Les *Annales Regni* gardent le silence sur ces mariages et divorces de Charlemagne.

6) *Vita Adelhardi* c. 7 : ce cousin de Charlemagne, scandalisé de ce second mariage après divorce « *vivente illa* », quitta la cour et se retira dans un cloître d'Italie, parce que cette alliance lombarde avait été négociée « quorumdam Francorum juramentis », en sorte que, par ce divorce, « nonnulli Francorum essent perjuri. »

ronne, soit dans ses possessions d'Alsace[1]. Ses sujets s'empressèrent de déférer la couronne vacante à son frère Charles, qui alla recevoir leurs hommages à Corbeny. Carloman ne laissait que des enfants en bas âge, incapables de lui succéder. Néanmoins quelques grands de sa cour, à leur tête le duc Autchaire, s'obstinèrent à leur conserver cette succession et, se défiant de Charles, les conduisirent, avec leur mère, la reine Gerberge, à la cour de Pavie[2]. Désidère accueillit avec empressement ces réfugiés, qui lui ménageaient une revanche contre Charles. Ainsi la mort de son frère, tout en doublant la puissance de Charles, allait le mettre aux prises avec de plus grandes difficultés (A° 772).

Devenu seul roi des Francs, Charlemagne réunit une assemblée nationale à Worms, où il fut décidé de porter la guerre au delà du Rhin, contre les Saxons : il s'agissait de mettre fin aux incursions incessantes de ces ennemis irréductibles des Francs. Dans cette première campagne, Charlemagne prit et détruisit, sans rencontrer de résistance sérieuse, un fort, l'Eresburg, au sommet d'une hauteur défendue par de grands abattis d'arbres, et un sanctuaire, l'Irminsul[3], au cœur d'une forêt où se faisaient les rassemblements payens. Arrivé au Weser, le roi y accueillit les chefs des Saxons, accourus pour renouveler leur soumission, et il retourna sur ses pas, satisfait de leur avoir infligé cette leçon et ramenant douze otages de leur fidélité, ainsi

1) Voir ses diplômes (Reg. K. n° 116-130), qui permettent de ponctuer son itinéraire. — *Annales monastiques*, 771.

2) *Annales Regni*, 771. — *Vita Hadriani*. c. 6. — Eginhard, *Vita*, c. 3.

3) *Annales Regni*, 772. L'*Irminsul* saxon est un mot composé, dont le second élément, *sule* (zuil, Säule), a le sens très clair de *colonne*; mais le premier élément, qui reste obscur, a donné lieu à des interprétations fantaisistes. Les uns y voient un personnage historique, *Arminius*, le célèbre vainqueur de Varus *(supra*, p. 28), auquel ce monument serait dédié; d'autres y voient un personnage mythique, l'un des trois fils de Mann, *Irmin*, éponyme des *Herminones* de Tacite *(supra*, p. 17). Grimm, *Mythologie*, p. 326; Quitzmann, *Religion der Baiwaren*, p. 140. Un auteur du IXe siècle, mieux à même d'interpréter un terme de son temps, le traduit en latin par : « *universalis* » columna « quasi sustinens omnia ». *Translatio S. Alexandri*, c. 3.

que l'or et l'argent accumulés par la piété de plusieurs générations dans le sanctuaire de l'Irminsul : ce fut le seul fruit de cette première campagne (A° 772).

Charlemagne était à peine rentré dans ses domaines des bords de la Meuse, pour y passer l'hiver, que les intrigues des Langobards l'appelèrent à déployer son activité sur un plus grand théâtre. Désidère avait à venger l'affront fait à sa fille et à sa maison. Il imagina d'opposer à Charlemagne les enfants de Carloman réfugiés à sa cour et entreprit de les faire sacrer rois des Francs. Il intrigait dans ce but à Rome, où le pape Hadrien I venait de succéder à Étienne III. Mais ce pontife, aussi énergique que son prédécesseur avait été faible, s'était hâté de secouer la tutelle lombarde, en éloignant, sous le prétexte d'une mission à la cour de Pavie, le principal agent de cette politique, Afiarte, qui ne devait plus rentrer à Rome. Car on profita de son absence pour soumettre sa conduite à une enquête, qui aboutit à son arrestation à Ravenne, où le magistrat prit sur lui de le faire exécuter [1].

En vain, pour forcer la main au pape, Désidère se mit-il en possession des villes pontificales à sa portée, répondant aux réclamations du pape par une mise en demeure de venir le trouver dans ses États. Hadrien I, flairant le piège, exigeait, avant toute entrevue, la restitution de son bien. Alors Désidère prit lui-même le chemin de Rome, amenant avec lui les enfants de Carloman et le duc Autchaire. Bien que la guerre ne fût pas déclarée, l'alarme fut telle à Rome que la ville fut mise en état de défense, les milices des environs y furent concentrées, en même temps que le pape envoyait au devant des arrivants trois évêques chargés de les excommunier s'ils passaient la frontière. La menace suffit pour les faire rétrograder, premier exemple de la puissance des armes spirituelles brandies dans une lutte avant tout politique [2].

1) *Vita Hadriani*, c. 16.
2) *Ib.* c. 25.



Cependant Charlemagne, de son domaine de Thionville, où il passait l'hiver, se tenait au courant de tout. Au premier appel des Romains invoquant de nouveau la protection des Francs, il envoya une ambassade chargée de s'assurer de l'état des choses à Rome et d'ouvrir des négociations à Pavie. Charlemagne voulait si peu la guerre qu'il alla jusqu'à offrir à Désidère une compensation de 14.000 sols d'or pour l'amener à rendre le bien d'autrui[1]. Seul le refus persistant de Désidère provoqua la lutte ouverte qui porta le coup final à son royaume.

La conquête de l'Italie (773-774).

Ce fut dans une assemblée générale convoquée à Genève que la campagne d'Italie fut décidée : elle était entreprise uniquement pour la défense du St-Siège attaqué dans ses possessions et dans ses droits, comme le répétait l'ultimatum adressé à Désidère par Charlemagne[2]. En quittant Genève, Charlemagne divisa ses forces en deux armées, qui devaient contourner le massif du Mont Blanc, l'une sous sa conduite par le passage récent du Mont-Cenis à l'ouest, l'autre par l'ancien passage du grand St-Bernard à l'est, celle-ci sous la conduite de Bernard, un frère de Pépin[3]. Cette stratégie nouvelle eut un effet foudroyant. Les Langobards barraient la route suivie par Charlemagne, retranchés aux Cluses dans une forte position défensive, qu'ils croyaient inexpugnable, lorsqu'ils apprirent l'arrivée d'une seconde armée qui menaçait de les envelopper. La panique les saisit; ils se retirèrent précipitamment sans combat pour se réfugier derrière les remparts de leurs villes : Désidère à Pavie; son fils Adelchis, qui portait déjà le titre de roi, à Vérone, où il s'enferma avec la famille de Carloman. Charlemagne, descendu en Italie avec son armée intacte, fit investir Pavie de façon à

1) *Vita Hadriani*, c. 28.
2) *Vita Hadriani*, c. 30.
3) *Annales Regni*, 773.

la réduire par un blocus prolongé. Dans l'intervalle, il marcha contre Vérone, qui offrit moins de résistance : Adelchis s'enfuit et passa chez les Byzantins. La famille de Carloman s'en remit à la générosité du vainqueur. Les autres villes du nord ouvrirent leurs portes spontanément. Dans le reste de l'Italie, ce fut une défection générale : les Langobards de Spolète firent leur soumission au pape Hadrien, qui leur laissa le nouveau duc, Hildebrand, qu'ils venaient de se donner. Pour marquer leur transformation, ils se firent tailler les cheveux à la romaine. Les Romains de la Pentapole, secouant le joug lombard, s'empressèrent de reprendre cette coiffure, qu'ils avaient déjà abandonnée[1]. Cependant le siège de Pavie traînant en longueur, et les fêtes de Pâques approchant, Charlemagne y laissa le gros de son armée pour se rendre à Rome, où il eut avec le pape une entrevue dont il sera question plus loin. A son retour, Pavie se rendit; Désidère, gardé prisonnier[2], fut ramené en Gaule avec sa femme et interné à l'abbaye de Corbie, où il finit ses jours dans une grande édification[3]. Le royaume indépendant des Langobards cessa d'exister (A° 774).

§ II. — CHARLEMAGNE ROI DES FRANCS ET DES LANGOBARDS. (774-800).

TEXTES LATINS : outre les précédents, cités p. 519, l'Astronome, *Vita Hludowici;* Hucbald, *Vita S. Lebuini;* Eigil, *Vita S. Sturmi;* Anskar, *Vita S. Willehadi;* Altfrid, *Vita S. Liudgeri;* Rudolf et Meginhard, *Translatio S. Alexandri* (dans in-fol. II de Pertz); — *Translatio S. Liborii* (in-fol. IV de Pertz); — *Vita S. Guilelmi Gellonensis* (28 Mai). — Agnellus, cité p. 151.

TRAVAUX MODERNES : outre les auteurs du § I, Moeller, *Saxones*, Berlin 1830; — Richthofen, *Zur* Lex Saxonum. Berlin, 1868. — Kentzler, *Karls d. Gr. Sachsenzüge* (dans les FORSCHUNGEN vol. 11 et 12). — Amédée Thierry, *Empire des Avars* (dans : *Attila et ses successeurs*). Paris, 1865. — Hodgkin, *Italy* vol. VIII : *the frankish Empire*. Oxford 1899.

1) *Vita Hadriani*, c. 32. — Sur cette question de coiffure, voir p. 300.
2) *Annales Regni*, 774.
3) *Annales monastiques*.

Charlemagne à Rome : la pacification de l'Italie.

Ce fut sans contredit un événement dans la vie de Charlemagne, comme dans les Annales de Rome, que le premier séjour que ce prince y fit, pendant le blocus de Pavie, aux fêtes de Pâques de l'année 774[1]. Il est le premier roi franc que les Romains aient reçu dans leurs murs; on lui rendit les mêmes honneurs qu'on faisait autrefois aux exarques byzantins. Les bannières de l'armée se rendirent à sa rencontre, à la distance de 30 milles. Le pape lui-même, entouré du clergé, l'attendait hors des murs au seuil de la basilique vaticane. Après s'être embrassées et avoir échangé des serments mutuels de sûreté, les deux majestés firent leur entrée dans la ville. Au milieu des fêtes qui célébraient cette entrevue, le pape Hadrien produisit le célèbre pacte de Kiersy, conclu avec Pépin vingt ans auparavant, et déjà revêtu du seing de Charlemagne[2]. Après lecture dûment entendue, le roi fit rédiger un *acte de confirmation*[3], le premier de ces actes carolingiens dont la teneur nous soit parvenue, mais qui ne faisait que répéter l'acte précédent. Par cet acte, scellé à Rome cette fois, l'alliance durable entre les papes et les Carolingiens reçut une nouvelle consécration.

Non moins décisive a dû être l'impression personnelle que Charlemagne remportait de ce séjour dans la cité des

[1]) Annales Regni, 774. — Eginhard, *Vita Karoli*, c. 27. — *Vita Hadriani*, c. 35.

[2]) Supra, p. 486.

[3]) Cet acte n'est connu que par l'analyse du biographe d'Hadrien, c. 41. Le texte en a passé dans la *Confirmatio Ludovici* de 817, qui en tint lieu désormais, en sorte que la **Confirmatio Caroli,** devenue surannée, n'existait plus lors de la rédaction des premiers cartulaires de l'Église romaine (voir supra, p. 506, n. 4). Mais le biographe a dû en voir un texte authentique, puisqu'il cite très exactement le nom du notaire : « et aliam donationis promissionem ad instar anterioris rex ascribi jussit per Etherium, notarium suum », le même Etherius, dont le nom reparait dans d'autres diplômes de la même année : Reg. K. n° 156, 163.

Césars et des papes. Sans doute son premier regard fut pour la Rome chrétienne, qui comptait dès lors avec ses sept basiliques, vingt-quatre églises titulaires, cinq monastères autour de St-Pierre, quatre près du Latran, autant près de Ste-Marie-Majeure, tous sanctuaires dont les reliques et les souvenirs offraient à la piété un aliment inépuisable. Mais cet esprit ouvert à toutes les grandes choses n'a pas dû passer indifférent devant les merveilles de la Rome profane, temples, portiques, théâtres et amphithéâtres, palais des bains, arcs de triomphe, que les Césars avaient entassés dans ces murs, et dont le passage dévastateur des barbares avait à peine ébranlé la solidité. Sans doute la population et l'animation s'étaient concentrées ailleurs, dans les quartiers du champ de Mars et du Trastevere, comme le constate la réfection, sous le même pape Hadrien, des aqueducs qui alimentent cette région de la ville. Mais le silence et la solitude qui planaient sur les vieux quartiers de Rome, n'ôtaient rien à la majesté de tant de monuments où respirait encore la grandeur des anciens maîtres du monde[1]. Que Charlemagne en subît l'impression, on l'entrevoit dans un bout de lettre qu'il écrit un jour à son ami Alcuin, et où il s'étonne « qu'Alcuin préférât les toits enfumés de sa ville de Tours aux faîtes dorés des palais de Rome[2] ». Qui sait si ce ne fut pas pour lui une révélation que ce spectacle de l'ancienne et de la nouvelle Rome, et c'est peut-être là et alors qu'il conçut cette synthèse de la civilisation profane et de la religion chrétienne, qui est demeurée la pensée maîtresse de son règne, et dont est sorti ce qu'on appelle la renaissance carolingienne. En tout

[1]) Sur l'aspect de la ville de Rome, à l'époque de Charlemagne, voir Gregorovius, *Geschichte der Stadt Rom im Mittelalter,* vol. II, Stutgart 1875; Reumont, *Geschichte der Stadt Rom,* vol. II, p. 155-180.

[2]) De cette lettre perdue, à laquelle répond l'**Alcuini epistola,** n° 119 (p. 487, Jaffé), c'est celui-ci qui nous a conservé cette phrase : « mihi improperare voluistis *me fumo sordentia Turonorum tecta auratis Romanorum arcibus praeponere* » : l'une de ces échappées trop rares que les textes du temps nous ouvrent sur les impressions personnelles de Charlemagne.

cas c'est de l'Italie qu'il ne cessa de tirer depuis des lettrés pour ses écoles, des chantres pour ses maîtrises, des manuscrits pour ses bibliothèques, ainsi que des matériaux pour ses constructions.

Mais pour réaliser un programme aussi nouveau, il fallait avant tout pacifier l'Europe et en particulier l'Italie, longtemps troublée par la coexistence de deux nations aussi irréductibles que l'étaient Romains et Langobards. Charlemagne, vainqueur des Langobards, se garda d'aviver ces haines en détruisant leur royaume. Il leur laissa leur législation en la complétant, leurs ducs en se les subordonnant, se bornant à reprendre pour lui le titre officiel de *roi des Langobards*. Il y ajouta le titre de *patrice des Romains*[1], titre qui affirmait sa part d'autorité sur les bords du Tibre, mais dont il n'avait pas fait usage jusque là, si bien qu'en réunissant dans sa personne ces deux dignités, il écartait toute chance de conflit entre les deux nations. Dans cette même pensée pacifique, il maintint le *statu quo* dans les États du midi partagés entre les Byzantins et les Langobards béneventains. Il renonça à courir les chances d'une guerre pleine de danger dans ce pays hérissé de montagnes, semé de villes fortifiées, avec des ports avantageux, dont le blocus était impossible sans une flotte de guerre. C'est grâce à cette situation inexpugnable que les Byzantins, exclus du reste de l'Italie, allaient se maintenir encore plusieurs siècles à Naples, Gaète, Amalfi, en face des Langobards du Bénévent, que Charlemagne laissa également à eux-mêmes, comptant sans doute sur l'antagonisme de ces deux races pour n'avoir rien à craindre de ce côté.

Charlemagne en Germanie : première soumission des Saxons (774-780).

Dégagé du côté de l'Italie, Charlemagne put tourner toutes ses forces contre les Saxons, qui venaient de faire

[1]) C'est à partir de 774 que ces titres : « *Rex Francorum atque Langobardorum, patricius Romanorum* » apparaissent pour la première fois dans la diplomatique de Charlemagne. Voir Sickel, *Urkunden*, p. 249.



une nouvelle irruption sur le territoire franc : ils avaient poussé leurs ravages dans la Hesse, jusqu'au pied du château-fort de Buriabourg. Repoussés par la garnison, ils essayèrent de détruire l'église voisine de Fritzlar, l'une des fondations de S. Boniface. Charlemagne, revenu d'Italie, lança contre les envahisseurs trois corps d'armée, qui, à leur tour, promenèrent la dévastation en pays ennemi (A° 774).[1]

Il était temps d'en finir avec ces dévastations réciproques, qui duraient depuis deux siècles que les Francs étaient devenus les voisins des Saxons. Entre les deux peuples, la frontière, dans la plus grande partie de sa longueur, traversait des plaines ouvertes, aussi faciles à envahir que difficiles à défendre. La pacification définitive de la Germanie impliquait la soumission entière des Saxons. C'est ce qui fut reconnu par les Francs, réunis au printemps suivant à Duren, dans une de ses assemblées générales que Charlemagne consultait toujours avant d'entamer une guerre nouvelle. Il y fut décidé de ne pas déposer les armes avant d'avoir brisé la résistance des Saxons et extirpé chez eux le paganisme, qui était la principale cause de leur haine contre les Francs[2].

On peut s'étonner de la durée de cette lutte de trente-trois ans entre un peuple organisé et aguerri comme les Francs et les populations incultes de la Saxe, qui n'avaient fait aucun progrès depuis les temps germaniques. Chez elles, pas de dynastie nationale; rien que des chefs locaux, les *Ethelingen*, qui faisaient peser un joug assez dur sur leurs sujets, hommes libres *(Frilingen)* ou colons *(Lazzi)*[3]. Il n'y avait pas davantage d'armée nationale, ni d'assemblée générale qu'une telle armée suppose. Les rassemblements

1) *Annales Regni* 774.

2) *Ib.* A° 775. Eginhard, *Vita*, c. 7 : « Quibus (caedibus etc.) adeo Franci sunt irritati ut non jam vicissitudinem reddere, sed apertum contra eos bellum suscipere dignum judicarent. »

3) Voir *supra*, p. 19, n. 3.



qui se tenaient çà et là, soit à Marclo [1], soit au sanctuaire de l'Irminsul, n'étaient que partiels. En réalité, en dehors de la religion, il n'y avait aucun lien permanent entre ces trois fractions, Westphaliens, Angariens, Ostphaliens [2], qui presque toujours se sont soulevés et ont combattu séparément. La prolongation de cette lutte a d'autres causes : elle est due d'une part à la constante perfidie des Saxons, jurant tout ce qu'on leur imposait et se parjurant avec la même facilité, d'autre part à la politique magnanime de Charlemagne, qui se proposait, non pas d'asservir, moins encore d'exterminer une nation de même race que les Francs, son plan, c'était d'y détruire, avec le paganisme, la seule barrière qui séparât les deux peuples et de faire participer les vaincus aux bienfaits du christianisme et de la civilisation [3].

Dès sa première campagne, Charlemagne occupa la Saxe entière jusqu'à l'Elbe : il s'empara de Sigibourg sur la Ruhr, et de l'Ehresbourg, dont il rétablit les fortifications. Laissant derrière lui des garnisons, il franchit ensuite le Weser, dont les Saxons essayèrent en vain de lui disputer le passage, et où il laissa un second détachement. Il pénétra ensuite sur le territoire des Ostphaliens, qui se soumirent, avec leur chef Hassion. En revenant sur ses pas il reçut également la soumission des Angariens, sous leur chef Brunon. Dans l'entre-temps, le détachement franc stationné sur le Weser eut à soutenir une attaque imprévue de la part des Westphaliens, qui furent néanmoins repoussés, et dont l'arrivée de Charlemagne acheva la déroute. Ils fournirent à leur tour des otages en garantie de leur soumission, en sorte que de toutes parts la guerre semblait terminée (A° 775) [4].

1) *Vita Lebuini.*

2) *Supra*, p. 163.

3) Eginhard, *Vita Karoli*, c. 7 : « Poterat (bellum) siquidem citius finiri si Saxonum hoc perfidia pateretur. Difficile dictu est quoties superati ac supplices regi se dediderunt... Sed magnanimitas regis... nulla eorum mutabilitate vinci poterat... ».

4) *Annales Regni*, 775. Sur la topographie des guerres de Saxe sous Charlemagne, voir Ledebur, *Kritische Beleuchtung*. Berlin, 1829.

Mais les Francs avaient à peine tourné le dos, que les garnisons restées en Saxe furent investies par les indigènes. L'Ehresbourg fut surpris; et ses fortifications, détruites. Sigisbourg seul leur opposa une résistance opiniâtre. Charlemagne, qui faisait campagne dans la haute Italie, en revint aussitôt et, par la rapidité de sa marche, empêcha que l'insurrection ne devînt générale. Il restaura l'Ehresbourg et construisit sur les bords de la Lippe une troisième forteresse, qui fut appelée Karlsbourg (A° 776)[1]. Les rebelles s'étaient hâtés de renouveler leurs soumissions hypocrites. Pour affirmer son autorité, Charlemagne convoqua le champ de Mai de l'année suivante à Paderborn, au cœur du territoire conquis. De toutes les parties du pays, des Saxons y accoururent, y jurèrent de nouveau fidélité et consentirent à perdre et leur liberté personnelle et leurs terres s'ils venaient à manquer à la foi jurée. Un grand nombre se laissèrent baptiser. Une église s'éleva à Paderborn, et le saint abbé de Fulda, Sturm, disciple et continuateur de S. Boniface, se fixa à Ehresbourg comme évêque missionnaire des Saxons (A° 777)[2].

Cependant tous les chefs saxons n'avaient pas fait leur soumission. Quelques-uns, Wittekind à leur tête, avaient cherché un refuge chez un prince danois Sigefrid en Jutland, d'où ils entretenaient des relations secrètes avec les mécontents de la Saxe. Pendant que Charlemagne, se fiant à la parole des Saxons, faisait campagne à l'autre extrémité de son empire, au delà des Pyrénées, Wittekind reparut en Saxe, en chassa ou tua les missionnaires, et non seulement souleva tous les Saxons sur son passage; mais, entraînant les rebelles à sa suite, il porta de nouveau la guerre sur le territoire franc, dans la Thuringe, dans la Hesse et jusqu'au Rhin, que les Saxons ne parvinrent pas, il est vrai, à franchir. Mais ils dévastèrent toute la rive droite du fleuve, depuis Deutz,

1) *Annales Regni*, 776. — Les *Annales monastiques* nomment le nouveau fort : *Urbs Karoli; Karlesburg.*

2) *Vita Sturmi*, c. 22.

qui fut brûlé, en face de Cologne, jusqu'au confluent de la Moselle. Charlemagne, qui apprit cette nouvelle en rentrant d'Espagne, mit à leur poursuite les Franconiens et les Alemanes. Les Saxons, qui reprenaient le chemin de leur pays, furent surpris dans leur retraite et éprouvèrent une première défaite sur la Lahn (A° 778)[1]. L'année suivante, Charlemagne franchit le Rhin à Lippenham, remporta un second avantage un peu plus loin à Bocholt sur l'Aa et, arrivé au Weser, reçut de nouveau la soumission de tous les Saxons des deux côtés de ce fleuve. Wittekind, toujours indomptable, reprit le chemin de l'exil (A° 779). Charlemagne put croire la soumission des Saxons achevée. Il se porta l'année suivante jusqu'aux rives de l'Elbe, où il entra pour la première fois en contact avec les peuples de race slave, qui habitaient de l'autre côté de ce fleuve. Une foule de Saxons, des deux rives de l'Elbe, accoururent au baptême[2], et Charlemagne, à la suite d'une grande assemblée tenue aux sources de la Lippe, jeta les bases de la première organisation ecclésiastique de la Saxe. Le territoire fut divisé en diocèses, sans évêchés faute de centres urbains, mais chaque diocèse fut rattaché provisoirement à l'un des évêchés existant chez les Francs (A° 780).

Charlemagne en Frioul et en Espagne (776-778). Echec de Roncevaux.

Au milieu de ces rudes campagnes en Saxe, Charlemagne n'avait pas perdu de vue les affaires de l'Italie, où de si graves intérêts étaient en jeu. Elles faisaient l'objet d'une correspondance active échangée entre Rome et la cour franque[3]. Le pape Hadrien, tout en se répandant en louanges et en protestations d'amitié, ne dissimulait pas à son ami la

1) *Annales Regni*, 778. — *Annales monastiques*, it. — *Vita Sturmi*, c. 23.

2) *Ib.* A° 780. — *Annales monastiques*, it.

3) Le CODEX CAROLINUS ne comprend pas moins de 49 **Epistolae** (774-791), du pape Hadrien I source des plus précieuses pour suivre la politique italienne de Charlemagne.

déception que lui causait la politique italienne de Charlemagne. Il ne cessait de réclamer d'une part, au nom de l'Église, les patrimoines enclavés dans les duchés de Spolète et de Bénévent et d'autre part, au nom des Romains, les territoires promis si solennellement dans le pacte conclu à Kiersy, récemment renouvelé à Rome. Mais Charlemagne, devenu roi des Langobards, ne pouvait démembrer ce royaume au profit des Romains sans léser ses nouveaux sujets. Il envoyait ambassade sur ambassade, négociant, temporisant, mais bien décidé à ne tirer l'épée que lorsqu'il serait attaqué.

Il en eut bientôt l'occasion. Le fils de Désidère, Adelchis, regrettait toujours le trône auquel il avait été associé; et, du territoire byzantin où il avait trouvé un refuge, il continuait à entretenir des intelligences avec les Langobards, avec le duc de Bénévent, Arichis, qui était son beau-frère, avec le duc de Frioul, Rotgaud, qui se préparait à trahir Charlemagne. Mais Charlemagne, prévenu par ses correspondants, ne lui en laissa pas le temps. Avec sa célérité habituelle, il franchit les Alpes, s'empara de la personne de Rotgaud, sur le champ exécuté, et étouffa cette conjuration avant qu'elle eut éclaté (A° 776)[1]. Charlemagne n'eut pas le temps de pousser jusqu'à Rome. Il y était encore attendu l'année suivante avec son nouveau-né Pépin, que le pape devait tenir sur les fonts. Mais, au lieu de se rendre en Italie, Charlemagne, changeant subitement de direction, entreprit alors la mémorable expédition d'Espagne.

Dans un temps où Charlemagne avait à la fois sur les bras les affaires d'Italie et celles de Germanie, on se demande quel motif le poussait à déployer ses forces militaires sur un troisième théâtre, où aucun intérêt franc n'était en jeu. On sait qu'à l'assemblée générale de Paderborn il reçut la visite insolite de plusieurs émirs venus d'Espagne[2]. Mais sur leurs

[1]) Annales Regni 776. Sur la captivité de l'un des rebelles, frère de l'historien Warnefrid, voir POETAE LATINI I, p. 47, série in-4 de Pertz. Cfr un **Diplôme** y relatif Reg. K n° 202.

[2]) *Ib.* A° 777.



intentions personnelles et sur les négociations nouées alors, on en est réduit aux conjectures que suggère la situation actuelle de l'Espagne. Une nouvelle ère s'était ouverte dans cette péninsule avec l'arrivée du dernier des Ommayades, Abdel Rahman[1], le seul descendant des califes légitimes de Damas. En cette qualité, Abdel Rahman avait réussi à faire reconnaître sa suprématie sur tous les émirs espagnols, non sans combats sanglants, ni sans laisser aux vaincus des rancunes. Parmi les émirs présents à Paderborn, se trouvaient un fils et un gendre de Youssouf, le plus dangereux de ses rivaux vaincus. Quant à Charlemagne, en se rendant à leur invitation, il songeait moins à s'établir en Espagne, qu'à prévenir un retour offensif des musulmans d'Espagne contre la Gaule : tel est le motif qu'il donna lui-même au pape Hadrien (A° 777)[2].

Une fois la campagne décidée, Charlemagne, selon sa manœuvre habituelle, y déploya le maximum de ses forces, partagées en deux armées. L'une, sous sa conduite, se fraya une route à travers les Pyrénées par la gorge de Roncevaux. L'autre armée, formée des contingents de la Provence, de la Bourgogne, de l'Italie, arrivait par Narbonne. Sarragosse était l'objectif où devait s'opérer la jonction. En présence de ces forces imposantes, Pampelune ouvrit spontanément ses portes ; les émirs des autres villes offrirent des otages en gage de leur soumission. Après avoir franchi l'Ebre, arrivé à Saragosse, Charlemagne rebroussa chemin, sans avoir livré aucune bataille[3]. Ce fut moins une

1) *Supra*, p. 400 et infra chap. XII § 3.

2) C'est Hadrien lui-même qui, dans sa réponse à Charlemagne (C. C. n° 62), reproduit le motif allégué par celui ci : « Agarenorum gens cupiunt ad debellandum vestris introire finibus. » Quinze ans plus tard l'invasion d'Abdel Malek a montré combien Charlemagne avait de justesse dans ses prévisions. Tous les autres motifs attribués par les modernes à Charlemagne sont des conjectures sans fondement.

3) *Annales Regni* 778. Il faut se défier des développements que Fauriel vol. III emprunte ici soit à la *charte d'Alaon*, qui est fausse (supra, p. 424, n. 5) soit aux *chroniques arabes*, qui, recueillies longtemps après, sont suspectes. Sur ces dernières, voir Basset dans la REVUE HISTORIQUE, 1904.

guerre qu'une reconnaissance militaire des confins de l'Espagne jusqu'à l'Ebre, où Charlemagne se réservait d'étendre, comme on verra, la domination franque en plusieurs étapes. La retraite fut signalée par une catastrophe. L'armée franque défilait en longues colonnes par les vallées étroites des Pyrénées, et le gros de ses forces avait franchi ce passage, lorsque l'arrière-garde, encombrée par les bagages, fut surprise et détruite par une attaque inattendue d'assaillants embusqués sur les hauteurs : c'étaient les Basques, qui avaient préparé ce coup de main uniquement en vue du pillage. Car ils se dispersèrent si rapidement qu'il fut impossible de retrouver leurs traces. Telle a été la journée de Roncevaux[1], qui devait fournir un thème inépuisable aux trouvères des romans de chevalerie. Ce qui donna ce retentissement à un fait d'armes si peu glorieux, c'est qu'il y périt quelques-uns des premiers personnages de l'entourage du roi, un sénéchal, un comte palatin, et surtout le margrave de Bretagne, Roland, dont la célébrité posthume ne relève pas de l'histoire (A° 778).

Charlemagne à Rome (781) : première organisation de ses conquêtes.

A peine de retour en Gaule, Charlemagne dut porter ses armes à l'autre extrémité de ses États, chez les Saxons, dont la nouvelle rébellion et la récente soumission ont été racontées plus haut (A° 779) Enfin, après quatorze ans de

1) Les contemporains parlent à peine de cet échec, qui a prêté à une exagération énorme dans la légende Les plus anciens *Annales Regni* le passent sous silence. Eginhard *Vita Caroli*, c. 9, est le premier qui raconte, avec quelques détails ce combat désavantageux « *in ipso Pyrinei jugo*, » mais sans nommer Roncevaux. Sur la localité, voir le faux Turpin, *De vita Caroli et Rolandi*, c. 21. La date, le 15 août, est donnée par l'**Epitaphe** du sénéchal *Eggehard* (dans les Poetae latini aevi Karolini vol. I, p. 109 de la série in-4 de Pertz). Le comte palatin s'appelait *Anselme;* le margrave, *Hruodland.* Quant à l'archevêque de Rheims Turpin ou *Tilpin* (769-800), il n'est pour rien dans le texte qui lui est attribué par un faussaire du XIe siècle. — Sur l'évolution de la légende, voir Gaston Paris, *L'histoire poétique de Charlemagne*. Paris, 1865.

guerres continues, l'Europe paraissant pacifiée (A° 780)[1], Charlemagne jugea que le moment était venu d'organiser un empire que ses conquêtes avaient presque doublé. Pour empêcher que cet empire ne s'affaiblisse en s'étendant, Charlemagne devait dès lors avoir un plan d'ensemble, mais nous n'en entrevoyons les diverses parties qu'à mesure qu'il s'exécute.

Afin de donner plus de solennité à ces arrangements, Charlemagne voulut y associer la papauté, et c'est dans ce but qu'il entreprit alors son deuxième pèlerinage au centre de la chrétienté. Il amenait, avec sa femme Hildegarde, leurs deux plus jeunes fils : Pépin, qui avait cinq ans, Louis, qui en comptait à peine trois. Aux fêtes de Pâques célébrées à leur arrivée (A° 781), le pape Hadrien baptisa le jeune Pépin, son filleul[2], et lui conféra ensuite le sacre royal, en même temps qu'à son frère Louis ; ainsi Charlemagne et son frère avaient été sacrés dans leur jeunesse par le pape Etienne II. Ce qui est nouveau, c'est l'assignation qui fut faite dès lors d'un royaume à ces enfants de Charlemagne, le royaume existant d'Italie à Pépin, un royaume nouveau créé en Aquitaine au jeune Louis le Pieux, et ce n'est pas un titre en l'air dont ils furent décorés dès lors. Dans chacun de ces royaumes, Charlemagne organise un centre secondaire d'autorité, avec un palatium et une chancellerie, avec de grands dignitaires tirés de son entourage franc et investis de pouvoirs suffisants pour administrer les terres du fisc, pour expédier des diplômes, pour appeler les hommes libres à l'armée ou aux assemblées, mais toujours sous sa haute direction[3]. Quant aux rois enfants qui en ont la présidence

1) *Annales monastiques* 781 : « sine hoste fuit hic annus. »

2) Ce second fils de Charlemagne ne s'appela Pépin qu'à partir de son baptême ; auparavant, il s'appelait Carloman. Charlemagne avait d'une première femme Himiltrude (supra, p. 524) un autre fils du nom de Pépin, surnommé le Bossu, mais exclu comme bâtard de sa succession.

3) C'est ce que répète l'acte de partage (Reg. K. n° 416), daté de 806, alors que ces princes étaient adultes c. 20 : « quamdiu... nos hanc agere vitam,

nominale, ils sont là pour affirmer l'unité dynastique que Charlemagne entend maintenir. Pour ces jeunes princes, c'était une école pratique de gouvernement. C'était de plus une régence toute préparée au cas, qu'il était sage de prévoir, où Charlemagne viendrait à manquer inopinément. C'était enfin le moyen de concilier sa suprématie indiscutable avec le respect des divergences nationales chez ces peuples naguère indépendants.

Ces arrangements à la fois domestiques et politiques se complètent par un projet de mariage qui fut alors négocié à Rome entre la fille aînée de Charlemagne, Rotrude, et le jeune empereur d'Orient, Constantin VI. La régente Irène, cherchait dans cette combinaison un appui contre ses adversaires multiples du dehors ou du dedans[1], et Charlemagne, de son côté, n'avait pas un intérêt moindre à écarter par cette alliance[2] tout retour offensif des Byzantins contre ses possessions italiennes. Cela rentrait dans son système de pacification européenne.

Avant de quitter l'Italie, Charlemagne avait encore à cœur de résoudre les questions en suspens entre Romains et Langobards. A la donation de Pépin, il ajouta le territoire de la Sabine, qui couvrait la frontière romaine du côté du duché de Spolète[3]. Quant au reste de ce duché, il abandonnait à l'Eglise tous les revenus que la royauté tirait de ses habitants; et il en fut ainsi de la Toscane lombarde.

potestas nostra sit super regnum atque imperium istud, sicut hactenus fuit. » On a des diplômes de la chancellerie d'Aquitaine sous Louis le Pieux (Reg. K. n° 516-519). Sur la diplomatique du royaume de Pépin, voir p. 542, n. 3.

1) Supra, p. 474.

2) Par contre c'est à partir de cette année que se rompt tout à fait le lien nominal qui existait encore entre Rome et les Césars byzantins. Les années de leur règne disparaissent dans les Actes pontificaux. Hadrien y substitue les années de son pontificat. Voir Jaffé, Regesta I² p. 289.

3) Il est fait mention de cet acte perdu dans la Confirmatio Ludovici de 817 : « Territorium Sabinense, sicut a genitore nostro Karolo B. Petro per donationis scriptum concessum est sub integritate. » A l'exécution de cet acte se rapportent les Epistolæ Hadriani C. C. n° 70-74.



Mais sur le territoire même, il se réserve la souveraineté[1]. Par contre, dans les Etats romains, il s'abstient de faire acte d'autorité : c'est ainsi que, convoitant pour ses bâtisses, les marbres et les mosaïques du palais abandonné de Ravenne, c'est au pape, en tant que propriétaire légitime, qu'il en fait la demande[2].

En quittant l'Italie, Charlemagne laissait à Pavie son fils Pépin, comme roi des Langobards[3]. Il envoya l'autre, Louis le Pieux, prendre possession officielle de son royaume d'Aquitaine, où il était né durant l'expédition d'Espagne, et où ce futur successeur de Charlemagne allait commencer son éducation politique. Charlemagne se chargea lui-même de l'apprentissage de son aîné, le prince Charles, qu'il gardait auprès de lui.

Dans l'exécution de ses desseins de plus en plus vastes, Charlemagne ne pouvait négliger la Bavière, avec laquelle les relations des Francs avaient toujours été tendues. Le dernier des Agilolfings de Bavière, le duc Tassilon II, qui s'était reconnu autrefois le vassal de Pépin[4], se comportait depuis la mort de celui-ci en prince indépendant : il tenait des assemblées ; il donnait des lois (les *Decreta Tassilonis*)[5]; il faisait la guerre, non sans remporter quelques succès sur ses voisins de l'Est, les Slaves de Carinthie[6], dont il commença la soumission et la conversion. Il était temps de le

1) Cela est également rappelé dans la confirmation de 817 : « sicut inter Hadrianum et Karolum convenit,... de Tuscano et Spoletano... ut census Ecclesiæ B. Petri persolvatur, salva super eosdem ducatus nostra in omnibus dominatione. »

2) On a encore le texte de la réponse du pape C. C. n° 89.

3) Charlemagne, dans sa diplomatique, n'en conserva pas moins le titre de *Rex Langobardorum*. De son fils Pépin, on a quelques capitulaires (Reg. K. n° 509-515), mais pas de diplômes. Dans les diplômes Langobards de son temps, on adopte une double date, l'une partant de l'avénement de Charlemagne en Italie, l'autre partant de l'avénement de son fils Pépin. Cfr. Mühlenbach A° 781.

4) Supra, p. 491.

5) Supra, p. 359.

6) *Annales monastiques* 772 : « Tassilo Carenthiam subjugavit. »

rappeler à ses devoirs envers les Francs ; et, de Rome, le pape lui-même s'associa à l'ambassade chargée de cette mission. Tassilon s'exécuta ; dans l'assemblée nationale réunie la même année à Worms, il se présenta en personne, prêta à Charlemagne le serment de vassal[1], livra douze otages de sa fidélité, mais n'en demeura pas moins dans une opposition sourde, dont sa femme, fille de Désidère, était l'âme, et qui allait les conduire à leur perte.

Charlemagne en Germanie : seconde soumission des Saxons (782-785).

Après s'être assuré de ces trois pays, Bavière, Italie, Aquitaine, formant les extrémités de ses Etats à l'est, au sud et à l'ouest, il restait à Charlemagne à consolider sa domination au nord, sur les Saxons : tel fut l'objet de l'assemblée générale qu'il convoqua l'année suivante (A° 782)[2], en Saxe, aux source de la Lippe. Loin de traiter les Saxons en vaincus, Charlemagne se proposait de les assimiler à ses autres sujets en les faisant entrer dans l'organisation franque. Il leur interdit leurs assemblées particulières[3], mais les admit dans les assemblées communes des Francs. Il leur laissa leur droit saxon dans toute sa rudesse, mais en étendit l'application aux délits commis contre l'Église[4] et contre la royauté. Il leur laissa leurs Ethelings ; mais pour les attacher à son service, il recruta parmi eux ses fonctionnaires royaux[5], en sorte que pour le peuple habitué

1) On y rattache la concession à Tassilon de deux bénéfices royaux, Ingolstadt et Lauterhofen dans l'ancien Nortgau bavarois (supra, p. 453 n. 1) dont il est question dans l'acte de partage de 806, c. 2 : « villis quas nos quondam Tassiloni beneficiavimus. » S'il y a corrélation entre ces deux actes, Tassilon serait déjà un *vassal bénéficiaire*, le premier que l'histoire mentionne.

2) *Annales Regni* 782.

3) Capitulaire *de partibus Saxoniæ* (Reg. K. n° 252). c. 34 : « Interdiximus ut omnes Saxones generaliter conventus publicos nec faciant. »

4) *Ib.* « ut ecclesiæ Christi non minorem habeant honorem quam fana habuissent idolorum. »

5) *Annales monastiques*, A° 782 : « Constituit super eam (Saxoniam) comites ex nobilissimis Saxonum genere. »

à leur obéir, ce n'était pas changer de maître. Ainsi les gaus saxons furent transformés sans secousse en comtés francs. Au point de vue religieux, des paroisses furent organisées dans tout le pays, moyennant la dîme imposée aux propriétaires, et étendue au fisc royal [1]. Cette organisation fut enfin sanctionnée par un ensemble de pénalités inspirées par le droit saxon [2] et codifiées dans le capitulaire *de partibus Saxoniae* [3]. Parmi les crimes capitaux, furent rangés non seulement le meurtre d'un prêtre, la profanation d'une église, mais encore le refus pour les adultes de se présenter au baptême [4], voire la violation des lois du carême. Cette sévérité outrée dépassait le but, et il s'ensuivit une nouvelle rébellion.

Deux griefs surtout furent exploités par le grand adversaire de Charlemagne, Wittekind, qui revint prendre la direction du mouvement : l'obligation de la dîme [5] et l'appel sous les armes, le *heerbann*, dans les expéditions franques. C'est ce dernier grief qui fit éclater la lutte. Un petit peuple slave, les Sorabes, venait de ravager le territoire franc. Les peuples de la rive droite du Rhin furent

1) Même capitulaire, c. 16 et 17.

2) Voir supra, p. 359.

3) Capitulaire n° 26 (vol. I, in-4 de Pertz).

4) *Ib.* c. 8. Cette sanction pénale du baptême des adultes est en contradiction avec la doctrine constante de l'Eglise, telle qu'on la retrouve chez les théologiens contemporains. A l'occasion de la conversion des Avars 796, Alcuin écrivait (Epistolae n° 67 et 71 Jaffé) : « Absque fide quid proficit baptisma? Fides ex voluntate fit, non ex necessitate. » Un concile de Pannonie de la même année répétait : « sola aqua (sine fide) solum corpus abluit. Nihil valet aliud nisi sordes abluere » (Mansi XIII, p. 921). Comment Charlemagne, d'un esprit si éclairé et qui se piquait de théologie, a-t-il pu agir autrement? Pour le comprendre ou l'excuser, on doit rappeler que, dès leur première soumission en 776, les vaincus avaient fait la promesse solennelle de se présenter au baptême. Le refus pouvait être assimilé au parjure, que le vieux droit saxon punissait de mort (voir Richthofen, *Zur lex* Saxonum, p. 330 et 238). C'est donc plutôt le parjure que le refus du baptême que Charlemagne frappait du dernier supplice.

5) Alcuin, Epistola, n° 64 : « Decimae, ut dicitur, Saxonum subverterunt fidem. »

appelés à les repousser, les Saxons compris. Les généraux de Charlemagne trouvèrent, en arrivant, la Saxe déjà sous les armes, mais non pour les aider, tout au contraire pour les combattre. C'était une nouvelle trahison. Il fallut dépêcher une seconde armée, recrutée parmi les Ripuaires de la rive gauche, sous le commandement de Theoderic, un parent du roi. Cette campagne fut signalée par un grave échec : un détachement de cavalerie, envoyé en exploration, au lieu d'attendre l'autre armée, engagea avec les Saxons concentrés au pied du Suntal un combat inégal et fut taillé en pièces[1]; deux généraux, quatre comtes, vingt autres personnages de marque étaient parmi les morts. Ce fut un désastre comme à Roncevaux, avec cette différence, toutefois, que là les Francs avaient été surpris, tandis qu'ici ils étaient les assaillants. Charlemagne n'en fut pas moins affecté par la perte de tant de ses compagnons d'armes. Les Saxons parurent eux-mêmes effrayés de leur succès, si bien qu'ils n'opposèrent aucune résistance, lorsque Charlemagne arriva, à son tour, avec le reste de ses forces. S'arrêtant à Verden sur le Weser, il y convoqua tous les Ethelings saxons; n'ayant pu atteindre Wittekind, il se fit livrer ses complices au nombre de 4500, et, dans le cours d'une même journée, il les fit froidement décapiter. Cette exécution barbare, où la patience habituelle de Charlemagne s'était démentie, ne fit qu'exaspérer les masses; l'année suivante, la Saxe entière se souleva et força Charlemagne à en recommencer la conquête (A° 783). La première campagne fut signalée par deux batailles, les plus sanglantes de toute la guerre[2], l'une, livrée à Detmold, qui demeura indécise, l'autre, sur les bords de la Hase, qui se termina par la défaite complète des Saxons[3]. Pendant deux années consé-

[1]) Sur ce combat de cavalerie, cfr. Köhler, *Kriegswesen* III² p. 230.

[2]) Eginhard, *Vita Karoli*, c. 8.

[3]) *Ib.* « His duobus praeliis hostes adeo profligati ac devicti sunt, ut ulterius regem neque provocare neque venienti resistere, nisi aliqua loci munitione defensi, auderent. » — *Annales Regni*, 785 : « Et tunc tota Saxonia subjugata est. »

cutives, la Saxe fut dévastée de long en large par les armées de Charlemagne et de son fils aîné (784-785).

Au milieu de ces scènes de carnage, c'est un spectacle reposant pour l'esprit que de suivre les efforts tout différents des disciples de S. Boniface [1] pour implanter le christianisme parmi les derniers payens de la Germanie. De cos missionnaires, les uns, sortis de son monastère de Fulda, pénétraient au péril de leur vie dans les coins les plus reculés de la Saxe. Les autres, dépendant de la mission d'Utrecht, achevaient l'œuvre de S. Boniface parmi les Frisons. Il restait, en effet, à convertir les payens de l'Ost-Frise, au delà du Laubach [2]. Le premier qui franchit cette frontière, l'anglo-saxon Willehad fut menacé de mort et finalement chassé du pays [3]. Un moine frison, Liudger, revint à la charge, sous la protection des armes de Charlemagne (A° 785) [4], et c'est de lui que date la conversion des derniers Frisons. L'un et l'autre furent envoyés ensuite par Charlemagne comme évêques aux Saxons. Willehad y fonda l'évêché de Brême (A° 789) [5]; quelques années plus tard Liudger fonda un second évêché saxon à Munster (A° 803) [6].

Après la guerre, Charlemagne de son côté ouvrit des négociations avec ses adversaires les plus obstinés, Wittekind et Albion, qui s'étaient réfugiés chez les Saxons transalbins. Il réussit à les attirer à sa cour et à leur faire accepter le baptême avec leurs compagnons [7]. Un pareil exemple, donné par les chefs, eut pour effet d'entraîner les masses. Enfin Charlemagne et le christianisme triomphaient; la nouvelle en fut aussitôt portée à Rome [8], et, à sa demande,

1) Supra, p. 450.
2) P. 429, n 5.
3) *Vita Willehardi*, c. 2.
4) *Vita Liudgeri*, c. 19.
5) *Vita Willehadi*, c. 11. La fausseté de l'*acte de fondation* de l'évêché de Brême (Reg. K. n° 295) est reconnue universellement aujourd'hui.
6) *Vita Liudgeri*, c. 53.
7) *Annales Regni*, 765.
8) Instructions de Charlomagne, **Epistolae Carolinae**, n° 2 (Jaffé).

le pape ordonna trois jours d'actions de grâce solennelles (juin 785)[1].

Charlemagne en Italie : soumission des États du midi (786-788).

Après avoir encore étouffé une conspiration de quelques grands en Thuringe et fait reconnaître son autorité par les Celtes toujours réfractaires de la Bretagne[2], Charlemagne, voyant l'Europe pacifiée[3], prit pour la troisième fois le chemin de Rome (A° 786). De nouvelles difficultés l'attendaient en Italie. Le pape Hadrien ne cessait de se plaindre de ses voisins du midi, des Byzantins de Naples et des Langobards du Bénévent. Il continuait à réclamer, comme pape, les patrimoines de l'Eglise situés dans ces États, comme Romain, l'exécution des pactes de Kiersy-Rome, qui comprenaient dans leurs promesses tout le duché de Bénévent. Mais Charlemagne ne voulait pas la guerre. Il lui suffisait de faire reconnaitre son autorité à lui dans ce duché, qui, depuis la chute de Désidère, se comportait en Etat indépendant. Le gendre de Désidère, Arichis, qui continuait à y régner, se faisait déjà appeler *prince des Langobards par la grâce de Dieu*[4]. Il suffit d'une menace pour faire tomber cette prétention. A l'approche de Charlemagne, qui s'avança avec son armée jusqu'à Capoue, Arichis courut se renfermer dans Salerne et se montra prêt à toutes les soumissions, sauf à comparaître en personne. Charlemagne consentit à envoyer ses émissaires recevoir sur place le serment du duc et de ses sujets. Arichis lui livra comme otage le second de ses fils, Grimoald, avec douze autres Langobards. Charlemagne

1) C. C. n° 80 : c'est la réponse du pape à la requête de Charlemagne. Fausse par contre est l'*Epistola Caroli ad Offam* sur ce sujet. Reg. K. n° 269.

2) *Annales Regni* 786. — Eginhard, *Vita Karoli*, c. 10.

3) *Annales Regni*, ib. « Carolus perspiciens se ex omni parte pacem habere ».

4) *Catalogus Regum* (dans SS. RERUM LANGOBARD. p. 494) « Iste (Arichis) primus appelatus est princeps. » Voir Poupardin, *Diplomatique des princes lombards à Bénévent*. Rome (Mélanges d'archéologie) 1901.



retint en outre la ville de Capoue, avec cinq autres de moindre importance, qu'il rétrocéda au pape (A° 787)[1].

Mais le pape était loin d'être satisfait par cette augmentation de territoire, qui ne fut d'ailleurs exécutée qu'imparfaitement[2]. Dans son aversion, plus romaine que chrétienne, contre ces princes d'une autre race, il ne cessait de dénoncer les intrigues de ses voisins du midi. Et en effet Charlemagne avait à peine quitté l'Italie, que les Bénéventins et les Byzantins, jusque là rivaux, s'apprêtèrent à former une coalition contre la puissance franque et au profit du prétendant Adelchis, qui rêvait la restauration de sa dynastie. Mais, au moment de passer à l'exécution, le duc Arichis mourut, précédé dans la tombe par son fils aîné, Romuald. Le duché était vacant. Il dépendait de Charlemagne de le supprimer. Mais il se laissa toucher par les prières de la veuve d'Arichis[3]; et, malgré le pape, il consentit à relâcher Grimoald et à lui rendre le duché paternel, à la condition de reconnaître sa suprématie dans les diplômes et la monnaie de Bénévent. Il s'en remettait à la loyauté de ce jeune prince, dont les débuts d'ailleurs justifièrent cette confiance. Quand le prétendant débarqua sur les côtes de la Calabre avec toute une armée byzantine, il trouva Grimoald III, son neveu, armé contre lui. Il fallut livrer bataille. Les Grecs furent repoussés avec des pertes énormes, et Adelchis, reprenant le chemin de Constantinople, disparut définitivement de la scène (A° 788)[4].

Plus complète fut la soumission de la Bavière où un autre gendre de Désidère, le duc Tassilon II, était soupçonné de tremper dans toutes les intrigues italiennes.

1) *Annales Regni*, 787.

2) C. C. n° 83-87.

3) Sur les négociations de Charlemagne avec la veuve d'Arichis, voir les **Epistolae Carolinae**, n° 4 et 5 (Jaffé). De ces documents, on a encore les autographes sur papyrus, mais fort endommagés. Voir les *Fac-simile* publiés par Tardif, Paris 1866.

4) Annales Regni 788. — Théophane A° 6281.

Sommé de justifier sa conduite, il refusa de comparaître; cerné aussitôt par trois armées que Charlemagne lança sur la Bavière selon sa manœuvre favorite, il accourut renouveler ses serments (A° 787), sauf à les violer dès l'année suivante. A la suggestion de sa femme Liutberge, qui détestait dans Charlemagne l'ennemi de sa maison, il alla jusqu'à pactiser avec ses farouches voisins, les Avars, attirant sur son pays le fléau d'une invasion. Cette fois ses propres sujets le dénoncèrent à Charlemagne, qui le fit arrêter avec sa famille et traduire devant la grande assemblée d'Ingelheim. Sa trahison reconnue lui méritait la mort. Charlemagne, toujours magnanime, lui fit grâce de la vie et se contenta de l'interner, lui et les siens, dans divers monastères (A° 788)[1]. C'est alors que les Francs prirent possession définitive de la Bavière[2]. Les Avars, qui s'étaient montrés à la frontière, furent repoussés, et la Bavière fut organisée sur le type franc. La dignité ducale disparut avec le dernier des Agilolfings pour faire place à des comtes carolingiens, dont le principal était Gérold, beau-frère de Charlemagne et chargé par lui de la défense militaire de cette frontière importante.

Charlemagne en Germanie (789-791) : destruction de l'empire des Avars.

Mais Charlemagne avait beau reculer les frontières de ses Etats. Chaque conquête lui donnait pour nouveaux voisins d'autres races non moins belliqueuses, qui ne pouvaient être contenues que par les armes. La soumission de la Saxe le mettait en contact avec les Slaves de l'Elbe; par la Bavière, il se trouva bientôt aux prises avec les Avars du Danube.

Depuis que les Slaves avaient secoué le joug des Avars[3],

1) *Annales Regni* 788. — Eginhard, *Vita*, c. 11.

2) Dans la diplomatique bavaroise, les diplômes depuis 788 sont datés de la conquête de Charlemagne : « A° quo Carolus acquisivit gentem Baiovariorum. » Voir les *Regestes bavarois* (cités p. 493) n°s 125-129.

3) Supra, p. 150.

ils étaient retombés dans leurs divisions habituelles, résultant de la diversité de leurs mœurs [1], les uns, d'humeur guerrière, opprimant les autres, plus pacifiques. C'est ainsi que, pour se défendre contre le peuple belliqueux des Welatabes [2], qui occupaient le bassin du Havel entre l'Elbe et l'Oder, leurs voisins du nord, les Abodrites, qui touchaient à la Baltique, s'étaient placés spontanément sous le protectorat de Charlemagne. Entraînés dans ces querelles slaves, les Francs franchirent alors l'Elbe pour la première fois, suivis des Saxons, tandis que les Frisons, remontant l'Elbe sur leurs bâteaux, pénétraient jusque dans le Havel, au cœur du territoire ennemi. Secondé par ses alliés slaves, Charlemagne promena le fer et le feu chez les Welatabes jusqu'à ce que leur chef, Dragowit, eut consenti à jurer soumission et à livrer des otages, après quoi Charlemagne repassa l'Elbe, vainqueur sans avoir livré aucune bataille (A° 789) [3].

Après les Slaves, vint le tour des Avars. Il y avait plus de trois siècles que ces hordes asiatiques étaient installées au cœur de l'Europe, dans les vastes plaines du Danube, où ils avaient succédé aux Huns d'Attila, avec lesquels les Francs les confondent le plus souvent [4]. Et en effet, s'ils en différaient par l'origine, les Avars leur ressemblaient par la brutalité de leurs mœurs et par la simplicité de leurs moyens d'existence. Ils ne vivaient que de déprédations. De leurs campements, où ils habitaient assez rapprochés pour pouvoir se concentrer au premier appel des clairons [5], ils organi-

[1]) Eginhard, *Vita*, c. 15 : « nationes... lingua quidem pene similes, moribus vero atque habitu valde dissimiles. »

[2]) Ib. c. 12 : « Sclavi qui nostra consuetudine Wilzi, proprie vero, id est sua locutione, Welatabi dicuntur. » — Adamus, *Gesta Hammaburg.* II, 19 : « Hi populi a fortitudine *Wilzi* appelantur. » (du slave *Wlat* = dominari).

[3]) *Annales Regni*, 789.

[4]) Eginhard, *Vita*, c. 13 : « Avares sive Hunos. » Voir p. 142, n. 1.

[5]) Monachus Sangallensis II, 2 : « ut clangor tubarum posset cujusque rei significativus audiri. » Voir, dans le même chapitre, la description plus ou moins légendaire de ces campements concentriques, appelés *hring* par les Francs.

saient des courses, dont ils revenaient chargés de butins. Longtemps ils avaient fait la terreur des autres nations de l'Orient et de l'Occident. A plusieurs reprises, les empereurs de Constantinople s'étaient reconnus leurs tributaires. L'heure de la revanche allait sonner, et c'est Charlemagne qui s'en fera l'instrument.

Les Avars commirent l'imprudence de soulever une contestation au sujet de la frontière de l'Ens, qui les séparait naguère des Bavarois, actuellement des Francs. Après des négociations sans résultat (A° 790)[1], Charlemagne, décidé à en finir avec cette engeance malfaisante, appela sous les armes toutes les nations de son empire. Par le versant nord du Danube, arrivaient les Saxons, les Frisons, les Thuringiens, conduits par le général Theoderic; par le versant sud, s'avançaient, sous Charlemagne en personne, les Francs et les Alemanes, tandis qu'une flotte, montée par les Bavarois, descendait le fleuve entre les deux armées, qu'elle devait ravitailler. En même temps, sur l'ordre de Charlemagne, son fils Pépin, amenant les Langobards d'Italie, pénétrait en Pannonie par le midi. De toutes les opérations militaires de ce règne, ce fut la plus grandiose[2]. Les Avars, qui n'étaient plus à la hauteur d'un pareil déployement de forces, éprouvèrent revers sur revers. Dès la première rencontre avec les troupes de Pépin, il en fut fait un carnage comme on n'en avait pas encore vu[3]. Les retranchements qu'ils avaient élevés de chaque côté du Danube, furent enlevés sans combat; Charlemagne poursuivit sa marche victorieuse jusqu'au Raab, qu'il franchit, et revint de cette

1) *Annales Regni*, 790.

2) Eginhard, *Vita*, c. 13 : « Maximum omnium quae ab illo gesta sunt bellorum, praeter saxonicum... quod ille et animosius quam cetera et longe majori apparatu administravit. »

3) Sur ce fait d'armes de Pépin, nous avons un document immédiat et quasi officiel, l'**Epistola** que Charlemagne adresse à Fastrade, sa femme, de son camp sur l'Ens (n° 6 des *Epistolae Caroli)* : « multitudinem de Avaris interfecerunt, in tantum quod in multis diebus major strages de Avaris factum non fuit. »

excursion militaire, ramenant un nombre immense de prisonniers de tout âge et des deux sexes, et sans avoir éprouvé d'autre perte que quelques milliers de chevaux, qui succombèrent à une épizootie. Tels furent les résultats de cette brillante campagne, la seule que Charlemagne conduisit contre les Avars en personne (A° 791)[1].

Dernière mêlée générale (792-799).

Après tant de succès éclatants, Charlemagne pouvait se croire arrivé au terme de ses grandes luttes extérieures. Depuis 25 ans qu'il régnait, — il en avait 50 d'âge, — Charlemagne avait conduit ses Francs de victoire en victoire; pas un grand fleuve en Europe qu'il n'eût franchi à leur tête, depuis l'Ebre en Espagne jusqu'au Raab en Pannonie; pas un peuple étranger auquel il n'eût fait sentir la supériorité de ses armes. Il était temps d'appliquer ses sujets aux travaux de la paix. Charlemagne venait de jeter un pont de bateaux sur le Danube. Il faisait construire en face de Mayence un pont fixe de bois sur le Rhin. Déjà il ruminait un projet plus vaste, la jonction du bassin du Rhin au bassin du Danube par un canal creusé entre les plus rapprochés de leurs affluents, de façon à s'assurer une voie navigable, à la fois stratégique et commerciale, traversant ses États dans toute leur longueur. A peine avait-il entamé ce grand ouvrage d'art, qu'il ne devait pas finir[2], qu'il fut en butte coup sur coup à une série d'épreuves qui menaçaient de tout remettre en question, et sa puissance arrivée à l'apogée et jusqu'à l'existence de sa dynastie. Le signal fut donné par les Saxons, qui depuis sept ans non seulement semblaient pacifiés, mais avaient pris part à toutes les expéditions franques. Or cette charge du Heerban était justement le plus habituel de leurs griefs. La sédition com-

[1]) Annales Regni 791. — Eginhard *Vita*, c. 13 : « unam tamen per se in Pannoniam expeditionem fecit. »

[2]) *Annales Regni*, 793.



mença dans un canton reculé du nord, dont les indigènes surprirent au passage et taillèrent en pièces un corps d'armée du général Theoderic. La défection se propagea de canton en canton, suivie d'une apostasie générale [1]. En même temps, à l'extrémité sud de la puissance franque, Grimoald II de Bénévent, se dérobant à ses engagements, pourtant si modérés, à l'égard de Charlemagne, se retournait contre son bienfaiteur pour faire cause commune avec les Byzantins. Il fallut faire marcher contre lui l'armée de Pépin, renforcée d'un contingent amené d'Aquitaine par le prince Louis; et pendant que le royaume d'Aquitaine était dégarni ainsi d'une partie de ses défenseurs, les Arabes d'Espagne, ses voisins, reparurent tout à coup à la frontière, franchirent les Pyrénées, brûlèrent les faubourgs de Narbonne et, malgré les efforts héroïques du margrave de Gothie [2] infligèrent aux Francs de cette province une défaite sanglante sur l'Orbieu. En même temps, l'orthodoxie, dont Charlemagne s'était fait le gardien, était mise en péril d'un côté par une nouvelle hérésie arrivant d'Espagne et de l'autre côté par la querelle des images, qui, à peine éteinte dans l'église grecque, vint troubler les esprits dans l'église latine; et comme épreuve suprême, Charlemagne dans son propre palais découvrit qu'une poignée de mécontents méditaient de l'assassiner, avec ses trois fils légitimes, pour élever son bâtard Pépin le Bossu [3] au trône, dont l'écartait cette double disgrâce, de la naissance et du physique (A° 792). Tout semblait se conjurer pour arracher à Charlemagne le fruit de ses efforts jusque là toujours couronnés de succès.

1) *Annales Regni*, 793.

2) Ce gouverneur qui s'appelait Guillaume († 812), dit de Gellone du nom d'un monastère où il se retira, est également célèbre dans l'hagiographie, comme saint (A. SS 28 mai), et dans les romans de chevalerie, comme le héros de la *Geste de Guillaume d'Orange*. La *Bataille d'Arliscans* et le *Moniage Guillaume* ont seuls un fond historique, noyé dans un fatras de légendes.

3) Supra, p. 540, n. 2.

C'est dans cette crise universelle que Charlemagne donna la mesure de son génie, débrouillant cet écheveau de difficultés sans se départir de sa constante sérénité et trouvant pour chaque question à l'heure opportune, sur place ou à distance, la solution voulue. Il étouffa la conspiration, divulguée avant d'avoir éclaté, en la déférant à un plaid judiciaire, où, à son intercession, son bâtard, plus insensé encore que criminel, fut sauvé de la mort, en se laissant interner dans un cloître pour le reste de ses jours. Les plus compromis de ses complices ou instigateurs furent seuls exécutés[1]. Pour couper court à l'agitation religieuse, Charlemagne convoqua à Francfort un concile plénier de l'Eglise latine, où l'hérésie espagnole fut condamnée, et où le culte exagéré des images, attribué aux Grecs, fut repoussé (A° 794)[2]. De Francfort, Charlemagne courut soumettre pour la troisième fois les Saxons; de toutes ses guerres, c'était la plus ingrate, mais celle qui lui tenait le plus à cœur : aussi s'en chargea-t-il en personne avec son aîné, le prince Charles, pendant que ses ordres faisaient manœuvrer au loin les autres armées soit de ses deux fils puinés soit de ses généraux. Dès cette première campagne, les Saxons, cernés entre deux armées franques, celle du prince Charles et celle de son père, se rendirent sans combat, avec leurs protestations habituelles de soumission, mais déjà oubliées l'année suivante. Il y avait de quoi lasser la patience de Charlemagne. Cette fois, Charlemagne inaugura une nouvelle méthode de conquête, par la transplantation des habitants. Il en enleva plusieurs milliers, les plus turbulents et les plus suspects, avec leurs familles, qu'il dispersa dans les autres provinces de son empire : c'était un moyen énergique de dompter la rébellion, tout en épargnant les rebelles[3]. La même année, Charlemagne, rentré à Aix-la-Chapelle, y reçut une ambassade de l'un des chefs

1) *Annales Regni* 792.
2) Ib. 794.
3) *Annales Regni*, 795. — *Annales monastiques, it.*

Avars, un Tudun (c'était le nom d'une dignité), qui envoyait faire sa soumission et demander le baptême. L'empire des Avars, en effet, depuis leur défaite, était en pleine dissolution, rongé par ses divisions intestines ; et pour comble de malheur, le fameux trésor du grand khan, jalousement gardé au centre de leurs campements, vint à tomber aux mains du margrave de Frioul, Eric, par l'intermédiaire des Slaves de cette région, peut-être sujets du Khan, qui s'étaient concertés pour ce coup de main. Car il n'est pas question de bataille. Il ne fallut pas moins de quinze chariots pour amener ces richesses, fruit de trois siècles de déprédations, aux pieds de Charlemagne, qui en fit l'usage le plus libéral en les distribuant entre les églises, ses compagnons d'armes et ses serviteurs (A° 795) [1].

L'année suivante, la guerre fut poussée avec une nouvelle vigueur sur toutes les frontières. Le roi d'Italie Pépin reprit l'offensive contre les Avars, pénétra au sein de leurs campements, qu'il détruisit, et fit main basse sur le reste de leur trésor [2], et déjà il était question d'implanter le christianisme sur les ruines de l'empire des Kakhans asiatiques : ce fut l'objet d'un concile d'évêques réunis dans le camp même de Pépin, sur le Danube [3]. La même année, à l'autre extrémité de l'Europe, les armées franques de l'Aquitaine pénétrèrent en Espagne et reçurent la soumission de l'émir arabe de Barcelone (A° 796) [4].

L'année suivante, après une nouvelle campagne en Saxe, Charlemagne convoqua à Aix les notables de ce pays et, avec eux, promulgua une loi pénale commune, empruntée en grande partie au droit franc. Dans ce nouveau *Capitulare saxonicum* (A° 797) [5], les trois tribus saxonnes de la rive

[1]) Sur ce partage des dépouilles des Avars, voir l'envoi fait au pape (**Epistolae Carolinae**, n° 10), un autre fait au roi anglo-saxon, Offa (ib n° 11).

[2]) Voir un poème contemporain, Rythmus *de Pippini victoria avarica* dans vol. I des Portae aevi Carolini.

[3]) Voir les **Concilia** de Mansi XIII p 921. Cfr Hefele III, p. 718.

[4]) *Annales Regni*, 797. — *Vita Hludovici*, c. 10.

[5]) **Capitulaire** n° 27 (édition in-4 de Pertz).

gauche de l'Elbe sont mentionnées expressément. Mais il n'est pas question des Saxons transalbins, dont le territoire s'étendait sur tout le Holstein actuel jusqu'à la Baltique. Les Francs ne s'étaient pas encore hasardés dans ce pays, dont l'accès était défendu par la largeur du fleuve et par les marais de l'intérieur. Sans doute, à l'approche des armées franques, les Transalbins intimidés avaient fait jadis une apparente soumission[1]. Mais quand Charlemagne voulut y faire acte d'autorité en leur envoyant ses juges, les indigènes se soulevèrent et massacrèrent les fonctionnaires du roi. Cette trahison appelait un châtiment. Charlemagne, au lieu d'intervenir en personne, fit appel à ses alliés slaves de la rive droite de l'Elbe, à Drasicon, duc des Abodrites. Dans une rencontre à Suentana, les Saxons furent battus par les Slaves et laissèrent trois à quatre mille des leurs sur le champ de bataille. De plus, Charlemagne étendit à leur territoire son système de transplantation : six cents des plus nobles lui furent livrés et dispersés dans ses autres provinces. La Saxe était enfin domptée dans toute son étendue (A° 798)[2].

La guerre des Avars touchait également à sa fin. Elle fut achevée par les lieutenants de Charlemagne, par Eric, qui leur faisait face du côté du Frioul, et par Gérold, du côté de la Bavière. L'un et l'autre périrent dans un guet-apens ; ce fut la seule perte sensible que les Francs éprouvèrent dans cette longue guerre de huit ans. C'en était fait de la puissance de ces barbares asiatiques. Leur noblesse avait péri ; leurs richesses étaient dissipées ; c'est à peine s'il restait une trace de leurs campements, et pendant plusieurs années, la Pannonie demeura un désert (A° 799)[3].

1) Déjà une première fois en 780, d'après les *Annales Regni* : « in ipso itinere (Caroli) multi de Nordleudi (= Nordalbingi) baptisati sunt in Orhaim. »

2) *Annales Regni* 798.

3) D'après Eginhard, la Pannonie était encore un désert vingt ans après, quand il écrivait sa *Vita Caroli*, c. 13 : « quantum sanguinis effusum sit, testatur *vacua* omni habitatore Pannonia... Tota in hoc bello Hunorum nobilitas periit... omnis pecunia et congesti ex longo tempore thesauri direpti sunt. »

Charlemagne achevait la soumission de la Saxe, lorsqu'il fut rappelé en Italie par les troubles de Rome, où le pape Léon III, qui venait de succéder à Hadrien I, était de nouveau aux prises avec les factions. Pour la quatrième fois Charlemagne prit le chemin de la capitale de la chrétienté, d'où il devait revenir empereur. Mais avant de retracer cette révolution qui ouvre la dernière période de son règne, il est nécessaire de se représenter l'étendue de sa domination devenue européenne.

Etendue de l'empire de Charlemagne.

L'empire carolingien, arrivé à son apogée, embrassait tout le continent européen entre l'Elbe et le Raab à l'est jusqu'à l'Atlantique à l'ouest. Dans ces limites il comprenait : au nord de la Loire, la Neustrie, l'Austrasie, la Bourgogne ; au midi de ce fleuve, l'Aquitaine, la Gascogne, la Gothie ou Septimanie et la Provence ; au delà du Rhin, la Frise, la Saxe, la Thuringe, l'Alemanie ; au nord du Danube, le Nortgau ; au sud, la Bavière ; plus, au delà des Alpes, toute l'Italie moins la Calabre byzantine ; au delà des Pyrénées, la marche franque d'Espagne jusqu'à l'Ebre. Tels sont les Etats énumérés par Charlemagne lui-même dans l'acte de partage de 806 [1]. Cette énumération embrasse toutes les nations romanes et germaniques du continent européen. En outre, Charlemagne avait rendu tributaires de son empire les peuples slaves, illyriens et asiatiques, échelonnés le long de ses frontières de l'est depuis la Baltique jusqu'à l'Adriatique, tant dans cette portion de l'ancienne Germanie où les Slaves avaient supplanté les Germains [2], que dans la Pan-

[1]) Reg. K. nº 416.

[2]) Non seulement ces Slaves occupaient toute la Germanie au delà de l'Elbe, c'est-à-dire la moitié de l'Allemagne actuelle, mais une de leurs tribus avait franchi ce fleuve déjà au temps de Dagobert (Aº 630) : ce sont les Sorabes, établis entre l'Elbe et la Saale, à l'est des Thuringiens, où ils continuèrent à jouir d'une sorte d'autonomie sous leur chef Militoch, jusqu'en 806 (infra p. 574).



nonie, l'Istrie, la Liburnie, la Dalmatie, où les Slaves étaient mêlés aux restes des Avars et des Illyriens[1]. Ce n'est pas tout. La suprématie de Charlemagne fut encore reconnue dans le reste de l'Europe par les rois demeurés indépendants. Les ambassadeurs étrangers affluaient à sa cour. Il en vint du roi Alphonse des Asturies, d'Offa de Mercie[2], d'Eardolf de Northumbrie[3], sollicitant son alliance, parfois sa protection. Sous cette suprématie de Charlemagne, on peut dire que toutes les nations de l'Occident se sont trouvées réunies pour un jour comme dans une halte avant de reprendre le cours de leurs destinées particulières.

Cette domination carolingienne a eu des résultats durables surtout au point de vue religieux. Les limites de cette domination coïncident avec les limites de l'Église latine, déduction faite de l'Espagne et des îles Britanniques. On n'y compte pas moins de vingt et une provinces ecclésiastiques[4], cinq en Italie, treize dans la Gaule, deux dans l'ancienne Germanie romaine et une vingt et unième, qui venait d'être érigée, en Bavière, avec Salsbourg pour métropole (A° 798)[5]. Quant aux diocèses nouveaux fondés dans la Germanie barbare par les missions anglo-saxonnes, ils furent rattachés aux deux grandes métropoles rhénanes, les uns au siège de Mayence, les autres au siège de Cologne. C'est ainsi que s'achève la chrétienté du moyen âge. Sous les Mérovingiens, l'Eglise, en convertissant les Francs et les Anglo-Saxons, n'avait fait que réparer ses pertes, en Gaule et dans la Grande Bretagne. Sous les Carolingiens, elle s'étend dans des contrées nouvelles où elle n'avait jamais régné : c'est là le résultat capital de leur époque, cette conversion de la Germanie

[1]) Ces contrées slaves ne figurent pas dans la **charta divisionis** de 806 : par contre elles sont mentionnées expressément dans la géographie de l'Empire telle qu'elle est donnée par Eginhard, ***Vita***, c. 15.

[2]) Supra, p. 323.

[3]) Infra, chap. X, § 1.

[4]) Voir l'énumération de ces 21 métropoles dans le **Testament** de 811 (Reg. K. n° 458), par lequel Charlemagne partage entre elles une portion de sa fortune personnelle.

[5]) **Epistolæ Leonis III** A° 798 (Reg. P. n° 2495-6), A° 800 (ib. n° 2503).

barbare, qui devait amener celle des contrées slaves et des nations scandinaves. Alors commence cette unité de foi qui devait survivre au démembrement de l'empire carolingien et demeurer le caractère distinctif de l'Europe à travers tout le moyen âge.

C'est ainsi que s'accomplit le vœu souvent renouvelé par la papauté reconnaissante envers les Francs « de voir soumettre à leur empire toutes les nations barbares pour la délivrance et l'exaltation de l'Église universelle.[1] » Mais le zèle de Charlemagne ne s'est point renfermé dans les limites de l'Europe. Il ne s'intéressait pas moins au sort des chrétientés dispersées dans les pays d'outre-mer, en Afrique et en Asie. Il fait parvenir des secours aux églises pauvres et opprimées de Carthage, d'Alexandrie, de Jérusalem[2]. Il profite de son prestige personnel et de la scission de l'islamisme entre Abbassides et Ommayades pour se ménager des alliances en Orient et étendre son protectorat sur les chrétiens de Terre-Sainte. A deux reprises, il avait accueilli à sa cour des émirs et des princes musulmans d'Espagne brouillés avec les Ommayades. A son tour, il prit l'initiative d'ouvrir des relations diplomatiques avec Bagdad[3], où le célèbre Haroun al Raschid, son émule, se faisait le promoteur de la civilisation parmi les Arabes. Une première ambassade, partie en 797 pour Bagdad, demeura quatre ans en route ; de ses trois envoyés, un seul, Isaac, un juif et probablement leur interprète, devait en revenir[4]. Mais déjà avant le retour de celui-ci, le patriarche de Jérusalem faisait offrir à Charlemagne (déc. 800)[5] une bannière et les

1) C. C. n° 38 : « Terminos (Deus) vestros dilatet, subjiciens regibus vestris omnes barbaras nationes ad perfectam liberationem et exaltationem S. universalis Dei ecclesiae. »

2) Eginhard, *Vita*, c. 27.

3) Eginhard, *ib.* c. 16.

4) *Annales*, 801 : « Isaac, Judaeum quem imperator ante quadriennum ad regem Persarum... miserat. » Il est à remarquer que ces Abbassides sont qualifiés le plus souvent, dans les textes carolingiens, *rois des Perses*, d'apres le siége de leur capitale.

5) *Annales*, 800.

clefs des lieux-saints, et par cette démarche, qui n'a pu se faire sans l'autorisation du calife, il plaçait Jérusalem sous le protectorat des Francs.[1]

Dès lors et avant même d'avoir reçu la couronne impériale, Charlemagne assumait le rôle de chef temporel de la chrétienté et se considérait comme l'associé du pape dans le monde catholique, ainsi qu'il définissait[2], au début du pontificat de Léon III, leur rôle respectif : « ma mission, écrit-il, c'est de defendre partout la sainte Église du Christ, au dehors contre les attaques des payens et des infidèles, au dedans par le maintien de l'orthodoxie catholique ; — la vôtre, c'est de seconder nos armées par la prière, en levant les bras vers Dieu, comme un autre Moïse, afin que le peuple chrétien soit toujours et partout victorieux, et que le nom de Notre Seigneur Jésus-Christ rayonne par toute la terre ».

§ III. — CHARLEMAGNE EMPEREUR.
(800-814)

TEXTES LATINS : Outre les textes cités ci-dessus p. 519, *Vita Leonis III* (vol. II du LIBER PONTIFICALIS p. p. Duchesne. Paris, 1892) ; — Ermoldus, *In honorem Ludowici libri IV* (vol. II in-fol. de Pertz) — l'Astronome, *Vita Hludovici*, cité p. 529 ; — *De imperatoria potestate in urbe Roma libellus* (vol. III in-fol. des SS. de Pertz). — TEXTES GRECS : Théophane, *Chronographia*, cité p. 369 ; — Constantin porph. *De administratione imperii* (vol. 38 du CORPUS SS. BYZANTINORUM).

TRAVAUX MODERNES : Outre les ouvrages cités p. 519, Simson, *Jahrbücher des Fr. Reichs*, vol. II (789-814). Leipzig, 1883. — Döllinger, *Das Kaiserthum Karls d. Grossen* Munich (Ac.) 1864, in-8. — Sickel (W.), *Die Kaiserwahl Karls des Grossen*. Inspruck (vol. XX des MITTHEILUNGEN de l'Institut autrichien), 1899. — Bayet, *Election de Léon III. Révolte des Romains*. Lyon (ANNUAIRE), 1883. — Id. *Mélanges carolingiens*. Lyon (ANNALES), 1890. — Gasquet, *L'empire byzantin et la monarchie franque*. Paris, 1888.

[1]) On date de ce protectorat l'existence à Jerusalem d'un hospice latin, visité, en 870, par Bernardus Monachus, *Itinerarium* (p. p. la Société de l'Orient latin). Genève, 1880. Cfr Riant, *Les établissements latins de Jérusalem au Xe siècle*. Paris (Institut), 1884, in-4.

[2]) **Epistolae Carolinae**, n° 10 Jaffé (Reg. K. n° 330) : « Nostrum est : sanctam *undique* Christi ecclesiam... armis defendere foris et intus catholicae fidei agnitione munire. »

Le pape Hadrien venait de mourir, fort regretté de Charlemagne, qui lui avait voué une profonde affection[1], malgré la divergence de leurs vues dans plus d'une question soit politique soit religieuse. Grâce à l'énergie de ce pape, durant ce pontificat de 23 ans, le plus long dans l'histoire de la papauté jusqu'alors, l'ordre n'avait pas été troublé à Rome. Il ne devait pas en être de même sous son successeur Léon III (A° 795). Il était à peine élu qu'une opposition sourde se manifesta, d'abord sous forme d'accusations ou d'insinuations semées contre les mœurs du pape[2]. Bientôt une conjuration se trama, ayant à sa tête Campulus, neveu d'Hadrien, et l'un des premiers fonctionnaires de Léon. Elle éclata enfin dans le cours d'une procession et assaillit la personne du pape, qui fut enlevé du milieu de son cortège, roué de coups, traîné dans une église, où l'on commençait à lui arracher les yeux et la langue, lorsqu'il s'évanouit[3]. On le crut sans doute mort; car la mutilation ne fut pas consommée[4]. Il put même s'échapper durant la nuit, grâce à l'assistance d'un serviteur fidèle, gagna Spolète, et de là la cour de Charlemagne, qu'il rejoignit à Paderborn en Saxe, et dont il reçut l'accueil dû à son rang[5]. C'était une nouvelle occasion pour Charlemagne de remplir ses devoirs de patrice. Il s'empressa de faire ramener le pape à Rome sous la pro-

[1]) L'inscription de 38 vers qui orne la tombe d'Hadrien, lui fut dédiée par Charlemagne et perpétue le souvenir de leur amitié Voir Rossi, *Epitaphe d'Adrien I.* Rome (MÉLANGES, vol. 8), 1888.

[2]) Léon III dans son *serment* les appelle : « gravia crimina ; — criminosas et sceleratas res » sans spécifier.

[3]) *Vita Leonis*, c. 11. — *Annales Regni*, 799. — Théophane, A° 7289.

[4]) D'après la plupart des contemporains, le pape recouvra la vue et la parole par un miracle. Mais d'après son propre témoignage, le pape ne les avait pas perdues ; il n'y eut qu'une tentative de mutilation : « homines mali adversus me insurrexerunt et debilitare *voluerunt*. » Voir **Juramentum Leonis III**, *infra*. Tous les témoignages relatifs à ce miracle sont reproduits dans Simson, *cité* vol. II, *Excursus I*.

[5]) Cette entrevue de Charlemagne et de Léon III fait l'objet d'un *fragment épique*, attribué à Angilbert, *Carmen* n° 6 (dans les POETAE CAROLINI AEVI vol. I, in-4 de Pertz).

tection d'un cortège imposant d'évêques et de comtes francs, chargés en même temps de procéder à une enquête, en attendant son arrivée (A° 799). Un an après, il y arriva, en effet, en personne; et alors, en présence de Charlemagne, dans une assemblée publique tenue à St-Pierre, où il ne se leva personne pour soutenir l'accusation, le pape consentit à se justifier par serment[1], tout en déclarant qu'il le faisait spontanément et librement, ne reconnaissant, ni lui, ni le clergé présent, aucune autorité soit laïque soit ecclésiastique compétente pour juger dans sa personne soit le souverain soit le pape[2]. Deux jours plus tard Charlemagne et Léon III se retrouvaient dans la même basilique, entourés de l'élite des deux nations, pour célébrer les fêtes de Noël, lorsque, tout à coup, Léon III, sans avoir prévenu Charlemagne, lui posa sur la tête une couronne, tandis que toute l'assistance, Romains et Francs, confondaient leurs voix dans une acclamation unanime : « A Charles, Auguste, couronné par Dieu, grand et pacifique empereur des Romains, vie et victoire[3]. » En même temps, le fils de l'empereur, le prince Charles, fut sacré roi par le pape[4].

Cette fête de Noël de l'an 800, qui terminait le VIII[e] siècle dans le calendrier de l'Église, et qui ouvrait un siècle nouveau, est une des plus grandes dates de l'histoire.

Dans l'ordre politique, c'était une révolution en effet,

1) Le texte de ce **serment justificatif** du pape, important comme précédent juridique, a été conservé par les canonistes romains : reproduit par Jaffé, MONUMENTA CAROLINA, p. 378.

2) D'après la déclaration des évêques réunis en synode : « ab ipsa (sede apostolica) nos omnes judicamur. Ipsa autem a nemine judicatur » *Vita Leonis*, c. 21. Sur cette question de droit, voir les observations de Duchesne, *Etat pontifical*, p. 86.

3) *Annales Regni* 801. — *Vita Leonis III*, c. 23. — Eginhard, *Vita*, c. 28. — Théophane A° 6289.

4) *Vita Leonis*, c. 23 : ce sacro « *oleo* » donné au jeune Charles, a été appliqué à Charlemagne par une fausse lecture; erreur qui se rencontre déjà dans Théophane, *ib.* L'onction était inconnue, en effet, dans le cérémonial byzantin. Voir note de Duchesne vol. II, p. 38 du *Liber pontificalis*. — Alcuin. **Epistola**, n° 162 au fils de Charlemagne pour le féliciter.

mais dont ni les acteurs, ni les témoins ne pouvaient saisir toute la portée. Il était plus facile de voir ce qui finissait que ce que l'on commençait. Ce qui finissait, c'était le patriciat des Carolingiens [1], ce biais imaginé pour couvrir l'intervention d'une puissance étrangère dans les affaires romaines, mais qui ne répondait plus au rôle que Charlemagne exerçait dans toute l'étendue de la chrétienté, tandis qu'un patrice n'était qu'une sorte de fonctionnaire provincial ; c'était le pendant non du pape, mais de l'évêque de Rome [2]. Ce qui finissait encore, c'était la situation dérisoire des successeurs de Constantin, qui régnaient à Constantinople, mais dont la puissance, entamée de toutes parts, ne répondait plus à la conception grandiose de l'empire romain. Les papes pourtant n'avaient pas cessé, même après la rupture, de dater leurs actes pontificaux des années de l'empereur régnant. Il en fut ainsi jusqu'en 781. Après cette date, le pape Hadrien ne compte plus que les années de son pontificat. Léon III, à partir de son avénement, en 796, y

1) *Annales Regni :* « ablato patricii nomine ».

2) Une mosaïque dont Léon III venait de décorer le *triclinium* ou salle à manger du Latran, traduit d'une façon expressive la distance que l'opinion mettait entre l'empereur et le patrice. Charlemage y figure, mais sous le titre de *rex*, et par conséquent cette mosaïque est antérieure à son couronnement comme empereur, tandis que l'empire y est représenté par le premier des empereurs chrétiens, Constantin. Charlemagne y a pour pendant Léon III ; Constantin, le pape S. Silvestre, son contemporain. Ces deux groupes mettent en face les dignités qui se partageaient le gouvernement de la ville et du monde, *urbis* et *orbis*. D'un côté, *in orbe*, c'est Jésus-Christ qui dispense à S. Silvestre la dignité pontificale représentée par le symbole des clefs, à Constantin l'empire symbolisé par le labarum. De l'autre côté, *in urbe*, c'est le souverain effectif de Rome, S. Pierre, qui remet à Léon III, non pas les clefs, mais le *pallium*, symbole de l'épiscopat ; on peut donc supposer que la bannière qu'il remet à Charlemagne, est l'expression du patriciat. Sur cette mosaïque, voir Duchesne, *Liber pontificalis II*, p. 35. — La même idée se retrouve dans l'inscription placée au-dessus de l'autel de S. Pierre, par le pape Hadrien, si on admet la correction de Rossi, **Inscriptiones Christianae**, vol. II, p. 147 : « Oves quas vice Hadriano crederet ille (Petrus) sua ; quin et romanum largitur in urbe *patriciatum* (corr. Rossi, *au lieu de :* pontificatum) famulis qui placuere sibi ; quod Carolus rex suscipiet dextra Petri . »

ajoute les années de Charlemagne, comme roi d'Italie, non comme patrice[1]. Toutefois on avait beau ignorer l'existence des Césars byzantins à Rome. Dans le reste du monde, ceux-ci n'en continuaient pas moins à porter le titre exclusif d'empereur romain. Leur arracher ce dernier lambeau de la pourpre impériale pour en revêtir Charlemagne, telle est la révolution hardie consommée par le pape Léon III[2].

Cette révolution, envisagée dans son côté intérieur, se réduit à une question de protocole. L'empereur byzantin y fait place à l'empereur franc. Les titres fastueux dont s'affublait celui-là, passent à celui-ci[3]. Il reçoit les mêmes hommages officiels[4]. Les années de son règne reparaissent dans la diplomatique pontificale. Mais, au point de vue de la politique extérieure, c'était ouvrir la perspective d'un nouveau conflit entre Constantinople et Rome, et cela ne rentrait guère dans la politique de paix de Charlemagne, qui avait assez d'affaires en Occident pour éviter de s'en créer en Orient. De là ses objections à une dignité, que non seulement il n'ambitionnait pas, mais à laquelle il se serait même dérobé, s'il avait été prévenu de la démarche du pape. Lui-même l'affirme[5], et son caractère franc et expansif exclut

[1]) Voir Jaffé, *Reg. Pontificum*, I, p. 289 sur la chronologie d'Hadrien: p. 307 sur la chronologie de Léon III.

[2]) C'est à cette rupture définitive avec l'empire d'Orient que l'on rapporte la fausse **Donation de Constantin**, sujet de nombreuses controverses, sur lesquelles on peut consulter : Döllinger, *Papstfabeln*. Munich, 1863; Grauert (Hist. Jahrbuch), 1883; Weiland (Z. für Kirchenrecht), 1882; Hartmann, *Geschichte Italiens*, vol. II, p. 223-247.

[3]) Dans sa diplomatique, Charlemagne adopte les titres suivants : « Karolus serenissimus Augustus, a Deo coronatus, magnus, pacificus, imperator, romanum gubernans imperium, qui et per misericordiam Dei rex Francorum et Langobardorum », avec les épithètes en usage dans le protocole byzantin. Voir *Liber diurnus* p. p. Sickel p. 73, p. 109. Le style chronologique de ses actes est également byzantin. On rencontre parfois même la mention des années dites consulaires et post-consulaires (Reg. K. n° 374 : « A° consulatus nostri I° ») Voir *supra*, p. 137.

[4]) Entre autres la génuflexion du pape : « ab Apostolico, more antiquorum principum, adoratus est. » *Annales Regni*, 801.

[5]) Eginhard, *Vita*, c. 28 : « quod primo in tantum aversatus est ut *adfirmaret* se eo die ecclesiam non intraturum, si pontificis consilium praes-

aussi bien un soupçon de duplicité qu'une affectation de fausse humilité. Il ne faisait pas plus état des titres éclatants que des vêtements somptueux. On sait que c'est à Rome seulement et aux instances du pape qu'il consentit à quitter la simplicité de l'uniforme des Francs pour se vêtir à la romaine[1]. La réalité de la puissance lui suffisait; cette puissance, il la devait à ses victoires; et ses victoires, il se plaisait, avec son auteur favori St-Augustin comme avec tous ses contemporains, à les attribuer à la protection de Dieu[2]. Il se considérait comme l'élu, moins de la papauté, que de la Providence. Des modernes font porter l'objection de Charlemagne, non sur l'offre du titre, mais sur le procédé, sur cette cérémonie du couronnement par le pape. Mais en cela Léon III ne faisait que se conformer strictement au cérémonial byzantin, où l'empereur recevait aussi sa couronne des mains du patriarche[3]. Loin de s'en offus-

cire potuisset. » On a beaucoup épilogué sur cette objection de Charlemagne, auquel on attribue les motifs les plus divers. L'interprétation adoptée ici est tirée du contexte même d'Éginhard, qui ajoute immédiatement : « Romanis (byzantins) imperatoribus super hoc indignantibus. » C'est en tout cas forcer le texte que d'en tirer que Charlemagne sortit de là « *mécontent* »; il serait plus juste de dire : « *préoccupé* ».

1) Eginhard, *Vita*, c. 23.

2) La formule, « gratia Dei », « per misericordiam Dei » adoptée par Pépin, est susceptible de plus d'une interprétation. L'expression « a Deo coronatus » n'est qu'une réminiscence byzantine. Mais la croyance alors universelle était certainement que la victoire était une sanction divine du pouvoir. On la retrouve dans le *judicium Dei* sous forme de duel judiciaire (supra, p. 310), et ce terme, Nithard I, 10, l'applique également à la guerre. Même Agobard, ce grand adversaire du duel judiciaire, n'hésite pas à dire : « in congressione armorum plus expectanda est justicia Superni regiminis quam robur brachiorum. » Ainsi parle Paul Warnefrid, I, 8 : « Victoria non potestati est attributa hominum, sed de coelo potius ministratur. » L'opinion contraire de ses ancêtres barbares est pour lui : « risu digna. » Ainsi encore Alphonse III, *Chronicon*, c. 10, — la *Visio Caroli*, c. 3 (dans les Mon. Carolina de Jaffé), — les *Annales Mettenses*, A° 743 où, après avoir battu les Bavarois, le roi Pépin montre à un légat du pape que le ciel est de son côté, par ce « *judicium Dei* ».

3) Cette cérémonie du couronnement remonte à l'avénement de l'empereur Léon I en 457. Constantin porph. *De ceremoniis I*, 91.

quer, si Charlemagne avait ambitionné l'empire, il ne pouvait que se féliciter d'un procédé qui lui épargnait l'inconvenance plus grande de mendier les suffrages du peuple de Rome et de subir peut-être les conditions qu'il aurait plu à celui-ci de lui dicter.

Dans la pensée de Léon III, c'est la papauté qui devait avant tout bénéficier de cette révolution. Une fois de plus il avait expérimenté les inconvénients de son temporel, de cette souveraineté désarmée. Le patriciat des Carolingiens n'avait pas tenu toutes ses promesses. Il espérait mieux d'une rénovation de l'empire à Rome, dût-il y sacrifier quelque chose de ses prérogatives souveraines. Et de fait, Rome reprit son aspect paisible, du moins tant que Charlemagne vécut. Quant à celui-ci, dont ce couronnement improvisé avait forcé la main, il en prit son parti, sans modifier ses habitudes. Il ne resta à Rome que le temps nécessaire pour terminer le procès des conjurés et se hâta de se remettre en marche vers sa Germanie, dont le séjour avait pour lui « tant de douceur »[1], et qu'il ne devait plus quitter (A° 801).

Portrait de Charlemagne.

Il est temps de faire connaître de plus près ce nouveau maître du monde, dont le nom glorieux était répercuté alors de contrée en contrée, depuis Cordoue jusqu'à Bagdad, et dont la figure imposante se dresse encore aujourd'hui au bout de toutes les avenues de l'histoire. De cette époque de sa vie, date le seul portrait que nous en ayons, tracé par son secrétaire Eginhard[2]. Charlemagne avait la stature d'un

[1]) L'expression est de son ami Alcuin (n° 119 des *Epistolae*) qui le plaint d'être obligé par les troubles de Rome de s'éloigner « e dulcibus Germaniae sedibus. »

[2]) C'est vers 790 qu'Éginhard arriva à la cour de Charlemagne, pour mettre à son service les connaissances en architecture qu'il avait recueillies à l'abbaye de Fulda. Bacha, *Étude biographique sur Éginhard.* Liège (Diss.), 1888.



héros, pas moins de sept pieds de hauteur, avec des membres bien proportionnés, un visage ouvert et souriant, encadré d'une belle chevelure, la voix claire et un peu grêle pour un corps aussi robuste[1]. La dignité de sa démarche le faisait à l'instant reconnaître sous le costume usuel des Francs, le seul qu'il voulût porter habituellement. Ce n'est pas sans répugnance, on l'a vu, qu'il consentit à Rome à se vêtir à la romaine. Le faste et l'étiquette des cours impériales étaient inconnus dans la sienne; il demeura fidèle au genre de vie traditionnel, moitié militaire et moitié rural, des grandes maisons de son pays : voyager de domaine en domaine, avec un cortège de princes et de princesses dans l'éclat naturel de leur jeunesse, de leur vigueur et de leur beauté[2]; pratiquer assidûment tous les exercices du corps (c'était une passion nationale) ; organiser de grandes chasses, image de la guerre; exercer une hospitalité vraiment royale envers tous les allants et venants, sans perdre de vue la bonne administration de ses potagers[3], telle était sa façon de vivre chez lui. Aix, le séjour préféré de ses dernières années, n'était pas une capitale, pas même une ville; tout y était à faire; mais il ne s'y plaisait que davantage, pouvant y satisfaire son goût presque fiévreux[4] pour le bâtiment : il y faisait construire en ce moment un *palatium* spacieux avec un parc, des pièces d'eau et toutes les dépendances

[1]) Eginhard, *Vita*, c. 22 : « Corpore fuit amplo atque robusto, statura eminenti (septem suorum pedum)... canitie pulchra, facie laeta et hilari... voce clara quidem, sed quae minus corporis formae conveniret. »

[2]) Un cortège de ce genre est décrit avec complaisance, mais non sans broderies poétiques, dans le *fragment épique*, Carmen n° 6, cité p. 561.

[3]) Voir son **Capitulare de villis**, n° 32 Pertz, in-4 (Reg. K. n° 471).

[4]) Nous disons *fiévreux*, parce qu'il commença plus d'édifices qu'il n'en acheva. Eginhard *ib.* c. 17 : « plurima diversis in locis inchoavit; quaedam etiam consummavit. » Il cite Ingelheim et Nimègue parmi ses *palatia* commencés, mais inachevés, auxquels on peut ajouter son pont de pierre à Mayence, son canal entre le Rhin et le Danube. Un de ses poètes se plaît à nous le dépeindre au milieu de ses ouvriers et leur donnant ses ordres : même *Carmen*, n° 6 v. 98.

requises pour son train de maison ; une chapelle royale, ornée de marbres et de mosaïques empruntés aux palais d'Italie; des thermes pour les bains chauds, par lesquels il avait l'habitude de se refaire des fatigues de ses longues campagnes. De plus Aix était sur la lisière de la grande forêt des Ardennes, où il pouvait se livrer à la chasse, un autre de ses délassements de corps.

Charlemagne est le premier prince germanique qui introduisit dans sa cour le goût des choses de l'esprit. Doué d'une éloquence exubérante, dégénérant parfois en loquacité, il maniait avec une égale facilité le francique, qui était sa langue natale, et le latin, qui était demeuré la langue littéraire. Il entendait le grec [1]. Il ne se plaisait que dans la conversation des savants, qu'il menait partout à sa suite. Il avait une telle passion de savoir qu'il se faisait lire, durant ses repas habituels, l'un de ses auteurs favoris, soit quelque historien, soit la *Cité de Dieu* de S. Augustin ; et jusque dans son lit, il emportait ses tablettes, employant ses heures d'insomnie à se perfectionner dans l'écriture, qui était alors tout un art. Assidu aux offices de l'église, qui ouvraient et terminaient sa journée, il avait à cœur la décence du culte et la beauté du chant religieux et ne dédaignait pas, dit-on, de mêler sa voix aux mélopées de ses chantres [2]. Moins régulier dans ses mœurs, non seulement il avait divorcé deux fois dans sa jeunesse [3]; mais après la mort de la reine Liutgarde (A° 800), sa dernière femme légitime, il eut encore plusieurs bâtards de ses concubines successives [4].

1) Eginhard, *ib.* c. 25 : « nec patrio tantum sermone contentus, etiam peregrinis linguis ediscendis operam impendit. In quibus latinam ita didicit ut aeque illa ac patria lingua orare sit solitus; graecam vero melius intelligere quam pronuntiare poterat. Adeo quidem facundus erat ut etiam dicaculus (*loquace*) appareret. »

2) Eginhard, *Vita*, c. 26 : « quamquam ipse... nisi submissim et in commune cantaret. »

3) Supra, p. 525.

4) Eginhard, *Vita*, c. 18 : « Post ejus mortem, tres [*var.* quatuor] habuit concubinas. » Pour admettre que ce fussent des épouses *morganatiques*, c'est-à-dire, régulières, mais d'un rang inférieur, il faudrait supposer que



Une fois empereur, Charlemagne, sans déposer tout à fait les armes, s'appliqua de plus en plus à faire régner la paix et la civilisation, qui étaient demeurées son idéal politique. C'était aussi le programme de son ami Alcuin et des meilleurs esprits de ce temps, qui ne manquèrent pas de célébrer, en vers et en prose, cette rénovation de l'empire romain comme le présage d'une ère nouvelle consacrée désormais aux arts de la paix [1].

Rentré dans ses États, l'empereur se réserva la conduite des affaires extérieures continuant à recevoir à sa cour les ambassadeurs arrivés de l'Orient ou de l'Occident, — le pape Léon III y vint une seconde fois en personne [2], — et négociant avec eux les traités internationaux pendant qu'il laissait l'achèvement de ses conquêtes à ses trois fils, devenus à son école des hommes de guerre accomplis. La même année, tandis qu'il était encore à Rome, son fils Louis, le roi d'Aquitaine, complétait la marche d'Espagne en conquérant sur les musulmans la ville importante de Barcelone [3]. La même année, en Italie, le roi Pépin arrachait aux Bénéventins la petite ville de Chieti (A° 801) [4]. Quant à l'aîné, Charles, qu'il avait ramené avec lui, il le chargea de contenir les Saxons. Il restait à pacifier la portion de la Saxe située au delà de l'Elbe. Les autres Saxons étaient déjà si bien soumis qu'ils n'hésitèrent pas à porter les armes sur l'ordre de l'empereur contre leurs frères rebelles

Charlemagne, dans sa vieillesse, eut recours plus d'une fois au divorce, sans lequel il n'aurait pu en épouser, dans le court espace de 14 ans, trois (ou quatre?) savoir : Gersuinde, dont il eut une fille ; 2° Régine, qui lui donna deux fils, Drogon, l'évêque de Metz († 855) et Hugues, l'abbé de St-Quentin († 844) ; 3° Adallinde, mère d'un Theoderic (Eginhard, *ib.*).

1) Alcuin, Epistolae, n° 191. — Naso (Modoïn), *Ecloga II*, v. 68.

2) *Annales Regni*, 804. — Des Epistolae de Léon III à Charlemagne, on n'en a plus que dix (A° 808-814), fragment d'un recueil faisant suite au *Code Carolin*, ut supra p. 478. Voir le texte dans les MONUMENTA CAROLINA de Jaffé.

3) *Annales Regni*, 801. — L'astronome, c. 13. — Cette conquête longuement décrite fait l'objet du *livre I* du poëme d'Ermold.

4) *Annales Regni*. ib.

(A° 802)[1]. Deux ans plus tard Charlemagne se porta une dernière fois en personne sur les rives de l'Elbe pour procéder à une transplantation en masse de ces Saxons transalbins, qui furent arrachés à leur pays au nombre de 10.000 et dispersés dans toute l'étendue de ses États. Cette mesure, en achevant la pacification de la Saxe, termina cette longue guerre de trente-trois ans (A° 804)[2].

Charlemagne législateur.

Arrivé à l'apogée de sa puissance, Charlemagne voulut être le législateur de l'Europe[3], après en avoir été le conquérant. Inaugurer le règne des lois et de la justice parmi ces nations qui ne faisaient qu'émerger de la barbarie, était une pensée aussi hardie que neuve alors. Non pas que Charlemagne eût la prétention de leur imposer des lois nouvelles. Ce qu'il voulait, c'était faire revivre ces lois anciennes, œuvre du temps et de l'expérience, qui n'étaient pas abolies, bien que sans cesse méconnues. A cet effet, il réunit de plus en plus souvent les grandes assemblées nationales, qui faisaient partie intégrante des institutions publiques, et où il se plaisait à déployer son génie d'organisation. Dans une première assemblée d'Aix la Chapelle, réunie à son retour d'Italie (A° 802), il ordonne de faire renouveler par tous les hommes libres, depuis l'âge de douze ans, le serment qu'ils lui avaient prêté comme à leur roi,

1) *Annales Regni*, 802.

2) *Ib.*, 804. — D'après le *Poeta Saxo IV*, v. 92, la guerre de Saxe aurait éte terminée par un traité en règle, la soi-disant *paix de Salz* (A° 803); mais la *Vita Karoli* d'Eginhard, dont il invoque l'autorité, ne dit mot de ce traité final, conclu d'égal à égal, ce qui est d'ailleurs un non-sens juridique entre conquérant et conquis. Cet auteur saxon n'aura puisé ce fait que dans son patriotisme, intéressé à pallier l humiliation des vaincus.

3) La légende n'a pas manqué de grossir ce rôle de législateur, en attribuant à Charlemagne toutes les institutions du moyen âge, jusqu'au droit coutumier, appelé dans son propre pays *Loy Charlemagne*, quoiqu'il ne fût pas même formulé par écrit. Voir dans les **Coutûmes du pays de Liége** p. p. Raikem et Polain, vol. I, 1870 : *li Paweilhars* art. 6 et *passim*.

qu'ils lui doivent maintenant sous son nouveau titre de *Kayser* ou empereur. Ses émissaires, envoyés pour recueillir ces serments dans toutes les provinces, sont chargés d'inculquer aux populations ce que cet engagement implique, savoir, avec la « soumission due à Charles, le fils de Pépin et de Bertrade, sa vie durant »[1], fidélité au service de Dieu, respect des églises, des veuves, des orphelins, des étrangers, en un mot de tous ceux dont l'empereur se constitue le défenseur. C'était donner à son empire une base morale, en le faisant reposer, non sur la force des armes, mais sur la religion du serment.

Au même lieu et dans le cours de la même année, Charlemagne convoqua trois assemblées simultanées, où chacun des grands ordres de l'Etat reçut la loi sous laquelle il devait vivre désormais. Dans la première de ces assemblées, celle des chefs du clergé séculier, fut promulgué et interprêté le corps des canons et des décrétales, réunis dans la *Collection hadrienne,* que Charlemagne avait reçue en son temps des mains du pape de ce nom[2]. Une seconde assemblée, celle des chefs d'abbaye, se fit lire et expliquer la *Règle bénédictine*[3], qui prévalut définitivement dans tous les monastères d'Occident. Enfin, dans la troisième de ces assemblées, formée des grands laïcs et du reste du peuple présent, Charlemagne, avec le concours de ses experts en droit *(legislatores)*[4], fit reviser les vieilles coutumes germaniques qui étaient déjà écrites et recueillir celles qui ne l'étaient pas encore : on fait dater de ce travail les codes barbares publiés sous le titre de *Lex Thuringorum,* — *lex*

[1]) A noter cette rédaction conçue de façon à couper court à toute restriction mentale, en désignant expressément le père et la mère de Charles. Voir **la Formule** insérée au Recueil des Capitulaires, p. 101 du vol. I in-4 de Pertz, et *ib.* le **Capitulare** n° 34 : *de fidelitatis jusjurandum* (Reg. K. n. 382).

[2]) Supra, p. 366.

[3]) Voir l'**Epistola Carolina,** n° 12, adressée à Charlemagne par l'Abbé du Mont-Cassin, accompagnant un texte authentique de la règle et ajoutant les renseignements les plus minutieux sur la façon dont elle doit être pratiquée.

[4]) Supra, p. 352.

Frisionum, — *lex Saxonum*, et peut-être la consultation connue sous le nom de *Ewa Chamavorum* (A° 802)[1]. C'est dans des assemblées du même genre que furent promulguées, avec l'assentiment des intéressés, un certain nombre de *novelles*, destinées à être ajoutées par la suite aux anciens codes sous le titre de *capitula legibus addenda* (A° 803)[2].

Cette activité législative des assemblées générales, qui étaient en même temps des conciles, portait surtout sur le droit ecclésiastique, mais ici encore plus pour raviver les anciens canons disciplinaires que pour en ajouter de nouveaux.

Restait, ce qui était plus difficile, à façonner au respect de ces lois tant les fonctionnaires que leurs administrés. Charlemagne, qui ne pouvait plus donner à ses ordres l'appui de sa présence dans toutes les parties d'un empire aussi vaste, subrogea dans ce rôle, pour faire le tour des provinces, les émissaires impériaux, dont il sera reparlé plus loin, à la place qui leur revient parmi les institutions carolingiennes.

Dans l'ordre politique, la question la plus importante qui fut abordée alors, ce fut la succession de Charlemagne : elle fit l'objet de deux actes distincts, le premier, qui date de 806[3], partageait ses États ; le second, de 811, partageait son trésor. Ces partages, il est vrai, devaient rester en plan faute de partageants, à la suite du prédécès de deux des trois fils de l'empereur. Ils n'en sont pas moins intéressants parce qu'on peut y retrouver les vues de Charlemagne sur l'avenir de son œuvre et les combinaisons par lesquelles il comptait en assurer la durée, en conciliant l'unité de la chrétienté avec la pluralité des princes et des nations. Charlemagne ne répugnait pas au partage, imbu qu'il était des vieilles traditions franques, qui, en matière de succession, s'en tenaient à l'unité dynastique. D'ailleurs une puissance si vaste, n'était-elle pas mieux soutenue par

1) Supra, p. 359 et 358.
2) Infra, p. 595.
3) Capitulare, n° 45 (Reg. K. n° 416).

plusieurs dépositaires que par un seul? A condition toutefois qu'ils s'entendissent. Or c'eût été les mettre aux prises que de déshériter les puînés de cette part d'États francs dont ils étaient déjà nantis, et dont ils ne se laisseraient point dépouiller sans résistance. Le souci de l'empereur semble avoir été d'ôter au contraire tout prétexte à contestation entre ses successeurs éventuels en égalisant les parts. A cet effet, il traçait à travers l'Europe de l'est à l'ouest une ligne qui suivait le cours du Danube en Germanie, le cours de la Loire en Gaule. Pépin, déjà roi d'Italie, obtenait en plus tous les territoires compris entre les Alpes et le Danube. Louis, déjà en possession de l'Aquitaine, étendait son royaume depuis la Loire jusqu'aux Alpes. Le reste, c'est-à-dire tout ce qui est au nord de cette ligne de la Loire et du Danube, aurait formé le royaume du prince Charles. A chacun d'eux, l'empereur faisait un devoir, non seulement de ne pas troubler les autres dans leur lot, mais de s'aider mutuellement à y maintenir la paix intérieure ou extérieure. A chacun d'eux, il assurait un passage à travers les Alpes, de façon à pouvoir se prêter plus facilement cette assistance fraternelle. — Dans ce plan de partage, le titre d'empereur était tenu en réserve, sans doute en attendant l'issue des négociations engagées à ce sujet avec la cour ombrageuse de Constantinople. Quant au St-Siège, dont l'empereur assumait, avec ce titre, la défense, Charlemagne délègue celle-ci comme une obligation collective à ses trois fils réunis. En somme, conçu en vue de la paix à établir et à maintenir entre ses fils[1], cet acte semble moins un partage qu'une mise en société. En tout cas, ce n'était point un démembrement. Car il n'est tenu aucun compte ni des diversités nationales, ni des frontières naturelles. Au contraire,

[1]) *Annales Regni* 806 : « Conventum habuit imperator cum primoribus de pace constituenda et conservanda inter filios suos et divisione regni facienda in tres partes ». Le préambule dit de même : « ne jurgii controversiam eis relinquamus... ut quisque nitatur... pacem et caritatem cum fratre custodire ».



la Bavière, l'Alémanie, la Bourgogne étaient coupées en deux par cette frontière conventionnelle, et les fleuves qu'elle suivait, loin de servir de barrière, étaient alors les principales voies de communication entre leurs riverains, en sorte que ceux-ci avaient tout intérêt à voir régner l'harmonie entre leurs princes respectifs. Ce plan de partage, délibéré dans une assemblée publique, Charlemagne fit ensuite jurer à tous ses sujets de l'observer par un nouveau serment solennel (A° 806). Il le fit également ratifier à Rome par le pape. Quant à ses trésors, il en disposa par un acte individuel, son *Testament*[1] proprement dit, qui en distribuait deux tiers entre les églises de son empire et le reste entre sa famille, ses serviteurs et les pauvres (A° 811).

Dernières mesures de pacification extérieure.

En même temps que Charlemagne se proposait de consolider par ce régime de concorde fraternelle la paix intérieure de la chrétienté, il consacrait l'activité infatigable de ses dernières années à en assurer la paix extérieure; et tout d'abord du côté des nations slaves échelonnées le long de la frontière de l'est. Quant aux Avars, si redoutés jadis dans cette région, ils ne se relevèrent plus de leur dernière défaite. Pressés de tous côtés par les Slaves, ils en étaient réduits à implorer contre ceux-ci la protection de l'empereur et à solliciter la permission de passer de la rive gauche sur la rive droite du Danube (A° 805)[2]. En retour, leurs khakans embrassèrent le christianisme. Mais cela ne sauva point leur nationalité, qui disparut, sans laisser de trace, submergée sous la masse envahissante des tribus slaves. Parmi celles-ci, les Tchèques ou Wendes de Bohême font alors leur entrée dans l'histoire[3]. Charlemagne les rencontra

1) Le texte du **Testamentum** conservé par Eginhard, *Vita*, c. 22 (Reg. K. n° 458).

2) *Annales Regni*, 805.

3) Ce sont les *Beuh-Winidi* des *Annales monastiques* de Moissiac A° 805; appelés *Cichu* (Czech)-*Windones* dans d'autres textes.

retranchés dans ce quadrilatère de montagnes, devenu slave à l'époque des invasions, après l'émigration des tribus germaniques, qui l'avaient enlevé plus anciennement aux tribus celtiques. L'empereur fit marcher contre eux trois corps d'armée, sous les ordres du prince Charles. Un de leurs *Lecks* ou chefs fut tué; les autres firent leur soumission (A° 805). Le même sort atteignit le petit peuple des Sorabes, qui s'étaient taillé une enclave sur la rive gauche de l'Elbe, entre ce fleuve et son affluent, la Sale (A° 806)[1]. Parmi les Slaves du nord, les Welatabes, auxquels Charlemagne avait déjà fait sentir le poids de ses armes[2], étaient de nouveau en guerre avec ses fidèles alliés les Abodrites; ils provoquèrent contre eux une intervention de leurs voisins du Danemark. Le Danois Gottefrid porta ses forces jusqu'à l'Elbe. A l'arrivée de l'armée franque, il rebroussa chemin, il est vrai; mais ce n'était que partie remise. En attendant, le prince Charles franchit l'Elbe sans encombre et remit le duc Drasicon des Abodrites en possession du territoire que Charlemagne venait de lui céder sur la rive droite de ce fleuve (A° 808)[3].

A la suite de ces guerres de frontière, Charlemagne inaugura un système permanent de défense en créant des comtes de frontière ou *margraves*, dont le ressort était plus étendu que celui des simples comtes, et qui avaient en particulier le droit de faire concourir à la défense de leur marche tous les habitants de la frontière. Vis-à-vis des Slaves du nord, il établit la *marche saxonne;* vis-à-vis des Tchèques, la *marche de Bohême;* vis-à-vis des Avars de la Pannonie, la *marche de l'est* ou d'*Autriche;* enfin les Slaves méridionaux furent tenus en respect par la *marche du Frioul*. Purement défensives alors, ces marches devaient dans le cours du moyen âge reconquérir pied à pied au delà de l'Elbe tout le terrain que les Germains, à l'époque des

[1]) *Annales Regni*, 806. Cfr supra, p. 557, n. 2.
[2]) Supra, p. 550.
[3]) *Annales Regni*, 808.

migrations, avaient abandonné aux races slaves. Et déjà, dès le temps de Charlemagne, on voit se former le long de cette frontière sous la protection des margraves, des agglomérations germaniques[1], qui deviendront des villes avec le temps, les unes créées par Charlemagne comme forteresses (Halle, Itzehö)[2], les autres ouvertes au commerce de son empire, comme marchés (Erfurt, Magdebourg).

Plus difficile était la défense de l'autre frontière, celle de l'ouest, où l'empire franc s'étendait jusqu'à la mer. Car la mer, loin de lui servir de protection, était de plus en plus infestée par les pirates. De bonne heure Charlemagne s'en préoccupa. Déjà à la veille du couronnement impérial[3] et à plusieurs reprises depuis, on le voit faire l'inspection du littoral; aux points les plus menacés, en particulier en Flandre[4], élever des redoutes en terre avec palissades et fossés; activer la construction de navires; enjoindre aux populations maritimes de se tenir prêtes à prendre la mer[5]. Tandis qu'il fortifiait ainsi sa frontière contre les Normands, le roi de Danemark en faisait autant sur l'Eider, en face de la frontière franque, qui fut pourvue d'un rempart allant d'une mer à l'autre et avec une seule porte d'entrée[6]. De part et d'autre Normands et Francs se bornaient encore à s'observer. Charlemagne, d'ailleurs selon sa politique constante, ne voulait que la paix, et il en avait fait les premières ouvertures (A° 804). Tout à coup Gottefrid, sortant de cette attitude expectante, se jeta sur le littoral de la Frise, avec une flotte de deux cents navires, annonçant, dans ses

[1]) Voir, dans le **Capitulare** n° 44. *De pace. Ut omnes* (Reg. K. n° 413), l'énumération des margraves qui ont la surveillance de cette frontière, avec les noms des villes frontières, dont deux seulement Ratisbonne et Lorch (Laureacum), sont d'origine romaine; les autres sont nouvelles.

[2]) Fondation de Halle sur la Sale, *Annales*, 806; d'Itzehoe en Holstein *ib.* 809.

[3]) *Annales Regni*, 800.

[4]) Ib. 811. Eginhard, *Vita* c. 17.

[5]) Voir le **Cap. 11 de Boulogne**, A° 811 (Reg. K. n. 464).

[6]) *Annales Regni*, 808.

bravades, qu'il allait chercher et combattre l'empereur jusque dans son palatium d'Aix. Charlemagne dut remonter en selle, bien qu'arrivé à l'âge de prendre sa retraite. Il fit même une chute de cheval[1], moins sérieuse par ses suites que comme un avertissement qu'il avait passé l'âge de combattre en personne. La situation était grave. Un accident imprévu la dénoua. Charlemagne était arrivé à Verden sur le Weser lorsqu'il apprit la mort de Gottefrid, assassiné par l'un des siens (A° 810)[2]. Hemming, son neveu, qui lui succéda, se montra empressé à traiter avec les Francs, et l'année suivante, dans une conférence sur l'Eider, la paix fut jurée par douze grands seigneurs de chaque nation (A° 811)[3].

A la même époque, Charlemagne concluait avec les deux puissances du midi, les musulmans de Cordoue et les empereurs de Constantinople, des traités qui mettaient fin aux guerres soutenues sur leurs frontières respectives par ses fils, les rois Louis d'Aquitaine et Pépin d'Italie. Le premier venait de s'assurer de la frontière de l'Ebre dans toute sa longueur par la prise finale de Tortose à l'embouchure de ce fleuve (A° 811)[4]. Le second était encore en lutte avec les Byzantins pour la possession de Venise, lorsqu'il vint à mourir inopinément (A° 810). Ce malheur détermina Charlemagne à entrer en négociations avec la cour de Constantinople[5]. Il fit le sacrifice de cette possession disputée de Venise ainsi que des ports de la Dalmatie. En retour l'empereur Michel, qui venait de succéder à son beau-père Nicéphore, consentit à reconnaître à Charlemagne le titre officiel de Βασιλεύς c'est-à-dire *empereur*. Jusque là les Byzantins affectaient de ne l'appeler que ῥήξ des Francs (A° 812). La confirmation mutuelle de ces traités fut portée

[1]) Eginhard, *Vita* c. 32.
[2]) *Annales Regni*, 810.
[3]) Ib. 811.
[4]) *Annales*, ib. — L'Astronome, c. 16.
[5]) Sur ces négociations, voir les **Epistolae Carolinae** n° 29, pour annoncer l'envoi à Nicéphore d'une première ambassade en 811; et n° 40, lettre de créance pour la seconde ambassade envoyée à Michel en 813.

à Aix par une ambassade byzantine, à Constantinople par une ambassade franque. Le pape Léon III fut invité à leur donner également sa ratification. Ce n'est qu'alors que Charlemagne trancha la question, tenue en suspens, de la transmission de son titre d'empereur. Il venait de perdre encore son fils aîné, le roi Charles (A° 811). Il fit venir d'Aquitaine le roi Louis, le dernier survivant, et dans une assemblée générale à Aix, il le fit reconnaître comme empereur. En l'absence du pape, il n'y eut pas une véritable cérémonie du couronnement. Louis prit lui-même la couronne impériale déposée sur l'autel, signifiant sans doute, par ce geste, devoir l'empire, non pas à son père, mais, comme son père, à Dieu (A° 813)[1].

Mais tout en laissant à Louis le Pieux la totalité de l'empire, Charlemagne maintint en Italie un gouvernement séparé. Sans doute, là aussi la situation s'était éclaircie d'un côté par le traité byzantin, de l'autre par la soumission de Bénévent, où Grimoald III venait de mourir sans héritier; les habitants avaient appelé à lui succéder un de ses grands fonctionnaires, Grimoald IV (A° 806). Il y manquait la sanction de l'empereur, qu'il fut trop heureux d'obtenir en s'engageant par un traité au paiement d'un tribut annuel (A° 812). Un dernier traité régla également les rapports de Venise avec le royaume d'Italie (A° 813)[2]. Mais l'apaisement était à peine assuré de tous côtés sur terre que les pirates sarrazins faisaient leur première apparition dans les eaux italiennes[3]. C'est pour parer à ce danger que Charlemagne envoya en Italie le jeune Bernard, fils de Pépin, avec le titre de roi, en lui donnant deux régents rompus aux affaires, les princes carolingiens Adélard et Wala, petits-fils de Charles

[1]) *Annales* 813. — Astronome, c. 20. — Thégan, *Vita Hludovici*, c. 6. — Ermoldus, *livre II*.

[2]) Ce premier traité entre Vénitiens et Francs est perdu, mais rappelé dans les traités postérieurs du IXe siècle. Cfr Fanta, *Verträge der Kaiser mit Venedig*. Inspruck (Institut autrichien), 1885.

[3]) Leonis III epistola, n° 6.

Martel (A° 813)[1]. Tels furent les derniers arrangements du grand empereur, qui mourut l'année suivante avec la satisfaction de laisser à son successeur un empire enfin pacifié (28 janvier 814)[2].

[1]) *Translatio S. Viti* (15 juin).

[2]) *Annales Regni*, 814. — Eginhard, *Vita*, 31. — Thegan, 7. — Ermoldus II v. 87. — Cfr Muhlbacher, *Regesta*, p. 225. — Le culte de Charlemagne à la date du 28 janvier *(Acta SS.)*, canonisé par un anti-pape, Pascal III, à la demande de l'empereur Fréderic I Barberousse, au XII[e] siècle, est toléré dans quelques diocèses d'Allemagne.

§ IV. — LES INSTITUTIONS DE L'ÉPOQUE CAROLINGIENNE.

L'évolution sociale : domaine et vassi.

TEXTES : *Capitulare de villis* de 812 (n. 32 des CAPITULARIA R. FRANCORUM Pertz in-4). — *Liber bonorum M. Prumiensis*, A° 893 (vol. I MITTELRH. URKUNDENBUCH, p. p. Beyer. Coblentz 1860). — TRADITIONES WIZENBURGENSES (du IX° siècle) p. p. Zeuss. Spire, 1842. — *Polyptique de St-Germain-des-Prés* (IX° siècle) p. p. Guérard. Paris 1844, in-4. — FORMULAE AEVI KAROLINI (Recueils cités p. 326). — Les DIPLOMATA CAROLINGIENS dans Bouquet (vol. V, VI et IX), reproduits dans Migne P. LAT. (vol. 96-98, 104), sont incomplets : un recueil spécial des diplômes des Carolingiens de France est en préparation (École des Chartes, Giry et Prou); tous les autres seront republiés par la Société de Pertz. — Pour les DIPLOMES PRIVÉS de l'époque, ils sont dispersés dans un nombre immense de cartulaires, dont ils n'existe qu'un répertoire inachevé, mais toujours précieux, du regretté Giry : *Notices sur les Archives des églises et monastères de l'époque carolingienne*. Paris, 1901.

TRAVAUX MODERNES : Guérard, *Prolégomènes au polyptique d'Irminon* (ci-dessus). — Id. *Explication du capitulaire de villis* (BIBL. E. DES CHARTES, vol. IV [3]). — Gareis, *Die Landgüterordnung Karls d. Gr.* Berlin, 1895. — Inama-Sternegg, *Deutsche Wirtschaftgeschichte*, vol. I. Leipzig, 1879. — Roth, *Geschichte des Beneficialwesens*. Erlangen, 1850. — Id. *Feudalität*. Weimar, 1863.

Entre l'époque des Mérovingiens et celle des Carolingiens, il n'y a pas qu'une différence de dynastie ; de l'une à l'autre, il y a encore une différence prononcée dans les institutions. De ces institutions nouvelles qui apparaissent avec les Carolingiens, il en est qui sont dues à leur initiative et consacrées par leurs célèbres capitulaires. Mais ce serait une erreur que de leur attribuer tout ce qui apparaît alors comme nouveau. Les plus importants de ces changements, ce sont ceux qui se sont opérés, sans le concours du législateur, dans les profondeurs de la société, d'autant plus importants que c'est l'évolution sociale qui a presque toujours amené et commandé les réformes législatives. Mais cette évolution graduelle, opérée à l'insu des contemporains, quand on la constate dans les documents, elle est accomplie déjà, en sorte que l'origine comme les étapes en demeurent conjecturales.

Le fait le plus saillant de cette évolution, c'est la multiplication des grands domaines, qui a eu, comme contre-coup, un développement de la hiérarchie sociale telle qu'elle se maintiendra à travers tout le moyen âge. A côté du domaine royal, en partie recueilli, en partie reconstitué par les Carolingiens, et du domaine ecclésiastique, sans cesse accru par de nouvelles donations, il existe désormais de grands domaines laïcs, reproduisant, les uns comme les autres, un même type économique.

Ces grands domaines n'étaient pas tout d'un tenant. Ils se subdivisaient en villas, souvent fort espacées. Le plus important de tous, le domaine royal, comptait plus de 175 villas disséminées dans tout le royaume[1]. Non moins dispersées étaient les nombreuses villas dépendant d'une grande abbaye[2] ou d'un riche évêché[3]. L'Église de Rheims avait des biens à Marseille; l'abbaye de Prum, en Bretagne[4].

Chaque villa était un centre d'exploitation à la fois agricole et industrielle. De ces villas, les plus favorisées deviendront avec le temps des villes, les autres demeureront des villages. En attendant, ces deux genres de vie y coexistent. Pas de villa qui n'ait ses forgerons, ses charpentiers, ses tisserands, ses brasseurs, etc.[5]; mais ces artisans sont encore confondus, avec les laboureurs, parmi les serfs. On y trouve déjà des doyens et des mayeurs; mais les doyens ne sont que chefs d'équipe ; les mayeurs, que surveillants des travaux[6].

Chaque villa se subdivisait à son tour en *manses*, l'unité agraire alors, d'une contenance normale de trente *journaux*.

¹) Sur cette statistique, qui n'est qu'approximative, voir Waitz, *Verfassung*, vol. IV, p. 140, n. 2.

²) Comme type de grande abbaye, voir le **Polyptique** d'Irminon (A° 810), cité.

³) Comme type d'évêché, cfr le **Relevé** de Salzbourg (A° 788), connu sous le nom d'*Indiculus Arnonis*, p. p. Keinz. Munich. 1869.

⁴) Roth, *Beneficialwesen*, p. 253,

⁵) Voir l'énumération du § 45, **Capitulare** *de Villis*.

⁶) Sur les mayeurs *(majores)* voir *ib.* § 26, sur les *decani* § 58.

Par contre, d'une villa à l'autre, le nombre de ces manses variait beaucoup. Ce n'est qu'en les additionnant qu'on arrive au chiffre de cent manses comme moyenne d'une villa. De ces manses, les uns demeuraient dans le domaine immédiat du propriétaire tandis que le reste formait son domaine indirect.

Du domaine immédiat faisaient partie : le *manoir (sala)*, résidence du propriétaire; l'ensemble des dépendances appelées la *cour (curtis)*, et la terre qu'il exploitait directement sous le nom de terre domaniale *(salland, terra indominicata)*. Le domaine indirect comprenait les autres manses, ceux dont le maître se bornait à recevoir les redevances annuelles imposées à ses tenanciers. Et comme il y avait deux genres de domaines, il y avait aussi deux classes de tenanciers, les uns libres, les autres serfs. Les serfs faisaient partie du domaine immédiat du propriétaire : c'étaient ses *mancipia*, qu'il pouvait aliéner, donner, même vendre, bien qu'avec quelque restriction. Le plus souvent, il les employait à cultiver son domaine direct : le servage consistait, en effet, en charges personnelles, les *corvées* (curvada), qui s'évaluaient en journées de travail, trois journées par semaine au minimum, sur les terres du maître. Les serfs, avec leurs femmes, devaient encore tisser la laine, confectionner des étoffes et maints autres objets qui représentaient toujours une certaine somme de travail. En retour, le maitre leur laissait la jouissance d'un lopin de terre, juste ce qu'il fallait pour subsister. Les autres colons, ceux qui exploitaient les manses du domaine indirect, étaient libres de leur personne et n'étaient soumis qu'à des charges foncières, à part certains transports, tels que la rentrée des moissons, pour laquelle ils étaient réquisitionnés, avec leurs bêtes, à titre de corvée supplémentaire et extraordinaire.

Leurs charges, foncières, dues tantôt en argent, tantôt en nature, et infiniment variées dans leur objet, n'étaient pas arbitraires, mais fixées, sous le nom de *cens*, d'une façon permanente. Cette diversité des conditions n'a pas

pas tardé à s'incorporer à la terre, si bien que toutes les charges, même les personnelles, sont devenues foncières avec le temps, dès lors permanentes, quelle que soit la condition sociale de la personne qui occupe actuellement le fonds, et l'on en vint ainsi à distinguer, dans un même domaine, des *tenures libres*, des *tenures colongères* et des *tenures serviles*[1]. Ces tenures fort diverses avaient cela de commun qu'elles étaient également productives pour le maître, et c'est cet ensemble de rentes, redevances et corvées qui constituaient les grandes fortunes de ce temps, celles du roi, des églises, comme des simples particuliers.

Mais, à côté de ces tenures permanentes et productives, on constate dès lors l'existence de tenures improductives pour le propriétaire, partant révocables, parce qu'une concession de ce genre était libéralité pure de sa part et ne donnait aucun titre juridique à l'occupant : de là le nom de *précaire* donné à ce genre de concession, déjà pratiqué au temps des empereurs romains, mais surtout fréquent sur le domaine des églises, parce qu'il leur permettait de faire des dotations en terre, même en faveur des laïcs, sans entamer le principe du domaine ecclésiastique, tenu pour inaliénable à raison de sa destination sacrée. Aussi ces terres baillées en *précaire* devaient-elles rentrer dans le domaine primitif à la mort de l'occupant, et de plus, durant l'occupation, le bail était renouvelé périodiquement, en général tous les cinq ans, afin de couper court à la prescription. Par contre, ce genre de tenures ne rapportaient rien au bailleur, sinon un cens minime et purement recognitif. Les rentes, corvées et autres charges des manants étaient au profit de l'occupant, et ce devint, pour les grands laïcs, un moyen indirect de s'enrichir aux dépens du domaine ecclésiastique[2].

1) Voir dans les polyptiques cités, l'énumération de ces *mansi ingenuiles, litiles, serviles*.

2) A partir du concordat de 745 (supra, p. 457), les Carolingiens ont commencé à imposer aux églises des concessions de précaire, que l'on peut assimiler à un emprunt forcé. Les capitulaires font toujours la distinction

De même nature sont certaines concessions faites sur le domaine royal, et qui se multiplient sous le règne des Carolingiens. On les désignait du terme assez vague de *bénéfice*, qui convient à toute espèce de libéralité. Dans les textes mérovingiens le bénéfice était le plus souvent une donation. Mais au sens qui prévaut dans les textes carolingiens, le bénéfice royal est une terre fiscale dont le revenu est laissé au bénéficiaire jusqu'à révocation ou, tout au plus, jusqu'à la mort du roi. Il était généralement attribué à un office temporaire et révocable aussi. A partir de Charlemagne, la plupart des comtes et autres grands fonctionnaires jouissaient d'une terre de ce genre, dont les revenus, bon an, mal an, leur tenaient lieu de dotation[1]. Le fonds sans doute ne cessait pas de faire partie intégrante du domaine royal. Mais en pratique, cela n'enrichissait pas moins, aux dépens de celui-ci, les grands du royaume.

Cet envahissement du sol par les grands ne s'arrêta point là : ils surent encore s'arrondir aux dépens des communautés rurales, soit par une concession royale, en vertu du haut domaine que les rois s'arrogeaient sur les terres vagues[2], soit par défrichement (*adprisio*, pourpris), en

entre ces deux genres de précaires ecclésiastiques, entre ceux que les églises ont donnés spontanément et ceux que le roi leur a imposés. **Capitulare** A° 779 (Reg. K. n° 219), c. 13 : « sit discretio inter precarias *de verbo nostro* factas et inter eas quae spontanea voluntate de ipsis rebus ecclesiarum faciunt. » — Il en existe un 3e genre, c'est le *precarium oblatum*, par lequel un petit propriétaire fait l'abandon de sa terre à une église pour la reprendre en qualité de tenancier (voir **Formulae** *Marculfi*, II n° 39), mais ici la notion du précaire disparaît, puisqu'entre les parties il y a un véritable contrat, garantissant au ci-devant propriétaire une jouissance tout au moins viagère.

1) Sur ces dotations comtales, *res comitatus*, *pertinentia comitatus*, voir Roth, *Beneficialwesen*, p. 430. Ponpardin, *Royaume de Provence*, Appendice 12.

2) Les *mansi absi*, qui figurent dans le dénombrement des grands domaines ne peuvent s'expliquer que par une concession royale, à moins d'usurpation : ce sont, en effet, des terres vagues (*waréchaix*), sur lesquelles les détenteurs des autres manses, des *mansi vestiti*, continuaient à exercer leur droit d'usage, en leur qualité de *mansuarii* (mansioniers ou masuirs). **Errera**, *Les masuirs*. Bruxelles, 1891, 2 vol. — Id. *Les waréchaix*. Étude de droit foncier Bruxelles, (Société archéol.). 1895.

vertu du droit reconnu à l'occupant de s'approprier la terre défrichée[1].

La formation de ces grands domaines eut un contre-coup désastreux sur la petite propriété : celle-ci n'était possible, eu égard à la culture encore peu intensive et à la pratique des jachères, que moyennant la compensation que cette zône de terres vagues *(marca)* fournissait, sous le nom d'*aisances*, en herbes, en bois, en glands et autres fourrages. Or la réduction des *marches* entraînait la réduction du nombre des *parçonniers* ou co-propriétaires, tandis que le nombre des hommes libres non propriétaires, privés du droit d'usage, allait toujours s'accroissant.

L'état des terres réagit sur l'état des personnes : une condition sociale nouvelle apparaît, celle des vassaux. Le mot de *vassus* est ancien : il désigne à l'origine une classe d'esclaves, les esclaves domestiques au service des grandes maisons. Quand les hommes libres leur succédèrent dans cette domesticité, le nom de *vassus* demeura, parce que le vasselage est une dépendance aussi, mais une dépendance qui ne détruit pas la liberté personnelle, qui la suppose au contraire. Elle a pour base un contrat, et seul l'homme libre est capable de contracter. Par ce contrat, un homme libre se faisait le client, l'*homo* d'un autre homme, qui prend à son égard le nom de *senior :* c'est un engagement réciproque entre deux hommes libres dont l'un promettait sa protection, *mundium*, l'autre son dévouement (*obsequium*) et tout service compatible avec sa qualité d'homme libre[2]. C'était un lien avant tout moral et honorable pour l'une et l'autre partie. On l'entrevoit déjà dans les mœurs antiques de la Germanie. Il est à la base de la bande guerrière, dans le dévouement des compagnons pour le chef. On le retrouve dans les relations civiles sous des noms divers, mais qui

1) Voir, sur cette occupation des terres vagues, le **Capitulare** d'Aix 812 (Reg. K. n° 470) concernant les chrétiens d'Espagne émigrés en Aquitaine.

2) **Formula turonensis** n° 43 : « dum ego (*le* vassus) in caput vixero, ingenuili ordine tibi (*le* senior) servitium vel obsequium impendere debeam ».



presque toujours en rappellent la signification morale : *Gasindi* chez les Francs et les Langobards, *Gesith* ou *Folgarii* chez les Anglo-Saxons, *amici*, *suscepti*, *sperantes* dans les textes latins. Il donna lieu à ces beaux traits de dévouement qui brillent, au sein de la barbarie, aussi bien dans la vie réelle que dans les poèmes germaniques. Ce qui est nouveau à l'époque carolingienne, alors que le terme de *vassus* prévalut, c'est un accroissement rapide des gens de cette condition, au point de former une classe de plus au sein de la société franque, et ce phénomène social ne peut s'expliquer que par la décadence de la petite propriété, qui oblige une foule d'hommes libres de se placer dans la dépendance d'autrui. Quelques-uns, pour sauver ce qui leur reste de terre, en font l'abandon à un grand propriétaire, le plus souvent ecclésiastique, pour le reprendre à bail[1] : ils vont alors grossir la classe des tenanciers. D'autres en arrivent au dénuement le plus complet : « ils n'ont plus de quoi se nourrir ou se vêtir », selon l'expression navrante d'une formule du temps ; leur dernier refuge, c'est la domesticité d'un grand, dont « ils attendent la nourriture et le vêtement[2] ». Ils vont ainsi grossir la classe des *vassi* domestiques. De bonne heure la loi intervint pour sanctionner cet engagement entre *vassus* et *senior* et en faire un contrat juridique, dont elle prévoit la forme obligatoire et les cas de rupture. Par là s'achève l'institution de la vassalité carolingienne

L'avénement de cette classe nouvelle, intermédiaire entre la liberté et la servitude, n'a pas laissé d'avoir une réper-

1) C'est le *precarium oblatum*, dont il est question supra. p. 584. n.

2) **Formula Turonensis** n° 43 : « dum ego minime habeo unde me pascere et vestire debeam, ideo petii... ut me tam de victu quam et de vestimento, juxta quod vobis servire et promereri potuero, adjuvare vel consolare debeas »... Le *senior*, en anglo-saxon, s'est appelé de là *Llafvord* (= Lord), c'est-à-dire « qui donne la ration de pain » ; chez les Visigoths, le *vassus* c'est le *buccelarius*, c'est-à-dire « qui reçoit la ration de pain (la *buccela*) ». Cette ration apparaît sous le nom de « panis vassalorum » dans les **Statuta Corbejensia** I, 2, 4 (dans Guérard, *Polyptique d'Irminon).*



cussion sur la situation des autres classes, et tout d'abord sur celle des esclaves. Dès que les grands ont pu s'entourer de serviteurs libres, il n'ont eu que faire de serviteurs esclaves. Le dévouement des premiers remplaçait avantageusement la soumission forcée des seconds. Aussi arrive-t-il que le maître élève au rang de *vassus* son esclave, qui, par là même, a cessé de l'être[1]. Ainsi, dans l'économie domestique, le vasselage a succédé à l'esclavage et contribuera, pour sa part, à l'abolition de cette plaie dégradante léguée au moyen âge par l'antiquité. La servitude ne subsistera que dans l'économie rurale, sous la forme adoucie du servage.

D'autre part, au dessus de ces couches inférieures de serfs, de colons, de *vassi*, s'élève une élite de grands laïcs, auxquels ne manquait que l'hérédité pour former une véritable aristocratie. En vertu de leurs bénéfices, ils avaient déjà une part au domaine du roi ; en vertu du séniorat, ils avaient déjà autorité sur les sujets du roi. Toutefois ces libéralités royales étaient encore personnelles ; elles étaient révoquées en tout cas par la mort du roi[2] et pouvaient l'être auparavant soit que vînt à cesser l'office dont cette terre était la récompense, soit que le bénéficiaire en abusât en l'usurpant, en l'aliénant, en la détériorant[3].

Quant à la subordination du vassus à son senior, elle n'était pas héréditaire non plus. Sans doute le vassus ne peut plus reprendre son indépendance à son gré, du moment qu'il a accepté du senior, en guise d'arrhes, la valeur d'un sol d'argent[4]. Mais ce lien se rompt non seulement par la mort du senior ou par son libre congé, mais si le senior laisse son vassus dans le besoin quand il peut l'en

[1]) Le nombre de ces conversions d'esclave en *vassus* devait être assez considérable pour que Charlemagne, dans un capitulaire énumérant les libres obligés au serment de fidélité, y rangeât, dans une catégorie spéciale, les « servi qui in bassalatico honorati sunt » *Cap.* 4 du Capitulare de 786 n° 25.

[2]) Roth, *Beneficialwesen*, p. 417.

[3]) Voir les *cap.* 5-6 du capitulare d'Aix, 812, n° 80.

[4]) Voir le *cap.* 16 du Capitulare d'Aix, 813, n° 77.

tirer, à plus forte raison s'il porte atteinte à la vie du vassal, à sa liberté, à son honneur ou à son héritage[1]. Ainsi le senior franc n'est pas encore le seigneur féodal. Toutefois cette puissance croissante des grands ne laissa pas de préoccuper Charlemagne. Pour fortifier la royauté, il inaugura une vassalité d'un nouveau genre, la vassalité politique, en imposant à ceux à qui il accordait soit des fonctions publiques soit des bénéfices sur le domaine royal le serment de vassal. Il naquit ainsi autour du roi une classe nouvelle de vassi, les vassaux bénéficiaires, dernière étape vers le règne de la féodalité.

Les institutions publiques.

TEXTES : MONUMENTA de Pertz, série in-4° : **Legum sectio II** : CAPITULARIA REGUM FRANCORUM, p. p. Boretius et Krause. Hanovre, 1881-90. — Hincmar, *De ordine palatii.* ib. vol II. — Walafrid Strabon, *De ecclesiasticarum rerum exordiis.* ib. — Les CONCILIA AEVI CAROLINGI doivent paraître dans la sectio III de la même série. En attendant, voir les CONCILIA GERMANIAE, p. p. Harzheim. Cologne, 1759 et les CONCILIA ANTIQUA GALLIAE p. p. Sirmond. Paris 1629.

TRAVAUX MODERNES : outre les ouvrages généraux, cités p. X-XI de la *Préface,* Lehuerou, *Les Institutions carolingiennes.* Paris, 1843. — Dahn, *Koenige :* part. VIII : *Die Carolinger.* Leipzig, 1894-1900, 6 vol. — Hauck, *Kirchengeschichte Deutschlands* vol. II. Leipzig, 1900. — Boretius, *Beiträge zur Capitularienkritik.* Leipzig, 1874. — Prou, *Hincmar* « De ordine Palatii », *texte latin,* avec traduction et commentaires. Paris (HAUTES ÉTUDES). 1884.

Les capitulaires carolingiens.

Il restait à mettre les institutions publiques en harmonie avec cet empire agrandi et cette société transformée : Charlemagne, à qui cette tâche incombait éminemment, l'accomplit, non pas en une fois par une loi générale, mais par une série d'édits de circonstance, qu'il sema tout le long de son règne, nombreux surtout depuis son couronnement comme

[1]) Voir les cas de rupture fixés à cinq par le *Cap.* 8 des **Capitula** *singillatim tradita.* n° 104 (Pertz, in-4).



empereur : ce sont les célèbres capitulaires, ce monument de son génie vaste et pratique en même temps. Depuis la rédaction des coutumes franques en chapitres de lois, on entendait par *capitulum* tout texte législatif, et par *capitulare* une collection de *capitula*. Les *capitula* ainsi réunis pouvaient d'ailleurs concerner les matières les plus disparates, et il arrive qu'on trouve dans un même capitulaire un peu de tout, du *droit privé*, du *droit canon*, des règlements concernant la *justice*, la *monnaie*, l'*armée*, l'*administration*, sans autre lien entre les chapitres qui le composent, que la simultanéité de date. Un même capitulaire réunit tous les *capitula* qui ont été promulgués dans une même assemblée générale et rédigés ensuite, au moment de se séparer, dans un même acte final [1].

De ces lois d'origine royale, qui succèdent aux lois dites nationales, il nous est parvenu 200 pièces détachées [2], dont presque la moitié, environ 80, reviennent à Charlemagne. Mais, dans le nombre, il n'y a pas que des lois. Beaucoup sont des instructions que Charlemagne adresse à ses fonctionnaires pour faire exécuter la loi; aussi n'hésite-t-il pas à s'y répéter, aussi souvent qu'il est nécessaire soit de stimuler leur zèle, soit de combattre leur relâchement. Les textes officiels sont toujours en latin. C'était aux *Missi*, chargés de les publier sur place, de les interpréter dans la langue du pays. Plusieurs, dans la forme où ils nous sont par-

1) C'était la procédure suivie pour les *recès* du moyen âge (*départs* dans le duché de Luxembourg), ainsi appelés parce qu'ils récapitulaient les décisions prises dans le cours d'une même session avant de partir. L'usage s'est maintenu en Angleterre où chaque *Statut* recueille, sous le nom de *chapitres*, toutes les lois votées dans une session du parlement, en sorte qu'un Statut anglais est aussi incohérent qu'un capitulaire carolingien.

2) Ce sont : 6 capitulaires de Pépin (supra p. 491), 80 de Charlemagne, 63 de Louis le Pieux, 25 de l'empereur Lothaire et autant de son frère Charles le Chauve. Mais il y a aussi des capitulaires perdus, auxquels il est fait allusion dans les capitulaires conservés. Perdu de même le capitulaire de 821 (Reg. K. n° 742), auquel sont empruntés les cap. 1-12 du livre IV d'Anségise.



venus, ne sont qu'une table des matières [1], un aide-mémoire à l'usage des *Missi*, qui devaient les développer oralement.

Charlemagne n'a pas songé à faire un recueil de ses capitulaires. Néanmoins le besoin n'a pas tardé à s'en faire sentir. Vingt ans après lui, un abbé de Fontenelle, Anségise, essaya d'y suppléer, mais il l'a fait très incomplètement. Son *Recueil en 4 livres* ne comprend que 29 capitulaires des empereurs, Charlemagne et son fils (de 800 à 826), dont il a groupé séparément les *capitula* ecclésiastiques (livres I et II) et les *capitula mundana* ou laïcs (livres III et IV). Dans chaque livre, par contre, ces *capitula* sont réunis sans système, dans leur succession chronologique, et non sans quelques erreurs dans les dates. Si imparfait qu'il fût, ce Recueil d'origine privée a aussitôt acquis une autorité quasi authentique, et depuis 829 les Carolingiens, dans leurs actes officiels, ne connaissent plus, des anciens capitulaires, que ceux d'Anségise [2].

Le grand mérite de Charlemagne dans ses capitulaires, ce fut non pas tant de créer des institutions nouvelles que de coordonner les institutions existantes, de fixer leurs contours encore flottants, de les formuler dans des règles courtes et lucides et surtout d'y faire pénétrer l'esprit nouveau du christianisme, comme on le verra en reprenant les institutions franques, une à une, du sommet à la base.

1° Les institutions nationales : royauté, assemblée, armée.

Sous Charlemagne, la royauté franque atteignit son apogée ; elle fut véritablement la tête de la nation ; elle en

1) Anségise les connaissait déjà sous cette forme, comme il le dit dans son Recueil, *Appendix I* : « capitula quae quasi *causa memoriae* scripta fuerant et non videntur plenum explere sensum ».

2) Vingt ans plus tard parut, sous le nom de *Benedictus Levita*, une seconde compilation, divisée en trois livres pour faire suite au Recueil d'Anségise, mais comprenant maints textes étrangers aux Capitulaires, tels que des extraits du droit romain et du droit canonique. Voir le texte dans Walter, *cité*, vol. II.

faisait l'unité, la puissance et l'orgueil. Ce qui ajoutait à son prestige, c'est l'institution du sacre, qui date chez les Francs de l'avénement de Pépin. Il y en avait des précédents chez d'autres peuples chrétiens, chez les Visigoths[1] et les Anglo-Saxons; mais les Francs n'ont pas dû le leur emprunter. Les uns et les autres l'auront puisé à une source commune, dans la Bible, le livre le plus lu alors, et où il est question, à plusieurs reprises, du sacre des rois d'Israël. En soi, cette onction donnée par un évêque au moyen de l'huile sainte était une simple bénédiction de la personne[2]; mais aux yeux des populations, elle donnait à l'élu une sorte de consécration religieuse[3] et suppléait au prestige qui manquait encore à cette race de parvenus.

C'est là la grande nouveauté dans la royauté carolingienne. Elle entraînait, comme conséquence, des devoirs plus rigoureux envers l'Eglise, l'extension du *mundium* royal sur les personnes et les biens du clergé, et aussi une participation plus directe dans le gouvernement ecclésiastique, dans le choix des évêques, dans la réunion des conciles, dans la promulgation des lois de l'Église, qui furent reconnues lois de l'État. La religion devint un moyen de gouvernement, et dans les grandes crises, le prince y fait appel pour instituer des prières publiques, soit comme supplications devant le péril, soit comme actions de grâce après le succès[4].

1) Supra, p. 295.

2) Voir le texte *de Pippini unctione*, cité p. 461 « : in regem unctus et benedictus est. » Les *Annales monastiques* 751 appellent le sacre : « benedictionem regalem. »

3) Des Carolingiens aussi date la formule : « *Roi par la grâce de Dieu* » (cf. Giry, *Diplomatique*, p. 318), formule qui n'a pas toujours eu la même signification. Dans le clergé, où elle se rencontre de bonne heure, c'est une formule d'humilité, comme le prouve le contexte : *quamvis indignus* ou *peccator;* c'est devenu ensuite une affirmation d'indépendance (voir un exemple, *supra*, p. 547); enfin cela a pu être entendu comme une application de la théorie politique du droit divin.

4) Voir Pépin le Bref, *Epistola ad Lullum* de 765? (Reg. K. nº 101), Charlemagne, *Epistola ad Fastradam* 791 (Reg. K. nº 315); *Annales Regni*, 817.

Pour le reste, la royauté demeurait ce qu'elle avait été sous la race précédente, un pouvoir électif au sein d'une dynastie héréditaire. Le pacte solennel, conclu sous les auspices du pape Étienne dans l'assemblée de St-Denys (A° 754)[1], lui avait reconnu ce double caractère, d'une part en substituant les descendants de Pépin au privilège des descendants de Clovis, d'autre part en réservant expressément à la nation l'élection du futur souverain[2], élection qui se faisait toujours sur l'initiative du prince régnant et sous forme de partage quand il a plusieurs fils. Cet acte de partage était comme un renouvellement périodique du pacte qui liait la nation à la dynastie.

Pour resserrer ce lien, Charlemagne fit revivre l'obligation du serment individuel à prêter par tous les hommes libres depuis l'âge de 12 ans[3] et prit soin de le faire renouveler dans le cours de son règne[4], assez souvent pour y astreindre les générations nouvelles à mesure qu'elles arrivaient à cet âge du discernement. Il y ajoutait une telle importance qu'il n'autorisa, dans toute l'étendue de son empire aucun autre serment[5], sauf celui de *vassus* à *senior*.

[1]) Supra, p. 487.

[2]) Le texte *De Pippini unctione* porte : « ut nunquam de alterius lumbis regem in aevo praesumant *eligere*. » L'Acte de partage de 806 *cap.* 5 appelle à succéder à son père le fils « quem populus *eligere* velit. » — Louis le Bègue dans sa Promissio de 877 s'intitule : Misericordia Dei et *electione* populi rex constitutus. »

[3]) En 786, *cap.* 1 de Worms (Reg. K. n° 273).

[4]) En 789 cap. 17 d'Aix (Reg. K. n° 301); en 802 cap. 1 d'Aix (Reg. K. n° 382); en 807 cap. 2 de Nimègue; en 828, circulaire de Louis le P. (Reg. K. n° 854).

[5]) Le cap. 16 de Herstal 779 interdit en particulier le serment au sein des *ghildes*, dont c'est la plus ancienne mention. Dans leur première forme, Hincmar les définit : « collectae quas *Geldonias* vel confratrias vulgo vocant » (Cap. de Rheims 852). C'étaient en effet des confréries dont les membres s'assuraient mutuellement contre certains accidents, incendie, naufrage, ruine, vol, etc., et qui impliquaient des cotisations individuelles et des repas communs. Les défenses de la loi portaient non sur l'institution, mais sur les abus, et Charlemagne y range le serment dans ce cap. de sacramentis per gildonias invicem conjurantium : « de eleemosinis, aut de

Il y a plus : à partir de son couronnement impérial, il assimila le serment de fidélité au serment plus étroit de vassalité[1].

Ce serment était la base juridique du pouvoir royal ; il impliquait l'obéissance à ses *bans* ou ordres et comme sanction l'amende royale de 60 sols. Charlemagne, par ses capitulaires, en définit plus rigoureusement les cas, qui furent ramenés à huit, savoir : le refus du service militaire ou *heerban*, le rapt, l'incendie, l'effraction et tout attentat contre ceux que le roi a pris sous son patronage ou *mundium*, savoir les églises, les veuves, les orphelins et les pauvres sans défense[2]. Quant aux attentats directs contre le roi, ils entraînaient en droit la peine de mort avec confiscation des biens, et la loi y rangeait, sous le nom d'*infidelitas*, la haute trahison et la désertion à la guerre. Il appartenait toutefois au roi de commuer cette peine, comme Charlemagne le fit pour son vassal Tassilon de Bavière, une autre fois pour son fils Pépin le Bossu.

Un dernier moyen de gouvernement c'étaient les faveurs que le roi accordait à ses fidèles les plus dévoués ou dont il avait le plus besoin. Comme leurs prédécesseurs, les Carolingiens disposaient de deux genres de ressources, celles du domaine reconstitué et agrandi par leurs conquêtes et celles du fisc ou trésor royal, qui était alimenté par les confiscations et amendes, par les dons individuels, par les tributs des peuples conquis. La fabrication[3] et la circulation de la

incendio aut de naufragio, *quum* convenentias faciant, nemo in hoc *jurare* praesumat. » Wilda, *Das Gildenwesen*. Halle 1831, p. 40. — Hartwig, *Erste Anfänge des Gildewesens*. Göttingue (FORSCHUNGEN), 1862.

1) La formule du serment en 789 portait : partibus Karoli regis et filiorum fidelis sum et ero, » tandis que la *formule* de 802 y ajoute : « sicut homo (= vassus) per drictum debet esse domino suo. »

2) Cette amende royale, qui parait d'abord chez les Francs Ripuaires (c. 65 de la *Lex R.*), ensuite chez les Francs Chamaves (c. 2 de la *Lex Fr. Ch.)*, a été étendue aux Saxons par le cap. 1-2 du *Capitulare saxonicum* de 797 ; aux Langobards par le cap. 2 du *Capitulaire* de Pavie 801 ; aux Bavarois par les cap. 1-3 *legi addenda* de Ratisbonne 803.

3) Cap. 18 de Thionville, 805 ; — cap. 7 d'Aix, 809 ; — le Fragment *de moneta* (Reg. K. n° 446), etc.



monnaie rentraient dans les droits régaliens et font l'objet de nombreux *capitula* monétaires. Le fait le plus nouveau ici, c'est la raréfaction du numéraire, draîné par les marchands byzantins, qui avaient alors le monopole du commerce extérieur, et, comme conséquence, la substitution du sol d'argent valant 12 deniers[1] au sol d'or, qui en valait 40. Aussi les libéralités royales se faisaient de préférence, non pas en argent, mais en terres, sur le domaine royal : ce sont les bénéfices, dont il a été parlé plus haut. Quant au domaine direct du roi, la plus grande partie de ses produits étaient absorbés par l'entretien de la famille royale et du nombreux personnel qui formait la cour, produits qui étaient accumulés en nature et consommés sur place.

Le gouvernement de la maison n'était pas distinct du gouvernement de l'État[2]. Il se partageait en départements ayant chacun un dignitaire palatin comme chef de service et plusieurs rangs de *ministeriales* agissant sous ses ordres. L'archichapelain, cumulait, avec le service de la chapelle et la direction du clergé palatin, la juridiction dans toutes les affaires ecclésiastiques du royaume : c'était le ministre du culte. Le comte palatin, qui avait la police du palais[3], y joignait la juridiction dans toutes les causes laïques qui étaient portées devant le roi : c'était le ministre de la justice. Un troisième ministère était la chancellerie, qui vaquait aux écritures, sous les ordres du grand chancelier, avec le concours de ses notaires[4]. Venaient ensuite les départements proprement domestiques, celui du camérier ou chambellan, qui avait, sous la direction de la reine, l'intendance des appartements et de tout ce qui contribuait à l'éclat de la représentation royale; le département du

1) Pipini **statutum** (perdu) *de solidis*, visé au concile de Rheims de 813 (Mansi, XIV p. 81).

2) Voir Hincmar, *De ordine palatii*, cité.

3) Voir **Capitulare** de disciplina Palatii Aix(?) Reg. K. n° 565.

4) Sur la chancellerie carolingienne, voir Giry, *Diplomatique*, p. 713; Bresslau, *Urkundenlehre* I, p. 274; Sickel (Th.), *Urkunden der ersten Karolinger*, t. I. Vienne, 1867.

sénéchal, qui avait le service de l'hôtel; celui de l'échanson ou boutillier, qui avait l'intendance des celliers, et enfin le département du connétable ou maréchal, qui avait l'intendance des écuries. De ces chefs-ministres *(capitanei ministeriales)*, chacun commandait à un nombreux personnel de domestiques, de surnuméraires et de stagiaires [1] : c'étaient les simples *ministeriales* ou vassaux-menestrels proprement dits. Deux fois par an, aux fêtes de noël et de pâques, le roi tenait une sorte de cour plénière [2], qui amenait une grande affluence d'hôtes, visiteurs, étrangers, solliciteurs. Aussi l'entretien de cette cour absorbait-il tous les revenus de la couronne. Par contre la plupart des services publics étaient imputés, sous forme de corvées, aux particuliers intéressés, entre autres les frais du service militaire, qui était le plus onéreux de tous.

Comme la royauté, les assemblées nationales continuaient une institution ancienne, mais remaniée dans ses formes. La nation avait déjà ses rassemblements militaires connus sous le nom de *champs de Mars* [3]. D'autre part la réforme de S. Boniface avait fait revivre, dans le clergé, l'obligation des synodes annuels. Ces deux genres de réunion ne tardèrent pas à coïncider [4]. Telle est l'origine des *champs de Mai* [5], qui présentent deux caractères nouveaux : ce sont

1) Dans le texte d'Hincmar, les surnuméraires sont compris sous l'expression : « milites absque ministeriis expediti, » les stagiaires sont appelés : « discipuli. »

2) Les *Annales Regni* ont soin d'enregistrer, chaque année, comme un événement, les lieux où la cour a célébré ces deux fêtes.

3) Supra, p. 336.

4) Supra, p. 455. Le cap. 1 de Verneuil 755 décréta cette coïncidence des deux assemblées : « ut bis in anno synodus fiat, prima calendas martias, ubi rex jusserit [in] ejus praesentia. ».

5) Supra, p. 490. — Le *champ de mai*, comme le champ de mars qu'il remplace, désigne toujours un rassemblement militaire, et s'emploie même quand ce rassemblement a lieu dans un autre mois de l'année. C'est un *conventus*, quand il n'y a pas guerre, comme l'assemblée de Worms de 790 : « Rex conventum habuit in Wormacia, non tamen Majiscampum » *(Annales monastiques)*. Brunner explique ce déplacement de l'entrée en campagne par

des assemblées régulières, annuelles, sauf ajournement, en cas de force majeure, à une autre époque; et ce sont des assemblées mixtes, à raison de la présence du clergé. Ces assemblées étaient obligatoires pour les grands soit laïcs soit ecclésiastiques, d'une part les comtes et autres fonctionnaires du même rang, de l'autre les évêques et chefs d'abbayes[1]. Il importait au roi de ne pas perdre tout contact avec cette élite de la nation. Du reste du peuple, n'y assistaient que les hommes libres soumis au *heerban*, et qui entraient en campagne à cette date de l'année, plus les habitants du voisinage, qui y accouraient comme à un spectacle toujours intéressant. De cette assemblée publique, différait une autre réunion, annuelle aussi, mais où le prince n'admettait, avec ses dignitaires palatins, que des conseillers de profession, d'une expérience déjà éprouvée, et des auditeurs, à qui il voulait fournir l'occasion d'en acquérir : c'était un véritable conseil d'État[2]. Non seulement le public en était exclu; mais les membres étaient obligés au secret. Cette assemblée restreinte se tenait vers l'automne et préparait toutes les questions qui devaient faire l'objet de l'assemblée générale du printemps.

Aux assemblées publiques, tous les ordres de la nation prenaient part, chacun dans la mesure répondant à son rang social. L'initiative de ces rendez-vous partait du prince, qui en fixait l'époque, le lieu et l'objet. La délibération était dévolue aux notables, laïcs et clercs, siégeant tantôt sépa-

des raisons militaires, par l'importance croissante de la cavalerie, qui devait attendre la saison des fourrages, explication ingénieuse, mais conjecturale. Car les textes n'en disent rien. Voir Brunner, *Der Reiterdienst*. Berlin (SAVIGNY ZEITSCHR.) 1887.

1) Cap. 3 *Missorum* de 829 (Reg. K. n° 862) : « episcopi, abbates, comites, qui ad placita nostra *semper* venire debent. »

2) Gfrörer, *Die Carolinger* II, p. 165, p. 176. Sur ces conseillers d'offices *consiliarii electi, senatores*, voir Hincmar, *De ordine*, c. 30-32. Sur les auditeurs, ib. c. 32 : « qui talem se ostendebat, ut, nunc discendo, post modum vero consiliando, loco eorumdem honorifice substitui potuisset,... singulis quae agebantur, interesse jubebatur. »

rément, tantôt ensemble. Le clergé seul était saisi des questions ecclésiastiques, les grands laïcs décidaient seuls les affaires militaires. Dans les questions mixtes, les deux ordres étaient réunis. Quant à la multitude[1], toujours trop nombreuse pour être assemblée sinon en plein champ, elle formait l'assistance requise pour donner à tout le moins aux actes officiels la publicité voulue. Pour le prince, ce contact de la nation était une occasion précieuse d'entretenir sa popularité, de tâter l'opinion, d'apprécier l'état des esprits ou les besoins des populations. C'est là qu'un Charlemagne se sentait tout à fait dans son élément. Aussi un contemporain[2] nous le dépeint-il circulant de groupe en groupe, accueillant chacun avec une égale affabilité, sachant s'égayer avec la jeunesse, s'associer aux regrets des vieillards et exerçant sur tous une irrésistible séduction.

C'est du concours de ces facteurs que sont sortis les capitulaires, dont on célèbre le caractère si pratique. Aussi longtemps que ces ordonnances ne sortaient pas de la sphère du droit royal, l'avis du roi, les notables entendus, devait prévaloir, et il suffisait, pour faire loi, qu'il y eût promulgation régulière dans l'assemblée. S'agissait-il d'apporter une innovation dans le droit national, alors ces novelles, ces *capitula legibus addenda* ou *pro lege tenenda*[3], devaient être

[1]) Sur la présence et le rôle du peuple aux *conventus* publics, il y a désaccord entre Waitz, vol. III, p. 555, qui donne un rôle actf à cet élément populaire, et Fustel de C., vol. VI, p. 356-410, qui lui dénie toute influence.

[2]) Il s'agit de son cousin Adalhard, *De ordine palatii*, dont le texte original est perdu, mais a passé tout entier dans le texte (cité) d'Hincmar, c. 35 : « Interim princeps reliquae multitudini, confabulando rarius visis, compatiendo senioribus, congaudendo junioribus... occupatus erat. »

[3]) Ces novelles sont, sous Charlemagne, les cap. « in lege salica mittenda » de 803 (Reg. K. n. 395); les cap. in lege Ripuaria mittenda, d'Aix 803 (*ib.* n 397); les cap. ad legem Baioariorum, de Ratisbonne 803 (ib n. 403); — sous Louis le Pieux, les cap. « quae nobis addere placuit » de Compiègne 816 (ib. n. 635); les cap. legibus addenda d'Aix 819 (ib. n. 675); les cap. pro lege habenda de Worms 829 (ib. n. 868). — On doit y ajouter, pour l'Italie, les capitulaires de Pavie 801 (ib. n. 374) de 832 (ib. n. 1030); de 856 (ib. n. 1170).



homologuées par la nation[1], et comme ces assemblées dites générales étaient loin de réunir la généralité des intéressés, il y avait lieu souvent à une seconde publication de ces novelles par les émissaires en tournée, qui recueillaient les adhésions sur place[2].

Ce n'était pas la seule compétence de l'assemblée générale. Nous la voyons intervenir comme juge dans certains grands procès politiques, où le roi, étant partie, ne pouvait se faire lui-même justice[3]. C'est elle encore qui homologuait les actes de partage visés plus haut. Enfin, comme l'assemblée se confondait avec l'armée, il fallait toujours son consentement avant d'entreprendre une guerre nouvelle : c'est la raison d'être du champ de Mai.

L'armée était la troisième grande institution nationale,

[1]) Ce concours de la nation est reconnu en principe d'après un texte souvent cité du cap. 6 de Pistes, 864 : « lex fit consensu populi et constitutione regis. » On objecte que ce texte n'est qu'une citation classique, empruntée à l'*Encyclopédie* d'Isidore (supra, p. 289). Mais il est assez connu que, dans la stérilité littéraire de ce temps, on n'écrivait qu'avec des phrases toutes faites. Le principe est d'ailleurs confirmé par de nombreuses applications. Le *consensus populi* ou *fidelium nostrorum* ou *communis* est explicitement proclamé dans une foule d'actes législatifs (Boretius, *Capitularienkritik*, p. 53), ainsi que dans Hincmar, *De ordine*, c. 8 : « capitula quae generali consensu fidelium suorum tenere legaliter (reges) promulgaverunt ».

[2]) Cap. 19 d'Aix 803 (Reg. K. n. 396) : « Ut populus interrogetur de capitulis quae in lege noviter addita sunt. Et postquam omnes consenserint, subscriptiones et manufirmationes in suis capitulis fasciant. » Voir sur l'homologation de la novelle ci-dessus à la loi salique dans un mallus du comté de Paris, vol. I (édition in-4°, p. 112). — Par contre Charlemagne se plaint à Pépin (Epistolae carolinae, n° 27) au sujet d'une de ses novelles (capitula quae in lege scribi jussimus) que, faute d'une notification ou homologation régulière « quidam nolunt ea obedire nec consentire neque pro lege tenere ». Il peut arriver aussi que cette procédure soit intervertie, quand la nation prend les devants en proposant une addition à la coutume existante ; alors c'est le prince qui doit la sanctionner pour l'ériger en loi. Voir le cap. 1 de Pavie 856 : « populus noster nobis quasdam petitiones obtulit, quas nos libenter suscepimus atque ideo capitula conscribi fecimus quas in futurum pro lege tenenda firmamus. »

[3]) Procès de Tassilon en 788 (supra, p. 549), de Pépin le Bossu en 792 (p. 554), de l'impératrice Judith en 831 (infra ch. X § 2).



bien qu'elle ne coïncidât plus tout à fait avec la nation. Il fallait une certaine fortune pour se procurer l'armure plus complète que les peuples germaniques avaient adoptée au contact des armées romaines ou byzantines[1]. L'armement étant à la charge des particuliers, les plus pauvres étaient hors d'état de servir comme combattants. Une réforme militaire s'imposait partout, chez les Francs, comme chez les Langobards[2] et chez les Anglo-Saxons[3]. Ce qui existait déjà en fait, Charlemagne l'érigea en règle : prenant pour base la terre, l'unique fortune alors, il voulut que chaque possesseur de 4 manses fît le service en personne. Ceux qui possédaient moins, s'associaient à concurrence de 4 manses pour fournir un combattant. Ceux qui possédaient davantage, devaient amener d'autres combattants en proportion. Cette réforme de Charlemagne date de la dernière partie de son règne, après qu'il eut renoncé à faire de nouvelles conquêtes extérieures. Pour la défense des frontières, tous les habitants des marches doivent y participer sous les ordres du margrave. Mais l'armée active ne se recrute plus que parmi les possesseurs de terres soit propres soit bénéficiaires[4].

Y avait-il dès cette époque des soldats de carrière?[5] Depuis Charles Martel, il est souvent question de bandes

[1]) Supra, p. 346.

[2]) Voir **Leges Æstulphi**, A° 750, c. 2 et 3, où l'armement est proportionné à la fortune, imposant aux propriétaires de 7 tenures (casa massaria) et aux gros marchands l'armement complet avec plusieurs chevaux ; — aux propriétaires de 40 arpents même armement, mais un seul cheval ; — aux *minores* l'arc avec carquois.

[3]) Sur l'armée anglo-saxonne, voir Gneist, *Selfgovernment*, p. 10.

[4]) Voir dans les *Beiträge* de Boretius, p. 69 : *Die Wehrpflicht unter den Karolingern ;* — p. 149 : *Die capitularien über das Heerwesen*, recueil de tous les textes relatifs au service militaire. — Prenzel, *Beiträge zur Geschichte der Kriegsverfassung unter den Karolingern*. Leipzig, 1887.

[5]) Un auteur du XI[e] siècle, Hugues de Flavigny (in-fol. VIII de Pertz p. 342), parle des *soldarii* de Charles Martel ; mais cette mention isolée et tardive paraît n'être qu'un prochronisme.

armées (*scara*, *schaar*)[1], établies comme garnisons dans les forteresses ou en pays récemment conquis. Un pareil service impliquait une certaine permanence. Reste à savoir comment ces garnisons étaient entretenues. On sait par ailleurs que les logements (*mansiones*) et les fourrages (*fodrum*) étaient à la charge des habitants[2]. Les églises n'étaient pas exemptes de ce service, à moins d'un privilège spécial[3]. Mais cela ne suffisait pas à tout l'entretien d'une garnison. Charles Martel, allant plus loin, on l'a vu[4], installait ses guerriers sur les domaines de l'Eglise : c'était un abus, et en tout cas ces mesures de guerre, quelles qu'elles fussent, tombèrent après la pacification définitive de l'empire. Pour rencontrer des soldats de carrière, il faut descendre jusqu'à l'âge féodal, lorsque s'organisera la chevalerie.

2° Institutions cantonales : Scabins, *vassi* politiques, comtes, *missi*.

A l'époque carolingienne, l'Europe franque présente, dans sa subdivision en comtés, l'aspect quasi régulier d'un échiquier, assez semblable à une carte actuelle des départements français : à cette régularité, on reconnaît la marque de Charlemagne. Chez les Francs, ces comtés carolingiens répondent aux *pagi* mérovingiens. Cette organisation n'est nouvelle que dans les territoires conquis, soit en Germanie, en Espagne ou en Italie. Désormais on trouve partout un

1) Frédégaire, c 135. — *Annales Regni* 766, 785. - *Miracula S. Genulfi.*

2) Louis le P., dans son royaume d'Aquitaine, voulut abolir ces « annonae militares quae vulgo *foderum* vocant » (Astronome c. 6), pour soulager le peuple et il entretint quelque temps ces *viri militares* aux frais de son trésor « de suo ». L'auteur ajoute que Charlemagne suivit cet exemple dans le reste de l'empire. Mais il se contredit dans le contexte, en parlant des mesures en sens contraire que Charlemagne dut prendre pour remédier aux libéralités ruineuses de son fils.

3) Privilège d'Aquilée 792 (Reg. K. n° 319) : « mansionaticos vel foderos nullus audeat prindere, excepto si nos ipsi aut filius aut regale praesidium partibus Forojuliensibus advenerint ; » privilège qui, en somme, maintient le service, tout en le restreignant à ces trois cas.

4) Supra, p. 436.

comte royal, dont l'autorité uniforme se substitue à la diversité des anciennes institutions locales. A côté du comte, il y a partout un plaid, l'assemblée des hommes libres, convoqué par le comte ou par le centenier, son délégué, pour aider ces justiciers dans l'exercice de leur juridiction au sein du comté ou de la centaine. Cette assistance aux plaids n'était pour les hommes libres qu'une corvée et parfois même une source de vexations, parce que le comte abusait de son droit discrétionnaire de convocation pour multiplier à son profit les amendes qui frappaient les défaillants[1]. Pour corriger cet abus, Charlemagne réduisit l'obligation de l'assistance aux assesseurs du juge, à ceux-là qui étaient chargés de formuler le jugement[2]; et comme il n'en fallait que sept à douze, les propriétaires y étaient seuls astreints, et de plus il était facile d'établir parmi eux un roulement annuel. C'était un service intermittent et non pas une fonction permanente. Pour les autres hommes libres, l'assistance devint facultative, sauf aux plaids généraux, qui ne pouvaient pas se tenir plus de trois fois par an[3]. Ce sont les *Missi*, qui, dans leur tournée annuelle, désignaient, avec le concours des habitants, les assesseurs de l'année parmi les notables possessionnés dans le canton et de bonne renommée[4] : telle est l'origine des scabins carolingiens, qui deviendront les échevins du moyen âge.

1) **Capitulum** sans date (nº 104 Pertz, in-4) « centenarii generalem placitum frequentius non habeant propter pauperes... ut hi pauperes non cogantur in placitum venire nisi bis aut ter in anno. »

2) Ces assesseurs etaient auparavant les « Rachimburgi legem dicentes » (**Lex Rip.** c. 55). — **Cap.** 20 de 803 (Reg. K. nº 396) : « ut nulla ad placitum banniatur, exceptis scabineis septem qui ad omnia placita praeesse debent ».

3) **Cap** 14 de 819 (Reg. K. n. 677) : « liberi homines... ut in anno tria solummodo placita generalia observent ». C'est la reproduction d'un **cap** perdu de Charlemagne. — Sur les *tria placita* (mallus legitimus, *echte Ding*), qui se perpétuent à l'époque feodale, voir, entre autres, dans **Urkunden** p. p. Waitz, (1886), nº 9 : charte de Dinant vers 1040 ; — nº 8 : charte de Toul de 1069 : dans le **Cartulaire** de St-Waast, p. p. Vandrival, (Arras, 1875) : la charte de l'abbé Lébuin de 1020. — Sur la fusion ultérieure de ces plaids avec les enquêtes, voir p. 608, n. 1.

4) **Cap.** 3 de 803 (Reg. K. n. 396) : « ut missi nostri scabineos... per sin-

Dans le choix de leurs fonctionnaires proprement dits, les Carolingiens ne tinrent plus compte de l'engagement accepté au concile de 614 par leurs prédécesseurs de ne point les prendre en dehors de leur canton [1]. Déjà Charles Martel avait recruté ses comtes parmi ses compagnons d'armes, ceux qui l'avaient aidé à s'emparer du gouvernement [2]. Charlemagne les prend de préférence parmi les Francs Ripuaires, et ainsi s'expliquent ces grandes maisons comtales d'Aquitaine, de Saxe, d'Italie, qui se rattachent par leur berceau aux rives de la Meuse ou de la Moselle [3]. Il avait commencé par les recruter parmi ses palatins. Mais l'extension rapide de son empire eut bientôt épuisé cette élite [4]. Force lui fut alors de les chercher parmi les domestiques de son entourage, voire d'anciens esclaves, affranchis et élevés au rang de vassal. C'étaient des agents d'autant plus dévoués au prince qu'ils lui devaient toute leur fortune. C'est ainsi que Charlemagne fut amené à introduire dans les fonctions publiques de simples vassaux [5]. Pour leur permettre de tenir leur rang, il fallut leur accorder des terres en bénéfice ; c'est le début des vassaux bénéficiaires *(vassi casati)*, qui sont opposés aux ménestrels ou vassaux

gula loca eligant. » — Cap. 22 de 809 (ib. n. 443) : « ut... scabinei boni et veraces et mansueti, cum comite et populo, eligantur. » — Cap. de Worms 829 (Reg. K. n° 867) : « ut missi nostri malos scabinos ejiciant et totius populi consensu bonos eligant. »

1) Supra, p. 338.

2) Supra, p. 412.

3) Poupardin, *Les grandes familles comtales à l'époque carolingienne.* Paris (Hautes Études, n° 131). 1901.

4) Adrevald, *Miracula S. Benedicti* I, 18 : « Primatibus populi contigit palatium vacuari... quibusdam servorum suorum fisci debito sublevatis curam tradidit regni », dont trois sont nommés « inter alios ».

5) Astronome, *Vita Hludovici*, c. 3 : « ordinavit per totam Aquitaniam comites, abbates, necnon alios plurimos quos *vassos* vulgo vocant, ex gente Francorum. » A partir de ce moment, dans l'adresse des actes officiels, les *vassi* figurent parmi les dignitaires après les *comites*, mais avant les *centenarii*. Cfr les textes dans Roth, *Feudalität*, p. 213-214.

domestiques *(ministeriales)* [1]. Pourvus de bénéfices dont l'étendue variait de 30 à 200 manses, ces vassaux entrent dans la hiérarchie politique, où ils forment le rang inférieur des fonctionnaires cantonaux. Ils étaient mis sur la même ligne que les comtes de moindre importance [2]. En effet dans cette hiérarchie, tous les comtes n'étaient pas égaux en rang. En particulier les comtes des marches ou margraves se distinguaient des autres par un ressort plus étendu, bien que les limites en fussent encore flottantes [3], et par le *heerban* ou droit d'appel aux armes, qu'ils exerçaient sur tous les habitants de leur ressort.

Comme fonctionnaires, les comtes et les marquis étaient toujours sous la surveillance du roi, qui avait le droit de les révoquer. Mais en pratique, sauf le cas de délit grave, ils demeuraient en fonction toute leur vie, et il en résultait une grande indépendance, dont ils abusaient trop souvent pour exploiter leurs administrés. De là des plaintes fréquentes qui arrivaient jusqu'au roi, et comme celui-ci ne pouvait se rendre partout en personne, il créa un rouage administratif nouveau, les émissaires royaux, qui forment le degré supérieur de la hiérarchie politique. Depuis longtemps, les grands propriétaires avaient des *missi* servant de messagers domestiques et faisant dans le domaine des tournées d'inspection [4]. Pépin s'avisa de les utiliser comme agents politiques.

1) *Ministeriales* sont les « *vassi* qui adhuc intra casam [domini] serviunt » (**Capitularia** I, p. 173), « qui nobis assidue in palatio nostro serviunt. » (ib. I, p. 231). Sur la classe des *vassi casati*, voir Guillermoz *Origine de la noblesse*. Paris, 1902, p. 111-117.

2) Dans la répartition de la *taxe des pauvres* établie pour remédier à la famine de 779, on distingue trois classes de *vassi casati* : à savoir de 30 à 50 manses *(casata)*; de 100 manses, et de 200. Les premiers sont taxés au même chiffre que les *comites minores*; les derniers sont au rang des *comites mediocres*; au dessus des uns et des autres, on range une catégorie de *comites fortiores*, taxés au double des précédents, p 52 du vol. 1 des **Capitularia** de Pertz, in-4.

3) Supra. p. 575.

4) Ils sont mentionnés comme agents des grands dans leurs domaines particuliers sous le nom de *Missi discursores* dans l'**Édit** de 614, c. 19.



Mais, comme ils se recrutaient dans la classe inférieure des vassaux, leur pauvreté les exposait à se laisser corrompre à prix d'argent. A partir de son couronnement impérial, Charlemagne ne voulut plus les prendre que parmi les premiers personnages de l'Église ou de l'État, ceux que leur fortune, comme leur caractère, mettait à l'abri de tout soupçon de cupidité[1].

L'empire était, à cet effet, divisé en ressorts d'inspection, (*missaticum*), autant environ que de provinces ecclésiastiques, embrassant ainsi plusieurs diocèses et plusieurs comtés. Dans chaque ressort, les *Missi* étaient deux, l'un ecclésiastique, le métropolitain d'ordinaire, l'autre un grand laïc. Ils exerçaient, en effet, leur droit de surveillance et de correction à la fois vis-à-vis des évêques et vis-à-vis des comtes. Mais, si leur pouvoir était supérieur à celui des comtes, par contre leurs fonctions étaient extraordinaires, intermittentes, en sorte que le roi, qui ne leur donnait qu'une mission temporaire, les tenait toujours dans sa main. Durant cette mission et dans les limites de leur ressort, les émissaires tenaient la place du roi. Ils parlaient en son nom. Ils exerçaient par délégation tous ses pouvoirs. Se porter à un attentat contre eux, c'était un acte de rébellion contre le prince lui-même[2].

Les fonctions de ces émissaires étaient triples. Organe du souverain, ils transmettaient ses ordres, promulguaient ses capitulaires, faisaient exécuter ses instructions[3]. Où ils se rendaient, ils recueillaient les plaintes et les réclamations des sujets, constataient les abus et étaient ainsi les organes des populations vis-à-vis du souverain[4]. Dans leurs

1) *Annales monastiques* 802 : « noluit de infra palatio pauperiores vassos transmittere ad justiciam faciendum *propter munera*, sed eligit in regno suo archiepiscopos... cum ducibus... qui jam opus non habebant munera accipere. »

2) Cap. : si super missum dominicum cum collecta et armis quis venerit (Anségise III, c. 64).

3) Supra, p. 589.

4) Voir dans le praeceptum Ludovici pro Hispanis (Reg. K. n° 698) la « *Quaerimonia Hispanorum contra oppressiones comitum.* »

tournées, ils convoquaient des plaids, où ils exerçaient la justice comme le souverain en personne. Les parties pouvaient, en effet, porter devant eux, comme devant le roi[1], toute cause non encore jugée, à savoir : le déni de justice et la prévarication du juge. Les *missi* instituaient au besoin des enquêtes où ils accueillaient les plaintes des particuliers et jugeaient les fonctionnaires en défaut[2].

Le tribunal du palais formait le sommet de cette hiérarchie judiciaire. Ce n'était pas un tribunal d'appel. Le roi ne jugeait en personne que les causes où étaient intéressés ceux qui appartenaient à sa cour ou qui jouissaient de sa protection immédiate. Dans les autres causes, il n'y avait de recours au roi qu'en cas d'un déni persistant de justice de la part soit de ses comtes soit de ses *missi*[3]. Ces recours devaient être adressés au comte du palais, qui jugeait au nom du roi et ne soumettait à celui-ci que les cas nouveaux ou embarrassants[4] Le roi était trop occupé pour vaquer à tant d'affaires. Charlemagne avait l'habitude d'expédier celles que le comte palatin lui apportait, dès son lever et tout en achevant de s'habiller[5]. Louis le Pieux, comme roi d'Aquitaine, donnait trois jours par semaine à ce genre d'affaires; il ne le put plus, une fois empereur. Il fallut l'insistance d'une assemblée générale en 829 pour l'amener à consacrer chaque semaine un jour à l'audience des parties[6].

Si le roi intervenait encore dans la justice, c'était avant tout comme législateur. Charlemagne, devançant son siècle,

[1]) Supra. p. 333. Voir un specimen de **placitum** tenu à Lohara en 798 par les *missi* Arne et Gérold dans : *Gerichts-Urkunden* n° 140 p. p. Hubner (Savigny Z.) 1892.

[2]) Specimen d'enquête tenue en 804 en Istrie : **protocole** publié p. Carli, Antichita italiche. Milan, 1790. Extraits dans Waitz, *Verfassung* vol. III, p. 265.

[3]) **Cap.** 2 de Mantoue, 781 (Reg. K. n° 234). **Cap.** 14 de Worms, 829 (ib. n° 867).

[4]) Hincmar, *De ordine*, c. 21, 33.

[5]) Eginhard, *Vita*, c. 24.

[6]) **Cap.** 14 de Worms 829 (Reg. K. n° 867).

était un partisan déterminé du droit écrit. Non pas qu'il entendît par là un droit uniforme[1]. Le régime du droit personnel continuait à prévaloir, et dans la confusion croissante des familles, on en vint à laisser aux parties en justice l'option de leur loi par un acte connu sous le nom de *profession de droit*[2]. Mais tout en laissant à chaque peuple son droit historique, Charlemagne travailla, on l'a vu[3], à faire codifier et çà et là corriger les coutumes existantes. Aussi exigeait-il de ses juges la connaissance des textes, et n'autorisait le recours à la coutume que subsidiairement, en sorte qu'en cas de contrariété, c'est le texte qui devait prévaloir[4].

Quant aux modes de justification admis devant les tribunaux, le serment, l'ordalie et le duel[5], ils se maintinrent concurremment, bien que Charlemagne fût défavorable à la justification par serment, comme exposant au parjure, et y préférât le duel judiciaire, dans lequel il avait une foi entière[6]. Le bâton, avec bouclier, était chez les Francs l'arme d'ordonnance; le perdant devait avoir la main coupée ou la racheter. Le port des armes de guerre fut dès lors interdit en temps de paix[7]. En vertu des immunités, il fut interdit également de rendre la justice dans les sanctuaires

1) Eginhard, *Vita* c. 29, lui prête un projet de ce genre, aussi invraisemblable de la part de Charlemagne que chimérique en soi. s'il faut entendre ainsi ce texte : « voluit discrepantia unire ».

2) Ces **professiones juris** abondent dans les documents italiens, Muratori, ANTIQUITATES, *passim*.

3) Supra, p. 571.

4) **Cap.** 19 d'Aix 803 : « Ut comites et eorum vicarii legem sciant. » — **Cap.** 10 Italien 790 : « ubi lex deest, praecellat consuetudo et nulla consuetudo superponatur legi. »

5) Supra, p. 339.

6) **Cap.** 20 d'Aix 809 : « ut omnes judicium Dei credant absque dubitatione. » (Reg. K. n° 443).

7) **Cap.** 5 Thionville 805 (n° 44 Pertz in-4); — **Cap.** *Missorum* de 813 (n° 67 ib.). — Le duel à l'arme blanche qui deviendra la règle dans la chevalerie, n'est mentionné qu'une fois, entre deux seigneurs Goths en 820 : *Annales Regni*, ib. — Ermold, *Carmen* cité, III v. 550-600.

et autres dépendances des églises, qui étaient des lieux d'asile et non pas de contestation[1]. Par contre, on commença à élever des abris pour mettre le tribunal à couvert des intempéries[2], et il fut exigé du comte, comme des parties, de siéger à jeun[3].

C'est encore par voie législative que l'on voit s'ébaucher alors un nouveau genre de procédure, sous forme d'enquête royale[4]. Elle résulte du droit qu'avait le roi d'obliger ses sujets, en vertu de leur serment de fidélité[5], à l'aider dans la recherche soit des droits de son domaine soit des criminels latitants. Ce droit d'enquête, les *missi* l'exerçaient d'office; les comtes, seulement en vertu d'une délégation spéciale. Dans cette procédure, le juge provoquait les dénonciations, au lieu d'attendre l'action d'un accusateur. A cet effet, il racolait sur les lieux des témoins, les plus dignes de foi, et les soumettait à un interrogatoire, après leur avoir fait jurer de dire la vérité[6]. Ces jurés d'enquête sont une nouveauté d'origine carolingienne, qui s'établit à côté de l'ancienne procédure germanique. Ce rouage n'était encore qu'exceptionnel et intermittent[7]; il devait avec le temps engendrer

[1]) **Cap.** 1 de Soissons 853; — **Cap.** 12 de Quierzy, 873.

[2]) **Cap.** 13 d'Aix 809.

[3]) **Cap.** 15 *Missorum* 803 : « Ut nullus ebrius suam causam in mallo possit conquirere; nec placitum comes habeat nisi jejunus. »

[4]) Brunner, *Zeugen- und Inquisitionsbeweis der karolingischen Zeit*. Vienne (Ac) 1866, in-8.

[5]) **Cap.** 39 *Missorum* 802 : « Si quis autem hoc scierit perpetratum, in ea *fidelitate* conservata quam nobis promiserunt et nunc promittere habent, nullus hoc celare audeat (Reg. K. n° 381). — Item, le témoin qui ne dit pas la vérité, « sciat se inter *infideles* esse reputandum. »

[6]) Sur la procédure, voir **Cap.** 3 *Missorum* 829 : « Inquisitio hoc modo fiat. » (Reg. K. n° 862). — Voir le texte d'un *sacramentum* prêté par ces jurés, en appendice du **capitulaire** de Senlis 853 (n° 260 Pertz in-4).

[7]) C'est ainsi que le **cap.** 2 de Pavie 856 (Reg. K. n° 1170) a pour but de restreindre cette procédure dont on avait abusé : « abhinc nullas alias super eos fieri inquisitiones nisi unde tempore proavi et avi nostri factae fuerunt. »



de nombreuses variétés de procédure et jusqu'à notre jury moderne, dont il est l'ancêtre le plus lointain [1].

Dans cette organisation carolingienne, il n'est tenu aucun compte des anciennes cités romaines ; non pas qu'elles aient disparu ; mais elles ont perdu toute importance politique, en cessant d'être un centre de gouvernement. Les comtes pouvaient y avoir leur demeure ; mais leurs fonctions les obligeaient à passer sans cesse de centaine en centaine, comme les missi passaient de comté en comté, comme faisait le roi lui-même de palatium en palatium. Il n'y avait ni capitale, ni chef-lieu. Les villes avaient perdu également leur importance militaire ; les remparts qui faisaient leur force, avaient été sapés une première fois par l'assaut des barbares, une seconde fois par la conquête carolingienne, si funeste aux grandes villes du midi. Loin de les réparer, Charlemagne va jusqu'à autoriser les églises à tirer de ces ruines leurs matériaux de construction [2]. Enfin les villes ont perdu leur importance dans la vie sociale. La campagne éclipse la ville, comme séjour préféré des grands, comme siège de la fortune et de la puissance. Il a dû en résulter un assainissement considérable des mœurs par l'abandon des théâtres et des palais des bains, ces lieux de plaisir et aussi de perversion. Les cités romaines n'ont plus d'autre raison d'être que leurs cathédrales, autour desquelles se concentre la vie urbaine désormais.

1) De là dérivent, en effet, les *jurati synodi* convoqués dans les tournées pastorales que font les évêques pour corriger certains délits. — De là, dans le royaume latin de Jérusalem, « *l'enquête par serment à voisins* » (ASSISES, H. Cour I p. 585 Beugnot) ; en France la *jurata patriae*, qui est devenue le Jury anglo-normand, Haskins, *The early norman Jury* (AMERICAN HIST. REVIEW), 1903. — De la, en Flandre, l'*inquisitio veritatis* ou *veritas (Warheiden)*, qui s'est fusionnée avec l'*Echteding* ou *Gouding*, cfr Warnkoenig, *Flandrische RGesch.* vol. III § 40 ; Lameere, *Les communes vérités dans le droit flamand*, 1882. — De même en Allemagne les *Jahrdingen* ; cfr Siegel. *Das Rügen auf den Jahrdingen*. Vienne (Ac.) 1893, in-8.

2) Köhler, *Kriegswesen*. Berlin, 1890, vol. III, p. 347.



3° Institutions ecclésiastiques : évêchés; chapitre; abbayes; paroisses rurales; bienfaisance.

Si l'esprit et les mœurs germaniques prévalaient dans l'État carolingien, l'Église était demeurée fidèle aux traditions de l'époque romaine. Le droit romain continuait à régir les personnes et les biens du clergé [1]. La géographie ecclésiastique conservait, dans la délimitation de ses diocèses et de ses provinces, le cadre de l'empire romain [2], et il allait en résulter un désaccord croissant entre les divisions ecclésiastiques et les divisions politiques du moyen âge [3]. Il en résultait aussi qu'il n'y avait d'évêques que dans les anciennes cités romaines [4]. C'était le centre de la vie religieuse. Là seulement s'administraient tous les sacrements. Là s'offraient à la dévotion des masses les reliques des saints pour lesquelles le moyen âge avait une passion singulière. Car, si l'on honorait dans le saint ses vertus morales, ce que le peuple estimait dans les reliques, c'étaient surtout leurs vertus curatives, qui faisaient des miracles [5]. Mais, tandis qu'on pouvait invoquer les saints partout, le culte des

[1]) Supra, p. 365.

[2]) Le cap. 1 de Verneuil 755 (Reg. K. n° 77) : « ut episcopi debeant per singulas civitates esse », est un canon *tralatice*, qui se répète depuis le concile d'Antioche au IV° siècle (supra, p. 4?); cfr cap. 1 de Carloman 742; cap. 3 de Soissons 744.

[3]) Dans ce cadre, les invasions ont apporté quelques perturbations locales : certains sièges ont été déplacés, p. ex. de Vidonissa à Constance (supra, p. 442), de Tongres à Liège (supra, p. 287); mais le ressort diocésain et souvent le titre demeurent, p. ex. celui d'*episcopus Tungrorum* porté par les évêques de Liège. Ailleurs il y a eu cumul, p. ex. Cambrai et Arras, Tournai et Noyon; mais sous un même évêque, il y a toujours deux diocèses. Cfr Warichez, *Les origines de l'Église de Tournai*. Louvain, 1902.

[4]) Au moyen âge la *civitas* est la ville épiscopale, opposée à la *villa*, ville sans évêque, comme aujourd'hui en Angleterre on oppose encore les termes *City* et *Borough*.

[5]) L'histoire des reliques, leur *Inventio*, *Revelatio*, *Elevatio*, *Translatio*, etc. ainsi que l'histoire des *Miracula* qu'elles opèrent, entrent pour un bon tiers dans les ACTA SS., et cette vie posthume du saint (la *Gloria posthuma* des Bollandistes) n'en est pas la partie la moins intéressante, au point de vue de l'histoire des croyances et des mœurs.

reliques était attaché à un sanctuaire déterminé. De là les pèlerinages qu'on entreprenait pour s'y rendre, et qui contribuaient à alimenter la vie religieuse. Ce va-et-vient des pèlerins dans les villes remplaçait le mouvement du commerce et devait en amener le relèvement en donnant naissance aux grandes foires du moyen âge.

Il n'y avait guère d'autre gouvernement urbain que le gouvernement épiscopal. Ce gouvernement jouissait d'une indépendance que les capitulaires n'ont fait que confirmer. En droit l'évêque devait être l'élu de la cité[1], bien qu'en fait l'ingérence du roi dans le choix des évêques réduisait trop souvent ce concours du clergé et du peuple à une simple formalité. En tout cas, aux évêques seuls il appartenait d'ordonner l'élu, comme aussi de déposer un collègue. Au sein de la cité, l'évêque était juge spirituel et administrateur temporel. En vertu du privilège du for, les clercs ne connaissaient d'autre juridiction que la sienne ; et en vertu de l'immunité, cette juridiction s'étendait sur les occupants laïcs du domaine ecclésiastique. En retour, l'évêque avait aussi ses fonctionnaires laïcs, le vidame[2], qui participait à la gestion des biens de l'église, l'avoué[3], qui représentait celle-ci devant les tribunaux.

A l'époque carolingienne appartiennent un certain nombre d'institutions nouvelles qui sont venues se greffer sur ce fond primitif, et tout d'abord les chapitres épiscopaux. Avant l'évêque de Metz Chrodegang, le clergé urbain n'était soumis à aucune règle de vie : celle qu'il donna à son clergé[4], était modelée sur la règle des moines. Elle

[1]) **Cap.** 2 d'Aix 819 (Reg. K. n° 674) : « ut episcopi per electionem cleri et populi de propria diocoesi eligantur. »

[2]) Sur ces *vice-domini* voir **Cap.** 13 *Missorum* 8021.

[3]) Sur les *advocati* et leurs fonctions judiciaires, voir **cap.** 9 Herstal, 779. — Quant aux fonctions militaires, non seulement ils n'en sont pas encore chargés a cette époque, mais ils sont dispensés personnellement de servir d'après le **cap.** 4 d'Olonne 822.

[4]) **S. Chrodegangi Regula**, p. p. Schmitz, Hanovre 1889, in 4.

leur imposait, comme à ceux-ci, une triple communauté : la récitation commune de l'office dans le chœur ; l'habitation commune dans le cloître[1], les repas communs dans le réfectoire. Cette nouveauté fit fortune. Elle se propagea d'évêché en évêché, et elle était déjà pratiquée dans la plupart[2], lorsque le concile d'Aix en 816[3], sous Louis le Pieux, rendit la règle des chanoines obligatoire dans toute l'étendue de l'empire.

Quant aux abbayes franques, l'époque carolingienne en a vu l'apogée et la décadence. C'est à l'apostolat des moines que nos ancêtres naguères barbares devaient le bienfait de la foi et de la civilisation. Au bienfait répondit la gratitude, qui se manifesta par la multiplicité des fondations, si nombreuses qu'il faut renoncer à en faire la statistique. Elles surgissent partout comme par enchantement, peuplées de néophytes de toutes les conditions sociales, depuis les princes jusqu'aux serfs, et accrues sans cesse par de nouvelles libéralités. Ce fut un véritable engouement. Il n'y avait sans doute, parmi ces moines, qu'un petit nombre de prêtres. La plupart étaient des ouvriers agricoles[4], qui devaient piocher ferme pour mettre en valeur un domaine consistant en terres vagues, en forêts ou marécages. Grâce à leurs efforts, déjà la pauvreté faisait place à l'aisance ; aux huttes des pionniers succédaient des bâtiments confortables. Les monastères eurent à leur tour des serfs, qu'ils recueillaient sous forme de

[1]) **Cap.** 7 *Missorum* 819 : « De locis dandis ad claustra canonicorum facienda » (Reg. K. n° 677). Cfr **Diplôme** de Louis le Pieux (ib. n° 658) pour la construction du cloître de Tournai.

[2]) « Plerique (episcopi) cum sibi subjectis canonicam servent institutionem et in plerisque locis idem ordo plenissime servetur. » *Praefatio* du concile de 816, qui suit.

[3]) **Actes du concile** d'Aix 816, dans Mansi XIV, p. 147 ; cfr Hefele IV, p. 16. Voir dans N. Archiv, vol. 27, p. 608 : *de vita clericorum et de vita Nonnarum.*

[4]) S. Boniface, **Epistolae**, n° 79 (Jaffé) : « monasterium (*Fulda*) construentes, monachos constituimus sub regula S. B. degentes, *absque servis*, proprio manuum suarum labore contentos. »

donations. Il va de soi que pour ceux-ci, c'était une amélioration très appréciable de leur sort que de passer de la puissance d'un maître personnel, partant accessible à toutes les passions, sous l'autorité d'un maître collectif, anonyme, presque abstrait[1]. Au temps de Charlemagne, la plupart des monastères étaient enfin sortis de cette première période de défrichement et de construction ; débarrassés de plus en plus des soucis de l'existence matérielle, les moines pouvaient maintenant s'appliquer au culte plus élevé des lettres et des arts. Ce fut leur apogée. Presque aussitôt commença la réaction. Leur prospérité provoqua la cupidité des grands. Contre les usurpations de ceux-ci, les moines désarmés n'avaient d'autre recours que la royauté, sous le *mundium* de laquelle leurs abbayes étaient placées. C'est cette protection qui leur avait permis de naître et de prospérer sous les premiers Carolingiens, de Pépin à la mort de Louis le Pieux. Mais les dissensions des derniers Carolingiens leur portèrent un coup mortel. Ces princes, pour grossir leur parti, se mirent à distribuer aux laïcs les abbayes dont ils avaient la garde. Les biens monastiques furent livrés à un véritable pillage[2]. A la même époque et pour les mêmes causes, un phénomène analogue dévastait les abbayes si florissantes d'Angleterre[3]. Tel devait être le sort de ces fatales richesses, « filles de la charité, de la foi, d'une généreuse et spontanée vertu ; mères de la convoitise, de l'envie, de la spoliation, de la ruine ! »[4].

A l'époque romaine, aussi longtemps que la cité garda le monopole du sacerdoce et des sacrements, l'évêque se bornait à détacher un délégué, le chorévêque, pour faire le tour des campagnes et subvenir aux besoins religieux des

[1]) Simenon, *Le servage à l'abbaye de Saint-Trond.* Bruxelles, 1902.
[2]) Voir entre autres le sort des monastères de Lotharingie au IXe siècle, dans Parisot, *Royaume de Lorraine*, p. 709-714.
[3]) Montalembert, *Les Moines d'Occident*, V, p. 85.
[4]) Montalembert, *Ib.*, t. V, p. 222.

populations rurales. Les paroisses rurales sont une création de l'époque carolingienne. Non pas qu'il n'y eût déjà des sanctuaires, érigés un peu partout, sans système, de préférence sur les tombes des saints ou pour recevoir leurs reliques [1], alors si recherchées qu'on ne reculait devant aucun moyen pour s'en procurer, fût-ce par un larcin [2], voire même par violence. De bonne heure aussi, on rencontre des prêtres isolés, attachés à ces sanctuaires, dépendants, sanctuaires et prêtres, du propriétaire du fonds sur lequel ils étaient installés. Cette absence de règle engendrait toute espèce d'abus, auxquels les conciles durent porter remède : en Gaule leur réforme date de S. Boniface [3]. Les évêques réservèrent le droit de baptiser à un certain nombre de ces sanctuaires, érigés en églises baptismales [4]. Pour assurer leur entretien, les conciles généralisèrent l'institution de la dîme, qui existait déjà comme œuvre pie, mais qui devint une charge obligatoire et permanente pour les propriétaires des campagnes. Au début c'est l'évêque qui recueillait les dîmes, et qui en réglait la répartition conformément aux lois ecclésiastiques. Selon une loi déjà ancienne dans l'Église [5], les revenus de toute fondation à la quelle le testateur n'avait pas donné une destination exclusive, devaient être partagés en quatre : la part de l'évêque, — celle de son clergé, — les frais des immeubles, construction et réparation *(pro fabrica ecclesiae)*, — et la part des pauvres *(quarta*

1) Ces sanctuaires avec reliques étaient appelés de là *martyria*, *confessio*, *titulus* ou encore *capella*, qu'on dérive soit de *capsela*, reliquaire en général, soit de la *Cappa* de S. Martin. la relique par excellence des rois francs

2) Eginhard, *Translatio SS. Marcellini et Petri.* — Aimoin, *Translatio S. Vincentii.* — *Translatio Alexandri et Justini*, p. p. Wattenbach, Berlin (ACAD.) 1884, in-8.

3) Supra, p. 456.

4) Cap. 7 de Verneuil 755 (Reg. K. n° 77) : « ut publicum baptisterium in nulla parochia (= *diocèse)* esse debeat nisi ubi episcopus constituerit. » Walafrid, *De exordiis*, c. 32 : « presbiteri plebium (*le pléban*) qui baptismales ecclesias tenent et minoribus presbyteris praesunt. »

5) Cfr S. Grégoire le Grand, Epistolae XI, n° 64.

pauperum). Cette même règle fut appliquée aux produits de la dîme[1]. En 801, un concile enleva à l'évêque, pour la laisser au prêtre paroissial (*parochus*), la répartition de la dîme en trois parts, celle de l'évêque venant à tomber[2]. A partir de ce moment, la paroisse a formé, au sein du diocèse, un organisme autonome.

On vient de voir la place des pauvres dans cette organisation. Les institutions de bienfaisance ont pris, à leur tour, leur forme définitive dans la législation des capitulaires. Il y a ici deux catégories de pauvres à distinguer : les pauvres domiciliés et inscrits à la matricule de l'église (*matricularii* ou marguilliers) recevaient des secours réguliers ; les pauvres sans domicile de secours, étrangers, pèlerins ou nomades, n'étaient pas oubliés. C'est pour eux que furent érigés les premiers hospices[3], espèces d'asiles de nuit, où ils trouvaient, chemin faisant, le vivre et le couvert.

Ce n'est pas le côté le moins remarquable de la législation carolingienne que ce zèle pour le soulagement des classes inférieures. Déjà le roi germanique était le protecteur d'office de ceux qui manquaient d'une protection légale[4]. Devenue chrétienne, la royauté n'à eu qu'à étendre son patronage pour atteindre les opprimés de toute catégorie. La royauté carolingienne n'est autoritaire que lorsqu'elle s'adresse aux grands, dont il s'agissait de refréner les envahissements. Vis-à-vis des petits, elle est par excellence

[1]) Cap. 23 de Salz 805 : « ut decimae populi dividantur in quatuor partes, id est, una pars episcopo, alia clericis, tertia pauperibus, quarta ecclesiae in fabricis applicetur. »

[2]) Cap. 7 d'Aix 801 (Reg. K. n° 377) : « Ut et ipsi sacerdotes populi suscipiant decimas et coram testibus dividant. Et ad ornamentum ecclesiae primam eligant partem, secundam autem ad usum pauperum et peregrinorum dispensent; tertiam vero partem semet ipsis sacerdotes reservent. »

[3]) On les appelait *hospitalia, Xenodochia*. Cap. 75 de Charlemagne 789 : « ut hospites, peregrini et pauperes susceptiones regulares et canonicas per loca diversa habeant. »

[4]) Supra, p. 329; p. 593.

une institution tutélaire. C'est la clef de la plupart des innovations de Charlemagne, des tournées de ses *missi* pour surveiller les fonctionnaires, de la répartition proportionnelle du service militaire, de la réduction des corvées judiciaires, toutes mesures qui avaient en vue la classe si importante des petits propriétaires. A un degré social plus bas, c'est en faveur de la classe des non-propriétaires que se multiplient les institutions de charité. Enfin, au dernier échelon de la société, la classe plus malheureuse des esclaves devait avoir son tour. La traite des esclaves chrétiens fut supprimée graduellement : il fut interdit de les vendre d'abord aux nations payennes[1], par sollicitude pour leur foi, ensuite hors des frontières[2]. En même temps l'extension du régime bénéficier faisait prévaloir le principe de la stabilité des colons serfs. Une terre sans colons était une terre sans valeur. Vendre les serfs d'un bénéfice aussi bien que les laisser périr de faim[3], c'eût été dissiper un bien qui, en principe, n'était qu'un prêt. Il fut interdit en conséquence de les distraire du manse servile auquel ils étaient attachés. Ainsi le serf cessa d'être dans le commerce et devint immeuble par destination. Dans cet ensemble de mesures humanitaires, dues à l'action concordante de l'Église et de l'État, l'on doit reconnaître l'un des plus beaux fruits du christianisme[4].

[1]) **Cap.** 3 de Leptines 743 : « ut mancipia christiana paganis non tradantur, » canon *tralatice*, déjà promulgué par les conciles antérieurs de Reims 625 (c. 11), de Châlons 650 (c. 9), etc.

[2]) **Cap.** 19 de Herstal 779 : « foras marcham nemo mancipium vendat. » (Reg. K. n° 219).

[3]) **Cap.** 4 de Francfort 794 : « Qui nostrum habent beneficium, provideant ut nullus ex mancipiis ad illud pertinentibus beneficium, fame moriatur. »

[4]) Sur l'abolition de l'esclavage, voir Biot, *De l'abolition de l'esclavage en Occident*. Paris, 1840; Venedey, *Germanenthum und deren Einfluss bei der Umgestaltung der Sclaverei*. Francfort, 1840; Hefele, *Sclaverei und Christenthum*. Tubingue, 1864, trois auteurs représentant trois solutions différentes de cette question, savoir : par l'évolution du droit romain, par l'extension des institutions germaniques, par l'action du christianisme. L'époque de cette abolition reste obscure non seulement à cause du silence des textes

§ V. — LA RENAISSANCE CAROLINGIENNE : DÉBUTS DES LETTRES ET DES ARTS DU MOYEN AGE.

TEXTES ANCIENS : **Auctores saeculi IX**[1] (vol. 97 à 131 de la P. L. de Migne), en particulier Alcuini, *Opera (ib.* vol. 100-101). — **Monumenta alcuiniana**, p. p. Jaffé, Berlin, 1873. — POETAE LATINI AEVI CAROLINI (vol. I-V série in-4 de Pertz).

TRAVAUX MODERNES : (Bénédictins), *Histoire littéraire de la France*, vol. V-VI. — Baehr, *Römische Literatur im Karolingischen Zeitalter*. Carlsruhe, 1840. — Ebert, *Geschichte der Literatur des Mittelalters im Abendlande*. vol. II. Leipzig, 1880. — Monod, *La renaissance carolingienne* (dans ses : *Études critiques sur l'histoire carolingienne*. Paris, 1898).—Schlosser : *Zur Kunstgeschichte des frühen Mittelalters*. Vienne (ACAD.) 1890, in-8.

C'est encore au règne de Charlemagne que le moyen âge doit sa première formation intellectuelle. Après des siècles de barbarie, tout était à refaire sous ce rapport. En vain quelques génies isolés s'étaient efforcés çà et là d'arrêter cet envahissement de l'ignorance et de la grossiereté. Ceux qui s'en dégagent, S. Grégoire le Grand au VIe siècle, Isidore de Séville au VIIe, étaient encore des Romains en qui survivaient quelques bonnes traditions de l'antiquité. Les premiers lettrés germaniques qui aient essayé de faire revivre ces traditions, ce furent au VIIIe siècle des Anglo-Saxons, en particulier l'illustre Bède[1], qui fit école. Mais pour retirer l'Europe de la barbarie, il fallait concentrer ces efforts épars dans une action commune, et telle a été l'œuvre de Charlemagne. Toutes ses mesures concouraient à ce but : la stabilité des institutions, la réforme du clergé, la propagation du christianisme avaient préparé le terrain. Ce qui

littéraires, quand il s'agit d'un fait social, mais parce que, dans les textes juridiques, le même mot de *servus* sert à désigner l'esclave de l'antiquité et le *serf* du moyen âge. Quant à ce mot plus récent d'*esclave*, il date d'une époque où, la traite des esclaves indigènes étant interdite, les marchés d'hommes ne furent plus alimentés que par l'étranger, principalement par les contrées slaves (supra, p. 14), d'où l'expression de *servi sclavi* (Diplôme d'Altaïch 860 Reg. K. n° 1401) et enfin *sclavi* tout court.

[1]) Supra, p 319.

manquait aux Francs, Charlemagne le demanda aux nations voisines, en appelant à sa cour, de l'Italie : Pierre de Pise, Paulin d'Aquilée, Paul Diacre, fils de Warnefrid[1]; de l'Espagne : les Goths Théodulfe et Claude de Turin. L'Angleterre lui donna Alcuin[2]. Avec ces lettrés, devenus ses favoris, il se plaisait à vivre sur le pied d'une parfaite égalité, et c'est pour effacer la distance des rangs qu'on avait adopté dans ce cénacle de beaux esprits des noms empruntés à leurs lectures favorites. Charlemagne n'était plus l'empereur : il était *David*; Alcuin s'appelait *Horace;* il y avait aussi parmi eux un *Homère* (Angilbert) et un *Ovide* (Modoïn). Avec eux, Charlemagne fit recueillir les œuvres les plus précieuses de l'antiquité sacrée et profane, corriger les textes altérés[3] et multiplier les copies dans cette écriture élégante et régulière connue sous le nom de *minuscule caroline*[4].

Cette réunion de savants étrangers autour de Charlemagne faisaient de son *palatium* une véritable école pour la jeunesse franque, tant pour ses enfants que pour les enfants de ses grands fonctionnaires ; et de cette école sortirent non seulement des clercs destinés au service de la chapelle royale et de la chancellerie, mais des laïcs non moins lettrés, tels que le poète Angilbert, son fils l'historien Nithard et le célèbre biographe de Charlemagne, Eginhard. Ainsi la science cessa d'être le monopole des clercs, et bien que cette école palatine dût disparaître avant la fin du siècle, à la suite des désastres du temps, il faut savoir gré à Charlemagne des efforts qu'il fit pour répandre la haute culture intellectuelle dans le monde laïc[5]. Il fut d'ailleurs secondé par le clergé de son empire[6]. Il y avait alors dans

1) *Suprà*, p. 308.
2) *Ib.* p. 322.
3) **Encyclica** *epistola de emendatione librorum* (Reg. K. n° 277).
4) Reusens, *Éléments de paléographie*, p. 73.
5) **Encyclica** *epistola de litteris colendis* (Reg. K. n° 292).
6) **Concile** de Paris, 829, proposant l'érection de trois écoles publiques sur differents points de la Gaule : c. 12, livre III (Mansi XIV, p. 599).

toute ville une école capitulaire, destinée au recrutement du clergé, mais qui n'était pas fermée aux laïcs. Il en était de même des écoles monastiques[1].

Enfin on constate que des évêques recommandaient aux prêtres des campagnes d'ouvrir à leur tour des écoles, gratuites, accessibles à tous, sans distinction de naissance, en sorte que l'instruction pût se répandre à flots dans toutes les couches de la population[2]. Il s'agit toutefois, non d'écoles populaires, mais d'écoles latines, puisqu'il n'y avait alors ni livres, ni littérature qu'en latin. Ceux qui ignoraient le latin, demeuraient illettrés et devaient se contenter d'un enseignement oral, religieux avant tout, et c'est ce dernier qui était obligatoire pour tous en vertu des canons des conciles[3].

Dans ces écoles fut arrêté un plan d'études qui demeura en vigueur à travers tout le moyen âge. Les sciences sacrées y occupaient la première place : elles comprenaient avant tout l'écriture sainte ; puis ses interprètes autorisés, les Pères de l'Église ; en outre le droit canon ; enfin la philosophie et l'histoire, qui n'étaient pas séparées de la théologie. Les sciences profanes n'étaient pas négligées ; elles étaient, au contraire, considérées comme une introduction indispensable à l'étude des sciences sacrées. Toute éducation libérale impliquait alors la connaissance des sept arts dits *libéraux;* c'était une sorte d'encyclopédie, qui datait des pédagogues de l'antiquité grecque, et avait passé de ceux-là aux Romains. Cette encyclopédie comprenait les arts de la

[1]) **Cap.** 72 d'Aix 789 : « ut scholae legentium puerorum fiant. Psalmos, notas, cantus, computum, grammaticam per singula monasteria vel episcopia discant. »

[2]) Théodulf d'Orléans, *ad Presbyteros* **Cap.** 20 : « ut presbyteri per villas et vicos scholas habeant ad discendas litteras. » Cette instruction devait être gratuite : « qu'en instruisant les enfants, disait-il, les maîtres n'exigent pour cela aucune rétribution et ne reçoivent rien sinon ce que les parents voudraient leur offrir spontanément, pour témoigner leur gratitude. »

[3]) **Canon** 45 du concile de Mayence 813 (Mansi XIV, p. 74).



parole[1], divisés en trois branches, la grammaire, la rhétorique, la dialectique : c'est le *trivium* du moyen âge; — et les arts du calcul, qui se ramifiaient en quatre branches, l'arithmétique, la géométrie, la musique, considérée comme une théorie des nombres[2], et l'astronomie : c'est le *quadrivium*. La médecine et la jurisprudence ne faisaient pas encore l'objet d'un enseignement public : on ne pouvait s'y former que par la fréquentation des praticiens. Mais quant aux facultés de théologie et des arts, le cadre de leur enseignement était tracé dès lors, et une fois de plus c'est à Charlemagne que revient le titre d'organisateur[3].

Si, de l'enseignement, on passe aux productions intellectuelles du temps, on constate qu'elles ont été plus abondantes qu'originales. Seule la théologie a progressé sous l'action des controverses qui en naissent et qui ont contribué à préciser le dogme soit par les traités des polémistes, soit par les décisions des conciles. La plus importante de ces discussions se rattache à la christologie, qui avait été débattue si longtemps en Orient[4]. Cette question fondamentale avait donné lieu aux six premiers conciles œcuméniques, qui semblaient l'avoir tranchée définitivement dans toute l'Église, lorsqu'elle fut réveillée tout à coup à l'autre bout de la chrétienté par deux évêques espagnols, Félix d'Urgel et son métropolitain, Elipand de Tolède. Ces théologiens dédoublaient la seconde personne de la Ste-Trinité, en distinguant le Verbe divin, vrai fils de Dieu, du Christ, qui n'était son fils que par adoption, d'où

[1]) Ceux que Cassiodore, *De septem artibus*, appelait *artes sermonicinales*. — Voir, dans les *Alcuini opera*, ses trois traités intitulés : *Grammatica*, — *De rhetorica*, — *De dialectica*.

[2]) Toute différente était la pratique musicale, qui s'enseignait dans la *Schola cantorum*, tandis que la théorie faisait partie du programme de la *Schola legentium*.

[3]) C'est le fonds historique de la légende de l'ancienne Université de Paris qui faisait de Charlemagne son fondateur.

[4]) Supra, p. 229.

le nom d'*adoptianisme*, donné à cette hérésie[1]. Le diocèse de l'évêque Félix relevait de la marche franque d'Espagne. Aussi fut-il obligé, dans un premier concile, celui de Ratisbonne (A° 792), de rétracter son erreur. Mais son maître Elipand, dont le siège était en plein pays musulman, non seulement brava les remontrances du pape, mais il eut l'audace d'en appeler à Charlemagne[2], dans l'espoir de gagner ce grand prince à sa cause. Mais Charlemagne eut la sagesse de ne pas trancher du théologien. Il en référa à l'Église, et, sous les auspices du pape Hadrien, convoqua à Francfort un deuxième concile, où l'adoptianisme fut condamné définitivement (A° 794)[3]. Ce concile de Francfort, le plus important de son règne, aborda aussi la question des images, qui venait d'être tranchée en Orient par le VII[e] concile œcuménique (A° 787). Un malentendu dans cette question, où la terminologie grecque différait de la terminologie latine[4], donna lieu à un débat passionné, auquel Charlemagne lui-même intervint par la plume de ses théologiens[5], débat qui alimenta la littérature religieuse pendant un demi-siècle.

Sous l'impulsion de Charlemagne, la littérature profane ne fut pas cultivée avec une ardeur moindre : on aborda tous les genres littéraires, poèmes épiques et didactiques, lyrisme, dialogues, histoire, éloquence, mais sans s'élever au delà d'une imitation servile des modèles classiques. Cette littérature n'est originale que lorsqu'elle aborde çà et là les événements mémorables du temps, l'*Entrevue de Charlemagne et de Léon III à Paderborn*[6], — la *Victoire de Pépin*

1) Hergenröther I, p. 795.

2) Elipandi, *Epistolae* (P. L. de Migne vol. 96, p. 867).

3) Concile de Francfort 794 dans Mansi, vol. XIII; Hefele vol. III.

4) Supra, p. 475 n. 6.

5) Les *Libri Carolini IV*, dont le rédacteur est inconnu, sont écrits au nom de Charlemagne, parlant à la première personne. On en a longtemps contesté l'authenticité, qui est mise aujourd'hui hors de doute par la découverte d'un fragment dans un MS du x[e] siècle.

6) Poetae carolini, vol. I, *Carmen* n. 6.

sur les Avares[1], — les luttes des chrétiens et des musulmans autour du *Siège de Barcelone*[2]; et il arrive alors à ces poètes de rencontrer des accents dignes de la grandeur de leur sujet. On peut y voir le prélude des épopées romanes du cycle carolingien[3]. Ainsi les *Visiones Wettini*[4], d'un moine de Reichenau, contiennent déjà en germe la divine comédie du Dante. Ces essais littéraires sont tous en latin. Charlemagne s'avisa le premier de faire recueillir par écrit les chants populaires en langue francique, qui circulaient jusque là sous forme de tradition orale[5]. Ce recueil est perdu. Les plus anciens fragments de littérature germanique qui nous soient parvenus[6], appartiennent à la légende d'Attila, qui avait laissé une trace si profonde dans les imaginations germaniques, et dont le poème haut-allemand des *Niebelungen* est la dernière expression En résumé si cette littérature carolingienne n'a produit aucun chef-d'œuvre, on

1) Ib. vol. I, p. 116 : *De Pippini Victoria avarica.*

2) Ib. vol. II, p. 4 : Ermoldi, *De Gestis Ludovici.*

3) Déjà dans les *Gesta Caroli* du Moine de St-Gall (A° 885), l'histoire de Charlemagne prend les dimensions d'une épopée; c'est un écho des légendes que propageaient les vétérans du grand empereur.

4) Poetae Carol. II, p. 301 : Walafrid Strabon, *De visionibus Wettini.*

5) Eginhard, *Vita,* c. 29.

6) A ce cycle épique d'Etzel (Attila) et de Dietrich von Bern (Theoderic de Vérone), appartiennent : le fragment du *Hildebrandslied*; — le *Waltharius* d'Ekkehart, qui n'est qu'une adaptation en latin d'un lied de ce cycle ; — il y a une allusion à un *Ermenrichslied* du même cycle, dans la lettre de Foulques de Rheims à Arnulf (893). — Il est fait allusion à la fin légendaire d'Attila dans le *Poeta Saxo,* II v. 23. Une glose des *Annales* de Quedlinbourg (p. 310, vol. III in-fol. de Pertz), célèbre Theoderic de Berne, « iste fuit Thideric, de quo cantabant rustici olim. » Voir la *Légende d'Attila* dans Amédée Thierry vol. II, 4° partie. — Peut-être faut-il rattacher au culte de ces souvenirs épiques la démarche de Charlemagne, lorsqu'il enleva de Ravenne la statue équestre de Theoderic, qu'il fit ériger sous les fenêtres de son palatium d'Aix, bravant en cela les préjugés de ses clercs lettrés, qui ne voulaient voir dans ce roi arien que le persécuteur de l'Église. Tel est le ton qu'affecte Walafrid dans son poème : *De imagine Tetrici* (Dietrich) de 829. Poetae Carol. II, p. 370.

peut dire qu elle a tracé l'ébauche des grandes épopées du moyen âge[1].

« Le règne de la dynastie carolingienne fut l'âge d'or du chant liturgique. L'impulsion donnée alors à la culture de l'art sacré fut d'une vigueur telle que son effet se prolongea longtemps après la dissolution du nouvel Empire d'Occident. Non contents de protéger de tout leur pouvoir la musique ecclésiastique, les trois premiers souverains de la race s'y intéressaient personnellement et la cultivaient. Pépin se fait envoyer par le pape des livres de chant; il attire en France et s'efforce d'y retenir les maîtres ultramontains. Dans ses fameuses écoles palatines, Charlemagne donne une place importante à l'enseignement de la pratique musicale et impose l'usage de la *cantilena romana*. Lui-même prend part au chant des offices et tranche naïvement de son autorité souveraine des points controversés de doctrine modale. Sous son influence toute puissante, des maîtrises monastiques, à l'instar de Rome, sont instituées autour des grandes églises diocésaines, Lyon, Metz, Trèves, etc.; de là sortent non seulement d'habiles chantres, mais des mélographes féconds, qui enrichissent le répertoire traditionnel et composent de nouveaux offices pour les fêtes du calendrier national. Louis le Pieux s'occupe avec ardeur de faire compiler un antiphonaire obligatoire dans les limites de l'empire franc, recueil embrassant l'office romain et les adjonctions gallicanes. »[2].

En même temps la musique instrumentale s'enrichissait par l'adoption des orgues. C'était une importation byzantine. Les premières orgues connues en Gaule furent un présent

1) Sur cette évolution des épopées, voir Kurth, *Histoire poétique des Mérovingiens*. Bruxelles, 1893 : *Introduction*. — Sur la version franque des Niebelungen, voir Golther, *D. Form der Nibelungensage*. Munich, (Acad.) 1890, in-4.

2) Gevaert, *La mélopée antique dans le chant de l'Église latine*. Gand, 1895, p. 183.



de l'empereur Constantin V au roi Pépin (A° 757)[1]. En 826 un byzantin de Venise, nommé Georges, s'établit à Aix comme facteur d'orgues[2]. C'était à l'origine un instrument profane[3]; aussi n'est-ce pas dans la chapelle, mais au palais que ces orgues furent installées[4], et l'on nous apprend que l'impératrice Judith, seconde femme de Louis le Pieux, excellait à en jouer[5].

L'époque carolingienne devait s'essayer enfin dans les arts de la construction et de l'ornementation : les palais, les églises, les cloîtres, les bibliothèques, naissant partout, réclamaient le concours d'architectes, de décorateurs, d'orfèvres, de calligraphes[6]. Mais, de cette activité, il nous reste peu de monuments[7]. Ce qui n'a pas été saccagé par les Normands, devait être remanié et englobé dans les constructions ultérieures de plus en plus vastes que réclameront les progrès de la civilisation. Des constructions auxquelles Charlemagne s'adonnait avec tant d'ardeur[8], sa chapelle palatine d'Aix est presque le seul spécimen conservé. Elle témoigne sans doute de la puissance du prince qui a pu se payer cette fantaisie dans une clairière perdue au milieu des grands bois de l'Ardenne. Mais elle ne brille point par

1) *Annales Regni*, 757.

2) *Ib.* 826.

3) Gevaert, cité, p. 416.

4) Ermoldus, IV vers 639 : « Organa quae nunquam Francia crevit... nunc Aquis *aula* tenet. » — *Annales Regni* 826 : « Georgius veneticus in aquensi *palatio* organum mirifica arte composuit. » — Cfr Walafrid, *Tetricus*, v. 137.

5) Walafrid, *ib.* v. 201 : « organa dulcisono percurrit pectine Judith. »

6) Sur l'ornementation des MSS carolingiens, voir les specimens cités dans Reusens, *Éléments de paléographie*, p. 73 ; l'*Evangéliaire* d'Ebbon (Paulin Paris, ACAD. DES INSCRIPT. 1878, in-8), et le *Psautier* d'Utrecht (Durrieu, MÉLANGES Havet).

7) Reusens, *Éléments d'archéologie*. Vol. I appendice.

8) Sur les monuments d'Aix voir les vol. du AACHENER GESCHICHTSVEREIN (depuis 1880) *passim*. — Sur la chapelle, Beissel, *Die Pfalzkapel*. (MARIA LACH). 1901. — Sur le palais, Reber, *Der Karolingische Palastbau*. Munich (ACAD.) 1892, in-4.

son originalité : c'est un emprunt à l'art lombard, qui n'était à son tour qu'un plagiat de l'art byzantin. Il y avait loin encore, de là, aux splendeurs des cathédrales du XIIIe siècle.

Telle fut dans son ensemble l'œuvre de Charlemagne, une poussée vigoureuse dans toutes les voies de la civilisation. S'il n'a pas réalisé tous ses rêves, son règne a eu néanmoins des résultats durables, dont le plus important est d'avoir achevé la fusion de l'élément germanique, de l'élément romain et du christianisme, ces trois facteurs qui ont présidé à la formation des nations modernes.

Généalogie des Carolingiens de la 1re génération :
(sur leurs ancêtres, voir *supra* p. 416 n.)

Charles Martel

- Pépin le Bref, roi : 751-768, = Berthe de Prum † 783
  - **CHARLEMAGNE**, roi : 768-814, empereur : 800-814
    - = *Himiltrude*
      - Pépin le Bossu † 811 (p. 554)
    - = Hildegarde † 783
      - Charles † 811
      - Pépin, roi d'Italie † 810
        - Bernard, roi d'Italie † 818, souche des **Carolingiens** de Vermandois
      - Louis le Pieux, empereur : 814-840
        - = 1° Irmengarde † 818
          - Lothaire I, souche des **Lotharings**
          - Pépin I, roi d'Aquitaine † 838
            - Pépin II † post 864
          - Louis le germanique, souche des **Ost-Karlings**
        - = 2° Judith † 843
          - Charles le Chauve, souche des **West-Karlings**
          - Gisèle, souche d'une branche féminine en Italie.
    - *Régina*
      - Drogon, évêque de Metz † 855
  - Carloman roi : 768-771, = Gerberge (p. 524)
    - enfants mineurs (p. 527)
- Bernard, mentionnée en 773 (p. 528)
  - Adalhard, abbé de Corbie † 826
  - Wala, régent en Italie (p. 578), abbé de Bobio † 836

CHAPITRE X.

La chrétienté et les Carolingiens jusqu'à l'extinction de la branche aînée.

814-875.

§ I. — L'ORGANISATION DE LA CHRÉTIENTÉ DU MOYEN AGE.

TEXTES : Jonas, *De institutione regia* libri III (P. L. Migne, vol. 106). — Nicolai I *Epistolae* (ib. vol. 119). — **Corpus juris canonici.** — **Codex diplomaticus** *dominii temporalis S. Sedis*, p. p. Theiner. vol. I, Rome, 1861, in-fol. — LIBELLI *de lite imperatorum et pontificum* (Saec. XI-XII). Berlin, 1891-97, 3 vol. Série in-4 de Pertz.

TRAVAUX MODERNES : Gosselin, *Pouvoir du pape au moyen âge*. Louvain, 1845. 2 vol. — Niehues, *Kaiserthum und Pabsthum im Mittelalter.* Munster, 1886, 2 vol. — Bryce, *The holy roman Empire*. Londres, 1871. — Kleinclausz, *L'empire carolingien. Ses origines et ses transformations*. Paris, 1902.

La chrétienté du moyen âge s'est élevée sur les ruines du monde romain, dont elle prend la place, et auquel elle emprunte quelques-unes de ses formes, mais en s'inspirant d'un tout autre esprit. Rome avait été autrefois le centre politique du monde ; Rome en était toujours le centre religieux. Mais tandis que l'unité de l'empire romain était fondée sur la supériorité d'un peuple qui s'était assujetti tous les autres peuples civilisés de l'antiquité, l'unité du monde chrétien est fondée sur la communauté de foi religieuse qui lie toutes les nations chrétiennes sans en asservir aucune. Les religions antiques étaient de leur essence nationales, partant exclusives. La religion chrétienne, par là même qu'elle est catholique, c'est à dire universelle, avait créé entre les nations les plus diverses du moyen âge un lien moral aussi solide que nouveau : elles étaient, en

effet, unanimes alors à reconnaître Jésus-Christ pour maître et le pape comme le vicaire de Jésus-Christ.

Cette chrétienté du moyen âge fut avant tout l'œuvre de la papauté. Le pape S. Grégoire le Grand en avait jeté les bases, en se faisant le promoteur de la conversion des nations nouvelles de l'Europe. Le pape Léon III venait d'en proclamer l'achèvement en couronnant Charlemagne empereur. Cette chrétienté n'est pas un État unitaire, bien qu'elle ne reconnaisse qu'un empereur, mais un système d'États, au-dessus duquel planent deux autorités internationales, la papauté et l'empire. Dans cette conception chrétienne de la société, telle qu'elle prévaut alors, les intérêts temporels de celle-ci sont subordonnés à ses destinées éternelles, et dans la même mesure, les princes considèrent comme leur premier devoir de mettre la puissance temporelle qu'ils tenaient de Dieu, au service de la puissance spirituelle ; aussi ne croyaient-ils pas déroger en témoignant leur soumission aux lois de l'Église et leur déférence envers ses ministres. De là les hommages que les papes recueillaient dans tous les pays de l'Europe; de là la place toujours plus grande faite à leur intervention. On prit de plus en plus l'habitude de recourir à leurs conseils dans toute espèce de questions ; on en vint à reconnaître à la puissance spirituelle une juridiction suprême même dans les affaires temporelles[1], et ainsi se forma le droit public du moyen âge qui faisait de la papauté l'arbitre universel dans tous les conflits soit entre États différents soit au sein d'un même État.

La consultation du pape Zacharie par la nation des Francs sur la transmission de la royauté dévolue à Pépin le Bref, a été le précédent le plus illustre de cette juridiction, mais non pas le seul. Dans la brouille entre Charle-

[1]) On ne doit pas confondre avec cette juridiction de droit commun la suzeraineté directe que la papauté a obtenue, en vertu de contrats positifs, de nature féodale, sur certains États du moyen âge, tels que le royaume de Sicile, depuis Robert Guiscard, la Hongrie sous S. Étienne, le royaume d'Angleterre sous Jean sans Terre.



magne et son frère Carloman, c'est le pape Étienne III qui intervient pour les réconcilier[1]. En 787 le duc des Bavarois Tassilon, menacé par Charlemagne, invoque l'arbitrage du pape Léon III, qui l'oblige à faire sa soumission, et jusque dans les royaumes lointains de la Grande-Bretagne, un prince détrôné, Eardolf de Northumbrie, invoque la protection de Léon III, en 808, et réussit, grâce au concours de Charlemagne, à rentrer dans ses États ; et ces quelques exemples d'intervention, que l'histoire a sauvés de l'oubli, sont loin d'épuiser sans doute la série des précédents qui, en s'accumulant, ont engendré le droit public du moyen âge.

C'est en vertu de ce même droit public que la papauté prit l'initiative hardie de restaurer la dignité d'empereur romain et qu'on lui reconnut la prérogative de la décerner au plus digne parmi les souverains chrétiens. Dans la suite, il est vrai, la couronne impériale fut réunie à perpétuité à la couronne d'Allemagne, et comme celle-ci demeura toujours élective, la désignation du plus digne fut laissée aux princes électeurs de ce royaume[2]. Mais jamais cette seule élection n'a fait l'empereur[3]. Avant de prendre ce

[1]) Jaffé, n° 2380.

[2]) Les droits respectifs du pape et des princes allemands sont nettement tracés par la Décrétale d'Innocent III, *Venerabilem* (CORPUS J. CANONICI I, 6 : 34) : « Illis principibus *(princes électeurs)* jus et potestatem eligendi regem (in imperatorem post modo provomendum) recognoscimns, ad quos de jure et antiqua consuetudine noscitur pertinere... Jus et authoritas examinandi personam electam in regem et promovendam ad imperium, ad nos spectat, qui eum inungimus, consecramus et coronamus. »

[3]) De là à partir du XIe siècle la distinction entre le *Rex Romanorum*, l'élu des princes électeurs, et l'*Imperator Romanorum* confirmé et couronné par le pape. Ceux auxquels la confirmation du pape a manqué, se sont contentés du premier titre, ainsi Conrad III (1138) et Philippe (1198), tous deux de la maison de Souabe ; ainsi tous les élus de la maison de Habsbourg, à l'exception de Frédéric III (couronné en 1452) et de Charles-Quint (en 1530). Toutefois, à partir du XVIe siècle, le pape Jules II permit aux autres de prendre le titre d'*Imperator electus*, réservant au second celui d'*Imperator coronatus*. Un seul empereur germanique, Henri VII, n'a pas été couronné

titre, le roi d'Allemagne a toujours dû se rendre en personne à Rome et y recevoir des mains du pape la couronne impériale [1].

Par ce couronnement, l'empereur romain était proclamé chef temporel de la chrétienté, et associé au pontife romain, qui en était le chef spirituel; et ses droits, comme ses devoirs, découlaient de cette association. Comme la papauté, l'empire du moyen âge a son siège officiel à Rome. Comme la papauté, l'empire est unique, ne pouvant admettre aucun partage, ni se transmettre comme un héritage. Comme la papauté enfin l'empire a un ressort indéfini, qui s'étend aussi loin que devait s'étendre et régner l'Église et le christianisme.

Cet empire du moyen âge, étant d'ailleurs une institution internationale, n'excluait pas la pluralité des États chrétiens. Les autres princes ne sont ni les vassaux, ni les lieutenants de l'empereur; dans leurs domaines respectifs, ils demeurent indépendants et souverains. L'empereur n'est que le premier d'entre eux, « *primus inter pares* », et les droits que cette primauté lui confère, tels que le droit incontesté de préséance, le titre alors exclusif de *Majestas*, d'*Augustus*, de *Caesar* ou *Kayser* sont purement honorifiques.

L'empereur romain en soi n'est rien de plus que l'avoué ou défenseur officiel de l'Église romaine. Cette avouerie, il l'exerce avant tout à Rome même [2]. Il l'exerce ensuite dans ses propres Etats, comme le devaient d'ailleurs chez eux les autres princes chrétiens. Un de ceux-ci vient-il à

par le pape, qui était à Avignon, mais par un légat faisant à Rome fonction de vice-pape. Nombre d'anti-papes n'ont été suscités que pour couronner ou soutenir des princes brouillés avec le pape légitime, ainsi Henri IV (1084) couronné par son anti-pape Clément de Ravenne; ainsi Louis IV de Bavière (1328), par son anti-pape Nicolas, le franciscain de Corbario.

[1]) Un seul empereur n'a pas reçu la couronne à Rome, mais à Bologne, c'est Charles-Quint, à cause du sac de Rome. Il est d'ailleurs le dernier *imperator* dans le sens officiel et complet du mot. Après lui, il n'y a plus que des *electi*.

[2]) Pflug-Hartung, *Das Hoheitsrecht über Rom auf Münzen und Urkunden*. Munich (Hist. Jahrbuch), 1904.



manquer à ses engagements envers l'Église? Alors, mais alors seulement, l'empereur a un droit d'intervention dans un État étranger et dans la mesure où pouvait le requérir la défense des possessions envahies ou des droits méconnus de l'Église. A plus forte raison, a-t-il un droit et un devoir de protection vis à-vis des chrétiens disséminés dans les pays infidèles.

Tel est le système politique qui allait demeurer en vigueur durant le cours du moyen âge, système à la fois grandiose et simple, qui se résume dans l'alliance indissoluble du Sacerdoce et de l'Empire; sous cette haute direction à la fois religieuse et politique, toute les nations civilisées ne devaient plus former qu'une seule famille chrétienne. Ce droit public, appliqué à la lettre, eût inauguré le règne de la paix universelle sur la terre, cette paix que l'Eglise, dans les supplications incessantes du Rituel, ne s'est pas lassée de demander au Ciel. Mais c'est ici le côté faible de ce système, qui, à force d'être religieux, devenait chimérique. Il était en contradiction trop flagrante avec les passions belliqueuses d'une société qui ne faisait que de sortir de la barbarie, et qui allait presque aussitôt y retomber.

Envisagée, en effet, dans son ensemble, l'œuvre de Charlemagne avait le caractère inachevé et provisoire de toutes les œuvres appartenant à cette époque de formation. Charlemagne n'avait pas prévu ou, s'il le fit, il n'a pas prévenu l'invasion des nouveaux barbares qui allaient faire reculer la civilisation à peine renaissante. Il fut impuissant à arrêter, bien qu'il en eût la préoccupation très nette, la ruine de la classe des petits propriétaires et. avec eux, celle de la société franque, qui allait faire place à l'anarchie de la société féodale. Et quant à couper court, au sein de sa dynastie, à la funeste coutume des partages et aux dissensions domestiques qui avaient perdu la dynastie précédente, il n'y a même pas songé. Bien plus, il avait lui-même procédé en l'an 806, on l'a vu, à un partage de ses États, qui fut rendu inutile par la mort des partageants sauf un,

Louis le Pieux, qui recueillit ainsi toute sa succession. Mais on avait à peine descendu Charlemagne dans le tombeau qu'il s'était préparé dans sa chapelle d'Aix, qu'on vit apparaître les premiers germes des dissensions qui allaient désoler le règne de son successeur.

§ II. — L'EMPEREUR LOUIS LE PIEUX JUSQU'A LA RÉBELLION DE SES FILS.

(814-830).

TEXTES LATINS : SCRIPTORES R. GERMANICARUM de Pertz, série in-8 : **Annales Regni** (814-829). Hanovre, 1895 ; — **Nithard**, *Historiarum liber I* (814-840), *ib.* 1870. — MONUMENTA H. de Pertz, série in-fol. vol. I-II : Thegan, *Vita Hludovici* (813-837); — L'Astronome, *Vita Hludovici* (778-840); — Ermold, *In honorem Hludovici libri IV.* — ACTA SS : Radbert, *Vita S. Adalhardi* (2 juin); — *Vita S. Anskerii* (3 février); — Jonas, *Translatio S. Huberti* (4 nov.); — Eginhard, *Translatio S. Marcellini* (2 juin). — MONUMENTA CORBEIENSIA p. p. Jaffé : *Translatio S. Viti.* — Radbert, *Epitaphium Arsenii* (= Wala), p. p. Dümmler. Berlin (ACAD.) 1900, in-4.

TRAVAUX MODERNES : Frantin, *Louis le Pieux et son siècle.* Paris, 1841, 2 vol. — Himly, *Wala et Louis le Débonnaire.* Paris, 1849. — **Simson**, *Jahrbücher d. Fr. Reichs unter Ludwig I.* Leipzig, 1874. vol. I (814-830). — Dümmler, *Ludwig der Deutsche* (vol. I des *Jahrbücher des Ostfr. R.*). — Funck, *Ludwig der Fromme.* Francfort, 1832.

Causes de la dissolution de l'empire.

En recherchant les causes de la dissolution si rapide de l'empire carolingien, on a fait valoir, comme cause interne, l'opposition latente des nations réunies sous cette dynastie commune, mais diverses néanmoins par leur origine, par leur droit et par leur langue[1]. Comme cause externe, on y ajoute le voisinage de nations encore barbares, massées sur toutes les frontières de cet empire et prêtes à profiter de la moindre défaillance pour recommencer les invasions

[1]) Monod, *Du rôle des nationalités dans la dissolution de l'empire carolingien.* Paris (ANNUAIRE DES H. ÉTUDES), 1895.

qui avaient détruit autrefois l'empire romain. Toutefois il est à remarquer que ces divergences nationales étaient largement compensées par l'unité religieuse, qui donnait à toutes les parties de l'empire non seulement la communauté essentielle des croyances et des sentiments, mais encore une langue commune, le latin de l'Église, qui était en même temps la langue de l'État et de la littérature, en sorte que ces peuples ne pouvaient guère avoir une conscience bien vive de la différence de leurs idiômes nationaux. Ajoutez à cela que le règne de Charlemagne avait jeté sur la nation franque un tel éclat, que tous ses autres sujets, à part quelques peuplades des frontières, avaient adopté le nom de Francs et s'en faisaient gloire[1] : tels étaient les sentiments des populations de l'Aquitaine[2], de la Bourgogne, de la Catalogne, de la Bavière et de l'Alémanie; et les Saxons eux-mêmes, après que Louis le Pieux eut rendu aux exilés le droit de retourner dans leurs terres, se montrèrent dès ce moment les plus fermes partisans du pouvoir impérial[3].

Le premier germe de dissolution doit être cherché, non pas à la base, mais au sommet, dans le gouvernement lui-même, qui devint la proie des cabales, dont aucune cour sans doute n'est exempte : Charlemagne avait connu ces cabales, mais les avait contenues de sa main énergique. Son successeur, au contraire, se laissa dominer par elles. De là l'incohérence de sa politique, tiraillée entre des cou-

1) Monachus Sangallensis I, 10 : « in illo tempore, propter excellentiam gloriosissimi Karoli, Galli, Aquitani, Edui, Hispani, Alamani, Boioarii non parum se insignitos gloriabantur si vel nomine Francorum censeri mererentur. »

2) Sous Louis le Pieux, on fabriquait en Aquitaine une fausse *Genealogia Carolingorum* qui faisait descendre la race de Charlemagne des plus illustres familles sénatoriales et épiscopales du midi. Voir *supra*, p. 266, n. 2.

3) Sur les sentiments des Saxons, voir leur historien national, Widukind, I, 15, où, en parlant de la conversion des Saxons par les Francs, il oublie qu'ils se sont fait une guerre acharnée : « qui *olim* socii et *amici* (sic) erant Francorum, jam fratres et quasi una gens ex christiana fide facta est. »

rants contradictoires. De là la désaffection semée dans tous les ordres de l'État, dans le haut clergé, parmi les grands laïcs et jusqu'au sein de sa famille. On vit renaître ces querelles domestiques, qui avaient été si funestes à la dynastie précédente Les cabales, dégénérant en factions, arment les fils contre le père, puis frères contre frères. Les nations, entraînées dans la querelle, se détachent du centre de l'empire, et ainsi l'ébranlement de la dynastie aboutira à l'écroulement final de l'œuvre de Charlemagne.

Les heureux débuts du règne.

Louis le Pieux rappelait assez bien son père par son extérieur imposant, d'une taille moins élevée, mais d'une forte carrure[1]. Il l'égalait par la culture de son intelligence formée de bonne heure à l'école des premiers maîtres du temps. Il le surpassait par la régularité de ses mœurs et par son zèle pour les intérêts de l'Église. Profondément religieux, il avait, dans sa jeunesse, songé à se faire moine. Aussi vivait-il dans un entourage presque exclusivement ecclésiastique. En venant à Aix-la-Chapelle (A° 814) prendre possession de la place laissée vide par la mort de son père, il amenait toute une cour de clercs, de moines et de favoris qui s'était formée autour de lui dans son royaume d'Aquitaine. Par contre il priva de leurs charges et de leurs biens les derniers conseillers de son père et ses propres cousins, l'un, abbé de Corbie, Adalhard, l'autre, Wala, un grand laïc, qui se fit moine à la suite de cette disgrâce. Dans ce changement de personnel, on pouvait voir poindre déjà l'esprit de cabale qui allait prendre le dessus dans le gouvernement. Le chancelier d'Aquitaine, Elizachar, devint chancelier de l'empire[2]. A son compagnon d'enfance Ebbon, bien que d'origine servile, l'empereur donna l'archevêché si important de

[1]) Thégan, c. 19 : « Erat statura mediocri, forti pectore, scapulis latis ».
[2]) Bresslau, *Urkundenlehre*, p. 287.



Reims. Agobard, qu'il avait connu en Aquitaine, devint archevêque de Lyon. Un autre Aquitain, Jonas, obtint, dans la suite, l'évêché d'Orléans. Enfin, un moine goth, Benoît d'Aniane, grand réformateur des monastères d'Aquitaine, suivit son maître à Aix et en reçut, aux portes de cette ville, la nouvelle abbaye d'Inda (Cornelimunster) : il n'usa d'ailleurs de son crédit que pour étendre sa réforme salutaire aux monastères bénédictins dans toute l'étendue de l'empire[1].

Pour le reste, l'impulsion vigoureuse imprimée au gouvernement par Charlemagne lui survécut encore quelque temps, et les dix premières années du règne de Louis sont la continuation tout au moins apparente des dernières années, qui furent les plus prospères, du règne de Charlemagne. Au dehors l'ère des conquêtes était close. La guerre se localisa sur les frontières, que Louis n'eut que la peine de défendre contre les mêmes ennemis, en usant des mêmes moyens, et d'abord avec le même succès. Ces ennemis nous sont connus : c'étaient, au nord de l'Elbe, les Danois; à l'est de ce fleuve et sur le Danube, les peuples slaves; au midi, sur l'Ebre, les musulmans d'Espagne. L'empereur ne leur fit pas la guerre en personne. Aux Danois, il opposa, comme son père, leurs voisins et ses alliés, les Slaves Abodrites. Les Slaves du Danube devaient être tenus en respect de deux côtés : à l'est par le margrave d'Autriche, au sud par celui du Frioul. En Espagne, la frontière était surveillée par un comte goth, Béra, gouverneur de Barcelone depuis la conquête de cette ville. Enfin, en Italie, Louis reçut l'hommage de son neveu Bernard, et le confirma dans le royaume que lui avait confié Charlemagne.

Ainsi l'empereur pouvait apporter tous ses soins au gouvernement intérieur de ses vastes États. Il commença par épurer la cour, en mettant fin au relâchement des mœurs qui avait affligé la vieillesse de Charlemagne. Les princesses,

[1]) Smaragd, *Vita S. Benedicti Anianensis* (12 février).

qui s'étaient compromises par leurs faiblesses[1], au grand scandale de leur frère Louis, furent écartées impitoyablement, avec toutes les femmes qui n'étaient pas indispensables au service. Le palais prit l'aspect austère d'un cloître, sous un prince voué aux pratiques religieuses, et ne se permettant d'autre distraction profane[2] que la chasse, dont les exercices violents étaient pour lui un besoin physique.

L'empereur dépêcha ensuite dans toutes les provinces de nouveaux émissaires afin de se rendre compte des besoins de ses sujets[3]; et dans les assemblées générales qu'il convoqua ensuite, il promulgua une série nouvelle de capitulaires, confirmant ou complétant ceux de son père. En même temps, il ne se passait pas d'année où il ne reçût avec la pompe habituelle les ambassades étrangères envoyées à sa cour pour confirmer d'anciens traités ou en conclure de nouveaux. Il en vint de Constantinople[4] et de Cordoue. Le pape Etienne IV, qui venait de succéder à Léon III, arriva en personne renouveler avec Louis le pacte d'alliance conclu entre leurs prédécesseurs respectifs. A Reims, où la cour se trouvait en ce moment, le pape procéda à la cérémonie officielle du couronnement impérial (A° 816)[5]. L'année suivante, le pape Pascal I reçut en retour, en lieu et place

[1]) Cette licence dans la famille royale est assez connue par les textes d'Eginhard, *Vita*, c. 16, de l'Astronome, c. 21, et par le fait que l'une de ces princesses, Bertha, eut deux enfants hors mariage, Hartnid et Nithard, dont le père était Angilbert, l'un des lettrés de la cour, plus tard abbé de S. Riquier, cfr Nithard, IV, 5. Quant aux amours de la pseudo-princesse Emma et d'Eginhard, c'est un roman inconciliable avec le mariage bien connu de ces conjoints; il n'apparaît pas dans les textes avant le XIIe siècle (Bacha, *Eginhard*, p. 36).

[2]) Thégan, c. 19 : « Erat (Ludovicus) in cibo potuque sobrius, in indumentis suis moderabilis. Nunquam in risum exaltavit vocem suam. »

[3]) *Annales Regni*, 814. — Cap. de Compiègne 816 (Reg. K. n° 635, 637).

[4]) Voir Lettre de l'empereur Michel à Louis le Pieux A° 824. Sous ce dernier, les relations entre les deux Empires n'ont plus été troublées. Dans la question des titres, il est à remarquer que Louis s'appelle *Imperator, Augustus*, sans ajouter *Romanorum*. Giry, p. 722.

[5]) Annales Regni 816. — Ermoldi, *lib.* II vers 197-480.

d'Etienne décédé dans l'intervalle, une confirmation solennelle[1] des pactes antérieurs de Kiersy, de Rome et des donations plus récentes de Charlemagne (A° 817).

En même temps que l'empereur, sa femme Irmengarde avait été couronnée par le pape à Reims. C'est la première impératrice franque (Charlemagne était veuf en arrivant à l'empire). Elle appartenait à une noble maison de Hesbaie[2], illustrée naguères par le grand évêque Chrodegang de Metz. Elle avait donné à son mari trois fils, dont l'aîné, Lothaire, était déjà adulte. Bien que les deux autres ne le fussent pas encore, la question du partage de l'empire entre ces trois héritiers fut ouverte dès le début du règne, question funeste, qui allait provoquer une première fissure au sein de la dynastie et ouvrir la porte aux cabales qui finiront par la perdre.

Le pacte unitaire de 817.

Depuis l'avénement des Carolingiens, c'est-à-dire, depuis un demi-siècle, les Francs avaient vécu et prospéré sous un souverain unique : c'était un accident, dû à la mort prématurée de ses cohéritiers, mais dont on avait pu apprécier tous les avantages. De plus, depuis la restauration de la dignité impériale, qui excluait tout partage, il était juste d'assurer au chef de l'empire une puissance effective proportionnée à l'élévation de son rôle[3]. Enfin, le

[1]) Cette **confirmatio Ludovici** est conservée, en copie, dans le *Cartulaire de Cencius* (édition de Fabre, Paris, 1900, p. 362). Si l'acte ne figure pas dans la collection des *Privilèges vidimés* de Cluny, on ne peut pas en conclure que l'original n'existait plus au XIIIe siècle, le pape Innocent IV déclarant qu'il excluait de cette collection toute copie d'originaux altérés par l'âge ou manquant de leurs sceaux : voir le Préambule des *Privilegia Sedi apostolicae concessa* (REGESTA PONTIF. de Potthast, n° 11, 722). — Sur l'authenticité du fond, contestée en tout ou en partie, *supra*, p. 506, n. 4. Sur la relation avec la *Confirmatio Caroli*, p. 530, n. 3.

[2]) Thégan, c. 4.

[3]) Comme le dit Lothaire, parlant à ses frères dans Nithard II, 10 : « illi imperatoris nomen magna auctoritate fuisse impositum, ut considerent quatenus ejusdem nominis magnificum posset explere officium ».

haut clergé, imbu des traditions romaines, était par éducation partisan de la théorie de l'empire unitaire, où il retrouvait d'ailleurs une image et un support de l'unité de l'Église[1]. Tenant compte, d'autre part, de la coutume invétérée des partages dynastiques, on prit un moyen terme, et dans le plan de succession proposée à l'assemblée générale d'Aix (A° 817), on stipula que l'aîné, Lothaire, recueillerait la totalité de cette succession et qu'il serait élu incontinent empereur; que ses puînés recevraient des provinces à gouverner, avec le titre de rois, Pépin en Aquitaine, le jeune Louis en Bavière, mais qu'ils seraient subordonnés en tout à leur aîné, l'empereur, sans le consentement duquel ils ne pourront ni se marier, ni faire la guerre, ni ouvrir des négociations, ni conclure des traités. Enfin, une fois l'an, les trois princes se réuniront en congrès, pour s'entendre sur les intérêts communs de l'empire[2]. Tel est ce pacte célèbre qui fut juré à plusieurs reprises par les grands, et revêtu de la sanction suprême de la papauté[3]. C'était inaugurer un nouvel ordre de choses parmi les Francs. On y reconnaît une inspiration des évêques dont l'empereur avait fait son conseil, et qui, latins d'éducation, n'avaient cure des vieilles coutumes franques. Le plus chimérique d'entre eux, Agobard de Lyon, n'allait-il pas jusqu'à réclamer l'abolition de toutes les variétés du droit national, pour en revenir à l'unité des lois romaines[4]? Les deux puînés, qui auraient pu se plaindre de cette dérogation aux règles

1) C'est la thèse du préambule de cet acte appelé inexactement *Divisio* (voir n. 2) : « nequaquam *unitas Imperii*, a Deo nobis conservati, divisione humana scinderetur, ne forte hac occasione scandalum (*querelle*) in S. Ecclesia oriretur. » — C'est ainsi que l'apprécie Agobard, *Flebilis*, c. 4 : « ut unum regnum esset, non tria. »

2) Charta divisionis Imperii d'Aix 817 (Reg. K. n° 650).

3) *Annales Regni*, 821.

4) Agobard, *Liber adversus legem Gundobaldi*, dans ses Opera (P. L de Migne; vol. 104) c. 4 : « plerumque contingit ut simul eant atque sedeant quinque homines et nullus eorum communem legem cum altero habeat. » c. 14 : « utinam sub uno rege una omnes regerentur lege. »

dynastiques, étaient d'ailleurs trop jeunes pour élever une protestation, et c'est peut-être pour y couper court, qu'on s'était hâté de trancher cette question avant leur majorité. C'est ainsi que l'aîné, Lothaire, en cette année et du vivant de son père, ceignit la couronne et fut salué empereur, avec les acclamations habituelles.

Cependant cette loi de succession qui devait assurer à jamais la stabilité de l'empire, causa dès le lendemain une première rébellion. Le roi Bernard d'Italie, neveu de l'empereur, se sentit lésé par cette innovation, soit qu'il ne pût se faire à l'idée d'être un jour le subordonné d'un cousin, soit qu'il aspirât pour lui-même à la dignité impériale. Il rompit avec Louis le Pieux, leva des troupes et occupa les passages des Alpes [1]. Mais lorsque l'empereur eut mis en mouvement le heerban, la défection éclata dans l'armée de Bernard, et ce jeune ambitieux n'eut d'autre recours que d'implorer la grâce de l'empereur. Le plaid au jugement duquel il fut déféré, le condamna à mort avec ses complices. L'empereur commua la peine, en la perte des yeux. Mais le malheureux n'en mourut pas moins des suites de cette mutilation (A° 818) [2]. L'empereur, alarmé par cette résistance inattendue au sein de sa famille, s'empressa de faire tonsurer les derniers bâtards de Charlemagne, Hugues et Drogon, avant qu'ils fussent en âge de jouer un rôle politique.

Le second mariage de Louis le Pieux.

Sur ces entrefaites, l'impératrice Irmengarde vint à mourir [3], et sous le coup de ce deuil, Louis fut de nouveau hanté par l'idée de se retirer du monde dans un cloître. Son conseil d'évêques, craignant les suites funestes de cette abdication, le décida à reprendre femme, et, à la

1) *Annales Regni* 817. — Thégan, c. 22. — *Chronicon Moissac.*
2) *Annales Regni* 818. — Nithard I, 2. — Astronome, c. 30.
3) *Annales Regni*, ib. — Thégan, 25. – Astronome, c. 31.

suite d'une sorte de concours de beautés, il jeta les yeux sur une jeune fille de la grande maison alémane des Welfs, Judith[1], qui réunissait dans sa personne, les grâces extérieures, les charmes de l'esprit et une haute culture intellectuelle. Avec cette princesse rentraient à la cour l'enjouement et les plaisirs bannis naguères, et auxquels les jeunes clercs du palais ne demandaient qu'à s'associer[2]. Bientôt Judith fut l'idole des beaux esprits du temps, qui, dans leurs dédicaces en prose et en vers, en faisaient une autre Esther, une Rachel, une seconde Judith[3], comme dix ans plus tard, c'est à elle qu'on imputera tous les malheurs de l'empire, la poursuivant d'une haine inexorable qui ira jusqu'à la comparer à la Jezabel des prophètes (A° 819).

Quant à l'empereur, il continuait à se laisser régenter par son conseil d'évêques[4]. A la différence de Charlemagne, si habile à maintenir un juste équilibre entre l'élément clerc et l'élément laïc, sous son successeur, l'ordre laïc fut subordonné aux évêques. Tandis que ceux-ci s'arrogeaient la décision, ils ne laissaient à ceux-là que l'exécution[5]. Malheureusement, le haut clergé n'était plus unanime. De même qu'il y avait des cabales de cours, il y eut des cabales d'Église, qui se faisaient une guerre sourde, comme le revèlent de nouvelles mutations dans le haut personnel du gouvernement. Ceux qui en avaient été naguères bannis, y rentraient triomphants[6], à leur tête le célèbre Wala[7], qui

[1]) *Annales Regni*, 819. — Astronome, c. 32. — Thégan, c. 26.

[2]) Agobard, *Apologeticus*, c. 5.

[3]) Voir dans les Poetae Carolini une dédicace de Raban (vol. II, p. 166), les vers de Walafrid (ib. p. 376); ceux d'Ermold (ib. p. 68-72), la dédicace de Fréculfe, *Chronicon* (dans P. L. de Migne vol. 106)

[4]) « Omnia prudenter agens, nihil indiscrete faciens, praeter quod consiliariis suis magis credidit (Ludovicus) quam opus est. » Thégan, c 22.

[5]) Ce sont les termes dont il se sert dans une Convocation des deux ordres au concile de 833 : « utrumque ordinem, militarem et ecclesiasticum, eos qui saeculari militiae, illos qui sacris ministeriis inserviunt, — illos quidem ad certandum ferro, istos autem ad disceptandum verbo », cité par Agobard.

[6]) *Annales Regni*, 821.

[7]) Radbert, *Epitaphium* I, c. 5.



devait bientôt se retourner contre son cousin, l'empereur (A° 821) Par ces mesures contradictoires, l'empereur se condamnait lui-même. Bien plus, rongé de scrupules, se reprochant des fautes imaginaires, telles que la mort accidentelle de l'infortuné Bernard, son neveu, il crut de son devoir d'en faire une confession publique et d'en demander pardon en présence de l'Église et du peuple, comme un moine qui a failli, le ferait devant le chapitre de ses frères : c'est l'acte connu sous le nom de pénitence d'Attigny (A° 822)[1], une humilité touchante dans un chrétien, une humiliation navrante dans le souverain.

Guerres extérieures.

Pourtant rien jusque là ne justifiait ces remords, ni cette expiation. L'empire était encore dans toute sa force extérieure. Une insurrection des Slaves de Pannonie, qui durait depuis trois ans, venait d'être étouffée entre trois armées, envoyées pour l'enserrer, selon la manœuvre favorite des Francs, et son chef redouté Liudewit, qui dut se réfugier en Dalmatie, y périt assassiné (A° 823)[2].

Une seule fois l'empereur dut combattre en personne, à l'autre extrémité de son empire, contre la race toujours réfractaire des Bretons. Précédemment il leur avait déjà infligé une leçon à la suite de leur refus de payer le tribut habituel. Leur chef indigène Morman ayant péri alors, on les avait assujettis à un fonctionnaire franc, le margrave Lambert de Nantes (A° 818)[3]. Mais quatre ans après, sous un nouveau chef, Wihomarch, les Bretons reprirent les armes (A° 822), et obligèrent Louis le Pieux, pour en finir avec ce peuple turbulent, à déployer toutes ses forces

1) *Annales Regni* 822. — Astronome, c. 35. — Radbert, *Vita Adalhardi*, c. 51.

2) *Ib.* 822, 823.

3) *Ib.* 818. — *Chronicon Moissiac.* 818. — Thégan, c. 25. — Astronome, c. 30. — Ermold, *lib.* III, vers 1-500.



militaires. Trois armées, mises sur pied, sous l'empereur et sous chacun de ses deux fils Pépin et Louis, envahirent la Bretagne de trois côtés et, après une dévastation de quarante jours, l'amenèrent à se soumettre (A° 824)[1].

D'un autre genre fut un succès inespéré remporté parmi les Danois par les premiers missionnaires envoyés en pays scandinave. C'étaient les voisins les plus redoutables de l'empire, mais après avoir un instant menacé Charlemagne, ils étaient tombés dans des dissensions dynastiques, qui paralysaient tout danger de ce côté. Bien plus, ils en vinrent, dans leurs querelles, à solliciter l'appui des Francs, et c'est ainsi qu'un de leurs rois, Harald (Hériold), après s'être emparé du trône avec son frère, en fut renversé à son tour par les fils du roi Godefrid. Il ne trouva de refuge qu'auprès de Louis le Pieux, qui lui céda un territoire au nord de l'Elbe, d'où il reprit avec l'assistance des indigènes la guerre contre ses rivaux, et finit par les forcer à lui rendre une partie du Jutland (A° 819)[2]. Cette alliance fournit à Louis le Pieux une occasion de faire pénétrer chez ces barbares une lueur du christianisme. Une première tentative fut faite par son ami, l'archevêque Ebbon de Reims, qui se présenta au roi Harald muni d'une recommandation du pape[3], et en reçut un accueil encourageant (A° 822)[4]. Quatre ans plus tard, cédant aux instances réitérées de l'empereur, Harald, avec sa femme et un clan de Danois, vint à Mayence solliciter le baptême, qu'il reçut avec tous les siens[5]. C'était un triomphe plus avantageux que celui des armes. Car chaque conquête du christianisme était une dilatation de la

[1]) *Annales Regni* 824. — Thégan, c. 31. — Cette campagne contre les Bretons forme le sujet principal du livre III de Ermold, *cité*.

[2]) *Ib.* 819.

[3]) Epistola, Paschalis I (Reg. n° 2553 Jaffé).

[4]) *Annales Regni* 823 : « Ebbo, qui ad terminos Danorum accesserat et aestate praeterita (822) multos baptizaverat, regressus est. » Rimbert, *Vita Anskarii* 13.

[5]) *Annales Regni* 826. — Astronome, c. 40. — Rimbert, *ib.* c. 7. — Le baptême d'Harald est le sujet du livre IV d'Ermold, *cité*.

chrétienté et par là même de la puissance des Carolingiens qui s'en étaient constitués les chefs temporels. Harald se reconnut le vassal de Louis le Pieux et en reçut en retour un comté frison sur le Jahde, en face des côtes danoises. Il ramenait avec lui un moine franc de Picardie, S. Anskaire, qui est le véritable fondateur de la mission scandinave (A° 826) : c'est pour lui que fut érigée l'Église épiscopale de Hambourg, pour être la métropole religieuse de toutes les contrées transalbines, tant slaves que scandinaves (A° 831). C'est aux mêmes moines de Corbie en Picardie qu'est due la fondation à la même époque (A° 822) d'un premier monastère en territoire saxon, la nouvelle Corbie (Corvey), où le célèbre Adalhard, cousin de l'empereur, vint terminer sa carrière comme abbé (A° 826)[1].

Cependant les trois fils de Louis le Pieux, comme naguères ceux de Charlemagne, à mesure qu'ils avançaient en âge prenaient une part plus active au gouvernement et aidaient leur père à supporter le poids des affaires de ce vaste empire. C'est ainsi que Lothaire, à la suite de son mariage avec Irmengarde, fille d'un comte de Tours, Hugues d'Alsace (A° 821), fut envoyé en Italie, avec Wala, pour occuper la place vide depuis la chute du roi Bernard (A° 822)[2]. L'année suivante, Pépin épousait la fille d'un comte Teutbert et allait faire son apprentissage en Aquitaine, où il s'agissait de tenir en respect le peuple volage des Gascons. Cinq ans plus tard le jeune Louis épousait à son tour Emma, sœur cadette de l'impératrice, et installait avec elle sa cour à Ratisbonne, pour étendre de là sa surveillance sur les Slaves du Danube et des Alpes, qui relevaient de son gouvernement (A° 827).

[1]) *Vita Adalhardi.* — *Translatio S. Viti.* — *Catalogus abbatum et fratrum Corbejens.* (dans le MONUMENTA CORBEJENSIA de Jaffé).

[2]) *Annales Regni* 822. — Radbert, *Epitaphium*, I, c. 26-28.

Lothaire I en Italie : la constitution romaine de 824 [1].

C'est à Lothaire l'aîné qu'incombait la tâche la plus grave. Outre la réforme des abus dans le royaume d'Italie, qui donnèrent lieu à plusieurs *Capitula* [2], il était appelé à intervenir dans les affaires romaines au nom de l'empire, dont il était le représentant (A° 822). Le pape Pascal I lui-même lui reconnut cette qualité en l'invitant à Rome et en y procédant à la cérémonie religieuse du couronnement impérial (A° 823) [3]. La faiblesse du gouvernement pontifical en butte aux factions romaines, qui avaient surtout beau jeu à chaque élection pontificale, ne justifiait que trop l'intervention du pouvoir impérial. A différentes reprises, il lui fallut s'entremettre entre le pape et ses sujets, tantôt agresseurs, tantôt victimes de représailles [4]. Pour y couper court, un nouveau *Pacte* était nécessaire : il fut arrêté entre Lothaire et le successeur de Pascal, Eugène II, dans les termes suivants (A° 824) : Lothaire, par cette Constitution, défend, sous peine de mort, de porter atteinte aux personnes placées sous la protection impériale; — il défend, sous peine d'exil, de troubler l'élection pontificale, réservée à l'Église romaine; — deux *missi*, nommés l'un par le pape, l'autre par l'empereur, seront en permanence à Rome, pour recevoir les plaintes des sujets contre les magistrats et en référer au pape, d'abord, et, s'il n'y est pas fait droit, à l'empereur en dernier ressort; — vis-à-vis des autres fonctionnaires, l'empereur se réserve le droit de vérification et de correction; — la loi étend aux Romains la faculté, dont jouissaient les Francs, de faire option de leur droit devant les tribunaux; — les autres articles concernent la restitution des biens soit laïcs soit ecclésiastiques injustement envahis.

1) **Constitutio romana** A° 824 : Reg. K. n° 1021. Duchesne, *L'État pontifical*, p. 199.

2) **Cap.** d'Olonne 823 (Reg. K. n° 1016-18) et 825 (*ib.* n° 1024-26).

3) *Annales Regni*, 823.

4) *Ib.* 815, 823.

Tel est le premier concordat qui fut fait pour régler les relations du pape et de l'empereur comme cosouverains dans Rome. Cette co-souveraineté est affirmée plus nettement encore dans le serment de soumission envers l'empereur imposé à tous les Romains, tout en réservant la soumission due au pape. Par ce serment, les Romains s'engageaient d'une part à respecter la liberté des élections pontificales, et d'autre part à ne pas permettre la consécration de l'élu avant que celui-ci ait juré devant le missus impérial d'observer le présent pacte[1]. Cette dernière clause ouvrait une porte à l'immixtion de l'empereur dans les élections pontificales; en droit il s'agissait uniquement de vérifier la régularité de l'élection; c'est abusivement que dans la suite les empereurs en déduirent le droit de confirmer l'élection du pape, comme ils le faisaient déjà pour les évêques. Cette clause trouva sa première application trois ans plus tard, à la mort d'Eugène II (A° 827). Son successeur, Grégoire IV, ne fut ordonné que six mois après son élection (A° 828), à l'arrivée de l'envoyé impérial chargé d'en faire la vérification[2]. Quant à Lothaire, il était rentré à la cour de son père; à partir de ce moment, il fut associé au gouvernement et désormais, dans le protocole officiel, les deux empereurs sont nommés conjointement[3].

Louis et Lothaire empereurs associés : les premiers revers.

Louis le Pieux continuait ainsi le gouvernement de Charlemagne, non sans gloire, depuis quatorze ans, lorsque coup sur coup cette prospérité fut compromise par des échecs graves éprouvés aux trois extrémités de son empire.

1) Texte du **Serment**, conservé dans la *Continuatio* anonyme de Paul Warnefrid, A° 825, et confirmé par le **Privilegium Ottonianum** de 962 (supra, p. 507).

2) *Annales Regni*, 827. — *Vita Gregorii* IV.

3) Giry, *Diplomatique*, p. 723. — Sickel, *Urkunden der ersten Karolinger*. Vienne, 1867. — Mühlbacher, *Die Datirung der Urkunden Lothars I*. Vienne (Acad.) 1877 in-8.

Au nord, son allié, le nouveau prince chrétien Harald venait d'être chassé par la faction payenne des fils de Gotfried, arrêtant brusquement les progrès de la jeune mission scandinave [1]. Sur le Danube les Bulgares, si longtemps le souci des empereurs d'Orient, vinrent pour la première fois en conflit avec l'empire d'Occident, dont ils envahirent la frontière en Pannonie, substituant aux fonctionnaires francs des fonctionnaires bulgares [2]. Mais le point le plus vulnérable de l'Empire, c'était au sud, sur les bords de l'Ebre en Espagne, où Francs et musulmans étaient toujours sur le pied de guerre, alors même que les hostilités étaient suspendues en fait. Aussi l'empereur avait-il conservé sous son autorité directe cette Marche espagnole récemment conquise sur les musulmans, d'autant plus que ceux-ci étaient toujours prêts à y revenir, à la première brouille entre les Francs et les Goths indigènes. C'est ce qui arriva en ce temps-là. L'empereur avait donné le gouvernement de Barcelone d'abord à un Goth, Béra; mais, destitué à la suite d'une dénonciation d'un collègue [3], ce fonctionnaire indigène fut remplacé par un fonctionnaire franc, Bernard, favori de l'empereur. Là-dessus, un Goth, Aïzon, qui se croyait sans doute plus de titres à cette dignité, quitta brusquement la cour, pour aller fomenter une rébellion parmi ses compatriotes [4]. Il réussit à s'emparer du bourg ou *Vich* (vicus) d'Ausone, gagna quelques places des environs, et appela à son aide ses voisins, les musulmans, pour tenir tête aux Francs. Ceux-ci, en effet, concentraient leurs forces sous les ordres de deux grands personnages de la cour, le comte d'Orléans, Matfrid, et Hugues d'Alsace, le beau-père de l'empereur Lothaire. Mais cette armée arriva trop tard

1) *Annales Regni*, 828. — Astronome, 42.

2) *Annales Regni*, 827.

3) *Annales Regni*, 820. — On trouvera une description détaillée du duel judiciaire entre Béra et son accusateur, un Goth comme lui, dans Ermold, III, v. 543-620.

4) *Annales Regni*, 826. — Astronome, c. 40.

pour prévenir l'invasion musulmane, qui avait déjà mis à feu et à sang toutes les campagnes autour de Gérone et de Barcelone (A° 827)[1]. Ces revers simultanés ouvraient la porte aux récriminations. On commença par s'attaquer aux généraux : d'un côté on s'en prit au margrave du Frioul, Baldéric, auquel on imputa l'échec de Pannonie, et qui fut destitué; de l'autre côté, Matfrid et le propre beau-père de Lothaire eurent le même sort et allèrent former un premier noyau de mécontents (A° 828)[2].

Le gouvernement lui-même ne fut pas épargné; l'empereur et son fils, dans une proclamation solennelle adressée à leurs peuples[3], confessèrent que ces revers, avec d'autres calamités qui éprouvaient en ce moment leurs sujets, ne pouvaient être imputés qu'aux péchés des hommes, et pour les corriger, c'est de nouveau à l'épiscopat que l'on s'adressa. Quatre synodes se réunirent simultanément, à Mayence, Paris, Lyon, Toulouse (A° 829) et promulguèrent des décrets excellents en eux-mêmes[4]; mais quand il fallut passer à l'exécution, on se heurta au mauvais vouloir des plus compromis, soit des favoris de cour, soit des jeunes clercs de la chapelle, qui tous ne travaillaient qu'à se faire des situations superbes aux dépens de l'État et de l'Église. Ainsi le désordre se glissait partout lorsque Louis le Pieux le porta au comble par des mesures maladroites, qui mirent les cabales aux prises et aboutirent au scandale d'une querelle domestique, comme on n'en avait plus vu depuis les temps mérovingiens.

1) *Annales Regni*, 827.

2) *Ib*. 828. — Astronome, 42-44.

3) **Epistola encyclica imperatorum**. Reg. K. n° 860. — Radbert, *Epitaphium Walae*.

4) **Acta concilii parisiensis** (le seul concile dont les actes subsistent) dans Mansi XIV, p. 529. Hefele, IV, p. 57. A cette tentative de réforme, se rattache le **Capitulare Wormatiense** de 829. Reg. K. n° 866-868.

§ III. — LES RÉBELLIONS DES FILS DE LOUIS LE PIEUX ET LEURS DISSENSIONS JUSQU'AU PARTAGE DE VERDUN.

830-843.

TEXTES ANCIENS : Outre ceux cités, p. 631, dans les SCRIPTORES de Pertz série in-8 : **Nithard**, *Historiarum libri II-IV* (840-842), cité, ib.; — *Annales Bertiniani*, p. p. Waitz. Pars prima et secunda (830-860); — *Annales Fuldenses*, p. p. Kurze. Pars secunda (838-863). — Les *Annales monastiques*, citées, p. 411. — Agnellus, *Vitae pontif. Ravennat.* (dans Pertz, série in-4 : SS. R. LANGOBARD.)

TRAVAUX MODERNES : **Simson**, *Jahrbücher des fränkischen Reichs*, vol. II (831-840). Leipzig, 1876. — Meyer von Knonau, *Nithard. Der Brüderkrieg der Söhne Ludwigs d. Fr.* Leipzig, 1866, in-4. — Pouzet, *La succession de Charlemagne et le traité de Verdun* (MÉLANGES CAROLINGIENS). Paris, 1890. — Warnkoenig et Gérard, *Histoire des Carolingiens*, vol. II. Bruxelles, 1862. — Fauriel, *Histoire de la Gaule méridionale*, vol. IV.

La rébellion de 830 contre l'impératrice Judith.

Louis le Pieux, qui s'était marié deux fois, avait des enfants de chaque lit : une querelle entre ceux-ci et ceux-là, du vivant de la seconde femme, mère des uns, marâtre des autres, serait un accident aussi secondaire qu'il est fréquent, n'était la qualité des acteurs, tous têtes couronnées, rois ou empereurs, avec l'Europe entière pour théâtre. La fortune avait porté cette famille si haut que la moindre brouille domestique prend les proportions d'une perturbation publique dont le contre-coup se fait sentir de l'Ebre à la Baltique et du Raab à l'océan Atlantique. Le sujet de cette brouille allait être l'héritage de Charlemagne, dont son successeur Louis le Pieux avait disposé par le *pacte de succession* de 817, en ne tenant compte que des trois fils de sa première femme. Deux ans plus tard, l'empereur se remariait, et après quatre ans de mariage, sa seconde femme, Judith, lui donna un quatrième fils (A° 823)[1], auquel sa mère fit imposer le nom glorieux de son aïeul, trahissant

[1]) *Annales monastiques* A° 823. — Astronome, c. 37.

les visées ambitieuses que ce rejeton devait remplir un jour, en arrivant à son tour à l'empire, comme Charles deuxième du nom, surnommé *le Chauve*. C'était un enfant chétif, qui ne rappelait Charlemagne en rien, sinon par sa culture littéraire. Il grandit dans l'entourage intellectuel où se plaisait Judith et y reçut une instruction peu commune, en vue des hautes destinées qu'elle rêvait pour lui. Une fois mère, en effet, cette impératrice n'eut plus qu'une politique, qu'elle poursuivit avec autant d'habileté que de ténacité : c'était la revision du pacte de 817. Dans son plan, il ne suffisait pas de mettre en jeu l'ascendant qu'elle exerçait sur un mari aussi faible qu'amoureux, ni de se créer une cabale de parents et de favoris au sein de la cour. L'obstacle principal allait être le principal intéressé, son beau fils, Lothaire, auquel était réservée la quasi-totalité de l'héritage carolingien. C'était un prince qui n'avait d'autre mérite que son titre d'aîné de la maison, fils et frère sans cœur, n'ayant qu'une passion, le pouvoir, et aucun scrupule pour y arriver. Judith eut l'art de le prendre par son faible. C'est à elle qu'il dut d'être associé à l'empire, alors qu'il revenait d'Italie (A° 825). En retour il se prêta aux plans de sa belle-mère : il jura de servir de protecteur à cet enfant envers et contre tous; il accepta d'être son parrain de baptême; il se laissa arracher la promesse de ne pas s'opposer à un remaniement éventuel du pacte de 817 au profit de ce filleul[1]. Pour Judith, la partie semblait gagnée. La brouille commença avec la disgrâce de quelques grands, dont il a été question plus haut, et dont était le propre beau-père de Lothaire, Hugues d'Alsace (A° 828). Lothaire se laissa embaucher dans cette cabale de mécontents et se retourna contre sa belle-mère, dont il commença à contre-carrer tous les plans.

A son tour il tomba en disgrâce et fut renvoyé brusquement en Italie[2], tandis que l'empereur, par un édit, réservait au

[1]) Nithard I, c. 3. (cf. II, c. 1). — Astronome. c. 60.

[2]) *Annales Regni*, A° 829 : c'est à ce fait que s'arrête, à la veille de la brouille domestique, la premiere rédaction des Annales royales. A cette

jeune Charles, âgé alors de six ans, une principauté s'étendant sur les deux rives du Rhin supérieur, sur l'Alémanie avec la Rhétie d'un côté de ce fleuve, sur l'Alsace avec une partie de Bourgogne de l'autre côté[1]. C'était faire dans le pacte de 817 une brêche, justifiée sans doute par la survenance d'un quatrième héritier, mais qui n'en souleva pas moins tous les partisans de l'unité de l'empire, dans le nombre les chefs du haut clergé, qui passèrent dans le camp des mécontents. Pour tenir tête à cette opposition croissante, Judith, ne pouvant plus compter sur Lothaire, cherchait pour son fils un autre protecteur : elle crut le trouver dans le margrave de Barcelone, Bernard, qui venait de se signaler dans la lutte contre les Arabes : il était d'ailleurs le fils d'un héros, Guillaume de Gellone, le filleul de Louis le Pieux et se rattachait à la cour également par son mariage récent[2]. Bernard amenait avec lui un clan de parents et de créatures qui prirent les places évacuées par les mécontents; il obtint pour lui-même la haute dignité de chambellan du palais[3], qui lui ménageait des rapports incessants avec l'impératrice (A° 829). La malignité des cabales ne manqua pas d'incriminer ces relations. Pour perdre Judith, elle répandit partout la rumeur que la couche impériale était souillée, et que le coupable était le propre chambellan de l'empereur[4]. Bernard, cherchant un dérivatif,

rédaction unique succèdent deux branches d'Annales, répondant aux deux factions en présence, les *Annales Bertiniani*, dans le sens de Charles le Chauve, et les *Annales fuldenses*, au sens de Louis le Germanique.

1) Nithard, *ib.* — Thégan, c. 35. — *Annales monastiques*, 829.

2) Ce mariage eut lieu en 824 à Aix avec Dhuoda, femme d'un haut mérite, comme le témoignent ses *Avis à son fils*, écrits vers 842 et connus sous le nom de *Manuel de Dhuoda*, p. p. Bondurand. Paris 1887. Extraits dans vol. 106 de la P. L. de Migne.

3) Sur ces fonctions, *supra*, p. 594.

4) Judith et Bernard ont établi, l'un et l'autre, leur innocence judiciairement, par les modes de justification en usage alors (*infra*, p. 651). On doit renoncer à en savoir davantage d'une affaire aussi intime et s'en tenir à cette justification publique, en présence de la partialité évidente des auteurs du

s'avisa de mobiliser le heerban en vue d'une guerre contre les Bretons : c'était fournir à ses adversaires l'occasion de s'armer. Les mécontents se groupèrent autour de la bannière du jeune Pépin, prince léger et crédule, qui se laissa monter la tête, et qui prit les devants en proclamant qu'il allait venger l'honneur outragé de son père et rompre le charme par lequel Judith subjuguait l'empereur. Devant l'impopularité universelle de son favori, Louis le Pieux le lâcha, pour sauver les siens, Judith et Charles. Malheureusement Judith, que l'empereur croyait en sûreté à Laon, tomba entre les mains des rebelles, et ceux-ci ne lui épargnèrent aucune avanie, jusqu'à ce qu'elle eut consenti à se retirer dans un cloître pour expier ses crimes présumés; l'empereur, toujours faible, se prêta à cette solution, qui sauvait du moins la vie de sa femme. En même temps commencèrent les représailles contre la cabale de Bernard, qui tombait avec lui. Sur ces entrefaites, Lothaire revint d'Italie, uniquement soucieux de s'emparer du pouvoir sous le nom de son père. Bien plus, il lui donna un entourage de moines, chargés de réveiller en lui le goût qu'il avait senti autrefois pour la vie monastique.

Cependant la nation, jusque là étrangère à ces cabales des grands, commençait à se remuer en faveur du malheureux monarque. Louis en profita pour gagner ses deux autres fils, le volage Pépin et Louis de Bavière, qui ne s'était pas encore déclaré, en leur promettant des augmentations de territoire et en les dégageant de la suprématie de Lothaire, dont les intérêts étaient directement opposés aux leurs. De plus, il eut l'heureuse inspiration, suggérée peut-être en secret par l'adroite Judith[1], d'en appeler à la

temps, tant des adversaires de Judith, tels que Agobard, Radbert, que de ses partisans, tels que Nithard, l'Astronome, Thégan, c. 36, qui traite cette accusation de pur mensonge : « mentientes omnia ».

1) D'après l'Astronome, c. 42 : Judith s'était soumise à tout « si copia daretur cum imperatore loqui ». Elle obtint ainsi : « secretius secum loquendi licentiam ».

nation, convoquée à Nimègues sur les frontières de la Gaule et de la Germanie. Les Germains, dont Louis connaissait l'attachement à sa personne, y arrivèrent en telle majorité qu'il triompha sans combat (A° 830)[1]. Lothaire fut mis en demeure de désavouer ses alliés, et dans le plaid judiciaire tenu à Aix pour juger les rebelles, Lothaire et son frère Pépin durent prononcer eux-mêmes la condamnation de leurs complices, auxquels l'empereur fit ensuite grâce de la vie. Quant à Judith, que le pape délia de ses vœux, elle n'eut aucune peine à prouver son innocence, après avoir attendu vainement un accusateur et en recourant à la procédure franque des co-jureurs[2]. L'année suivante Bernard reparut à la cour, pour se justifier par la même procédure, mais sans y recouvrer ni ses fonctions, ni son crédit.

Le projet de partage de 831.

En somme le coup était manqué ; Judith triomphait ; mais ce n'était que le prologue d'une rébellion générale qui allait s'en prendre à l'empereur lui-même. Conformément aux vœux de Judith, l'empereur révoqua le pacte unitaire de 817 et en revint au système franc des partages, dont il arrêta un projet, assez semblable à celui de Charlemagne. La part de Lothaire fut réduite à l'Italie. Du reste de l'empire, l'empereur faisait trois parts : Pépin devait obtenir, avec l'Aquitaine, toute la Neustrie des deux côtés de la Seine jusqu'à la Somme ; le jeune Louis aurait reçu, avec la Bavière, toute la Germanie sur la rive droite du Rhin, plus la rive gauche du Rhin inférieur, depuis la Moselle jusqu'à la mer. Enfin à Charles était réservé tout le reste de l'empire, c'est-à-dire les plus belles provinces du centre sur

1) Nithard I, c. 3. — *Annales Bertin.* A° 830. — Radbert II, 9. — Thégan, c. 34. — Astronome, c. 45. — *Relatio de exauctoratione imp. Hludovici* dans les CAPITULARIA, vol. II, p. 51.

2) Nithard I, c. 4, place cette justification après la seconde rébellion en 833, contrairement au témoignage des autres textes : *Annales bertin.* A° 831 ; l'Astronome, c. 46 ; Thégan, c. 37.



le Rhin supérieur, d'un côté l'Alémanie, de l'autre la Bourgogne et le bassin de la Moselle, plus la Provence, plus la Gothie ou Catalogne jusqu'à l'Ebre (A° 831)[1]. C'était un coup d'État, qui n'eut d'autre effet que de raviver les cabales et d'approfondir les divisions.

En déchirant le pacte de 817, l'empereur se brouillait définitivement avec ses anciens conseillers qui avaient inspiré cet acte : avec Elizachar, autrefois son chancelier, avec son cousin Wala, avec Ebbon de Reims, son ami d'enfance, avec le fougueux Agobard de Lyon, qui, dans ses manifestes virulents, s'efforçait de salir à nouveau l'honneur de l'impératrice[2]. Ces chefs du clergé se rallièrent autour de Lothaire, le représentant, à leurs yeux, de l'empire unitaire. D'autre part les grands laïcs, déçus dans leur ambition, ourdissaient de nouvelles intrigues. Matfrid, dépossédé pour la seconde fois de son comté d'Orléans, s'était retiré auprès du roi de Bavière et réussit à le brouiller avec son père, en insinuant que le récent projet de partage n'était qu'un leurre, destiné à favoriser le fils de Judith. Un autre brouillon, ce Bernard de Barcelone que Pépin avait chassé naguère de la cour, non seulement s'était réconcilié avec ce prince versatile; mais il le poussa à désobéir aux ordres formels de l'empereur. Celui-ci s'apprêtait à châtier Pépin, lorsqu'il apprit que son autre fils Louis avait pris les armes pour envahir l'Alémanie, réservée à son fils Charles. L'empereur arma à son tour et, par la supériorité de ses forces, força Louis à implorer son pardon, qu'il lui accorda avec sa mansuétude habituelle. Quant à Pépin, il fut traité plus sévèrement.

[1]) Ce partage, **Divisio imperii** inter filios Hludovici (Reg. K. n° 882) semble être demeuré à l'état de plan; aussi le texte ne porte-t-il pas de date, d'où les divergences parmi les modernes, qui hésitent entre les années de 830 à 836. Cfr Dummler I, p. 62, n. 2. Des historiens francs, seul Nithard, I : 3, y fait allusion.

[2]) Agobard, **Apologia pro filiis adversus patrem** (vol. 104 de P. L. de Migne), pamphlet aussi violent qu'injuste, accumulant contre Judith de simples présomptions et ne soufflant mot de sa justification triomphante : triste expression des passions sacerdotales du temps.



Judith ne pouvait oublier qu'il avait donné le signal de la rébellion contre elle, et dans sa rancune, elle le fit interner à Trèves, tandis que l'empereur réservait au jeune Charles l'Aquitaine, qu'il avait lui-même tenue dans sa jeunesse, et sur la fidélité de laquelle il croyait pouvoir toujours compter. Mais il s'y heurta à l'opposition d'une faction, qui rappela Pépin et força l'empereur à entrer en campagne. C'était au cœur de l'hiver; la mauvaise saison fit échouer cette expédition (A° 832)[1].

La rébellion de 833 et la déchéance de l'empereur.

Cet échec fit éclater la seconde rébellion, qui mit Louis aux prises avec la coalition impie de ses trois fils du premier lit, outrés de son favoritisme pour le benjamin du second lit. Dans une plaine de l'Alsace, près de Colmar, les deux camps étaient en présence, prêts à se précipiter l'un sur l'autre, lorsque s'interposa la papauté. Grégoire IV, en effet, était arrivé, avec Lothaire, d'Italie, précédé d'un manifeste[2], où il annonçait qu'il venait rétablir la concorde partout où elle était troublée, dans la dynastie, dans l'État, dans l'Église. Aucun rôle ne convenait mieux au père commun des fidèles. Mais, au lieu de suspendre son jugement, comme il convient à un arbitre, Grégoire IV eut le tort de réclamer à son tour le maintien religieux du pacte unitaire de 817 : c'était d'avance prendre parti contre l'empereur. Il eut beau passer de l'un à l'autre camp pour prêcher la paix : l'empereur, soutenu par la présence de Judith et de leur fils Charles, se montra inflexible. Durant ces pourparlers, des émissaires, répandus dans le camp impérial, poussaient à la défection, et, à force de promesses et de menaces, ils y réussirent, si bien qu'en une nuit l'armée de l'empereur se trouva fondue : c'était une déchéance. Il

1) *Annales bertin.* 833.

2) Grégorii IV, **Epistola ad episcopos Francorum**, A° 833 (Reg. n° 2578) dans les : EPISTOLAE série in-4 de Pertz, vol. V, p. 228.



était vaincu sans combat, et il ne lui restait plus qu'à se remettre entre les mains de ses fils rebelles, non sans stipuler la sûreté de Judith et de Charles. Tel fut ce fameux camp de Colmar, justement connu dans l'histoire sous le nom de *camp du mensonge* (Luegenfeld)[1].

Le pape se hâta de reprendre le chemin de la ville éternelle, assez morfondu de l'échec de son intervention[2] : sans doute l'effusion du sang avait été prévenue, mais au prix de quelle atteinte portée à l'autorité paternelle et à l'autorité royale ! Il laissait l'empire dans un état d'anarchie où chacun ne songeait plus qu'à satisfaire ses passions personnelles. Par une usurpation manifeste, Lothaire se déclara seul maître de l'empire, après quoi, par une contradiction non moins manifeste, il se trouvait obligé d'en faire un partage avec ses deux frères, qui n'entendaient pas s'en retourner les mains vides. Après avoir bouleversé l'Europe pour maintenir le pacte de 817, il le déchirait à son tour, et en même temps il s'attaquait à sa belle-mère et à son propre père, qui n'avaient pas fait autre chose. Déjà il s'était débarrassé de son jeune frère Charles en l'internant à Prum en Ardennes, de Judith, en la reléguant le plus loin possible, à Tortona en Italie. Mais le vieil empereur était plus encombrant. Déchu en fait, il ne l'était pas en droit ; un coup de main heureux suffisait pour le restaurer. Rien n'était fait tant qu'on ne lui aurait pas arraché une abdication en règle. Les évêques de la cabale de Lothaire, Ebbon de Reims en tête, s'en chargèrent. Une loi ecclésiastique du temps condamnait à la dégradation militaire le pécheur qui avait encouru une pénitence publique[3]. On forgea d'abord une

1) *Annales Bertin.* 833. — Nithard, I, 4. — Radbert, ***Epitaphium***. — Astronome, c. 48. — Thégan, c. 42.

2) Nithard I, c. 4 : « itineris paenitudine correptus. » — Astronome, c. 48 : « cum maximo maerore. »

3) Nicolai I, **Epistola**, n° 66 : « De his qui pro criminibus paenitentiam agunt et ad cingulum militiae revertuntur, constat eos contra sacras regulas agere. » Cette règle fut adoucie par le même pape, qui permit aux pénitents de faire la guerre aux infidèles : *ib.* n° 26 : « arma gerere non audeant nisi contra paganos. » n° 136 : « arma, nisi contra paganos, non ferat. »

liste invraisemblable de péchés, que ce prince timoré consentit à souscrire. On mit ensuite en scène, dans l'église de Soissons, une parodie sacrilège d'une pénitence publique, après quoi on donna en spectacle au peuple le fils de Charlemagne dépouillé de ses armes et prosterné au pied de l'autel dans la robe humiliante du pénitent. Il n'était plus empereur (A° 833) [1].

La restauration et les dernières années de Louis le Pieux.

Quatre mois après, il l'était de nouveau, comme par un coup de théâtre. Il n'avait pas fallu ce temps pour brouiller les grands entre eux et pour faire repentir de sa défection le peuple qu'on avait leurré par des promesses d'amélioration plus faciles à faire qu'à tenir. Lothaire fut obligé devant les menaces de son frère Louis, auquel Pépin se joignit, de relâcher leur père; le peuple de son côté réclamait son vieil empereur, qui recouvra successivement ses armes, sa couronne, sa femme et son plus jeune fils.

Redevenu empereur, Louis le Pieux essaya en vain de rétablir la paix en promettant une amnistie générale. Il y eut un commencement de guerre civile, dans laquelle Lothaire remporta d'abord quelques avantages. Mais la défection croissante de la plupart de ses troupes le força, à la fin, à déposer ses armes et à implorer son pardon, que son père accorda généreusement, moyennant la promesse de se confiner dans son gouvernement d'Italie (A° 834) [2].

Avec le retour de Judith, qui recouvra aussitôt son influence dans le gouvernement, Louis le Pieux semble s'être ressaisi ; car il déploya une vigueur inattendue en face des difficultés non moins nombreuses qui remplirent les dernières années de son règne. Dans une assemblée convoquée à Metz, il fit

[1]) Episcoporum **relatio de exauctoratione imp. Hludovici,** citée p. 651.
[2]) *Annales bertin.* 834. — Thégan, c. 46. — Astronome, c. 50. — Nithard I, 4.



casser l'acte honteux de sa déposition; les évêques furent obligés de rétracter leur condamnation, et les plus compromis d'entre eux, Ebbon de Reims, Agobard de Lyon, furent mis à leur tour en accusation (A° 835)[1]. D'autres grands personnages, partisans de Lothaire[2], qui avaient préféré s'exiler avec lui en Italie, furent privés de leurs biens en Gaule; Lothaire s'empressa de leur en donner d'autres dans son royaume italien[3]. Mais quand il se mit à entamer, dans ce but, le domaine des églises et du St-Siège lui-même, Louis le Pieux, à l'appel du pape, s'apprêta, malgré son âge, à descendre en Italie, où il n'avait jamais paru comme empereur. Il fallut un débarquement des pirates normands en Frise pour empêcher cette expédition (A° 836)[4]. Une fois son autorité raffermie de toutes parts, l'empereur ne cacha plus son plan de partage en faveur du fils de Judith : ce partage lui réservait, au cœur de l'empire, un royaume qui en comprenait les plus belles provinces, depuis la Loire jusqu'à la frontière de la Saxe (A° 837)[5]. En vain un autre de ses fils, Louis de Bavière, s'insurgea contre un partage aussi inégal. L'empereur en profita pour lui retirer tout ce qu'il lui avait laissé prendre en Germanie, au delà de son apanage primitif de Bavière. Il n'eut qu'à se montrer au delà du Rhin pour étouffer cette nouvelle tentative de rébellion. Rentré victorieux de cette courte campagne, il convoqua une assemblée

1) *Annales bertin.* 835. — Sur le procès d'Ebbon, on a, comme document, l'acte de la résignation spontanée de son siège, **Libellus professionis**; — son **Apologeticon** (N. Archiv, vol. 25) et la *Narratio clericorum Remens.* : « Qualiter Ebbo depositus, » etc.

2) Tels le célèbre Wala, qui mourut en Italie abbé du monastère de Bobbio (A° 836); Hugues d'Alsace, le beau-père de Lothaire; Matfrid d'Orléans; Lambert de Nantes, souche de la dynastie franque de Spolète : ils y moururent l'un après l'autre la même année (A° 837), victimes d'une épidemie régnante.

3) Reg. K. n° 1053, 1064, 1132.

4) *Annales bertin.* 836.

5) *Ib.* 837. — Nithard I, 6.

solennelle à Kiersy pour donner au jeune Charles, arrivé à la majorité de 15 ans, ses armes ainsi que la couronne royale; il l'envoya ensuite faire ses débuts dans une province de son futur royaume et y recevoir le serment de fidélité de ses nouveaux sujets (A° 838)[1]. Judith était au comble de ses vœux. Toutefois la fin prochaine du vieil empereur menaçait de faire crouler en même temps une fortune édifiée avec tant de ténacité. Judith comprit que le moment était venu de se rapprocher de Lothaire, le premier protecteur de son fils, et dont l'avenir de celui-ci dépendrait[2]. Elle ménagea une réconciliation entre Lothaire et son mari, qui procéda alors à un dernier partage, aussi éphémère d'ailleurs que les précédents. La situation venait d'être simplifiée par la mort inopinée de Pépin d'Aquitaine, dont le royaume, bien qu'il laissât des fils, fut considéré comme vacant. Mettant à part le royaume de Bavière, dont son titulaire Louis dut se contenter, on coupa l'Europe en deux moitiés égales, l'est et l'ouest, séparées l'une de l'autre au nord par le cours de la Meuse, au midi par celui de la Saône. Lothaire choisit la moitié orientale laissant à Charles l'occident[3]. Presque aussitôt une nouvelle lutte éclata aux deux extrémités de l'empire. En Aquitaine, une faction s'était soulevée en faveur du fils de Pépin I, Pépin II d'Aquitaine. L'empereur y était avec son armée, pour réprimer cette tentative, lorsqu'une nouvelle rébellion de son fils Louis l'appela en Germanie (A° 839)[4]. Laissant à Poitiers Judith et Charles, qu'il venait d'imposer comme roi aux Aquitains, il franchit le Rhin et repoussa son fils Louis jusqu'en Bavière. Il s'était arrêté, en revenant, dans une île du Rhin près de Mayence, lorsqu'il contracta la maladie qui l'emporta. Il était dans sa 65e année (A° 840)[5].

1) *Annales fuldenses*, A° 838, dont la continuation originale commence ici.
2) *Annales bertin.* 838. — Nithard, I, 6. — Astronome, c 59
3) Nithard I, 7.
4) *Annales fuldenses*, *bertinenses*, 839.
5) *Ib* 840. — Nithard I, 8. — Astronome, c. 62.

Ainsi l'héritier de Charlemagne finit son règne orageux, après avoir perdu deux fois et deux fois recouvré cet empire énorme, trop vaste pour tout autre qu'un Charlemagne. Aussi l'empire carolingien ne devait-il pas lui survivre. En vain Lothaire, auquel il en avait laissé la moitié, en réclamait-il de nouveau la totalité[1], en sa qualité d'empereur. Son ambition n'eut d'autre effet que d'allumer la guerre fratricide que Louis le Pieux avait eu tant de peine à conjurer; et c'est alors aussi que les nations de cet empire commencèrent à prendre une part active à ces rivalités. Chacun, en effet, des trois prétendants avait eu le temps de se créer un parti, fondé sur la communauté d'intérêts ou de sympathies. L'aîné, Lothaire, avait pour lui les Francs Ripuaires, ceux auxquels les Carolingiens avaient donné l'empire du monde, et qui demandaient à Lothaire de le leur conserver. Le jeune roi de Bavière, Louis surnommé le Germanique, dont le caractère belliqueux s'adaptait aux mœurs guerrières de la Germanie, avait déjà pris racine dans les contrées transrhénanes. Enfin Charles le Chauve, par sa culture intellectuelle, semblait tout fait pour régner sur la population plus cultivée de la Gaule Aquitaine. Toutefois ici il était tenu en échec par un quatrième prétendant, Pépin II d'Aquitaine, que soutenait une fraction des anciens sujets de son père, Pépin I.

La guerre civile et la bataille de Fontanet.

Avant de se mesurer avec ses frères, il importait à Lothaire de compter ses forces, et c'est pourquoi, arrivant de son royaume d'Italie, il se donna l'air de vouloir se prêter à un arrangement à l'amiable. Tandis qu'il amusait ses deux frères par des négociations purement dilatoires[2], il recueillait peu à peu des adhérents, d'abord parmi les

[1]) Nithard II, 1 : « quibus artibus universum imperium invadere posset, deliberare coepit. »
[2]) Ib. II, 2.

Francs Ripuaires, entre le Rhin et l'Ardenne, acquis à l'avance à sa cause, ensuite parmi les Neustriens entre l'Ardenne et la Loire, qui s'étaient d'abord prononcés pour son frère Charles, mais qui se laissèrent embaucher pendant que Charles était aux prises au delà de la Loire avec son rival Pépin[1]. Charles, après avoir mis ses adversaires en déroute, retourna ses armes contre Lothaire ; alors celui-ci se hâta de conclure un armistice sur la base du *statu quo* (A° 840)[2]. Il s'agissait pour lui de s'assurer encore des peuples de la Germanie, qui s'étaient déjà ralliés autour de Louis le Germanique, mais où ce dernier comptait aussi des ennemis mortels. Secondé par ceux-ci et agissant sur les autres par des menaces ou des séductions, Lothaire provoqua en Germanie une défection si générale que Louis n'eut que temps de se sauver en Bavière. Lothaire, rentré à Aix la Chapelle, se croyait déjà maître de tout l'empire, lorsqu'il apprit qu'il allait avoir affaire à une coalition de ses deux frères qu'un péril commun avait réconciliés[3]. Ses troupes qui gardaient le passage de la Seine à Paris, venaient d'être culbutées par Charles le Chauve, tandis que Louis mettait en déroute celles qui stationnaient sur le Rhin. Menacé des deux côtés, Lothaire se rapprocha par contre du jeune Pépin, qui lui amena de nouveaux partisans. Quatre armées s'ébranlèrent à la fois pour se rencontrer sur les frontières de la Bourgogne à Fontanet. Là, presque toutes les nations de la chrétienté étaient représentées. Là arrivèrent aussi les légats du pape Grégoire IV, toujours préoccupé de prévenir une guerre fratricide[4]. Après des pourparlers inutiles, l'action décisive s'engagea, et dégénéra en une véritable boucherie entre combattants unis par tant de liens de parenté, de nation et de religion. Lothaire, malgré le renfort des Aquitains de Pépin, eut le dessous, et

1) Nithard II, 3.
2) Ib. II, 4.
3) Ib. II, 9.
4) Agnellus, *cité*, c. 82. — *Annales bertin.* 841.

avec lui l'empire carolingien tombait définitivement. Telle est la portée de cette bataille de Fontanet, la plus sanglante dont l'histoire des Francs ait gardé le souvenir (A° 841)[1].

Les dernières luttes et le partage de Verdun.

Lothaire vaincu essaya de prolonger la lutte, en mettant le feu aux quatre coins de la chrétienté : il ne rougit pas de s'allier aux payens normands, qui infestaient les côtes de la Gaule; en Germanie, il fomenta une sorte de jacquerie des paysans saxons contre les nobles[2], qui furent chassés en masse et ne rentrèrent qu'après une sanglante répression ; il fit cause commune avec les Bretons et avec tous les autres éléments réfractaires dans l'empire carolingien. Renonçant à tenir tête à la coalition de ses deux frères, il profita de la dislocation de leurs armées pour offrir une paix séparée à Charles le Chauve[3]. Mais cette tentative ne fit que resserrer leur alliance. Le printemps venu, Charles et Louis, avec leurs armées respectives, opérèrent leur jonction à Strasbourg; là ils jurèrent de s'entr'aider et de ne conclure aucun accord séparé avec Lothaire. Chacune des deux armées prit le même engagement vis-à-vis du chef de l'autre, stipulant le refus du service militaire vis à-vis du sien, si celui-ci venait à manquer à son serment. Ces serments de Strasbourg[4] sont curieux

[1]) Sur cette bataille célèbre, il existe deux témoignages immediats, Nithard I, 9, qui y fut même acteur (« quibus haud modicum supplementum praebui »), et Agnellus, *Vitae P. Ravenn.* cité, c. 82, mais l'un et l'autre trop concis pour nous permettre de nous faire une idée soit du terrain du combat soit de la tactique des combattants. Fauriel vol. IV, p. 233-238 en a essayé une reconstruction trop conjecturale. On ne doit faire non plus aucun état du chiffre de 20.000 morts donné par Agnellus.

[2]) Cette jacquerie, la *stellinga* de Nithard IV : 2, 4, 6. est un fait social, mention rare dans les historiens du temps et sujet d'hypothèses variées parmi les modernes. Voir Dümmler I, p. 164; Meyer v. Knonau, p. 59; Kentzler (vol. 12 des FORSCHUNGEN) : *Die* domini *in Sachsen bis zum Stellinga-aufstand von* 841.

[3]) Nithard III, 3.

[4]) Ib. 5.



doublement par la forme et par le fond. Le texte nous en a été conservé dans la langue originale, celui de Louis dans la langue romane des sujets de Charles, et celui de Charles dans la langue germanique des sujets de Louis. Et quant au fond, on y trouve une première application de ce principe, qui deviendra l'une des règles du droit féodal, que le parjure du souverain délie les sujets de leur serment de fidélité.

Les deux armées marchèrent ensuite le long du Rhin contre Lothaire, qui refusa le combat et dut se replier sur le Rhône. Sa résidence impériale d'Aix-la-Chapelle tomba aux mains des vainqueurs[1], et là, dans une assemblée d'évêques ils firent constater la déchéance de Lothaire, condamné par le jugement de Dieu qu'il avait lui-même provoqué en en appelant aux armes : c'était la revanche de la déposition inique de Louis le Pieux. Ses États considérés comme vacants firent l'objet d'un partage fondé cette fois sur la distinction des nationalités[2]. Il ne restait plus à Lothaire qu'à reconnaître l'irrémédiable échec de sa politique unitaire. Il se résigna enfin à traiter avec ses frères sur la base d'un partage dont les préliminaires furent arrêtés dans la conférence de Thionville (A° 842)[3].

Le traité définitif fut signé par les trois frères réunis en congrès à Verdun. Il avait été convenu que seraient considérées comme territoires acquis à Lothaire l'Italie, à Louis la Bavière, à Charles l'Aquitaine; restait donc à partager l'Europe centrale entre les Alpes, le Danube et la Loire. On adopta comme frontières les grands fleuves qui sillonnent cette partie de l'Europe. Le Rhin fut assigné comme la frontière des États de Louis, avec la Frise en moins sur la rive droite, avec les diocèses dépendant de Mayence en

1) Nithard IV, 1. — *Annales fuldenses, bertin.* 842.

2) Le texte de ce traité est resté en blanc dans les MSS de Nithard IV, 1.

3) Nithard IV, 6, dont le texte s'arrête ici, après le mariage de son maître Charles le Chauve à Kiersy (13 déc. 842) et avant le traité de Verdun (août 843).



plus sur la rive gauche. Quatre fleuves parallèles au Rhin formèrent la frontière des États de Charles le Chauve, à savoir : l'Escaut, la Meuse, la Saône et le Rhône. Enfin tout le territoire compris entre la frontière de Charles et celle de Louis fut laissé à l'aîné, Lothaire, dont les États formaient une bande aussi étroite dans un sens que longue dans l'autre, traversant le continent européen depuis la mer du Nord jusqu'à la Méditerranée[1]. L'empire carolingien n'existe plus, tandis qu'on voit apparaître, dans ce traité de partage, le premier contour des grands États du moyen âge : France, Allemagne, Italie.

§ IV. — LES ENNEMIS EXTÉRIEURS DE LA CHRÉTIENTÉ : NORMANDS ET SARRASINS.

TEXTES LATINS : SCRIPTORES de Pertz, série in-8 : *Annales Bertiniani*, p. p. Waitz. Hanovre, 1883; Reginon, *Chronicon*, p. p. Kurze, Hanovre, 1890; Rimbert, *Vita Anskarii* p. p. Waitz. Hanovre 1884. — SS. LANGOBARDORUM, série in-4 de Pertz : Erchempert, *Historia Beneventanorum*; Jean Diacre, *Gesta epp. Neapol.* : *Chronica Casinensis*. — LIBER PONTIFICALIS, vol. II. — ACTA SS. : l'hagiographie du IXe siècle est une mine de faits sporadiques concernant les dévastations des pirates, sous le titre de *Translationes* ou *Miracula SS. Bavonis* (1 oct.), *Bertini* (15 sept.), *Germani* (31 Juillet), *Remacli* (3 sept.). *Severini* (8 janvier), *Januarii* (19 sept.), etc. etc. — TEXTES GRECS : Theophanes, cité, p. 369. — *Theophanes continuatus*, p. p. Bekker (vol. 31 du CORPUS H. BYZANT.) Bonn, 1838. — Georges Hamartolos, *Chronicon*. Paris, 1863 (P. Cr. vol. 110).

TRAVAUX MODERNES : Steenstrup, *Normannerne*. Copenhague, 1876-82. 4 vol. — Depping, *Histoire des expéditions des Normands en France*. Paris, 1826. 2 vol. — Bolhuis, *De Normannen in Nederland*. Utrecht, 1834. — Dozy, *Les Normands en Espagne*. Leyde. 1881 (dans ses RECHERCHES vol. II[3] p. 258-332). — Reinaud, *Les Sarrazins en France*. Paris, 1836. — Wenrich, *Rerum ab Arabibus in Italia insulisque gestarum commentarii*. Leipzig. 1845. — Amari, *Storia dei Musulmani di Sicilia*. Florence, 1864-72. 3 vol.

[1]) Le texte du **traité de Verdun** ne nous est pas parvenu. Les *Annales fuldenses, bertin.* 843, n'en donnent qu'une courte analyse. On peut reconstituer partiellement la ligne des frontières en se servant du texte conservé du **traité de Meersen** de 870 (Reg. K. no 1480).

Le fléau de la piraterie.

La décomposition de l'empire de Charlemagne fut accélérée par les agressions et les dévastations de nouveaux peuples barbares, les Normands et les Sarrasins, qui furent pour les Francs ce que les Francs et les autres peuples germaniques avaient été autrefois pour l'empire romain. Les richesses de tout genre que la civilisation renaissante commençait à y accumuler, ne pouvaient manquer d'éveiller l'avidité de populations pauvres, incultes, autant que belliqueuses. Cet empire avait d'ailleurs un côté faible, c'était le long développement de ses côtes, dont la surveillance était difficile, et qui offraient un accès aisé à la piraterie. Aussi, dès que l'empire franc commença à s'affaiblir par ses divisions, des essaims de pirates vinrent du nord et du midi s'abattre sur ses côtes, et à partir de ce moment, toute l'histoire politique du IXe siècle est dominée par cette préoccupation nouvelle, le péril normand et le péril sarrasin.

Ce double péril menaçait la chrétienté tout entière dans son existence économique, dont la prospérité dépendait de la sécurité des mers qui l'entourent et de l'activité du commerce international. Cette activité avait été suspendue une première fois lors des grandes migrations qui avaient essaimé dans les mêmes mers d'autres pirates, les Saxons au nord, les Vandales au midi. Mais depuis l'avénement des Carolingiens, le commerce maritime s'était relevé peu à peu : dans la mer du Nord, des relations de plus en plus actives s'étaient renouées entre les îles britanniques et le littoral franc qui leur fait face : les grands ports du continent, entrepôts de ce commerce, étaient alors Rouen sur la Seine, le bourg ou *vicus* de la Canche (Quentovic), Maestricht sur la Meuse, Dorestad au bord du Rhin. Dans la Méditerranée. le commerce du Levant était alimenté par les Byzantins, qui avaient conservé ou repris la possession des îles principales et de quelques ports de premier ordre sur les côtes italiennes, Venise, Naples, Gaète, Amalfi. Et cette activité

du commerce maritime ranimait et alimentait le négoce intérieur dans toutes ses branches, en gros comme en détail. Dans les villes lombardes il n'y a pas moins de trois classes de marchands, dont la première est assimilée, au point de vue militaire, à la grande propriété foncière [1]. En Angleterre, les gros marchands, ceux qui ont fait la traversée de la mer à leurs frais trois fois, sont mis sur la même ligne par la loi que les *thanes* de la première classe. Cette prospérité allait subir un nouveau recul et pour longtemps sous le fléau de la piraterie du IXe siècle.

Origines et institutions des peuples scandinaves.

Les peuples scandinaves, qui entrent alors en scène, appartiennent à la même grande race tudesque dont étaient sortis les Germains. Cette parenté n'est pas seulement reconnaissable au fond commun des langues germaniques et scandinaves. Elle se retrouve dans la conformité des institutions. Ce sont, sous d'autres vocables, les mêmes classes de personnes, une élite de chefs ou *Jarls*, une population de colons libres ou *bondes* et une couche inférieure d'esclaves ou *thraels*. Le canton y est connu sous le nom de *fylki*, et la vie publique s'y déploie dans les *things*, qui sont à la fois des lieux de sacrifices, des assemblées judiciaires et des rendez-vous de marchands. Ils ont aussi les mêmes divinités, *Wodan*, *Thor*, *Freyr*, mais avec des temples et des idoles que les Germains ne connaissaient pas encore, et avec une mythologie très amplifiée [2].

Ce n'est pas la première fois que le nord de l'Europe déversait sur le sud le trop plein de sa population, et déjà un auteur du VIe siècle appelait le septentrion une « officine de nations. » [3] Un territoire stérile, couvert de bois et de marais, voué aux longs hivers, ne pouvait nourrir ces races

1) *Supra*, p. 347.
2) *Ib.*, p. 26 n. 1.
3) Jordanes, c. 4 : « Scandza insula quasi *officina gentium* ».



jeunes, prolifiques et bientôt forcées de chercher au dehors leurs moyens de subsistance. Une seconde cause des expéditions normandes, c'est la formation parmi eux de bandes de corsaires, organisées comme l'était la bande guerrière des peuples germaniques, ramassis de jeunes gens ou d'aventuriers, réunis sans autre motif que l'esprit belliqueux et l'espoir du butin. Enfin y a encore contribué l'établissement des premiers royaumes scandinaves, qui ne se sont pas élevés sans lutte et qui ont amené par contre-coup l'exode de bon nombre de réfractaires et de mécontents, ces derniers accompagnés de femmes et d'enfants. Ces expéditions s'organisaient dans les échancrures du littoral, fiords, anses ou baies, appelés *Viks* dans le pays, d'où le nom de *Vikings* donné aux corsaires normands[1]. Ces compagnons, que le hasard réunissait dans une même expédition, devaient leur cohésion au pacte par lequel ils se liaient et à la discipline sévère à laquelle ils se soumettaient. La pêche très abondante sur ces côtes les avait familiarisés de bonne heure avec les périls de la mer. Leurs forêts riches en bois de construction leur fournissaient des embarcations de diverses dimensions, depuis la pirogue creusée dans un tronc d'arbre[2] jusqu'au bateau long, pouvant contenir de 60 à 75 hommes[3]. La légèreté de ces embarcations leur permettait de pénétrer, en remontant les rivières, jusqu'au cœur des pays et, au besoin, elles pouvaient passer à dos d'hommes à travers le continent d'un cours d'eau dans l'autre. Habiles dans le maniement des armes, le glaive et la hache pour le combat de près, la flèche et la fronde à distance, ces pirates savaient se construire des retranchements qui leur ser-

[1]) Adam de Brême, IV, c. 6 : « piratae quae illi *Wichingos* appellant, nostri *Ascomannos* ».

[2]) Ce sont les μονόξυλοι russes, dont il est question dans les historiens byzantins : cfr Constantin porphyr. *De administratione*, c. 9.

[3]) Un bâteau de Viking a été exhumé d'un tumulus norwégien en 1882. Nicolaysen, *Langskibet fra Gokstad*. Christiana, 1882. — Sörensen, *Kongshaugen*. Christiana, 1902.



vaient de repaire, et n'étaient pas étrangers à l'art des sièges, recourant tour à tour à l'assaut, au blocus, aux machines de guerre[1].

A l'origine il n'y avait pas de concert entre ces bandes, qui s'éparpillaient à l'aventure, mais n'en étaient pas moins dangereuses parce qu'elles forçaient l'ennemi à éparpiller aussi ses forces dans la défense. D'ailleurs leur manœuvre habituelle, c'était l'attaque par surprise. Débarqués inopinément sur un point, les Normands faisaient aussitôt main basse sur les chevaux des environs, et s'en allaient ensuite, avec la même célérité, faire leurs réquisitions à la ronde, tombant de préférence sur les populations inoffensives des villages ou des domaines. Leur rage de destruction ne s'explique que par le besoin qu'ils avaient de répandre la terreur autour d'eux afin, l'intimidation aidant, d'extorquer des rançons et des tributs de plus en plus élevés. Ils massacraient sans pitié les prisonniers dont ils ne savaient que faire, mais se montraient accommodants envers ceux qui pouvaient se racheter. Il arrivait aussi qu'une bande vendait ses services à l'étranger; on a pu parfois opposer ainsi pirates à pirates, et au siècle suivant, des Normands, ceux de Russie, vont se retrouver à Constantinople, où ils formeront l'élite de la garde impériale sous le nom de *Warèges* ou *Warangues*.

Cette époque de désastres, de souffrances et de misères pour les peuples chrétiens fut par contre l'âge héroïque du paganisme scandinave. Les Vikings, qui revenaient au pays couverts de gloire, y rapportaient en même temps une masse énorme d'or et d'argent[2], provenant du butin arraché par violence, des tributs imposés aux princes et des rançons des prisonniers. Ils purent alors se construire des demeures plus spacieuses, où ils se plaisaient à déployer un luxe

[1]) Sur les mœurs et les institutions militaires des Normands, voir Favre, *Eudes*. Paris 1893. Appendice 2 : *les Normands*.

[2]) Adam de Brême, IV, c. 6 : « Aurum *ibi* (en Danemark) plurimum, quod raptu congeritur pyratico ».

jusque là inconnu. Ils eurent de véritables vaisseaux de guerre, surmontés de tours, garnis de boucliers étincelants et portant à la poupe des lions, des dragons et d'autres animaux héraldiques où l'or et l'argent étaient prodigués[1]. Leurs exploits fournissaient une matière épique aux scaldes[2], qui les chantaient dans des festins où circulait la corne d'hydromel, et leur mythologie elle-même réflétait ce culte de l'héroïsme. La bravoure guerrière y était représentée comme la vertu par excellence, le héros tombé en combattant était recueilli dans la *Walhalla*, séjour des divinités guerrières, de Wodan et de ses vierges, les Walkyries, tandis que le lâche était précipité dans le *Helheim*, où croupissaient les monstres du géant Loki.

L'expansion scandinave.

Divisés en trois branches, Suédois, Norrains, Danois, les peuples scandinaves allaient se partager l'exploration des mers qui entourent leurs presqu'îles et leurs îles. Les Suédois, prenant le chemin de la Baltique, se sont répandus dans l'Europe orientale, l'*Osturveg*, où les sagas renseignent la Permie russe ou *Biarmaland* et l'empire byzantin sous le nom de *Grikaland*. Eux-mêmes sont mentionnés chez les Byzantins sous le nom de *Rhos* ou *Russes*, nom[3] qu'ils ont laissé à la Russie, qui leur doit sa première dynastie historique. Les habitants de la Norvège ou Norrains se sont aventurés le plus loin dans la haute mer et ont semé de leurs colonies les îles de l'Atlantique : on les retrouve dans les Orcades, les Hébrides, en Irlande[4]. Ce sont eux qui

[1]) Voir une description de la flotte danoise de Canut dans : *Cnutonis regis gesta* I, c. 4 ; II, c. 4.

[2]) Le premier fonds des *Sagas* scandinaves date de cette époque ; sur leur valeur plus littéraire qu'historique, voir *Traité des Études historiques*, p. 302.

[3]) *Annales Bertin.* 839 : « Se *Rhos* vocari dicebant... comperit eos gentis Sueonum esse. » C'est la mention la plus ancienne du nom des Russes dans un texte contemporain.

[4]) *Annales Regni,* 812 : première descente des *Nordmanni* (= Norrains) en Irlande. — *Annales bertin.* 847.



ont peuplé l'Islande, et traversant l'Océan, ils ont découvert l'Amérique, cinq siècles avant Christophe Colomb. Quant aux Danois, devenus, par les conquêtes de Charlemagne, voisins des Francs, ils devaient de préférence s'en prendre au littoral franc de la Gaule ainsi qu'à la Grande Bretagne.

Avant l'époque carolingienne, il est une seule fois question d'une descente des pirates danois sur le littoral franc : c'est au VIe siècle, où le fils aîné de Clovis, Theuderic, leur infligea une défaite qui leur ôta pour longtemps l'envie de recommencer[1]. Il n'en était plus question depuis plus de deux siècles, lorsque, sur la fin du VIIIe, ils reparaissent tout à coup et à la fois sur le littoral de la Gaule et dans les îles côtières de la Grande-Bretagne, et à partir de ce moment leurs dévastations n'ont plus cessé durant deux cents ans. En face de ce fléau nouveau, Charlemagne, dont le règne touchait à sa fin, avait pris quelques mesures hâtives[2], qu'il n'eut pas le temps de compléter. Son plan semble avoir été, et c'était le seul efficace, d'attaquer les pirates sur mer avant leur débarquement. Du moins donna-t-il l'ordre de construire des navires dans les ports flamands et de réparer et rallumer à Boulogne un vieux phare romain, utile seulement à une flotte croisant en mer.[3]

Son successeur Louis le Pieux se borna à se tenir sur la défensive, ce que le développement des côtes franques rendait assez malaisé. Ainsi, en 820, une flotte normande repoussée en Flandre, vaincue à l'embouchure de la Seine, se rabattit sur le littoral aquitain, qui fut cruellement ravagé[4]. L'empereur s'avisa alors d'opposer Normands à Normands : après la conversion de Harald et son expulsion du Danemark, il lui permit de s'établir en Frise, avec

1) Gregor. Turon. III. 3. Sur les proportions épiques que cet événement a prises dans l'imagination populaire, voir Kurth, *Mérovingiens*, p. 340-346.

2) *Supra*, p. 576.

3) *Annales Regni*, 811 : « ad Bononiam... farum ad navigantium cursus dirigendos... restauravit. »

4) *Ib.*, 820.

son frère Roric, dans l'espoir qu'ils l'aideraient à combattre les Normands payens (A° 827)[1]. C'était une faute : car ceux-ci, alléchés par ces concessions imprudentes, ne firent que redoubler leurs attaques.

Les États francs et les pirates normands.

C'est ce qui arriva après le partage de Verdun, qui avait affaibli la résistance des États francs, en les divisant. A ces descentes fugaces des pirates, succèdent désormais des stations prolongées dans des camps retranchés fortement, d'où les Normands rançonnaient le pays à la ronde, et où ils mettaient en sûreté leur butin. Ces stations étaient disséminées à l'embouchure des fleuves ou sur les bords des rivières par lesquelles ils demeuraient en communication avec la mer.

La Germanie seule n'a point connu ces stations normandes, parce que le pays encore pauvre et arriéré excitait moins leurs convoitises, et qu'il était d'ailleurs défendu par un prince valeureux soutenu par des populations belliqueuses. Ils se bornèrent à des dévastations passagères, dont la plus violente eut pour conséquence la ruine totale de la ville naissante de Hambourg (A° 845)[2].

Par contre les États de Lothaire, avec ses *palatia*, ses villas, ses abbayes, offraient à la rapacité des pirates une proie copieuse et d'un accès facile. Le point vulnérable, c'était la Frise avec ses côtes basses et ses îles plates; aussi est-ce par la Frise que se faisait le commerce important dont Dorestad était le centre. Là débouchaient les trois grands fleuves qui sillonnaient les États de Lothaire, le Rhin, la Meuse, l'Escaut, et dont il importait de défendre l'entrée. Louis le Pieux croyait l'avoir garanti en chargeant

1) *Annales fuld*, 850 : « Roric... temporibus Hludovici imperatoris cum fratre Herialdo Dorestadum jure beneficii tenuit. » C'est en 827 qu'Harald fut chassé du Danemark, *supra*, p. 645.

2) *Ib*, 845.



les Normands de Harald d'organiser la résistance : mais cela n'empêcha pas d'autres Normands d'y promener la dévastation et de saccager jusqu'à cinq reprises Dorestad, dont il ne resta que des ruines (834-839)[1]. Lothaire à son tour céda aux mêmes Normands l'île zélandaise de Walcheren, afin d'obtenir leur concours dans sa guerre contre ses frères, ce qui n'eut d'autre résultat que de créer au beau milieu de la Frise une enclave normande (A° 841)[2].

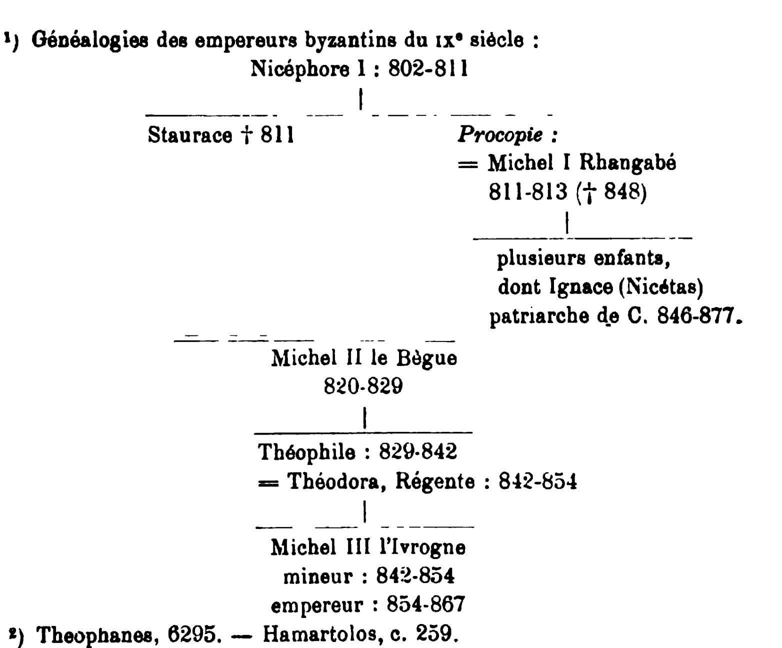
Plus difficile encore était la défense de États de Charles le Chauve qui touchaient presque tous à la mer. Du côté de l'Atlantique, la Seine, la Loire, la Garonne offraient aux pirates autant de voies de pénétration jusqu'au cœur du pays. Chacun de ses fleuves eut ses Danois. Ceux de la Seine, après avoir promené leurs ravages jusqu'à Paris[3], se cantonnèrent dans l'île d'Oissel[4]. Les Danois de la Loire avaient trouvé un campement semblable dans l'île de Noirmoutier[5], d'où ils poussèrent jusqu'à Angers. Dès cette époque on signalait des Danois sur les côtes de l'Espagne[6]. Ils y rencontrèrent une résistance énergique de la part des musulmans. Mais, en contournant la péninsule, ils s'aventurèrent jusque dans la Méditerranée. Le Rhône à son tour eut ses Danois, qui firent de la Camargue leur station habituelle[7]. C'est de là que les pirates normands partirent un jour pour la ville de Pise, qu'il saccagèrent avec d'autres villes du littoral italien (A° 860)[8], en concurrence avec les pirates sarrasins.

1) *Annales bertin.* 835, 839.
2) *Ib* 841. — Nithard, IV, 2.
3) *Ib.* 857.
4) *Ib.* 858, 861.
5) *Ib.* 871.
6) *Chronicon albedense.* 59. — Alphonsi III *Chronicon.* 23. — *Annales bertin.* 844.
7) Pouppardin, *Le royaume de Provence*, p. 25.
8) *Annales bertin.* 860. — Quant aux aventures de Hasting, retracées dans le *Hastingus* de Dudon, c'est un roman, un type légendaire du pirate, tel que la postérité se le figurait au XIe siecle. Le fameux sac de Luna qu'on lui attribue, provient d'une confusion avec les pirates sarrasins, qui saccagèrent, en effet, cette ville en 849, d'après les *Annales bertin.*

L'empire d'Orient et les pirates Sarrasins.

Ce que les Normands étaient pour les États francs, les pirates sarrasins devaient l'être dans l'autre moitié de la chrétienté, dans l'empire d'Orient. Cet empire, refoulé en Asie, exclu de l'Afrique, venait encore de perdre Rome avec la plus grande partie de l'Italie. Mais Constantinople demeurait la reine des mers, grâce à sa situations admirable à l'intersection des principales communications par terre et par mer, grâce à son commerce universel et à la possession de toutes les étapes commerciales dans la Méditerranée depuis Chypre jusqu'à la Sardaigne. C'est ce domaine maritime qui allait lui être disputé. Depuis la chute de la vaillante dynastie isaurienne[1], l'empire était le jouet des généraux, aussi souvent en lutte entre eux qu'avec les barbares ou les musulmans. Nicéphore, le premier successeur d'Irène (A° 802), se vit disputer la couronne par le général Bardane[2]. Son gendre et son successeur Michel I Rhangabé

[1]) Généalogies des empereurs byzantins du IXe siècle :



[2]) Theophanes, 6295. — Hamartolos, c. 259.

fut trahi par l'un de ses généraux, Michel le Bègue, supplanté par un autre, Léon V l'Arménien (A° 813)[1]. Quand Léon voulut se défaire de Michel le Bègue, c'est lui qui fut assassiné, et Michel II monta sur le trône[2], qu'il dut défendre à son tour contre un troisième général du nom de Thomas[3]. C'était donner beau jeu aux ennemis de l'empire, en particulier à ses plus proches voisins, les Bulgares, qui avaient à se venger de leurs récentes défaites. Ils avaient recommencé leurs dévastations sous un chef redoutable nommé Krum. Nicéphore, voulant porter la guerre chez eux, y périt[4]. Son successeur Michel I s'était fait battre à Andrinople, et les Bulgares étaient déjà sous les murs de Constantinople, lorsqu'une mort inopinée leur enleva leur chef (A° 814). Léon V, qui venait d'arriver à l'empire, leur infligea deux défaites et conclut enfin avec leur nouveau chef Omortag un traité de paix pour trente ans (A° 815)[5]. Malheureusement pour l'empire, Léon V s'avisa d'entamer une autre guerre qui avait fait tant de mal au siècle précédent, la guerre aux icones, qui fut conduite sous son règne et continuée sous le règne de son rival, Michel le Bègue (A° 820)[6], et de Théophile, fils de celui-ci (A° 829)[7], avec le même fanatisme, allumant les mêmes persécutions et faisant de vrais martyrs[8], et cela pour une querelle plus liturgique que dogmatique. La première persécution iconoclaste avait coûté aux empereurs l'Italie. C'est durant cette seconde persécution que leur puissance sur mer fut entamée par les pirates sarrasins. — Ceux-ci accouraient comme

1) Theophanes, 6304. — Hamartolos, c. 261.

2) Ib., 6305. — Ib. c 262.

3) *Theophanes continuatus* I, 20.

4) *Ib.* II, 10-20. — L'**Epistola Michaelis** II à Louis le Pieux (Baronius, A° 824) relate les mêmes faits, mais de son point de vue personnel.

5) Theophanes, 6203.

6) *Theophanes continuatus* I, 20.

7) *Ib.* II, 8, 14.

8) Ignace, *Vita Nicephori*, p p. de Boor. Leipzig, 1880. Cfr Pargoire, *L'Église byzantine*. Paris, 1905, p. 267. Sur le *Martyrologe*, cfr supra, p. 471, n. 4.

à la curée de tous les points de la Méditerranée, des côtes de la Syrie, du littoral africain, voué par tradition à la piraterie, de l'Espagne, dont les Maures, refoulés du côté du continent par Charlemagne, se lancèrent dans les entreprises maritimes. Ce ne furent plus de simples descentes passagères. Comme les Normands, les Sarrasins visaient à fonder des établissements permanents au sein des possessions byzantines. Dès 824 une bande partie des côtés de l'Andalousie s'emparait d'un coup de main de l'île de Crête, et malgré les efforts réitérés des empereurs, ils n'en sortirent plus : de cette époque date la ville de Candie dont ils firent leur repaire[1]. Mais la proie la plus convoitée était l'île de Sicile, cette perle de la Méditerranée. Leurs premières descentes remontent au VIIe siècle[2]. En 813, une nouvelle tentative fut repoussée par le patrice byzantin de Sicile, Grégoire, qui leur fit signer une trève de 10 ans[3]. Mais la trahison d'un autre fonctionnaire byzantin, Euphémius, les y rappela en 828[4], et dès l'année suivante, la plus grande partie de l'île reconnaissait la souveraineté de l'émir aglabite de Caïrwan. Ils échouèrent, il est vrai, au siège de Syracuse qu'ils se contentèrent de rançonner. C'est Palerme, jadis centre de la Sicile punique, qui devint la résidence d'un émir arabe et la capitale de la Sicile musulmane.

Les pirates sarrasins et les Francs dans la Méditerranée.

De Sicile en Italie il n'y avait qu'un pas, qui fut franchi avant même l'achèvement de cette première conquête. En Italie, les Sarrasins se heurtaient aux Francs. Ce ne fut pas d'ailleurs leur première rencontre. Déjà en 799, à la demande des Baléares, Charlemagne les avait aidés à repousser les pirates d'Espagne[5]. En 807, il mit en mer

1) *Theophanes contin.* II, 21.
2) Supra, p 400, n. 2.
3) **Epistola** Leonis III (Reg. nº 2526).
4) *Theophanes contin.* II, c. 27.
5) *Annales Regni,* 799.

une flotte, sous le commandement du connétable Burchard, pour concourir à la défense de la Corse. Cela n'empêcha point la Corse d'être dévastée par les pirates en 812 ; mais, sur leur retour, ils furent surpris par le comte franc de Majorque, qui leur captura huit navires et relâcha tous leurs captifs. Les Maures, pour se venger, s'en furent dévaster Nice en Provence et Civita-Vecchia en Italie (A° 813)[1]. La Sardaigne n'était pas moins exposée que la Corse. Possession byzantine, mais abandonnée à elle-même, elle invoqua à son tour la protection des Francs. En 828, le margrave de Toscane Boniface croisait dans ses eaux pour donner la chasse aux pirates ; ne les ayant pas rencontrés dans ces parages, il s'avisa de faire à son tour une descente sur les côtes de l'Afrique, comme avait fait jadis, au temps des guerres puniques, le consul Régulus. Cette expédition audacieuse lui réussit complètement. Il battit les indigènes dans cinq rencontres et leur laissa, en partant, une crainte salutaire des armes franques[2]. Malheureusement cette glorieuse campagne n'eut pas de lendemain. C'est le moment où toute défense du côté des Francs fut paralysée par la brouille survenue dans la famille de Louis le Pieux.

Alors commencèrent les funestes descentes des Sarrasins en Italie, favorisées d'ailleurs par les dissensions des indigènes. Car l'Italie était dès lors la terre classique des petites principautés, réfractaires à toute autorité commune et toujours prêtes à sacrifier à leur politique de clocher les intérêts essentiels de leur pays et de la chrétienté. En 835, les Byzantins de Naples en guerre avec les Langobards de Bénévent[3] n'hésitent pas à appeler à leur aide les Sarrasins. Les Bénéventains s'étant ensuite divisés entre eux, on rencontre des Sarrasins dans chacun des deux camps[4].

1) *Annales Regni*, 813.

2) *Ib.* 828.

3) Gay, *L'Italie méridionale*, p. 50. — Voir le **Sicardi pactum cum Neopolitanis** de 836, qui termine cette guerre, en appendice des Leges Langobardorum.

4) *Infra*, p 680.

Les Sarrasins ne tardèrent pas à guerroyer pour leur propre compte : dans la mer Adriatique, ils saccagent Brindes (A° 836), battent la flotte vénitienne, saccagent Ancône (A° 839), et finissent par s'établir à demeure, sur le littoral de l'Apulie, à Bari (en 840)[1]. Dans la mer Thyrrénienne, par contre, les Sarrasins rencontrèrent une résistance plus énergique de la part des Napolitains, devenus indépendants depuis la chute du gouvernement byzantin de Sicile. Le duc de Naples, Serge (A° 840), avec une flotte rassemblée dans les ports de la Campanie, remporta sur les Sarrasins la victoire navale de Licosa[2]. Repoussés sur le littoral campanien, les pirates se rabattirent sur le littoral romain. Pour défendre l'entrée du Tibre, le pape Grégoire IV y avait fait élever une forteresse[3]. Cela n'empêcha pas les pirates de débarquer sur la rive droite du fleuve et de pousser leurs dévastations jusqu'aux portes de Rome. Incapables d'en forcer l'entrée, ils s'en prirent à la basilique de St-Pierre, qui était, comme St-Paul, hors des murs. Ils profanèrent le tombeau du prince des apôtres et firent main basse sur les richesses qu'y avait accumulées la piété des siècles. Ce fut pour la chrétienté entière la plus humiliante des catastrophes (A° 846)[4]. L'intervention d'une flotte napolitaine força, il est vrai, les pillards à se rembarquer, et une tempête qui s'éleva en pleine mer, les engloutit avec leurs trésors. Ce qui est certain, c'est que les Francs auxquels incombait la défense de St-Pierre et de son patrimoine, ne s'étaient pas montrés à la hauteur de leur mission. Ils se ressentaient encore des funestes effets de la secousse des guerres civiles.

[1]) *Chronicon Salern.* 72-81. — Erchempert, 16.

[2]) *Gesta episc. Neapol.* 57-60.

[3]) *Vita Gregorii* IV.

[4]) *Annales bertin.* 846. — *Vita Sergii* II, c. 44-47. — *Gesta episc. Neapol.* 57-60. — *Chronica casin.* c. 6.

§ V. — L'EMPEREUR LOTHAIRE ET LES LOTHARINGIENS JUSQU'AU PONTIFICAT DE NICOLAS I.

(843-858).

TEXTES ANCIENS : les SCRIPTORES série in-8 de Pertz, cités p. 647. — Les SS. R. LANGOBARDICARUM, série in-4, cités *ib.* — Flodoard, *Historia eccl. remensis* (vol. XIII série in-fol. de Pertz). — *Annales Xantenses* 831-873 (vol. II *ib.*) et autres *Annales monastiques.* — Extraits des *textes précédents* dans Richter, cité p. 519.

TRAVAUX MODERNES : **Calmette,** *La diplomatie carolingienne* (843-877). Paris 1901. — **Parisot**, *Le royaume de Lorraine sous les Carolingiens.* Paris, 1899. — **Poupardin,** *Le royaume de Provence sous les Carolingiens.* Paris, 1900. — Zimmermann, *Politische Verhältnisse der Karolingischen Reiche nach der Vertrag von Verdun.* Berlin, 1830. — Gfrörer, *Geschichte der ost-und westfränkischen Carolinger.* Fribourg, 1848, 2 vol. — Dümmler, *Ostfrankisches Reich* (JAHRBÜCHER). Vol. I. Leipzig, 1887.

L'union dynastique des Carolingiens.

Depuis le partage de Verdun, c'en était fait de l'unité politique de l'empire franc ; forcément l'on était revenu au principe de l'unité dynastique dont les Francs s'étaient contentés si longtemps. S'il y a trois France désormais, centrale, orientale et occidentale, leurs souverains respectifs étaient trois frères, et leur intérêt bien entendu était d'oublier leurs vieilles querelles et d'inaugurer une politique d'union dynastique, qui seule pouvait les mettre en mesure de résister à tant d'ennemis du dehors et du dedans. Outre le péril extérieur des Normands et des Sarrasins, chacun de ces royaumes contenait, en effet, des éléments réfractaires, toujours prêts à y jeter le trouble ou à y provoquer une intervention étrangère.

Tel était le royaume central de Lothaire, le plus difficile à défendre à raison du développement de ses frontières et le plus disparate par la diversité de ses populations. Ce royaume, si mal conformé et pour ainsi parler tout en longueur, avait pourtant sa raison d'être : comme chef de sa race, Lothaire tenait avant tout à conserver les Francs

Ripuaires, premier noyau de la puissance carolingienne; d'autre part il était déjà, avant le partage, en possession de l'Italie, inséparable d'ailleurs de son rôle comme empereur des Romains, et dès lors il lui fallait la bande intermédiaire de territoire reliant ces deux extrémités de ses États. Il en résultait que Lothaire comptait comme sujets, avec ses Francs Ripuaires, au nord des Frisons, au midi des Langobards, et comme entre-deux des Bourguignons et des Provençaux. Non moins disparate, bien que d'une conformation géographique plus régulière, était le royaume de Charles le Chauve, la France occidentale, comprise entre l'océan à l'ouest et les quatre fleuves de l'est, Escaut, Meuse, Saône et Rhône, formant du sud au nord une frontière presque continue. Dans ces limites étaient réunis les Francs Neustriens le long de l'Escaut et de la Meuse, une partie de Bourguignons le long de la Saône et du Rhône, les Bretons, les Aquitains et les Gascons, sur le littoral de l'Atlantique, avec des Goths de deux côtés des Pyrénées. De plus Charles le Chauve avait à compter avec son neveu Pépin II d'Aquitaine, qui défiait ses attaques à la tête de nombreux partisans, et auquel il finit par laisser une partie de ce royaume. Des trois États carolingiens, le plus homogène était le royaume de Louis, qui ne comprenait guère que des peuples germaniques, Saxons, Franconiens, Thuringiens, Alémanes, Bavarois, plus une frange de tribus slaves sur sa frontière orientale.

Les tendances séparatistes des populations.

Dans ces populations diverses, il se dessinait dès lors une tendance similaire vers l'autonomie, tendance moins nationale que territoriale, inspirée par l'intérêt qu'avait chacun de ces peuples d'avoir dans son territoire un prince à soi et de conserver toujours à sa portée le dispensateur de la fortune et de la puissance : là est la clef du mouvement centrifuge qui continuait à défaire l'œuvre de Charle-

magne et qui devait aboutir au morcellement politique de l'époque féodale. Les princes carolingiens avaient secondé à leur insu ce mouvement par leurs rébellions et leurs dissensions. Ils comprirent qu'ils ne pouvaient l'enrayer que par une politique contraire de concorde fraternelle, et telle est la raison d'être des congrès des trois rois qui succédèrent à celui de Verdun.

Au congrès de Thionville ou Judice, les bases du concert carolingien furent arrêtées (A° 844)[1]. Trois ans plus tard, réunis sur la Meuse au congrès de Meersen, les trois frères garantirent l'intégrité de leurs royaumes respectifs pour eux-mêmes et pour leurs fils, et se promirent assistance mutuelle contre leurs ennemis intérieurs et extérieurs (A° 847)[2]. Toutefois l'assistance se borna à une ambassade collective envoyée aux uns et aux autres. Il importait surtout de s'abstenir de toute intervention dans les démêlés d'un roi avec ses sujets, ainsi que d'accueillir dans un État les transfuges ou les mécontents de l'autre. Cela fut expressément stipulé dans un troisième congrès carolingien, réuni encore à Meersen, en vue de resserrer l'union (A° 851)[3]. Mais cette stipulation fut presque aussitôt foulée aux pieds à la suite d'une nouvelle rébellion des Aquitains, qui, en présence du péril normand, avaient fait leur soumission à Charles le Chauve, mais qui, le danger passé, redemandaient un roi particulier et avaient fait appel à Louis le Jeune, fils de Louis le Germanique. Ce jeune prince, il est vrai, échoua dans cette équipée téméraire, qui n'eut d'autre effet que de brouiller son père et son oncle[4]. Lothaire fut obligé

1) *Annales bert.* 844. — Le texte de ce *conventus* de Judice (Jütz en face de Thionville) est perdu. On n'a que les canons d'un *synode d'évêques*, rassemblé simultanément, dans les CAPITULARIA vol. II, p. 112. Voir Calmette, *cité*, p. 4-8.

2) **Acta conventus** I apud Marsnam, 847 : CAPITULARIA II, n° 204.

3) **Convent.** II apud Marsnam, 851 : Ib. n° 205.

4) *Annales bertin. fuld.* 853-54.

de jouer le rôle de médiateur entre ses deux frères [1], et c'est la seule occasion qu'il eut de ressaisir un instant le rôle prépondérant qui lui revenait comme empereur (A° 854).

Son règne, d'ailleurs, à partir du traité de Verdun, fut des plus ternes. Obligé de défendre ses États décousus à la fois en Frise contre les Normands et en Italie contre les Sarrasins, il s'était déchargé de cette seconde tâche sur l'aîné de ses fils, Louis II [2].

Louis II en Italie.

Louis II eut d'abord à pacifier l'État romain, où la mort de Grégoire IV venait de donner lieu à une élection contestée. Il fut ensuite couronné roi d'Italie par le pape Serge II, dont l'élection fut reconnue légitime (A° 844) [3]. Plus troublé était l'État bénéventain, qui dépendait toujours en droit du royaume franc d'Italie. Mais, en fait, ces princes de Bénévent ne reconnaissaient les rois francs que lorsqu'ils en avaient besoin. C'est ce qui était arrivé en 817, lorsque Grimoald IV [4] fut renversé par un aventurier, Sicon, qui s'empressa, pour consacrer son usurpation, de faire sa soumission à Louis le Pieux. Son fils aîné, Sicard, qui lui succéda en 832, ne s'en comporta pas moins en souverain indépendant, faisant la guerre aux Byzantins de Naples, ouvrant des négociations à Constantinople. A sa mort (A° 840), il est vrai, son frère Sigenholf, supplanté à Bénévent par un nouveau prétendant, Radelchis I, invoqua aussitôt la protection de l'empereur Lothaire et, pour l'obtenir, consentit même à lui payer tribut [5].

1) Tel fut l'objet des colloques de Valenciennes, 853, et de Liège, 854, dont les **Adnuntiationes** respectives de Lothaire et de Charles nous sont conservées, celles de Valenciennes en résumé, CAPITULARIA II, n° 206, celles de Liège dans leur texte, *ib.* n° 207. — Calmette, *cité*, p. 23-25.

2) *Annales bertin.* 844.

3) *Vita Sergii* II, c. 8 (LIBER PONTIFICALIS).

4) *Annales Regni*, 818. Sur Grimoald IV, *supra*, p. 578.

5) *Annales bertin.* 844.

Ce qui était plus grave, dans la guerre acharnée que se faisaient les deux compétiteurs, ils avaient enrôlé de part et d'autre des musulmans auxquels les portes de l'Italie furent ainsi ouvertes (A° 842)[1]. L'audace croissante des pirates sarrasins, qui poussèrent jusque sous les murs de Rome, le sac du faubourg du Vatican et la profanation du sanctuaire de St-Pierre, tirèrent enfin l'empereur de son inaction. Dans une assemblée générale des Francs, il fut décidé : qu'une contribution serait levée dans tout l'empire pour fortifier le Vatican et mettre St-Pierre à l'abri d'un coup de main ; — qu'une expédition serait envoyée en Italie sous les ordres de Louis II, — et qu'entre les prétendants un partage à l'amiable mettrait fin à la guerre dont Bénévent était le théâtre (A° 846). Ces décisions, réunies en *capitulaire*[2], furent exécutées ainsi. Les Sarrasins furent chassés du sud de l'Italie, pour un temps du moins. Quant au *traité de partage* (A° 849)[3], il assignait à Sigenholf Salerne avec une moitié de la principauté et à Radelchis Bénévent avec l'autre moitié. A Rome même, où Léon IV venait de succéder à Serge II (A° 847), on se mit à l'œuvre avec ardeur et en peu de temps le Vatican fut entouré d'une enceinte qui fit de ce faubourg une seconde ville, appelée du nom du pape régnant, la *Cité léonine* (A° 852)[4]. Le

Généalogie des princes de Bénévent et de Salerne :

Sicon I
prince de Bénévent : 817-832

Sicard prince de Bénévent : 832-840	Sigenholf prince de Salerne : 840-849
	Sicon II : 849-853

1) Nithard, IV : 6 : « Eodem tempore Mauri, a Sigenulfo, fratre Sigihardi, sibi causa subsidii inducti, Beneventum invadunt. »

2) Voir le texte dans les CAPITULARIA II, n° 203, et un commentaire par Lippert dans le N. ARCHIV vol. XII, p. 535.

3) Le texte de cette **Divisio ducatus beneventani**, en appendice des LEGES LANGOBARDORUM.

4) *Vita Leonis* IV, c. 38-70.

quartier des Anglo-Saxons, près de St-Pierre, avait été ruiné par les Sarrasins. Il fut restauré à son tour par leur roi Ethelwolf, durant son pèlerinage à Rome, où il passa toute une année (A° 855)[1].

Couronné empereur par le pape Léon IV (A° 850), Louis II était devenu le défenseur officiel de la chrétienté contre les infidèles. Mais quand il entreprit de déloger les Sarrasins de leur repaire de Bari sur les côtes de l'Apulie, mal secondé par les Italiens, il échoua une première fois au siège de cette place (A° 852)[2].

Son père, l'empereur Lothaire, ne fut pas plus heureux contre les Normands, qui infestaient le nord de ses États. C'est toujours la Frise qui donnait accès aux pirates danois, mollement combattus par la colonie danoise établie dans le pays. Mais la mort du roi de Danemark, Horic I (A° 850), fut le signal d'une guerre de succession dans laquelle la plus grande partie de ses proches s'exterminèrent. Les descendants de Harald s'empressèrent de revendiquer cette succession vacante, et il en résulta une exode générale de la Frise vers le Jutland. Ce ne devait pas être pour longtemps. L'empereur, dans l'intervalle, délégua le gouvernement de la Frise à son fils, Lothaire II (A° 855).

La succession de Lothaire I.

Lothaire I d'ailleurs songeait déjà à la retraite. Soit découragement soit affaiblissement de ses forces, autant il avait déployé d'activité avant la bataille décisive de Fontanet, autant il se dépensa peu depuis sa défaite. Dans sa dernière maladie, il se décida même à quitter le trône pour expier ses fautes passées : il n'arriva au cloître de Prum que pour y mourir. Il avait trois fils : il fit trois parts de ses États ; renonçant à cette théorie unitaire qui avait été si longtemps l'âme de sa politique, il attribua l'Italie définitivement à

1) *Annales bertin.* 839, 855.
2) *Ib.*, 852. — Erchempert, c. 20. — *Chronica Casinensis*, c. 12.

l'aîné, Louis l'Empereur ; à Lothaire II, déjà en possession de la Frise, il donna la partie centrale de ses États entre l'Escaut et le Rhône. Enfin la Provence entre le Rhône et l'Italie forma un troisième royaume, destiné au cadet, Charles de Provence. Il y eut ainsi désormais cinq États carolingiens (A° 855)[1].

De ce partage est sortie une formation politique nouvelle, qui n'aura comme royaume qu'une existence éphémère, mais qui se perpétuera au moyen âge comme duché : c'est la *Lotharingie*, appelée ainsi de la dynastie des Lotharings, d'où le nom ethnique de *Lotharins* ou *Lorrains* donné à ses habitants. Mais si le nom de cet État est nouveau dans l'histoire, il répond à une nation plus ancienne et bien homogène, celles des Francs Ripuaires, du rang desquels était sortie la grande maison des Carolingiens. Là se trouvaient leurs *palatia* si souvent mentionnés de Herstal, Thionville, Nimègue, Aix-la-Chapelle, qui voisinaient avec les abbayes non moins importantes de Chèvremont, St-Trond, St-Hubert, Stavelot, Echternach, Prum, St-Maximin. Au point de vue géographique, la Lotharingie contenait les bassins de deux fleuves, de la Meuse et de la Moselle. Deux autres fleuves, le Rhin à l'est et l'Escaut à l'ouest, en traçaient

1) GÉNÉALOGIE des Carolingiens de la branche aînée :

Lothaire I
empereur 840-865

Louis II roi d'Italie empereur 850-875 = Engelberge	Lothaire II roi de Lotharingie 855-869 (= Teutberge, s. p.) = Walrade, concubine	Charles roi de Provence 855-863

Enfants de Louis II :

Irmengarde
= Boson de Provence
† 887

Enfant d'Irmengarde :

Louis III l'Aveugle
† 928
empereur 901.

Enfants de Lothaire II :

Hugues d'Alsace interné en 885	Gisele † 907 = Godfrid de Frise	Berthe : *sur* ses alliances *voir chap.* XI, § 4.

les limites fixées depuis le traité de Verdun. Au point de vue religieux, la Lotharingie comprenait deux métropoles, celle de Trèves avec ses trois suffragants, Metz, Toul et Verdun, et celle de Cologne, avec Liège, c'est-à-dire, l'ancienne Germanie romaine, avant l'extension de cette province ecclésiastique sur la rive droite du Rhin; plus, le long de l'Escaut, l'évêché de Cambrai, qui relevait de Reims[1].

En opérant ce partage, Lothaire I faisait droit aux aspirations séparatistes de ses sujets, sans tenir compte des prétentions de ses héritiers. En vain l'aîné, Louis II, réclama-t-il, comme empereur, une partie des États de son père, au nord des Alpes. Les Francs Ripuaires, pour toute réponse, firent procéder sans tarder au sacre de Lothaire II[2]. Quand celui-ci voulut, à son tour, évincer son jeune frère Charles, incapable de se défendre, ce furent les grands de Provence qui prirent fait et cause pour ce roi enfant : ils l'arrachèrent des mains de Lothaire et l'installèrent au milieu d'eux, en lui donnant pour régent le comte Girard dit de Roussillon (A° 856)[3].

Lothaire II dut se contenter de sa part, qui était assez belle d'ailleurs puisqu'elle comprenait le cœur de la puissance franque entre les royaumes de ses deux oncles, Louis le Germanique et Charles le Chauve. Il réussit à se faire

[1]) Des auteurs modernes donnent à tort le nom d'*Austrasie*, à ce royaume de Lothaire II. C'est l'Austrasie, en effet, mais moins les *Osterliudi* de la rive droite du Rhin. Après leur réunion aux Francs de la rive gauche (la *Ripa* romaine), leur nom a été étendu à l'ensemble de ce royaume mérovingien (*pars pro toto*) Mais depuis la séparation des deux rives par le partage de Verdun, les vrais Austrasiens, les *Franci orientales*, ont passé dans le royaume de l'est, tandis que le royaume du centre ne comprend plus que des Francs Ripuaires. Aussi le terme de *Rex Ripuariae* appliqué à Lothaire II par certains textes (*Annales Xantenses*, *Bertiniani*) est-il très exact, bien qu'il ne soit pas officiel. Sur l'étendue de la Ripuarie, voir *supra*, p. 262.

[2]) *Annales bertin.* 856.

[3]) Sur ce Girard, deux fois célèbre dans les Annales monastiques comme fondateur de l'importante abbaye de Vezelay en Bourgogne (868) et dans le Roman comme le héros d'un cycle de légendes, voir Poupardin, *Le Royaume de Provence*, p. 10-40.

admettre dans le concert carolingien, en se ménageant une entrevue à Francfort avec le premier, à St-Quentin avec le second (A° 857)[1]. Toutefois ce concert était en voie de se défaire et se rompit tout à fait à la suite d'une intrigue de quelques grands, brouillés avec Charles le Chauve, contre lequel ils mirent en mouvement Louis le Germanique[2]. En un clin d'œil le roi franc de l'ouest fut abandonné par la plupart des grands laïcs, qui saluaient dans son frère, le roi franc de l'est, leur libérateur. Cependant les troupes germaniques qui l'accompagnaient, ne s'en comportèrent pas moins comme en pays conquis et avec une telle brutalité qu'il fallut les renvoyer dans leurs foyers; et à son tour leur maître, faute d'appui sérieux, se hâta de rentrer dans son royaume de l'est, tandis que Charles récupérait son royaume de l'ouest aussi rapidement qu'il l'avait perdu (A° 859)[3]. En somme, cette perturbation ne fut qu'un mouvement factice, suscité par la cupidité d'une cabale de grands laïcs. L'épiscopat gallican n'avait pas bronché dans la fidélité due au roi légitime, et c'est lui qui s'employa encore à effacer les suites funestes de cette équipée[4]. Après de longues négociations, le concert carolingien se raccommoda enfin au congrès réuni à Coblenz, dans les États de Lothaire, qui avait rempli le rôle honorable de médiateur entre ses deux oncles (A° 860)[5].

Mais déjà Lothaire avait entamé contre sa femme, la reine Teutberge, la campagne scandaleuse qui allait empoisonner tout son règne et semer la zizanie dans sa famille, dans son royaume et dans l'Église. Pour ce prince, il ne

1) **Acta** *conventus apud S. Quintinum,* A° 857 (Reg. K. n° 268).

2) *Annales fuldenses,* 858. — Voir la relation de cette rebellion par Charles le Chauve lui-même dans son **Libellus** *contra Wenilonem Senonensem* (CAPITULARIA, n° 300) acte d'accusation adressée av concile de Savonières contre ce prélat qui avait trempé dans le complot.

3) *Annales bertin.* 859.

4) Voir les **Acta** *synodi mettensis* 859 (CAPITULARIA, n° 298), *synodi tullensis* 859 (ib. n° 299).

5) **Acta** *conventus apud Confluentes* (ib. n° 242).

s'agissait que de satisfaire une passion vulgaire pour une ancienne concubine, Waldrade, ses premières amours, qui réussit à le reconquérir sur l'épouse légitime[1]. Il est incontestable pourtant qu'un gros intérêt politique était en jeu également dans cette affaire. Teutberge était stérile. Le chef de la branche, Louis II l'empereur, n'avait de son mariage avec l'italienne Engelberge que des filles, inhabiles à succéder; et le troisième de ces frères, Charles de Provence, était un enfant chétif, épileptique, qui d'ailleurs ne tarda pas à succomber (A° 863)[2], laissant ses États à partager entre les deux autres, en sorte que la branche aînée des Carolingiens était menacée d'extinction. Par contre, Lothaire II avait de Waldrade un bâtard, Hugues d'Alsace, qu'il suffisait de légitimer pour le rendre apte à recueillir l'héritage de sa maison. C'est cet intérêt dynastique qui seul peut expliquer comment Lothaire a réussi à se faire suivre dans cette odieuse campagne par son épiscopat lotharin et par son frère l'empereur. Mais si leur attitude est explicable[3], ce qui est inexcusable, c'est le procédé auquel Lothaire eut recours pour faire annuler son mariage en portant contre Teutberge une accusation mensongère d'inceste. A force de manœuvres frauduleuses et hypocrites, il réussit, lui, le conjoint coupable, à arracher la condamnation de la partie innocente à la complaisance de son épiscopat lotharin. Heureusement les lois outragées de la justice et de la morale rencontrèrent un défenseur indépendant dans Hincmar de Reims, le représentant le plus autorisé de l'épiscopat gallican, dont le mémoire *De divortio Lotharii* eut un énorme retentissement[4]. En présence de ces juge-

[1]) Voir dans Parisot, *cité*, l'exposé le plus complet de l'*affaire du divorce* de Lothaire II, pp. 143-325.

[2]) *Annales bertin.* 863. — Adon, *Chronicon.* Sur le partage, Poupardin, *cité*, p. 33-35.

[3]) Ce loyalisme de l'épiscopat lotharin vis-à-vis de son maître ressort de sa **Lettre collective** à Charles le Chauve, *Epistola ad divortium*, n° 13 (vol. V des EPISTOLAE in-4 Pertz).

[4]) Dans les *Opera Hincmari* (P. L de Migne, vol. 125) : en voir l'analyse dans Parisot, p. 168-176.

ments contradictoires des évêques, c'était à la papauté à trancher la question. Lothaire comptait sur l'influence de l'empereur, son frère, dont il venait de se rapprocher (A° 859)[1], pour se rendre le pape favorable : il s'agissait d'en imposer à Nicolas I, le plus grand des papes carolingiens.

§ VI. — LES PAPES CAROLINGIENS ET LA CHRÉTIENTÉ JUSQU'A LA MORT DE L'EMPEREUR LOUIS II.

(855-875.)

TEXTES LATINS : Outre les textes cités, p. 676, Anastaso (?) *Vita Nicolai papae* (LIBER PONTIFICALIS, vol. II). — *Vita Hadriani* II (ib.). — TEXTES GRECS : *Theophanes continuatus*, cité, p. 662; — Gesenius, *Imperatorum liber* IV, vol. 20 du CORPUS, cité ib. ; — Nicetas, *Vita S. Ignatii patriarch.* (ACTA SS. 23 oct.); — Georges Hamartolos, *Chronicon*, p. p. Muralt (P. Gr. de Migne, vol. 110).

TRAVAUX MODERNES : Outre les auteurs cités. p. 676, **Lapôtre**, *L'Europe et le St-Siège à l'époque carolingienne.* Paris, 1893. — **Hergenröther**, *Photius*, Ratisbonne, 1867-69, 3 vol. — Jager, *Histoire de Photius.* Paris 1854. — Gay, *L'Italie méridionale et l'empire byzantin* (867-1071). Paris, 1901. — Gasquet, *L'Empire byzantin et la monarchie franque.* Paris, 1888.

L'empereur Louis II et les élections pontificales.

On vient de voir à quelles modestes proportions une série de partages avait réduit de règne en règne le grand empire de Charlemagne. Són troisième successeur, Louis II, n'est déjà plus qu'un prince italien et ne jouissant en Italie même que d'une autorité contestée. Il en résulte que la papauté allait supporter à elle seule tout le poids de la direction suprême de la chrétienté. Quant à l'empereur, pour faire quelque figure dans le monde, il ne lui restait qu'à faire valoir la part d'influence que le pape voulait bien lui laisser. Aussi lui importait-il d'avoir des papes de son choix, et la constitution de 824 lui en fournissait le moyen. A la mort de Léon IV, qui n'avait pas été tout à fait son homme,

[1]) Parisot, p. 133-134.

Louis II voulait imposer son candidat, Anastase, réputé pour son savoir exceptionnel, ancien clerc cardinal, mais brouillé avec Léon IV, qui l'avait destitué. Anastase, en arrivant à Rome, trouva la place prise par Benoît III, candidat du clergé (A° 855). Il y eut un commencement de schisme, et finalement une réélection, qui tourna en faveur de Benoît III. Benoît ne régna que trois ans[1]. A sa mort, Louis II se rendit en personne à Rome, et cette fois il réussit à faire passer un autre candidat, le diacre Nicolas, homme d'un aspect imposant, de mœurs sévères, d'habitudes généreuses, qui finit par rallier tous les suffrages. Anastase reçut en dédommagement la haute charge de secrétaire du pontife et en demeura, avec son père Arsène, un agent aussi fidèle qu'intelligent (A° 857).

Le pontificat de Nicolas I (857-867). Photius et l'empire d'Orient.

Malgré ses attaches impériales[2], Nicolas I devait se signaler autant par l'indépendance de son caractère que par la largeur de ses vues sur le rôle de la papauté. Son pontificat a mérité d'être cité, à côté de celui de S. Grégoire le Grand[3], comme un modèle accompli de ce que le pape pouvait être au moyen âge. Certes il entendait respecter la distinction des deux puissances, qui, pour lui, est de droit divin, puisqu'il la fait remonter à Jésus-Christ. Ce qu'il veut c'est qu'elles s'aident mutuellement : « que les empe-

1) *Vita Benedicti III* (LIBER PONTIFICALIS).—C'est entre Léon IV et Benoît III que se place le fantôme de la papesse Jeanne, qui après avoir fait le bonheur de l'ancienne école protestante, est, depuis Leibnitz, totalement délaissée. Sur le texte qui s'est glissé au XIVe siècle dans une addition marginale du LIBER PONTIFICALIS, voir le fac-simile du MS. dans l'édition de Duchesne, vol. II, p. 26. Sur la genèse de cette fable, cfr la riche littérature recueillie dans Hergenröther vol. II, p. 9-11. Ajouter Lapôtre, *L'Europe*, cité. Appendice I : *la papesse Jeanne*.

2) *Annales bertin.* 858 : «Nicolaus, praesentia magis ac favore Ludoici regis... quam cleri electione, [Benedicto] substituitur. »

3) Reginon, 868 : « Post beatum Gregorium usque in praesens nullus praesul pontificali honore sublimatus illi videtur aequiperandus. »

reurs aient recours aux papes dans les choses éternelles, comme les papes doivent s'en tenir aux lois de l'empire dans les choses temporelles »[1]. Aussi s'abstient-il d'intervenir dans les conflits politiques sinon pour recommander le respect des traités et le maintien de la paix entre princes chrétiens[2]. Même vis à-vis des musulmans, avec lesquels Louis II était aux prises, il conseille de recourir plutôt aux négociations qu'aux armes[3]. Par contre, il revendique avec d'autant plus d'énergie le magistère universel de son siège dans toutes les affaires ecclésiastiques, et dans ce domaine, il devait trouver un vaste champ à son activité. Jamais l'Église n'avait retenti d'autant de querelles qu'à son avénement. Dans l'Église gallicane, il n'était question que de procès canoniques, clercs dégradés, appels à Rome, débats entre métropolitains et suffragants, entre évêques et chorévêques, débats poursuivis de part et d'autre avec toute l'âpreté des passions sacerdotales[4]. En Orient venait de se lever l'homme

1) Reg. n° 2692 : « Christus sic officia utriusque potestatis discrevit ut et christiani imperatores pro aeterna vita pontificibus indigerent et pontifices pro cursu temporalium rerum imperialibus legibus uterentur. » — Sur les lettres de Nicolas et ses doctrines, voir Roy, *S. Nicolas I*. Paris, 1899.

2) Reg. n° 2773.

3) Reg n° 2832.

4) Obligé de nous renfermer dans l'histoire politique, nous éliminons ces questions ecclésiastiques, auxquelles les historiens et les documents du temps donnent plus d'importance, et avec raison, qu'aux événements politiques. Voir le détail dans l'histoire d'Hincmar, protagoniste dans la plupart de ces débats : affaires d'Hilduin de Cambrai, de Rothad de Soissons, de Wulfad de Bourges, plus la querelle des deux Hincmar, l'oncle et le neveu. Cfr Schroers, *Hincmar v. R.* — C'est au cours de ces procès canoniques, entre 829 et 857, qu'ont été mises en circulation les **fausses décrétales** (édition de Hinschius. Leipzig, 1863), œuvre d'un insigne imposteur (supra, p. 366), qui a tant fait couler d'encre. Est abandonnée la thèse de l'ancienne école protestante, qui crut y découvrir l'origine apocryphe de la primauté des papes, puisant leurs prérogatives par un étrange cercle vicieux dans leurs propres décrétales. Ce que l'on discute encore, c'est 1° le but de ce faux, qui semble avoir été de battre en brèche la suprématie des métropolitains sur leurs suffragants, et 2° le diocèse franc dont il provient, soit Mayence (Walter), — Tours (Hinschius), — Rheims (Weizsäcker), — le Mans (Simson), — Bourges (Lot, *Hugues Capet*. Appendice 9). Reste la

néfaste, Photius, aussi redoutable par la puissance de son génie que par la bassesse de son caractère, l'initiateur d'un déchirement dont l'Église souffre depuis plus de mille ans. Nicolas I eut ainsi à déployer son zèle, bien au delà des frontières des États francs, dans la chrétienté au sens le plus étendu. Ce sont les affaires d'Orient qui absorbèrent son activité d'abord.

Après la mort de Théophile, le dernier empereur iconoclaste (A° 842), les icones avaient repris dans le culte grec la vénération plutôt excessive dont ils y jouissent encore aujourd'hui. Cette dernière restauration, comme la précédente, était l'œuvre d'une impératrice, la pieuse Théodora, veuve de Théophile et régente durant la minorité de leur fils Michel III [1]. Malheureusement son frère Bardas, associé à la régence, avait lâché la bride aux instincts pervers de ce jeune prince, adonné aux plaisirs du cirque et à la crapule et se plaisant avec ses compagnons de table à profaner les mystères sacrés dans des parodies sacrilèges [2]. Devenu majeur, Michel III écarta sa mère, mais laissa gouverner Bardas (A° 854), qui joignait à d'incontestables capacités tous les vices du courtisan. Cependant le pieux patriache Ignace ne pouvait laisser passer tant de scandales sans protestation ; il fut écarté violemment de son siège pour faire place à Photius, un laïc, grand fonctionnaire, courtisan souple et plein d'indulgence pour les débordements de ses patrons. De laïc, devenu prêtre, évêque, patriarche en six

question de savoir si la papauté, Nicolas en particulier, n'a pas utilisé ces faux, les tenant pour vrais. Dans le sens négatif, voir la dissertation péremptoire du Bollandiste, Ch. De Smedt, *Les fausses décrétales, l'épiscopat franc et la cour de Rome*. Paris, 1870. La discussion continue néanmoins, comme on peut voir, en sens affirmatif, dans le N. ARCHIV, vol. 25 (Müller, 1900), vol. 30 (Perels, 1905), et, en sens contraire, dans l'HIST. JAHRBUCH vol. 22 (Schrörs, 1901), vol. 25 (*id.* 1904), vol. 26 (*id.* 1905).

1) *Theophanes continuatus*, IV, c. 3-10. — L'anniversaire de cette restauration des icones est célébré dans l'église grecque le 1er D. de carême sous le nom de *fête de l'orthodoxie*.

2) *Ib.* c. 33 38, V, c. 20-27.

jours (A° 857)[1], Photius essaya de donner le change au pape, en rendant hommage à sa primauté et en lui soumettant une profession de foi orthodoxe d'ailleurs. Mais il était impossible d'en imposer à un pape comme Nicolas I, qui n'épargna aucune démarche, information canonique, envoi de légats, assemblées conciliaires, pour maintenir les droits du patriarche légitime, sans succès, d'abord : le patriarche intrus était couvert par l'empereur, d'où un conflit aigu entre les deux puissances. A l'indigne Michel III, qui ne savait que se répandre en injures et en menaces, Nicolas I répondit en vain par une série d'Épîtres admirables de fermeté et de dignité, qui sont de véritables traités, épuisant la matière, sur les droits respectifs des deux puissances[2].

Cette querelle avec l'empire d'Orient suivait son cours, lorsque le pape entra en conflit avec l'empire d'Occident. Il s'agissait de la question du divorce de Lothaire. Ici les rôles étaient intervertis. Ici c'était l'épiscopat qui couvrait la prévarication du prince. Déjà deux conciles réunis à Aix avaient condamné l'épouse innocente, Teutberge, et légitimé l'union de Lothaire, le conjoint coupable, avec sa concubine Waldrade. Le pape envoya ses légats procéder à une information sur place. Un troisième concile, tenu à Metz, approuva les deux précédents avec la connivence des légats pontificaux, qui se laissèrent acheter leur adhésion (A° 863)[3]. Enfin la malheureuse reine souscrivit à sa propre condamnation, en se laissant arracher par ruse et par violence l'aveu d'un crime qu'elle n'avait pas commis.

Sa cause semblait perdue sans retour, lorsqu'elle fut évoquée à Rome, devant le pape lui-même. Mais ici tout s'éclaircit. Cet échafaudage de mensonges et d'iniquités s'effondra à la honte de ses artisans. Les actes des conciles

1) *Ib.* III, 32. — Nicétas *Ignatius*.
2) Reg. n° 2682, 2692, 2736, 2796, 2813.
3) Les concilia d'Aix 860 et de Metz 863 dans Mansi vol. XV ; — en partie dans les Capitularia n° 305-306. — Un recueil des Epistolae *ad divortium* fait partie du vol V des Epistolae série in-4 de Pertz.

lotharingiens furent cassés. Les métropolitains Gunther de Cologne et Theutgaud de Trèves furent destitués ; les évêques, leurs complices, frappés de suspense[1], en même temps que le pape se réservait de procéder contre ses légats infidèles. Loin de se soumettre, les archevêques prévaricateurs s'insurgèrent contre leur condamnation[2] et firent appel au bras séculier. L'empereur Louis II, déjà en mauvais termes avec Nicolas au sujet de quelques évêques italiens, se rendit en personne à Rome, avec un cortège de rebelles et de brouillons, qui comptaient bien faire fléchir l'énergie d'un pontife désarmé (A° 864).

« Il ne manquait pas à Rome de gens disposés à seconder les desseins de Louis II et à se porter à quelque entreprise contre la personne du pape. Mais Nicolas était inaccessible à la crainte. Aux armes temporelles, il opposa les armes spirituelles, la prière surtout. Des jeûnes, des litanies, furent organisés pour appeler le secours du ciel et fléchir la colère de l'empereur. Un jour, une grande procession se rendait à St-Pierre, à travers la cité léonine ; les gens de Louis II l'assaillirent, la dispersèrent, maltraitèrent les pèlerins, foulèrent aux pieds les insignes sacrés. Après ces violences, tout était à craindre. Le pape sortit nuitamment du Latran ; évitant les portes gardées, il se rendit au bord du Tibre ; une barque le passa secrètement ; il parvint à pénétrer dans la basilique. Là, prosterné devant le tombeau de l'Apôtre, il demeura deux jours en prière, sans prendre aucune nourriture. Dieu l'entendit. Déjà l'un des soldats qui avaient renversé dans la boue la croix de la procession, avait été frappé de mort subite. L'empereur lui-même fut saisi par la fièvre. Le pape, toujours prosterné, priait toujours. Il fut relevé par l'impératrice Engelberge, jusque là très fière, mais qui commençait à faire de tristes réflexions. Nicolas l'accompagna au chevet du malade. On s'expliqua. Louis II abandonna ses protégés et laissa au pape toute

1) **Reg.** n° 2886.

2) Guntharii et Teutgaudi, **Libellus** *ad Nicolaum*.

liberté dans le domaine du droit ecclésiastique. Bref, Nicolas rentra à Rome plus fort que jamais, et l'empereur, guéri, regagna le nord de l'Italie ». (Duchesne, *cité*, p. 243-244)[1].

Les archevêques de Cologne et de Trèves restèrent destitués. Les autres évêques lotharingiens s'empressèrent de faire leur soumission, pour faire lever la suspense[2]. Waldrade fut excommuniée[3]. Vis-à-vis de Lothaire, le pape, tout en affirmant son droit d'excommunier même les rois rebelles aux lois de l'Église, s'en tint à la menace pour ne pas déchaîner une guerre en Occident.

Cependant Photius continuait à troubler l'Église d'Orient par ses intrigues et ses impostures. Le pape venait de prononcer contre lui l'anathème[4]; pour parer le coup, Photius se retourna contre la primauté du pape, qu'il avait reconnue d'abord, et c'est alors qu'il entama le procès de l'Église latine, en grossissant certaines divergences qui s'étaient glissées dans la pratique des deux Églises. Il inventa même un faux concile où cette Église était condamnée[5]. Heureu-

1) *Annales bertin.* 864. — *Vita Nicolai*, c. 50. — Erchempert, cité, c. 37. — *Libellus de imperatoria potestate.*

2) Reg. n° 2766.

3) *Ib.* n° 2808.

4) *Ib.* n° 2725. — A deux reprises, Nicolas I déclare s'en tenir à la menace d'excommunication tant par égard pour l'empereur (*ib.* n° 2778) que pour éviter une guerre (*ib.* n° 2832). Implicitement Lothaire a pu être tenu pour excommunié, en ne rompant pas tout commerce avec Waldrade, après l'excommunication de celle-ci, comme le pape l'insinue (*ib.* n° 2827). Mais il n'y a pas eu excommunication explicite de Lothaire pas plus que de l'empereur Michel III. Cette modération du pape Nicolas est rappelée dans l'**Epistola** *Caroli Calvi*, n° 7 (ad Hadrianum) : « Nicolaus de publico adulterio Lotharium deprehensum non taliter appellavit nec illum excommunicavit. » Mais au XI[e] siècle ces faits ont été défigurés, dans la polémique à l'occasion de la querelle des investitures. Voir les *Libelli de lite* (passim), en particulier Bonithon (*ib.* vol. I, p. 609) : « Quid dicam de Nicolas qui duos *(sic)* imperatores uno eodemque tempore excommunicavit, orientalem scilicet Michaelem propter Ignatium a sede pulsum, occidentalem (*sic*) vero Lotharium propter pellicis societatem. »

5) Reg. n° 2814.

6) Photius, **Epistola encyclica** (vol. 102 de la P. Gr. de Migne).

sement la papauté était désormais hors des atteintes des Césars byzantins. En vain Photius fit à son tour appel à l'empereur d'Occident, en l'accablant de flatteries. Après la leçon précédente, Louis II n'était plus d'humeur à empiéter sur le domaine du pouvoir spirituel. C'est Photius qui succomba, lorque son lamentable appui temporel vint à lui manquer. Michel III, qui avait fait assassiner son oncle Bardas, pour le remplacer par le général Basile, fut à son tour assassiné sur l'ordre de celui-ci dans une dernière orgie[1]. Le premier acte du nouvel empereur fut de destituer Photius et de restaurer Ignace. C'était un nouveau triomphe pour la papauté. Mais Nicolas I n'en jouit plus. Il venait de mourir après un glorieux pontificat, qui n'avait pas duré dix ans (A° 867). Tout en travaillant à la pacification intérieure de l'Église, il s'était fait le promoteur de la propagande chrétienne parmi les derniers peuples payens de l'Europe, les Slaves et les Scandinaves. En même temps qu'il secondait la mission franque chez les Danois, dont la métropole fut transférée de Hambourg à Brême, il entrait en correspondance directe avec le roi Horic de Danemark pour le remercier de la protection accordée aux missionnaires et l'engager à se convertir à son tour[2].

Mais l'événement le plus heureux de ce pontificat, c'est l'entrée dans l'Église chrétienne de la nation slave la plus puissante alors, les Bulgares. A la suite de la paix conclue avec l'empire d'Orient, leur roi Bogoris avait accueilli les missionnaires de la pieuse impératrice Théodora. Il s'était converti personnellement. Pour convertir son peuple, il s'adressa directement à Rome. La consultation de Nicolas I aux Bulgares, que l'on a encore[3], rappelle, par la charité et la sagesse qu'elle respire, les belles instructions de S. Grégoire le Grand aux missionnaires envoyés aux Anglo-

1) *Theophanes contin.* IV, c. 43, V, c. 27. — Hamartolos, *Michael* III, c. 34.

2) Reg. n° 2761.

3) Nicolaï, **Responsa** *ad consulta Bulgarorum* (Reg. n° 2812).

Saxons. Enfin de ce pontificat est contemporaine la mission des célèbres apôtres des Slaves, de Méthode et de son frère Constantin-Cyrille[1]. En Moravie, théâtre principal de leur apostolat, ils entrèrent en conflit avec les missionnaires germaniques, au sujet de la liturgie slave dont ils sont les auteurs. C'était une innovation hardie qui avait besoin de l'approbation du St-Siège. Nicolas I les fit venir à Rome, où ils n'arrivèrent qu'après sa mort, et durent attendre de son successeur l'approbation de cette nouvelle liturgie.

Au successeur de ce grand pape, revenait la tâche plus facile de persévérer dans la voie toute tracée et de recueillir les fruits de ce pontificat fécond. C'est ce que fit Hadrien II avec plus de bonne volonté que d'adresse. Tout dévoué à l'empereur, qui avait contribué à son élévation[2], il réconcilia Lothaire II avec l'Église dans une entrevue émouvante, qui eut lieu au Mont-Cassin[3]. Du côté du coupable, cette réconciliation était-elle sincère? Lothaire n'eut pas le temps de le prouver, étant mort quelques semaines plus tard, avant d'être rentré dans ses États (A° 869). En les quittant il avait pourvu au sort de son bâtard, en lui réservant le duché d'Alsace. Cet acte, conforme au droit public des Francs[4], qui assignait aux bâtards des apanages, ferait croire qu'il avait renoncé à le légitimer.

En tout cas, faute d'héritier direct, le royaume de Lotharingie, créé depuis quatorze ans à peine, était déjà vacant et allait être une source de compétitions. Louis II, l'empereur, était le dernier représentant de la branche aînée et le seul héritier légitime de son frère Lothaire. Mais les successions royales n'étaient pas soumises aux règles du droit privé; tout au moins, fallait-il, selon le droit public des Francs, l'adhésion de la nation[5]. Or celle-ci, en présence

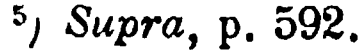
1) Infra, chap. XII § 2.

2) *Vita Hadriani II.*

3) *Annales Bertin. Fuldenses*; Réginon, 869. Reg. n° 3025.

4) Le cap. 15 du pacte de 817 portait : « Si contigerit illum (regem) habere liberos ex concubinis, monemus ut erga illos misericorditer agat. »

5) *Supra*, p. 592.



du péril normand, n'avait à espérer aucun secours du roi d'Italie aux prises lui-même avec le péril sarrasin. Restaient les deux oncles de Lothaire, Charles le Chauve et Louis le Germanique, entre lesquels les Lotharins hésitaient. Charles le Chauve prit les devants. Il se hâta de se faire couronner roi à Metz par son archevêque Hincmar et de là courut prendre possession d'Aix la Chapelle[1]. Louis le Germanique, malade en ce moment, parut d'abord prendre fait et cause pour son neveu l'empereur. Quand il fut rétabli, il prétendit être appelé à son tour par un parti lotharin, et, en menaçant son frère d'une guerre, il le força à entrer en arrangement[2]. Dans un congrès tenu à Meersen, un plan de partage fut élaboré : la Meuse et la Moselle, dont le cours marquait le centre de la Ripuarie, furent adoptées comme frontière entre les co-partageants. L'ouest fut laissé à Charles le Chauve. L'est fut réuni aux États de Louis le Germanique. Tel fut le partage de Meersen[3], qui remaniait celui de Verdun. On en a exagéré l'importance historique. Car ce partage artificiel, qui coupait en deux les Francs de la Meuse au nord, ainsi que les Francs de la Moselle au sud, ne dura pas plus de neuf ans (A° 870).

Cependant l'empereur se prétendait lésé dans ses droits, et le pape prit fait et cause pour lui avec la plus grande vivacité. Il écrivit lettres sur lettres à Charles le Chauve, à ses évêques, en particulier à Hincmar[4], conçues en termes fort durs et allant jusqu'à les menacer de l'excommunication. C'était trop de zèle : dans cette question purement temporelle, le recours aux armes spirituelles était un abus de pouvoir, et cette fois c'est au pape qu'il fallut rappeler la distinction des deux puissances. Hincmar lui fit la leçon en

1) *Annales bertiniani*. 869. — Voir les Acta du couronnement dans les CAPITULARIA, II° 302.

2) *Annales bertin*, *fuldenses*. 870.

3) Divisio Regni Lotharii : Reg. K. n° 1480. Voir le commentaire de Parisot, *cité*, p. 370-375.

4) REG. n° 2940-46.

termes respectueux, mais fermes. Dans une lettre célèbre, adressée au pape Hadrien II, au nom des grands du royaume, tout en s'abstenant habilement de donner son avis personnel, il proteste contre l'immixtion de la papauté dans leurs affaires et affirme leur droit évident de se choisir un roi capable de les défendre efficacement, faisant valoir que Hadrien II ne pouvait prétendre être pape et roi en même temps, qu'aucun de ses prédécesseurs n'avait eu pareille présomption, et que ce serait provoquer un grave conflit entre l'Église et l'État[1].

Devant cette mise en demeure, Hadrien se radoucit; non seulement il retira ses menaces, mais il laissait déjà entrevoir à Charles le Chauve la perspective de la couronne impériale après l'extinction prochaine de la branche aînée[2]. Mais Hadrien II devait mourir avant l'accomplissement de cette promesse.

Cet échec d'Hadrien II n'était imputable qu'à son zèle intempestif. Ce qui avait fait la force et les succès de son prédécesseur, c'est l'extrême circonspection de Nicolas I à ne pas sortir de son domaine spirituel, ce qui n'empêche que ses démarches n'eussent, par contre-coup, d'heureux effets dans l'ordre temporel. Grâce à son énergie dans l'affaire de Photius, Nicolas n'avait pas seulement reconquis l'empire d'Orient, qui cherchait à échapper à l'autorité pontificale. Il avait ménagé en même temps un rapprochement entre les deux empires, dont une action commune était urgente pour en finir avec le péril sarrasin. Les légats, envoyés à Constantinople pour présider le huitième concile œcuménique, celui qui acheva la déroute de Photius, étaient chargés de négocier simultanément le mariage de la fille

[1]) Hincmari **Epistola** n° 27 : « quia (Domnus apostolicus) rex et episcopus simul esse non potest... et sui antecessores ecclesiasticum ordinem (quod suum est) et non rempublicam (quod regum est) disposuerunt... ne talia mandetis unde inter episcopalem auctoritatem et regalem potestatem, inter Ecclesiam et Rempublicam, tantum scandalum possit oriri. »

[2]) Reg. n° 2951.



de l'empereur d'Occident avec l'un des fils de l'empereur d'Orient[1]. Le projet de mariage resta lettre morte. Mais la coopération de la flotte byzantine permit à l'empereur Louis II de reprendre avec plus de succès l'offensive contre les Sarrasins établis sur le littoral. Depuis cinq ans, il avait appelé sous les armes toutes les forces de l'Italie (A° 866)[2]; mais il fut longtemps retenu dans le midi de la péninsule, occupé à faire reconnaître son autorité par les princes langobards[3]. L'action commune avec la flotte byzantine fut mal concertée et donna lieu à des récréminations mutuelles[4]. Néanmoins la présence de cette flotte sur le littoral de l'Adriatique eut pour effet d'empêcher les Sarrasins de Bari de recevoir des renforts de Sicile ou d'Afrique et permit enfin à Louis II d'investir la place et de la prendre d'assaut (A° 871)[5].

Mais cette victoire fut troublée aussitôt par une odieuse trahison. Tandis que l'empereur séjournait à Bénévent, le duc Adelchis, qu'il venait de débarrasser des musulmans, se saisit de la personne de l'empereur et ne le relâcha qu'après l'avoir dépouillé de tout et moyennant le serment de ne pas se venger. Jamais la majesté impériale n'avait subi pareil affront. Pour l'en consoler, le pape Hadrien renouvela à Rome la cérémonie du couronnement et annula le serment extorqué. Néanmoins Louis II dut renoncer à se venger d'Adelchis, qui s'était placé sous le protectorat byzantin pour se soustraire au protectorat franc[6]. De plus les Sarrasins

[1]) *Annales bertin.* 869. — Anastase, **Praefatio** *ad acta synodi Const. IV* (P. L. vol. 129).

[2]) **Capitula** *promotionis exercitus* (Heerban) dans les CAPITULARIA, vol. II, n° 218.

[3]) Voir pour le détail Gay, *cité*, p. 69-76.

[4]) Des lettres échangées alors, on n'a plus que la réponse de Louis II, **Epistola** *ad Basilium* (Reg. K. n° 1247). L'authenticité est en discussion, voir entre autres : MOYEN AGE 1903 (Pouppardin, qui est favorable) ib. 1904 (Kleinclausz en sens contraire).

[5]) Erchempert, c. 33. — *Chronicon salern.* c. 108. — Constantin, *De administr.* c. 29.

[6]) *Annales bertin.* 871. — Erchempert, c. 34. — Réginon, A° 871.

continuaient à lui donner affaire. Délogés de leur repaire de Bari, ils reparurent sur d'autres points du littoral. Pour défendre le territoire romain, le successeur d'Hadrien et le dernier des papes Carolingiens, Jean VIII (A° 872) prit en personne le commandement d'une flotte qu'il organisa dans les bouches du Tibre, et avec laquelle il prit dix-huit navires sarrasins et délivra six cents chrétiens [1]. L'empereur de son côté les combattait en Campanie. Il venait de remporter sur eux une dernière victoire, lorsque, revenu à Brescia, il mourut inopinément dans la force de l'âge [2]. Avec lui, s'éteignait la branche des Lotharings, laissant vacants le royaume d'Italie et la couronne impériale (A° 875).

1) Reg. n° 3008.

2) Erchempert, c. 35. — *Chronicon Salern.* c. 117. — Jean Diacre, c. 65. — *Theophanes contin.* V, 58. — Réginon, A° 874.

CHAPITRE XI.

Les États francs sous les derniers Carolingiens.

870-950.

§ I. — L'EMPEREUR CHARLES LE CHAUVE ET LES CAROLINGIENS DE FRANCE.

(843-884).

TEXTES ANCIENS : Outre les *Annales*, la *Chronique* de Réginon, cités p. 676, Adon, *Chronicon* (vol. II, in-fol. de Pertz); — Flodoard, *Historia Eccl. remensis* (vol. XIII, *ib.*); — *Annales Vedastini* (vol. II, ib.); — Folcuin, *Gesta Abbatum S. Bertini* (dans le cartulaire de S. Bertin p. p. Guérard), Paris, 1841, in-4 ; — Hariulf, *Chronicon centulense* p. p. Lot. Paris, 1894.

TRAVAUX MODERNES : Outre les ouvrages de Gfrörer, Dümmler, Calmette cités p. 676, **Giry et Lot**, *Les Annales de Charles le Chauve* (fragment dans le MOYEN AGE 1902). — Kleinclausz, *L'empire carolingien.* Paris, 1902. — **Schrörs**, *Hincmar von Rheims.* Fribourg, 1884.

L'empire après l'extinction de la branche aînée.

Avec l'extinction des Carolingiens de la branche aînée, l'empire du moyen âge entre dans une phase nouvelle. Jusque là la couronne impériale avait passé sans difficulté du père au fils, du vivant de l'empereur régnant. Pour la première fois, l'empire était vacant. Il s'agissait d'opter entre les branches survivantes de la dynastie, entre les Carolingiens gallicans et les Carolingiens germaniques. Cette option ne pouvait revenir qu'à la papauté. C'est à Rome que Charlemagne avait reçu du pape la dignité impériale. Ses trois successeurs, Louis I, Lothaire, Louis II, n'étaient entrés dans la pleine possession de leur titre qu'en faisant renouveler ce couronnement par le pape régnant. C'est ce que le dernier d'entre eux venait de reconnaître

lorsqu'il fut mis en demeure de justifier son droit au titre d'empereur romain par son collègue d'Orient. Louis II ne pouvait invoquer en faveur de sa famille un droit historique. Car, sur le terrain de l'histoire, les titres des Césars byzantins étaient plus anciens et plus authentiques. Force lui fut de prendre son point d'appui dans la papauté et de se prévaloir du lien désormais indissoluble entre le sacre et le titre d'empereur pour en arriver à cette conclusion générale que celui-là pouvait seul s'appeler empereur romain qui avait été oint à cet effet par le pontife romain [1]. C'est ainsi que se sont dégagés des tâtonnements de tout début les principes sur lesquels repose l'empire du moyen âge.

Chose étrange ! au moment où se fixait la doctrine, l'empire dévia de sa destination : au lieu de servir de trait d'union entre les États chrétiens, il fut pour eux une pomme de discorde, et pendant une période de quatre-vingts ans, depuis l'extinction des Carolingiens de la branche aînée jusqu'à la fixation de l'empire dans la maison des Ottons de Saxe, la couronne impériale fut disputée et ballotée entre des prétendants appelés à Rome tour à tour, mais dont aucun ne fut à la hauteur de sa mission ni à Rome ni dans la chrétienté.

Le règne de Charles le Chauve.

Le premier de ces prétendants est Charles le Chauve, le roi de la France occidentale ou gallicane Petit-fils du fondateur de l'empire, dont il portait le nom glorieux, fils préféré du second des empereurs, Charles le Chauve avait

[1]) Ludovici **Epistola** (Reg. K. n° 1247) : « Francorum principes imperatores dicti sunt hii dumtaxat qui a Romano pontifice ad hoc oleo sancto perfusi sunt. » Quelques critiques (supra, p. 679) doutent de la participation de l'empereur à cette lettre, dont on est d'accord à attribuer la rédaction au célèbre secrétaire, Anastase, en sorte que ce manifeste exprime en tout cas la doctrine en cours parmi les contemporains. Celle-ci est exprimée plus nettement encore par Jean VIII dans sa **convocation** au synode romain de 879 (Reg. n° 3224) : « ipse, quia nobis est ordinandus in imperium, a nobis primum atque potissimum debet esse vocatus atque electus. »

été élevé dans des idées de grandeur[1] que seule la dignité d'empereur romain pouvait satisfaire. Son royaume comprenait déjà la plus grande partie de l'ancienne Gaule, qui était, après l'Italie, la contrée qui avait gardé le mieux l'empreinte de la culture romaine. Elle ne comptait pas moins de dix provinces ecclésiastiques, qui perpétuaient le cadre de l'administration impériale. Toutefois, depuis l'irruption des barbares dans la Gaule, il en était resté sur son sol des sédiments disparates : Francs, Goths, Bretons, Bourguignons, Gascons, qui, à mesure que l'on s'éloignait de la grande époque de Charlemagne, revenaient à leurs anciennes habitudes d'indiscipline et de déprédations ; et pour comble, les Normands, nouveaux barbares, profitaient de ces troubles pour se livrer à un pillage en règle. Au milieu de ce désordre, seule l'Église gallicane présentait l'image d'un gouvernement régulier, animé d'un esprit de corps, tenant des assemblées périodiques et continuant à promulguer des capitulaires plus sages qu'efficaces[2]. S'appuyer sur son épiscopat, pour tenir tête à l'insubordination de ses grands laïcs, telle a été la politique suivie par Charles le Chauve durant trente ans de luttes avec des alternatives de revers et de succès. Vis-à-vis des Bretons, il échoua. Leur duc, Néminoé, aspirait maintenant au titre de roi. Il s'efforça de séparer ses évêques de Bretagne de l'Église gallicane en leur donnant un métropolitain indigène[3] et, avec leur concours, de fonder un royaume breton. Son fils Erispoé en étendit les frontières par la conquête des comtés francs voisins, et après une campagne malheureuse, Charles le Chauve fut obligé de conclure le traité d'Angers, qui lui laissait ses conquêtes et son titre à condition de reconnaître la suzeraineté nominale des Francs (A° 851)[4].

Charles le Chauve se retourna ensuite contre Bernard de

1) *Supra*, p. 648.
2) Capitularia vol. II, n° 257, 258, 266, 272.
3) Duchesne, *Fastes épiscopaux*. Paris, 1890, vol. II, p. 256.
4) *Annales bertiniani*, 852.

Barcelone, l'ancien favori de sa mère, mais qui faisait maintenant cause commune avec Pépin II d'Aquitaine et qu'il fit décapiter (A° 844). Le même sort atteignit le fils de Bernard, qui essaya de reprendre Barcelone par surprise (A° 850)[1]. Quant aux Aquitains, Charles le Chauve n'épargna aucune démarche pour se les concilier. Il leur avait d'abord rendu leur roi particulier Pépin II[2]. Après la révolte et l'éloignement de celui-ci (A° 853), il leur donna pour roi l'un de ses fils : d'abord Charles l'Enfant ; après la mort de celui-ci, Louis le Bègue (A° 866)[3]. Mais le vent d'insubordination qui soufflait partout, pénétra jusque dans la maison royale, et Charles le Chauve passa une partie de son règne à se chamailler avec ses propres enfants. Avec son fils Charles, il se brouilla à l'occasion d'un mariage mal assorti. Louis le Bègue, celui qui devait lui succéder, tomba deux fois en disgrâce. Un troisième, Carloman avait été tonsuré dès sa jeunesse. Mais ce moine malgré lui rompit deux fois la clôture de son couvent[4] pour se livrer à une vie d'aventures et de scandales, auxquels on mit fin en lui crevant les yeux. Dans sa mauvaise humeur contre ses enfants, Charles le Chauve avait un jour songé à les déshériter[5]. Il eut aussi à se plaindre de sa fille Judith, qu'il avait fait épouser à l'âge de 13 ans au vieux roi anglo-saxon, Ethelwolf[6], le père d'Alfred le Grand. Veuve à

[1]) *Annales bertin.* 848, 850.

[2]) Voir les **Regestes** *des Pépins d'Aquitaine*, 44 n[os] p. p. Giard ; Paris, 1901 (dans Bibliothèque E des Chartes, vol. 62).

[3]) *Annales bertin.* 866.

[4]) Il est à remarquer que le pape Hadrien II prit fait et cause pour cette victime du cloître. Reg. n° 2940-42.

[5]) C'est ainsi qu'il faut interpréter la cérémonie de Soissons de 866, la **consecratio Hermintrudis Reginae**, dont le texte figure aux Capitularia, vol. II, n° 301. Cette *benedictio Reginae*, d'après le contexte, est moins un couronnement qu'un renouvellement de la bénédiction nuptiale, à l'effet de lui donner, après 24 ans de mariage et après huit naissances, d'autres héritiers, cérémonie aussi bizarre qu'inopérante d'ailleurs.

[6]) En 855, lorsqu'Ethelwolf traversa les États de Charles le Chauve en revenant de son pèlerinage à Rome, supra, p. 681.

15 ans, Judith se fit enlever par l'un des hommes de guerre de son père, Baudouin Bras de fer, qu'elle suivit à l'étranger et ne rentra en grâce qu'à la faveur de la médiation du pape Nicolas I[1]. Charles le Chauve, qui n'était maître ni dans son royaume, ni dans sa famille, n'en songeait pas moins, dans son ambition insatiable à se rendre maître des États des autres Carolingiens, ce qui lui mit sur les bras de nouvelles querelles. Il s'était d'abord attaqué aux États de son neveu, le jeune Charles de Provence : il s'y fit battre par le vaillant Gérard de Roussillon (A° 860)[2]. On a déjà parlé de sa mainmise sur l'héritage de Lothaire II, qui l'engagea dans un conflit avec son frère Louis, terminé par le partage de Meersen (A° 870)[3]. Cinq ans plus tard s'ouvrait la vacance de l'empire, objet final de son ambition (A° 875).

Charles le Chauve et l'Église gallicane.

S'il s'était montré jusque là politique maladroit et général médiocre, incapable de tenir tête aux pirates normands et forcé de conclure avec eux des marchandages honteux, dont ses sujets faisaient les frais[4], il faut reconnaître à Charles des qualités d'un autre genre qui lui valurent les sympathies de l'épiscopat et de la papauté. D'une piété sincère, il s'était toujours montré docile aux directions de l'Église ; il conserva aux évêques la prépondérance que leur avait laissé prendre son père Louis le Pieux, et l'on peut dire que les grands prélats gallicans, Wénilon (Ganelon) jusqu'à sa défection, ensuite le célèbre Hincmar ont gouverné, avec lui, l'État franc autant que l'Église. Et l'État n'eut pas à se plaindre de cette prépondérance. Dans la crise de 858[5], alors que Charles le Chauve semble avoir perdu la tête, c'est le

1) Reg. n° 2703.
2) *Annales bertin.* 861. Poupardin, *cité,* p. 26-30.
3) *Supra,* p. 695.
4) En 845, en 861, en 866 d'après les *Annales bertin.*
5) Voir *supra,* p. 684.

loyalisme de l'épiscopat gallican qui sauva sa couronne. Ajoutez à cela que Charles le Chauve était un ami des lettres, lettré lui-même, et que le clergé eut toujours un faible pour les intellectuels. Au milieu des perpétuelles agitations de son règne, il entretenait des relations suivies avec les meilleurs esprits du temps, non seulement avec ses théologiens, Hincmar, Prudence de Troyes, Loup de Ferrières, mais avec les poètes, avec Milon de St-Amand et son neveu Hucbald, qui lui dédia son poème *Des Chauves*, avec Sédulius, un émigré d'Irlande[1]. C'est encore d'Irlande qu'il attira à sa cour le premier philosophe de l'époque, Scot-Erigène, qui, par sa traduction des *Areopagitica*[2] et par ses œuvres originales, initia le clergé franc aux spéculations de la philosophie grecque, non sans le dérouter par son panthéisme[3]. En un mot le règne de Charles le Chauve fut l'automne de la renaissance carolingienne.

Charles le Chauve et la papauté.

Déjà les deux prédécesseurs de Jean VIII s'étaient prononcés confidentiellement en faveur de la candidature de Charles le Chauve, qui s'était toujours montré correct dans ses relations avec la papauté. Aussi fut-il appelé à l'empire par le vœu unanime des Romains. Mais il n'en alla pas ainsi dans le royaume également vacant d'Italie. Les grands, rassemblés à Pavie par Engelberge, la veuve de Louis II,

[1]) Pirenne, *Sédulius de Liège*. Bruxelles (Acad.) 1882, in-8.

[2]) La légende du soi-disant *Aréopagite* provient de la fusion de trois personnages qui n'ont pas vécu au même temps : de Denys d'Athènes, le disciple de S. Paul au Ier siècle, de S. Denys l'évêque-martyr de Paris au IIIe siècle et de l'auteur anonyme des *Areopagitica*, un philosophe néo-platonicien, qui vivait en Égypte, probablement au IVe siècle. Cette légende s'est fixée au IXe siècle dans la *Vita S. Dionysi* d'Hilduin, abbé de St-Denys et a contribué à populariser les écrits du philosophe grec dans les écoles de Paris, berceau de la philosophie du moyen âge.

[3]) Sur Scot-Erigène, voir les monographies de Staudenmaier (Francfort, 1834), de St-René Taillandier (Strasbourg, 1843), de Nic. Mœller (Mayence, 1844), de Huber (Munich, 1860).

se divisèrent, les uns partisans du Carolingien de l'ouest, les autres tenant, avec Engelberge, pour les Carolingiens de l'est. Charles le Chauve prit les devants. Forçant le passage des Alpes, que les deux fils de Loüis le Germanique essayèrent en vain de lui barrer, il reçut à Pavie les envoyés romains et arriva sain et sauf à Rome, où le sacre impérial eut lieu le jour de Noël, 75 ans après celui de Charlemagne (A° 875)[1]. Le pape Jean VIII avait fondé les plus grandes espérances sur ce successeur de Charlemagne, qui devait l'aider à repousser les Sarrasins et à tenir tête aux factions italiennes. Mais il avait compté sans la jalousie de Louis le Germanique, qui se vengea de l'échec de ses plans sur l'Italie en ravageant les États de son frère absent. Il mourut, il est vrai, l'année suivante pendant que Charles se faisait acclamer empereur par les Italiens à Pavie, par les Francs à Ponthion (A° 876)[2]. A son tour, Charles voulut profiter de la mort de son frère pour corriger à son profit le traité de Meersen et reprendre Aix la Chapelle avec le reste de la Lotharingie; mais, arrivé aux bords du Rhin, il se heurta à l'armée rassemblée par son neveu, Louis le Jeune d'Allemagne, qui lui infligea à Andernach une défaite humiliante et complète. Ainsi le résultat le plus clair de l'élévation de Charles à l'empire est d'avoir brisé le concert carolingien et multiplié les sujets de querelle dans la chrétienté.

Cependant Jean VIII, qui n'avait pas moins à se plaindre des chrétiens voisins de ses États que des Sarrasins, assiégeait l'empereur de ses appels désespérés[3]. Avant de reprendre le chemin de l'Italie, Charles avait encore à compter avec les Normands, dont il acheta la paix moyennant un nouveau tribut imposé à ses sujets[4]. Il réunit ensuite une assemblée nationale à Kiersy, où il délégua la régence du royaume à

1) *Annales bertin.* 875. — *Libellus de imperat. potestate.*

2) Les **Acta** du synode de Pavie dans les CAPITULARIA vol. II n° 221, avec la **Confirmatio** du synode de Ponthion, 876, ib. n° 279.

3) REG. n° 3077-79.

4) *Annales bertin.* 877.



son fils Louis le Bègue, en l'entourant de deux conseils d'évêques et de comtes, l'un pour la Lotharingie, l'autre pour le reste de ses États : dans cette assemblée, il soumit aux délibérations et à l'approbation de la nation les célèbres *capitula* de Kiersy, concernant le gouvernement intérimaire tant du royaume que des évêchés et des comtés qui viendraient à vaquer pendant son absence [1].

En Italie, l'empereur se rencontra une dernière fois à Pavie avec Jean VIII, qui procéda au couronnement de sa seconde femme, l'impératrice Richilde [2]. Charles y attendit vainement l'arrivée des grands du royaume, qui devaient lui amener leurs armées. Cette expédition était impopulaire, et l'épiscopat franc lui-même y était défavorable. Le temps était passé où l'enthousiasme pour S. Pierre précipitait sur la route de l'Italie les Francs de Pépin et de Charlemagne. L'élan de la nation était brisé. Les énergies semblaient s'être épuisées dans les dissenssions intestines. Charles, découragé, dut reprendre le chemin de son pays, tandis que son compétiteur Carloman pénétrait dans Pavie [3]. Saisi de la fièvre, l'empereur succomba en route dans une cabane des Alpes (A° 877), d'où ses restes ne furent ramenés que sept ans plus tard à la nécropole royale de St-Denys. Ainsi disparaissait subitement le cinquième empereur carolingien, à l'âge de 54 ans, après avoir porté la couronne impériale pendant deux années à peine, avec plus de faste que de fruit : car ses actes, comme empereur, se réduisent à des cérémonies et à des protocoles.

Louis le Bègue, son unique héritier, qui lui succéda sans difficulté en France, était incapable de reprendre la lourde succession de l'empire. Il mourut d'ailleurs au bout de deux ans (A° 879) [4], laissant deux fils encore jeunes, qui ne devaient guère régner plus longtemps : Louis III de

[1]) **Cap**. de Kiersy 877 dans les CAPITULARIA, vol. II, n° 281.
[2]) *Annales bertin.* 877.
[3]) *Annales fuldenses*, 877.
[4]) *Annales bertin.* 879.

France, qui mourut en 882, Carloman, qui suivit ce dernier dans la tombe deux ans plus tard, en 884. Le pape Jean VIII, qui ne pouvait se passer d'un empereur, s'était déjà pourvu ailleurs : il s'était tourné vers les Carolingiens de la branche germanique.

§ II. — LA GERMANIE FRANQUE ET L'EMPEREUR CHARLES LE GROS.

(843-888).

TEXTES ANCIENS : Outre les *Annales fuldenses*, avec ses continuations et les autres textes cités p. 676, Abbon, *De bello parisiaco* dans la même série, in-8° de Pertz (841-881). — *Monachus augiensis* dans le vol. II, série in-fol. de Pertz. — Les *Annales vedastini*, p. p. Dehaisnes. Paris, 1871. — Folcuin, *Gesta abbatum lobbiensium* (vol. IV de Pertz in-fol.). — Les *Miracula S. Bertini* (5 sept.), *S. Germani Parisiensis* (28 mai), *S. Remacli* (3 sept.) dans les ACTA SS. — Les *Extraits* dans Richter, cité, p. 519.

TRAVAUX MODERNES : Outre les ouvrages de Calmette, Gfrörer, Zimmermann, cités p. 676, **Dümmler**, *Geschichte des Ostfränkischen Reichs* (JAHRBÜCHER). Leipzig, 1887, 3 vol. — Zeller, *Histoire d'Allemagne*, vol. I. Paris, 1873. — **Giesebrecht**, *Geschichte der deutschen Kaiserzeit*. vol. I. Leipzig, 1881, — **Favre**, *Eudes, comte de Paris*. Paris, 1893.

Règne de Louis le Germanique.

La Germanie, attribuée à Louis le Germanique par le partage de Verdun, n'était pas moins franque que le royaume de Charles le Chauve par ses institutions comme par sa dynastie : roi des Francs orientaux, tel était son titre officiel[1]. Si leurs royaumes différaient, c'était au point de vue de la civilisation. La Germanie était un pays neuf, où presque tout était à faire. Il n'y avait de villes que dans ce que ce prince avait obtenu d'ancien territoire romain, sur la rive droite du Danube, Constance, Augsbourg, Ratisbonne, et sur la rive gauche du Rhin, Mayence, Worms, Strasbourg. La Germanie franque ne comptait que deux provinces ecclésiastiques,

[1]) Sur la **diplomatique** des Carolingiens de Germanie, voir : Sickel (Th.), *Urkunden Ludwig's des Deutschen*. Vienne (ACAD.) 1861-62, in-8.



Salsbourg et, Mayence, plus les nouveaux diocèses de la province de Cologne : l'épiscopat y était moins puissant, et sa principale activité était consacrée aux missions extérieures. Le roi secondait cette propagande, et ce fut un événement que l'arrivée à Ratisbonne de quatorze princes slaves de Bohême qui vinrent recevoir à sa cour le baptême (A° 845)[1]. Il marcha d'ailleurs toujours d'accord avec les successeurs de St-Boniface sur le siège de Mayence : avec Raban (847-856), qui illustra cette métropole par ses vertus et par sa science, avec Liudbert (863-889), qui fut en même temps préposé à la chancellerie et à la chapelle royale. Ce que l'on doit reprocher à Louis le Germanique, c'est d'avoir nourri une jalousie inconsidérée à l'égard de son demi-frère, le fils de Judith : c'est la clef des actes regrettables de son règne, de ses trois rébellions contre son père et de ses deux invasions malheureuses dans les États de Charles le Chauve[2]. Il surpassait d'ailleurs celui-ci par ses qualités guerrières. Il sut tenir en respect les Normands et les Slaves, qui menaçaient ses frontières, sans empêcher toutefois la formation sur sa frontière de l'est d'une grande monarchie morave sous Swatopluk (A° 871). Au dedans, il ne fut contrecarré que par l'insubordination de ses trois fils, et pour les satisfaire, il fut obligé de faire un partage anticipé de ses États entre eux : Carloman obtint la Bavière, avec ses marches slaves et italiennes ; Louis le Jeune eut pour sa part la Franconie avec la Saxe ; Charles le Gros, le cadet, dut se contenter de l'Alémanie (A° 865)[3]. Ce partage devint définitif après sa mort, par le traité de Ries (A° 876)[4]. Les conquêtes récentes, la Lotharingie et l'Italie, étaient encore indivises. Par un arrangement avec ses frères, Carloman renonça à ses droits sur la Lotharingie pour se réserver l'Italie.

1) *Annales fuldenses*, 845.
2) Supra, p. 684.
3) *Ado continuatus*, 865. — *Monachus augiensis*, p. 329. — *Annales fuldenses*, 870.
4) *Annales fuldenses*, *bertin*. 876.

Les fils de Louis le Germanique en Italie.

L'expédition de Carloman en Italie ne lui avait pas porté bonheur. Il avait réussi à faire rebrousser chemin à Charles le Chauve. A Pavie, où la veuve de Louis II lui ménageait un accueil favorable, il reçut l'hommage des évêques et des grands du royaume [1]. Mais presque aussitôt une maladie de langueur le forçait à reprendre à son tour le chemin de son royaume de Bavière, où il ne fit plus que végéter jusqu'à sa mort (A° 880).

L'Italie était de nouveau sans maître, et Rome ne tarda pas à en subir le contre-coup. Une poignée de grands personnages romains, dans le nombre l'évêque Formose de Porto, brouillés avec Jean VIII, avaient trouvé asile et protection dans la principauté voisine de Spolète (A° 876) [2]. Lambert de Spolète, prenant leur parti, voulut profiter des embarras du pape pour lui imposer une réconciliation. Jean VIII résista, fut retenu un mois en captivité et finalement relâché [3]. Rome n'étant plus tenable, il acheta aux Sarrasins une trêve moyennant tribut et partit pour la France. Mais le faible successeur de Charles le Chauve avait trop à faire dans ses propres États pour s'intéresser aux affaires romaines. Le grand concile que Jean VIII tint à Troyes la même année (A° 878), ne donna aucun résultat [4]. Force lui fut de se retourner vers les Carolingiens de Germanie. Il n'avait pu s'entendre avec Carloman au sujet du couronnement impérial. D'ailleurs Carloman était frappé d'une paralysie, qui l'obligeait renoncer au gouvernement : il dut laisser à son frère Charles le Gros son royaume d'Italie [5], tandis que son autre frère, Louis le Jeune, prenait possession de son royaume de Bavière. Quant à son bâtard

1) *Annales fuldenses*, 877.
2) Reg. n° 3119.
3) Reg. n° 3122.
4) Les Acta du synode de Troyes 878 dans Mansi vol. XVII, p. 345.
5) *Monachus augiensis*, p. 329.

Arnulf, qui était son seul héritier direct, il dut se contenter du duché de Carinthie Ce fut Charles le Gros qui prit le chemin de l'Italie, où il fut accueilli une première fois et sacré roi dans une grande assemblée réunie à Ravenne (A° 879)[1]. C'était un acheminement à la couronne impériale, qui était toujours vacante. Jean VIII, qui était présent à Ravenne, aurait bien voulu emmener Charles le Gros à Rome. Mais celui-ci fut rappelé au nord des Alpes, dans les États francs, dont la situation devenait de plus en plus critique.

La grande invasion normande et la crise intérieure.

Le péril normand continuait à tenir en éveil tous les États francs avoisinant la mer. Ce n'est pas que ces bandes de pirates fussent redoutables par le nombre, et d'autre part on ne voit pas que les Francs eussent dégénéré de leur antique bravoure. Mais la dévastation de tant de pays acheva la ruine des petits propriétaires et eut un contre-coup funeste sur le recrutement des armées franques, qui reposait sur la propriété. Ce qui diminua, c'est moins la qualité des combattants que la quantité[2], et ainsi on s'explique l'affaiblissement de la résistance opposée au fléau normand. Toutefois, depuis 860, il s'était produit un relâchement dans l'agression du côté des pirates, qui avaient tourné leurs principales forces contre l'Angleterre, dont ils furent sur le point d'achever la conquête. Du côté des Francs, surgirent d'autre part quelques hommes de guerre doués des talents militaires qui manquaient à leur maître, Charles le Chauve. Tel Robert le Fort, un parvenu d'origine saxonne, qui fut chargé de la défense du littoral entre la Seine et la Loire,

1) *Monachus augiensis*, p. 329.

2) Reginon A° 841, constate le fait de la diminution des combattants francs, bien qu'il se trompe sur la cause, qu'il fait remonter à la bataille de Fontanet : « ita Francorum vires attenuatae sunt ac famosa virtus infirmata ut . nec ad proprios (terminos) tuendos sufficerent ».



comme margrave des comtés de la Transéquanie (A° 861)[1]. Il remporta aussitôt une victoire signalée sur les Normands de la Loire (A° 864)[2]. Malheureusement il succomba dans la surprise de Brissarte, qui termina brusquement sa carrière (A° 866)[3]. Il eut comme successeur dans ses comtés le cousin de Charles le Chauve, Hugues dit l'Abbé, de la maison des Welfes, qui lui succéda aussi comme champion du royaume contre les Normands[4]. Non moins vaillante fut la défense du littoral entre la Somme et l'Escaut, qui fut dévolue à Baudouin Bras de fer, après que celui-ci se fut réconcilié avec son beau-père, Charles le Chauve (A° 863)[5] : avec Baudouin commence l'histoire déjà glorieuse du comté de Flandre.

Cependant les Normands de l'Angleterre finirent par entrer en arrangement avec Alfred le Grand, dont les armes venaient de relever la fortune de son royaume : moyennant la cession d'une partie de celui-ci, les Normands consentirent à évacuer le reste. Leurs forces étaient disponibles pour de nouvelles entreprises : la conquête de la France les tentait. C'est une phase nouvelle de la guerre qui s'ouvre : il ne s'agissait plus d'opérations isolées et décousues, en vue du pillage, et où il était possible d'opposer Normands à Normands, mais les Francs allaient avoir affaire à une coalition de tous les pirates.

En ce moment critique, Louis le Bègue vint à mourir (A° 879)[6], et ses sujets se divisèrent sur la question de succession, les uns, à leur tête Hugues l'Abbé, soutenant les droits de ses jeunes fils, les autres voulant y appeler Louis le Jeune de la branche germanique. Ce dernier toute-

1) Sur l'origine saxonne et la carrière antérieure de Robert le Fort, voir Favre, *cité*, p. 1-6 et l'*Appendice* I : la famille d'Eudes ; — Barthélemy (A. de), *Les origines de la maison de France*. Paris (REVUE des Q. hist.), 1873.

2) *Annales bertin*. 864.

3) *Ib*. 866.

4) Sur la carrière d'Hugues l'Abbé, voir Favre, *cité*, p. 7-12.

5) *Annales bertin*. 863.

6) *Annales vedastini*, 879.

fois consentit à se retirer moyennant la cession de la portion de la Lotharingie échue naguères à Charles le Chauve. Par le traité de Ribemont (A° 880)[1], le partage de Meersen fut révoqué, et le royaume de Lothaire II, rétabli dans son ancienne étendue, au profit des Carolingiens de la branche germanique. Mais presque aussitôt cette possession leur fut disputée par un prétendant inattendu, Hugues d'Alsace, le bâtard de Lothaire II, un dernier représentant mâle de la branche aînée. Arrivé maintenant à l'âge de jouer un rôle[2], Hugues d'Alsace crut l'occasion bonne de revendiquer le royaume paternel et n'hésita pas dans ce but à s'allier avec les pirates normands[3].

Les Normands d'Angleterre, embarqués à Fulham sur la Tamise, atterrirent au littoral de la Flandre juste au moment où venait de mourir son vaillant défenseur Baudouin Bras de fer (A° 879)[4]. De Gand, où ils établirent leur station de l'Escaut, ils ravageaient impunément la contrée, Tournai, Arras, Cambrai, jusqu'à la Somme (A° 880). En même temps les royaumes de la branche aînée étaient envahis par deux usurpateurs, qui s'y rattachaient, l'un par sa naissance, Hugues d'Alsace en Lotharingie, l'autre par ses alliances, Boson de Vienne en Provence. La situation était des plus critiques : il s'agissait de faire face à la fois aux ennemis intérieurs et extérieurs. Louis le Jeune venait de tailler en pièces une bande de Normands à Thiméon sur la Sambre[5]. Mais la joie de cette victoire fut aussitôt convertie en deuil par la nouvelle d'une catastrophe en Saxe, où les pirates avaient reparu dans l'Elbe après un long intervalle, et où périt le duc de Saxe, Brunon, avec l'élite de sa noblesse[6]. En présence de ces calamités, les deux branches

1) *Annales fuldenses, bertin. vedast.* 880. — Réginon, 879.

2) *Annales vedastini,* 871.

3) *Annales bertin.* 879. — Réginon, 883.

4) *Annales Vedastini,* 879. — *Saxon chronicle,* A° 880 (cf. vol. 13, in-fol. de Pertz, p. 120).

5) *Ib.* 880.

6) *Annales fuldenses,* 880.

de la dynastie se rapprochèrent et tinrent à Gondreville sur la Meuse un dernier congrès carolingien[1], où Charles le Gros, revenu d'Italie, se rencontra avec les deux fils de Louis le Bègue (A° 880). On s'en prit d'abord aux usurpateurs. Hugues d'Alsace se déroba en faisant une soumission apparente à Louis le Jeune. Boson, qui venait de se faire couronner roi à Vienne par l'épiscopat de Provence (A° 879)[2], fut assiégé dans sa capitale, par les armées réunies des Carolingiens, mais sans succès, Charles le Gros ayant quitté brusquement ses alliés pour retourner recevoir à Rome la couronne impériale promise par Jean VIII (A° 881)[3]. Quant aux Normands, le jeune roi Louis III de France remporta sur eux une brillante victoire à Saucourt sur la Somme (août 881)[4]. Malheureusement Louis le Jeune de Germanie et Louis III de France, qui s'étaient fait craindre des Normands l'un et l'autre, devaient mourir l'année suivante à quelques mois de distance (A° 882). Dès lors la dynastie ne reposait plus que sur deux têtes : c'étaient en Germanie Charles le Gros, en France Carloman, second fils de Louis le Bègue, seuls survivants légitimes de la nombreuse descendance de Louis le Pieux.

Durant la dernière maladie de Louis le Jeune et tandis que son frère Charles le Gros était en Italie, eut lieu la grande invasion normande en Lotharingie. A la suite de leur défaite à Saucourt, les Normands transportèrent leur station de Gand sur l'Escaut à Elsloo sur la Meuse en aval de Maestricht[5], et pendant une année entière, la patrie des Carolingiens fut livrée à toutes les horreurs d'une invasion

1) *Annales bertin.* 880.

2) Acta *conventus Mantalensis* dans les CAPITULARIA vol. II n° 284.

3) REG. n° 3327.

4) *Annales Vedastini*, 881. — Cette victoire est le sujet du *Ludwigslied*, un chant de soldat, dont le texte en langue francique a été retrouvé dans un MS de St-Amand. Voir *texte et traduction* reproduits dans Warnkoenig et Gérard, *Carolingiens*, vol. II, p. 286-302.

5) Réginon ; *Annales Vedastini, Fuldenses, Stabulenses*, 881. — *Miracula S. Remacli*.

barbare. Pas un *palatium*, pas un évêché, pas une abbaye célèbre qui ne fut saccagé. A Aix, le dôme de Charlemagne servit aux Normands d'écurie. On ne rencontrait sur les routes que des clercs et des moines fuyant avec leurs plus précieuses reliques. Çà et là quelques évêques armèrent leurs paysans et essayèrent de combattre à leur tête. L'évêque de Metz tomba les armes à la main. Plus heureux fut Francon de Liège[1], qui, avec Renier, le comte du Hainaut, remporta quelques succès. Mais que pouvaient ces forces improvisées et décousues contre un ennemi rompu par quarante ans de combats à toutes les manœuvres de la guerre? Dans cette crise, le dernier espoir des Francs c'était le retour de Charles le Gros, qui venait d'être élevé à l'empire, et aux mains duquel toutes les forces de la nation étaient maintenant concentrées.

Charles le Gros empereur et seul roi des Francs.

L'empire carolingien, démembré par une série de partages, se reconstitua une dernière fois par une série de successions au profit de Charles le Gros. Ce prince, le plus jeune des trois fils de Louis le Germanique, avait hérité de son père le royaume d'Alémanie, de son frère aîné Carloman le royaume d'Italie, lorsqu'il fut couronné à Rome par le pape Jean VIII empereur des Romains (A° 881). Il devait encore recueillir le reste de la Germanie par la mort de son frère Louis le Jeune (A° 882), plus la France occidentale par la mort de Carloman de France (A° 884) et refaire ainsi l'empire carolingien dans sa plus grande étendue. Mais le poids de cet empire formidable retombait sur les épaules d'un infirme. Malgré des apparences robustes[2], Charles le

1) Folcuin, *Gesta episc leodiens*. II, c. 19. — Ses exploits ont été chantés par le poète Sedulius, alors commensal de l'évêché de Liége : *Carmen de Strage Normannorum* (POETAE CAROLINI, vol. III, p. 208).

2) D'après Dümmler vol. III, p. 291. On ne peut rien conclure de son surnom de *Crassus*, qui n'apparaît pas dans les textes avant le XII° siècle. Nous ne le lui conservons ici que pour éviter toute confusion.

Gros était chétif de santé, sujet dans sa jeunesse à des attaques d'épilepsie, qui furent prises pour les agitations d'un possédé, et qui donnèrent même lieu à un exorcisme en règle[1]. Avec cela, il n'était pas moins impotent d'esprit que de corps. En un mot Charles le Gros, c'est l'antithèse de Charlemagne. Le prestige que celui-ci avait valu à sa race par ses victoires, celui-là allait le ruiner par une accumulation de maladresses, de déconvenues et de lâchetés. Ce n'est pas que Charles le Gros ne prît son rôle très au sérieux. Dans le cours de dix années, il franchit les Alpes non moins de six fois, autant de fois que Charlemagne, courant du nord au midi et du midi au nord, absent de là où sa présence aurait été le plus nécessaire, ne rendant pas plus de services présent qu'absent, et n'étalant des deux côtés des Alpes, en l'Italie comme en Germanie, qu'une agitation maladive et une impuissance radicale. Il est en Italie quand s'abat sur les côtes de la Germanie l'invasion normande où périt l'élite des Saxons[2]. Pendant qu'il est en Germanie, les Sarrasins, repoussés au midi, s'établissent au centre de l'Italie, dans leur repaire du Garigliano (l'ancien Liris), d'où ils se livrent impunément au pillage des environs, en particulier au détriment des grandes abbayes, du Mont-Cassin, de Farfa, du Vulturne, saccagées l'une après l'autre[3]. En Provence, il fait manquer, on l'a vu, le siège de Vienne pour courir après la couronne impériale.

C'est durant cette dernière absence qu'eut lieu la grande dévastation de la Lotharingie par les Normands. Revenu en Germanie pour recueillir la succession de Louis le Jeune, c'était à Charles de combattre désormais les Normands d'Esloo ; l'occasion était belle pour donner sa mesure. Il avait sous ses ordres une armée imposante, composée de

1) Voir la scène qu'il fit à son père à l'assemblée de Francfort 873, d'après les *Annales fuldenses*, *Xantenses*, *Bertin.* et la *Vita S. Rimberti*, c. 20.

2) *Supra*, p. 712.

3) Erchempert, c. 50.

Francs, Bavarois, Saxons, Langobards. Il amenait deux hommes de guerre éprouvés, son neveu, Arnulf de Carinthie, et le comte Henri, un Franc de Thuringe, qui s'était déjà distingué en combattant les pirates. Les Normands, pris de peur, se concentrèrent dans leurs retranchements. Toutes les chances étaient pour l'empereur. Mais, au même moment, le cœur lui manqua[1]. Au lieu de tenter l'assaut, il entra en pourparlers avec l'ennemi et consentit au traité déshonorant d'Esloo (A° 882). Par ce traité l'un des chefs normands, Godfrid, acceptait le baptême et recevait une partie de la Frise, savoir les comtés occupés autrefois par les Normands d'Harald. L'autre chef normand, Sigfrid, s'engageait à quitter les États de l'empereur moyennant un tribut énorme et avec une flotte de deux cents navires, chargés de butin et de captifs.

Durant cette absence de l'empereur, Rome était le théâtre d'une nouvelle tragédie : le pape Jean VIII, harassé par dix ans de luttes et abreuvé de dégoûts de tout genre, fut victime d'une obscure conspiration domestique. Empoisonné par les siens, puis achevé à coups de marteau, il est le premier pape qui mourut assassiné, et le dernier des papes carolingiens (A° 882)[2]. Ces événements rappelèrent en Italie l'empereur, qui n'arriva même pas jusqu'à Rome : il s'arrêta à Nonantula, où il se rencontra avec le nouveau pape Marin (A° 883). En quittant la Germanie, Charles le Gros avait laissé Arnulf de Carinthie aux prises avec les Slaves et le comte Henri aux prises avec les Normands. Après le traité d'Esloo, le gros de l'invasion normande s'était jeté, avec Sigfrid, sur le royaume de l'ouest, où Charles III de France, le vainqueur de Saucourt, venait de mourir. Son frère Carloman, qui reprit sa succession, ne put empêcher les pirates de dévaster tout le nord de la France depuis Reims jusqu'à la Somme : c'est dans ces tristes circonstances que le célèbre Hincmar de Reims, chassé

1) *Annales bertin*. 882.
2) *Annales fuldenses*, 882.

de son siège par l'approche des Normands, termina sa carrière dans un obscur village des environs : la dynastie perdait en lui son appui le plus intelligent. Carloman fut obligé à son tour de transiger avec Sigfrid, qui consentit à évacuer le pays, moyennant une énorme rançon, convenue dans le traité d'Amiens (A° 884). Une partie des Normands reprirent enfin le chemin de l'Angleterre. Mais une autre partie revint en Lotharingie et s'installa alors sur les bords de la Dyle, dans un lieu dit *Loven* ou Louvain[1], dont les marais et les bois fournissaient aux pirates des retranchements naturels, et qui, par la Dyle et l'Escaut, leur ménageait une communication facile avec la mer. En même temps, Godfrid, installé en Frise, faisait alliance avec le prétendant Hugues d'Alsace, dont il épousa la sœur Gisèle. Ensemble, ils se proposaient de rétablir le royaume de Lotharingie pour se le partager. Ils favorisèrent l'arrivée de nouvelles bandes de pirates, qui s'établirent en Frise, à Duisbourg sur le Rhin et poussèrent jusqu'en Saxe, combattues non sans succès par le comte Henri[2].

Cependant, quelques mois après le traité d'Amiens, le dernier Carolingien de France mourait inopinément dans un accident de chasse. Les Normands, sous prétexte qu'ils ne s'étaient engagés que pour sa vie durant, menaçaient de nouveau le royaume de l'ouest, et les grands de ce royaume sans chef envoyèrent offrir la couronne à l'empereur Charles

1) Réginon 884 : « Nordmanni, in regno Hlotharii revertentes, in loco qui dicitur *Lovon*, castrametati sunt. » — *Annales Vedastini*, 884 : « pars illorum mare transiit, atque pars *Luvanium* in regno quondam Hlotharii. » — Elwerd, *Chronicon* III, c. 1 (cf. vol. 13, in-fol. de Pertz, p. 123) : « partiuntur in duas partes, unam ad *Lofenum*, alteram ad Hrofecestre (Rochester). » — *Annales fuldenses*, 891 : « prope fluvio Dyla, loco qui dicitur *Lovonnium*. » Il s'agit non pas d'une ville, comme le pense Parisot, mais d'un lieu dit, qui tire probablement son nom de son aspect physique, des bois *(loo)* et des marais *(ven)* qui en occupaient l'emplacement. Van Even, *Louvain dans le passé et dans le présent*. Louvain 1895, in-4, p. 10 13. Cfr *Venloo* sur la Meuse.

2) *Annales fuldenses*, 884.

le Gros, le seul survivant adulte de la dynastie[1]. On ne tint aucun compte d'un fils posthume de Louis le Bègue, qui n'avait en effet que quatre ans. Revenu d'Italie pour prendre possession de ce dernier royaume carolingien, l'empereur se montra une fois de plus incapable de tirer parti des forces si considérables que la fortune mettait à sa disposition. Il s'agissait de couper court aux entreprises du prétendant Hugues d'Alsace, soutenu par son beau-frère Godfrid. Au lieu de les combattre en face, l'empereur eut recours à la ruse. Il s'en prit à Godfrid d'abord. Le comte Henri se chargea de l'attirer, sous prétexte de pourparlers, au confluent du Wahal et du Rhin, dans un guet-apens, où Gotfrid fut lâchement assassiné. On procéda de même à l'égard du prétendant. A la suite de promesses alléchantes, Hugues se rendit sans méfiance à Gondreville, où l'on commença par lui crever les yeux; il fut ensuite tonsuré et relégué dans une abbaye (A° 885), et c'est à Prum, auprès de la tombe de son aïeul, Lothaire I, que se termina la carrière agitée du dernier des Lotharings[2]. Sa sœur Gisèle, veuve du Normand, finit la sienne comme abbesse du monastère de Nivelles[3].

Cependant les Normands, exaspérés par la perfidie de cette exécution, jurèrent de se venger : concentrant de nouveau leurs forces, ils arrivaient de tous côtés, de Louvain, de la Frise, de l'Angleterre, et en remontant la Seine, ils reprirent le chemin à eux bien connu de Paris, dont ils commencèrent le siège, tandis que l'empereur de son côté reprenait pour la sixième fois le chemin de l'Italie (A° 886)[4].

Le siège de Paris et la déchéance de Charles le Gros.

En ce temps-là Paris n'était pas encore capitale, bien qu'elle eût été jadis l'un des séjours préférés des Mérovin-

[1]) Reginon; *Annales fuldenses, vedastini*, 884.
[2]) *Ib.* 885.
[3]) Parisot, *cité*, p. 478.
[4]) *Annales fuldenses*, 886.

giens. Mais Paris était déjà une position stratégique de premier ordre, la clef à la fois de la France, au sens étroit du mot, et de la Bourgogne. Plus d'une fois les Normands avaient poussé leurs ravages jusque-là. Mais depuis vingt ans que Charles le Chauve avait barré la Seine par le fort de Pîtres, Paris avait été épargné. En y revenant cette fois, les Normands semblaient décidés à s'y établir à demeure. Car ils arrivaient sur une flotte de 700 navires, portant la plus grande armée qu'ils aient jamais réunie, environ 40,000 combattants. L'absence de l'empereur leur laissait les coudées franches. Les Parisiens ne pouvaient compter que sur eux-mêmes et sur leurs chefs particuliers, leur évêque Gozlin, qui était en même temps homme de guerre, et le comte du Parisis, Eudes, qui avait hérité de la bravoure de son père, Robert le Fort. La lutte fut acharnée[1]. Pendant dix mois, les Normands épuisèrent toutes les manœuvres d'un siège en règle, assaut, surprise, investissement. Les Parisiens leur opposaient une endurance indomptable. Cependant Gozlin mourut à la peine. Eudes tenta une sortie à la recherche de renforts et en profita pour faire parvenir un appel pressant à l'empereur, qui perdait son temps en Italie, au milieu de difficultés inextricables pour lui. Enfin on annonça son arrivée. Les Parisiens commençaient à respirer. Malheureusement le comte Henri, le meilleur général de l'empereur, envoyé en avant-garde, périt dans une surprise avant d'arriver dans la ville. L'empereur le suivait avec une armée immense, mais qu'il était incapable de commander. Aussi accepta-t-il avec empressement l'offre des Normands, qui demandaient à négocier. Il le fit aux conditions d'un vaincu, sans avoir combattu. Par le traité de Paris, l'empereur promettait aux Normands une nouvelle rançon comme prix de leur retraite et, de plus, leur livrait une partie de ses États, la Bourgogne, qu'ils eurent la liberté de piller tout un hiver durant.

[1]) On a, c'est une exception dans l'historiographie franque, un récit très complet de ce siège célèbre par Abbon, *cité*, un versificateur emphatique et obscur à force de recherche. Favre, *cité*, p 16-68, en a tiré tout le parti possible. C'est là qu'il faut le lire désormais.



Après ce lâche abandon, l'empereur fit une retraite précipitée, suivi de près par le chef normand Sigfrid, et arriva, enfin, épuisé, malade de corps et d'esprit, dans son ancien royaume d'Alémanie, où il ne lui restait plus qu'à abdiquer. Il se trama, dans son entourage immédiat, un complot, qui s'en prit d'abord à son principal conseiller, l'évêque Liutward, ensuite à Richarda, l'impératrice, et comme ils n'avaient pas d'héritier légitime, il s'éleva de plusieurs côtés à la fois des prétendants, entre lesquels l'empire carolingien se démembra définitivement (A° 887)[1]. Charles le Gros se retira dans les quelques métairies qu'on lui laissa par pitié, et où il ne tarda pas à mourir (A° 888)[2].

Démembrement définitif de l'empire carolingien

De ce démembrement de l'empire carolingien sont sortis cinq États, qui ont repris en partie les anciennes frontières du premier partage de Verdun. Ce sont :

1° Le royaume de **Germanie**, qui échut au duc Arnulf de Carinthie neveu de l'empereur, partant un Carolingien ;

2° Le royaume de **France**, qui s'est donné comme roi un prince étranger à la dynastie, Odon ou Eudes, le héros du siège de Paris ;

3° Le royaume de **Provence**, usurpé naguères par Boson de Vienne, qui venait de mourir laissant un héritier, Louis dit l'Aveugle, lequel se rattachait par contre aux Carolingiens, étant par sa mère Irmengarde, petit-fils de Louis l'empereur ;

4° Le royaume de la **Haute Bourgogne**, où s'élève un autre usurpateur, Rodolphe, de la maison des Welfes, et pouvant se targuer des alliances de cette maison avec celle de Charlemagne ;

5° Le royaume d'**Italie**, où deux prétendants sont aussitôt aux prises, l'un, le margrave du Frioul, Bérenger, par sa

1) *Annales fuldenses*, 887. — Réginon, 887.

2) *Ib.* 888.

mère, petit-fils de Louis le Pieux, l'autre, le margrave de Spolète, Guy, Franc-Ripuaire par son origine, mais étranger à la dynastie.

Quant à la **Lotharingie,** la patrie des Carolingiens, qui y avaient, le centre de leur puissance, et qui de là dominaient à la fois d'un côté du Rhin sur la Gaule et de l'autre sur la Germanie, elle tombe au rang d'annexe, tout en demeurant une possession de premier ordre, à raison de sa situation géographique et plus encore à raison des grands souvenirs que les Carolingiens y avaient laissés. Aussi est-ce à cette question de Lotharingie que se ramènent presque toutes les luttes politiques engagées entre les dynasties nouvelles, qui y cherchaient soit la consécration de leur couronne soit un élément de prépondérance; et ainsi la Lotharingie vacille entre ses voisins pendant près d'un siècle, jusqu'au jour où elle passera, avec la prépondérance politique, du côté du nouvel empire germanique.

Ce qui triomphe dans ce démembrement, c'est l'esprit séparatiste des populations, qui veulent avoir chacune un souverain à soi, sorti de son sein, du moins s'identifiant avec ses intérêts[1]. C'en est fait en tout cas de l'unité dynastique, à l'ombre de laquelle les Francs avaient vécu jusque là. Avec ces nouvelles dynasties, commencent des États nouveaux, étrangers l'un à l'autre, vivant de leur vie propre, suivant le cours de leurs destinées particulières. Le seul lien qui subsiste entre eux, c'est la foi catholique qui les unit dans une même société religieuse. Mais, au point de vue politique, il n'y aura plus d'action commune en Europe avant les croisades.

Le démembrement ne devait pas s'arrêter là. Chacun de ces États nouveaux se décompose à son tour par l'avénement des grandes dynasties féodales, soit comtales soit ducales, qui s'établissent à côté des dynasties royales, auxquelles

[1]) Tel est le sens le plus naturel du passage célèbre de Réginon A° 888, que chaque école interpréte à sa façon : « unum quodque [regnum] de *suis visceribus* regem *sibi* creari disponit. »



elles disputent le sol et les sujets. Pour leur tenir tête, toute l'activité des derniers Carolingiens s'éparpille et s'épuise dans une multitude de petites guerres locales, sans intérêt et sans portée Dès lors le théâtre des événements se retrécit, et les personnages sont à l'avenant. C'est une déchéance générale, dont les écrivains du temps ont conscience[1], et dont ils se plaignent dans un style qui confirme leurs lamentations.

La littérature historique se meurt. Les grandes *Annales carolingiennes*, qui s'étaient partagées en deux branches, ne trouvent plus de continuateurs après 882 en France, après 896 en Germanie. La *chronique des papes* suspend la série de ses biographies à partir de la mort d'Étienne V (A° 891). Il semble qu'on se détourne du spectacle peu attrayant de l'agonie d'une grande race. Il n'y a plus d'histoire politique. On ne s'intéresse guère qu'aux événements religieux, soit aux annales d'un évêché, d'une abbaye, soit à la vie et aux miracles de leur patron, aux vicissitudes de ses reliques. Tout se rapetisse, les historiens comme l'histoire[2]. C'est cette agonie qu'il nous reste à retracer.

1) *Visio Karoli magni*, p. p. Jaffé dans ses MONUMENTA CAROLINA. Berlin, 1867. — Salomon, *Versus ad Dadonem* (P. L. de Migne, vol. 132) et les chroniques du temps, *passim*.

2) Aucune époque du moyen âge n'est plus ingrate à étudier, sans autres sources que des Annales maigres, décousues, et des diplômes en grande partie suspects. Néanmoins la science ne se lasse pas d'exercer sa patience à débrouiller cet écheveau. Après les recherches des grands érudits du XVIIe et XVIIIe siècles, cette étude vient d'être reprise à nouveaux frais par une pléiade de travailleurs groupés autour des maîtres des *Chartes* et des *Hautes Études*, Giry, Monod, Prou, etc. Aucun labeur n'est plus méritoire, et en attendant la découverte de plus en plus rare de nouveaux textes, on doit accepter ces travaux comme définitifs, épuisant toutes les sources connues, soit littéraires soit diplomatiques. Après tant d'efforts accumulés, n'empêche que ce Xe siècle ne demeure obscur, décevant, hérissé de discussions, d'hypothèses et de points d'interrogation. C'est dans les beaux travaux de cette école que l'on s'en fera l'idée la plus juste.

§ III. — LES DERNIERS CAROLINGIENS DE GERMANIE. (888-911).

TEXTES ANCIENS : *Annalium fuldensium continuatio II* (882-901), édition citée p. 676 ; — la *Continuatio* (907-967), de Réginon, *ib.*; — Liutprand, *Antapodosis* (888 950) p. p. Dümmler Hanovre, 1877 : dans les mêmes SS. in-8 de Pertz. — *Annales sangallenses majores* (888-955) dans le vol. I des SS. in-fol. de Pertz. — *Annales augienses* (860-954) p. p. Jaffé (dans MONUMENTA MOGUNTINA).

TRAVAUX MODERNES : Outre les ouvrages de Dümmler, Giesebrecht, Zeller, cités p. 707, Gagern (M. v.), *Arnulfi imperatoris vita*. Bonn, 1837. — Rintelen, *Geschichte Ludwigs des Kindes*. Munich (vol. III des FORSCHUNGEN). 1865. — Muller (Ferd.), *Die deutsche Stämme und ihre Fürsten*, vol. III. Berlin, 1842. — Parisot, *Le royaume de Lorraine*. Paris, 1899.

Avénement d'Arnulf. La bataille de Louvain.

Pourtant en Germanie, après avoir notablement fléchi sous Charles le Gros, la dynastie carolingienne se releva une dernière fois avec son neveu et successeur Arnulf[1]. Bâtard de Carloman d'Allemagne, Arnulf rachetait ce défaut de naissance par des qualités personnelles qu'il avait déjà eu l'occasion de déployer comme duc de Carinthie. Il sut borner son ambition à tenir en bride les peuples germaniques du royaume de l'est, qui l'avaient acclamé roi. Il se contenta d'une reconnaissance nominale de sa suprématie par les autres rois francs ; tel fut l'objet d'une série d'entrevues avec ses voisins : à Worms avec le roi de l'ouest, Odon ; à Ratisbonne avec le roi de Transjurane, Rodol phe à Trente avec le prétendant d'Italie, Bérenger (A° 888). Dans la diète de Forcheim, il reconnut, à l'intercession d'Irmengarde, comme roi de Provence, Louis dit l'Aveugle, le fils mineur de l'usurpateur Boson (A° 889). Quant au royaume de Lorraine, l'épiscopat et les grands laïcs se rallièrent en masse à la royauté d'Arnulf. Ils avaient besoin,

[1]) Sur ce relèvement que l'on attendait d'Arnulf, voir le témoignage des auteurs contemporains, le *Poeta saxo* V, v. 415-424 ; le *Monachus sangallensis* II, c. 14.



en ce moment, d'un bras vigoureux pour les débarrasser des Normands, qui avaient recommencé leurs dévastations. De Noyon, ils étaient revenus en force dans leurs anciens cantonnements de Louvain sur la Dyle et poussaient de là leurs ravages jusqu'aux portes d'Aix-la Chapelle. Une première armée envoyée contre eux se fit battre sur les bords de la Gheule entre Aix et Maestricht. Du fond de l'Allemagne, Arnulf accourut, pour venger cet affront, avec une armée de cavaliers. Les Normands, selon leur habitude, étaient fortement retranchés dans un camp protégé par la Dyle et ses marais. Pour les en déloger, le roi fit mettre ses cavaliers pied à terre. Cette tactique réussit. Les Francs formés en colonne d'attaque rompent les palissades normandes, et ce qui n'est pas massacré, se noie, en fuyant, dans la Dyle (A° 891). Telle fut cette mémorable bataille de Louvain, qui marque, sinon la fin totale, du moins le déclin de la piraterie sur les côtes de la Lotharingie[1].

Arnulf et les Slaves de Swatopluk.

A peine le péril normand est-il conjuré, que déjà de nouveaux barbares apparaissent à l'autre bout de l'horizon, les hordes hongroises, qui allaient à leur tour tenir en haleine les nations germaniques pendant près de quatre-vingts ans. Ce fléau hongrois, ce serait, d'après une version, Arnulf lui-

1) Sur cette bataille, voir les récits concordants des *Annales fuldenses*, 891, et de Réginon, 891 Les *Annales Vedastini* n'en donnent que les résultats, mais par contre montionnent deux rencontres entre Arnulf et les Normands, dont la premiere en Flandre près d'Arras. Cfr Parisot, p. 494-497. La date de la bataille de Louvain est demeurée en blanc dans le MS. du *Fuldensis* (p. 121 de l'édition citée) Parisot la place entre le 9 oct. et le 1er nov. A relever une légère inadvertance de cet auteur, chez lequel la procession *(litaniae)* sur le champ de bataille faite en action de grâce par l'armée victorieuse est convertie en un anniversaire célébré depuis à Louvain, ce qui supposerait dès lors une agglomération permanente, tout au moins une église. Or la plus ancienne, celle de St-Pierre, autour de laquelle la première agglomeration s'est formée, ne date que de 986, sous Lambert le Barbu. Van Even, *Louvain dans le passé et le présent*. Louvain, 1895, in-4, p. 311.

même qui l'aurait déchaîné par maladresse, en renouvelant cette tactique si commune d'opposer barbares à barbares. Depuis plusieurs années l'empire slave de Moravie, fondé par Ratislav, repris par son neveu Swatopluk, prenait des proportions inquiétantes. Le roi Arnulf, pour l'abattre, cherchait des renforts à l'étranger. Il est incontestable qu'il négocia une coalition contre eux avec les Bulgares. Quant aux Hongrois, il se serait borné à prendre à son service quelques hordes qui prirent part à cette campagne contre Swatopluk (A° 892); mais c'était assez pour montrer à ces nouveaux venus le chemin qu'ils devaient ensuite reprendre pour leur compte, au cœur même de l'Europe[1]. Quoi qu'il en soit, Arnulf n'eut pas raison de Swatopluk; la Moravie fut ravagée par ses armées, mais non reconquise. L'empire slave ne tomba qu'après la mort de Swatopluk (A° 894), à la suite des querelles entre ses successeurs, qui permirent à leurs voisins d'en fomenter la dissolution et d'en recueillir les débris.

Arnulf en Italie.

Avant de se rendre en Italie, où l'appelaient les factions en lutte, Arnulf avait à régler sa succession dans son royaume de Germanie. Il y avait fait reconnaître comme héritiers d'abord ses bâtards (A° 889). Mais cette disposition fut annulée par la survenance d'un héritier légitime (A° 893). En dédommagement, il investit l'aîné de ses bâtards Zwentibold (Swatopluk) du royaume de Lotharingie, qui fut restauré (A° 895)[2].

Dans sa première campagne en Italie, Arnulf emporta d'assaut Bergame, ce qui entraîna la soumission des villes de Milan et de Pavie, qui le reconnurent comme roi (A° 894). Il y retourna l'année suivante, et cette fois il poussa jusqu'à

[1]) C'est la répétition du rôle attribué à Narsès dans l'invasion langobarde en Italie : les Langobards de Narsès ont été l'avant-garde des Langobards d'Alboin. *Supra*, p. 154. — L'alliance d'Arnulf avec les Hongrois est contestée par les historiens allemands, malgré le texte de Liutprand I, 13, qui charge sa mémoire des plus violentes imprécations.

[2]) *Annales Vedastini*, 895.



Rome, qu'il dut enlever de force à la faction des Spolétains, et où il reçut la couronne impériale des mains du pape Formose (A° 896). Il est le dernier empereur carolingien[1]. Son intervention en Italie n'eut aucun résultat durable. L'Italie retomba presque aussitôt au pouvoir des factions, tandis que l'empereur, frappé du même mal que son père Carloman, était ramené en litière dans son royaume. Il ne fit plus que végéter, et après avoir fait reconnaître son fils légitime Louis IV comme son successeur, il mourut l'année même où les premières hordes hongroises heurtaient aux portes de son royaume (A° 899)[2]. Quelques mois plus tard périssait dans un dernier soulèvement son fils naturel, le roi de Lotharingie (A° 900).

Zwentibold en Lotharingie[3].

Le règne de Zwentibold n'avait été qu'un démêlé perpétuel avec les grands de son royaume, qui lui reprochaient la violence de son caractère et l'incohérence de son gouvernement. Le roi, à son tour, pouvait leur reprocher leur turbulence notoire, qui se traduisait par des voies de fait contre les personnes et contre les propriétés. Il se brouilla successivement avec le clan des Matfrid, possessionné dans la Mosellane, et avec le clan des Regnier, tout puissant dans la Mosane. Les premiers furent privés de leurs dignités Aux Regnier, qu'il bannit de son royaume, il enleva jusqu'à leurs domaines. Mais ceux-ci se raidirent. Comtes du Masau sur la rive droite de la Meuse et de la Hesbaie sur la rive gauche, les Regnier disposaient en outre, aux portes de Liège, du *castrum* de Chèvremont, qui dominait la jeune cité épiscopale, et, en aval de cette ville, du *castrum* de Durfoz, enfermé dans les bras de la Meuse ramifiée à cet endroit[4]. Retranchés dans ce dernier castel, non seulement

[1]) *Annales fuldenses*, 896. — Réginon, *ib.* — Liudprand, I, 25.

[2]) *Ib.*, Réginon, 899.

[3]) Ce règne de Zwentibold est traité à fond par Parisot, *cité*, p. 515-557.

[4]) La localité n'est pas identifiée. Les « paludes et multiplices refusiones quas Mosa facit » dans Réginon, font penser aux plaines basses qui commencent en aval de Liège.

les Regnier pouvaient braver les armées de Zwentibold; mais ils tentèrent de livrer le royaume à leur voisin de France, à Charles le Simple, qui venait de recouvrer le trône de ses pères, mais qui ne parvint pas, cette fois du moins, à recouvrer leur berceau sur la Meuse. Après une courte incursion jusque dans Aix, il repassa ce fleuve, sans avoir combattu (A° 898)[1]. Dans ce moment critique, Zwentibold commit la faute de se brouiller avec son épiscopat, qui jusque là l'avait soutenu, mais qui refusa d'excommunier les rebelles. La mort de son père lui enlevait son dernier appui, tandis que les Matfrid, restaurés dans leurs dignités par celui-ci, allaient offrir au jeune fils de l'empereur la couronne de Lotharingie. Dans un dernier combat livré aux Matfrid aux environs du monastère de Susteren[2], Zwentibold fut tué (A° 900)[3].

Règne de Louis l'Enfant.

Le prince qui recueillait ainsi coup sur coup deux royaumes, succédant en Germanie à son père, à son demi-frère en Lotharingie, était un enfant de six ans, dont la minorité donnait beau jeu aux grandes maisons en voie de s'élever aux dépens de la royauté. Il fallut instituer une régence formée des anciens conseillers d'Arnulf, les deux Conradins et le primat de Germanie, Hatton, qui devait à la faveur d'Arnulf son élévation au siège de S. Boniface. Seul l'épiscopat apportait à la royauté un concours désintéressé. Les grands laïcs songeaient à s'agrandir avant tout. Des Conradins l'un, Conrad, se mit en possession du duché de Franconie, l'autre, Gebhard, se faisait investir du duché de Lotharingie (A° 903). Mais en Franconie, le clan des Conradins se trouva aussitôt aux prises avec un clan rival, celui de Bamberg, issu du vaillant comte Henri tué au

1) Réginon, 898.
2) Ib., 900. — Zwentibold fut inhumé à Susteren, où ses deux filles furent successivement abbesses.
3) *Annales fuldenses*, — Réginon, 900.

siège de Paris. Il en résulta, au cœur de l'Allemagne, une guerre de famille, qui se prolongea pendant trois ans[1]. En même temps les hordes hongroises devenaient de plus en plus audacieuses dans leurs chevauchées à travers l'Allemagne.

Faute d'une direction commune, les Saxons (A° 906), les Bavarois (907), les Alemanes (909) se faisaient battre tour à tour. Enfin devenu majeur, le jeune roi convoqua un ban général de ses peuples. Son armée n'était pas encore concentrée entièrement qu'elle fut surprise par l'ennemi sur le Lech près d'Augsbourg. Ce fut un désastre irréparable (A° 910)[2]. La Pannonie, où se faisait encore naguères un commerce très actif sur le Danube[3], fut perdue définitivement pour l'Allemagne, et il ne resta plus à celle-ci d'autre recours que de se reconnaître tributaire de ces barbares grossiers[4]. Quant au jeune roi Louis, il ne survécut guère à cette honte. L'année suivante[5], mourait à seize ans, sans alliance, le dernier Carolingien de Germanie (A° 911)[6].

1) Réginon, 902-906.

2) Liutprand II, 3; — *Regino contin.*; — *Annales monastiques*, 910.

3) Voir un tableau de ce commerce, aux environs de 904, dans un réglement de douane : **Inquisitio de theloneis**, vol. II des CAPITULARIA, n° 253.

4) Ce tribut hongrois, que les historiens allemands cherchent à pallier, est attesté par Liutprand II, 5 : « factus est per nonnullos populus hic tributarius annos. » — Voir aussi Sigebert, *Chronographia*, A° 904 : Salomon de Constance, *Versus ad Dadonem*, cités

5) *Regino contin. Annales monastiques*, 811. — Widukind I, 16 : « Ultimus Karolorum apud orientales Francos ».

6) Généalogie des Carolingiens d'Allemagne :

Louis II le Germanique
roi 843-876

Carloman en Bavière roi 876-880	Louis III le Jeune en Franconie roi : 876-882	Charles le Gros en Alémanie roi : 876-888 empereur 881
Arnulf 887-899 empereur 896		
Louis IV l'Enfant roi : 899-911		

Le résultat le plus durable du règne de ces derniers Carolingiens, c'est l'établissement définitif des duchés allemands[1] : Bavière, Souabe, Saxe, Franconie. Le titre de duc n'était pas nouveau. Il y avait, à l'époque germanique, des *ducs militaires*, mais qui n'étaient qu'à temps. Les premiers *ducs permanents* ou *nationaux* ont apparu durant la décadence mérovingienne. Par contre Charlemagne avait supprimé systématiquement ces dynasties nationales comme contrariant la puissance royale. Le titre de *duc*, sans doute, continuait à être en usage; ceux auxquels on l'appliquait, margraves ou *missi*, n'en étaient pas moins de vrais fonctionnaires, ne se distinguant des autres que par un ressort plus étendu, comprenant plusieurs comtés. Ce sont les successeurs de Charlemagne qui ont fait revivre, dans leurs traités de partage, le cadre des anciens duchés, sous forme de royaumes. Il y eut ainsi, à partir de Louis le Pieux, un royaume de Bavière. Le partage entre les fils de Louis le Germanique donna naissance à un royaume d'Alémanie. C'était nourrir les tendances séparatistes des populations. Il se forma, au sein de celles-ci, de véritables clans, qui profitèrent de l'affaiblissement de la royauté pour tout envahir, fonctions, bénéfices, évêchés, abbayes, et qui finirent par exercer dans leur territoire une véritable souveraineté, tout en se contentant du titre de duc. Ce sont :

1° Dans le **duché de Bavière** les *Liudpoldingen*, dont l'éponyme Liudpold (Léopold) commença sous Arnulf sa carrière comme margrave, chargé de la défense de la frontière bavaroise vis-à-vis des Slaves de Swatopluk (A° 893). Jouissant de la faveur royale, il cumula la plupart des comtés bavarois venant à vaquer. Lorsqu'il périt, les armes à la main, lors de l'invasion hongroise (A° 907), il laissait un fils, Arnulf, qui succéda à ses fonctions, et qui le premier prit le titre de *duc des Bavarois par la grâce de Dieu*[2]. De

[1]) Leo, *Deutsche Herzogsämter nach Karl dem Grossen*. Berlin, 1827.

[2]) **Acte diplomatique** de 908 (cité par Dümmler III, p. 549, n. 2) : « Arnolfus divina ordinante providentia dux Baioariorum ».

ce duché faisait partie à cette époque la **Carinthie,** qui devait s'en détacher au siècle suivant, ainsi que l'**Autriche,** qui n'était encore qu'une marche bavaroise.

2° Dans le duché de **Franconie,** qui occupait l'Allemagne centrale des deux côtés du Mein, la prépondérance, après avoir été disputée les armes à la main entre les Babemberg et les Conradins, resta finalement à ces derniers. Conrad l'Ancien succomba dans l'une de ces batailles (A° 906). Son fils fut le premier duc de Franconie : c'est Conrad le Roi, le duc allemand, qui devait succéder le premier aussi à la dynastie franque, après la mort de Louis l'Enfant.

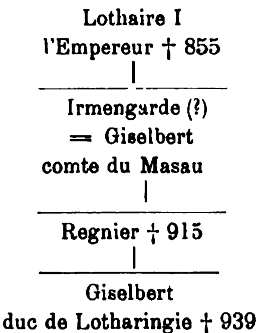
3° La **Souabe** comprend au moyen âge la fraction des Alemanes établis sur la rive droite du haut Rhin, tandis que le nom d'Alémanie ou Allemagne est resté aux habitants de l'Alsace sur la rive gauche. L'**Alsace,** dans les partages carolingiens, avait été détachée de la Germanie pour être rattachée aux États francs du milieu. Elle devint ainsi une dépendance de la Lotharingie. La Souabe, qui s'étendait jusqu'aux Alpes, comprenait la **Rhétie,** où s'était maintenue une population romande, avec le *ladin* comme langue. Les premiers dynastes qui apparaissent en Souabe, sont les frères Berthold et Erchanger : ils y exerçaient les fonctions de *missi*, qui s'étaient dénaturées en devenant, d'extraordinaires, permanentes. Mais ils s'attaquèrent au puissant évêque Salomon de Constance et furent condamnés à perdre la vie. La prépondérance passa à la dynastie des Burkards, avec le titre de ducs de Souabe (A° 917).

4° La **Saxe,** comme quatrième duché allemand, était de formation récente. Aux temps de leur indépendance, les Saxons n'avaient jamais connu de dynastie commune. C'est aux Ludolfingen que le duché de Saxe doit son unité politique. Ludolf, leur éponyme, avait commencé par y exercer les fonctions de margrave sur la frontière danoise. Lorsqu'il mourut (A° 866), il laissait deux fils : l'aîné Brunon, le

fondateur de *Brunswik*, périt dans la catastrophe de 880. Son frère Otton l'Illustre, qui lui succéda, est la souche de la maison ducale de Saxe. — La **Frise**, voisine de la Saxe, n'a eu comme duché qu'une existence éphémère. Ce duché avait été créé en faveur des chefs de pirates, Harald, puis Roric, enfin Godfrid, qui s'acquittèrent fort mal, on l'a vu, de la défense de la contrée contre les autres pirates danois. Après la trahison et l'assassinat de Godfrid (A° 885), le duché fut dévolu à des comtes saxons, à Everhard, qui fut assassiné à son tour (A° 898), puis à son frère Meginhard, qui n'eut pas de successeur.

5° La **Lotharingie** continua quelque temps à être considérée comme royaume, bien qu'elle eût cessé, après la mort de Zwentibold, d'avoir des rois particuliers. C'était la patrie des Carolingiens ; et, aussi longtemps qu'il en restait un rejeton, les Lotharins ne voulurent point reconnaître d'autre dynastie. Comme ils s'étaient ralliés aux derniers Carolingiens d'Allemagne, quand Eudes devint roi de France, ils allèrent aux derniers Carolingiens de France, lorsque la couronne d'Allemagne fut dévolue à un duc allemand (A° 911), pour rompre définitivement avec la France, après la chute de Charles le Simple (A° 923). L'âme de cette politique carolingienne, c'était le clan des Regnier, qui se rattachait à la dynastie nationale par les femmes[1]. Aussi

[1]) Généalogie de la descendance féminine de la branche aînée en Lotharingie :



est-ce en leur faveur que fut érigé le duché de Lotharingie, dont Giselbert, fils de Regnier au Long Col, fut le premier duc (A° 928). Cette réunion de la Lotharingie à la Germanie sous Henri I de Saxe fut le point de départ de la prépondérance de sa maison en Europe. La résurrection de l'empire carolingien, en effet, est devenue aussitôt la pensée favorite de ses successeurs. A la mort de Henri I (A° 936), la première démarche de son fils Otton le Grand fut de se faire couronner dans le palatium d'Aix, au centre de la Lotharingie, avec la pompe et les insignes des rois francs : c'était un programme. Pour le réaliser, il restait à y joindre la couronne d'Italie. Les révolutions dont ce royaume était alors le théâtre, allaient lui en fournir l'occasion.

§ IV. — LES DESCENDANTS DES CAROLINGIENS DANS LES ROYAUMES D'ITALIE ET DE BOURGOGNE.

(888-950)

TEXTES ANCIENS : Liutprand, *Antapodosis*, cité p. 723. — *Gesta Berengarii imper.* (887-916), p.p. Winterfelt dans les POETAE CAROLINI, vol. IV in-4 de Pertz. — *Catalogus Regum italicorum* dans les SS. RER LANGOBARD. in-4 de Pertz. — *Catalogus ducum Benevent.* ib.

TRAVAUX MODERNES : Muratori, *Annali d'Italia* (de 888 à 950). — **Gay**, *l'Italie méridionale et l'Empire byzantin.* Paris, 1904. — **Duchesne**, *L'État pontifical.* Paris, 1904. — **Poupardin**, *Le royaume de Provence sous les Carolingiens.* Paris, 1901. — De Gingins La-Sarra, *Les Bosonides.* Lausanne, 1851. — Id. *Les Hugonides.* Lausanne, 1853.

Situation politique de l'Italie.

Les révolutions de l'Italie au moyen âge ont tenu à sa conformation politique telle qu'elle résultait des invasions germaniques du VIe siècle. L'arrivée des Langobards avait définitivement brisé l'unité italienne. Car ils n'avaient réussi ni à en expulser les Byzantins, ni à former eux-mêmes un royaume compact. Non seulement il y eut désormais une Italie byzantine et une Italie lombarde; mais ni l'une, ni l'autre n'étaient d'un seul tenant. Au nord les Langobards de **Pavie** avaient comme vis-à-vis les Byzantins de **Venise**. Au centre, tandis que **Rome** était demeurée aux Romains,

le duché voisin de **Spolète** était redevenu une principauté lombarde. Enfin, au midi, **Naples**, d'origine byzantine, faisait face aux Langobards de **Bénévent**. Charlemagne, par la restauration de l'Empire, avait donné à cette mosaïque italienne une apparence d'harmonie. Mais nulle part ses successeurs n'eurent moins d'autorité qu'en Italie, malgré les efforts sincères des papes carolingiens pour faire de l'empire une réalité. L'intervention des Francs en Italie ne fit, en somme, qu'ajouter à cette complication politique en y introduisant un troisième élément discordant. Et ce n'est pas tout. Les pirates sarrasins profitaient de ces dissensions pour se nicher dans les postes les plus avantageux à leurs pilleries. Délogés d'un coin, ils se retrouvaient dans un autre. Les Francs, sous Louis II, les avaient chassés de Bari (A° 871). Ils se rejetèrent sur Tarente. Expulsés de Tarente et du midi de l'Italie par les Byzantins (A° 880), ils prirent leur revanche au centre, en se fortifiant sur le Garigliano. Leur dernier repaire et l'un des plus redoutés, fut, aux portes de l'Italie, Fraxinet, d'où ils continuèrent à porter leurs ravages dans trois directions : en Bourgogne, en Allemagne, comme en Italie (A° 889)[1].

Les deux royaumes de Bourgogne.

Enfin, aux démêlés des petits États italiens, ne devaient pas manquer de prendre part leurs voisins immédiats des royaumes bourguignons de Provence et de haute Bourgogne, auxquels l'Italie s'offrait comme une proie aussi facile que désirable. Ces royaumes, comme celui d'Italie, avaient fait partie des États francs du centre sous la branche aînée des Carolingiens. L'extinction de cette branche mit en mouvement les prétendants. Le premier est Boson de Vienne en Provence, un de ces favoris de la fortune, qui font leur chemin par les femmes de la famille. Car, du côté de son père, il sortait du rang des officiers domestiques, étant neveu

1) Sur les Sarrasins de Fraxinet, voir l'étude critique de Poupardin, *cité*, chap. 7.



d'un huissier du palais. Mais sa mère était sœur à la première reine de Lotharingie, l'infortunée Teutberge. Il devait plus encore à sa propre sœur, Richilde, que Charles le Chauve épousa en secondes noces, à la veille de ses campagnes d'Italie. Charles le Chauve délégua à Boson, devenu son beau-frère, le gouvernement dans le royaume alors vacant de Charles de Provence, et, au retour de sa première campagne, il l'investit en outre d'une sorte de vice-royauté dans son nouveau royaume d'Italie. Enfin, par une dernière faveur de la fortune, Boson épousa lui-même la fille unique de l'Empereur Louis II, Irmengarde, princesse qui faillit partager la couche d'un empereur d'Orient. Grisé par ces hautes alliances, Boson se fit couronner roi de Provence[1], aussitôt son protecteur mort, et en dépit des Carolingiens survivants, auxquels il sut tenir tête pendant plusieurs années (879-887)[2]. Boson avait un frère, Richard le Justicier, qui se chargea de remettre l'usurpateur à sa place. Il lui reprit, en effet, sa ville de Vienne avec sa femme Irmengarde. Mais Boson lui-même demeura hors d'atteinte (A° 882). Il mourut dans l'obscurité, laissant un enfant, Louis, qui par sa mère, était un Carolingien, l'unique héritier de l'empereur Louis II (A° 887). Aussi l'empereur Charles le Gros le prit-il sous sa protection. Le roi Arnulf le reconnut comme souverain légitime, sous la régence d'Irmengarde[3], du royaume qu'avait usurpé son père Boson. Les évêques provençaux réunis en synode[4] procédèrent à son sacre solennel : le **royaume de Provence** était définitivement fondé (A° 890). Mêlé aux intrigues italiennes, ce jeune prince devait revendiquer à son tour la succession de son aïeul en Italie[5] et s'appeler Louis III comme empereur.

1) **Acta du synode** de Mantailles, 879 : CAPITULARIA, vol. II, n° 284.

2) *Supra*, p. 712.

3) *Supra*, p. 724.

4) Les **Acta** du synode de Valence dans les CAPITULARIA, vol. II, n° 289.

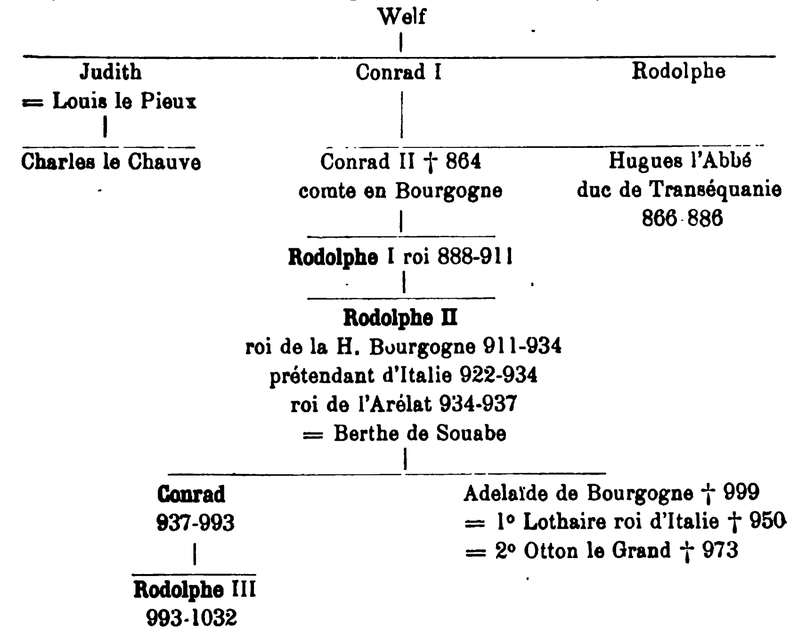
5) Tel est le but de l'écrit publié pour appuyer les prétentions de Louis l'Aveugle à l'empire sous le titre de *Visio Karoli Crassi*, un genre de fiction littéraire très en vogue pour les écrits politiques au moyen âge. Voir Poupardin, *cité*, appendice 6.

Mais il ne tardera pas à en revenir les yeux crevés, d'où lui est resté dans l'histoire le surnom plus connu de Louis l'Aveugle.

La Provence avait fait partie jadis du royaume mérovingien de Bourgogne, de là le nom qui lui est donné parfois de *Bourgogne inférieure* ou *cisjurane* [1]. La **Haute-Bourgogne** formait un second royaume fondé sur les frontières de l'Italie par Rodolphe I de la maison des Welfs, originaires de la Bavière, qui avaient pris pied à la cour franque à la suite du mariage de Judith de Bavière avec l'empereur Louis le Pieux. A la faveur de ces relations, le père de Rodolphe avait obtenu un duché entre le Jura et les Alpes. Lui-même profita de la déchéance de Charles le Gros pour se faire sacrer roi par l'évêque de Sion dans le Valais (A° 888). Tel est l'origine du royaume de *Bourgogne supérieure* ou *Transjurane* [2]. Rodolphe Ier eut d'abord quelques

1) Sur ces termes, voir Poupardin, *Appendice* 1, qui conteste l'exactitude de cette qualification de *cisjurane*.

2) Généalogie des rois de Bourgogne (maison des Welfs) :



difficultés avec le roi Arnulf de Germanie, auquel il osa disputer le royaume de Lotharingie. Il n'en fut reconnu qu'après avoir renoncé à cette vaine ambition. Il dut se contenter de régner sur les cantons de la Suisse. Dans ces montagnes où il s'était retranché, il était quasi inattaquable. Néanmoins il eut affaire, lui aussi, aux bandes de Sarrasins et de Hongrois, dont aucune barrière n'était capable d'arrêter l'audace. Son successeur, Rodolphe II (A° 912), fut entraîné à son tour dans les querelles des factions italiennes. L'une de ces factions l'adopta comme candidat pour l'opposer au roi Bérenger I d'Italie. Il ne réussit pas à s'assurer la possession de cette seconde couronne, malgré le concours de son beau-père, le duc Burkard de Souabe (A° 922). A peine débarrassé, en effet, par la mort de Bérenger (A° 924), d'un compétiteur en Italie, il en rencontra un autre dans Hugues d'Arles, appelé de l'autre royaume de Bourgogne. Finalement intervint une transaction par laquelle Rodolphe II, renonçant à ses prétentions sur le royaume d'Italie, obtenait en compensation le royaume de Provence, dont Hugues d'Arles s'était arrogé le gouvernement. A partir de ce moment, les deux Bourgognes ne formèrent plus qu'un seul royaume, connu aussi sous le nom de *royaume d'Arles* ou **Arélat** (A° 933). Rodolphe ne jouit que quatre ans de la Bourgogne entière, laissant en mourant (A° 937) comme héritier un enfant, Conrad, sous la régence de Berthe de Souabe, sa veuve. Hugues d'Arles, le roi d'Italie, fit alors une tentative pour reprendre l'autorité en Bourgogne, en épousant la régente, en même temps que son fils Lothaire épousait Adélaïde de Bourgogne, la fille de Rodolphe II. Mais il suffit d'une démarche d'Otton le Grand pour empêcher cette nouvelle usurpation, et c'est comme protégé d'Otton[1] que Conrad I continua à régner sur ce royaume, destiné à être absorbé un jour dans l'empire germanique. C'est ainsi qu'à peine arrivé au trône de Germanie le futur empereur

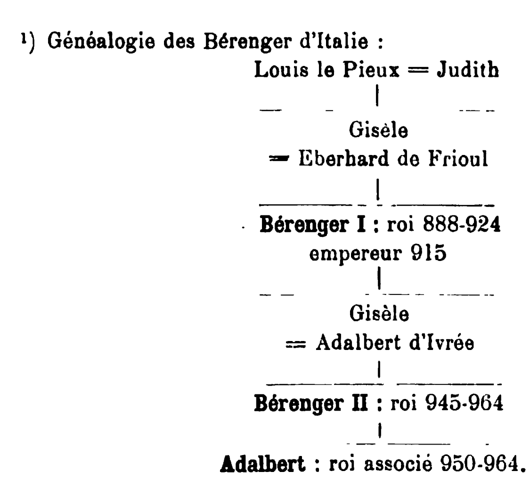
[1]) Widukind, II, 35. — Flodoard A° 940.

faisait déjà sentir sa prépondérance dans les royaumes de ses voisins. La Bourgogne lui ouvrait le chemin de l'Italie, dont les dissensions allaient lui donner l'occasion d'étendre sa domination sur ce troisième royaume.

Bérenger I et les empereurs spolétains[1].

Pour en revenir à l'Italie, les factions qui l'agitaient, ne luttaient point pour un principe soit national, soit politique. Par leur origine, elles n'étaient même pas italiennes. Les deux compétiteurs qui se firent couronner rois d'Italie presque simultanément, après la déchéance de Charles le Gros (A° 888), appartenaient l'un et l'autre à des familles franques, que les Carolingiens y avaient introduites. Ils s'appuyaient chacun sur un clan de parents et d'amis, arrivés de l'étranger avec eux. La seule différence entre eux est que Bérenger de Frioul était encore un Carolingien, du moins du côté de sa mère Gisèle, fille de Louis le Pieux[2], tandis que les Francs de Spolète étaient étrangers à la dynastie, bien que devant à celle-ci leur puissance territoriale au cœur de la péninsule. Ils y étaient venus à la suite

1) Généalogie des Bérenger d'Italie :



2) Sur l'origine franque de Bérenger I, du côté paternel, voir Pouppardin, *cité*, p. 165, p. 388, contrairement à l'opinion de quelques modernes, qui lui donnent une origine lombarde.

de Lothaire I lors de sa brouille avec Louis le Pieux[1]. Du duché de Spolète, cette maison n'avait pas tardé à s'étendre aux dépens de leurs voisins. Les papes en particulier eurent à souffrir de ce voisinage. De là, brouille avec les empereurs carolingiens, protecteurs officiels de la papauté. Héritier de cette maison, Guy de Spolète avait épousé une princesse de Bénévent, Ageltrude, fille d'Adelchis, l'adversaire de Louis II, et à partir de ce moment, il devint le chef avoué d'un parti anti-carolingien en Italie. Désormais c'est entre partisans et adversaires des Carolingiens que la lutte est engagée. Bérenger I, malgré l'appui des Carolingiens de Germanie, fut battu et refoulé dans Vérone (A° 889). Guy de Spolète, son rival, non seulement se fit sacrer roi à Pavie[2]; mais, deux ans plus tard, il y joignit la couronne impériale, qu'il se fit décerner à Rome par le pape Étienne V, en lui forçant la main (A° 891). Quelques mois plus tard, il associa à l'empire son jeune fils Lambert, qu'il fit couronner par le pape Formose, successeur d'Étienne (A° 892). Au point de vue carolingien, c'était une usurpation. Aussi les papes n'avaient-ils cessé d'assiéger en secret le roi carolingien de Germanie de leurs doléances, le suppliant de les délivrer de ces « mauvais chrétiens »[3]. Arnulf dut s'y prendre à deux fois. La première campagne lui ouvrit les portes de Pavie, capitale du royaume spolétain (A° 894). Dans l'intervalle Guy de Spolète vint à mourir. Mais Ageltrude, sa femme, veillait sur son jeune fils Lambert, et lorsqu'Arnulf revint l'année suivante, ce n'est pas sans peine qu'il pénétra dans Rome défendue par la vaillante impératrice contre cette invasion allemande, que les chroniqueurs du temps comparent à celle des Gaulois de Brennus[4]. Arnuf, accueilli comme

1) *Supra*, p. 656, n. 2. Sur leur généalogie, voir Wüstenfeld, *Die Herzoge von Spoleto aus dem Haus der Guidonen* (vol. III des FORSCHUNGEN).

2) Acta du synode de Pavie 889, pour l'élection de Guy : CAPITULARIA, vol. II, n° 222.

3) REG. n° 3486, 3501.

4) Réginon, A° 896.

libérateur, fut sacré par Formose, comme empereur (A° 896)[1]. Il y eut donc en ce moment deux empereurs romains, sacrés tous deux par le même Formose. En somme, cette prérogative que les papes avaient commencé à revendiquer d'élire l'empereur, si justifiée qu'elle fût en théorie, eut en pratique des effets désastreux, en exposant les papes à toutes les entreprises des factions et des ambitieux. L'intervention d'Arnulf ne porta non plus aucun remède à l'anarchie italienne. Aussitôt après son départ, la lutte des factions allait reprendre de plus belle, lorsque les deux rivaux s'avisèrent de la trancher par un partage à l'amiable : Bérenger I sut se contenter de Vérone avec la Lombardie transpadane, tandis que Lambert conservait tout le reste. De plus, accompagné de sa mère, Lambert reprit possession, comme empereur, de la ville de Rome, où Formose venait de mourir (A° 896). Les Spolétains se vengèrent sur la momie pontificale, qui fut tirée de son sarcophage, exhibée devant un synode solennel, pour être condamnée, dépouillée de ses insignes et jetée à la voirie, en même temps que tous les actes de ce pontificat étaient cassés (A° 897)[2]. Le successeur de Formose, Étienne VI, s'était prêté à cette odieuse violation de sépulture. Les représailles ne se firent pas attendre. Étienne VI, renversé par une émeute, fut dépouillé à son tour de ses insignes, jeté en prison, finalement étranglé. Dans un synode suivant, du pape Jean IX, les actes de Formose furent reconnus valables, sauf le sacre d'Arnulf (A° 898). Ces tiraillements en sens contraire eurent pour effet de jeter un trouble profond dans le monde écclésiastique, où la question des actes de Formose, tour à tour annulés ou restaurés[3], continua d'alimenter les passions

1) Voir le **serment** prêté à Arnulf par les Romains comme à leur empereur : CAPITULARIA, vol. II, n° 229.

2) *Annales fuldenses* 896. — Liutprand I, 30.

3) De cette controverse embrouillée, on trouvera un résumé très suffisant dans Duchesne, *cité*, p. 301-314.

sacerdotales aux prises dans les discussions des synodes et dans la polémique des lettrés[1].

Dans l'un de ces synodes, celui de Ravenne en 898, les droits des empereurs romains à Rome furent reconnus et solennellement confirmés, en particulier l'appel à l'empereur et la défense de consacrer le pape, avant la vérification impériale[2]. Mais le jeune Lambert, qui assistait à ce synode, n'eut point l'occasion de s'en prévaloir. Quelques semaines après, il n'était plus, mort dans un accident de chasse. Quant à son antagoniste Arnulf, déjà mortellement atteint, il s'éteignit l'année suivante (A° 899).

Le roi Bérenger I et les prétendants bourguignons.

L'empire était vacant; et désormais seul roi en Italie[3], Bérenger put croire son heure arrivée, lorsqu'une nouvelle faction lui suscita un autre rival, le roi de Provence en question, Louis III, petit-fils de Louis II et par conséquent Carolingien comme Bérenger. Louis III fut aussitôt proclamé roi d'Italie à Pavie (A° 900), d'où il alla recevoir la couronne impériale à Rome des mains du pape Benoît IV (A° 901). Mais ce ne fut qu'un fantôme d'empereur. Dans sa lutte contre Bérenger, une première fois il dut se retirer en jurant de ne plus y remettre le pied (A° 902). Lorsqu'il y revint pourtant, trois ans après, il se laissa surprendre dans Vérone et aveugler (A° 905). Bérenger, qui luttait depuis vingt-cinq ans pour la couronne d'Italie, put enfin respirer, et ce fut son tour de ceindre la couronne d'empereur, qu'il reçut du pape récemment élu, Jean X, au milieu de fêtes dont son panégyriste[4] se plait à détailler la pompe

[1]) Dümmler, *Auxilius und Vulgarius*. Leipzig, 1866. — *Invectiva in Romam* (P. L. de Migne, vol. 129, p. 823).

[2]) Les **Acta** du concile de 898 dans les CAPITULARIA, vol. II, n° 230.

[3]) La mort de Lambert fut suivie de la réconciliation de sa mère Ageltrude avec Bérenger I, dont il reste un acte diplomatique, **Berengarii Promissio**, ib n° 231.

[4]) *Gesta Berengarii* IV, v. 89-202.

(A° 915)[1]. Mais son empire en demeura là. Les factions n'avaient pas désarmé. Une princesse étrangère, Berthe, originaire de Lotharingie, mais devenue italienne par son second mariage avec un margrave de Toscane, était l'âme de ces intrigues : c'est son clan qui appela successivement de Bourgogne les compétiteurs nommés plus haut, d'abord Rodolphe II, ensuite Hugues d'Arles, toujours des étrangers. Quant aux Italiens qui devaient subir cette engeance, ils semblaient prendre plaisir à se donner deux maîtres à la fois, de façon à annuler la puissance de l'un par le contre-poids de l'autre[2].

Toutefois ce royaume si disputé d'Italie était loin de comprendre la péninsule entière. L'Italie méridionale formait un théâtre distinct, où d'autres acteurs donnaient une représentation assez semblable. Là aussi des étrangers étaient aux prises ; mais là c'était vraiment un conflit de races, entre les Byzantins, qui reprenaient pied sur le littoral de l'Adriatique, et les Sarrasins, jadis les agresseurs, maintenant rejetés sur la défensive. Enfin ceux du Garigliano, qui campaient au centre de l'Italie depuis 40 ans, furent attaqués dans leur repaire et exterminés jusqu'au dernier, grâce à la coalition que le vaillant pape Jean X réussit à organiser entre Francs, Byzantins et Langobards (A° 916)[3].

Mais déjà une troisième race avait fait son apparition sur le théâtre de l'Italie, la race brutale des Hongrois. Dans une première irruption, ils avaient écrasé l'armée de Bérenger I sur la Brenta (A° 899). La seconde invasion hongroise fut provoquée par Bérenger lui-même, qui s'avisa d'opposer leurs hordes redoutables à son nouveau compé-

[1]) **Diplomi** *di Berengario* I, p. p. Schiaparelli. Rome 1903. — Sur sa **diplomatique** voir, du même auteur (dans : INSTITUTO STORICO. Rome, 1902), les Regestes de 140 diplômes *de regno* (888-924) et *de imperio* (915-924).

[2]) C'est le texte souvent cité de Liutprand I, 37 : « semper Italienses geminis uti dominis volunt, quatinus alterum alterius terrore coherceant. »

[3]) Liutprand II, 48-54. — *Chronicon Casinense* I, 50. — REG. n° 3556.

titeur, Rodolphe de Bourgogne (A° 922). Il n'en fut pas moins battu (A° 923) et mourut l'année suivante, assassiné par l'un des siens à Vérone; il est le dernier empereur italien (A° 924).

Les derniers descendants des Lotharings en Italie[1].

Quant à son ancien compétiteur, Louis III de Provence, il continuait à végéter, aveuglé et oublié, dans son premier royaume, où il ne mourut qu'en 928, laissant un fils Charles-Constantin, qui ne fut pas appelé à lui succéder, étant sans doute issu d'une union irrégulière[2]. L'empereur Louis III serait donc le dernier représentant par les femmes de la branche légitime des Lotharings. Cette lignée n'était pas épuisée. Il en restait une autre branche féminine, mais bâtarde, issue de la fameuse Waldrade, la concubine de Lothaire II. De leurs enfants, Berthe, le dernier, venait

1) Généalogie des Lotharings d'Italie (descendance féminine) :

Lothaire I

Descendance légitime

Louis II roi d'Italie 844-875
Irmengarde = Boson roi de Provence † 887
Louis l'Aveugle roi de Provence † 928 roi d'Italie 900-905 empereur 901
Charles-Constantin

Descendance bâtarde

Lothaire II † 869 = Waldrade
Berthe † 925

= 1° Thibaut d'Arles
Hugues d'Arles roi d'Italie 926-947
Lothaire roi d'Italie 931-950 = Adelaïde de Bourgogne
Emma † 988 = Lothaire roi de France † 986

= 2° Adalbert de Toscane
Guy † 931 = Marozie
Irmengarde = Adalbert d'Ivrée
Anskar † 940

2) D'après Richer II, 98 : cfr Pouppardin, *cité*, p. 209-212.

de mourir en Italie (A° 925), mais elle avait laissé en Provence, de son premier mariage avec Thibaut d'Arles, un fils, Hugues d'Arles, partant cousin de Louis III, qui était supplanté dans son royaume depuis sa mutilation, par ce Hugues, soit régent soit usurpateur. C'est cette descendance qui explique la fortune de Hugues d'Arles en Italie, où, aussitôt débarqué à Pise, il fut accueilli par tout un clan de parents et d'amis italiens de sa mère, tandis que son rival, Rodolphe, étranger non seulement à l'Italie, mais à la dynastie, ne pouvait compter que sur les contingents allemands, amenés par son beau-père de Souabe, qui trouva la mort dans cette expédition[1]. Pendant que ce rival reprenait le chemin de la Bourgogne, Hugues d'Arles prit possession de Pavie, où il reçut la couronne d'Italie (A° 926), qu'il conserva, non sans lutte, pendant 20 ans. Pour consolider sa dynastie, il associa au trône son jeune fils Lothaire (A° 931), en même temps qu'il distribuait les fiefs et les évêchés entre ses partisans[2]. Brave à la guerre, énergique jusqu'à la cruauté, le roi Hugues n'avait eu jusque là que des succès. Son premier échec, il l'éprouva à Rome, dont il fut chassé au moment où il croyait ceindre la couronne impériale (A° 932)[3]. Il fut plus heureux dans sa rencontre avec les Hongrois, dont il acheta la retraite à force d'argent. Il était sur le point de déloger les Sarrasins de leurs cantonnements de Fraxinet (A° 942)[4], lorsqu'éclata en Italie la réaction qui fit tomber sa dynastie. Hugues ne croyait avoir plus rien à craindre des factions depuis la transaction visée plus haut, par laquelle Rodolphe lui avait cédé ses droits contestés sur la couronne d'Italie, en échange des droits non moins contestables que Hugues lui cédait sur la couronne de Provence (A° 932). De plus, à la mort de Rodolphe, Hugues épousa sa veuve ; Lothaire épou-

1) Flodoard A° 923, 926. — Liutprand III, 15. — *Annales Alemannici*, 926.
2) Liutprand V, 18.
3) Voir *infra*, chap. XII, § 6.
4) Liutprand V, 16-17. — Flodoard A° 942.

sait en même temps sa fille (A° 937)[1]. Mais les ennemis que Hugues s'était faits par ses mesures violentes, se groupèrent autour d'un nouveau prétendant, le margrave d'Ivrée en Piémont, Bérenger II, petit fils de Bérenger I par sa mère et par conséquent se rattachant encore à la souche carolingienne (A° 945). Hugues, se voyant abandonné par ses partisans, alla terminer sa vie en Provence (A° 947). Son fils Lothaire ne tarda pas à le suivre dans la tombe (A° 950), ne laissant qu'une fille Emma de son mariage avec Adélaïde de Bourgogne. Cette jeune veuve, — elle avait dix-huit ans, — fut aussitôt l'objet des poursuites de Bérenger II, qui trouvait avantageux à sa cause de faire épouser la reine d'Italie par son fils Adalbert. Adélaïde, pour s'en défaire, offrit sa main au roi Otton le Grand, veuf comme elle, à 38 ans. C'est par ce mariage (A° 951) qu'Otton pénétra en Italie, où toutes les factions allaient devoir plier sous sa supériorité. Par cette série de succès, Otton s'annonçait comme le futur empereur, comme un autre Charlemagne : il était roi de Germanie, maître de la Lotharingie, beau-frère et protecteur du roi de Bourgogne, et déjà roi d'Italie. Les compétitions auxquelles la royauté était alors livrée en France, allaient lui permettre d'affirmer sa prépondérance sur ce dernier théâtre.

[1]) *Supra*, p. 736.

§ V. — LES DERNIERS CAROLINGIENS DE FRANCE.

888-987.

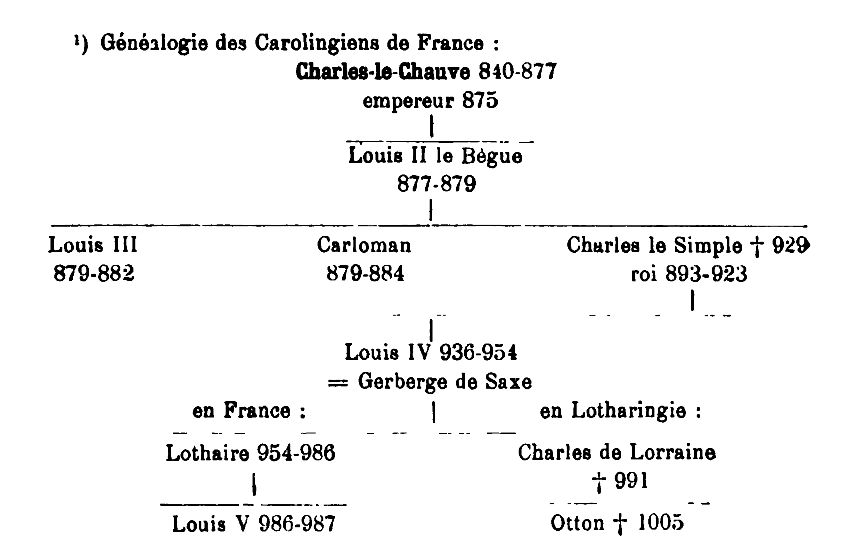
Textes anciens : Richer, *Historiarum libri IV*, p. p. Waitz. Hanovre, 1877; — Widukind, *Res gestae Saxonicae* p. p. Waitz, ib. 1882 : dans les SS. in-8 de Pertz. — Flodoard, *Annales* 919-966 (vol. III série in-fol. de Pertz). — Dudon, *Rollo* : dans son *Historia Normannorum* (P. L. de Migne, vol. 141).

Travaux modernes : Kalckstein, *Der Kampf der Robertiner und der Karolinger*. Leipzig, 1877, — Borgnet, *Études sur le règne de Charles le Simple*. Bruxelles (Acad.) 1843, in-4°. — **Favre**, *Eudes, roi de France*. Paris, 1893. — **Eckel**, *Charles le Simple*, ib. 1899. — **Lauer**, *Louis IV d'Outremer*, ib. 1900. — **Lot**, *Les derniers Carolingiens*. Paris, 1901. — Les Jahrbücher des D. Reichs *unter dem Sächsischen Hause*. Berlin, 1837-1876. — Warnkoenig et Gérard, *Les Carolingiens*, vol. II : cité p. 410.

L'interrègne entre Charles le Gros et Charles le Simple[1].

Tandis que le royaume de Germanie, accrû de l'Italie, s'élève rapidement au premier rang, la décomposition du royaume de France continue, hâtée par la rivalité de deux dynasties, des Carolingiens, qui représentaient le passé, et des ancêtres des Capétiens, auxquels appartient l'avenir.

[1]) Généalogie des Carolingiens de France :



Durant cette rivalité l'épiscopat seul suit une politique conséquente, inspirée par un reste de loyalisme dynastique, tandis que les grands laïcs profitent de la situation pour mettre leurs services aux enchères et, en dépouillant la royauté de ses domaines et de ses prérogatives, achèvent de la ruiner.

Parmi les défauts reprochés à Charles le Simple, un seul est incontestable : c'est sa jeunesse. Fils posthume de Louis le Bègue, il avait huit ans à la mort de Charles le Gros. En face du péril normand, le royaume de France ne pouvait s'exposer en outre aux périls d'une minorité. Restait sans doute un dernier Carolingien, Arnulf, que la Germanie avait accepté, en passant sur sa bâtardise. Mais la majorité des grands de Neustrie devait être sinon hostile, du moins indifférente à un prince ne résidant pas, dont on ne pouvait attendre que peu de services et moins encore de libéralités. Les Carolingiens écartés, aucun prétendant ne pouvait se mesurer avec le héros du siège de Paris, Eudes, déjà en possession de plusieurs comtés et reconnu comme le duc militaire des Francs. Toutefois l'épiscopat se divisa : tandis qu'à Reims, le successeur d'Hincmar, Foulques, demeurait carolingien dans l'âme, l'autre primat gallican, l'archevêque de Sens, n'hésita pas à couronner Eudes à Compiègne, en dépit du privilège revendiqué par l'Église de Reims (A° 888). Le nouveau roi justifia aussitôt la préférence de ses partisans par la brillante victoire qu'il remporta sur les Normands à Montfaucon. Après cela, son compétiteur, le roi Arnulf de Germanie, ne fit plus de difficultés à reconnaître sa royauté, et cette démarche fit tomber l'opposition de Foulques. Le puissant duc d'Aquitaine, Ramnulf, qui avait en son pouvoir le jeune Charles, mit quelque façon aussi à se rallier à l'élu des Neustriens. Eudes dut se contenter d'une reconnaissance platonique. Mais la mort de Ramnulf le débarrassa de tout souci de ce côté (A° 890)[1]. Cet heureux

[1]) *Chronicon S. Maxentii.*

début fut suivi d'une série d'échecs infligés à ses armes par les pirates. La même année où Arnulf remportait sa brillante victoire sur les Normands de la Dyle, Eudes était battu par Hasting, le chef des Normands de la Somme (A° 891)[1]. Son étoile commençait à pâlir, tandis que Charles le Simple, arrivé à l'âge de l'action, et appuyé par un noyau de mécontents, revendiquait hautement les droits de sa race. L'archevêque de Reims trempait derechef dans ce complot et, pendant qu'Eudes était absorbé par les affaires d'Aquitaine, le jeune Charles fut couronné roi par Foulques à Reims, en sorte que le royaume eut désormais deux rois (A° 893)[2]. C'était la guerre civile. Charles le Simple n'était pas de taille, il est vrai, à se mesurer avec Eudes. A quatre reprises, il se déroba à la lutte, trouvant un refuge et un appui constant chez les Francs de Lotharingie, toujours fidèles à leur dynastie. Finalement Eudes, voyant décroître le nombre de ses partisans, consentit à entrer en négociations. On lui demandait la moitié de son royaume. Il commença par en détacher le pays de Laon, dont la forteresse était une position défensive de premier ordre, et qui avait l'avantage de couvrir l'évêché si important de Reims (A° 897)[3]. En somme Charles n'était encore que roi de Laon, lorsqu'Eudes vint à mourir sans enfants et en désignant lui-même son rival comme son successeur. Ce fut la première restauration carolingienne (A° 898).

Première restauration des Carolingiens (893-923).

Charles le Simple avait été reconnu par les grands laïcs de son royaume, y compris le comte de Paris, Robert, le frère d'Eudes, et son successeur comme duc militaire des Francs. Robert eut à combattre une nouvelle bande de pirates normands, arrivés des côtes de l'Angleterre,

[1]) *Annales Vedastini*, 891.
[2]) *Ib.* 893.
[3]) *Ib.* 897.

sous la conduite de leur chef Rollon (Hrolf)[1]. Bien que Robert eût remporté sur eux une victoire près de Chartres[2], Charles le Simple renonça à débarrasser son royaume de ces visiteurs incommodes. Il préféra les utiliser pour la défense du littoral le plus exposé, sur la Manche, et leur céda en conséquence Rouen avec l'embouchure de la Seine, à condition d'embrasser le christianisme. Rollon se laissa baptiser sous le nom de Robert, comme filleul du duc des Francs, et se soumit à la suzeraineté du roi de France, qui lui promit sa fille Gisèle en mariage. En même temps, la Bretagne était abandonnée aux Normands à titre temporaire, avec le droit d'y exercer leurs réquisitions. Telle fut cette convention connue sous le nom de *Traité de St-Clair sur Epte* et considérée comme la charte de fondation du duché de Normandie (A° 911)[3].

Ce que Charles le Simple perdait à l'ouest de son royaume, il le regagna au nord par l'accession spontanée de la Lotharingie, où la branche orientale de la dynastie venait de s'éteindre (A° 911) Pour les Francs de la Meuse, les Carolingiens, sortis de leur rang, demeuraient la dynastie légitime. Aussi Charles le Simple réside désormais de préférence dans le second de ses deux royaumes, au berceau de sa dynastie, dans l'évêché de Liège[4], dont relevaient ses *palatia* d'Aix et de Herstal. Par contre, il allait s'aliéner les sujets de son premier royaume par une série de maladresses. Quand Regnier au Long Col, considéré comme le

[1]) La principale source de l'histoire de Rollon, est le *Rollo* de Dudon de St-Quentin, qui utilise les traditions régnantes à la cour de Normandie, mais déjà embellies par la légende.

[2]) Richer I, 28.

[3]) La teneur de ce traité, dans Dudon, est fort sujette à caution, voir la critique dans : Eckel, *Charles le Simple*, p. 72-90; — Lot, *Fidèles ou Vassaux?* Paris, 1904, p. 182 ; — Dümmler, *Zur Kritik Dudos* (FORSCHUNGEN, vol. 6) 1866.

[4]) Par *Tungros*, où Richer fait séjourner le roi (I : 22, 40), il faut entendre non pas la ville de Tongres, mais le diocèse. Voir ses diplômes datés soit de Herstal (Reg. K. nos 1949-50, 62-63, 67), soit d'Aix (ib. nos 1955, 72).

chef des Francs de la Meuse, vint à mourir dans son palais de Meersen (A° 915)[1], Charles le Simple le remplaça dans sa faveur par un autre lotharin, d'origine obscure, du nom d'Haganon. Les grands de Neustrie s'insurgèrent contre le règne de ce favori. A l'assemblée de Soissons (A° 920), il se produisit une défection générale des Neustriens, si bien que Charles ne trouva de refuge qu'auprès de l'archevêque Hérivée de Reims, qui était, comme son prédécesseur Foulques, un partisan décidé de sa maison. En Lotharingie, les affaires ne tardèrent pas à se brouiller aussi. Le clan de Regnier au Long Col passa dans l'opposition, sous son fils et successeur Giselbert[2], auquel les dignités paternelles ne suffisaient plus, et qui aspirait au premier rôle en Lotharingie. L'évêché de Liège, venant à vaquer, fut l'occasion d'un schisme entre deux candidats, l'un, Hilduin, soutenu par Giselbert, l'autre, Richier, le candidat du roi[3]. L'affaire fut évoquée à Rome,[4] où Richier l'emporta. Mais Charles demeurait brouillé avec le clan des Regnier. Au milieu de ces querelles intérieures, on ne comprend pas qu'il s'en soit attiré une extérieure, en revendiquant contre son voisin de Germanie ce que celui-ci possédait encore sur la rive gauche du Rhin[5]. C'était une entreprise au-dessus de ses forces, et qui aurait tourné fort mal pour lui, si le nouveau roi de Germanie, Henri de Saxe, n'avait été lui-même aux prises avec les difficultés inséparables d'un début. Après une expédition manquée, une entrevue sur le Rhin, à la hauteur de Bonn, réconcilia les deux voisins, Charles et Henri, qui se jurèrent, ainsi que leurs grands, amitié mutuelle (A° 921)[6]. Charles retourna ses armes contre

1) Richer I, 34.

2) Ib. 35.

3) Voir le document intitulé : **Tungrensis episcopatus controversia** dans les Capitularia, vol. II, n° 290.

4) Voir les **Epistolae Johannis** X : Reg. n° 3564-5.

5) *Regino contin.* 923.

6) **Pactum Heinrici et Karoli** de 921 dans les Acta Imp. et regum, n° 1. (Legum, sectio IV) série in-4 de Pertz.

Giselbert, qui fit alors cause commune avec les rebelles du royaume de Neustrie, où Charles, par une dernière maladresse, venait de s'aliéner son protecteur, Hérivée de Reims. Charles le Simple ne trouva de refuge qu'en Lotharingie, tandis que les rebelles s'emparaient de Laon, et que leur chef, Robert de Paris, se faisait sacrer roi à Reims (A° 922)[1]. La tentative que fit Charles pour recouvrer Laon, donna lieu à la bataille de Soissons, qui fut fatale aux deux belligérants : Charles fut vaincu ; mais Robert, le vainqueur, fut tué (A° 923)[2]. Robert laissait un fils, Hugues l'Ancien ou le Grand, et un gendre, Rodolphe ou Raoul de Bourgogne. Ce dernier, comme le plus âgé des deux, recueillit les suffrages des grands et fut sacré à Soissons même par le primat de Sens[3].

Second interrègne, de Charles le Simple à Louis d'Outremer.

Détrôné en France, Charles était encore roi en Lotharingie, et demeurait un voisin gênant pour le nouveau roi de France. Il s'agissait de s'emparer de sa personne, en l'attirant dans un guet-apens. Herbert de Vermandois réussit, par des protestations mensongères d'amitié, à l'amener dans une entrevue sur la Somme, où il le fit prisonnier (A° 923)[4]. Charles ne laissait qu'un fils de deux ans, Louis, qu'il avait eu de son second mariage avec une princesse anglo-saxonne, Ogive, sœur du roi Athelstan, auprès duquel elle se réfugia avec cet héritier. Privée de sa dynastie légitime, la Lotharingie ne voulut pas reconnaître l'usurpateur de France. Giselbert, le chef des Francs de la Meuse, préféra se soumettre au roi Henri de Germanie, qui en retour lui donna la Lotharingie, à titre de duché et avec la main de Gerberge, sa fille[5]. Ainsi les Carolingiens ne

[1]) Richer I, 41.
[2]) Ib. I, 46. — Flodoard A° 923.
[3]) Ib. 47.
[4]) Richer I, 47. — Flodoard A° 923. — Raoul Glaber I, 1 : 5.
[5]) *Regino contin.* A° 923, 929. — Widukind I, 30. — *Annales S. Maximini*, A° 929.

régnaient plus nulle part, et leur histoire semble terminée ici. La Lotharingie, leur patrie, s'efface également dans l'histoire tandis que la prépondérance passait à la Germanie.

Cependant en France, la royauté, ballottée ainsi entre deux maisons rivales, continuait à décliner, au profit des grands vassaux de plus en plus indépendants. Raoul, le nouveau roi, n'était vraiment le maître que dans son duché de Bourgogne et son règne se passa en démêlés avec les grands des autres principautés. Herbert de Vermandois s'était gardé de lui livrer Charles le Simple. Il le retint dans ses terres durant six ans, et s'en servit, comme d'un moyen de chantage, pour se faire donner à lui-même le domaine royal de Laon et à son fils le siège métropolitain de Reims. La mort de Charles le Simple mit fin à ces intrigues (A° 929)[1]. La même année, Raoul raffermit son trône par une victoire signalée sur les Normands de la Loire[2]. Les Hongrois, battus en Allemagne, firent alors leur première apparition en France, accompagnée des dévastations habituelles. L'approche de l'armée de Raoul suffit pour déterminer leur retraite (A° 935)[3]. Ce fut son dernier exploit. Il mourut sans laisser d'héritier (A° 936)[4]. Le trône était vacant de nouveau.

Seconde restauration et chute des Carolingiens.

Hugues l'Ancien pouvait, plus que tout autre, prétendre au trône qu'avaient déjà occupé son oncle Eudes et son père Robert. Il préféra y appeler d'Angleterre le fils du Carolingien détrôné, le jeune Louis, qu'un séjour de treize ans à la cour de son oncle Athelstan avait rendu quasi-étranger à la France. Aussi fut-il surnommé Louis d'Outremer. Un reste de loyalisme a dû contribuer à cette restauration inattendue[5].

1) Richer I, 56.
2) Ib. 57. — Flodoard A° 930.
3) Flodoard A° 935.
4) Ib. A° 936.
5) Richer II, 1-4.

De plus Hugues, devenu l'oncle du roi par son mariage avec une sœur de la reine Ogive, a pu espérer exercer le pouvoir au nom de ce neveu, qui n'avait que seize ans (A° 936). Mais le roi Louis IV, en qui la race semble s'être retrempée dans l'exil, à la fois d'une intelligence peu commune et d'une grande bravoure, n'était pas d'humeur à se contenter d'un titre vain, ni à se confiner dans le domaine de Laon, dont on lui avait rendu le gouvernement. Il entendait régner sur la France entière, en dépit de la résistance des grands vassaux. Bien plus, il songeait déjà à faire revivre ses droits sur la patrie de ses ancêtres, sur le royaume de Lotharingie, en dépit du roi Otton de Saxe, qui venait d'y faire, à Aix même, son avénement avec une solennité retentissante. C'était trop entreprendre à la fois. Louis IV eut beau s'allier au duc de Lotharingie, Giselbert, qui avait rompu avec le roi de Germanie. Giselbert succomba dans la lutte (A° 939) [1]. Louis IV, qui épousa sa veuve Gerberge, se réconcilia avec Otton I, dont il devenait le beau-frère. La paix fut conclue dans l'entrevue de Voyse sur la Meuse (A° 942) [2]. Non seulement Otton gardait la Lotharingie. Mais il eut bientôt l'occasion d'intervenir dans les affaires de France, d'abord comme arbitre, finalement comme protecteur. Dans le cours de ses luttes avec ses vassaux, le roi de France fut fait prisonnier par les rebelles et obligé d'acheter sa libération en cédant à son rival Hugues l'Ancien Laon, sa dernière possession [3]. A la sollicitation de sa sœur Gerberge, Otton pénétra en France, ravagea les terres des Capétiens, mais sans réussir à reprendre Laon. Il fallut que la papauté intervînt à son tour contre le Capétien et eût recours à l'excommunication [4] pour faire restituer au Carolingien son domaine de Laon (A° 949) [5]. Il en résulta un apaisement relatif; mais la mort

1) Widukind, II, 26.
2) Flodoard, A° 942.
3) Richer, II, 51.
4) Richer, II, 95.
5) Richer II, 97. Flodoard. A° 950.

inopinée de Louis d'Outremer, d'une chute de cheval, (A° 954)[1] remit tout en question. Car des deux fils qu'il laissait sous la tutelle de sa femme Gerberge, l'aîné, Lothaire, n'avait que douze ans.

Néanmoins les Capétiens reconnurent le deuxième Carolingien sans difficulté, mais non sans profit. Hugues l'Ancien, qui avait déjà obtenu du premier la Bourgogne, se fit octroyer l'Aquitaine par le second. Il ne tarda pas à mourir (A° 956) laissant à son tour des enfants mineurs, Hugues Capet et ses frères, qu'il avait eus de son second mariage avec une sœur de Gerberge. Il en résulta entre les deux maisons un rapprochement facilité par la parenté des mères, par l'identité des situations et par la protection commune qu'Otton I accorda à ses neveux, carolingiens et capétiens. Otton venait de déléguer à son frère cadet, Brunon, archevêque de Cologne, le gouvernement de toute la Lotharingie (A° 953)[2]. Ce fut encore à Brunon qu'échut la régence du royaume voisin de France durant cette double minorité[3]. Il en résulta que pendant dix ans les destinées de la France furent aux mains de ses voisins d'Allemagne. Ceux-ci n'en usèrent d'ailleurs qu'au mieux des intérêts de leurs protégés. Jusqu'à la mort de Brunon (A° 965), la rivalité des deux maisons fut suspendue[4].

Le roi Lothaire, sorti de tutelle, épousa une princesse italienne, Emma, fille de l'impératrice Adélaïde et de son premier mari, le roi Lothaire d'Italie (A° 966)[5]. C'était un lien de plus entre les Carolingiens et l'Empire, qui venait d'être restauré par le couronnement d'Otton le Grand à Rome (A° 962). Ce mariage contribua à maintenir l'accord entre Lothaire et les Capétiens, qui furent confirmés dans leurs fiefs. Hugues Capet obtenait une portion de l'Aquitaine; de

[1]) Flodoard, A° 054. Richer III, 103.
[2]) Ruotger, *Vita Brunonis*, c. 20 (dans les SS. in 8 de Pertz).
[3]) *Ib.* c. 39.
[4]) Flodoard, A° 960.
[5]) Ib. A° 966. Voir la généalogie d'Emma, *supra*, p. 742, n. 1.

ses frères, Otton d'abord et Henri ensuite avait été investi du duché de Bourgogne (A° 965)[1]. Mais, à la mort d'Otton le Grand (A° 973), la question de Lotharingie fut de nouveau soulevée. Le clan turbulent des Regnier, bannis par le régent Brunon, épiait le moment de rentrer au pays. A deux reprises, ils le tentèrent à main armée sous Otton II, qui finit par leur faire grâce et restitution des fiefs paternels. Otton II fit davantage : Lothaire avait un frère plus jeune, avec lequel il était brouillé ; Otton non seulement accueillit ce prince en disponibilité, mais il le nomma duc de Basse-Lotharingie, soit pour l'opposer au roi de France, soit pour donner satisfaction au sentiment dynastique des Lotharingiens (A° 977)[2]. Lothaire voulait une revanche. Il manqua de surprendre, dans son palatium d'Aix, Otton II, qui y séjournait sans armée et sans défiance. A son tour Otton, ramassant toutes ses forces, alla défier Lothaire jusque sous les murs de Paris (A° 978)[3]. Cette brouille fut suivie d'une réconciliation scellée dans l'entrevue de Margut sur Chiers (A° 980)[4]. Lothaire avait à peine renoncé à la Lorraine que la mort soudaine d'Otton II en Italie lui donna l'envie de la reprendre (A° 983). A deux reprises, il l'envahit. Il était déjà maître de Verdun[5]. Il préparait une expédition contre Liège et Aix, lorsque la mort le surprit à l'âge de 44 ans (A° 986). Il laissait un fils, Louis V, âgé de dix-neuf ans, qui mourut d'un accident l'année suivante et sans postérité (A° 987)[6].

Il ne restait plus qu'un Carolingien, ce frère de Lothaire, Charles, qui s'était brouillé avec sa famille, et qui avait fui à l'étranger, où il était en ce moment duc de la Basse-Lotharingie. On passa outre sur ses droits, et le trône,

1) Richer, III, 13.
2) Sigebert de Gembloux, A° 977.
3) *Gesta ep. Camerac.* I, 97. — Richer III, 71. — Thietmar III, 6. — *Annales altahenses majores*, 978 (dans les SS. in-8 de Pertz).
4) Richer III, 78.
5) *Gesta ep. Camerac.* I, 105.
6) Richer IV, 1-5.

considéré comme vacant, fut dévolu enfin au descendant de Robert le Fort, Hugues Capet, qui y monta grâce à sa parenté avec les chefs de l'Empire, alors arbitres de l'Europe, dont il avait pris soin de se ménager la faveur, grâce aussi à l'appui d'un parti impérial[1], qui s'était formé en France même, représenté par l'archevêque Adalbéron de Reims et son écolâtre, le savant Gerbert (A° 987)[2]. En retour Hugues Capet renonça définitivement à toute prétention sur la Lotharingie, et en conséquence rendit à l'Empire Verdun, la récente conquête de Lothaire[3].

Dernière tentative de restauration carolingienne.

Néanmoins le duc Charles, avec quelques troupes recrutées dans son duché, se rendit maître de Laon, par un coup de main (A° 988)[4]. De plus, Adalbéron étant venu à mourir, Hugues Capet commit l'imprudence de lui donner comme successeur sur le siège de Reims un bâtard de Lothaire, Arnoul, qui se retourna aussitôt contre lui. Arnoul livra secrètement sa ville épiscopale à Charles, dont il était le neveu (A° 989)[5]. Pendant trois ans, le prétendant tint tête à Hugues Capet, qui vint assiéger Laon, à trois reprises,

1) Ce parti impérial était moins allemand que cosmopolite. En tout cas il n'était pas *français* dans le sens national du mot. C'est exactement le contrepied de la thèse systématique d'Augustin Thierry *(Lettres*, 1840), qui attribue l'avénement des Capétiens à une réaction nationale, anti-germanique, thèse ébranlée depuis par Warnkoenig, *cité* (1862) et achevée par Lot, *cité* : *Appendice* XI.

2) **Les Lettres de Gerbert** (983-997) sont, pour la fin du x[e] siècle, une source de tout premier ordre, qui a donné lieu à de nombreux travaux critiques, voir Wilmans, *Excurs I* dans : *Otto III* (Jarbücher) Berlin, 1840; — Giesebrecht, *cité*, vol. I; — Havet dans son *Edition* (Paris, 1889), et Lot, *cité*, passim. — C'est à Reims aussi qu'écrivaient alors les derniers historiens carolingiens, Flodoard, un archiviste de cette église († 966), et Richer, un disciple de Gerbert († post 998).

3) Gerbert, **Epistola**, n° 100. Voir Lot, *Hugues Capet*, p. 4.

4) Richer, IV, 16-17.

5) Sur cette trahison, voir les **Acta concilii Remensis** (*St-Basle*, 991) dans les *Œuvres de Gerbert*, p p. Olleris. Paris, 1867, in-4.



sans succès. Pour avoir raison du prétendant, il fallut recourir à la ruse. Ce fut le propre évêque de Laon, Ascelin, qui, ayant eu à se plaindre de lui, assuma le rôle du traître dans ce complot. Ayant endormi la vigilance de Charles par ses menées hypocrites, il s'empara nuitamment de sa personne, et le livra à son rival, Hugues Capet (A° 991)[1], qui le retint en captivité jusqu'à sa mort (A° 995)[2]. C'en était fini des Carolingiens. Charles pourtant n'est pas le dernier d'entre eux. Car il avait un fils, Otton, mais qui n'a fait guère parler de lui. Tout ce que l'on en sait, c'est que l'empereur Otton III lui a permis de succéder au duché paternel de Lotharingie[3], et que sa résidence habituelle était Bruxelles, qui n'était alors qu'une grande métairie, avec un *castrum* et une seule église, St-Géry[4]. C'est là probablement que finit dans l'obscurité la race illustre de Charlemagne (vers 1005).

Cette dynastie ne fut donc pas renversée par une révolution. Elle s'est éteinte sans secousses, par degrés, d'abord dans la branche aînée, qui finit avec Louis II l'Empereur en Italie (A° 875), ensuite dans la branche puînée de Germanie, avec Louis l'Enfant (A° 911); c'est la branche cadette, celle de France, qui disparaît la dernière, mais déjà éclipsée et par intermittences supplantée par la race nouvelle des Capétiens. C'est en ce sens qu'un contemporain du dernier Lothaire, Gerbert, pouvait écrire : « Lothaire n'est plus roi de France que de nom ; c'est Hugues Capet qui l'est en fait et en pratique. »[5]

1) Richer, IV, 47-49.

2) Sur cette date, voir Lot, *cité*, p. 277.

3) Sigebert de Gembloux, A° 991, 1005.

4) *Vita S. Gudilae Bruxellis*, 8 Janvier (ACTA SS.).

5) Gerbert, **Epistola** n° 48 : « Lotharius rex Franciae praelatus est solo nomine ; Hugo vero non nomine, sed actu et opere. » Voir toutefois, sur ce passage souvent invoqué, l'observation de Lot, *Hugues Capet*. Paris, 1903, p. 240.

Les principautés françaises du moyen âge.

Avec les derniers Carolingiens finit l'histoire des Francs comme nation. Ce que l'on continue à appeler la France, c'est désormais un ensemble de territoires quasi-indépendants, ayant chacun sa dynastie, son histoire, ses institutions. On a évalué à 55 le nombre de ces territoires qui ne relèvent plus de la couronne qu'indirectement. Les plus importants d'entre eux portent les titres divers de *comtés*, *marches*, *duchés*, sans que ces termes impliquent une diversité dans les attributions, sinon que le titre de marche s'applique aux comtés frontières et que le titre de duché s'emploie de préférence là où il y a cumul de plusieurs comtés dans une même maison. Ces titres rappellent que les fondateurs de ces dynasties ont été autrefois de simples fonctionnaires francs, qui ont profité de la dissolution du royaume pour fixer leurs dignités dans leurs familles. En voici les principaux :

1° L'existence d'un **duché de France** est contestée parmi les modernes. Ce terme n'apparaît nulle part dans les textes officiels. Dans leur diplomatique, les Capétiens avant leur avénement sont qualifiés tantôt *comtes de Paris*, centre de leurs possessions, tantôt *ducs des Francs*, à raison des fonctions militaires qu'ils exercent dans l'ensemble du royaume. Il n'en est pas moins vrai qu'ils cumulaient, avec Paris, quatre ou cinq comtés, Orléans, Etampe, Melun, qui ensemble valaient un duché, et qui le seraient devenus, si les Capétiens n'avaient pas été élevés au trône de France. A partir de ce moment ces comtés constituent le noyau du domaine royal capétien, le seul territoire où le roi exerce encore une souveraineté directe. Ce domaine royal n'était pas d'un seul tenant, et ne répond pas à une division géographique.

2° Le **duché français de Bourgogne** n'a rien de commun avec les royaumes de Bourgogne, dont il a été question plus haut Tandis que ces royaumes relèvent des Lotharings,



on entend par le duché les comtés bourguignons de la rive droite de la Saône que le partage de Verdun avait attribués à Charles le Chauve. Ces comtés ont commencé par se concentrer en marche ou duché dans la maison de Richard le Justicier[1], frère de Boson et père du roi Raoul de France. Après diverses vicissitudes, ce duché a passé aux Capétiens, dans une branche cadette, issue de Robert I, petit-fils de Hugues Capet.

3° Le **duché de Bretagne** est sorti de la marche carolingienne érigée pour tenir tête à la turbulence des Bretons, toujours réfractaires, on l'a vu[2], à la domination franque. A l'époque de Louis le Pieux, les Bretons avaient même essayé de fonder un royaume, qui disparut rapidement dans leurs querelles intestines Les comtes de Rennes, centre de cette marche bretonne, ont profité de ces troubles pour étendre leur autorité sur la plus grande partie de l'ancienne Armorique et y fonder le duché de Bretagne.

4° La **Normandie**, dont on a retracé plus haut[3] la fondation par le traité de St-Clair sur Epte, a pour noyau le comté de Rouen, et la concession primitive faite à Rollon ne s'étendait pas beaucoup au-delà. Mais ses successeurs ont travaillé à grossir ce noyau soit par leur politique soit par leurs armes, et ont créé ainsi leur duché, qui longeait presque tout le littoral de la Manche.

5° Les origines du **comté de Flandre** sont également connues[4]. Ce fut d'abord une marche, dont la Flandre prend parfois le titre, et dont l'un des premiers comtes, Baudouin Bras de fer, sortit de pair par son mariage avec Judith, la fille de Charles le Chauve. Ses successeurs ont su arrondir ce domaine aux dépens de leurs voisins, en particulier des grands monastères, St-Bertin, St-Vaast, enclavés dans leurs

1) Supra, p. 734.
2) Supra, p. 701.
3) p. 748.
4) p. 702.

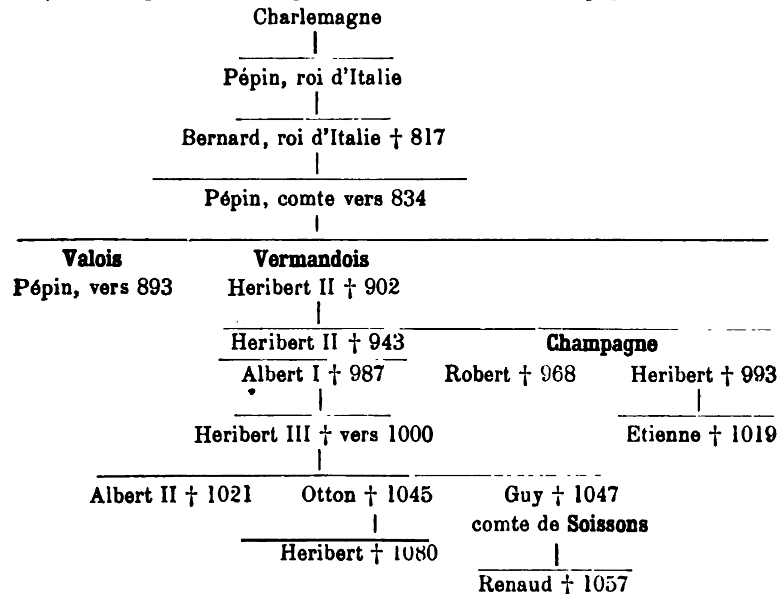
terres. La grande Flandre finit par s'étendre des bouches de l'Escaut jusqu'à la Canche, comprenant Bruges en pays thyois et Arras en pays roman. Mais il s'y trouvait aussi quelques enclaves qui n'en relevaient qu'indirectement. Telle la terre de **Guisnes**, enclave d'origine danoise, fondée en 928 par un pirate, Sigefrid, qui aurait enlevé la fille du comte Arnoul I, d'après la légende, et qui, après réconciliation, se fixa dans cette terre, sous la suzeraineté de la Flandre[1]. Le comté voisin de Boulogne a peut-être une origine étrangère du même genre[2]. Cette enclave, peu importante par son étendue, était une position maritime de premier ordre, en face des côtes de l'Angleterre.

6° Dans le **comté de Vermandois**, régnait alors la dernière branche des Carolingiens authentiques[3], descendant, en effet,

1) Lambert d'Ardres, *Historia C. Ghisnensium* (vol. 25 des SS. in-fol. de Pertz).

2) La légende du chevalier au Cygne a commencé par la maison de Boulogne, d'où elle a passé dans d'autres maisons, d'Ardennes, de Clèves, etc. Elle a pu être suggérée soit par l'arrivée d'un autre pirate étranger comme Sigefrid de Guisnes, soit par une simple alliance entre ces deux comtés voisins.

3) Généalogie des Carolingiens de Vermandois et Champagne :



Charlemagne, par son petit-fils Bernard d'Italie. Celui-ci, mort prématurément, dans les conditions tragiques exposées plus haut [1], laissait de jeunes enfants, dont l'un Pépin, obtint de Louis le Pieux le comté de Vermandois, où cette branche modeste d'une race illustre s'est prolongée jusque vers la fin du XIe siècle. De cette branche, descendent aussi les premiers feudataires du **comté de Champagne**.

7° Au midi de la Loire commençait la France méridionale ou Aquitaine si différente du nord par ses traditions, par la persistance du droit romain, par son dialecte plus rapproché du latin *(langue d'oc)*, seul territoire qui ait conservé son nom romain d'*Aquitania*, dont on a fait *Guyenne*. Là, en effet, la civilisation romaine avait laissé son empreinte la plus profonde, et de là un esprit longtemps réfractaire à la domination franque. A diverses reprises, l'Aquitaine avait été érigée en royaume particulier, mérovingien d'abord, carolingien ensuite. Après la réunion de ce royaume au reste de la France, sous Louis le Bègue (A° 877), il y eut toujours un duc militaire des Aquitains, comme il y avait un duc des Francs. Cette dignité, disputée entre plusieurs maisons, finit par se fixer dans la dynastie des Comtes de Poitou, qui cumulaient plusieurs comtés voisins, et qui fondèrent ainsi le **duché de Guyenne**.

8° La **Gothie**, qui répond à la Septimanie romaine, et qui deviendra au XIIIe siècle la province du Languedoc, doit son nom aux Goths d'Espagne, qui l'avaient possédée jusqu'à la chute de leur royaume (A° 711). Rattachée par les Carolingiens au royaume d'Aquitaine, elle s'est étendue au midi des Pyrénées par leurs conquêtes sur les Arabes dans la marche de Catalogne, qui en fut détachée depuis (A° 865), mais qui en conserve le nom (Gothalania). A la suite de ce démembrement, la Gothie eut des ducs particuliers. Bernard d'Auvergne y fonda une première dynastie (A° 880). Son fils, Guillaume le Pieux, le fondateur de l'abbaye de Cluny

[1] P. 638.

(A° 910), qui prenait en outre le titre de *duc des Aquitains*, fut le prince le plus puissant alors de la France du midi. Mais sa dynastie s'éteignit déjà en 927, laissant la plus grande partie de cet héritage aux comtes voisins de Toulouse, qui lui étaient peut-être apparentés.

9° Le **comté de Toulouse** est sorti d'un démembrement de la marche de Gothie. La dynastie des Raymond y débute en 852. Elle ne tarda pas à déborder sur les comtés voisins, et en recueillant la plus grande partie de l'héritage de Gothie, elle fonda à son tour une principauté puissante touchant d'un côté aux Pyrénées et de l'autre aux Alpes.

10° La **Gascogne**, qui forme l'extrémité méridionale de la France entre la Garonne et les Pyrénées, n'avait pas cessé d'avoir des ducs indigènes qui ne reconnaissaient que nominalement la suprématie des Carolingiens. L'histoire de ces ducs est d'ailleurs fort obscure. Ils avaient des relations de voisinage, et peut-être de parenté avec les souverains de la Navarre. Ce n'est qu'après l'extinction de cette dynastie indigène que la Gascogne deviendra tout à fait française au XIe siècle.

La **Catalogne**, à la même époque, cesse par contre d'être française pour entrer dans l'orbite des États chrétiens d'Espagne, avec lesquels les Catalans soutenaient la lutte contre les musulmans. En 985, le comte franc de Barcelone, Borel, fut chassé de son siège par les armes d'Almanzor de Cordoue. Il fit en vain appel à son suzerain le roi de France, Hugues Capet, qui ne faisait que d'arriver au trône (A° 987). Borel dut recouvrer Barcelone par ses propres forces, et, à partir de ce moment, sans rompre officiellement avec les rois de France, il a pu se considérer comme souverain par droit de conquête de son comté de Catalogne. Il est la souche d'une dynastie qui devait, par un mariage au siècle suivant, prendre pied dans le royaume voisin d'Aragon, dont la Catalogne fera désormais partie.

Telle est la structure des États européens au sortir de l'époque franque : les grandes dynasties ducales ou comtales, en se substituant à la royauté dans le gouvernement de leurs territoires respectifs, inaugurent l'ordre de choses qui régnera durant la seconde moitié du moyen âge sous le nom de féodalité

§ VI. — LA FÉODALITÉ : FIN DES INSTITUTIONS FRANQUES.

TEXTES : outre les DIPLÔMES et FORMULES, cités p. 580, les CAPITULAIRES cités p. 588, **Consuetudines feudorum,** p. p. Lehmann. Goettingue. 1892, in-4.

TRAVAUX MODERNES : outre les traités généraux cités p. X-XI de la *Préface*, Roth, *Geschichte des Beneficialwesens.* Erlangen, 185?. — Idem, *Feudalität und Unterthanverband.* Weimar, 1863. — Bourgeois, *Le Capitulaire de Kiersy sur Oise* (877). Paris, 1885. — Guilhiermoz, *Origine de la noblesse en France.* Paris, 1902. — Lot, *Fidèles ou vassaux?* Paris, 1904.

L'époque franque s'achève en pleine féodalité : elle n'était pas finie que déjà prévalaient les institutions féodales, qui sont sorties, comme toutes les institutions historiques, de l'évolution des institutions antérieures. La féodalité, en effet, n'est pas une innovation soudaine, datant d'une mesure législative, telle que le capitulaire de Kiersy de 877, auquel les anciens feudistes la faisaient commencer[1]. Elle n'est pas davantage une continuation du compagnonnage germanique, selon la théorie de Montesquieu, qui en faisait une institution guerrière et aristocratique dès l'origine[2]. Plus humbles furent ses débuts. La vassalité, qui en est la

[1]) Voir *supra*, p. 706. Cette erreur a été définitivement détruite par Bourgeois, *cité*.

[2]) La théorie de Montesquieu a fait l'objet d'une réfutation péremptoire par Roth, *cité*. Entre cette origine guerrière de la féodalité et la solution plus vulgaire qui la dérive de la domesticité, M. Guilhiermoz, *cité*, esquisse une troisième théorie, qui fusionne les deux précédentes en admettant comme point de départ de la féodalité, des *soldats domestiques*, hypothèse ingénieuse, mais qui n'a pas encore subi l'épreuve de la discussion. S'il nous semble que le vassal soit plus domestique que soldat, c'est que dans l'acte d'hommage, il doit se présenter *désarmé*, à la différence de l'antrustion, auquel on a également voulu l'assimiler. *Supra*, p. 349, n. 1.

première racine, était, on l'a vu[1], une véritable domesticité, d'abord servile, ensuite libre, mais qui a toujours retenu, dans la cérémonie de l'hommage, quelque chose de son humilité première. L'hommage consistait dans une tradition manuelle[2] par laquelle on se faisait l'*homo* ou le vassal d'un autre. Un tel acte ne pouvait s'accomplir qu'à la cour du suzerain et en ses mains propres. C'est cette immédiatité qui faisait la force de l'engagement, en coupant court à tout faux-fuyant ultérieur.

On a expliqué plus haut[3] l'origine du bénéfice carolingien, qui est la seconde racine de la féodalité. De bonne heure, on s'avisa d'exiger des bénéficiaires l'hommage, qui, de personnel, est devenu ainsi foncier, en s'incorporant à la terre, qui en était la contre-partie. Qui tient la terre, doit l'hommage. De là l'obligation de renouveler l'hommage aussi souvent que la terre change de maître. Jusque là, la vassalité n'était encore qu'une institution privée. On a vu plus haut[4] comment Charlemagne a été amené à introduire ses vassaux personnels dans les cadres de l'administration officielle. A partir de ce moment commence la vassalité politique, qui n'a pas tardé à envahir tous les degrés de la hiérarchie. Toute fonction pouvant être assimilée à un bénéfice, à cause des profits qu'elle rapporte en présents, en amendes, en droits divers, le régime bénéficiaire fut étendu aux fonctions publiques, et les rois en vinrent à exiger l'hommage aussi des plus hauts dignitaires[5], des membres de leur famille, de leurs propres fils[6].

1) Supra, p. 585.

2) La *Commendatio in manus per manus*, c'est-à-dire les mains du *vassus* dans les mains du *senior*, constitue, dans la cérémonie de l'hommage, le geste symbolique, sans lequel aucun acte juridique n'était parfait à cette phase formaliste du droit. C'est pourquoi l'hommage ne peut s'accomplir qu'*in praesentia*, et non par délégué.

3) *Supra*, p. 584.

4) *Supra*, p. 602.

5) Voir l'hommage du dernier des ducs de Bavière, Tassilon, a Charlemagne, *supra*, p. 543

6) En 833 Louis le Pieux rappelle à ses fils rebelles qu'ils sont en même temps ses vassaux, dans la *Vita Walae* II, c. 17.

D'ailleurs à une époque où l'État n'avait ni trésor, ni budget, force était au roi, pour rémunérer les grands offices, d'y attacher des bénéfices, qui étaient découpés dans les terres du domaine royal. Sans doute, le roi conservait son haut domaine sur ces terres; mais il en perdait de plus en plus les revenus, à mesure qu'il multipliait les bénéfices. Il y a plus : la tendance générale des bénéficiaires était de convertir ces concessions encore instables en propriétés de tout repos. De là des tiraillements entre le roi et les bénéficiaires, une lutte sourde, dont les capitulaires de Charlemagne ont conservé la trace. On y lit[1] : défense de laisser dégrader son bénéfice; — défense de l'aliéner par vente, donation ou autrement; — de se l'approprier par une vente fictive; — si l'on possède alleu et bénéfice, défense d'agrandir le premier au détriment du second, le tout sous peine de révocation : règles juridiques si élémentaires qu'on s'étonne qu'il ait fallu les formuler, n'était l'incroyable sans gêne qui régnait dans cette partie de l'administration.

Mais c'est surtout durant les rivalités entre les successeurs de Charlemagne que le domaine royal a été la proie d'une véritable invasion de la part des grands du royaume. Les rois, pour retenir leurs partisans ou pour embaucher ceux du rival, sont entraînés à leur jeter en pâture tout ce qui leur tombait sous la main, non seulement leur domaine, mais encore celui des églises et des abbayes, sur lequel ils s'arrogeaient un droit de disposition[2]. Il se fait une chasse aux emplois, non pour l'honneur qui en rejaillit, mais pour les profits qu'ils procurent. Les gouvernés sont livrés à une véritable exploitation par les gouvernants, qui ne voient dans leurs charges qu'un moyen de s'enrichir. Ces désordres, dont les grands donnent l'exemple, se propagent dans toutes les couches de la société. Le brigandage est à l'ordre du jour. Il s'organise des bandes d'aventuriers qui sont toujours

[1]) Pipini **Cap.** 5 *d'Aquitaine* 768. — **Cap.** 6 *missorum* 802. — **Cap.** 7 *de Nimègue* 806. — Cfr **Formulae** *Marculfi* II, n° 41.

[2]) Lot, *Hugues Capet*. Appendice 14 : *Tableau des abbayes et collégiales à la fin du Xe siècle* (avec l'indication des possesseurs laïcs).



prêts à se mettre au service de qui paie le mieux. Il en est qui ne rougissent pas de s'allier aux pirates payens pour partager le fruit de leurs rapines. D'autres, sous prétexte de résister aux pirates, élèvent sans permission des *castrums*, qui ne sont rien moins que des repaires de brigands. Telle est le sombre tableau que nous tracent de l'état social les derniers capitulaires carolingiens[1]. C'est du sein de cette crise que surgit la féodalité.

En regard de la royauté, qui achève de s'appauvrir, il s'est élevé une classe de grands seigneurs qui lui disputent les derniers restes de sa puissance. La terre ne donnait pas seulement la richesse; c'était encore la condition de la liberté individuelle; car sans terre, on ne pouvait subsister qu'en se mettant dans la dépendance d'autrui. Or tout cela, fortune, liberté, puissance, les bénéficiaires étaient menacés de le perdre, aussi longtemps que le bénéfice était révocable; ce qui arriva souvent dans le cours des dissensions et des partages carolingiens, où les bénéfices étaient exposés à d'incessantes fluctuations, passant des vaincus aux vainqueurs, des partisans de l'ancien maître aux partisans du nouveau. La stabilité du bénéfice était le rêve de tout bénéficiaire. D'autre part, le roi avait à défendre son domaine contre cette invasion. On finit par transiger : il fut admis qu'à la mort du vassal, la terre qu'il tient en bail, ferait retour au suzerain; mais que le suzerain la rendrait aussitôt, par une nouvelle investiture, au principal héritier de son vassal.

C'est ici que commence le fief, non pas le mot[2], mais la

1) Cap. 3 *de Servais* 853. — Cap. 6, 7, 37 *de Pistes* 864. — Cap. 13 de Tusey 865. — Cfr dans Bourgeois, *cité*, p. 255-271, un tableau de ces désordres tracé d'après les Capitulaires.

2) Le mot *beneficium* continue à s'appliquer à cette nouvelle forme de bail dans les textes latins. Quant au terme de *feodum*, qui est réservé à ce genre de bénéfice *perpétuel*, il n'est d'un usage général qu'à partir du XI[e] siècle. Les anciens feudistes le dérivent du latin *fides* : « Cum a fidelitate feudum dicatur vel a fide » (*Consuetudines feudorum* VIII, 8). En réalité c'est un mot *urgermanisch*, puisqu'on le rencontre dans le sens encore vague de *don*, à la fois dans les textes anglo-saxons (cf. Thorpe, *index*) et chez les Langobards dans certains composés, tels que *met-fyo* (mitgift), *fader-fyo*, « quod mulier de parentibus adduxerit ». Edictum Rothari c. 182, 199.

chose, c'est-à-dire la stabilité, qui est aussi essentielle au fief, que la précarité est inséparable de l'ancien bénéfice. Ainsi la féodalité n'est au fond qu'une transaction. C'est ce qui explique ce qu'il y a d'artificiel dans cette combinaison, qui heurte ce principe élémentaire : « donner et retenir ne vaut », en admettant qu'une même terre peut avoir deux seigneurs fonciers, un seigneur dominant, qui n'a qu'un domaine platonique, et un seigneur immédiat, qui, à une exception près, jouit de tous les avantages du vrai propriétaire. Cette transaction explique une autre incohérence de l'institution; car, qui dit vassalité, dit subordination, clientèle, voire domesticité, tandis que l'indépendance caractérise le fief.

Et ce n'est pas tout : avec le sol, les grands seigneurs féodaux se font céder aussi les habitants. La stabilité des bénéfices entraîne la stabilité des grands offices militaires ou judiciaires, qui cessent d'être à la nomination du roi. Désormais il y a des comtes de naissance; on naît duc ou marquis, et c'est à titre héréditaire, et non plus en vertu d'une délégation que ces anciens fonctionnaires exercent sur les habitants du fief tous les droits du prince, la haute justice, la législation, le *heerbann*, le domaine public, le droit de battre monnaie, si bien qu'ils n'hésitent pas à s'intituler : *comte* ou *duc par la grâce de Dieu*.

C'est ainsi que, sortie des rangs de la domesticité, cette classe de vassaux s'est élevée rapidement, en servant les rois et en les dépouillant, envahissant d'abord le domaine royal, puis les droits régaliens, pour entrer, enfin, en partage de la souveraineté.

C'est la ruine de toute l'organisation franque. Le serment général de fidélité qui en était la base, est tombé en désuétude. Il a fait place au serment personnel de vassalité; mais celui-ci n'est prêté que par les vassaux immédiats[1].

[1]) Bien que les deux serments, celui de *fidélité* et celui de *vassalité*, fussent assimilés comme formules depuis Charlemagne (*supra*, p. 593), il reste cette différence capitale que le serment de vassalité, comme l'hommage

Le roi n'a plus de contact avec le reste de ses sujets. Il n'y a plus d'assemblée publique, plus de lois générales, plus d'armée nationale. Tout devient féodal, c'est-à-dire local et stationnaire. Chacun se cantonne dans son domaine, et le royaume n'est lui-même qu'un grand domaine que le roi gère en bon père de famille, au mieux de ses intérêts, sans avoir à se préoccuper de l'utilité publique.

Non moins sensible est le recul au point de vue moral et intellectuel. Les conciles ont beau protester contre la décadence de la discipline et de la culture dans les rangs du clergé, suite de l'envahissement de ses biens par les grands laïcs; les rois eux-mêmes, bon gré, mal gré, se font les complices de cette dilapidation, qui leur sert à soutenir les derniers restes de leur autorité. Qu'on y ajoute les ravages des Normands, auxquels vont succéder les Hongrois, les monastères saccagés, les bibliothèques dispersées, les écoles fermées, et l'on ne s'étonnera plus de voir la société retourner à la barbarie dont elle ne faisait que de sortir.

La seule chose qui subsiste au milieu de cet effondrement universel, c'est la chrétienté, et c'est le meilleur héritage de l'époque franque. Tandis que la société politique se désagrège, la chrétienté maintient une communion de croyances et de sentiments qui domine l'esprit étroit et les querelles mesquines des clochers et des donjons. Le monde franc continue à ne former qu'une seule famille religieuse, au sein de laquelle les peuples les plus divers, malgré la multiplicité des frontières politiques, devaient continuer à se considérer comme frères. En ce moment même, la chrétienté s'élargit encore en attirant dans ses liens les jeunes nations payennes, qui gravitaient à la périphérie du monde franc, et qu'il nous reste à passer en revue.

dont il fait partie, doit se prêter *in praesentia,* sauf dispense formelle, tandis que les serments de fidélité sont recueillis par les fonctionnaires du souverain. Sur ces serments, voir les recherches de Guilhermoz, *cité*, p. 70 et Lot, *cité*, p. 241.



CHAPITRE XII.

L'Occident et l'Orient à la fin de l'époque franque.

(du IXe au Xe siècle.)

§ I. — LES CONTRÉES BRITANNIQUES ET LES NATIONS SCANDINAVES JUSQU'A LA FIN DE L'ÉPOQUE ANGLO-SAXONNE.

TEXTES LATINS : Adam de Brême, *Gesta pontificum Hammaburg*. p. p. Weiland, SS. in-8 de Pertz. — Elwerd (Æthelweard), *Chronicon de rebus anglicis;* — Asserius, *l e rebus gestis Alfredi :* dans les MONUMENTA HISTORICA BRITANNICA, Londres, 1848 in-fol. — *Annales Inisfallenses :* dans RERUM HIBERNICARUM SS. p. p. O'Connor. Londres, 1826, vol. II. — Saxo grammaticus, *Gesta Danorum*, p. p. Holder. Strasbourg, 1886. — TEXTES ANGLO-SAXONS : *Two of the Saxon Chronicles*, cité p. 309. — TEXTES SCANDINAVES : Snorro Sturleson, *Heimskringla*, p. p. Schultz. Upsal, 1870-72, 3 vol. (version danoise par J. Aal. Christiania, 1848, 3 vol.).

TRAVAUX MODERNES : Outre les ouvrages de Lappenberg, Kemble cités p. 159, Pauli, *König Alfred*. Berlin, 1851. — Worsaae, *Den Danske Erobring af England og Normandiet*, Copenhague, 1863. — Dahlmann, *Geschichte van Dännem ark*, vol. I. Hambourg, 1840. — Maurer. *Die Bekehrung des norwegischen Stammes*. Munich, 1856, 2 vol.

Formation de la monarchie anglo-saxonne.

Les nations qui entouraient les États francs du Xe siècle, peuvent se classer en quatre groupes : ce sont les États britanniques dans les mers de l'ouest; les nations scandinaves dans les îles et les presqu'îles entre la mer du Nord et la Baltique; les nations slaves et magyares échelonnées le long de la frontière de l'est, de la Baltique à l'Adriatique, enfin, au midi, les États méditerranéens, tant musulmans que byzantins. Dans l'histoire de ce temps, les deux premiers

groupes sont inséparables : en effet, du IXe au Xe siècle, l'histoire scandinave se résume dans l'expansion extérieure de ces nations maritimes, et les îles britanniques furent le principal théâtre de cette expansion.

Quand les pirates danois vinrent assaillir ces îles, la race anglo-saxonne, qui en occupait la plus grande partie, passait par une phase critique de sa formation : c'est le moment où l'heptarchie faisait place à la monarchie, et les attaques des pirates ont tout à la fois accéléré et contrarié ce mouvement de concentration. Ils l'ont, d'une part, accéléré en démontrant la nécessité de concentrer ses forces pour leur tenir tête; et d'autre part, le royaume à peine fondé a succombé à deux reprises dans le cours de la lutte : une première fois, l'Angleterre a été partagée entre Saxons et Danois ; la seconde fois elle est devenue tout entière danoise.

Moins heureuse encore fut la destinée de l'île sœur, l'Irlande, d'autant moins épargnée par les pirates qu'il n'y avait là aucun État organisé, capable de leur tenir tête. Ils y arrivaient principalement des côtes de la Norwège, ce qui leur valut le nom, plus conforme à l'orientation, *d'Ostmannen*, c'est-à-diro, les hommes, non du nord, mais de l'est. Ils y firent des stations prolongées à Dublin,[1] à Limerik, à Waterford[2]. De cette époque date la décadence de l'Irlande et de la civilisation précoce, dont elle avait été jusque là le foyer. Son malheur, elle l'a dû à l'esprit de clan, qui est propre aux institutions des Celtes insulaires, et qui y a empêché toute formation d'un État unitaire.

En Angleterre, par contre, la concentration monarchique s'est faite en trois étapes, marquées par la succession de trois grands souverains, Egbert, Alfred, Athelstan, issus tous trois de la vieille dynastie nationale du Wessex, la dernière survivante de l'heptarchie.

1) *Annales inisfal.* 837.
2) Giraldus Cambrensis. *Topographia Hiberniae*, c. 43.

Première époque : Egbert et son fils Ethelwolf (800-857).

Egbert, l'auteur d'une nouvelle branche de cette dynastie, (A° 800) lorsqu'il fut appelé du continent, où il passa sa jeunesse comme exilé, au trône du Wessex, en rapportait des exemples de gouvernement recueillis au contact de son illustre contemporain, Charlemagne. Il se mit aussitôt à l'œuvre. Il commença par étendre sa domination sur ses voisins les Bretons du Cornouailles (A° 809). La bataille d'Ellendun le rendit maître de la Mercie (A° 823), et il s'annexa, sans combat, les petits royaumes de Kent et d'Essex. Dans les royaumes Angles des deux côtés de l'Humber, il se contenta d'exiger l'hommage de leurs princes respectifs (A° 828). Enfin, après une victoire remportée sur les Bretons de Galles, Egbert se trouvait maître de l'île de Bretagne presque entière, avec une autorité plus effective que celle des anciens *Bretwalda*. Toutefois il se contenta de son titre de roi des West-Saxons, laissant à son fils Ethelwolf le royaume de Kent. Presque aussitôt commencèrent les attaques sérieuses des pirates danois. Jusque là ils ne s'étaient attaqués qu'aux populations inoffensives des abbayes des îles ou des côtes, dont Lindisfarne avait été surtout éprouvée[1]. Cette fois ils entamèrent une campagne en règle avec le concours des Bretons du Cornouailles : Egbert dut leur livrer la bataille de Hengestdun, qui tourna à son avantage (A° 835). Il mourut l'année suivante (A° 836).

Son successeur Ethelwolf eut de nouveau affaire aux Danois, qui par deux fois poussèrent jusqu'à Londres. Mais après la victoire qu'il remporta sur eux à Ocley (A° 851), la fin de son règne de 22 ans fut assez paisible pour lui permettre d'entreprendre le pèlerinage de Rome (A° 855)[2], où il avait déjà auparavant fait bénir par le pape son plus jeune fils, Alfred, qui ne semblait pas appelé à lui succéder,

[1]) *Annales monastiques*, 793. — Alcuin, *Epistolae* n° 22 et 23 (Jaffé) et *Carmen de clade Lindisfarn*, dans les POETAE CAROLINI, I. p. 229.

[2]) *Supra*, p. 681.



ayant trois frères plus âgés. Ceux-ci reçurent assez mal à son retour le vieux monarque, qui, en repassant par la France, en ramena comme épouse la très jeune Judith, fille de son allié Charles le Chauve[1]. Pour éviter une lutte ouverte, Ethelwolf céda son royaume de Wessex à Ethelbald, son aîné, pour se retirer dans le royaume de Kent, où il mourut peu après (A° 858).

Deuxième époque Alfred le Grand et son fils Edouard I (871-925).

Le plus grand des rois anglo-saxons, Alfred, quatrième des fils et successeurs d'Ethelwolf, a eu l'honneur d'être comparé à Charlemagne, et en effet, il en approche par son talent d'organisateur, bien qu'il n'ait guère pu le déployer que sur un très petit théâtre. C'est sous Alfred, en effet, que les attaques des Danois, de plus en plus puissants, manquèrent de renverser son royaume. Ils avaient commencé à se fixer sur le sol, d'abord en Northumbrie (A° 866), ensuite au sud de l'Humber, en Est-Anglie (A° 870); après avoir fait subir le martyre au roi du pays, S. Edmond, un chef danois, Gothorm (Gorm), prit sa place et fonda ainsi en Est-Anglie un premier royaume danois. Le Wessex allait avoir son tour : la lutte fut acharnée. Le fils alors régnant d'Ethelwolf, Ethelred, ne livra pas moins de neuf batailles, dont la dernière, celle de Merton, fut un désastre pour ses armes et causa sa mort. C'est dans ces circonstances critiques que son jeune frère Alfred fut appelé au trône (A° 871). Il ne fut pas plus heureux d'abord que son prédécesseur. Il arriva même un moment où il fut condamné à s'évader dans un refuge au milieu des marais inaccessibles du Somerset. Ralliant dans l'île d'Ætelney un petit noyau de braves, il commença une guerre de surprises, qui eut un succès inattendu. Bientôt d'autres Saxons affluèrent dans son camp, et lui permirent de remporter sur les Danois une victoire décisive, celle d'Ethandun. Les envahisseurs

[1]) *Supra*, p. 702.



entrèrent en négociations. En vertu du traité conclu entre Alfred et Gothorm[1], ce dernier conservait son royaume d'Est-Anglie, à condition d'embrasser le christianisme. Ce n'en était pas moins un démembrement de l'Angleterre. On y distingue, à partir de ce traité, trois régions : le pays des Anglo-Danois, *Danelaga*, qui ne comprenait pas moins de quinze shires ou cantons; le pays des Anglo-Saxons, *West-Saxenlaga*, avec neuf cantons, et l'ancienne Mercie, *Merchenelaga*, avec huit cantons. L'autorité directe d'Alfred ne s'étendait que sur les cantons du Wessex, plus sept petits cantons dans le Cornouailles. Il délégua le gouvernement de la Mercie à un régent Ethered, qui avait épousé une de ses filles. Toutefois les Danois conservaient en Mercie cinq bourgs importants. Par contre, la ville de Londres leur fut reprise et annexée à la Mercie. Alfred tenait sa résidence à Winchester en Wessex.

Il s'agissait avant tout de réorganiser l'État ébranlé par l'invasion danoise : c'est en cela qu'Alfred a mérité d'être considéré comme une sorte de Charlemagne britannique. Il est le premier souverain qui eut l'idée d'une organisation financière : il dressa le budget annuel de ses revenus et en régla la destination : une moitié était consacrée aux églises, aux écoles et aux pauvres. De l'autre moitié, il fit trois parts, l'une pour les besoins de l'armée, la seconde pour les travaux publics, et le reste constituait une réserve pour l'imprévu. En réorganisant l'armée, il allégea le poids de cette charge, par un roulement mensuel et annuel entre les contingents fournis par les habitants et proportionnés à leur fortune. Son budget de guerre lui permit d'entretenir des garnisons permanentes sur les points fortifiés du territoire. Il est aussi le créateur de la marine anglaise. Pour combattre les pirates sur leur élément, il fit un groupement des centaines du littoral, qui devaient par groupes de trois

[1]) Foedus *inter Alfredum et Guthrun* (en anglo-saxon) dans Thorpe, *Ancient Laws*, p. 66.



contribuer à la fourniture d'un navire. Les premiers équipages furent recrutés à l'étranger, parmi les populations maritimes de la Frise. Enfin, pour assurer le service des tribunaux, il réorganisa les centaines, dont chacune formait, sous la présidence du *Shérif*, une assemblée judiciaire composée des notables. Il fit pour eux un code ou recueil des *Domas* ou décisions judiciaires promulguées par ses prédécesseurs et de celles qu'à son tour il promulgua avec le concours de ses hommes de loi[1].

Restait à restaurer les études, autrefois si renommées chez les Anglo Saxons, mais tombées au point qu'il fallut emprunter de nouveaux maîtres à l'étranger. Alfred fit venir du pays de Galles l'évêque Asher, son biographe, de la Flandre le moine Grimbald de St Omer, de l'Allemagne un autre moine, Jean de Corvey. Comme Charlemagne, Alfred s'intéressait à la culture littéraire de la langue nationale. Il fit plus. Il traduisit lui-même, dans ses loisirs, en anglo-saxon les ouvrages latins les plus nécessaires à l'éducation du clergé, soit de théologie, comme la *Regula pastoralis* de S. Grégoire le Grand, soit d'histoire, tels qu'Orose pour l'*histoire universelle* et Bède pour l'*histoire nationale*. Grâce à lui, l'Angleterre eut une littérature nationale avant tous les autres peuples modernes.

Alfred, en mourant, léguait un royaume prospère à son fils Edouard I (A° 901), qui l'agrandit encore. La guerre danoise recommença à la suite de la rébellion de son cousin Ethelwald, avec lequel fit cause commune le roi danois d'Est-Anglie, Eric, successeur de Gothorm, tous deux succombèrent dans la lutte (A° 905), et un autre Gothorm, successeur d'Eric, s'empressa de renouveler le traité précédent[2]. En même temps, la sœur d'Edouard, demeurée régente de Mercie après la mort de son mari Ethered, enlevait aux Danois leurs cinq bourgs, et étendait son

1) Sur les **Domas** d'Alfred, *supra*, p. 560.

2) **Traité** *conclu entre Edouard et Guthrun* (en anglo-saxon) dans Thorpe, *cité*, p. 71.



autorité sur le pays de Galles. A sa mort (A° 918), Edouard réunit la Mercie au reste de ses Etats. Il reçut également la soumission des chefs danois et bretons qui se partageaient le reste de la Grande-Bretagne, en sorte qu'elle ne formait plus qu'une monarchie, lorsqu'il mourut (A° 824).

Troisième époque : d'Athelstan à Edgard (925-975).

La monarchie anglo-saxonne atteint enfin son apogée sous les successeurs d'Edouard. Au Wessex, à la Mercie, qu'il obtint en héritage, son fils Athelstan joignit encore la Northumbrie, devenue vacante par la mort du danois Sihtric, son gendre. Il prit alors le titre nouveau de *roi des Angles*, et c'est de là que son royaume a reçu le nom qu'il conserve, d'*Angleterre*. La puissance de ce royaume est constatée par l'éclat de ses alliances de famille avec les premières maisons du continent. De ses sœurs, l'aînée, Ogive, avait épousé le Carolingien, Charles le Simple, et c'est à la cour d'Athelstan qu'Ogive trouva avec son jeune fils, un refuge, après la chute du Carolingien (A° 924)[1]. Une sœur d'Ogive, Edhild, était mariée en France aussi au chef de la maison rivale, Hugues le Grand, et c'est le rapprochement de ces deux maisons qui facilita le retour du neveu d'Athelstan (A° 936), Louis d'Outre-mer, sur le trône de ses pères. Enfin le fondateur de la maison de Saxe, le roi Henri I obtint la main d'Edith, la troisième de ces sœurs, pour son jeune fils, qui devait porter dans l'histoire le nom glorieux d'Otton le Grand (A° 929).

Sur la fin de son règne, Athelstan fut aux prises avec une coalition de tous les éléments réfractaires de la Grande Bretagne, des Danois sous Olaf, un chef revenu de l'Irlande, des Celtes du Cumberland, sous leur prince Owen, et des Scotes ou Celtes de la Haute-Ecosse sous leur roi Constantin. La rencontre eut lieu en Northumbrie, à Brunaburgh et se termina par la victoire des Anglais,

[1]) *Supra*, p. 751.

l'une des plus célèbres dans l'histoire du temps (A° 937)[1]. Toutefois, quand le roi Edmond succéda à son frère Athelstan (A° 940), les Danois reconquirent le terrain perdu, et l'Angleterre fut refoulée dans les frontières fixées autrefois par leur traité avec Alfred. Comme Edmond laissait en mourant deux fils trop jeunes pour régner, le royaume passa à son frère Edred (A° 947), pour revenir à ses enfants à la mort de celui-ci (A° 955). Mais son aîné, Edwig, ne conserva que le Wessex, tandis que la Mercie se donnait au second, Edgard. A la mort d'Edwig (A° 958), Edgard réunit encore une fois toute l'Angleterre, y compris la Northumbrie, qu'il démembra comme trop étendue et trop distante du Wessex : il y créa deux gouvernements, répondant aux anciens royaumes de Bernicie et de Déira. De plus il en céda une partie au roi Kennet de la Haute-Écosse *(Highlands)*, savoir le Lothian, qui est devenu la Basse-Écosse *(Lowlands)* et où les Scotes, en se mêlant aux Angles indigènes se sont germanisés avec le temps : de cette époque date le royaume d'Écosse dans son étendue actuelle. En retour de cette cession, le roi d'Écosse accepta la suprématie d'Edgard, qui depuis affecte, dans ses diplômes, de s'intituler « empereur et maître de la Bretagne entière et de toutes les nations qu'elle contient »[2]. Le règne d'Edgard fut d'ailleurs pacifique. A l'exemple d'Alfred, il donna tous ses soins à la marine et sut tenir les pirates à distance des côtes britanniques, dont il faisait chaque année le périple. Il eut le bonheur d'être secondé dans la réforme dont l'Église et l'État avaient un égal besoin, par un grand homme d'Église, S. Dunstan, qu'il éleva au siège de Cantorbéry (A° 961)[3].

1) C'est à cette bataille que se rapporte la plus ancienne *ballade historique* en anglo-saxon, qui nous soit conservée, dans le *Saxon chronicle* A° 937. Voir une traduction dans Freeman, *Old english History*. Londres 1869, p. 155.

2) **Diplômes** d'Edgard dans le CODEX DIPLOMATICUS de Kemble, cité, p. 318.

3) *Vita S. Dunstani :* ACTA SS. 19 mai, ainsi que dans Stubbs, *Memorials of St Dunstan*. Londres, 1874.

On lui doit aussi le recueil connu sous le nom de *lois d'Edgard*[1].

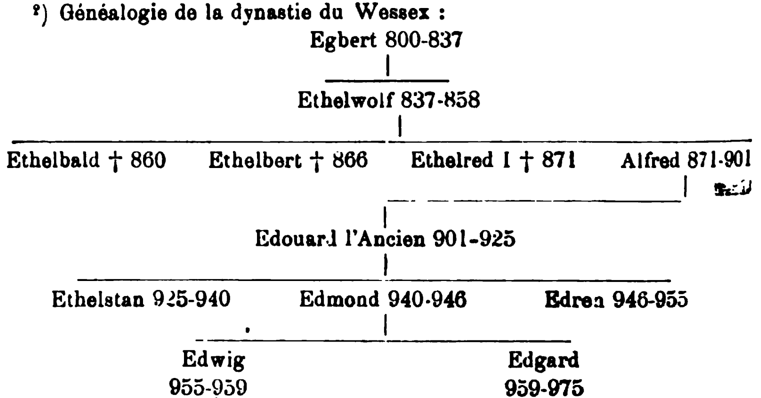
La royauté venait de triompher de tous les éléments réfractaires qui pouvaient entraver au dedans son action. Elle était fixée dans une dynastie unique, celle du Wessex[2], sans être héréditaire selon une loi rigoureuse. Mais seuls les princes du sang étaient éligibles ; ils étaient les *Æthelings* par excellence, et il n'y avait pas d'autre noblesse du sang. Les *Thanes*, qui formaient l'entourage du roi, les *Alderman*[3], auxquels il déléguait le gouvernement des provinces, n'étaient plus que des fonctionnaires royaux. C'est du dehors que devait partir le choc sous lequel la jeune monarchie anglo-saxonne succomba finalement.

Formation d'une monarchie scandinave.

A l'époque où la monarchie anglo-saxonne jetait son dernier éclat, se formait, au delà des mers, dans les îles danoises, la puissance qui devait l'abattre. Le contact prolongé des chefs normands avec les États britanniques n'aura pas été étranger à cette transformation des États scandi-

[1]) Les **lois civiles** *d'Edgard* dans Thorpe, cité p. 111. Ses **canons eccl.** ib. p. 394.

[2]) Généalogie de la dynastie du Wessex :



[3]) Le terme de *Earl*, du danois *Jarl* (supra, p. 664), est plus usité dans le nord du royaume, où regnaient les Danois.

naves. Le fondateur de la première dynastie, Gorm le Vieux, avait séjourné en Angleterre et dut en rapporter la première idée d'un royaume organisé. Comment il s'y prit pour opérer la concentration de tant d'îles et presqu'îles, Fionie, Jutland, Scanie, on l'ignore. Sans doute qu'il a fallu la durée exceptionnelle de son règne (860-935) pour avoir raison des autres chefs, ses rivaux, dont les uns firent leur soumission, dont les autres préférèrent s'expatrier.

Ce contact avec l'étranger n'a pas été sans influence sur la conversion des nations scandinaves. La fondation de leur Église-mère, Hambourg, transférée ensuite à Brême, date, on l'a vu [1], de Louis le Pieux (A° 831). De là sont sortis une série d'évêques missionnaires, S. Anschaire, son disciple Rimbert, au VIIIe siècle, Unni et Adeldag au IXe siècle, qui ont poursuivi cette œuvre ingrate, avec des alternatives de succès et de revers. Transplantés au milieu de populations chrétiennes, les pirates normands ne faisaient aucune difficulté d'accepter le baptême, sans dépouiller tout à fait leurs mœurs payennes : ainsi en Frise Harald et Godfrid; en Angleterre Gothorm; en France Rollon. Mais la mère-patrie demeurait réfractaire. Gorm, bien que sa femme, la célèbre Thyra, qu'il avait ramenée d'Angleterre, fût une princesse chrétienne [2], continuait à se montrer payen zélé. Son fils Harald (935-985), par contre, permit l'érection sur le sol scandinave des premiers évêchés, Sleswig, Ribe, Aarhus, comme suffragants de la métropole Brême-Hambourg (A° 948) [3]. C'est encore à Otton le Grand qu'est due en grande partie cette nouvelle extension de la chrétienté. Enfin, avec le petit-fils d'Harald, Canut le Grand, l'Europe septentrionale devait entrer définitivement dans la famille des nations chrétiennes.

A Canut revient aussi l'honneur d'avoir mis fin à la piraterie dont les mers du nord avaient été si longtemps le

1) *Supra*, p. 642.
2) D'après Saxo Grammaticus, IX, c. 95.
3) Adam de Brême, II, c. 2 et 16.

théâtre. Quand les Danois se sont rendus maîtres de l'Angleterre, ce ne fut plus comme pirates, ce fut comme conquérants.

Mais cet événement, qui s'accomplit au XIe siècle, sort de notre cadre. La conquête danoise finit l'époque anglo-saxonne, qui a été pour les îles britanniques le pendant de l'époque franque sur le continent.

§ II. — LE MONDE SLAVE ET LES HONGROIS JUSQU'A LEUR ENTRÉE DANS LA CHRÉTIENTÉ DU MOYEN AGE.

TEXTES LATINS : outre les auteurs cités, p. 723, Helmold, *Chronicon Slavorum*, p. p. Lappenberg. Hanovre, 1868 : dans les mêmes SS. in-8 de Pertz. — TEXTES GRECS : Léon, *Tactica* (P. GR. de Migne, vol. 107). — Theophanes continuatus p. p. Bekker (VOL. 31 DU CORPUS H. BYZANT.) Constantin Porphyr. *De administratione Imperii*, p. p. Bekker (ib. vol. 38). — TEXTES SLAVONS : Nestor, *Chronicon*, avec version latine, p. p. Miklozich. Vienne, 1860. (Version française par Léger. Paris, 1884). — TEXTES ARABES, *traduits en néerlandais* par De Goeje. Amsterdam (ACAD.) 1880, in-8.

TRAVAUX MODERNES : Sayous, *Origines et époque payenne de l'histoire des Hongrois*. Paris, 1874. — Dussieux, *Les invasions des Hongrois en Europe et spécialement en France*. Paris, 1879. — Dudik, *Mährens Geschichte*, vol. I. Brunn, 1860. — Giesebrecht, *Wendische Geschichten*, vol. I. Berlin, 1843. — Palaçky, *Geschichte von Böhmen*, vol. I. Prague, 1836. — Büdinger, *Œsterreichische Geschichte* (jusqu'en 1056). Leipzig, 1858. — Rambaud. *Histoire de la Russie*. Paris, 1884.

Origine et institutions des Hongrois.

Dans l'histoire du monde slave, l'époque de formation s'achève vers le même temps par l'inauguration du royaume catholique de Hongrie. Les Hongrois ou Magyars, qui l'ont fondé, sont les derniers venus parmi les peuples européens. Ils n'ont quitté l'Asie, en effet, qu'au IXe siècle. Ils s'y rattachent à la famille des nations tshoudes ou finnoises[1]

[1]) Comme la langue magyare contient des éléments turcs, il y a désaccord entre les linguistes sur cette question d'origine, les uns donnant aux Magyars une origine turque, c'est la thèse de Vambéry, *Der Ursprung der Magyaren*. Leipzig, 1882, mais le plus grand nombre se prononcent pour l'origine finnoise : Müller; Budenz; Hunfaly, *Die Ungern oder Magyaren*. Vienne, 1881.

répandues au nord de la Russie actuelle depuis la Baltique jusqu'au delà de l'Oural. Mais tandis que les autres peuples de même origine, venus en Europe avant eux, Huns, Avars, Bulgares, ont disparu comme races, absorbés qu'ils ont été dans les pays conquis par l'élément indigène, les Magyars ont conservé jusqu'aujourd'hui leur langue nationale.

Lorsqu'on mentionne pour la première fois la présence des Magyars entre la Caspienne et le Volga, ils y vivaient en nomades sous la domination des Khazars, dont l'empire alors florissant occupait la plus grande partie des contrées au nord de la mer Noire[1]. Ce qui a donné le branle à l'émigration des Magyars, c'est l'arrivée d'un autre peuple barbare, les *Patzinaces* ou Pétchenègues, mélange de Turcs et de Mongols, longtemps la terreur de tous leurs voisins par leurs mœurs sauvages et leur rage de destruction. C'est en fuyant ces ennemis redoutés que les Magyars se sont jetés sur l'Europe, où ils sont devenus à leur tour redoutables.

En Europe, ils sont connus tantôt sous le nom de *Turcs*, que leur donnent les Byzantins, tantôt sous celui de *Huns*[2], qui prévaut chez les Francs. Les Slaves les ont appelés *Ugr;* leur nom indigène est *Magyar*, nom qui a passé, d'une de leurs tribus, à l'ensemble de la nation.

Peuple nomade, les Magyars n'avaient qu'une organisation embryonnaire, plus militaire que politique : ils étaient groupés en sept hordes ou tribus, comptant ensemble 108 familles, plus une huitième horde fournie par une fraction des Khazares qui se joignit à cette migration. Leur méthode de combattre était celle des peuples asiatiques, jamais qu'à cheval, chargeant ou fuyant tour à tour, de façon à dérouter l'ennemi, et aussi redoutables, grâce à leurs arcs, à distance que de près. Leur paganisme consis-

1) *Supra*, p. 379.

2) Les Hongrois eux-mêmes prétendent se rattacher aux Huns dans leur légende nationale. Sur ces origines légendaires, voir Thierry (Amédée), *Attila et ses successeurs*. Paris, 1864, vol. II.



tait en une sorte de dualisme, analogue à la religion persane. Ils avaient dès lors une dynastie, qui commence avec Arpad[1], et dont la longue durée, du IXe au XIVe siècle, leur a valu la perpétuité de leur indépendance nationale. En Europe, ils continuèrent pendant près d'un siècle leur vie nomade, ne vivant que de pillage, du butin, ainsi que des tributs qu'ils arrachaient à la faiblesse des derniers Carolingiens. Mais leur action a été surtout destructive chez les peuples slaves, qui en étaient précisément alors à la phase critique de leur première formation.

Les commencements des nations slaves.

L'histoire nationale des Slaves ne commence qu'avec leur entrée dans la famille des peuples chrétiens. Sur leur époque payenne, on n'a que des données sporadiques, fournies par les relations intermittentes qu'ils ont eues avec les nations déjà chrétiennes, Francs ou Byzantins. Ce que leurs chroniqueurs d'une époque plus récente nous racontent sur leur formation historique, se réduit à des fables populaires, combinées avec des conjectures d'érudit. Ici, comme ailleurs, les nations ont commencé avec les dynasties. Avant cela, il n'existait qu'une masse indistincte au sein de laquelle Wendes, Bohêmes, Moraves, Polonais étaient encore confondus. Tel est le sens de la légende quand elle représente comme deux frères *Check*, l'éponyme des Bohêmes, et *Leck*, l'éponyme des Polonais. De part et d'autre la légende pose comme point de départ de la dynastie un laboureur qui devient roi. Chez les Bohêmes, c'est Prémysl, qu'une princesse légendaire, Libussa, appelle de son champ au trône. Chez les Polonais, c'est Piast, qui n'est non plus qu'un paysan, mais signalé par son hospitalité[2]. Ils auraient

[1]) Cette dynastie se partageait en plusieurs branches dont on trouvera une généalogie dans Constantin porphyr. *De administr. imperii*, chap. 40 : *De Turcis* (vol. 113 de la P. Gr. de Migne, p. 322).

[2]) Sur ces légendes nationales, cf. Shafarik, *Les Antiquités slaves* (version allem.) vol. II, p. 368, p. 422 ; Röpell, *Geschichte Polens*. vol. I, Hambourg, 1840 ; Palaçky, *cité*, vol. I.



réussi, l'un et l'autre, à imposer leur autorité à leurs contemporains et à la transmettre à leurs descendants. A partir de ce moment, nations et dynasties confondent leurs destinées. En Bohême, les Prémyslides règneront jusqu'en 1310; En Pologne, les Piast ne s'éteindront qu'en 1370. C'est la dynastie qui a été le premier facteur de l'indépendance nationale dans ces pays, et qui leur a conservé leur type historique, même sous des maîtres étrangers. Par contre les populations slaves répandues sous le nom de Wendes entre l'Elbe et l'Oder, manquant de cohésion faute d'une dynastie, sont tombées dans l'entière dépendance de l'empire franc d'abord, de l'empire germanique ensuite, qui, dans le cours du moyen âge, finit par absorber leur nationalité.

D'autres nations slaves dont la dynastie n'a eu qu'une existence éphémère n'ont pas réussi à se consolider : telle a été la destinée de l'empire morave, qui n'a pas duré plus de trois générations. Son fondateur Moymir est déjà renversé par un neveu, Ratislav, qui s'empare du pouvoir avec l'appui de Louis le Germanique (A° 846)[1] Ratislav, devenu suspect à son protecteur par ses allures indépendantes, est trahi à son tour par son neveu Swatopluk, qui le livre aux Francs (A° 870)[2]. Swatopluk, bientôt brouillé avec les Francs, leur tint tête pendant vingt ans. Sous son règne, l'empire morave atteignit son apogée : il s'étendait au nord sur la Bohême, au sud sur toute la Pannonie jusqu'au Danube. Mais cet empire, attaqué à l'ouest par l'empereur Arnulf, à l'est par les hordes hongroises, ne lui survécut pas. A sa mort (A° 894)[3], à la faveur de la rivalité de ses deux fils, Moymir II et Swatopluk II, les Hongrois leur enlevèrent la Pannonie, tandis que le reste de la Moravie tombait dans la dépendance des Premyslides de Bohême.

[1]) *Annales fuldenses*, 846.
[2]) *Ib.* 870.
[3]) *Ib.* 894.

La première chrétienté slavonne : SS. Cyrille et Méthode[1].

Non moins éphémère fut l'éclat qu'a jeté en Moravie la première chrétienté slavonne. Confinant aux deux églises qui se partagent la chrétienté, le monde slave était ouvert à deux propagandes, l'une byzantine, l'autre latine, dont la concurrence donnait lieu à des conflits fâcheux et de nature à retarder les progrès du christianisme. Déjà l'on avait vu chez les Bulgares, leur premier prince catholique, Bogoris (Boris), passer de la mission byzantine à la mission latine et contribuer ainsi à la funeste scission de Photius. C'est peut-être ce qui suggéra à deux missionnaires grecs de Thessalonique, à Méthode et à son frère Constantin-Cyrille, l'idée hardie de doter les Slaves d'une liturgie nationale, en langue slavonne, partant plus accessible à des peuples incultes. On en fait honneur à Cyrille, surnommé *le Savant* (philosophus), et qui devait, en effet, s'être familiarisé avec plusieurs langues barbares, puisqu'il commença son apostolat en Crimée, chez les Khazars. Que le Méthode que l'on rencontre à cette époque comme missionnaire chez les Bulgares, soit son frère, il n'est pas certain. Mais c'est la Moravie qui a été le théâtre commun et principal de leur zèle apostolique. Le christianisme n'y était pas inconnu. Moymir, le fondateur de la dynastie, son successeur Ratislav, avaient été baptisés, à la suite de leurs relations avec la Germanie franque. C'est même Ratislav qui fit appel aux deux frères de Thessalonique, pour les opposer à la mission germanique (A° 863). Ce qui est nouveau, c'est leur liturgie, à l'usage de laquelle Cyrille dut inventer un alphabet, la *Cyrilitza*[2],

1) Sur Cyrille et Méthode, voir la littérature dans Hergenröther, *cité*, vol. II, p. 191. — Ajouter : Léger, *Cyrille et Méthode*. Paris, 1867. — d'Avril, *S. Cyrille et S. Méthode*. Paris, 1885.

2) Il y a en réalité deux alphabets slaves, le *glagolitique*, usité chez les Slaves de l'Adriatique, et le *cyrilique*, qui a prévalu chez les Bulgares, les Serbes ainsi que les Russes, qui en ont dérivé leur alphabet civil. Sur l'origine de cette différence, voir Jagitsch, *Glagolitica*. Vienne (Acad.) 1890, in-4.



et traduire en vieux slavon une partie des Livres-Saints [1]. Mais leur œuvre fut entravée par les protestations du clergé germanique et dénoncée à Rome, où les deux frères allèrent s'expliquer en personne [2]. Cyrille y mourut (A° 869); son frère survivant retourna en Moravie, pourvu par le pape de la juridiction épiscopale dans toute l'étendue de sa mission, et avec une approbation conditionnelle de sa liturgie. On ne lui suscita pas moins de nouvelles difficultés jusqu'à sa mort (A° 888), qui fut suivie d'une réaction germanique contre la liturgie slave. La chute de la puissance morave étouffa la querelle, mais entraîna en même temps la ruine de cette chrétienté pleine de promesse.

Pour en revenir aux Hongrois, leurs dévastations se sont étendues bien au delà des marches slaves; pas une contrée du continent dont les Annales n'en rappellent le passage avec effroi, non seulement en Occident, mais même dans les provinces de l'empire d'Orient.

Les invasions des Hongrois en Occident.

Une première irruption des Hongrois dans la Germanie franque est déjà mentionnée en 862, sous le règne de Louis le Germanique, sans aucun détail concernant le théâtre de cette apparition [3].

Il n'en est plus question que trente ans plus tard, sous le règne d'Arnulf, en 892, où ils apparaissent comme auxiliaires de ce prince dans sa lutte contre les Moraves de Swatopluk [4].

1) C'est sans doute à la version de Cyrille que fait allusion l'Ibrahim *cité*, (p. 207, De Goeje), lorsqu'il mentionne, sans nom d'auteur, une traduction slave des Évangiles chez les Bulgares. Sur la question de savoir si le vieux slavon répond au slave de Bulgarie ou au slave de Pannonie, voir Jagitsch, *Zur Entsthehunggeschichte der kirchenslavischen Sprache*. Vienne (ACAD.), 1902, in-4.

2) *Supra*, p. 694.

3) *Annales bertin*. 862 : « Hostes antea illis inexperti, qui Ungri vocantur. » — *Annales Alemanici*, 863.

4) *Annales Fuldenses*, 892. *Supra*, p. 725.

Deux ans plus tard, ils enlèvent aux Moraves la Pannonie, où ils se sont établis à demeure (A° 894)[1].

De là ils portent leurs ravages chez leurs voisins du sud en Bulgarie (A° 896)[2].

Continuant leur marche vers le Sud, ils font en 899 leur première apparition en Italie, où ils infligent au roi Bérenger la défaite écrasante de la Brenta[3].

En 901, c'est la tour de la Carinthie.

En 902, ils envahissent la Moravie, mais sont repoussés par les fils de Swatopluk.

C'est de 906 à 919 que la Germanie eut le plus à souffrir de leurs invasions : chacune de ces années est signalée par leurs ravages, et en 910, après la défaite de Louis l'Enfant, la Germanie chrétienne subit la honte de devoir se reconnaître tributaire de ces barbares payens[4]. Il arrive aussi que des ducs rebelles appellent les Hongrois comme auxiliaires contre la royauté. C'est ce que fit en 914 le duc de Bavière, Arnolf, brouillé avec le roi Conrad I. Les Hongrois promenèrent la dévastation en Saxe, en Thuringe, incendiant en passant le célèbre monastère de Fulda[5].

En 917, les Hongrois franchirent pour la première fois le Rhin près de Worms, et la Lotharingie subit leurs ravages à son tour[6].

En 922, ils reparurent en Italie, mais cette fois comme auxiliaires du roi Bérenger en lutte avec le roi Rodolphe de Bourgogne, qui lui disputait la couronne d'Italie. Le sac de Pavie fut la conséquence de ce pacte avec les barbares (A° 724)[7]; après quoi ceux-ci firent une descente en Provence, où il poussèrent jusqu'à Nîmes, qui fut saccagée[8].

1) *Annales Fuldenses*, 894.
2) *Ib.* 896.
3) Liutprand, II, 7-13. — *Annales Alemanici*, 899.
4) *Supra*, p. 728.
5) Liutprand II, c. 19. — *Annales monastiques*, 914.
6) *Regino contin.* A° 917.
7) Liutprand III, c. 2-5. *Supra*, p. 741.
8) Pouppardin, *cité*, Appendice II : *note relative aux invasions hongroises.*

Mais, arrivés en Gothie, ils furent attaqués par le comte Raimond-Pons de Toulouse et décimés par la guerre et par la maladie.

En 926, d'autres Hongrois reparaissent en Allemagne, dévastent la Suisse, où le monastère de St-Gall fut détruit, puis l'Alsace et enfin traversant tout le nord de la France, ils ne s'arrêtent qu'au bord de l'Océan [1]. Mais en repassant par la Saxe, ils furent surpris par le roi Henri I de la maison de Saxe, qui fit prisonnier leur chef et ne le relâcha que moyennant une trève de neuf ans, tout en leur continuant le tribut annuel [2].

En 933, les Hongrois se partagèrent en trois bandes, dont l'une descendit en Italie, la seconde passa en France [3] et la troisième s'attaqua à la Germanie, avec laquelle la trève de neuf ans venait d'expirer : mais c'est alors que le roi Henri leur infligea leur première grande défaite, celle de Mersebourg, qui libéra enfin son royaume du tribut hongrois [4].

Cela ne les empêcha pas de revenir à la charge en 937 et de faire le tour de la plus grande partie de l'Europe, passant par le midi de la Germanie, pénétrant de nouveau en Lotharingie, de là en Aquitaine, pour finir par l'Italie, qu'ils traversèrent dans toute sa longueur. Le célèbre Mont-Cassin dut payer chèrement leur retraite [5]. Mais, en repassant par la Lombardie, avec leur butin, ils furent attaqués et presque entièrement anéantis.

L'année 938 fut signalée par une nouvelle défaite que les Hongrois subirent en Saxe.

En 940, ils firent une nouvelle invasion en Italie. Le roi Hugues, pour s'en débarrasser, leur paya une grosse rançon et leur donna des guides pour les conduire en

[1]) *Annales Alemanici*, 926. — Flodoard, A° 926.
[2]) Widukind I 32-38.
[3]) *Annales Besuenses*, 933.
[4]) Widukind I, 38. — Liutprand II, 28. — Flodoard, A° 933.
[5]) Leo Ostiensis I, 55.

Espagne[1]. Mais en route ils furent décimés par les maladies et ne franchirent pas les Pyrénées.

L'année 942 est signalée par leur défaite sur la Traun en Bavière; en 744, ils ne furent pas plus heureux en Carinthie.

En 947, les Hongrois traversent de part en part toute l'Italie, où on les signale à Otrante[2].

De l'Italie, ils passent en Aquitaine, où le Berry mentionne leur présence en 951.

En 954, les Hongrois profitent du bouleversement de la Germanie causé par la rébellion du prince Ludolf contre son père Otton le Grand pour rentrer dans ce pays : avec la complicité du duc de Lotharingie, Conrad, impliqué dans cette rébellion et destitué par Otton, ils franchissent la Meuse, ravagent la Hesbaie et poussent jusqu'à l'Escaut. A Lobbes, à Liessies, à Cambrai, on mentionne leurs dévastations [3]. Enfin, chargés de butin et traînant leurs captifs, ils arrivent en Bourgogne[4] et font leur retraite par l'Italie, non sans avoir été décimés par les batailles et les maladies [5].

Ce succès les engagea à reprendre l'année suivante leurs chevauchées, avec une armée qu'on évaluait à cent mille cavaliers. Mais la victoire éclatante qu'Otton le Grand remporta sur eux au Lechfeld, près d'Augsbourg, mit un terme à leurs expéditions en Occident (A° 955)[6].

Les invasions des Hongrois dans l'empire d'Orient.

Les Hongrois apparaissent pour la première fois dans l'histoire de l'empire d'Orient, non comme aggresseurs,

1) Liutprand V, 19.

2) *Annales benevent.* 947.

3) *Regino contin.* Flodoard, A° 954. — Folcuin, *Gesta Abb. Lobb.* c. 25. — *Gesta episc. Camerac.* I, 75.

4) Ekkehard, *Casus S. Galli*, A° 951 attribue au roi Conrad de Bourgogne une victoire sur les Hongrois et les Sarrasins aux prises, mais cela appartient plus à la légende qu'à l'histoire. Cfr Pouppardin, *cité*, p. 267, n. 7.

5) Flodoard, A° 954.

6) Widukind III, 44. — *Reginon contin.*; *Annales sangallenses*; Flodoard, A° 955.



mais comme alliés de l'empereur Léon VI, alors en guerre avec les Bulgares. Ils en profitèrent pour promener leurs ravages en Bulgarie (A° 889)[1].

En 934, ils se portèrent subitement jusqu'aux portes de Constantinople. L'empereur, qui n'était pas préparé à la guerre, leur envoya le patrice Théophane, qui, à force de présents, les détermina à la retraite[2]. Neuf ans plus tard, en 943, ils reparurent dans les mêmes conditions : Théophane parvint à négocier une trève de cinq ans, en garantie de laquelle il exigea deux de leurs chefs comme otages, Giulay et Bultzu[3]. Transplantés dans un milieu chrétien, Giulay et son compagnon furent gagnés au christianisme et reçurent à Constantinople le baptême, qui devait être une source de bénédictions pour leur nation. Ils purent, en effet, retourner dans leur pays, avec le titre de patrice, de riches présents et un missionnaire grec, consacré comme évêque par le patriarche de Constantinople (A° 951)[4].

Quelques années plus tard, les Hongrois firent deux incursions en Thrace, mais furent repoussés chaque fois par les généraux byzantins (A° 958, 961).

Enfin en 970, les Hongrois prirent part à une grande expédition des Russes contre l'empire d'Orient[5]. Ils furent battus, avec eux, près d'Andrinople, par le général Bardas, et la mort de leur chef Taksony, petit-fils d'Arpad, mit fin à leurs entreprises (A° 972).

Le monde slave depuis la conquête hongroise.

Une fois établis au milieu des populations slaves, les Magyars se sont rapidement élevés, de la vie nomade, au même degré de civilisation. Les Slaves, en effet, n'étaient

1) Constantin, VI, 9.
2) Syméon, 44.
3) Ib. 47.
4) Constantin, *De administr.* c. 40. — Ce Bultzu reparaît en 955 dans la bataille du Lechfeld. *Annales Sangall.* 955.
5) *Infra*, p. 791.

plus des barbares. De temps immémorial, ils étaient sédentaires et agricoles. De plus, ils avaient des villes où ils se livraient à diverses industries, et dans les grands centres, régnait un mouvement commercial déjà intense. Tel était Prague en Bohême, où se rencontraient des marchands de toute nationalité, Russes, Turcs, Juifs, Arabes. A Prague, d'après un voyageur contemporain d'Otton le Grand[1], la ville était entièrement bâtie en pierre, alors que chez les Francs la plupart des demeures étaient encore en bois.

Au point de vue politique, les Slaves étaient moins avancés, et nulle part ils ne jouissaient d'une indépendance complète. Avant l'arrivée des Magyars, ils étaient échelonnés dans l'Europe orientale depuis la mer Baltique jusqu'à l'Adriatique. Mais la ruine de l'empire des Moraves par les Magyars porta à l'indépendance de la race slave un coup mortel, en la brisant en trois tronçons : ce sont au nord de la Hongrie : les Wendes, avec leurs congénères, les Bohêmes et les Polonais; au sud de la Hongrie : les Slaves de Bulgarie, avec les Serbes et les Croates; enfin à l'est : les Slaves de Russie. Quant aux Prussiens, qui habitaient le littoral de la Baltique, au nord des Polonais, ils formaient une race distincte, avec une langue qui n'étaient pas comprise de leurs voisins[2]. Les autres peuples avaient une langue slave commune, qui était également parlée par les étrangers, Turcs, Khazars, Petchenègues, dans leurs relations avec les Slaves.

Avec le temps, ces trois tronçons de la race slave se sont différenciés sous l'influence des dominations étrangères qu'ils ont subies. Le tronçon du nord a été rattaché à l'empire germanique définitivement sous Otton le Grand, non seulement les Slaves du groupe Wende, mais encore les

[1]) D'après le *texte arabe*, cité, dont l'auteur, un voyageur du nom d'Ibrahim ibn Jacob, probablement un juif d'Espagne, a visité les pays slaves sous le règne d'Otton le Grand, dont il eut une audience.

[2]) Sur cette différence entre les langues slaves et l'ancien prussien, qui appartient au groupe letton, voir *supra*, p. 15.

Bohêmes et les Polonais, avec leurs dynasties nationales, les Prémyslides et les Piast. Aussi leurs chefs, Boleslav I chez les Bohêmes et Miceslav chez les Polonais, ne portaient-ils que le nom de ducs à cette époque, tout en jouissant d'une autonomie relative[1]. L'autorité de Boleslav s'étendait depuis Prague jusqu'à Cracovie. Plus étendu encore était le duché de Miceslav, dont Posen était alors le centre. Ce prince avait une armée permanente de 3000 soldats, auxquels il fournissait les chevaux, les armes et l'entretien. Il en faisait les frais au moyen d'un impôt que ses sujets lui payaient en monnaie byzantine[2].

Chez les Slaves de Bulgarie, la dynastie elle même était étrangère et de la même souche asiatique que les Magyars. Ce n'est qu'à la suite de la conversion de leur chef Bogoris (A° 860), que s'opéra la fusion dans laquelle l'élément slave prit complètement le dessus. Déjà le second fils de Bogoris, Syméon (888-927), abandonna le titre asiatique de *Khan* et adopta le premier le titre slave de *Tsar* (dérivé de César). Sous son règne, la guerre reprit entre les Bulgares et les Grecs. En vain l'empereur Léon VI fit cause commune avec les Magyars, qui firent alors irruption en Bulgarie (A° 889). Non seulement ceux-ci furent repoussés; mais à plusieurs reprises, les Bulgares portèrent de nouveau leurs dévastations jusque sous les murs de Constantinople (A° 914 922). Enfin la paix fut rétablie en 927 par le fils et successeur de Syméon, le tsar Pierre, qui épousa une princesse byzantine, Marie, fille de Christophore, collègue de l'empereur Constantin VII. Mais une brouille ayant éclaté entre lui et l'empereur Phocas, celui-ci provoqua une nouvelle irruption en Bulgarie, en faisant cause commune avec les Russes, qui venaient de fonder leur premier empire dans l'Europe orientale. L'invasion russe mit fin à l'indépendance des Bulgares : leur capitale Prislav tomba aux mains de l'ennemi;

[1]) Le *texte arabe*, cité, p. 192 leur donne le titre de *rois* Il cite un troisième Nacon, mentionné aussi comme un *subregulus* slave par Widukind III, 50.

[2]) Ce tableau du monde slave est tiré du *texte arabe*, cité.

le tsar Pierre mourut d'apoplexie, et ses deux fils furent réduits en captivité (A° 969)[1].

Enfin les Slaves de l'est, qui forment le troisième groupe de cette même race, n'étaient non plus indépendants. Leur territoire, lors de l'expansion scandinave, avait été conquis par des bandes de Normands sortis de la Suède et connus dans l'empire d'Orient, sous le nom de Russes[2]. L'une de ces bandes, conduite par Rurik et ses deux frères, s'était établie à Novgorod (A° 862). Une autre bande, celle de Dir et Askold, prit possession de Kief, sur le Dniéper. Dès cette époque, les Russes menaçaient Constantinople. Descendant ce fleuve sur des centaines de barques, la plupart des pirogues, ils s'aventuraient dans la mer Noire, et, dans la première fougue de leur expansion, ils tentaient à leur tour de prendre Constantinople, ce rêve de toutes les invasions barbares. Une première fois, sous Michel III, Constantinople dut son salut à une tempête, qui dispersa leurs flotilles (A° 866)[3]. Durant l'accalmie qui suivit, les Russes conclurent avec l'empire d'Orient des traités de commerce[4], qui leur ouvrirent les ports de Constantinople. Bon nombre entrèrent au service des empereurs, comme marins[5] ou comme soldats de la garde impériale : ce sont les Varègues.

1) Léon Diacre V, 2-3. — Nestor, A° 6476.

2) Liutprand V, 15 : « Gens sub aquilonis parte constituta quam a qualitate corporis Graeci vocant Rusios, nos vero a positione loci nominamus Nordmannos. » Cfr *supra*, p. 667, n. 3. — Cette origine scandinave de la Russie, contre laquelle regimbe l'amour propre de quelques historiens russes, est démontrée suffisamment dans Shafarik, *cité*, II, p. 70-76, dans Schiemann, *Russland* (COLLECTION ONCKEN), 1886, vol. I, p. 41-44.

3) *Theophanes contin.* IV, 33. — Photius, *Homeliae duae in irruptionem Russorum*. Voir le recueil ; FRAGMENTA HISTORICORUM GR. p. p. Muller. Paris, 1870, vol. V, p. 162.

4) Nestor, A° 6415, donne un texte de ces traités, dont l'authenticité est discutable. De plus il les fait précéder d'une nouvelle attaque de Constantinople par les Russes, sous un chef Oleg, dont les textes byzantins et contemporains ne disent rien. On ne doit pas perdre de vue que la chronique russe date du XIIe siècle, et qu'elle emprunte à la légende.

5) Mentionnés sur la flotte byzantine en 937 : Constantin Porph. *De caerem.* II, 44.

Cependant un fils de Rurik, Inger ou Igor, s'était emparé de Kief (A° 913) et en avait fait la capitale d'un empire qu'il agrandit au détriment de l'empire voisin, alors en décadence, des Khazars. A son tour il essaya de surprendre par mer Constantinople; mais sa flotte, qui ne comptait pas moins de 2000 barques, fut détruite cette fois par le feu grégeois (A° 941)[1]. La troisième expédition des Russes dans l'empire d'Orient fut provoquée par l'empereur lui-même, par Phocas, qui voulut s'en servir pour détruire la puissance des Bulgares. Ce plan ne réussit que trop bien. Quand les Russes se furent emparés, comme on l'a vu[2], de Prislav, la capitale de la Bulgarie, leur chef, Sviatoslav, fils d'Igor, séduit par la richesse de la contrée, s'établit dans cette ville et refusa d'évacuer la Bulgarie, malgré les sommations de l'empereur. Au péril bulgare, succédait le péril russe (A° 969). La lutte qui éclata aussitôt, fut acharnée. Avec les Russes, combattaient, en effet, les Bulgares, les Magyars, les Patzinaces. Il fallut le génie militaire de Tzimiscès, le successeur de Phocas, pour triompher de tant d'ennemis. La bataille finale fut livrée à Silistrie sur le Danube et força Sviatoslav à battre en retraite, après avoir renouvelé l'ancien traité de commerce avec les Byzantins (A° 972)[3]. Mais, en repassant par le territoire des Patzinaces, Sviatoslav fut massacré (A° 973).

Ce contact entre Grecs et Russes eut d'autres suites, plus heureuses, en ouvrant la Russie au christianisme. Déjà il y avait des chrétiens parmi les Slaves de Russie. La mère de Sviatoslav, Olga, originaire de Pleskof, était slave peut-être, comme le fait penser le nom slave donné à son fils. En tout cas, elle était déjà chrétienne. Toutefois cette conversion demeura isolée dans sa famille. Ce n'est qu'à la suite du mariage de son petit-fils Wladimir avec la princesse byzantine Anna, petite-fille de Constantin VII, que la

[1]) Liutprand V, 15. — Léon Diacre VI, 10. — Nestor, A° 6449.
[2]) Supra, p. 789.
[3]) Léon Diacre VIII, 1-IX, 12. Nestor, A° 6479.

dynastie entière se convertit, entraînant la conversion de la nation russe (A° 988)[1]. L'adoption du christianisme facilita la fusion des Slaves et des Scandinaves de Russie. Ici, comme en Bulgarie, c'est l'élément indigène qui prévalut, en absorbant les conquérants étrangers. La Hongrie seule fait exception et présente ce phénomène d'être demeurée une enclave asiatique au beau milieu de populations européennes.

L'achèvement de la chrétienté du moyen âge.

Au point de vue religieux, le monde slave se scinda aussi, en se partageant entre les deux propagandes qui venaient s'y croiser, entre les missionnaires latins envoyés de Germanie et les missionnaires byzantins venus de Constantinople. Le choix revenait aux dynasties régnantes, et l'on constate que presque toujours ce sont les alliances de famille qui décident de ce choix[2]. En Bulgarie et en Russie,

[1]) Sur la date et le lieu du baptême d'Olga, les textes ne sont pas d'accord. Les textes russes le placent à Constantinople, en 957, lors de la réception de cette princesse dans cette ville, réception dont les textes byzantins parlent avec détails — voir Constantin porphyr. *De caeremoniis* II, c. 15 (vol. 112 de la P. Gr. de Migne, p. 1107), mais sans mentionner le baptême.

[2]) Généalogie des premiers souverains chrétiens en pays slave :

Moraves :
X
X — Moymir, c. 846
X — Ratislav 870
Zwatopluk † 894 = fille X

Prémyslides :
Hostivit
fille X — Borcivoy † 894 = S. Ludmille † 927
Vratislav † 921 = Drahomir, régente 921-923
S. Wenceslas † 936 — Boleslav I † 967
Boleslav II † 999 — Dubravka = Miceslav † 992

Piast :
Zemimysl
Miceslav † 992 — Adelaïde ? = Geysa † 997
Boleslav I 1er roi de Pologne (en 1025).

Arpades :
Geysa † 997
S. Etienne (Woyk) Ier roi de Hongrie (en 1000).

les dynasties, converties à la suite de mariages avec des princesses de Constantinople, se sont rattachées à l'Église grecque, que Russes et Bulgares suivront plus tard dans le schisme. Les autres nations slaves, ainsi que les Magyars, sont entrées, l'une à la suite de l'autre, dans l'Église latine. Le branle avait été donné par la dynastie de Moravie, dont la conversion était un fait accompli avant l'arrivée des Hongrois. Déjà aussi, de la Moravie, le christianisme avait pris possession officielle de la Bohême, par la conversion de son duc Borcivoy, devenu, par le mariage de sa sœur, beau-frère de Swatopluk (A° 880). En Pologne, la conversion de la dynastie date du mariage de Miceslav, dont il a été question plus haut, avec Dubravka, fille de cet autre duc cité, Boleslav de Bohême (A° 965), mariage dont est issu le premier roi de Pologne.

Enfin c'est encore par des mariages que le christianisme fit la conquête de la dynastie des Arpades en Hongrie. Geysa, le fils de Taksony, épousa successivement deux chrétiennes : sa première femme était fille de ce Giulay qui s'était converti à Constantinople et en avait ramené un évêque de cette ville. Ce mariage devait incliner son choix vers l'église grecque. Mais sa seconde femme, sœur du premier duc chrétien de Pologne, ouvrit la Hongrie aux missionnaires latins de l'évêque Pilgrim de Passau, et ce sont eux qui arrachèrent les Magyars au paganisme et à la barbarie. Dès la génération suivante, avec S. Étienne, fils de Geysa, la Hongrie est érigée en royaume, sous les auspices de la papauté (l'an 1000).

Quant aux Slaves qui faisaient partie de l'empire germanique, c'est Otton le Grand qui fonda, avec le concours du pape, leur chrétienté. Avant lui, la mission slave relevait, avec la mission scandinave, de l'église de Brême-Hambourg, métropole commune de tous les peuples transalbins. C'était insuffisant. Otton établit une série d'évêchés en pays slaves et dotés de terres conquises par ses armes, et couronna son œuvre en leur donnant comme métropole l'église de Magdebourg (A° 962).

Ici finit l'époque de formation de la chrétienté du moyen âge, qui s'achève par la conversion de la Hongrie. Ce n'est pas qu'il n'y eût encore des payens retardataires çà et là, principalement dans les contrées reculées de la Baltique. Mais partout ailleurs l'esprit étroit, fanatique des religions barbares est vaincu et a fait place aux lumières du christianisme. Sans doute on est loin d'en pratiquer la mansuétude. Plus que jamais sévit, dans cette société féodale, le droit de vengeance, la guerre privée, le recours incessant aux armes, auquel donnent lieu les querelles dynastiques, les contestations juridiques et jusqu'aux moindres piqûres d'amour-propre. Mais on chercherait en vain, au fond de leurs démêlés, ces haines irréductibles qui distinguent les rivalités entre nations. Dans tout l'Occident catholique, règnent alors une même foi commune, un culte unique, des institutions similaires et le latin comme la seule langue officielle de l'Église, des écoles et des chancelleries. A ce point de vue, on peut dire que les nations européennes ont formé vraiment une famille, où l'on distinguait à peine l'indigène de l'étranger, et c'est cet esprit cosmopolite qui explique comment des maisons allemandes ont pu régner si longtemps en Italie; comment en Hongrie le roi S. Etienne a pour successeur un Vénitien d'origine ; comment un Danois, Canut le Grand, règne paisiblement en Angleterre; comment le royaume de Sicile doit sa fondation à des Normands de France; comment la dynastie de Portugal tire son origine d'un cadet de Bourgogne; comment enfin un peuple asiatique comme les Magyars a pu prendre et garder son rang parmi les nations européennes.

En face de cette famille de nations formant le monde catholique, se place son antithèse, le monde musulman, dont il faut reprendre l'histoire depuis l'avénement des Abbassides, qui a coïncidé avec l'entrée en scène des Carolingiens.

§ III. — L'ASIE A L'ÉPOQUE DES ABBASSIDES[1].

Textes arabes : outre Eutychios, cité, p. 232 (version latine dans vol. 111 de la P. Gr. de Migne), Tabari, *Annales*, Sectio III (737-914) p. p. de Goeje, etc. Leyde, 1879 1901. — Arib, *Tabari continuatus* (913-940), p. p. de Goeje. Leyde, 1897. — Masoudi, *Le livre des prairies d'or.* Texte, avec version française, p. p. Barbier de Meynard. Paris, 1861-77, 9 vol. — Ibn-Taïfar, *Le livre de Bagdad.* Texte, avec version allemande p. p. H. Keller. Bâle, 1898. — Textes grecs : Théophane, *cité*, p. 662, et ses continuateurs.

Travaux modernes : Quatremère, *Mémoire sur les Abbassides.* Paris (Journal asiatique), 1835, 1861. — **Muir**, *The Caliphate.* Londres, 1901. — **Weil**, *Geschichte der Chalifen.* vol. II (749-945). Mannheim, 1848. — Rasmussen, *Annales Chaliforum et Regum orientis et occidentis.* Copenhague, 1825, in-4. — Döllinger, *Muhammeds Religion nach ihrer inneren Entwicklung.* Ratisbonne. 1838, in-4.

1) Généalogie des Abbassides :

Al Abbas
Oncle de Mahomet (voir p. 250)
|
Abdallah
|
Ali
|
Abdallah — *Mahomed* (p. 399)
|
Aboul Abbas el Saffah 750-754 — Al Manzor : 754-775
|
Mahdi : 775-785
|
Alhadi 785-786 — Haroun al Rashid 786-809 — *Ibrahim*
|
Emin 809-813 — Motassem 833-842 — Mamoun 814-833
|
Wattek : 842-847 — Motawakkil 847-861 — *Mohamed*
|
Mohtadi : 868-869 — Mostaïn : 862-866
|
Montasir 861-862 — Motaz 866-868 — *Moaffek* — Motamed 869-892
|
Mutadid 892-900
|
Moktafi 900-907 — Moktader : 907-932 — Kahir 932-940
|
Moustakfi 943-945 — Radhi † 940 — Mottaki 940-943

L'avénement des Abbassides.

Avec la dynastie des califes de Damas, finit l'ère des grandes conquêtes arabes, qui avaient promené leurs ravages sur trois continents : l'Asie, l'Afrique, l'Europe. Sous les Abbassides, qui succèdent aux Ommayades, cette domination, trop vaste pour être bien solide, commence à se disloquer. En Europe, l'Espagne refusa de reconnaître les Abbassides pour se rallier autour de la dynastie rivale des Ommayades de Cordoue. L'Afrique, à son tour, eut ses dynasties particulières, parmi lesquelles les Fatimides ont fini par prévaloir, en sorte que le califat des Abbassides ne fut plus qu'une puissance purement asiatique. Il en résulta qu'aux hostilités des musulmans contre la chrétienté, succéda une période d'accalmie, durant laquelle les califes nouèrent avec les souverains des Francs des relations diplomatiques, qui devinrent même cordiales entre Charlemagne et Haroun, le plus grand des Abbassides [1].

Le premier de ceux-ci, Aboul Abbas, avant de songer à continuer la guerre sainte au dehors, avait à consolider son autorité intérieure, contre laquelle s'insurgeaient tous les partisans de la dynastie déchue [2]. D'une part, il s'assura des provinces asiatiques, en plaçant à leurs têtes des émirs choisis parmi ses parents ou ses créatures. D'autre part, il donna au califat une nouvelle capitale, en établissant sa résidence dans les anciennes provinces persanes [3], où il pouvait compter sur l'appui des shiites, plus nombreux parmi les Persans, tandis qu'il se défiait des Syriens de Damas, résidence de la dynastie précédente. Ce déplacement donna le change aux Francs, chez lesquels les Abbassides ne sont connus que sous le titre de *rois des Perses* [4]. Il est

[1]) Ces relations ne sont mentionnées que dans les chroniques franques, *supra*, p. 559. Les auteurs arabes gardent le silence sur ces alliances avec les infidèles, contraires à l'esprit du Coran.

[2]) Weil, *cité*, p. 7-20.

[3]) Théophane, A° 6241.

[4]) *Annales Regni*, 801 ; Eginhard, *Vita*, c. 16.

vrai de dire qu'à partir de ce moment il y eut dans l'islamisme une infiltration persane, aussi bien dans le personnel du gouvernement que dans les idées religieuses. C'est depuis Aboul Abbas que le calife commence à partager le fardeau du pouvoir avec un chargé d'affaires, nommé le *vizir* et appelé à servir d'intermédiaire entre le souverain et ses sujets Ce poste élevé demandait autant d'intelligence que d'activité. Aboul Abbas s'avisa d'y appeler une grande famille persane, les Barmécides, au sein de laquelle cette dignité se transmit de père en fils. Lui-même ne régna que quatre ans, après avoir versé tant de sang pour obtenir le pouvoir qu'il fut surnommé *El Saffah* ou le *Sanguinaire* (A° 754)[1]. Son frère Al Manzor, qui lui succéda, en fit tout autant pour le conserver. Il eut d'abord à lutter contre son propre oncle Abdallah, qui aspirait à son tour au pouvoir, mais qui se fit battre par le général Abou Moslem. Cependant ce général, auquel la maison des Abbassides devait presque tous ses succès, était déjà suspect à son maître, qui le fit tuer lâchement dans un guet-apens. Enfin le drapeau noir des Abbassides flottait sur tous les minarets depuis les Indes jusqu'à l'Océan Atlantique. Al Manzor voulut encore reconquérir l'Espagne sur le dernier des Ommayades. Il donna l'ordre à l'émir de Caïrwan d'y faire une descente avec une armée considérable, grossie en Espagne par les adversaires d'Abdel Rahman. Il n'en fut pas moins battu et tué dans une rencontre près de Séville qui coupa court aux projets des Abbassides (A° 765). C'est à cette occasion que les califes, pour la première fois, entrèrent en relations avec les Francs, dans l'espoir, sans doute, de s'en faire des alliés contre les Ommayades[2]. L'acte le plus durable du règne d'Al Manzor est la fondation de la ville nouvelle de *Bagdad*. Il voulait en faire une ville forte pour tenir en respect les villes voisines de Cufa et de Bassora, dont les habitants demeuraient fidèles à la descen-

[1]) Théophane, A° 6246.
[2]) *Supra*, p. 492.

dance d'Ali. Mais, grâce à sa situation heureuse sur la grande voie commerciale entre les Indes et la Méditerranée, Bagdad s'éleva rapidement à un haut degré de richesse et de prospérité et devint une ville de luxe et de plaisirs, où les mœurs des descendants des Bédouins commencèrent à s'amollir. D'autre part au contact des Persans, héritiers d'une civilisation déjà ancienne, les Arabes, jusque là incultes, ont pris goût aux choses de l'esprit. C'est sous Al Manzor que les coryphées de la science grecque, Galien, Euclide, Aristote, Ptolémée, avec lesquels les Persans étaient depuis longtemps familiarisés, commencèrent à être mis à la portée des Arabes par des traductions en leur langue.

Le troisième des Abbassides, Mahdi, qui succédait à son père (A° 775)[1], s'en distingue par son caractère plus libéral et par les faveurs accordées, sous son règne, aux poètes et aux savants. Le seul fait important de ce règne fut une courte campagne contre l'empire byzantin : l'impératrice alors régnante, Irène, incapable de tenir tête aux armées arabes, s'empressa d'acheter la paix moyennant un tribut annuel (A° 782)[2]. L'honneur de cette campagne revenait au second fils du Calife, Haroun, qui l'avait conduite. Aussi fut-il désigné pour succéder à son père, bien qu'il eût un frère, Alhadi, plus âgé. Néanmoins Haroun, par un sentiment rare de dévouement fraternel, fit proclamer calife cet aîné (A° 785)[3], malgré leur mère, qui ne cachait pas ses préférences en faveur du cadet. Mais Alhadi, après avoir écarté sa mère des affaires, acheva de se brouiller avec celle-ci, en excluant Haroun de la succession au trône, pour l'assurer à son propre fils. Il mourut empoisonné, dit-on, par une esclave de sa mère, et ce fut Haroun qui lui succéda (A° 786)[4].

[1]) Théophane, 6267.
[2]) Théophane, A° 6274.
[3]) *Ib.* A° 6276.
[4]) *Ib.* A° 6278.

Règne d'Haroun al Rashid et de ses fils.

Haroun al Rashid est le plus célèbre des califes de Bagdad. Il a été parfois comparé à Charlemagne, dont il fut le contemporain, et avec lequel il eut à plusieurs reprises des relations. Comme lui, il favorisa le culte des lettres et des sciences, et c'est à la reconnaissance des lettrés qu'il doit le plus clair de sa renommée. En réalité, malgré les éloges décernés à ses talents militaires, Haroun se montra moins soucieux d'étendre ses possessions que de les conserver. Dès son avénement, il érigea, du côté de la frontière byzantine en Asie-Mineure, un cordon de forteresses, dont la défense fut confiée à un émir spécial. Tarse, le centre de cette frontière militaire, fut fortifiée et pourvue d'une garnison permanente. Haroun semblait avoir renoncé à faire la guerre, lorsqu'il y fut provoqué par le refus de l'empereur d'Orient, Nicéphore, de continuer le tribut consenti par Irène[1]. Le calife conduisit aussitôt une expédition victorieuse jusqu'à Héraclée (A° 803) et ne se retira qu'après avoir imposé à son voisin un nouveau tribut[2]. Cela ne mit pas fin aux hostilités, les garnisons arabes continuant à faire des incursions sur le territoire byzantin, moins pour s'y agrandir que pour en ramener du butin et des esclaves.

Au dedans ce règne tant vanté de Haroun ne fut pas moins troublé que celui des autres califes par les mêmes querelles de sectes et les mêmes rivalités entre tribus[3]. En Syrie, les Modharites et les Yéménites se faisaient, à sa barbe, une guerre acharnée, au cours de laquelle furent dévastées les célèbres laures monastiques de Palestine, un désastre dont ces derniers asiles de la culture hellénique

1) Voir le texte de leurs lettres de défi, aussi insultantes que laconiques, dans les auteurs arabes. Weil II, p. 159.

2) Théophane, A° 6298.

3) Voir le détail dans Weil, *cité*, II, p. 133.

en Orient ne se relevèrent plus (A° 796)[1]. L'un des moines échappés à cette catastrophe, Thomas le Sabaïte, devint peu après patriarche de Jérusalem (A° 800). C'est lui qui fit offrir à Charlemagne le protectorat des lieux-saints[2], dont ces ravages venaient de démontrer la haute utilité.

Mais l'événement le plus retentissant de ce règne fut la chute des Barmécides, qui étaient depuis trois générations en possession du vizirat. L'un d'eux, Chalid, avait été le précepteur d'Haroun. Le fils de ce Chalid avait soutenu ses droits au califat, et était ensuite devenu son vizir. Plus intime encore était sa liaison avec le fils de son vizir, Djafar, auquel il avait donné sa sœur en mariage, et qui était le compagnon habituel de ses plaisirs, lorsque tout à coup ce favori tomba dans une disgrâce où toute sa famille fut enveloppée. Djafar fut exécuté sans jugement, et la proscription, avec confiscation des biens, acheva la ruine des Barmécides. Quant au motif de leur chute[3], si on en a fait un mystère, c'est qu'il ne devait pas être à l'honneur du calife. Il fut même défendu de déplorer la chute d'une famille restée si populaire à Bagdad, qu'Haroun crut bon de s'éloigner pour un temps de sa capitale. Ce prince est donc loin d'avoir mérité le surnom d'*al Rashid* ou *le Juste*, qu'il porte dans l'histoire (A° 803).

En mourant, après avoir régné 24 ans (A° 809)[4], il stipula dans son testament que trois de ses fils exerceraient successivement le califat. Les deux premiers, Amin et

[1]) Étienne le Mélode, *Passio martyrum XX S. Sabae* (ACTA SS : 20 mars). — Théophane, A° 6301.

[2]) *Supra*, p. 560.

[3]) Tabari, l'auteur arabe, le plus rapproché de ces événements, dont il a pu recueillir la tradition encore vivante de son temps, l'attribue à une passion incestueuse du calife pour sa propre sœur, la femme de son favori. Weil II, p. 140 Ibn Kaldoun, *Prolégomènes*, vol. I, p. 26 de la version française (cité, p. 239) rejette cette version sans autre preuve sinon qu'elle serait inconciliable avec la vertu *présumée* de ces personnages. Voir les autres versions dans Elmacin, A° H. 187.

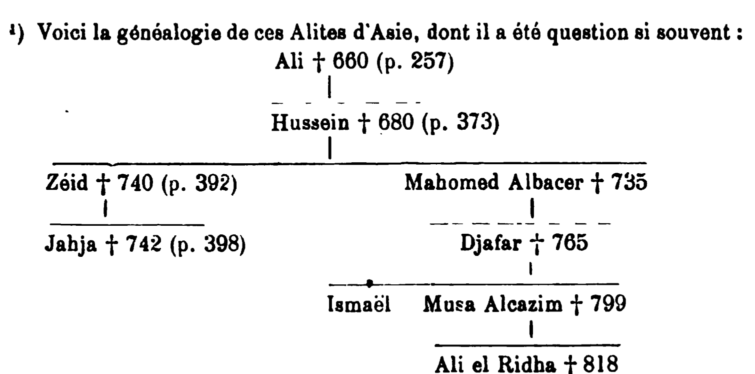
[4]) Théophane, A° 6301

Mamoun, étaient du même âge; mais Amin était né d'une parente noble, tandis que Mamoun était né la même année d'une esclave. En conséquence Amin devait régner le premier; mais pour garantir les droits du second, Mamoun obtenait par anticipation le gouvernement des provinces orientales, tandis qu'Amin devait se contenter des provinces occidentales.

Cette prévoyance devait avoir juste l'effet inverse. A la première brouille, ce fut une guerre civile entre ces deux moitiés de l'empire, guerre d'autant plus dangereuse qu'elle mettait aux prises deux races rivales, les Arabes, qui étaient les maîtres dans les provinces d'Amin, avec les Persans, qui avaient la prépondérance dans les provinces de Mamoun. De plus Mamoun avait un persan pour vizir, Fadhl ben Sahl, et il se fait que sa mère, l'esclave, était d'origine persane. Après une lutte de quatre ans, Mamoun l'emporta grâce au talent de ses généraux. Amin fut vaincu et tué (A° 814).

Mamoun était un despote non moins ombrageux que son père, mais faible, se laissant gouverner par ses favoris, sauf à les sacrifier ensuite à la jalousie de leurs rivaux. En présence des agitations continuelles que les prétendants de la race d'Ali fomentaient contre les Abbassides, il se laissa persuader par son vizir d'y mettre un terme en donnant sa fille en mariage à l'un de ces prétendants, Ali el Ridha[1], qu'il voulut ensuite imposer à ses sujets comme

[1]) Voici la généalogie de ces Alites d'Asie, dont il a été question si souvent :



son successeur. Ce devait être une réconciliation solennelle entre leurs deux maisons. Mais les Abbassides de Bagdad, loin d'accepter cette fusion, se rallièrent autour du drapeau noir de leur maison, tandis qu'en Perse Mamoun déployait le drapeau vert des Alites. Un oncle de Mamoun, Ibrahim, frère d'Haroun, fut proclamé calife à Bagdad (A° 817). Mamoun dut reprendre les armes et il marchait contre son rival lorsqu'en route son vizir fut assassiné; son gendre mourut subitement et si à propos que Mamoun est soupçonné de l'avoir fait empoisonner. Mamoun aurait ouvert les yeux, en constatant que son vizir lui avait fait commettre une faute politique en le brouillant avec les Arabes et avec sa propre famille. Tout en affectant une douleur hypocrite de la mort de son gendre, il eut hâte de se réconcilier avec les siens, qui lâchèrent son oncle Ibrahim et le rendirent à ses occupations favorites, la poésie et la musique, où cet Ibrahim s'est distingué[1]. A peine réconcilié avec les Arabes, Mamoun eut à soutenir une guerre dans les montagnes de la Perse, où un fanatique, Babek, propageait par le fer et le feu une nouvelle religion. Comme Haroun, son père, Mamoun se montra un protecteur éclairé des lettres et des sciences, professant lui-même des doctrines suspectes aux orthodoxes : c'est ainsi que, dans la controverse entre musulmans sur la question de savoir si le Coran était créé ou incréé, il se prononça contre la divinité du Coran et persécuta les théologiens de l'opinion opposée.

Le règne de Mamoun peut être considéré comme l'apogée du califat de Bagdad. Il nous est parvenu un document statistique qui évalue alors à 400 millions de Dirhem le budget annuel du calife[2], déduction faite des budgets provinciaux. Dans les auteurs arabes, la description des magni-

[1]) Sur sa vie et ses œuvres, voir Barbier de Meynard, *Ibrahim fils de Mehdi*. Paris (Journal asiatique), 1869.

[2]) Cette statistique, donnée par Ibn Chaldun, *Prolégomènes* 3me partie, c. 16, doit reposer sur un document officiel. Voir un document du même genre publié par Kremer, *Das Einnahmebudget des Abbasidenreichs* vom J.



ficences de la cour de Bagdad tient plus du conte de fée que de l'histoire, étant donné l'hyperbole familière au style oriental. Ce qui est plus certain, c'est l'influence délétère que ce luxe a exercée sur les mœurs de la nation. Grâce à la situation heureuse de la capitale et à l'essor prodigieux de son commerce, les Arabes, lancés dans les affaires, gâtés par le luxe et amollis dans les plaisirs, perdirent les vertus guerrières qui avaient fait leur puissance[1]. Il en résulta une révolution militaire qui s'accomplit sous le califat de Motassem, le dernier survivant des fils d'Haroun (A° 833). Les califes se trouvèrent dans la nécessité d'enrôler des étrangers dans leur armée, et c'est Motassem, qui en donna l'exemple en organisant, avec des prisonniers de guerre et des esclaves, la plupart turcs de naissance, une garde personnelle de 4000 hommes d'abord, mais dont l'effectif grossit rapidement. Cette soldatesque se rendit odieuse aux habitants de la capitale; le calife dut les reléguer à quelques lieues de là, dans une ville bâtie pour eux, *Samara*, où il s'établit avec ses Turcs. On ne tarda pas à s'apercevoir que ces Turcs étaient les vrais maîtres de l'empire. Motassem était à peine mort (A° 842), qu'ils s'arrogèrent le droit de régler sa succession, faisant les califes à leur gré et les défaisant. En moins de dix ans (de 851 à 870), sur cinq califes, quatre périrent de mort violente[2].

Déclin des Abbassides.

Enfin Motamed, petit-fils de Motassem, rétablit sa résidence à Bagdad pour s'affranchir de la tutelle de la garde (A° 870). La position du gouvernement devenait de plus en

306 H. (918-19). Vienne (Acad.), 1888, in-4. En dehors des documents de ce genre, on ne doit donner aucune valeur aux chiffres fantastiques des auteurs arabes, quand ils veulent donner une idée des richesses et du luxe du temps.

1) Weil, *cité*. vol. II, p. 305.

2) En 861 Motawakkil; en 866 Mostaïn; en 868 Motaz; en 869 Mohtadi, voir Weil, *cité*.



plus difficile, placé qu'il était entre les exigences croissantes des Turcs et les plaintes des contribuables, qui devaient faire les frais de la solde. Aux mutineries de la garde, succédaient des soulèvements dans les provinces, qui se détachaient de l'empire l'une après l'autre. La guerre qu'il fallut faire à ces rebelles, fut conduite principalement par le frère du calife, Moaffek, et continuée par le fils de celui-ci, Mutatid, devenu calife à son tour (A° 892).

En même temps pullulaient les sectes de plus en plus audacieuses, telles que les Carmathes, qui ne reculaient devant aucun sacrilège, massacrant les pèlerins inoffensifs de la Mecque, saccageant la ville sainte et allant jusqu'à s'emparer de la fameuse pierre noire, cet objet de la commune vénération du monde musulman (A° 930). Cette lutte troubla le califat du fils et second successeur de Mutadid, le faible Moktader, dont le règne de 25 ans se passa en querelles et batailles entre émirs et vizirs. Enfin, de guerre lasse, le fils de Moktader, al Radhi, devenu calife à son tour (A° 934), s'abandonna complètement au plus capable de ses émirs, Ibn Raïk qui s'offrait à rétablir l'ordre, à condition d'exercer toute l'autorité sous le titre d'*émir des émirs* (emir al ombra). Cet émirat suprême comprenait le commandement de toutes les armées, la levée de l'impôt foncier (*karadj*), la direction de tous les divans de l'administration et l'honneur d'être associé au calife dans les prières publiques[1]. Le calife, en tant que vicaire du prophète, demeurait toujours son supérieur au point de vue religieux. Mais politiquement c'était une abdication. Il n'était plus qu'un instrument aux mains de son lieutenant civil, qui réglait même sa pension annuelle. Cette séparation du pouvoir spirituel et du pouvoir temporel, de l'imamat et de l'émirat, était une révolution dans le monde musulman. Elle ne mit pas toutefois fin au désordre. Désormais c'est

[1]) Defrémery, *Mémoire sur les Emirs al-Omra*. Paris (Institut), 1855, in-4.



l'émirat suprême qui fut objectif des compétitions entre les généraux, lesquels se l'arrachèrent tour à tour, jusqu'à ce que l'un d'eux, Moïz el Daulah, de la dynastie des Bouides, arrivé à Bagdad sous le califat de Moustakfi (A° 945), réussit à rendre cette dignité héréditaire dans sa famille.

Ces Bouides étaient des soldats de fortune, fils d'un pêcheur, dit-on, qui ont prétendu, après coup, descendre des anciens rois Sassanides. Ils occupaient déjà depuis vingt ans les fonctions d'émir dans la province persane du Farsistan, et ce n'est pas la seule province qui eut dès lors sa dynastie particulière. Dans le Khorassan voisin, les Samanides, arrivés au pouvoir depuis près d'un demi-siècle, y avaient supplanté les descendants d'un chaudronnier, les Soffarides, qui y avaient été précédés par les Tahérides. Dans le khusistan régnaient les Bérides; dans le Tabaristan, sur les bords de la Caspienne, c'était la dynastie des Ziades; enfin plus près de Bagdad, en Mésopotamie, c'était celle des Hamdanides[1]. Ce démembrement progressif mit fin à la puissance politique des califes de Bagdad.

La civilisation arabe.

Au point de vue politique, le califat des Abbassides n'a été que la continuation de l'incurable despotisme oriental, mais un despotisme ici à base religieuse, d'où persécution logique de toute secte musulmane, qui ne pouvait contester l'orthodoxie du calife sans renverser son autorité politique[2].

1) Voir la chronologie de ces dynasties dans Rasmussen, *cité*.

2) Pour les musulmans, le changement de religion était un crime puni de mort. Sous le célèbre Haraoun. en 788. un moine sabaïte, mais né musulman, est dénoncé au calife et décapité. Étienne le Mélode, *Martyres XX in laura* (ACTA SS. 20 mars) c. 82. Quant aux chrétiens de naissance, on sait à quelles conditions ils étaient tolérés *(supra*, p. 394, p. 408). De plus ils n'étaient guères protégés contre les violences des sectes musulmanes (supra, p. 799). Il y eut aussi des martyres subis volontairement, dans la guerre, par les captifs chrétiens qui auraient pu racheter leur vie en apostasiant : c'est le cas en 790 du commandant Théophile du thème naval de Cibyre (ACTA SS. 22 juillet), en 845 de 42 officiers exécutés à Samara (*ib.* 6 mars).

Et les califes pourtant ne laissaient pas d'ébranler le respect des croyants orthodoxes par la dissolution de leur vie privée, conséquence des énormes richesses accumulées entre leurs mains. Dans leur cour fastueuse, ce sont les plaisirs défendus par le coran : la musique, le vin, le jeu, qui remplissaient leurs journées, et même les plaisirs permis, ceux du harem, ne les détournaient pas toujours des vices contre nature, tels que la sodomie[1]. Le seul usage méritoire qu'ils aient fait de tant de richesses, mais qui n'efface pas la traînée de sang qu'ils ont laissée dans l'histoire, ce sont les encouragements donnés aux arts et aux lettres. L'époque des Abbassides a été, en effet, dans l'histoire des Arabes, leur première époque littéraire, au sens complet du mot. Auparavant ils n'avaient qu'une littérature de ballades, et encore cette poésie avait-elle dégénéré en passant des mains des poètes populaires aux mains des poètes de cour. A partir des Abbassides, les Arabes eurent aussi leurs grammairiens, leurs savants, leurs penseurs. A vrai dire, cette science n'était une nouveauté en Orient que pour eux. Depuis longtemps leurs sujets, les Syriens d'une part[2], les Persans de l'autre[3], connaissaient les œuvres classiques de la science grecque, qu'ils avaient traduites et commentées dans leur langue respective. Ce sont, en particulier, les Nestoriens de la Perse qui sont les véritables créateurs de la médecine arabe. L'initiation des Arabes à cette civilisation intellectuelle a été secondée par les califes de Bagdad, dont le principal mérite a été d'attirer à leur cour les plus savants des médecins, dont ils attendaient la santé, des astro-

[1]) Voir Weil, *cité*, II, p. 289 n. et passim. — Doellinger, *cité*, p. 29.

[2]) Duval, *La littérature syriaque*. Paris, 1899.

[3]) Casartelli, *La philosophie religieuse du Mazdéisme sous les Sassanides*. Louvain, 1884. Paul le Persan, représentant de l'aristotélisme en Perse, vivait à l'époque de Chosroès, au VIe siècle, et ce prince était lui-même un adepte de la philosophie grecque d'après Agathias II, p. 66; aussi est-ce à sa cour que se rendirent les derniers représentants de l'hellénisme, après la fermeture de leurs écoles dans l'empire de Justinien.

logues, qui devaient lire dans le ciel leur avenir, des poètes, invités à chanter leurs louanges.

D'autre part, au contact de la science, l'islamisme, cette conception étroite d'un réformateur inculte, a vu percer à jour la pauvreté de ses dogmes. En regard des écoles orthodoxes, se sont formées, sous l'influence de la philosophie, des écoles rationalistes, les *Mutazalites*, qui niaient la divinité du coran et opposaient au fatalisme de ses adeptes l'évidence du libre arbitre. Ces doctrines du bon sens furent surtout en honneur dans la classe intelligente et plus d'un calife, tel que Mamoun, s'en est inspiré, tandis qu'elles étaient réprouvées par les théologiens orthodoxes et par les califes vraiment religieux ; témoin le calife Mutadid, qui, à son avénement, proscrivit les livres des philosophes et interdit toute discussion sur les matières religieuses [1]. Par contre les masses se laissaient conduire aveuglément par de soi-disant apôtres (les *Daïs*), illuminés ou charlatans, qui prêchaient les doctrines les plus extravagantes, depuis l'apothéose de leur Imam jusqu'au panthéisme des mystiques (les *Soufites*). Ainsi, trois siècles après Mahomet, l'islamisme était en pleine dissolution, et s'il a survécu à cette crise, c'est qu'il continue à répondre aux instincts les plus profonds de l'oriental, à la fois religieux et sensuel et non moins orgueilleux.

De ces croyances, celle qui a fait le plus de ravages dans le monde musulman, c'est l'attente d'un nouveau prophète, le *Mahdi*, à l'aide de laquelle il était facile d'abuser de la crédulité des masses. L'une de ces impostures, mise en circulation par les Alites, consistait à se présenter aux foules comme l'apôtre d'un Imam occulte, seul héritier légitime des droits d'Ali, depuis la mort de son septième descendant Ismaël, mais obligé, durant le règne des califes usurpateurs, de cacher sa retraite jusqu'au jour où il devra reparaître comme le Messie prédit par Mahomet. En Asie, il est vrai, ces *Ismaéliens*, comme ils s'appelaient, furent discrédités

[1]) Weil. II, p. 513.

par les excès des *Carmathes*, qui en formaient une branche dérivée. Mais ils eurent plus de succès en Afrique, et c'est avec leur appui que s'y fondait à cette époque le califat dissident des Fatimides.

§ IV. — L'AFRIQUE A L'ÉPOQUE DES FATIMIDES[1].

Textes arabes : Ibn Chaldoun, *Histoire des Berbers*. Texte arabe p. p. de Slane. Paris, 1847-51, 2 vol. in-4. Version française, par le même. Paris, 1852-56, 4 vol. — Textes grecs : *Theophanes continuatus*, Hamartolos, cités p. 662.

Travaux modernes : Wuestenfeld, *Geschichte der Fatimiden-Chalifen*. Göttingue, 1881. — Weil, *Geschichte der ismalitischen Völker*. Stuttgart, 1866. — Amari, *Storia dei Musulmani di Sicilia*. Florence, 1864-72, 3 vol.

Les Édrisites au Maroc.

Les califes abbassides, qui s'étaient servis des Alites pour renverser les Ommayades, avaient eu à se défendre à leur tour contre ces prétendants, issus d'Ali, gendre de Mahomet, et ce n'est pas sans peine qu'ils réussirent à étouffer dans le sang les complots sans cesse renouvelés par ces rivaux de leur maison. Ils venaient d'écraser une dernière conspiration de ce genre au cœur de l'islamisme, dans les villes saintes de l'Arabie (A° 786), et ils comptaient en finir avec cette engeance turbulente en rattrapant aux extrémités de l'Occident l'un des derniers Alites, Edris, qui se croyait dans un asile assuré, parmi les tribus berbères, lorsqu'il fut découvert et empoisonné par un émissaire

1) Généalogie des premiers Fatimides :

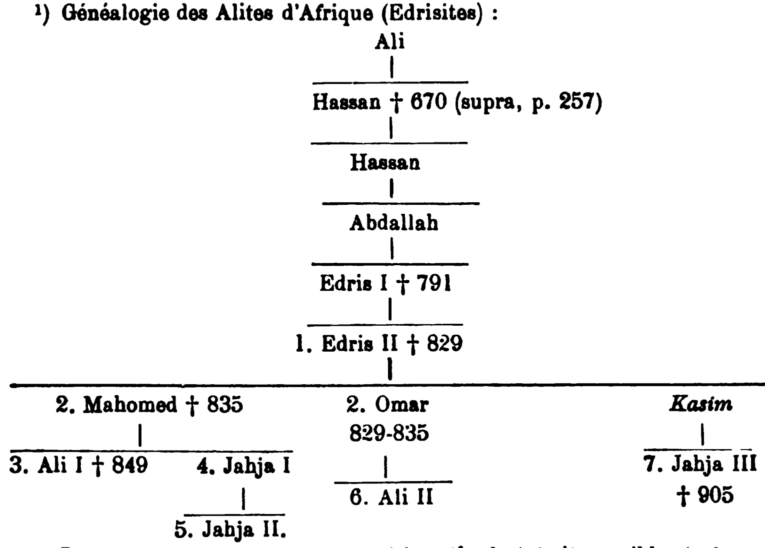
Obeid-Allah † 934
|
Alkaïm † 945
|
Almanzor † 952
|
Almoez † 975

d'Haroun (A° 793) [1]. Trois mois après, une de ses esclaves mettait au monde un fils, qu'elle présenta et fit élever comme un nouveau rejeton de cette race [2], et dès l'âge de onze ans, ce second Edris fut reconnu, en effet, comme tel par les tribus berbères (A° 804) : c'est avec lui que commence la dynastie indépendante des Edrisites au Maroc. C'est de lui que date aussi la ville actuelle de *Fez*, dont il fit sa capitale. Cet Etat de médiocre étendue n'en atteignit pas moins un haut degré de prospérité sous les petits-fils d'Edris, Ali I (A° 835) et Jahja I (A° 849). Leur domination comprenait toute l'Afrique occidentale ou *Magreb* depuis Caïrwan jusqu'à l'Atlantique.

Les Aglabites en Afrique et en Sicile.

Pour arrêter les envahissements de cette dynastie alite, Haroun envoya à Caïrwan, comme émir d'Afrique, Ibrahim, fils d'Aglab (A° 800). Mais celui-ci ne tarda pas à se com-

1) Généalogie des Alites d'Afrique (Edrisites) :



2) Dans ces conditions, une supposition d'enfant était possible et n'a pas manqué d'être affirmée par les adversaires des Alites. Ibn Kaldoun, *Prolégomènes* I, p. 46.

porter en souverain indépendant dès qu'il se fut assuré de l'attachement de ses administrés. Son second fils, Ziadet Allah (A° 817), profita de la situation avantageuse du littoral de ses possessions pour construire une flotte et commença la conquête des îles de la Méditerranée. La Corse, la Sardaigne furent cruellement ravagées. Mais l'effort principal de ses armes porta sur la Sicile. La guerre fut longue et avec des alternatives de succès et de revers. Pendant quelque temps la Sicile demeura partagée entre les Sarrasins, maîtres de Palerme (A° 831), et les Byzantins, qui conservaient Syracuse. En même temps le littoral voisin de l'Italie était entamé, et sur la fin de son règne, Mohamed institua, pour administrer ses conquêtes, deux Walis, établis l'un dans l'île, l'autre sur la Terre-Ferme (A° 870). Enfin, en 878, Syracuse fut emportée à son tour [1], et la Sicile entière devint musulmane, malgré les efforts que firent les Byzantins pour reprendre cette possession capitale (A° 902) [2]. Cette dynastie des Aglabites fut supplantée dans la suite par une troisième dynastie africaine, celle des Fatimides.

Mais la Sicile ne fit que changer de maître. Ni les séditions des populations chrétiennes, ni les tentatives réitérées des empereurs de Constantinople n'ont réussi à l'arracher au joug musulman. Sa délivrance est réservée au siècle suivant : ce sera l'œuvre d'une poignée de chevaliers français de la Normandie.

Les Fatimides jusqu'à la fondation du califat du Caire.

En Afrique, pas plus qu'en Sicile, la domination des Aglabites ne fut paisible : les Berbers d'un côté, les sectes

[1]) Théodose le Moine, *De syracusana expugnatione.*

[2]) *Theophanes continuatus* VI, 18.

religieuses, de l'autre, ne cessèrent d'y provoquer des séditions suivies de sanglantes répressions. Le prophète de la secte particulièrement nombreuse des Ismaëliens, partisans de l'Imam clandestin, profita du dégoût populaire contre le dernier des Aglabites, coupable de parricide, pour ramener de l'Asie un soi-disant descendant de l'imam Ismaël, Obeid Allah, et le présenter comme le vrai Mahdi ou Messie attendu depuis longtemps (A° 910). L'imposture réussit. Obeid Allah fut reconnu comme le descendant légitime de Mahomet par sa fille Fatime, d'où le nom de Fatimide donné à cette nouvelle dynastie. Néanmoins une brouille éclata entre le Messie et son prophète, dont un meurtre eut raison, et il ne resta plus au prétendant qu'à recourir aux moyens ordinaires, au glaive et à l'oppression, pour prendre et garder le pouvoir. L'une de ses premières mesures, ce fut la fondation d'une ville nouvelle, *Madhijeh* ou la ville du Mahdi, dans une forte position sur la mer, pour se mettre à l'abri de toute entreprise ultérieure de ses ennemis (A° 918). Il légua sa domination ainsi consolidée à son fils Alkaïm (A° 934), qui l'agrandit à l'ouest en conquérant sur les Edrisites Fez, leur capitale (A 935).

Mais l'objectif principal des Fatimides était à l'est, la riche vallée du Nil, qui était occupée alors par la dynastie des Ikshides, successeurs des Toulounides. Déjà trois armées envoyées contre ceux-ci avaient échoué. Enfin, sous le quatrième des Fatimides, Almoez (A° 952), ses généraux achevèrent cette belle conquête. A côté de Fostat, une nouvelle ville, le Caire, fut bâtie et devint la résidence des Fatimides, ainsi que l'un des centres religieux et intellectuels du monde musulman (A° 971). Avant de mourir, Almoez eut en outre la satisfaction d'être reconnu comme *vicaire du prophète* dans les villes saintes, Médine et la Mecque, en sorte que les Abbassides, après avoir perdu leur pouvoir temporel, ont vu leur pouvoir spirituel contesté au cœur de l'islamisme.

§ V. — LES ETATS D'ESPAGNE A L'EPOQUE DES OMMAYADES DE CORDOUE [1]

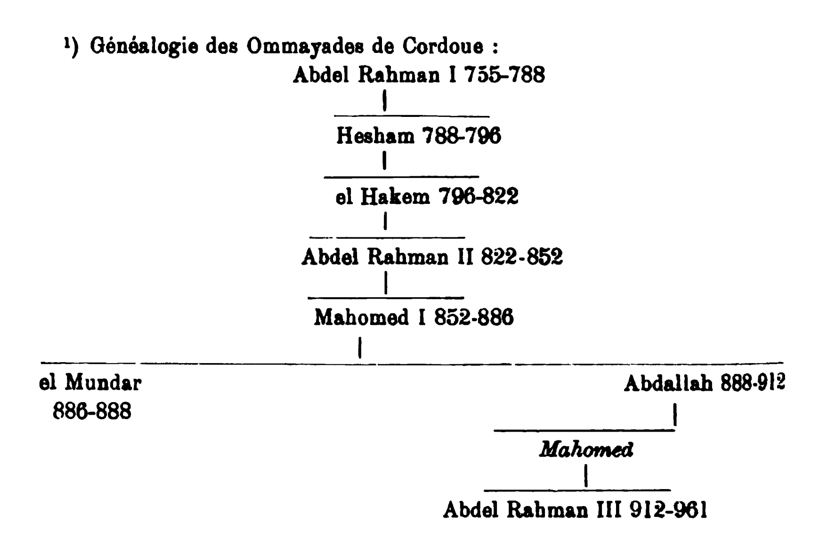
755-961.

TEXTES LATINS : Alphonsi III *alias* Sebastiani, *Chronicon* ; — *Chronicon Albedense* alias *Emilianense* (dans vol. 129 de la P. L. de Migne). — Sampiro, *Chronicon* 869-984 (Tome XIV de l'ESPANA SAGRADA). — Rodericus Tolet. *Historia Arabum*, p. p. Erpenius. Leyde, 1625. — Eulogius Tolet. *Memoriale sanctorum* (vol. 115 de Migne). — TEXTES ARABES : BIBLIOTHECA ARABICO-HISPANA ESCURIALENSIS, p. p. Casiri, t. II. Madrid, 1770. — Ibn al Adhâri, *Histoire de l'Occident (Magreb)* texte p. p. Dozy. Leyde, 1818 ; version française par Fagnan. Alger 1900-4, 2 vol.

TRAVAUX MODERNES : outre Masdeu cité p. 400, Aschbach, *Geschichte der Ommaijaden in Spanien*. Francfort, 1829, 2 vol. — Dozy, *Recherches sur l'histoire du royaume des Asturies et de Léon* (dans ses : *Nouvelles recherches sur l'Espagne*, p. 90 211). — Dozy, *Histoire des musulmans d'Espagne*. Leyde, 1861, 4 vol.

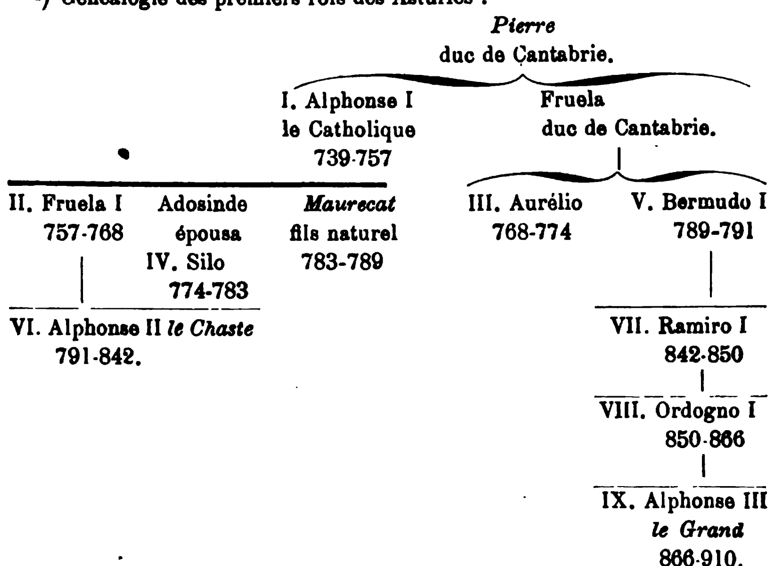
Plus intéressante est l'histoire de l'Espagne à l'époque arabe, parce qu'on y assiste à l'une des grandes phases de la lutte de la chrétienté contre l'islamisme. Dans cette lutte, la bataille de Poitiers en 732, les deux sièges de Constantinople, de 678 et de 717, furent des chocs momentanés, tandis que l'Espagne au moyen âge est une sorte de champ

[1]) Généalogie des Ommayades de Cordoue :



clos où la guerre s'est prolongée durant huit siècles, depuis le débarquement de Tarek en 711 jusqu'à la prise de Grenade en 1492 par les rois catholiques, Ferdinand et Isabelle. Les conquérants musulmans qui s'étaient précipités à l'envi sur les grandes villes et les riches plaines de l'Espagne, semblent n'avoir peuplé que faiblement les Asturies et la Galice, ce triangle de montagnes qui plonge dans la mer de deux de ses côtés, et que le cours du Douero sépare du troisième côté du reste de la péninsule. C'est dans ces gorges reculées qu'au lendemain de l'invasion, une poignée de chrétiens, sous des chefs déterminés, relevèrent le drapeau de l'indépendance espagnole. Une seule tentative sérieuse avait été faite sous la conduite de l'émir Abdel Malec pour prendre possession de ce prolongement des Pyrénées : elle échoua moins par la résistance des habitants, très inférieurs en nombre, que par les difficultés du terrain qui ne permettaient pas à la cavalerie arabe de se déployer. La légende n'a pas manqué d'amplifier le souvenir de ce début de la revanche et de grandir les premiers champions de la cause nationale[1].

1) Généalogie des premiers rois des Asturies :



Elle nous représente l'un d'eux, Pélage, comme un chef spontané des Asturiens, l'autre, Pierre de Cantabrie, comme un ancien duc de la contrée. Par l'intermédiaire de ces personnages légendaires, l'on a rattaché après coup aux derniers rois de l'époque gothique l'origine de la nouvelle dynastie des Asturies. Alphonse I, le fondateur de la dynastie, passe pour fils du duc Pierre et gendre de Pélage. Avec son avènement (A° 739), nous rentrons sur le terrain plus assuré de l'histoire. Il est contemporain du dernier émir Aboul Khatar envoyé de Damas pour dompter les Berbers soulevés. La défaite et l'exode de ceux-ci, abandonnant en masse cette région peu hospitalière de la péninsule, permirent au roi Alphonse, secondé par son frère Froïla de Cantabrie, de faire reconnaître son autorité d'abord dans les localités des environs et ensuite de proche en proche jusqu'à la limite du Douero. Quand il mourut après un règne de 18 ans, le premier État chrétien d'Espagne était fondé (A° 757). Mais presque en même temps l'Espagne arabe se soumettait à un maître impérieux, et s'apprêtait, par cette concentration de ses forces, à étouffer au berceau cette renaissance chrétienne.

Avenement d'Abdel Rahman, premier Ommayade de Cordoue.

Il n'était pas facile de mettre un terme aux dissensions auxquelles les musulmans étaient en proie en Espagne. Malgré la communauté de foi religieuse, d'incurables rancunes de tribus, nées dans les déserts de l'Arabie, continuaient à sévir sous le ciel de l'Andalousie. Quand l'émir était Modharite, les Yeménites protestaient. Était-il Yeménite? aux Modharites de se rebeller. Finalement, de guerre lasse, les chefs des tribus se réunirent pour décider que le commandement alternerait entre les deux tribus rivales. Joussouf, un Modharite fut élu dans ces conditions (A° 747), et l'Espagne musulmane se croyait assurée d'une paix durable, lorsqu'arrivé au moment de déposer ses

pouvoirs, Joussouf ralluma la querelle en refusant de s'exécuter. Les Yeménites n'attendaient, pour attaquer Youssouf, qu'une occasion et un chef, qu'ils trouvèrent dans un proscrit, porteur d'un grand nom, Abdel Rahman, petit-fils d'Hescham, l'un des derniers Ommayades de Damas, que les Abbassides venaient de renverser en Asie. Echappé comme par miracle à la proscription des siens, Abdel Rahman fuyait de pays en pays, lorsqu'arrivé en Espagne, où il cherchait un asile, il trouva un royaume. Tous les adversaires de Youssouf se rallièrent autour de lui, et il ne dut livrer qu'une seule bataille pour se faire ouvrir les portes de Cordoue (A° 756). Abdel Rahman I, en s'installant à Cordoue, ne reprit point le titre de Calife ou vicaire du prophète. Il se contenta de se présenter aux Arabes d'Espagne en qualité de *descendant des Califes légitimes*. Néanmoins il rencontra autant d'adversaires que ses prédécesseurs et il ne recula devant aucun crime pour s'en débarrasser. Comme les Abbassides à Bagdad, on peut dire qu'il édifia son trône sur une pile de cadavres. Joussouf, ayant repris les armes, fut vaincu et tué (A° 758). Il laissait un fils et un gendre, que nous avons rencontrés à la cour de Charlemagne à Paderborn (A° 777). Ce sont eux qui provoquèrent la première campagne des Francs en Espagne, mais sans résultat immédiat. Ils subirent à leur tour le châtiment de leur trahison. L'émir de Sarragosse el Arabi, leur complice, fut tué par l'un de ses hommes, et la ville, reprise après un siège de deux ans (A° 780). Enfin Abdel Rahman, qui gouvernait l'Espagne depuis 32 ans, avec une main de fer, comme il en fallait pour contenir ces populations turbulentes, croyait en mourant laisser à ses successeurs un État pacifié (A° 787). Mais en disposant du trône en faveur du plus jeune de ses trois fils, Hesham, né depuis son avénement, il mécontenta les aînés, Soliman et Abdallah, exclus en tant que nés antérieurement, et il en résulta aussitôt une nouvelle guerre civile. Ce n'est qu'après avoir triomphé de celle-ci, qu'Hesham put prêcher la guerre

sainte contre les infidèles, en particulier contre les Francs, qui venaient de prendre pied en Espagne par la conquête de Girone, clef des Pyrénées. Deux armées furent dirigées, l'une contre les Francs, l'autre contre le royaume naissant des Asturies.

Premières luttes entre musulmans et chrétiens d'Espagne.

La succession du fondateur du royaume des Asturies, Alphonse I, ne fut pas sans difficultés. Son fils Fruela, s'étant souillé d'un fratricide, fut tué (A° 768). Son petit-fils, Alphonse II, trop jeune, fut écarté, et dans l'intervalle le pouvoir fut occupé d'abord par un de ses neveux Aurelio, ensuite par son gendre Silo (A° 774), par son bâtard Maurecat (A° 783), enfin par son autre neveu Bermudo, un moine, que l'on avait tiré de son cloître pour le faire roi (A° 789). Mais, Bermudo se hâta d'y rentrer après une défaite que lui infligea l'armée musulmane[1], laissant la couronne à l'héritier légitime Alphonse II le Chaste (A° 791), qui inaugura son règne par une victoire sur le général d'Hesham, Mogaïth (A° 794). Prenant ensuite l'offensive, Alphonse II porta ses armes jusqu'au Tage, où Lisbonne fut saccagée. Sur les dépouilles de cette ville, il fit hommage de captifs maures et de mules à son contemporain Charlemagne (A° 798).

L'autre armée musulmane, envoyée contre les Francs, reprit Girone, brûla les faubourgs de Narbonne et remporta une dernière victoire sur les Francs de Gothie à Orbieu (A° 793). Mais les dissensions qui éclatèrent à la mort d'Hesham (A° 796), entre son fils el Hakem et ses frères revenus d'Afrique pour faire valoir leurs droits, permirent aux Francs de reprendre l'offensive : c'est alors que les armées de Louis le Pieux firent successivement la conquête de Huesca, de Barcelone[2] et de Tortose et achevèrent la

[1]) Roderic, A° H. 175.
[2]) *Supra*, p. 569.

fondation de la marche franque d'Espagne (A° 811). El Hakem se décida enfin à conclure avec Charlemagne une trêve, qui suspendit pour un temps les hostilités entre chrétiens et musulmans (A° 812). L'Èbre demeura la limite entre les deux dominations[1].

Les Ommayades sous Abdel Rahman II.

Au milieu de ces luttes extérieures, la domination des Ommayades de Cordoue s'était consolidée. Le fils du fondateur Abdel Rahman I, Hesham, laissait la réputation d'un prince doux et clément. Il n'en fut pas ainsi de son successeur el Hakem I (A° 796), qui se signala, au contraire, par ses débauches et ses cruautés. Son fils Abdel Rahman II (A° 822) réussit enfin à rétablir la tranquillité intérieure. Il reprit la lutte contre les Francs de l'Aquitaine. La trahison d'Aïzon lui permit d'envahir de nouveau la Gothie franque : les campagnes de Girone et de Barcelone furent livrées à la dévastation (A° 227). Mais il ne réussit pas à reconquérir les villes. Quant au sac de Barcelone, qui eut lieu l'année de sa mort, il semble être dû plutôt au passage des pirates maures, qui infestaient alors la Méditerranée (A° 852)[2]. Par contre, les pirates normands faisaient à la même époque des tentatives du même genre sur le littoral de ses États, mais avec moins de succès. Sous ce règne, Cordoue et les autres grandes villes des Ommayades virent s'élever de nombreuses constructions, palais, mosquées, bains publics[3] ; en même temps la protection accordée aux lettrés et aux savants faisait de Cordoue un des centres intellectuels du monde musulman.

Les rois catholiques, d'Alphonse II à Alphonse III.

Dans le royaume chrétien des Asturies, Alphonse II, de son côté, faisait d'Oviédo sa première capitale. Il remit en

1) *Annales Regni* 812 : « Pax cum Abulaz (el Hakem, surnommé Abul Aas), rege Sarracenorum, facta. » — *Chronicon Moissiac.* 812.

2) *Annales Bertin.* 852.

3) Euloge, *Memoriale*, II, 1.

vigueur les institutions politiques et religieuses de l'ancien royaume de Tolède[1]. Les églises et les monastères se multiplièrent. C'est sous son règne que se place la découverte du tombeau plus ou moins historique[2] de l'apôtre S. Jacques, sur lequel s'éleva le sanctuaire de Compostelle[3], l'un des pèlerinages les plus fréquentés du moyen âge. L'évêché de Santiago date de cet événement (A° 840), et c'est sous la bannière de S. Jacques, reconnu le patron national de l'Espagne, que les chrétiens combattront désormais et vaincront finalement l'islamisme. Alphonse II mourut, après un règne glorieux de 51 ans, sans avoir été marié, d'où son surnom, *le Chaste* (A° 842). Le trône était vacant. Ce fut son cousin Ramiro I, un fils du roi-moine Bermudo, qui lui succéda, non sans lutte contre d'autres prétendants. Son règne ainsi que celui de son fils Ordogno I (A° 850), se passèrent en rencontres avec les musulmans sans résultats décisifs.

La conquête de Léon (A° 847) permit à ce dernier de quitter les montagnes des Asturies pour se fixer dans cette ville plus rapprochée de la frontière musulmane, et il prit dès lors le nom de roi de Léon (A° 855). Plus glorieux fut le règne du troisième Alphonse, fils d'Ordogno et surnommé le Grand (A° 866). A son avénement, il avait 14 ans, et pour ses débuts, il eut à combattre plusieurs rébellions, après quoi il reprit contre les musulmans l'offensive, portant ses armes jusqu'au Tage et au delà jusqu'aux portes de Mérida. Les Ommayades enfin consentirent à conclure une paix (A° 883), qu'Alphonse III mit à profit pour repeupler les villes de la frontière, dont la plus importante, Zamora, sur le Douero, devint le principal boulevard de ses États contre les musulmans (A° 901). Après

[1]) *Chronicon Albedense*, c 58 : « omnem Gothorum ordinem, sicuti Toleto fuerat, tam in ecclesia quam palatio, in Oveto cuncta statuit. » Dans ses **Diplômes**, il prend le titre : « Adelfonsus, rex Ovetensium ».

[2]) Duchesne, *S. Jacques en Galice*. Paris (Revue du midi) 1900.

[3]) On explique ce nom par une contraction de « *Giacom'apostolo* ».

un règne glorieux de plus de quarante ans, Alphonse III eut la tristesse de devoir abdiquer le pouvoir entre les mains de ses fils, impatients de régner. Ils se partagèrent sa succession (A° 910) : Garcia, l'aîné, devint roi de Léon, Ordogno II, roi de Galice, et Froïla, roi des Asturies : division qui aurait pu être funeste, si les musulmans avaient été en mesure de reprendre l'offensive.

L'apogée des Ommayades sous Abdel Rahman III.

Les Ommayades de Cordoue n'avaient pas moins à combattre les chrétiens au dedans de leurs États qu'au dehors. Les chrétiens mozarabes, qui formaient le fond de la population, leur donnaient autant affaire que les chrétiens indépendants. Ils ne supportaient, en effet, qu'en frémissant l'infériorité humiliante dans laquelle ils étaient maintenus vis-à-vis des sectateurs de Mahomet. Dans cette situation, les chrétiens se divisèrent. Les ambitieux, ceux qui voulaient parvenir aux honneurs, ne se faisaient pas scrupule de professer la loi de Mahomet, tout au moins des lèvres, ce qui permettait à ces renégats d'occuper les plus hautes fonctions à la cour ou dans les provinces. D'autres chrétiens, au contraire, les zélés, n'hésitaient pas à maudire publiquement Mahomet, ce que la loi punissait de la mort. Il y eut ainsi bon nombre de martyrs volontaires, parmi les prêtres et les vierges, sans qu'il y eût persécution ouverte, sous le règne d'Abdel Rahman II et de son successeur Mahomet I (852-886). Ce devint une contagion, qui ne laissait pas d'embarrasser le prince, obligé d'appliquer la loi et de répandre inutilement le sang de ses sujets. Abdel Rahman lui-même essaya d'y couper court, en provoquant un concile d'évêques à Cordoue pour interdire de courir au martyre spontanément (A° 852). Quant aux renégats, ils étaient loin d'être un appui pour le trône. Car ils ne se faisaient pas plus scrupule de rompre avec le prince qu'avec le Christ. Une fois en possession de la puissance, ils en usaient pour se

rendre indépendants et se créer une faction, qui tenait en échec le gouvernement des Ommayades. C'est à une de ces familles de renégats qu'appartenait Mousa ibn Casî, un gouverneur de Sarragosse, qui se tailla dans le nord de l'Espagne entre les États chrétiens et les musulmans un troisième royaume, qui ne lui survécut pas (A° 853). Il en fut de même d'Omar ben Hassoun, qui se rendit maître de Bobastro, et, de ce repaire de tous les mécontents, brava Mahomet I et ses successeurs jusqu'à l'avénement d'Abdel Rahman III (A° 912).

C'est avec ce prince que la puissance des Ommayades de Cordoue atteignit son apogée Non seulement il parvint à rétablir son autorité sur toute l'Espagne musulmane; mais, après avoir infligé plusieurs défaites aux successeurs d'Alphonse III, il s'empressa de conclure la paix (A° 924), pour étendre la domination des Ommayades dans une autre direction. L'Europe ne lui suffisait plus. Il voulut être maître de l'Afrique, où les Edrisites étaient aux prises avec les Fatimides, et il en profita pour leur enlever le Maroc (A° 932). En même temps, il se mit en relation avec les princes les plus puissants parmi ses contemporains, avec les rois de France et d'Italie, avec Otton le Grand, avec les empereurs de Constantinople. Les auteurs arabes ne tarissent pas sur l'éclat de son règne, la splendeur de ses palais et le luxe de sa cour, qu'ils détaillent avec leurs hyperboles habituelles. Abdel Rahman III est le premier des Ommayades de Cordoue qui prit officiellement le titre, réservé aux califes, de *Commandant des croyants* : c'était consommer la scission du monde musulman, partagé désormais entre trois dynasties, qui prétendaient également au titre unique de calife : en Europe les Ommayades, en Afrique les Fatimides, les Abbassides en Asie.

Origine de la Navarre. Bataille de Simancas.

A la même époque un nouvel État chrétien, la Navarre, venait de naître sur la limite de l'Espagne franque et de

l'Espagne gothique. Son berceau est entouré d'obscurités. Que ce territoire ait dépendu autrefois soit des Goths d'Asturie, soit des Francs d'Aquitaine, il importe assez peu. En réalité, c'est une troisième nation, celle des Basques, qui va se produire sur le théâtre de la guerre, et éclipser dans la suite les États voisins. Son fondateur est Sancho, fils de Garcia Abarca, qui enleva aux musulmans Pampelune et étendit sa domination jusqu'en Aragon (A° 905). A la même époque apparaît pour la première fois le nom de Castille, ainsi appelée des nombreux castels élevés par Alphonse III pour servir de barrière contre les musulmans, simple comté d'abord, dont devait sortir un autre royaume.

Des fils d'Alphonse III, Garcia, l'aîné ne lui survécut que trois ans, laissant le royaume de Léon à son frère Ordogno II (A° 914). Cependant Abdel Rahman III réunissait une armée immense avec laquelle il comptait écraser cette chrétienté en voie de formation. Il mit le siège devant Zamora. Mais Ramiro II, second fils d'Ordogno II, remporta sur ce redoutable adversaire la victoire de Simancas, qui eut du retentissement dans le reste de la chrétienté (A° 939) [1]. A partir de ce moment, on constate qu'en Espagne, comme en Asie, la puissance des conquérants arabes ne cessera plus de reculer.

[1]) Cette victoire, en effet, est mentionnée non seulement par la chronique espagnole de Sampiro c. 22-23; mais encore en Germanie par les *Annales sangallenses* 939, et en Italie par Liutprand V, c. 2.

§ VI. — DERNIER ÉCLAT DE L'EMPIRE ROMAIN D'ORIENT.

Textes grecs : *Hamartolos continuatus* livre V et VI, p. p. Muralt. Paris 1863 (vol. 110 de la P. Gr. de Migne). — *Theophanes continuatus*, livre V et VI (vol. 31 du Corpus H. Byzant). — Léon Diacre, *Historiae libri X* (vol. 8, ib.). — Jean Caminiate, *De excidio Thessalonicae* (vol. 31, ib.). — Textes latins : Liutprand, *Opera historica* p. p. Dümmler. Hanovre, 1877 (série in-8 des SS. de Pertz). — *Annales barenses* et *Lupus Protospatha* (vol. V de la série in-fol. de Pertz).

Travaux modernes : Outre les vol. 13 et 14 de Lebeau, cité p. 119, de Duchesne et Gay, cités p. 731, Finlay, *The byzantine Empire*, vol. I, Oxford, 1877. — Rambaud, *Constantin Porphyrogénète*. Paris, 1870. — Schlumberger, *Nicéphore Phocas*. Paris, 1891, in-4.

La dynastie basilienne.

A la fin de l'époque franque et à la faveur de la décadence arabe, l'empire byzantin fit un dernier effort pour recouvrer cet empire du monde, qu'il n'avait cessé de revendiquer comme l'héritier de l'empire romain. Ce relèvement fut l'œuvre d'une dynastie qui sut se maintenir au pouvoir pendant un siècle et demi, et qui eut la chance d'être servie par une succession d'illustres généraux. Le fondateur de cette dynastie, Basile I, était lui-même un soldat de fortune, un Macédonien de basse extraction, que ses talents militaires avaient élevé au second rang à la cour de l'empereur Michel III. Il en prit le premier en se débarrassant par un assassinat de son pitoyable maître (A° 867)[1]. Son règne fut réparateur. Il s'agissait de tenir tête à la fois aux pirates sarrasins et aux pirates russes, ces Normands de l'est, qui infestaient la mer Noire et avaient une fois déjà bloqué Constantinople. Le premier soin de Basile fut de restaurer la flotte, en même temps que les finances, que son prédécesseur avait gaspillées. Un amiral habile, Nicétas, prit le commandement de la flotte et sa présence dans les eaux d'Italie permit, on l'a vu[2], à Louis II l'Empereur de chasser

[1]) *Supra*, p. 693.
[2]) *Supra*, p. 697.

les Sarrasins de cette péninsule (A° 868). En Asie une nouvelle secte manichéenne, les Pauliciens, s'étaient insurgés et forcèrent l'empereur à marcher contre eux. Il prit et détruisit leur principal repaire Théphrique (A° 873), et rétablit son autorité jusqu'aux frontières de Cilicie (A° 875). Ses généraux osèrent même s'attaquer aux places fortes, que les califes avaient érigées sur cette frontière, mais qui tinrent bon (A° 877). En même temps, la guerre contre les pirates sarrasins était poussée avec vigueur. L'amiral Nicétas infligea aux corsaires redoutables de la Crête plusieurs défaites dans la mer Ionienne (A° 881). En Italie, les Byzantins avaient repris pied à la faveur de la défection du duc Adelchis de Bénévent, qui s'était placé sous leur protection. Ils occupèrent ainsi Bari, sans coup férir (A° 876), chassèrent les Sarrasins de Tarente (A° 881) et achevèrent la conquête des extrémités méridionales de l'Italie, où furent érigés deux thèmes militaires, la Langobardie byzantine du côté de l'Adriatique et la Calabre du côté de la mer Thyrrénienne. Cette restauration de la domination grecque en Italie fut l'œuvre de Nicéphore Phocas, le premier des grands généraux de ce nom[1] (A° 887). En même temps, la diplomatie byzantine renouait des relations plus ou moins étroites avec ses anciennes dépendances italiennes, Venise, Naples, Amalfi. L'Italie était en voie de redevenir byzantine, à mesure que reculait l'influence franque[2].

1) Généalogie des Phocas :

Nicéphore Phocas

- Léon Phocas
  - **Nicéphore,** généralissime 954 empereur 963-969
- Bardas, maître de la milice † 969
  - Léon Phocas, curopalate
    - Pierre Phocas stratopédarque † 989.

2) Voir Gay, *cité*, p. 164-285.

Ces succès extérieurs ainsi que la modération et l'équité du gouvernement intérieur de Basile, consolidèrent sa dynastie. A sa mort, le pouvoir passa sans difficulté à son fils déjà associé au trône, Léon VI le Savant (A° 886). Élève du célèbre Photius, Léon VI doit ce surnom à ses grands travaux législatifs. Sous le titre de *Basiliques* [1], il fit fondre dans un recueil en 60 livres tout ce qui était encore en vigueur du droit de Justinien, avec les Novelles publiées depuis. Le droit romain dans l'empire d'Orient y prit sa dernière forme, qu'il devait conserver jusqu'à sa chute (A° 893). Mais ce prince, nullement belliqueux, eut peine à défendre ses États contre les Bulgares, qui avaient recommencé leurs incursions sous le tsar Siméon, tandis que les Sarrasins se rendaient de nouveau redoutables sur mer. En Sicile, la dernière possession byzantine, Taormina, tomba au pouvoir des Aglabites (A° 902) [2]. Les corsaires de Crête, conduits par un Grec renégat, Léon de Tripoli, prirent l'île de Samos et mirent à sac sur le continent Thessalonique, la seconde ville de l'Empire (A° 904) [3].

A la mort de Léon (A° 912), suivie bientôt de celle de son frère Alexandre (A° 913), l'empire passa à son fils Constantin VII, le premier prince de cette maison né dans la pourpre ou *porphyrogénète;* car la naissance de Léon était antérieure à l'avénement de Basile, son père. Constantin avait sept ans. La régence fut disputée entre sa mère, l'intrigante Zoé, et les chefs d'armée, dont l'un, Léon Phocas, fils de Nicéphore, commandait les armées de terre et l'autre, Romain Lécapène, était à la tête de la flotte. Ce dernier sut se glisser dans les bonnes grâces de Zoé, qui lui sacrifia son rival. Phocas écarté, Lécapène se débarrassa également de Zoé et s'empara complètement du jeune empereur, en lui faisant épouser sa fille, Hélène

[1]) Krüger, *Geschichte der Quellen des roemischen Rechts*. Berlin, 1888, p. 369.

[2]) *Theophanes contin.* VI, 18.

[3]) Jean Caminiate, *cité*.

(A° 919). A la faveur de cette alliance et sous un prince qui n'avait d'autre passion que l'étude, le clan des Lécapène envahit toutes les charges de l'empire : Romain se fait décerner le titre d'Auguste; trois de ses fils lui sont associés comme Césars (A° 926); et le quatrième, Théophylacte, il le fait consacrer, à l'âge de 13 ans, patriarche de l'église de Constantinople (A° 933), qui ne tarda pas à être scandalisée par les fredaines de ce jeune étourdi, plus appliqué aux choses d'écurie que d'église. De plus Romain I négocie les mariages de ses petits-enfants, faisant épouser l'une de ses petites filles par le tsar de Bulgarie et acceptant pour le fils de l'empereur et son petit-fils, Romain II, la main d'une bâtarde du roi d'Italie, Hugues de Provence[1]. A la fin pourtant la brouille se mit dans cette famille trop avide d'honneurs. Les fils de Romain, impatients de succéder à leur père, commencèrent par le déposer. Mais ils furent presque aussitôt forcés de le suivre dans sa retraite par leur propre sœur, l'impératrice Hélène, qui, à son tour, se trouva maîtresse du gouvernement (A° 941). Au milieu de ces intrigues, l'empire se maintint pourtant et même s'étendit grâce à quelques grands généraux, à l'Arménien Curcuas, qui, avec son frère Théophile, affranchit sa patrie de la domination musulmane (A° 942); grâce aux deux Phocas, Nicéphore et son frère Léon, petits-fils du premier Phocas et appelés à lui succéder dans la carrière militaire, l'un à la tête de l'armée d'Occident, l'autre comme généralissime de l'Orient.

Derniers travaux littéraires. La question religieuse.

En même temps que Constantinople se flattait de continuer l'empire romain par les armes de ses grands hommes de guerre, il n'y manquait pas de lettrés ni de savants qui continuaient la haute culture de l'hellénisme. Sans doute, le génie créateur de la Grèce était épuisé depuis longtemps,

1) Voir Gay, *cité*, p. 218.

et l'époque byzantine nous apparaît comme une longue période de stérilité littéraire. Mais c'est un mérite encore que d'avoir conservé le patrimoine intellectuel que l'antiquité grecque avait légué au moyen âge, et dont le monde arabe et le monde latin étaient alors également tributaires. La dynastie basilienne s'est signalée sous ce rapport. Elle a contribué à cette œuvre de conservation, en faisant extraire des bibliothèques et synthétiser la fleur des productions de l'antiquité : c'est l'âge des résumés et des compilations, des Anthologies et des Encyclopédies[1]. Le Porphyrogénète, en particulier, y consacra tout le temps qu'il aurait dû donner aux affaires publiques durant un règne de quarante-huit ans. Lui-même composa un certain nombre de ces recueils, ceux qui concernent l'*Administration de l'empire* et l'*Etiquette de la cour*[2].

Mais dans le monde oriental, plus encore qu'en Occident, c'est la question religieuse qui primait toutes les autres, et ici les Césars byzantins ne pouvaient se faire à l'idée de de ne plus posséder le centre de l'Eglise comme celui de l'empire. Photius leur en avait donné un instant l'espoir, en revendiquant l'héritage de l'ancienne Rome pour la Rome nouvelle, comme Byzance affectait de s'intituler; mais le grand pape Nicolas I n'eut pas de peine à montrer que cet héritage n'était pas vacant[3]. Destitué une première fois par l'empereur Basile et condamné par le huitième concile œcuménique, le dernier réuni en Orient, Photius, ce maître intrigant, parvint, à force de bassesses, à reprendre son siège, à la mort du patriarche légitime (A° 879), pour être destitué définitivement à l'avénement de son élève Léon VI (A° 986). Mais en soulevant la querelle du *Filioque*[4], Photius avait forgé l'arme perfide dont ses successeurs

[1]) Krumbacher, *Geschichte der byzant. Literatur*. Munich, 1897.

[2]) Ces traités sont réimprimés dans les vol. 107-108 de la P. Gr. de Migne.

[3]) *Supra*, p. 692.

[4]) Cette question du *Filioque* était à l'origine une querelle de moines, qui avait surgi en Palestine, au contact des moines latins et des moines grecs. Ceux-ci s'étaient aperçus que le symbole de Nicée, récité en latin par ceux-là, différait sur ce point de leur symbole en grec. De là un émoi, grossi

useront pour précipiter l'Orient tout entier dans le schisme. Pour le moment, la dissolution de l'empire carolingien avait ôté le principal grief politique des Césars byzantins contre la papauté.

Les derniers papes de l'époque byzantine.

Dans l'histoire de la papauté, ce fut sans contredit l'époque la plus calamiteuse. Durant le demi-siècle qui sépare le dernier empereur franc, Arnulf, du premier empereur germanique, Otton, on ne compte pas moins de vingt papes successifs, dont cinq périrent assassinés [1]. Rome alors put expérimenter quel besoin elle avait d'un protecteur impérial sérieux. La papauté tomba au pouvoir d'une famille intrigante, celle de Théophylacte, dont l'origine et les moyens d'action nous échappent. Ce qui est frappant, c'est la physionomie byzantine des noms propres portés dans cette famille, *Théophylacte*, *Glycérius*, *Théodora*, et non moins byzantin est le rôle prépondérant que les femmes jouent dans l'élévation de cette famille. Son chef Théophylacte sans doute remplit les fonctions élevées de consul et sénateur de Rome. Mais c'est sa femme, Théodora, plus tard, c'est sa fille Marozia [2], qui tiennent les fils dans les

par la jalousie des Orientaux. Dès 809, l'affaire fut déférée à Rome, où le pape régnant, Léon III, sut ménager les deux partis, reconnaissant avec les Grecs que le texte *filioque* était interpolé, mais contestant avec les latins que le sens, *la procession du Père et du Fils*, fût hérétique. C'est de cette légère dissidence que Photius s'empara pour trouver l'Église latine en défaut. Les autres griefs de l'Église grecque se réduisent à une question disciplinaire, la clérogamie (*suprà*, p. 381-384) et quelques divergences purement liturgiques. Quant au fond de la question, *la procession du S Esprit*, elle avait été résolue dès Charlemagne, par ses théologiens Théodulphe et Smaragde et fut confirmée, sous Nicolas I, par les traités d'Énée de Paris et de Ratramn de Corvey. Voir Vander Moeren, *De processione spiritus sancti*. Louvain, 1864.

[1]) Ce sont Étienne VI en 897 (*supra*, p. 739), Léon V en 903, Christophe en 904, Jean X en 928, Jean XII en 964.

[2]) Liutprand II, 48 qualifie ces femmes de *scortum impudens*, mais son témoignage, quand il est unique, est suspect, attendu que c'est la rancune qui inspire son livre, intitulé par lui-même : *Antapodosis*, c'est-à-dire *revanche*, et qu'il se complait d'ailleurs dans les anecdotes scandaleuses.

intrigues auxquelles donne lieu l'élection des papes du temps, et l'on ne s'étonne pas d'en trouver dans le nombre de scandaleux, tels que Serge III, peut-être Jean X et sans contredit Jean XII[1]. Comme le reste de l'Italie, Rome incline de nouveau vers ses anciens maîtres de Constantinople, dont elle attend l'assistance dans le péril que lui font courir les Sarrasins du Garigliano. Déjà Jean VIII avait dû fermer les yeux sur la restauration de l'ancien intrus, Photius (A° 879). Serge III prend le parti de l'empereur Léon VI en conflit avec son patriarche, Nicolas le Mystique, dont l'austérité ne pouvait s'accommoder des quatrièmes noces de ce prince avec une ancienne concubine, Zoé (A° 908) Grâce au concours des troupes byzantines d'Italie, son successeur Jean X, un protégé de Théodora, réussit à se débarrasser du voisinage des Sarrasins (A° 916). Mais, d'un caractère indépendant, il finit par se brouiller avec l'impérieuse Marozia, qui le fit jeter en prison, où il mourut, étouffé sous un oreiller (A° 928). A partir de ce moment c'est Marozia, qui, du château St-Ange, règne sur Rome et régente la papauté, devenue le jouet d'intrigues d'alcove. A ses créatures, succède son propre fils, Jean XI (A° 931), né hors mariage d'un père pape, disait-on. A cette intrigante, il fallait, avec la papauté, l'empire, qu'elle offrit, en même temps que sa main, étant veuve pour la deuxième fois, au roi Hugues d'Italie, en sorte que les deux têtes de la chrétienté allaient être à la merci d'une vieille coquette, à la fois mère du pape et femme de l'empereur. Une émeute provoquée par son autre fils Albéric, né d'un premier mariage, épargna cette dernière honte à la chrétienté : le château St-Ange, où ces noces se célébraient, fut envahi ; Hugues dut fuir ; Marozia fut retenue en captivité (A° 932)[2].

Mais la papauté ne fut pas affranchie du même coup.

[1]) L'inconduite de Jean X est sujette à caution, n'étant dénoncée que par Liutprand. Mais quant à Serge III, Mgr Duchesne, l'auteur le mieux informé sur cette époque troublée, le qualifie : « haineux, féroce, polisson. »

[2]) Liutprand, III, 46.

C'est Albéric qui prit le gouvernement sous le même titre que son aïeul de *prince et sénateur des Romains*, réduisant Jean XI, son demi-frère, à n'être que son chapelain. Albéric continua les bonnes relations avec la cour de Constantinople, avec les Lécapène alors tout puissants, et il fut même question d'une alliance de famille entre les deux cours. Mais sa mort prématurée coupa court à ces projets (A° 954). Il laissait un fils, Octavien, qui lui succéda dans le gouvernement temporel de Rome, et comme il l'avait fait reconnaître comme futur pape, à la première succession ouverte, lorsque celle-ci s'ouvrit l'année suivante, Octavien, devenu pape sous le nom de Jean XII, récupéra par le fait son indépendance temporelle (A° 955). Malheureusement, à son avénement, c'était encore un adolescent, dans la fougue des passions, dont l'explosion devait porter au comble les scandales reprochés à sa famille[1]. Pour y mettre fin, il fallut l'intervention énergique, bien qu'un peu rude, d'Otton le Grand, et c'est Jean XII lui-même qui la provoqua. Inconsistant dans sa politique, après des avances faites aux empereurs byzantins[2], Jean XII s'était brusquement tourné du côté d'Otton, déjà roi d'Italie, et lui offrit la couronne impériale (A° 962)[3]. C'est le commencement d'une ère nouvelle dans l'histoire de la papauté et de l'empire. Tandis qu'en Occident l'empire se relève, Rome se sépare définitivement de l'empire d'Orient. Dès lors aussi renaît le schisme grec, schisme moins religieux que national, provoqué par la rivalité inévitable entre deux empires qualifiés l'un et l'autre de romain, et envenimé par l'incurable orgueil de la race grecque, pour laquelle l'étranger était toujours le barbare.

[1]) Duchesne, *cité*, p. 338, p. 351.

[2]) Dans ses premiers actes, Jean XII reprend la date des années de l'empereur de Constantinople, d'après Gay, *cité*, p. 223. Il se retourne vers Byzance, après sa brouille avec Otton. *ib.* p. 297.

[3]) *Regino continuatus*, 962. — Liutprand, *Vita Ottonis*, c. 3.

Dernier retour des provinces d'Asie à l'empire.

Cependant les derniers grands généraux byzantins continuaient à remplir l'Orient du bruit de leurs exploits. Le successeur du Porphyrogénète, Romain II (A° 959), qui laissait gouverner son entourage, sa mère Hélène d'abord, puis Théophano, une ci-devant fille d'auberge, devenue impératrice par le prestige de la beauté, eut le bon esprit de laisser toute latitude à ses généraux. Après avoir détruit, par la prise de Candie[1], le fléau de la piraterie dans les eaux grecques, les deux Phocas entamèrent la reconquête des provinces asiatiques de l'empire jusqu'à l'ancienne frontière du Tigre. Nicéphore, comme général d'abord, comme empereur ensuite (A° 963), s'empara successivement d'Alep, le siège des Hamdanides, de Tarse, le dernier boulevard des califes du côté de l'empire grec (A° 965)[2] et d'Antioche, cette ancienne métropole de l'Asie chrétienne (A° 969)[3]. Quand il périt, victime d'une conjuration du palais[4], le chef des conjurés, Jean Tzimiscès, un Arménien, un parent de Curcuas, proclamé empereur, continua la guerre, qu'il avait apprise à l'école des Phocas, avec le même succès. En Europe, il reconquit la Bulgarie sur les Russes et recula les frontières de l'empire jusqu'au Danube (A° 972)[5]. En Asie, il poursuivit le recouvrement de la Palestine jusqu'aux portes de Jérusalem. Une diversion l'empêcha d'y entrer (A° 975)[6].

C'en était fait de l'islamisme, sans les Turcs qui vinrent le régénérer par l'infusion d'un sang nouveau. Ils allaient reconquérir l'Asie, menacer l'Europe et provoquer le grand mouvement des croisades.

1) Léon Diacre I et II, c. 6-8. — Théodose le Moine, *Expugnatio Cretae*, poème grec dans le vol. V du Corpus H. Byzant.

2) Ib. III et IV, c. 1-4.

3) Ib. V, 5-8.

4) Léon Diacre VIII et IX.

5) Léon Diacre X, 4-5.

6) Cela résulte d'un texte arménien, la **Lettre de Tzimiscès** au roi Ashot III d'Arménie, reproduite par Mathieu d'Edesse (version de Dulaurier, Paris 1858), où il écrit entre autres : « sans les Africains (les Fatimides), qui s'étaient emparés du littoral, nous serions entrés dans Jérusalem. »

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

—

CHAPITRE II.

Les migrations des barbares et la chute de l'empire romain d'Occident

(200-476 après J.-C.)

CHAPITRE III.

La domination des barbares et l'empire romain d'Orient

(au VIe siècle)

CHAPITRE IV.

S. Grégoire le Grand : l'entrée des nations germaniques dans l'Église chrétienne.

(de 590 à 630 après J.-C.)

CHAPITRE V.

L'islamisme et les conquêtes des Arabes en Orient.

(de 600 à 661)

CHAPITRE VI.

Les commencements des nations chrétiennes jusqu'à l'invasion des Arabes en Europe.

(de 614 à 714).

CHAPITRE VII.

Les conquêtes des Arabes en Occident et le règne de Charles Martel.

(de 661 à 741)

CHAPITRE VIII.

S. Boniface, Pépin le Bref et les débuts politiques de la papauté du moyen âge.

(de 741 à 768)

CHAPITRE IX.

Charlemagne et la fondation de l'empire du moyen âge
(de 768 à 814).

CHAPITRE X.

La chrétienté et les Carolingiens jusqu'à l'extinction de la branche aînée

(de 814 à 875).

CHAPITRE XI.

Les États francs sous les derniers Carolingiens
(de 870 à 950).

CHAPITRE XII.

L'Occident et l'Orient à la fin de l'époque franque.

(du IXe au Xe siècle).

HISTOIRE
DU
MOYEN AGE

DEPUIS LA CHUTE DE L'EMPIRE ROMAIN
JUSQU'A LA FIN DE L'EPOQUE FRANQUE

(476-950 APRÈS J.-C.)

PAR

CHARLES MŒLLER

PROFESSEUR D'HISTOIRE GÉNÉRALE A L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN

Καινὰ καὶ παλαιά

DEUXIÈME LIVRAISON

LOUVAIN
CHARLES PEETERS, ÉDITEUR
20, RUE DE NAMUR, 20

PARIS
A. FONTEMOING, LIBRAIRE
4, RUE LE GOFF, 4

1898-1904

AVIS AU BROCHEUR. — Prière de supprimer, dans le brochage, les 4 dernières pp. de la livraison I, qui font double emploi avec les 4 premières pp. de la livraison II, et qui ont été distribuées par anticipation pour finir un chapitre en cours.

HISTOIRE POLITIQUE GÉNÉRALE

HISTOIRE
DU
MOYEN AGE

DEPUIS LA CHUTE DE L'EMPIRE ROMAIN

JUSQU'A LA FIN DE L'EPOQUE FRANQUE

(476-950 APRÈS J.-C.)

PAR

CHARLES MŒLLER

PROFESSEUR D'HISTOIRE GÉNÉRALE A L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN

DERNIÈRE PARTIE : LES CAROLINGIENS

LOUVAIN
CHARLES PEETERS, ÉDITEUR
20, RUE DE NAMUR, 20

PARIS
A. FONTEMOING, LIBRAIRE
4, RUE LE GOFF, 4

1898-1905



Histoire du moyen age,
Widener Library
006116175
3 2044 087 964 474